UNIVERSITE DE NEUCHATEL
Institut d'histoire

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD
Laboratoire IRTES-RECITS, EA n° 7274

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en
SCIENCES HUMAINES – HISTOIRE

Les échanges de l'ombre

Passages des services de renseignement suisse et alliés à travers la frontière de l'Arc jurassien 1939-1945

Présentée et soutenue publiquement par

Christian ROSSÉ

le 30 septembre 2013

sous la direction de MM. les professeurs
Robert BELOT, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
Laurent TISSOT, Université de Neuchâtel

Membres du jury :
Philippe MARGUERAT, Professeur honoraire à l'Université de Neuchâtel, Rapporteur
Bertrand WARUSFEL, Professeur à l'Université de Lille 2, Rapporteur

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Espace Louis-Agassiz 1
CH - 2000 Neuchâtel
Tél : +41 (0)32 718 17 00
Fax : +41 (0)32 718 17 71
secretariat.lettres@unine.ch

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Laurent Tissot, co-directeur de thèse, professeur à l'Université de Neuchâtel ; M. Robert Belot, co-directeur de thèse, professeur à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ; M. Philippe Marguerat, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel ; M. Bertrand Warusfel, professeur à l'Université Lille 2, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Christian Rossé en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 30 septembre 2013

P/o La doyenne
Geneviève de Weck

Résumé

Durant la période de l'Occupation de la France, la frontière franco-suisse est bien gardée par les Allemands, secondés par les douaniers français, et les Suisses. Ses franchissements sont sévèrement réglementés. Les autorisations sont délivrées au compte-goutte. Elle se veut une barrière hermétique pour lutter par exemple, du côté allemand, contre la fuite de prisonniers de guerre ou de gens persécutés, l'espionnage, le marché noir, et, du côté suisse, contre l'afflux de réfugiés clandestins et la contrebande. Elle est doublée d'une zone interdite, sur sol français, dans laquelle il faut montrer patte blanche pour circuler. En principe donc, l'espace à proximité de la frontière est supposé être un no man's land mort, occupé uniquement par les sentinelles.

Mais, dans la réalité, cet objectif est bien loin d'être atteint. L'espace de la frontière est le lieu d'une intense activité clandestine. L'élément clé en est le passeur. Ce dernier est généralement soutenu par les « by-standers », soit les frontaliers qui, sans franchir eux-mêmes la frontière, leur offrent une assistance logistique (hébergement, nourriture, …). Grâce à ces réseaux, une masse hétéroclite de personnes et de choses, voire d'animaux, franchissent la frontière dans les deux sens : réfugiés juifs, prisonniers de guerre français ou polonais, espions suisses et alliés, résistants et maquisards français, marchandises de tous genres, courrier, etc.

La mission du Service de renseignements suisse (SR) est de fournir au commandant en chef de l'armée et à l'Etat-major général les informations dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions. L'acquisition de l'information est en théorie la tâche des postes extérieurs répartis le long de la frontière, ainsi que des centrales de collecte. Parmi les différentes méthodes employées pour rassembler les renseignements figurent l'étude des rapports des attachés militaires à l'étranger, l'exploitation des lignes de renseignement, mais aussi l'envoi de l'autre côté de la frontière suisse d'agents en mission.

Les bons résultats du SR obtenus entre 1940 et 1944 sont dus en grande partie à la collaboration mise en place, à tous les niveaux, avec les services de renseignement étrangers et les réseaux de résistance. La Suisse a en effet été choisie par bon nombre d'organisations alliées comme plaque-tournante pour leurs réseaux de renseignement. Les informations convergent de toute l'Europe vers les représentations diplomatiques établies en Suisse avant d'être transmises par celles-ci, via des postes émetteurs, à destination de Londres, Moscou ou Washington.

Que ce soit au niveau du commandement du SR ou des postes extérieurs, les hommes de Roger Masson tirent avantage de ce flux et établissent un rapport de donnant-donnant avec les réseaux étrangers. En échange d'informations pouvant intéresser la défense nationale, ils organisent le franchissement de la frontière aux agents étrangers et laissent les agents de la communauté internationale du renseignement vaquer à leurs occupations en toute impunité sur le territoire helvétique.

Le SR est parfaitement intégré dans la communauté internationale du renseignement établie sur le territoire suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Sur le terrain, il partage ses agents et ses passeurs avec les réseaux étrangers.

Mots-clés : frontière – renseignement – Seconde Guerre mondiale – Suisse – France – passage

Keywords : border – intelligence – WWII – Switzerland – France – crossing

Table des matières

Table des matières **3**

Glossaire et abréviations **11**
Archives 11
Autres (organisations, etc.) 11

Remerciements **17**

Introduction **19**
Avant-propos 19
Les sources 20
Bibliographie 21
Entretiens 22
Fonds d'archives 23
Archives fédérales, Berne (Suisse) 23
National Archives and Records Administration, College Park (MA), USA 24
The National Archives, Kew (Richmond, Surrey), UK 24
Mudd Manuscript Library, Princeton University, USA 25
Musée de la Résistance de Besançon 25
Archiv für Zeitgeschichte, ETH, Zurich 25
Archives nationales françaises, en ligne 25
Archives privées 25
Bilan du matériel mis au jour 25
Les échanges de l'ombre : problématique générale 26
Cadre théorique lié au renseignement 30
HUMINT et SIGINT : comparaison de la Suisse et de la Suède 35
Renseignement à but offensif et renseignement à but défensif 37
Le besoin suisse en renseignement et la mission du SR 38
D'où vient l'intérêt des résistants français pour le renseignement sous l'Occupation ? 44
La nature des renseignements acheminés 52
L'utilisation des renseignements collectés 54

I^{ère} partie – Les échanges de l'ombre par l'approche chrono-thématique **61**

1 Le SR initie les passages d'agents à travers la frontière (jusqu'au 25 juin 1940) 63
1.1 La frontière franco-suisse 63
1.2 La neutralité et la politique de neutralité helvétiques face aux menaces d'invasion 67
1.3 Neutralité et législation contre l'espionnage 72
1.4 Les forces suisses de répression de l'espionnage : des acteurs incontournables 73
1.4.1 Le Ministère public fédéral et la Police fédérale 74
1.4.2 Le Service de contre-espionnage 76
1.4.3 La justice militaire 81

1.4.4 … et la frontière 84
1.5 Le SR se mobilise 84
1.5.1 L'organisation de 1939 86
La NS1 87
Le Büro D 88
Les premières missions en Allemagne 88
Le Bureau I 89
Le Büro Ha 89
Le Bureau Chiffre 90
1.5.2 Le Bureau F 91
La centrale 92
Les postes récepteurs 93
1.5.3 La NS3 à Lausanne 94
1.5.4 Le PR d'Ajoie 95
1.6 Les partenaires suisses du SR à la frontière 95
1.6.1 Les arrondissements territoriaux 95
L'arrondissement territorial de Genève 96
1.6.2 La Section de police de l'EMA 96
1.6.3 Le renseignement de troupe 97
1.7 Une communauté internationale du renseignement en Suisse embryonnaire 97
1.7.1 Un acteur étranger déjà bien établi en Suisse : le SIS 97
1.7.2 Le modèle côtoie la copie : le 5e Bureau en Suisse 98
1.7.3 Les Polonais poursuivent la guerre également en Suisse 100
1.8 Résumé de la période 101

2 Une frontière entre occupation et souveraineté (25 juin 1940 au 11 novembre 1942) 105
2.1 La nouvelle frontière-obstacle de l'Arc jurassien 105
2.2 L'établissement des postes récepteurs à la frontière 107
2.2.1 La réorganisation du SR de 1942 107
2.2.2 Le Bureau F et la Section Alliés 108
2.2.3 Le PR d'Ajoie 111
2.2.4 La NS3 et le PR de Lausanne 114
2.2.5 Le PR de Neuchâtel 114
2.2.6 Le PR de Genève 115
2.2.7 Le PR de Vallorbe/Yverdon 117
2.2.8 Le PR de Nyon 119
2.2.9 Les suppléances 120
2.2.10 Les liens entre les postes récepteurs 121
2.2.11 L'effectif 121
2.3 Le 5e Bureau reste en poste 125
2.4 Le réseau Bruno : le flux de renseignements s'inverse 127
2.5 L'arrivée du SOE en Suisse 130

2.5.1 Les origines de l'antenne bernoise ... 131
2.5.2 Les collaborateurs et les agents ... 134
2.5.3 L'organisation ... 139
2.5.4 La communication ... 141
2.5.5 L'activité du SOE en Suisse ... 142
Le sabotage 143
La propagande 144
Le financement 144
L'évasion 145
Les collaborations 146
2.5.6 Conclusion ... 146
2.6 La naissance de la communauté internationale du renseignement en Suisse ... 146
2.6.1 Aspects théoriques : une communauté d'intérêt ... 148
La communauté d'intérêt chez Georg Simmel 148
La notion d'association utilitaire 149
La communauté d'intérêt chez les pionniers des réseaux informatiques 149
Le modèle de la communauté d'intérêt à l'heure d'Internet 149
2.6.2 Application du modèle ... 151
La communauté internationale des services de renseignement 151
Le SR et la communauté internationale 152
La communauté internationale du renseignement en Suisse romande 152
2.7 Vers la conclusion d'un gentleman's agreement ... 153
2.7.1 Nature ... 153
2.7.2 Au niveau de la frontière ... 153
2.7.3 Au niveau du territoire suisse ... 154
2.7.4 Agents alliés : vivre et travailler en Suisse dans la semi-clandestinité ... 155
2.7.5 La réalité de la communauté face au mythe de la neutralité ... 155
2.7.6 La négation d'une réalité ... 156
2.7.7 Le trop-plein britannique ... 157
2.8 Résumé de la période ... 159

3 Services suisse et alliés collaborent à la frontière (11 novembre 1942 au 6 juin 1944) 161
3.1 L'activité des PR à la frontière ... 161
3.2 Les interactions de la communauté du renseignement à la frontière ... 161
La préparation 162
L'effet entonnoir : le monopole des postes récepteurs à l'extrême frontière 162
Le partage 163
L'arrivée de Salignac 164
3.3 Qui franchit la frontière ? Sociologie des passages ... 165
3.4 Les dangers du travail à la frontière ... 169
3.4.1 Les échanges de détenus ... 178
3.4.2 Les évasions de prisonniers ... 180
3.5 Les conflits du SR à la frontière ... 181
3.5.1 Tensions internes ... 181

3.5.2 Rivalité avec le renseignement de troupe ... 186
3.5.3 Les rapports entre le SR et les douanes suisses s'enveniment ... 192
3.5.4 Le Spab fait cavalier seul ... 195
3.6 L'OSS entre dans le jeu ... 196
3.7 Genève : un centre de la Résistance française à deux pas de la frontière ... 199
3.7.1 Le réseau Gilbert tisse sa toile à partir de Genève ... 200
3.7.2 Les MUR prennent position sur le quai Wilson ... 201
3.8 D'autres réseaux ou mouvements de la Résistance française joue la carte « Suisse »203
3.8.1 Réseau « Agir » ... 203
3.8.2 Réseau « Vélites-Thermopyles » ... 204
3.9 Les outsiders ... 204
3.9.1 Le Tchèque Karel Sedlacek ... 204
3.9.2 Les services belges ... 207
3.9.3 Les services néerlandais ... 208
3.10 Une alternative aux passages : la guerre des ondes ... 209
3.10.1 Les émetteurs clandestins ... 209
3.10.2 Les émetteurs sur la frontière ... 213
3.11 Résumé de la période ... 214

4 Vers une restauration de la frontière franco-suisse (à partir du 6 juin 1944) 217
4.1 Nouveau renversement de vapeur pour les postes récepteurs ... 217
4.2 Collaboration dans la lutte contre les espions allemands : le Spab adopte les pratiques du SR à la frontière ... 219
4.3 Comparaisons : la situation aux frontières italo et austro-suisses ... 220
4.4 De l'importance de l'initiative personnelle au sein du SR : Max Waibel et l'Opération Sunrise ... 225
4.5 L'heure des comptes ... 228
4.5.1 Le bilan humain ... 228
4.5.2 Les conséquences pour les agents ayant travaillé pour le SR ... 228
Frédéric Jöhr 229
H. Lehuin et J. Bognot 231
Maurice Billaud 235
4.6 Résumé de la période ... 236

II^e partie – Les affaires de justice militaires décryptées Etudes de cas 239

5 Les affaires de justice militaires décryptées 241
5.1 Aspects juridiques liés à l'espionnage ... 241
5.1.1 Définitions ... 241
5.1.2 La législation luttant indirectement contre l'espionnage ... 243
5.1.3 L'AF de 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération (ASC) ... 244
5.1.4 Service de renseignements politique ... 246
5.1.5 Service de renseignements économiques ... 248
5.1.6 Service de renseignements militaires ... 248

5.1.7 Le service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger 251
5.1.8 Conclusion 251
5.2 Statistiques et comparaisons : différence de nature entre l'espionnage allemand et l'espionnage allié en Suisse 252
5.3 Les affaires de justice militaire : révélateur du gentleman's agreement 260
Les affaires déclenchées par le non-respect ou l'absence du gentleman's agreement 262
Les affaires déclenchées malgré le respect du gentleman's agreement 262
Les affaires concernant des tiers pour violation de secret militaire 263
5.4 Récapitulatif des affaires 263
5.5 Affaires déclenchées par le non-respect ou l'absence du gentleman's agreement .. 264
5.5.1 L'affaire Basnett 264
5.5.2 L'affaire Dupont 264
5.5.3 L'affaire de Cavaignac 265
5.5.4 L'affaire Bertrand 270
5.5.5 L'affaire Quartier-la-Tente et consorts 275
5.6 Affaires déclenchées malgré le respect du gentleman's agreement 285
5.6.1 L'affaire Maître 285
5.6.2 L'affaire Gogniat 288
5.6.3 L'affaire Neyrac 297
5.6.4 L'affaire Bouchardy 303
5.6.5 L'affaire Doru 312
5.6.6 L'affaire Adamian 327
5.6.7 L'affaire Farquet 330
5.6.8 L'affaire Plottier 334
5.6.9 L'affaire Possan 337
5.6.10 L'affaire Loubatié et Le Fort 343
5.6.11 L'affaire Masson 351
5.7 Affaires concernant des tiers pour violation de secret militaire 356
5.7.1 L'affaire Gallati 356
5.7.2 L'affaire Carnet 357
5.7.3 L'affaire Berguerand 370
5.7.4 L'affaire Dumont 377
5.8 Autres études de cas 383
5.8.1 L'affaire Burnier 383
5.8.2 L'affaire E ou le financement britannique de la Résistance à partir de la Suisse 385

6 Conclusion 395

7 Annexes 401
7.1 Effectif mobilisé de l'armée suisse de 1939 à 1945 401
7.2 Schémas d'organisation du SR 402
7.2.1 Organisation du SR de 1939 403
7.2.2 Organisation du SR de 1941 404

7.2.3 Organisation du SR de 1944 405
7.3 Activité de la *Section Alliés* 406
7.4 Liste de collaborateurs du *Bureau France* et de la *Section Alliés* 407
7.5 Effectif du SR 422
7.6 Budget du SR 423
7.7 L'Appel du 18 Juin 1940 424
7.8 Droit de la neutralité : extrait de la V^e Convention de La Haye 427
7.9 Droit de la guerre : extrait du *Règlement* de La Haye 429
7.10 Droit suisse : complément à l'examen des aspects juridiques liés à l'espionnage 430
7.10.1 La complicité et l'instigation 430
7.10.2 La rémunération 430
7.10.3 L'engagement 430
7.10.4 Distinction entre espionnage militaire et violation de secrets militaires 430
7.10.5 Le contre-espionnage au profit de l'étranger 431
7.10.6 Distinction entre espionnage économique et espionnage militaire 431
7.10.7 Droit ordinaire et droit militaire 433
7.10.8 L'Ordonnance du 28 mai 1940 433
7.10.9 L'Arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1942 434
7.10.10 L'atteinte à l'indépendance de la Confédération 435
7.10.11 Principes généraux 436
Désobéissance à des ordres généraux/spéciaux 436
Elargissement à l'étranger 436
Emprisonnement/réclusion 436
Crime/délit 437
Circonstances atténuantes 437
ACF du 26 mars 1940 437
7.10.12 Extraits du CPM de 1927 437
7.10.13 Projet d'ASC de 1935 442
7.10.14 Extrait de l'ASC du 28 février 1935 444
7.10.15 Extraits du CPS de 1937 445
7.11 Les rapports de *Raoul* 448
7.12 Rapports de renseignement de 1944 saisis dans le cadre de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts 451
7.13 Extrait du récit de Philippe Savy 454
7.14 Stationnement à Paris des administrations civiles et militaires allemandes 458
7.15 Schéma du réseau *Dora* 459
7.16 Rapport de Frédéric Reymond 460
7.17 Récit de Pierre Berger 462
7.18 Extrait du récit d'Hélène Maître 463
7.19 Liste d'agents du service de renseignement de la Brigade frontière 3 465
7.20 Paul Neyrac et la communauté internationale du renseignement 469
7.21 Aperçu quantitatif de l'activité de la justice militaire suisse 471

7.21.1 Aperçu général 471
Nombre de personnes concernées par les enquêtes terminées 471
Liquidé lors de l'administration temporaire des preuves 472
Ayant fait l'objet d'investigations (terminées au 1.3.1946) 473
Nature de la liquidation (après investigations) 474
Décisions de l'Auditeur en chef de l'armée 475
Mises en accusation 476
Epouses impliquées dans les enquêtes 478
Verdicts (mises en accusation) 479
Condamnations 479
Peines de mort 480
Peines de réclusion 480
Peines de prison 481
Peines d'emprisonnement avec exécution militaire 481
Prison avec sursis 482
Peines d'arrêts 482
Amendes pécuniaires 483
7.21.2 Accusations 483
7.21.3 Condamnations 484
7.21.4 Acquittements & acquittements avec peine disciplinaire 484
7.21.5 Procédure suspendue selon art. 166 OJPPM 485
7.21.6 Liste des condamnés à mort 486
7.22 Schéma des sources d'information du SIS 487
7.23 Cahier de photographies 488
Série des diplomates à Berne 513
Curiosités 517

8 Bibliographie 521
Articles 521
Ouvrages 525
Etudes et mémoires non publiées 540

9 Index 541

Glossaire et abréviations

Archives

AF	Archives fédérales, Berne, Suisse
AfZ	*Archiv für Zeitgeschichte*, ETH, Zurich, Suisse
MRB	*Musée de la Résistance de Besançon, France*
NA UK	*The National Archives*, Kew (Richmond, Surrey), UK
NARA	*National Archives and Records Administration*, College Park (MA), USA

Autres (organisations, etc.)

2e Bureau	terme généralement utilisé dans les sources et la littérature pour désigner le service de renseignement français, bien que, dans les faits, les deux notions ne soient pas équivalentes
5e Bureau	service de renseignement français
Abwehr	service de renseignement de la Wehrmacht
ACF	*Arrêté du Conseil fédéral*
AF	*Arrêté fédéral*
arr.ter.	*arrondissement territorial*
AS	*Armée secrète*, branche paramilitaire de la Résistance fondée par H. Frenay
ASC	*Arrêté fédéral du 21 juin 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération*
AST	*Abwehrstelle*, antenne du service de renseignement allemand
BBC	*British Broadcasting Corporation*, organe de radiodiffusion britannique
BCRA	*Bureau central de renseignements et d'action*, service de renseignement et d'action de la France Libre
BIT	*Bureau international du travail* à Genève
br.fr.	*brigade-frontière*
br.mont.	*brigade-montagne*
BUP	*British United Press*
Bupo	*Police fédérale* suisse
CA	*corps d'armée*
CF	*Conseil fédéral*, gouvernement helvétique formé de sept Sages
CHF	*Franc suisse*
CIA	*Central Intelligence Agency*, service de renseignement américain fondé en 1947
COI	*Office of the Coordinator of Information.*
COS	*Chiefs of Staff*
CPM	*Code pénal militaire*
CPS	*Code pénal suisse*
DCA	*défense contre avions*
DFAE	*Département fédéral des Affaires étrangères*
DFJP	*Département fédéral de Justice et Police*

DGER	*Direction générale des Études et Recherches*, service de renseignement français de 1944 à 1946
div.	*division*
DMF	*Département militaire fédéral*
DPF	*Département politique fédéral*, équivalent du ministère des affaires étrangères
EM	*état-major*
EMA	*Etat-major de l'armée* suisse lors du Service actif
EMG	*Etat-major général* suisse en temps de paix. Ajouté au grade, indique la formation d'officier d'état-major.
FF	*Franc français.*
FFI	*Forces françaises de l'Intérieur.*
FFL	*Forces françaises libres.*
FO	*Foreign Office.*
Gestapo	*Geheime Staatspolizei*, terme convenu pour les forces de répression allemandes.
GRU	*Glavnoye Razvedyvatel'noye Upravleniye*, Direction générale des renseignements de l'Etat-major des forces armées soviétiques.
HUMINT	*Human Intelligence.*
LVF	*Légion des volontaires français contre le bolchevisme.*
MEW	*Ministry of Economic Warfare.*
MI6	*Military Intelligence 6*, voir SIS.
MI9	*Military Intelligence 9*, service d'évasion britannique.
MLN	*Mouvement de Libération nationale*
MPF	*Ministère public fédéral*
MUR	*Mouvements unis de Résistance*
NS	*Nachrichtensammelstelle*, centrale de collecte du SR
OCF	*Ordonnance du Conseil fédéral*
OSS	*Office of Strategic Services*, service de renseignement américain
OVRA	*Organizzazione di Vigilanza e Repressione dell'Antifascismo*, police secrète italienne
PR	*Poste récepteur*, organe de collecte du SR
QG	*quartier-général*
QGA	*quartier-général de l'armée* suisse
RAF	*Royal Air Force*, armée de l'air britannique
RM	*Reichsmark*
RSHA	*Reichssicherheitshauptamt*, office central de la sécurité du Reich, dirigé par la SS
SC	*Service complémentaire*
SCF	*Service complémentaire féminin*
SCM	*Service des Communications Militaires*, poste du Service de renseignement français établi à Belfort
SD	*Sicherheitsdienst*, organe de répression allemand
SdN	*Société des Nations*
SIGINT	*Signal Intelligence*
SIS	*Secret Intelligence Service*, ou *MI6*, service de renseignement britannique

SOE	*Special Operations Executive,* service britannique en charges des opérations spéciales
Spab	*Service de contre-espionnage* suisse
SR	*Service de renseignements* suisse
SS	*Schutzstaffel,* bras armé et répressif du parti nazi
SSU	*Special Service Unit,* service de renseignement et de contre-espionnage américain issu du démantèlement de l'OSS le 1er octobre 1945
TR	*Travaux ruraux,* service de contre-espionnage de l'armée française d'armistice
trib.div.	*tribunal de division*
trib.ter.	*tribunal territorial*
USAAF	*United States of America Air Force*, armée de l'air américaine
VM	*Vertrauensmann*, homme de confiance, agent de l'Abwehr

A mon père.

Le principe de la neutralité du tiers*, que les belligérants sont tenus de respecter, ne pouvait émerger sous cette forme que si les théories de la guerre juste avaient perdu leur signification. Pourtant, de nos jours, depuis que ces idées tendent à renaître, la retenue à l'égard de la neutralité du tiers a tendance à disparaître : là où l'on conçoit la guerre comme l'application d'un droit et où on la fait sous prétexte d'imposer la justice, la neutralité est devenue moralement douteuse.*

Herfried Münkler, *Les Guerres Nouvelles*, Paris, Alvik, 2003

Remerciements

Je dois à mes directeurs de thèse d'être en mesure de produire aujourd'hui les pages qui suivent. A M. le Professeur Robert Belot, je tiens à témoigner de ma gratitude pour m'avoir montré la voie à suivre par la qualité et la richesse de ses propres travaux dans ce domaine si particulier qu'est l'histoire du renseignement. Je lui suis par ailleurs très reconnaissant des opportunités qu'il m'a offertes comme jeune chercheur. Je remercie M. le Professeur Laurent Tissot, tout spécialement pour son soutien dans les moments de doute qui n'ont pas manqué de ponctuer ce long parcours. Une certaine carte envoyée à l'occasion d'événements particulièrement douloureux ne sera jamais oubliée. Je remercie les membres de mon jury, MM. les Professeurs Philippe Marguerat et Bertrand Warusfel, de me faire l'honneur de siéger comme experts, ainsi que pour la pertinence de leurs remarques lors du colloque de pré-soutenance. Ma reconnaissance va également à mes deux camarades sur le projet de recherche, Christian Favre et Mattia Piattini, pour les moments de complicité, ainsi qu'à son initiateur, M. le Professeur Francis Python. L'aboutissement de la part dudit projet qui m'était dévolue n'aurait pas été possible sans le soutien du Fonds national suisse.

Les recherches dont cette étude est issue, ainsi que sa rédaction furent une longue aventure, souvent très solitaire. Mais elle fut aussi l'occasion de rencontres marquantes, notamment avec d'anciens du SR. L'histoire contemporaine a en effet ceci de fascinant qu'elle autorise parfois la rencontre avec les personnages du tableau qu'on tente de peindre. Merci donc à MM. Bernard Bouveret (Foncine-le-Haut, France), Pierre Berger (Grandvillars, France) et Pierre Cloux (L'Isle, Suisse) d'avoir partagé avec moi un peu de leurs souvenirs. Mes pensées vont tout spécialement à M. Philippe Allemann (St-André-de-Cruzière, France), l'homme-passerelle, qui m'a fait le plus grand des honneurs en en jetant une dans ma direction. Je souhaite également ma gratitude à M. Gilbert Ceffa (Veyrier, Suisse) pour les moments stimulants passés en sa compagnie.

Les vétérans du SR n'ont toutefois pas le monopole de ces rencontres qui sont pour moi de tant de valeur. Je remercie Mme Jacqueline Perret (Pontarlier, France) pour avoir partagé avec moi son magnifique album de photos de la frontière des Verrières, Mme Jacqueline Villeneuve (Enges, Suisse) de son accueil et de la confiance dont elle a témoigné à mon égard en me confiant les archives militaires de son père, Mme Françoise Reymond, pour avoir guidé mes premiers pas le long du Mur et jusqu'à Foncine. Merci également à Yves Laplace (Bellevue, Suisse), à Nicole Giroud (Les Roguets, France), René Claude (Genève, Suisse), ainsi qu'à Paul et Yvette Beureux (Fahy, Suisse).

Si l'aventure m'a mené de temps à autre sur les routes de l'Arc jurassien, côté suisse et côté français, elle m'a bien plus souvent conduit à user mes fonds de culottes sur les chaises des salles de lecture. Comment ne pas penser, face au catalogue des sources de cette recherche, aux kilomètres parcourus par le magasinier des Archives fédérales ? Ma reconnaissance va également au personnel des archives de Berne, Londres et Washington, à la Mudd Library de Princeton et, surtout, au Musée de la Résistance à Besançon qui fait un formidable travail de conservation.

Ma reconnaissance va à M. le Professeur André Bandelier pour sa relecture attentive d'une grande partie du manuscrit. La solidarité entre Jurassiens n'est pas un vain mot pour ce spécialiste de l'ère napoléonienne.

Pour solitaire que le chercheur se trouve face à son sujet, il n'en reçoit pas moins le soutien de ses proches. Un grand merci à mes amis, Patric, Barbara, Matthieu, Frédéric, Marie, Pascal, Florian, Sandrine, Pascal, Dom, Sarah, Céline, Christelle, Suzanne, Werner et les autres pour avoir su parfois me soulager de mes angoisses et pour tant d'autres choses. Merci aussi à mes collègues, en particulier à ma cheffe Katrin, pour sa compréhension.

Ma profonde gratitude va à mes parents, Jean-Pierre et Eliane, pour leur solide appui, même si l'un des deux, bien malgré lui, a soudainement rompu les amarres. Coquin de sort qui à jamais privera un fils de la joie d'annoncer à son père l'achèvement de sa thèse !

Je m'incline devant la résistance dont à fait preuve ma compagne, Isabelle Künzler, durant toutes ces années. Les remerciements les plus chaleureux que je peux lui adresser ne rendront jamais justice à ses efforts quotidiens et protéiformes pour me soutenir.

Introduction

Avant-propos

La présente thèse est un volet du projet plus vaste intitulé *Une frontière entre la guerre et la paix. Contacts, échanges et représentations dans l'Arc jurassien*. Les objectifs principaux de ce dernier sont, premièrement, de sortir la recherche sur la Seconde Guerre mondiale et sur l'immédiat après-guerre de ses perspectives nationales. Il s'agit, ensuite, d'interroger à la fois les archives suisses et françaises pour rendre compte des formes d'échanges pratiqués à travers la frontière franco-suisse de l'Arc jurassien pendant la guerre et leurs perceptions dans les années qui suivent. Enfin, le projet vise à mettre en lumière les acteurs de ces interactions, ainsi que les réseaux à cheval sur la frontière. Bien qu'elle constitue en principe une barrière, l'espace qui la jouxte de part et d'autre constitue une zone de contacts, d'établissements, de passages et de refuge tout au long de ces années sombres. Ces échanges sont abordés selon trois perspectives, soit celle privilégiant les liens transfrontaliers tissés au quotidien[1], celle se concentrant sur les formes discrètes ou clandestines liées au renseignement[2], ainsi que celle abordant les mécanismes de retour à la normale consécutifs à la Libération et les perceptions réciproques du rôle de chacun des deux pays durant le conflit, pour la période d'après-guerre[3]. L'hypothèse de travail que les chercheurs tentent de démontrer, est qu'une identité régionale transcendant la frontière s'affirme durant cette période de guerre et d'après-guerre.

Au-delà du projet de recherche, ce travail s'inscrit dans le courant de l'histoire du renseignement, et non, comme sont catalogués généralement dans le monde francophone les ouvrages touchant à cette problématique, dans celui de l'histoire militaire[4]. Bien que le lien entre renseignement et armée soit très fort, une part importante des acteurs n'est pas issue du monde militaire et les domaines du quotidien touchés par cette activité s'étendent bien au-delà de la défense nationale. Il faut distinguer par ailleurs ce courant de l'engouement, depuis l'entrée en guerre de l'Occident dans la guerre contre le terrorisme, pour l'étude du renseignement. Celle-ci vise principalement à en améliorer les méthodes et l'organisation, mais aussi à le valoriser aux yeux des décideurs et du grand public. Force est de constater toutefois que les mêmes événements ont également amené un regain d'intérêt pour les ouvrages historiques.

> September 11, 2001 has changed the world in innumerous respects; it has particularly also brought intelligence into public and private purview and discourse by having almost instantaneously created a new "age of having to live with intelligence." The need for understanding the intelligence process in national and international politics has since been widely recognized. Indeed, researching and studying intelligence has never been more important[5].

L'objectif n'est pas ici de fournir un outil destiné au final à augmenter l'efficience des services, mais de tenter de montrer, au niveau des individus, le quotidien de ceux qui ont œuvré en leur faveur, voire, au niveau *macro-historique*, l'influence de leur travail sur la

[1] Les résultats de cette première approche ont été publiés dans l'ouvrage de Christian Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)*, Neuchâtel, Alphil, 2010 (**C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix***).
[2] Il s'agit de la perspective adoptée par le présent travail.
[3] Un aperçu de ce troisième axe de recherche se trouve dans l'article de Mattia Piattini, « Les effets et l'impact de la guerre dans l'après-guerre à la frontière jurassienne (1945-1950). Etude de cas », in Robert Belot (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006 (**R. Belot (dir.), *Guerre et frontières***), p. 325-337.
[4] Dans cette optique, il ne sera pas fait référence aux grades militaires en-dehors des annexes et des citations.
[5] Siegfried Beer, « Foreword », in *The Journal of Intelligence History*, vol. 5, n° 1, 2005, p. i.

politique d'un Etat. Il s'agit d'approcher la réalité d'un univers qui, pour avoir été largement dissimulé pendant des décennies, s'est fait connaître au travers des images d'Epinal.

Les sources

Le problème récurrent de l'étude historique du renseignement est l'accès aux sources documentaires. Les services donnent rarement accès à leurs archives. Il faut mentionner les exceptions notables des organismes américains et suisses, ainsi que du *Special Operations Executive* (SOE) britannique. Les fonds à disposition donnent toutefois souvent le sentiment désagréable – à tort ou à raison – que le principal reste inaccessible. L'idée est ici de contourner le problème de la fermeture partielle des archives des services secrets en observant le monde du renseignement à travers les yeux d'un acteur extérieur et indépendant, mais particulièrement bien informé : la justice militaire. Les documents produits par l'instruction des affaires d'espionnage, complétés par les dossiers d'enquête constitués en amont par le *Service de contre-espionnage* (*Spab*) et la *Police fédérale* (*Bupo*), répondent parfaitement à cet objectif. L'ensemble des dossiers a été conservé et ils sont complets. Ils constituent une série qui permet d'atteindre une forme d'exhaustivité. Les archives de la justice militaire et des organes de police fédéraux peuvent ainsi constituer une base solide qu'il s'agit ensuite de compléter, de croiser et d'approfondir au moyen d'autres sources archivistiques et bibliographiques.

Certes, les *affaires* ne présentent que des exemples. D'aucuns pourraient les considérer comme non représentatives de l'ensemble de la communauté internationale du renseignement en Suisse[6]. On peut envisager notamment que les réseaux mis au jour par les autorités helvétiques se distinguent par trop des autres, mieux organisés, mieux implantés et plus professionnels. Toutefois, la plupart des affaires ont éclaté parce qu'une ou plusieurs des règles régissant le fonctionnement de la communauté ont été transgressées et l'étude des dossiers les met en lumière, de même que certaines pratiques. En outre, les affaires étant focalisées sur les individus, et non sur les organisations, elles fournissent une excellente base pour la mise en lumière de destins particuliers. L'approche par les cas de justice militaire paraît justifiée pour traiter, du moins en partie, la problématique. Les affaires constituent donc le fil conducteur de l'ensemble de la thèse. Malgré leur caractère *micro-historique*, il sera possible de faire ressortir de ces cas, des réflexions générales et théoriques. Toutes ne pourront être présentées dans le détail, ce qui ne signifie pas qu'il n'en a pas été tenu compte dans la réflexion. Un aperçu de toutes les affaires pertinentes pour la présente étude est disponible dans le catalogue des sources.

L'utilisation des archives de la justice militaire n'est pas inédite dans l'historiographie consacrée à la Seconde Guerre mondiale. Adoptant une problématique assez proche et travaillant en partie avec les mêmes fonds, Luc Van Dongen s'est penché sur la question de l'engagement des Suisses dans la Résistance intérieure française[7]. Pour ce faire, l'historien genevois a orienté le dépouillement des dossiers sur les procédures engagées du fait d'une infraction à l'article 94 du *Code pénal militaire* (CPM) qui punit les atteintes à la puissance défensive du pays par un service militaire étranger. Les Forces française de l'intérieur (FFI) n'étant reconnues comme « *armée étrangère qu'en octobre 1944, avec effet rétroactif au 6*

[6] Cette expression, qui sera définie plus bas, doit être distinguée de celle de *communauté du renseignement*, laquelle désigne communément l'ensemble des organes d'un Etat actifs dans ce domaine.

[7] Luc Van Dongen, « Des Suisses dans la Résistance française (1944-1945) », in Michel Porret, Jean-François Fayet & Carine Fluckiger (dir.), *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, Georg, 2000, p. 281-301 (**L. Van Dongen, « Des Suisses dans la Résistance »**). En complément, notamment à propos des aspects méthodologiques, voir également Luc Van Dongen, « Genève comme base arrière de la résistance française : une fonction de ville-frontière vue à travers les procès militaires », in *Le passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale*, Genève, Archives d'Etat, 2002, p. 103-109.

juin 1944[8] », ce n'est qu'à partir de cette dernière date que s'engager dans le maquis devient punissable pour des ressortissants suisses aux yeux des tribunaux militaires. Ainsi, la période étudiée par L. Van Dongen se limite au dernier trimestre de 1944 et à l'année 1945. Du fait de son choix de restreindre ses recherches aux violations de l'article 94 CPM, il n'a pas pris en considération les Suisses engagés dans la Résistance comme agent de renseignement, délit relevant d'autres dispositions pénales[9]. Disposant d'une série cohérente de cas, fruit d'un dépouillement exhaustif du fonds disponible, il a été en mesure de présenter des chiffres intéressants quant à l'appartenance sociale et aux motivations des « *résistants suisses* ».

Bibliographie

Une bibliographie d'environ 260 ouvrages en lien plus ou moins étroit avec la problématique a été rassemblée au cours de cette recherche. Il serait illusoire de prétendre en la matière à l'exhaustivité. Dans ce domaine, une partie importante des ouvrages est constituée de mémoires d'acteurs, souvent à tirage très limité. Par ailleurs, il existe une vaste littérature sur de grands sujets touchant directement à la problématique de ce travail, comme, par exemple, la Résistance française, la Suisse et la Seconde Guerre mondiale ou les services de renseignement alliés. Toutefois, ce corpus constitue une base bibliographique solide, tant au niveau de la littérature secondaire, que des études scientifiques – de moins en moins rares dans le domaine du renseignement.

La question de la position de la Confédération helvétique dans la guerre secrète a été traitée par une première vague d'historiens et de journalistes de 1962 à 1982[10]. Bien qu'ils aient parfois mélangé cette interrogation avec celle de l'importance de la Suisse pour la victoire alliée, dans les grandes lignes, leur constat n'est pas remis en cause par les chercheurs contemporains[11]. Ces derniers, grâce à l'ouverture partielle des archives, sont en mesure de l'étayer par des méthodes mettant l'accent sur les sources documentaires plutôt que sur les témoignages[12]. Cette seconde vague historiographique a le mérite d'étendre l'objet des

[8] L. Van Dongen, « Des Suisses dans la Résistance », p. 283.
[9] Voir le point 5.1.
[10] On peut mentionner de manière non exhaustive, dans cette catégorie : Jon Kimche, *Un général suisse contre Hitler. L'espionnage au service de la paix. 1939-1945*, Paris, Fayard, 1962 (**J. Kimche, *Un général suisse contre Hitler***) ; Pierre Accoce & Pierre Quet, *La guerre a été gagnée en Suisse, 1939-1945*, Paris, Perrin, 1966 (**P. Accoce & P. Quet, *La guerre a été gagnée en Suisse***) ; Drago Arsenijevic, *Genève appelle Moscou*, Paris, Robert Laffont, 1969 (**D. Arsenijevic, *Genève appelle Moscou***) ; Werner Rings, *La Suisse et la Guerre, 1933-1945*, Lausanne, Ex Libris, 1975 (**W. Rings, *La Suisse et la Guerre***).
[11] Parmi les auteurs académiques évoquant la place de la Suisse dans la guerre secrète, on peut citer de manière non exhaustive : Pierre-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin. Die Nachrichtenlinie Masson-Schellenberg und der schweizerische Nachrichtendienst im Zweiten Weltkrieg*, Zurich, Verlag NZZ, 1989 (**P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin***) / P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin. The Masson-Schellenberg Connection and Swiss Intelligence in World War II*, Philadelphie, Casemate, 2004 (**P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin***) ; Neal H. Petersen, *From Hitler's Doorstep. The Wartime Intelligence Reports of Allen Dulles, 1942-1945*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1996 (**N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep***) ; Neville Wylie, *Britain, Switzerland, and the Second World War*, Oxford, Oxford University Press, 2003 (**N. Wylie, *Britain, Switzerland***) ; Richard Breitman, Norman J. W. Goda, Timothy Naftali & Robert Wolfe, *U.S. Intelligence and the Nazis*, Washington, National Archives Trust Fund Board, 2004 (**R. Breitman & *al., US Intelligence***) ; Robert Belot & Gilbert Karpman, *L'Affaire Suisse. La Résistance a-t-elle trahi de Gaulle ? (1943-1944)*, Paris, Armand Colin, 2009 (**R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse***).
[12] Les dossiers constitués par W. Rings pour la rédaction de son ouvrage, conservés à l'*Archiv für Zeitgeschichte* à Zurich, contiennent pour une bonne part des transcriptions d'entretiens avec les acteurs du SR de l'époque et montrent que la connaissance de cet auteur s'appuie largement sur leurs témoignages. Il faut cependant se garder de généraliser et de forcer le trait concernant la première vague d'auteurs. De la correspondance conservée dans les dossiers de justice militaire révèle que certains historiens ont demandé et obtenu des dérogations qui leur ont permis de consulter les documents bien avant leur ouverture officielle.

investigations à d'autres aspects que l'affaire Rössler et le réseau *Dora*[13], ainsi que d'apporter de la nuance et de la complexité à cette problématique qui n'en manque pas.

Un effort spécifique a été fourni pour collecter des sources – articles de doctrine et de jurisprudence du Tribunal fédéral allant de 1935 à 1942, textes de lois et ordonnances – pour la présentation des aspects juridiques suisses nécessaires à une meilleure compréhension des affaires de justice militaire liées à la problématique et mises au jour par le travail en archives[14].

Entretiens

Le SR compte par bonheur quelques vétérans encore en vie au moment de la rédaction de ces lignes. Certains, malheureusement, sont décédés au cours de cette recherche. Deux agents et résistants, ainsi que deux employés du SR ont été interviewés. Un contact téléphonique régulier a été entretenu avec Philippe Allemann jusqu'à son décès. La fille d'un agent a également été interviewée, ainsi qu'une aînée ayant passé la guerre à proximité de la frontière. Ainsi, le témoignage des personnes suivantes a été recueilli :
Philippe Allemann, résistant et agent du SR ;
Bernard Bouveret, de Foncine-le-Haut (France), résistant et agent du SR ;
Pierre Berger, de Grandvillars (France), résistant et agent du SR ;
Gilbert Ceffa, de Veyrier (Suisse), employé au SR ;
Pierre Cloux, de L'Isle (Suisse), employé au SR ;
Françoise Reymond, de Romanel s/Lausanne (Suisse), fille de Frédéric Reymond, employé au SR ;
Jacqueline Perret, fille de M. Hirt, tenancier du Café fédéral aux Verrières (Suisse).
Ces entretiens ont été menés avec une approche favorisant l'initiative des personnes interrogées, sans pour autant atteindre la rigueur de l'entretien semi-directif. Deux raisons expliquent cette faiblesse. La première est que l'ambition de la présente étude n'est pas de s'inscrire dans le cadre théorique de l'histoire orale. Ces rencontres sont principalement un moyen de s'imprégner de l'ambiance de l'époque, et non de vérifier des faits ou des hypothèses. Il s'agit d'éviter un des travers reprochés aux historiens qui jugent de leur tour d'ivoire, notamment à la Commission indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale à propos du témoignage des contemporains de la *Mob*.

> Manifestement, les historiens ne veulent rien apprendre car ils savent déjà tout et décident eux-mêmes de ce qu'il en était autrefois[15].

Il est inconcevable en effet d'écrire sur un sujet tel que celui-ci sans chercher à en rencontrer les acteurs survivants, notamment par respect pour eux. Cependant, et c'est la seconde raison, la plupart de ces entretiens se sont révélés pratiquement impossibles à diriger. Les personnes interrogées n'étaient que rarement en mesure de répondre aux questions telles qu'elles étaient posées. Elles étaient par contre très enclines à conter leur récit librement. Un personnage a fait exception. Ancien policier, il attendait des questions, lesquelles étaient fort peu travaillées du fait des expériences précédentes. Le manque de méthode dans la tenue des entretiens ne porte

[13] Un des objets principaux de l'ouvrage de P. Accoce et P. Quet (*La guerre a été gagnée en Suisse*), cette affaire d'espionnage met en scène Rudolf Rössler, un Allemand ayant fondé une maison d'édition à Lucerne, *Vita Nova*. Disposant apparemment de renseignements en provenance directe du haut-commandement allemand, il en fait bénéficier le réseau communiste *Dora*, branche suisse de l'*Orchestre rouge* mise en place par le cartographe hongrois Sándor Radó établi à Genève. R. Rössler est également en contact avec le *Büro Ha* de Hans Hausamann (voir le point 1.5.1). Voir le schéma du réseau en annexe 7.15.
[14] Voir le point 5.1.
[15] Groupe de Travail Histoire Vécue, *La Suisse face au chantage. Son attitude en 1939-1945. Critiques des rapports Bergier*, Yens sur Morges, Cabédita, 2002, p. 59.

pas à conséquence du fait de la place très secondaire qu'ils occupent pour la reconstitution des faits.

Fonds d'archives

L'accent a en effet été mis sur la recherche en archives. Contrairement aux avertissements qui avaient été proférés en début de cette recherche par des historiens suisses externes au projet, la quantité de documents à disposition pour l'étude de ce sujet est considérable. La réelle difficulté ne fut donc pas de trouver des fonds pertinents, mais de gérer la masse documentaire mise au jour.

Archives fédérales, Berne (Suisse)

Les recherches aux *Archives fédérales* suisses (AF) ont été effectuées essentiellement dans quatre domaines complémentaires. Premièrement, les archives du *Service de renseignements et de sécurité* de l'Etat-major général de l'Armée suisse (fonds E27/9468 à /14854) ont été dépouillées, soit notamment les listes et les dossiers administratifs d'agents du SR, ainsi que les dossiers d'enquête du *Service de contre-espionnage* (*Spab*).

Deuxièmement, une longue attention a été portée aux archives de la justice militaire, soit le fonds E5330. En lien avec la problématique, il s'agissait de mettre au jour les dossiers d'instruction contenant les jugements des Suisses et des étrangers poursuivis pour espionnage ou atteinte à la neutralité, c'est-à-dire, plus précisément, pour espionnage au préjudice d'un belligérant en faveur d'un autre. Ce fonds est partagé en deux versements. Le premier renferme les dossiers d'affaires courantes. Le second, secret, contient celles jugées sensibles pour la défense du territoire, dans lequel se trouvent en principe les affaires d'espionnage.

Le fonds du *Service de renseignements et de sécurité*, ainsi que le versement secret de la justice militaire ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif, ainsi que d'un inventaire systématique et complet. Les dossiers intéressants directement la problématique ont été reproduits en totalité sous la forme de photographies numériques. Les documents présentant un intérêt, mais classés dans un dossier ne présentant pas de lien direct avec la problématique, ont été reproduits au cas par cas. Le versement non classé de la justice militaire a fait l'objet d'un pointage au moyen des listes de personnes inculpées.

En troisième lieu ont été exploitées les archives du *Ministère publique fédéral* (MPF), soit le fonds E4320(B) qui conserve les dossiers de personnes ayant fait l'objet d'une ordonnance d'enquête ou de surveillance par le service du Procureur de la Confédération. Certains de ces dossiers étant encore inaccessibles au regard du délai normal de consultation de 50 ans en vigueur aux AF, leur clôture étant trop tardive, des dérogations ont été demandées et obtenues. Un dépouillement systématique de ce fonds n'a pas été possible. Il a fait l'objet d'un pointage en fonction des noms reconnus dans l'inventaire.

Il peut être précisé qu'une étude systématique de ce fonds rencontrerait un obstacle de principe. Le *Spab* ayant été dissout en septembre 1945, tous ses dossiers sont désormais ouverts. De même, les affaires de justice militaire ne s'étalant généralement pas sur une période de plus de deux ou trois ans, tous les dossiers pertinents pour la recherche sont accessibles. Dans ces deux cas, l'historien peut s'affranchir des listes d'inventaire et commander les cartons et les liasses sur la seule base de leur numéro. Il en va autrement des dossiers du MPF. Du fait de l'inaccessibilité de certains d'entre eux, les dossiers doivent être commandés individuellement. Cumulé à la taille considérable du fonds, ce paramètre explique qu'un dépouillement exhaustif a été écarté. Toutefois, l'intégralité des cartons contenant des dossiers repérés a été examinée, permettant la découverte de quelques cas intéressants que l'examen des listes n'avait pu identifier. Les dossiers intéressants directement la problématique ont été reproduits en totalité, alors que des documents présentant un intérêt, mais classés dans un dossier ne présentant pas de lien direct avec la problématique, ont été reproduits au cas par cas.

Enfin, quelques éléments ont été retirés de fonds jugés annexes. Les archives consulaires, soit le fonds E2200, en particulier les dossiers de Suisses arrêtés en France établis par les consulats, ont été examinées, mais de manière très partielle, car faisant l'objet d'une attention particulière de la part des autres membres du groupe de recherche *Une frontière entre la guerre et la paix*. Des renseignements concernant les diplomates étrangers ont été recherchés dans le fonds consacré à la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral (DPF)[16], rassemblé sous la cote E2001(E)/1972/33.

National Archives and Records Administration, College Park (MA), USA

Les recherches aux *National Archives and Records Administration* (NARA) ont été effectuées essentiellement dans les archives de l'*Office of Strategic Services* (OSS) (*Record Group* 226), en portant une attention particulière aux dossiers provenant de l'antenne de ce service à Berne. Contrairement au travail dans les AF, celui effectué aux NARA a été plus tributaire du temps à disposition que d'une stratégie de dépouillement. Ont été sélectionnées les boîtes 1-14, 33, 45 et 50 de l'*Entry* 123 (soit 179 dossiers), les boîtes 169-171 de l'*Entry* 134 (soit 10 dossiers), les boîtes 1-12 de l'*Entry* 190C (soit 84 dossiers), et les boîtes 4-7 de l'*Entry* 214 (soit 28 dossiers). Ces boîtes ont fait l'objet d'un dépouillement et d'un inventaire systématiques. Ici aussi, les dossiers intéressants directement la problématique ont été reproduits en totalité, et les documents présentant un intérêt, mais classés dans un dossier ne présentant pas de lien direct avec la problématique, ont été photographiés au cas par cas.

Quelques dossiers des archives du G-2 – soit le bureau de renseignement de l'état-major général de l'armée américaine (*Record Group* 319) – ayant un lien avec le SR, ont fait l'objet d'un dépouillement.

The National Archives, Kew (Richmond, Surrey), UK

Les recherches aux *National Archives* (NA UK) ont porté sur des fonds provenant de différents organismes étatiques britanniques. Principalement deux pistes ont été explorées. La première est le fonds du *Special Operations Executives* (SOE) (cote HS), soit ses parties intitulées *Western Europe : Registered Files* (HS6), qui contient notamment les archives de l'antenne bernoise du SOE (27 dossiers dépouillés) ; *Histories and War Diaries : Registered Files* (HS7), renfermant notamment le journal de celle-ci (52 dossiers dépouillés) ; *Ministry of Economic Warfare, Special Operations Executive and successors : Headquarters : Records* (HS8), comportant quelques documents de la direction du SOE ayant un intérêt pour la recherche, notamment sur les relations avec le SIS (6 dossiers dépouillés) ; *Personnel Files* (HS9) contenant entre autres des dossiers personnels d'agents et d'officiers du SOE ayant eu une activité en Suisse ou en rapport avec ce pays (24 dossiers dépouillés).

Des dossiers intéressants ont également été découverts dans le fonds du *Security Service* (anciennement MI5) (KV), soit ses subdivisions intitulées *Personnel Files* (KV2), laquelle comporte des dossiers d'agents ennemis du point de vue britannique, soit nazis et communistes (24 dossiers dépouillés) ; *Subject (SF series) Files* (KV3), laquelle contient entre autres des dossiers concernant la *Rote Kapelle* et l'activité des Allemands en Suisse (5 dossiers dépouillés) ; et enfin, *List (L Series) Files* (KV6), renfermant notamment un dossier relatif à une agente communiste en Suisse et un autre sur le mouvement *Combat* (2 dossiers dépouillés).

[16] Le DPF est l'actuel Département fédéral des Affaires étrangères. Il est dirigé par le Conseiller fédéral tessinois Giuseppe Motta jusqu'à sa mort le 23 janvier 1940. Le Vaudois Marcel Pilet-Golaz prend ensuite les rennes du département jusqu'à sa démission, proclamée le 7 novembre 1944 pour la fin de l'année. Le Neuchâtelois Max Petitpierre lui succède le 1er janvier 1945. Au sein du DPF, la Division des Affaires étrangères est notamment chargée des représentations à l'étranger et des relations avec les représentations étrangères en Suisse.

Mudd Manuscript Library, Princeton University, USA

La bibliothèque des manuscrits de l'Université de Princeton conserve un fonds « Allen W. Dulles » contenant les archives personnelles du chef de l'antenne bernoise de l'OSS. Peu de documents concernant la problématique y ont été trouvés. Ce fonds sert toutefois à une meilleure compréhension des faits relatifs à la présence des services de renseignements américains en Suisse.

Parallèlement au fonds de documents sur support papier, la *Mudd Library* a mis à disposition du public sur l'internet[17] une grande quantité de documents d'un grand intérêt mais souvent censurés et se révélant être des copies du matériel trouvé aux NARA. Ils permettent toutefois de compléter les découvertes faites aux archives fédérales américaines par des documents se trouvant dans des cartons n'ayant pu être consultés.

Musée de la Résistance de Besançon

Le *Musée de la Résistance de Besançon* (MRB) contient un centre de documentation concernant la Résistance française, comprenant des archives et une bibliothèque thématique. Ont été dépouillés les cartons d'archives pouvant concerner le sujet de recherche. Malheureusement, un état exact n'est pas possible du fait de l'absence, à l'époque des visites, d'une nomenclature précise des dossiers et d'un catalogue complet des fonds.

Archiv für Zeitgeschichte, ETH, Zurich

Un dépouillement de fonds touchant au SR a été effectué à l'*Archiv für Zeitgeschichte* (AfZ) de Zurich. Il s'agit avant tout du fonds « Werner Rings », mais également, de manière plus anecdotique, des fonds « August Lindt », « Hans Hausamann », « Rudolf Rössler » et « Paul Holzach ».

Archives nationales françaises, en ligne

Des fonds mis en ligne par les *Archives nationales française* (CARAN), les dossiers 72AJ35 à 72AJ59 ont été examinés et 435 pages de documents ont été extraites.

Archives privées

Grâce à l'amabilité de Madame Jacqueline Villeneuve, les archives d'Emile Villeneuve, commandant de la Brigade frontière 3, basée dans le Jura, ont été prises en main. Elles contiennent notamment tous les bulletins publiés par le service de renseignement de l'unité en question, lequel entretient un réseau d'agents en Franche-Comté.

Parallèlement aux contacts téléphoniques avec P. Allemann, ce dernier a fait parvenir par la poste une série de documents, essentiellement de la correspondance qu'il a entretenue avec d'autres acteurs et dans laquelle ils évoquent les événements de la guerre. P. Allemann a également fait don d'un des deux émetteurs-récepteurs radios fabriqués à Delémont par Roland Corfu et Thill pour la communication entre Sochaux et Porrentruy[18].

Bilan du matériel mis au jour

La recherche dans les fonds des AF a permis de recenser 44 affaires de justice militaire présentant un intérêt pour la problématique, ainsi que 64 dossiers du MPF et 144 du *Spab*. De surcroît, 94 dossiers de l'antenne de l'OSS à Berne ont été jugés pertinents aux NARA, de même que 107 dossiers de son homologue du SOE aux NA UK. A cela s'ajoute une grande masse d'informations non-quantifiable glanée dans les dossiers jugés globalement non pertinents, ainsi que dans les autres archives et dans la littérature.

[17] http://arks.princeton.edu/ark:/88435/st74cq497. Les documents sont au format pdf.

[18] Voir le point 3.10.2. Denys Surdez, *La guerre secrète aux frontières du Jura*, Porrentruy, Editions transjuranes, 1985 (**D. Surdez, *La guerre secrète***), p. 39 ; Jean-Pierre Marandin, *Aux frontières de la Suisse, 1939-1945. Du Lomont à la Trouée de Belfort*, Besançon, 1987, p. 35.

Les échanges de l'ombre : problématique générale

Quelle place la Suisse occupe-t-elle dans la guerre secrète contre le III^e^ Reich ? Le *Secret War Report* de l'*Office of Strategic Services* (OSS), le service de renseignement américain, donne de ce point de vue une image plutôt flatteuse de la Confédération helvétique.

> In both World Wars, Switzerland was the main allied listening post for developments in European enemy and enemy-occupied countries. Switzerland's geographical position and its neutrality made it the happy hunting ground for the intelligence services of all the belligerent countries. In this respect, it was chiefly of use to the Allies since Switzerland opened no doors to the outside world for the surrounding Axis forces. British, French, Polish, Czech, and many other services had long been established and had combed the field for useful agents, and there were few high caliber men equipped for this work who had not already been impressed[19].

La Suisse est effectivement le théâtre d'une intense activité dans le domaine de l'espionnage durant toute la Deuxième Guerre mondiale. Les services alliés et les organismes de résistance s'y lient au *Service de renseignements* suisse (SR) pour former une *communauté internationale du renseignement*, avec des pratiques spécifiques, des règles, généralement imposées par le pays hôte, et un but partagé : la recherche d'informations sur les forces de l'Axe, l'ennemi commun – réel ou potentiel. L'enjeu principal de la présente recherche est d'étudier, parmi les modes de fonctionnement de cette communauté, une stratégie originale qu'elle développe pour la communication avec l'extérieur : les passages d'agents de renseignement à travers la frontière, en l'occurrence ici, celle de l'Arc jurassien. Bien que révélés par divers ouvrages de natures diverses, ces *échanges de l'ombre* entre la France occupée et le territoire de la Confédération restée souveraine n'en demeurent pas moins une réalité peu connue de l'histoire du second conflit mondial dont la portée est sans commune mesure avec son cadre géographique local.

Si, à travers cette étude, il sera donc bien tenté de donner un élément de réponse à la question de la position de la Suisse sur l'échiquier du renseignement international, ce questionnement doit impérativement être distingué de celui de l'importance effective du pays dans la victoire alliée. La guerre a-t-elle été gagnée en Suisse ? Certainement pas. La valeur que Pierre Accoce et Pierre Quet lui ont accordée avec le titre de leur *best-seller*[20] est totalement exagérée. Le rôle joué par le réseau de renseignement *Dora* dans les victoires soviétiques, qui a inspiré aux deux auteurs leur « *titre absurde*[21] », est notamment depuis lors mis en doute[22]. Pour autant la place de la Confédération et de son SR au cœur de la guerre secrète contre Adolf Hitler, qu'évoquent les ouvrages des années 1960, ne relève pas de la légende. Ce renseignement qu'on serait en droit de qualifier de *Swissmade*, est le produit d'une collaboration probablement unique entre Suisses et Alliés. Basé sur des informations collectées dans toute l'Europe et fruit du travail colossal de la communauté internationale du renseignement, il est une réalité. En définitive, ainsi que l'ont déjà signalé les deux auteurs, c'est avant tout le mythe de la neutralité helvétique qui, malgré tous les efforts des protagonistes, est mis à mal par les pratiques des services de renseignement en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale.

Les efforts des différentes autorités suisses, aussi bien du côté des acteurs internes à la communauté internationale du renseignement que de celui des acteurs externes, pour maintenir l'apparence d'une politique de neutralité cohérente est précisément un des fils conducteurs traversant la présente étude. Seront particulièrement mises en avant les stratégies

[19] Anthony Cave Brown (éd.), *The Secret War Report of the OSS*, New York, Berkley Medallion, 1976, p. 318.
[20] P. Accoce & P. Quet, *La guerre a été gagnée en Suisse*.
[21] Kosta Christitch, « Le mythe de l'espion », in *La Quinzaine Littéraire*, n° 8, 1^er^ juillet 1966, p. 24.
[22] Voir notamment Timothy P. Mulligan, « Spies, Ciphers and 'Zitadelle': Intelligence and the Battle of Kursk, 1943 », in *Journal of Contemporary History*, vol. 22, n° 2, (**T. P. Mulligan, « Spies, Ciphers and 'Zitadelle' »**) 1987, p. 235-260.

mises en place par le chef du *Bureau France* du SR, puis de la *Section Alliés*, pour écarter toute responsabilité de la Suisse officielle – par là même la sienne propre – lorsque le voile est levé sur des activités de ses subordonnés pouvant être assimilées à une inégalité de traitement entre belligérants – soit, entre 1940 et 1944, l'essentiel d'entre elles. Principalement deux attitudes sont adoptées par la hiérarchie militaire, jusqu'au plus haut niveau, sont la dévalorisation du statut des agents démasqués – le plus souvent relégués au rang de simple informateurs – et l'ignorance. Il sera tenté de montrer que cette dernière n'est pas nécessairement feinte, mais qu'elle résulte d'une large autonomie laissée aux subalternes dans les activités de renseignement du moment que les résultats sont là et la discrétion assurée.

L'historiographie consacrée au renseignement tend à minimiser l'importance du renseignement dit *humain* (appelé HUMINT par les spécialistes anglo-saxons), c'est-à-dire la part de cette activité pratiquée par ceux qu'on appelle péjorativement les *espions*, par rapport au SIGINT, soit la part des informations obtenues par l'écoute directe des communications de l'ennemi. Pas plus que de celle de la Suisse – utilisée presque exclusivement par tous les protagonistes de la guerre secrète à des fins de renseignement humain – il n'y a lieu ici de tenter de déterminer l'importance relative de l'un ou l'autre procédé dans la victoire alliée[23]. Pour le moins peut-on dire que la Seconde Guerre mondiale est un conflit infiniment trop complexe pour que son aboutissement ne dépende que d'une seule personne, d'un seul événement, d'une seule forme de lutte contre l'ennemi ou d'un seul pays, comme peut le laisser croire le titre du livre de P. Accoce et P. Quet. Mais ce constat trivial laisse largement ouverte la question de la qualité du renseignement *Swissmade*. Quelles sont la nature, la fiabilité et la quantité des informations récoltées sur le territoire helvétique par le SR et les services de renseignement des nations en guerre contre l'Allemagne ? Difficile d'en juger. Par contre la croissance continue de la communauté internationale du renseignement en Suisse, de ses moyens financiers, du nombre d'organisations, d'officiers traitants et d'agents, démontrent que l'image qu'on se fait à l'étranger du renseignement *Swissmade* est, malgré son mode de production obsolète, celle d'un produit de qualité.

Derrière cette notion de *communauté* se cache une grande hétérogénéité de personnages, souvent hauts en couleur, tant du côté des agents et passeurs que de celui des cadres. Chacun de ces destins individuels présente un intérêt qui justifierait parfaitement un approfondissement. Adoptant une perspective *micro-historique*, la seconde partie de cette étude en particulier montrera ainsi qu'à côté des mythiques maîtres-espions, tels Allen W. Dulles ou Frederick Vanden Heuvel du *Secret Intelligence Service* (SIS), officient dans l'ombre un grand nombre d'acteurs – agents, courriers, passeurs – risquant souvent leur vie pour amener en Suisse un rapport caché dans le faux talon d'une chaussure. Cet examen de cas particuliers permettra, outre la mise en lumière de certaines personnalités, d'esquisser les conditions dans lesquelles elles travaillent sur sol suisse. Une analyse *macro-historique* n'est pas pour autant exclue. Le modèle de la *communauté d'intérêt* développé depuis les années 1960 par la sociologie de l'informatique apparaît en effet comme parfaitement adéquat pour expliquer le mode de fonctionnement général de cet ensemble d'acteurs de la guerre secrète.

[23] Certains historiens ont déjà cherché à montrer la part déterminante du SIGINT, par exemple Ronald Lewin, « A Signal-Intelligence War », in *Journal of Contemporary History*, vol. 16, n° 3, *The Second World War : Part 2*, juillet 1981, p. 501-512. Cet auteur considère toutefois que l'importance du programme *Ultra* a été exagérée par les chercheurs, par rapport à d'autres méthodes relevant du SIGINT. S'il est légitime de tenter d'apprécier, indépendamment les unes des autres, l'efficience des différentes formes d'acquisition de l'information, ainsi que de déterminer leur importance pour des succès ponctuels, il semble illusoire et inutile de les mettre en balance à un niveau aussi large que celui du conflit.

Dans ce contexte de guerre du renseignement, quel rôle joue la frontière franco-suisse ? N'est-elle qu'un obstacle dangereux du fait des douaniers allemands toujours à l'affût ? Ou, au contraire, son maintien assure-t-il à la communauté internationale du renseignement un espace de liberté lui permettant d'organiser sa lutte contre le nazisme ?

Dans une Europe continentale pratiquement unifiée par les conquêtes de l'Axe, les anciennes frontières nationales ont, dans les faits, laissé la place, malgré le maintien de gouvernements, généralement sans réels pouvoirs, à des délimitations administratives. Celles-ci reprennent parfois le tracé de celles qui les ont précédées. Mais elles ne délimitent plus l'espace sur lequel s'exerce la souveraineté d'un Etat. Certaines circonscriptions débordent même désormais sur plusieurs pays, tel le commandement militaire allemand établi à Bruxelles qui exerce son pouvoir, outre sur la Belgique, également sur une partie du nord de la France. Parallèlement, de nouvelles limites, matérialisées sur le terrain par un important dispositif de garde, visent un maintien de l'ordre par le contrôle des flux de populations (ligne de démarcation, limites des zones interdites). Elles peuvent être considérées comme des *frontières obstacles.*

Eric Alary, dans sa somme sur la ligne de démarcation en France, ne considère toutefois pas le contrôle policier comme un de ses buts – mais uniquement comme un moyen. Il y voit un enjeu politique de vassalisation de la France en minant le pouvoir de Vichy, et un but stratégique pour l'armée allemande.

> Au total, si la frontière intérieure doit protéger l'armée allemande en zone occupée, elle est toutefois difficile à maintenir totalement hermétique[24].

Pour autant – cette nuance étant de peu d'importance sur le constat final de l'existence d'une limite qu'on cherche à rendre hermétique –, les résultats des recherches de cet auteur sur le monde des passeurs et des contrebandiers qui se développe de part et d'autre d'une *frontière obstacle* doivent être considérés comme un complément essentiel à la présente étude.

L'indépendance d'un pays situé d'un côté ou de l'autre ayant été sauvegardée, des frontières nationales se sont maintenues autour de cet *Ordre nouveau* allemand. Parmi elles, les frontières franco-espagnole[25], norvégo-suédoise et franco-suisse. Très rapidement, avec l'Occupation allemande, elles sont doublées, pour des raisons identiques de contrôle, d'une *frontière obstacle*. A la frontière franco-suisse, les douanes helvétiques mettent à leur tour en place, de leur côté, un tel dispositif, dans le but, notamment, de maîtriser l'afflux de réfugiés. Sur ce tracé se greffent encore d'autres frontières qui accompagnent généralement les limites nationales – administrative, monétaire, etc. D'autres, déjà absentes, ne s'y ajoutent pas, malgré l'occupant allemand. La frontière franco-suisse ne devient ni une barrière linguistique, ni un clivage culturel.

Pour franchir ce rempart et ramener des pays occupés les informations dont elle a besoin, la communauté internationale du renseignement établie en Suisse doit adopter des stratégies répondant à chacune de ces réalités, que ce soit au niveau politique – violation de souveraineté, atteinte à la politique de neutralité –, au niveau physique – franchir les barbelés, échapper aux douaniers –, administratif – obtenir des faux papiers – ou encore monétaire – obtenir des devises. Une de ces stratégies consiste à collaborer avec le SR.

Pour répondre aux enjeux de cette problématique, la première partie de cette étude sera développée selon un plan chrono-thématique en quatre chapitres visant à mettre en évidence les changements et évolutions que connaissent les activités de renseignement à la frontière durant la Seconde Guerre mondiale. Un premier chapitre allant jusqu'à l'effondrement de la

[24] Eric Alary, *La ligne de démarcation, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2003, p. 41.

[25] Sur les passages de la frontière franco-espagnole, voir Robert Belot, *Aux frontières de la liberté. Vichy-Madrid-Alger-Londres. S'évader de France sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 1998.

France en juin 1940 vise à présenter la situation initiale dans les mois qui précèdent le conflit, ainsi que la position du SR durant la drôle de guerre. La France, alors souveraine et belligérante, représente pour la Suisse un adversaire potentiel, bien que très hypothétique. Il s'agit donc, pour l'organe du renseignement suisse chargé de l'acquisition des informations sur ce pays, le *Bureau F*, d'envoyer ses premiers agents à l'ouest du front franco-allemand. Au cours de cette première période de la guerre, le sol de la Confédération accueillant aussi bien des personnalités issues du bloc de l'Axe que des ressortissants des nations alliées – diplomates, hommes d'affaires, opposants politiques, etc. –, la Suisse est perçue comme un espace où il est possible d'acquérir des renseignements sur l'ennemi.

La défaite française et l'occupation de la quasi-totalité de la frontière franco-suisse en amenant un changement radical dans les pratiques tant du fait du SR que des services alliés établis sur le sol de la Confédération, initient la seconde période retenue par la présente étude. Jusque-là espace privilégié d'acquisition de renseignements sur les forces de l'Axe, la Suisse se mue en plateforme de collecte d'un matériel venu des quatre coins de l'Europe occupée, lequel est ensuite envoyé, notamment via la valise diplomatique et à travers la France de Vichy, vers les capitales du monde libre. Le *Bureau F*, désormais intéressé au plus haut point par ce flux de renseignements sur les forces d'occupation, apporte son concours à ses homologues alliés, établissant avec eux un *gentleman's agreement* établissant les modalités de leur collaboration. Se faisant une communauté internationale du renseignement en Suisse se forme contre le III^{e} Reich.

La fin de l'année 1942 voit le passage de l'Allemagne de l'offensive à la défensive. Ce changement de stratégie se traduit entre autres par l'occupation complète de la France et, de ce fait, l'isolement complet de la Suisse. Les mêmes risques sont dès lors encourus par les agents pour faire sortir le matériel collecté que pour l'entrée en territoire neutre. Le recours aux émetteurs radios, aux télégrammes et au téléphone n'apporte qu'une alternative partielle à la valise diplomatique. Pour autant, l'activité de renseignement alliée s'intensifie considérablement au cours de cette troisième période qui voit l'OSS entrer en jeu et une délégation de la Résistance s'établir à Genève.

Avec leur débarquement sur les plages de Normandie, les forces anglo-saxonnes entament la libération de la France et, par là même, celle d'une frontière qui redevient franco-suisse dans la pleine acceptation du terme. Au cours de cette quatrième période – qu'on peut prolonger jusqu'à l'immédiat après-guerre – l'activité de renseignement à la frontière connaît son second changement radical de modèle. Le rôle de la frontière occidentale devient celui de première porte d'un sas pour la pénétration de l'Allemagne. Avec l'affaiblissement de cette dernière et de la menace qu'elle représente, l'intérêt suisse pour les informations sur le *Reich* décroît, amenant à une dissolution progressive de la communauté internationale du renseignement. A leur tour, les services de contre-espionnage suisse et alliés y unissent leurs efforts dans la lutte contre les agents allemands.

La seconde partie de cette thèse abordera la problématique par des études de cas issues d'une sélection d'affaires de justice militaire. Cette approche micro-historique a pour ambition d'approfondir la connaissance des échanges de l'ombre par l'examen de cas particuliers. Qui sont ces hommes et ces femmes qui franchissent la frontière franco-suisse ? Où passent-ils ? A quelle fréquence ? Pour qui travaillent-ils ? Que transportent-ils ? Autant de questions pour lesquelles il est illusoire de chercher à donner des réponses générales, mais qui peuvent être abordées de manière pertinente par des exemples.

Initialement, le projet *Une frontière entre la guerre et la paix* limite géographiquement ses recherches à la frontière franco-suisse établie sur l'Arc jurassien, en excluant les cantons de Genève et de Bâle. La liberté a été prise d'étendre cette étude à toute la Suisse romande, y

compris au saillant de la cité de Calvin, ainsi qu'à Berne, voire, pour les comparaisons, à Saint-Gall et au Tessin. Donner ainsi une plus grande profondeur géographique à son cadre permet d'y inclure une réflexion sur les commanditaires des passages, principalement établis au cœur des grandes cités helvétiques et bon nombre à l'ouest de l'Aar. Se pencher sur les échanges de l'ombre à travers la frontière, qui ne sont qu'un moyen, n'a en effet de sens que si on cherche à comprendre leur utilité pour la communauté du renseignement établie en Suisse. De la même manière, du côté français, l'intérêt ne s'est pas porté spécifiquement sur la situation prévalant dans l'espace frontalier. Les filières et réseaux aboutissant sur territoire helvétique ou y ayant une antenne, couvrent souvent de larges portions du territoire français, voire de l'Europe occupée. Il a donc été adopté une approche qui les met en valeur, plutôt que de respecter un strict découpage géographique.

Avant d'aborder le développement chronologique des activités à la frontière liées au renseignement, certaines notions en rapport avec ce dernier se doivent d'être explicitées. Pour l'essentiel, l'historiographie qui lui est consacrée s'étant penchée sur les communautés *nationales* du renseignement des grands pays – les Etats-Unis avant tout, mais aussi la Grande-Bretagne et la France –, les concepts qu'elle a établis doivent être complétés pour pouvoir rendre compte d'une communauté *internationale* établie dans un petit pays neutre.

Cadre théorique lié au renseignement

Dans un article de 2010, le spécialiste du renseignement Francis Beau fixe une série de définitions, sur lesquelles va s'appuyer le tour d'horizon suivant des aspects théoriques liés au renseignement. Selon cet auteur, « *un renseignement est une information recherchée dans le but de répondre à un besoin de savoir utile à la décision en environnement incertain ou opaque*[26] ». Il « *se distingue de l'information, non par sa nature* […], *mais par sa finalité* ». Tenant compte de la contradiction entre ces deux propositions, il faut en retirer que le *renseignement* est un type d'information dont la spécificité est de répondre à un *besoin de savoir* et donc, en principe, d'être activement recherché.

Si *un* renseignement est ainsi défini, il faut maintenant définir *le* renseignement, autrement dit, pour reprendre la terminologie de F. Beau, la « *fonction renseignement* ». Pour l'expert français :

> La fonction renseignement est un processus d'exploitation qui, à partir de connaissances acquises auprès de différentes sources qu'elle oriente a pour finalité de délivrer à un client les savoirs utiles à la décision en environnement incertain ou opaque. Elle ne s'assimile pas au recueil pratiqué par les sources qu'elle oriente, pas plus qu'elle ne se substitue au processus de décision revenant aux clients qu'elle éclaire[27].

Bien que, dans la seconde partie de la définition, l'auteur affirme uniquement que *le* renseignement ne se réduit pas à *la recherche des* renseignements, il n'écarte pas la possibilité qu'elle en soit une des composantes. Par contre, dans la première partie, il ne fait pas de doute que F. Beau exclut la phase d'acquisition de la fonction renseignement, celle-ci n'étant composée que de l'orientation des sources, du traitement et de la diffusion des « *savoirs* ».

Ce constat se confirme avec la définition du *cycle de renseignement*, désigné comme « *le processus itératif d'exploitation des sources dont l'orientation constitue le moteur, et dont la période est matérialisée par l'intervalle entre une orientation et une nouvelle orientation*[28] ». Avec cette omission, il s'oppose à d'autres théoriciens, tel Jacques Baud, pour qui « *le cycle du renseignement est l'ensemble des activités visant à chercher et exploiter des*

[26] Francis Beau, « Culture du renseignement et théories de la connaissance », in *Revue internationale d'intelligence économique*, vol. 2, n° 1, janvier 2010 (**F. Beau, « Culture du renseignement »**), p. 166.
[27] *Id*.
[28] *Ibid*., p. 166-167.

informations au profit d'un Etat et/ou de ses forces armées[29] ». Selon l'auteur suisse, il se compose de quatre phases : la planification et la conduite, la collection, l'exploitation et la diffusion. On retrouve peu ou prou les mêmes notions, portées à cinq, chez Olivier Forcade et Sébastien Laurent : l'orientation, la recherche, le traitement de l'information, l'analyse et l'exploitation, cette dernière incluant la diffusion[30]. Derrière les variations de vocabulaire et du nombre d'étapes, il y a largement consensus sur la nature des phases auxquelles ces notions font référence.

Pour O. Forcade et S. Laurent, l'*orientation* – terme retenu ici – « *est l'expression d'un besoin par un responsable en vue de l'action*[31] ». La reprise de la notion de *besoin, besoin de savoir*, est à souligner. Les deux auteurs subdivisent très justement cette phase en deux temps. Tout d'abord, l'orientation à long terme – désigné dans cette étude sous le terme de *mission* du service de renseignement – qui « *définit le cadre, à un niveau national et international,* […] *des objectifs d'un Etat, d'une entreprise, d'une politique à plusieurs années*[32] ». A court terme, le service répond à des demandes ponctuelles.

Toujours selon les deux historiens français, et en désaccord avec F. Beau, « *la recherche est le cœur du métier du renseignement, du moins le plus visible*[33] ». Cette phase, appelée ici *acquisition* et que J. Baud nomme « *collection* », est définie par ce dernier comme « *la recherche d'informations auprès de sources, en fonction d'une planification, et la remise des informations recueillies aux organes d'exploitation*[34] ».

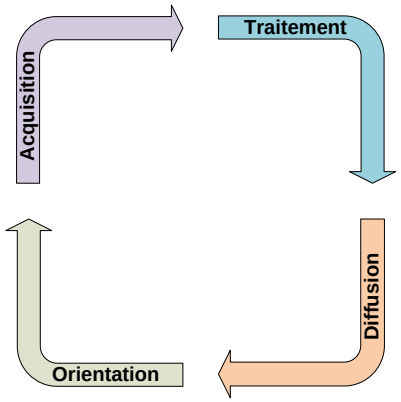
La phase de *traitement* est présentée par les différents auteurs de manière différente, bien qu'ils s'entendent largement sur son contenu. Pour J. Baud, durant son « *exploitation* » – terme retenu par ce théoricien pour désigner cette phase –, « *l'information est évaluée, collationnée, analysée, synthétisée et interprétée et devient ainsi un renseignement*[35] ». O. Forcade et S. Laurent estiment quant à eux nécessaire de répartir ces processus en plusieurs phases. La première, le « *traitement de l'information* », consiste pour eux en sa « *mise en forme* », via le déchiffrement, la traduction, la transcription et l'expertise « *par traitement scientifique et informatique* » de l'information brute[36]. Ensuite, « *l'analyse consiste à apprécier la fiabilité et la crédibilité de ces informations pour en faire un renseignement synthétisé et utilisable* ». Cette phase se compose à son tour de trois opérations, soit la « *vérification de la sécurité et de la qualité des conditions de recueil* » – ce qui revient en quelque sorte à juger de la valeur de la source –, « *la confrontation* [du] *contenu avec les connaissances déjà acquises sur le sujet* » et « *l'évaluation de la portée des éléments inédits* ». Cette dernière peut conduire à « *une réorientation de la recherche pour acquérir des compléments d'information*[37] ».

On constate à la lecture de ces diverses définitions que les auteurs s'entendent dans une large mesure sur les opérations à effectuer entre les phases de recherche et de diffusion. La notion de transformation de l'information en renseignement est notamment présente à la fois chez J. Baud et chez O. Forcade et S. Laurent. Autrement dit, la phase de recherche ne produit que des informations impropres à satisfaire les besoins des autorités. Même si une source

[29] Jacques Baud, « Renseignement », in Thierry de Montbrial & Jean Klein (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000 (**J. Baud, « Renseignement »**), p. 441.
[30] Olivier Forcade & Sébastien Laurent, *Secrets d'Etat. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005 (**O. Forcade & S. Laurent, *Secrets d'Etat***), p. 34.
[31] *Id*.
[32] *Id*.
[33] *Ibid*., p. 35.
[34] J. Baud, « Renseignement », p. 441.
[35] *Id*.
[36] O. Forcade & S. Laurent, *Secrets d'Etat*, p. 37.
[37] *Id*.

fournit une information répondant *a priori* parfaitement au besoin du décideur, elle ne devient un renseignement qu'une fois qu'elle a été reconnue comme tel par un analyste.

Dernière étape, la *diffusion* consiste en la mise à disposition des renseignements aux décideurs « *sous une forme appropriée*[38] ». O. Forcade et S. Laurent se distinguent à nouveau à ce stade en proposant un découpage incluant la diffusion dans une phase plus large d'exploitation, correspondant à la transformation des renseignements en « *renseignement élaboré*[39] ». Elle inclurait donc en principe notamment l'opération d'interprétation qu'on retrouve chez J. Baud au niveau du traitement. Une fois encore, il s'agit là de nuances dans le découpage des phases et dans l'utilisation du vocabulaire, ainsi que de variations de la précision avec laquelle les processus sont décris.



Représentation du cycle du renseignement

A ce stade de l'examen de la notion de *cycle du renseignement*, il faut expliquer en quoi il consiste précisément en un cycle, voire discuter s'il en constitue réellement un. La séquence allant de l'orientation à la diffusion ne semble pas, après en avoir parcouru les différentes phases, poser de problème. Plus délicat est le bouclement du cycle entre la diffusion et l'orientation. En passant, il est intéressant à ce propos de constater que, bien qu'utilisant le terme de *cycle du renseignement*, O. Forcade et S. Laurent l'illustrent graphiquement sous la forme d'une chaîne[40]. Pour défendre l'idée d'une boucle, les théoriciens du renseignement estiment que la diffusion des renseignements, soit leur mise à disposition aux décideurs, engendre chez ces derniers de nouveaux besoins qui viennent, en quelque sorte, relancer la machine. Cette modélisation fait abstraction de trop d'éléments pour être pertinente et avoir un quelconque pouvoir explicatif. Tout au plus pourrait-elle laisser croire, à tort naturellement, que le renseignement se nourrit de lui-même et surtout, et là réside la principale faiblesse, que seuls les renseignements livrés incitent les autorités à faire part de leurs besoins. Or, à l'évidence, l'évolution de la situation et les décisions prises sont autant de nature à générer des besoins en renseignements et d'orienter la recherche, que ceux déjà fournis.

Dans un article de 2006, Arthur S. Hulnick est allé plus loin encore dans la critique du *cycle du renseignement*[41]. Ses objections consistent entre autres à nier les implications entre les phases. Il affirme notamment que ce ne sont pas les destinataires finaux des renseignements, soit le gouvernement politique ou le commandement militaire, qui orientent l'acquisition, mais les *intelligence managers*. De même, les analystes sont plus influencés par

[38] J. Baud, « Renseignement », p. 442.
[39] O. Forcade & S. Laurent, *Secrets d'Etat*, p. 37.
[40] *Ibid*., p. 38.
[41] Arthur S. Hulnick, « What's wrong with the Intelligence Cycle », in *Intelligence and National Security*, vol. 21, n° 6, décembre 2006, p. 959-979.

leurs connaissances, soit la masse des renseignements précédemment acquis, que par l'arrivée de nouveaux éléments.

> For all these reasons, intelligence managers, and not policy officials, are the real drivers of the intelligence collection process. Clearly, intelligence moves from collection to analysis, as the Intelligence Cycle holds, but analysts do not always need new intelligence material to understand world events. The data base is already so large that a competent analyst could write about most events without any more than open sources to spur the process. The incremental addition of new intelligence from human sources or technical sensors may modify the analytic process but rarely drives it[42].

Pour cet auteur, représenter l'activité des services de renseignement comme deux processus parallèles qui interagissent, l'acquisition et l'analyse, serait préférable.

Ecartée du cycle du renseignement, la phase d'acquisition est par contre, chez F. Beau, intégrée dans la « *chaîne du renseignement*[43] », qu'il définit comme « *une succession d'intermédiaires qui, au sein d'une communauté opérationnelle participent à l'élaboration du renseignement, de l'observation directe, à la satisfaction des besoins du client final*[44] ». Bien qu'insistant, dans cette définition, sur le caractère secondaire de la tâche de recueillir l'information, elle est bel et bien intégrée dans celle du « *service de renseignement* ».

> Un service de renseignement est une entité structurelle consacrée à la mise en œuvre de la fonction renseignement lorsqu'elle est l'œuvre de spécialistes. Il anime les cycles successifs du renseignement dont il est le moteur, et a pour fonction de capitaliser et de diffuser le renseignement. Il n'a pas pour rôle spécifique de réaliser le recueil dont une grande part revient à ses nombreuses sources opérationnelles, pas plus qu'il n'a vocation à empiéter sur les processus de décision de ses clients opérationnels. L'exploitation (animation du cycle, élaboration et mise à disposition du renseignement) est le cœur du métier des services de renseignement[45].

Cette tendance de F. Beau à mettre de côté la phase d'acquisition est peut-être due à une volonté de sa part de prendre ses distances avec la méthode clandestine de recueil de l'information : l'espionnage. Il définit ce dernier comme étant « *un moyen de recueil exerçant une activité de recherche de renseignements à l'aide de capteurs ayant la particularité d'opérer dans la clandestinité*[46] ». Toujours dans le souci de démarquer le service de renseignement des activités occultes, il précise que, « *comme n'importe quel autre moyen de recueil mettant en œuvre des capteurs spécialisés dans la recherche du renseignement (satellites par exemple), un organisme pratiquant l'espionnage peut être piloté par un service de renseignement, voire intégré en son sein, mais il n'est pas en lui-même un service de renseignement dont le recueil n'est pas la vocation première* ».

Afin de lui donner corps, une présentation du fonctionnement durant la guerre du SR, un des organes centraux de la présente étude, illustrera avantageusement ce cadre théorique. Tout d'abord, ce service est empli d'une *mission* générale, à distinguer des multiples orientations à court terme alimentant le cycle du renseignement. Selon son chef, qui écrit en 1941, la mission du SR est « *d'alerter le commandement suffisamment tôt pour que les mesures destinées à remettre l'armée sur pied de guerre soient prises en temps utile et qu'elle soit prête à affronter, toutes forces réunies, l'épreuve décisive*[47] ». En d'autres termes, le SR est

[42] *Ibid*., p. 961.
[43] Cette notion est à rapprocher de celle, juridique, de *chaîne des faits* (voir le point 5.1.4) en ce que cette dernière implique généralement un tronçon de la *chaîne du renseignement*.
[44] F. Beau, « Culture du renseignement », p. 167.
[45] *Id*.
[46] *Id*.
[47] AF E5795/327, R. Masson, *Relations entre le Département Politique fédéral et le service de renseignements*, 24.10.1941 ; voir également Hans Senn, *Der Schweizerische Generalstab - L'Etat-major général suisse*, tome 7,

chargé de fournir au commandant en chef et à l'Etat-major de l'Armée (EMA) les informations qui lui permettront de conduire l'armée.

Pour parvenir à ces fins, les officiers du SR partagent leur activité en cinq tâches principales, soit : l'acquisition de renseignements ; leur traitement, leur interprétation et leur transmission ; l'établissement d'ordres de bataille, de cartes topographiques et de cartes de situation des théâtres d'opération étrangers ; le commandement du service du Chiffre au moyen d'un bureau spécial ; enfin, les relations avec les attachés militaires suisses et étrangers[48]. On retrouve sans peine dans cette énumération, trois des quatre phases du cycle du renseignement : l'acquisition, le traitement et la diffusion. Bien que la tâche d'orientation ne figure pas en tant que telle dans les documents du SR, des besoins plus ou moins spécifiques sont transmis aux organes de collecte par les chefs[49]. Des questionnaires sont également établis à l'attention des agents partant sur le terrain, signe que le SR cherche à obtenir des renseignements dans un but précis, et non pas seulement à glaner le maximum d'informations.

L'acquisition du renseignement est confiée à des postes récepteurs (PR) et des centrales de collecte (NS, pour *Nachrichtensammelstelle*). Pour atteindre ses objectifs, le SR fait flèche de tout bois. Il met en œuvre un grand nombre de méthodes d'investigation, notamment le dépouillement des journaux suisses et étrangers, l'interrogatoire des voyageurs de toutes nationalités qui franchissent la frontière, ainsi que des déserteurs et des prisonniers évadés, l'étude des rapports des attachés militaires suisses en poste dans les pays étrangers, l'exploitation des *lignes de renseignement*, des relations personnelles des officiers du SR avec des personnalités bien informées et des agents envoyés en mission au-delà des frontières. Toutes ces méthodes, on le voit, ne relèvent pas, loin s'en faut, de l'espionnage.

Le traitement de l'information relève quant à lui des bureaux organisés plus ou moins thématiquement (Etats environnants, soit Allemagne, Italie et France, autres pays, opérations, études de la littérature, études techniques). Cette phase consiste en tris, classements, recoupements, vérifications, synthèses, analyses. Les informations brutes en provenance des centrales doivent transformées en renseignements utiles à la décision, que ce soit des réponses précises à des interrogations du commandement ou des vues d'ensemble de la situation.

La diffusion vers les décideurs se fait par plusieurs canaux[50], dont une série de bulletins. Les *Bulletins de renseignements* rouges, édités régulièrement et présentant « *une synthèse de la situation politique et militaire du moment*[51] », sont destinés, certes également aux hautes autorités militaires, mais avant tout aux commandants d'unités. Les *Bulletins secrets* verts sont émis à l'attention du commandement de l'armée, ainsi que d'une partie du Conseil fédéral (CF). De caractère plus sensible, ils ont pour vocation de montrer les « *coulisses de la guerre*[52] », soit ses aspects politico-militaires. Les *Appréciations de la situation*, de diffusion plus limitée encore, puisqu'elles ne sont destinées qu'au Général et au chef de l'EMA, sont des rapports de synthèse et d'analyse rédigés par le chef du SR – ou son remplaçant. Ils visent à déduire les menaces pesant sur la Suisse au moyen d'une perspective stratégique globale. A côté de ces bulletins et rapports, le chef du SR est parfois appelé à s'exprimer oralement sur la situation que ce soit directement auprès de ses supérieurs, ou lors de séances. Ces communications font parfois l'objet d'une confirmation écrite ou d'un procès-verbal. Afin de

Anfänge einer Dissuasionsstrategie, Bâle, Helbing & Lichtenbahn, 1995 (**H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab***), p. 32.

[48] AF E27/9475 Bd. 1, *Organisation der Abt. für Nahrichten- und Sicherheitsdienst*, 24.3.1941.

[49] Voir par exemple AF E27/9475 vol. 2, *Ordre concernant l'organisation du Service de renseignements à la frontière*, 4.9.1939.

[50] Voir Christian Rossé, *Le service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, Panazol, Lavauzelle, 2006 (**C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande***), p. 35-37.

[51] AF E27/9691, R. Masson, *Bulletins secrets*, 11.9.1939.

[52] *Id*.

terminer ce rapide aperçu des modes de diffusion du SR, est à mentionner encore l'émission de cartes topographiques et de situations, dont « *un peu plus de mille* », soit « *toutes les semaines en tout cas et quelquefois plusieurs par semaine*[53] », sont produites durant la période de la guerre.

HUMINT et SIGINT : comparaison de la Suisse et de la Suède

Si, de manière générale, le second conflit mondial voit l'explosion de l'importance du renseignement dans la menée de la guerre, il consacre avant tout la puissance de ce que les anglo-saxons ont appelé le SIGINT, pour *Signal Intelligence*[54]. Face à la part croissante des communications diplomatiques, commerciales et militaires prise par les ondes courtes au détriment du courrier postal et de la télégraphie par câble, l'intérêt pour l'interception des transmissions de l'adversaire s'est progressivement imposé à partir de la Première Guerre mondiale. Parallèlement, il est fait appel à la cryptographie pour compenser le caractère public des émissions hertziennes et assurer la confidentialité des messages expédiés par cette voie. En réaction à cette mesure de protection, la cryptanalyse se développe. En alternance, l'une des deux disciplines prend le pas sur l'autre[55]. A l'entrée en guerre en 1939, les machines à coder *Enigma* utilisées par les Allemands leur assurent une sécurité à peine entamée par les succès des Polonais, puis des Français à en percer le fonctionnement. Mais la domination du chiffre sur les « casseurs de code » est sur le point de prendre fin avec la mise en place du projet britannique *Ultra*. A partir de ce moment, les succès de l'armée de savants de *Bletchley Park*[56] ravit la vedette à l'une des manières alors traditionnelles de récolter de l'information : le renseignement humain – ou HUMINT dans le jargon contemporain.

Sous prétexte que l'historiographie a montré les avancées considérables et les réussites décisives de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis dans ce domaine, on aurait tort de penser que seules les grandes puissances belligérantes financent des programmes d'écoute. L'historien suédois Wilhelm Carlgen a, le premier, mis en évidence le rôle central du SIGINT dans le renseignement de son pays durant la Seconde Guerre mondiale[57]. Un ouvrage de Craig G. McKay et Bengt Beckman est venu plus récemment confirmer ce constat.

> By the end of the Second World War, signal intelligence *[…]* had gained an independent and respected position. It had performed well in comparison with other more traditional sources of secret information and had made a decisive contribution to the task of 'throwing light on dark places'[58].

La Suisse possède également ses bureaux du Chiffre, comme le montrera la présentation du SR[59]. Ils sont employés notamment à intercepter les messages diplomatiques. Mais à la grande différence de la Suède, l'effort du commandement helvétique reste très modeste en la

[53] AfZ, Fonds Werner Rings, transcription de l'interview de B. Cuénoud.
[54] Le terme consacré en français est *renseignement d'origine électromagnétique*.
[55] Pour une histoire de la guerre des codes, voir notamment David Kahn, *Codebreakers. The Story of Secret Writing*, New York, Scribner, 1996.
[56] *Bletchley Park* est une maison de campagne située dans le comté de Milton Keynes ayant accueilli les savants du projet de décryptage britannique *Ultra*. Pour un historique de ce dernier, voir Frederick Winterbotham, *Ultra*, Paris, Robert Laffont, 1976. Sur l'importance d'*Ultra* dans la guerre, voir notamment Ralph Bennett, *Intelligence Investigations. How Ultra Changed History*, Londres, Frank Cass, 1996 (**R. Bennett, *Intelligence Investigations***).
[57] Craig G. McKay & Bengt Beckman, *Swedish Signal Intelligence, 1900-1945*, Londres, Frank Cass, 2003, p. xiii.
[58] *Ibid*., p. 257-258. Le chiffre de 200'000 messages allemands décryptés par les Suédois entre 1940 et 1943 est avancé par Sophie de Lastours (« La cryptologie et le renseignement », in *Revue Stratégique*, n° 73, *Le renseignement I*, 2000, p. 49).
[59] Voir le point 1.5.1.

matière[60]. Tout au long de la guerre, demeurant en dehors de la tendance à privilégier le SIGINT, le renseignement *Swissmade* persiste à être avant tout une affaire d'interactions entre des individus, de HUMINT. Faut-il aller chercher l'origine de ce retard dans le penchant des Suisses pour les méthodes qui ont fait leurs preuves ?

Pas uniquement. Les autorités militaires semblent avoir réalisé au moins partiellement l'importance du SIGINT[61]. Il faut surtout considérer, pour expliquer ce phénomène, la formidable opportunité qui s'offre à la Suisse dans le domaine du renseignement humain, lui permettant, à moindre coût, de bénéficier d'une quantité considérable d'informations : l'installation sur le sol helvétique d'une véritable communauté internationale du renseignement.

Il ne faut pas forcer le trait. La Suède reçoit bon nombre d'agents sur son sol. Dans leur ouvrage de 1980, Anthony Read et David Fisher comparent la Suisse de 1939-1945 à un « *marché du renseignement*[62] ». Le terme de *marché* (« *Marketplace* »), complété par celui de *champ de bataille* (« *Battleground* »), est également choisi par Wilhelm Agrell pour décrire l'univers du renseignement à Stockholm durant la Seconde Guerre mondiale[63]. La réalité qu'il décrit, celle d'une ville surpeuplée d'officiers de renseignement de toutes nationalités et de tous bords échangeant et achetant des informations, correspond assez bien aux conditions qu'on rencontre à Berne et à Genève au même moment.

Malgré les similitudes entre la situation que connaît la capitale suédoise et celle qu'on retrouve dans certaines grandes villes helvétiques, rien n'indique qu'il existe en Suède un cadre semblable au *gentleman's agreement* en vigueur en Suisse. Selon W. Agrell, il est bien question d'interaction entre la communauté internationale en Suède et les différents organes de renseignement locaux[64]. Il est fait mention de « *liaisons* », lesquelles paraissent consister en échanges d'informations et semblent relativement limitées[65]. Notamment, l'OSS entretiendrait des contacts avec les services suédois de contre-espionnage et de police, mais s'interdirait toute relation avec le renseignement militaire. Par ailleurs, l'historien scandinave n'évoque explicitement que peu de collaborations actives des Suédois avec les services alliés – par exemple sous la forme d'une mise à disposition de filières de franchissement de la frontière, comme c'est le cas en Suisse. Il faut mentionner tout de même une coopération technologique avec la Grande-Bretagne, relevant du SIGINT, dans la lutte contre les fusées V-2. Par ailleurs, la répression à l'encontre des agents anglo-saxons est dure et, au regard de l'équilibre de traitement à maintenir entre les deux camps belligérants, largement en défaveur

[60] Il semble que le nombre de spécialistes du décryptage soit de deux à quatre. Assistés de quelques aides de bureau, ils revendiquent tout de même six codes diplomatiques cassés en février 1941, notamment américain et allemand (AF E27/9479, rapport de P. Speziali à W. Müller, 26.2.1941).

[61] Par exemple, dans une note émise à l'occasion d'une réorganisation du bureau du Chiffre, Roger Masson, chef du SR, verrait d'un bon œil la professionnalisation des deux principaux déchiffreurs (AF E27/9479, note de R. Masson à W. Müller, 18.6.1941).

[62] Anthony Read & David Fischer, *Opération Lucy, Le réseau d'espionnage le plus secret de la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Fayard, (**A. Read & D. Fischer 1982, *Opération Lucy***), p. 145. Voir le point 2.6.

[63] Wilhelm Agrell, « Sweden and the Dilemmas of Neutral Intelligence Liaison », in *The Journal of Strategic Studies*, vol. 29, n° 4, août 2006, p. 637-641 (**W. Agrell, « Sweden and the Dilemmas »**). Sur la communauté du renseignement en Suède durant la Seconde Guerre mondiale, voir également Craig G. McKay, *From Information to Intrigue. Studies in Secret Service based on the Swedish Experience, 1939-1945*, Londres, Frank Cass, 1993 (**C. G. McKay, *From Information to Intrigue***).

[64] W. Agrell, « Sweden and the Dilemmas », p. 637-641.

[65] Relativement générale, la notion de *liaison* peut toutefois, chez l'historien suédois, faire référence à des réalités plus ou moins complexes : « *intelligence cooperation is the foreign policy of intelligence organisations, and liaison the method to establish and handle these relations* » (W. Agrell, « Sweden and the Dilemmas », p. 635).

des Alliés[66]. Cela semble démontrer l'absence d'un *gentleman's agreement* et d'un accord similaire, qui devraient largement éviter les poursuites aux personnes travaillant contre l'Allemagne.

Renseignement à but offensif et renseignement à but défensif

Certains ouvrages touchant aux questions liées au renseignement font depuis longtemps la distinction – par exemple *Mes camarades sont morts* de Pierre Nord de 1947[67] – entre *renseignement offensif* et *renseignement défensif*. Ces deux notions renvoient respectivement à l'activité des services de renseignement et à celle du contre-espionnage. Elles permettent de rattacher ces dernières, a priori complètement opposées, à un seul et même domaine. Espionnage et contre-espionnage sont effectivement si proches que, pour prendre l'exemple de la France présenté par Bertrand Warusfel[68], ils étaient initialement, au XIX^e^ siècle, du ressort du même service. Le juriste et historien parisien cite bien à propos le mot du chef de la *Section de statistique*, l'ancêtre du *2^e^ Bureau* :

> S'il est utile de connaître les desseins de l'adversaire, il est encore plus important de l'empêcher de savoir les nôtres[69].

Durant le second conflit mondial, les services de renseignement sont, dans la plupart des pays, secondés par un organe de contre-espionnage, parfois placé sous une même autorité, comme dans les cas de l'*Abteilung* III de l'*Abwehr* allemand et du *Spab* suisse, lequel constitue avec le SR le *Service de renseignements et de sécurité* dirigé par R. Masson, soit directement rattaché à son organisation, tel le X-2 au sein de l'OSS ou la *Section de centralisation des renseignements* (SCR), section du Service de renseignement français.

Sous la plume de Paul Paillole, adjoint du chef de la SCR au déclenchement des hostilités, on retrouve les qualificatifs d'*offensif* et *défensif* pour définir deux des trois axes d'action du service de contre-espionnage français d'avant 1940.

> Nous avons définit notre action dans trois directions : le contre-espionnage offensif, chargé de pénétrer chez l'adversaire pour en connaître les missions, les moyens et les méthodes ; le contre-espionnage défensif ou préventif pour assurer la protection de nos foyers, de nos secrets et de nos points sensibles ; le contre-espionnage répressif enfin, pour mettre hors d'état de nuire les agents ennemis[70].

Ainsi, P. Paillole distingue, à l'intérieur même de ce qui est communément appelé le *renseignement défensif*, un volet offensif. Cette distinction est relative aux méthodes utilisées, le but de ces trois axes étant globalement le même, soit la neutralisation de l'espionnage de l'adversaire. Une démarche similaire de différenciation, mais en rapport cette fois avec les *buts*, doit être appliquée au *renseignement offensif* pour pouvoir appréhender la manière dont fonctionne les services des pays neutres, voire de la majorité des services en période de paix.

En période de conflit, on constate en effet deux motivations opposées dans la pratique du renseignement. Est *à but offensif*, le renseignement visant un Etat étranger avec l'objectif

[66] 224 personnes en lien avec les services anglo-saxons sont arrêtées, contre 122 en rapport avec les services allemands. La proportion s'aggrave encore si on ajoute aux Alliés les 197 personnes liées aux Soviétiques (C. G. McKay, *From Information to Intrigue*, p. 38).

[67] Pierre Nord, *Mes camarades sont morts*, tome 1, *La guerre du renseignement*, Paris, Librairie des Champs-Élysées, 1947, p. 245. A noter pour être précis que, sous la plume de cet auteur, il est question du matériel et non de l'activité.

[68] Bertrand Warusfel, « Histoire de l'organisation du contre-espionnage français entre 1871 et 1945 », in Maurice Vaïsse (dir.), *"Il n'est point de secrets que le temps ne révèle". Etudes sur l'histoire du renseignement*, Panazol, Lavauzelle, 1998 (**B. Warusfel, « Contre-espionnage français »**), p. 99-129.

[69] Citation de J. Lewal de 1883 dans Jean-Paul Mauriat, « Le contre-espionnage, élément de la défense », in *Défense Nationale*, janvier 1967, p. 107, repris par B. Warusfel, « Contre-espionnage français », p. 100.

[70] Paul Paillole, *L'homme des services secrets. Entretiens avec Alain-Gilles Minella*, Paris, Julliard, 1995, p. 268. Voir également B. Warusfel, « Contre-espionnage français », p. 109.

de pouvoir à terme s'en rendre maître, notamment par la recherche de failles dans sa défense. On pense avant tout au niveau militaire – recherches sur la position et la force des unités adverses, localisation des fortifications, des réserves, etc. –, mais il faut considérer également les niveaux économique, financier et politique – recherche d'un *casus belli* ou autres. Le renseignement *à but défensif* peut le cas échéant servir à faire pression, par exemple, en période de paix, au travers de la communauté internationale, lors de la découverte d'un secret trahissant les desseins agressifs d'un pays limitrophe. Mais il n'a pas pour vocation la capitulation de l'Etat visé. Au contraire, il s'agit, suivant l'école de pensée en vigueur, de déterminer les *intentions* hostiles ou les *possibilités* d'un éventuel agresseur. En d'autres termes, le renseignement à but défensif se cantonne à l'estimation des menaces qui planent sur le pays. On peut placer dans cette catégorie, au niveau militaire, l'établissement de l'ordre de bataille ou des recherches sur une arme nouvellement adoptée, ou sur le plan politique, les efforts à déterminer la politique menée par les gouvernements voisins. Outre le type de missions confiées aux services, les deux approches se distinguent par les moyens engagés.

Il est à noter que les services des Etats belligérants pratiquent généralement conjointement ces deux formes de renseignement. Dans certains cas, l'activité d'espionnage peut toutefois être uniquement offensive, notamment lorsqu'un gouvernement en guerre prévoit de s'attaquer à un pays de moindre importance resté jusque-là en dehors du conflit. De manière similaire, les Etats qui s'apprêtent à entrer en guerre tendent à favoriser le renseignement à but offensif. Les services des pays en paix, ainsi que ceux des neutres également durant les conflits, pratiquent en principe de leur côté uniquement un renseignement à but défensif. Un rapide examen de la mission du SR durant la Seconde Guerre mondiale et de l'utilisation qu'il fait des informations entrées en sa possession éclairera par l'exemple ce dernier cas de figure.

Le besoin suisse en renseignement et la mission du SR

Etablie sur le principe de la milice, l'armée suisse, lorsqu'elle mobilise, prive inévitablement l'économie helvétique d'une part importante de sa main-d'œuvre[71]. En septembre 1939, 430'000 hommes sont appelés sous les drapeaux[72]. En se basant sur le nombre d'habitants en Suisse lors du recensement fédéral de la population de 1941 qui s'élève à 4'265'703[73], on peut estimer à un homme sur cinq la proportion de mobilisés. Devant l'impossibilité de conserver en armes un tel nombre de travailleurs durant toute la durée du conflit, le gouvernement est contraint d'adapter les effectifs en fonction d'une mise en balance des intérêts de l'économie d'un côté et de ceux de la défense nationale de l'autre. Au travers de l'estimation de la menace, le rôle principal du SR est d'aider le commandement de l'armée à établir ces derniers le plus précisément possible. Un des piliers de la stratégie suisse

[71] Ce point de l'introduction se base principalement sur C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 18-22.

[72] Voir annexe 7.1. Ce chiffre ne tient pas compte des 250'000 appelés du service complémentaire (voir Willi Gautschi, *Le Général Guisan. Le commandement de l'armée suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne, Payot, 1991 (**W. Gautschi, *Le Général Guisan***), p. 178).

[73] Ce chiffre représente la population résidente permanente, soit y compris les étrangers installés en Suisse (5,2%), lesquels sont intégrés dans l'économie nationale. Le nombre d'hommes suisses s'élevant à 1'963'738, la part de mobilisables dans cette catégorie atteint ainsi 22,9% (chiffres de l'Office fédéral de la statistique, recensement de la population 1941). La population active comptant 2'213'492 travailleurs en 1941, la part de mobilisés en 1939 doit atteindre 20% (chiffre tiré de Jean-François Bergier, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1984, p. 206).

du milieu du XX^e siècle, Samuel Gonard[74], écrira après la guerre dans un recueil de 1959 publié par Hans Rudolf Kurz :

> Die Lösung eines strategischen Problems macht zwei verschiedene Denkvorgänge notwendig, die sich zeitlich folgen: zuerst muss die gegebene Lage beurteilt werden, und dann sind die Massnahmen zu erwägen, die auf Grund der Lage getroffen werden müssen[75].

Cette réflexion, au premier abord assez triviale, établit l'importance du renseignement pour la prise de décision stratégique, cette dernière devant être précédée de l'appréciation de la situation.

Pour l'ancien chef de la Section des opérations, deux optiques fondamentalement différentes peuvent être adoptées par le commandement, tant au niveau de la décision que de l'appréciation.

> Wenn auch jede militärische Massnahme auf den Nachrichten beruht, die man sich über den Feind beschafft, bestehen doch zwischen zwei Methoden, die vorhandenen Nachrichten auszulegen, grundlegende Unterschiede. Weil diese Methoden der Ausfluss vollkommen verschiedener philosophischer Schulen sind, weisen sie tiefe und unüberbrückbare Unterschiede auf[76].

En écrivant que la manière d'interpréter les renseignements obtenus sur l'ennemi dépend de l'appartenance du décideur à l'une ou l'autre des écoles de pensées stratégiques, S. Gonard omet de préciser que les méthodes d'acquisition des informations dépendent elles-mêmes de cette orientation, comme il sera montré plus bas.

Ces deux optiques de commandement consistent soit à étudier les *possibilités* d'action d'un agresseur, soit à tenter de déterminer ses *intentions*.

> Ein erstes Verfahren gründet sich auf das Studium der Möglichkeiten des Feindes, ein anderes besteht darin, sich über seine wahrscheinlichen Absichten Rechenschaft zu geben[77].

L'historiographie fait remonter l'origine de « *l'Ecole des possibilités* » à Napoléon[78]. Son principe est simple, mais son application extrêmement contraignante, comme l'écrit Hervé Coutau-Bégarie :

> Il faudra envisager toutes les hypothèses, de manière à répondre à toutes. Il s'agit d'une démarche difficile et complexe, car il faut envisager les possibilités immédiates et les possibilités différées, les possibilités d'évolution et les possibilités d'action, les possibilités stratégiques et les possibilités tactiques[79].

Le stratégiste français complète son explication par une citation de Jean-Charles Augustin Bernis, lequel écrit, montrant tout l'enjeu de cette méthode, que le commandant « *aura écarté dans la mesure humainement possible tous les aléas*[80] ».

« *L'Ecole des intentions* » est quant à elle plutôt de tradition germanique – H. Coutau-Bégarie l'associe en effet volontiers à Helmuth von Moltke[81]. A partir du même type de renseignements que ceux dont il est tenu compte dans l'autre méthode, mais additionnés de l'étude de la doctrine militaire et des tactiques et stratégies de l'adversaire, on tentera de déterminer à l'avance ses actions.

---

[74] Durant la Seconde Guerre mondiale, Samuel Gonard (1896-1975) dirige la Section opérations de l'EMA. Il sera entre autres par la suite président du CICR de 1964 à 1969 (Marco Jorio, « Gonard, Samuel », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne).

[75] Samuel Gonard, « Die strategische Probleme der Schweiz im Zweiten Weltkrieg », in Hans Rudolf Kurz, *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Thoune, Ott, 1959 (**S. Gonard, « Strategische Probleme der Schweiz »**), p. 39-40.

[76] *Id*.

[77] *Id.*

[78] Hervé Coutau-Bégarie, « Le renseignement dans la pensée militaire française », in *Stratégique*, n° 73, 2000 (**H. Coutau-Bégarie, « Le renseignement »**), p. 30.

[79] *Id*.

[80] Jean-Charles Augustin Bernis, *Essai sur le renseignement à la guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1934, cité par H. Coutau-Bégarie, « Le renseignement », p. 30.

[81] H. Coutau-Bégarie, « Le renseignement », p. 31.

> Cette méthode a pour avantage d'éviter la dispersion, de réduire le champ des "possibles" et facilite la mise en œuvre d'un plan. L'inconvénient réside dans le fait que l'on risque de prêter à l'ennemi des intentions qu'il n'a pas ou qu'il abandonnera en cours de route[82].

A la lumière de ce qui précède, il apparaît intuitivement que le second mode de pensée stratégique pourrait être plus favorable à une attitude offensive de la part du commandement qui le met en pratique, et inversement, le premier, moins audacieux, semble plus efficace pour une stratégie défensive. Plaide en faveur de ce constat l'initiative de l'attaque prise du côté allemand dans les trois derniers conflits ayant opposé les tenants de chacune des deux écoles.

Durant tout le conflit mondial, du fait de la formation de ses cadres supérieurs, la méthode de l'évaluation des possibilités est appliquée – « *ohne Einschränkung mit aller Entschiedenheit* », écrit S. Gonard – par l'ensemble du commandement de l'armée suisse.

> Diese entsprach der geistigen Schulung der Persönlichkeiten, die damit beauftragt waren, die Unterlagen für die strategischen Entscheidungen zu sammeln und auszuwerten. Auf den höheren Stufen des Armeestabs wurden die Entschlüsse des Oberbefehls auf Grund einer sehr klaren Doktrin vorbereitet, auch wenn diese in keinem Reglement verankert war[83].

La méthode consiste ainsi, outre à répertorier toutes les plans d'attaque envisageables, à supprimer progressivement du calcul les hypothèses qui, sur la base des renseignements recueillis, quittent le domaine du possible.

> Sämtliche möglichen Operationen, die ein allfälliger Gegner gegen unser Land unternehmen konnte, wurden systematisch aufgezeichnet und anhand der zu diesem Zweck beschafften Nachrichten überprüft. Auf diese Weise war es möglich, die Varianten auszuscheiden, die nicht mehr als "möglich" erschienen, und damit den Kreis der Hypothesen enger zu ziehen, um unsere Abwehrvorbereitungen ganz auf die Bedürfnisse der verbleibenden Fälle auszurichten[84].

Cette démarche conduit, par exemple, l'EMA à exclure progressivement une invasion allemande à partir de l'été 1943. Une telle opération est en effet alors devenue, aux yeux des chefs du SR, irréalisable eu égard aux effectifs disponibles de la *Wehrmacht* entrée depuis l'hiver précédent dans sa phase défensive. Cette conviction permet notamment de maintenir, malgré l'ouverture d'un second front en Italie et la perspective d'un débarquement en France, une politique d'effectif mobilisé relativement bas initiée au lendemain de la défaite alliée de l'été 1940[85].

L'unité de doctrine de l'EMA touche en principe également le SR. A l'évidence, en effet, ce mode de pensée est fait sien par R. Masson lorsqu'il écrit en 1941 que « *toute situation militaire doit être appréciée en fonction des possibilités immédiates d'un adversaire présumé et non de ses intentions, dont le secret peut être ménagé jusqu'au dernier moment*[86] ». Dans sa contribution à l'ouvrage de 1959, le chef du SR confirmera que la tâche principale de ce dernier consiste bien à exclure tout risque de surprise tactique ou stratégique[87].

> In allen Armeen besteht die vordringlichste Aufgabe des Nachrichtendienstes darin, die Gefahr der strategischen oder taktischen Überraschung auszuschliessen[88].

Toutefois, pour R. Masson, l'accomplissement de sa tâche sous-entend la nécessité pour le SR d'alerter à temps les autorités de l'imminence d'une attaque pour ordonner une mobilisation

---

[82] *Id*.
[83] S. Gonard, « Strategische Probleme der Schweiz », p. 40.
[84] *Id*.
[85] Voir annexe 7.1.
[86] AF E27/9475 vol. 1, *Organisation der Abt. für Nahrichten- und Sicherheitsdienst*, 24.3.1941. Traduction.
[87] Sur la question de la surprise stratégique, voir P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*, p. 21-32, ou *Geheimer Draht nach Berlin*, p. 47-63 ; Roberta Wohlstetter, *Pearl Harbor n'était pas possible*, Paris, Stock, 1962, p. 342-360.
[88] Roger Masson, « Unser Nachrichtendienst im Zweiten Weltkrieg », in H. R. Kurz, *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Thoune, Ott, 1959, p. 70.

générale. Cette charge le conduit notamment rapidement, au début du conflit, à se doter de *sonnette d'alarme*. Or, s'il se réclame avant tout durant la Seconde Guerre mondiale de l'école des *possibilités*, cet aspect de son travail est à l'évidence une recherche des *intentions* d'un ennemi potentiel. On retrouve, bien après la guerre, sous forme de réponse à S. Gonard, l'ambiguïté de R. Masson face à l'unité de doctrine de l'EMA revendiquée par le chef de la Section des opérations. Le début du passage en question vient confirmer dans un premier temps la position de S. Gonard, rappelant même l'argument principal contre l'Ecole des intentions examiné plus haut.

> Sicher müssen sich unsere Überlegungen in erste Linie nach den moralischen und materiellen Möglichkeiten eines vermuteten oder bereits mit uns im Kampf stehenden Gegners richten; diese werden *[...]* häufig schon durch das Gelände vorgezeichnet, insbesondere der Raum des Kräfteschwergewichts, das Gesamtdispositiv, die Manövriermassen und die Reserven. Dagegen haben die Absichten der Kriegführenden erfahrungsgemäss vielfach einen sehr wandelbaren Charakter und können im letzten Augenblick und selbst im Verlauf der Operationen noch ändern[89].

La suite montre que cette « orthodoxie » est loin de satisfaire le chef du SR.

> Wenn wir glauben, den Gegner einmal "festgelegt" und seine Möglichkeiten erkannt zu haben, dürfen wir doch nicht ruhen, sondern müssen uns bemühen, unsere bisherigen Erkenntnisse dadurch zu vervollständigen, dass wir auch die Absichten des Gegners für seine künftigen Operationen zu ergründen trachten. Unsere Ausführungen dürften die Notwendigkeit dieser lückenlosen Gedankenarbeit dargelegt haben, die vom Nachrichtendienst in nie erlahmender, pausenloser Tätigkeit geleistet werden muss[90].

Dans cette seconde moitié de sa réponse à la contribution de S. Gonard, R. Masson fait clairement part de la nécessité, pour le SR, de dépasser l'étude des possibilités de l'adversaire et de chercher à connaître ses intentions. Semblant ignorer que la pensée de tradition française, tout comme le chef de la Section des opérations qui en fait l'apologie, préconisent une remise en question permanente des études sur l'adversaire, il considère un moment où on est fixé sur les possibilités de ce dernier et que ce n'est pas en faire assez que de s'en contenter.

Cette tendance à tenter de déterminer les intentions de l'adversaire s'affirme dès le début de la guerre et en particulier à l'occasion du déclenchement de la campagne de France en mai 1940. L'historien Willi Gautschi en rapporte un événement symptomatique :

> Le soir même de la mobilisation, le service de renseignements crut tenir des indices déterminants d'une invasion imminente de la Suisse par l'Allemagne : le 10 mai déjà, les Allemands avaient ordonné la fermeture totale de la frontière et commencé à bloquer les passages sur le Rhin. Masson – et, avec lui, l'état-major de l'armée – attendaient l'attaque pour la nuit du 14 au 15 mai[91].

Peut-être faut-il chercher ce souci de découvrir les desseins de l'ennemi dans le caractère anxieux du chef du SR, lequel ressort par exemple d'un témoignage de Marcel Pilet-Golaz pour la même période.

> Le mardi 14 mai à la première heure, j'eus une conférence avec le colonel Masson que je trouvai dans un état d'excitation inquiétant[92].

Probablement l'influence de ses subalternes alémaniques, plus proche de la tradition germanique, y est-elle également pour beaucoup. Parmi ceux-ci, en effet, Hans Hausamann, déjà en rapports étroits avec R. Masson bien avant la guerre, apparaît, au travers des nombreux rapports qu'il fait parvenir au SR tout au long de la guerre, comme un fervent partisan de la recherche des intentions des dirigeants allemands, cherchant constamment à

[89] *Id*.
[90] *Id*.
[91] W. Gautschi, *Le Général Guisan*, p. 178.
[92] AF E27/14343, M. Pilet-Golaz, *Aperçu destiné à Monsieur le Conseiller fédéral Petitpierre, Chef du Département politique, sur les dangers auxquels la Suisse fut exposée au cours de la guerre mondiale 1939-1945*, 9.1945, p. 13-14. Voir également W. Gautschi, *Le Général Guisan*, p. 179.

prévoir leurs opérations. Pour prendre un exemple parmi tant d'autres, H. Hausamann écrit en juillet 1944 à propos des projets supposés d'A. Hitler quant à la constitution d'un réduit alpin nazi appuyé contre la frontière helvétique :

> Da Hitler und die Seinen den Kampf in der Alpenstellung "mit dem Rücken gegen die Schweiz" zu führen gedenken, steht uns das zweifelhafte Vergnügen bevor, genau den Leuten Rückendeckung zu gewährleisten, welche bis in die jüngste Zeit vor hatten, die Schweiz "einzudeutschen"[93].

Loin devant les écoutes des communications de l'adversaire, la source de renseignement privilégiée par les tenants helvétiques de l'Ecole des intentions pour découvrir ses desseins est l'informateur que la position professionnelle ou les relations privées mettent au courant de ses projets secrets. Secondés de coupe-circuits et de personnes de contact pour la communication avec un officier ou un poste extérieur du service, disposant parfois eux-mêmes de leurs propres informateurs, ils sont désignés dans l'historiographie suisse au moyen de l'expression *ligne de renseignement* (en allemand *Nachrichtenlinie*). La *ligne* Masson-Schellenberg est par exemple la chaîne de personnalités mettant en relation indirecte le chef du SR et le chef de l'*Amt* VI du *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA). Si certaines permettent d'obtenir régulièrement des renseignements – telles celles qui alimentent le *Büro Ha* –, d'autres n'ont pour vocation de n'annoncer que des opérations graves et conséquentes. La plus célèbre de ces *sonnettes d'alarme* est baptisée *ligne Wiking*.

L'identité des personnalités liées à cette *ligne* est longtemps restée, pour les historiens qui se sont penchés sur l'histoire de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, un mystère que l'ouverture des archives permet enfin de dissiper. Le point d'ancrage de la *ligne* en Suisse est Isidor Koppelmann, vice-directeur de la banque La Roche & Co. à Bâle.

Israélite et officier de réserve autrichien, I. Koppelmann est établi sans papiers dans la cité rhénane. Craignant pour sa vie en cas d'invasion allemande, il accepte, en échange de passeports polonais avec visas pour le Canada pour lui et sa femme, de livrer à l'agent Stanislaw Appenzeller, alias *Etienne*, des informations sur la *Wehrmacht* reçues de personnalités et officiers allemands fortunés, clients de l'établissement. Parmi les renseignements fournis par le banquier, devenu l'agent *Knopf*, il faut mentionner l'annonce de l'invasion de la Norvège quinze jours avant son déclenchement, ainsi que la communication « *du dispositif et de la date exacte de l'attaque allemande contre la France, la Belgique et la Hollande*[94] ».

Or, l'un des deux membres connus de la *ligne Wiking*, laquelle fournit à l'antenne bâloise du SR et à son chef, Emil Häberli, les mêmes informations que *Knopf* et au même moment[95], est un certain Hans Wilhelm von Tümpling, un banquier berlinois, qui entretient des relations d'affaires en Suisse, notamment avec la banque La Roche & Co. à Bâle[96]. En

[93] AF E27/9849, rapport, *Wichtiger kriegspolitischer Bericht*, n° 1236, 20.7.1944.

[94] CARAN 72AJ/52/II, historique de S.III par S. Appenzeller. Voir également Jean Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais, 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-équipe300, Suisse3*, Paris, L'Harmattan, 2005 (**J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais***), p. 250.

[95] La *ligne* est baptisée *Wiking* précisément pour avoir annoncé aux Suisses l'opération allemande contre la Norvège.

[96] C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 142. Le statut de banquier de H. W. von Tümpling est confirmé (voir par exemple « Berliner Maschinenbau-AG. Dividenden gesucht », in *Der Speigel*, n° 29, 17.07.1963, p. 28). Durant la Seconde Guerre mondiale, il est lié à la banque privée berlinoise E. J. Meyer, dont il devient associé en 1942 (voir l'historique en ligne de la Bankhaus Wölbern, anciennement E. J. Meyer, www.woelbern.de/homepage/wir_ueber_uns/geschichte/1938-1945.html). Il n'est pas inutile de préciser que cet établissement a été créé par un banquier juif, Eli Joachim Meyer, au siècle précédent. Bien que la banque E. J. Meyer subisse, dès 1937, une « arianisation » (voir Ingo Köhler, *Die "Arisierung" der Privatbanken im Dritten*

outre, selon le témoignage d'E. Häberli[97], le contact de la *ligne Wiking* avec le SR se fait au travers d'un homme d'affaire bâlois. Si rien ne prouve formellement que ce dernier et I. Koppelmann ne font qu'un, de sérieux arguments permettent de le penser. I. Koppelmann est en effet en affaires avec Eduard Schulte et il constitue un élément de la chaîne au moyen de laquelle ce dernier alerte, en octobre 1942, le Congrès juif mondial et les gouvernements alliés sur la réalité du processus d'extermination mis en place à Auschwitz[98]. Or, H. W. von Tümpling fait également partie des relations d'E. Schulte[99], dont Robert Melvin Spector estime qu'il est une des sources de renseignements. Pour compléter le tableau, parmi celles-ci figurent de surcroît, toujours selon l'historien américain, un cousin d'E. Schulte, Hermann Schulte, membre de l'*Abwehr*. La *ligne Wiking* semble donc être le volet helvétique d'un réseau reliant l'entourage d'E. Schulte à la Suisse, via I. Koppelmann à Bâle. Dans l'hypothèse d'une manipulation de la *ligne* par le gouvernement allemand lors de l'alarme de mars 1943, I. Koppelmann serait utilisé à son insu. On imagine mal, en effet, que l'homme qui, quelques mois plus tôt, participe à la dénonciation de l'Holocauste en transmettant le rapport d'E. Schulte sur Auschwitz, se fasse volontairement le complice d'une manipulation nazie contre la Suisse.

Dans leur ouvrage de 1986, Walter Laqueur et Richard Breitman avaient déjà émis l'hypothèse que la *ligne Wiking* remonte à E. Schulte et son cercle de connaissances, dont H. W. von Tümpling et H. Schulte[100]. Mais, selon ces auteurs, ils n'en constitueraient qu'une branche, la *ligne* étant composée également de relations que Max Waibel a nouées à l'académie militaire, Hans Oster, Georg Thomas et Friedrich Olbricht. Il peut être relevé également que ces deux auteurs n'envisagent pas une manipulation de la ligne en mars 1943, estimant qu'effectivement, la Suisse était alors en danger d'invasion.

Ils n'intègrent toutefois pas dans la chaîne, le maillon constitué par I. Koppelmann, qu'ils considèrent pourtant bien comme un agent de renseignement en lien avec E. Schulte[101] – ce qui ne veut pas dire qu'ils ne l'aient pas vu, leur propos sur la *ligne* suisse restant assez sommaire.

Outre qu'elles visent à découvrir les desseins d'un adversaire susceptible d'en changer rapidement – l'argument classique contre l'Ecole des intentions déjà présenté –, les *lignes* souffrent d'une grande faiblesse qui leur est spécifique, à savoir leur manque de crédibilité de la part des décideurs, en particulier lorsque ce qu'elles révèlent va à l'encontre des idées reçues de ces derniers. Les exemples sont nombreux. Ainsi, à propos de l'incrédulité de Josef Staline face aux avertissements de Richard Sorge, lequel, du Japon au printemps 1941, lui fait part de l'imminence d'une attaque allemande, l'historien Gordon W. Prange écria :

> La raison qui a poussé l'Union Soviétique à mettre sur pied le réseau de Sorge, alors qu'elle n'a guère tenu compte des informations qu'il apportait, demeure un des nombreux secrets que Staline a emportés dans sa tombe[102].

Reich. Verdrängung, Ausschaltung und die Frage der Wiedergutmachung, Munich, C. H. Beck, 2008, p. 386-387), on peut envisager que H. W. von Tümpling a des affinités avec le milieu de la finance juive allemande.

[97] AfZ, Fonds Werner Rings, transcription de l'interview d'E. Häberli.

[98] R. Breitman & *al*., *US Intelligence*, p. 25.

[99] Robert M. Spector, *World Without Civilization. Mass Murder and the Holocaust, History and Analysis*, vol. 1, Lanham, University Press of America, 2005, p. 473.

[100] Walter Laqueur & Richard Breitman, *Breaking the Silence. The German Who Exposed the Final Solution*, Hanover, University Press of New England, 1994 (1986) (**W. Laqueur & R. Breitman, *Breaking the Silence***), p. 110

[101] *Ibid*., p. 120-121 et 153-154

[102] Gordon W. Prange, *Le réseau Sorge*, Paris, Pygmalion, 1987, p. 342.

Au niveau de la Suisse, des cas intéressants méritent également d'être relevés. Lorsque trois semaines avant les faits, *Wiking* annonce l'invasion de la Norvège, les renseignements sont « *déclarées invraisemblables* » par un supérieur d'Alfred Ernst, chef du *Büro D*, et ne sortiront pas du SR avant le déclenchement des opérations proprement dites[103]. Cette méfiance s'explique principalement par la difficulté à croiser les renseignements obtenus avec d'autres provenant de sources équivalentes, ou encore avec des informations récoltées sur le terrain. Les préparatifs des opérations sont en effet généralement dissimulés.

Si l'Ecole des possibilités n'exclut pas l'acquisition de renseignements au cœur de l'appareil décisionnel de l'adversaire, la méthode pratiquée de préférence par les officiers du SR formés selon la tradition française consiste à observer le dispositif de l'adversaire, les mouvements de troupes, les échanges commerciaux, ou encore l'actualité politique. Le même procédé est également exercé par les services britanniques et leurs alliés en Europe occupée et en Italie. Dans ce but, des agents itinérants sont envoyés en mission sur le territoire tenu par les armées adverses. Ils recueillent eux-mêmes les renseignements demandés ou effectuent des tournées pour contacter les agents fixes établis dans des lieux clés, par exemple à proximité des grandes gares ou des grands axes routiers. Des passeurs les aident à franchir les frontières politiques et administratives. A priori moins spectaculaire que les exploits des grands maîtres-espions et des *taupes* infiltrés dans les QG de l'ennemi, le travail de ces hommes et de ces femmes est en réalité tout aussi périlleux et essentiel pour les services de renseignement. Cette pratique nécessitant, pour les agents travaillant en faveur du SR et des services alliés établis sur le sol de la Confédération, de fréquents passages de la frontière franco-suisse, elle est au cœur de la problématique de cette étude et bon nombre d'aspects qui lui sont liés seront examinés au cours des pages suivantes.

D'où vient l'intérêt des résistants français pour le renseignement sous l'Occupation ?

L'intérêt des Alliés, engagé dans une lutte à mort contre l'Axe, pour l'activité de renseignement contre l'Allemagne est une évidence. Il diffère somme toute peu de celui mis en perspective pour la Suisse. Les raisons pour lesquelles des Français, après juin 1940, y risquent leur vie – et pour nombre d'entre eux, la perdent – sont moins évidentes. Parallèlement à une tentative de les mettre en lumière, il s'agit de rappeler les trois principales formes de l'activisme résistant que connaît la France occupée, soit les *mouvements*, les *réseaux* et les *maquis*[104].

Lorsque Jacques Semelin affirme que « *passer de la dissidence à la résistance, c'est tenter de faire partager son refus, c'est-à-dire de convaincre et d'organiser*[105] », il définit le *phénomène résistant* comme nécessairement collectif. Il ne peut être réduit à la seule initiative de l'individu, à ses choix et à sa volonté, bien que ceux-ci en soient à l'origine. On ne résiste pas seul. La Résistance française connaît de ce fait des débuts difficiles en 1940. Dépourvu de l'encadrement d'un Etat démissionnaire dans sa lutte contre le III^{e} Reich et bientôt collaborationniste, aucune institution, ni aucune organisation n'est en mesure de canaliser la volonté de résister des individus. Les impératifs d'une subsistance difficile à assurer

[103] Voir Bernard Barbey, *Aller et retour. Mon journal pendant et après la "drôle de guerre" 1939-1940*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1967 (**B. Barbey, *Aller et retour***), p. 29. Selon W. Gautschi, le supérieur en question serait Max Schafroth (W. Gautschi, *Le Général Guisan*, p. 176 et note p. 770).

[104] Ce point de l'introduction se base principalement sur C. Rossé, « Hiérarchie et clandestinité. Structuration du pouvoir au sein de la Résistance française (1940-1944) », in Françoise Briegel & Sébastien Farré (dir.), *Rites, hiérarchies*, Genève, Georg, 2010, p. 262-273.

[105] Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1998 [1989] (**J. Semelin, *Sans armes***), p. V.

conduisent à un repli sur soi et sur les siens. A côté des difficultés à s'organiser, il faut également savoir quoi faire. Car « *résister, c'est réagir*[106] ». Mais comment ? Désormais isolés et livrés à eux-mêmes, ceux qui aspirent à la résistance doivent trouver leur propre moyen de s'opposer activement à l'occupant, voire à leur gouvernement. Dans la clandestinité, quelques rares individus inventeront eux-mêmes une solution. D'autres adopteront des modes de lutte proposés depuis l'étranger.

Il faut préciser avant d'aller plus loin que le courage et « *la volonté de ne pas céder à la domination de l'agresseur*[107] » sont des conditions nécessaires de tout engagement résistant. En tant que tels, ils sont sans grande capacité explicative des choix du type d'action entrepris, ou encore du processus de structuration de la Résistance.

Deux périodes sont à considérer dans le processus de structuration de la Résistance intérieure. Jusqu'à la fin de l'année 1942, les individualités prévalent sur l'organisationnel et, pour reprendre des notions proposées par François Marcot, l'*intentionnel* prime sur le *fonctionnel*[108]. En d'autres termes, on est alors résistant parce qu'on le veut. Pendant ces « *temps pionniers*[109] », la Résistance est plurielle, complexe, « *polycentrique* » et « *féodale*[110] ». Prennent la tête des groupes qu'ils ont formés, des chefs dont le charisme et le prestige reposent en partie sur leur initiative rassembleuse. Les similitudes avec la féodalité – qu'on retrouve chez Robert Belot et Laurent Douzou – consistent précisément dans ce « *mode de fonctionnement interne des organisations clandestines* ». Des individus libres se mettent volontairement sous l'autorité de meneurs charismatiques. Ces derniers exercent « *un véritable pouvoir de commandement assis sur l'ascendant que la valeur que leur reconn*[aissent] *ceux qui agissent sous leurs ordres leur perm*[et] *d'exercer*[111] ». Quand R. Belot écrit en effet que « *le résistant, soldat sans uniforme et sans hiérarchie, est fondamentalement un révolutionnaire*[112] », il ne faut pas comprendre que « *les non-militaires et les "amateurs" qui peuplent les mouvements de résistances et les réseaux de renseignements* » renoncent à se reconnaître des chefs. L'historien français veut montrer que ces derniers ne sont pas issus de la Grande Muette, le militaire de carrière n'étant pas, du fait d'une conception trop étriquée de la lutte, le plus à même de mener le « *combat résistant* ».

> Résister, c'est d'abord trouver la force de dire : "Non" sans nécessairement avoir une idée très claire de ce à quoi on aspire[113].

Avec cette définition, J. Semelin met implicitement le doigt sur ce facteur fondamental de hiérarchisation de la Résistance durant la première phase de son existence qu'est l'*initiative*. Si le courage et la volonté de s'opposer à l'occupant sont des qualités partagées par tous les résistants, il en va tout autrement de l'imagination nécessaire pour trouver des moyens de canaliser leur élan avec la faible marge de manœuvre laissée par le cadre très restrictif de la

---

[106] François Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », in Antoine Prost (éd.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997 (**F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance »**), p. 21.

[107] J. Semelin, *Sans armes face à Hitler*, p. 50.

[108] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », p. 21-41.

[109] Laurent Douzou, « L'entrée en résistance », in A. Prost (éd.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997 (**L. Douzou, « L'entrée en résistance »**), p. 9-20. Les deux périodes présentées ici coïncident largement avec les phases décrites par cet auteur, lequel distingue l'intentionnalité pure de l'entrée en résistance des pionniers « *du mode de recrutement et de fonctionnement de la Résistance graduellement venue à maturité* » (*ibid.*, p. 10-11).

[110] Robert Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, Paris, Fayard, 2006 (**R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle***), p. 12.

[111] L. Douzou, « La Résistance : aventure individuelle et collective », in F. Marcot (éd.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006 (**L. Douzou, « La Résistance »**), p. 60.

[112] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 213.

[113] J. Semelin, *Sans armes*, p. 50.

clandestinité. Découvrir avant les autres un moyen de résister, trouver un cadre d'action aux hommes et aux femmes qui ont dit non confère aux chefs prestige et autorité dans l'organisation qu'ils ont mise en place. Le savoir quoi faire et, plus encore, le savoir quoi faire faire contribuent grandement à leur désignation à la tête des organisations qui, petit à petit, se constituent. L'impression de tracts, la publication de journaux ou la recherche de renseignements sur les mouvements de l'armée allemande figurent parmi les modes d'action adoptés par les pionniers de la Résistance.

Cette notion d'*initiative* est très proche de celle d'*antériorité* présentée par L. Douzou comme le premier des trois piliers de la hiérarchisation de la Résistance. Pour cet auteur, le « *privilège de l'antériorité* » est accordé à « *ceux qui, les premiers, ont en conscience émergé et réussi à se rassembler* ».

> La précocité de la mise en état de résistance est fondamentale pour comprendre l'ascendant exercé par ces personnalités fortes sur les camarades de combat. La hiérarchie qui se dessine au sein du petit monde clos de la clandestinité doit beaucoup au privilège d'antériorité. Avoir surmonté les premiers obstacles, les plus redoutables parce qu'ils annihilent la volonté et condamnent au découragement générateur de repli sur soi, cela force le respect et détermine un ascendant[114].

Nécessaire, l'initiative n'est pas pour autant suffisante pour mettre sur pied une organisation. Il faut également être en mesure de lui trouver des membres. Pour ce faire, le chef doit faire intervenir son *capital social*, lequel est « *constitué du réseau des relations sociales d'un individu et des volumes des différentes sortes de capital détenus par les agents qu'il peut ainsi atteindre et mobiliser pour son propre intérêt*[115] » – ce dernier coïncidant en principe avec celui de l'organisation.

Cette exigence explique pour une part la surreprésentation, parmi les chefs, de personnalités issues des classes moyennes et supérieures au regard de leur représentation dans la base. Près de neuf cadres sur dix (88%) proviennent en effet des « *élites dirigeantes de la société, rajeunies certes, mais qui se perpétuent fort efficacement*[116] ». F. Marcot attribue ce phénomène à des « *facteurs structurels de la société française* » dans laquelle les classes moyennes et supérieures, « *de tous temps, dans toutes les organisations, de quelque nature qu'elles soient, fournissent le plus grand nombre de militants et plus encore de dirigeants* ». Au-delà du fait qu'un individu de cette tranche de la population bénéficie en général d'un capital social plus important, il dispose ainsi également plus souvent des savoir-faire dans les domaines de la direction, de l'organisation et de l'administration. Or, c'est naturellement que les hommes et les femmes qui décident d'entrer dans la lutte clandestine et en acceptent le danger choisissent de se placer sous l'autorité de celui qui possède de telles connaissances.

Dernier facteur structurant pris en considération ici, le *niveau d'implication* – appelé *disponibilité* chez l'historien L. Douzou – fait rapidement l'objet d'une reconnaissance officielle. Le 25 juillet 1942, André Philip, Commissaire national à l'Intérieur de la France libre, dans une note d'application du décret 366, prend en compte cet élément pour l'octroi des pensions. Trois catégories d'ayant-droits sont établies, valables autant pour les engagés dans les FFL que pour les résistants de la métropole.

> La catégorie 0 comprenait les membres des F.F.C.[117] ayant une activité occasionnelle, la catégorie P 1 comprenait ceux qui avaient une activité continue, sous couvert d'une occupation professionnelle normale, et la catégorie P 2 ceux qui avaient une activité permanente ne leur permettant pas d'exercer une autre profession[118].

[114] L. Douzou, « L'entrée en résistance », p. 13.
[115] Pierre Mercklé, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La découverte, 2004, p. 55.
[116] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », p. 27.
[117] Forces françaises combattantes, soit la réunion des FFL et de la Résistance intérieure.
[118] AF E27/9964, *La Résistance française. La liquidation des droits de combattants de la Résistance. Documentation recueillie et groupée par L. E. Augustin, passeur homologué (1940-1944) par la Commission*

Tous les hommes et toutes les femmes qui se dévouent à la cause de la Résistance ne le font en effet pas avec la même intensité.

Même largement impliqués, les résistants tentent, dans la mesure du possible, de garder un emploi qui leur assure subsistance et couverture. Des situations professionnelles sont par ailleurs très utiles à la lutte contre l'occupant et doivent, de ce fait, être conservés, comme celles des cheminots, des policiers, des fonctionnaires. Toutefois, certains ne peuvent maintenir leur situation civile. Parfois le temps accordé est tel qu'ils ne sont plus en mesure de travailler régulièrement. Dans d'autres cas, *brûlés*, ils sont contraints, pour échapper aux forces de répression, de se placer en marge de la société.

> Quand ils sont « grillés », une seule solution s'offre à eux : « se mettre au vert » quelque temps[119].

Dans ces deux dernier cas, le combat résistant signifie l'entrée dans la clandestinité, avec son lot d'insécurité et de difficultés matérielles.

> En réalité, la vie quotidienne du clandestin est moins rocambolesque qu'on ne l'imagine et beaucoup plus terre à terre, avec la peur et la faim comme compagnes privilégiées[120].

Comme c'est le cas également dans le régime de semi-clandestinité adopté généralement par les agents de renseignement à l'étranger, les résistants dissimulent leur identité derrière des noms de guerre et des pseudonymes. L'adoption de ces derniers s'accompagne en principe de l'usage de faux papiers, tels que cartes d'identité, actes de naissance, certificats de travail et cartes de rationnement. Plusieurs preuves d'identité peuvent en effet être demandées par la police lors des contrôles. Ces pratiques ne servent pas uniquement à améliorer la sécurité des résistants eux-mêmes, elles sont également un moyen de protéger les proches des représailles. Si leur efficacité est difficile à mesurer, elles semblent connaître quelques succès, en particulier lorsque les pseudonymes sont changés régulièrement. Henri Frenay fait par exemple un grand « *usage de pseudonymes fréquemment renouvelés qui troubl*[ent] *profondément et égar*[ent] *les recherches dirigées contre* [lui][121] ».

Ainsi, obligés de découvrir les instruments de leur opposition à l'occupant dans le cadre spécifique de la clandestinité, les pionniers de la Résistance dotent leurs organisations d'une structure hiérarchique particulière, une forme de féodalité, fondée sur des qualités humaines qui constituent le prestige du chef. R. Belot écrit que « *la Résistance a fonctionné comme toute société et tout groupement humain : il y avait la Résistance d'en haut et la Résistance d'en bas ; si l'entrée en résistance se fait pareillement sur la base du volontariat et de manière a priori désintéressée, tous les résistants ne sont pas égaux devant la prise de parole et de décision*[122] ». Pour autant, le pouvoir de ces *féodaux* a ses limites. Deux d'entre elles sont amenées par L. Douzou. La première est empruntée à Jean-Pierre Vernant de *Libération-Sud* : l'*amitié*. C'est à l'intérieur de cellules dont la direction est à l'origine collégiale que le chef, par les qualités et les antécédents évoqués plus haut, prend l'ascendant parmi ses pairs.

> Si certains ont pu jouer un rôle de direction et tenir tous les fils en main, c'est parce que les noyaux fondateurs des mouvements étaient constitués d'amis, qui faisaient partie d'un même corps et pensaient de la même façon sur toute une série de plans. Ces groupes d'amis avaient le sentiment d'être les égaux de leurs dirigeants et pouvaient ainsi accepter de les voir jouer ce rôle. Mais peut-être aussi ceux qui occupaient cette position ne pouvaient-ils la penser qu'en considérant les autres

---

interministérielle des Passeurs (Ministère des Forces armées) en date du 10 octobre 1947, 3.1956, p. 5, « Les Forces françaises combattantes (Décret No. 366 du 25 juillet 1942) ».

[119] Dominique Veillon, « Vie clandestine », in F. Marcot (éd.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 989.

[120] *Id*.

[121] Henri Frenay, *La nuit finira. Mémoires de Résistance 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973 (**H. Frenay, *La nuit finira***), p. 93.

[122] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 14.

> comme leurs égaux. Le problème est là : accepter d'avoir à la fois une position de dirigeant et des rapports d'égalité[123].

Or, ces rapports d'égalité que le chef entretient avec ses camarades et qui limitent son pouvoir, impliquent une seconde relativisation de ce dernier : la prise de décision n'est pas unilatérale. Par un phénomène d'*imprégnation* – concept emprunté à Philippe Viannay qui a dirigé le mouvement *Défense de la France* –, le meneur s'inspire de l'avis de ses compagnons de lutte.

> En réalité, le chef ne décidait pas seul, en vertu d'une réflexion solitaire. Il ne cessait d'éprouver ses hypothèses au contact de ses camarades, il voyageait continuellement, se frottait aux militants qu'il rencontrait. Ses décisions mûrissaient au cœur d'influences diverses, croisées et multiples[124].

La recherche d'un mode d'action par les résistants se cristallise autour de deux modèles d'organisation fondamentalement différents, tant quant à leur structure qu'à leurs activités. Les *mouvements* tout d'abord présentent chacun une palette plus ou moins étendue de ces dernières. En dehors du financement, ils sont autonomes et sont dotés d'un objectif politique.

> Un mouvement *[...]* a pour premier objectif de sensibiliser et d'organiser la population de la manière la plus large possible. Bien entendu, il a aussi des objectifs concrets […] mais au fond on pourrait presque dire qu'il remplit ces tâches par surcroît, parce que chacun de ses adhérents a besoin de se sentir concrètement engagé. C'est avant tout par rapport à la population qu'il entreprend ces tâches. C'est elle qui est son objectif et sa préoccupation profonde[125].

Les *réseaux*, de leur côté, ont une mission bien déterminée et sont liés avec un organisme basé à l'étranger.

> Un réseau *[...]*, c'est une organisation créée en vue d'un travail militaire précis, *[...]*. Par définition, un réseau est en contact étroit avec un organe de l'état-major des forces pour lequel il travaille […][126].

Les personnes affectées par les questions liées aux menaces idéologiques et politiques en rapport avec l'occupation et la collaboration choisissent un mode d'action pacifique comme l'édition d'un journal ou la distribution de tracts. Autour de cette presse clandestine se constituent, petit à petit, les mouvements de résistance. Leur motivation n'est pas focalisée sur l'accomplissement d'une mission. Leur raison d'être réside dans l'affirmation de leur opposition. N'étant pas en mesure, à leurs débuts, de proposer à leurs membres une activité concrète de lutte contre l'occupant, ils pallient temporairement ce manque par un contenu idéologique et politique, parfois même religieux. D'abord axé sur la propagande, leur développement, parfois tentaculaire, obtenu par la multiplication des adhésions et par les fusions, permet l'adoption d'une grande variété de tâches. Les mouvements se dotent en effet de différents services – presse, renseignement, faux papiers, évasion, noyautage de la police et des administrations – et de groupes d'action – corps francs et groupes de sabotage.

Pour ne citer qu'un parmi d'autres, le mouvement *Combat* ne compte pas moins de 14 services en janvier 1943 et emploie plus d'une centaine de salariés à temps plein. Berty Albrecht dirige un secrétariat central comprenant un service social dont la vocation est d'apporter un soutien matériel aux familles des membres emprisonnés ou décédés. Pierre Bénouville est quant à lui responsable d'un organe de relations extérieures dont dépend une délégation établie à Genève.

A côté des mouvements, les réseaux offrent d'autres modes d'action qui se rapprochent davantage de certaines aspirations des résistants plus enclins à la lutte armée qu'au combat politique – en l'occurrence ce qui s'en rapproche le plus dans la palette assez étroite des

[123] Jean-Pierre Vernant, *Entre mythe et politique*, cité par L. Douzou, « La Résistance », p. 62.
[124] L. Douzou, « La Résistance », p. 62.
[125] Claude Bourdet, *L'Aventure incertaine*, Paris, Stock, 1975, p. 96, cité par J. Semelin, *Sans armes*, p. 152.
[126] *Id.*

possibilités d'alors, soit avant la constitution des premiers maquis. Les activités des réseaux sont principalement de deux types. Les filières d'évasion, tout d'abord, font transiter les fugitifs français ou alliés évadés des stalags en Allemagne, ainsi que les survivants des équipages de bombardiers abattus. Ces hommes sont habituellement acheminés vers l'Espagne, d'où ils peuvent gagner la Grande-Bretagne et reprendre le combat.

D'autres, objets de la présente étude, sont orientés vers le renseignement, pour la plupart d'entre eux en faveur de la Grande-Bretagne. Fournir aux nations qui poursuivent la guerre les informations indispensables à la victoire contre l'occupant présente une alternative au coup de fusil avec le grand avantage de pouvoir assigner aux membres des organisations mises en place des missions précises.

Avec l'entrée de la Résistance dans sa phase de maturité, les rapports entre la direction et la base des organisations, mais également le type de direction et le mode d'adhésion, changent fondamentalement. A partir de la fin de l'année 1942, l'organisationnel commence à prendre le pas sur l'individuel. Petit à petit, le *recrutement* remplace l'*engagement* du temps des pionniers et la *fonctionnalité* prime désormais sur l'*intentionnalité*.

> La Résistance recrute en vertu de ses besoins propres et les acteurs remplissent des fonctions qui ne peuvent pas être accomplies par des éléments interchangeables de la société *[...]*[127].

Du fait notamment d'une diversification des tâches, on assiste à une complexification, ainsi qu'à un renforcement des structures de la « *Résistance-organisation*[128] », laquelle se définit comme rassemblant « *tous ceux qui militent au sein des formations constituées*[129] ». Une place importante est toutefois encore laissée à l'improvisation. La « *Résistance comme mouvement social* », soit « *tous ceux qui prêtent leur concours à la Résistance quand le besoin s'en fait sentir*[130] », peut désormais être assimilée à un phénomène de masse[131]. Si le renseignement et la propagande continuent de prendre de l'importance en termes d'activité et d'effectifs, l'intérêt se porte de plus en plus en direction de la lutte armée, notamment avec la création de l'Armée secrète (AS) et la constitution de maquis. En laissant de côté le progressif changement dans les rapports de force entre l'Axe et les Alliés, lesquels s'inversent définitivement à l'hiver 1942-43 en faveur des seconds et donne de l'espoir aux Résistants, deux événements peuvent être avancés pour expliquer ces évolutions.

L'arrivée en métropole de Jean Moulin en janvier 1942 marque le début d'un processus de prise en main et d'appropriation de la Résistance intérieure par la France libre de Charles de Gaulle[132]. Cette dernière est basée sur la constitution d'un gouvernement en exil, à Londres puis à Alger, centralisée autour de la figure emblématique de l'Homme du 18 juin. Formée, selon les mots de R. Belot, par « *la volonté d'un seul homme (et d'un homme seul), le général de Gaulle*[133] », disposant de ses forces armées et d'organes politiques établis au grand jour, sa nature est ainsi fondamentalement différente de la Résistance, polycentrique, clandestine et établie au cœur même de la société française. Il n'est pas inutile de préciser par ailleurs que dans son fameux Appel de juin 1940, s'il n'exclut pas une résistance des Français au pays, C. de Gaulle invite avant tout, pour poursuivre la lutte, à le rejoindre dans la capitale britannique[134]. Comme militaire, sauver l'honneur de la France passe avant tout pour lui par le

[127] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », p. 25.
[128] Concernant la distinction entre *Résistance-organisation* et *Résistance-mouvement*, voir F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance ».
[129] L. Douzou, « La Résistance », p. 58.
[130] *Id.*
[131] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », p. 26.
[132] Daniel Cordier, « Le délégué général », in Jean-Pierre Azéma (éd.), *Jean Moulin face à l'Histoire*, Paris, Flammarion, 2000, p. 126-138.
[133] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 12.
[134] A propos de l'Appel du 18 Juin, voir annexe 7.7.

ralliement de l'Empire à la cause des Alliés et par la participation des Forces françaises libres (FFL) au combat contre l'Allemagne. Son intérêt pour la Résistance s'éveille essentiellement du fait d'un besoin de légitimité envers les dirigeants alliés, les Américains en particulier, que les Français tardent à lui accorder.

> Pour la majorité des Français, en ce début d'occupation, ce général exilé souffre globalement d'un déficit de légalité, de légitimité, mais aussi et surtout de notoriété[135].

La mission de J. Moulin obtient toutefois des succès notables, dont le premier est la création, en novembre 1942, d'un Comité de coordination de Zone Sud, réunissant à la fois des communistes et des représentants des trois grands mouvements de la France non occupée que sont *Combat*, *Libération-Sud* et *Franc-Tireur*. Puis un semblant d'unité est obtenu avec la constitution du Conseil national de la Résistance (CNR) à la fin du mois de mai 1943.

Paradoxalement, parallèlement à ces efforts de centralisation et d'unification, la Résistance connaît durant cette seconde phase un vaste mouvement centrifuge. Celui-ci s'explique d'une part par les difficultés de communication consécutives au durcissement de la répression, qui amènent une augmentation de l'autonomie des régions. D'autre part, les grands *féodaux* perdent de leur influence suite à la disparition ou à la déportation de certains d'entre eux et au départ d'autres pour Londres ou Alger. L'accroissement de la taille des organisations peut également être un élément d'explication plausible du fait des problèmes à les gérer dans la clandestinité. Le 7 octobre 1942, H. Frenay, dans une lettre au président Franklin D. Roosevelt, évalue à 50'000 les membres du mouvement qu'il dirige – le plus grand[136]. De son côté, Christian Pineau avance le chiffre de 30'000 adhérents de *Libération-Nord*, dont il est le codirigeant[137].

La situation politique de l'après-guerre sera telle que l'historiographie distillera longtemps l'image d'une Résistance unifiée, rangée derrière le leader de la France libre. Plus de 60 ans après l'Appel du 18 juin, les chercheurs qui se penchent sur la période de l'Occupation présentent une réalité plus contrastée, celle de mouvements parfois sceptiques, voire réfractaires, entretenant dans tous les cas des rapports complexes avec la France libre et C. de Gaulle[138]. L'approfondissement de l'*Affaire Suisse*, soit l'installation d'une délégation des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) à Genève pour obtenir un contact direct avec les Américains, en dehors du contrôle des Français de Londres, est un parfait exemple de cette tendance[139].

Le second événement déterminant dans l'évolution de la Résistance dans la seconde moitié de la guerre est l'instauration, en février 1943, par Pierre Laval, du Service du travail obligatoire (STO). Calqué sur le modèle de la conscription militaire, des classes d'âges de jeunes hommes sont désignées pour être envoyées en Allemagne y soutenir l'économie de guerre. Afin de s'y soustraire, des jeunes appelés choisissent d'entrer dans la clandestinité. Ils quittent, parfois en groupe, leur domicile pour s'installer dans des camps de fortune en forêt ou dans les montagnes. Rassemblés en maquis et encadrés par des officiers résistants, parfois armés par les Alliés, ils constituent l'effectif permanent de l'AS et deviendront, à partir de février 1944, la base des Forces françaises de l'Intérieur (FFI).

---

[135] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 30.
[136] Lettre citée dans R. Belot, *Henri Frenay. De la Résistance à l'Europe*, Paris, Seuil, 2003 (**R. Belot, *Frenay***), p. 308.
[137] Alya Aglan, *La Résistance sacrifiée. Histoire du mouvement « Libération-Nord »*, Paris, Flammarion, 2006, p. 215.
[138] C'est le cas de tous les auteurs des articles et ouvrages récents utilisés ici, notamment du *Dictionnaire* dirigé par F. Marcot. Le mérite revient à R. Belot d'avoir consacré un livre à cette problématique (*La Résistance sans de Gaulle*).
[139] Voir R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse.*

Essentiellement urbaine dans sa première période, avec les maquis, la Résistance gagne les campagnes. Outre les maquisards eux-mêmes, les paysans, restés largement en dehors jusque-là, sont mis à contribution pour leur approvisionnement[140].

Il ressort de ce qui précède que le principal intérêt pour le renseignement des Français restés en métropole ne réside pas dans sa nature même, mais dans le besoin de canaliser leurs aspirations à la résistance contre l'occupant. Il peut arriver que le travail des réseaux soit directement utile aux mouvements de la Résistance avant l'insurrection déclenchée par le débarquement en Normandie. Les listes de collabos représentant un danger pour les résistants sont à ranger dans cette catégorie. Dans l'ensemble cependant, les informations récoltées par les agents sont destinées à la France libre et à des pays étrangers, en premier lieu à la Grande-Bretagne, mais également à la Suisse.

Plus anecdotique est l'intérêt pécuniaire de l'activité de renseignement. Sans nécessairement être en rapport avec les risques encourus, la rémunération qu'elle accompagne souvent contribue à la survie dans une France détruite économiquement où règne en maître le *système D*. Il peut être relevé que, si cette motivation prend une part importante pour les agents français travaillant exclusivement pour la Suisse – pays certes menacé par l'Allemagne, mais pas clairement rangé dans le camps des Alliés –, elle n'en est pas pour autant prépondérante lorsqu'on considère leur désaffection massive consécutive au débarquement en Normandie, lequel témoigne de l'importance de leur aspiration à la lutte contre l'occupant.

Alors que les mouvements, de par leur objectif principal, restent axés dans un premier temps sur la politique intérieure française, les réseaux, grâce à leurs activités d'espionnage, d'évasion et de sabotage, donnent rapidement à la Résistance une dimension internationale. Avant l'arrivée d'une délégation des mouvements à Genève, c'est également du fait du travail des agents et des quelques chefs de poste en place qu'elle s'intègre dans la communauté internationale du renseignement établie en Suisse. Pour ramener des informations des pays occupés et franchir la frontière-obstacle de l'Arc jurassien, les ressources des uns et des autres sont mises en commun. En forçant un peu le trait, celles-ci sont le territoire neutre et les filières de passage suisses, le savoir-faire et les réseaux dans les pays occupés des Britanniques, l'argent américain, ainsi que le réservoir humain des organisations de la Résistance et la connaissance du terrain, les facilités de déplacement et d'établissement de leurs agents. Naturellement, l'apport de la Résistance à la cause alliée, et plus encore à celle de la France, tant pendant qu'après la guerre, dépasse largement la mise à disposition d'espions, de passeurs d'aviateurs évadés et de saboteurs. Elle est porteuse, durant l'occupation, d'un espoir pour la population et d'un projet de société. Elle agit aussi comme un révélateur de personnalités qui marqueront le paysage politique français et européen d'après-guerre. Pour R. Belot, l'héritage de la Résistance est planétaire.

> Ce que l'on a appelé "l'esprit de la Résistance", c'est-à-dire une attitude qui refuse la fatalité et la banalité du mal, qui accepte les risques de l'engagement, est devenu un message universel et atemporel. C'est peut-être la plus belle réussite des résistants[141] !

Si, dans le cadre étroit de l'activité du renseignement en Suisse et à partir de ce pays, sa contribution consiste principalement dans la mise à disposition d'un grand nombre d'hommes et de femmes, celle-ci ne doit pas pour autant être minimisée. Il s'agit en effet d'un apport essentiel sans lequel rien ne serait possible, ou si peu.

[140] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », p. 26.
[141] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 642.

La nature des renseignements acheminés

Les documents transmettant du renseignement – sans tenir compte de ceux qui sont relatifs au fonctionnement du service – peuvent être classés en trois catégories. La première se rapporte aux documents bruts tels qu'ils sont récoltés par les agents itinérants et acheminés vers les postes collecteurs. La seconde rassemble le travail de ces derniers, c'est-à-dire des rapports compilant, après un premier tri, les documents de la première catégorie. La troisième enfin est composée des synthèses et analyses issues du traitement par les bureaux des rapports de la seconde catégorie. Les deux derniers types de documents sont les mieux conservés dans les archives des services de renseignement. Les documents issus directement des agents sont quant à eux rares, l'archivage n'ayant concerné souvent que les centrales. Une petite minorité est toutefois conservée au sein d'archives privées, parfois léguées aux musées de la Résistance. D'autres encore, confisqués lors de perquisitions ou d'arrestations, se trouvent actuellement dans les dossiers de la justice militaire helvétique, du *Spab* et de la *Bupo*.

Ainsi, la rareté des sources de première catégorie a pour conséquence, au regard de la présente problématique, que l'étude des passages de la frontière doit se faire sans connaître nécessairement la nature exacte des renseignements en transit. Pour autant cette faiblesse n'est en aucun cas rédhibitoire. Tout d'abord, certaines sources, tels les documents de deuxième et troisième catégories, les rapports d'activité ou la correspondance administrative, permettent de se faire une bonne idée du contenu général et de la quantité des renseignements qui passent la frontière, des attentes auxquels ils répondent ou non, des résultats globaux de l'activité. Par ailleurs, les interactions entre les différents acteurs (agents, passeurs, *by-standers*, services, forces de répression suisses et allemandes), les stratégies adoptées et les dangers encourus dépendent peu du contenu du matériel acheminé. Un bref tour d'horizon de ce dernier permettra tout de même d'en esquisser une typologie. Il faut relever, avant de l'aborder, que, les renseignements transitant à travers la frontière étant dénués de caractéristiques propres, cette revue est valable pour l'ensemble des documents de la première catégorie durant la période de la Seconde Guerre mondiale.

La première distinction à évoquer est l'origine de l'élément livré. Il peut s'agir, d'une part, d'un document établi par un agent travaillant directement ou indirectement pour le service, sur la base d'informations obtenues par lui. Mais le centre de collecte peut également recevoir un original, document unique, issu d'un état-major ou d'une administration par exemple, ou publication, comme des journaux, des tracts, des horaires de trains.

Les supports sont des plus variés. Sans toutefois disposer de chiffre, il est possible d'affirmer que le papier est le plus utilisé durant toute la période de la guerre. Contrairement aux microfilms et aux émissions radio – deux autres supports de transmission de l'information –, le papier n'exige pas de matériel particulier. Souvent les rapports sont manuscrits, le soin étant laissé aux postes collecteurs de les dactylographier. Il arrive également que l'agent, se fondant sur sa seule mémoire, délivre ses informations oralement. Les renseignements communiqués sur support papier peuvent être ou non dissimulés. Les méthodes pour ce faire sont, elles aussi, très variées. L'utilisation de l'encre sympathique permet de cacher un message en langage clair, par exemple entre les lignes d'une carte postale. Outre de rendre le contenu illisible à une tierce personne, les mots convenus et les codes camouflent parfois les renseignements derrière un texte en apparence banal – dans une lettre à des parents ou à des amis par exemple. Le chiffre sert quant à lui principalement à cacher à un éventuel intercepteur le contenu de l'information, mais rarement sa transmission[142]. En cas d'arrestation en effet, la nature aisément déterminable du matériel trouvé sur l'agent constitue

[142] Sur les différentes formes d'écriture secrète, voir Simon Singh, *Histoire des codes secrets. De l'Egypte des Pharaons à l'ordinateur quantique*, Paris, JC Lattès, 1999, p. 51-54.

pour lui un grand danger. Sous l'Occupation allemande, même si le contenu ne peut être déchiffré, l'évidence d'une activité d'espionnage suffit à le conduire à la mort ou à la déportation.

Les textes, sous une forme ou une autre, constituent la majeure partie du matériel livré. Mais d'autres éléments sont remis aux postes de collecte. Les plans, cartes et croquis, ainsi que les photographies sont également des médias qui permettent la transmission d'une information. Des objets – des armes ou pièces d'armement en particulier – constituent en eux-mêmes des renseignements d'une grande valeur militaire.

Les domaines touchés par la documentation récoltée en faveur des services de renseignement sont très divers. Non seulement, dans un contexte de guerre moderne, les intérêts de ces derniers sont très variés, et par là même leurs demandes aux réseaux, mais, de surcroît, les agents disposent de fait d'une marge de manœuvre dans l'appréciation des informations. En laissant de côté les questionnaires précis émis par les centrales, les hommes de terrain sont seuls juges, dans un premier temps, de l'importance de ce qu'ils apprennent, constatent, observent. Leur rémunération étant, dans certains cas, liée à leur productivité, une tendance à faire flèche de tout bois peut être légitimement envisagée.

Le sujet des rapports est généralement militaire, politique ou économique. Les renseignements d'ordre social sont également recherchés. L'opinion publique et le moral de la population, mais également ses conditions de vie – lesquelles sont de nature à l'influencer –, font l'objet d'un grand intérêt de la part des services.

A titre d'exemple et considérant spécifiquement les renseignements récoltés en Franche-Comté, passés ou non à travers la frontière, il ressort des recherches liées à la présente étude qu'un type de rapports se retrouve avec une certaine régularité dans les archives. Répondant à la préoccupation de base des services consistant dans l'établissement de l'ordre de bataille de l'armée adverse, de ses stationnements, de ses concentrations et de ses mouvements, ils font état des observations concernant les troupes occupantes dans un secteur. Sont reportés les signes distinctifs apposés sur les véhicules ou sur les uniformes, l'effectif approximatif, l'emplacement des centres de commandement, le type de matériel aperçu, ou encore la direction prise par les colonnes en mouvement. Très systématiques à partir de juin 1944, avec l'énumération de chaque localité visitée, ils apparaissent bien plus tôt sous une forme moins structurée.

Les comptes rendus produits à l'hiver 1941-1942 par Bernard Petit, alias *Raoul*, du réseau *Confrérie Notre Dame*, illustrent bien la première période. Dans un rapport de février 1942, *Raoul* entremêle notamment les renseignements militaires concernant le stationnement de troupes allemandes à Pontarlier avec le récit d'une prise de contact avec un agent fraîchement recruté[143]. Il évoque également son cheminement et les difficultés rencontrées. En comparaison, les rapports trouvés dans les dossiers de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts montrent une évolution vers la précision et la concision[144]. Sans en être totalement dépourvus, ces documents présentent très peu de phrases. Un langage plus militaire est utilisé, avec notamment l'usage d'abréviations. Cette évolution est probablement à mettre en lien avec le phénomène de quasi professionnalisation que connaît la Résistance à partir de la fin de l'année 1942. La venue en France, depuis la Grande-Bretagne, d'agents de renseignement formés l'explique probablement en partie également.

[143] MRB, 42 FC, rapport de *Raoul*, 4.2.1942. Voir annexe 0.
[144] AF E27/10981 vol. 2. Voir annexe 7.12.

Ce rapide tour d'horizon du produit brut de l'activité de renseignement, de ses formes et de son contenu, tend à montrer la diversité du matériel acheminé à travers la frontière franco-suisse. Les questions liées à sa qualité et à sa valeur ont été volontairement mises de côté ici. La présente étude montrera que les agents sont jugés comme étant plus ou moins bons par les chefs de postes en fonction notamment des informations qu'ils amènent. Certains services évaluent *a priori* les renseignements obtenus en fonction de la fiabilité de la source et de l'information[145]. A côté de la qualité, certains renseignements recueillis par des agents sont d'une grande importance dans l'effort de guerre du pays qui les reçoit. Par exemple, la réception de l'emplacement d'une rampe de bombes volantes allemande en provenance du réseau *Agir* a pour résultat plus ou moins direct l'envoi d'un raid de bombardiers de la RAF pour la détruire. Il y a donc bien un sens à parler de qualité et de valeur des renseignements, effectives ou ressenties. Il n'y en a toutefois pas à en parler pour l'ensemble de ceux qui transitent à travers la frontière, car, sans spécificité commune, outre celle-là, ils ne représentent pas une catégorie en soi.

L'utilisation des renseignements collectés

En définitive et un peu trivialement, l'utilisation que les services font des renseignements qu'ils parviennent à collecter est naturellement l'accomplissement de leur mission, c'est-à-dire mettre à disposition du commandement de leur armée et de leur gouvernement les données nécessaires aux prises de décision. Parallèlement, des informations obtenues sur les armes et les tactiques utilisées par les pays étrangers permettent aux militaires de s'en inspirer ou de leur prévoir des contre-mesures. Dans tous les cas, l'accomplissement de la mission des services passe concrètement par la *diffusion*, par différents canaux, des résultats de la phase de *traitement*. Il sera tenté d'en donner ci-dessous un aperçu à travers l'exemple suisse, tout en tirant un parallèle avec les pratiques adoptées par d'autres services.

Du point de vue documentaire, la phase de traitement est, pour l'historien, la boîte noire des services de renseignement. S'il sait grossièrement ce qui parvient aux bureaux chargés de cette tâche et, un peu plus précisément, ce qui en ressort, notamment sous forme de publication, très peu de traces du travail effectué à l'intérieur subsistent. Certaines méthodes ont été évoquées plus haut. L'adhésion à l'école des intentions ou à celle des possibilités influe autant sur la manière de traiter les informations que de les collecter. Probablement plus même.

Un philosophe s'est penché sur la question des processus intellectuels liés à la phase de traitement. Dans son ouvrage paru en français en 2004, Isaac Ben-Israël propose une « *philosophie de l'estimation des renseignements*[146] ». Ce faisant, l'auteur met en évidence des techniques appliquées à tort ou à raison lors du traitement des renseignements. Parmi celles qui ne devraient pas l'être figure par exemple la « *probabilité* ».

> Il existe chez l'être humain une propension à croire que la mention d'un degré de probabilité (surtout dans les extrêmes) apporte une information sur le monde[147].

Cette méthode, qui consiste à admettre que l'estimation qu'on produit à une certaine chance d'être fausse, permet de ne jamais se tromper et « *de masquer un déficit de données objectives sous l'apparence d'arguments informatifs*[148] ».

---

[145] A propos du système d'évaluation à une lettre et un chiffre utilisé notamment par les pays anglo-saxons durant la guerre, voir J. Baud, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Panazol, Lavauzelle, 1997, p. 192-194.

[146] Isaac Ben-Israël, *Philosophie du Renseignement. Logique et morale de l'espionnage*, Paris et Tel-Aviv, L'éclat, 2004 (**I. Ben-Israël, *Philosophie du Renseignement***), p. 13.

[147] *Ibid*., p. 73.

Ce constat se doit d'être nuancé lorsque l'estimation évolue en fonction de différents éléments. Durant la Seconde Guerre mondiale, le SR s'efforce, par exemple, d'apprécier la menace d'une invasion allemande par une mise en balance de facteurs de crainte et de facteurs de confiance[149]. Parmi ceux-ci, certains sont constitués principalement à partir des connaissances des analystes de la situation intérieure de la Suisse ou du contexte général du conflit. C'est le cas du facteur de confiance que représente la stratégie de défense de la Suisse (minage des grandes voies de communication, Réduit national, degré de préparation de l'armée). La plupart sont toutefois largement alimentés par des renseignements recueillis à l'étranger. La crainte apparaît au SR, à partir de la fin de l'année 1942, d'une action préventive. Elle consisterait, pour les Allemands, à prendre la Suisse avant qu'elle ne puisse servir aux Alliés pour attaquer la *Festung Grossdeutschland*. Ce facteur s'appuie certes sur l'appréciation de la situation internationale (perspective de l'ouverture d'un second front en Europe et entrée de l'Allemagne dans sa phase défensive), mais également sur des témoignages glanés à l'intérieur des frontières du *Reich*.

Or, l'évolution dans le temps du rapport de force entre les facteurs de crainte et les facteurs de confiance amène le SR à considérer une invasion allemande comme plus ou moins probable et cette variation est, elle, porteuse de sens pour le commandement. En d'autres termes, si dire qu'une invasion est peu probable donne bien « *l'illusion d'une information*[150] », constater qu'une invasion est *plus* probable qu'hier *parce que*… témoigne d'un durcissement de la situation et peut amener à prendre des mesures de sécurité supplémentaires – bien qu'il ne s'agisse toujours pas, c'est évident, de l'affirmation qu'une invasion aura lieu ou non.

Certains outils intellectuels plus ou moins efficients utilisés dans la phase de traitement peuvent ainsi être mis en perspective. Qu'en est-il de la diffusion de ce travail ?

La principale *voix* par laquelle se fait entendre le SR est la publication de bulletins[151]. Ils sont de deux types en fonction de leurs destinataires, comme le relève Eddy Bauer dans une étude de 1953.

> Rappelons ici les tâches du S.R. Ses synthèses, sous forme de *bulletins de renseignements*, orienteront les troupes subordonnées et, si besoin en était, les troupes voisines sur la situation ; sous forme de *comptes rendus de renseignements*, elles parviendront de même à l'échelon supérieur.
>
> Mais encore et surtout, l'officier chargé du S.R. fournira à son commandant tactique une appréciation de la situation envisagée du point de vue de l'ennemi ; elle analysera les possibilités de ce dernier par rapport à nos troupes, à la décision du chef et aux délais disponibles. Il est évident qu'elle ne peut porter que sur des éléments de faits, car, surtout au début d'une campagne, on ne saurait, sans d'inacceptables risques d'erreur, se substituer à un adversaire dont le comportement au combat résultera d'une psychologie, de traditions, de principes et de méthodes qui, quoi qu'on fasse, nous seront peu familiers. Au surplus, le S.R. portera à la connaissance du chef tous les événements particuliers qui pourraient influer sur le déroulement de l'action en cours, en exigeant de lui qu'il prenne une nouvelle décision[152].

---

[148] *Ibid.*, p. 74.

[149] Sur l'estimation, par le SR, de la menace allemande sur la Suisse, voir C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*.

[150] I. Ben-Israël, *Philosophie du Renseignement*, p. 73.

[151] Ce point de l'introduction se base principalement, en ce qui concerne le SR, sur C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 35-37.

[152] Eddy Bauer, « Renseignement et commandement », tiré à part de la *Revue Militaire Suisse*, n° 19, Genève, 1953, p. 15-16. En marge du propos de ce point de l'introduction, la suite du passage est éclairante quant au rôle de l'officier de renseignement et à ses qualités requises dans la vision de cet auteur : « *Ce que nous venons d'écrire donne la mesure des qualités de caractère et d'intégrité morale que le commandant de corps de troupes ou d'unité d'armée est en droit d'attendre du collaborateur de son Etat-major auquel il a confié la tâche de le renseigner. Nous n'insisterons pas ici sur l'ardeur et l'agilité intellectuelles, sur l'esprit de combinaison, sur le*

Ainsi, les publications du SR se divisent en deux catégories, celles qui s'adressent aux échelons supérieurs de la hiérarchie et celles qui sont destinées aux commandements des unités subalternes.

Cette dernière catégorie est constituée des *Bulletins de renseignements* rouges, lesquels « *ont pour objet principal de constituer une synthèse de la situation politique et militaire du moment. Ils représentent les éléments concrets du conflit international et s'efforcent de préciser les multiples aspects extérieurs de son évolution*[153]. » Après une brève analyse politico-militaire de la situation internationale, ces publications reportent une série d'informations recoupées, mais peu développées telles que l'évolution de l'ordre de bataille des armées des pays limitrophes ou les mouvements de troupes constatés à proximité des frontières[154].

La publication régulière destinée au sommet de la hiérarchie de l'armée et au gouvernement[155] est le *Bulletin secret* vert. R. Masson en présente le principe dans une circulaire de septembre 1939 qui en accompagne la première édition.

> Sélectionnées, les informations de nos "bulletins de renseignements" visent en première urgence à brosser sur le plan politique et militaire le tableau des faits tels qu'ils s'expriment dans l'ordre pratique. Mais ces réalités sont elles-mêmes conditionnées, de part et d'autre, par une intense et occulte *action diplomatique*, dont les modalités et les tendances échappent généralement à l'attention publique. Ces éléments, d'où peuvent surgir des constellations politiques nouvelles sont d'une capitale importance. S'ajoutant aux renseignements de nos bulletins, ils donnent la température du climat politique actuel et complètent le panorama des événements qui se déroulent sous nos yeux. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'éditer, en marge de nos bulletins de renseignements, une série de *bulletins secrets* (qu'on pourrait intituler "Dans les coulisses de la guerre") dont la diffusion sera réduite à un minimum de destinataires.
>
> Les bulletins secrets (tirés sur papier vert) ont un caractère *strictement confidentiel*. Il importe de les classer dans un dossier spécial relevant des archives personnelles du commandant. Leur publication sera occasionnelle et fonction des circonstances[156].

Ce passage montre la détermination du SR, et de son chef en particulier, dès le premier mois de la guerre, à ne pas se contenter des aspects militaires dans leurs recherches et dans leurs analyses.

Parallèlement aux bulletins émis régulièrement, le SR émet, sur demande ou lorsque la situation l'exige, une *Appréciation de la situation*. Etablis en principe par le chef ou son remplaçant, ces rapports très analytiques et synthétiques, brossent un tableau stratégique

---

sens critique et sur la mémoire impeccable qui doivent être son apanage. Mais, dans son appréciation de la situation et des possibilités adverses, il faudra encore qu'il bannisse toute volonté consciente ou subreptice de peser si peu que ce soit sur la décision de son chef, soit en lui dorant la pilule pour l'émoustiller, soit en lui noircissant le fond du tableau pour le retenir. Il conviendra, certes, qu'il dispose d'un jugement tactique affiné, mais il ne devra jamais perdre de vue que la responsabilité de l'opération incombe à son "patron" et n'incombe qu'à lui. Un officier de renseignements n'est pas une Eminence grise…

Mais, d'autre part, si sa synthèse s'en tient loyalement au cadre de ses fonctions, l'officier de renseignements ne doit pas en démordre, dussent ses constatations et les possibilités qu'il en déduit, contrecarrer violemment les intentions bien arrêtées de son commandant. Et celui-ci a le devoir strict de lui prêter attention, sans prétendre, de façon ridicule, à y voir plus clair sur la situation et les intentions de l'ennemi que le spécialiste de son Etat-major auquel il a confié cette étude. »

[153] AF E27/9691, R. Masson, *Bulletins secrets*, 11.9.1939.

[154] Durant les premiers mois de la guerre, une diffusion trop large du bulletin rouge donne lieu à des indiscrétions, notamment en faveur de l'étranger, qui conduisent à la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires, dont la réduction de la liste de distribution (AF E27/9693 vol. 1, H. Guisan, *Bulletins de renseignements*, 28.12.1939).

[155] La liste de distribution, assez étroite, comprend le Général, le chef de l'EMA, les sous-chefs d'EMA front et arrières, le chef de la Section des opérations et les commandants de corps d'armée, ainsi qu'au niveau politique, les chefs du DMF et du DPF.

[156] AF E27/9691, R. Masson, *Bulletins secrets*, 11.9.1939.

global et exposent les dangers qui en résultent pour la Suisse. Des plus réduites, leur distribution se limite aux chefs de l'armée et de l'EMA.

Des études particulières et des cartes viennent compléter la liste des publications du SR. Souvent diffusées avec les bulletins rouges, les premières proposent des approfondissements de sujets variés, comme les tactiques de combat en vigueur dans les armées étrangères, les armes nouvelles ou les uniformes. Sont parfois proposés des *topos* généraux sur un pays ou des études stratégiques.

A côté des publications, le chef du SR ou son remplaçant sont parfois appelés à prendre la parole lors de réunions de crise ou, plus simplement, lors de séances avec leurs supérieurs. Leurs interventions sont parfois connues par une confirmation écrite de leurs propos ou par un procès-verbal de conférence[157].

Enfin, le SR communique par la mise à disposition du commandement de l'armée et du gouvernement, d'un matériel non traité par les bureaux, documents bruts, télégrammes, rapports de renseignement de première et seconde catégories, etc.

La présente étude se concentrant avant tout sur la phase de collecte du renseignement, peu de matériel de diffusion a été consulté dans les archives britanniques et américaines. Certaines sources à disposition permettent toutefois de comparer les pratiques du SR en la matière avec celles d'autres services. C'est le cas notamment d'un *booklet* émis par la *Schools & Training Branch* de l'OSS en juin 1945. Ce document fait une rapide présentation des différents organes du service américain, et notamment, de la *Research & Analysis Branch* (R&A), qu'il présente comme étant chargée d'analyser, de corréler et d'interpréter la masse d'informations récoltée, ainsi que produire des études de renseignement finalisées.

> The Branch produces a steady stream of intelligence studies on almost any country or topic upon demand of the Army or Navy or other authorized agency or Branch of OSS. The R&A Branch produces weekly situation reports covering the world politically and economically[158].

L'accent est mis, dans la présentation, sur la production d'études particulières sur demande. Il est fait toutefois mention de plusieurs publications régulières, notamment, dans l'extrait ci-dessus, d'un rapport hebdomadaire sur la situation politique et économique mondiale. Un rapport quotidien est quant à lui émis par le *Current Intelligence Staff*, une équipe de la R&A responsable de la mise à disposition d'une *War Room* à l'attention de la direction de l'OSS.
La division conseille également directement les états-majors grâce à des représentants répartis sur les différents théâtres d'opération.

---

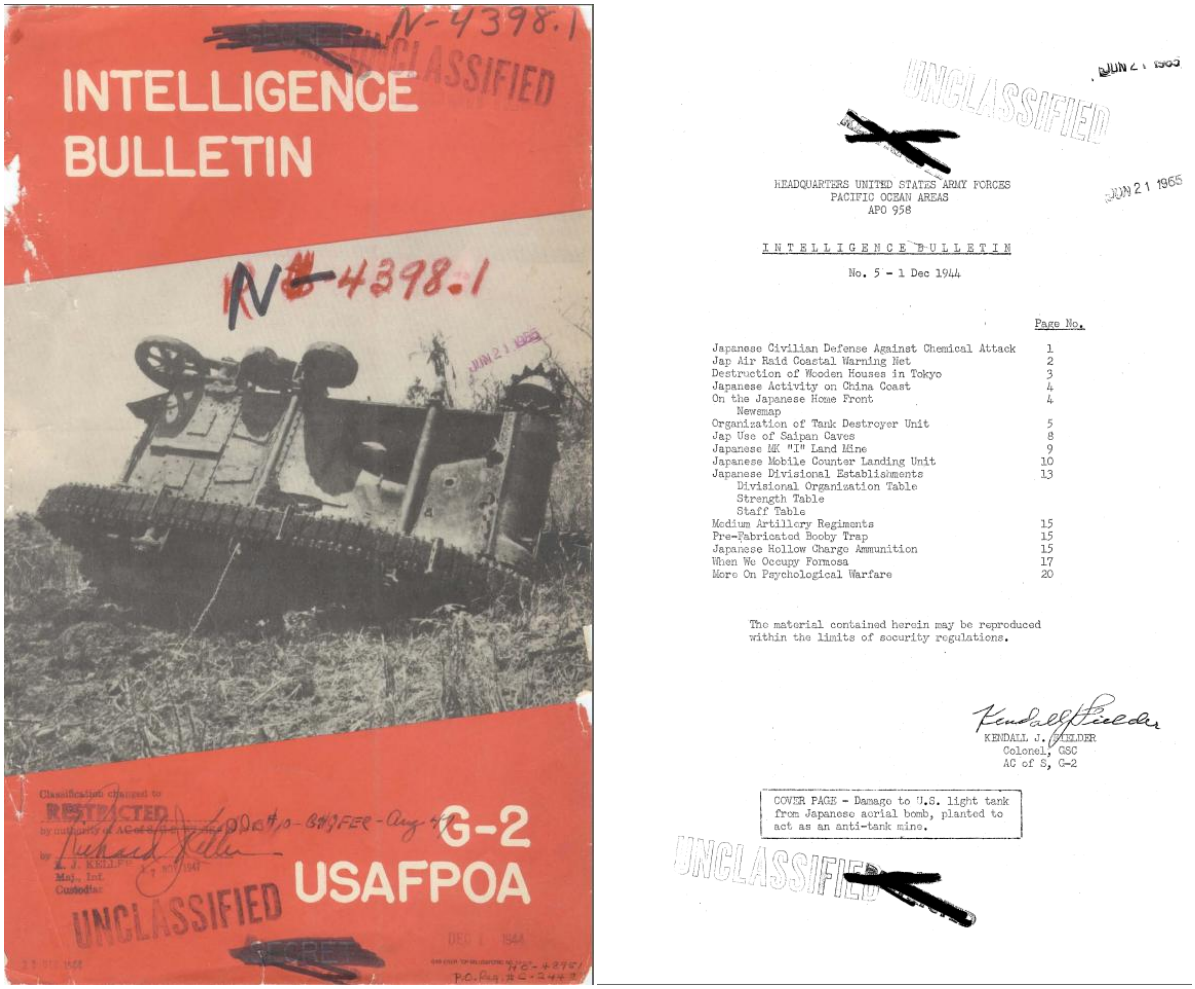
[157] Une de ces réunions les plus marquantes est celle qui, le 6 juin 1944 à 11h00, réunit au Palais fédéral le Général, le chef de l'EMA, les commandants de corps d'armée, le chef de l'Instruction, les sous-chefs d'EMA S. Gonard et R. Masson, le chef de la Section de mobilisation, B. Barbey, chef de l'état-major particulier d'H. Guisan, l'officier de la liaison avec le DMF et le chef de la Section des opérations. La raison principale n'en est pas le débarquement allié en Normandie, mais des « *coups de sonnette* » reçus de Budapest et la présence d'un effectif de 35 divisions allemandes à proximité des frontières helvétiques. Mais très vite les événements de France sont évoqués, ainsi que leurs possibles implications pour la Suisse. A cette occasion, R. Masson fait une longue appréciation de la situation. A propos du début de l'« *invasion* », il dit : « *Les événements survenus en France, ce matin, sont connus dans leurs grandes lignes. Jusqu'ici, les chefs du mouvement de résistance n'ont pas encore reçu l'ordre d'entreprendre des actions générales. Mais nous avons connaissance d'un document secret, reçu par certains d'entre eux, et selon lequel cinq têtes de pont alliées devraient être créées aux points suivants : Bordeaux, St. Nazaire, l'estuaire de la Seine, la zone Boulogne-Calais ; les côtes comprises entre la Belgique et le Danemark. La ou les têtes de pont jetées ce matin en Normandie n'ont encore, forcément, qu'un développement restreint : il faut les considérer comme une opération préliminaire.* » (AF E27/9911 vol. 1, *Procès-verbal de la conférence du mardi 6 juin 1944 à 1100 au Palais fédéral*, 6.6.1944).

[158] OSS, Schools & Training Branch, *Office of Strategic Services (OSS) Organization and Functions*, juin 1945, mis en ligne par la Combined Arms Research Library de l'armée américaine à Fort Leavenworth, Kansas (www.cgsc.edu/carl).

> R&A, like the other branches, is represented in the OSS missions overseas. The Branch's specialized efforts are brought to bear directly on intelligence problems in the particular theaters, and R&A men have performed a variety of job in the field. In Italy, R&A representatives not only performed almost on a diplomatic level in reporting political and military intelligence in the liberated regions, but they interrogated prisoners for enemy economic intelligence, prepared air target studies in collaboration with the Air Forces, and helped to direct the efforts of other Branches in obtaining useful and needed intelligence[159].

Enfin, un service collecte des cartes – « *the Map Division has one of the most complete collections of maps* […] *in the world* » – et en établit lui-même.

Toujours du côté américain, le G-2, le service de renseignement de l'*Army*, publie – assez tardivement – un bulletin hebdomadaire à large diffusion intitulé *Intelligence Bulletin*, l'équivalent en quelque sorte, des bulletins rouges du SR. Il s'en distingue toutefois par l'utilisation de sources internes pour ses articles. L'armée américaine bénéficie en effet d'une expérience du combat qui fait heureusement défaut à son homologue helvétique.


INTELLIGENCE BULLETIN

N-4398.1

G-2

USAFPOA

UNCLASSIFIED

HEADQUARTERS UNITED STATES ARMY FORCES
PACIFIC OCEAN AREAS
APO 958

INTELLIGENCE BULLETIN

No. 5 - 1 Dec 1944

	Page No.
Japanese Civilian Defense Against Chemical Attack	1
Jap Air Raid Coastal Warning Net	2
Destruction of Wooden Houses in Tokyo	3
Japanese Activity on China Coast	4
On the Japanese Home Front	4
Newsmap	
Organization of Tank Destroyer Unit	5
Jap Use of Saipan Caves	8
Japanese AE "T" Land Mine	9
Japanese Mobile Counter Landing Unit	10
Japanese Divisional Establishments	13
Divisional Organization Table	
Strength Table	
Staff Table	
Medium Artillery Regiments	15
Pre-Fabricated Booby Trap	15
Japanese Hollow Charge Ammunition	15
When We Occupy Formosa	17
More On Psychological Warfare	20

The material contained herein may be reproduced within the limits of security regulations.

KENDALL J. FIELDER
Colonel, GSC
AC of S, G-2

COVER PAGE - Damage to U.S. light tank from Japanese aerial bomb, planted to act as an anti-tank mine.

UNCLASSIFIED

Couverture et table des matières de *l'Intelligence Bulletin* n° 5 de décembre 1944
(Combined Arms Research Library).

Ce rapide survol des moyens de diffusion montre qu'à son échelle, les pratiques du SR en la matière sont similaires à ce qui se fait dans les autres services. Elles consistent ainsi, pour résumer, à des bulletins réguliers à diffusion large vers l'aval de la hiérarchie militaire et à diffusion restreinte vers l'amont et le gouvernement, ainsi que des publications irrégulières, sur demande ou en fonction des événements, que ce soit des appréciations de la situation ou

[159] *Id.*

des études thématiques. Tous les services délèguent de surcroît des conseillers qui prennent la parole dans les réunions d'état-major, voire auprès des autorités politiques. Il sera montré, tout au long de la présente étude, comment ces publications et ces exposés oraux sont alimentés en renseignements provenant d'Europe occupée à travers la frontière de l'Arc jurassien.

I^{ère} partie

–

Les échanges de l'ombre par l'approche chrono-thématique

1 Le SR initie les passages d'agents à travers la frontière (jusqu'au 25 juin 1940)

1.1 La frontière franco-suisse

Lorsqu'il est chargé de « *brosser le cadre naturel* » d'une histoire de l'Arc jurassien, le géographe Serge Ormaux émet une double mise en garde à propos d'une telle entreprise. Tout d'abord, il ne faut pas amener le lecteur à penser que, dans cette région, seule la nature a déterminé le destin des habitants.

> A l'inverse, toute relativisation excessive du rôle des données naturelles conduirait à la négation même de l'exercice en faisant d'elles de simples éléments d'un décor interchangeable et sans interaction avec la grande histoire des hommes[1].

Ce second avertissement paraît particulièrement pertinent pour qui entreprend à son tour de rendre compte des échanges de l'ombre à travers la frontière franco-suisse. « *L'identité physique* » de l'espace qui s'étend de part et d'autre de son tracé est un facteur indispensable à la compréhension de ce phénomène. Il en va de même par ailleurs des conditions démographiques et économiques.

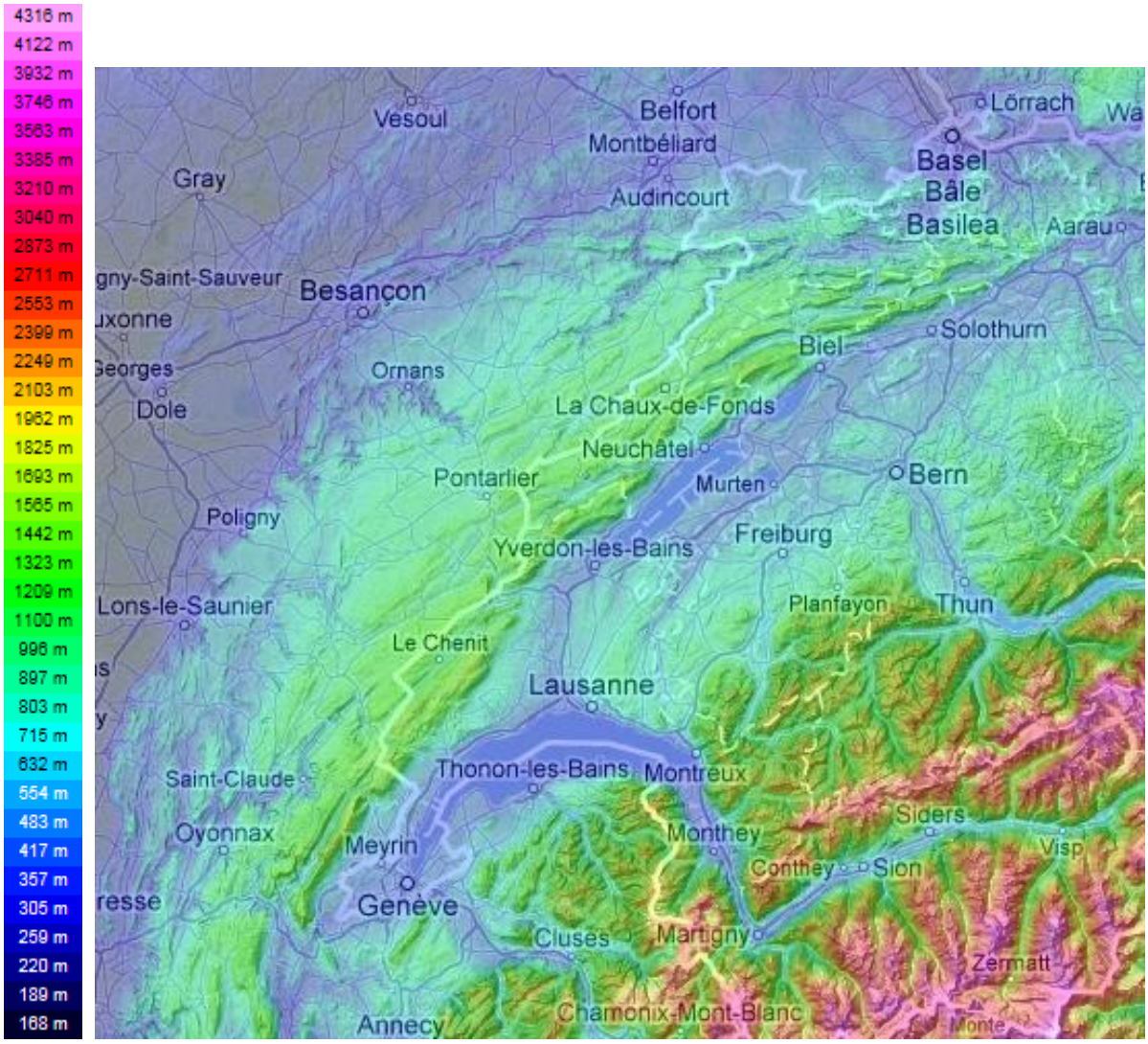
L'espace frontalier franco-suisse peut être divisé en cinq entités topographiques distinctes : la plaine de la région de Delle au sud de la Trouée de Belfort, le massif jurassien, la cuvette de la région de Genève à l'extrémité ouest du Plateau suisse, le lac et le massif alpin – ces deux dernières entités sortant du cadre de la présente étude.

L'Arc jurassien abrite l'essentiel de la frontière située au nord et à l'ouest du lac Léman. Ce massif montagneux présente la particularité, outre sa forme de croissant, de présenter une « *double dissymétrie* » entre son versant ouest, côté français, qui s'élève graduellement et en douceur par une succession de vastes plateaux, et son versant est, côté suisse, accidenté et abrupt, avec sa façade de 1000 mètres au-dessus du moyen pays helvétique.

> La manière dont le Jura se donne à voir est *[…]* différente de part et d'autre de la frontière. On observe globalement une prédominance de vastes plateaux séparés par des rides assez étroites côté français et une juxtaposition de larges monts et de vals étroits côté suisse[2].

Tout au long de l'histoire, « *la vigueur et la continuité du bourrelet oriental jurassien ont fait de cette chaîne un obstacle aux communications beaucoup plus redoutable que les Alpes et leurs vallées profondes*[3] ». Au XX^{e} siècle, en temps normal, voies de chemin de fer, tunnels et routes pallient largement ces difficultés pour qui souhaite se rendre de l'autre côté du massif pour des raisons professionnelles ou familiales. A la veille de la guerre, puis à partir du mois de septembre 1939, des décisions de défense nationale et de politique migratoire sont prises de part et d'autre amenant une fermeture progressive de la frontière et de son espace impliquant autant les voyageurs que les frontaliers.

[1] Serge Ormaux, « Identité physique du massif jurassien », in Jean-Claude Daumas & Laurent Tissot (dir.), *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, Vesoul/Yens-sur-Morges, Maé-Erti/Cabédita, 2004 (**S. Ormaux, « Identité physique du massif jurassien »**), p. 9.
[2] *Ibid.*, p. 11.
[3] *Id.*



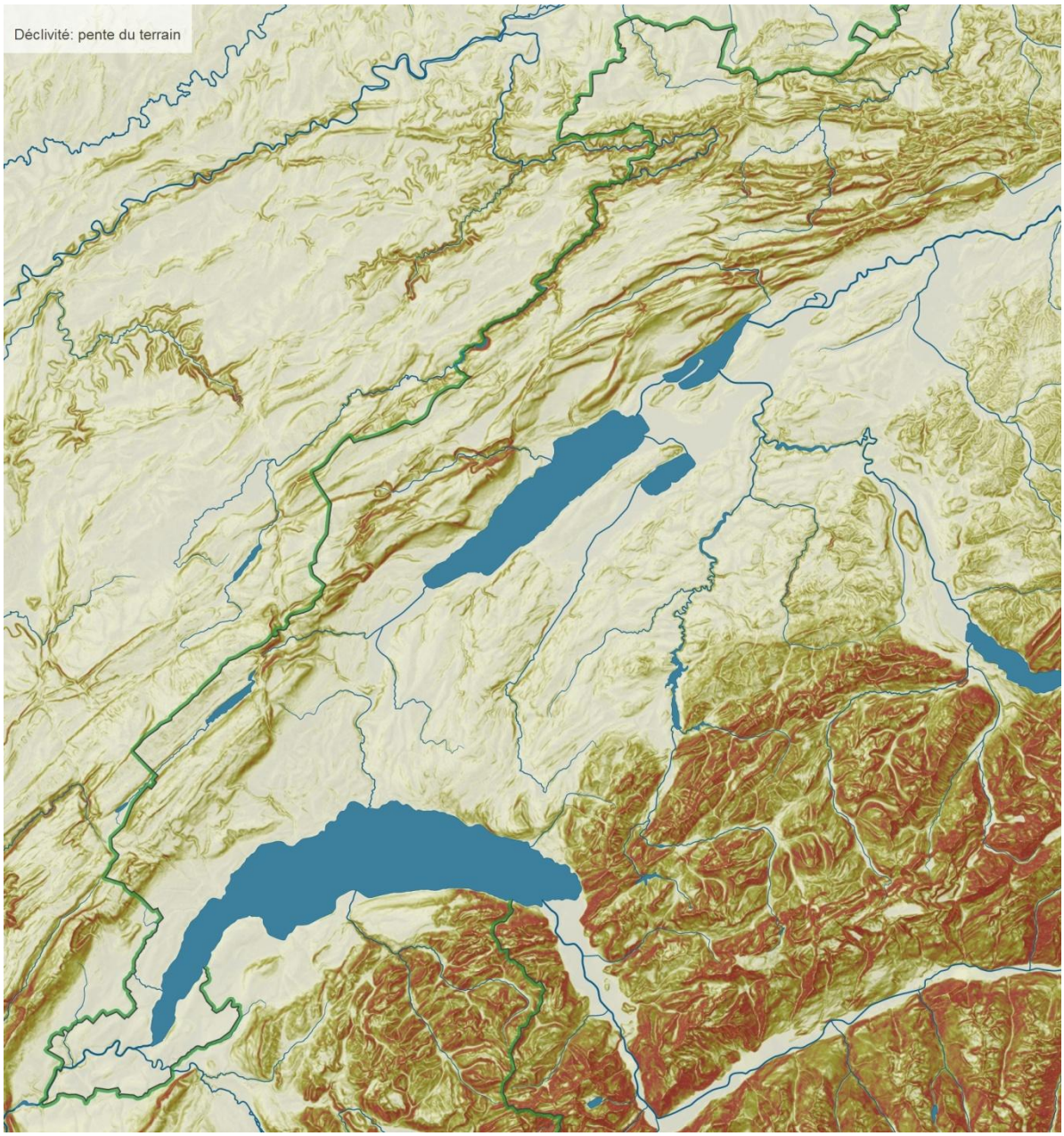
Carte du relief du massif jurassien
(carte : *Google*)

Par l'*Arrêté du Conseil fédéral* (ACF) *du 26 septembre 1938 relatif à la fermeture partielle de la frontière*, lequel fait partie d'une batterie de mesures visant à endiguer l'afflux de réfugiés consécutif à l'annexion de l'Autriche, le gouvernement suisse décide « *d'interdire le passage de la frontière en dehors des routes carrossables*[4] ». Puis, le 29 août 1939, par une ordonnance du CF, de nouvelles dispositions entrent en vigueur. « *Le passage de la frontière avec des véhicules hippomobiles à moteur* [sic][5] » est limité à une liste stricte de points de passage, laquelle comprend, pour les douanes donnant sur la France, les axes Annemasse – Genève, Saint-Julien – Carouge – Genève, Gex – Ferney – Grand-Saconnex – Genève, Jougne – Vallorbe, Pontarlier – les Verrières, Delle – Boncourt et Saint-Louis – Bâle.

> Sur toutes les autres routes carrossables, seul le trafic frontalier des piétons et des cyclistes est autorisé[6].

[4] Carl Ludwig, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, Berne, 1957 (***Rapport Ludwig***), p. 82.
[5] « Ordonnance spéciale sur la fermeture de la frontière », in *La Gazette de Lausanne*, 142e année, n° 241, 30 août 1939.
[6] *Id.*

Le 5 septembre suivant est décrétée « *l'introduction générale du visa* », puis, le 17 octobre, sont adoptées « *les bases de la procédure qui permet dès lors de refouler tout étranger entré illégalement en Suisse, déserteurs et réfugiés politiques exclus*[7] ». Côté français, la zone frontière est considérée comme une zone d'opération et placée sous un contrôle militaire intransigeant[8].



Représentation de la déclivité
(carte : *swisstopo*)

[7] Philippe Hebeisen, *Une histoire de la frontière neuchâteloise durant la Seconde Guerre mondiale. Administration et politique face aux réfugiés, Les Verrières (1939-1945)*, Neuchâtel, Alphil, 2007 (**P. Hebeisen, *Les Verrières***), p. 69. Voir également André Lasserre, *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, Payot, 1995 (**A. Lasserre, *Frontières et camps***), p. 117 ; *Rapport Ludwig*, p. 155.
[8] C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 78.

Pour les passages clandestins liés au refuge ou au renseignement, emprunter à pied les chemins et les sentiers, marcher sur les traces des contrebandiers s'impose pratiquement comme le seul moyen de franchissement. La rudesse du terrain reprend alors tous ses droits, particulièrement à proximité directe de la frontière. L'analyse de la déclivité montre l'escarpement du relief le long de son tracé, en particulier lorsque celle-ci suit le cours du Doubs, lui-même un obstacle difficilement franchissable.

Les zones de frontière planes situées autour de Genève ou au sud de Delle sont naturellement plus favorables aux passages que les régions montagneuses du Jura. Elles présentent peu d'obstacles naturels. Les cours d'eau qui y coulent, tels le Foron, sont relativement aisés à franchir. De surcroît, le climat qui y règne est plus clément. Toutefois, rapidement, des obstacles artificiels y sont mis en place. Peu représentées dans l'iconographie d'époque en dehors des points de passage, les barrières de barbelés sont toutefois également attestées à l'écart des routes. P. Bénouville les évoque notamment dans le récit de sa première traversée de la frontière dans la campagne genevoise.

> Puis je m'engageai dans une campagne qui me parut plate et triste, cernée de tous côtés par de lourdes et courtes montagnes. La frontière entre la Suisse et la France est tracée par une rivière qui s'appelle le Foron. Dès le début des hostilités, en 1939, les Français avaient garni leur rive d'un épais réseau de barbelés[9].

Sans que la proportion du tracé de la frontière franco-suisse doublé de barbelés ait été établie pour cette étude, il semble que sa majeure partie soit demeurée dénuée de tout renforcement en dehors du mur de pierres sèches qui court sur le Mont Risoux. En maints endroits, seules les bornes indiquent le tracé de la frontière. Souvent les étrangers à la région qui passent de France en Suisse à travers champs ou par les bois ne savent pas précisément quand ils pénètrent sur sol helvétique, ce qui pourra avoir des conséquences dramatiques pour eux lorsque les douaniers français seront remplacés par des Allemands.

> Lorsque le tracé de la frontière n'était pas visible, il y avait de fortes chances pour que les réfugiés repassent du côté français sans s'en rendre compte[10].

Ce manque de définition s'explique par la nature de cette frontière, laquelle n'exclut pas, en temps normal, sa perméabilité et un vivre ensemble à l'échelle de la région transfrontalière. Il n'est pas rare pour un paysan d'exploiter des terres de part et d'autre de la frontière. Les liens familiaux, les relations d'amitié font souvent fi des limites nationales.

> La frontière, tout en séparant des communautés nationales, est demeurée à maint égard une interface de contact, certes singulière, mais d'autant plus vivante que de part et d'autre de la ligne démarquant deux nations *[...]* vivent des sociétés ethniquement, culturellement, linguistiquement apparentées, l'histoire les ayant attribuées à des Etats différents, sans en effacer les profondes marques identitaires communes[11].

A cette proximité « naturelle » d'une population partagée en deux par l'arbitraire des conquêtes militaires et des décisions politiques, s'ajoute un brassage sous la forme de migrations. C. Favre a bien montré, dans sa thèse, l'installation, d'abord à la fin du XIX^{e} siècle, puis durant l'entre-deux-guerres, d'une petite communauté suisse en Franche-Comté. Souvent de condition modeste, il s'agit principalement d'ouvriers venus chercher du travail dans les bassins industriels implantés non loin de la frontière, ainsi que d'agriculteurs et de fromagers à qui l'exode rural français donne l'occasion d'accéder à la propriété. Du côté suisse, la communauté issue de l'Hexagone est plus aisée.

[9] Guillain de Bénouville, *Le sacrifice du matin*, Genève, La Palatine, 1945, p. 184.
[10] Fabienne Regard, *La Suisse paradis de l'enfer ? Mémoire de réfugiés juifs*, Yens sur Morges, Cabédita, 2002, p. 73.
[11] Gabriel Wackermann, « Espaces frontaliers et frontières. Un éclairage de géographe sur l'Arc jurassien comparé aux marchés de l'est », in R. Belot (dir.), *Guerre et frontières*, p. 69.

> Résidant essentiellement à Genève et sur les bords de l'Arc lémanique, et dans une moindre mesure sur les hauteurs de l'Arc jurassien, la plupart sont dans les affaires, quand ils ne gèrent pas paisiblement les fortunes qu'ils ont rapatriées de France peu avant l'avènement du Front populaire[12].

La préférence des Français établis en Suisse pour les rives du Léman s'explique par leur goût pour un habitat plutôt urbain qui correspond mieux à leur mode de vie.

L'Arc jurassien dans son ensemble, comporte bien, outre certains pôles urbains industrialisés le long de sa bordure nord, tels Besançon et Montbéliard, quelques cités comme Pontarlier ou La Chaux-de-Fonds. Mais il est principalement constitué de prés de fauche, de pâturages et de forêts. Ces dernières, de feuillus ou de conifères selon l'altitude et l'orientation, occupent environ 40% de sa superficie[13].

Bien que très variable suivant les régions, le climat y est également moins favorable que la *Riviera* lémanique. Particulièrement important dans la question des passages clandestins, l'enneigement peut être important dans l'espace frontière du fait de l'altitude. Celui-ci est plutôt dû à un phénomène d'accumulation qu'à une abondance des précipitations neigeuses, lesquelles peuvent tout de même concerner 30 à 60 jours par année dans la Haute-Chaîne.

> Le manteau neigeux peut alors s'installer pour 100 à 150 jours *[…]*[14].

Dans ces circonstances, les franchissements par les contrebandiers, puis, pendant la guerre, par les agents locaux se font ainsi le plus souvent à ski, une technique souvent maîtrisée également par les gardiens de la frontière.

Le quotidien commun de la population de l'Arc jurassien connaît sinon un arrêt brutal, du moins un frein considérable en septembre 1939. Le 3, en effet, à 17 heures, « *par suite de l'agression dirigée par l'Allemagne contre la Pologne, l'état de guerre se trouve exister entre la France et l'Allemagne*[15] ». La Suisse qui a d'ores et déjà proclamé sa neutralité, reste en dehors du conflit. Ce jour-là, la frontière franco-suisse devient, pour plus de cinq ans et demi, une « *frontière entre la guerre et la paix*[16] ».

1.2 La neutralité et la politique de neutralité helvétiques face aux menaces d'invasion

Le 1er septembre 1939, alors qu'une partie de l'Europe se prépare à la guerre, le gouvernement suisse lance l'ordre de mobilisation de son armée. Par la voie diplomatique, il réaffirme en même temps aux puissances voisines sa neutralité dans le conflit qui s'ouvre et sa ferme volonté de la défendre. Ainsi, par l'intermédiaire de son ministre à Paris, Walter Stucki, la Confédération fait connaître au gouvernement français « *son inébranlable volonté de ne se départir en rien des principes de neutralité qui inspirent sa politique depuis plusieurs siècles*[17] ». De son côté, Hans Frölicher transmet un discours similaire à Berlin, au Secrétaire

[12] C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 73.
[13] S. Ormaux, « Identité physique du massif jurassien », p. 18.
[14] *Ibid*., p. 17.
[15] Ministère des Affaires Etrangères, *Le Livre jaune français. Documents diplomatiques 1938-1939. Pièces relatives aux événements et aux négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part, la Pologne, la Grande-Bretagne et la France d'autre part*, Paris, Imprimerie nationale, 1939 (***Livre jaune français***), n° 368, « M. Georges Bonnet, Ministre ses Affaires Etrangères, à tous les Chefs de Missions diplomatiques accrédités à Paris », 3.9.1939, p. 414.
[16] Cette expression a été choisie comme titre de l'ouvrage de C. Favre qui constitue les premiers résultats du projet de recherche commun dans lequel la présente étude s'insère également. Axé sur ce qui subsiste du vivre ensemble jurassien et sur les modalités de la vie quotidienne de part et d'autre de la frontière pendant la guerre, il est ainsi un complément indispensable à une bonne compréhension à ce second volet.
[17] *Livre jaune français*, n° 326, « M. Walter Stucki, Ministre de Suisse à Paris, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères », 1.9.1939, p. 377.

d'Etat Ernst von Weizsäcker[18]. 38 autres pays reçoivent également la déclaration. La neutralité étant une position souvent mal comprise dans les pays qui ne l'ont pas adoptée, certaines précisions peuvent être apportées pour mieux appréhender l'attitude de la Confédération durant la Seconde Guerre mondiale.

La Confédération helvétique pratique une politique de neutralité, plus ou moins strictement, depuis son échec à la bataille de Marignan en 1515. Il faut cependant attendre 1815 pour que les puissances européennes, rassemblées au Congrès de Vienne, reconnaissent, dans « *l'intérêt général* », « *la neutralité perpétuelle de la Suisse*[19] ». Le principe est ensuite repris dans la Constitution fédérale de 1848, qui marque la naissance de la Suisse moderne, sous la forme d'une obligation faite au CF. Ce dernier est chargé alors de veiller « *à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité*[20] ». En ce milieu de XIX^{e} siècle, « *celle-ci assure l'indépendance politique dans une Europe désormais vouée aux conflits où s'affrontent sans merci les susceptibilités nationales*[21] ».

Enfin, au niveau international, les engagements des puissances européennes sont confirmés lors du Traité de Versailles en 1919[22] et, le 13 février 1920 à Londres, avec la résolution adoptée par le Conseil de la Société des Nations lors de l'entrée de la Confédération dans cette organisation[23]. C'est ainsi avec plusieurs siècles de pratique de la neutralité que la Suisse aborde le second conflit mondial – à un tel point d'ailleurs que le texte envoyé par le gouvernement le 1er septembre 1939 est repris largement de celui de 1914[24].

La neutralité de la Suisse présente, depuis 1815, la particularité d'être *perpétuelle* ou *permanente*. Il est en effet dans le droit de tout Etat libre et indépendant de rester en dehors d'un conflit opposant deux autres pays ou d'y entrer.

> En principe, la neutralité est l'exercice du droit à la liberté et à l'indépendance appartenant à chaque Etat[25].

Il peut toutefois renoncer à cette liberté, soit en contractant des alliances, soit du fait « *d'une neutralisation conventionnelle consentie à perpétuité dans un intérêt général*[26] ». Face au conflit qui s'ouvre à l'été 1939, bon nombre de pays, parmi lesquels les Etats-Unis, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suède, la Norvège et la Grèce – pour ne citer que ceux-là –, font savoir qu'ils comptent rester neutres. Leur neutralité, synonyme de non-belligérance, est alors *volontaire*, *occasionnelle* et *temporaire*. Cette distinction est sans pertinence pour les droits et devoirs des neutres, les Conventions de La Haye n'en tenant aucunement compte. Elle l'est également au niveau de la politique menée par ces pays. La

[18] Jean-François Bergier (dir.), *Documents diplomatiques suisses*, vol. 13 (1939-1940), Berne, 1991, n° 143, p. 330.
[19] *Actes du Congrès de Vienne du 9 Juin 1815, avec ses annexes*, Vienne, Imprimerie impériale et royale, 1815, annexe XIa, p. 263. Nécessitant une confirmation par la Diète, l'*Acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire* est signé à Paris le 20 novembre 1815.
[20] Art. 90 de la Constitution fédérale de 1848. L'art. 74 donne la compétence à l'Assemblée fédérale de prendre des « *mesures pour la sûreté extérieure, ainsi que pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse ;* [des] *déclarations de guerre et* [de] *la conclusion de la paix* ».
[21] Georges-André Chevallaz, *Le défi de la neutralité. Diplomatie et défense de la Suisse 1939-1945*, Vevey, L'Aire, 1995 (**G.-A. Chevallaz, *Le défi de la neutralité***), p. 17.
[22] Art. 435 du Traité de Versailles signé le 28 juin 1919.
[23] *Documents diplomatiques suisses*, vol. 7b (1918-1919), Berne, 1984, n° 247, p. 510-512.
[24] G.-A. Chevallaz, *Le défi de la neutralité*, p. 23. La comparaison entre le texte de 1939 (*Livre jaune français*, p. 377) et celui de 1914 (*Les Neutres – La Suisse et la Guerre*, Paris, Librairie militaire Berger-Levrault, 1915, p. 5-7) montre que ce dernier est bien plus long, comprenant notamment un rappel des traités internationaux garantissant la neutralité helvétique.
[25] Paul Fauchille, *Traité de droit international public*, tome 2, *Guerre et Neutralité*, Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1921 (**P. Fauchille, *Traité***), p. 640.
[26] *Id*.

Suède, par exemple, bien que sa neutralité ne soit pas reconnue par un traité, conduit une politique extérieure similaire à celle de la Suisse, tant en période de guerre qu'en période de paix. On peut cependant estimer que la particularité helvétique ajoute à la crédibilité de son statut.

Le choix de la neutralité permanente effectué par les Suisses s'explique en grande partie par deux caractéristiques de leur pays, l'une liée à la politique intérieure, l'autre à sa situation géographique et démographique. La première, qu'on devine notamment sous la plume de Georges-André Chevallaz, consiste dans la nature de l'Etat.

> La neutralité *[…]* est dans la nature des fédérations, souvent divisées sur les objectifs de leur politique extérieure, par là limitées en leurs ambitions[27].

Le constat présenté par l'ancien Conseiller fédéral correspond en réalité à la situation intérieure d'une *confédération*, forme politique que revêtait la Suisse dans la période de l'Ancien Régime. Elle était alors dotée d'un Etat central extrêmement faible. Au sein de la Diète fédérale, unique émanation de ce dernier, les questions de politique extérieure étaient prises à l'unanimité. Or, depuis la constitution de 1848, la Confédération suisse est un *Etat fédéral* formé de vingt-cinq cantons souverains, ayant renoncé à leur indépendance et ayant délégué à l'Etat central bon nombre de leurs prérogatives, notamment la gestion des affaires étrangères. Dès lors, en la matière, les difficultés issues des divergences entre les aspirations des cantons ont fait place à celles née de la diversité du peuple suisse. Celle-ci, fortement marquée aux niveaux confessionnel et linguistique, est désormais plus déterminante pour le choix de la neutralité que la construction politique du pays.

> En 1941, quelque 4,3 millions de personnes vivent en Suisse *[…]*[28]. 57,6% de la population était protestante, 41,4% catholique *[…]*. L'allemand était la langue maternelle de 72,6% de la population, le français de 20,7%, l'italien de 5,2% et le romanche de 1,1%[29].

L'appartenance à une région linguistique détermine, outre le choix de la langue maternelle, une culture influencée par l'un des grands pays voisins. Ce phénomène est si fort qu'éclate, dans les années 1900, un débat de fonds sur l'existence ou non d'une culture commune. Force est de constater que si celle-ci a jamais existé, à cette époque, elle restait dans tous les cas à inventer.

> La pensée se traduit en mots et la différence des langues est capitale. "La Suisse allemande est un morceau de culture allemande et la Suisse romande est un morceau de culture française." Il n'est qu'un domaine où peuvent se retrouver tous les Suisses : le domaine politique[30].

Ces affinités avec l'une ou l'autre des grandes puissances continentales européennes ont bien sûr leurs limites, par exemple religieuses pour les Romands vis-à-vis de la France et politiques pour les Alémaniques vis-à-vis de l'empire allemand. Mais durant la Première Guerre mondiale, la tension entre Romands et Alémaniques a « *connu une pointe dangereuse* […] *: les deux groupes s'étant sentis chacun solidaire de l'un des adversaires*[31] ». A l'aube du second conflit mondial, les liens entre eux se trouvent resserrés grâce aux efforts consentis dans l'entre-deux-guerres dans le cadre de la *défense spirituelle*.

> Son objectif était de faire ressortir la "singularité" suisse et de renforcer ainsi la volonté d'indépendance et de défense nationale. Elle correspondait à un besoin pressant de se situer vis-à-

[27] G.-A. Chevallaz, *Le défi de la neutralité*, p. 16.
[28] Il faut soustraire à ce chiffre « *5,2 % d'étrangers, ce qui représente la proportion la plus basse au XX^e siècle* ».
[29] Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Zurich, Pendo, 2002 (***Rapport Bergier***), p. 51.
[30] Alain Clavien, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, d'En Bas, 1993, p. 103. L'auteur analyse et cite ici un article du pasteur Eduard Blocher.
[31] *Rapport Bergier*, p. 61.

> vis de l'extérieur, en particulier face au Troisième Reich. *[...]* Il n'y a aucun doute que la population suisse refusa à une écrasante majorité l'idéologie national-socialiste[32].

Bien que les aspirations de la population suisse la placeraient plutôt dans le camp des démocraties dans une guerre qui s'annonce idéologique, la neutralité s'est imposée désormais comme une valeur nationale, garante de l'indépendance de la Confédération. Mais elle est aussi, sans doute, apparue comme une nécessité au regard de la position du pays au sein de l'Europe.

Face à ses voisins, en effet, la Suisse est un petit pays, tant au niveau de la superficie – son territoire correspond à 7,5% de celui de la France métropolitaine – qu'au niveau de la population – 10,9% de celle de la France métropolitaine en 1941, 6,2% de celle de l'Allemagne. Comme plantée à l'intersection des trois plus grandes puissances continentales européennes, la Confédération partage ses frontières occidentale avec la France, septentrionale et orientale avec le III^e^ Reich – y compris l'Autriche annexée en 1938 – et méridionale avec l'Italie[33]. Le message du CF du 29 août 1939 à l'Assemblée fédérale montre les conséquences que le gouvernement et le peuple suisses tirent du rapport de force très défavorable entre la Suisse et les pays limitrophes.

> Le peuple suisse est tout aussi résolu à garder la neutralité, car il sait qu'un petit pays, entouré de puissants Etats, ne doit point s'immiscer dans les différends qui séparent ces Etats, mais qu'il doit, en cas de guerre, remplir sa mission historique, qui est d'atténuer les souffrances des malades et des blessés et de servir la cause de la paix et les œuvres de la paix[34].

Pour autant, la Suisse est prête à protéger par les armes « *l'indépendance, l'intégrité et la sécurité du pays contre toute attaque étrangère, d'où qu'elle vienne*[35] ».

Le juriste spécialiste en sciences politiques Alois Riklin, dans son analyse de la neutralité, en a dégagé cinq fonctions découlant de son but ultime, qui est d'assurer « *la paix intérieure et extérieure dans un cadre de relative indépendance et de respect du bien public*[36] ». La première est une « *fonction d'intégration* » qui a participé à prévenir une déchirure du pays sous le poids de ses « *divisions confessionnelles et culturelles* ». La seconde, « *protectrice* », a contribué à tenir la Suisse en dehors des conflits européens depuis le début du XIX^e^ siècle. La troisième est économique en ce qu'elle « *a permis la poursuite des échanges avec des belligérants, la liberté du commerce étant vitale pour un petit pays dépourvu de matières premières* ». A. Riklin relève ensuite, comme quatrième fonction de la neutralité, le rôle stabilisateur que la Suisse a apporté au centre de l'Europe. Enfin, cinquièmement, « *elle a permis à la Suisse d'offrir ses services* […] *et de compenser le désengagement qu'elle s'est imposé sur certains points par des preuves de solidarité internationale là où c'est possible* ».

[32] *Ibid.*, p. 68.
[33] La Suisse a également une frontière commune avec la Principauté du Liechtenstein.
[34] « Message du 29 août 1939 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité », in *Feuille fédérale*, 91^e^ année, n° 35, vol. 2, 31 août 1939, p. 217.
[35] Edgar Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, vol. IV, Neuchâtel, A la Baconnière, 1970, p. 16.
[36] Alois Riklin, « Neutralité », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne. Cet article reprend l'essentiel d'une contribution du même auteur en langue allemande (« Funktionen der schweizerischen Neutralität », in *Passé pluriel. En hommage au professeur Roland Ruffieux*, Fribourg, Editions Universitaires, 1991, p. 361-394).

Après ce très bref rappel du contexte historique lié à la neutralité suisse, il s'agit de faire une distinction importante entre le *droit de la neutralité* et la *politique de neutralité*[37]. Le premier consiste dans l'ensemble des textes de la législation internationale qui, régissant les relations entre Etats, définissent les droits et obligations des pays neutres. Il s'agit donc principalement des conventions de La Haye de 1907[38], additionnées de quelques éléments de coutume dans le domaine financier.

> Le *droit de la neutralité* se fonde essentiellement sur les deux Conventions de La Haye de 1907 (guerre sur terre et guerre sur mer) qui sont complétées par la coutume internationale. Ces règles s'appliquent en période de conflit armé entre Etats (pas en cas de guerre civile). Elles obligent l'Etat neutre à ne pas participer militairement à un conflit entre d'autres Etats. Il lui est spécifiquement interdit de soutenir les belligérants à l'aide de matériel militaire ou de troupes. Il n'est pas non plus autorisé à mettre son territoire, y compris son espace aérien, à la disposition des belligérants à des fins militaires. En outre, l'Etat neutre doit être en mesure de défendre son territoire[39].

La majorité des articles des V^e^ et XIII^e^ Conventions énonçant un devoir détermine l'attitude des belligérants vis-à-vis des pays neutres. Les règles imposées à ces derniers ont quant à elles un caractère assez général et sont valables uniquement en cas de conflit. Elles sont *grosso modo* de quatre catégories[40]. Premièrement, outre l'interdiction implicite, mais évidente de prendre part aux conflits – sous réserve d'une violation de son territoire –, l'Etat qui adopte le statut de neutre (mais non ses ressortissants privés) n'est pas autorisé à exporter du matériel de guerre à un belligérant[41]. Deuxièmement, des dispositions lui imposent d'assurer que les puissances en guerre respectent leurs devoirs envers lui. En d'autres termes, il doit veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé militairement par un des belligérants contre l'autre camp. Ce principe inclut l'obligation, très spécifique, d'empêcher les pays impliqués dans le conflit de communiquer par la voie hertzienne au moyen d'un appareil établi à l'intérieur de ses frontières[42]. D'autres règles lui imposent des devoirs humanitaires, tels que l'internement. Enfin, l'Etat neutre est contraint d'appliquer une égalité de traitement, notamment en matière d'exportation de matériel militaire par ses ressortissants privés. A noter qu'aucune disposition n'engage spécifiquement le neutre en matière d'espionnage[43].

La *politique de neutralité* est quant à elle la manière dont le gouvernement d'un pays qui se déclare neutre dirige l'Etat dans le souci de respecter ce statut, que ce soit lors d'un conflit ou en période de paix.

> Par *politique de neutralité*, on entend l'ensemble des mesures que l'Etat neutre permanent prend, de son propre chef et en dehors des obligations liées au droit de la neutralité, pour garantir l'efficacité et la crédibilité de sa neutralité. Contrairement au droit de la neutralité, la politique de neutralité n'est régie par aucune règle de droit. Une politique de neutralité crédible et cohérente

[37] Bien que d'importance, est laissée de côté ici la question de savoir si un Etat a le droit moral de se déclarer neutre face à l'horreur nazie. Plus globalement, c'est celle de la neutralité dans le contexte de la *guerre juste* qui ne sera pas abordée, bien qu'on trouvera, dans cette étude, des éléments susceptibles de nourrir le débat.
[38] Extrait de la V^e^ Convention de La Haye de 1907 en annexe 7.8.
[39] *Feuille fédérale*, 2007, vol. 1, n° 30, 24 juillet 2007, annexe 1, p. 5283.
[40] Bien que la Suisse ne dispose pas d'accès à la mer, un examen du droit de la neutralité la concernant ne peut uniquement prendre en compte la convention relative à la guerre sur terre. La XIII^e^ Convention qui régit, entre autres, les droits et devoirs des pays neutres en cas de guerre sur mer, comporte en effet des dispositions générales.
[41] Il s'agit de l'art. 6 de la XIII^e^ Convention : « *La remise, à quelque titre que ce soit, faite directement ou indirectement par une Puissance neutre à une Puissance belligérante, de vaisseaux de guerre, de munitions, ou d'un matériel de guerre quelconque, est interdite* » (*Recueil systématique du droit fédéral* (RS) 0.515.22, disponible sous www.admin.ch).
[42] Voir le point 3.10.
[43] A propos des dispositions des Conventions de La Haye en matière d'espionnage, voir le point 5.1.1.

> sert principalement à convaincre les autres Etats de la capacité et de la disposition d'un Etat à se comporter de manière neutre en cas de conflit armé à venir[44].

Un des volets de la politique de neutralité helvétique est l'engagement du pays dans le domaine humanitaire.

> La neutralité ne se définit qu'en termes négatifs : ne pas participer aux conflits internationaux armés. Il convenait donc – comme l'avaient montré les expériences de 1914 à 1918 – de légitimer la neutralité par un rôle constructif et de s'engager dans des activités humanitaires[45].

L'hébergement du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) constitue le point d'orgue de cet engagement[46].

Les poids relatifs du droit et de la politique en matière de neutralité sont bien estimés par le juriste Max Huber au sortir de la guerre.

> Unter solchen Umständen ist die Neutralität weniger ein klarer und fester Rechtsstatus, als die Politik, die einen Staat, der überhaupt nicht oder vorläufig nicht in den Krieg eintreten will, in Stand setzt, durch fortgesetztes Suchen des Gleichgewichts zwischen den Interessen der einzelnen Kriegführenden und seinen eigenen sich ausserhalb des Krieges zu halten[47].

Selon cet auteur, président du CICR de 1928 à 1944, la neutralité est donc plus une affaire de politique que de droit. Il s'agit, en période de guerre, de s'efforcer de rester hors du conflit, tout en tenant compte des intérêts des belligérants, lesquels ne manquent pas de faire pression sur les neutres. Préserver son indépendance implique également pour la Suisse, comme l'écrit Edgar Bonjour – non sans forcer quelque peu le trait –, « *une âpre lutte à soutenir pour sauvegarder son minimum d'existence économique*[48] ». Pays dénué de matières premières et dont l'agriculture ne couvre que la moitié de ses besoins avant la guerre[49], dotée d'une industrie largement orientée vers les exportations, elle poursuit tout au long de la guerre ses relations économiques avec ses voisins directs – principalement avec l'Allemagne, en termes de quantité, du fait de la situation à partir de juin 1940[50].

A côté des efforts pour se rendre utile envers les autres pays, une série de mesures visant à la crédibilité de la politique de neutralité sont prises. Parmi elles figure une législation sur l'espionnage adoptée vers la fin des années 1930 et durant la guerre.

1.3 Neutralité et législation contre l'espionnage

Dans le climat de tension idéologique croissante qui caractérise l'entre-deux-guerres, et en particulier la seconde moitié des années 1930, la Suisse craint que son indépendance ne soit attaquée de l'intérieur par les Etats totalitaires. Le nombre de ressortissants de ces pays

---

[44] *Feuille fédérale*, 2007, vol. 1, n° 30, 24 juillet 2007, annexe 1, p. 5284.
[45] *Rapport Bergier*, p. 62.
[46] Sur l'action du CICR durant la guerre, voir notamment Jean-Claude Favez, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Payot, 1988.
[47] Max Huber, « Neutralitätsrecht und Neutralitätspolitik », in *Schweizerisches Jahrbuch für internationales Recht*, vol. 5, 1948, p. 16, cité dans Dietrich Schindler, « Fragen des Neutralitätsrechts im Zweiten Weltkrieg », in Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (éd.), *La Suisse, le national-socialisme et le droit*, vol. 1, *Droit public*, Zurich, Chronos, 2001, p. 91.
[48] Edgar Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse. Trois siècles de politique extérieure fédérale*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1946 (**E. Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse*, vol. 1**), p. 363.
[49] *Rapport Bergier*, p. 76-77.
[50] A ce propos, Philippe Marguerat écrit que « *l'inégalité quantitative des échanges n'est proscrite ni par le droit de la neutralité ni par la coutume ; ce qui est proscrit, c'est l'inégalité de traitement* » (« La Suisse et la neutralité dans le domaine économique pendant la Seconde Guerre mondiale, 1940-fin 1944 », in Philippe Marguerat, *L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés, 1939-1945*, Neuchâtel, Alphil, 2006 (**P. Marguerat, *L'économie suisse***), p. 30 ; l'article est la réédition d'une contribution de 1985 ; le même argument est repris dans un texte de 2002 publié dans le même volume).

établis sur le sol de la Confédération entretient dans certains milieux une véritable psychose de la Cinquième Colonne. Peu préparée à cette menace sur le plan législatif, elle décide de s'armer de mesures visant à contrer les menées nationalistes allemandes et italiennes sur son sol. La justification de ce renforcement apparaît clairement dans un message du CF à l'Assemblée fédérale du 23 juin 1936.

> Il fut un temps où ce qui se publiait ça et là dans quelques journaux ou autres publications de l'étranger au sujet d'agrandissements territoriaux au détriment de notre pays tombait vite dans le ridicule. Aujourd'hui, ces manifestations constituent une grave menace pour notre indépendance. En effet, elles se multiplient dans deux Etats voisins, ce qui porte à croire qu'on a affaire à une agitation systématique. Invoquant des raisons d'ordre nationaliste, ethnique ou militaire, d'aucuns réclament sans ambages l'occupation ou l'annexion de certaines parties de notre territoire ou le droit pour leur Etat d'intervenir dans des affaires qui nous concernent seuls (question des langues, pléthore d'étrangers, etc.). *[...]* Nous ne pouvons nous en remettre aux autorités étrangères du soin de réprimer de pareils écarts, et il ne saurait nous suffire de pouvoir empêcher que des écrits irrédentistes soient introduits en Suisse. Au contraire, nous devons reviser notre législation pénale de façon à pouvoir ouvrir des poursuites contre ceux qui attentent ainsi à l'indépendance du pays. Nous devons notamment empêcher que les mouvements de cette nature ne soient favorisés d'une façon quelconque sur notre territoire. L'adoption de dispositions réprimant les actes qui portent atteinte à notre indépendance ou la mettent en danger est une nécessité de l'heure, au même titre que le renforcement de notre appareil militaire[51].

Partant du cas concret d'articles de presse pour aller finalement vers le plus général, ce message montre bien que, pour le gouvernement suisse, les attaques contre la Confédération dans les journaux allemands et italiens ne sont que la partie émergée de l'iceberg d'une entreprise de déstabilisation qui peut prendre de multiples formes. C'est pourquoi, lorsque la Suisse se dote, en 1937, d'un nouveau code pénal, elle adopte en même temps une série d'articles visant à la protéger de l'espionnage des grandes puissances[52].

Si l'essentiel de ces dispositions vise à préserver l'indépendance et la sécurité du pays de l'ingérence étrangère, un article a pour objectif le maintien de la neutralité en interdisant l'espionnage, depuis la Suisse, au préjudice d'un Etat étranger et au profit d'un autre.

Troisième acteur de la répression, la justice militaire est chargée de l'instruction des affaires d'espionnage et de leur jugement. Partageant d'abord cette charge avec les tribunaux ordinaires, elle en reçoit l'exclusivité en 1942.

1.4 Les forces suisses de répression de l'espionnage : des acteurs incontournables

Le service chargé, en Suisse, de lutter contre l'espionnage est la Police fédérale (*Bupo*[53]), laquelle dépend du Ministère public fédéral (MPF). Cet organe civil est doublé, durant la Seconde Guerre mondiale, par un service de contre-espionnage militaire mis sur pied avec la mobilisation de 1939 et dissout quelques mois après la capitulation allemande en 1945. Selon le groupe dirigé par l'historien Georg Kreis chargé, en 1990, d'élaborer une étude sur la protection de l'Etat à la suite du scandale des fiches[54], la collaboration entre ces deux entités est délicate.

> Pendant la Deuxième guerre mondiale, les rapports entre le Ministère public de la Confédération et les services de l'armée étaient particulièrement tendus. Le service de l'armée chargé du contre-

[51] « Message du 23 juin 1936 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur un projet de loi réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération (addition au code pénal fédéral du 4 février 1853 », in *Feuille fédérale*, 88e année, n° 26, vol. 2, 24 juin 1936, p. 173-174).

[52] La législation visant à lutter contre l'espionnage est développée au point 5.1. Il sera montré que le CPS est précédé d'un arrêté du CF de 1935, l'ASC, contenant déjà l'essentiel en la matière.

[53] *Bupo* est l'abréviation de *Bu*ndes*po*lizei, soit Police fédérale.

[54] Il fut rendu public à la fin des années 1980 qu'un nombre très important de citoyens suisses avaient fait l'objet d'observations et de surveillances dont les résultats étaient conservés sous la forme de 900'000 fiches individuelles.

> espionnage travaillait de manière très autonome et n'entretenait pas de bons rapports avec la Police fédérale[55].

L'antagonisme entre les deux services est abondamment confirmé par l'historien Hans Senn[56]. La rivalité se fonde autant sur des questions de compétence que sur des ressentiments personnels. Il faut relever dans tous les cas ici que le fonctionnement très indépendant du contre-espionnage militaire est une réalité, mais qu'elle dépasse largement ses rapports avec la *Bupo*, puisque le SR en fait également largement les frais.

1.4.1 Le Ministère public fédéral et la Police fédérale

Dans le système fédéral suisse, les tâches de police relèvent en principe des cantons. La répression de certaines infractions est toutefois de la compétence de la Confédération[57], parmi lesquelles figurent tous les crimes et délits liés à l'espionnage qui seront présentés dans la seconde partie de cette étude[58]. Bien que déjà prévu dans la Constitution de 1848, ce n'est qu'en 1889 que la Suisse met en place un Procureur de la Confédération permanent. Ce dernier joue à la fois le rôle d'accusateur public et de coordinateur des organes cantonaux dans les affaires relevant de la juridiction fédérale[59]. Il est nommé par le CF et secondé par trois collaborateurs avec lesquels il forme le MPF. Pendant toute la période envisagée ici, le poste est occupé par Franz Stämpfli, en place de 1916 à 1948.

L'adoption de l'*Arrêté fédéral du 21 juin 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération* (ASC) permet l'attribution au MPF « *de fonctionnaires et d'employés de police spécialement affectés à ce service*[60] ». Le gouvernement justifie la création de cette Police fédérale par l'ampleur de la tâche que représentent les autres dispositions de l'arrêté.

> Sans la réorganisation du ministère public, il ne saurait être question d'assurer sérieusement la découverte et la poursuite des infractions visées par le projet d'arrêté[61].

A côté de cet argument « endogène », le CF produit également une série de raisons d'adjoindre des enquêteurs au Procureur de la Confédération. Parmi celles-ci, relevons par exemple que seuls certains cantons disposent des organes de police adéquats, « *nécessaires aux recherches dictées par le souci de la sûreté intérieure et extérieure* » – il est sans doute fait allusion ici aux divisions politiques dont disposent certaines polices cantonales, lesquelles seront souvent mises à contribution dans les affaires d'espionnage par le MPF. Découlant de ce constat, il s'agit également, pour le gouvernement fédéral, de s'affranchir des capacités variables des cantons, mais aussi de leur bonne volonté, lorsque l'intérêt de la Confédération l'exige. Autre argument en faveur de la création de la *Bupo*, il faut pouvoir, dans certaines

---

[55] Georg Kreis (éd.), *La protection politique de l'Etat en Suisse*, Berne, Paul Haupt, 1993, p. 211.
[56] H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 85-87.
[57] L'article 340 CPS de 1937 énumère les infractions relevant de la juridiction de la Confédération, soit : emploi, avec ou sans dessein délictueux, d'explosifs ou de gaz toxiques, ainsi que leur fabrication, leur dissimulation ou leur transport (art. 224-226) ; les infractions liées aux monnaies, papier-monnaie, billets de banque, timbres ou autres marques officiels de la Confédération, poids et mesures (titre 10e, soit art. 240-250) ; faux dans les titres fédéraux (titre 11e, soit les art. 251-257) ; crimes ou délits contre l'Etat et la défense nationale (titre 13e, soit les art. 265-278) ; délits contre la volonté populaire en matière fédérale (titre 14e, soit les art. 279-284) ; infractions contre l'autorité publique fédérale (titre 15e, soit les art. 285-295) ; crimes ou délits de nature à compromettre les relations avec l'étranger (titre 16e, soit art. 296-302) ; crimes ou délits contre l'administration de la justice commis contre la Confédération (titre 17e, soit les art. 303-311) ; les infractions commises par un fonctionnaire fédéral dans l'exercice de ses fonctions (titre 18e, soit les art. 312-322) ; violation de secrets militaires, trafic de matériel séquestré ou réquisitionné par l'armée et port indu de l'uniforme militaire (art. 329-331) ; crimes ou délits politiques qui sont la cause ou la suite de troubles par lesquels une intervention fédérale armée a été occasionnée.
[58] Voir le point 5.1.
[59] Therese Steffen Gerber & Martin Keller, « Ministère public de la Confédération », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne.
[60] « Message du CF », mai 1935, p. 750.
[61] *Id*.

enquêtes, investiguer sur le territoire de plusieurs cantons sans devoir, pour cela, demander la collaboration de chacun d'eux.

Pour l'anecdote, il n'est pas sans intérêt de relever la position, en 1934, de *La Gazette de Lausanne* sur la proposition d'arrêté que le Conseiller fédéral Johannes Baumann[62] se propose alors de soumettre aux Sept Sages.

> L'installation d'une délégation soviétique à Genève[63], à laquelle malheureusement il faut s'attendre, vaudra certainement au pays une recrudescence de l'agitation bolchéviste et ce n'est pas, il faut l'avouer, sur l'énergie et la bonne volonté des agents de M. Nicole[64] qu'on compte fermement à Berne pour dépister les agitateurs et assurer l'ordre. Aussi n'est-ce pas une simple coïncidence peut-être qu'on reparle au Palais fédéral d'une police fédérale[65].

Si cette intention attribuée au chef du Département fédéral de Justice et Police (DFJP) peut paraître de prime abord farfelue et partisane – notamment lorsqu'on considère que les événements qui serviront à justifier l'adoption de l'ASC ont été déclenchés par des nazis et des fascistes –, elle n'est pas dénuée d'un certain fondement. En effet, la *Bupo* sera largement utilisée pour l'étroite surveillance des mouvements de gauche et des communistes en particulier, comme en témoigne les fonds d'archives du MPF[66].

La grande difficulté rencontrée lors de la mise en place de la *Bupo* est les rapports qu'elle devra entretenir avec les polices cantonales. Le CF en est parfaitement conscient.

> La loi sur la procédure pénale prévoit expressément que les agents de la police des cantons recherchent les infractions poursuivies en vertu de la législation fédérale. Notre projet ne touche pas à cette compétence de la police cantonale, pas plus qu'il n'entend supprimer la police politique des cantons. *[...]* il s'agit d'assurer une collaboration plus active entre l'autorité fédérale centrale et la police des cantons et de permettre à la Confédération d'opérer elle-même, au besoin, les recherches que dicte son intérêt. Il n'est absolument pas question de déclarer que la police criminelle dans les causes de droit fédéral et la police politique relèvent uniquement de la Confédération[67].

Une des premières mesures prises pour éviter les conflits avec les polices cantonales est de les impliquer dans le projet, notamment en organisant des conférences réunissant leurs chefs. Autre exemple du souci d'ouverture aux cantons, en avril 1935, Robert Jaquillard, chef de la police cantonale vaudoise – et futur chef du *Service de contre-espionnage* – est chargé par le CF « *de faire un voyage d'études à l'étranger et de présenter un rapport avec propositions pour la création d'une police fédérale*[68] ». Il s'agit ensuite pour le gouvernement fédéral de prôner, non un transfert de compétence, mais une collaboration. Et enfin, pour asseoir cette volonté, de limiter fortement la taille de la *Bupo* en ne lui allouant qu'un effectif de 3 à 5 commissaires et une poignée de détectives.

Il semble que la collaboration entre les cantons et la *Bupo*, alors dirigée par Werner Balsiger, fonctionne bien durant la guerre. Dans une rétrospective de la période, un membre de la Police fédérale ne manque pas de souligner en 1959 les services rendus par les organes cantonaux, mais aussi communaux, lorsqu'il fait état des résultats obtenus.

---

[62] J. Baumann (1874-1953), Appenzellois d'Herisau, est Conseiller fédéral radical de mars 1934 à décembre 1940 et chef du Département fédéral de Justice et Police durant toute la durée de son mandat.

[63] Il est fait ici allusion à l'entrée de l'URSS dans la Société des Nations, contre laquelle la Suisse avait voté. Pour mémoire, la Suisse n'a pas accueilli de représentation soviétique à Berne entre 1918 et 1946.

[64] Elu au Conseil d'Etat genevois en 1933, le socialiste Léon Nicole est alors en charge du département de justice et police du Canton de Genève.

[65] « Une police fédérale », in *La Gazette de Lausanne*, 137e année, n° 246, 5 septembre1934.

[66] Voir notamment les dossiers C.8 conservés sous la cote AF E4320(B)/1975/40 ; voir également Georg Kreis, « Protection de l'Etat », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne.

[67] « Message du CF », mai 1935, p. 751.

[68] « Message du 22 novembre 1935 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1934 (IIe série) », in *Feuille fédérale*, 87e année, n° 48, vol. 2, 27 novembre 1935, p. 649.

> Die Bundespolizei verhaftete während des Krieges in Verbindung mit kantonalen und kommunalen Polizeiorganen 1389 Spionageagenten[69].

A ce chiffre considérable viennent s'ajouter les résultats du *Spab*, pour aboutir, au final, à un total de 1'176 condamnations pour espionnage[70].

1.4.2 Le Service de contre-espionnage

Tout comme le SR est l'œuvre de R. Masson, le *Service de contre-espionnage*, abrégé *Spab* en allemand et parfois SCE en français[71], est celle de R. Jaquillard, bien que le premier en revendique l'initiative au début de l'année 1939.

> Ohne die nötigen gesetzgeberischen Massnahmen abgewartet zu haben hatte der Chef der Nachrichtensektion im Frühjahr 1939 in Zusammenarbeit mit den HH. Oberst Jaquillard und Oberstlt. Müller begonnen eine Organisation zur Spionageabwehr im Armeeraum aufzustellen[72].

R. Jaquillard, officier supérieur réputé pour sa connaissance du domaine est, au début de la *Mob*, tout désigné pour prendre la tête de ce service. Le *Spab* dépend depuis le 5 octobre 1939 et jusqu'à la fin de la période de la guerre, du *Service de Sécurité* dirigé par Werner Müller, lui-même sous les ordres de R. Masson. En prenant la tête du service de contre-espionnage militaire, le chef de la police vaudoise accepte ainsi de se voir subordonné à des hommes moins gradés que lui[73]. Cela explique peut-être, avec le fait, encore une fois, qu'il est considéré comme un spécialiste du contre-espionnage, que R. Jaquillard, et avec lui, son service, bénéficient tout au long du Service actif d'une large autonomie. Il use à plusieurs occasions de son statut pour faire pression et obtenir ce qu'il veut. Semblant rendre fort peu de comptes aux commandants des unités qui chapeautent le *Spab*, les relations de ce dernier avec le SR brillent par leur manque de coordination, voire par un esprit de concurrence.

Le *Spab* est officiellement créé le 5 octobre 1939 par un ordre du Général. Sa mission comprend cinq points. Il est chargé d'exécuter des mesures de contrôle visant la défense du secret militaire ; de tester l'efficacité les mesures de précautions ordonnées par le commandement de l'armée ; de proposer des compléments et des élargissements à ces mesures ; de collecter des renseignements sur les services étrangers actifs contre la Suisse et, de concert avec la *Bupo*, les cantons et les communes, d'exécuter toutes les contre-mesures appropriées pour entraver ou stopper ces activités ; de recruter et former son personnel. En principe, la lutte contre l'espionnage se limite au domaine militaire au préjudice de la Suisse.

> Jede Einmischung in Politik, Wirtschaft und Finanzwesen, ferner die Bekämpfung der nicht gegen die Schweiz, sondern gegen andere Staaten gerichteten Spionage war ausgeschlossen[74].

De l'aveu même du chef de l'EMA, cette restriction est théorique. En pratique, d'une part, les organisations d'espionnage ne se contentent pas d'un seul domaine, d'autre part, ce n'est qu'à la fin de l'enquête que les enquêteurs sont en mesure de déterminer si l'activité délictueuse concernait le domaine militaire ou non et si elle visait la Suisse ou pas. Ainsi, dans les faits, la nature des affaires importe assez peu au *Spab* et rares sont celles qui le voient se désister en faveur de la *Bupo*.

---

[69] A. Amstein, « Der Kampf gegen staatsgefährliche Umtribe », in H. R. Kurz, *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Thoune, Ott, 1959, p. 101.

[70] *Id.* 387 personnes, dont 245 Suisses et 109 Allemands, sont condamnés par des tribunaux ordinaires, alors que 789 le sont par la justice militaire. Ce dernier chiffre est parfaitement compatible avec les statistiques de cette dernière établie par années et reproduites en annexe 7.21.3.

[71] A propos du *Spab*, voir également H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 80-87.

[72] AF E27/14849, R. Masson, *Eingangsbericht der Nachrichtensektion im Armeestab über Aufgaben und Tätigkeit bis zum 31.12.39*, 14.2.1940.

[73] Au début de la guerre, R. Jaquillard est colonel de milice. R. Masson est quant à lui lieutenant-colonel, mais officier de carrière et au bénéfice du brevet d'état-major général. W. Müller est également lieutenant-colonel EMG.

[74] Jakob Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes der Armee an den Oberbefehlshaber der Armee über den Aktivdienst. 1939-1945*, 1946 (**J. Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes***), p. 476.

Aucun document décrivant son organisation n'a été retrouvé. L'étude des abréviations utilisées pour désigner les différents employés dans la correspondance permet d'émettre une hypothèse sur la question. Le service dispose d'une centrale, basée à l'EMA. Celle-ci est principalement composée de militaires en service identifiés par un *C* pour *Centrale*[75].

Le *Spab* comporte en outre un laboratoire, dirigé par un nommé Schneeberger[76]. Il comporte une division dédiée à la chimie et une à la photographie. Les résultats de la première été salués après la guerre par le chef de l'EMA dans le domaine des encres sympathiques, tant pour les méthodes de détection mises au point que dans les nouveaux produits à l'attention des agents suisses[77]. Le laboratoire ne travaille en effet pas uniquement pour le *Spab*, bien au contraire. Parmi ses « clients » figurent la justice militaire et les polices cantonales, mais aussi le *Bureau France* du SR, dont le chef lui rendra hommage dans son rapport final.

> Dès 1939, l'activité du laboratoire se révèle de toute première valeur. A de très nombreuses reprises, nous avons recours à ses services. En peu de temps nous nous rendrons compte de la nécessité d'utiliser de faux papiers qu'il faudra créer de toute pièce. Le chef du laboratoire, criminologiste de profession, se montrera un maître en la matière. Nous lui demanderons la reproduction de cartes de légitimation de toutes sortes, un grand nombre de reproductions photographiques, ou encore la confection de timbres en caoutchouc des principales administrations françaises ou des autorités d'occupation en France. En tout, le laboratoire a confectionné 45 timbres humides divers, 17 types de cartes d'identité et autres papiers officiels[78].

Le territoire suisse est ensuite partagé en régions. Officient dans chacune d'elles plusieurs inspecteurs de police choisis dans les polices cantonales touchées. Selon H. Senn, le nombre de ces policiers serait compris entre 50 et 60[79]. Détachés pour des missions en faveur du *Spab*, ils restent dans leurs locaux habituels, mais obéissent aux ordres de leurs supérieurs du contre-espionnage, sans en référer à leur hiérarchie normale. En d'autres termes, ils deviennent, le temps de leur mission, des policiers à compétence fédérale. Toutes les régions n'ont pu être identifiées et aucune limite précise n'a pu être déterminée durant la recherche. Une première comprend *grosso modo* le bassin lémanique. Les abréviations des policiers commencent par *P*, pour *première*[80]. Une seconde comprend la région bâloise et le Jura bernois. La région étant majoritairement germanophone, les inspecteurs sont désignés par une abréviation commençant par *Z*, pour *zweite*[81]. Une troisième circonscription touche la région zurichoise. La lettre *D*, pour *dritte*, y initie les abréviations[82]. Enfin, la lettre *V*, pour *vierte*, désigne les inspecteurs d'une quatrième région comprenant Saint-Gall et *F*, pour *fünfte*, ceux d'une cinquième comprenant le Tessin[83].

Le *Spab* comprend également des commissaires. Mais il n'a pu être déterminé si chacune des régions est dirigée par l'un d'eux ou si un commissaire dirige plusieurs régions. Le commissaire Gerold Albrecht de Bienne a été identifié comme étant *Za*, donc rattaché à la seconde région. Mais il n'a pas été déterminé qui était *Pa*, dirigeant la première région[84], ni *Pi*, également un important preneur de décisions et un destinataire de rapports.

---

[75] Par exemple *Cj* pour R. Jaquillard, *Cr* pour Rosset, son remplaçant, ou encore *Cz* pour Zimmerlin.
[76] Son abréviation est *Ls*. A propos du *Laboratoire de l'armée*, voir également P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*, p. 49.
[77] J. Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes*, p. 489.
[78] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.
[79] H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 83.
[80] Par exemple *Pc* pour Aimé Campiche à Lausanne ou *Pdc* pour André Décosterd à Genève.
[81] Par exemple *Zei* pour Leibundgut.
[82] Par exemple *Db* pour Baumann.
[83] Par exemple *Fle* pour Leist.
[84] La seconde lettre étant généralement l'initiale du nom, il est envisageable qu'il s'agisse de la même personne. En faveur de cette hypothèse, il peut être relevé que, dans la correspondance à l'intérieur d'une région, la lettre

Le *Spab* bénéficie pendant une partie de la guerre du nom de couverture de *Groupe du Lac*, lequel est troqué au milieu de l'année 1942 pour celui de *Groupe de Grandson*[85]. Il semble toutefois que ce changement fasse long feu, le premier pseudonyme restant dans les faits utilisé jusqu'à la fin de la guerre. Le laboratoire est désigné quant à lui par le nom de code de *Détachement du Jura*.

Plusieurs fois durant la guerre, R. Jaquillard offre sa démission au chef du *Service de sécurité*, W. Müller. Personnage respecté à l'échelon en matière de police – a été évoquée plus haut la mission qu'il a reçue du CF dans le cadre de la création de la *Bupo* –, le chef du *Spab* utilise ce moyen de pression pour obtenir la latitude qu'il estime nécessaire à son service. Fin avril 1940, ayant déjà présenté sa démission au chef de l'EMA, lequel la lui a refusée, il s'insurge, entre autres, contre l'obligation qui lui est faite d'informer les polices cantonales lorsque leur juridiction est touchée par une enquête, et de demander leur collaboration. Il estime qu'il « *est en effet des circonstances – l'expérience le prouve – dans lesquelles ce moyen d'action doit être exclu, sous peine de ne pas aboutir, ou d'aboutir à des répercussions dont* [il ne peut] *assumer la responsabilité*[86] ». Ce constat s'ajoutant à d'autres frustrations, il « *considère que* [sa] *situation est ainsi diminuée, moralement et matériellement, à un point qui rend impossible* [son] *activité future*[87] ». Il maintient donc « *sa demande de démission* » et obtient ainsi une révision des instructions régissant son service, avec une humilité manifestée par R. Masson démontrant le respect qu'impose le commandant de la police vaudoise[88].

Bien que postérieure à la période envisagée par le présent chapitre, une affaire peut être évoquée ici pour illustrer les méthodes de R. Jaquillard et l'image qu'il se fait de sa mission. A l'automne 1942, éclate l'affaire des écoutes téléphoniques ordonnées par le *Spab* à l'encontre des hôtels « *militarisés* », ainsi que des établissements non réquisitionnés, d'Interlaken[89], ville dans laquelle séjourne l'EMA. S'il ne semble pas que les appareils de l'état-major lui-même sont surveillés, des officiers supérieurs apprennent que leurs appels passés depuis leur lieu de résidence sont passés au crible par la censure téléphonique. Sommé de s'expliquer, le chef du contre-espionnage militaire en profite pour énoncer quelques principes de base de sa méthode.

---

désignant celle-ci n'est pas toujours répétée pour le destinataire. Par exemple, un rapport de Francis Pralong à G. Albrecht comportera l'indication *Zp/a*. Allant dans le même sens, en 1944, F. Pralong et André Queloz, initialement établis dans le bassin lémanique, sont déplacés en Ajoie. *Pp* et *Pq* deviennent *Zp* et *Zq*. Cette hypothèse permettrait donc de résoudre le mystère lié à *Pa*, personnage central de la lutte contre l'espionnage en Suisse romande. Elle comprend toutefois des contre-exemples. Un officier de la centrale nommé Baumgartner est notamment désigné par *Cb*, alors que nous avons vu que *Db* désignait un inspecteur zurichois.

[85] E27/10421, lettre de R. Jaquillard à G. Du Pasquier, 25.6.1942 : « *P.S. Le "groupe du Lac" n'existe plus ; mon adresse militaire actuelle est : "Groupe de Grandson, poste de campagne 17*". »

[86] AF E27/9525, dossier Jaquillard, lettre de R. Jaquillard à R. Masson, 23.4.1940.

[87] *Id*.

[88] AF E27/9525, dossier Jaquillard, lettre de R. Masson à R. Jaquillard, 24.4.1940 : « *J'ai parfaitement bien compris vos arguments avec lesquels vous savez que je suis d'accord.*
J'ai donc chargé le colonel Müller de rédiger à destination du chef de l'état-major de l'armée un nouveau projet susceptible de vous donner satisfaction. Je présume qu'il sera admis sans difficultés et j'attends la nouvelle décision du chef d'état-major avant de reprendre ce sujet avec vous. »

[89] Tout ou une partie d'un certain nombre d'hôtels de la célèbre station de l'Oberland bernois est réquisitionné par l'armée pour l'hébergement des militaires et employés du service complémentaire travaillant à l'EMA. L'expression « *hôtel militarisé* » est utilisée par R. Jaquillard, qui donne une liste de 6 établissements de ce type et de 9 « *non militarisés* » faisant l'objet d'une surveillance (AF E27/9525, dossier Jaquillard, lettre de R. Jaquillard à R. Masson, 3.11.1942).

Une des caractéristiques du *Spab* tout au long de la guerre est sa persévérance et sa ténacité. Son chef ne cache pas que « *l'expérience a prouvé que, dans de nombreuses affaires, c'est la patience et la longueur de temps qui ont permis de trouver la solution, d'apporter la preuve que le suspect était coupable ou, au contraire, ce qui n'est pas sans valeur – aussi bien pour des chefs inquiets que pour les intéressés eux-mêmes – d'établir que la suspicion était infondée*[90] ».

Plus étonnante est l'affirmation que « *l'activité du SCE doit avoir avant tout un but préventif, lequel ne peut être réalisé que par une surveillance incessante, se manifestant plus particulièrement dans les milieux où la sauvegarde du secret revêt un caractère primordial – l'Etat-Major de l'Armée en particulier*[91] ». Pour H. Senn, ce souci de la prévention distingue foncièrement l'activité du *Spab* de celle de la *Bupo*, basée principalement sur la répression.

> Die Armee schütze sich am besten selbst; denn sie kenne ihre Bedürfnisse aus eigener Erfahrung. Die Bundespolizei widme sich hauptsächlich der Repression. Für die Armee aber sei Prävention wichtiger; denn die Sühne eines Geheimnisverrates führe nicht zur Wiedergutmachung des entstandenen Schadens[92].

H. Senn se fait là l'écho d'un long rapport de 1938 rédigé par R. Jaquillard, dans lequel ce dernier présente sa vision d'un service de contre-espionnage et la nécessité d'en mettre un en place. Le futur chef du *Spab* y évoque déjà les principes fondamentaux qui président aux actions du service durant la guerre. Pour lui, « *réprimer l'espionnage est une œuvre nécessaire, mais qui offre l'inconvénient d'être tardive presque toujours*[93] ». A ses yeux, bien « *plus utile est l'action préalable entreprise qui protège, prémunit à temps contre les répercussions du service de renseignements étranger ou ennemi* ».

Il faut entendre par « *but préventif* », dans le cas du *Spab*, un objectif visant non pas à dissuader les gens de s'adonner à l'espionnage, mais à détecter les cas au stade embryonnaire et ainsi à éviter de trop lourdes conséquences pour la défense nationale. R. Jaquillard conçoit la « lutte préventive » selon deux volets. Premièrement, il faut prendre « *des mesures de précaution et de prudence pour entraver sinon enrayer l'action des émissaires de l'étranger qui sont en général les agents d'exécution et de liaison*[94] ». Deuxièmement, le service doit se lancer dans « *la recherche de ces agents, leur surveillance ultérieure à l'effet de recueillir des éléments de preuve contre eux, de découvrir leurs complices et, si possible, de découvrir les chefs des institutions occultes qui, sur notre territoire, organisent et dirigent l'armée anonyme de la guerre des cerveaux* ». Sous la plume de R. Jaquillard, cette lutte doit autant concerner l'espionnage au détriment de la Suisse, que les activités de renseignement au préjudice d'un Etat étranger.

> Pour la Suisse, ces répercussions sont graves quand elles touchent à l'espionnage pratiqué contre des pays ennemis ou belligérants vis*[-]*à*[-]*vis desquels notre neutralité nous impose des réserves et des obligations. Elles peuvent aller jusqu'au tragique lorsque notre propre armée, notre pays sont en cause : la dernière guerre européenne a administré plus d'une fois la preuve que la divulgation d'un secret militaire peut être la cause directe de la perte d'une bataille[95].

En ce qui concerne le scandale des écoutes à l'EMA, il n'est nullement dans l'intention du *Spab* de dissuader les officiers suisses de livrer des renseignements à une puissance étrangère. Il faudrait pour cela que le programme de contrôle soit connu de tous. Il s'agit bien de confondre un éventuel traître avant que son acte n'ait de trop graves conséquences, comme

[90] AF E27/9525, dossier Jaquillard, lettre de R. Jaquillard à R. Masson, 3.11.1942.
[91] *Id*.
[92] H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 80.
[93] AF E27/10098 vol. 1, R. Jaquillard, *Rapport concernant la création d'un service de contre-espionnage à l'Etat-Major de l'Armée*, 18.11.1938.
[94] *Id*.
[95] *Id*.

R. Jaquillard le confirme lorsqu'il présente les écoutes téléphoniques comme un très bon moyen d'atteindre cet objectif.

> Dans de réitérés cas, les contrôles téléphoniques nous ont puissam*[m]*ent aidé à déceler des actes d'espionnage, à identifier leurs auteurs ou à permettre les mesures préventives qui ont empêché la réalisation d'actes portant atteinte à la défense du pays[96].

Que ce soit dans un but préventif ou pour confondre un suspect, l'examen des dossiers du *Spab* montre que les contrôles téléphoniques sont effectivement « *une de ses armes les plus efficaces*[97] ». On peut placer, naturellement, dans la même catégorie le contrôle du courrier qui se pratique avec la collaboration de la poste.

Parmi les autres méthodes d'investigation, qu'on peut déterminer à travers l'examen des dossiers d'enquête du *Spab*, on citera encore la filature. Mais, de toutes, l'audition, de suspects ou de personnes liées de plus loin à l'affaire en cours, est le moyen privilégié de progresser dans l'enquête.

En définitive, le chef du *Spab* a gain de cause dans l'affaire des écoutes téléphoniques à l'EMA, obtenant le soutien de J. Huber. Cependant, l'officier qu'il est, lui, n'estime pas le tort moral réparé. L'enquête sur cette affaire ayant été menée initialement sans l'en informer, il « *considère ce geste comme constituant un manque de confiance – injustifié et immérité – à* [son] *égard qu'il n'est pas possible d'admettre ni comme chef, ni comme soldat*[98] ». Il faut dire qu'il est persuadé d'être la victime d'une intrigue personnelle.

> Vous ne m'avez pas dit qui vous avait révélé les circonstances qui font l'objet de votre lettre, mais, personnellement, j'étais au courant du "pétard" qu'on construisait et qu'on se préparait à lancer. Je savais notamment qu'on menait – et qui menait – à l'Etat-Major de l'Armée une véritable campagne à ce propos, cherchant – ce dont on ne s'est d'ailleurs pas caché puisque je l'ai appris – à m'atteindre personnellement. Cela est si vrai que j'en ai entretenu le Général il y a quelques semaines déjà[99].

R. Jaquillard envisage donc à nouveau de quitter ses fonctions. Il a toutefois des appuis puissants au gouvernement. Marcel Pilet-Golaz écrit ainsi le 22 janvier 1943, à l'occasion de cette énième offre de démission :

> *[…]* je crois devoir vous confirmer que le chef du service de notre contre-espionnage a demandé à être relevé de ses fonctions.
> Ce n'est pas sans raison.
> Vous n'ignorez pas l'importance que j'attache à ce qu'il continue son activité, à tout point féconde et utile au pays.
> Vous savez quelle signification je devrais attacher à son départ.

Les menaces de R. Jaquillard ne seront pas mises à exécution et il restera à la tête du service de contre-espionnage militaire jusqu'à sa dissolution le 30 septembre 1945 – l'activité du *Spab* étant prolongée au-delà du Service actif par l'Auditeur en chef de l'armée[100].

Sur le papier, l'activité déployée par le *Spab* est impressionnante. Durant ses 11 premiers mois d'existence, 9'000 enquêtes sont ouvertes concernant des personnes civiles ou militaires[101]. Elles sont dues pour une grande part à des dénonciations, comme l'a souligné le chef de l'EMA.

[96] AF E27/9525, dossier Jaquillard, lettre de R. Jaquillard à R. Masson, 3.11.1942.
[97] *Id*.
[98] AF E27/9525, dossier Jaquillard, lettre de R. Jaquillard à R. Masson, 4.11.1942.
[99] *Id*.
[100] AF E27/11164, note, 29.8.1945.
[101] J. Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes*, p. 496.

> Bald vermehrten sich in der Schweiz die Spionagedenunziationen wegen der immer stärker werdenden Kriegspsychose und wegen den Pressenmitteilungen über die Tätigkeit der fünften Kolonne. Die Denunziationen kamen aus allen Kreisen, von Behörden und von Einzelpersonen[102].

H. Senn avance le chiffre de 11'526 enquêtes pour espionnage initiées durant tout le conflit et de 115 pour sabotage[103]. Celles-ci occasionnent 494 arrestations[104]. Cette activité et les résultats obtenus – bien qu'en deçà de ceux de la *Bupo* – valent au *Spab* de se forger une réputation de grande efficacité. Les commentaires de certains historiens sont même élogieux à son égard, tels ceux de Hans Rudolf Kurz qui écrit :

> Quant aux réseaux étrangers qui opéraient en Suisse, ils furent étroitement surveillés et finalement neutralisés par notre contre-espionnage, ce qui ôta aux puissances en guerre tout prétexte à venir "enfumer" eux-mêmes "les nids d'espions ennemis" en Suisse[105].

Si on en croit cet auteur, l'action du *Spab* serait un des éléments qui, durant la guerre, permet à la Suisse d'éviter une invasion du fait de l'annihilation du *casus belli* que l'hébergement de foyer d'espions ennemis peut représenter. Si l'auteur oublie de mentionner la part de résultats obtenus par la *Bupo*, il faut admettre que, d'une manière générale, la valeur du contre-espionnage helvétique dans sa globalité a été largement reconnue par les Alliés, tant pendant la guerre qu'après. Toutefois, la présente étude montre qu'à aucun moment les réseaux de renseignement, tant ceux travaillant pour un camp que ceux œuvrant pour l'autre, ne sont réduits au silence.

1.4.3 La justice militaire

L'organisation des différents tribunaux militaires – tribunaux de division et tribunaux territoriaux – et leurs compétences ne sont pas pertinentes dans le cadre de cette étude. Il n'y a en effet, a priori, par de raisons de penser qu'ils aient jugé les affaires de manière notablement différente. Il paraît suffisant de présenter, dans ses grandes lignes, le fonctionnement de la justice militaire. Il a été tenté, au moyen des différents dossiers qui en relèvent, ainsi que du dossier AF E27/10112, de le reconstituer schématiquement.

Le personnage central dans la justice militaire suisse est l'Auditeur en Chef de l'Armée – poste occupé pendant toute la période par Jakob Eugster. Celui-ci joue le rôle de procureur général. Il reçoit les dénonciations des différentes autorités de l'armée en ayant la latitude, comme les commandants d'unités, la gendarmerie d'armée et surtout, en ce qui concerne la présente étude, le *Spab*. Lors d'une phase appelée ici *administration provisoire des preuves*[106], il est décidé de classer le cas, d'infliger une peine disciplinaire ou de lancer des *investigations*. Ces dernières, menées par un organe de police tel que le *Spab*, conduisent l'Auditeur en Chef à classer l'affaire sans suite, si les éléments rassemblés se révèlent trop peu nombreux, ou à la transmettre à un tribunal militaire, si, au contraire, il estime que les charges sont suffisantes. Il établit à cette occasion une ordonnance d'enquête à l'attention du juge d'instruction. Celle-ci doit exceptionnellement être produite par le CF dans les infractions à l'art. 301 CPS, relatif aux cas d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger.

Une fois le tribunal saisi, le juge d'instruction militaire reçoit le dossier, charge à lui de mener l'*enquête*. Il se voit également confier la gestion des personnes en détention préventive dans le cadre de l'affaire. Il s'occupe notamment de tout ce qui relève des visites, de la correspondance, des comptes en banque et des mises en liberté sous caution. L'enquête consiste essentiellement dans l'audition des accusés, ainsi que des témoins. Il peut commander des rapports d'experts, par exemple des études psychiatriques. Si, au terme de

[102] *Id*.
[103] H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 84.
[104] J. Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes*, p. 501 ; H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 84.
[105] H. R. Kurz, *Histoire de l'Armée suisse. De 1815 à nos jours*, Lausanne, 24 Heures, 1985, p. 145-146.
[106] Il n'a pu être établi avec certitude que cette phase relève de l'Auditeur en Chef.

l'enquête du juge d'instruction, les charges ne sont pas suffisantes pour justifier une mise en accusation, l'affaire est renvoyée à l'Auditeur en Chef, lequel décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'affaire ou prononce une peine disciplinaire[107].

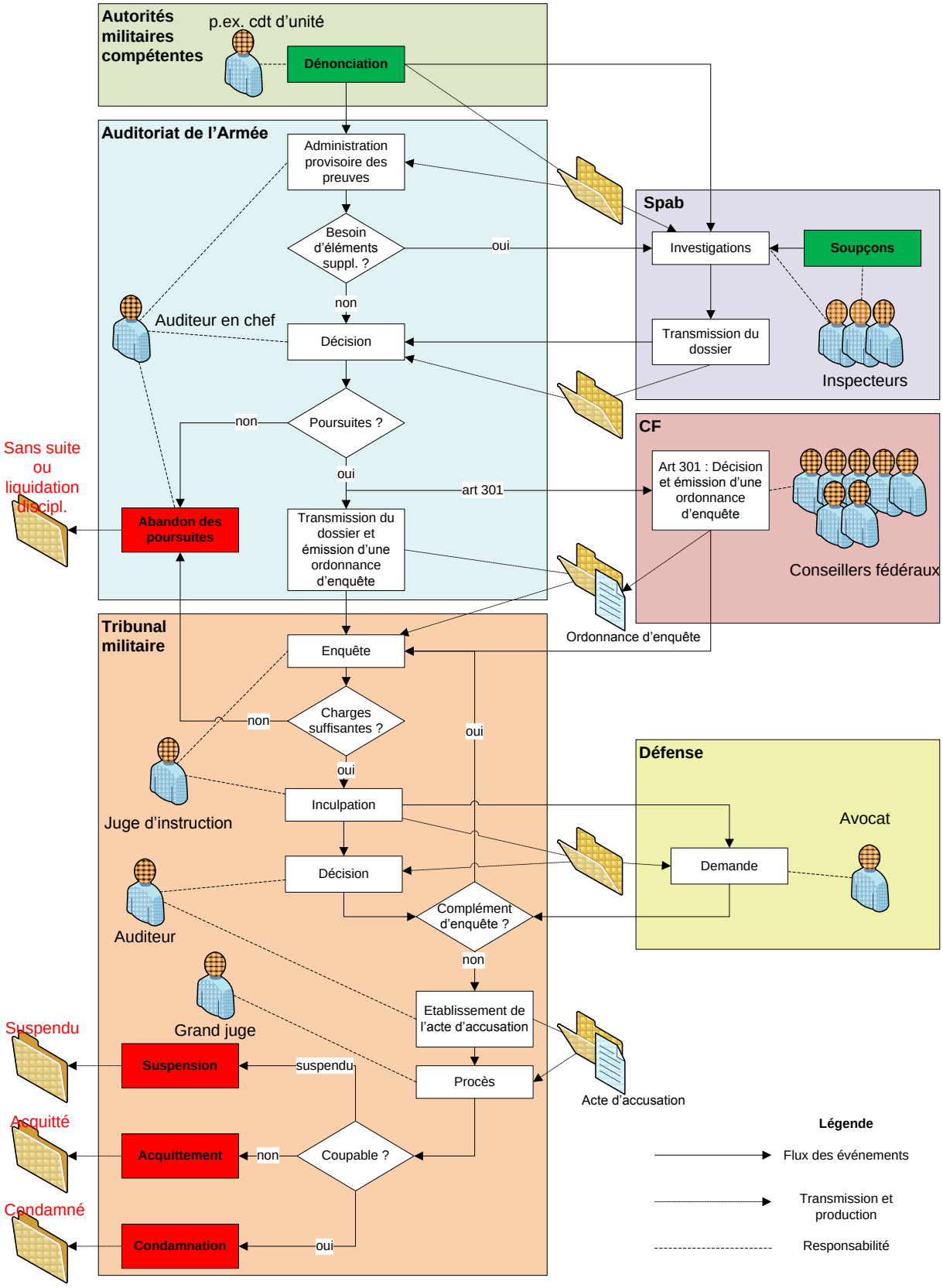
Lorsque le juge d'instruction estime que la lumière est faite sur le cas et que les conditions d'un procès sont réunies, il prononce l'*inculpation* des prévenus. Il transmet ensuite son rapport et le dossier à l'auditeur du tribunal. Celui-ci établi l'acte d'accusation. La défense obtient dès lors un délai de consultation du dossier. Elle peut, tout comme l'auditeur, demander un complément d'enquête au juge d'instruction.

A l'issue de ce processus, le *procès,* ou *instruction principale*, s'ouvre. Le tribunal siège sous la direction du grand juge. Il est secondé d'un ensemble de plusieurs juges composé nécessairement d'officiers, de sous-officiers et de soldats. L'accusation est du ressort de l'auditeur, alors que l'accusé bénéficie de l'assistance d'un soutien pour sa défense. Ce dernier peut être de choix, souvent un civil, ou d'office, un défenseur militaire, lequel, naturellement exerce la profession d'avocat. A l'issue des débats, le tribunal prononce un verdict d'innocence ou de culpabilité, ainsi que, dans ce dernier cas, la peine infligée. Le procès peut être suspendu si ni la culpabilité, ni l'innocence de l'accusé ne peuvent être démontrées. Le condamné peut faire recours contre l'arrêt du tribunal.

Bon mot si souvent répété, Georges Clemenceau aurait dit que « *la justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique* ». Notamment attaquée dans les années 1970 du fait des exécutions consécutives aux peines de mort qu'elle a prononcées[108], la justice militaire suisse de la Seconde Guerre mondiale mériterait un examen qualitatif de son action. La présente étude se contentera d'en présenter plus bas un aperçu quantitatif.

[107] Le dossier est tout de même transmis par le juge d'instruction à l'auditeur du tribunal. La décision de l'Auditeur en Chef se base sur les recommandations du magistrat-instructeur.

[108] Voir notamment Nicolas Meienberg, *Reportages en Suisse. L'exécution du traître à la patrie Ernst S.*, Genève, Zoé, 1976.


Autorités militaires compétentes
p.ex. cdt d'unité
Dénonciation
Auditoriat de l'Armée
Administration provisoire des preuves
Besoin d'éléments suppl. ?
oui
non
Auditeur en chef
Décision
Poursuites ?
non
oui
art 301
Sans suite ou liquidation discipl.
Abandon des poursuites
Transmission du dossier et émission d'une ordonnance d'enquête
Spab
Investigations
Soupçons
Transmission du dossier
Inspecteurs
CF
Art 301 : Décision et émission d'une ordonnance d'enquête
Conseillers fédéraux
Ordonnance d'enquête
Tribunal militaire
Enquête
Charges suffisantes ?
non
oui
oui
Juge d'instruction
Inculpation
Décision
Auditeur
Complément d'enquête ?
non
Grand juge
Etablissement de l'acte d'accusation
Procès
Acte d'accusation
Défense
Avocat
Demande
Suspendu
Suspension
suspendu
Acquitté
Acquittement
non
Coupable ?
Condamné
Condamnation
oui
Légende
Flux des événements
Transmission et production
Responsabilité

1.4.4 … et la frontière

De par sa nature d'organe de coordination aux effectifs très réduits, la *Bupo* n'est pas physiquement présente à la frontière. Les enquêtes sont initiées le plus souvent par des rapports des organes de polices cantonales ou communales, parfois provenant des autorités politiques, militaires – y compris du *Spab* et du SR – ou de l'administration locale, voire par des dénonciations de privés. Par ailleurs, les infractions liées à son franchissement n'étant pas de son ressort, elle n'a pas pour la frontière d'intérêt particulier. La problématique des passages n'est pas pour autant absente des dossiers de la Police fédérale, puisqu'elle est amenée, de par sa mission, à s'intéresser à des agents de renseignement qui pratiquent les passages clandestins.

Le *Spab*, de son côté, a compris l'enjeu de la frontière pour l'espionnage. Doté d'un réseau d'inspecteurs répartis dans les différentes régions et détachés des polices locales, il est en mesure d'assurer une présence dans l'espace frontalier. Celui-ci présente à ses yeux un double intérêt. D'une part, le contre-espionnage se doit d'assurer le secret des fortifications et du dispositif militaire des brigades-frontière, premiers remparts contre une invasion du pays. D'autre part, l'intensité de l'activité de renseignement dans ces régions ne saurait être laissée sans surveillance.

Cette présence du *Spab* n'est pas nécessairement permanente. Elle s'appuie avant tout sur un tissu d'informateurs. Les inspecteurs en effet, travaillant dans le secteur dont ils s'occupent dans le cadre normal de leur poste à la police cantonale, y sont bien connus et bénéficient de leurs contacts habituels, parmi lesquels figurent notamment des gardes-frontière. Les hommes du *Spab* effectuent régulièrement des déplacements pour s'informer auprès de leurs sources. De manière générale, ils se déplacent facilement dans la région de la frontière, que ce soit en réponse à la sollicitation d'un informateur ou dans le cadre d'une filature. La cohabitation avec le SR n'est pas, du fait d'une certaine défiance les inspecteurs du *Spab* envers leurs camarades du renseignement, sans provoquer quelques frictions[109].

1.5 Le SR se mobilise

Le SR est un organe de l'EMA, soit une organisation purement militaire[110]. En tant que tel, le statut même du service en son sein évolue relativement peu au cours du conflit. Mais la promotion de son chef témoigne de « *l'importance acquise, en temps de service actif, par le Service de renseignements et de sécurité*[111] » pour une armée suisse non-belligérante. Chef du SR proprement dit en septembre 1939, Roger Masson deviendra rapidement commandant d'une section de l'EMA, laquelle chapeautera notamment le *Spab*[112]. Puis il prendra la tête d'un groupe d'état-major comprenant entre autres le *Service territorial*. Il comptera alors sous ses ordres près de 300'000 hommes[113].

---

[109] Voir le point 3.5.4.

[110] Les grands services de renseignements étrangers, en particulier l'OSS et le SIS sont des organisations mixtes, composées de civils et de militaires, dont l'activité touche autant les domaines politiques et économiques, voire même sociaux, que les aspects purement militaires. Tout au long de la période, le SR a tenté de jouer ce rôle, rentrant du même coup en conflit avec Marcel Pilet-Golaz, chef du Département politique fédéral (DPF).

[111] AF E27/9475 vol. 1., H. Guisan à J. Labhart, 20.2.1942.

[112] Voir le point 1.4.2.

[113] Les organigrammes du SR aux différentes phases de réorganisation sont placés en annexe 7.2. Pour une présentation de la position du SR au sein de l'EMA, voir H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 31-87, ainsi que C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 37-46. Pour résumer, en 1939, la *Section de renseignement* est subordonnée au *Groupe Ia Front* commandé par Hans Frick. Elle comprend notamment le SR proprement dit, le *Service de contre-espionnage* (*Spab*), le *Chiffre*, un service secret politique – le *Büro Ha* – et des services administratifs. En 1941, le SR et le nouvellement créé *Service de sécurité*, lequel comprend le *Spab*, la *Gendarmerie d'Armée* et la *Section de Police territoriale*, constituent une section rebaptisée *Service de*

Roger Masson

Personnage clé du SR durant le second conflit mondial, R. Masson est un Vaudois, né en 1894, officier de carrière ayant fréquenté les bancs de l'Ecole Supérieure de Guerre de Paris à la fin des années 1920. Depuis 1936, il dirige le Service de renseignements de l'armée dont il représente, au début de son commandement, l'essentiel de l'effectif[114].

Très actif jusque-là, le chef du SR se fait de plus en plus rare au quartier-général à partir de 1943. Il invoque, pour se justifier, des soucis de santé, notamment des problèmes de cœur – soit une « *myocardite due au surmenage et à un surcroît de travail*[115] » et une grave détérioration de la vue. En 1947, il ne pourra plus lire sans une loupe et sera dans l'incapacité d'étudier une carte[116]. En effet, « *depuis 27 ans* [en 1945], *le colonel Masson s'est voué corps et âme à son activité militaire, sacrifiant la majeure partie de sa vie de famille et compromettant sa santé, faute d'avoir pu prendre régulièrement ses vacances*[117]. »

A la fin de l'année 1946, profondément blessé dans son for intérieur par les circonstances qui entourent l'affaire Masson[118] et la campagne de dénigrement dont il fait l'objet suite à la révélation de ses relations avec Walter Schellenberg, il quitte l'armée et entre brièvement dans le secteur privé. A la retraite depuis 1948, il décède le 19 octobre 1967.

L'attitude du chef du SR face à l'affaire Masson est symptomatique du personnage. Officier de troupe, il est, tout comme ses camarades W. Müller et R. Jaquillard[119], très soucieux de son honneur et d'une image d'homme honnête. Probablement bien plus que ses subordonnés, par contre, il manifeste un grand besoin de reconnaissance. Il écrit :

> De 1939 à 1945, le colonel Masson s'est non seulement efforcé de faire son devoir au plus près de sa conscience ; la nature de ses fonctions lui a également permis, grâce à ses nombreuses "liaisons de service" (réseau particulier) d'éviter de graves risques de conflit pour la Suisse. L'avenir le prouvera (voir ouvrage du comte Bernadotte[120] paru en Suède, qui fait allusion à l'action Schellenberg)[121].

---

renseignements et de sécurité et placée sous l'autorité directe du chef de l'EMA. En 1942, elle devient le *Groupe Id* de l'EMA. En 1944, au groupe, devenu Ib, sont adjointes la Section mobilisation et la Section du Service territorial. A noter que, malgré la subordination progressive à R. Masson d'un certain nombre de services, il est entendu que j'utiliserai toujours le sigle SR pour évoquer le service de renseignement au sens strict.

[114] Pour un aperçu de l'effectif du SR durant la guerre, voir annexe 7.5.

[115] AF E27/9528, R. Masson, *Situation du colonel brig. Masson*, 1.10.1945. Il s'agit d'un document établi par l'intéressé à l'attention du DMF dans le but d'être présenté au public au nom des autorités militaires pour justifier sa mise en congé. C'est pourquoi il est rédigé à la troisième personne. R. Masson craint alors que son départ soit considéré comme un aveu de culpabilité dans le cadre de l'affaire qui porte son nom.

[116] AF E27/9528, Service de l'EMG, *Situation du colonel brig. Masson*, 10.1.1947.

[117] AF E27/9528, R. Masson, *Situation du colonel brig. Masson*, 1.10.1945.

[118] Voir notamment P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin* (édition augmentée en anglais : *Secret Channel to Berlin*) ; dans la présente étude, voir le point 5.6.11. Pour une analyse de l'attitude de la presse dans cette affaire, voir Luc van Dongen, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale, 1945-1948. Emergence et construction d'une mémoire publique*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie, 1998 (**L. van Dongen, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale***), p. 94-113.

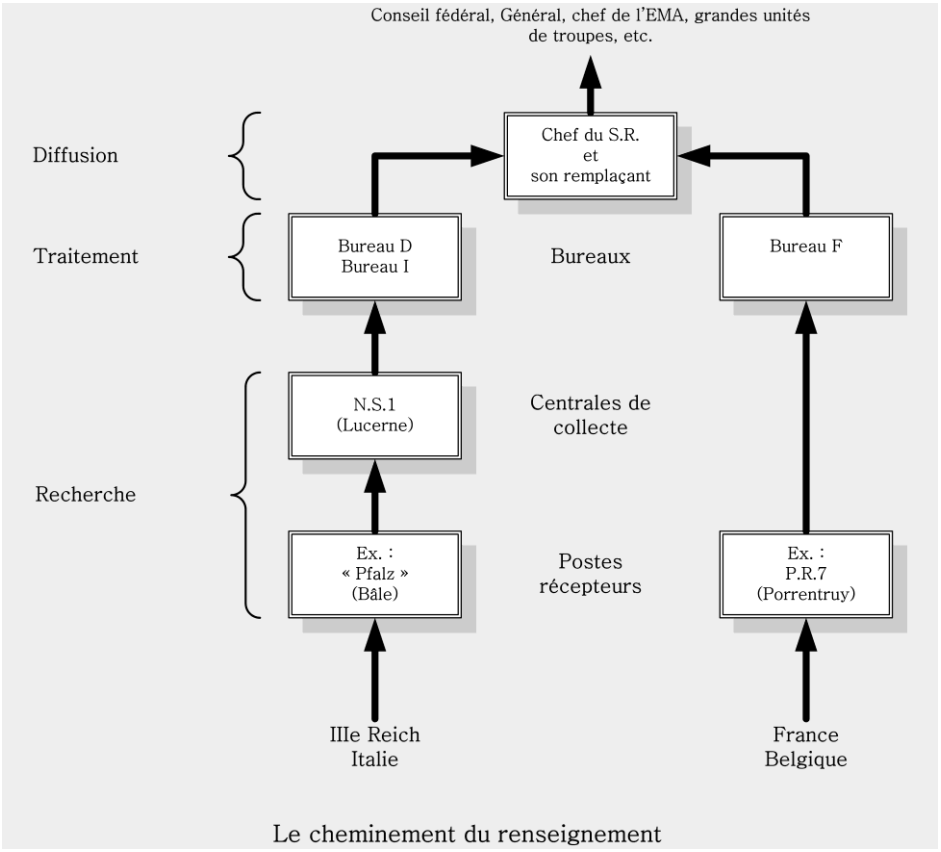
[119] Pour W. Müller, voir l'affaire Burnier au point 5.8.1 et pour R. Jaquillard, voir le point 1.4.2.

[120] Le comte Folke Bernadotte (1895-1948) est Vice-président, puis Président de la Croix-Rouge suédoise. Il est notamment l'organisateur d'un échange de prisonniers britanniques et allemands et de sauvetages de Norvégiens et de Danois détenus dans des camps de concentration. Ses mémoires contiennent un extrait de *L'exposé Schellenberg* rédigé par R. Masson en vue de la défense de W. Schellenberg à Nuremberg : « *En 1943, les dirigeants allemands s'intéressèrent beaucoup à la Suisse. Il s'en est fallu d'un cheveu qu'une attaque eût lieu. Les plans étaient élaborés ; Hitler, Ribbentrop et Bormann les avaient acceptés ; la situation politique créée par le débarquement allié en Italie paraissait nécessiter cette agression. Je combattis ardemment ces projets et cherchai à prendre contact avec certains amis en Suisse. Finalement, l'action fut ajournée : la question économique l'avait emporté. Mais la Suisse avait été près de partager le sort de la Norvège, du Danemark et de tous les pays occupés. Ce fut là un épisode typique de la politique extérieure du troisième Reich.* » (*La fin. Mes*

Il est peu disposé par son système de valeurs à affronter la méfiance de l'opinion publique et du monde politique face au secret. Les assauts de la presse à la recherche de gros titres et l'opprobre jeté sur lui par certains politiciens et militaires suite à certaines divulgations faites par lui, le touchent au plus profond de son être. Cela après que, sans doute par naïveté et du fait de son caractère sanguin, il a fourni lui-même à ses détracteurs, dans son souci d'être reconnu, les arguments de leurs attaques. Se sentant lâché par sa hiérarchie, il paraît sombrer dans la dépression.

1.5.1 L'organisation de 1939

Durant la guerre, le SR lui-même fait l'objet de quatre réorganisations. Si deux d'entre elles n'apportent que peu de changements, soit celles de 1941[122] et 1944[123], les deux autres sont plus importantes et visent, en plus d'une rationalisation du travail, à s'adapter à la situation extérieure. La première, en 1939, consacre naturellement le passage de l'Europe de la paix à la guerre[124]. Au niveau du travail, elle applique un principe de séparation des diverses étapes du cycle du renseignement.



Le cheminement du renseignement

Les organes chargés de l'acquisition du renseignement sont les centrales de collecte, *Nachrichtensammelstellen 1* (NS1) et *3* (NS3), les postes récepteurs (PR), auxquels sont rattachés les agents, et les attachés militaires suisses en poste à l'étranger. Les bureaux sont

négociations humanitaires en Allemagne au printemps 1945 et leurs conséquences politiques, Lausanne, Marguerat, 1945, p. 125).

[121] AF E27/9528, R. Masson, *Situation du colonel brig. Masson*, 1.10.1945.

[122] Voir annexe 7.2.2.

[123] Voir annexe 7.2.3.

[124] Voir annexe 7.2.1.

quant à eux chargés du traitement. Le service compte un bureau pour chacun des pays limitrophes, soit un *Bureau France* (F), un *Büro Italien* (I) et un *Büro Deutschland* (D). S'ajoutent à eux un *Bureau Autres Pays*, un *Bureau des études spécifiques* et un *Service de cartographie*.

La NS1

La NS1, alias *Rigi*, fondée le 15 novembre 1939, est la centrale de collecte des informations provenant du *Büro Ha* et surtout d'un tissu de PR – désignés par les lettres MS en allemand – répartis dans toute la Suisse alémanique et au Tessin.

Lieu	Chef	Nom de couverture
Bâle	Emil Häberli	*Pfalz*[125]
Zurich	Wilhelm Moser (en 1939), puis Willy Häne	*Uto*
Schaffhouse	Hermann Strauss	*Salm*
Frauenfeld	Ernst Haudenschild[126]	*Hörnli*
Saint-Gall	Konrad Lienert	*Speer*
Samedan	Gartmann	*Bernina*
Lugano	Guido Bustelli	*Baro*, puis *Nell*[127]
Brigue	Bammatter	*Simplon*
Berne	Fritz Keller	*Mutz*

Basée à Lucerne, la NS1 est dirigée durant toute la période de la guerre par Max Waibel[128]. Les sources exploitées par cette centrale sont les agents et les hommes de confiance à l'étranger, l'observation des frontières, l'exploitation du trafic frontalier, l'interrogatoire des déserteurs et des internés, ainsi que le dépouillement et l'exploitation de la presse allemande[129]. Quant à sa mission, elle consiste dans l'extension permanente du SR (liaisons

[125] La MS Bâle est le premier poste extérieur, puis le plus gros en termes d'effectif. Elle exploite entre autres la ligne *Wiking*. Voir l'introduction. Voir également C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 139-148.

[126] E. Haudenschild, commandant de la police cantonale thurgovienne, officie également comme remplaçant du chef au sein de la centrale du *Spab*. Il est de plus considéré comme officier de liaison entre ce dernier et la *Bupo* par W. Balsiger (AF E27/10098 vol. 12, *Protokoll der Konferenz vom 9. Dezember 1939 im Parlamentsgebäude in Bern*, 9.12.1939).

[127] A partir d'octobre 1941 (AF E27/14851, G. Luy, *Rapport d'activité du Bureau "Italie" du 1.9.40 au 31.8.41*, 30.12.1941).

[128] M. Waibel (1901-1971) exerce une profession militaire depuis 1926. A l'orée de la Seconde Guerre mondiale, il fréquente les bancs de l'académie militaire de Berlin, effectuant de nombreux voyages entre la Suisse et la capitale du *Reich*, ramenant de très appréciés rapports sur la *Wehrmacht*. Il reste, durant toute la durée du conflit, à la tête de la NS1. Durant les derniers mois de la guerre en Europe, il participe aux négociations de reddition des forces allemandes en Italie du Nord (opération *Sunrise*, voir le point 4.4), sur lesquelles il produit un rapport qu'il ne réussira pas à publier de son vivant (M. Waibel, *1945, Kapitulation in Norditalien*, Schaffhouse, Novalis, 2002 (**M. Waibel, *Kapitulation***)). Après la guerre, il est attaché militaire et de l'air à Washington jusqu'en 1952. En 1954, il est mis à la tête de l'infanterie. Prenant sa retraite en 1966, il entre dans le conseil d'administration de la Luzerner Privatbank. Il se donne la mort à la suite de la faillite de cette dernière, laquelle laisse sans le sou de nombreux petits épargnants.

[129] AF E27/14850, *Bericht über die Tätigkeit der N.S.1/Ter.Kdo.8 während des Aktivdienstes 1939-1945*, 20.7.1945.

avec les entreprises suisses, recherche de nouvelles sources d'informations, organisation des interrogatoires des Suisses de retour à la frontière, etc.), dans l'attribution de missions aux voyageurs partant à l'étranger, dans la gestion du service du courrier, ainsi que dans la liaison avec les officiers de renseignements de la troupe[130]. Il est à signaler encore que la NS1 publie un *Bulletin Rigi* qui compile les nouvelles les plus intéressantes du jour.

Le Büro D

Le *Büro Deutschland* analyse les informations qui parviennent de la NS1. Un ordre de R. Masson du 21.10.1939, attribuant la recherche des informations à la NS1 et leur exploitation au *Büro D*, confie à ce dernier la publication des bulletins et de tous les rapports spéciaux, dans la mesure où ils concernent la situation militaire de l'Allemagne, l'étude de la littérature militaire allemande, l'exécution d'études particulières sur des questions militaires et la direction des cartes de situation[131]. Le *Büro D* est commandé par Alfred Ernst[132].

Les premières missions en Allemagne

A. Ernst entre au *Büro D* au début du mois de juin 1939. Se pose alors à lui la question de l'acquisition de renseignements sur l'Allemagne.

> Das Einzige, was ich von mir aus (übrigens nicht ohne Widerstände) tun konnte, war die Aufstellung neuer "Equipen".

Ces équipes, prétextant des excursions, des vacances ou des voyages d'étude, sont envoyées effectuer des circuits au cœur du *Reich*. Elles obtiennent ainsi de bons résultats. Après le déclenchement de la guerre, ces voyages deviennent impossibles à justifier auprès des autorités allemandes. Une nouvelle méthode doit être trouvée. Durant la dôle de guerre, la solution consiste dans la substitution des courriers diplomatiques par des officiers de renseignement. Voyageant en voitures munies de plaques diplomatiques, ils font la liaison entre la Suisse et les consulats, atteignant par exemple la Rhénanie, la Mer du Nord ou encore la Hongrie.

> Vor allem aber wurde von ihnen der operativ wichtige süddeutsche Raum ständig und planmässig überwacht[133].

Les autorités allemandes finissent toutefois par interdire aux courriers l'utilisation des véhicules personnels. Les faux courriers sont alors contraints de se rabattre sur le train, bien moins favorable au recueil d'informations. Ces missions ayant perdu leur intérêt, elles sont supprimées après la défaite de la France.

Parallèlement, et dès la première période de la guerre, le *Büro D*, puis la NS1, créée pour prendre en charge l'acquisition des renseignements, joue la carte des *Vertrauensleute*, des informateurs privilégiés, et des agents envoyés en Allemagne avec des missions officielles, notamment en lien avec les consulats. A la fin de la guerre, M. Waibel soulignera l'importance et la nécessité de disposer de telles sources.

> Trotz allen grossen Schwierigkeiten und trotz allen Risiken, welche die Tätigkeit von Agenten und Vertrauensleuten im Auslande in sich birgt, muss am Ende des Aktivdienstes festgestellt werden, dass diese Tätigkeit für den Nachrichtendienst unentbehrlich ist und nicht durch etwas anderes ersetzt werden kann[134].

Il ne semble toutefois pas que la NS1 et les MS aient recours aux passages clandestins, sur le modèle de ce qui se pratique sur la frontière occidentale, avant les derniers mois de la guerre.

---

[130] AF E27/9476, R. Masson, *Befehl für die Organisation des Bureau Deutschland*, 21.10.1939.
[131] *Id*.
[132] A. Ernst (1904-1973) est officier de carrière. Il sera, durant les années 1960, un des penseurs de la défense nationale helvétique.
[133] AF E27/14851, A. Ernst, *Tätigkeit des Bureau Deutschland der Nachrichtensektion*, 20.10.1940.
[134] AF E27/14850, *Bericht über die Tätigkeit der N.S.1/Ter.Kdo.8 während des Aktivdienstes 1939-1945*, 20.7.1945.

Le Bureau I

Dès le début de la guerre, le *Bureau Italie* souffre de l'absence chronique de réseaux d'informateurs du SR en direction du sud, ainsi que de fréquents changements dans son commandement. Un rapport d'activité expose, sous un point intitulé « *exploitation du renseignement* », la méthode de travail adoptée.

> Le renseignement recoupé ou contrôlé est classé selon un système :
>
> 1.) de fiches : cartothèque (ordre de bataille, noms des généraux, Standorte).
> 2.) de cartes : répartition des forces, opérations, aérodromes, fortifications et travaux à nos frontières.
> 3.) de collections : articles concernant la situation économique, financière et les grands travaux, le rationnement, l'organisation militaire, cartes topographiques, photographies d'uniformes, de matériel de guerre, de chefs militaires, matéri*[e]*l de propagande.
> 4.) de bibliothèque : règlements militaires, brochures, revues, livres militaires[135].

Si cette description présente plus la manière dont l'information est conservée que la méthode avec laquelle est exploitée, elle a tout de même le mérite d'énumérer les axes d'intérêt du bureau. Ceux-ci, bien que très orientés vers les domaines strictement militaires, s'ouvrent également aux aspects économiques, voire politique.

Le Büro Ha

Le *Büro Ha*, alias *Pilatus*, est une construction originale dans l'histoire du renseignement[136]. Les relations de Hans Hausamann[137] avec le SR remontent au moins à 1934 alors qu'il œuvre au sein de la *Filmstelle* de l'*Abteilung für Infanterie*[138]. En 1936, lorsque R.

---

[135] AF E27/14851, G. Luy, *Rapport d'activité du Bureau "Italie" du 1.9.40 au 31.8.41*, 30.12.1941. Voir également H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 41.

[136] Sur le *Büro Ha*, voir Alfons Matt, *Zwischen allen Fronten. Der Zweite Weltkrieg aus der Sicht des Büros Ha*, Zurich, Ex Libris (Huber), 1969 (**A. Matt, *Zwischen allen Fronten***) ; Erwin Bucher, *Zwischen Bundesrat und General. Schweizer Politik und Armee im Zweiten Weltkrieg*, Saint-Gall, VGS Verlagsgemeinschaft, 1991 (**E. Bucher, *Zwischen Bundesrat und General***) ; P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin* (édition augmentée en anglais : *Secret Channel to Berlin*).

[137] Hans Hausamann (1897-1974) est à la tête d'une chaîne de magasins de photographie dans l'est de la Suisse. Bien que passionné par la chose militaire depuis l'enfance, il renonce à faire carrière dans ce domaine, mais devient officier de milice et est mobilisé durant la Première Guerre mondiale. H. Hausamann est une personnalité très complexe et très controversée. Cet Appenzellois est un homme aux opinions modérées, radical, franc-maçon depuis 1922 et issu d'un milieu protestant. Selon le chef du SR, il a « *horreur de tout ce qui* [est] *allemand* » (AF E27/9846, R. Masson, *Témoignage dans l'affaire Hausamann-Schmid/Kummer*, 12.7.1947). Il est actif dans le milieu politique. Pendant le second conflit mondial, en contact étroit avec le Parti socialiste suisse, il joue notamment un rôle important dans le ralliement de la gauche modérée à la défense nationale. Pour J. Kimche, « *… Hausamann devint une sorte de conseiller du parti socialiste pour les questions de défense nationale* » (*Un général suisse contre Hitler*, p. 118). W. Gautschi écrit à son propos qu'il jouit « *de grandes facultés analytiques alliées à une combinaison de dons inhabituelle, mais son imagination le fit parfois tomber dans l'exagération* » (W. Gautschi, *Le Général Guisan*, p. 431). Sa propension à s'occuper, à la tête du *Büro Ha*, de sujets relevant du domaine politique lui vaut l'animosité non dissimulée du chef du DPF, laquelle lui vaut une suspension de 8 mois en 1943 : « *C'est donc dans l'intérêt même de l'Armée et du pays, et non pas pour moi, que j'ai exigé l'éloignement d'Hausamann. Je sais, en effet, depuis longtemps combien ses informations sont tendancieuses et parfois partisanes. Je sais aussi qu'il se préoccupe de politique, et pas seulement de politique extérieure : il ne se borne pas aux renseignements militaires. Il a fait partie de ce groupe de "Jeunes Turcs" dont je vous ai plusieurs fois entretenu* […]. » (AF E27/9844, lettre de M. Pilet-Golaz à K. Kobelt, 19.2.1944 ; cité également dans E. Bucher, *Zwischen Bundesrat und General*, p. 217).

[138] AF E27/9846, lettre du secrétaire de la Commission de la défense nationale à H. Hausamann, 11.10.1934. A cette époque, H. Hausamann est chef du service de presse de la Société suisse des officiers et milite en faveur d'une réforme de l'armée qui doit passer devant le peuple en février 1935. Il organise un cycle de conférences, avec projection d'un film, partout en Suisse pour sensibiliser tous les citoyens à la nécessité d'un sacrifice plus grand en faveur de la défense nationale. Pour lui, « *l'ennemi intérieur (pacifisme et défaitisme* […]*) était tout aussi dangereux que celui de l'extérieur (les dictatures et leur propagande sournoise)* » (Claude Hauser, « Aux

Masson prend en main le service, il se met « *volontairement à* [sa] *disposition et* [devient] *ainsi un précieux collaborateur de la première heure*[139] ». Dès lors, le *Büro Ha* bénéficie d'un statut particulier au sein du SR avec certains avantages et garanties. Parmi les avantages, figure le droit pour le chef du *Bureau Ha* de court-circuiter la voie hiérarchique et de faire parvenir – sans droit de modification de la part du chef du SR – un rapport aux autorités politiques et au Général, si H. Hausamann considère que c'est dans l'intérêt du pays.

Le *Büro Ha* s'appuie notamment, pour la rédaction des 10'000 nouvelles et rapports émis durant la Seconde Guerre mondiale[140], sur un réseau de correspondants établis dans les capitales européennes, avec lesquels il communique par radio.

H. Hausamann occupe par ailleurs une place centrale dans la communauté internationale du renseignement établie en Suisse. Parmi ses contacts étrangers figurent, pour n'en citer que quelques-uns, les Tchécoslovaques Karel Sedlacek et Jaromir Kopecky[141], l'Américain A. W. Dulles et l'Allemand Rudolf Rössler.

Le Bureau Chiffre

Bien que l'armée suisse ne porte pas pendant la Seconde Guerre mondiale un intérêt aussi grand à la cryptologie que la Suède, par exemple[142], l'Etat-major général met tout de même sur pied un bureau du *Chiffre* dès le début de l'année 1939.

> In Verbindung mit einigen Hochschulenprofessoren war es Major i/Gst. Cuénoud geglückt eine Gruppe in Kryptographie interessierter Mathematiker zusammenzubringen, die teils unter seiner Leitung, sich im Laufe des Frühjahrs 1939 mit ihrer zukünftiger Aufgabe vertraut zu machen begannen. Die Bildung einer eigentlichen Dekryptierungsgruppe konnte aber erst bei der Mobilmachung erfolgen. Sie setzte sich zusammen aus Mathematikern, Meteorologen und Philologen; ihr nötiger Mindesbestand hat sich seither als 10 erwiesen[143].

Ainsi, le bureau du *Chiffre* est responsable à la fois des méthodes de cryptage des communications de l'armée suisse et du décryptage des communications de pays étrangers. Dans ce second domaine, les premiers résultats sont quelque peu décevants, puisqu'en avril 1940, l'équipe chargée de « casser » les codes n'a à son actif qu'un système italien déjà obsolète. Ce n'est qu'à partir de l'été, notamment grâce à une réorganisation du service, que son savoir-faire va porter ses fruits.

Le *Chiffre* ne procède pas lui-même aux interceptions des communications. Il bénéficie du travail de l'*Abhorchdienst der Funkabteilung*, le service d'écoutes de l'armée[144].

> Die täglichen Abhorchberichte (bis 200 im Tag) ergaben neben politischen und militärischen Nachrichten insbesondere Material für den Chiffredienst. Ein Teil derselben wurde jeweils der

origines du "Büro Ha" : l'action de la Société suisse des officiers dans la campagne pour la révision de la loi militaire fédérale (24 février 1935) », in *Revue suisse d'histoire*, vol. 44, 1994, n° 2, p. 163).

[139] AF E27/9846, R. Masson, *Témoignage dans l'affaire Hausamann-Schmid/Kummer*, 12.7.1947.

[140] P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*, p. 73.

[141] Voir Gerhart Schürch, « Wächter – Deuter – Mahner », in *Hans Hausamann, 1897-1974. Gedenkschrift zum 10. Todestag*, Saint-Gall, 1984, p. 19 ; à propos de K. Sedlacek, voir le point 3.9.1 ; à propos de J. Kopecky, voir G.-A. Chevallaz, *Le défi de la neutralité*, p. 220. J. Kopecky, représentant du gouvernement tchécoslovaque en exil à Genève, est mentionné par Robert Bouchardy comme commanditaire d'exfiltrations vers la France en 1942 (AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 11.1.1943 ; voir le point 5.6.4).

[142] Voir l'introduction.

[143] AF E27/14849, R. Masson, *Eingangsbericht der Nachrichtensektion im Armeestab über Aufgaben und Tätigkeit bis zum 31.12.39*, 14.2.1940.

[144] Sur le service d'écoutes de l'armée suisse, voir H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 59-60 ; P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin*, p. 84-85. Ce dernier relève : « *Als besonders interessant erwies sich die Überwachung der Funkverbundingen zwischen England und dem Maquis in Frankreich und Italien. Der Personalmangel verunmöglichte allerdings die systematische Überwachung und Auswertung* » (*ibid*., p. 85). Ce service ne doit pas être confondu avec la *Gruppe Ohr* de la Division Presse et Radio chargée de la transcription des bulletins radiodiffusés (voir l'Appel du 18 Juin en annexe 7.7).

> Spionageabwehr (Spab), ein anderer dem Nachrichtendienst der Flieger- und Flab-Truppen überwiesen[145].

La valeur du service d'écoute sera relevée par R. Masson à la fin de la guerre, non sans déplorer le manque d'effectif qui empêche d'exploiter pleinement le potentiel de cette source.

> Die durch die Ablösungsdienste bedingte Personalverminderung gestattete leider nicht, die Möglichkeiten dieses Abhorchdienstes ständig voll auszunützen ; die eingehenden Nachrichten waren aber trotzdem – besonders in Zeiten der Hochspannung – sehr wertvoll und oft anderswie nicht erhältlich[146].

Selon Hans Senn, l'*Abhorchdienst der Funkabteilung* fournira en tout plus de 100'000 nouvelles durant la guerre, livrées d'abord par courrier, puis par téléscripteur, voir par téléphone dans les cas urgents.

La même unité[147] met également sur pied, en novembre 1939, un détachement pour la recherche goniométrique d'émetteurs à ondes ultracourtes, dont une station d'écoute se trouve perchée sur le Jungfraujoch[148].

1.5.2 Le Bureau F

Le *Bureau France*, qui deviendra la *Section Alliés* en 1942, est un des organes centraux de la présente étude. Il est chargé initialement d'acquérir des renseignements sur l'armée française. Durant toute la période de la guerre, il est commandé par Bernard Cuénoud. Ce Genevois, né le 2 mars 1899, choisit de devenir officier-instructeur en 1926, après une formation de droguiste[149]. Breveté d'état-major général, il ne doit probablement qu'à cette spécialisation ses connaissances en matière de renseignement. La violence de ses colères est restée dans le souvenir de ceux qui l'ont connu.

Au moment où s'ouvrent les hostilités, le *Bureau F*, qui ne compte comme effectif fixe que son seul chef, ne dispose d'aucun réseau d'agents en France[150]. Les officiers de milice suisses établis dans l'Hexagone qui transmettaient des renseignements avant la mobilisation, sont rentrés au pays pour accomplir leurs obligations militaires. B. Cuénoud s'est donc tourné vers des personnes qui n'y sont pas astreintes ou disposant d'une dispense. Dans quelques cas, des hommes sont mis en congé pour être envoyés en mission.

> Les crédits étant limités, il a fallu se contenter de collaborateurs bénévoles qui, à côté de leur occupation professionnelle, ont de leur mieux cherché à nous rendre service.
> Au moment où notre Armée était mise sur pied, nous pouvions incontestablement compter sur le dévouement total d'une grande quantité de citoyens suisses appartenant aux milieux les plus divers qui étaient prêts à accepter n'importe quelle mission à l'étranger[151].

L'emploi de bénévoles met le *Bureau F* devant quatre difficultés. La première est l'instruction des agents. Pour être efficaces, ils doivent disposer d'un minimum de connaissance sur l'organisation de l'armée française. La seconde est la rapidité de transmission de l'information. Il faut « *organiser un langage convenu pour l'emploi du téléphone depuis*

---

[145] AF E27/14849, R. Masson, *Eingangsbericht der Nachrichtensektion im Armeestab über Aufgaben und Tätigkeit bis zum 31.12.39*, 14.2.1940.

[146] AF E27/14849, R. Masson, *Ergänzender Bericht über den Aktivdienst 1939-1945 der Abteilung Nachrichtendienst im Armeestab*. Voir également H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 60.

[147] D'abord nommée compagnie radio 2 (cp.radio2), puis cp.radio7.

[148] Cette unité sera à l'origine de la découverte des trois émetteurs du réseau *Dora* (voir le point 3.10.1).

[149] B. Cuénoud (1899-1987) poursuit après la guerre sa carrière d'officier-instructeur jusqu'en 1959, avant de prendre la direction du département des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il décède le 25 mai 1987.

[150] Sur le *Bureau F*, voir également H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 51-55 ; P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*, p. 61-70.

[151] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France du 1.9.39 au 31.8.40*, 30.10.1940. Ce document est la source de ce qui suit jusqu'à la prochaine référence en note.

l'étranger[152]*, rendre les voitures aux agents qui ont les leurs réquisitionnées* ». Ensuite, il faut disposer d'une organisation permettant l'envoi de ces volontaires où et quand cela est nécessaire. Finalement, ce qui n'est pas la moindre des difficultés, il faut trouver des agents réguliers et disponibles, à côté des nombreux « *collaborateurs* […] *offrant leurs services à chacun de leurs déplacements "civils"* ». Les premiers résultats obtenus sont décevants.

> La toute première expérience faite à ce moment-là nous prouvait d'emblée combien le renseignement, à l'échelle qui nous intéressait, était une affaire de relations personnelles. L'agent inconnu à l'étranger, envoyé en simple observateur de ville en ville, connaissant à ce moment-là mal l'organisation française, provoquait des frais relativement élevés pour ne rapporter généralement que des renseignements de médiocre valeur.

Mais, dans un second temps, le recrutement d'un petit nombre de « *spécialistes* », bien formés, envoyés effectuer des circuits de « *48 ou 72 heures d'absence* » avec des « *motifs valables – pour raisons commerciales ou industrielles – dans des régions occupées par les troupes françaises* », donne satisfaction au chef du *Bureau F*. Cette méthode lui permet notamment de procéder à des recoupements d'informations. Par ailleurs, les tournées de ces agents itinérants permettent de prendre contact avec de nombreux Suisses établis en France.

Peuvent être également cités parmi les sources de renseignement du *Bureau F*, la douane – avec laquelle le service entretient d'excellents rapports –, les chemins de fer avec son personnel franchissant la frontière, notamment celui des wagons-restaurants et des wagons-lits, ainsi que les postes, dont certains agents se rendent aussi à l'étranger. L'Attaché militaire et de l'air suisse à Paris, quant à lui, livre les informations officielles obtenues de l'Etat français. Enfin, « *quelques déserteurs français* » sont interrogés, de même que les voyageurs. Ces derniers, depuis mars 1940, sont obligés d'annoncer leur retour en Suisse au moyen d'un système de fiches mis en place par le *Bureau F*.

Durant la première phase de la guerre, le *Bureau F* n'a ainsi pas encore adopté des passages clandestins des agents. Les franchissements d'une frontière franco-suisse encore passablement perméable, se font encore sous le couvert d'une activité professionnelle ou de raisons familiales.

> La frontière entre Bâle et Martigny, presque constamment ouverte à part quelques fermetures exceptionnelles annonçant chaque fois des déplacements de troupes, permettait de faire passer en France (en s'entourant, il va bien sans dire, des précautions nécessaires) tous les agents que nous avons bien voulu y envoyer[153].

L'effectif est par ailleurs encore exclusivement de nationalité suisse. Toutefois, le système des circuits effectués par des agents itinérants observant le dispositif de l'armée cible et contactant des informateurs fixes à l'étranger constitue déjà la base de l'organisation qui sera mise en action contre l'occupant allemand à partir de l'été 1940.

La centrale

La centrale du *Bureau F*, puis de la *Section Alliés* est basée à l'EMA[154]. Elle se compose d'officiers et de soldats chargés des phases de traitement (recoupement, synthèse, analyse) et de diffusion des renseignements obtenus principalement des PR, ainsi que du commandement et de l'administration de l'ensemble (centrale et PR). Jusqu'à la création du premier PR, les missions en France sont également de son ressort. Dans un rapport de la fin de l'année 1941, B. Cuénoud décrit dans le détail les tâches de la centrale, ainsi que les siennes propres.

[152] Il est à relever qu'il est interdit depuis août 1939 d'utiliser des codes chiffrés au téléphone en France.
[153] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France du 1.9.39 au 31.8.40*, 30.10.1940.
[154] L'EMA est stationné à Spiez entre le 5 septembre et le 16 octobre 1939, à Langnau entre le 17 octobre 1939 et le 4 juin 1940, puis à Biglen entre le 5 juin 1940 et le 25 mars 1941, et enfin à Interlaken du 26 mars 1941 à la fin du service actif (W. Gautschi, *Le Général Guisan*, p. 841-842).

Activité du bureau central (E.M.A.) :

a) étude de tous les renseignements rentrant ;
b) contrôle et recoupement ;
c) organisation de la recherche ;
d) tenue à jour du fichier par localité ;
e) tenue du journal de renseignements ;
f) tenue à jour des cartes de situation *[;]*
g) rassemblement de la documentation (transmission des documents et objets militaires susceptibles d'intéresser les services du D.M.F. ou de l'E.M.A.) *[;]*
h) triage des fiches des Suisses et étrangers rentrant de France ;
l) mise en valeur et diffusion des documents reçus.

De son côté, comme principale occupation, le chef de bureau assure :

1) l'organisation générale du service ;
2) l'orientation des chefs des p.co.rap.[155] *[;]*
3) la direction des recherches ;
4) a liaison avec les autorités officielles, chaque fois que le service l'exige (avec le D.P.F. : courrier - Direction générale des douanes - section de police de l'E.M.A. - officiers gardes-frontières - polices cantonales - laboratoire) *[;]*
5) liquidation des "petites histoires" toujours nombreuses, voire même trop nombreuses ;
6) recrutement et choix du personnel, d'entente avec les chefs des p.co.rap. *[;]*
7) rédaction du bulletin interne de renseignements (bulletin vert) ;
8) rédaction du résumé périodique[156].

Personnage capital dans l'organisation du *Bureau F*, commandant à la fois la centrale et les PR, B. Cuénoud prend une importance toute particulière dans la présente étude, représentant généralement la position de l'autorité militaire vis-à-vis de tiers lors des conflits. C'est à lui en effet de gérer les relations du bureau avec l'extérieur (douanes, police, *Bupo*, *Spab*, administration civile et militaire, employeurs civils de ses subordonnés). Le chef du SR n'intervient que très rarement dans les affaires impliquant l'échelon des PR.

Les postes récepteurs

Selon un schéma établi par la *Section Alliés* à la fin de la guerre, le *Bureau F* compte au total cinq PR apparus successivement entre mai 1940 et octobre 1942. Ils sont basés – dans l'ordre d'apparition – à Porrentruy, Neuchâtel, Yverdon, Genève et Lausanne[157]. Seul le poste d'Ajoie est constitué durant la première phase de la guerre. De plus, la simplicité du schéma de 1945 masque une réalité plus complexe. Ainsi, à côté de ces cinq bureaux extérieurs, d'autres antennes sont réparties en Suisse romande et une centrale de collecte établie à Lausanne fonctionne sur le modèle de la NS1 jusqu'en 1942.

La constitution des PR résulte de la nécessité, d'une part, de décharger la centrale du travail d'acquisition et, d'autre part, d'accélérer la transmission des renseignements.

> La rapidité des événements, les exigences nouvelles, l'obligation d'être renseigné le plus rapidement possible nécessite la création de bureaux extérieurs que l'on appellera communément PR (postes récepteurs)[158].

Cette solution fait rapidement ses preuves, amenant un progrès dans la précision des renseignements, ainsi qu'une augmentation de leur volume, une meilleure capacité de

[155] *Postes collecteurs de rapports*. Cette expression désigne, en 1941, les mêmes entités que celle de *postes récepteurs*. Il est possible toutefois que le terme ait volontairement changé du fait de l'évolution des priorités des PR vers une plus grande importance des réseaux d'agents au détriment des interrogatoires de voyageurs et de réfugiés.
[156] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France pendant l'année 1941*, 30.12.1941.
[157] AF E27/9477, doc. n° 106, *Section Alliés : activité des bureaux extérieurs (agents)*. Voir annexe 7.3. Le schéma situe les différents PR de la *Section Alliés*. Il indique en outre les régions touchées par l'activité de chaque poste – appelé *bureau extérieur* –, ainsi qu'une estimation du nombre de ses agents.
[158] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.

recoupement et une amélioration de la formation des agents. Pour B. Cuénoud, avec la création des PR, le *Bureau F* se dote d'un « *service d'espionnage proprement dit*[159] ».

Les tâches principales des PR sont énumérées par le chef du *Bureau F* dans un rapport de 1941. Elles n'ont pas changé fondamentalement depuis le printemps 1940, bien que l'objet de l'attention des hommes de B. Cuénoud durant la première phase de la guerre porte exclusivement sur le dispositif français.

> L'activité du p.co.rap. peut se résumer ainsi qu'il suit :
> a) recrutement des agents ;
> b) formation, instruction et éducation de l'agent ;
> c) distribution des missions aux agents d'après le plan des besoins et les indications du bureau central ;
> d) service de surveillance frontière (surveillance de l'activité des organes de douanes et de police étrangers - allemands et français -) ;
> e) liaison avec les organes de douanes ;
> f) visite et orientation des informateurs bénévoles partant pour l'étranger (service des feuilles de congé) ;
> g) questionnaire des informateurs bénévoles rentrant de l'étranger (service des fiches) (le bureau central a reçu et trié en moyenne pendant l'année 1941 130 fiches par jour) ;
> h) questionnaire des soldats français évadés des camps de prisonniers d'Allemagne ou de France ;
> i) questionnaire des civils alsaciens fuyant leur pays (p.co.rap. Ajoie et Neuchâtel) ;
> j) prise de contact avec des étrangers par personne interposée (à l'insu de l'étranger) ;
> k) renseignements intérieurs (sur Suisse) qui peuvent être rassemblés dans le rayon du p.co.rap.[160]

Pour mettre sur pied les PR et accomplir ces tâches, les officiers qui en prennent la tête disposent d'une grande marge de manœuvre. Le *Bureau F* n'a alors aucune expérience et le SR ne dispose d'aucune directive et d'aucun règlement en la matière. Cet état de chose est déploré par B. Cuénoud lui-même dès l'automne 1940.

> Il est tout particulièrement regrettable que nos officiers de renseignement n'aient pu disposer, dès le début des hostilités, d'un règlement donnant les bases de cet important service.
> Les nombreuses bonnes volontés qui se sont consacrées à la "recherche" n'ont pas toujours travaillé judicieusement, faute de directives précises ou, disons-le, de conseils pratiques. De très nombreuses erreurs, pour la plupart pardonnables, ont été constatées un peu partout en Suisse Romande. Chacun a organisé son Service comme il l'entendait, persuadé qu'il était dans le "juste", mais privé d'indications le rendant attentif aux précautions à prendre, aux pièges à éviter et aux erreurs à ne pas commettre[161].

Cette latitude laissée aux chefs de PR dans le choix des méthodes de travail et de leurs collaborateurs est un élément fondamental pour la compréhension des échanges de l'ombre à travers la frontière franco-suisse. Elle leur vaudra pratiquement à tous d'être impliqué, à un moment donné ou à un autre, dans une affaire de justice militaire ou dans des démêlés avec les douanes.

1.5.3 La NS3 à Lausanne

Dans les premières années de guerre, jusqu'à l'été 1942, les postes extérieurs du *Bureau F* sont organisés sur le modèle de la NS1, avec une centrale de collecte basée à Lausanne, la NS3, et des antennes plus ou moins importantes basées sur la frontière. Ainsi, par exemple, en octobre 1941, Werner Baumann se verra installer, aux frais de l'armée, une ligne téléphonique à son domicile de La Côte-aux-Fées, considéré comme un des « *p.co.rap. extérieurs*[162] » du

[159] *Id.*
[160] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France pendant l'année 1941*, 30.12.1941.
[161] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France du 1.9.39 au 31.8.40*, 30.10.1940.
[162] AF 9482 vol. 5, lettre de W. Müller au chef du télégramme de l'armée, 23.10.1941.

Bureau F. Or, selon les fiches de contrôle de l'effectif datées de cette même année 1941, W. Baumann est rattaché au poste de Lausanne[163].

Les archives consultées renferment peu d'informations sur la création et l'activité de la NS3. Elle paraît être mise sur pied en mars 1940 sous le commandement d'Alfred Burgy, un Suisse de l'étranger domicilié à Bordeaux[164]. Elle est établie à la rue de la Cité-Derrière à Lausanne, à proximité de la cathédrale, dans les locaux d'une caserne de la gendarmerie vaudoise[165]. Sa tâche essentielle jusqu'en octobre 1942 consiste dans les interrogatoires des voyageurs venant de l'extérieur.

Le 11 mai 1940, A. Burgy reçoit le renfort d'un second officier en la personne d'André Barbey-Boissier, également Suisse de l'étranger, mais rentré du Maroc[166]. Bénéficiant d'une grande autonomie vis-à-vis de la NS3, cet officier peut être considéré comme un des principaux artisans du service d'agents élaboré par le *Bureau F*[167]. Terminée tôt au regard de la période de la guerre, son activité n'a pas laissée beaucoup de traces, au contraire de celle d'un Denys Surdez par exemple.

1.5.4 Le PR d'Ajoie

Plus mystérieuse encore que la mise en place de la NS3, celle du PR d'Ajoie intervient officiellement en mai 1940. Aucune information n'a été mise au jour, ni sur son premier commandant[168], ni sur les circonstances qui entourent sa création.

1.6 Les partenaires suisses du SR à la frontière

1.6.1 Les arrondissements territoriaux

Les arrondissements territoriaux sont des circonscriptions militaires relevant du *Service territorial*. Ce dernier « *a la charge des intérêts militaires à l'intérieur du pays, en tant que l'armée ne l'assume pas elle-même*[169] ». Il est rattaché au Groupe Ib de l'EMA, commandé par R. Masson, lors de la réorganisation de 1944. Ses attributions sont énumérées dans *Les réfugiés et la frontière genevoise*.

> Le commandement de l'arrondissement organise la protection militaire des régions situées hors du rayon d'action de l'armée de campagne. Ces activités vont de la surveillance et de la réparation des voies de communication, au maintien de la tranquillité et de l'ordre, et à la surveillance des étrangers et des personnes suspectes, en passant par une collaboration avec les organes de la censure de la poste, du téléphone, du télégraphe, des émissions radiophoniques et des films cinématographiques. Le commandement territorial procède aux évacuations et aux réquisitions, ainsi qu'à la mise hors d'usage des entreprises et des réserves de marchandises en cas d'invasion[170].

---

[163] AF E27/9516, fichiers de contrôle de l'effectif. Il sera par la suite affecté au PR de Vallorbe/Yverdon (voir le point 2.2.7.

[164] La date du 7 mars 1940 adoptée ici pour la constitution de la NS3 est déduite d'une attestation établie en faveur d'A. Burgy par la chancellerie du SR qui considère une période de service continue allant de cette date au 22 décembre 1940, date de son licenciement. Toutefois, l'intéressé fait antérieurement du service au SR du 1er septembre 1939 au 29 février 1940. La rupture entre ces deux périodes est interprétée comme pouvant procéder d'une nouvelle affectation. Cette date est donc sujette à caution (AF E27/9518, dossier Burgy).

[165] AF E27/9482 vol. 5.

[166] AF E27/9518, dossier Barbey-Boissier, lettre de B. Cuénoud à M. Schafroth, 11.5.1940.

[167] Voir le point 2.2.4.

[168] Denys Surdez n'en prend la tête qu'en août 1940.

[169] Art. 58 de l'*Organisation militaire* de 1939, cité dans Catherine Santschi, Pierre Flückiger & Gérard Bagnoud, *Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale. Fichiers et archives*, Genève, Archives d'Etat, 2000 (**C. Santschi et al., *Les réfugiés et la frontière genevoise***), p. 26 ; voir également P. Hebeisen, *Les Verrières*, p. 55.

[170] C. Santschi et al., *Les réfugiés et la frontière genevoise*, p. 26.

Et encore :

> Une des tâches importantes qui revient à l'arrondissement est la gestion du problème des prisonniers de guerre évadés et des réfugiés civils. Les premiers, qui figurent parmi ceux que l'on désigne comme "internés militaires", sont placés sous le contrôle de l'arrondissement territorial jusqu'au moment de leur remise au Commissariat fédéral à l'internement et à l'hospitalisation *[…]*[171].

Chaque arrondissement territorial dispose d'un officier de police.

> C'est l'Officier de police militaire qui décide, conformément aux instructions en vigueur, du sort des réfugiés. Ce dernier a la responsabilité des mesures policières qui relèvent de l'Arrondissement territorial[172].

Ce personnage a donc une importance cruciale pour le SR, puisque la délivrance de permis d'établissement et d'autorisations de déplacement[173]. Il dispose, pour l'exécution de ses tâches, d'un détachement de gendarmes d'armée, lesquels servent par exemple au contrôle des identités dans les trains[174].

Trois arrondissements territoriaux couvrent la zone géographique de la présente étude. L'ar.ter.1 est basé à Lausanne et englobe le canton de Vaud et une petite portion du territoire genevois. L'ar.ter.2 couvre le canton de Neuchâtel, le Jura bernois d'alors, le Seeland et la ville de Bienne[175]. Le troisième est l'ar.ter.GE.

L'arrondissement territorial de Genève

L'ar.ter.GE est mis en place le 27 juillet 1940 en lieu et place du Commandement de Ville, lui-même détaché de l'ar.ter.1 au début de la guerre.

> Des considérations stratégiques ou pratiques ont certainement été motivées par la situation géographique particulière de Genève[176].

Quelle que soit la raison de son établissement, l'ar.ter.GE se distingue par la proximité de son commandement avec la zone frontière. Cette particularité explique l'importance que ses structures prennent dans les affaires liées au renseignement à Genève, alors qu'il n'est que rarement fait état de celles des ar.ter.1 et 2 dans les affaires liées à la frontière de l'Arc jurassien proprement dit. La situation de Genève, avec notamment son accès à la zone sud de la France, amène que les hommes qui servent à l'ar.ter.GE sont énormément sollicités par la communauté du renseignement pour les passages de la frontière et la circulation à destination d'autres villes suisses, comme en témoigne l'affaire Bouchardy.

1.6.2 La Section de police de l'EMA

La Section de police est l'organe de l'EMA chargé notamment des autorisations de séjour des étrangers et des réfugiés. A ce titre, sa collaboration est primordiale pour la communauté du renseignement, par exemple pour l'internement des agents *brûlés*, pour le transport de ceux, venant de passer la frontière, qui poursuive en direction de Berne et des légations et pour les autorisations de séjours des membres n'appartenant pas au corps diplomatique. A son propos, B. Cuénoud écrit :

> La liaison la plus intime existe avec ce service qui n'a cessé de montrer beaucoup de compréhension en nous facilitant la tâche dans toute la mesure du possible. Qu'il s'agisse de prisonniers à questionner, d'agents à interner, d'étrangers à mettre à notre disposition, etc., etc., la section de police de l'E.M.A. n'a eu, nous nous plaisons à le souligner, que le souci de nous rendre service[177].

---

[171] *Ibid*., p. 27.
[172] *Ibid*., p. 26.
[173] Voir par exemple l'affaire Doru au point 5.6.5.
[174] Voir par exemple l'affaire Bouchardy au point 5.6.4.
[175] Sur l'ar.ter.2, voir P. Hebeisen, *Les Verrières*, p. 55-59.
[176] C. Santschi et al., *Les réfugiés et la frontière genevoise*, p. 28.
[177] AF E27/14852, B. Cuénoud à R. Masson, *Rapport d'activité du Bureau France (Section alliés) du 1.9.41 au 31.8.42*, 28.12.1942.

1.6.3 Le renseignement de troupe

Le renseignement à la frontière, voire au-delà de celle-ci, n'est pas l'apanage du SR. Les états-majors des unités disposent, tout comme l'EMA, d'officiers et de services de renseignement. Les relations entre services de l'armée et de la troupe sont nouées dès la mobilisation de 1939. Les seconds fournissent dès lors au premier des informations « *découlant de l'observation terrestre (Postes d'observation et Service frontalier)* », soit un « *renseignement tactique à courte distance* » apprécié du SR qui l'utilise comme base à « *des recherches plus approfondies*[178] ». La qualité des différents services[179] est toutefois jugée très inégale. Si celui de la 2e div. occupe le haut du panier et fait figure de modèle, son homologue de la br.fr.3, actif en Ajoie, est très critiqué.

> Ainsi la Br.front.3 fournit un grand nombre de renseignements mais n'en recoupe aucun. Elle transmet tel quel ce qu'elle obtient. Beaucoup de données sont utilisables, mais bien des rapports sont complètement faux[180].

Avec cette appréciation très négative, B. Cuénoud met le doigt sur une des premières causes de la condescendance qui prévaudra jusqu'à la fin de la guerre dans les rapports du SR vis-à-vis du renseignement de troupe, soit le manque de recoupement de l'information opéré par ce dernier.

1.7 Une communauté internationale du renseignement en Suisse embryonnaire

Certains des acteurs de ce qui deviendra la communauté internationale du renseignement en Suisse sont déjà implantés sur le sol de la Confédération dès avant la guerre. Des interactions avec le SR sont à relever, mais elles relèvent durant la première période de la guerre des échanges normaux entre services. Il est toutefois trop tôt, avant l'armistice de juin 1940, de parler de *collaboration*.

Il ne sera pas tenté ici de reconstituer l'historique de ces différents services en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Ils font pour la plupart l'objet d'études, bien que plus ou moins abouties, et même si elles ne sont pas nécessairement limitées au cadre géographique helvétique. Toutefois, au travers des différentes périodes considérées dans cette partie de l'étude, un tableau représentatif des différents organes en présence sera brossé. L'accent sera mis sur une évocation de certaines de leurs activités en lien avec la problématique. Un souci particulier sera accordé à l'antenne bernoise du SOE, du fait des nombreuses sources archivistiques accumulées durant la recherche sur le fonctionnement de cet organe britannique.

1.7.1 Un acteur étranger déjà bien établi en Suisse : le SIS

Les deux principaux services de renseignements britanniques implantés en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale sont le *Secret Intelligence Service* (SIS) et le *Special Operations Executive* (SOE). Dans l'ensemble, leur présence sur le sol helvétique se révèle plus massive et probablement plus active sur tous les plans que celle des Américains. Agissant à partir des consulats et de la légation, les nombreux agents entretiennent des rapports avec le SR tant au niveau de sa tête que de sa base.

De septembre à novembre 1939, Claude Dansey, futur *n° 2* du SIS, est en poste en Suisse, dans un hôtel zurichois[181]. Vieille connaissance de R. Masson, il n'est pas établi que

[178] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport sur l'activité du Bureau France du 1.9.1939 au 31.8.1940*, 30.10.1940.
[179] Sont mentionnés par le chef du *Bureau France* les services de renseignement des br.fr.1, 2 et 3, de la Ville de Genève, de la br.mont.10, des 1ère et 2e div., du régiment bâlois et du 1er CA (*id*.)
[180] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport sur l'activité du Bureau France du 1.9.1939 au 31.8.1940*, 30.10.1940.
[181] Keith Jeffery, *MI6. The History of the Secret Intelligence Service (1909-1949)*, Londres, Bloomsbury, 2010 (**K. Jeffery, *MI6***), p. 378.

ce dernier lui livre pour autant des renseignements. L'historien Neville Wylie estime toutefois que, dans tous les cas, le chef du SR tolère que ses subordonnés le fassent[182]. A son départ, C. Dansey est remplacé comme chef de l'antenne helvétique par Frederick Vanden Heuvel, alias *Fanny*, lequel est secondé par Andrew King[183]. Atout de taille au regard de la situation de la Suisse, un poste émetteur est en place au consulat de Genève, le centre névralgique du service britannique en Suisse[184].

Un des grands succès du SIS établi sur sol helvétique est le recrutement d'Halina Szymanska, l'épouse de l'Attaché militaire polonais à Berlin avant la guerre. Sans nouvelles de son mari, celle-ci réussit à fuir son pays après sa défaite par l'Allemagne et à gagner Berne avec l'aide de Wilhelm Canaris, le patron du renseignement de la *Wehrmacht*. Elle reste ensuite en contact avec lui, puis avec son représentant à Zurich, Hans Bernd Gisevius[185].

Malgré son attachement à une véritable culture du secret – ses archives restent fermées à la consultation depuis sa création –, le SIS s'intègre, non sans heurs parfois, dans la communauté internationale du renseignement. Dans le contexte de la concurrence qui sévit entre ses membres dans le domaine du recrutement des agents, Keith Jeffery écrit à propos de *Fanny* :

> He therefore thought it essential for SIS to work as closely as possible with Dulles (and the French, Poles and Swiss), otherwise the 'only people who will profit by this madness will be the Germans and agents who get paid by three and even more masters'[186].

Avec l'arrivée fin 1942 d'A. W. Dulles disposant de gros moyens financiers et cherchant à rapidement recruter ses réseaux, une concurrence malsaine se mettra en place. Le SIS perdra à ce jeu une partie de ces agents au profit des Américains.

Le service britannique est également actif au niveau des PR[187]. L'affaire Quartier-la-Tente démontrera notamment l'activité en Ajoie de Leonard Arthur Frenken, alias *Tim*, vice-consul à Bâle, alors que les affaires Gogniat et de Cavaignac[188] ne laisseront plus planer de doutes sur la nature des agissements, dans la région lémanique, de son homologue de Genève, Victor Farrel. James Kruger à Lausanne sera chargé quant à lui de recueillir les renseignements du réseau *Agir* de Michel Hollard[189].

1.7.2 Le modèle côtoie la copie : le 5e Bureau en Suisse

Dans une grande partie de la littérature sur le renseignement – et jusque dans les rapports du *Spab* –, le service français se voit affublé du nom de *2e Bureau*. Ce terme est

---

[182] N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 288. A propos des liens qui unissent les deux hommes, N. Wylie écrit que « *Roger Masson* […] *had known Dansey since the 1930s and may have drawn on his advice while putting together Switzerland's foreign intelligence agency at this time* » (*id*.)

[183] Voir N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 270. A. King est en poste au consulat de Genève depuis le 1er novembre 1940 (AF E2001(E)/1972/33 vol. 174 dos. B.22.85.31.1.F – Hannig, *Notice concernant la situation juridique des personnes dites fonctionnaires diplomatiques ou consulaires mêlées à l'enquête militaire ouverte contre Max Hannig*, 22.1.1946).

[184] Voir le schéma publié par K. Jeffery (*MI6*) et reproduit en annexe 7.22.

[185] Sur H. Szymanska, voir notamment K. Jeffery, *MI6*, p. 380-381 ; également Jozef Garlinski, *The Swiss Corridor. Espionage networks in Switzerland during World War II*, Londres, Dent, 1981 (**J. Garlinski, *The Swiss Corridor***), p. 84-97.

[186] K. Jeffery, *MI6*, p. 510-511.

[187] Voir notamment N. Wylie, *Britain, Switzerland* ; Jean-Pierre Marandin, *Résistance 1940-1944*, tome 1, *A la frontière franco-suisse, des hommes et des femmes en résistance*, Besançon, Cêtre, 2005, p. 101-110 (**J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1**).

[188] A propos de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, voir le point 5.5.5 ; de l'affaire Gogniat, voir le point 5.6.2 ; de l'affaire de Cavaignac, voir le point 5.5.3.

[189] Voir Florian Hollard, *Michel Hollard. Le Français qui a sauvé Londres*, Paris, Le cherche midi, 2005 (**F. Hollard, *Michel Hollard***), p. 95 ; sur les relations du SIS avec *Agir*, voir K. Jeffery, *MI6*, p. 534-535.

d'ailleurs depuis bien longtemps passé dans l'usage courant. Si le *2e Bureau* existe bien à l'état-major de l'armée française depuis 1871, l'espionnage n'est pas dans ses attributions.

> Le rôle du Deuxième bureau était, d'une part, d'actionner les divers moyens de recherche du renseignement en indiquant ce qu'il voulait savoir sur nos ennemis éventuels, d'autre part, d'interpréter l'ensemble des renseignements recueillis, d'apprécier la valeur de chacun et de les inclure dans les synthèses de renseignements qu'il présentait au Haut Commandement et dont il avait la charge exclusive[190].

En d'autres termes, et pour reprendre les phases du cycle du renseignement établies plus haut[191], il est responsable de l'*orientation*, du *traitement* et de la *diffusion*. La phase d'*acquisition* relève quant à elle du *Service de renseignement.*

> Les rapports du SR avec le Deuxième bureau étaient ceux de fournisseur à client. Le SR fournissait au Deuxième bureau du « renseignement brut », c'est-à-dire tel qu'il avait été obtenu, en indiquant seulement la valeur de la source[192].

Une fois la guerre déclarée, le « *SR* » devient le *5e Bureau* de l'état-major – terme retenu pour cette étude pour éviter la confusion avec le service helvétique[193].

Un passage d'une étude de l'OSS, intitulée *Lessons From The Resistance To The German Occupation Of France*, présente bien le statut ambigu du service de renseignement français durant la guerre.

> The situation in the *2me Bureau* was peculiar. The *Bureau* had no official existence within the terms of the armistice, and its counter-intelligence and espionage functions had been taken over by the *5me Bureau* at the beginning of the war. Yet the officers who had composed it continued to operate, and their work was certainly known to the Vichy Government. Vichy tolerated their information-gathering activities in the belief that any such secret intelligence organization might turn out to have later uses. No doubt the Government would not have been surprised to learn that some of the *Bureau's* information seeped off in the direction of the Resistance, but there were advantages to letting it survive, for there were officers in the *2me Bureau* who were pro-Vichy, and some of the information also seeped off in the direction of the Germans. In short, the *2me Bureau* was on the divide between two slopes and the line between the Resistance and the other side was very thin[194].

Etonnamment, il n'est fait aucune allusion dans ce passage aux renseignements parvenus à l'OSS par l'antenne suisse de cette organisation.

Tout comme le SIS, les services français sont déjà présents en Suisse au déclenchement de la guerre. Certains éléments – ou supposés tels – sont d'ailleurs détectés par le *Spab* dès le 9 septembre 1939, comme Henri Gérard, considéré comme chef de l'antenne genevoise[195]. Industriel établi dans la cité de Calvin, mais également officier français, les enquêteurs relèvent, aux mois de septembre et octobre 1939, ses voyages à travers la frontière à Moillesulaz avec la voiture de l'Ambassade de France, notamment en compagnie de Gaston Pourchot[196]. Il quitte la Suisse en décembre 1939. Signalé à deux reprises à Genève durant l'Occupation, en 1941 et 1942, il semble qu'il n'y restera que très peu de temps et aucune activité de renseignement ne sera alors signalée. Le *Spab* estime qu'après son départ, il est remplacé par Roger Joucla-Pelous, ancien employé du Bureau international du travail

---

[190] Henri Navarre, *Le Service de renseignement, 1871-1944*, Paris, Plon, 1978 (**H. Navarre, *Le Service de renseignement***), p. 44-45.
[191] Voir l'introduction.
[192] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 45.
[193] La fréquente utilisation du terme *2e Bureau* a toutefois été conservée dans les citations.
[194] NARA RG226 Entry 190C Box 12 Folder 78, F. S. Wight, *Lessons From The Resistance To The German Occupation Of France*, 6.1945. Cette étude, véritable historique de la Résistance française de 68 pages, a pour but de préparer les services américains à une occupation de l'Allemagne, en l'occurrence à l'émergence d'une résistance allemande.
[195] AF E27/10433, note.
[196] AF E27/10433, rapport de *43*, n° 37-38, 6.10.1939. Sur G. Pourchot, voir en particulier le point 2.4.

(BIT)[197]. Il est à relever, malheureusement, qu'aucune mention des noms d'H. Gérard ou R. Joucla-Pelous n'a été trouvée dans les ouvrages traitant du *5e Bureau*. Il est envisageable qu'il ne s'agisse que d'agents ou de pseudonymes, voire que le *Spab* fasse fausse route.

Pour ce qui est des faits établis par le spécialiste du *5e Bureau*, Henri Navarre, est à relever l'existence, avant le début du second conflit mondial, d'antennes à Bâle, Zurich et Lugano[198]. Puis, après l'entrée en guerre de la France, « *des représentants* [sont] *placés dans certains consulats* […] *en Suisse*[199] ». Mais il faut avant tout retenir l'activité à travers la Suisse du *Service des Communications Militaires* (SCM), soit le poste du *5e Bureau* établi dans la région de Belfort, au château de Sevenans. Commandé par un officier du nom de Lombard, il est chargé, avec ses homologues de Lille et de Metz, de rassembler des informations sur l'Allemagne[200]. Quelques jours avant l'ouverture des hostilités, le 28 août 1939, G. Pourchot, officier du SCM, s'installe à Berne comme adjoint de l'Attaché militaire français[201]. Cette nouvelle antenne collecte des renseignements transmis en France. A partir de l'été 1940, le flux va s'inverser. Le matériel collecté en France sur l'occupant transitera vers la capitale helvétique avec la complicité du PR jurassien.

1.7.3 Les Polonais poursuivent la guerre également en Suisse

Quelques mois après la défaite de leur pays face à l'Allemagne et à l'URSS, le service de renseignement polonais, replié à Paris, décide la création d'une antenne à Berne. Prend le commandement de ce poste, baptisé *Ekspozytura S*, l'officier Szczesny Chojnacki[202]. Ce dernier compte entre autres dans son équipe la célèbre H. Szymanska, laquelle entretient notamment des relations avec Wilhelm Canaris, le chef de l'*Abwehr* et officie parallèlement comme agente du SIS[203]. Mais S. Chojnacki reçoit également le concours d'un Polonais vivant en France, ancien aviateur de la Grande Guerre et artiste-peintre, S. Appenzeller, alias *Etienne*. Ayant jadis étudié les Beaux-arts à Cracovie et à Munich[204], celui-ci arrive avec la couverture idéale d'Attaché culturel à la Légation de Pologne à Berne[205].

Le premier grand succès d'*Etienne* est le recrutement d'I. Koppelmann, vice-directeur de la banque La Roche & Co. à Bâle, lequel constitue, du côté suisse, un des maillons de la *ligne Wiking*[206]. Peuvent être considérées comme son second grand succès les relations qu'il noue avec la communauté internationale du renseignement. Parmi les personnalités avec lesquelles il entre en contact, *Etienne* mentionnera notamment, après la guerre, A. W. Dulles, le chef de l'OSS en Suisse, le professeur Egidio Reale et le marquis Rino de Nobili, tous deux membres du *Partito d'Azione* et informateurs des services américains[207], ainsi que Giovan

[197] AF E27/10433, note.
[198] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 43-44.
[199] *Ibid*., p. 97.
[200] *Ibid*., p. 42 et 173.
[201] Voir R. Belot, « La frontière franco-suisse dans la stratégie de la Résistance française : enjeux politiques, organisations et pratiques », in R. Belot (dir.), *Guerre et frontières*, p. 150.
[202] S. Chojnacki est, bien qu'il ne figure pas dans la liste du personnel diplomatique, assistant de l'Attaché militaire polonais à Berne (W. Laqueur & R. Breitman, *Breaking the Silence*, p. 71).
[203] Voir notamment J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais*, p. 248-250 ; J. Garlinski, *The Swiss Corridor* ; K. Jeffery, *MI6*, p. 380-381 ; voir le point 1.7.1.
[204] CARAN 72AJ/52/II, historique de S.III par S. Appenzeller.
[205] S. Appenzeller figure dans la *Liste du corps diplomatique à Berne* publiée par la Division des Affaires étrangères du DPF.
[206] Voir l'introduction.
[207] Dans sa nomenclature des codes numériques de l'OSS, N. H. Petersen attribue à tort à E. Reale, alias *506*, le pseudonyme de *Harold Drumbee*, association qu'il se garde d'ailleurs de faire dans le reste de son ouvrage (N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 546). Une citation achèvera d'en convaincre : « *I saw Reale last night, who had been in touch with Drumbee* […] » (NARA RG226 E190C Box10 Folder69, mémo d'A. W. Dulles à J.

Battista Rusca, le maire de Locarno et agent du SOE[208], et Jean Vergé, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France[209]. Mais le plus important ici, il entretiendra une collaboration étroite avec le SR dans la région de Porrentruy, partageant ses agents ainsi qu'un émetteur radio de grande portée.

1.8 Résumé de la période

L'espionnage en Suisse et les affaires de justice militaire qui lui sont liées ne naissent pas avec la guerre. Les premières affaires découvertes relatives à la communauté du renseignement en Suisse romande apparaissent sous la plume d'Emile Thilo qui les prend comme exemples dans le cadre de son essai sur le droit suisse en matière d'espionnage[210]. Il s'agit de l'affaire Eugène Rappaz. L'activité de ce dernier consiste, au moins de juin 1938, à surveiller, au profit de la France, des agents supposés des forces de l'Axe dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Le mois suivant, il recrute « *une dizaine d'espions pour le 2me Bureau français, puis se rendit à Evian et à Annemasse où il fut chargé de fournir à la France des renseignements militaires au préjudice de l'Italie ou de l'Allemagne*[211] ». Une agente enrôlée en Suisse est notamment envoyée en Autriche. Il semble que la correspondance se fasse principalement au moyen de l'encre sympathique[212]. E. Rappaz est condamné à 8 mois de prison par le tribunal de police de Lausanne[213].

Si, en cette période de paix, la frontière suisse est déjà un obstacle et un enjeu majeur pour les questions liées au refuge, elle ne l'est pas du point de vue du renseignement. Elle l'est encore moins pour le *Bureau F* alors réduit à sa plus simple expression, soit un seul officier, B. Cuénoud. En charge de l'acquisition et du traitement des informations sur les armées française et belge, celui-ci actionne ses relations personnelles, lesquelles, à titre bénévole, le renseignent à l'occasion de voyages privés ou professionnels à l'étranger. Tout au plus font-elles l'effort d'un détour pour contacter un des rares informateurs fixes que compte le service. Les rapports sont simplement transmis par la poste, dissimulés derrière un code chiffré, lequel est finalement interdit par la poste française dès août 1939.

La participation du SR à la communauté internationale du renseignement, peu révélée par la présente étude, se résume aux relations personnelles des quelques officiers supérieurs

MacCaffery, 30.9.1943). Le pseudonyme d'E. Reale est *Carr Phillips*. Il se verra attribué plus tard le nom de code de *Vera* (NARA RG226 E190C Box10 Folder66, mémo à *Jackson* (soit D. Jones), 3.4.1944). *H. Drumbee* est en fait le pseudonyme de R. de Nobili. Il est à noter que S. Appenzeller orthographie le nom du marquis « *de Nobile* ».

[208] G. B. Rusca est également en contact avec A. W. Dulles (NARA RG226 E123 Box1 Folder8).

[209] J. Vergé, rallié à Alger, collabore depuis l'automne 1943 avec Donald F. Bigelow, Premier Secrétaire de la Légation des Etats-Unis (NARA RG226 E123 Box9 Folder96). Il fait transiter ses télégrammes diplomatiques pour le CFLN, notamment à l'attention de René Massigli, au travers des canaux de l'OSS.

[210] Emile Thilo, *La répression de la trahison, de l'espionnage et de l'atteinte à l'indépendance de la Confédération*, tiré-à-part du *Journal des Tribunaux*, Lausanne, 1940 (**E. Thilo, *La répression***).

[211] *Id*. Parmi les recrues figure un nommé Roger Munoz de Léon, de Lausanne, qui sera dénoncé comme agent à la solde des Allemands par Gérard Olivet, chef du PR de Lausanne, en 1943. Le *Spab* ne trouvera rien à lui reprocher en rapport avec le renseignement (AF E27/10306).

[212] H. Navarre ne fait aucun cas de cette affaire, ne rapportant, pour cette période, que deux affaires impliquant le service de renseignement français – l'arrestation de Goybet en 1932 et celles de Mauer et Wolf en 1939 – pour lesquelles les Suisses ne réussissent à établir aucune preuve (H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 65-66). Par ailleurs, la justice suisse estime, selon toute vraisemblance de manière erronée, qu'E. Rappaz est rattaché à un bureau établi à Lyon, ville dans laquelle, selon H. Navarre, le service français n'a pas d'antenne. Il est probable que l'accusé dépende de celle d'Annemasse, laquelle est utilisée conjointement par l'unité responsable de la collecte de renseignements sur l'Allemagne et par celle qui espionne l'Italie (*ibid*., p. 43).

[213] Ce cas échappe donc aux statistiques de la justice militaire.

qui le compose avec leurs homologues étrangers accrédités en Suisse, notamment avec les attachés militaires[214].

Malgré l'entrée en guerre des puissances européennes, la période de la *drôle de guerre* paraît demeurer très calme au niveau des affaires de justice militaire. La statistique de la justice militaire ne fait en effet état d'aucune relevant de l'espionnage[215]. Toutefois, le *Spab*, mis sur pied au début de la mobilisation, ne reste pas inactif. Bon nombre d'enquêtes sont initiées à cette période, concernant principalement des activités au profit de l'Allemagne. Peu concernent les services alliés.

L'affaire Foucou figure parmi ces rares cas. Officier français, Marius Foucou a grandi à Yverdon où il a encore sa mère. Or, en janvier 1940, il vient y passer une permission et, à cette occasion, celle-ci confie à une tierce personne qu'il est employé au « *Ministère de la Guerre (2ème Bureau)*[216] ». Une enquête du *Spab* est démarrée, visant notamment un personnage sur lequel M. Foucou a tenté de se renseigner. L'affaire connaîtra un second volet en février 1941[217].

De son côté, S. Appenzeller[218] entre plus durablement dans le collimateur de R. Jaquillard et de ses hommes, sans qu'à cette époque, des éléments concrets puissent être retenu contre lui[219].

Devant la menace de l'Allemagne, des collaborations militaires s'établissent entre Français et Suisses. Les premiers cherchent à prévenir une attaque de la *Wehrmacht* à travers le Jura suisse pour prendre la ligne Maginot à revers. Les seconds craignent l'invasion. Un officier du SR, Bernard Barbey, est chargé au nom du Général, dont il deviendra le plus proche collaborateur, de mener des discussions avec des états-majors français[220]. Parallèlement, des officiers de renseignement nouent des liens avec leurs homologues français et partagent, à une échelle encore embryonnaire, des informations.

Le souvenir que cette collaboration laisse chez Henri Navarre, ancien des services français, est peu reluisant pour le SR et, il faut le dire, pas très objectif quant à ses conclusions.

> Nous n'avions pas de relations officielles avec le SR suisse, la neutralité helvétique s'y opposant. Mais il y avait dans l'armée suisse assez de sympathisants pour que nous arrivions à être au courant de l'essentiel des informations recueillies par l'Etat-Major helvétique.
> Ces informations, souvent fort intéressantes sous l'angle politique et économique, l'étaient rarement au point de vue militaire. Le SR suisse, en effet, n'utilisait que peu de véritables agents. De plus, la hantise qu'avaient les Suisses d'une attaque allemande à travers leur territoire, les amenaient souvent à donner aux informations semblant corroborer cette crainte une importance exagérée. Pendant la "drôle de guerre", des renseignements de cet ordre, venant de Suisse et parvenant directement au Haut Commandement français, ont certainement contribué à détourner l'attention de celui-ci de la véritable menace[221].

La frontière est alors effectivement, pour la Suisse menacée, cette limite qu'il s'agit de défendre contre d'éventuels envahisseurs, afin de sauvegarder son indépendance, voire son

[214] La possibilité de relations entre R. Masson et C. Dansey a été évoquée au point 1.7.1.
[215] Voir le point 5.2. Il faut se rappeler toutefois que ces affaires sont alors en grande partie jugées par la justice civile.
[216] AF E27/10161, note de *172* à *165*, n° 270, 16.2.1940.
[217] M. Foucou est alors signalé par l'antenne fribourgeoise du *Bureau F*, soit Louis Gauthier, comme lui ayant proposé de lui fournir des informations provenant de France (AF E27/10161). Le *Spab* le soupçonne fortement d'y avoir repris du service. Mais avant que cela puisse être établi, l'homme regagne son pays.
[218] Voir le point 1.7.3.
[219] AF E27/10220.
[220] Voir B. Barbey, *Aller et retour*.
[221] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 75.

existence. Elle le restera jusqu'à la fin de la guerre, malgré l'adoption de la fameuse stratégie du *Réduit national*.

L'entrée en guerre d'une bonne partie de l'Europe et la mobilisation générale en Suisse lance le développement accéléré du SR. L'effectif total passe en quelques jours de 9 officiers et un seul soldat, à respectivement 28 et 19[222]. Pour le *Bureau F*, la mobilisation signifie le retour au pays des informateurs à l'étranger qui viennent accomplir leurs obligations militaires. Il faut les remplacer par des officiers et soldats mobilisés envoyés clandestinement en France en service commandé. B. Cuénoud écrira à leur propos en octobre 1940 :

> Quelques officiers, plusieurs sous-officiers et un respectable nombre de soldats se sont spécialisés dans ce domaine. Décrire ici le métier qu'ils mènent, qui au demeurant ne leur rapporte rien, serait beaucoup trop long. Leur existence doit rester inconnue ; qu'il suffise que l'on sache que nous les mettons au nombre de ceux qui auront bien mérité de la Patrie[223].

Bien peu d'informations ont effectivement été trouvées sur cette première vague d'agents au cours des recherches précédant la présente étude.

Durant la guerre de mouvement qui constitue, à la fin de la période, la Campagne de France, ces agents se montrent trop peu nombreux et pas assez formés pour couvrir l'évolution du front et les déplacements d'unités. A cette difficulté s'ajoute un renforcement des mesures de contre-espionnage par l'armée française.

Ce qui tient lieu de communauté internationale du renseignement[224] ne connaît pas de changement significatif de morphologie ou de comportement durant cette première phase de la guerre. Pour les services, cette dernière a commencé d'ailleurs bien avant septembre 1939.

L'événement le plus important au regard de la problématique est, en mai 1940, la création de la NS3 et du premier PR, à Porrentruy, le seul alors spécifiquement destiné à la constitution d'un réseau d'agents en France. Le *Bureau F* met ainsi en place son « *service d'espionnage proprement dit*[225] ».

[222] Voir annexe 7.5.
[223] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport sur l'activité du Bureau France du 1.9.1939 au 31.8.1940*, 30.10.1940.
[224] Selon les définitions qui seront proposées au point 2.6.2, seule la communauté *macro* existe alors.
[225] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.

2 Une frontière entre occupation et souveraineté (25 juin 1940 au 11 novembre 1942)

2.1 La nouvelle frontière-obstacle de l'Arc jurassien

Résultat de « *l'étrange défaite*[1] », la fin des hostilités en France consacre l'occupation de la quasi-totalité de la frontière franco-suisse par les forces de l'Axe. Alors que sa portion située dans le massif alpin est contrôlé par l'Italie, la *Wehrmacht* s'installe le long de la portion située entre Bâle et Genève. Seul subsiste entre les deux, le *trou de Genève*, un segment de frontière avec la France de Vichy allant de la rive sud du Rhône à Genève jusqu'à la hauteur de Martigny[2].

La zone s'étendant de part et d'autre de la frontière avec la France occupée est bien loin de constituer, le *no man's land* parcouru uniquement par les sentinelles, que l'occupant de la France souhaiterait voir établi. La frontière elle-même est en effet doublée, sur sol français, d'une zone réservée dans laquelle il faut montrer patte blanche pour circuler, et d'une zone interdite, d'une largeur d'environ 1-3 km le long de la frontière.

> Au lendemain de la conquête, les Allemands vassalisent la France en la compartimentant. Au nord-est de la ligne de démarcation, la Franche-Comté est intégrée à la zone interdite et soumise à une surveillance sévère. Il est aussi difficile d'y entrer que d'en sortir, en particulier aux limites de la Suisse où, dès juillet 1940, douaniers et soldats allemands patrouillent aux frontières. *[…]* La rupture est totale pour les régions frontalières de l'Arc jurassien et leurs habitants[3].

Les Allemands craignent notamment la fuite de prisonniers de guerre ou de gens persécutés, l'espionnage et le marché noir.

Les mesures de blocage de la frontière ne sont pas le fait des seuls Allemands. Du côté suisse également de nouvelles prescriptions sont adoptées. Les autorisations sont délivrées au compte-gouttes. La frontière se veut une barrière hermétique pour lutter principalement contre l'afflux de réfugiés clandestins et, dans une moindre mesure, contre la contrebande. Dès le 18 juin 1940, le DFJP émet une circulaire demandant aux polices des cantons frontières de renforcer leurs effectifs.

> La circulaire exposait en outre qu'en dépit du renforcement de l'effectif des troupes à la frontière, il n'était pas possible d'empêcher complètement les passages clandestins. C'est pourquoi les départements de police des cantons frontières étaient invités à renforcer le plus possible le personnel chargé directement ou indirectement du contrôle à la frontière ou du contrôle en arrière de la frontière et de lui donner pour instruction de refouler immédiatement les personnes qui avaient pénétré clandestinement en Suisse[4].

Comme dans la première période de la guerre, cette prescription émise par la Confédération vise essentiellement à apporter des solutions à la question du refuge, mais elles sont aussi une réponse aux craintes qu'inspire une augmentation du nombre de réfugiés politiques en Suisse.

> Ces instructions se fondaient sur le fait que, suivant l'évolution des événements, des fugitifs politiques de toutes espèces (voire des Polonais, des Espagnols, des Tchèques, etc.) pourraient franchir la frontière suisse, et que la présence de tels éléments qui chercheraient – selon les expériences faites – à exercer de Suisse leur activité politique ne laisseraient pas de nous susciter des difficultés et même de faire courir un très grand danger à notre pays[5].

---

[1] Marc Bloch, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990 (**M. Bloch, *L'étrange défaite***).

[2] Sur les raisons qui valent à la Suisse d'éviter l'encerclement à l'été 1940, voir Edouard Falletti, *L'Encerclement de la Suisse. La tentative d'Hitler en juin 1940*, Yens sur Morges, Cabédita, 2007.

[3] C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 169.

[4] *Rapport Ludwig*, p. 169.

[5] *Ibid*., p. 169-170.

Jusqu'en 1944, la fermeture des frontières continue d'être consolidée par des mesures successives comme l'Arrêté du Conseil fédéral (ACF) du 13 décembre 1940, rendant notamment « *passibles d'une peine*[6] » les personnes qui se rendent coupables d'assistance au passage clandestin. La modification de cet ACF le 26 septembre 1942 durcit encore la répression. Les ressortissants étrangers entrés clandestinement en Suisse doivent désormais être refoulés, sous réserve d'une série d'exceptions[7].

Mais, l'objectif de contrôle des déplacements de cette frontière-obstacle est bien loin d'être atteint. L'espace frontalier est en fait le lieu d'une intense activité clandestine et le cadre de nombreux passages.

> *[…]* la fonction renforcée de "barrière" prise par la frontière durant le conflit se traduit par l'apparition, en Ajoie et le long du Doubs, de "chemins de passage" qui s'inscrivent comme autant d'itinéraires de transgression le long de la limite fatidique. Deux mondes se croisent en espérant ne jamais se rencontrer sur ces sentiers le plus possible secrets, souvent invisibles et toujours mouvants : d'un côté, les réfugiés et les passeurs qui les accompagnent de façon plus ou moins intéressée, de l'autre les douaniers, policiers et militaires chargés de garantir l'imperméabilité de la frontière[8].

Ainsi, l'acteur principal de monde clandestin est le passeur. Celui-ci est généralement assisté par des *by-standers*, des frontaliers qui ne franchissent pas eux-mêmes la frontière, mais qui lui offrent une assistance logistique (hébergement, nourriture, etc.), d'un côté ou de l'autre. Grâce aux réseaux que forment passeurs et *by-standers*, une masse hétéroclite de personnes et de choses, voire d'animaux, franchissent la frontière dans les deux sens – prisonniers de guerre français ou polonais, réfugiés juifs, espions suisses et alliés, résistants et maquisards français, marchandises en tous genres, or et pierres précieuses, courrier, mais aussi des renseignements.

Dans son rapport d'activité pour les années 1939 et 1940, B. Cuénoud souligne le changement radical que connaît la frontière franco-suisse à la suite de l'occupation de la France et les changements fondamentaux qu'il impose à son organisation.

> Dès l'arrivée des troupes allemandes à nos frontières, au vu des mesures très sévères, parfois draconiennes qu'elles prenaient, nous nous sommes vite rendu compte de la fragilité de notre organisation et des nouvelles mesures qu'il y avait lieu de prendre sans tarder pour continuer à savoir ce qui se passait en France occupée. D'un jour à l'autre, la frontière s'est fermée hermétiquement entre Bâle et Bellegarde, provoquant en fait l'écroulement de ce que nous avions organisé.
>
> En très peu de temps, les douanes et les gardes-frontières sont complètement aveuglés. Les chemins de fer, ainsi que les postes, ne fonctionnent plus. Les frontaliers ne franchissent plus la frontière. Les industriels suisses ayant des relations en France ne peuvent plus quitter notre territoire. Les ordres donnés par les Allemands à nos frontières se font chaque jour plus sévères. Les discussions entre Suisses et Français sont interdites. Les soldats allemands, obéissant à une consigne très stricte, se font de plus en plus muets. Les courriers diplomatiques même ne passent plus la frontière.
>
> Pendant cette période certainement critique pour nous, il faut se contenter d'entendre les réfugiés fuyant les régions envahies dont les renseignements sont généralement locaux, empreints de terreur et de fantaisie, souvent sans valeur pour nous. La plupart de nos sources de renseignements sont taries.
>
> Il reste, pour faire face à cette situation toute nouvelle et disons-le, imprévue, un seul moyen de franchir la frontière : "clandestinement"[9].

---

[6] *Rapport Ludwig*, p. 173-174.
[7] *Ibid*., p. 209-210.
[8] Claude Hauser, *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945). Accueil et refoulement – internement*, Porrentruy, SJE, 1999, p. 116.
[9] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport sur l'activité du Bureau France du 1.9.1939 au 31.8.1940*, 30.10.1940.

> Le franchissement de la ligne de démarcation n'est pas chose facile ; il doit se faire clandestinement, au même titre que le passage de notre frontière ouest.
> Nous nous devons de reconnaître que les éléments français, belges, hollandais et luxembourgeois nous ont prêté un très précieux concours, sachant qu'en nous fournissant de nombreux renseignements sur le stationnement et l'activité de l'occupant, ils ne nuisaient en aucune façon à leur pays. Mais de nombreux agents chargés de missions ne nous sont jamais revenus, pris dans une souricière, arrêtés par la Gestapo ou pour d'autres motifs. Ces collaborateurs ont souvent fait de nombreux mois de détention[10].

Face à aux nouvelles difficultés liées à l'occupation partielle de la France et la mise en place d'une frontière-obstacle le long de l'Arc jurassien, le *Bureau F* met un place un système inédit d'acquisition du renseignement. Il est basé sur trois principes : le passage clandestin, le recrutement d'agents étrangers, principalement français, et la collaboration avec des services étrangers.

2.2 L'établissement des postes récepteurs à la frontière

Durant toute la seconde période de la guerre, le SR entreprend des réorganisations, de portée plus ou moins large, pour s'adapter à la situation internationale et aux conditions du quasi encerclement de la Suisse par les forces de l'Axe. Quelques-unes, marquantes, méritent d'être évoquées avant d'aborder l'évolution la plus importante au regard de la problématique des échanges de l'ombre : l'établissement des PR à la frontière.

2.2.1 La réorganisation du SR de 1942

La grande innovation amenée par la réorganisation de 1942, effectuée dans le souci d'une meilleure coordination des efforts et de mieux coller à la situation du moment, est la création de deux sections regroupant certains bureaux. Sont ainsi constituées une *Sektion Achse*, qui regroupe le *Büro D*, le *Bureau I* et la NS1 sous une même autorité, ainsi qu'une *Section Alliés*, étendant le domaine d'investigation du *Bureau F* et de ses PR à l'ensemble du camp allié. Le remaniement de 1942 voit également la constitution d'un *Bureau des études techniques*, commandé par Paul Schaufelberger, chargé de découvrir et d'étudier les armes et l'équipement des armées étrangères, notamment grâce aux informations cinématographiques.

Officiellement, probablement pour la façade, la seconde réorganisation majeure de 1942 prend en compte la bipolarisation du conflit avec, d'une part, les forces de l'Axe et, d'autre part, les Alliés. Dans le fond, elle consacre la séparation entre Alémaniques et Romands, les premiers opérant sur la frontière orientale, les seconds à la frontière franco-suisse, mais, du fait de la position de la Suisse à cette période, tous occupés dans une très large mesure à la collecte et au traitement de renseignements sur l'Allemagne.

La *Sektion Achse* restera commandée jusqu'en septembre 1943, par A. Ernst, lequel, à cette date, quittera le SR pour rejoindre la *Section des opérations* de l'EMA. Il sera alors remplacé par M. Waibel qui se trouvera ainsi à la tête à la fois de la *Sektion Achse* et de la NS1. Cette situation prendra fin une année plus tard avec la nomination de Rolf Eberhard à la tête de la section.

Durant la seconde période de la guerre, le *Bureau Italie* continue de souffrir de graves déficiences. En août 1941, le constat de son inefficacité est alarmant.

> Les renseignements d'ordre militaire se caractérisent par leur rareté et leur imprécision, à part de très rares exceptions. La vérification d'informations reçues est presque totalement impossible (zone frontière immédiate exceptée) du fait de l'absence d'un réseau d'observateurs en Italie[11].

[10] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.
[11] AF E27/14851, G. Luy, *Rapport d'activité du Bureau "Italie" du 1.9.40 au 31.8.41*, 30.12.1941. Voir également H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 41.

Le *Bureau I* bénéficie tout de même de renseignements concernant la zone frontière provenant de postes établis à Lugano, dans les Grisons[12] et en Valais, lesquels « *recherchent le renseignement dans leur secteur par leurs propres moyens (observateurs en Italie, observation visuelle, étude des journaux locaux)*[13] ».

Jusqu'à l'intégration du *Bureau I* dans la *Sektion Achse*, les renseignements concernant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont de son ressort[14]. Ce domaine lui est toutefois détaché lors de la refonte de l'été 1942 et confié à la *Section Alliés*.

En 1943 au plus tard, une collaboration de l'antenne tessinoise, alias *Nell*[15], dirigée par Guido Bustelli, avec les services alliés mettra fin au déficit chronique de renseignements sur l'Italie[16].

La réorganisation du SR de 1944[17], qui concernera avant tout le groupe d'EMA, n'apportera que très peu de changements du service proprement dit.

En dehors des grandes réorganisations, le SR connaît de fréquents ajustements. Ainsi, notamment, afin de respecter la distinction entre ses deux tâches fondamentales, le *Chiffre* est administrativement partagé en deux en septembre 1940[18]. Un premier bureau, le *Chiffre I*, est chargé de la protection des communications de l'armée – notamment au moyen de 38 machines *Enigma*. Basé à Berne, le second, le *Chiffre II*, a pour mission l'interception et le déchiffrage des messages diplomatiques.

2.2.2 Le Bureau F et la Section Alliés

B. Cuénoud dénombre, à la fin de l'année 1941, « *neuf postes collecteurs de rapports échelonnés en Suisse romande entre Bâle et Genève* ».

> Sur les neuf postes collecteurs, cinq sont organisés pour actionner des agents sur territoire étranger, qu'il s'agisse de zone interdite (France occupée) ou de la France libre[19].

L'année suivante, le chiffre passe à 11 postes collecteurs[20]. En 1944, le rapport d'activité de la *Section Alliés* présentera une liste ne comprenant que cinq bureaux extérieurs[21] et, finalement, dans son rapport final de 1945, B. Cuénoud écrira que « *le nombre maximum a été de six*[22] ». L'explication de ces variations réside dans une réorganisation administrative et dans une définition plus stricte adoptée au plus tard en 1944.

De surcroît, une catégorie particulière de *bureaux* est décrite dans les rapports d'activité.

---

[12] A propos du bureau extérieur des Grisons, *Bernina*, voir Sacha Zala, « Spionaggio militare svizzero "di milizia" in Valtellina, 1940-1945 », in *Archivo Storico Ticinese*, 40e année, n° 134, juin 2004, p. 355-372.
[13] AF E27/14851, G. Luy, *Rapport d'activité du Bureau "Italie" du 1.9.40 au 31.8.41*, 30.12.1941.
[14] AF E27/14849, R. Masson, *I. Quartalbericht über den Aktivdienst 1. Januar 1940-31. März 1940 erstattet von der Nachrichtensektion im Armeestab*, 30.4.1940.
[15] En tant que bureau extérieur de collecte, *Nell* est rattaché directement à la NS1, mais ses renseignements sont traités par le *Bureau I.*
[16] Voir le point 4.3.
[17] Voir annexe 7.2.3. L'intérêt de ce schéma réside plus dans le fait qu'il illustre également bien la réorganisation de 1942 pour laquelle aucun n'a été conservé.
[18] AF E27/14849, R. Masson, *IV. Quartalsbericht über den Aktivdienst 1. Oktober 1940-31. Dezember 1940 erstattet von der Nachrichtensektion im Armeestab*, 14.1.1941. La séparation est effective depuis au plus tard août 1940 (AF E27/9479, R. Masson, *Ordre concernant l'organisation et le fonctionnement du sous-bureau du chiffre*, 30.7.1940).
[19] *Id*.
[20] AF E27/14852, B. Cuénoud à R. Masson, *Rapport d'activité du Bureau France (Section alliés) du 1.9.41 au 31.8.42*, 28.12.1942.
[21] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Section "Alliés". Rapport relatif à la période du 1er septembre 1942 au 31 décembre 1943*, 8.4.1944.
[22] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.

> En plus de ces bureaux, dont le personnel suisse est entièrement soldé par l'E.M.A., nous comptons un certain nombre d'officiers qui, à titre bénévole, à côté de leur situation civile, rendent sensiblement les mêmes services. Ils fonctionnent avec un personnel réduit de la même manière que les bureaux extérieurs[23].

Il est envisageable que ces officiers travaillant « *à titre bénévole* », soient comptés également dans les premiers rapports. Leur productivité et la valeur de leurs sources ne pouvant certainement pas être comparées à celles des *bureaux extérieurs*, il est décidé de ne plus les compter. Il en va de même de « *deux bureaux auxiliaires* » établis à Berne et à Fribourg[24]. L'un de ces *bureaux auxiliaires* doit être dirigé par le chef de la Police cantonale fribourgeoise, Louis Gauthier. Il transparaît des dossiers du *Spab* et du SR qu'il s'agit là, pour B. Cuénoud, d'un interlocuteur de confiance et fidèle. Il apparaît en effet comme tel aussi bien dans l'affaire Foucou en février 1941[25] qu'en 1946, dans celle impliquant J. Quartier-la-Tente[26]. Contrairement à Edgar Pélichet du poste de Nyon, dont le statut varie entre PR et *bureau auxiliaire*, L. Gauthier ne semble pas diriger d'agents à l'étranger. Les *bureaux auxiliaires* et les officiers *bénévoles* servent ainsi très probablement uniquement à l'acquisition de renseignements à partir de sources établies sur le territoire suisse. Les PR, jouant le rôle de *bureaux extérieurs*, sont par là complétés par des *bureaux intérieurs*. L'objectif pour ces derniers reste naturellement, entre juin 1940 et juin 1944, la récolte d'informations sur les forces de l'Axe – et non un travail de police politique ou de contre-espionnage – mais au moyen d'informateurs établis ou de passage en Suisse.

Ainsi, des *micro*-PR à la frontière sont comptabilisés, sans être pour autant reconnus du point de vue administratif. A l'été 1942, la NS3 disparaît avec un mouvement de décentralisation progressive de la responsabilité de l'acquisition du renseignement vers les PR. Ce changement d'organisation amène alors le rattachement des *micro*-PR aux cinq bureaux *extérieurs principaux*.

Les époques de création des différents PR méritent également un approfondissement. Celles des postes d'Ajoie et de Neuchâtel ne posent pas de problème. Le premier, créé en mai 1940 à proximité du front franco-allemand, antérieurement à la débâcle de juin 1940, débute donc son activité par l'acquisition de renseignements sur les armées française et anglaise. Le second apparaît en août 1940, soit dans la période d'abattement qui suit l'effondrement de la France. Le PR de Vallorbe, bien que de création tardive, semble avoir été créé de toutes pièces. Il en va tout autrement des postes de Genève et Lausanne annoncés par le schéma de 1945 comme fondés respectivement en avril et octobre 1942[27]. Or, des PR existent bien avant dans ces villes, la liste des employés du *Bureau F* établie à partir des dossiers personnels du SR montre que des officiers y sont en poste bien avant les dates indiquées[28]. Cette période de 1942 correspond au mouvement de décentralisation évoqué plus haut. Ces dernières font donc référence à une évolution de leur statut, due à un changement dans leurs attributions. Une remarque insérée dans le schéma de 1945, à propos du PR de Lausanne, le démontre :

> de juin 40 à oct. 42 recherche de renseignements auprès de voyageurs entrés en Suisse et orientation des personnes se rendant à l'étranger

[23] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Section "Alliés". Rapport relatif à la période du 1er septembre 1942 au 31 décembre 1943*, 8.4.1944.
[24] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.
[25] Voir le point 1.8.
[26] Voir le point 5.5.5.
[27] AF E27/9477, doc. n° 106, *Section Alliés : activité des bureaux extérieurs (agents)*. Voir annexe 7.3.
[28] Voir l'annexe 7.4.

L'établissement et le contrôle d'un réseau d'agents à l'étranger est ainsi l'essence des *bureaux extérieurs*.

Le schéma de 1945 est une des rares sources donnant un aperçu de l'évolution de l'organisation du *Bureau France*. Or il semble être lacunaire. Le service de B. Cuénoud connaît en effet des réorganisations qu'on distingue à travers les documents relatifs à son personnel. En 1940, le *Bureau France* est constitué d'une centrale au sein de l'EMA et de la NS3 basée à Lausanne[29]. Les officiers commandant les deux premiers PR, ceux d'Ajoie et de Neuchâtel, soit respectivement D. Surdez et Jean de Stoutz, sont rattachés à cette dernière. La NS3 est, quant à elle, commandée par Alfred Burgy.

A l'hiver 1940-1941, les bureaux extérieurs sont détachés de la NS3 sur les fiches de contrôle du personnel[30]. Outre les PR de Neuchâtel et du Jura, un officier, Robert Bonard, est en poste à Genève. Au bureau de Lausanne est déjà rattaché le futur chef du PR, Gérard Olivet. La présence de ce dernier et le gonflement des effectifs tendent à montrer que, si les PR des montagnes jurassiennes sont présentés séparément, la NS3 renferme à la fois une *Nachrichtensammelstelle* – à l'image de la NS1 –, mais également l'équivalent d'un PR. Il est donc envisageable que le PR de Lausanne soit né, non de la création du poste, mais de la disparition de la centrale de collecte.

Au printemps et à l'été 1941, les fiches montrent la création du futur PR d'Yverdon, alors basé à Vallorbe et mené par Gustave Monnet. Elles révèlent également la disparition de l'antenne genevoise et l'instauration d'un bureau à Fribourg, dirigé par Claude Blancpain, fils du directeur de la Brasserie Cardinal[31].

Ces constations montrent que des bureaux préexistent aux PR apparus tardivement et que le SR n'attend pas l'été 1942 pour réaliser l'importance pour la collecte de renseignements des montagnes vaudoises et du saillant de Genève, ni de l'intérêt de disposer d'antennes au cœur du pays. Les fiches de contrôle du personnel ne permettent malheureusement pas de reconstituer des effectifs en place à des instants précis, car une même fiche est valable pour une certaine période, le responsable de sa tenue se contentant de rajouter des noms des arrivants et de biffer ceux des personnes quittant le service. Elles permettent toutefois de constater l'augmentation des inscriptions et donc l'augmentation de l'effectif – bien qu'il faille tenir compte aussi d'une éventuelle accélération de la rotation.

[29] AF E27/9516, fichiers de contrôle de l'effectif.
[30] *Id*.
[31] C. Blancpain (1911-1998), connu comme l'inventeur du Parfait, une pâte à tartiner conçue en réponse au rationnement de la viande durant la guerre, se trouve, durant la même période, au centre d'un milieu gaulliste à Fribourg. Durant le conflit, il se marie avec une résistante réfugiée, Bertrande, fille de François D'Astier de la Vigerie, alors adjoint de C. de Gaulle à Londres. Il est lié de surcroît, par sa mère, Française de naissance, à Pierre de Leusse, représentant de l'Homme du 18 Juin en Suisse. Charles d'Aragon écrira dans ses mémoires : « *Deux générations de Blancpain formaient à Fribourg une tribu agissante et considérée. Résistants errants ou sédentaires trouvaient chez eux quelque chose qui les transformait : c'est là que d'illégaux, ils devenaient respectables. L'action qu'ils souhaitaient mener s'en trouvait facilitée.* » (*La Résistance sans héroïsme*, Genève, Tricorne, 2001, p. 198) Parmi les intimes de la famille Blancpain figure Louis Gauthier, chef de la police cantonale et proche collaborateur de B. Cuénoud, qui tient également une place dans le milieu gaulliste : « *Il y avait à Fribourg un excellent officier de police ; M. Gautier, tel était, je crois, son nom, pensait faire œuvre pie en facilitant aux résistants le retour dans leur patrie occupée*. » (*Id*.) Cette situation met quelque peu le chef de la *Section Alliés* dans l'embarras. Dans une lettre du 24 mai 1943, non signée mais qui peut-être attribuée à B. Cuénoud, ce dernier présente longuement le cas de son « *informateur bénévole* », probablement à R. Masson. Il écrit notamment : « *Madame Claude Blancpain est Gaulliste 100 % et entretient des relations très étroites avec les milieux gaullistes de Suisse, notamment, avec ceux de Genève.* » (AF E4320(B)/1990/266 vol. 231 dos. C.16.3890, lettre, 24.5.1943). Parallèlement, L. Gauthier, en tant que chef de la police fribourgeoise, renseigne la *Bupo* sur l'activité de P. de Leusse.

Bon nombre d'employés, en effet, entrent au SR en service volontaire, car ils ne trouvent pas de travail dans le domaine civil. Pour autant, ils ne cessent pas leurs recherches d'emploi et, lorsqu'ils finissent par trouver une situation professionnelle qui les intéresse, ils quittent le service. Ainsi, par exemple, B. Cuénoud justifie par le départ de trois chefs de PR[32] l'engagement de deux officiers, Marcel Nusbaumer et Pierre Turrettini[33]. Il faut toutefois envisager dans ce cas qu'il s'agisse d'un prétexte pour recruter du personnel supplémentaire ou du moins qu'ils ne remplacent pas les personnes désignées. M. Nusbaumer est en effet affecté au PR jurassien alors que D. Surdez est déjà et restera encore plusieurs années en place. A noter que, quelques mois plus tard, B. Cuénoud ne prend plus la peine de désigner précisément les postes à pourvoir. Dans la demande de recrutement de Jacques Sillig, il se contente d'indiquer que c'est « *en remplacement du personnel que nous avons dû licencier*[34] ». Et lorsque le chef de la chancellerie lui renvoie sa note en lui demandant « *de qui ?* », il répond sèchement :

> Je n'en sais rien encore. Je vous ai dit que je ne demanderais que le remplacement du personnel que j'ai licencié. Rien de plus[35].

Quoi qu'il en soit, même si les chefs de PR ne sont pas remplacés par les deux officiers susnommés, il n'en demeure pas moins que la raison invoquée de leur départ ne relève, elle, pas de la manipulation. J. de Stoutz prend congé de ses agents pour rejoindre le DPF et entamer une carrière diplomatique.

2.2.3 Le PR d'Ajoie

Le 17 août 1940, Denys Surdez prend les rênes du PR d'Ajoie – ou PR7. Il s'établit à Porrentruy, comme il le raconte dans ses mémoires :

> Je m'installe dans une vaste chambre haute, sous le toit de la grange de la ferme Waldegg, à 300 mètres environ au nord du Château de Porrentruy, tout près de la grande forêt du Fahy[36].

Sous l'*ère* Surdez, le renseignement dans le Jura est en quelque sorte une affaire de famille. Outre Denys, sont également engagés au PR ses frères Yves et Aimé. Y. Surdez « *assure le contr*[ô]*le frontière et la liaison avec la France par 7 passages*[37] » dans la région de Franches-Montagnes.

Bien d'autres y feront toutefois du service, dont plusieurs officiers. Parmi eux, Josef Brühlmann, alias *Bodmer*, Charles Schalk, alias *Faller*, et Georges Schaller, alias *Morel*. Ces officiers disposent d'une grande autonomie vis-à-vis du chef de poste. Une fois les secteurs de recherches et les agents répartis, chacun mène sa barque comme il peut. Ils reçoivent toutefois le soutien de James Quartier-la-Tente[38], lequel occupe le poste de secrétaire à partir de juin 1941.

Un des personnages forts de l'antenne jurassienne du SR est Philippe Allemann, dit l'*homme aux serpents*. Ce personnage emblématique et charismatique est surnommé ainsi par D. Surdez, dans les pages qu'il lui consacre dans ses mémoires, parce qu'il camoufle son activité sous le couvert de capturer ces animaux qu'il transporte dans un panier servant de cachette pour les documents[39]. Suisse de naissance, Français de cœur, cet *animateur* incarne parfaitement la symbiose transfrontalière qui existe parfois dans les régions de l'Arc jurassien entre réseaux français et helvétiques, voire peut-être plus généralement entre Français et

[32] Il doit s'agir notamment de R. Bonard pour Genève et A. Barbey-Boissier pour Lausanne (voir annexe 7.4).
[33] AF E27/9534, dossier P. Turrettini, note de B. Cuénoud à J. Huber, 16.8.1941.
[34] AF E27/9533, mémo de B. Cuénoud à J. Keller, 23.12.1941.
[35] *Id*., ajout manuscrit. Il finit par indiquer qu'il remplacera J.-J. Rivoire ou M. Nusbaumer, voire deux soldats.
[36] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 27.
[37] AF E27/9533, dossier Y. Surdez, note de B. Cuénoud, 23.2.1943.
[38] Voir le point 5.5.5.
[39] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 78-80.

Suisses. Lors des entretiens accordés dans le cadre de cette étude, il dira particulièrement apprécier le terme d'*homme-passerelle* pour définir son rôle durant la guerre[40]. Si le SR est la première organisation de renseignement au service de laquelle il se met[41] et qu'il y collabore jusqu'à la libération du Territoire de Belfort, cette fidélité ne l'empêche pas de prêter son concours à d'autres. A l'été 1944, il est dit travailler parallèlement pour le réseau français *Bruno*, pour le réseau belge *Rivert*, pour son homologue polonais F2 et pour le réseau britannique *Buckmaster*[42] – soit, la *F Section* du SOE et, plus précisément, son réseau *Stockbroker*.

Dans une lettre du 26 septembre 1944 à B. Cuénoud, P. Allemann décrit son activité, pratiquée depuis trois ans, comme cumulant « *les fonctions de passeur, agent S.R., boîte aux lettres et hébergement, radiophoniste et centralisateur*[43] ». Outre la multiplicité de ses rôles vis-à-vis du SR, son statut de personnage central du renseignement en Ajoie est renforcé par le nombre de réseaux qui le reconnaissent comme l'un des leurs.

Durant la grande majorité de son engagement en faveur du SR, malgré sa double nationalité et sa précédente incorporation dans l'armée suisse, P. Allemann ne bénéficie que du statut d'agent. Depuis le 1er mai 1944, il est engagé comme soldat à titre volontaire, puis comme employé civil à compter du 1er juin 1944, avec un salaire de 10 CHF par jour[44].

A la libération de la Franche-Comté, il retourne en France. Dans les derniers mois de la guerre, il est inspecteur de police au Commissariat spécial de Montbéliard[45] et, en tant que tel, collabore avec le *Spab*[46].

Comme beaucoup, P. Allemann restera toute sa vie très marqué par les événements de la guerre. En septembre 1944, il écrit déjà :

> Je m'estime heureux de sortir sain et sauf de ces épreuves, au cours desquelles j'aurai acquis une grande connaissance de la vie et surtout de l'hypocrisie que l'on y trouve. De plus, je serai bientôt libéré de mon sursis[47]. Une seule tache dans cette récapitulation, la déportation de mon jeune frère en Allemagne pour une destination toujours inconnue[48].

[40] Il attribuera l'invention de ce terme à Jean-Pierre Marandin.

[41] Fait confirmé par P. Allemann lors des entretiens accordés dans le cadre de la présente étude.

[42] Voir Pierre Croissant, *L'espion de la Ligne Siegfried. Armand Chouffet, photographe aérien. Le renseignement français en Suisse*, Panazol, Lavauzelle, 2005 (**P. Croissant, *Chouffet***), p. 125. Pour *Bruno*, voir le point 2.4. Pour *Rivert*, voir le point 3.9.2. Pour la branche suisse de F2, voir le point 1.7.3. Pour le SOE, voir le point 2.5.

[43] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre de P. Allemann à B. Cuénoud, 26.9.1944. Cette lettre, transmise par la voie hiérarchique, vise à obtenir des subsides pour l'achat d'un manteau et de souliers, ainsi qu'à se voir délivrer une attestation pour le travail fourni en faveur du SR, « *voyant* […] *venir le terme de* [son] *activité et n'escomptant aucune reconnaissance de l'E.M.A.* »

[44] AF E27/9517, dossier P. Allemann.

[45] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre de P. Allemann à J. Ackermann, 13.4.1946. Dans cette lettre, P. Allemann s'excuse de ne pouvoir assister à l'audience du procès dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts en qualité de témoin. Il doit en effet se rendre à Paris dans le cadre de son service. La lettre est à l'en-tête du Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale.

[46] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre d'H. Bolle à J. Eugster, 5.6.1945.

[47] Au cours de l'année 1939, P. Allemann dépose sa demande de naturalisation en France. Sans nouvelles à la mobilisation, il répond à l'ordre suisse et entre en service le 29 août 1939. En novembre de cette même année, il apprend que sa requête est acceptée et qu'il deviendra double-national par décret le 16 janvier 1940. Il tente plusieurs fois, par la voie légale, de gagner sa patrie d'adoption et de cœur pour s'y engager. Sans succès. Le 10 mai, il quitte sans autorisation son école de sous-officiers et regagne la France, où il est incorporé dans une unité d'artillerie et de DCA. En Suisse, une procédure de justice militaire est alors initiée contre lui et il est, par défaut, condamné pour désertion le 28 février 1941 à trois ans de réclusion et à l'exclusion de l'armée. Le 14 octobre 1942, il est appréhendé à Damvant alors qu'actif depuis un an en France pour le SR, il vient présenter son père Henri à D. Surdez pour le faire engager à son tour. Il reste 11 jours en prison préventive. Le 1er avril 1943, son procès est révisé à sa demande. Il est condamné cette fois à 6 mois prison avec un sursis de 2 ans (AF E5330/1975/95 vol. 98 dos. 98/4899 année 1942).

[48] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre de P. Allemann à B. Cuénoud, 26.9.1944.

Marcel Allemann est en effet arrêté le 27 mars 1943 et déporté à Allach, d'où il sera libéré le 30 avril 1945[49].

La question de la rémunération des agents prend une importance tout particulière pour le SR, ainsi qu'il apparaîtra à plusieurs reprises dans cette étude. Il n'a pas été établi au cours des recherches que les PR obéissent strictement à des ordres de la centrale en la matière. Certes, B. Cuénoud, dans ses rapports d'activité, fait état de la rémunération des agents. Ainsi, pour l'année 1941, il écrit :

> Les étrangers reçoivent entre 4 et 5.000 fr. français par mois au total, y compris les frais de transport et d'entretien (au change de décembre 1941 = 80 à 100 fr. suisses)[50].

Mais ces documents n'ont naturellement pas de caractère prescriptif.

Il semble au contraire que les PR bénéficient d'une certaine latitude en la matière. A l'intérieur-même d'une antenne de la *Section Alliés*, les pratiques peuvent différer. Ainsi lorsqu'une enquête est ouverte à l'été 1944 contre J. Quartier-la-Tente, le juge d'instruction militaire tente de déterminer, sur la base de soupçons, si le bras droit de D. Surdez s'est rendu coupable de détournements de fonds et d'une comptabilité frauduleuse. Il finit blanchi sur cette question. Il est relevé toutefois, notamment par son supérieur direct, « *qu'il jouait trop au grand seigneur et qu'il payait largement*[51] ».

Les documents de l'enquête permettent de se faire une bonne idée des modalités et des montants de la rémunération des agents. Celle-ci est effectuée en francs français et varie « *selon la catégorie, la fourniture et les passages de la frontière*[52] ». Interrogé, J. Quartier-la-Tente affirme que chaque remise d'argent fait l'objet d'une quittance signée par l'agent, affirmation nuancée plus tard par P. Allemann, lequel témoignera qu'il n'a « *pas toujours signé de reçus*[53] » pour les sommes perçues. Le bras droit de D. Surdez indique par ailleurs qu'un franchissement avec des renseignements est payé à un passeur de frontière entre 1'000 et 2'000 FF, « *suivant l'importance du courrier apporté*[54] ». « *Un montant à peu près identique* » lui est remis, à l'aller comme au retour, pour le passage d'un « *agent itinérant* ». Ce dernier reçoit quant à lui un montant allant de 1'000 à 10'000 FF, en fonction notamment des rémunérations qu'à son tour il doit remettre aux « *agents fixes* », lesquels ne viennent « *en général pas sur territoire suisse* ». J. Quartier-la-Tente précise également :

> *[…]* de nombreux agents n'étaient pas rémunérés, ils collaboraient bénévolement ou d'autres touchaient une certaine quantité de tabac ou marchandises diverses en compensation des services rendus et ceci avec l'autorisation légale de l'Administration des Douanes. Certains agents étaient aussi autorisés *[à]* importer certaines marchandises, ceci leur servait de couverture vis*[-]*à*[-]*vis des *[A]*llemands en cas d'arrestation à la frontière *[…]*[55]

[49] P. Croissant, *Chouffet*, p. 125.
[50] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France pendant l'année 1941*, 30.12.1941. A titre de comparaison, le revenu mensuel moyen d'un Français durant la guerre est d'environ 1'700 FF, celui d'un ménage avec deux enfants dans lequel la femme travaille est de 3'000 FF et les dépenses alimentaires d'un ménage avec trois enfants est de près de 2'800 FF (Alfred Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, Flammarion, 1978, p. 239, tableau reproduit dans Henry Rousso, « L'économie : pénurie et modernisation », in Jean-Pierre Azéma & François Bédarida, *La France des années noires*, vol. 1, *De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, Point histoire, 2000, p. 466).
[51] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de D. Surdez, 11.5.1945.
[52] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Quartier-la-Tente, 19.10.1944.
[53] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Allemann, 11.5.1945.
[54] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Quartier-la-Tente, 19.10.1944.
[55] *Id*.

L'importance du tabac, tant comme moyen de rétribuer les agents que comme élément de la stratégie adoptée pour limiter les risques lors du franchissement de la frontière, ressort bien dans ce passage.

2.2.4 La NS3 et le PR de Lausanne

Bien que rattaché à la NS3 dont la tâche fondamentale consiste dans la collecte des renseignements issus du contrôle des voyageurs, A. Barbey-Boissier mène une activité intense de recrutement d'agents, tant de nationalité suisse que française, et d'*antennes* sur la frontière. Parmi ces dernières figurent Frédéric Reymond et Werner Baumann, entré au SR le 18 octobre 1940[56], tous deux transférés plus tard au PR de Vallorbe/Yverdon lors de sa constitution. Originaire de Champéry, mais demeurant en France, près de Châlons-sur-Marne, André Chapelay, rentré en Suisse à la mobilisation, est quant à lui renvoyé en mission chez lui du 24 février au 30 juin 1941[57]. Enfin, A. Barbey-Boissier recrute le Français Louis Sircoulomb[58].

A. Barbey-Boissier prend un congé en décembre 1940 pour retourner au Maroc régler des affaires liées à son entreprise d'assurances. Il est remplacé durant cette période par Pierre Hofmann. De son côté, A. Burgy quitte définitivement la NS3 le 22 décembre 1940[59] pour n'être remplacé qu'en janvier 1941 par Gérard Olivet, alias *Girod*.

L'antenne de Lausanne devient à proprement parlé le PR3 en octobre 1942 avec la constitution d'un réseau d'agents et l'abandon de sa vocation de centralisation des renseignements collectés en faveur du *Bureau F*. Parmi les personnages centraux de ce poste, Robert Micheli, alias *Richard*, compte nombre de contacts avec des agents alliés. Il prendra la tête du PR au début de l'année 1944.

2.2.5 Le PR de Neuchâtel

Le PR de Neuchâtel est créé le 10 août 1940. Il est dirigé par Jean de Stoutz. Le chef du PR reçoit l'appui d'un second officier, Jean-Jacques Rivoire en avril 1941[60].

André Gagnaux est à son tour recruté par la *Section Alliés* et entre en service le 8 janvier 1942 en remplacement de Marcel Nusbaumer, rattaché au PR d'Ajoie, détenu par les Allemands depuis le 3 septembre 1941[61]. La situation à la frontière incite toutefois B. Cuénoud à subordonner le jeune Neuchâtelois à J. de Stoutz, plutôt qu'à D. Surdez.

> Comme des raisons techniques m'ont obligé à modifier la répartition du personnel (passage clandestin du Doubs actuellement très dangereux et très surveillé), le Lt. GAGNAUX fera service à Neuchâtel /…/[62].

[56] AF E27/9518, dossier Baumann, attestation de G. Keller, 31.7.1943.
[57] AF E27/9519, dossier Chapelay, lettre de R. Masson à l'Administration fédérale des finances, 14.7.1941.
[58] Rémy (dir.), *La Résistance en Bourgogne et Franche-Comté*, tome 2, Genève, Famot, 1975 (**Rémy, *Bourgogne et Franche-Comté*, t. 2**), légende de photographie.
[59] AF E27/9518, dossier Burgy, attestation, 21.12.1940.
[60] Dans une demande de dispense du service de relève auquel J.-J. Rivoire est convoqué en novembre 1941, le SR le considère comme chef de poste extérieur (AF E27/9532, dossier Rivoire, note de R. Masson à J. Huber, 4.11.1941). J. de Stoutz étant alors en service au PR, il doit s'agir soit d'une erreur, soit J.-J. Rivoire est alors en remplacement dans une autre antenne.
[61] AF E27/9523, dossier Gagnaux, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 7.1.1942. Ce motif n'est pas repris par le chef du SR, qui préfère invoquer le remplacement de J.-J. Rivoire, un des deux officiers du *Bureau F* licenciés dernièrement (AF E27/9523, dossier Gagnaux, lettre de R. Masson à J. Huber, 7.1.1942). Le poste en question est en principe déjà repourvu par Jacques Sillig à Lausanne, mais M. Nusbaumer recevant toujours sa solde, on peut penser que R. Masson cherche par cette feinte à favoriser le recrutement d'A. Gagnaux en présentant un bilan des coûts nul.
[62] AF E27/9523, dossier Gagnaux, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 7.1.1942.

Ainsi, A. Gagnaux est pressenti pour effectuer des missions en France. Mais, pratiquement, il remplace J.-J. Rivoire, lequel a quitté le PR dans le courant du mois de décembre 1941, ayant trouvé une situation civile.

Le 31 mars 1941, J. de Stoutz quitte le SR et embrasse la carrière diplomatique au sein du DFAE[63]. Sous le pseudonyme d'*Andrey*, A. Gagnaux prend alors la direction du PR.

A. Gagnaux prend à son tour congé du SR et Pierre Huser, alias *Thévenaz*, prend la relève le 1er février 1944[64]. P. Huser confiera à un juge d'instruction militaire en avril 1945 avoir alors reçu à deux reprises « *des conseils de camarade sur le métier*[65] » de la part de D. Surdez. Hormis les rapports de service qui rassemblent, autour de B. Cuénoud, tous les responsables de PR et leurs principaux employés, il s'agirait là, selon le *Lt Thévenaz*, des seuls contacts que les deux chefs d'antenne aient entretenus – ce qui s'est révélé faux à la lumière de cette étude[66]. Toujours selon P. Huser, leurs activités se doivent d'être complètement séparées l'une de l'autre, condition « *nécessaire pour la question du recoupement des renseignements*[67] ».

Le statut de chef de PR n'empêche pas P. Huser de se rendre en France. Il sera par exemple blessé le 17 septembre 1944 à Dijon. Moins d'une semaine après la libération de cette ville, un « *accident* », dont les circonstances sont restées inconnues lors de la présente étude, lui vaut une « *fracture de côte*[68] ».

La compétence du PR comprend « *toutes les liaisons comprises entre, à droite la Belgique inclus, à gauche le Finistère inclus*[69] ». En août 1943, le PR comptera « *un peu plus de 40 agents en Belgique du Sud et en France*[70] ».

2.2.6 Le PR de Genève

Si le schéma présentant les PR annonce la création du poste de Genève en avril 1942[71], un poste existe dans la cité de Calvin dès l'automne 1940. Le 30 septembre de cette année-là, en effet, R. Bonard prend la tête du poste collecteur de rapports après un passage à la centrale et deux mois d'arrêt maladie[72]. Son activité principale consiste dans l'interrogatoire des voyageurs venant de France. Il dispose toutefois d'une « *demi-douzaine d'agents non*

[63] Pour plus des précisions sur la carrière diplomatique de J. de Stoutz, voir Xavier Cornut, *Une nouvelle ère. La diplomatie suisse à Moscou face à la mort de Joseph Staline, 1953*, mémoire de master défendu à l'Université de Neuchâtel en juin 2011, p. 37.
[64] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Huser, 4.4.1945.
[65] *Id*.
[66] Voir le point 2.2.10.
[67] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Huser, 4.4.1945.
[68] AF E27/9523, dossier Gagnaux, lettre de Morel (médecin militaire de la place de Neuchâtel) au Groupe Ib de l'EMA, 19.9.1944.
[69] AF E27/9523, dossier Gagnaux, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 11.8.1943.
[70] *Id*.
[71] AF E27/9477, doc. n° 106, *Section Alliés : activité des bureaux extérieurs (agents)*. Voir annexe 7.3. Sur le PR de Genève, voir David von Felten, *Le poste récepteur de renseignements genevois du service de renseignements suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de licence soutenu à l'Université de Lausanne sous la direction du Prof. François Jequier, 2003 (**D. von Felten, *Le PR genevois***).
[72] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport sur l'activité du Bureau France du 1.9.1939 au 31.8.1940*, 30.10.1940. Cas rare, R. Bonard est, avant son entrée au SR – dans un premier temps à la centrale du *Bureau F* –, officier de renseignement dans un service de troupe (AF E27/9518, dossier Bonard, lettre de B. Cuénoud au commandant de la 1ère div., 17.2.1940).

rémunérés », auxquels il fait « *franchir la frontière dans franco-suisse* […] *par le cimetière de Thônex, en bordure du Foron*[73] ».

> Selon ses dires, Robert Bonard avait quatre à cinq réunions par jour avec ses agents. Il n'a pas gardé souvenir de l'identité de ces hommes, à trois exceptions près. Il a ainsi pu nous mentionn*[er]* le nom de Marcel Pasche, agent de change à Genève, Steiner, de nationalité allemande, et un nommé Johr[74].

Comme le précise très justement David von Felten, la fréquence des réunions, peu vraisemblable au regard du nombre d'agents, concerne plus probablement les interrogatoires de voyageurs. L'activité de R. Bonard à Genève prend fin le 31 décembre 1941[75].

Il s'ensuit une période de vacance[76] jusqu'à l'arrivée, le 29 avril 1942, de Pierre Clément, alias *Sarment*, laquelle consacre la création du PR proprement dit. Aucune activité de sa part faisant appel à des agents n'a pu être mise au jour avant l'arrivée de Georges Groussard en novembre 1942 et de la mise en place du réseau *Gilbert* à partir de Genève[77]. Celle-ci paraît d'ailleurs consister essentiellement, à partir de cette date, dans un partage des agents avec les diverses organisations françaises, britanniques et américaines. *Sarment* sera très activement soutenu dans cette tâche par un collaborateur volontaire, Roger Farquet, alias *Chappuis*[78]. Dans son livre consacré au révérend père Louis Favre, Gilbert Ceffa décrit ainsi le PR de Genève :

> Les trois antennes de ce poste récepteur du SR suisse à Genève agissaient indépendamment. Elles relevaient chacune directement de la subdivision F, puis Alliés, du centre principal d'Interlaken. Ainsi, tous ces trois éléments de base étaient plus libres de leurs mouvements : le capitaine Clément *[…]* avec le réseau Gilbert qu'il conseille, le premier-lieutenant Paul de Saugy *[…]* avec le réseau Ajax dont il est l'éminence grise, M. Marcel Durupthy *[…]* avec ses contacts à Paris[79].

L'ancien agent du PR genevois se trompe sur la forme administrative de ce dernier. Il n'y a qu'un seul PR dans la cité de Calvin, dirigé par P. Clément à Genève. Par contre, G. Ceffa a parfaitement senti l'indépendance dont les autres « *antennes* » jouissent vis-à-vis du PR.

Marcel Durupthy, alias *Georges*, tient le salon de coiffure de la gare de Cornavin. Il est recruté dès 1939 par l'un de ses clients, B. Cuénoud[80]. Administrativement, il travaille comme agent du poste de Genève, mais M. Durupthy dépend directement de B. Cuénoud, chef du *Bureau F*, puis de la *Section Alliés* du SR. Pour remplir sa mission, M. Durupthy est en contact avec des résistants français établis ou de passage dans la cité de Calvin. Il dispose

---

[73] D. von Felten, *Le PR genevois*, p. 64. D. von Felten se base sur un entretien accordé par R. Bonard. Ce dernier lui a notamment confié que « *Cuénoud "le traitait comme un gamin", n'hésitant pas à le gifler quand il commettait des erreurs* » (*id*.)

[74] *Ibid*., p. 64-65. Pour deux d'entre eux, il doit d'agir d'Albert Pasche (voir l'affaire Farquet au point 5.6.7) et de Frédéric Jöhr (voir le point 4.5.2).

[75] D. von Felten, *Le PR genevois*, p. 65.

[76] R. Bonard ne semble par ailleurs pas avoir été remplacé lors d'un congé de deux mois à l'été 1941, ni, plus étonnant encore, lors d'un remplacement de J. de Stoutz à Neuchâtel en septembre.

[77] Voir le point 3.7.1.

[78] Voir le point 5.6.7. *Chappuis* est le nom de jeune fille de sa mère Léa (AF E27/10673, procès-verbal d'audition de R. Farquet, 29.3.1944). Ce pseudonyme est par ailleurs confirmé dans divers documents. Le passage suivant tiré d'une écoute téléphonique de R. Farquet et Alexandra de Loriol paraît donc mystérieux :
« *F. : Vous savez que Mr. Chappuis est rentré ?*
L. : Oui, je sais mais je ne l'ai pas encore vu, parce que... vous savez bien
F. : Oui, mais c'est bien dommage. » (AF E27/10557, écoute téléphonique, A. de Loriol à R. Farquet, 17.3.1944).

[79] Gilbert Ceffa, *Louis-Adrien Favre. Prêtre et patriote-résistant*, La Salévienne, 2009 (**G. Ceffa, *L.-A. Favre***), p. 51-52.

[80] Voir D. von Felten, *Le PR genevois*, p. 61 ; voir également G. Ceffa, *L.-A. Favre*, p. 51-52.

également de lignes de renseignement en France. Sa collaboration avec la *Section Alliés* prend fin le 31 décembre 1943.

Troisième branche du PR de Genève, Paul de Saugy, alias *Rochat*, débute son activité de renseignement à Genève le 24 août 1942. Grâce à l'officier de police de l'Arrondissement territorial, Daniel Odier, qui lui indique des réfugiés français susceptibles de travailler pour lui, il constitue son premier réseau d'agents, indépendamment de P. Clément.

> En fait, la seule activité commune du cap Clément et du plt de Saugy, outre l'interrogatoire des voyageurs désignés par les douanes et des réfugiés indiqués par l'arrondissement territorial, semble avoir été la lecture comparée du *Journal de Genève* au profit de la centrale[81].

Les deux hommes jouissent en effet de « *caractères farouchement indépendants* » et présentent une « *totale divergence de pratiques dans l'acquisition de renseignements* ».

Se faisant l'écho de *Rochat*, avec lequel il a correspondu et qu'il a rencontré, D. von Felten décrit ses méthodes pour le passage de la « *soixantaine d'agents et de sous-agents* » dont il dispose « *à la fin de l'année 1942* » :

> Paul de Saugy, fort de ses contacts préalables avec les organes des douanes, repère avec les gardes-frontière une vingtaine de lieux particulièrement propices au franchissement de la frontière franco-suisse. Ces points de passage doivent être à la fois discrets, d'un accès aisé et surtout, inconnus des forces d'occupation allemandes et italiennes.
> Contrairement à ses homologues des autres P.R., de Saugy ne recrute pas d'agents passeurs. Il estime que la situation géographique de Genève, particulièrement proche de la frontière française, permet à ses agents de se repérer et de passer sans aide extérieure. *[…]*
> Les passages de frontière par les agents du P.R. suivent une procédure quasiment immuable et établie conjointement avec les gardes-frontière. Pour passer de Suisse en France, de Saugy, après avoir avisé la douane du lieu et de l'heure du passage, conduit ou fait conduire ses agents en moto ou en automobile jusqu'à quelques centaines de mètres de la frontière, et de là, ses agents, toujours accompagnés, terminent leur approche à pieds jusqu'au lieu de passage proprement dit. Après s'être assuré qu'aucune patrouille allemande et italienne n'est à proximité, le signal du franchissement est alors donné.
> En sens inverse, les agents doivent se débrouiller par eux-mêmes. Ils ont pour consigne de ne jamais tenter de franchissement à plus de deux agents simultanément, de manière à éviter les risques d'arrestation collective. Une fois sur territoire suisse, ils doivent se rendre au poste de douane le plus proche, s'y faire connaître et donner le numéro de téléphone du P.R.
> *[…]*
> Contrairement à une opinion répandue, il faut noter que la plupart des passages frontière s'effectuent de jour. La nuit est considérée comme trop dangereuse car facilitant l'organisation de guet-apens *[…]*[82].

D. von Felten a identifié trois réseaux principaux contrôlés par P. de Saugy. Le réseau *Reymond* de Raymond Brival qui sera intégré au réseau *Ajax*, le réseau *François* de François Claude lié au SIS et le réseau *Pierre* de Pierre Rimey intégré, lui aussi, au réseau *Ajax*.

2.2.7 Le PR de Vallorbe/Yverdon

Le PR de Vallorbe – ou S.14 – est créé en juillet 1941 et placé sous la direction d'André Rivier, un professeur de Lausanne de 27 ans. Le 29 juillet 1942, l'officier cède sa place à Pierre Jaquerod, un architecte de deux ans son cadet habitant également le chef-lieu vaudois, qui restera à ce poste jusqu'à la fin de la guerre sous le nom de guerre de *Cordey*. Il est à noter que ce dernier effectue en principe son service militaire dans les troupes de montagne, ce qui explique en partie son recrutement et son affectation dans un secteur qui englobe le Lac de

[81] D. von Felten, *Le PR genevois*, p. 71.
[82] *Ibid*., p. 75-76.

Joux et le mont Risoux. Le poste est camouflé sous l'intitulé « *officier du matériel de la Br.fr.1*[83] ». En septembre 1942 le bureau est déplacé à Yverdon.

Outre la recherche de renseignements dans son secteur de la frontière, compris entre La Brévine et Le Brassus côté suisse, c'est-à-dire le sud du Département du Doubs avec la région de Pontarlier et de Mouthe, ce PR assure les liaisons avec Paris, une partie du Nord de la France et la Belgique.

Aux PR peuvent être rattachés administrativement, outre les officiers qui les commandent, leurs assistants et les agents qu'ils dirigent, des militaires suisses travaillant avec une certaine autonomie parfois depuis la France, parfois depuis des villages helvétiques adossés à la frontière. En ce qui concerne le PR d'Yverdon, parmi eux figurent Frédéric Jöhr, dont le cas sera évoqué plus bas[84] ou encore Werner Baumann.

Recruté en octobre 1940, celui-ci est initialement rattaché à la NS3 de Lausanne, avant d'être muté au PR d'Yverdon. Etabli à La Côte-aux-Fées pendant la guerre, W. Baumann est un industriel suisse de Pontarlier, rentré en Suisse lors de la mobilisation de septembre 1939[85]. Il dispose de son propre réseau d'agents et travaille, selon toute vraisemblance, uniquement sur la zone frontière. Il est notamment en contact avec une famille établie aux Prises, à environ deux cents mètres de la frontière, du côté français. Il dispose, pour les échanges avec ses agents, d'une « *petite baraque dissimulée dans la forêt, à une vingtaine de mètres de la frontière*[86] ». Depuis 1943, W. Baumann est connu des Allemands, qui le recherchent. Il aurait été indiqué comme agent du SR au *Panoramaheim*[87] de Stuttgart par un nommé Louis Erismann de Neuchâtel, selon les propres aveux de ce dernier au MPF[88].

Le PR est également implanté dans la Vallée de Joux où officie Frédéric Reymond[89], alias *Jean*, mais plus connu sous le diminutif de *Fred*, horloger au Sentier. Il est âgé de 32 ans lorsqu'il est recruté par A. Barbey-Boissier en 1940. Tout comme W. Baumann, il dépend dans un premier temps de la NS3 à Lausanne, avant d'être affecté au poste de Vallorbe. Basé à son domicile, il n'effectue, selon la comptabilité de la centrale, qu'entre trois et huit jours de service soldé par mois[90], cela en plus de ses journées de travail à l'usine.

Ce soldat est très apprécié du *Plt Cordey*, comme en témoigne un billet de félicitations qu'il lui fait parvenir en mai 1943 suite à la réception d'un rapport particulièrement important.

---

[83] AF E27/9482 vol. 9, lettre de W. Müller à la Direction de la Poste de campagne, 9.10.1941.
[84] Voir le point 4.5.2.
[85] AF E27/9714, dossier Baumann, procès-verbal d'audition de W. Baumann par le MPF, 2.6.1944.
[86] *Id*.
[87] Bâti par Franz Riedweg, le *Panoramaheim* de Stuttgart est le lieu de ralliement des Suisses souhaitant se mettre au service de l'Allemagne nazie : « *Alle Schweizer, die aus politischen Gründen illegal nach Deutschland hinausgehen, kommen vorerst in das "Panorama-Heim" in Stuttgart, wo sich zunächst ein jeder entscheiden muss, ob er zur Waffen-SS. will, oder es vorzieht eine Arbeitstelle anzunehmen. Die erstern kommen dann für 8 Wochen zur Ausbildung nach Stralsund an der Ostsee; denen, die Arbeit annehmen wollen, werden Arbeitsplätze vermittelt.* […] *Im Panoramaheim ist ein ständiges Kommen und Gehen von Schweizern. Die meister der ankommenden Schweizer melden sich zur Waffen-SS.* […]
Ein Teil der im "Panorama-Heim" ankommenden Schweizer wird in einer besondern Spionageausbildungsstelle unterrichtet. Diese Ausbildungsstelle befindet sich in einer chemischen Fabrik in Leonsberg bei Stuttgart. Die Fabrik ist natürlich nur Tarnung. […] *In Stuttgart selbst, und zwar in einem mehrstöckigen Geschäftshaus in der Nähe des Bahnhofes an der Strasse, welche zum Danziger-Freiheitsplatz führt* […], *befindet sich im dritten Stock ein militärisches Nachrichten-Bureau,* […]. *In diesem Bureau soll sich eine Unmenge von Plänen militärischer Befestigungen in der Schweiz befinden.* » (AF E27/10468, *Rigi*, *Spezialbericht*, n° 1003). A propos de F. Riedweg, voir Marco Wyss, *Un Suisse dans la SS. Franz Riedweg (1907-2005)*, Neuchâtel, Alphil, 2010.
[88] AF E27/9714, dossier Baumann, lettre de W. Balsiger (chef de la *Bupo*) à B. Cuénoud, 6.6.1944.
[89] A propos de *Fred* Reymond, voir Daniel Capt, *Fred*, Vevey, L'Aire, 2005.
[90] AF E27/9532, dossier Reymond.

> Je m'empresse de vous féliciter pour l'excellent rapport que vous venez de me fournir !
> Je puis vous dire sans vous flatter que c'est, de tout le mois, sans contredit, le rapport le plus intéressant que j'ai reçu !!
> Encore une fois BRAVO ! Mais n'oubliez pas que pour qu'une telle chose ait sa réelle valeur il faut qu'elle se continue. Je ne connais pas votre source, et ne pense que vous la laisser bien à vous mais n'oubliez pas de vous y accrocher avec toute la t*[é]*nacité que je vous connais[91].

Il est très intéressant de constater que les sources de *Fred* ne sont pas – ou du moins pas toutes – connues de son chef de poste, lequel, de surcroît, ne cherche pas à les connaître. Ce constat montre l'indépendance dont bénéficie F. Reymond pour organiser ses filières. Dans un rapport de décembre 1943, rédigé à l'attention de ses supérieurs pour se justifier des activités de contrebande que les douanes lui reprochent, Fred présente les difficultés rencontrées et la nécessité de se débrouiller seul lors de la mise en place de son service[92]. Il présente aussi l'intérêt d'une contrebande désintéressée, tant pour des raisons de sécurité que de rétribution de son personnel.

Figurent parmi ses agents en France Bernard Bouveret de Chapelle-des-Bois, également agent P2 du réseau *Vélite-Thermopyles* depuis 1942, déporté à Dachau, Achille Griffon de Besançon et Victoria Cordier[93].

Parallèlement à leurs activités, F. Reymond et ses agents aident des réfugiés juifs à passer la frontière. *Fred* recevra la médaille des Justes parmi les nations des mains de l'Ambassadeur d'Israël en 1998[94].

Par l'intermédiaire de ses hommes sur la frontière, W. Baumann et F. Reymond, le PR de Vallorbe/Yverdon entretient des rapports avec au moins deux réseaux de renseignement alliés[95]. Le premier, *Vélite-Thermopyles*, est lié au *Bureau central de renseignements et d'action* (BCRA) depuis 1942. Le second, *Tempo*, est belge et mêle activité de renseignement et filière d'évasion[96]. Parmi leurs agents en Franche-Comté, Louis Sircoulomb travaille pour les deux réseaux – comme « *¾ des agents du réseau Tempo*[97] » dans sa région –, mais aussi, initialement, pour le SR.

> Sircoulomb Louis, alias Frank, habite dans la forêt de la Myre près de La Ferrière, la frontière passe 350 mètres plus haut que l'endroit où se trouve sa maison. Dès l'été 1940, il est entré en contact avec le Capitaine Barbey du SR suisse. Les rencontres avec les agents du SR suisse ont lieu en plein bois ou dans un ch*[a]*let du SR suisse. Il leur remet alors les plis amenés par les agents, en reprend d'autres et repart.
> Parfois, il reste un ou deux jours au ch*[a]*let, lorsque la frontière lui paraît trop surveillée. Il convoie des Juifs, des aviateurs alliés, ou des personnes qui doivent fuir les territoires occupés[98].

2.2.8 Le PR de Nyon

Le PR5 ou S.12, basé à Nyon et dirigé par l'avocat Edgar Pélichet, secondé par Louis Rubin, échappe au schéma du rapport final de la *Section Alliés*. De manière générale, il est assez peu fait mention de ce bureau dans les sources. Toutefois, comme les autres, il entretient son réseau d'agents. Parmi eux figure le réfugié français Albert Vuagnat, lequel passe en

[91] Archives Reymond, lettre de P. Jaquerod à F. Reymond, 26.5.1943.
[92] Extraits en annexe 7.16.
[93] V. Cordier a publié des mémoires sous le titre *Ce que je n'oublierai jamais… Sous-le-Risoux*, dont le texte a été achevé en 1980 (réédité depuis lors sous le titre *Ce que je n'oublierai jamais. Journal d'une résistante comtoise*, Pontarlier, Belvédère, 2001).
[94] Voir Meir Wagner, *The Righteous of Switzerland. Heroes of the Holocaust*, Hoboken, Ktav, 2001, p. 109-113.
[95] Voir Albert Dhote & Monique Bobillier, *Résistance, Libération. Pontarlier et Haut Doubs. Evocations*, t. 1, Lons-le-Saunier, Marque-Maillard, 1983 (**A. Dhote & M. Bobillier, *Résistance, Libération*, t. 1**), p. 164-186.
[96] Emmanuel Debruyne, *La guerre secrète des espions belges, 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008 (**E. Debruyne, *La guerre secrète des espions belges***), p. 150.
[97] A. Dhote & M. Bobillier, *Résistance, Libération*, t. 1, p. 179.
[98] *Ibid*., p. 178. A propos de L. Sircoulomb, voir également Rémy, *Bourgogne et Franche-Comté*, t. 2, p. 9-60.

France dans la région de Genève jusqu'en avril 1944[99]. La rareté des mentions relatives à cette antenne ne s'explique pas par une dissolution prématurée. A la fin de l'année 1944, le PR de Nyon envoie un agent de nationalité suisse, Robert Ferrazino, derrière les lignes de front, dans la région de Belfort[100]. Puis en mars 1945, cet officier est à nouveau mobilisé pour être renvoyé en France pour une vingtaine de jours.

2.2.9 Les suppléances

Ainsi qu'il l'a été évoqué plus haut, les PR doivent en principe restés les plus séparés les uns des autres possible. Pour le travail de recoupement des renseignements, ils doivent en effet constituer des sources indépendantes. Ont déjà été évoqués certains cas où le cloisonnement des différentes antennes n'est pas respecté, notamment les rapports de la *Section Alliés* durant lesquels l'essentiel des employés sont rassemblés[101]. Ces séances étant principalement destinées à la diffusion des instructions du chef venu de la centrale, elles ne peuvent avoir d'incidence dans la question du recoupement. Ce constat est moins évident dans d'autres cas de figure.

Durant tout le conflit, le SR souffre, face à l'ampleur de sa tâche, d'une pénurie de moyens financiers et de personnel, en particulier d'officiers. Or, ces derniers sont régulièrement contraints de s'absenter pour effectuer leur tour de relève au sein de leur unité de milice, ou encore pour suivre des cours, tels que cours tactiques ou cours d'état-major. Ils sont pour la plupart en service volontaire, quelques-uns sont en service obligatoire. Quoi qu'il en soit, ils ne sont pas dispensés d'office de servir dans la troupe et les demandes de dérogation ne sont pas systématiquement adressées au commandement de l'armée. Certains commandent des unités, d'autres n'ont encore que des rôles subalternes, mais aucun n'est prêts à sacrifier sa carrière militaire à la cause du SR[102]. Pour obtenir de l'avancement, leur service au sein de l'EMA ne leur est que de peu d'utilité[103] et ils se doivent d'exercer un commandement dans la troupe, ainsi que de suivre les formations exigées.

Se pose dès lors pour B. Cuénoud, le problème des vacances dans la direction de ses PR – par exemple, P. Clément effectue chaque année un service de relève de plus d'un mois, sauf en 1944 où il échappe à la mobilisation de guerre partielle[104] – et donc celui des remplacements. L'engagement de certains officiers n'est destiné qu'à cette fin. Pierre Cousin, après avoir assuré l'intérim d'un officier, Edouard Perret, à la centrale à Interlaken, remplace successivement, au printemps 1943, P. Clément à Genève et P. Jaquerod à Yverdon, avant de retourner dans la cité de Calvin, le chef du PR de cette ville devant à nouveau s'absenter. La proximité temporelle de deux de ces mandats confiés à un jeune officier de 25 ans, devenu

[99] AF E27/10954, rapport d'A. Howald à *i*, n° 710, 29.6.1944.
[100] AF E27/9522, dossier Ferrazino.
[101] Ces rapports seraient établis au rythme d'un par semaine, comme le laisse supposer un passage du journal de guerre du PR d'Ajoie en date du 13 mars 1944 : « *La revue hebdomadaire devra être à l'E.M.A. mercredi soir, par exception, au lieu de jeudi* » (AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944). A cela s'ajoute un rapport mensuel de l'EMA.
[102] L'opposition entre les intérêts des officiers et ceux du SR apparaissent dans certains documents, par exemple lorsque R. Masson écrit à son remplaçant, à propos de Jacques Pilet-Golaz, alors en service au *Bureau Autres Pays* dirigé par Charles Daniel : « *Cet officier étant pour nous un précieux collaborateur, il me paraît important de nous efforcer de concilier à la fois les intérêts de notre service et ceux du lieut. Pilet-Golaz en ce qui concerne son instruction comme officier de troupe* » (AF E27/9531, dossier Pilet, lettre de R. Masson à W. Müller, 5.8.1941).
[103] Il semble, à la lecture des dossiers personnels du SR, qu'un avancement comme « *officier de renseignement* » soit envisageable (AF E27/9531, dossier Pellissier). Il est toutefois très probable que cette voie soit jugée peu intéressante.
[104] AF E27/9519, dossier Clément.

« *indispensable* [pour] *assurer la continuité du service* », ne sont pas sans causer quelques soucis à B. Cuénoud.

> Entre le retour du Cap. Clément, soit le 3.5.43, et le départ du Lt. Jaquerod, soit le 23.5.43, le Lt. Cousin n'aura que 20 jours, ce qui est déjà extrêmement limité, pour reprendre le service du Lt. Jaquerod, service compliqué qui comprend le service des agents à la frontière pour toute la frontière vaudoise[105].

Toutefois, un tel renfort n'est pas toujours disponible et, parfois, l'intérim est assuré par le chef d'un autre PR. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1942, P. Jaquerod est appelé, en lieu et place de P. de Saugy initialement désigné, à prendre la suppléance de G. Olivet à Lausanne, en plus de sa charge habituelle de chef de l'antenne d'Yverdon.

> *[…]* étant donné les circonstances actuelles et les modifications intervenues en France, en tenant compte du gros travail qu'a actuellement le bureau de Genève, le Plt. de Saugy ne sera pas déplacé à Lausanne comme je le prévoyais, pendant l'absence du Plt. Olivet ; il reste à Genève, aux côtés du cap. Clément.
>
> Comme convenu avec le Plt. Olivet, il fera le nécessaire pour que les liaisons qu'il doit établir pendant son absence se fassent par les soins du Lt. Jaquerod.

Si on voit mal comment le remplacement des chefs par un même officier itinérant peut mettre en danger l'indépendance des PR, un double mandat comme celui assumé par P. Jaquerod paraît bien plus problématique. L'orientation des agents est en effet du ressort du responsable de l'antenne. Cette infraction au principe d'indépendance des sources montre bien les difficultés rencontrées par le SR en matière de personnel.

2.2.10 Les liens entre les postes récepteurs

Plus menaçant pour l'indépendance des sources, les nombreux contacts directs constatés entre les PR sont, comme il ressort des déclarations du *Lt Thévenaz*[106], niés face à l'extérieur. Or, le journal de guerre du PR7 ne laisse planer aucun doute sur des prises de contact fréquentes entre les différentes antennes établies en Suisse romande. Ainsi, par exemple, le 4 avril 1944, deux contacts téléphoniques respectivement entre R. Micheli de Lausanne et J. Quartier-la-Tente en Ajoie, puis entre ce dernier et P. Huser de Neuchâtel, feront clairement état des collaborations entre PR dans la gestion des agents.

> Téléphone du Plt. "Richard", au sujet de "Frère".
>
> Téléphone du Plt. "Huser", au sujet du 4e agent à inscrire aux Douanes.
>
> Il annonce également que le rapport prévu aura lieu à Neuchâtel demain à 1500[107].

La fréquence de ces entretiens, par moment quotidiens, et leur objet soulèvent la question, récurrente dans la présente étude, de l'initiative individuelle des chefs de PR en ce qui concerne la collaboration avec les services alliés. Le fait que les officiers du *Bureau F*, en plus d'avoir adopté des pratiques similaires, communiquent entre eux à ce propos, ne témoignerait-il pas en faveur d'instructions prises en amont de la hiérarchie ? Bien au contraire. Les relations directes entre les PR sont précisément en mesure d'expliquer pour une part la similarité des pratiques de collaboration – une autre explication étant qu'ils partagent également certains contacts chez leurs homologues étrangers.

2.2.11 L'effectif

Pour évoquer la question de l'effectif d'un service de renseignement, il faut au préalable établir une typologie sommaire des différentes catégories de personnes qui œuvrent pour lui. D'une manière globale valable pour l'ensemble des services, il faut distinguer dans un

[105] AF E27/9519, dossier Cousin, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 15.3.1943.
[106] Voir le point 2.2.5.
[107] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944. Ni le « *4e agent* », ni *Frère* n'ont été identifiés à ce jour. Ce dernier a été précédemment arrêté le 29 mars au poste de douane de Damvant, car il n'était « *pas inscrit* ».

premier temps entre les *employés*, salariés ou soldés, et les *agents*, parfois bénévoles, d'autres fois défrayés ou payés, souvent à la tâche.

Les *employés* du SR se répartissent en plusieurs catégories. Il y a tout d'abord le personnel soldé parmi lequel sont distingués les officiers, les sous-officiers, les soldats, ainsi que les hommes (SC) et les femmes (SCF) relevant du service complémentaire. Il s'agit de militaires de milice effectuant soit leurs jours de service obligatoire, soit du service volontaire. A côté des militaires, d'autres employés bénéficient d'un contrat de droit privé.

La notion d'*agent* fera ici référence aux personnes collaborant avec un service de renseignement, mais qui ne sauraient faire partie des employés. Elle englobe donc par exemple ceux qu'on désigne comme *Honorables Correspondants* dans la tradition française du renseignement et ceux qualifiés de *Vertrauensleute* dans son pendant germanique. Sont à placer ainsi dans cette catégorie les informateurs, les agents fixes ou itinérants, les boîtes aux lettres, les passeurs, etc. Dans l'organisation du SR, ils relèvent des PR. Il sera montré que la rémunération tient une place prépondérante dans la question de responsabilité du service vis-à-vis des agents – et parfois de leur définition[108].

Ce regroupement sous la notion d'*agent* de tous les types d'*informateurs* n'est pas nécessairement issu des pratiques terminologiques adoptées par les professionnels de l'époque. Dans son histoire du Service de renseignement français, H. Navarre en distingue en effet trois catégories[109]. Les *occasionnels* sont en mesure de fournir des renseignements à l'occasion d'événements particuliers, tels des voyages. La valeur de leurs informations est jugée en général assez faible. Les *Honorables Correspondants* sont des personnes rendant service bénévolement, profitant par exemple de leur situation professionnelle pour collecter des renseignements. Ils se révèlent plus utiles aux niveaux politique, économique et industriel, qu'au niveau militaire. Enfin, les *agents* sont strictement des « *informateurs rétribués ayant reçu une instruction suffisante pour agir efficacement*[110] ». Ce sont naturellement les plus efficaces. Deux raisons justifient que cette typologie fine n'a pas été retenue pour cette étude. Premièrement, il n'est pas forcément facile – ni toujours utile – de déterminer si la personne travaillant un service est rémunérée et si son activité est régulière. Deuxièmement, il ne semble pas que les termes *Honorables Correspondants* aient cours au SR.

L'affaire Carnet[111] mettra en évidence tout de même, à travers les déclarations de J. de Stoutz à propos de l'accusé, deux types d'agent franchissant la frontière, soit le « *régulier* » et l'« *occasionnel*[112] ». Cette nuance fait naturellement référence à la régularité des passages, et donc probablement à leur motivation[113]. Le premier vient en Suisse à des dates déterminées respectant une certaine périodicité établie en accord avec le chef du PR. Le respect d'un calendrier proposé par un officier du SR signifie que la livraison de renseignements à ce dernier constitue la raison principale du voyage. L'agent occasionnel, quant à lui, passe plus rarement et sans respecter de périodicité, sa venue étant souvent motivée par une autre raison, que ce soit la contrebande ou la fourniture d'informations à un autre service. Par l'attachement particulier de l'agent régulier au SR, il bénéficie d'un statut plus fort aux yeux des chefs de PR que l'agent occasionnel. Ce fait s'explique notamment par les rapports de confiance que des entrevues suivies permettent d'instaurer, ainsi que par un certain contrôle

[108] Voir le point 2.7.6.
[109] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 51-54.
[110] *Id.*
[111] Voir le point 5.7.2.
[112] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 31.7.1943.
[113] Il sera montré que ni la nationalité, ni la rémunération ou non de l'agent ne sont pertinentes pour cette distinction.

que l'officier suisse peut exercer sur son agent et par l'intérêt de recevoir régulièrement des renseignements. Il est par contre indépendant de la valeur de ces derniers – P. Huser du PR de Neuchâtel considère par exemple Jacques Weil, travaillant pour le SOE britannique et agent occasionnel du SR en septembre 1944, comme « *la personne qui, à cette époque-là, était la mieux placée pour* [lui] *fournir des renseignements*[114] ».

Il existe une catégorie intermédiaire de personnes travaillant pour le SR, comme par exemple André Regamey dont il sera question plus bas[115]. Afin « *d'être couvert de tous risques à l'étranger*[116] », un agent de nationalité helvétique, envoyé en mission depuis la Suisse, fait l'objet d'une procédure de mobilisation pour les jours passés en dehors du territoire national. S'il est bien soldé par l'armée, il ne l'est que le temps du voyage. De plus, son travail est le même que celui d'un agent de nationalité française, par exemple. Le statut de militaire en service lui permet de bénéficier de l'assurance militaire et autres avantages, comme des indemnités à sa famille en cas de décès. Accessoirement, contrairement à l'argent versé en cas d'accident à un Français, les montants ne sont pas prélevés sur le budget du SR.

En ce qui concerne le SR, seuls les employés et probablement cette catégorie intermédiaire font l'objet d'un décompte exact. Mais si l'évolution de l'effectif global est assez bien connue[117], celle du personnel spécifiquement lié à la *Section Alliés*, et aux PR en particulier, est difficile à estimer. Un effectif général du SR établi malheureusement très tardivement, soit le 4 mai 1945, donne toutefois le détail de l'attribution des employés aux différents organes du service[118]. La distinction est faite entre employés permanents (p.) et temporaires (t.) :

[114] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Huser, 4.4.1945. Sur J. Weil, voir le point 5.5.5.
[115] Voir le point 4.6.
[116] AF E27/9532, dossier Regamey, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 27.12.1944.
[117] Voir annexe 7.5.
[118] AF E27/9482 vol. 2, *Service de renseignements – Effectif au 4.5.45*.

	officiers		sous-officiers, soldats, SC		SCF		empl. civils	***Total***	
	p.	t.	p.	t.	p.	t.		***p.***	***t.***
a) Section Alliés	*9*	*3*	*9*	*7*	-	-	*4*	***22***	***10***
Centrale	3	1	1	-	-	-	4	***8***	***1***
Bureau Genève	2	-	2	-	-	-	-	***4***	***-***
Bureau Lausanne	2	1	1	-	-	-	-	***3***	***1***
Bureau Yverdon	1	-	2	3	-	-	-	***3***	***3***
Bureau Neuchâtel	1	1	3	4	-	-	-	***4***	***5***
b) Section Axe	*11*	*10*	*7*	*14*	*9*	*3*	*1*		***27***
Centrale	1	-	1	-	3	-	1	***6***	***-***
Bureau Lucerne	5	-	-	1	4	-	-	***9***	***1***
Bureau Berne	-	2	-	1	-	-	-	***-***	***3***
Bureau Bâle	2	1	3	7	2	3	-	***7***	***11***
Bureau Zurich	2	3	1	1	-	-	-	***3***	***4***
Bureau Saint-Gall	-	1	3	-	-	-	-	***3***	***1***
Bureau Schaffhouse[119]	-	1	-	-	-	-	-	***-***	***1***
Bureau Lugano	1	1	1	4	-	-	1	***3***	***5***
Bureau Grisons[120]	-	1	-	-	-	-	-	***-***	***1***
c) Section Opérations	2	-	-	-	1	-	-	***3***	***-***
Bureau études Berne	-	-	-	-	1	-	1	***2***	***-***
Bibliothèque mil.	2	-	1	-	-	-	1	***4***	***-***
d) Section politique	1	-	-	-	-	-	-	***1***	***-***
Bureau du Chiffre	-	1	2	-	-	-	1	***3***	***1***
Bureau de presse	2	1	4	-	-	-	1	***7***	***1***
- Dét. reporters	-	-	-	(8)	-	-	-	***-***	***(8)***[121]
- Dét. films	1	-	1	-	-	-	-	***2***	***-***
e) Section technique	2	-	-	-	-	-	-	***2***	***-***
f) Bureau Hausamann	1	-	1	-	-	-	-	***2***	***-***
g) Chancellerie	4	-	4	-	-	-	1	***9***	***-***
h) divers									
Lt-col Wyss, DGD[122]	1	-	-	-	-	-	-	***1***	***-***
Total	***36***	***15***	***31***	***21***	***11***	***3***	***11***	***89***	***39***

Qu'en est-il des *agents* ? Peut-on tenter de se faire une idée de leur nombre ? Les seuls documents à disposition dans l'état actuel de la recherche susceptibles d'apporter un éclairage sur la question sont le rapport final[123] et le schéma d'activité de la *Section Alliés*[124]. En 1945, B. Cuénoud affirme en effet avoir bénéficié des services d'un total de plus de 1'500 agents sur l'ensemble de la période de la guerre. Ce chiffre considérable n'est malheureusement pas

[119] L'effectif de la MS Schaffhouse est fourni par la br.fr.6.
[120] L'effectif du bureau de Samaden et du SR aux Grisons est fourni par la br.mont.12.
[121] L'auteur du document n'a pas tenu compte du détachement de reporters dans les totaux.
[122] Oskar Wyss est chef de la Section des gardes-frontière à la Direction générale des douanes à Berne. En tant que tel, il est considéré comme effectuant son service militaire au sein de la section, puis du groupe de renseignement de l'EMA depuis le 29 août 1939. Il est notamment crédité respectivement de 342 et 366 jours de service pour les années 1943 et 1944 (AF E27/9536, dossier Wyss, Oskar).
[123] AF E27/14852, *Rapport général d'activité*, Section Alliés, 20.8.1945.
[124] AF E27/9477, doc. n° 106, *Section Alliés : activité des bureaux extérieurs (agents)*. Voir annexe 7.3.

développé – et cadre par ailleurs difficilement avec ceux avancés dans le schéma[125]. Ce dernier est ponctuellement plus précis, mais très lacunaire. Il ne permet réellement d'apprécier que l'évolution du poste récepteur d'Ajoie.

Il faut ainsi renoncer, devant l'absence de renseignements de la part de la NS1 et les chiffres invérifiables – mais certainement pas fantaisistes – avancés par la *Section Alliés*, à une estimation chiffrée de l'effectif des agents. De plus, il faut admettre que la notion même d'agent étant si vague, qu'un décompte n'aurait pas grand sens. Certains ont en effet travaillé pour le service pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, d'autres n'ont effectué qu'une mission ou deux. Le constat général peut être émis que la *Section Alliés*, et de manière globale le SR, réussissent à élaborer un réseau considérable d'agents, et ce, en dépit des crédits modestes qui leur sont alloués.

2.3 Le 5e Bureau reste en poste

Il faut ranger également parmi les *anciens* du *5e Bureau*, Georges Trichet, attaché au Consulat de France à Bâle. Ce *diplomate* accrédité en Suisse est très actif dans le nord du pays sur le plan du renseignement. En mai 1941, il entre dans le collimateur de la Division des Affaires étrangères du DPF qui le soupçonne d'espionnage au préjudice de la Suisse et de l'Allemagne. Alertés, M. Waibel, chef de la NS1, et E. Häberli, chef de l'antenne bâloise du SR, interviennent et avertissent « *dass jedes schroffe Vorgehen gegen Trichet vermieden werden sollte*[126] ». En effet, il est dit avoir rendu de signalés services à la Confédération. L'écarter de la cité rhénane aurait de graves conséquences pour le service.

Au niveau du SR, G. Trichet est également en contact avec B. Cuénoud, ainsi qu'avec les officiers et James Quartier-la-Tente du PR d'Ajoie, ainsi que le révèle son journal de guerre en date du 28 septembre 1943 :

> Mr. Trichet, entrevu à Bâle, déclare avoir rendez-vous avec le Colonel *[Cuénoud]* demain à 1600, à Delémont. Il rencontrera demain à 1000, le Plt. *[Surdez]* et le Lt. Bodmer à Porrentruy[127].

Or, ainsi que le constate, en 1945, le commissaire G. Albrecht du *Spab*, ces relations ne peuvent se résumer à un transfert unilatéral de renseignements de l'officier français vers ses homologues suisses.

> Nous avons constaté que Q. recevait chez lui des représentants de puissances étrangères, par ex. le Lt. colonel Fichet[128], du consulat de France à Bâle. Il était facile de déduire que cette personne ne se dérangeait pas pour rien et qu'elle ne pouvait guère se rendre uniquement chez Q. pour fournir des renseignements ou remettre de la correspondance à transmettre sur France.

Par ailleurs, l'attaché français ne se contente pas de sa collaboration avec les services du pays qui l'a accueilli. J. Medrala rapporte qu'il travaille également avec le Polonais S. Appenzeller[129].

D'autres *anciens* du *5e Bureau* encore – au nombre desquels Fernand Nappey à Genève et *Georges* à Lausanne[130] – restent en poste en Suisse et poursuivent leurs activités après l'effondrement de l'armée française sans qu'on sache exactement pour qui ils officient. Selon Henri Navarre, l'organisation pour lequel G. Trichet et F. Nappey s'investissent n'est autre

[125] Même en additionnant tous les chiffres annuels des différents PR – ce qui supposerait un effectif renouvelé chaque année –, on atteint à peine un total de 1'300 agents.
[126] AF E2001(E)/1972/33 vol. 174 dos. B.22.85.31.1.F Trichet, note, 13.5.1941.
[127] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.
[128] Il ne fait aucun doute qu'il s'agit ici de G. Trichet, comme le suggère d'ailleurs une note manuscrite.
[129] J. Medrala, *Les réseaux franco-polonais*, p. 250.
[130] Voir P. Croissant, *Chouffet*, p. 73.

que le réseau *Bruno*[131], l'héritier du service de renseignement de l'armée française. Qu'en est-il de Georges ?

Le « *lieutenant Georges, nommé chef de l'antenne de Lausanne* » auquel fait allusion P. Croissant dans son ouvrage consacré pour une bonne part aux services de renseignement français en Suisse, est probablement identique à un personnage revenant plusieurs fois dans les documents du *Spab*. Ainsi, l'existence d'Ernest Georges, alias *Maurice Lambert*, fils du général du même nom alors à Alger[132], est mise en lumière lors de l'enquête liée à l'affaire Bouchardy[133]. Le 27 novembre 1943, un sous-officier de la gendarmerie d'armée, Henri Devaud, en poste à la gare de Cornavin, apprend qu'un personnage de nationalité française s'apprête à prendre le train de Genève à Lausanne. Il surprend en effet le gendarme Michel Boubnoff répondant au téléphone que le train en partance pour Lausanne ne sera pas surveillé par la gendarmerie d'armée[134], puis tapant une autorisation de déplacement.

> Après avoir établi cette autorisation, l'appointé l'a mise dans sa poche et est sorti du bureau. Lorsqu'il s'est aperçu que j'étais au courant de ce qu'il faisait, il est venu vers moi en me disant : "C'est pour le S.R.", ce, pour me mettre en confiance[135].

Alerté, le sous-officier prend contact avec un inspecteur de police. Vingt minutes avant le départ du train, deux hommes se présentent au poste.

> L'appointé qui était présent les salua aussitôt en leur serrant la main et remit l'autorisation en question à l'un d'eux. Cette façon de procéder me fit croire que l'appointé connaissait très bien ces deux personnes[136].

L'accompagnant, un Suisse, prend congé du voyageur sur le quai. Laissant se charger du citoyen helvétique après le départ, le gendarme monte en voiture et entame une filature du suspect.

> L*[a]* personne contrôlée par l'insp. *[Cerri]* se nomme PASCHE Albert, ag*[ent]* d'aff*[aires]*. Questionné au sujet de la personne qu'il avait accompagné*[e]* au train, il refusa tout d'abord de donner des renseignements. C'est après l'avoir menacé d'en référer à une autorité de police qu'il déclara que cette personne se nomme : LAMBERT Maurice, français. L'insp. C. lui ayant demandé si c'était son vrai nom, il répondit que cette personne se nommait en réalité : GEORGE*[s]* Ernest, en disant qu'il faisait partie du S.R. Cette dernière qualité s'est révélée fausse à la suite de l'enquête[137].

Certes E. Georges n'est pas un employé du SR suisse, mais apparemment du « *S.R.* » français, ce qui n'exclut pas des rapports étroits avec le PR vaudois. Arrivé à Lausanne, H. Devaud appréhende son suspect.

> Il me déclara également qu'il avait franchi la frontière en passant sous les barbelés. Il précisa qu'il avait été renseigné par une personne de l'endroit où il pouvait traverser sans être inquiété. D'autre part, il me déclara être du S.R. et qu'il était attendu à Lausanne par des autorités de police[138].

Le gendarme demande alors à être amené sur les lieux de ce rendez-vous. Là attend un nommé Jean-Joseph Fleury, professeur de nationalité française habitant à Lausanne. Sommé de s'expliquer, ce dernier lance un coup de téléphone et, une dizaine de minute plus tard, le petit groupe est rejoint par G. Olivet, chef de l'antenne locale du SR. Sur les simples mots de

---

[131] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 173. Ces deux personnages ne figurent pas dans la liste des agents du réseau *Bruno* fournie par P. Croissant (*Chouffet*, p. 185-196). On remarquera toutefois que G. Pourchot n'y figure pas non plus, et que donc, il est envisageable que les anciens employés du service français travaillant pour ce réseau ne sont simplement pas mentionnés.
[132] AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd à A. Campiche, n° 145, 26.12.1943. Ce point n'a pas pu être vérifié.
[133] Voir le point 5.6.4.
[134] Selon un témoignage ultérieur d'H. Devaud, il s'agit de G. Olivet (AF E27/10872, rapport d'H. Devaud, 12.1.1944).
[135] AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd à A. Campiche, n° 145, 26.12.1943.
[136] *Id.*
[137] *Id.*
[138] *Id.*

« *Caporal, c'est en ordre* », le gendarme, reconnaissant à qui il a affaire, prend alors congé[139]. E. Georges quitte à nouveau la Suisse pour le France le 7 décembre 1943. Soupçonnant une affaire de trafic de devises, à laquelle une éventuelle livraison de renseignements ne saurait être qu'une annexe, le gendarme fait suivre son rapport à Arthur Guillermet, alors officier de police de l'Arrondissement territorial de Genève. Henri Devaud est persuadé, comme beaucoup d'enquêteurs – à tort ou à raison –, que, pour les agents, les intérêts économiques priment sur la lutte contre l'occupant de la France. Il estime que les passages d'E. Georges doivent servir avant tout aux affaires d'A. Pasche, agent de change. Aucune suite ne semble avoir été donnée à ce cas.

Un *ancien* du *5e Bureau* viendrait-il en Suisse uniquement pour livrer des informations au SR ? La chose paraît peu probable. Au regard de l'activité des autres personnages rattachés au service de renseignement français, il paraît bien plus vraisemblable qu'il travaille pour une organisation clandestine d'outre-Jura, sans que celle-ci ait pu être identifiée[140].

2.4 Le réseau Bruno : le flux de renseignements s'inverse

Après la débâcle de l'armée française, la branche *Bruno* de ce qui deviendra *Kléber* – nom de code donné « *à l'ensemble des éléments de recherche du renseignement du SR Guerre qui, après l'invasion de la zone Sud, continuèrent à travailler en France occupée*[141] » – est mise en place par l'adjoint de l'Attaché militaire et ancien du SCM en poste dans la capitale helvétique, G. Pourchot[142]. Officiellement « *mis en congé d'armistice le 22 octobre 1940* », il est « *tacitement* […] *maintenu à son poste de Berne, avec "l'assentiment" (pour prendre son expression) du colonel Rivet*[143] ». Les services de ce dernier continuent d'ailleurs de financer *Bruno* jusqu'à l'invasion de la zone sud par la *Wehrmacht* le 11 novembre 1942.

Les motivations qui poussent l'officier français à poursuivre clandestinement le combat, immédiatement après la débâcle, se distinguent de celles de bon nombre de ses compatriotes, gaullistes ou résistants, qui rejoindront ultérieurement la communauté internationale du renseignement établie en Suisse.

> Pourchot n'est au départ certainement pas hostile au fait que le Maréchal soit désormais le chef de l'Etat français. Mais il est à l'image de l'immense majorité des officiers français (et particulièrement ceux des services de renseignements) persuadés que Pétain fourbit dans l'ombre l'arme de la revanche. Pourchot prépare non pas la « résistance » (avec la connotation antivichyste et antifasciste que ce terme revêt inévitablement aujourd'hui), mais la revanche contre l'Allemagne. Il est persuadé que son action s'inscrit dans la politique supposément secrète de Vichy[144].

Cet engagement en faveur de Vichy, ainsi qu'une certaine forme de ralliement à Henri Giraud, lui vaudront de ne jamais être reconnu par les gaullistes, malgré l'homologation de son réseau. Mais sa confiance envers le Maréchal a ses limites. Selon R. Belot, « *c'est de son*

---

[139] *Id*.

[140] Il est à signaler qu'E. Georges est encore en poste à Lausanne en 1946, où il officie, sans qualité de diplomate, comme officier de liaison entre l'EM de la 1ère Armée française et l'Attaché militaire à Berne. Il en va de même de F. Nappey à Genève, lequel bénéficie quant à lui d'un statut de haut fonctionnaire consulaire (AF E2001(E)/1972/33 vol. 174 dos. B.22.85.31.1.F – Hannig, *Notice concernant la situation juridique des personnes dites fonctionnaires diplomatiques ou consulaires mêlées à l'enquête militaire ouverte contre Max Hannig*, 22.1.1946).

[141] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 219.

[142] Sur *Bruno*, voir notamment P. Croissant, *Chouffet* ; R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 281-289 ; H. Navarre, *Le Service de renseignement* ; Fabrizio Calvi, *OSS. La guerre secrète en France. Les services spéciaux américains, la Résistance et la Gestapo, 1942-1945*, Paris, Hachette, 1990 (**F. Calvi, *OSS***) ; D. Surdez, *La guerre secrète* ; J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 101-110.

[143] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 282.

[144] *Ibid*., p. 283.

propre chef, à l'insu de la hiérarchie diplomatique et en dehors du SR, [qu'il] *engage* », avec les Américains, une « *politique que le gouvernement de Vichy n'aurait pu que condamner*[145] », surtout après la rupture des relations diplomatiques franco-américaines au début du mois de novembre 1942. Toutefois, son cas n'est pas unique chez les anciens du *5e Bureau*.

> Pour le Département d'Etat, Vichy ce n'était pas seulement un vieillard sans défense et un groupe d'intrigants sans scrupules. C'était aussi un groupe d'amis très nombreux, sur qui nous pouvions compter et grâce au concours desquels nous pouvions peut-être apprendre beaucoup plus de choses sur l'ennemi que par tout autre moyen. L'expérience et les relations d'un grand nombre de fonctionnaires du Quai d'Orsay étaient à notre disposition, tandis que le service de renseignements de l'armée française, qui avait été clandestinement réorganisé après la défaite, nous était ouvert[146].

R. Belot rappelle également que l'homologue de G. Pourchot en Espagne, Pierre Malaise, suit la même voie, bien que sous une forme différente[147].

La collaboration avec les Américains consiste pour l'officier français à fournir le fruit de son travail à Barnwell R. Legge en échange de la mise à disposition d'un canal de communication avec Alger. Dans une lettre à G. Pourchot du 18 décembre 1942[148], l'Attaché militaire relèvera la valeur qu'il place dans *Bruno* durant la première période de l'occupation de la France.

> Pendant ces trois années dernières, nous avons travaillé ensemble en toute confiance et en accord parfait. Vous m'avez donné, libéralement et fidèlement, votre assistance infaillible dans un temps où j'en avais le plus besoin. Sans votre assistance, mes chefs auraient été mal renseignés […]. C'est avec plaisir que je vous offre toute assistance financière pour que votre travail précieux puisse continuer[149].

A partir de novembre 1942, en effet, B. R. Legge[150] et l'OSS, en la personne d'A. W. Dulles fraîchement arrivé en Suisse, prendront à leur charge le financement du réseau, comme le confirme un télégramme expédié à la représentation américaine à Alger le 15 novembre 1943.

> Both 520 *[B. R. Legge]* and myself believe that the organization under Pourchot is a source of information of the greatest value. 110 *[A. W. Dulles]* assumed the financing of the Deuxieme Bureau a little while after it was suppressed by the Vichy Government[151].

---

[145] *Ibid*., p. 284.

[146] William L. Langer, *Le jeu américain à Vichy*, Paris, Plon, 1948, p. 403.

[147] P. Malaise orchestre un soulèvement de la représentation française à Madrid en faveur d'H. Giraud et la constitution d'une « *ambassade dissidente, financée par l'ambassade américaine* » (R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 286).

[148] Cette lettre s'inscrit dans le cadre de la rupture des rapports diplomatiques entre la France et les Etats-Unis suite au débarquement des troupes américaines en Afrique du Nord.

[149] Lettre de B. R. Legge à G. Pourchot, 18.12.1942, citée par P. Croissant, *Chouffet*, p. 95 et R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 283.

[150] Le début du financement de *Bruno* par l'Attaché militaire américain est évoqué dans un mémo d'A. W. Dulles à Henry R. Macy le 8 janvier 1945 : « *The French Deuxième Bureau had* […] *one of the best* […] *intelligence services in Switzerland when the war broke out in 1939. After the collapse of France this service continued and reported to certain persons in Vichy who were trusted as anti-German. Our Military Attaché, General Legge, was in close touch with this service during this period.* […] *After the occupation of Southern France, the Deuxième Bureau was supposedly abolished and all financial aid to the French officer in the Embassy in Bern who ran the service was terminated. At that time, in agreement with General Legge, we agreed to finance the French service and they passed to us all their reports. Their information, particularly on the German forces in France, proved invaluable during the period of German occupation. They also had a well developed service in North Italy and in Germany. When the Algiers government was established, I served as the medium for the transmission by cable of the French Deuxième Bureau reports from here to Algiers but continued to make direct use of the with Washington and London.* » (cité dans N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 571).

[151] N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, document 2-64, télégramme 115-21 pour Alger, 15.11.1943, p. 159.

A. W. Dulles poursuit, dans ce document, avec la présentation de la situation précaire de *Bruno* en Suisse. Il y suggère que G. Pourchot demeure à son poste, car il doute que ce dernier puisse continuer son activité s'il en venait à le quitter à la demande d'Alger.

> It is mainly because agents use Consulate and Embassy covers that the bureau is still able to function under present peculiar conditions.

Le chef de l'antenne bernoise de l'OSS craint tout particulièrement que soient rompues les relations nouées par l'officier français avec le SR.

> Pourchot has been of the greatest value as a contact with various branches of 511 *[SR]* services, in addition to his Battle Order information. We were just working on the development of a new German service through 511 and Pourchot.

Inversant en quelque sorte le flux, G. Pourchot met en place un réseau acheminant à Berne des renseignements en provenance de l'est de la France. Originaire du Pays de Montbéliard, c'est naturellement que sa filière passe la frontière dans la région de Porrentruy. Parmi les officiers qui lui sont subordonnés, certains y assurent les franchissements en étroite collaboration avec le SR. C'est ainsi que Georges Mathiot[152], Pierre Duroux et Albert Meyer sont omniprésents dans le journal de guerre du PR7.

Une fois en Suisse, les renseignements de *Bruno* sont expédiés à Alger par le canal américain.

> Grâce à ses excellentes relations avec l'attaché militaire des USA, le général Legge, le commandant Pourchot obtint la transmission régulière vers Alger de télégrammes protégés par son propre chiffre. Il fut même un moment aidé financièrement. En échange, la direction du SR donna son accord pour les renseignements recueillis par "Bruno" soient fournis au général Legge[153].

Le réseau dispose également un temps de sa propre connexion avec l'Afrique du Nord.

> Ferrand à Berne communique avec ses collègues d'Alger grâce à son poste de T.S.F.[154]

Henri Ferran est Adjoint naval à l'Attaché militaire français à Berne. Recruté par G. Pourchot, il le « *seconde efficacement*[155] », se chargeant entre autres des émissions. Celles-ci prendront fin toutefois en octobre 1943.

> Nous sommes découverts par les Suisses qui coupent le courant au moment de nos émissions. Nous cessons provisoirement les émissions *[…]*. Nous transmettrons jusqu'à nouvel ordre par canal américain dans notre chiffre[156].

Pour R. Belot, « *les autorités suisses semblent* […] *avoir subi des pressions (de Vichy ? de Berlin ? des gaullistes ?) et tentent de faire obstruction aux envois de messages de Berne à Alger*[157] ». Une autre raison de l'acharnement des Suisses à faire taire cet émetteur peut être avancée. Il faut envisager que ce n'est pas le contenu, mais le moyen de communication qui est visé. Le droit de la neutralité impose en effet aux pays neutres de veiller à ce que les belligérants ne puissent se servir d'émetteurs radios sur leur territoire à des fins militaires[158]. La Confédération se dote ainsi d'une législation stricte en matière d'appareils et d'émission radios, puis d'une unité spéciale chargée de détecter les émetteurs clandestins et de collaborer avec la police en vue de les faire taire – sa « victime » la plus célèbre étant le réseau

[152] G. Mathiot est toutefois retiré du service d'agents le 30 novembre 1943 pour être placé comme commis à l'Ambassade de France à Berne. Il prend plus tard la coordination des opérations en Ajoie avec le SR (AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944).
[153] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 218.
[154] NARA RG226 Entry 123 Box 9 Folder 106, rapport *Marie, France*, 21.11.1943.
[155] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 287.
[156] Télégramme d'H. Ferran à Alger cité dans R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 287.
[157] R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 287.
[158] Voir le point 3.10.1 et l'art. 3 de la V^e^ Convention de La Haye de 1907 en annexe 7.8.

soviétique *Dora*. L'émetteur de la légation polonaise subit le même sort[159]. La lutte non ciblée contre les émissions clandestines touchant d'autres postes, et même d'autres postes diplomatiques, l'hypothèse que celui du réseau *Bruno* en ait fait les frais paraît plus plausible qu'une attaque délibérée des autorités helvétiques contre ses communications avec Alger.

Selon Henri Navarre, lui-même ancien du service français, « *entre 1942 et la fin de la guerre, le poste "Bruno"* [est] *une des meilleures sources de renseignements du SR* [français], *à la fois sur l'Italie et sur l'Allemagne*[160] ». *Bruno* compterait « *243 informateurs, dont 24 de première valeur* ». Sur ce nombre, 44 sont arrêtés par l'occupant, dont 9 lui échappent, 22 sont déportés et 13 sont tués ou portés disparus[161].

2.5 L'arrivée du SOE en Suisse

Contrairement à celle de son grand frère, le SIS, l'étude du SOE bénéficie d'une large ouverture de ses archives.

Les sources les plus importantes pour déterminer son activité en Suisse sont de trois types. Tout d'abord, le chercheur dispose d'un certain nombre de documents établi par le chef de son antenne bernoise, John MacCaffery, notamment d'un rapport général de fin d'activité[162] et, particulièrement utile pour la première année, soit 1941, d'une série de rapports d'activité[163]. Ces derniers sont hebdomadaires, mais fort peu ont été conservés[164]. Le rythme est imposé par les départs de la valise diplomatique américaine au moyen de laquelle les rapports et leurs annexes parviennent à Londres via Lisbonne. Il s'agit de documents de deux pages en moyenne, rédigés en clair – soit non chiffrés – et dans une prose qui exclut la transmission télégraphique. Dans son rapport du 1er mai 1941, le chef d'antenne demande à Londres de pouvoir disposer d'un code, car il craint de plus en plus que le *bag* soit ouvert au cours du trajet vers la capitale britannique. Il est difficile de savoir quand cette précaution est prise. Les rapports semblent être retapés à la machine à écrire à leur arrivée à Londres, car certains présentent des remarques dactylographiées en rouges à l'intérieur du texte qui ne proviennent pas de l'auteur. Le 26 juin 1941 au plus tard, un code est utilisé pour la rédaction des comptes rendus de *J.Q.*[165] Il faut environ 14 jours pour qu'un rapport de Berne parvienne à Londres[166].

Un second type de sources est constitué par des journaux de guerre, intitulés *War Diary*, communs à toutes les sections d'octobre 1940 à juin 1942, puis spécifiques à la *J Section*[167]

[159] Voir le point 5.6.9.
[160] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 218.
[161] Ces chiffres sont sensiblement différents de ceux avancés par R. Belot, soit 331 agents, 23 arrestations, dont 6 exécutions, 38 déportations, dont 13 sans retour, et une exécution sur la frontière (R. Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, p. 284). Confirmé par Albert Meyer, liquidateur du réseau, le chiffre de 331 membres du réseau représente 227 hommes et 104 femmes, dont 81 agents P2, 240 P1 et 10 P0 (*id.*, voir également la liste des agents de *Bruno* publié par P. Croissant, *Chouffet*, p. 183-197).
[162] NA UK HS7/199, J. MacCaffery, *The History of Berne Post*.
[163] NA UK HS6/1005, *J.Q. Reports May 41 - May 42, Situation Reports, December 1943 - February 1944*.
[164] Au regard de la fréquence des rapports, fort peu ont été conservés. Certains ont été trouvés en dehors du dossier qui, en principe, leur est consacré aux NA UK, notamment sous la cote HS6/1006.
[165] NA UK HS6/1005, mémo de *D/JG.* à *C.D.*, 11.7.1941. D'après la phrase suivante du document, il semble qu'il s'agisse réellement d'un code et non d'un chiffre, soit la substitution des termes par des mots convenus : « *This is not a textual copy as the report was coded; and it has therefore been edited to make the allusions clear* ». *J.Q.* est le second pseudonyme ou indicatif de J. MacCaffery. Il remplace le premier, *J.M.*, dans le courant de mai 1941.
[166] Certains rapports de *J.Q.* présentent, en plus de la date de rédaction, une date manuscrite d'établissement de la copie permettant d'établir le temps écoulé entre les deux opérations.
[167] Voir ci-dessous.

pour la période de juillet 1942 à décembre 1943[168]. Ces journaux sont établis à partir d'éléments tirés de la correspondance du SOE, soit les échanges de télégrammes entre Londres, d'une part, et les antennes ou les agents à l'étranger, d'autre part, ainsi que des notes de service et des rapports d'activité des différentes sections. La référence de ces documents est systématiquement indiquée en note de bas de page.

Enfin, sont à disposition du chercheur des dossiers de collaborateurs et quelques dossiers thématiques, comme par exemple à propos d'un projet de parachutage de containers dans les lacs suisses[169]. Les dossiers personnels contiennent à la fois des documents administratifs – y compris des états de services, des procès-verbaux de débriefing et des rapports d'activité – et des rapports de terrain dont l'intéressé est l'auteur.

2.5.1 Les origines de l'antenne bernoise

La création d'une antenne du SOE à Berne répond, à la fin de l'année 1940, à deux objectifs. Le premier est la pénétration de l'Italie, c'est-à-dire la création de réseaux de sabotage et de renseignement à la solde des Anglais dans la péninsule[170]. Le second est d'obtenir des Suisses qu'ils ouvrent leur espace aérien à la RAF dans le cadre d'un « *Swiss scheme* » conçu par les Britanniques. J. MacCaffery est désigné pour cette mission. Il était, avant-guerre, représentant à Gênes du *British Council*, l'organe de promotion culturelle du gouvernement de Sa Majesté. Maîtrisant l'italien, il est considéré comme la bonne personne pour ce travail – du moins pour son premier volet, le second étant considéré comme irréalisable avant même son arrivée dans la capitale helvétique.

L'établissement de l'antenne bernoise du SOE et l'installation de son chef n'est pas sans causer quelques problèmes. Tout d'abord, l'entreprise rencontre, dans sa phase préparatoire, le scepticisme du Ministre britannique à Berne. Dans un télégramme du 15 décembre 1940 au *Foreign Office* (FO), David Kelly fait part de craintes liées à l'arrivée d'un agent du SOE dans son équipe[171]. Tout en se défendant d'aimer mettre en avant les difficultés, il considère tout de même comme essentiel d'avertir Londres de celle que constitue, en Suisse, la dissimulation d'une activité réelle – naturellement lorsque celle-ci n'est pas officielle. Il met également en garde Alexander Cadogan, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, contre la question des opérations clandestines organisée contre l'Italie[172]. Suspectées, elles ne seront pas tolérées. Trois autres points sont encore évoqués succinctement, soit le sérieux de l'organisation ennemie, le grand nombre des membres de son équipe, dont beaucoup sont mariés, et le risque de trahison de la part d'un externe employé à la Légation[173].

La difficulté pour les deux ministres successifs à gérer l'augmentation désordonnée du personnel de la Légation britannique à Berne – à laquelle l'avant-dernier point de D. Kelly doit faire référence – est mise en évidence par Neville Wylie. L'effectif est en effet passé de 14 employés – toutes catégories confondues – avant-guerre, à 56 à la fin de l'année 1941 et 62 au printemps 1942. S'il explique cette augmentation en partie par la nouvelle position de la Suisse comme puissance protectrice, l'historien britannique estime que la raison principale de

[168] NA UK HS7/262-264, *War Diary. Italy, Switzerland and Mediterranean Section*.
[169] NA UK HS6/1006, *Policy Papers. Containers in Swiss Lakes. Joint Planners Papers on Swiss/Italian Communications*.
[170] NA UK HS6/1013, lettre de P. Broad à H. Hopkinson, 30.11.1940.
[171] NA UK HS6/1013, télégramme de D. Kelly à A. Cadogan, 13.12.1940.
[172] D. Kelly parle de « *organised operations against neighbour* ». En principe, à cette époque, la mission de J. MacCaffery ne concerne que l'Italie, et pas encore l'Allemagne.
[173] « […] *betrayal by an outside agent employed always present* ». D. Kelly fait sans doute référence ici aux employés n'appartenant pas au corps diplomatique, généralement non britanniques.

cette augmentation est à chercher dans l'importance que prend l'antenne bernoise des différents services spéciaux britanniques dans la guerre secrète en Europe.

> By far the most significant increase, however, related to the legation's "secret staff" and Thunstrasse's transformation after June 1940 into Britain's most important base for secret operations on the Continent[174].

La question des effectifs de l'antenne suisse du SOE sera évoquée plus bas. Il peut toutefois être déjà précisé ici que l'augmentation du « *secret staff* » s'explique par le souci des Britanniques de fournir à leurs officiers de renseignements des couvertures diplomatiques, que ce soit au niveau de la Légation ou des consulats. Dans le cas de J. MacCaffery, l'attribution d'un poste diplomatique ou semi-diplomatique est considérée comme essentielle par le SOE[175]. Il faut dire que son obtention ne permet pas seulement à son bénéficiaire de s'assurer une couverture en Suisse, mais également d'avoir une chance d'y parvenir en ces temps de guerre, où la Confédération est pour ainsi dire entourée par les forces de l'Axe. Le passeport diplomatique est alors un sésame fort appréciable pour voyager en Europe. Toujours à propos du chef de l'antenne bernoise, Philip Broad, chef de la section de planification (SO3) du SOE, écrit dans une lettre au FO ses doutes que l'officier de renseignement n'arrive jamais à bon port[176]. Il estime en effet devoir obtenir non seulement le consentement des Portugais, des Espagnols et des Français, mais aussi celui des Allemands. Et cela, J. MacCaffery étant en âge de porter les armes, il pense avoir peu de chance de l'obtenir, avec ou sans visa diplomatique.

La question de la fonction qu'il occupera au sein de la Légation doit également être évoquée ici. On imagine que pour constituer une bonne couverture à des activités clandestines, elle doit être assez crédible, soit, en d'autres termes, constituer en un poste qu'on retrouve traditionnellement dans les représentations étrangères. A ce titre, il est révélateur de constater que bon nombre des acteurs importants de la guerre secrète sur territoire suisse figurent en bonne place dans la *Liste du corps diplomatique à Berne* publiée par la Division des Affaires étrangères du DFAE[177]. Parallèlement, la fonction doit permettre à l'officier d'accomplir sa mission secrète, c'est-à-dire ne pas être essentielle sur le plan diplomatique pour lui laisser suffisamment de temps libre. Ainsi, l'officier de renseignement est-il constamment en train de jongler entre son travail officiel assurant la crédibilité de son poste et son activité clandestine. C'est sans doute pourquoi, dans un premier temps, le rang d'adjoint semble être privilégié.

La fonction d'attaché de presse adjoint est ainsi proposée par le *Ministry of Economic Warfare* (MEW) au FO pour J. MacCaffery. Le ministère des Affaires étrangères britannique accepte apparemment sans autres, de même que le *Ministry of Information* dont dépendent les attachés de presse. De la lecture de la correspondance liée à la nomination du chef d'antenne à Berne émane le sentiment que les hauts fonctionnaires des différents ministères collaborent d'autant plus facilement qu'ils semblent bien se connaître par ailleurs. Ils ne rechignent en effet pas à l'usage des prénoms, voire des diminutifs dans leurs missives[178]. Il faut se rappeler également que les différents ministères ont été impliqués dans la création du SOE et qu'ils lui

[174] N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 49.
[175] NA UK HS6/1013, lettre de P. Broad à H. Hopkinson, 30.11.1940.
[176] *Id*.
[177] AFS, salle de lecture. Disponible, pour la période qui nous occupe, pour les états d'août 1939, de 1940 (mois indéterminé) et de mai 1943.
[178] NA UK HS7/199. On constate cette familiarité notamment entre P. Broad (SOE, mais issu du FO, auquel il retournera avant la fin de la guerre) et H. Hopkinson (FO), mais aussi entre G. Jebb (SOE) et *Alec* Cadogan (FO) – le premier ayant été le secrétaire particulier du second au FO (Michael R. D. Foot, *SOE. An Outline History of the Special Operations Executive, 1940-1946*, Londres, Pimlico, 1999 (**M. R. D. Foot, *SOE***), p. 18).

ont délégué des personnalités, ce qui explique sans doute en partie leur capacité à tirer à la même corde[179].

Malgré les difficultés et avec le concours du FO, J. MacCaffery arrive à Berne au début du mois de février 1941 après un crochet par le Portugal. Toutefois, son installation ne signifie pas la fin des problèmes. Des tracasseries sont causées à l'intérieur même de la Légation par deux diplomates.

L'employé qu'il doit remplacer officiellement n'étant pas prêt à céder sa place sans se battre.

Les problèmes causés par le second diplomate sont plus graves, car celui-ci dispose d'une grande influence sur le Ministre.

> Setchel*[l]* is still the evil influence behind the throne. It is obvious that he has the wrong kind of mentality so far as our business is concerned *[…]*[180].

Hugh L. Setchell est Secrétaire commercial de la Légation britannique à Berne. H. L. Setchell est finalement renvoyé en Angleterre et remplacé par un nouveau collaborateur du SOE, William J. Sullivan, dont J. MacCaffery annonce l'arrivée le 1er mai 1941[181]. Dans un premier temps, le nouveau Secrétaire commercial se consacre à son tour à la consolidation de sa couverture officielle, mais le chef d'antenne place déjà de grands espoirs en lui.

Dans son historique du poste rédigé à la fin du conflit, J. MacCaffery admet qu'une première période de sept ou huit mois n'a apporté aucun résultat, étant consacrée à l'exploration du territoire suisse et à la construction d'une organisation, ainsi qu'à la consolidation de sa couverture d'assistant de l'Attaché de presse[182]. Ce constat sommaire mérite toutefois de se voir apporter un peu de nuance. Lorsqu'il arrive à Berne, J. MacCaffery se donne six semaines pour prendre pied en Suisse et donner du corps à sa couverture. La fin toute proche de ce délai, le 27 mars 1941, est pour lui l'occasion d'un état des lieux. Force pour lui est de remarquer tout d'abord que son arrivée n'est pas passée inaperçue.

> I am being watched and listened to still with considerable thoroughness both by the Swiss and the Germans. Only last night I had a German agent planted on me[183].

Toutefois, il estime que consécutivement à un dur travail de sa part et sa fonction officielle collant parfaitement à ses dispositions, tant les Suisses que les Allemands considèrent désormais qu'il n'est qu'une sorte de journaliste gouvernemental chargé de récolter de l'information et de diffuser de la propagande britannique en Suisse.

Liés à la nécessité de disposer d'une bonne couverture, la discrétion et le maintien du secret autour de l'activité réelle du représentant du SOE sont des autres éléments clés du succès de sa mission. Il faut relever à ce propos le télégramme d'A. Cadogan du FO au Ministre D. Kelly, dans lequel ce dernier est informé des mesures de secret dont il doit entourer le nouveau venu.

> Mac*[C]*affery will probably disclose to you the names of certain persons for whom he is working. Please understand that these names are for your personal information only and not for repetition to anyone else at all. Nor should any member of your staff be given the smallest hint of the nature of M's real activities, which are in any case totally unconnected with those of *[censuré]*[184]

---

[179] Pour la création du SOE, voir notamment M. R. D. Foot, *SOE*, chap. 1, p. 1-26 ; voir également Mark Seaman, « 'A new instrument of war': the origins of the Special Operations Executive », in M. Seaman (dir.), *Special Operations Executive. A new instrument of war*, Abingdon, Routledge, 2006 (**M. Seaman (dir.), *SOE***), p. 7-21.

[180] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941.

[181] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.

[182] NA UK HS7/199, J. MacCaffery, *The History of Berne Post*.

[183] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941.

[184] NA UK HS6/1013, télégramme d'A. Cadogan à D. Kelly, 19.2.1941. Le nom censuré est sans le moindre doute celui de Frederick Vanden Heuvel, chef d'antenne du SIS en Suisse depuis février 1940.

En dépit de ces mesures de sécurité au sein de la Légation, la couverture de J. MacCaffery est rapidement chancelante. Le 21 août 1941, le chef d'antenne à Berne écrit à Londres, dans une rétrospective de ses six mois de présence en Suisse, qu'il est bien connu du personnel enclin aux commérages que son poste d'attaché n'est qu'une couverture[185]. Il critique ensuite les mesures de sécurité adoptées par la représentation diplomatique britannique, et notamment le choix de certains membres du personnel. Parmi ce dernier figure par exemple un buveur notoire, dont la femme est d'origine allemande et dont le neveu serait membre des Jeunesses hitlériennes. J. MacCaffery poursuit :

> When this man left the Legation his son was taken on, to the amazement of the Swiss Intelligence personnel who said he had been contacting doubtful Germans for a long time[186].

Selon son propre aveu, J. MacCaffery a commencé par se créer une image d'homme de presse très énergique le jour et de client de night-clubs la nuit. Il estime que, pour les Suisses, il est soupçonné de faire du renseignement au moyen de la presse italienne et, aux yeux des Allemands et des Italiens, qu'il est un personnage louche à surveiller de près.

La sécurité est, chez J. MacCaffery, une véritable obsession. A un tel point, que cela finit par agacer ses supérieurs.

Les efforts de J. MacCaffery, conformément à son ordre de mission, porte d'abord en direction de l'Italie[187]. Il écrit dans son rapport de fin d'activité que ce travail lancé, il a trouvé dommage de ne pas étendre ses activités vers les autres pays limitrophes, ennemis ou occupés. Sans donner de jalons chronologiques, il déclare alors avoir pris des contacts en vue de la pénétration de la France, puis de l'Allemagne et de l'Autriche.

> After some time the possibilities of Switzerland as a large two-directional relay centre for communications, material, finance and agents were fully grasped by London, and numerous country sections began to call on us for assistance. We thus had contacts not only with Italy, France, Germany, Austria, but also with Belgium, Holland, Roumania, Yugoslavia, Hungary, Poland[188].

Une série de rapports expédiés de Berne montrent que cet effort de diversification s'est fait rapidement. Dans un rapport du 1er mai 1941, soit trois mois seulement après son arrivée, J. MacCaffery fait état de ses embryons de réseaux vers la France et l'Allemagne, notamment, pour cette dernière, à travers le Liechtenstein[189].

2.5.2 Les collaborateurs et les agents

William John Sullivan (alias John *et* J.Q.100*)*

W. J. Sullivan arrive à Berne quelques semaines après J. MacCaffery, comme Secrétaire commercial de la Légation de Grande-Bretagne. Habitant dans un premier temps dans la capitale, le chef d'antenne demande à Londres, dans le courant du mois de juin 1941, à ce qu'il soit envoyé s'établir à Genève. Il s'agit notamment, pour J. MacCaffery, d'éloigner son collaborateur d'un poste officiel qui l'accapare par trop du fait du retard du nouveau Conseiller commercial, John G. Lomax[190]. Cette situation permettrait également au SOE d'occuper le plus possible de saillants du territoire suisse et de placer un agent au milieu d'un terrain important et peu exploité. En juillet, la demande est réitérée.

> It is more than ever essential that John get down to the city mentioned above. There is magnificent field for him. One that gets daily more interesting[191].

---

[185] NA UK HS7/220, *War Diary 7*, vol. 1, *Survey of global activities*, p. 1479-1480.
[186] NA UK HS7/220, *War Diary 7*, vol. 1, *Survey of global activities*, p. 1480.
[187] NA UK HS7/199, J. MacCaffery, *The History of Berne Post*.
[188] *Id*.
[189] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.
[190] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.* à *C.D.*, 12.6.1941.
[191] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 18.7.1941.

John obtient finalement le feu vert dans la seconde moitié du mois de juillet 1941[192].

Reginald Langford (alias Sam *et* J.Q.300*) et McGill (alias* Leacock *et* J.Q.400*)*

Très peu de choses sont connues sur ces deux collaborateurs de la première heure. Ils n'appartiennent pas au corps diplomatique et semblent avoir été recrutés parmi les Anglais résidant en Suisse. McGill est dirigeant d'une manufacture en Suisse.

Journaliste de la British United Press (BUP)[193], puis de Reuter à Zurich[194], Reginald Langford est un agent précieux pour J. MacCaffery, car il parle allemand et même sa « *Swiss variant*[195] ». Cette qualité lui vaut d'être envoyé en prospection dans l'est de la Suisse dans les premières semaines suivant l'arrivée du chef d'antenne. Il passe notamment un week-end à explorer le terrain au Liechtenstein et à Saint-Gall[196]. Il y prend contact avec des personnalités dont les noms avaient été communiqués à J. MacCaffery à Lisbonne, parmi lesquelles un membre du gouvernement liechtensteinois[197]. Il récolte au passage des renseignements militaires – et c'est une des rares allusions, dans l'intégralité des documents ayant servi à la rédaction de ce travail, à une activité d'espionnage au préjudice de la Suisse de la part des Britanniques – qu'il transmet ensuite à l'Attaché de l'Air, F. M. F. West, lequel les envoie à Londres[198]. Enfin, R. Langford a établi les bases d'un piège de J. MacCaffery contre un Allemand qui tente de prendre contact avec des employés suisses du Consulat britannique à Zurich[199].

Parmi ses contacts, R. Langford compte, au printemps 1941, Robert Confino, considéré comme un informateur du *5e Bureau* français à Genève[200], et avec un nommé Reichardt de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) à Berne[201]. Toutefois les liens sont très lâches. Il n'y a pas avec eux de suivi. *Sam* leur a fourni une adresse de boîtes aux lettres. Lorsqu'ils auront des rapports à transmettre, ils enverront une carte postale en guise de signal et R. Langford viendra prendre possession du document.

François Michel (alias Smith*)*

François Michel est le premier agent français de J. MacCaffery. Ingénieur et colonel de réserve, il est, en 1941, employé dans l'administration à Vichy[202]. Il était, avant-guerre, directeur général d'une entreprise de charbon franco-polonaise, *Skarboferme*, en Haute-Silésie[203].

---

[192] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 24.7.1941.
[193] NA UK HS8/982, liste de pseudonymes.
[194] NARA RG226 E190C Box10 Folder69, lettre de *Pop* à G. M. Mayer, 9.12.1943.
[195] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 24.4.1941.
[196] *Id.*
[197] Le plan visant à pénétrer l'Allemagne par le Liechtenstein fera long feu du fait d'un renforcement de la frontière entre la Suisse et la principauté (NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941).
[198] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.
[199] Aucune information supplémentaire sur cette intéressante opération n'a été trouvée. Il est à noter que dans son rapport de fin d'activité, J. MacCaffery déplorera ne pas avoir pu disposer des compétences d'un service de contre-espionnage en Suisse (NA UK HS7/199, J. MacCaffery, *The History of Berne Post*).
[200] Avant la guerre, R. Confino était interprète à la SDN à Genève. Il reprendra plus tard du service dans l'ONU naissante (Jesús Baigorri Jalón, *Interpreters at the United Nations. A History*, Salamanca, Ediciones Universidad, 2004, p. 39-40).
[201] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.
[202] Voir Henri Noguères, *Histoire de la Résistance en France*, tome 1, Paris, Robert Laffont, 1967 (**H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 1**), p. 193 ; J. Medrala, *Les réseaux franco-polonais*, p. 199.
[203] Voir Maria Grzelewska, « Dobrobyt rósł na węglu i... amoniaku. Z dziejów Knurowa. Historia "Skarbofermu" (1922-1939) », in *Przegląd Lokalny*, n° 28, 15 juillet 2010, p. 13.

Dans la clandestinité, F. Michel, alias *Fabrice*, est chef du réseau de renseignement *Etoile* en zone non-occupée[204]. Cette organisation a été créée en octobre 1941 par Michel Brault, avocat représentant notamment les intérêts du cabinet de Max Shoop à Paris[205], et Philippe Autier. Ancien fondé de pouvoir d'une banque à Varsovie, ce dernier est resté en contact avec les milieux polonais en France. Par ce biais des liens étroits se tissent entre *Etoile* et les réseaux de renseignement polonais. Afin d'être en mesure de transmettre les renseignements obtenus, deux tentatives du réseau de M. Brault et P. Autier de contacter les Alliés ont été effectuées[206]. La première l'a été aux consulats britannique et américain de Barcelone par Edmond Pilat, sans succès. Une deuxième tentative est réalisée par F. Michel en direction de la Suisse sous le couvert d'une mission officielle du gouvernement de Vichy.

> Durant son voyage, François Michel réussit à instaurer un contact avec le Service de renseignement polonais en Suisse qui était dirigé sur place par le capitaine Szczesny-Chojnacki. Ce dernier accepta de servir d'intermédiaire, puis transmit ensuite régulièrement les informations recueillies par le Réseau Etoile à l'Attaché britannique de Berne[207].

Selon le témoignage de M. Brault, l'autorisation de F. Michel de se rendre en Suisse lui est accordée dès novembre 1940[208], mais le visa ne lui parvient qu'en janvier 1941[209]. On imagine que le voyage suit cette date de peu. Une première ligne de communication est donc établie entre Vichy et Berne quelque temps avant l'installation du SOE dans la capitale helvétique.

Peut-être mis au courant de l'existence de cette ligne par un militaire de la Légation[210], J. MacCaffery prend contact à la fin avril 1941 avec F. Michel, non sans avoir au préalable interrogé Londres sur ses « *bona fide* », et attend sa venue sous peu en Suisse[211]. Le 29 mai 1941, le chef d'antenne fait part au siège du SOE des résultats de ses nombreux jours de discussion avec *Smith*[212], dont il sera question plus bas. Dans un souci de sécurité, il est demandé à Londres de ne pas informer les cercles français et polonais de la collaboration de F. Michel avec le SOE.

> This is because it was evident from conversation with Smith that the most unholy amount of criss-crossing and chatter and loose ends characterises the vast majority of subterranean activities in 27-land[213].

De son côté également, *Smith* est rendu attentif aux questions de sécurité.

> I catechised Smith lengthily and emphatically on the heading of security and I should like him to start so far as we are concerned with a clean bill of health, that, unknown[214].

---

[204] Sur l'activité de F. Michel dans le réseau *Etoile*, voir le témoignage de M. Brault cité dans H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 1, p. 193-194 ; ainsi que J. Medrala, *Les réseaux franco-polonais*, p. 199-201.
[205] Voir H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 1, p. 191 ; R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 185.
[206] J. Medrala, *Les réseaux franco-polonais*, p. 200.
[207] *Id*.
[208] H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 1, p. 194.
[209] *Ibid*., p. 270.
[210] Prenant très à cœur les questions de sécurité, J. MacCaffery dissimule son activité à tout le personnel de la Légation, à l'exception du Ministre et, naturellement, de ses collaborateurs. Toutefois, dans son rapport du 1er mai 1941, il informe la direction du SOE qu'à la demande de son chef de section à Londres, il s'est partiellement ouvert de son activité à l'Attaché de l'Air *Freddy* West et a obtenu sa collaboration – jugée par ailleurs extrêmement utile (NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941).
[211] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.
[212] NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941. L'hypothèse est ici celle de deux voyages, au moins, de F. Michel en Suisse dans les premiers mois de l'année 1941. Or, tant chez J. Medrala (*Les réseaux franco-polonais*, p. 200) que chez H. Noguères (*Histoire de la Résistance*, t. 1, p. 270 et p. 407), on n'en semble considérer qu'un seul. Dans tous les cas, celui de mai 1941 ne fait aucun doute au regard des rapports du chef de l'antenne bernoise. A noter qu'à la plupart de ces rencontres participe également W. J. Sullivan.
[213] NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941. Les comptes-rendus de J. MacCaffery utilisent généralement, mais pas systématiquement, les codes des pays qu'on retrouve également dans les documents du SIS. *27-land* est le code pour la France.

Dans son rapport, J. MacCaffery précise encore que des moyens satisfaisants de communication ont été mis en place entre Vichy et Berne.

Le 17 août 1941, Londres est informé que F. Michel est entre les mains des Allemands et que de sérieuses charges pèsent contre lui à Angers[215]. Il a été pris en traversant la ligne de démarcation[216].

Ignazio Silone (alias Peter)

Le premier contact de J. MacCaffery avec le romancier et activiste de gauche Ignazio Silone ne se passe pas au mieux. La rencontre entre les deux hommes se fait lors d'une petite *party* chez l'éditeur de l'écrivain en Suisse[217]. Elle est suivie, deux jours plus tard, par un entretien chez lui. Le chef d'antenne estime que la collaboration avec I. Silone sera difficile. La santé de l'homme de gauche italien n'est pas brillante. Il est atteint de tuberculose. Il paraît désillusionné et sceptique au Britannique. Plus grave, il ne souhaite alors pas la victoire de l'Angleterre. Pour autant, J. MacCaffery ne désespère pas d'obtenir sa collaboration. A son sens, l'homme a du bon en lui et il est susceptible de connaître des personnalités intéressantes.

Le chef du SOE en Suisse finit par gagner la collaboration d'I. Silone au cours d'un marathon de deux jours à Berne. Au cours de nombreux repas et de longues promenades de discussion il réussit à convaincre celui qu'il considère comme un révolutionnaire-né de se battre aux côtés des Anglais.

> Silone spent two days here and we had several meals and long walks together. I succeeded in convincing him that anyone of his ideas ought to be working whole-heartedly for a British victory if only so that they might be able to continue their own particular fight whether it conflicted with British aims or not – I now understand Silone much better than before. He is a "totalitarian" – completely one thing or the other. He cannot be a writer and an active revolutionary[218].

Pour le SOE, I. Silone revêtira à nouveau sa casquette de révolutionnaire.

Ernest H. Schupbach (alias Oscar)

Placer *Oscar* parmi les collaborateurs de l'antenne bernoise du SOE relève uniquement des faits constatés, et non de sa réelle appartenance administrative. En effet, Ernest H. Schupbach est initialement envoyé en Suisse, à la fin du mois d'avril 1941, par la *F Section* (pour laquelle il est *André*). Sa mission consiste à assurer la liaison entre les organisateurs travaillant en France et ladite section[219].

En juin 1941, il est encore à la recherche d'un moyen de franchir la frontière. Pour y parvenir, il est naturellement en contact avec les représentants de Vichy à Berne et le 14 juin, il rédige un long rapport concernant un entretien avec l'attaché militaire français[220]. Dans cette discussion, le militaire lui affirme notamment que François Darlan joue un double jeu, qu'il souhaite la victoire des Anglais et qu'il dupe les Allemands pour reconstruire la France. Le document fait du bruit à Londres. On reproche à J. MacCaffery d'employer *Oscar* à d'inutiles et dangereuses missions de renseignement. Il n'est après tout pas agent, mais courrier. De manière générale, le chef de l'antenne bernoise est accusé de privilégier la recherche d'information au détriment du sabotage et de la subversion. Dans une réponse de la direction de la *J Section* au chef du SOE, l'auteur écarte la responsabilité de *J.Q.* en

---

[214] *Id*.
[215] NA UK HS7/219, *War Diary 6*, vol. 2, *Survey of global activities*, p. 1376.
[216] H. Noguères, *Histoire de la Résistance en France*, tome 2, *L'armée de l'ombre. Juillet-octobre 1942*, Paris, Robert Laffont, 1969 (**H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2**), p. 321.
[217] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941.
[218] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 24.4.1941.
[219] NA UK HS6/1005, mémo de *D/JG* à *C.D.*, 7.7.1941.
[220] NA UK HS6/1005, rapport d'*Oscar*, 14.6.1941.

démontrant systématiquement que les soupçons contre lui ne sont pas fondés[221]. Il prend l'exemple de son activité en Italie pour prouver que le chef de l'antenne bernoise privilégie l'action. De même, il montre que son souci de la sécurité le fait écarter les activités annexes si elles constituent un risque pour l'accomplissement de la tâche principale. Puis *D/JG* explique que la rencontre d'*Oscar* avec l'attaché militaire résulte des relations que le courrier entretient avec les autorités diplomatiques françaises pour obtenir le droit de circuler en France. Cet épisode semble s'être arrêté là. Il est peut-être symptomatique d'une volonté du SOE de recentrer ses activités sur ses propres missions, alors qu'il est dans une phase de préparation, de construction de ses réseaux, et que donc les résultats concrets ne se font pas encore sentir.

Edward van Dyke Wight, Jr.

Américain, Edward Wight est envoyé extraordinaire pour les missions économiques à Zurich. A côté de son statut d'agent du SOE, il officie depuis mai 1941 pour l'Attaché militaire américain. Dans une attestation de novembre, B. R. Legge écrit tout le bien de ce collaborateur de longue date :

> I wish to make of record for such use as you desire, the valuable services which you have rendered to the Military Attache, Berne, Switzerland, since May, 1941[222].

On le retrouve également comme officier traitant d'un réseau dirigé par Hanno Zeiz et Charlotte Leuenberger[223].

Giovan Battista Rusca

Une anecdote savoureuse, illustrant les réponses données par les acteurs de la guerre secrète aux impératifs des relations clandestines, mérite d'être relatée ici. Dans le courant du mois de juillet 1941, l'Attaché de l'Air britannique, *Freddy* West, reçoit un appel du Consul général à Lugano, Anastasi. Ce dernier téléphone de la part de Giovan Battista Rusca. Le maire de Lugano, en cure en Engadine, serait fort malade et demande à ce que J. MacCaffery, qu'il a rencontré précédemment, se rende urgemment à son chevet. Souhaitant que ses dernières volontés soient rédigées en anglais, il souhaiterait que le diplomate britannique, qui parle italien, fasse le déplacement pour assurer la traduction.

> The *[Air Attaché]* then said "is he then really very seriously ill?" to which after all this elaborate dressing up, the reply came "Oh no, of course not!"[224]

A l'évidence, G. B. Rusca souhaite faire une communication importante aux Britanniques et cherche à dissimuler, probablement aux yeux des autorités suisses, les vraies raisons d'une rencontre. Ne souhaitant pas à son tour compromettre sa couverture en passant une nuit dans les Grisons, J. MacCaffery se résout à envoyer à sa place l'Attaché militaire, Henry Antrobus Cartwright, que le Tessinois connaît également.

> I pondered the matter at length. Rusca is no fool and presumably he has something urgent to communicate, so that I should have given much to go (especially since the *[Military Attaché]* is not as bright as he might be) but first there was the preliminary effort on the telephone and then the journey would have necessitated in any case staying the night either at Tarasp or Chur, a thing which would not have escaped the authorities and would have made them pay more attention to my movements in future – so I decided to let the M.A. go[225].

Il faut préciser que, selon J. MacCaffery, G. B. Rusca n'est pas au courant de sa réelle activité. Son *invitation* s'adresse donc à un membre du corps diplomatique avec lequel il est déjà entré en contact, et non au chef de l'antenne bernoise du SOE.

[221] NA UK HS6/1005, mémo de *D/JG* à *C.D.*, 7.7.1941.
[222] NARA RG226 Entry 190C Box 4 Folder 22, lettre de B. R. Legge à E. Wight, 8.11.1945.
[223] Voir AF E5330/1982/1 vol. 186 dos. 2 vol. 1 année 1945.
[224] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 24.7.1941.
[225] *Id.*

René Bertholet

De nationalité suisse, René Bertholet officie comme véritable *homme-passerelle* au sein de la communauté du renseignement. Militant antinazi en Allemagne dès 1933, il y est alors emprisonné jusqu'en 1936[226]. Son rôle de Délégué de l'Œuvre suisse d'Entraide ouvrière le fait beaucoup voyager durant la guerre notamment en France.

En 1941, alors qu'il cherche à obtenir du SOE du matériel de sabotage pour une organisation française, il se voit signifier un refus de principe. La *French Section*, appliquant le principe du « *no bangs in Unoccupied France*[227] », a en effet pour politique, en 1941, de ne pas pratiquer de sabotage en zone dite libre, y compris dans les usines participant à l'effort de guerre allemand.

> Our policy has been not to undertake in Unoccupied France anything more than passive resistance in those undertakings which are working for the Germans[228].

La grande activité déployée par cet agent dans le domaine du renseignement, d'abord en faveur du SOE, puis des Américains, vaut à cet agent d'être inculpé, mais acquitté, dans le cadre de l'affaire Dyar[229].

Force est de constater que le soutien que le chef de l'antenne du SOE obtient en Suisse est le fait, pour une grande part, d'hommes de gauche, en particulier du côté des citoyens helvétiques – le syndicaliste R. Bertholet, les socialistes H. Oprecht et P. Pellegrini – et italiens – l'ancien communiste I. Silone et, surtout, les représentants du mouvement *Giustizia e Libertà*. Il semble qu'en partie en tout cas, l'initiative de les contacter revienne à J. MacCaffery. En effet, ce dernier est arrivé en Suisse avec une série de lettres de recommandation[230]. Or, le chef d'antenne admet en mars 1941 avoir tardé à les remettre à leur destinataire et ne pas être sur le point de le faire. Certaines des personnalités de gauche sont par contre déjà en relation avec lui et il déclare faire sous peu des démarches pour en rencontrer d'autres. La connaissance acquise durant les recherches, de la personnalité de J. MacCaffery, ne permet toutefois pas de savoir si son antifascisme non dissimulé dans sa correspondance[231], lui fait partager les opinions de gauche de certains de ses agents.

2.5.3 L'organisation

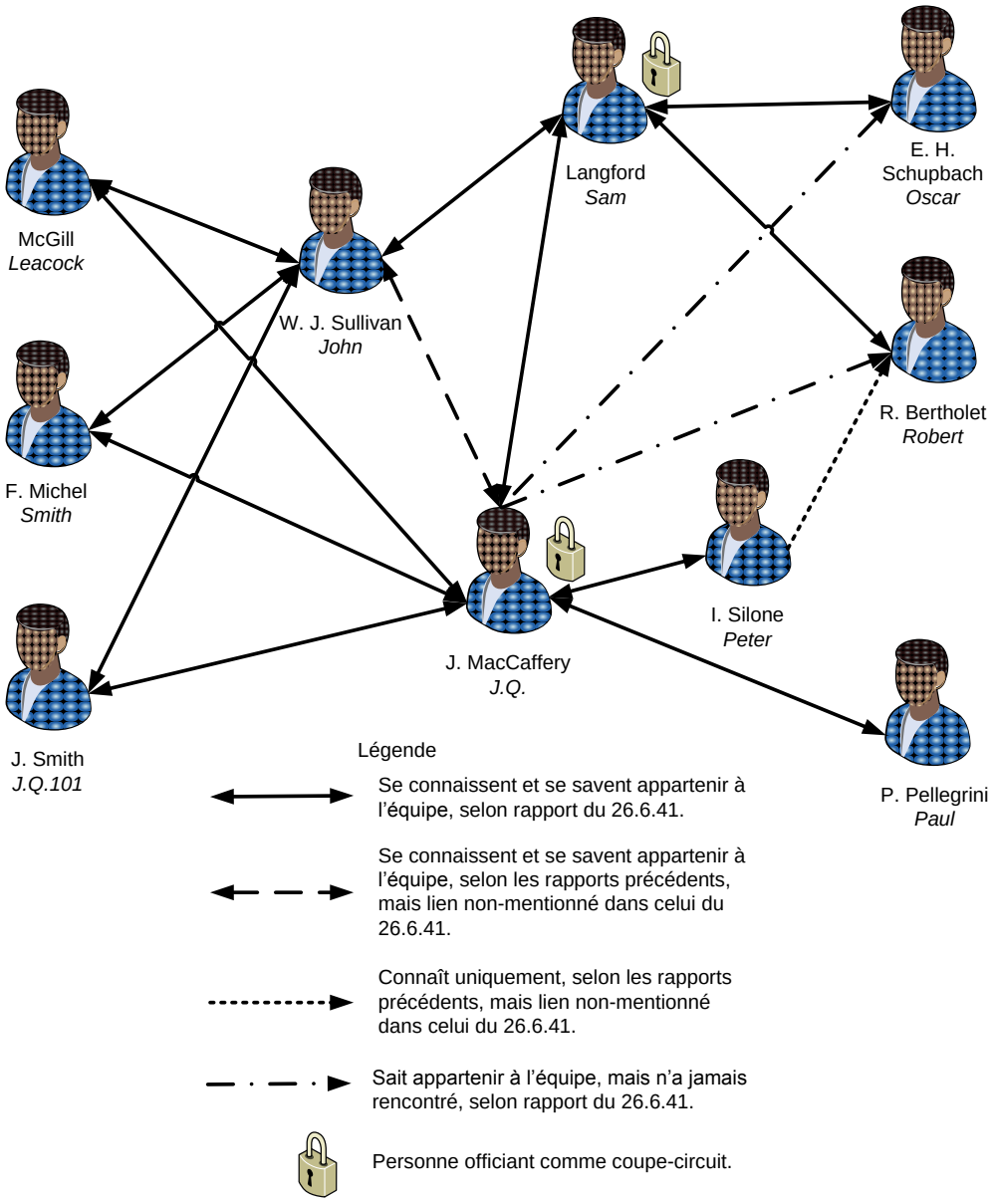
Le 26 juin 1941, J. MacCaffery présente à Londres une première organisation de son équipe qu'il compte mettre en application la semaine suivante. Les responsabilités sont réparties d'après les points cardinaux.

> In a week or so the position will be as follows : South covered by Paul. North and East by Sam. West by John. Centre by myself. John and Leacock with roving commissions. Communications are either (1) personal or (2) by consular bag (by an arrangement into which it is not necessary to go into here, *[…]*)[232].

En d'autres termes P. Pellegrini dirigera les opérations en Italie, R. Langford en Allemagne, W. J. Sullivan en France, et lui-même, J. MacCaffery, en Suisse. En plus de ses responsabilités, R. Langford fera office, avec McGill, d'agent itinérant. Les communications

[226] Marie Bron, « René Bertholet », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne.
[227] NA UK HS8/237, rapport de *F.M* à *D/R*, 26.11.1941.
[228] *Id*.
[229] AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 4121 vol. 1 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.3A dans l'affaire Bertholet, 24.3.1945.
[230] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941.
[231] Il commence par exemple un rapport d'avril 1941 par exprimer le plaisir qu'a été pour lui de prendre, dans un petit village près de Campione, un repas sous une photographie de Giacomo Matteotti (NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 24.4.1941).
[232] NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 26.6.1941.

entre les membres de l'équipe se feront soit en tête à tête, soit par la valise consulaire. Cela exclut donc l'usage du courrier postal et du téléphone.



Organisation de l'antenne bernoise du SOE au 26 juin 1941

Le schéma de l'organisation, établi à partir des relations indiquées par J. MacCaffery dans son rapport du 26 juin 1941 montrent la position centrale occupée par le chef d'antenne. Malgré le souci constant de sécurité de ce dernier, il en met également en évidence les carences, notamment le manque de coupe-circuits. L'ajout des relations omises dans le rapport, en particulier le lien entre *J.Q.* et *John*, révèle un noyau *J.Q.-John-Sam* très vulnérable. Conscient de faiblesses dans son organisation, J. MacCaffery les attribue aux origines de sa création. Premier officier du SOE sur le terrain, établissant lui-même la plupart des contacts, ce n'est que tardivement dans le développement de l'organisation que *J.Q.* dispose des ressources humaines nécessaires à l'établissement de coupe-circuits.

> Now that is not bas, but not nearly as good as I should like it. The weakness in it lay in the complete bareness of the beginnings. Still its defects are not great. My chief need is a courier here

> in Berne for speed in communications – but it has so far been impossible to find someone with just the right qualifications[233].

Ce passage révèle de surcroît à la fois le manque chronique de personnel qualifié et de canaux de communication dans l'équipe.

A partir de juillet 1941, l'équipe « italienne » se soude – au détriment de la sécurité, il faut bien le dire. *Paul* et *Peter* entrent en collaboration directe[234]. Malgré l'obstacle constitué par les divergences politiques, les réseaux liés aux deux hommes s'imbriquent. Les militants d'I. Silone, bénéficiant d'une meilleure expérience de la clandestinité que les socialistes de P. Pellegrini, se voient attribués des responsabilités dans les structures de ces derniers en Italie. Sous la houlette de *J.Q.*, la constitution, en Suisse, d'un « *joint Centroestero*[235] » – un QG extérieur commun – est décidée. Tout au long de l'été 1941, l'organisation de l'antenne bernoise du SOE se développe rapidement en direction de l'Italie. A l'inverse, le projet de pénétration de l'Allemagne est au point mort et les liens avec la France ne permettent qu'un fonctionnement au ralenti. Du fait d'un renforcement des mesures douanières sur la frontière franco-suisse, *Smith* ne peut se rendre sur territoire helvétique et les échanges par courriers semblent épisodiques[236].

Le 21 août 1941, J. MacCaffery communique une version un peu remaniée de son organisation[237]. J. Sullivan reste responsable des opérations en France, mais R. Langford se voit adjoindre *Miss* Anderson pour diriger les actions en Allemagne et McGill est chargé du travail lié à la Belgique et à la Hollande. Quant à l'Italie, elle devient l'apanage d'un collège constitué de P. Pellegrini, d'I. Silone et de J. MacCaffery lui-même.

2.5.4 La communication

Trois types de communication sont nécessaires au fonctionnement de l'antenne du SOE en Suisse, soit entre sa direction et Londres, entre les différents membres sur sol helvétique et entre les responsables de domaine et les organisations à l'étranger. Il a été montré plus haut que la communication de J. MacCaffery avec la direction du SOE à Londres se fait soit par télégramme via les canaux hertziens du SIS, soit par écrit au moyen de la valise diplomatique américaine. Les relations au sein de l'équipe, également évoquées, se font par des entretiens en tête à tête ou par le courrier consulaire. Mais qu'en est-il de la communication entre les agents du SOE et leurs contacts à l'étranger ?

Les progrès dans les moyens de communication apparaissent sur la frontière sud. Au mois de juillet 1941, un système de copie des documents sur microfilms est mis en place entre l'Italie et Berne[238]. Du côté suisse, c'est l'assistant de l'Attaché de l'Air, nommé Stempal, qui est chargé du développement et de l'impression des photos. Recevant les microfilms de son supérieur – qui par ailleurs lui demande le même type de service pour son compte –, il ignore qu'une partie de son activité de photographie est en faveur du SOE. Parallèlement, à la même époque, J. MacCaffery demande à Londres l'autorisation de faire construire par McGill un émetteur-récepteur radio qui permettrait à *Peter*, à *Paul* et à *J.Q.* de communiquer avec les organisations établie dans la péninsule[239].

La première mention d'une liaison avec la France est liée à la venue en Suisse de F. Michel et à la mise en place d'un canal de communication entre Vichy et Berne[240]. Il n'a été

[233] *Id.*
[234] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 18.7.1941.
[235] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 4.9.1941.
[236] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 24.7.1941.
[237] NA UK HS7/220, *War Diary 7*, vol. 1, *Survey of global activities*, p. 1480.
[238] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 18.7.1941.
[239] *Id.*
[240] NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941. *27-land* est le code pour la France.

trouvé aucune information dans les archives sur la nature et la forme de cette première ligne. Il n'est fait aucune mention d'un courrier, ce qui incite à penser à un moyen de transmission déjà existant, comme par exemple la valise diplomatique américaine. Selon J. Medrala, F. Michel a bénéficié, avant de prendre contact avec J. MacCaffery, d'une liaison avec un attaché britannique à la Légation à Berne par l'intermédiaire d'une organisation polonaise. Sans en savoir plus sur cette ligne, il peut être admis qu'elle est susceptible d'être également utilisée pour le contact avec le SOE dans la capitale helvétique.

A la mi-juillet 1941, J. MacCaffery fait état à Londres d'une seconde ligne de communication avec la France, sous la forme d'un courrier, Lang, qui transmet des rapports de Marseille en Suisse. Il mentionne un rapport en provenance de la cité phocéenne, par cette voie, d'Howard Brooks et d'un ancien fonctionnaire de la SdN, le Norvégien Peter Anker[241]. Bien que n'ayant jamais été jusque-là mentionné dans les rapports retrouvés de J. MacCaffery, Lang travaille pour le SOE depuis au plus tard mai 1941[242]. Parallèlement, Lang constitue la première liaison de François Basin, créateur du réseau *Urchin*, sur la Côte d'Azur, avec son QG[243]. Selon cet agent de la *F Section*, Lang dispose de facilités pour effectuer des trajets entre Cannes et la Suisse.

2.5.5 L'activité du SOE en Suisse

L'activité de l'antenne suisse s'étend sur une multitude de domaines. La principale est naturellement le sabotage, mission première du SOE. Mais les réseaux établis dans ce but drainent également des renseignements qui sont fournis au SIS. Le troisième volet consiste dans la diffusion de la propagande. Le statut de non-belligérant de la Suisse lui permet de conserver une certaine liberté de son marché financier, lequel est mis à profit par le SOE pour l'octroi de fonds à diverses organisations de résistance. Enfin, l'antenne suisse, du fait de sa position centrale en Europe, est sollicitée dans le cadre des réseaux d'évasion.

Parallèlement, une partie importante de la charge de travail assumée par l'antenne bernoise, laquelle appartient à la *J Section*, l'est en faveur d'autres sections, notamment la *F Section* et la *X Section*. Dans son historique, J. MacCaffery relève le type de service qu'il a rendu à ses collègues : la prise en main continue de négociations ; l'établissement et le transfert de groupes et de mouvements ; la réception, l'hébergement et le passage d'agents ; le financement et l'approvisionnement ; l'impression et l'infiltration de matériel de propagande ; enfin, non des moindres, le service de courrier, et ce, dans les deux sens. Il estime ainsi qu'à un certain stade de la guerre, 70% du volume de courrier de la section France, ainsi que,

[241] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 18.7.1941. Seuls les noms de famille sont indiqués dans le document. Toutefois, le lien entre Lang et H. Brooks est établi par Jacques Baynac (*Présumé Jean Moulin (17 juin 1940-21 juin 1943). Esquisse d'une nouvelle histoire de la Résistance*, Paris, Grasset, 2006 (**J. Baynac, *Présumé Jean Moulin***), p. 87). Concernant P. Anker, voir Veronika Heyde, *De l'esprit de la Résistance jusqu'à l'idée de l'Europe. Projets européens et américains pour l'Europe de l'après-guerre (1940-1950)*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 139.

[242] Selon J. Baynac, l'antenne suisse du SOE s'étant vu interdire tout contact avec eux par Londres, Lang, en lieu et place de W. Sullivan, rencontre les pasteurs unitariens H. Brooks et Robert Dexter le 25 ou 26 mai 1941 à Genève (*Présumé Jean Moulin*, p. 87).

[243] NA UK HS9/100/2, F. Basin, *Full report of Olive's activities in the field*. Pour l'activité de F. Basin et du réseau SOE *Urchin*, voir NA UK HS7/244, *SOE War Diary*, n° 25, vol. 1, *France F Section, July-September 1942* (***SOE War Diary*, 25/1**), sous le pseudonyme d'*Urchin II*. Ses relations avec le réseau *Carte* sont présentées dans H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2, et Thomas Rabino, *Le réseau Carte. Histoire d'un réseau de la Résistance antiallemand, antigaulliste, anticommuniste et anticollaborationniste*, Paris, Perrin, 2008 (**T. Rabino, *Carte***). Voir également Michael R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance. Le service secret britannique d'action (SOE) en France, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2008 (**M. R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance***) ; Marcel Ruby, *F Section SOE. The Story of the Buckmaster Network*, Londres, Grafton, 1990 (**M. Ruby, *F Section SOE***). Dans une moindre mesure, J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*.

durant toute la période de la guerre, l'essentiel de celui venant d'Italie transite par la Suisse[244]. Au final, J. MacCaffery craint que les résultats de l'action du SOE en Europe soient présentés par pays, ce qui aurait pour résultat de masquer ceux de son groupe.

Le sabotage

Une directive stratégique des *Chiefs of Staff* (COS) de novembre 1940 interdit au SOE de monter toute opération clandestine susceptible de mettre en danger les relations anglo-suisses[245]. Cette directive est plusieurs fois réitérée, notamment dans un mémorandum sur les relations entre le SOE et le FO de mai 1942.

> iii) *Neutral Countries*
> Here the interests of foreign policy are predominant. Accordingly, the Foreign Secretary assumes full responsibility for deciding whether or not SOE are to conduct activities in neutral countries and SOE will take directives in these areas from him. It follows that save in regard to certain subjects, such as the recruitments of agents or the suborning of ships' masters, where the Foreign Office may give them general authority to proceed, SOE will carry out no operation, and will take no active steps preparatory to operations, except with the knowledge and (subject to appeal to the Foreign Office) the consent of the Head of the local Diplomatic Mission. While it is essential that SOE should select as their Head Representative in any neutral country some competent and trustworthy person, the Foreign Office, for their part, agree that the importance of subversive operations should be impressed on the Heads of the Missions concerned and that, in principle, the necessary preparatory work should be undertaken[246].

On perçoit mieux la volonté du FO de contrôler tout particulièrement le SOE dans les pays neutres lorsqu'on compare ces directives avec celles qui concernent les autres pays. Ainsi, le SOE dispose d'une liberté totale contre les pays ennemis. En ce qui concerne la France non-occupée, il n'a besoin que d'une approbation générale pour lancer des opérations de subversion. Par contre, l'action du SOE dans tous les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, belligérants, non-belligérants ou neutres, est soumise à des conditions similaires à celles concernant les pays neutres – sans doute parce qu'il s'agit là en principe d'une zone d'influence américaine.

Le FO et le SIS vérifient que le SOE respecte ces ordres de deux manières. Tout d'abord en passant en revue toutes les opérations lors d'une séance hebdomadaire réunissant les trois organisations[247]. Ensuite, par le contrôle des communications télégraphiques. En effet, selon N. Wylie, jusqu'à la fin de l'année 1943, les câbles du SOE sont transmis et chiffrés par le SIS. L'historien britannique précise que cela signifie que, les émissions étant contingentées, le SIS pratique une sélection du contenu des messages du SOE à émettre à destination de Londres. Il faut remarquer que ce quasi-monopole détenu par le SIS dans le domaine des communications du SOE – lequel bénéficie tout de même du *bag*, la valise diplomatique – est volontairement consenti par le chef d'antenne. Dans un rapport du 27 mars 1941, J. MacCaffery signale en effet qu'il ne souhaite pas bénéficier des services de la Légation en la matière – services qu'il dit pouvoir obtenir très aisément –, ayant été informé que le code diplomatique britannique ne pose pas de gros problèmes de décryptage aux services du chiffre suisse[248].

---

[244] NA UK HS7/199, J. MacCaffery, *The History of Berne Post*. Voir également N. Wylie, « SOE and the Neutrals », in M. Seaman (dir.), *SOE*, p. 170.
[245] Voir N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 274-275.
[246] William J. M. Mackensie, *The Secret History of SOE. The Special Operations Executive, 1940-1945*, Londres, St Ermin's Press, 2002, p. 760, appendice D, *Memorandum. Relations between SOE and the Foreign Office*.
[247] Voir N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 275.
[248] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941. Un rapport du bureau du Chiffre suisse de Berne précise bien qu'un code britannique a été cassé, mais il s'agit d'un code commercial, et non diplomatique (AF E27/9479, rapport de H. Weber à R. Masson, 20.3.1941).

Au printemps 1941, J. MacCaffery envisage de fabriquer du matériel de sabotage en Suisse avec l'aide de McGill – lequel n'est pas absolument favorable à ce plan[249]. Le chef d'antenne a demandé à Londres de lui fournir quelques spécimens qu'ils pourront disséquer en Suisse. Puis la fabrication des différentes pièces sera déléguée à plusieurs firmes, avant d'être assemblées par le SOE. Il faut attendre juin pour que l'antenne bernoise reçoive le « *writing material*[250] », soit des détonateurs à retardement en forme de stylo. Les premiers prototypes sont présentés à J. MacCaffery en juillet[251].

La propagande

Dans un rapport du 27 mars 1941, J. MacCaffery laisse entendre que la propagande britannique en Suisse fait partie des attributions de sa fonction officielle d'attaché de presse adjoint[252]. Il signale à ce propos que les Allemands n'en ont que faire. Cette propagande officielle consiste notamment dans la publication d'un *Legation Press Bulletin*, tiré à près de 18'000 exemplaires en anglais, français et allemand au début de l'année 1941[253]. A noter, pour l'anecdote, que J. MacCaffery tente à cette période de lancer une version italienne du bulletin publiée au Tessin dans le but de disposer d'une bonne raison de se rendre régulièrement dans ce canton. En effet, s'il estime que sa couverture lui permet de voyager facilement en Suisse, elle ne justifie pas de fréquents déplacements dans le sud du pays, base naturelle de son action vers l'Italie. La nécessité de s'y rendre pour superviser les travaux d'édition lui en fournirait l'alibi[254].

Mais le réel enjeu est ailleurs. Il s'agit pour le SOE de diffuser du matériel en dehors des frontières de la Confédération.

Le financement

Comme cela a été évoqué plus haut, la Suisse est utilisée par le SOE, durant toute la période de la guerre, comme centre de financement des mouvements et des groupes de résistance. Parmi les organisations ayant bénéficié de la manne britannique figurent de nombreux éléments de la Résistance française. Si le cheminement des fonds se fait dans une large mesure au travers des missions établies en France, une partie du soutien financier est fourni au travers de l'antenne bernoise.

Un compte établi à la fin de la guerre montre la part du financement de la *F Section* ayant transité par la Suisse tout au long de la guerre[255]. Le *cash* représente les sommes envoyées en liquide, confiées à des agents ou parachutées. Les *Franc sterling loans* sont des prêts accordés aux agents en France contre remboursement après la guerre. Des messages émis par la BBC permettent dans certains cas d'assurer le créancier que les Britanniques sont bien à l'origine de la demande. *D/F* représente les fonds fournis à la *F Section* par la *D/F Section*, soit la section chargée des évasions. Enfin la rubrique *Berne* fait référence aux fonds transmis via l'antenne bernoise du SOE.

[249] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.
[250] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.* à *C.D.*, 12.6.1941.
[251] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.* à *C.D.*, 10.7.1941.
[252] NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941.
[253] *Id.*
[254] Plusieurs obstacles s'offrent à l'attaché de presse adjoint. Premièrement, soucieux que des exemplaires pourraient passer la frontière, les autorités suisses n'y sont pas favorables. Deuxièmement, à l'intérieur même du corps diplomatique britannique, on estime que, du fait de l'étroitesse du bassin de diffusion, le jeu n'en vaut pas la chandelle (NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 27.3.1941).
[255] NA UK HS7/121, rapport d'I. D. Lloyd à Venner.

	Cash	Franc sterling loans	D/F	Berne	Total
1941	10'000'000	55'000	-	-	10'055'000
1942	25'000'000	6'733'000	2'120'000	-	33'853'000
1943	40'649'000	31'777'500	4'700'000	2'300'000	79'426'000
1944	241'298'000	24'074'000	4'550'000	8'416'000	278'338'000
TOTAL	*316'947'000*	*62'639'500*	*11'370'000*	*10'716'000*	*401'672'500*

La première remise de fonds de J. MacCaffery en direction de groupes français a lieu dans le courant du mois de mai 1941. Elle se fait à la demande de *Smith* qui demande 300'000 FF pour couvrir les frais d'une organisation couvrant l'intégralité du territoire français. Le chef de l'antenne bernoise lui répond alors que pour obtenir une telle somme, il doit lui fournir des preuves à l'attention de Londres que son organisation mérite un financement régulier. Tout comme les Italiens, les Français seront financés en fonction des résultats obtenus. Un premier crédit de 4'000 CHF, soit 100'000 FF, est toutefois accordé à *Smith*[256]. Le Français ne part finalement ce jour-là, un dimanche, qu'avec 2'500 CHF, montant maximal alors disponible en liquide.

Smith propose parallèlement à sa demande de soutien de pouvoir participer personnellement au financement de son travail en France au moyen des fonds bloqués à Londres de la firme *Skarboferme*. Le montant de cet avoir, placé à la *Westminster Bank*, est estimé entre dix et douze mille livres.

Lors de ses discussions de mai 1941, *Smith* se dit en contact avec différents groupes totalisant 20'000 à 25'000.

> When he spoke to me of an organisation in terms of thousands I told him to forget it: to make a clean start with a very limited number of 100% trustworthy elements and then to start building, regarding his thousands only as potential material[257].

A l'évidence, la vision du Français d'une organisation clandestine n'est pas du goût du chef de l'antenne bernoise, lequel ne conçoit pas qu'on puisse assurer la sécurité – son obsession – avec un tel nombre d'adhérents. Pour autant, il donne un avis positif à un projet de *Smith* consistant en la diffusion à la BBC, deux week-ends de suite, d'une version modifiée de *Madelon*, un chant populaire de la guerre de 14-18, pour encourager les « *Smith's thousands* », comme les nomme J. MacCaffery[258]. L'opération met plusieurs mois à être considérée par Londres qui annonce, en juillet 1941, qu'elle diffusera le morceau[259].

L'évasion

Dans les premiers mois de sa mission à Berne, J. MacCaffery prend en main la création des réseaux d'évasion en faveur du MI9. Au mois de mai 1941, il cherche à recruter un Suisse de confiance[260]. Parallèlement, il se renseigne pour localiser les camps de prisonniers, afin de savoir à quel endroit de la frontière suisse placer un agent.

[256] NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941. J. MacCaffery promet son soutien financier aux mêmes conditions et aux mêmes garanties que les socialistes italiens liés à P. Pellegrini. Ces derniers ont en effet obtenu la même somme de 4'000 CHF peu de temps avant (NA UK HS6/1006, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 24.4.1941), notamment en entamant un travail de réorganisation du parti pour la lutte clandestine, c'est-à-dire en subdivisant le territoire en districts avec, à la tête de chacun, un chef et deux adjoints, dirigeant des cellules. Ainsi, dès mai 1941, les hommes de *Paul* sont à pied d'œuvre dans le domaine de la propagande (NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941).
[257] NA UK HS6/1005, rapport de J. MacCaffery, 29.5.1941.
[258] *Id*.
[259] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 24.7.1941.
[260] NA UK HS6/1005, rapport de *J.M.* à *C.D.*, 1.5.1941.

Les collaborations

Le partenaire principal du SOE en Suisse est le SIS. Malgré une tendance dans l'historiographie à présenter les deux services comme concurrents, leurs rapports sont excellents sur territoire helvétique. J. MacCaffery écrit suite à une critique qui lui a été faite par Londres : « *'C' and I do work in close collaboration and harmony*[261] ».

Dans la seconde période, le service d'action britannique maintiendra également des rapports avec l'OSS d'A. W. Dulles, notamment en lien avec la question du soutien aux maquis français, comme en témoigne ce passage tiré d'un entretien accordé par Max Shoop aux historiens de l'OSS :

> March *[1943]* meeting --- 110 *[A. W. Dulles]*, Shoop, Martel *[Philippe Monod]*, probably Lahire *[P. Bénouville]*, Legge and McCaffery (SOE) *[…]* McCaffery – British SO *[services d'action]*, no role in meeting but was invited in order to keel British informed[262].

Les relations avec les Américains se révèleront tendues.

2.5.6 Conclusion

Le souci constant de la sécurité qui caractérise l'action de J. MacCaffery en Suisse explique que le SOE reste largement en dehors du *gentleman's agreement*. Globalement, il joue même le rôle d'*outsider* dans la communauté internationale du renseignement. Les principes de cloisonnement et d'exclusivité que le chef d'antenne impose à ses collaborateurs les empêchent de nouer des liens avec les autres organisations présentes sur sol helvétique, et en particulier avec le SR. Il ne semble pas qu'à part quelques autochtones qu'il envisage de recruter comme agents, J. MacCaffery voit dans les Suisses autre chose que des obstacles dans son activité et un danger pour son organisation.

La nature de la mission du SOE explique en partie ce constat. Si la Suisse a un intérêt dans le partage des informations concernant les forces de l'Axe, elle n'en a par contre aucun à participer à des activités de subversion et de sabotage. Le renseignement ne constituant qu'un à-côté pour le service britannique, le jeu de collaborer avec le SR à sa collecte n'en vaut pas la chandelle. Il risquerait d'ouvrir une brèche en direction de l'activité principale, laquelle est intolérable aux yeux des autorités suisses.

Il est remarquable de constater qu'à défaut de collaborer avec d'autres organismes alliés, certains agents quittent le giron du SOE à l'arrivée des Américains et entament une collaboration avec eux.

2.6 La naissance de la communauté internationale du renseignement en Suisse

Comment expliquer que le *Bureau F*/*Section Alliés* pourra prétendre avoir profité d'un nombre total d'agents supérieur à 1'500 avec un budget qui n'atteindra pas les 57'000 CHF en 1942[263] ? Le témoignage de D. Surdez, chef du PR basé à Porrentruy, en Ajoie, apporte de ce point de vue un début d'explication.

> Depuis longtemps, je sais que je ne peux faire davantage seul. Il n'y a qu'une seule façon de travailler : avec les autres !
> Les Gaullistes, les Anglais, les Polonais, ne se sont pas endormis après l'occupation de la France. Remarquablement organisés, travaillant avec des cadres qualifiés et courageux, ils tissent aussi leur toile sur la zone occupée.
> Je redemande l'autorisation de communiquer avec certains d'entre eux et d'être couvert en cas d'ennuis. On n'interdira rien, mais on n'autorisera rien non plus, réponse de Normand. Une seule

[261] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.* à *C.D.*, 10.7.1941.
[262] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, *Two Interviews with Max Shoop*.
[263] Les sections du SR disposent d'un crédit pour les « dépenses secrètes », c'est-à-dire les frais qui dépassent le cadre des frais normaux d'entretien de la troupe (solde, logement, indemnités de repas, etc.) La part de la *Section Alliés* était de 56'800 CHF pour 1942, 163'100 pour 1943 et 206'939 pour 1944 (chiffres tirés de AF E5795/327, *Geheimausgaben der Nachrichtensektion*, 28.2.1945, voir annexe 7.6).

> chose est claire, l'E.M.A. ne sait rien. Au chef du réseau jurassien de se débrouiller en cas de coup dur avec la justice du pays !
> Advienne que pourra, j'irai de l'avant[264].

Comme l'évoque D. Surdez, les services de renseignement alliés, en premier lieu les Britanniques et les Polonais, et les organisations clandestines de résistance étendront petit à petit leurs réseaux d'espionnage sur la totalité du territoire des pays occupés. Parmi eux, certains choisiront la Suisse comme plaque tournante pour la communication avec l'extérieur. Les informations convergeront ainsi de toute l'Europe vers la Suisse. Elles seront transmises via les canaux de communication sécurisés des ambassades américaine et britannique à Berne, voire par des émetteurs clandestins dans le cas du service de renseignement soviétique – le très fameux réseau *Dora* de Sandór Radó[265]. Les rapports sont transmis sous la forme de télégrammes vers Londres, Moscou, Washington et le quartier général des forces alliés à Alger, puis à Caserte en Italie.

Une note de G. Pourchot, créateur du réseau français *Bruno*, décrit, sous la forme de mots-clés, les caractéristiques des différents services présents en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale.

> Les SR étrangers
> - anglais : fermés, étranges, charmants camarades acceptant tout et ne donnant rien. Week-end. Très forts en marine, colonies et économie ;
> - américains : puérils, pas de passé, carnets de chèques, très désireux d'apprendre, axés sur la politique. Eléphants dans le magasin de porcelaine ;
> - polonais : très forts, les meilleurs, mais orgueilleux et susceptibles. Serviables et droits (Canaris[266]) ;
> - tchèques : méthodiques, obstinés, discrets, manquant un peu d'esprit critique ;
> - belges et hollandais : simples, loyaux, peu de moyens ;
> - chinois : philosophes[267] ;
> - allemands : méthode, allant, très gros moyens, collaboration de toute la population. Manque de finesse, multiplicité des cloisons étanches (Auersperg[268], situation personnelle). Dualité entre SR du parti et SR militaire ;
> - italiens : ardents, fins, nerveux, brouillons, imprudents ;
> - et nous : à la fois trop de logique dans la préparation et manque de méthode dans l'exécution. Caractère individualiste. Trop confiance en soi, art de tirer la chance par les cheveux, aversion du Français pour ce travail. La ligne Siegfried[269].

Au-delà de certains lieux communs – provenant peut-être plus de ses préjugés que de l'expérience de la cohabitation –, ce regard posé par G. Pourchot, tant sur ses alliés que sur ses ennemis, est un rare témoignage des interactions entre les différents membres de la communauté internationale du renseignement à Berne. Il constitue une excellente introduction à l'état des lieux des différents services installés en Suisse. On notera tout de même que l'officier français évite soigneusement de faire mention de ses hôtes. Peut-être par

[264] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 23.
[265] Voir notamment Sándor Radó, *Sous le pseudonyme "Dora"*, Paris, Julliard, 1972 (**S. Radó, *"Dora"***) ; Alexander Foote, *Handbook for Spies*, Londres, Museum Press, 1949 ; P. Accoce & P. Quet, *La guerre a été gagnée en Suisse* ; D. Arsenijevic, *Genève appelle Moscou* ; A. Read & D. Fischer 1982, *Opération Lucy*. Voir également le schéma du réseau en annexe 7.15.
[266] Il s'agit probablement d'une allusion aux relations de Wilhelm Canaris, chef de l'*Abwehr* allemand, avec Halina Szymanska, alias *Marie Clénat* (voir les points 1.7.1 et 1.7.3).
[267] Dans le compte rendu de son activité pendant la guerre, S. Appenzeller fait notamment mention d'un général chinois, représentant de Tchang Kaï-chek en Europe, nommé Kwai Chin Sia, avec lequel il collabore en matière de renseignement (CARAN 72AJ/52/II, historique de S.III par S. Appenzeller).
[268] A propos d'Alois von Auersperg, voir le point 5.6.11.
[269] Note de G. Pourchot, cité par P. Croissant, *Chouffet*, p. 91-92. Le biographe d'Armand Chouffet estime certainement à juste titre, que cette note, tirée des archives Pourchot, est un aide-mémoire rédigé en vue d'une présentation orale.

reconnaissance, mais l'allusion à une population suisse de connivence avec le renseignement allemand – de mauvaise foi, comme en témoigne la dureté de la répression contre les citoyens helvétiques ayant travaillé pour les espions du *Reich* – permet d'en douter.

Dans leur ouvrage de 1980 sur l'affaire impliquant Rudolf Rössler, alias *Lucie*, Anthony Read et David Fisher consacrent un chapitre à ce qu'ils appellent, dans la traduction française, le « *marché du renseignement* » – l'expression originale en anglais est « *Intelligence Mart* ». Ils y décrivent des interactions complexes entre des individus, appartenant à différentes organisations d'espionnage basées en Suisse. Ils écrivent :

> Quand la Suisse devint une île au milieu de l'Europe occupée, elle devint aussi un foyer pour les activités de renseignement des puissances en guerre. Les différents services de renseignement firent de la Suisse une place de marché pour le renseignement, une chambre de compensation où l'on pouvait échanger ou négocier des informations[270].

Est-ce l'image de la Suisse, pays des banques et des places financières, qui inspire aux auteurs anglais cette métaphore économiques ?

Dans tous les cas, elle paraît inadéquate, car trop étroite pour rendre compte de la nature complexe des interactions entre les divers acteurs du renseignement présents sur sol helvétique. Celles-ci ne se limitent en effet pas aux échanges d'informations. Elles relèvent souvent d'une véritable collaboration, avec parfois une mise en commun des ressources, notamment des agents et des moyens de communication (filières de passage et postes-émetteurs). Des séances de coordination sont également organisées. Des formations sont prodiguées par certains services à d'autres. Dans ce jeu, les officiers du SR ne sont pas en reste. A la notion de *marché*, il faut préférer celle, sociologique, de *communauté d'intérêt*.

2.6.1 Aspects théoriques : une communauté d'intérêt

La communauté d'intérêt chez Georg Simmel

Dans la sociologie de Georg Simmel, la *communauté d'intérêt* est à la base des formes de socialisation modernes. De caractère rationnel, ces associations s'opposent à celles, de caractère organique, fondées sur des appartenances naturelles, géographiques ou familiales. Le sociologue et philosophe allemand considère une évolution tant au niveau des sociétés et des groupes à travers le temps, qu'au niveau de l'individu, lequel « *se voit d'abord dans un environnement, qui, relativement indifférent à son individualité, l'enchaîne à sa destinée et lui impose de vivre étroitement lié à ceux auprès desquels le hasard de sa naissance l'a placé*[271] ». Par la suite, l'individu noue volontairement des relations fondées sur un intérêt commun et qui viennent s'ajouter aux cercles d'appartenance préexistants. Les associations basées sur la coexistence de personnalités différentes se voient petit à petit remplacées par des associations, plus homogènes, fondées « *sur des relations de contenu*[272] ». L'évolution consiste donc en un mouvement de l'hétérogène vers l'homogène, mais aussi en un accroissement de la liberté, « *car contrairement au lien géographique, ou à n'importe quel autre lien établi sans la participation du sujet, le lien librement choisi va en règle générale mettre en œuvre la nature réelle de celui qui choisit, et de cette façon les groupes vont s'établir sur la base de relations objectives, c'est-à-dire situées dans l'être des sujets*[273] ».

Pour illustrer le même phénomène au niveau des groupes, G. Simmel donne l'exemple des syndicats britanniques. Ceux-ci, dans un premier temps, étaient établis sur des bases locales et rassemblant divers corps de métiers. Cette organisation ayant eu notamment pour conséquence des délocalisations d'industries vers des localités plus favorables, les ouvriers

[270] A. Read & D. Fischer, *Opération Lucy*, p. 145.
[271] Georg Simmel, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999, p. 407-408.
[272] *Ibid*., p. 408.
[273] *Ibid*., p. 409.

réagirent en se regroupant par profession au niveau national. Au niveau des sociétés, G. Simmel s'appuie sur la Renaissance humaniste qui a connu des regroupements fondés sur le critère d'intellectualité au détriment d'une division par classes sociales. Parfois, une réalité organique, comme l'âge ou le sexe, peut devenir une raison de nouer rationnellement des relations.

La notion d'association utilitaire

On trouve également, chez G. Simmel, la notion intéressante d'association utilitaire, qu'il définit comme « *la possibilité de collaborer avec d'autres, par des contributions purement pratiques, à des fins purement pratiques, tout en gardant ainsi en réserve la totalité du moi*[274] ».

Le modèle d'*association utilitaire* ne peut s'appliquer à la communauté du renseignement dont il est question ici. On s'en assure notamment en complétant la définition de G. Simmel par celle proposée par Chantal Millon-Delsol, soit une union visant à « *obtenir ensemble ce que chacun séparément ne peut obtenir – par exemple la sécurité ou la richesse*[275] », soit, par là, « *un moyen en vue de l'aboutissement de chaque fin particulière* ». Cette énonciation de la nature de l'association utilitaire suffit à montrer les relations qu'entretiennent les acteurs de la guerre secrète en Suisse ne peuvent s'y réduire, puisque leur but est commun.

La communauté d'intérêt chez les pionniers des réseaux informatiques

Bien plus récemment, la notion de communauté d'intérêt a été reprise pour expliquer certaines pratiques de l'Internet, voire, avant sa constitution, pour en expliquer le futur fonctionnement, notamment dans un article de 1968 écrit par J. C. R. Licklider et Robert W. Taylor.

> What will on-line interactive communities be like? In most fields they will consist of geographically separated members, sometimes grouped in small clusters and sometimes working individually. They will be communities not of common location, but of *common interest.* In each field, the overall community of interest will be large enough to support a comprehensive system of field-oriented programs and data[276].

Peut être retenue du modèle proposé par ces pionniers de l'informatique l'idée d'un système décentralisé, composé d'une multitude d'individus, voire de petits groupes, isolés géographiquement, contribuant à un échange d'informations dans leur domaine d'intérêt. L'ensemble des éléments par leurs interactions de travail au développement de leur domaine constituent une communauté d'intérêt assez étendue pour être autonome. En insistant sur l'absence d'unité géographique, les deux auteurs américains entrent parfaitement dans le schéma simmelien.

Le modèle de la communauté d'intérêt à l'heure d'Internet

Avec l'apparition de l'Internet, la notion de *communauté virtuelle* – que J. C. R. Licklider et R. W. Taylor avaient pressentie et exprimée par l'expression « *on-line interactive community* » – entre dans le vocabulaire sociologique pour désigner une communauté communiquant « *à travers un réseau de communication télématique*[277] ». Dans un article de

[274] *Ibid*., p. 422.
[275] Chantal Millon-Delsol, *L'Etat subsidiaire. Ingérence et non-ingérence de l'Etat, le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne*, Paris, PUF, 1992, p. 16.
[276] Joseph Carl Robnett Licklider & Robert William Taylor, « The Computer as a Communication Device », tiré-à-part de *Science and Technology*, avril 1968, p. 37.
[277] France Henri & Béatrice Pudelko, « Le concept de communauté virtuelle dans une perspective d'apprentissage social », in Amaury Daele & Bernadette Charlier (dir.), *Comprendre les communautés virtuelles d'enseignements. Pratiques et recherches*, Paris, L'Harmattan, 2006 (**F. Henri & B. Pudelko, « Le concept de communauté virtuelle »**), p. 105.

2006, France Henri, détentrice d'un doctorat en technologie de l'éducation, et la psychologue Béatrice Pudelko ont établi une typologie des communautés virtuelles. Quatre catégories sont déterminées en fonction du double facteur de la force du lien social qui lie les membres et de la force de l'intentionnalité de leur rassemblement, soit, en respectant un ordre croissant : (a) la communauté d'intérêt, (b) la communauté d'intérêt finalisé, (c) la communauté d'apprenants et (d) la communauté de praticiens. On le constate, ces quatre modèles relèvent tous de la communauté d'intérêt, tel qu'elle est définie par G. Simmel. Pour les deux auteures, le sens général est attribué à la *communauté*, dont « *la caractéristique essentielle* […] *est la force du lien social qui unit ses membres qui ont un centre d'intérêt partagé*[278] ». Probablement dans un souci de simplification – leur propos étant centré sur les communautés d'apprentissage virtuelles –, elles mettent de côté les rassemblements organiques et entendent donc sous le terme de *communauté d'intérêt* une forme particulière d'association rationnelle. Pour éviter toute confusion, le terme utilisé dans ce second cas sera *communauté d'intérêt au sens étroit* (a).

La *communauté de praticiens* (d) est issue d'un groupe professionnel existant par ailleurs et le fruit « *d'un engagement des individus dans la culture relié à une pratique professionnelle donnée*[279] », c'est-à-dire visant à la développer et à l'enrichir « *grâce au partage et à la mise en commun des connaissances complémentaires*[280] ». Si un certain nombre d'agents de renseignement stationnés en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale sont des professionnels, ce modèle ne saurait s'appliquer à la communauté qu'ils constituent. Il est vrai que leurs interactions visent à mieux faire leur travail. Mais leur but n'est pas l'amélioration de l'efficience ou de l'éthique, par exemple, de leur métier. Ils ne cherchent pas à établir une culture professionnelle, mais des résultats concrets à court terme. Enfin, la communauté de praticiens est fortement génératrice d'identité professionnelle, notamment en construisant une distinction entre ses membres et les adhérents à une autre tendance ou un autre mouvement à l'intérieur de la profession, ou simplement à d'autres corps de métier. Or, rien n'indique, dans les documents, qu'un tel sentiment identitaire anime les acteurs de la communauté du renseignement.

La *communauté d'apprenants* (c) a comme but l'apprentissage. C'est le rassemblement autour d'un enseignant d'une classe d'élèves, rassemblés en un même lieu ou dispersés géographiquement. Il est certain que des savoir-faire sont échangés au sein de la communauté dont il est question ici. Evident, là n'en est pas l'objectif et ce modèle doit être écarté.

La *communauté d'intérêt au sens étroit* (a) est celle qui présente les liens les plus lâches entre les membres.

> Une communauté d'intérêt est un regroupement de personnes qui se rassemblent autour d'un sujet d'intérêt commun. Ses membres participent à la communauté en vue d'échanger des informations, d'obtenir des réponses à des questions ou à des problèmes personnels, de mieux comprendre un sujet, de partager des passions communes ou de jouer. Leur synergie n'est pas associée à celle d'un groupe constitué, mû par la volonté de collaborer pour l'atteinte d'un but commun[281].

Bien que l'échange de renseignements soit effectivement un élément central de cette forme de socialisation et que les membres s'y « *identifient davantage au sujet d'intérêt qu'aux personnes qui y participent*[282] », le modèle semble ne pouvoir être, ici encore, retenu. En effet, la définition insiste sur l'intérêt personnel motivant la participation des contributeurs au partage de connaissances et le manque de but commun.

[278] *Ibid*., 106-107.
[279] *Ibid*., p. 117.
[280] *Ibid*., p. 118.
[281] *Ibid*., p. 111-112.
[282] *Ibid*., p. 112.

La *communauté d'intérêt finalisé* (b) est la dernière chance d'établir le lien entre la communauté du renseignement et les communautés virtuelles d'aujourd'hui.

> *[La communauté d'intérêt finalisé]* est constituée des personnes expertes, recrutées pour leur compétences ou leur expérience, qui mettent en commun des connaissances et des approches différentes reliées à leur sphère de spécialité ou d'intervention. Elle se crée pour répondre à un besoin ciblé, pour résoudre un problème particulier, pour définir ou pour réaliser un projet[283].

Une fois de plus, le modèle proposé par F. Henri et B. Pudelko paraît échouer à rendre compte du cas. En effet, si les agents des différents services et organisations y sont recrutés d'une manière ou d'une autre, on ne saurait dire qu'ils le sont dans la communauté.

2.6.2 Application du modèle

Ce qui précède semble *a priori* mener à la conclusion de l'inutilité d'une tentative de comparer la communauté du renseignement en Suisse romande durant le second conflit mondial avec cette réalité d'aujourd'hui qu'est la communauté virtuelle. Toutefois, des similitudes entre les deux invitent à dépasser ce premier constat d'échec.

La première similitude à relever est celle qui existe entre la communication télématique et les modes de transmission adoptés durant la guerre. Une seconde concerne la délocalisation géographique qui caractérise la communauté virtuelle. Ont déjà été évoquées l'origine et la manière dont les renseignements parviennent en Suisse, soit, avant tout, de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Italie par des réseaux de courriers transmettant des rapports écrits, voire plus rarement par radio. Une fois sur territoire helvétique, les informations sont échangées, puis télégraphiées vers les pays alliés. Dans le sens inverse, ces derniers envoient leurs instructions par le courrier diplomatique, le câble et les ondes hertziennes vers les antennes de leurs services de renseignement basées en Suisse, qui, à leur tour, les font parvenir à qui de droit dans les pays occupés. Seulement, ce système de communication de portée internationale, voire intercontinentale, doit-il être attribué à cette communauté établie en Suisse romande ? A l'évidence, non.

Face à ce constat, il faut introduire une distinction de taille entre la communauté du renseignement qui intéresse en premier lieu la présente étude, composée d'individus interagissant en un lieu relativement limité, la Suisse romande, et ce qu'il convient d'appeler *la communauté internationale des services de renseignement*, composée, elle, de services interagissant au niveau mondial. Il s'agit de deux niveaux d'abstraction d'une même réalité : un niveau *macro* dont les acteurs sont des organisations, et un niveau *micro*, focalisé sur un point de contact et dont l'objet est animé par des individus. Or, une fois cette distinction établie, la possibilité s'ouvre d'appliquer à chacun des niveaux, un modèle de communauté virtuelle.

La communauté internationale des services de renseignement

La communauté internationale des services de renseignement fonctionne à l'évidence sans unité géographique et en communiquant par des moyens télématiques. Il ne s'agit évidemment pas de commettre un anachronisme en la qualifiant de communauté virtuelle – il manque pour cela ces lieux de rencontre virtuels que l'Internet a su créer –, mais, en identifiant les organisations à des individus, d'en appliquer un modèle. On peut considérer qu'au recrutement d'un individu correspond, au niveau organisationnel, l'attribution d'une tâche à un service. Si on admet cette analogie, le modèle (b) semble tout désigné. Quels en sont donc les enseignements à retirer de l'étude de F. Henri et B. Pudelko ?

> Les échanges de la communauté d'intérêt finalisé sont de plusieurs types : centrés sur l'action (quoi faire pour mener à bien le projet), sur le contenu du projet (thème prescrit dominant) et sur les modalités de fonctionnement du groupe[284].

[283] *Ibid*., p. 113.
[284] *Ibid*., p. 113.

La négociation prend en effet une place très importante dans les relations entre services de renseignement alliés[285]. L'une des réalisations les plus emblématiques issues de ces discussions, menées tant sur le plan du moyen d'action, que sur celui de la répartition des tâches, est certainement les *Jedburghs*, ces équipes mixtes américano-franco-britanniques parachutées derrière les lignes ennemies[286].

Le SR et la communauté internationale

Il paraît raisonnable d'exclure de cette communauté *macro* le SR, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, service d'un pays neutre non belligérant, il n'a pas pour mission la collaboration avec les organes alliés. Deuxièmement, son objectif n'est pas la défaite de l'Allemagne, mais uniquement la préservation de l'indépendance du pays. Troisièmement, il est cantonné, dans son action, au territoire national – l'envoi d'agents suisses à l'étranger ne faisant l'objet d'aucune consultation auprès des services alliés et les résultats ne bénéficiant probablement qu'à lui-même, ils ne sauraient impliquer un engagement du SR sur la scène internationale. Par contre, ses membres jouent un grand rôle, en tant qu'individus, dans la communauté *micro*. En effet, il n'a été trouvé strictement aucune trace dans les archives qui pourrait laisser penser que la collaboration avec les services alliés et les divers mouvements de résistance européens présents en Suisse ait fait l'objet d'une directive, d'un ordre ou d'une instruction. Le SR ne peut donc en être tenu responsable officiellement. Bien que les pratiques des différents officiers ayant entretenu cette collaboration présentent un tel nombre de similitudes qu'il paraît impossible qu'ils ne se soient pas consultés, et bien que le chef en personne l'ait pratiquée, cette étude conclue qu'elle relève de l'initiative individuelle. Ce fait ressortira de manière particulièrement évidente à l'évocation du rôle de M. Waibel dans l'opération *Sunrise-Crossword* laquelle aboutira à la capitulation de forces allemandes en Italie du Nord au début du mois de mai 1945[287].

La communauté internationale du renseignement en Suisse romande

Le modèle (a) a dans un premier temps été écarté du fait de l'absence, dans sa définition, de la nécessité d'un but commun au profit d'une convergence d'intérêts particuliers. La distinction entre le niveau *micro* et le niveau *macro* permet, dans le cas de la communauté internationale du renseignement en Suisse romande[288] également, de sortir de l'impasse. En effet, le but commun jugé indispensable à sa modélisation – soit la lutte contre l'Axe – est en fait un but des services, plus que des individus. Naturellement, la haine du nazisme est partagée sinon par l'ensemble, du moins par l'énorme majorité des agents travaillant dans le cadre de la communauté. Toutefois, cette motivation est généralement secondée – et, dans un certains nombre de cas, supplantée – par d'autres plus ou moins personnelles, allant du patriotisme à l'appât du gain, en passant par le simple souci de bien faire son travail. En renonçant donc à un but unique et commun comme fondement des

[285] Sur les liens entre OSS et SIS, on peut se référer entre autres à Richard Harris Smith, *OSS. The Secret History of America's First Central Intelligence Agency*, Guilford, The Lyons Press, 2005 (**R. H. Smith, *OSS***), chap. 6, p. 149-185. Pour les relations entre services soviétiques et services alliés occidentaux, voir par exemple Pierre de Villemarest, « Les relations entre services secrets soviéto-alliés durant la seconde guerre mondiale », in Fabienne Mercier-Bernadet (dir.), *1939-1945. La guerre des "intelligences"*, Panazol, Lavauzelle, 2002, p. 85-100. Pour ce qui est des relations entre service de la France libre et services alliés, voir notamment Sébastien Albertelli, *Les services secrets du général de Gaulle. Le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009, chap. 7, p. 207-240.

[286] Voir Anne-Aurore Inquimbert, *Les Equipes Jedburgh (juin 1944-décembre 1944). Le rôle des services spéciaux alliés dans le contrôle de la Résistance intérieure française*, Panazol, Lavauzelle, 2006.

[287] Voir le point 4.4.

[288] Le qualificatif *international* fait référence, dans le cas de la communauté *micro*, à l'origine de ses membres et non à son implantation. Il est nécessaire de le mentionner afin de distinguer l'expression de celle de communauté du renseignement habituellement utilisée pour désigner l'ensemble des organes d'un même Etat travaillant dans ce domaine d'activités.

interactions au niveau *micro*, plus rien ne s'oppose à l'application du modèle (a) à ce regroupement et à en adopter les conclusions.

Parmi celles-ci, l'existence « *d'une certaine forme de nomadisme*[289] » est à relever. L'appartenance des individus à divers cercles d'intérêts – déjà explicitée par G. Simmel – existe bel et bien dans le cas en question ici. Il en va de même des conséquences de cette « *adhésion multiple* », soit le fait que les individus « *qui naviguent d'une communauté à l'autre en fonction de leurs intérêts* […] *transportent de l'une à l'autre le produit de leur participation à l'activité des communautés*[290] ». Ce constat s'explique autant par la nécessité de disposer d'une couverture, que par la nécessité, pour recueillir des renseignements, de baigner dans différents milieu, ou encore, plus trivialement, par les raisons personnelles (économiques, liées au refuge, etc.) que les agents ont de demeurer en Suisse.

Parallèlement à ce nomadisme, la lâcheté des liens entre les membres implique une faiblesse de leurs devoirs envers la communauté.

> Comme l'activité d'une communauté d'intérêt ne s'inscrit pas dans une démarche collective *[…]*, ses membres ne s'imposent pas systématiquement de partager les connaissances qu'ils se sont appropriées et ne se sentent pas la responsabilité d'échanger sur l'usage qu'ils en font individuellement[291].

L'historiographie montre que certains acteurs souhaitent conserver des renseignements d'intérêt général pour leur organisation, ou du moins évitent que certains destinataires y aient accès – notamment le SR[292]. Selon Jean-Pierre Marandin, ce dernier ne bénéficie pas « *des retombées des réseaux en matière politique ou économique et certains agents filent directement à Berne rencontrer leurs correspondants*[293] ». Il est à noter au passage que si l'historien franc-comtois a raison de souligner que des membres de la communauté sont volontairement tenus à l'écart de certains types d'information par d'autres[294], cela ne signifie pas nécessairement qu'ils n'y ont pas accès du tout. Certaines informations sont en effet échangées, non au niveau des PR, sur la frontière, mais entre les cadres des antennes et ceux du SR.

2.7 Vers la conclusion d'un gentleman's agreement

2.7.1 Nature

Si elle ne dispose pas réellement d'identité propre et que les liens entre ses membres demeurent lâches, cette communauté a tout de même ses règles. Peu nombreuses, mais très contraignantes, elles sont dictées par l'hôte helvétique et contenues dans ce qui constitue un *gentleman's agreement*. Cet accord, établi au cas par cas, est largement tacite. Les principales clauses se situent à deux niveaux différents.

2.7.2 Au niveau de la frontière

Sur la frontière, tout d'abord, les PR organisent le passage de la frontière des agents et des documents venus de l'étranger, et ce, en échange d'informations pouvant intéresser la défense nationale helvétique.

Bien qu'un peu tardif, un document américain de septembre 1944 présente l'accord et la manière dont il est perçu du côté de l'OSS :

---

[289] F. Henri & B. Pudelko, « Le concept de communauté virtuelle », p. 113.
[290] *Ibid*., p. 112.
[291] *Id*.
[292] Voir notamment R. Belot & G. Karpman, *L'affaire Suisse*, chap. 10, p. 225-247.
[293] J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 101.
[294] Ce constat ressort parfaitement d'un rapport américain de septembre 1944 (NARA RG226 Entry 214 Box 4 Folder 7, G. P. Van Arkel à G. Pratt, 17.9.1944, voir le point 2.7.2).

> M.[295] stated that we had an arrangement with Swiss SI whereby we could put people across the border for brief periods; he thought that it could be worked out without trouble to get persons across the border without the knowledge of the Swiss, though he points out there are certain risks. *[…]*
> In addition, by arrangement with Swiss SI, people can be passed across the border west of Belfort into Alsace. The condition here is that the Swiss get any information as well as we, and raises the question how far we want to let the Swiss in on what goes on. There is the further question that since this area is now a zone of military operations, surveillance on the German side is extremely rigorous. Swiss SI east of Belfort is under another command, which is strongly pro-German, and no similar arrangements have been worked out. He stated that he was not familiar with the conditions along the eastern, and north-eastern borders, and suggested that I talk with L. here in Berne concerning that[296].

Outre que ce passage rédigé par Gerhard P. Van Arkel fait clairement état d'un arrangement existant entre l'OSS et le SR à propos du passage des agents à travers la frontière, il faut relever le prix qu'il comporte aux yeux des Alliés, soit la mise au courant des Suisses de leurs missions. Ce constat met en lumière le fait que, parfois, le *gentleman's agreement* est refusé ou évité par les services luttant contre l'Allemagne.

Il faut relever en passant que, si G. P. Van Arkel reconnaît tacitement que l'organisation du SR à l'ouest de Bâle – soit la *Section Alliés* – est pro-Alliés, il fustige à l'inverse le caractère pro-allemand du commandement du service suisse à l'est – soit, en principe, la NS1. Il faut mettre ce jugement sévère au crédit d'un préjugé envers les Suisses alémaniques et de la méconnaissance de *M.* de la situation à la frontière orientale – par ailleurs admise par l'auteur[297].

2.7.3 Au niveau du territoire suisse

Au niveau du territoire suisse, le SR laisse la communauté internationale du renseignement vaquer à ses occupations en toute impunité et use le cas échéant de son influence lorsque d'autres autorités s'y intéressent de trop près. En contrepartie, la communauté doit faire profile bas et ne pas se faire remarquer. En aucun cas les autorités suisses n'admettront une atteinte à l'image de neutralité. Tout ce qui dépassera sera rasé par le *Spab* ou par la *Bupo*.

A côté du devoir de retenue demandé aux services alliés, le SR souhaite obtenir sa part de renseignements sur les forces de l'Axe. Les Suisses sont intéressés également à être mis au courant des agissements de leurs protégés, comme en témoigne le passage suivant, tiré d'un rapport du *Spab* établi à la suite d'un entretien mené par un inspecteur avec Emil Häberli et Wilhelm Lützelschwab[298] dans le cadre de l'affaire Basnett[299].

> *[Eduard Bienz-Wyprächtiger]* hat vor einiger Zeit Dr. Häberl*[i]* als auch Dr. Lützelschwab erklärt, er sei durch den englischen Geheimdienst angegangen worden, für diesen in der Schweiz zu arbeiten. Dr. H. und Dr. L. hatten gegen das Engagement nichts einzuwenden, forderten ihn aber auf, über all das, was er zu ermitteln beauftragt würde, Bericht zu erstatten und allfällige

[295] Homme de l'OSS à Genève. Il est envisageable qu'il s'agisse de William L. Mellon, Jr, employé du Consulat américain à Genève et remplaçant de Max Shoop comme représentant d'A. W. Dulles dans la cité de Calvin (voir N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 623).
[296] NARA RG226 Entry 214 Box 4 Folder 7, G. P. Van Arkel à G. Pratt, 17.9.1944.
[297] Le même préjugé se retrouve chez un autre Américain, M. Shoop. Pour celui-ci, « *Swiss SR – two parts – German area and French area* […] *German – pro-Axis* [/] *French – pro-Ally* » (NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, *Two Interviews with Max Shoop*).
[298] E. Häberli et W. Lützelschwab répondent officiellement à l'inspecteur du *Spab* en tant que membres de la Division politique de la Police cantonale bâloise, mais tous deux sont également membres de l'antenne du SR dans la cité rhénane.
[299] Voir le point 5.5.1.

> Instruktionen entgegen zu nehmen. Seither habe er einige Male bei ihnen vorgesprochen, aber nur romanenhafte Dinge erzählt[300].

Il faut préciser qu'Eduard Bienz, citoyen suisse établi à Bâle, a bel et bien des antécédents dans le renseignement. En 1923, en effet, il est condamné en Allemagne à 11 ans d'emprisonnement pour espionnage au profit de la France. Au début de la guerre, il propose ses services à E. Häberli, lequel les refuse d'abord, avant d'accepter, contre une rémunération mensuelle de 230 CHF, des informations à l'attention de la Division politique de la police bâloise. Mais cette collaboration est éphémère, ses informations, d'abord utiles, devenant rapidement fantaisistes. Il est parallèlement en relation avec des employés consulaires français et britanniques[301]. C'est donc un homme bien connu du *Büro Pfalz* qui informe son chef de son intention de travailler pour les services britanniques. On notera avec quelle aisance E. Häberli avoue à un inspecteur du *Spab* ne voir aucune objection à ce qu'un Suisse entre au service de Sa Majesté.

2.7.4 Agents alliés : vivre et travailler en Suisse dans la semi-clandestinité

Malgré son intérêt certain, la question de la vie au quotidien des individus constituant la communauté du renseignement n'a pas été approfondie. La présentation des origines du SOE en Suisse a permis de montrer la tendance des services britanniques à dissimuler l'activité de leurs officiers traitants derrière une façade diplomatique. Au-delà de cet exemple, force est de constater qu'un grand nombre d'officiers de renseignement de tous les services constituant la communauté, bénéficient de la couverture d'un poste dans une légation ou un consulat.

Les professions liées à la presse sont également largement utilisées par les employés des services de renseignement. Une certaine similitude dans les activités de l'espion avec celles du journaliste permet de dissimuler leur réelle nature.

Les dossiers du SOE laissent entrevoir le caractère éprouvant physiquement et moralement de la double vie que ces couvertures impliquent. L'accréditation seule ne suffit pas. Il faut pouvoir donner le change à un observateur tant au niveau des apparences que des résultats.

Une étude des mémoires, voire de certains rapports d'activité très circonstanciés, serait en mesure de donner une meilleure image de la vie au quotidien des officiers du renseignement. Une autre piste de recherche à suivre serait un dépouillement approfondi des archives de la Division des Affaires étrangères du DPF afin de déterminer son attitude face aux cas révélés d'abus du statut de diplomate. Si certains éléments apparaissent bien dans la présente étude[302], ils ne permettent pas de déterminer une ligne générale.

2.7.5 La réalité de la communauté face au mythe de la neutralité

La lecture du témoignage de D. Surdez cité plus haut[303] peut laisser croire que la collaboration avec les services étrangers sur la frontière – élément fondamental du travail de la communauté – est une initiative personnelle[304]. L'étude des affaires de justice militaire montre quant à elle que tous les chefs de PR de la *Section Alliés* la pratiquent. Le chef de poste d'Ajoie s'attribue-t-il un mérite qui ne lui revient pas ? Pas forcément. Ces officiers de milice, sans formation spécifique – ou si peu – et sans beaucoup de moyens, sont en contact régulier entre eux. Ensemble, ils peuvent avoir décidé de répondre favorablement aux sollicitations des Alliés. Il est en effet très peu probable que des ordres aient été donnés dans ce sens par le commandement du SR. Il paraît à l'inverse impossible que ce dernier ignore

[300] AF E27/10416, rapport de *219* à *148*, 27.1.1941.
[301] Il est également en relation avec Joseph Basnett (AF E27/10416, mémo de *148* à *219*, 9.1.1941).
[302] Voir le point 2.7.7.
[303] Voir le point 1.7.
[304] Pour une discussion sur l'initiative personnelle des officiers de renseignement suisses, voir le point 4.4.

cette pratique. Effectuant lui-même des échanges de renseignements, à un échelon supérieur, avec les chefs d'antenne étrangers, sans doute le tolère-t-il du fait des résultats obtenus.

Cette collaboration[305] avec les services alliés sur une base *gagnant-gagnant*, tout comme les soucis de se réorganiser en fonction de la situation, montrent que le SR sait faire preuve d'opportunisme[306]. Toutefois un opportunisme sans cynisme – si ce n'est dans l'économie des deniers publics – mais qu'il faut couvrir afin de sauver les apparences d'une politique de neutralité, parfois au prix d'une certaine hypocrisie. Ainsi, dans le but de pouvoir travailler au centre de l'Europe sans risquer d'être arrêtés par les Allemands, les réseaux de renseignement alliés sont contraints de s'intégrer dans un contexte très particulier et très difficile – voire impossible – à comprendre pour eux. Il implique principalement de vaquer à leurs obligations sans attirer l'attention, non pas pour leur propre survie comme c'est le cas dans les pays occupés, mais pour la sécurité du pays hôte. La *Bupo* et le *Spab* poursuivent efficacement et sans scrupules tous les agents incapables de respecter la retenue exigée, peu importe leur degré d'implication avec le SR. Pour la majorité des officiers de renseignement alliés, jongler avec l'attitude *schizophrénique* des Suisses se révèle un véritable choc culturel. La citation suivante, extraite d'une lettre du 14 août 1944 d'A. W. Dulles au Ministre des Etats-Unis à Berne, Leland Harrison, présente un parfait exemple de l'état d'esprit des agents polonais, français, britanniques ou américains.

> We are going through one of our periodic crises in Lugano. The Swiss are blowing hot and cold there. One day they give assistance and the next they dismiss the people assisting you and crack down on everything that has been initiated with their own help.
> *[…]*
> Filipello, alias Giraud, has been arrested again and hauled to Bern. He was working very closely with the Swiss and everything went swimmingly for a while, but now, as you see, they have reversed their tactics[307].

Comme cela a été écrit en introduction, et n'en déplaise à P. Accoce et P. Quet, la guerre n'a pas été gagnée en Suisse[308]. Toutefois, le territoire de la Confédération, ainsi que son SR, ont joué un rôle dans la guerre secrète contre l'Allemagne et le nazisme. La collaboration accordée par les officiers de renseignement suisses à leurs homologues des services alliés – dont il est donné des exemples concrets avec l'exposé de quelques affaires de justice militaire – a pour corollaire des violations de la politique de neutralité appliquée par le gouvernement helvétique.

2.7.6 La négation d'une réalité

Naturellement, le *gentleman's agreement*, accord tacite, ne sera jamais admis par le SR. Dans son rapport de fin d'activité, B. Cuénoud écrit en 1945 :

> A l'échelon des postes récepteurs, les prises de contact avec les services étrangers accrédités en Suisse, et, partant, toute collaboration, ont été formellement interdites. Il ne saurait en être autrement, notre neutralité ne peut admettre des relations de ce genre qui ne s'établissent nécessairement qu'au détriment de l'une ou l'autre des nations belligérantes[309].

---

[305] L'historien Neville Wylie estime que l'échange d'information et l'utilisation commune d'un même agent relève de la coordination, et non de la coopération, laquelle est très rare entre le SR et les Alliés (N. Wylie, « 'The Importance of Being Honest': Switzerland, Neutrality and the Problems of Intelligence Collection and Liaison », in *Intelligence and National Security*, vol. 21, n° 5, 2006, p. 786). La présente étude tend à montrer que l'implication des Suisses dépasse ce stade et que l'utilisation du terme *collaboration* est justifiée.

[306] Ce constat est également parfaitement valable si on considère les relations entretenues par le SR avec les services allemands, laissées de côté dans cette recherche.

[307] NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 68, A. W. Dulles à L. Harrison, 14.8.1944. Sur l'arrestation de L. Filipello, voir le point 4.3.

[308] Voir l'introduction.

[309] AF E27/14852, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.

En avril 1943, R. Jaquillard demande à B. Cuénoud de prendre position sur une liste de personnes. Certaines, parmi elles, sont inconnues – ou prétendues telles – par la *Section Alliés*. D'autres, Henri Hirsch, Evelyne Goldflam, Lucienne Guyot, Simon Cottoni, Renée Lieben, Albert Seyvoz, Louis Guillaume, Robert Krähenbühl et Lucien Rossignelli, sont certes soupçonnés de contrebande et surtout d'activité de renseignement en faveur des Etats-Unis, mais sont également des informateurs bénévoles du PR genevois. F. Jöhr est quant à lui employé par le SR. B. Cuénoud répond au chef du *Spab* :

> Il demeure bien entendu que si quelques-unes de ces personnes sont encore actuellement informateurs, je précise, qu'à l'exception de Cottoni et Jöhr[310], toutes les autres n'ont jamais reçu un centime de nos services.
> J'insisterai, pour qu'aucune confusion ne soit faite, entre le terme "agent" que l'on emploie si souvent à tort, et celui d'informateur bénévole qui est le cas qui nous intéresse ici (à part Jöhr).
> Il demeure bien admis que nous n'entendons nullement couvrir les agissements condamnables, si agissements condamnables il y a, de personnes qui occasionnellement nous auraient rendu service. L'E.M.A. n'entend pas du tout permettre, faciliter, ou couvrir l'activité malhonnête d'individus qui, parce que nous rendant service bénévolement, seraient tentés à se référer de nos services pour dissimuler une activité clandestine et se soustraire aux investigations de la police[311].

L'absence de rétribution prend donc une part importante dans la dissimulation de la collaboration du SR avec les services étrangers. Sans implication financière, il lui est bien plus facile de prendre un maximum de distance lorsqu'un problème surgit. Au passage, on constatera que la notion d'agent est à géométrie variable chez B. Cuénoud, puisqu'il est impensable que les 1'500 agents revendiqués par la *Section Alliés* répondent au critère financier spécifié dans ce passage. Cette stratégie consistant à nier le statut d'agents à ceux qui sont placés sous les projecteurs du *Spab* vient s'ajouter à la palette des outils de la négation par le SR de sa participation active à la communauté internationale du renseignement.

2.7.7 Le trop-plein britannique

Neville Wylie constate, documents suisses et anglais à l'appui, ce qui constitue un des éléments principaux du *gentleman's agreement*, soit la partie du contrat remplie par les autorités helvétiques.

> So long as the British treaded carefully, Berne was ready to turn a blind eye to Britain's clandestine activities[312].

Malgré l'évocation de cas de réactions suisses à l'activité déployée par les services anglais, l'historien britannique va plus loin en considérant que les Britanniques bénéficient d'un traitement de faveur.

> On other occasions cases involving British agents were deliberately hushed up, and even the vigilant watchdog of Swiss neutrality, the FPD[313], secretly acknowledged the 'conspicuous difference' in federal handling of British and German covert activities[314].

Ce qui peut passer pour un traitement de faveur n'en est qu'en partie un et peut trouver d'autres explications. N. Wylie en donne lui-même, plus haut, un élément. Le respect du *gentleman's agreement*, qui en soi, d'une certaine manière, peut être considéré comme une inégalité de traitement, est de nature à faire passer le comportement des autorités suisses pour de la complaisance. Toutefois, cette attitude n'est pas gratuite. Un autre facteur doit être considéré, lequel sera mis en évidence dans l'exploitation statistique des affaires de justice militaire[315]. L'indulgence des Suisses envers l'activité de renseignement des Britanniques

[310] A propos de F. Jöhr, voir le point 4.5.2.
[311] AF E27/10511 vol. 2, B. Cuénoud à R. Jaquillard, 17.4.1943.
[312] N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 291.
[313] Soit le DPF.
[314] N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 291.
[315] Voir le point 5.2

provient en grande partie du fait que celle-ci ne vise que rarement la Confédération, contrairement aux services allemands qui pratiquent à son égard un espionnage *offensif*. Comme le reconnaît N. Wylie, lorsque les services anglais sont confondus dans des affaires de renseignement économique à son détriment, bien que l'activité des accusés soit essentiellement tournée vers l'Allemagne, la clémence helvétique fait place à une sévérité comparable à celle dont les ressortissants du *Reich* font l'objet[316].

Si N. Wylie précise donc que la patience des Suisses n'est pas sans limites, force est de constater que celle des Britanniques non plus. On trouve la trace, dans le journal de guerre de la section Suisse-Italie-Méditerranée du *Special Operations Executive* (SOE), d'une tentative des Britanniques d'imposer aux Suisses une nouvelle règle du jeu. En effet, en septembre 1942, suite à l'arrestation sans préavis d'un agent consulaire de Sa Majesté[317], John MacCaffery, le chef de l'antenne bernoise du SOE, fait parvenir un message à Londres dans lequel il ne cache pas son exaspération envers les autorités suisses, comme en témoignent les *War Diaries* du SOE :

> MACCAFFERY cabled that he had been carrying on discussions with the Ambassador on the question of adopting a clearer and stronger policy towards Switzerland. There had been indications that the Swiss, Italians and Germans had been going strongly after British agents; a British Consular employee had been arrested without any notice to the British and was still under arrest with espionage charges hanging over him. It seemed to MACCAFFERY that the time had come to persuade the Swiss that their industry and communications were being fully used against the Allies who would win in any case but unless they had some counterbalance would have to remember that the Swiss had done nothing to offset what they described as a geographical necessity. All that was asked was that when the Swiss became aware of activities to which they took exception they did not take immediate action but drew the attention of the British to the facts and discussed the steps to be taken. Alternatively the British Government would remember and indeed review the whole question of Anglo-Swiss relations. MACCAFFERY explained that he wished to arrange matters so that the Swiss did not rush to arrest and grill suspected persons, thus blowing up the whole show, but pointed out to the British what they had discovered so that the affected Section or person could be eliminated without ruining the entire organization. If the Foreign Office pulled together with S.O.E. this ought to be achieved and in fact the Ambassador had written to the Foreign Office. MACCAFFERY thought that with C. a drive in this sense ought to be organised.
> It was suggested to A.C.S.S.[318] that this proposition might be discussed[319].

J. MacCaffery demande ainsi à sa hiérarchie, de même qu'au Ministre C. J. Norton à Berne – et obtient de ce dernier –, l'autorisation de menacer la Suisse de représailles après la guerre, si

[316] N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 291-292.

[317] Il s'agit très certainement ici du principal accusé dans l'affaire Gould (AF E5330/1982/1 vol. 63 dos. 98/3929 année 1942). A. Gould est, au début de l'année 1942, vice-consul à Bâle et agent de renseignement britannique. En mai 1942, il recrute en Valais, un habitant de Visp, Ernst Fux, chargé notamment d'observer les trains de charbon allemand à la gare de Brigue. Découvert très rapidement par le *Spab*, E. Fux joue dès lors un double jeu. Il livre à l'agent britannique des informations de concert avec le contre-espionnage dans le but de confondre A. Gould. Mais parallèlement, il remet à ce dernier à l'insu du *Spab* des renseignements importants, concernant en particulier l'activité de l'entreprise Lonza SA, ainsi que sur l'usine d'aluminium de Chippis. « *La plupart de ces informations étaient inventées ; bien plus, dans le dessein de les rendre intéressantes et sans se soucier du tort qu'il faisait de la sorte à son pays, Fux a communiqué entr*[e] *autres que la Suisse donnait le passage, d'Allemagne en Italie, à du matériel de guerre dissimulé sous le charbon* » (AF E5330/1982/1 vol. 63 dos. 98/3929 année 1942, A. Paschoud à H. Guisan, *Préavis de l'Auditeur en chef*, 23.6.1945).
A Bâle, A. Gould recrute un cheminot alsacien travaillant pour la DRB nommé Aloïs Schmitt. Celui-ci s'était adressé au Consulat général de Grande-Bretagne à Bâle, afin d'obtenir les papiers nécessaires pour rejoindre l'Angleterre. Il est chargé de missions de renseignement visant le trafic ferroviaire et l'industrie allemands.
A. Gould, citoyen britannique, est en réclusion depuis la confirmation de sa condamnation en cassation le 21 mai 1943, lorsqu'il bénéficie d'une libération conditionnelle le 11 octobre 1944.

[318] Soit Claude Dansey, *n° 2* du SIS.

[319] NA UK HS7/262, *War Diary* (Italy, Switzerland and Mediterranean Section), n° 41, p. 25.

elle n'accepte pas le compromis suivant. Si, lors d'une enquête, des soupçons portent sur un officiel britannique, les autorités suisses doivent en avertir les Anglais avant de procéder à son arrestation, afin que les services concernés puissent eux-mêmes « *l'éliminer* » avant et ainsi préserver le reste de l'organisation.

La suite du passage consacré à J. MacCaffery dans le *War Diary* n° 41 est mystérieuse. Il semble bien qu'il soit toujours question des exigences qu'il compte imposer aux autorités suisses.

> In a report of the 12th MACCAFFERY stated that the Commercial Counsellor had had success in this direction and had forced the Germans to accept our Swiss demands. There were some fundamental things to be kept in view:- (a) the Germans did not desire to invade Switzerland, (b) Switzerland did not wish to lose the British, and (c) if we told people bluntly that now or never was the time to climb on to the band waggon we should certainly get away with it[320].

A la lecture de cet extrait, il apparaît que les pressions anglaises sur la Suisse se fassent avec l'accord résigné des Allemands. Le rapport du 12 septembre 1942 du chef de l'antenne bernoise du SOE n'a malheureusement pas été trouvé au cours des recherches, ni aucun autre document moins synthétique susceptible d'apporter un éclairage sur cette inscription dans le journal de guerre du service spécial britannique.

Il faut relever toutefois la mention, en lien avec la question des échanges de prisonniers entre l'Allemagne et la Suisse[321], d'un accord de principe, comparable à l'esprit des exigences britanniques, constaté entre les autorités du *Reich* et de la Confédération en janvier 1943.

> Es darf auch angenommen werden, dass die deutschen Behörden nicht mehr ohne weiteres zur Festnahme von schweizerischem Konsulatspersonal schreiten werden, da sie sich grundsätzlich bereit erklärt haben, solche Beamte in Zukunft nicht mehr zu verhaften, sondern abzuschieben, sofern man sich auch in der Schweiz an ein gleiches Vorgehen halte[322].

Ainsi un accord de principe officieux entre les autorités suisses et allemandes met à l'abri des poursuites pénales les diplomates de chacun des deux pays, qui, en cas de charges pesant contre eux, sont expulsés et non arrêtés. Il semble donc bien que les diplomaties des deux pays ennemis se soient entendues en cet automne 1942 pour, de concert, exiger des Suisses qu'ils stoppent les incarcérations de leurs employés. L'accord germano-suisse est toutefois, contrairement à l'anglo-suisse fondé sur la menace de représailles après-guerre, agrémenté de la réciproque du côté allemand.

N'ayant pas été retrouvés non plus, du côté suisse, d'indices d'un tel accord anglo-suisse, il n'est pas certain qu'il soit suivi d'effet. L'affaire Quartier-la-Tente, qui verra se volatiliser à temps un diplomate britannique largement impliqué, ainsi que l'existence d'un pendant germano-suisse pourraient toutefois le laisser penser[323].

2.8 Résumé de la période

La deuxième période, du 25 juin 1940 au 11 novembre 1942, est celle des « *deux France*[324] ». La communauté du renseignement dispose encore d'une portion de la frontière, dans la région de Genève, qui permet le passage de ou vers une zone du territoire français non occupée par les Allemands. En France, la Résistance prend naissance et se développe lentement. Du point de vue la situation internationale, l'Allemagne connaît sa phase offensive. En Suisse, son idéologie et ses succès séduisent certains. Ils viennent soutenir un espionnage *à but offensif* très agressif, tant au bénéfice de l'*Abwehr* que de la SS. La statistique de la

[320] *Id.*
[321] Voir le point 3.4.1.
[322] AF E27/10107, note confidentielle de K. T. Stucki et Speiser à J. Eugster, 21.1.1943.
[323] Voir le point 5.5.5.
[324] *Id.*

justice militaire montre les premières condamnations pour des affaires liées à l'espionnage en 1942[325]. La communauté du renseignement en lutte contre le III^e^ Reich reste quant à elle discrète. Quelques rares enquêtes sont menées par le *Spab* à son encontre, par exemple l'affaire Maître[326]. Durant cette période, le *Bureau F* met achève l'installation de l'intégralité de ses cinq bureaux extérieurs principaux à la frontière.

[325] Voir le point 5.2.
[326] Voir le point 5.6.1.

3 Services suisse et alliés collaborent à la frontière (11 novembre 1942 au 6 juin 1944)

3.1 L'activité des PR à la frontière

Les PR sont confrontés à de nombreuses difficultés à la frontière. L'accroissement progressif, durant toute la période de la guerre, des mesures de police de la part des Allemands pour éviter toute fuite vers la Suisse rend la vie dure aux hommes de la *Section Alliés*. Les liaisons radio sont rares et n'apparaissent que tardivement. Le transit de l'information se fait avant tout sur support papier. Parfois, le renseignement est livré oralement, mais dans ces deux derniers cas de figure, le franchissement terrestre de la frontière s'impose à l'agent. Dans des situations extrêmes, des pigeons voyageurs[1], des chiens, des chats, voire des vaches, sont mis à contribution pour passer le courrier. L'utilisation par certains chefs de PR de *boîtes aux lettres* – personnes de confiance ou cachettes convenues à proximité du tracé de la frontière – ne change pas fondamentalement la donne : quelqu'un doit passer.

S'il paraît évident qu'agents et passeurs prennent de grands risques pour déjouer la vigilance des douaniers allemands du côté français, dans un sens comme dans l'autre, on ne peut que s'étonner d'apprendre que l'arrivée sur sol helvétique n'est pas sans danger non plus. En effet, leurs rapports avec la douane suisse peuvent être très conflictuels. Certains agents de retour de mission seront refoulés.

De manière générale, les passeurs du SR sont considérés comme louches par les douaniers suisses[2]. Il faut admettre que les chefs de PR ont parfois recruté dans le monde de la petite contrebande. La carte de membre du SR servant de sauf-conduit sur territoire suisse aux agents français, des délinquants peu scrupuleux ont cherché à s'en procurer. Mais il faut dire également que les passeurs honnêtes entretiennent de leur côté une image de contrebandier. Il s'agit pour eux d'une affaire de vie ou de mort. En cas d'arrestation par les Allemands, il est en effet préférable de passer comme tel et risquer la prison, que d'être accusé d'espionnage et fusillé par un peloton d'exécution. Se faire capturer avec d'importantes sommes d'argent – qu'il faut tout de même parfois convoyer pour la rétribution des réseaux – est considéré par les organes de répression du *Reich* comme l'indice d'une activité subversive. C'est ainsi que, le plus souvent, ils sont rémunérés en nature, généralement en paquets de tabac – une excellente monnaie d'échange dans le monde clandestin dans lequel ils se meuvent en France occupée. Ils ramènent ensuite sur eux ces marchandises qu'ils revendent au marché noir : « *il faut bien vivre*[3] ! »

3.2 Les interactions de la communauté du renseignement à la frontière

Les interactions entre les différents membres de la communauté internationale du renseignement à la frontière se déroulent en deux phases, soit la *préparation* et la coordination des activités en vue de l'acquisition de renseignements, et le *partage* du matériel collecté. Les questions liées au *passage* proprement dit sont en principe du ressort du PR.

[1] L'utilisation de pigeons voyageurs sur la frontière est attestée par un rapport du garde-frontière Faivre du poste de Charmoille qui a contrôlé Denys et Aimé Surdez, ce dernier tenant une cage contenant trois de ces volatiles, aux environs des Ebourbettes en avril 1941 (AF E27/9533, rapport de Faivre, 24.4.1941).
[2] Pour une discussion des rapports entre douanes suisses et SR, voir le point 3.5.3.
[3] Entretien de l'auteur avec Pierre Berger, ancien passeur et agent du SR, du SOE britannique et du mouvement de Résistance français *Combat*.

Les sources archivistiques sont peu nombreuses pour aborder l'étude de ce point. La plus utile est le journal de guerre du PR d'Ajoie, lequel, tenu par J. Quartier-la-Tente, en enregistre les principaux événements, tels que réunions, retours d'agents ou téléphones importants[4]. L'option a été prise d'aborder ce sujet par une série d'extraits commentés tirés de ce document unique.

La préparation

L'envoi conjoint d'un ou plusieurs agents en France, pour peu qu'il ne procède pas du fonctionnement habituel du PR, fait l'objet de rencontres durant lesquelles sont discutés l'objectif et l'itinéraire de la mission, ainsi que la préparation logistique. Prennent part à la réunion, des responsables des différents partis impliqués. En date du 29 septembre 1943, par exemple, le journal relate brièvement le déroulement d'une entrevue entre J. Quartier-la-Tente, pour le SR, et S. Appenzeller, pour le réseau polonais, à propos de l'envoi en Alsace de deux agents.

> Georges arrive en voiture à 0915 avec son chauffeur devant la gare de Delémont. Des dispositions sont prises pour le départ de deux agents qui s'en iront par l'Alsace. L'itinéraire qu'ils auront suivi (fictivement) est établi par Georges et Quartier. Ces deux hommes partiront samedi 2.10.43. Ils ont pour mission, dès leur arrivée en Alsace de s'annoncer à la Gestapo. Ils chercheront par-là à pouvoir rejoindre leur famille et surtout à être engagés par la Gestapo pour travailler en Suisse. Souhaitons-leur bonne chance dans leur périlleuse mission.

A l'évidence, cette mission sort de l'ordinaire. L'envoi délibéré d'agents doubles en mission est rare, comme le précise G. Groussard dans ses mémoires.

> *[…]* un chef éprouvé de S. R. use peu d'agents doubles car il en connaît le danger. *[…]* Ce sont les services de contre-espionnage qui se servent surtout des agents doubles et, ceux-ci, en la circonstance, deviennent plus simplement des agents provocateurs[5].

Malheureusement, les résultats escomptés de la mission en Alsace ne sont pas précisés.

Parfois, les détails se règlent par téléphone, comme le montre une inscription au journal du 10 février 1944.

> Téléphone de "Georges" qui demande si le Polonais actuellement au Paradis[6] est intéressant au point de vue travail éventuel. Réponse affirmative.

De manière générale, il faut souligner l'importance du téléphone civil dans les communications des PR avec leurs divers interlocuteurs, tels que la centrale de la *Section Alliés* pour les questions de service, les postes de douanes pour l'annonce des arrivées et des départs d'agents, mais aussi avec les représentants des services alliés en Suisse.

L'effet entonnoir : le monopole des postes récepteurs à l'extrême frontière

L'organisation du franchissement de la frontière est généralement du ressort du personnel du PR. Elle comprend la négociation avec les postes de douanes avec, parfois, la remise d'une liste d'agents. Les hommes du SR se chargent également de conduire ces derniers au lieu de passage vers la France et de les ramener à leur retour.

Dans certains cas, les chefs étrangers, stationnés en Suisse, sont autorisés à accompagner le responsable helvétique à l'extrême frontière. Ainsi, par exemple, le 8 novembre 1943, J. Quartier-la-Tente et Justin Duchamps du réseau belge *Rivert*[7] se rendent à la frontière de Damvant.

---

[4] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944. Sans autre indication, les citations du point 3.2 sont tirées de ce document.

[5] Georges Groussard, *Service secret, 1940-1945*, Paris, La Table ronde, 1964 (**G. Groussard, *Service secret***), p. 401.

[6] Référence est faite au lieu-dit Le Paradis, soit la ferme de Marcel Riat près de Bure.

[7] Voir le point 3.9.2.

> Course à Damvant avec Justin qui accomplit sa liaison à la *[borne]* 417. Décidément tout cloche aujourd'hui, le passeur de Justin ne vient pas, ni celui du Lt. André *[A. Gagnaux du PR de Neuchâtel]*. Un douanier allemand accompagné d'un chien se traîne toute la matinée dans le secteur. Il est probable qu'ils n'auront pas osé venir.

A l'époque des faits, J. Duchamps se rend une fois par semaine à la borne 417 avec J. Quartier-la-Tente.

Dans le cadre du *gentleman's agreement*, le SR exerce un quasi monopole de la gestion des passages. Celui-ci a pour conséquence un effet entonnoir. Les lignes vers la Suisse de plusieurs vastes réseaux en France, en Belgique ou dans d'autres pays occupés, se trouvent concentrés sur quelques points de franchissement et sur quelques passeurs ou agents.

Le partage

Plusieurs méthodes de partage des renseignements entre le SR et les Alliés au retour des agents ont pu être mises au jour. La première consiste dans la rencontre conjointe des agents au cours de laquelle les différents partis prennent possession des renseignements. Ainsi, par exemple, le 29 septembre 1943 se tient à l'hôtel du Simplon une réunion autour d'une table durant laquelle la moisson de renseignements collectés par P. Allemann est présentée aux participants.

> A 1430 se trouvent réunis au Simplon :
> Plt. Surdez.
> Lt. Bodmer *[J. Brühlmann]*.
> Quartier.
> Philippe *[Allemann]*.
> Georges *[S. Appenzeller]*.
> *[Pierre]* Duroux.
> Lily *[A. Viennot-Queloz]*.
> D'excellents rapports sont établis et une nombreuse et excellente documentation est apportée par Philippe.

Ainsi, durant cette séance, les renseignements bruts sont mis en commun en présence du représentant du SR, de celui du réseau *Etienne* et des agents, pour en faire des rapports de synthèse.

Le partage se fait parfois à la frontière. Le 16 janvier 1944, J. Duchamps et J. Quartier-la-Tente se rendent ensemble à Damvant.

> "Justin" *[Duchamps]* arrive à Porrentruy pour y voir "Gilbert" *[Huguenin]* et "Robert" *[Cattin]* dès leur arrivée. Ceux-ci arrivent à 1430 à Damvant.
> Course à Damvant pour y chercher le courrier apporté par "Gilbert" et "Robert". Des ordres sont transmis pour le service de Belgique.
> "Justin" remet divers rapports intéressants.

Le second procédé consiste dans la collecte, à la frontière, de l'ensemble des rapports par le SR, suivie d'une rétrocession aux réseaux. Plus difficile à déceler dans le journal du PR7, parce qu'il n'y est pas fait mention des transmissions de documents, elle peut être déduite des rencontres nombreuses entre *Cartier* et les agents partagés avec les réseaux alliés, en l'absence d'un représentant de ces derniers. Elle transparaît particulièrement lorsqu'il est fait mention de courrier à leur remettre, comme c'est le cas le 21 octobre 1943.

> Liaison d'Alsace avec Camille et Fernande[8]. Un courrier pour "Georges" est transmis par Camille et Fernande transmet deux "Kriminalblatt" et toutes les photos des principaux agents de la Gestapo en Alsace.

En l'absence de *Georges*, J. Quartier-la-Tente prend possession de la totalité du matériel.

La troisième manière de procéder est l'inverse de la seconde. Les agents déposent l'intégralité des documents en leur possession à leur chef de réseau en Suisse, lequel se charge

[8] Ces deux agents n'ont pas encore été identifiés à ce jour.

d'en communiquer ce qu'il juge pertinent à ses homologues des services helvétiques. En date du 31 octobre 1943, le journal du PR relève :

> "Georges" *[S. Appenzeller]* nous envoie un résumé des transports ferroviaires allemands en Belgique du mois de Septembre.

A l'évidence, ce matériel remis au SR est dans un premier temps passé en Suisse sans qu'il en ait pris connaissance – mais pas nécessairement sans qu'il en soit au courant.

Enfin, la quatrième méthode se présente sous la forme de débriefings successifs de l'agent ou de la rédaction de rapports différenciés à l'attention de l'un et de l'autre parti. Cette manière de faire est adoptée notamment, à la frontière jurassienne, par Albert Meyer du réseau *Bruno*.

> De jour ou de nuit, mais non armé, il *[…]* passait clandestinement *[ses messages codés]* en Suisse et se rendait chez Surdez *[…]*. Là, il décryptait ses messages et rédigeait les rapports destinés à Bruno et ceux, rédigés sur papier à en-tête de l'armée suisse, destinés au SR helvétique. *[…]* Le lendemain, Meyer se rendait à Berne au domicile de son chef[9].

D'autres agents de G. Pourchot agissent de la même manière. Marcel Barbier est de ceux-là[10].

Se plaçant en porte-à-faux vis-à-vis du *gentleman's agreement*, les services alliés et la Résistance cherchent, en dehors des filières partagées avec le PR, à mettre un place leurs propres lignes. Celles-ci ont notamment pour objectif de préserver une partie de leur courrier des yeux du SR, mais aussi d'accélérer la transmission. Dans le cadre de la Délégation de MUR, R. Belot les appelle « *la voie confidentielle* ». Selon l'accord passé entre le chef de la Délégation, Jules Davet, et les Suisses, ces derniers ne sont pas autorisés à prendre connaissance des courriers et rapports en lien avec la situation et le fonctionnement intérieurs de la Résistance. Or, ce sujet les intéresse et, semble-t-il, ils ne se gênent pas de prendre connaissance de ce matériel.

> On imagine facilement que la Délégation, qui se trouve entre les mains du SR suisse, ne pouvait protester que mollement contre ce dernier. C'est pourquoi une voie dite "confidentielle" a alors été créée par la Délégation. Il faut entendre par là que des plis sensibles lui parvenaient à l'insu du SR suisse, par un circuit dont il ignorait l'existence[11].

L'historien français estime que l'une de ces lignes emprunte « *le tender de la locomotive qui roule directement d'Annemasse à Genève*[12] ». La réaction – s'il y en a eu une – du SR face à ces manœuvres pour le contourner ne sont pas connues.

L'arrivée de Salignac

Par l'évocation d'un événement survenu durant cette troisième période de la guerre, le journal du poste ajoulot permet d'étayer une fois encore l'hypothèse d'une collaboration à la frontière basée sur l'initiative individuelle à l'échelle des PR. Sous le pseudonyme de *Salignac* un individu, qui n'a pas été précisément identifié à ce jour, entre en Suisse le 25 janvier 1944. Arrivé à Damvant avec P. Allemann et Henri Scachetti, il est annoncé comme étant « *en réalité* [le] *Chef du Contre-Espionnage Français* ». Pour J. Quartier-la-Tente qui tient le journal, « *de bonnes choses sortiront de cette liaison* ». Le jour même, B. Cuénoud, mais aussi R. Jaquillard, le chef du *Spab*, sont informés de la venue de ce personnage et des opportunités qu'il représente. *Marianne* est également avisé. *Marianne* est un chef de *Bruno* qui vient très rarement au Jura, probablement G. Pourchot lui-même. En 1944, la coordination du réseau français avec le SR en Ajoie est en effet assurée par Georges Mathiot.

[9] P. Croissant, *Chouffet*, p. 121.
[10] Voir P. Croissant, *Chouffet*, p. 125.
[11] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 243-244.
[12] *Ibid*., p. 281.

Toutefois, R. Jaquillard « *se dérobe* » et déclare qu'il n'enverra qu'« *un simple inspecteur* ». Le lendemain 26 janvier, *Cartier* écrit :

> Course à Porrentruy où a lieu une entrevue avec :
> Le Plt. *[D. Surdez]*
> "Mr. Salignac"
> Le Lt. "André" *[A. Gagnaux du PR de Neuchâtel]* et
> "Quartier".
> Le Lt. "André" qui nous est envoyé par le Colonel *[B. Cuénoud]*, est mandaté par les Colonels "Masson" et "Jacquillard". L'entrevue est cordiale, mais nos chefs, après orientation, se refusent à entrer en contact avec lui. Le thème "neutralité" devient une gageure, sur le terrain militaire, au même degré que les petites maladies bien diplomatiques !!
> Une fois de plus, il s'avère nécessaire que nous traitions et conservions nous-mêmes et pour nous-mêmes, toutes les questions importantes, résultant des liaisons avec les hautes personnalités étrangères.
> *[…]*
> Les inspecteurs de SPAB, "Frey" et "Girard" sont à Porrentruy. Ils n'auront donc pas la possibilité de rencontrer "Mr. Salignac", puisque dérobade de toutes parts, aucune raison que ce monsieur leur soit présenté.
> Voyage à Delémont pour y rencontrer "Marianne" qui est présenté à "Mr. Salignac". D'emblée, ces messieurs sont des connaissances depuis plusieurs années. A ce point de vue, tout est bien qui finit bien[13].

Salignac repart en France le 28 janvier 1944.

Les suites de cette visite ne sont pas connues – mise en place d'une nouvelle filière ? connexion avec un nouveau réseau ? Mais l'événement – en particulier la réaction de J. Quartier-la-Tente face à la tiédeur de ses supérieurs – montre que les hommes des PR sont prêts à prendre eux-mêmes la responsabilité de ce type de collaboration. Il faut remarquer que les chefs du SR et du *Spab* sont, dans ce cas précis du moins, au courant de la venue de l'officier français et des possibilités d'établir les bases d'un travail commun. Ils préfèrent ne prendre aucune décision, tout en sachant peut-être qu'un accord sera passé à l'échelon inférieur.

3.3 Qui franchit la frontière ? Sociologie des passages

Un document issu du PR d'Yverdon réparti en cinq catégories les agents qu'il emploie. Les agents *fixes*, « *catégorie la plus nombreuse*[14] », sont responsables d'un secteur en France. Ces derniers sont parfois subdivisés et confiés à des sous-agents. Les agents *itinérants* se partagent en deux classes. Les agents itinérants de « *1ère classe* » se voient attribuer un « *circuit d'investigation* », au cours duquel il est chargé de l'observation directe du dispositif allemand, mais également de relever les rapports des agents fixes et de leur verser leur solde. Les agents itinérants de « *2ème classe* » officient uniquement à la manière d'un « *facteur* » auprès des agents fixes. Les *boîtes aux lettres* constituent une troisième catégorie. Il s'agit d'hommes et des femmes, habitant généralement à proximité de la frontière, chez qui des agents itinérants déposent leurs rapports. Les agents *passeurs* sont chargés alors de collecter ce courrier, de lui faire franchir la frontière et de le livrer au PR. Enfin, le document mentionne une cinquième catégorie formée des informateurs bénévoles, établis en Suisse ou y venant avec des papiers en règle.

Ainsi, tous les agents du SR ne franchissent pas la frontière. Au-delà des catégories définies officiellement par le chef du PR d'Yverdon, peuvent être définis deux types de

[13] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.
[14] AF E27/9706, Rapport sur organisation et marche du service, bureau Yverdon, 15.3.1944, cité dans D. von Felten, *Le PR genevois*, p. 54-55.

personnes passant régulièrement d'un pays à l'autre : les *itinérants* et les *locaux*. La notion d'*itinérant* adoptée ici fait référence à des agents effectuant de longs trajets, parfois des circuits, mais également du service de collecte de rapports ou simplement de courrier. Ils présentent la particularité de ne pas bien connaître l'espace frontalier et d'avoir généralement besoin de l'aide d'un passeur. Sont à ranger dans cette catégorie des Suzanne Kricq ou des Olivier Giran[15].

Les *locaux* opèrent en principe dans un rayon moins étendu. Ils connaissent parfaitement les abords de la frontière et son souvent chargés de relever le courrier. Certains sont recrutés dans le monde de la contrebande, mais tous la pratiquent, à la fois pour subvenir à leurs besoins et pour des raisons de sécurité. Font partie de ce groupe les passeurs. Le rôle d'un Pierre Berger ou d'un Bernard Bouveret[16] entre parfaitement dans cette définition.

Dans un article du *Dictionnaire historique de la Résistance*, Jacqueline Sainclivier propose une « *sociologie des réseaux*[17] ». Selon cette auteure, les réseaux de renseignements « *recrutent ceux qui peuvent circuler assez facilement ou apporter des renseignements intéressant : commerçants et artisans, cheminots, représentants* ». Les femmes, qui y « *jouent le plus souvent un rôle d'agents de liaison* », y représentent une proportion d'environ 20%.

Leurs membres sont jeunes et citadins, « *une caractéristique classique des réseaux de renseignement* ». Ces derniers présentent une moitié d'ouvriers qualifiés, de techniciens, de fonctionnaires et d'employés. Les professions libérales, les étudiants et les anciens militaires sont surreprésentés. Ce schéma peut-il s'appliquer aux agents qui franchissent la frontière franco-suisse ?

La sociologie des échanges de l'ombre est impossible à établir sur des bases statistiques dans l'état actuel des connaissances. S'il est illusoire d'espérer établir une liste des acteurs du passage, il l'est encore plus de compter obtenir à leur propos des données pertinentes à une analyse quantitative de leur appartenance sociale. Pour autant, pour peu qu'on ne tente pas d'être trop précis et trop affirmatif, il n'est pas inenvisageable d'esquisser un tableau global d'une sociologie de ces agents, ou du moins de déterminer si le schéma développé par J. Sainclivier peut leur être appliqué.

Avant toute tentative de répondre à cette question, il faut tenir compte de la distinction, dans l'ensemble des agents, entre les *itinérants* et les *locaux*. En ce qui concerne la première catégorie d'abord, sans pouvoir juger des proportions, on constate que le schéma correspond plutôt bien. La forte présence des femmes, notamment, se vérifie notamment par le journal de guerre du PR7, de même que celle des militaires, en particulier dans le réseau *Bruno* – il en va de même dans le réseau *Gilbert* à la frontière genevoise.

Le bassin de recrutement des agents *itinérants* est très large. Ils sont susceptibles d'être domiciliés dans la France entière, ainsi que dans d'autres pays occupés tels que la Belgique, mais aussi en Suisse. Il n'y a ainsi pas de raisons de trouver dans cette catégorie une constellation profondément différente de celle qu'on rencontre dans des réseaux de renseignements cantonnés au territoire français. La majorité des agents étant francs-comtois, on peut estimer que les chiffres établis par Jean-Pierre Marandin pour le réseau SOE *Stockbroker* doivent s'appliquer aux itinérants franchissant la frontière[18]. Selon cet auteur, 31% ont moins de 30 ans (contre près de 50% dans le réseau *Manipule* pris comme exemple par J. Sainclivier), 33,5% de 30 à 39 ans, 35,5% ont 40 ans et plus.

[15] A propos de S. Kricq, voir le point 3.4 ; à propos d'O. Giran, voir le point 5.7.2.
[16] A propos de P. Berger, voir le point 3.4 et l'annexe 7.17 ; à propos de B. Bouveret, voir le point 2.2.7.
[17] Jacqueline Sainclivier, « Sociologie des réseaux », in François Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 913-914.
[18] J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 140.

Stockbroker compte une forte proportion d'ouvriers avec 44% (moins de 25% pour *Manipule*), et seulement 5% de professions libérales et 12% de professions intellectuelles. La part d'agriculteurs n'est pas spécifiée. Elle est donc soit nulle, soit comprise dans les 8% d'autres professions manuelles. N'est pas précisée non plus la part des hommes ayant une expérience militaire. Avec une part de membres féminins tournant autour des 10%, les femmes sont anormalement sous-représentées dans ce réseau SOE.

Si ces chiffres présentent certainement des spécificités franc-comtoises dues à des facteurs géographiques et économiques spécifiques à la région, ils s'expliquent principalement par le caractère principalement orienté vers l'action du SOE. L'objectif paramilitaire de l'organisation peut justifier en particulier la faiblesse de la représentation féminine et une plus forte proportion d'ouvriers que d'intellectuels. En relativisant de ce fait la représentativité de ces chiffres pour l'objet de la présente étude, on semble pouvoir admettre la pertinence du schéma proposé par J. Sainclivier pour les agents *itinérants*.

Le schéma *classique* ne correspond toutefois aucunement aux agents de la seconde catégorie, soit les *locaux*. En effet, l'historien François Marcot écrit :

> Avant 1943, les campagnes sont d'une bien piètre utilité pour la Résistance : pas de renseignements à y glaner ; n'étant pas un milieu de "l'écrit", il n'est que faiblement concerné par la presse clandestine *[…]* ; les contacts y sont dangereux car tout "étranger" est immédiatement repéré[19].

Or, dans l'Arc jurassien, vivant dans un espace frontalier rural, la plupart des *locaux* sont issus du milieu agricole. Leurs activités en faveur des services de renseignement débute par ailleurs bien avant 1943 et le développement des maquis. Il s'agit en majorité d'hommes – certaines femmes comme V. Cordier ou Y. Quain faisant exception. Leur âge est très variable. Il n'est pas rare que le père et le fils d'un même ménage officient comme agents. On peut estimer qu'une certaine défiance face à l'autorité, héritée d'une pratique de la contrebande ancestrale, soit de nature à favoriser les vocations à tous âges – pour peu, naturellement, que les corps soient en mesure d'affronter la rudesse de la tâche. Dans une plaquette publiée à l'occasion d'une exposition du Musée de Pontarlier consacrée aux rapports entre douanes et contrebandiers, André Besson[20] évoque parfaitement le caractère irréductible de ces hommes de la frontière et son origine :

> Le destin ne fut jamais tendre pour les Francs-Comtois. Il les fit naître non seulement dans une région au rude climat, sur le passage des grandes invasions, mais aussi voisins de la Suisse, terre de liberté, qui eut, à l'inverse, pendant des siècles, la chance de connaître la paix et la stabilité économique.
>
> Après avoir triomphé de la résistance du courageux petit peuple comtois et lui avoir ravi son indépendance, Louis XIV, vainqueur peu magnanime, instaura aussitôt une frontière politique, religieuse et fiscale sur le versant occidental du Jura. La libre circulation des hommes, des idées et des marchandises fut dès lors sévèrement règlementée entre la province annexée et l'Helvétie.
>
> *[…]*
>
> Les premiers contrebandiers furent, au XVII^{ème} siècle, les passeurs d'hommes. Ils aidèrent les protestants à fuir les persécutions religieuses après la Révocation de l'Edit de Nantes. Ensuite, en fonction des fluctuations monétaires et des contraintes fiscales, le trafic clandestin des marchandises à travers la frontière ne cessa plus, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. *[…]*
>
> Chez un peuple frondeur et orageux, la contrebande prit, en Franche-Comté, dès ses débuts, les couleurs de l'épopée. *[…]* On passa "à col", c'est-à-dire à dos d'homme, soit en solitaire, soit en bandes, été comme hiver, par des sentiers périlleux. On pratiqua ce qu'on appelait "le grand métier" toujours par nécessité, mais aussi comme un jeu, pour narguer l'autorité, avec un cri de ralliement qui sonnait comme un défit :
>
> "Nous voulons passi !

[19] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », p. 26.

[20] A. Besson (1927-) est un journaliste et écrivain franc-comtois. Il est connu notamment pour avoir publié clandestinement en 1944, comme lycéen, un poème sur le massacre d'Oradour-sur-Glane.

Gare a vous douanis !"[21]

A côté de leur caractère indomptable, les agents locaux sont également recrutés pour leur expérience du terrain et leur endurance. Mais le facteur le plus déterminant est la situation géographique de leur domicile. Les habitants des fermes situées à proximité directe de la frontière, qui disposent idéalement des champs de l'autre côté, présentent des atouts indéniables pour les passages clandestins.

La situation est différente dans la cuvette genevoise, où les *locaux*, habitant les villes – Annemasse ou Genève – ou les nombreux petits bourgs avoisinants, sont plus citadins. Ils présentent la particularité d'une surreprésentation du clergé catholique[22], que l'appartenance à l'Eglise, véritable Etat dans les Etats, a peut-être mieux préparé que d'autres à défier les autorités politiques dans certaines circonstances.

Les compétences requises dans les activités de l'une et l'autre des deux catégories sont différentes. Les itinérants doivent posséder des qualités intellectuelles qui leur permettent d'être efficaces dans l'apprentissage du métier, dans l'observation ou dans la rédaction des rapports. Dans son rapport final d'activité, B. Cuénoud évoque la difficulté de les trouver, de les recruter et de les former :

> Agents étrangers.
> Leur recrutement sera un des principaux soucis des chefs de postes récepteurs. Il s'avère extrêmement délicat. Dès les débuts du service actif, le temps fera toujours défaut pour orienter et éduquer suffisamment à fond l'individu engagé. Le fait d'ignorer son passé, son état d'esprit, ses tares de caractère, ses fautes éventuelles, nous exposera dans bien des cas à de désagréables surprises. Trouver l'homme remplissant toutes les conditions, c'est-à-dire : intelligent, actif, roublard, éveillé, audacieux, rusé en même temps qu'honnête est incontestablement chose difficile. Si bon nombre d'agents furent insuffisants et ont été parfois la cause de gros ennuis, la plupart d'entre eux ont fait preuve de bonne volonté, de qualités exceptionnelles et d'un patriotisme que nous n'avons pas à mettre en doute.
> Instruction.
> Celle-ci portera sur deux points principaux : en premier lieu, la connaissance de l'armée que l'agent aura à suivre et celle des besoins du moment. En deuxième ligne, il s'agissait de vouer une attention toute particulière à l'instruction touchant au comportement de l'agent en pays étranger, son attitude, les risques à éviter, les précautions à prendre, les nombreux milieux à ne pas fréquenter.
> Cette instruction ne pouvait être assurée que par les chefs de postes récepteurs qui durent lui vouer énormément de temps, chaque agent devant faire l'objet d'une instruction particulière et individuelle. *[…]* Elle obligea les chefs de postes récepteurs à se tenir constamment au courant des faits, gestes et agissements des services secrets étrangers, à déceler les pièges pour les éviter, les rechercher, les faire connaître à ceux qui étaient visés, fut un très laborieux travail. Dans bon nombre de cas, il était indispensable que l'agent puisse passer comme contrebandier aux yeux des autorités douanières étrangères, il y avait donc lieu de l'autoriser à importer ou exporter des matières ou des denrées contingentées, de manière à ce qu'en cas d'arrestation aucun indice ne trahisse sa véritable activité.
> Il fut souvent ardu de trouver le personnel apte à évoluer dans les milieux si divers desquels nous entendions obtenir des informations. L'agent capable de s'introduire dans un grand état-major ou une importante administration militaire ou civile et est particulièrement difficile à former[23].

Les agents locaux ont moins besoin de ces compétences intellectuelles. Leurs activités nécessitent par contre de maîtriser leur environnement – connaissance du terrain, sens de l'orientation, endurance physique, adaptation au climat –, mais aussi, en quelque sorte, en faire partie. Seules les personnes résidant dans l'espace frontière sont autorisées par les Allemands à y circuler.

[21] André Besson, « Préface », in *Douane et contrebande*, Pontarlier, Les Amis du Musée de Pontarlier, 1992, p. 8-9.
[22] Voir G. Ceffa, *L.-A. Favre*.
[23] AF E27/14852, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.

Tous, itinérants comme locaux, cependant doivent pouvoir compter sur une bonne dose de courage, de sang-froid et de… *baraka*.

3.4 Les dangers du travail à la frontière

Tous les PR, ou peu s'en faut, connaissent leur lot de drames. Ces derniers sont schématiquement de cinq types en fonction de la nature de l'engagement des individus concernés, de la manière dont ils sont appréhendés ou abattus, et du camp à l'origine de la répression. Il ne sera pas question ici des dangers liés aux accidents, lesquels ne sont toutefois pas sans intérêt au regard de la nature topographique de la zone frontalière et des moyens de locomotion alors disponibles en France occupée. Il ne sera pas discuté non plus des crimes et délits de droit commun commis à l'encontre des personnes liées aux PR, bien qu'ici encore, le milieu de la petite délinquance dans lequel certains évoluent pourrait être propice à de tels actes.

Sont à placer dans une première catégorie, les arrestations d'employés du SR, c'est-à-dire d'officiers et de soldats suisses, liées à leur activité en faveur de la défense nationale helvétique. On peut citer par exemple l'incarcération d'Albert Froidevaux, qui effectue des missions en France occupée pour le PR de Neuchâtel, celle de F. Jöhr du PR d'Yverdon[24], ou celle de Marcel Nusbaumer du PR de Porrentruy[25]. Ces arrestations sont principalement le fruit des moyens de répression allemands, notamment ceux liés à la mise en place de frontières obstacles, tels que les patrouilles de surveillance. Certains employés sont toutefois capturés en zone occupée par le SD. Ressortissants d'un pays neutre, lequel est reconnu comme le bénéficiaire de l'infraction, l'issue de l'affaire est, pour ces hommes, une longue captivité, avant généralement d'être échangés – mais non la mort. Le SR ne semble pas avoir connu d'exécutions en service commandé.

A. Froidevaux est un ancien légionnaire de nationalité suisse habitant Le Noirmont. Le chef du PR de Neuchâtel, Jean de Stoutz, reçoit dès septembre 1940 l'instruction de se mettre en contact avec lui pour l'interroger. Le caractère du personnage est décrit en des termes peu flatteurs par l'officier.

> Froidevaux paraît plus vieux que son âge. Il ne donne pas l'impression d'être très équilibré. Il est impulsif, d'intelligence faible, de caractère instable. Au demeurant très travailleur, bien intentionné et dévoué mais sans grande persévérance. Très représentatif du "légionnaire" risque-tout, aimant en faire "à sa tête" mais frustre[26].

En octobre 1940, A. Froidevaux passe la frontière pour trouver du travail dans des fermes du Département du Doubs. Puis part pour l'Allemagne. Supportant mal la discipline germanique, il y quitte son emploi et, sans papier, se fait arrêté. Il est expulsé vers la Suisse en juin 1941. Le chef du PR obtient sa mobilisation et le voit attribuer à son service le 11 août 1941.

> Mon intention est de l'utiliser à la frontière, sans l'envoyer en territoire étranger ainsi que lui le voudrait, car je redoute son excès de zèle. Il franchit néanmoins une première fois la frontière et revient quelques jours plus tard sans accrocs ; son déplacement est demeuré sans profit. En septembre 1941 il repart, de son propre chef, sans avoir reçu de mission et malgré les appels répétés à la prudence qui lui ont été faits.
> Dès lors le poste dont j'avais la direction est resté sans aucune nouvelle de lui[27].

S'il serait abusif de déduire les intentions réelles de l'officier à partir de la demande de mobilisation d'A. Froidevaux, il est étonnant tout de même de constater que, selon celle-ci, il est prévu de lui faire « *assurer le contrôle et les passages frontière entre la région de Maîche-*

[24] AF E27/9525, dossier Jöhr. Voir le point 4.5.2.
[25] AF E27/9529, dossier Nusbaumer ; AF E27/9726, dossier Nusbaumer. Voir plus bas.
[26] AF E27/10107, notice confidentielle de J. de Stoutz à K. T. Stucki, 7.9.1943.
[27] *Id*.

Morteau » et l'antenne de Neuchâtel[28]. J. de Stoutz conclut son exposé par son appréciation de ce cas.

> En fait, son activité a, en définitive, été sans profit. Comme toutefois il connaissait certains détails du fonctionnement de ce service spécial pour lequel il devait travailler, il est hors de doute que ses aveux, dont son zèle a dû renforcer l'importance, ont réussi à le faire passer, aux yeux d'autrui, pour infiniment plus coupable qu'il ne l'est en réalité[29].

A. Froidevaux est libéré le 18 avril 1945 après trois ans et sept mois de captivité en Allemagne. Il semble qu'il ait, à son retour, fait lui-même une inscription dans son livret de service militaire pour faire état de captivité, en imitant notamment la signature de R. Masson. Celle-ci sera supprimée en 1946, car « *une mention honorable n'a pas été décernée à Froidevaux, car cela n'est pas prévu*[30] ». Comme il le sera évoqué plus bas, neutralité oblige, la Suisse ne montre pas de gratitude envers ses agents, suisses ou étrangers[31]. Aucune suite juridique n'est donnée à ce faux, celui-ci « *ayant été fait par naïveté* ».

Une seconde catégorie de drames consiste dans les arrestations d'agents, suisses ou étrangers, obtenues par les Allemands ici aussi au moyen de leur propre appareil répressif. Des stratégies de protection, telles que la production de faux papiers ou la dissimulation de l'activité de renseignement derrière une apparence de contrebande, ayant été mises en œuvre, les agents échappent parfois à l'accusation d'espionnage et à ses terribles conséquences. Si elle est tout de même retenue, mais que toutes les preuves ont pu être éliminées à temps, les juges peuvent être amenés à prononcer des peines plus clémentes et à accorder des conditions de détention supportables. L'exposé du cas d'Henri Lehuin et Jacques Bognot le montrera[32]. Celui de Maurice Baverel, alias *Victor*, et de Georges Carre, tous deux agents du PR d'Yverdon, est également intéressant. Arrêtés à proximité de la frontière dans la région de Pontarlier en juin 1944, M. Baverel réussit dans un premier temps à ne se faire considérer que comme un contrebandier[33]. Le second quant à lui avoue tout de suite sa qualité d'agent du SR. Cependant, incarcérés tous deux dans la même prison, ils communiquent ensemble de leur cellule respective, située à des étages différents de la prison de Dijon, à chaque fois que G. Carre est interrogé. Un codétenu finit probablement par vendre la mèche aux Allemands et M. Baverel est à son tour inculpé d'espionnage, mais réussit à s'évader en juillet 1944.

Il faut relever que des agents de nationalité suisse sont toutefois décédés en captivité. Georges Sandoz, du Locle, est âgé de dix-neuf ans lorsqu'il entre, à sa demande, au service du PR de Neuchâtel. Ayant fait la connaissance de trois jeunes au service du SR « *que les circonstances oblig*[e]*aient à passer fréquemment par le Locle* », il « *insistait à maintes reprises auprès de l'officier préposé à cette région pour qu'on l'utilise comme agent* ».

> Pour s'en tenir au principe qui voulait que nous n'ayons pas recours à des agents de nationalit*[é]* suisse pour ce travail, l'officier s'y était toujours refusé[34].

Au passage, il s'agit là de la seule mention trouvée d'un tel principe qui, s'il existe réellement, n'est certainement pas respecté. Le jeune homme tente tout de même d'accompagner ses amis dans leurs missions, mais J. de Stoutz l'en dissuade. Ce dernier finit tout de même par céder et l'engage comme « *passeur professionnel* », tout en lui demandant de patienter avant de partir qu'il lui ait fourni de faux papiers français. Un peu plus d'un mois après, le 20 juin 1941, lassé d'attendre, G. Sandoz part « *pour son premier voyage en France* ». Il est arrêté « *vers la*

[28] AF E27/9522, dossier Froidevaux, lettre de W. Müller à J. Huber, 5.8.1941.
[29] AF E27/10107, notice confidentielle de J. de Stoutz à K. T. Stucki, 7.9.1943.
[30] AF E27/9522, dossier Froidevaux, note de R. Frick à la Direction militaire du canton de Berne, 16.9.1946.
[31] Voir le point 4.5.
[32] Voir le point 4.5.2.
[33] AF E27/10608, rapport d'A. Décosterd, n° 369, 4.3.1945.
[34] AF E27/9726, dossier Nusbaumer, lettre de M. Schafroth à H. Perret (conseiller national), 1.4.1949.

fin août ou au début de septembre 1941[35] ». Il passe une grande partie de sa détention avec M. Nusbaumer, lequel raconte après la guerre :

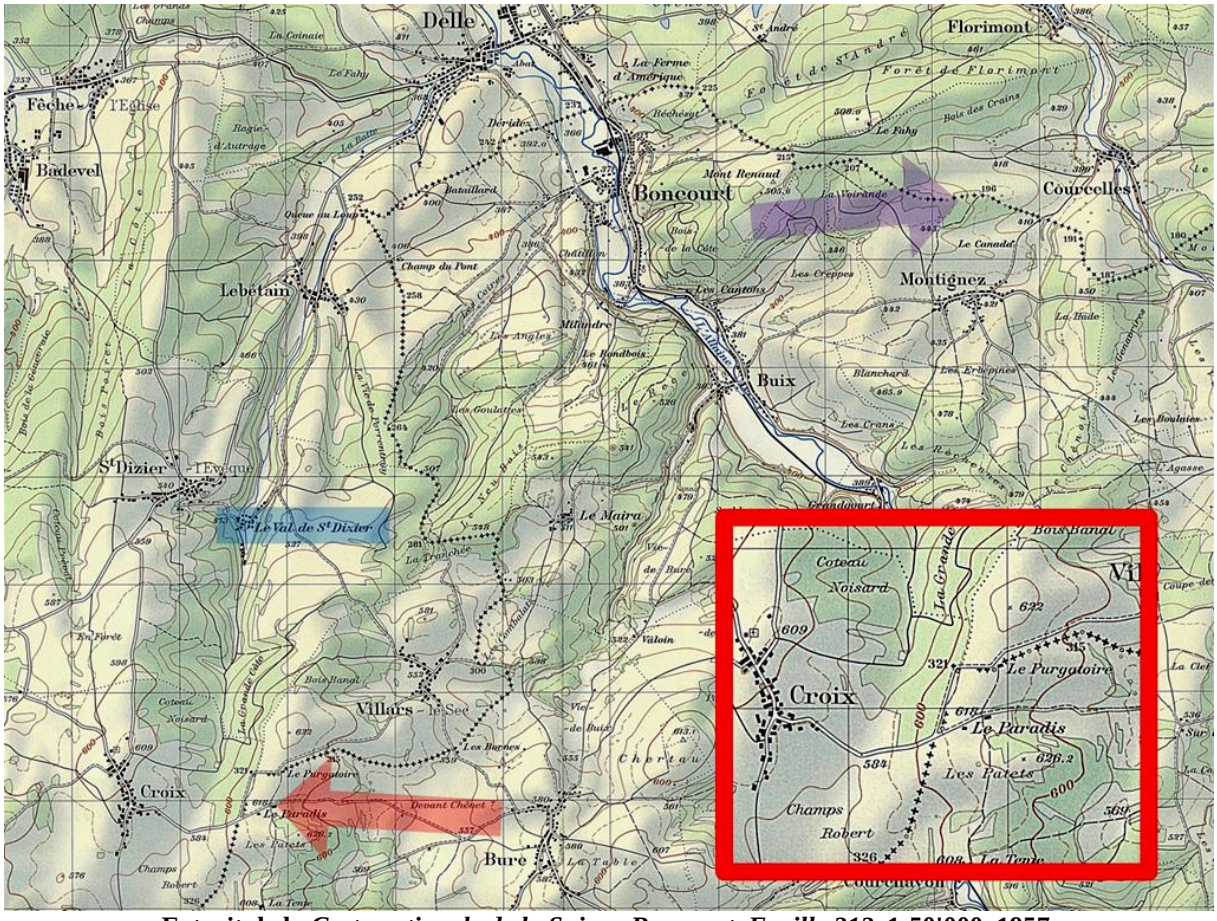
> Pendant toute sa captivité, Sandoz s'est très bien comporté envers ses camarades et n'a jamais reconnu travailler pour la Suisse, malgré les sévices et les longs interrogatoires au*[x]*quels il a été soumis.
>
> Sandoz a été arrêté en automne 1941 et depuis ce temps là nous avons toujours fait partie des longs et m*[ê]*mes convois, m*[ê]*mes prisons, m*[ê]*mes privations, m*[ê]*mes souffrances. Il est mort le 27 mars 1943 alors que nous étions à la prison de Wittlich dans l'Ei*[f]*el[36]. Sandoz est enterré dans le cimeti*[è]*re de cette localité, section des déporté*[s]*. C'est des suites de privations que Sandoz est mort[37].

En 1949, M. Nusbaumer engage des démarches pour que la famille Sandoz soit indemnisée et que le corps du défunt soit rapatrié. Aucune source à disposition ne montre si elles sont couronnées de succès ou non.

En troisième lieu, peuvent être distingués les cas d'arrestations par l'occupant de la France dues à des dénonciations. Ils sont en effet bien plus dangereux que les précédents, puisque le soupçon d'espionnage préexiste à l'arrestation, laquelle n'intervient généralement qu'après une enquête menée à l'insu de l'intéressé. Les faits sont donc pour lui plus difficiles à nier. Ces cas ont occasionné bon nombre d'exécutions. Dans quelques affaires graves, la justice militaire suisse est saisie pour violation de secrets militaires[38], telles les affaires Carnet et Berguerand. Des agents suisses comptent parmi les victimes, comme Robert Tschanz, fusillé, dénoncé par Alfred Carnet[39].

Relèvent d'un quatrième cas de figure les actes de violence spontanée des forces d'occupation contre les agents, comme les tentatives, parfois létales, d'empêcher un passage à la frontière. Sont à ranger également dans cette catégorie, les souricières, suivies d'exécution sommaires, tel que, par exemple, celle de Suzanne Kricq, alias *Régina*, abattue par une patrouille allemande dans la nuit du 3 au 4 juin 1944. Cette nuit-là, *Régina* doit passer la frontière de Suisse en France en compagnie de son passeur, Jean Couchot, et du frère de ce dernier, René.

[35] *Id*.
[36] Une prison et des camps de travail qui en dépendent, dont un de femmes accueillant notamment des Françaises et des Luxembourgeoises, sont attestés à Wittlich et ses environs. Les forçats œuvrent sur le chantier de l'autoroute (aujourd'hui *Bundesautobahn* 1) passant à proximité de la localité (http://mahnmal-koblenz.de/index.php/staetten-der-verfolgung/frauenstraflager-flussbach.html).
[37] AF E27/9726, dossier Nusbaumer, lettre de M. Nusbaumer à H. Perret, 6.3.1949.
[38] Voir le point 7.10.4.
[39] Pour l'affaire Carnet, voir le point 5.7.2 ; pour l'affaire Berguerand, voir le point 5.7.3.



Extrait de la *Carte nationale de la Suisse, Boncourt, Feuille 212*, 1:50'000, 1957
En rouge, la ferme du Paradis. En bleu, le Val de St-Dizier. En violet, le lieu de passage évoqué par D. Surdez. Le découvert d'env. 500m (un demi carré) du côté français est bien visible.

Le lieu de passage n'est pas établi avec certitude. Dans ses mémoires, D. Surdez raconte que ce soir-là, il conduit S. Kricq à la frontière près de Montignez, où, « *de l'orée du bois de la "Foigière" elle n'*[a] *qu'à traverser un découvert de cinq cent mètres pour gagner la lisière de la forêt de Florimont où l'atten*[d] *un passeur*[40] ». Selon J.-P. Marandin, l'assassinat de *Régina* a lieu dans le Val de St-Dizier[41]. Lors d'une audition menée par le *Spab*, J. Couchot fait un autre récit de l'événement.

> Depuis 1942, je faisais de la contrebande à travers la frontière franco-suisse *[…]*. A cet effet, j'ai fait la connaissance à Bure du Monsieur Léon RIAT, de la ferme "Paradis". J'ai demandé au prénommé de pouvoir faire partie du S.R. et il m'a mis en relation avec un certain QUARTIER Jämes qui était le secrétaire du Plt. Surdez *[…]*. Comme premières missions, je devais assurer les passages de la frontière des agents du S.R. principalement d'une femme dénommée KRICK Suzanne, française, domiciliée à Toul, qui faisait régulièrement partie du S.R. Surdez. Cette femme ayant été tuée par les allemands à Croix à proximité de la frontière Suisse alors que mon frère et moi voulions la faire passer en Suisse, j'ai dû reprendre son travail *[…]*[42].

A l'évidence, D. Surdez se trompe. Faisant allusion à une sortie de *Régina*, alors qu'elle est assassinée en tentant de rentrer en Suisse, il se peut qu'il confonde deux événements, dans quel cas, il décrirait bien la voie de sortie de l'agente.

Dans un mémo d'octobre 1944 présentant quelques faits marquant de son activité au SR, J. Quartier-la-Tente fait un bref récit du drame, sans en préciser le lieu.

[40] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 75.
[41] J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 95.
[42] AF E27/11023, procès-verbal d'audition de J. Couchot, 26.9.1944.

> Concernant, Coucho*[t]*, celui-ci fut également l'objet d'une demande d'enquête à la suite de la mort de Mme Kricq, car il était son passeur, la nuit de l'incident, en compagnie de son frère. Ses déclarations furent assez troublantes, car il a prétendu donner la main à Mme K. au moment où elle fut tuée de plusieurs balles. Il prétendit avoir voulu tirer cette personne par la main une fois qu'elle se fut affaissée, mais que déjà elle râlait. Son frère qui se trouvait un peu plus à l'écart fut pris par les douaniers allemands. Les quelques secondes nécessaires au geste de Coucho*[t]* devaient presque immanquablement le perdre. Il eut plusieurs affaires de contrebande au cours de son activité de passeur et était en compagnie de Kurzinski, le jour où ce dernier déclare vouloir se venger, et fit chorus avec lui[43].

Objet d'une enquête du *Spab* liée à l'affaire Quartier-la-Tente, il ne sera pas retenu de lien entre Henri Kurzynski et Jean Couchot, d'une part, et les autorités du *Reich*, d'autre part. D'autres personnes seront toutefois fortement soupçonnées d'avoir renseigné les Allemands. Après la mort de S. Kricq, J. Couchot reprend en main le réseau de l'agente[44].

Certains cas à l'issue tragique résultent malheureusement d'une mauvaise appréciation de la situation par les agents. Ainsi, le 1er décembre 1943, le Français Garin, agent du SR depuis environ deux mois, franchit la frontière, vers midi, à proximité du cimetière de Thônex. Il va alors frapper à la porte d'une citoyenne suisse de 30 ans, Madeleine Hediger, établie à quelques mètres du Foron, du côté français. Deux versions existent de la tragédie qui s'apprête à se dérouler. Selon la version du SR, il est alors « *arrêté à 200 mètres de la frontière par deux militaires allemands, dont l'un le tenait en respect avec son arme, tandis que l'autre le fouillait*[45] ». Le Français, espérant sans doute pouvoir s'échapper en franchissant la frontière, « *s'est précipité subitement sur le premier de ces hommes pour lui arracher son mousqueton*[46] ». Il est alors abattu de trois balles de pistolet par le second homme. Or, il n'est porteur d'aucun document compromettant et ses papiers sont en règle. Il ne risque qu'une faible peine de prison pour passage clandestin. Mais il paye de sa vie sa tentative de fuite. Selon la *Section Alliés*, M. Hediger ne travaille pas pour le renseignement suisse. La version de la police genevoise est très légèrement différente – l'issue fatale étant toutefois la même[47]. Arrêté par un des douaniers devant la porte de la jeune femme, Garin est sommé de marcher sous la menace du mousqueton. Un second Allemand entre alors en scène et le Français tente d'en profiter pour bondir vers le Foron, mais il est abattu à bout portant d'une balle de mousqueton dans la tête. L'homme est ensuite fouillé. On trouve sur lui une boussole. Très rapidement, la maison de M. Hediger, qui servirait de relais aux agents du SR, est perquisitionnée et la jeune femme est arrêtée. L'affirmation d'un rôle joué par cette dernière pour le SR est la seule différence importante entre les deux versions. Malheureusement, le sort tragique de Garin ne fait de doute pour personne.

Dans la plupart des cas, le recours à la violence est unilatéral, les passeurs rechignant – dans un premier temps du moins – à travailler armés. Toutefois, de véritables affrontements ont parfois lieu à la frontière. Dans un rapport d'avril 1944, l'inspecteur André Queloz du *Spab* relate un tel événement.

> Escarmouche à la frontière franco-suisse entre agents du S.R.A. et organes de surveillance allemands.
>
> Dans la soirée du vendredi au samedi 14/15.4.44 vers 22.00, une rencontre s'est produite à proximité de la frontière franco-suisse dans le secteur de Bure/Paradis/Croix entre agents du

[43] AF E27/10981 vol. 1, mémo manuscrit de J. Quartier-la-Tente, 26.10.1944. Soupçonnant Henri Kurzynski de lien avec les Allemands, il lance une enquête contre lui. La démarche est mal prise par l'intéressé lorsqu'il en apprend l'existence.
[44] AF E27/11023, procès-verbal d'audition de J. Couchot, 26.9.1944.
[45] AF E27/9720, dossier Hediger, lettre de P. Bourgeois à W. Müller, 29.12.1943.
[46] *Id*.
[47] Les deux versions étant crédibles et aucune source indépendante ne venant confirmer l'une ou l'autre, il est préférable de les évoquer toutes les deux.

> S.R.A. et une dizaine de sdts. allemands. De nombreux coups de feu ont été échangés. Un des agents du S.R.A. nommé GAUDIN a été tué et emmen*[é]* en auto par les allemands. Un autre agent doit avoir été appréhendé.
> Plusieurs coups de feu furent encore entendus pendant la nuit en question[48].

Dans un entretien accordé dans le cadre de cette recherche, Pierre Berger raconte un événement similaire. Surpris avec un camarade armé d'une mitraillette Sten par une patrouille allemande alors qu'ils s'apprêtent à passer en Suisse dans la région de Delle, une fusillade éclate. La confusion qui s'ensuit leur permet de prendre la fuite, sans qu'ils ne sachent, par ailleurs, si un Allemand a été touché[49].

Enfin, il faut considérer les cas de décès d'agents dus, non pas aux Allemands, mais aux résistants ou FFI français, avec peut-être l'appui du SR – bien que cela n'ait jamais été formellement démontré. Ces cas procèdent en quelque sorte d'une *justice de la clandestinité*, laquelle vise la survie des agents et de leurs *by-standers* par l'élimination des traîtres – ou supposés tels. Les moyens d'investigation étant généralement très limité dans le monde de l'ombre, on se contente souvent de soupçons pour décider d'une exécution. Gilbert Ceffa, dans son ouvrage sur le Père Louis-Adrien Favre, développe le cas de Jean-Paul Teyssier, soupçonné d'être à l'origine de l'arrestation de l'ecclésiastique[50].

Parmi les agents éliminés par les Résistants, il faut citer le cas de Frédéric Curie recruté par D. Surdez. Apprenant que son agent a trahi ses camarades, l'officier suisse le limoge, mais ne contacte pas la police helvétique[51]. En septembre 1942, le *Spab* est rendu attentif sur son cas par un informateur.

> Beaufils attire notre attention sur le nommé CURIE, de Delle, qui bien que faisant partie de notre SR, travaille pour les allemands. Ce personnage aurait dénoncé plusieurs personnes de Delle comme travaillant pour nous, notamment une *[demoiselle]* Laurent, une *[demoiselle]* nommée Marylou, et sa mère de Grandvillars, et un certain MORLOT de Florimont[52],- et bien d'autres encore. Ce renseignement ne fait que confirmer les soupçons qui pèsent sur ce CURIE qui nous a été signalé à plusieurs reprises[53].

Ce personnage aurait dénoncé plusieurs personnes travaillant pour le PR jurassien avant d'être « *abattu par la Résistance*[54] ».

De leur côté, par contre, A. Gagnaux et R. Moret du PR de Neuchâtel sont, au début de l'année 1944, largement soupçonnés par le *Spab* d'avoir commandité l'assassinat de leur agent français René Comte devenu gênant. Ce dernier « *aurait été descendu à coups de matraque et ensuite descendu par une balle de r*[e]*volver à quelques mètres de la frontière* [s]*uisse, non loin de la borne No. 154*[55] ». Il est découvert par une patrouille allemande le 4 novembre 1943. Toutefois, il semble que le corps soit resté dans les bois environ quinze jours

[48] AF E27/10113, rapport d'A. Queloz, 16.4.1944. Le rapport se poursuit par l'évocation d'un autre événement dramatique survenu à la frontière: « *En outre, un sdt du Poste frontière de Fahy a tué un douanier suisse nommé ROHR. Le sdt poursuivait des individus ayant franchi la frontière, le douanier qui en faisait de même fut tué par le soldat.* »
[49] Un extrait du récit adapté de P. Berger est reproduit en annexe **7.16**.
[50] G. Ceffa, *L.-A. Favre*, p. 147-168.
[51] Voir P. Croissant, *Chouffet*, p. 120-121.
[52] Fernand Morlot figure dans la liste des agents du réseau *Bruno* publiée par P. Croissant (*Chouffet*, p. 193). Il a été arrêté en mars 1942 et déporté à Ravensbrück.
[53] AF E27/10623, extrait de rapport de *Pf* à *a*, n° 430, 19.9.1942.
[54] AF E27/10879, rapport de F. Pralong à *a*, n° 421, 21.1.1945.
[55] AF E27/10877, rapport de *Pba* à *a*, n° 130, 22.2.1944. La borne 154 est placée à l'endroit où la frontière forme un angle droit au nord des Verrières.

avant d'être emporté à la morgue[56]. Pour l'inspecteur chargé d'enquêter sur les agissements des deux employés du SR – soupçonnés entre autres de faire passer la frontière à des personnes sans en tenir informés les autorités douanières –, leur implication est plus que probable.

> Il est presque certain aujourd'hui, de pouvoir établir que les trois individus ex-agents de notre S.R.[57], étaient devenus gênant*[s]* et savaient trop de chose*[s]* sur le compte du Lt. A. et de son remp. Sgt. M. D*[è]*s lors on en peut conclure ; que la séparation simple de ces trois agents du S.R., restait tout de même gênante et encombrante pour eux, il en fut décidé autrement. C'est alors que le malheureux coup de la Ronde[58] fut mis à exécution et que COMTE y trouva la mort si tragiquement. D'après mes indicateurs, qui sont tous de bonne foi et tous fonctionnaires, nul autre personne ne peut être soupçonnée d'avoir été m*[ê]*lée à cette triste besogne, si ce n'est que le Lt. A. GAGNAUX et son remplaçant le Sgt. MORET R.[59]

R. Comte, mécanicien-électricien à Besançon, Philippe Savy, habitant Pontarlier, et Georges Goux sont trois agents français au service du PR de Neuchâtel. Interrogé en 1944, le second racontera qu'à l'été 1942, il est approché par G. Goux, évadé d'Allemagne et déjà agent du SR. En juillet, il est présenté au *Lt André* au Café de l'Hôtel de Ville aux Verrières, ainsi qu'à R. Comte, travaillant également pour les Suisses « *depuis quelques mois*[60] ». Pour sa première mission, P. Savy reçoit 5'000 FF.

> Pour débuter, je devais me rendre dans une dizaine de villages dans le Département des Vosges et dans d'autres départements ; c'est ainsi que je suis allé à Epinal, Belfort, Nancy *[…]*. Ma mission était de relever tout ce que je pouvais voir et entendre au sujet des mouvements de troupes, effectifs, etc. ; il s'agissait donc de renseignement de nature militaire, tandis que je n'avais pas autrement à m'occuper des affaires d'ordre politique ou économique[61].

En revenant de ses missions, il confie parfois ses renseignements « *à une jeune fille chargée de servir de courrier* ». Il s'agit de Claire Mérel de Besançon. Les rapports sont alors rédigés au dos d'une lettre banale à l'encre sympathique, fournie par A. Gagnaux. Une prénommée Colette est également à disposition, mais P. Savy ne fera jamais appel à ses services. Dans la plupart des cas, il les apporte toutefois lui-même en Suisse, toujours par le poste de douane de La Ronde, toujours de nuit et toujours accompagné au moins d'un camarade[62].

> Au sujet de ces passages je fais remarquer que les patrouilles allemandes allaient jusqu'au Moulin-Maréchal et les autres n'allaient que jusqu'aux Etraches ; il y avait ainsi un passage non surveillé d'env. 1 km., peut-être 800 m.. Nous étions plus ou moins certains de passer sans être inquiétés par les occupants[63].

Une fois sur sol helvétique, les agents se présentent au poste de douane – excepté lorsque les gardes-frontière sont déjà couchés. Ils téléphonent ensuite à A. Gagnaux depuis les Verrières. Soit alors l'officier suisse vient les rejoindre, soit ils descendent à Neuchâtel. Chaque mission leur rapporte de 5 à 6'000 FF. En complément, leurs frais d'hébergement en Suisse sont pris en charge et ils reçoivent de l'argent pour acheter des paquets de tabac. Le *Lt Andrey* fixe les

---

[56] AF E27/10877, rapport de *Pba* à *Pa*, n° 107, 8.1.1944.
[57] Il s'agit, outre R. Comte, de Philippe Savy et Georges Goux (AF E27/10877, rapport de *Pba* à *a*, n° 130, 22.2.1944). Voir plus bas.
[58] Il est fait référence ici à un lieu-dit, indiqué sur les cartes comme Grosse Ronde et Petite Ronde, situé dans l'angle de la frontière au nord des Verrières. Ce lieu de passage est par ailleurs signalé par Mireille Barbier (*La Résistance dans le Haut-Doubs, 1939-1945*, Sainte-Croix, Editions du Balcon, 2002, p. 31), qui cite Raymond Vauthier.
[59] AF E27/10877, rapport de *Pba* à *a*, n° 130, 22.2.1944. La ponctuation approximative de l'auteur a été conservée.
[60] AF E27/10906, procès-verbal d'audition de P. Savy, 5.2.1944.
[61] *Id*.
[62] P. Savy et G. Goux sont parfois accompagnés du beau-frère de ce dernier, Pierre Chamoille, également agent du SR. Il est arrêté par les Allemands à Courlans, dans le département du Jura, probablement dénoncé par l'Alsacien avec lequel il effectuait ses tournées (AF E27/10906, procès-verbal d'audition de P. Savy, 5.2.1944). Il est fusillé le 23 décembre 1943 à Lyon (A. Dhote & M. Bobillier, *Résistance, Libération*, t. 1, p. 67).
[63] *Id*.

dates de remise des rapports, espacées de 10 à 20 jours. P. Savy estime avoir effectué ainsi entre 20 et 30 missions.

En septembre 1943, pour des raisons inconnues, le SR demande à ce que leurs noms soient biffés « *de la liste des bénéficiaires des tolérances accordées à ce service*[64] ». Le chef de secteur des douanes, René Wyss, informateur du *Spab* dans cette affaire, estime qu'un piège est alors tendu aux trois Français.

> Le SRA, désireux de se débar*[r]*asser des collaborateurs gênants Comte, Savy et Goux, les a obligés *[à]* quitter la Suisse au courant du mois de septembre 1943 et cela isolément, contrairement aux habitudes observées jusqu'*[a]*lors. A titre de justification, le Sgt. Moret du SRA leur indiqua qu'ils avaient à conduire une quinzaine de parachutistes anglais, stationnés dans la région limitrophe française, à Besançon ou Dijon. Chacun des 3 passeurs aurait dû se charger d'un groupe de 5 Anglais, dans le but de ne pas évoquer *[sic]* des soupçons pendant leur voyage. Comte fut le premier chargé de cette mission omineuse et ne fut plus revu depuis le moment qu'il traversa la frontière. Savy et Goux par contre ont échappé au sort qui les attendait pour des raisons qu'une enquête pourrait établir facilement[65].

Dans son procès-verbal d'audition du 5 février 1944, P. Savy raconte en détail le déroulement de la soirée où R. Comte est abattu[66]. Sa lecture permet notamment de relativiser largement le dernier constat du garde-frontière. Si piège il y a, il ne peut viser que la victime. Cette dernière a été soigneusement séparée de ses camarades et envoyée à la frontière en premier. P. Savy et G. Goux au contraire sont retenus. On les fait attendre, on les renvoie chez eux. A l'évidence, ils ne sont pas visés. Il paraît également très probable qu'il n'y a, ce soir-là, aucun parachutiste britannique ou gaulliste à passer.

Cette affaire, une fois tirée au clair par le SR, aurait fait l'objet d'une décision de l'Auditeur en chef de l'armée[67]. Malheureusement, les recherches n'ont pas permis de retrouver le dossier de justice militaire qui lui est lié. La question de savoir si la présence de Roger Thévenon – coiffeur de nationalité suisse résidant à Besançon et fidèle agent du SR[68] – et Albert Morel[69] sur les lieux au moment du meurtre est fortuite ou liée au « *piège* » reste ainsi un mystère.

Bon nombre d'agents du PR de Neuchâtel liés à P. Savy, et P. Savy lui-même, sont arrêtés par les occupants durant la période allant de l'été 1943 à l'hiver 1943-44, notamment R. Thévenon et G. Goux. Peut être cité également Pierre Mouget, âgé de 18 à 19 ans et également attaché au SR, emprisonné à Bordeaux[70]. P. Savy raconte dans son procès-verbal d'audition dans quelles circonstances il s'est enfui et réfugié en Suisse[71]. Sans qu'il ait pu être précisé comment il parvint à échapper au peloton d'exécution, il apparaît que R. Thévenon, de son côté, terminera la guerre au service de P. Huser[72]. Mais le sort de G. Goux et P. Mouget est resté inconnu à l'issue de la présente étude.

Tous ces événements tragiques témoignent de la dure réalité de la guerre à la frontière. Il faut dire, de manière globale, que le niveau de secret supposé entourer l'identité des

[64] AF E27/10906, rapport de R. Wyss à la Direction générale des douanes, n° 251, 7.2.1944.
[65] *Id*.
[66] AF E27/10906, procès-verbal d'audition de P. Savy, 5.2.1944 ; voir annexe 7.13.
[67] AF E27/10877, note de Rosset, 4.3.1944.
[68] R. Thévenon, alias *Théodore*, est notamment à l'origine d'une lettre dans laquelle il précise les circonstances des arrestations et des exécutions qui seraient dues à Alfred Carnet (AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942 ; voir le point 5.7.2).
[69] L'identité du camarade de R. Thévenon est établie par la Section de police de l'EMA en février 1943 (AF E4320(B)/1990/266 vol. 230 dos. C.16.3845, rapport de Kneubühler au DMF, 3.2.1943).
[70] AF E27/10906, procès-verbal d'audition de P. Savy, 5.2.1944.
[71] *Id*. ; voir annexe 7.13.
[72] R. Thévenon est mobilisé – et donc soldé – 15 jours par mois comme informateur du SR à l'étranger en mars 1945 (AF E27/9534, dossier Thévenon, note de B. Cuénoud à J. Keller, 12.3.1945).

employés, des agents, des passeurs et des boîtes aux lettres du SR, et donc leur offrir un minimum de protection, est globalement déplorable. Ce constat est dû à plusieurs facteurs. En dehors de Genève, tout d'abord, les passages de frontière et l'activité de renseignement, tant en Suisse qu'en France, se déroulent dans des régions peu, voire parfois très peu peuplées dans lesquelles les agissements des uns passent rarement inaperçus des autres. Les acteurs y sont également souvent des personnalités bien connues.

A côté de ce facteur socio-géographique, il faut admettre que certains milieux dans lesquels le monde du SR est recruté, sont paradoxalement peu favorables au maintien du secret, en particulier ceux des passeurs. Cheville ouvrière des PR, ceux-ci sont largement recrutés parmi les contrebandiers. Leurs passages ne débutent pas avec l'Occupation de la France. Ils sont issus d'une longue tradition, pratiquant parfois la contrebande de pères en fils depuis bien longtemps. Tout comme les braconniers, par exemple, leur activité clandestine est souvent connue, au travers de la rumeur, par une population qui n'y voit que peu d'objections. On trouve de surcroît, dans ces milieux, des personnalités volontiers vantardes, ou du moins éprouvant beaucoup de peine à taire leurs exploits. Intéressées, elles mangent parfois à plusieurs râteliers, multipliant ainsi les chances d'être découvertes. Etre au mieux, d'un côté avec les Allemands, de l'autre avec le SR, est une position confortable, mais éphémère, choisie par certains passeurs, tels qu'Alfred Carnet[73] ou Hugo Fabbri[74]. L'entrée de ce dernier ne passe en effet pas inaperçue, ainsi que le constate un inspecteur du *Spab* :

> FAB*[B]*RI, vient d'être engagé à titre d'essai par le Lt. du S.R.A. du secteur de Vallorbe comme collaborateur à ce service, aussi je suis de l'avis du Maj. *[Francis Dumont[75]]* et du Commissaire de Police de Pontarlier que le choix de cet élément n'est pas très heureux pour le S.R.A., car FAB*[B]*RI, peut être plus nuisible qu'utile surtout qu'il pourra venir fréquemment en Suisse pour soi-disant collaborer au S.R.A. suisse. Une chose est déjà surprenante, c'est qu'à sa libération le Maj. D. a appris du Commissaire de Police de Pontarlier que F. était depuis peu, un agent du S.R.A. don*[c]* vraisemblablement que FAB*[B]*RI s'en sera vanté à Pontarlier don*[c]* les autorités allemandes d'occupation doivent éventuellement aussi être au courant de cela[76].

Le cas d'H. Fabbri laisse apparaître ce facteur supplémentaire que représente le manque de professionnalisme qu'on retrouve à tous les niveaux de la collecte du renseignement. Les PR étant confiés à des officiers et des soldats de milice, lesquels comptent sur la bonne volonté de civils français pour assurer le rôle d'agents de l'autre côté de la frontière, ce constat va malheureusement de soi. En comparaison internationale, il faut préciser toutefois que rares sont les pays dotés de solides infrastructures de renseignement à cette époque. On ne peut guère citer que la Grande-Bretagne et l'URSS. Le *2e Bureau* français est, tout comme son homologue suisse, composé largement d'appelés et souffre d'un cruel manque d'efficience, si on en croit le témoignage de Marc Bloch[77].

Citons enfin, pour expliquer le manque de secret qui entoure l'activité du SR, la nécessité d'une collaboration avec les organes de surveillance de la frontière. La communication aux postes de douane, notamment, des noms des agents accrédités pour le passage de la frontière favorise les indiscrétions, situation aggravée par l'incompréhension mutuelle qui sape les relations entre le SR et la douane. Le danger est bien connu du côté du *Bureau France*, et ce, dès 1941. Dans une lettre à la Direction générale des douanes à Berne, B. Cuénoud, demandant l'accréditation de M. Nusbaumer et de P. Turrettini pour leurs secteurs de frontière respectifs, se permet en effet « *d'insister, étant donné les récentes*

[73] Voir l'affaire Carnet au point 5.7.2.
[74] Sur H. Fabbri, voir également C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 263.
[75] Voir le point 3.5.2.
[76] AF E27/10598, rapport de *141175*, n° 334, 6.6.1942.
[77] M. Bloch, *L'étrange défaite*, p. 113-135. Le *5e Bureau* paraît plus professionnalisé, mais comporte également nombre de réservistes (H. Navarre, *Le Service de renseignement*).

expériences faites, pour que les noms de nos collaborateurs soient tenus secrets dans toute la mesure du possible[78] ».

3.4.1 Les échanges de détenus

Certains employés et certains agents du SR arrêtés par les Allemands vont bénéficier d'échanges de prisonniers entre la Suisse et le III^e^ Reich. Parmi eux figure M. Nusbaumer.

Le 21 janvier 1943, le DPF fait parvenir à l'Auditeur un chef un rapport présentant des propositions d'échanges de prisonniers entre l'Allemagne et la Suisse. Selon cet important document, dès avant la guerre, un nombre assez important de citoyens suisses étaient détenus en Allemagne pour des infractions d'ordre politique ou militaire. A la date du rapport, la Division des Affaires étrangères compte 85 cas de détention, estimant par ailleurs à environ 70 le nombre d'Allemands détenus dans les prisons helvétiques pour des raisons similaires. Or, si l'Allemagne a déjà largement pratiqué l'échange de prisonniers, notamment, dit le rapport, avec la Pologne, la Suisse s'y est toujours refusée pour des raisons de principe. A deux occasions, la Suisse entre toutefois en matière dans des cas de moindre importance. En 1940, elle accepte de sortir de prison cinq ressortissants du *Reich* en échange de la libération de cinq Suisses emprisonnés à Stuttgart dans le cadre de l'expulsion de l'agent consulaire James Ketterer, agent du SR[79]. Le second cas est lié à l'affaire Mörgeli en 1942[80]. Lors de l'arrestation d'Ernst Mörgeli, remplaçant de J. Ketterer comme agent du *Büro D* à Stuttgart, un de ses collègues est appréhendé en même temps que lui, puis libéré en échange d'un employé du Consulat d'Allemagne à Zurich.

En 1942, le nombre de ressortissants allemands embastillés en Suisse étant en constante augmentation, le Ministère des Affaires étrangères allemand propose un échange général des détenus politiques, lequel est refusé par les autorités helvétiques.

> Diese Art der Bereinigung, die einem Ueberhandnehmen von Verhaftungen zu Austauschzwecken Vorschub leisten würde, ist unannehmbar und musste daher grundsätzlich abgelehnt werden[81].

Or, en ce début de l'année 1943, les Allemands reviennent avec une nouvelle demande. Ils demandent notamment une compensation pour la libération, déjà accordée, d'E. Mörgeli. En outre ils proposent d'échanger un condamné à mort, Louis Allenbach[82], et une employée consulaire suisse en poste à Prague, Jeannette Jenny[83], contre un total de cinq Allemands détenus en Suisse.

Une nouvelle version de la proposition d'échange fait finalement l'objet d'une décision du CF le 8 avril 1943[84]. J. Jenny et Werner Portner du consulat suisse d'Elbing seront rapatriés. Une seconde intervient huit jours plus tard[85]. Les sept Sages acceptent que quatre prisonniers allemands soient reconduits à la frontière en échange de quatre Suisses, dont Louis Allenbach[86]. Dès lors, d'autres échanges sont organisés. M. Nusbaumer est arrêté le 3

[78] AF E27/9726, dossier Nusbaumer, lettre de B. Cuénoud à la Direction générale des douanes, 16.8.1941.
[79] Voir P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*, p. 100.
[80] Sur l'affaire Mörgeli, voir P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*, p. 173-176.
[81] AF E27/10107, note confidentielle de K. T. Stucki et Speiser à J. Eugster, 21.1.1943.
[82] Fonctionnaire stagiaire au Consulat de Suisse à Besançon, L. Allenbach est dénoncé aux Allemands qui trouvent chez lui des tracts de propagande anglaise et gaulliste (C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 302).
[83] J. Jenny est accusée d'avoir aidé une Juive à prendre la fuite lors de son transfert vers le ghetto, ainsi que de séquestre de biens juifs et de propagation de rumeur diffamatoire à l'encore de Heinrich Himmler. Elle est condamnée à 3 ans de réclusion (*id*., annexe 1).
[84] AF E27/10107, G. Bovet, extrait du procès-verbal de la séance du CF, 16.4.1943.
[85] *Id*.
[86] Selon C. Favre, L. Allenbach est échangé en mars 1943, ce qui paraît incompatible avec la décision du CF (*Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 302).

septembre 1941. Un compte rendu du chef de la *Section Alliés* en mai 1943 laisse transparaître une certaine rancœur vouée au maire de Develier[87] quant aux circonstances de son arrestation qui l'ont privé d'un poste de collaborateur.

> *[…]* agent direct à mon service et actionné par moi ; arrêté à cause d'une grosse imprudence de sa part, imprudence au sujet de laquelle tous les détails nous sont maintenant connus. N'a fait à l'étranger qu'un seul voyage qui a duré 6 jours ; arrêté à son retour, au moment où il franchissait la frontière[88].

L'officier jurassien est de retour en Suisse le 28 octobre 1943[89]. Il figure dans un accord d'échange du 29 octobre[90] comprenant également le pasteur Roland de Pury, alors en détention préventive pour propagande antiallemande, ou encore Elise Stephani-Oberson condamnée à quatre ans et demi de travaux forcés pour dissimulation d'armes à Pontarlier. En tout, huit Suisses contre 7 Allemands. De surcroît, le sursis à l'exécution de deux Suissesses est obtenu[91].

Il est à relever que le chef de la *Section Alliés* décide de mettre à profit l'expérience de M. Nusbaumer : la captivité en Allemagne dans un but de formation de ses collaborateurs. A l'occasion d'un rapport rassemblant l'ensemble des officiers de la section, l'officier jurassien est appelé à faire, durant environ deux heures, l'exposé de son vécu dans les geôles du *Reich*.

> Je veux donc, par ces lignes, vous demander d'être assez aimable de vous préparer à nous exposer ce que vous avez vu, vécu et entendu, en soulignant chaque fois les erreurs à ne pas commettre, et en rendant attentifs mes collaborateurs sur les précautions, non seulement qu'ils doivent prendre, mais qu'ils doivent conseiller à ceux qu'ils utilisent.
>
> Si je me résume, je dirai qu'en sortant de votre causerie, mon personnel doit être parfaitement au clair sur toutes les expériences que vous avez vécues et dont ils doivent pouvoir bénéficier[92].

Les suites de cette louable initiative ne sont pas connues.

Si les échanges se multiplient, une fois leur principe adopté le 6 avril 1943 par le CF, tous les Suisses incarcérés en Allemagne ne peuvent pour autant être secourus. Un certain nombre de conditions doivent être remplies. Selon un rapport de Karl Theodor Stucki, remplaçant du chef de la Division des Affaires étrangères, l'activité qui a conduit à l'arrestation du prévenu à extraire des prisons allemandes, ne saurait être que dans l'intérêt de la Suisse. La Confédération se refuse ainsi à échanger des citoyens qui se sont rendus coupables d'espionnage contre l'Allemagne au profit d'un Etat tiers, d'une adhésion à un mouvement de résistance ou à des intrigues communistes[93]. Ce principe doit toutefois être assoupli dans les cas de condamnation à mort, « *sofern die Verurteilten, menschlich gesehen, ein solches Interesse rechtfertigen*[94] » – à noter que manquent dans le document, les critères humains qui justifient l'intervention. L'objectif dans ces cas délicats n'est pas nécessairement d'obtenir, par un échange, la libération du détenu, mais le sursis à l'exécution, le cas pouvant ensuite être traité après la guerre.

Une lettre de K. T. Stucki du 18 juillet 1944 accompagnant son rapport, comprend une statistique sommaire des cas de détentions de citoyens suisses[95]. Malgré l'acceptation du CF du principe des échanges, leurs nombre a pratiquement doublé depuis janvier 1943.

---

[87] M. Nusbaumer choisit le nom de sa commune comme pseudonyme pour publier, en janvier 1944 déjà, un récit de sa captivité dans *La Feuille d'Avis de Lausanne* intitulé « L'étrange aventure du lieutenant Develier ».
[88] AF E27//9726, dossier Nusbaumer, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 26.5.1943.
[89] AF E27//9529, dossier Nusbaumer, lettre de R. Masson au DMF, 29.10.1943.
[90] Il semble être libéré un jour avant la conclusion de l'accord, ce qui est envisageable.
[91] AF E27/10107, rapport de J. Eugster à K. Kobelt, 20.9.1944.
[92] AF E27//9726, dossier Nusbaumer, lettre de B. Cuénoud à M. Nusbaumer, 8.12.1943.
[93] AF E27/10107, rapport de K. T. Stucki à M. Pilet-Golaz en copie à J. Eugster, 15.7.1944.
[94] *Id*.
[95] AF E27/10107, rapport de K. T. Stucki à J. Eugster, 18.7.1944.

Peines de mort	14
Procédures en cours	30
Jugés	38
Charges inconnues	44
Détentions préventives	13
Juifs	20
	159

Parmi les cas en traitement figurent F. Jöhr et son épouse[96], ainsi qu'André Montavon, condamné à mort pour actes terroristes, détention d'armes et complot de sabotage, Michel Arnold et René Vallat. Les deux derniers échapperont au peloton d'exécution, mais ne survivront pas à la déportation, l'un à Dachau, l'autre à Neuengamme[97].

3.4.2 Les évasions de prisonniers

Un employé du SR réussi, en 1943, à s'extraire lui-même des griffes des Allemands. Ferdinand Abegglen est, avant la guerre, ouvrier aux usines Alstom à Belfort. Revenu en Suisse à la mobilisation, puis retourné en France après la débâcle, il est recruté le 1er juin 1941 par le *Bureau France* sur les conseils d'un agent de Belfort. Il est, dans cette ville, affecté à la relève des boîtes aux lettres et à la surveillance du trafic ferroviaire à la gare. Il est arrêté par la police française le 31 mars 1942 pour une affaire d'escroquerie, puis remis aux Allemands. Ce même 31 mars, D. Surdez, sans nouvelles de son agent et ayant constaté depuis quelques temps une détérioration de la qualité de ses renseignements[98], le licencie du SR[99]. Il s'évade le 20 août 1943. Selon B. Cuénoud, F. Abegglen est « *un informateur moyen mais dont les services ont tout de même été utiles*[100] » – il s'agit toutefois là de son appréciation en 1944… Il y a fort à parier qu'il y ait chez le chef de la *Section Alliés* un grand préjugé vis-à-vis de F. Abegglen. Premièrement, ce dernier est considéré comme « *communiste français, homme de faible caractère, volontiers buveur, peut-être même noceur, d'une moralité assez souvent douteuse*[101] ». Il aurait ensuite gagné beaucoup d'argent en tenant, à Belfort, le bar de son cousin mobilisé, tout en faisant la « *noce* » avec les officiers allemands. Il se serait adonné au marché noir. De surcroît, durant sa captivité, il se serait montré mauvais camarade envers ses collègues du SR, Georges Conod et Laffly, emprisonnés avec lui. Comme si tout cela ne suffisait pas, « *on peut le considérer comme fautif de son arrestation, puisqu'il a somme toute été dénoncé par le dénommé ROUSSEAU avec lequel il eut maille à partir*[102] ». Pour couronner le tout, des rumeurs peu flatteuses circulent sur sa femme. Réaliste ou non – les sources manquent pour le dire –, il est difficile de peindre, d'un homme ayant risqué sa vie

[96] Voir le point 4.5.2.
[97] A propos d'A. Montavon, M. Arnold et R. Vallat, voir C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 303-305.
[98] « *Nous constatâmes après quelques mois que bien qu'animé d'excellentes intentions, Abegglen était un garçon au caractère très faible ; il fut rapidement influencé par de mauvaises liaisons et ses rapports devinrent de plus en plus tendancieux.*
Après quelques rappels nous pensions pouvoir espérer un travail plus sérieux et plus réfléchi, susceptible de donner à nouveau satisfaction. » (AF E27/9713, dossier Abegglen, lettre de D. Surdez à B. Cuénoud, 14.7.1943).
[99] Un document émanant de la chancellerie du SR montre que les démarches de licenciement ont été entreprises avant l'arrestation de F. Abegglen et qu'il ne s'agit donc pas d'une manœuvre visant à se décharger de la responsabilité d'un agent arrêté (AF E27/9713, dossier Abegglen, mémo à G. Keller, 30.3.1942). Les démarches entreprises en Suisse pour le faire libérer, ainsi que les soins médicaux auxquels le fugitif aura droit et les motifs de l'arrestation, démontrent au contraire que le SR assume ses responsabilités morales au-delà de ses obligations légales.
[100] AF E27/9713, dossier Abegglen, lettre de B. Cuénoud à Lauener (médecin en chef de l'EMA), 16.8.1944.
[101] AF E27/9713, dossier Abegglen, note.
[102] *Id.*

pour son pays, un portrait plus négatif. Ce dernier finit probablement par altérer l'appréciation de B. Cuénoud. Une écoute téléphonique de 1943 entre un « *Monsieur le Colonel X* » et un « *Monsieur Z* » dépeint en effet un F. Abegglen aux qualités d'agent très développées.

> Z. : Il est exact que Abeg*[g]*len a servi chez nous jusqu'en mars 42, comme vous le dites. Ce n'est pas un individu très intéressant mais un passeur de frontière très habile. Il n'a été arrêté qu'après nous avoir quittés. En tous cas on peut affirmer qu'il a travaillé pour la Suisse, tout au moins jusqu'en 42. Il était extrêmement habile. Il a probablement dû être arrêté pour d'autres faits. Je ne sais pas s'il a continué "son petit travail"... pour nous ou pour d'autres[103].

S'il faut admettre que *Monsieur Z* n'est pas très au fait de la chronologie de l'affaire – F. Abegglen ayant été licencié le jour même de son arrestation, ce qui ne lui laisse pas l'occasion de poursuivre « *son petit travail* » –, tout en étant par ailleurs bien au fait du cas, cette dernière remarque ne manque pas d'éveiller la curiosité et laisse ouverte la question de l'identité de ce tiers, malheureusement sans possibilité de réponse.

Si cet aperçu des dangers courus par les agents et passeurs à la frontière, peut donner l'impression, de prime abord, de concerner uniquement ceux qui travaille pour le SR, il faut rappeler qu'ils travaillent souvent pour d'autres services en même temps. En dehors de cela, les catégories envisagées ci-dessus sont, la première mise à part, parfaitement valables pour les agents et passeurs travaillant uniquement pour une organisation alliée ou résistante.

L'affaire Carnet, déclenchée à la suite d'une série d'exécutions en France par l'occupant, illustre parfaitement la question des drames survenus à la frontière.

3.5 Les conflits du SR à la frontière

3.5.1 Tensions internes

En avril 1943, Bernard Barbey, le chef de l'état-major particulier du Général[104], produit à l'attention de ce dernier un rapport décrivant la situation du SR à cette période[105]. Il présente notamment les groupes d'influence qui s'y sont formés, alors que R. Masson brille par ses absences, par son désintéressement du renseignement militaire en faveur des questions politiques et par sa négligence dans la tenue de son service. Il y a d'abord, autour du remplaçant du chef du SR, Werner Müller[106], un *clan* favorable aux Alliés, comprenant notamment H. Hausamann, A. Ernst et M. Waibel.

On retrouve ces trois mêmes officiers – et ce n'est pas un hasard –, en 1940, parmi les principaux artisans de la *Conjuration des officiers*[107]. Cette dernière se veut d'une certaine manière un noyautage des grandes unités de l'armée suisse par des officiers de confiance prêts à se substituer à leur commandant dans l'hypothèse d'une invasion et résister à tout prix, quels que soient les ordres reçus des autorités politiques ou militaires. On trouve à l'origine de

[103] AF E27/10511 vol. 1, écoute téléphonique, *Monsieur le Colonel X* à *Monsieur Z*, 7.4.1943.

[104] Bernard Barbey (1900-1970), homme de lettres, est, dans les premiers mois de la guerre, rattaché au SR. Il publiera dans les années '60 le journal de cette période et des négociations menées avec l'armée française (*Aller et retour. Mon journal pendant et après la "drôle de guerre" 1939-1940*, Neuchâtel, La Baconnière, 1967). En 1940, il prend la tête de l'état-major particulier du Général, second temps de sa mobilisation qui fera également l'objet d'un ouvrage (*P.C. du Général. Journal du chef de l'état-major particulier du Général Guisan. 1940-1945*, Neuchâtel, La Baconnière, 1948). En 1945, il sera nommé attaché culturel de la Légation suisse à Paris, puis, en 1964, représentant de son pays à l'UNESCO. Il se verra attribué le Grand Prix de l'Académie française en 1951 pour *Chevaux abandonnés sur le champ de bataille* (Paris, Juillard, 1951).

[105] AF 5795/1945, B. Barbey, *Situation du Groupe Id au printemps 1943*, 21.4.1943.

[106] Officier de milice, Werner Müller (1890-1951) est commandant de la police municipale de Berne. Durant le Service actif, il dirige le *Service de sécurité* et officie comme remplaçant de R. Masson, tant à la tête du SR qu'à celle du groupe d'EM.

[107] Sur la *Conjuration des officiers*, voir W. Gautschi, *Le Général Guisan*, p. 226-257.

cette conspiration l'effet produit sur A. Ernst par des dispositions prises par le gouvernement le 18 avril 1940[108], puis par la déclaration du CF du 25 juin 1940[109].

> Auf mich wirkte hauptsächlich die Rede von Bundespräsident Pilet wie eine Bombe[110].

Le discours prononcé par Henri Guisan lors du rapport d'armée du 25 juillet 1940 sur la prairie du Grütli ne réussit pas à rassurer le chef du *Büro D* et la poignée de militaires, parmi lesquels August Lindt[111], qui se déclarent prêts à le suivre dans ses démarches.

> Bei der Armeeleitung befürchteten wir keinen Verrat, aber vielleicht eine gewisse Schwäche. Unsere Sache wollten wir nur für den äussersten Notfall aufbauen. Ich war aber nicht absolut sicher, dass der General im entscheidenden Moment das gemacht haben würde, was wir gemacht hätten, wenn die politische Behörde umgefallen wäre[112].

Le 21 juillet 1940, quelques jours avant le Rapport du Grütli, une vingtaine d'officier s'étaient déjà réunis à Lucerne dans le cadre de cette *Ligue des officiers*. D'autres devaient suivre, la prochaine étant prévue pour le 4 août. Cet élan est toutefois stoppé net par l'ouverture d'une enquête par la justice militaire. Neuf de ces officiers ne semblent pas être inquiétés. Sept y sont soustraits, mais condamnés à des peines disciplinaires par le Général. Enfin, quatre autres sont traduits devant un tribunal militaire. A. Ernst, M. Waibel, H. Hausamann et Wilhelm Werder[113] sont respectivement condamnés, pour la forme, à 15 jours, 10 jours, 5 jours et 3 jours d'arrêts de rigueur pour complot[114].

W. Müller est décrit par B. Barbey comme un « *officier d'une intelligence moyenne, mais aussi précis, méticuleux et constant dans son service que M. l'est peu, et que ses sympathies portent nettement du côté des Anglo-Américains*[115] ». Il le dit de surcroît « *nettement dominé par les officiers* » susmentionnés, « *ses subordonnés, qui s'appuient sur lui, tous ensemble, le soutiennent et le stimulent* ». Le chef du *Büro Ha* est vu comme « *exploitant avant tout les renseignements qu'il obtient des milieux anglo-américains, actif, fanatique, détestant et pourchassant autour de lui tout ce qui pourrait ressembler à la*

[108] Voir Jean-François Bergier (dir), *Document diplomatiques suisses*, vol. 13, p. 669-670.

[109] Le discours prononcé le 25 juin 1940 en français par le Président de la Confédération Marcel Pilet-Golaz, en allemand par Philipp Etter et en italien par Enrico Celio traduit pour beaucoup de contemporains une volonté du gouvernement de s'aligner sur l'Ordre nouveau instauré en Europe par l'Allemagne suite à la défaite française. Il n'est en aucun cas question de faire de cette allocution un monument de la résistance au nazisme. Si on constate bien avec Edgar Bonjour (*Histoire de la neutralité suisse. Quatre siècles de politique extérieure fédérale*, vol. 4, Neuchâtel, A la Baconnière, 1970, p. 126) que l'expression « *sibylline* » d'un M. Pilet-Golaz sans doute trop préoccupé par l'ambition de léguer un grand discours à la postérité, n'est alors pas de nature à rassurer la population, une relecture plus nuancée s'impose toutefois aujourd'hui. Le communiqué de presse écrit envoyé parallèlement au nom du CF par la *Division Presse et Radio* aux journaux helvétiques, plus long, plus explicite et stylistiquement moins travaillé, mais alors interdit à la publication, permet notamment de mieux interpréter le discours (ce texte est reproduit dans le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le régime de la presse en Suisse avant et pendant la période de guerre de 1939 à 1945* du 27 décembre 1946, disponible dans la *Feuille fédérale*, 1947, vol. 1, n° 2, 16 janvier 1947, p. 359-361). Le point 4 est particulièrement éclairant, annonçant que « *quoi qu'il arrive, l'essentiel c'est l'indépendance du pays et le maintien du principe de la communauté confédérale* ».

[110] AF E5330/1982/1 vol. 9 dos. 98/3771 année 1940, procès-verbal d'audition d'A. Ernst, 13.8.1940.

[111] August R. Lindt (1905-2000), journaliste, publiciste et diplomate, est, durant le second conflit mondial, en service dans la *Section Armée et Foyer*. Cet organe, rattaché à l'Adjudance générale de l'armée, est chargé de divertir, d'instruire et de soutenir le moral des soldats, puis, à partir de 1941, de faire le lien entre l'armée et les civils, de les informer et de promouvoir la volonté de résistance (voir *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne).

[112] AF E5330/1982/1 vol. 9 dos. 98/3771 année 1940, procès-verbal d'audition d'A. Ernst, 13.8.1940.

[113] W. Werder, officier supérieur, chef de l'état-major de la 5e div., est prévu pour prendre la tête du mouvement.

[114] AF E5330/1982/1 vol. 9 dos. 98/3771 année 1940, rapport de l'Auditeur en chef Keller au CF P. Chaudet, 9.5.1960.

[115] AF 5795/1945, B. Barbey, *Situation du Groupe Id au printemps 1943*, 21.4.1943. Les citations suivantes sont, jusqu'à indication du contraire, tirées de ce document.

quiétude et au calme ». L'écrivain va jusqu'à considérer que H. Hausamann « *accuse parfois des signes de déséquilibre nerveux ou mental* ». A. Ernst, alors chef de la *Sektion Achse*, est décrit quant à lui comme un « *excellent officier d'E.M.G., d'une conscience professionnelle remarquable, mais fanatique, lui aussi, incarnant la méfiance systématique et totale à l'égard de tout ce qui procède de l'Allemagne, qui représente à ses yeux l'unique menace pesant en permanence sur l'Armée et le pays* ». Enfin, M. Waibel, à la tête de la NS1, est présenté comme un « *collaborateur très adroit, partageant les idées et les sympathies des deux précédents* ». Toutefois, « *plus réservé et très prudent, il évite toujours de se "brûler"* ».

Une seconde tendance est représentée par Max Schafroth, chef du *Bureau politique*, hostile aux Anglo-Saxons. Bernard Cuénoud et Charles Daniel, quant à eux, seuls officiers supérieurs romands du SR avec R. Masson, se tiennent à distance de leurs collègues et se concentrent sur le renseignement militaire. Naturellement, les tensions qui règnent au sein du service ne favorisent pas un travail efficace.

> L'action des bureaux et des services n'est pas coordonnée et encore moins harmonisée à l'intérieur du groupe. On s'ignore, on s'évite, on se méfie les uns des autres, de clan à clan ; et, chaque fois que M. est absent, c'est-à-dire le plus souvent, c'est le clan Müller qui reprend la haute main. Il règne une atmosphère de suspicion et d'intrigue[116].

L'affaire Burnier présentée plus bas illustrera le climat malsain qui règne au SR[117].

Cet état des lieux des penchants des chefs du SR montre une nette prédominance des officiers plutôt favorables aux Alliés. Il ne faut toutefois pas se méprendre sur ce constat. Tous, y compris ceux qui montrent une préférence pour l'Axe, sont avant tout des patriotes. Certains estiment que seule l'Allemagne représente une menace pour l'indépendance de la Confédération et leur refus de l'idéologie des pays totalitaires les conduit naturellement à penser que l'avenir de la Suisse et du monde passe par une victoire alliée. Mais c'est toujours l'intérêt du pays qui prime.

Les tensions liées à la concurrence entre les divers organes de renseignement à la frontière se cristallisent en particulier autour de la question des interrogatoires de réfugiés, d'internés et de voyageurs. Serons évoquées plus bas, avec l'affaire Feignoux, les oppositions sur ce point impliquant le renseignement de troupe[118]. Ce même phénomène se retrouve toutefois au sein même du SR. En mai et juin 1942, un violent conflit éclate entre M. Waibel et B. Cuénoud. Le premier reproche au second de n'interroger qu'un petit nombre des réfugiés et des évadés français transitant par Bâle, voire aucun des 350 recensés entre octobre 1941 et mars 1942[119] – leur liste est même fournie par le chef de la NS1 pour appuyer ses dires. Ces accusations – qui amènent B. Cuénoud à porter plainte contre son camarade « *pour fausses accusations et atteinte à l'honneur d'un officier supérieur*[120] » – sont l'occasion d'un règlement de compte entre les deux hommes. Certains coups sont de peu d'intérêt pour la problématique, comme celui porté par M. Waibel qui, brandissant une série de fiches d'entrée en Suisse reçues du poste de douane de Boncourt, met en doute les capacités d'organisation de son adversaire[121]. Plus intéressante est la critique suivante de B. Cuénoud :

---

[116] *Id*. Pour une citation intégrale du document, voir C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 53-56.
[117] Voir le point 5.8.1.
[118] Voir le point 3.5.2.
[119] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de M. Waibel à W. Müller, 15.4.1942.
[120] AF E27/9519, dossier Cuénoud, plainte de B. Cuénoud à W. Müller à l'encontre de M. Waibel, 7.5.1942.
[121] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de M. Waibel à W. Müller, 11.5.1942 : « *In vorliegendem Falle muss der Grenzwachtposten Boncourt, mit welchem wir keinerlei Verbindung haben, vom Bureau France angewiesen werden, wohin er seine Fichen zu schicken hat* ».

> *[…]* je considère comme inélégant et peu camarade le fait de trouver dans le bulletin rose[122] du 5.5.42 une quantité d'informations sur la France, informations qui n'émanent pas de mon bureau et au sujet desquelles aucune indication ne m'a été demandée.
> Je désire ici décharger ma responsabilité en qualité de chef du bureau France. Le respect que nous devons à ceux qui sont ici nos chefs et à ceux qui lisent notre bulletin ne me permet pas, à moi officier supérieur, de leur faire lire des renseignements non contrôlés, relevés simplement dans un bulletin du 2e bureau français qui ne donnent, au demeurant, pas une idée exacte de la situation du moment, ces renseignements étant toujours reçus en Suisse avec énormément de retard. Si de semblables renseignements devaient nous suffire, il n'y aurait certes pas lieu d'entretenir à grands frais le personnel que nous entretenons, et surtout pas de l'exposer aux risques qu'il court pour arriver à obtenir des renseignements certes moins sensationnels, mais qui ont au moins le grand mérite de pouvoir être certifiés exacts[123].

S'il faut relever, dans cet extrait, l'éloge fait par le chef du *Bureau F* du travail effectué par ses subordonnés et la reconnaissance des risques qu'ils prennent, on ne peut que noter également l'implication – un peu inattendue – de la NS1 dans la communauté du renseignement en Suisse romande. B. Cuénoud écrit en effet par ailleurs « *que le Major E.M.G. Waibel* […] *se rend à Genève avec le cap. Häberli et qu'il y obtient des bulletins* » de la part de « *sections du 2e bureau français*[124] » avec lesquelles il a établi une liaison. Selon l'officier romand, le contact français de la NS1 dans la cité de Calvin serait l'un des nommés Leroy et Simonini de Lyon[125].

Pour en revenir aux interrogatoires, intéressante également est la réponse de B. Cuénoud sur la question des 350 Français et Alsaciens passés par Bâle. Elle consiste notamment en une série de statistiques susceptibles de donner une idée de l'ampleur de l'effort alloué à cette méthode de collecte d'informations. Le chef du *Bureau F* déclare que ses services ont interrogé 63 des 231 Français listés (27%) et 30 Alsaciens sur 119 (25%). Il poursuit avec une statistique de l'ensemble des ressortissants français et alsaciens venus en Suisse durant la période d'octobre 1941 à mars 1942.

Du service de police de l'EMA, il a obtenu les effectifs suivants[126] :

	soldats français évadés	Alsaciens	total
octobre 1941	572	216	788
novembre 1941	283	103	386
décembre 1941	277	36	313
janvier 1942	70	102	172
février 1942	102	79	181
mars 1942	315	79	394
total	*1'616*	*615*	*2'234*

Dans le même laps de temps, ses services ont interrogé 573 soldats français évadés sur les 1'616 (35%), 563 Alsaciens « *de toutes catégories (hommes, femmes et adolescents)* » sur 615 (91%), ainsi que 148 civils venus de France, du Luxembourg, de Belgique et de Hollande. Cela représente un total de 1'284 interrogatoires pratiqués par le *Bureau F* en six mois.

[122] Il s'agit de ce qui est plus communément appelé *Bulletin rouge* (voir le point 0) ou *Nachrichtenbulletin*, soit la publication du SR destinée avant tout aux chefs d'unités, en l'occurrence ici du numéro 376 du 5 mai 1942 à 11h00. Il contient le lieu de stationnement d'une série de divisions allemandes, dont certaines se trouvent en France (AF E27/9519, dossier Cuénoud).
[123] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 7.5.1942.
[124] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 18.6.1942.
[125] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 9.5.1942.
[126] Le tableau est adapté et les chiffres des paragraphes suivants sont tirés d'AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 18.6.1942.

Parmi les autres chiffres fournit par B. Cuénoud[127], il est à mentionner encore que 3'426 fiches de voyageurs suisses et étrangers sont parvenues du bureau de Genève entre le 16 et le 31 mai 1942. Parmi les personnes concernées, 7 à 8% sont contactées par le *Bureau F*, soit un ordre de grandeur de 250 interrogatoires en deux semaines pour la seule cité de Calvin.

Pour sommaires que ces entretiens doivent être, les chiffres sont impressionnants et montrent la grande importance que le SR place dans cette source de renseignements. La méthode étant reconnue pour obtenir des résultats, rien d'étonnant donc à ce qu'elle soit source de tensions dans un climat de concurrence.

Pour prendre un dernier exemple de conflit entre le *Bureau F* et la NS1, une passe d'armes de juin et juillet 1942, dans la parfaite lignée de l'affaire des interrogatoires, montre bien les tensions liées au clivage, au sein du SR, entre Romands et Alémaniques ; une séparation qui existe tant au niveau de la répartition des employés dans les différents organes que sur le plan de l'attribution des secteurs géographiques de compétence, une réalité de fait que sanctionne administrativement la réorganisation du service en deux sections ordonnée cette année-là[128]. A la fin du mois de juin 1942, B. Cuénoud apprend qu'un officier, venant d'être intégré à la NS1, nommé Alfred Rothpletz, est envoyé en Suisse romande par M. Waibel, notamment à Neuchâtel et à Genève.

> Cet of. s'est adressé à plusieurs personnes, et entre autres, à son insu, à l'un de mes informateurs à moi auquel il a tenu le langage suivant : "Le Bureau Allemagne veut travailler d'une manière indépendante, car il a trop de peine à obtenir des renseignements concernant la France, et surtout des troupes d'occupation allemandes en passant *[par]* le Bureau France"[129].

Il n'en faut pas autant pour piquer au vif la sensibilité du chef du *Bureau F* et une nouvelle réclamation est adressée à W. Müller[130]. Il peut sembler de prime abord que ce soit plus la manière et le fait que sont recherchés des renseignements sur la France, qui irritent B. Cuénoud, plutôt que l'intrusion en soi d'un collègue de la NS1 sur le « territoire » du *Bureau F*. Pourtant, M. Waibel lui-même ne s'y trompe pas.

> Ich glaube, es geht zu weit, wenn man aus dem Erscheinen eines Offiziers eines andern Bureaus in der Westschweiz nervös wird. Meinerseits habe ich gar nichts dagegen einzuwenden, wenn sich die Herren des Bureau France dienstlich oder privat in der deutschen Schweiz aufhalten[131].

Au-delà des deux griefs formulés par B. Cuénoud – dont le chef de la NS1 tient compte ailleurs dans sa lettre –, M. Waibel réalise bien le fondement territorial de cette nouvelle affaire : la Suisse romande, et les informateurs qui y résident ou y séjournent, sont le pré carré du *Bureau F*. Dans sa lettre du 29 juin 1942, B. Cuénoud s'insurge en effet contre la présence d'A. Rothpletz à Neuchâtel sans en connaître finalement la raison. Le contact pris par l'officier de la NS1 dans cette ville visait d'ailleurs à collecter des renseignements sur l'Allemagne, et non sur la France[132].

---

[127] Comme c'est souvent le cas, la lettre de B. Cuénoud laisse transparaître le caractère susceptible et colérique de son auteur, notamment dans le passage suivant : « *Je ne m'explique pas qu'il vous soit possible de me demander si j'ai, chaque fois, porté à la connaissance du Bureau Allemagne le résultat de mes interrogatoires. Ainsi, donc, c'est 1284 rapports que j'aurais dû remettre à ce bureau ? Si je crois bien comprendre, c'est au rôle de boîte aux lettres que doit se résumer mon activité ? Si tel devait être le cas, point ne serait nécessaire de trouver à la tête de mon bureau un Lt.colonel de l'état-major général pour un travail qu'un caporal bien stylé ferait aussi bien que lui !* » (AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 18.6.1942)

[128] Voir le point 2.2.1.

[129] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 29.6.1942.

[130] « *Je ne sais si de semblables agissements vont être tolérés longtemps encore. En attendant, je me permettrai respectueusement de souligner la gravité de ce qui précède, puisque cet of., émissaire du Major E.M.G. Waibel, se permet de porter atteinte au rendement de l'activité de mon bureau auprès de civils, partant à ma personne d'of. supérieur de l'E.M.G., et ceci, je le souligne, dans des villes où je suis personnellement très connu.* » (*Id.*)

[131] AF E27/9519, dossier Cuénoud, lettre de M. Waibel à G. Trachsel, 4.7.1942.

[132] *Id.*

La compétition entre les organes de collecte du SR conduit donc non seulement à l'émergence d'une certaine jalousie quant aux sources de renseignement, mais également à des querelles de territoires. La concurrence n'est toutefois pas la seule explication aux tensions qui tiraillent le SR. Dans son rapport final sur l'activité de la NS1 durant la guerre, M. Waibel en évoque une autre raison.

> Der tiefere Grund *[des difficultés rencontrées par la NS1 au sein du Groupe Ib]* mag darin gelegen haben, dass die Organe des Nachrichtendienstes in allen Abteilungen grösste Selbstständigkeit haben müssen, um ihre Arbeit durchführen zu können und grosse Handlungsfreiheit brauchen, um Situationen rasch ausnützen zu können. Wir alle haben diese grosse Freiheit ausserordentlich geschätzt, hätten es aber begrüsst, wenn andererseits eine straffe Koordinierung das notwendige Gegengewicht geschaffen hätte. Dieses Problem der Führung des Nachrichtendienstes dürfte wohl eines der schwierigsten Gebiete höherer militärischer Führung bilden, weil wie betont die Grenze der Koordinierung durch Initiative u. Verantwortungsfreude der untergeordneten Organe bestimmt ist[133].

Le chef de la NS1 pointe du doigt dans ce passage le manque de coordination assurée par la direction du SR entre des services bénéficiant chacun d'une grande autonomie. Mais il est possible d'aller plus loin dans cette explication. La liberté accordée aux différents organes est si grande, mais également si appréciée par leurs chefs, que ces derniers ne supportent pas de se voir limiter les uns par les autres dans leurs activités.

3.5.2 Rivalité avec le renseignement de troupe

Le renseignement de troupe est un partenaire important du SR à frontière, en particulier dans les premiers mois de la guerre, alors que ce dernier s'installe lentement à la frontière. L'affaire Steinlen et consorts[134], impliquant entre autres Eddy Bauer, officier de renseignement de la 2e div., a montré que les services des divisions et des brigades mettent en œuvre des moyens de collecter des renseignements relevant plutôt de l'EMA, palliant ainsi ses carences initiales, tout comme le *Büro Ha* le fait de son côté. Ambitieux, ils sortent progressivement de leur rôle, perdant ainsi de l'intérêt pour le SR et entrant en concurrence avec lui. Il s'agit de présenter ici, d'une part, l'origine de l'antagonisme qui existe entre SR et renseignement de troupe, ainsi que deux intéressants dossiers illustrant plus précisément les tensions qui existent entre ces différents services actifs sur la frontière jurassienne.

Dès les premiers mois de la guerre, la majorité des services d'unités privilégient la quantité de données, omettant de prendre à leur égard le recul nécessaire et négligeant leur recoupement. Cette optique les pousse rapidement dans un second travers qui les place en concurrence directe avec le SR. Le « *souci d'obtenir le plus de renseignement possible* » les conduit « *à faire de l'espionnage en envoyant sur France des soldats suisses en civil*[135] ». Dans d'autres cas, grâce à une surenchère des récompenses, ils gagnent les faveurs des agents français au détriment de leurs homologues du SR, plus limités financièrement[136]. Dès 1941, les officiers de l'EMA leur demandent alors, « *étant données les mauvaises expériences faites de renoncer à cette pratique qui manqu*[e] *de sérieux*[137] ». Rien n'y fait, comme en témoigne une lettre de Frédéric Feignoux, officier de renseignement de la br.fr.3, au commandant de l'Arrondissement des douanes I[138]. Sur le modèle de ce qui se fait au niveau du SR, ce

[133] AF E27/14850, M. Waibel, *Bericht über die Tätigkeit der N.S.1/Ter.Kdo.8 während des Aktivdienstes 1939/1945*, 20.7.1945.
[134] AF E27/10421. Voir le point 5.3.
[135] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France pendant l'année 1941*, 30.12.1941.
[136] Fonds Reymond, F. Reymond, *Rapport*, décembre 1943. Voir annexe 7.16.
[137] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France pendant l'année 1941*, 30.12.1941.
[138] Fonds Villeneuve, lettre de F. Feignoux à Debrunner, 1.2.1944. Voir annexe 7.19.

document de février 1944 présente la liste des agents que le service n'emploie plus et de ceux qu'il souhaite voir autorisés à passer à des postes de douanes déterminés. Parmi ces derniers figure le Français Marcel Biganzoli, dont une note manuscrite apposée sur une copie adressée au commandant de la br.fr.3 annonce le destin tragique[139].

Les deux dossiers à évoquer sont conservés avec les archives administratives du personnel du SR – avec lesquelles ils n'ont somme toute rien à voir. Le premier dossier, classifié *gesperrt*, est consacré à F. Feignoux[140]. Est-ce la proximité et la collaboration de ce personnage avec ses collègues de l'EMA qui lui valent de figurer ainsi à l'inventaire de leurs dossiers personnels ? Bien au contraire. Une note de R. Masson révèle qu'« *aérant ses dossiers* », il retourne à B. Cuénoud ces documents en mai 1945 afin qu'ils soient conservés et qu'on puisse les « *ressortir utilement un jour* », aucune suite n'ayant été donnée à ce cas « *pour le moment*[141] ». Qu'est-il reproché à F. Feignoux ? Un passage de la note du chef du SR compare cette affaire à celle de Pierre Bourgeois[142], remplaçant de B. Cuénoud durant une grande partie du Service actif. Ce qui est reproché à P. Bourgeois ne transparaît pas dans son dossier administratif personnel et pas évident est le rapport que R. Masson fait entre les deux hommes, eu égard à leurs positions respectives vis-à-vis du SR et aux griefs présentés contre l'Ajoulot dans le dossier en question. Ces derniers semblent être de deux ordres.

Une fois encore, le rôle de relever les tensions liées aux services de renseignement revient à B. Barbey. En octobre 1944, il écrit à R. Masson pour lui suggérer, du fait de la réorganisation du dispositif de l'armée dans le nord de la Suisse[143], de réaliser un vieux projet du chef du SR d'organiser une conférence « *qui aurait pour objet de coordonner, dans ce secteur, l'activité des différents S.R.* », les siens, ainsi que « *ceux du 2. C.A., des Div. et Br.* »

---

[139] M. Biganzoli figure dans le registre d'écrou de la prison de Porrentruy publié par Henry Spira (*La frontière jurassienne au quotidien 1939-1945*, Genève, Slatkine, 2010 (**H. Spira, *La frontière***), p. 499). Il y a été détenu du 1er au 26 janvier 1944. Il est donc sorti quatre jours seulement avant la rédaction de la lettre.

[140] AF E27/9522, dossier Feignoux. Il n'est pas certain que le caractère secret de ce dossier vienne de l'affaire Feignoux elle-même. Une courte correspondance concernant une rencontre entre un commandant d'unité suisse et son homologue allemand en poste de l'autre côté de la frontière est aussi, sinon plus susceptible d'amener une classification plus stricte de ce dossier – à moins qu'elle y ait été placée du fait qu'il était *gesperrt*, cette affaire n'ayant en définitive que peu à voir avec F. Feignoux, bien que ce dernier est présent, avec d'autres officiers, lors de l'entrevue. Les commentaires de R. Masson, consulté par le chef de l'EM du 2e CA, méritent d'être cités, pour leur similitude avec les motivations qu'il a affirmé avoir en rencontrant W. Schellenberg : « *Vous estimez que de telles prises de contact ne devraient pas avoir lieu sans l'autorisation du commandement de l'armée.*
J'ai l'honneur de vous faire connaître que si, en principe, je partage votre manière de voir, il est en revanche difficile d'éviter, dans certains cas particuliers, que nos commandants de troupes en secteur s'entretiennent avec des officiers étrangers. L'entretien du colonel Jahn avec le colonel Paul a eu lieu sur la demande de ce dernier et j'estime que cela aurait été un manque de courtoisie de la part de Jahn de refuser ce bref entretien qui donna du reste l'occasion de discuter et de mettre au point un cas intéressant la défense de l'Ajoie » (lettre de R. Masson à Schlumberger, 26.10.1944).
Le dossier contient enfin – peut-être une raison supplémentaire de le classifier – une série de photographies, provenant certainement du service de renseignement de la br.fr. 3, montrant l'examen par une troupe suisse de 24 containers britanniques d'armes, de munitions, d'explosifs et de vêtements, parachutés – par erreur ? – sur sol helvétique. L'événement s'est produit le 31 août 1944 à 23h00 « *près de Develier, 200 m. N-W, derrière Saucy* » (Fonds Villeneuve, F. Feignoux, *Bulletin de Renseignements*, n° 93, 1.9.1944). Il est à noter que Pierre Sire (voir plus bas) demande et obtient en août 1944, un parachutage d'armes de la part de la RAF sur un terrain situé en Suisse, au sud de Fahy. Le largage ne peut être effectué comme prévu (voir Jean-Pierre Marandin, *Résistance 1940-1944*, tome 2, *Le Pays de Montbéliard 1944 : lutte armée et répression*, Besançon, Cêtre, 2005 (**J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 2**), p. 111). Peut-être que l'opération est reportée et non annulée, bien que les containers soient trouvés à Develier, dans la vallée de Delémont, bien loin de Fahy.

[141] AF E27/9522, dossier Feignoux, note de R. Masson à B. Cuénoud, 22.5.1945.

[142] Voir annexe 7.4.

[143] Voir H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*, p. 433-434.

Des commandants d'unités stationnées entre Bâle et l'Ajoie ont en effet signalé « *la concurrence – loyale, sans doute, mais souvent inutile et parfois fâcheuse – que se font entre eux ces divers S.R.*[144] » Le premier grief de R. Masson et de ses hommes contre F. Feignoux est ainsi la concurrence que ce dernier leur fait dans la région de Porrentruy. Il prend tout particulièrement, dans les derniers mois de la guerre, la forme de réclamations de la part du *Service territorial* – et non du SR lui-même, bien que ce service soit alors sous les ordres de R. Masson[145]. L'officier de renseignement de la br.fr.3 est accusé d'enfreindre les « *prescriptions formelles qui ont été données par le Commandement de l'Armée sur l'attitude à observer par la troupe en cas de franchissement de la frontière* » énoncées le 15 avril 1944. Selon cet ordre, en effet, « *il ne peut être question, pour des officiers de renseignement de la troupe, d'interroger des réfugiés civils ou militaires, cette tâche étant du ressort exclusif des officiers de police des ar.ter. et du Service de renseignement du Cdmt. de l'Armée*[146] ».

Dans un document de novembre 1944, F. Feignoux décrit les interrogatoires qu'il pratique et en énonce les raisons. Le questionnaire est simple et se résume à trois points :

1. D'où venez-vous ?
2. Quand êtes-vous parti ?
3. A ce moment-là, quelles trp. se trouvaient dans votre localité ou aux environs[147] ?

Ces questions visent à « *confirmer* » les stationnements de troupes.

> Cela a permis la localisation et l'actualisation immédiate d'une quantité de précieux renseignements.

On comprend à demi-mot, dans les explications de F. Feignoux, que le gros des renseignements est acquis au moyen d'autres méthodes, les interrogatoires étant utilisés principalement pour recouper des informations d'autres sources.

Dans une lettre du 4 novembre 1944, Emile Villeneuve, commandant de la br.fr.3, prend en trois points la défense de l'officier renseignement de son unité. Il commence par préciser que F. Feignoux n'est pas un « *Of. rens. de la troupe qui agit par curiosité mais* [un] *chef qui agit dans la fonction qui lui a été donnée : rechercher le rens. de l'autre côté de la frontière*[148] ». Cette affirmation n'est pas sans susciter l'étonnement de l'officier du SR, à qui le document a été transmis, lequel s'empresse de signaler ce passage par deux points d'interrogation rouges. E. Villeneuve poursuit son exposé en soulignant la valeur du travail de son subordonné – révélant par la même occasion que F. Feignoux pratique les interrogatoires de réfugiés depuis plusieurs années déjà.

> Si cela a été bon en 1942 et 1943, c'est d'autant plus utile aujourd'hui.

Plus bas, il confirme à nouveau que le service de renseignement de la br.fr.3 dispose d'autres sources.

> L'interrogatoire des réfugiés constitue un contrôle des renseignements reçus, souvent aussi une source des renseignements nouveaux.
>
> Ce serait une grosse erreur que d'interdire maintenant cet interrogatoire ou de le confier à un autre officier que le Plt. Feignoux.

La conclusion de l'officier supérieur ne laisse pas d'étonner : même au niveau du renseignement de troupe, on admet que les bonnes informations ne s'obtiennent pas sans enfreindre quelquefois les règles.

> J'estime qu'il faut, même au risque d'accrocs aux règlements, lui donner toutes les possibilités de travail. L'interrogatoire des réfugiés est une de ces possibilités.

Le même discours est tenu au niveau du 2e CA.

---

[144] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre de B. Barbey à R. Masson, 19.10.1944.
[145] Voir le point 1.6.1.
[146] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre de Münch à A. Gübeli à l'attention d'E. Villeneuve, 1.11.1944.
[147] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre de F. Feignoux à Schlumberger, 7.11.1944.
[148] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre d'E. Villeneuve à A. Gübeli, 4.11.1944.

> Der Nachrichtendienst des Oblt. Feignoux scheint uns wichtig zu sein und sollte gegenüber den Instruktionen vom 15.4.44 eine Ausnahme bilden, damit die wertvollen, seit Jahren bestehenden Beziehungen über die Grenze nicht gerade jetzt unterbrochen werden. *[…]* Vom 2.A.K. aus sind wir der Ansicht, dass der N.D. Gz.Br.3 unter keinen Umständen geändert werden sollte, auch wenn die Bestimmungen und Verordnungen durch diesen Dienst nicht strickte eingehalten werden können. Es handelt sich um eine ausgezeichnet eingespielte Nachrichtenorganisation die sich bewährt hat, und gegenüber der gewisse ter.dienstliche Unzukömmlichkeiten kaum ins Gewicht fallen dürften[149].

Tout comme le commandant de la br.fr.3, le chef de l'EM du 2e CA, Schlumberger, fait un lien guère évident entre l'existence de réseaux liés à F. Feignoux en France, que les deux officiers supérieurs ne prennent pas la peine de dissimuler, et sa pratique des interrogatoires. Il est envisageable que la raison en est que, contrairement aux agents du SR qui traversent la frontière clandestinement, ceux du service de renseignement de la br.fr.3 – ou du moins certains d'entre eux – entrent et sortent ouvertement de Suisse, et donc sont pris en charge par le service territorial. De la possibilité pour F. Feignoux d'interroger les voyageurs dépendrait directement – il s'agit là d'une hypothèse – sa capacité à prendre contact avec ses propres agents itinérants.

Le second grief du SR vis-à-vis du service de renseignement de la br.fr.3 est relatif à la qualité des bulletins qu'il émet, tant au niveau de l'exactitude des informations, que du très fort parti pris francophile dont ils témoignent. Chargé par R. Masson de mener une évaluation du n° 147 du 30 septembre 1944, B. Cuénoud écrit que ces publications sont de nature à induire « *en erreur ceux qui reçoivent ces renseignements, très souvent pas recoupés*[150] ». « *Un souci d'exactitude* » l'oblige toutefois « *à préciser qu'il y a évidemment, dans ces bulletins, différentes choses qui sont utilisables* ». Le chef de la *Section Alliés* joint à sa lettre un exemplaire commenté de la publication.

Le chef de la *Section Alliés* complète son appréciation des bulletins de F. Feignoux par quelques remarques générales sur la question du renseignement en Ajoie.

> Je ne vous cacherai pas que je suis déjà intervenu plusieurs fois à ce sujet mais sans aucun résultat pratique quelconque, pour la simple raison que là-dessous se greffe, j'ai pu m'en rendre compte, une grosse question de politique.
>
> Le Colonel EMG Montfort, qui commandait le groupement Ajoie jusqu'à aujourd'hui 10 crt., m'a écrit une lettre dans laquelle il me faisait remarquer que l'ordre d'armée, émis par nous et signé par le Chef de l'Etat Major Général[151] n'était pas respecté en Ajoie.
>
> Le Colonel Montfort me fait remarquer que les services de renseignements se superposent et que beaucoup de gens, non autorisés, franchissent la frontière.
>
> Je remarquerai, en passant, que le Colonel Henry, Préfet de Porrentruy[152], a un véritable service de renseignements à lui, que M. Billieux, Maire de Porrentruy[153], en fait autant, que M. Périat, député et Maire de Fahy[154], a toute une organisation clandestine à lui, et est en liaison avec les deux précédents, avec l'Ambassade de France ainsi qu'avec M. Jaeger[155], avec lequel vous m'avez mis en relation récemment, etc. etc.[156]

---

[149] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre de Schlumberger à Münch, 14.11.1944.

[150] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 10.10.1944.

[151] Il s'agit vraisemblablement des prescriptions du 15 avril 1944 dont il est question plus haut.

[152] Le préfet radical Victor Henry a rempli de surcroît la fonction de Commissaire fédéral à l'internement et à l'hospitalisation de 1940 à 1942 (voir H. Spira, *La frontière*, p. 65-67, ainsi que François Kohler, « Henry, Victor », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne).

[153] Paul Billieux est également Conseiller national radical et Procureur du Jura (voir H. Spira, *La frontière*, p. 362).

[154] Ernest Périat est maire de Fahy et député radical au Grand Conseil bernois (voir *Dictionnaire du Jura* en ligne).

[155] Il s'agit très probablement de Jules-Albert Jaeger, journaliste et directeur de l'Institut d'Etudes européennes à Strasbourg, considéré aujourd'hui comme une « *officine privée de renseignement* » (Corine Defrance, « La dimension régionale dans le rapprochement franco-allemand. L'Alsace face à l'Allemagne de l'immédiat après-guerre au début des années 1970 », in Yves Denéchère & Marie-Bénédicte Vincent (dir.), *Vivre et construire*

Il est fort probable que, pour ces notables ajoulots – dont il faut noter au passage qu'ils sont tous élus radicaux –, un fort sentiment francophile, ainsi que des amitiés et des liens familiaux transcendant la frontière les ont amenés à soutenir la Résistance en France voisine. Par exemple, Ernest Périat est en relation avec Pierre Sire, administrateur chez Peugeot – dont le maire de Fahy importe les véhicules en Suisse – et actif dans la lutte contre l'occupant en Franche-Comté. Réfugié sur le sol de la Confédération depuis le 30 mars 1944[157], P. Sire réside chez E. Périat et recevrait, de Berne, des instructions des Britanniques[158]. Il est également en rapport avec Jacques Weil[159], duquel il attend des instructions, comme en atteste un contrôle postal pratiqué durant son séjour à Fahy[160]. Ses services sont proposés au SR par Victor Henry, mais la proposition est écartée[161]. Il quitte la Suisse dans la nuit du 26 au 27 août 1944[162], pour gagner le maquis du Lomont avec une troupe d'internés français échappés et armés sur sol helvétique[163].

Les prétendus services de renseignement privés dont B. Cuénoud fait mention paraissent ainsi relever plus de la relation des notables avec la Résistance franc-comtoise et, partant, des services britanniques, que de la constitution de réseaux à la manière de ce que H. Hausamann a mis en place avant la guerre. De surcroît, ils ne sont pas aussi indépendants les uns des autres, ni même des propres sources du SR, que le chef de la *Section Alliés* semble le croire. Au contraire, le cas de P. Sire montre que le monde du renseignement en Ajoie et en France voisine présente la forme d'un vaste réseau – au sens sociologique du terme – dans lequel, si les individus ne sont pas tous directement connectés entre eux, il existe tout de même un grand nombre de ponts entre les différents sous-réseaux qui le composent.

Le second dossier conservé dans les dossiers du personnel du SR illustrant la problématique des rapports de ce dernier avec le renseignement de troupe est relatif à R. Steiner, officier d'Etat-major général de la br.fr.3. Il renferme une correspondance échangée avec B. Cuénoud en août 1944. Elle est initiée par le supérieur de F. Feignoux qui, le 12, écrit au chef de la *Section Alliés* :

> Comment se fait-il que votre Service propose le 1.8.44 à mon Service de me passer *[J. Quartier-la-Tente]* et plusieurs agents ?
> Comment se fait-il que le réfugié français *[Sire]*, en séjour chez M. Périat à Fahy, demande le 4.8.44 au Plt. Feignoux de prendre Cartier à son service, que cela serait agréable à l'Intelligence Service[164] ?

L'accusation est grave. Un employé du SR, James Quartier-la-Tente, est désigné comme étant de connivence avec le SIS – accusation qui n'est pas sans fondement, comme la présentation de l'affaire de justice militaire le concernant le montre[165]. Dans sa réponse du 15 août, B.

l'Europe à l'échelle territoriale de 1945 à nos jours, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2010, p. 149). Réfugié en Suisse et habitant au Petit-Villars-sous-Blonay, il y officie comme délégué général de l'Aide fraternelle aux réfugiés français. A ce titre, il s'occupe notamment « *du camp universitaire de travail de Cossonay, où se trouvent une centaine d'étudiants français* » (AF E27/10872, procès-verbal d'audition de J.-A. Jaeger, 21.12.1943), duquel certains s'évadent pour rejoindre le maquis (voir le point 5.6.4).

[156] AF E27/9522, dossier Feignoux, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 10.10.1944.

[157] Jean-Pierre Marandin, *Résistance 1940-1944*, tome 2, *Le Pays de Montbéliard 1944 : lutte armée et répression*, Besançon, Cêtre, 2005 (**J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 2**), p. 110.

[158] AF E27/10981 vol. 1, rapport de *Zau* (inspecteur du *Spab*), 6.8.1944.

[159] Voir le point 5.5.5.

[160] AF E27/10981 vol. 1, rapport de Graf (commandant de la police cantonale bernoise) au *Groupe du Lac*, 14.8.1944.

[161] AF E27/10981 vol. 1, rapport de *Zau*, 6.8.1944.

[162] AF E27/10981 vol. 1, rapport de *Zst* (inspecteur du *Spab*), 27.8.1944.

[163] J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 2, p. 110-111.

[164] AF E27/9533, dossier Steiner, lettre de R. Steiner à B. Cuénoud, 12.8.1944.

[165] Voir l'affaire Quartier-la-Tente et consorts au point 5.5.5.

Cuénoud fait preuve de toute la condescendance envers un officier subalterne dont il est capable, argumentant que seul P. Clément, envoyé de Genève pour réorganiser le service dans le Jura, est habilité alors à représenter le SR en Ajoie. Il poursuit :

> *[…]* je procède en Ajoie à une épuration que j'ai jugée nécessaire, épuration qui m'a amené à licencier le soldat dont le nom figure dans votre lettre et à en déférer un autre à la justice militaire. Si un subalterne mis à la porte par moi vous offre à notre insu, ses services, ce n'est pas mon service qui vous l'envoie.
>
> Si un de vos officiers se permet de questionner à ce sujet l'ex.chef de mon bureau[166] ce n'est encore pas mon service qui vous l'envoie. Au demeurant je vous prie de croire que si j'élimine de mon service un soldat coupable d'erreurs de service ce n'est pas pour le "passer" à un camarade et, une fois encore je m'étonne, pour ne pas dire plus, que vous vous permettiez une semblable supposition[167].

B. Cuénoud insiste ainsi sur la question de la légitimité – stratégie qu'il adopte à plusieurs occasions[168]. Il fait de même en ce qui concerne P. Sire, lequel ne figurerait sur aucune liste d'agents de la *Section Alliés*. Tout au plus, s'il y a des rapports entre cette dernière et le directeur de Peugeot, ce ne peut être qu'à l'insu de son chef, à travers « *l'un ou l'autre des agents* » qu'elle emploie. B. Cuénoud ajoute à ce sujet que « *c'est aussi pour des motifs de ce genre* [qu'il a] *été amené à procéder au licenciement*[169] » en question – J. Quartier-la-Tente est effectivement mis à la porte ce même 15 août.

Basant toute sa défense sur l'agressivité et la question de la légitimité, B. Cuénoud écarte du même coup le problème de la collaboration d'un membre du SR avec un service de renseignement étranger. Ce fait n'échappe pas à R. Steiner qui réplique le lendemain :

> Il n'y a aucune inexactitude dans ma lettre du 12.8.44. Il ne s'agit pas non plus de bagatelles.
>
> Je vous parle d'indices certains de collaboration de votre S.R. avec un S.R. d'une puissance étrangère.
>
> A moins que vous ne me disiez que vous vous occupez du cas, je devrai en référer au Service de contre-espionnage[170].

Cette menace ne fait pas s'écarter le chef de la *Section Alliés* d'un iota de sa ligne de défense. Le 18, il rétorque :

> Je vous confirme la teneur de ma lettre du 15.8. à laquelle je ne modifie pas une virgule.
>
> Pour le reste agissez comme votre conscience vous ordonnera de faire et rappelez-vous que je vous serais personnellement reconnaissant de ne pas me faire perdre mon temps[171].

Cette correspondance semble témoigner d'une certaine condescendance et d'un certain mépris de la part du SR envers le renseignement de troupe. Cette attitude ne se limite pas en effet à B. Cuénoud. Le témoignage de Suzanne Allemann, secrétaire du PR d'Ajoie, élargit à d'autres officiers de la *Section Alliés* ce type de comportement.

> Je ne comprends pas l'attitude des Cap. Clément et Crotaz vis-à-vis du Plt. Feignoux. Il collabore étroitement avec eux cependant ceux-ci déclarent vouloir le « rouler » proprement[172].

Pour autant, les services de renseignement de troupe, du moins celui de la br.fr.3, ne semblent pas disposés à se laisser traiter de la sorte et n'hésitent pas à porter le premier coup, indice d'un sentiment décomplexé envers le « grand frère » de l'EMA. Il est à noter toutefois, pour en terminer avec ce dossier, qu'aucune trace n'a été trouvée d'une dénonciation de J. Quartier-la-Tente par R. Steiner.

Si des tensions entre le SR et les services de troupe sont constatés en 1944, certains incidents sont de nature à démontrer que, tout du moins durant certaines périodes et à certains

[166] Soit D. Surdez.
[167] AF E27/9533, dossier Steiner, lettre de B. Cuénoud à R. Steiner, 15.8.1944.
[168] Voir notamment le point 2.7.6.
[169] AF E27/9533, dossier Steiner, lettre de B. Cuénoud à R. Steiner, 15.8.1944.
[170] AF E27/9533, dossier Steiner, lettre de R. Steiner à B. Cuénoud, 16.8.1944.
[171] AF E27/9533, dossier Steiner, lettre de B. Cuénoud à R. Steiner, 18.8.1944.
[172] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre de S. Allemann à J. Quartier-la-Tente, 20.9.1944.

endroits, les deux niveaux travaillent en étroite collaboration. Ainsi, en août 1941, le remplaçant de R. Masson demande à pouvoir bénéficier des services d'un employé civil du service complémentaire, car « *le licenciement des Br.fr. et la réduction de leur service de renseignements nous obligent à solliciter* [sa] *mise sur pied*[173] ». Ayant obtenu gain de cause, Albert Froidevaux est engagé le 11 août 1941 comme agent et passeur entre la région de Maîche-Morteau et le PR de Neuchâtel – dans des circonstances restées indéterminées à l'issue de cette étude –, il est appréhendé le 18 septembre 1941 et maintenu en détention jusqu'au 18 avril 1945.

Un cas similaire peut être relevé en 1942. Le 27 avril, B. Cuénoud écrit à Eddy Bauer, qui dirige le service de renseignement de la br.fr.2.

> C'est avec peine que j'ai appris l'arrestation du Major Dumont. Toutefois, je ne m'explique pas les raisons pour lesquelles cet of. a, malgré nos conseils, absolument voulu retourner à PONTARLIER. J'ai fort bon souvenir d'avoir insisté auprès de lui lorsque je vous ai rencontré la dernière fois, pour qu'il renonce à se rendre clandestinement en France, sachant qu'il y était "repéré" et qu'au même titre qu'un agent qui a "fait le métier" pendant un certain temps, il arrive un moment où il faut complètement renoncer pour ne pas courir le risque des ennuis qui lui arrivent maintenant.
>
> *[…]*
>
> Tout en reconnaissant les services bénévoles que cet of. nous a rendus, je dois beaucoup regretter ce qui lui arrive parce que, indirectement, cela ne manquera pas de porter quelque préjudice à notre service[174].

Outre son poste de chef de *Sécuritas* à Neuchâtel, Francis Dumont exploite un garage Peugeot à Pontarlier, ce qui le conduit à effectuer de nombreux passages clandestins de la frontière dans la région des Verrières. Le 8 avril 1942, il s'y rend une fois de plus dans la soirée et passe la nuit aux Verrières-de-Joux, chez des amis. Il arrive dans la cité doubienne le lendemain matin. Le 14, il part en autocar à Besançon, puis prend le train pour Sochaux. Il se rend avec une employée aux usines Peugeot pour acquérir des pièces de rechange et de l'outillage. Le 16, il effectue le voyage en sens inverse. Dans le train, il se sent observé par un officier des douanes allemand, lequel lui déclarera plus tard, durant ses interrogatoires, l'avoir reconnu sur la base d'un rapport interne. Il arrive toutefois sans encombre à Pontarlier, où il est cette fois interpellé à son garage. Dénoncé par un compatriote, selon l'officier des douanes, il est accusé de franchissement clandestin de la frontière. Pour sa défense, il affirme avoir passé la frontière à Genève et traversé la ligne de démarcation, seule infraction qui lui est finalement reprochée. Il est détenu environ un mois avant d'être relâché. Il rentre en Suisse le 28 mai 1942, ayant bénéficié de quelques jours pour régler ses affaires à Pontarlier avant d'être expulsé[175]. Au final donc, l'activité de renseignement de F. Dumont, par ailleurs accessoire, n'est pour rien dans son arrestation. Pour autant, de tels cas révèlent que des tâches importantes du SR, telles le passage de la frontière, sont assumées par les services des brigades-frontière.

3.5.3 Les rapports entre le SR et les douanes suisses s'enveniment

L'historiographie touchant aux rapports entre le SR et la douane est pratiquement unanime pour en souligner les difficultés, fustigeant généralement l'attitude d'une douane peu compréhensive. Pour Jean-Pierre Richardot, « *la douane suisse détestait le SR*[176] ». Selon Robert Belot et Gilbert Karpman, « *il faut souligner les difficultés rencontrées par la* [Section Alliés] *avec sa propre douane, dont l'attitude semblait imperméable au cours des*

[173] AF E27/9522, dossier Froidevaux, lettre de W. Müller à J. Huber, 5.8.1941.
[174] AF E27/9528, dossier Mörgeli, lettre de B. Cuénoud à E. Bauer, 27.4.1942.
[175] AF E27/10598, rapport de *141175*, n° 334, 6.6.1942.
[176] Jean-Pierre Richardot, *Une autre Suisse. 1940-1944*, Genève, Labor et fides, 2002, p. 226.

événements[177] ». Christian Favre a, quant à lui, intitulé son chapitre sur la question : « *Douanes et SRA : le dialogue impossible de deux frères ennemis*[178] ». Il faut apporter à ce constat de la nuance.

Une première distinction pour l'analyse des rapports du SR avec les douanes doit être opérée entre deux niveaux, soit le niveau des dirigeants et celui du terrain. La collaboration existe sur les deux plans. A l'échelon supérieur, elle est relativement cordiale et se manifeste notamment sous la forme d'accords entre la direction des douanes et la *Section Alliés*. Ils régissent les modalités de passage des agents, comme en témoigne un rapport du *Spab* établi dans le cadre de l'affaire Farquet[179].

> *[…]*, j'ai pris contact avec le Lt.-Col WYSS de la Direction générale des douanes[180], pour lui demander si les agents de nos SR sont autorisés à passer dans les pays voisins des lettres, plis avec valeurs, marchandises de toutes sortes, etc.
>
> *[Il]* me déclare qu'en principe cela n'est pas autorisé vu que l'on ne peut changer les prescriptions légales existantes ni faire d'exceptions pour les agents du SR. Cependant à la suite d'un arrangement intervenu avec la Dir. générale des douanes et le Gr. 1 b section des alliés du Cmdt. de l'Armée, les agents du SR sont autorisés à emporter quelques marchandises, même des lettres qui sont destinées à des personnes résidant à l'étranger. Il va sans dire que les quantités de marchandises, tabac, café, se font et sont autorisées pour pouvoir permettre au porteur de se faire passer pour un contrebandier aux yeux des Autorités de surveillance à l'étranger. Dans les cas d'abus, les agents de nos SR sont dénon*[c]*és comme d'autres délinquants, et doivent répondre de toute la marchandise et éventuellement passage clandestin de lettres, valeurs, soit de tout ce dont ils sont porteurs. Les agents SR ne sont fouillés par les organes de la douane qu'au cas où ces derniers constatent de façon flagrante qu'il s'agit de contrebande, *[c'est]*-à-dire qu'ils emportent plus de marchandise qu'ils ne sont autorisés à le faire[181].

La collaboration existe également à la frontière, mais progressivement altérée par une incompréhension mutuelle. La seconde nuance à apporter est en effet celle du temps.

Dans la première période de la guerre, ces rapports sont encensés par B. Cuénoud, qui écrit en 1940 :

> Qu'il s'agisse des organes directeurs ou du corps des Gardes-Frontières, nous ne devons que nous louer de la collaboration obtenue. Nous soulignons la parfaite compréhension des organes dirigeants, soit de la Direction des Douanes à Berne, soit de celle des Arrondissements de Lausanne et Genève. Nous ne pourrions pas signaler un seul refus à nos demandes[182].

Le chef du *Bureau France* poursuit en relevant également le soutien obtenu sur le terrain de la part des gardes-frontières qui, confrontés à des « *demandes qui ne sont pas toujours compatibles avec les prescriptions douanières* », ont tout de même effectué un travail admirable. Le seul bémol apporté par l'officier vaudois se rapporte à la « *sauvegarde du secret*[183] » à la frontière.

La seconde période présente également des relations entre SR et douanes au beau fixe en 1941, à peine assombries parfois, « *à l'échelon inférieur (exécutant)* », par « *quelques petits incidents qui toujours ont été rapidement liquidés*[184] ». L'année 1942 commence à connaître toutefois quelques perturbations. Si les rapports avec les organes directeurs paraissent toujours excellents, B. Cuénoud fait état d'excès de zèle sur le terrain.

---

[177] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 267.
[178] C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 191-197.
[179] Voir le point 5.6.7.
[180] A propos d'O. Wyss, voir le point 2.2.11.
[181] AF E27/10673, rapport de *Fou* à *Pi*, n° 967, 11.5.1944.
[182] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport sur l'activité du Bureau France du 1.9.39 au 31.8.40*, 30.10.1940.
[183] *Id*.
[184] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport d'activité du Bureau France pendant l'année 1941*, 30.12.1941.

> Comme en 1941, il y a eu *[avec les organes subalternes]* plusieurs petites frictions, disons d'emblée sans gravité, frictions ennuyeuses cependant résultant généralement d'un peu trop de suspicion de la part des organes douaniers. Par déformation professionnelle sans doute, ces derniers seraient un peu portés à considérer comme suspect, sans vouloir faire d'exception, tout ce qui touche au service clandestin que nous avons dû – et pour cause ! – organiser à la frontière[185].

La dégradation des relations devient manifeste avec la troisième période. Les difficultés semblent alors, du côté des douanes, avoir grimpé d'un étage organisationnel.

> Certains officiers douaniers, chefs de secteurs ou de sous-secteurs se montrent trop souvent, à notre avis, incompréhensifs des exigences croissantes de notre service. Dans certains secteurs également, chefs de postes ou douaniers, mal renseignés par leurs supérieurs, ne facilitent en aucune manière notre personnel[186].

Sur le terrain, les frictions se multiplient. Une inscription du journal de guerre du PR d'Ajoie à la date du 20 janvier 1944 illustre parfaitement l'incompréhension qui grandit entre les deux mondes.

> Le Plt. *[Surdez]* est l'objet d'une fouille extérieure par des douaniers du Cerneux-Godat.
> La confiance règne[187] !!!!!

Puis, le jour suivant :

> On apprend que le douanier "Weber" de Bure, accompagné de trois soldats, a contrôlé nos agents à quelques mètres de la frontière et s'est conduit comme s'il était à 10 Km. à l'intérieur.
> Sacré vandale !!!

A côté de ces sautes d'humeurs du bras droit de D. Surdez, il faut souligner la fréquence des rapports qu'on pourrait qualifier de *normaux* avec les douanes. La majorité des inscriptions au journal du PR7 vont plutôt dans le sens d'une collaboration, bien qu'empreinte d'une certaine froideur, comme celle-ci, du 12 janvier 1944 :

> Téléphone au Bureau de Secteur des Douanes de Porrentruy pour y annoncer le dénommé "Brenner", l'homme qui doit venir de Belfort.

Un premier effort dans le sens d'une relativisation du conflit entre SR et douanes suisses a été apporté par D. Surdez dans ses mémoires. Dans une section de son livre intitulée « *Cet homme méconnu, le garde-frontière* », le premier-lieutenant rend hommage à ces hommes que « *le contact avec les gens de la terre et des bois, les personnes qu'ils contrôlent, de tous genres et toutes nationalités,* […] *rendent tolérants et souvent compréhensifs*[188] ». Plus loin, il évoque le soulagement que pouvait provoquer, pour un agent du SR, la rencontre avec un douanier suisse.

> Combien de fois nos agents sentirent leur cœur battre de joie en voyant se détacher du pied d'un arbre ou de l'orée du bois où ils se tenaient cachés, le garde-frontière venant à leur rencontre, avec son grand chapeau gris-vert, sa pèlerine roulée et le mousqueton à l'épaule, et leur offrant, après la prise de contact, la cigarette de l'amitié[189].

Avec ce témoignage, l'image du garde-frontière obtus et insensible aux besoins du SR est bien loin.

A la suite de l'ancien chef du PR d'Ajoie, Jean-Pierre Marandin semble faire porter une responsabilité importante aux « *rapports ambigus avec le monde de la contrebande*[190] » qu'entretiennent certains passeurs et agents. En mentionnant l'exemple d'un passeur ayant

---

[185] AF E27/14852, B. Cuénoud à R. Masson, *Rapport d'activité du Bureau France (Section alliés) du 1.9.41 au 31.8.42*, 28.12.1942.
[186] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Section "Alliés". Rapport relatif à la période du 1er septembre 1942 au 31 décembre 1943*, 8.4.1944.
[187] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.
[188] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 57.
[189] *Ibid*., p. 58.
[190] J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 98.

toute la confiance du SR, mais deux fois arrêté par les Allemands, puis surpris par les douaniers suisses avec de la marchandise estimée à 4'500 francs et avec cinq Belges lui ayant payé chacun 3'000 francs pour le passage, l'historien franc-comtois estime que certains agents et passeurs sont bien loin du « *modèle du passeur-contrebandier par nécessité*[191] ».

Si de la nuance doit, comme si souvent, être apportée sur la nature des relations entre SR et douanes, on aurait tort de tomber dans l'excès inverse et de les idéaliser. Les conflits entre ces deux organes d'une nature si différente existent bel et bien. Les exemples ne manquent pas.

Tout au long du conflit, le SR développe une attitude consistant à prendre ses distances avec les agents impliqués dans des affaires illégales. Sous prétexte qu'ils ne sont pas soldés, mais bénévoles ou uniquement défrayés, ils sont présentés comme de simples informateurs et toute responsabilité vis-à-vis de leurs faits et gestes est rejetée[192]. Il en va tout autrement des employés. Une politique d'irréprochabilité et de *tolérance zéro* à l'égard de ses derniers est affichée, notamment par le chef de la *Section Alliés*. Par exemple, B. Cuénoud est à l'origine de l'ouverture de l'enquête contre Roger Farquet à Genève, soupçonné de s'adonner au trafic d'or et de devises[193]. Les investigations sont probablement restées sans suite. Par contre, en mai 1943, le SR est contraint de prendre des mesures à l'encontre d'un employé qui s'adonne à la contrebande de « *montres acier et or*[194] ».

> Cette inadmissible attitude, qui provoque chez les organes de douanes un malaise très explicable à notre égard, mérite une s*[é]*vère sanction. Elle provoque la suspicion générale des organes douaniers et porte directement un gros préjudice à nos services.
> Comme notre service n'a pas à couvrir ses agissements, que je qualifie moi-même de malhonnêtes, je prononcerai contre le cpl. Vallat 10 jours d'arrêts de rigueur[195].

Outre la peine disciplinaire, Marcel Vallat est licencié du SR.

3.5.4 Le Spab fait cavalier seul

Tout comme dans le cas des relations du SR avec les douanes, celles qu'il entretient avec le *Spab* sont conflictuelles. Mais cela ne signifient pas l'absence de collaboration. De nombreux cas suspects sont communiqués par la *Section Alliés* au contre-espionnage militaire. L'affaire Farquet n'en sera qu'un exemple[196]. De leur côté, les dirigeants du *Spab* sont prêts à des concessions. Dans cette même affaire Farquet, ils écartent de leur propre initiative un de leurs inspecteurs par trop proches des milieux pro-allemands risquant de porter préjudice au PR de Genève et aux Résistants français établis dans la cité de Calvin.

Des échanges de renseignements sont également observés. L'exploitation de la source *Erna* en est un bon exemple. Louis de Raemy, alias *Cap. Crotaz*, est un curé suisse de l'étranger revenu de France et établi à Fribourg. Il effectue une grande partie de son service au SR à la frontière de l'Ajoie, mais est précédemment en poste à Genève. Il y traite jusqu'en 1945 une informatrice, ressortissante du *Reich*, Anny Bieger, secrétaire à la Commission d'achats allemande[197].

---

[191] *Id*. J.-P. Marandin ne précise pas s'il s'agit de francs français ou suisses. Bien que l'estimation des marchandises soit effectuée par des douaniers helvétiques, sans précision de la part d'un auteur franc-comtois, il doit s'agir de sommes en argent français.
[192] Voir notamment le point 2.7.6.
[193] Voir le point 5.6.7.
[194] AF E27/9535, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 4.5.1943.
[195] *Id*.
[196] Voir le point 5.6.7.
[197] AF E27/11085, rapport d'A. Décosterd à *e*, n° 364,290, 25.2.1945.

> Au cours de ces dernières années, notre Service a été constamment appelé à instruire des enquêtes, la plupart longues et compliquées, à la suite de dénonciations émanant de la nommée "Erna"[198].

La réciproque existe parfois. Ainsi, par exemple, en novembre 1944, l'Américain Robert D. Shea tente de recruter un ingénieur suisse comme agent, lui confiant son questionnaire[199]. Ne l'entendant pas de cette oreille, le citoyen helvétique dénonce le cas au *Spab* et lui remet l'ordre de mission. Jugeant ce dernier d'un certain intérêt pour le SR, R. Jaquillard fait à sont tour parvenir le document à R. Masson.

Mais, de manière générale, de telles attentions sont rares. Le *Spab* agit avec beaucoup d'autonomie et une certaine condescendance envers le SR, voire avec un certain goût pour l'intrigue. En octobre 1942, à l'occasion du passage, à la douane des Verrières, d'un réfugié français cherchant à gagner Londres, l'inspecteur Marc Streit écrit à son supérieur :

> D'une source très sûre, nous recevons les renseignements suivants qui ont déjà dû faire très probablement l'objet d'un rapport de notre S.R.A. Toutefois, si cette instance est déjà sur cette affaire, il y a lieu pour nous d'agir très discrètement, ceci afin de ne pas nous couper une bonne source de renseignements. Les chefs de notre S.R.A. sont susceptibles et cela pourrait amener des désagrément*[s]* à notre indicateur[200].

Cette attitude quelque peu méprisant des hommes du contre-espionnage se révèle parfaitement dans l'affaire Doru[201]. Convaincus que leurs homologues du renseignement sont dupes d'un maître-espion expert en manipulation, les inspecteurs s'acharnent sur un homme qu'ils savent être un agent du SR. D'autres exemples peuvent être cités, comme celui de Paul Berne, agent occasionnel de G. Olivet du PR de Lausanne travaillant également pour les Britanniques, rentré en Suisse par la douane du Locle en juin 1943. Malgré les instructions reçues de ne pas l'inquiéter, Armand Howald, enquêtant sur son cas, éprouve bien de la peine à refermer son dossier.

> Je vous donne ces informations pour votre orientation et vous demande de vouloir bien voir avec le SR. comment cette affaire tourne, et que fait exactement BERNE, et ce que l'on pense de l'activité d'un de leurs hommes pour le compte des Anglais.

L'utilisation conjointe des agents par le SR avec les services alliés est un principe que les inspecteurs du *Spab* n'acceptent pas. Cette incompréhension face à l'attitude de la *Section Alliés* les conduit à poursuivre des enquêtes contre ses agents en toute connaissance de cause et, dans certains cas, à les dénoncer à la justice militaire.

3.6 L'OSS entre dans le jeu

L'arrivée de l'*Office of Strategic Services* (OSS)[202] dans la communauté internationale du renseignement établie en Suisse en est un des événements majeurs. Fondée sur les cendres du très éphémère *Office of the Coordinator of Information* (COI), l'OSS est créé par le Président Franklin D. Roosevelt le 13 juin 1942.

> The Office of Strategic Services (OSS) is an agency of the Joint Chiefs of Staff charged with collecting and analyzing strategic information and secret intelligence required for military

---

[198] AF E27/11085, *Rapport concernant ERNA*. Dans se document, le Spab évoque la possibilité, au regard du manque total de fiabilité de cette source, s'il ne s'agit pas là en réalité d'une opération d'intoxication allemande.

[199] AF E27/11059, *Notizen betreffend gewünschte Angaben über Rhein-Fluss-Installationen*, traduction de l'original en anglais. Est à noter l'intérêt des Américains pour le débit du Rhin, qu'on retrouve également dans l'affaire Zeiz (AF E5330/1982/1 vol. 186 dos. 98/2 année 1945).

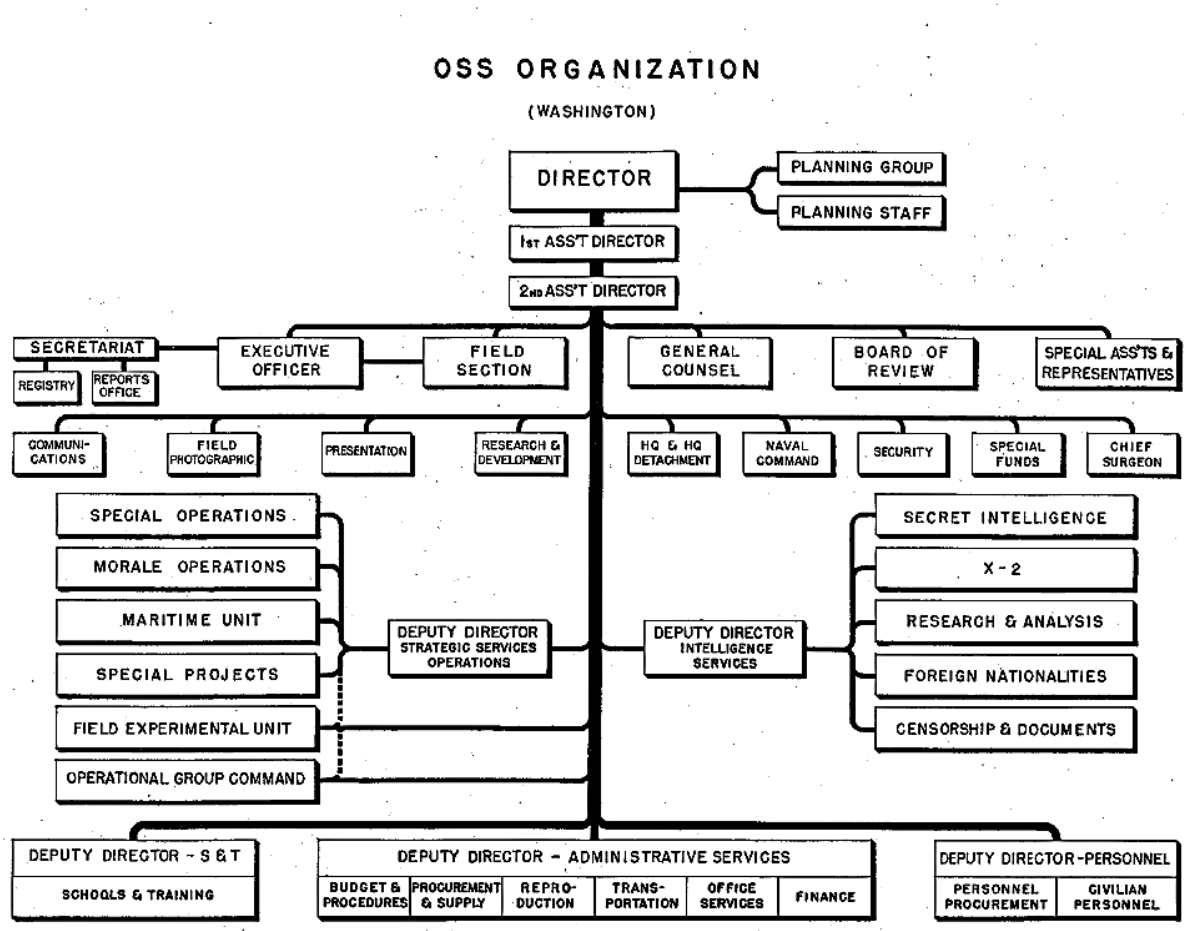
[200] AF E27/10659, rapport de M. Streit, n° 183, 15.10.1942.

[201] Voir le point 5.6.5.

[202] Les ouvrages consacrés à l'OSS sont extrêmement nombreux. Dans l'optique de la présente étude, voir notamment N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep* ; R. Belot, « Quand l'Etat américain a découvert la nécessité du renseignement (1942-1945) », in Fabienne Mercier-Bernardet (dir.), *1939-1945, la guerre des "intelligences"*, Panazol, Lavauzelle, 2002 (**R. Belot, « Quand l'Etat américain a découvert la nécessité du renseignement »**), p. 41-84.

> operations, and with planning and executing programs of physical sabotage and morale subversion against the enemy to support military operations[203].

Sa structure est basée sur ses deux principales tâches, le renseignement proprement dit, ou *Secret Intelligence* (SI), et les opérations spéciales, ou *Special Operations* (SO).



(Source : OSS, Schools & Training Branch, *Office of Strategic Services (OSS) Organization and Functions*, juin 1945)

Héros de la Grande Guerre, William J. *Wild Bill* Donovan est un avocat renommé, républicain, mais apprécié de F. D. Roosevelt.

> Donovan, at the time, was an immensely successful lawyer, a former acting attorney general, and an authentic World War I hero[204].

Lorsqu'il prend la tête de la nouvelle agence du renseignement américain, il emmène avec lui certaines de ses relations de travail issues du milieu juridique, parmi lesquelles Allen W. Dulles, chargé de mettre en place et de diriger une antenne de l'OSS à Berne.

A. W. Dulles arrive en Suisse en novembre 1942 par la France. Il a pris place dans le dernier train en provenance de la zone libre. Il est officiellement admis comme envoyé spécial du Président des Etats-Unis, mais dans les faits, il vient installer un poste d'observation et d'action pour l'OSS.

---

[203] OSS, Schools & Training Branch, *Office of Strategic Services (OSS) Organization and Functions*, juin 1945, mis en ligne par la Combined Arms Research Library de l'armée américaine à Fort Leavenworth, Kansas (www.cgsc.edu/carl).

[204] Joseph E. Persico, *Roosevelt's Secret War. FDR and World War II Espionage*, New York, Random House, 2001 (**J. E. Persico, *Roosevelt's Secret War***), p. 63.

> The Swiss newspapers described him as the "personal representative of President Roosevelt." Though the description was exaggerated, Dulles did nothing to rebut it. The conjecture could only increase his influence. He brought with him letters of introduction to prominent Swiss at every level and soon came to know anti-Nazi German politicians, labor leaders, religious figures, scientists, professors, diplomats, and businessmen exiled in Switzerland[205].

Doué d'une grande aisance à nouer des contacts utiles, il réussit, à partir de son antenne bernoise, à créer un réseau considérable en Europe. Par son intermédiaire, l'OSS est notamment en mesure d'aider matériellement et financièrement les partisans italiens et la Résistance française. Une des plus grandes réussites d'A. W. Dulles est les liaisons qu'il entretient avec Hans Bernd Gisevius et Fritz Kolbe, diplomates allemands et opposants au régime nazi. C'est principalement au travers, d'une part, de la NS1, en particulier de Max Waibel, d'autre part, de H. Hausamann, qu'il est en rapport avec le SR[206]. Il n'est pas exclu qu'il entretienne des rapports directs avec R. Masson, parfois cité comme interlocuteur dans des rapports expédiés à Washington[207].

Lorsqu'A. W. Dulles arrive en Suisse, les Américains y disposent déjà de nombreux contacts avec la France. B. R. Legge est en mesure, dès 1940, de fournir au *War Department*, dont il dépend, des rapports sur la Résistance et les maquis. Il est aidé en cela par un Français, René Charron, alias *Boatman*, et un Américain connu sous le pseudonyme d'*Anderson*. Tous deux sont d'anciens employés de la SdN[208].

> Before long, Boatman was being visited frequently by persons who came clandestinely from Lyon and the mountains of Haute Savoie to ask that arms and supplies be parachuted to them. Many of these persons he sent to Brigadier General B. R. Legge *[…]*. Through such clandestine visitors, refugees, and various friends of long standing, Boatman developed contacts with a number of persons in France. These contacts fell into two categories: 1) those who had connections or contacts with the Resistance, and 2) those who wished to be helpful but did not know how[209].

Un des principaux collaborateurs d'A. W. Dulles en Suisse romande est Max Shoop, alias *Mike*. Il arrive à Genève le 8 novembre 1942 en provenance de Nice. Il n'a pas prévu de rester en Suisse.

> Went to Switzerland to see what was going on[210].

Mais il est contraint d'y demeurer, bloqué par l'occupation de la zone sud de la France par la *Wehrmacht*. M. Shoop est dès lors un interlocuteur privilégié de l'OSS auprès de la communauté française de Genève, en particulier de *Martel*, soit Philippe Monod, choisi pour venir négocier l'établissement de la Délégation des MUR et son soutien par les Américains[211]. *Mike* et *Martel* se connaissent en effet déjà. Tous deux sont avocats et ont pratiqué dans le même cabinet à Paris.

---

[205] J. E. Persico, *Roosevelt's Secret War*, p. 250.
[206] Voir notamment P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin* (édition augmentée en anglais : *Secret Channel to Berlin*) ; N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep* ; Allen W. Dulles, *Les secrets d'une reddition*, Paris, Le Livre de Poche, 1970.
[207] N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 490, document 5-83 (télégramme 8139 du 5.4.1945).
[208] R. Charron était directeur de la Section économique de la SdN.
[209] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945. Voir également R. Belot, « Quand l'Etat américain a découvert la nécessité du renseignement (1942-1945) », in Fabienne Mercier-Bernardet (dir.), *1939-1945, la guerre des "intelligences"*, Panazol, Lavauzelle, 2002, p. 66.
[210] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, *Two interviews with Max Shoop*.
[211] Voir le point 3.7.2.

Les contacts avec Pierre de Leusse sont parmi les premiers noués par A. W. Dulles après son arrivée en Suisse. Depuis la fin de l'année 1942, ce comte établi à Fribourg est le représentant officiel de la France libre dans ce pays, nomination étonnante tant aux yeux de certains gaullistes d'alors[212], que des historiens d'aujourd'hui.

> Le général de Gaulle ne semble guère avoir saisi l'importance des pays neutres, ceux-ci étant d'ailleurs très peu désireux d'accueillir ses représentants. Le meilleur signe de ce peu d'intérêt est le fait d'avoir désigné à Berne, comme représentant très officieux du général de Gaulle, le comte Pierre de Leusse. C'est un diplomate de carrière qui a commencé par représenter officiellement Vichy à Lugano, comme consul de France. Ce n'est en aucun cas un gaulliste « historique ». De Leusse ne connaît ni Londres, ni le fondateur des FFL[213].

Sans grande portée, son rôle semble se cantonner dans une très large mesure à des actions humanitaires en faveur de ses compatriotes et son apport direct d'être de peu d'importance sur le plan du renseignement.

> Thereafter he held no diplomatic position in Switzerland but devoted his efforts mainly to work among the French refugees in a semi-official capacity. Although through De Leusse Dulles was able to increase his sources of intelligence on France, the relations between them principally concerned refugee problems[214].

Mais le financement assuré par A. W. Dulles pour le secours aux réfugiés français n'est pas sans arrière-pensées.

> Dulles felt that money should be given to De Leusse in order to relieve the refugees and to establish contacts in France, and he was prepared to develop the channels offered by this group to supplement the relations with the Resistance which existed through Boatman[215].

Assez rapidement toutefois, les Américains prennent leurs distances avec l'ancien diplomate français. Son activité est trop voyante vis-à-vis des autorités suisses. De plus, « *il est dépassé par les événements* » et « *supplanté par la puissante et active Délégation des MUR*[216] ».

Les liens de l'OSS avec G. Pourchot et le réseau *Bruno* ont déjà été évoqués[217]. Ceux-ci permettent à l'organisation américaine d'être indirectement présente à la frontière franco-suisse de l'Arc jurassien. De manière générale, l'antenne dirigée par A. W. Dulles envoie rarement ses propres agents en mission en dehors de la Suisse. Un peu à l'image du SR, elle fonctionne principalement, dans le domaine de la collecte des renseignements, sur les principes de la collaboration avec des services disposant de réseaux à l'étranger et de l'exploitation des lignes privilégiées. Contrairement aux Britanniques qui cherchent constamment à rester discrets, le futur chef de la CIA entoure son arrivée à Berne d'une certaine forme de publicité. Il cherche ainsi à provoquer les prises de contacts spontanées de la part des personnes pouvant lui être utiles en Suisse. Il laisse à ses collaborateurs, comme B. R. Legge, Charles B. Dyar, Donald A. Jones, Charles T. Katsainos, Gerald M. *Gerry* Mayer, Frederick R. Loofbourow et d'autres encore, la gestion du terrain.

3.7 Genève : un centre de la Résistance française à deux pas de la frontière

Genève occupe une place à part dans les échanges de l'ombre à la frontière franco-suisse. Cité d'importance internationale à quelques encablures de la France, siège de la défunte SdN, ville romande située dans un cadre géographique agréable, bien desservie par le

[212] Voir l'affaire Neyrac au point 5.6.3.
[213] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 68.
[214] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945. Le document souligne en outre le rôle joué par B. Blancpain dans le secours apporté aux réfugiés alsaciens et gaullistes (voir le point 2.2.2).
[215] *Id*.
[216] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 68.
[217] Voir le point 2.4.

chemin de fer, ouverte sur la zone dite libre jusqu'en novembre 1942, la cité de Calvin présente de nombreux atouts aux yeux des expatriés et des réfugiés français. Lieu de rencontres et d'échanges, la communauté qu'ils constituent est, pour un service de renseignement, le cadre idéal pour l'installation d'une antenne en pays neutre.

3.7.1 Le réseau Gilbert tisse sa toile à partir de Genève

Georges Groussard, alias *Gilbert* arrive en Suisse en novembre 1942. Personnage haut en couleur[218], il s'est fait remarquer avant-guerre pour ses liens avec la Cagoule, puis, en décembre 1940, pour avoir procédé à l'arrestation de Pierre Laval. Il prend la tête, à partir de Genève et avec le soutien du SIS, d'un vaste réseau de renseignement en France.

> Nous étions, en effet, à Genève, beaucoup mieux renseignés qu'à Londres sur le climat particulier où évoluaient les Français. Nos contacts quotidiens et multiples avec la France nous permettaient d'échapper à cette mentalité d'émigré si néfaste *[...]*[219].

Son activité sur sol helvétique est couverte par P. Clément (alias *Sarment*) et R. Farquet (alias *Chapuis*) du PR de Genève. Dans ses mémoires, G. Groussard écrit tout le bien qu'il pense de ces deux hommes et ajoute que « *Clément ne* [lui] *demanda jamais rien en échange*[220] ». Il n'y a pas de raison de mettre la parole de l'officier français en doute. En tous les cas, et même si on ne lui demande rien, il semble bien qu'il transmette tout de même des informations au SR. En effet, un mémo du *Spab* du 12 juillet 1943 annonce que, « *tout en travaillant pour la résistance française et le SR anglais, G. est un agent du SRS* » et qu'il « *est connu du Lt.Col. Cuénoud et de Mr. Farquet*[221] ». Toutes les informations contenues dans ce message semblant correspondre à la réalité, il n'y a, ici non plus, aucune raison de mettre sa valeur en doute. Les interactions entre ces protagonistes seront éclairées par la présentation de l'affaire Farquet[222].

Le Savoyard André Devigny est un des piliers du réseau *Gilbert*. Jeune officier de carrière de l'armée d'Armistice mis en congé, héros de la campagne de 1940, il cherche à reprendre la lutte au côté des Alliés. Il franchit la frontière franco-suisse en novembre 1942. Il rencontre à Genève le représentant local du SIS, V. Farrel, lequel le met immédiatement en contact avec G. Groussard. Le jeune homme se voit charger par son supérieur hiérarchique de la mise sur pied d'un réseau de renseignement. Il le constitue partant depuis la Suisse, en contactant, en France, ses familiers et ses anciens camarades militaires. Il raconte dans ses mémoires – remarquables de précision –, outre sa confrontation avec Klaus Barbie et sa fameuse évasion du fort de Mont-Luc à Lyon, la manière dont il a dirigé ses informateurs, ses passages de la frontière et sa collaboration avec P. Clément, R. Farquet et V. Farrel.

> Le capitaine Clément, un homme jeune, agréable, profondément francophile, remarquablement compétent et soucieux d'une efficacité rapide, proposa de fournir une base des informations existantes pour faciliter la tâche de chaque chef de secteur ou de sous-réseau mis en place, sur laquelle il pourrait travailler, et une méthode de recherches. Comme j'avais tout à apprendre et tout à faire, je mesurai bien vite l'intérêt de son appui[223].

Grâce à A. Devigny, le réseau *Gilbert* est opérationnel en un temps record. Avant son arrestation en avril 1943 par Klaus Barbie, grâce à l'infiltration de Robert Moog, A. Devigny

---

[218] L'homme a dans tous les cas la langue bien pendue. Ses mémoires fourmillent de réflexions témoignant de son franc-parler, comme celle-ci : « *Deux maladies internes assaillirent la Résistance française, de telle sorte qu'en de multiples cas, les Allemands n'eurent que la peine de s'emparer de corps obèses et mous. La première maladie fut celle du renseignement. Tout Français anti-allemand se croyait un talent d'espion.* » (G. Groussard, *Service secret*, p. 391).

[219] G. Groussard, *Service secret*, p. 403.

[220] *Ibid.*, p. 433.

[221] AF E27/10673, mémo de *Fch* à *Pi*, 12.7.1943.

[222] Voir le point 5.6.7.

[223] André Devigny, *Je fus ce condamné*, Paris, Presse de la Cité, 1978 (**A. Devigny, *Je fus ce condamné***), p. 116.

estime à 170 le nombre d'agents recrutés[224]. Ainsi, très vite, il se trouve au cœur d'une organisation considérable, grâce à ses relations, composées surtout d'autres officiers, qui, eux-mêmes, s'imposent comme ses bras droits en mettant à disposition du réseau leur propre carnet d'adresses.

Parmi les agents de son réseau, il faut mentionner Edmée Deletraz. Recrutée très tôt par A. Devigny, elle est chargée d'assurer la ligne de courrier entre Lyon et Annemasse.

> Ma première visite fut pour Mme Delétraz. Je devais la remercier et comme ses rapports avec Victor Farrell m'avaient semblé des meilleurs, je songeai tout de suite à elle comme fin de ligne pour les liaisons. Convergeant sur la centrale de Lyon, elles devraient se poursuivre par une filière sur un point donné à Annemasse, ville toute proche de Genève. Pourquoi pas chez Mme Delétraz déjà dans le combat[225] ?

Outre son activité en faveur de *Gilbert*, E. Deletraz est également active en faveur de la filière d'évasion *Pat O'Leary*, d' « *réseau du 2e Bureau, le réseau Serge* », et pour *Ajax*[226]. Son arrestation le 16 avril 1943 « *à Annemasse a des répercussions dramatiques sur la Résistance, avec notamment l'arrestation d'André Devigny, de Berty Albrecht, tout ceci n'étant pas sans rapport avec la rafle de Caluire où l'état-major de la Résistance française est éliminé, Jean Moulin en tête*[227] ».

3.7.2 Les MUR prennent position sur le quai Wilson

Les MUR résultent de la fusion, le 26 janvier 1943, de *Combat*, *Franc-Tireur* et *Libération-Sud*, sous l'impulsion de l'envoyé de C. de Gaulle en Métropole, Jean Moulin. Les relations entre les mouvements de Résistance et le représentant de la France libre sont toutefois très tendues, notamment sur le plan financier, mais aussi sur celui des communications avec Londres. Dans le premier quart de l'année 1943, les MUR voient dans la Suisse la réponse à certaines de leurs préoccupations. En février, *Combat*[228] fait la demande aux Britanniques de pouvoir utiliser la voie de leur Attaché militaire en poste à Berne pour l'acheminement de leurs télégrammes et de leur courrier à Londres. Mais ils refusent. En mars, *Combat* insiste.

> On March 12th COMBAT urged the imperative necessity of being able to communicate through the Military Attaché at Berne, pointing out that this route was already used by the CARTE organisation[229].

Les Résistants obtiennent finalement de pouvoir passer les seuls messages urgents, l'acheminement du courrier restant exclu.

A côté des difficultés liées aux communications avec Londres, *Combat* cherche également à résoudre en Suisse ses problèmes financiers.

> On February 19th COMBAT at the request of the Committee of Co-ordination proposed a means of transferring funds more easily to the Resistance Movements in France, claiming that the whole future of the Resistance Movement depended on it. By this arrangement Baring Brothers in London would receive the necessary funds there and transfer them to the account of Lombard, Odier and Co. at Geneva. BARBEY, the Director of the Geneva Bank, would be informed by LIVINGSTONE, the English Consul at Geneva, of the amounts so transferred, which should be mentioned as destined for "GENEVIEVE" which was REX's pseudonym at the Bank. COMBAT would undertake the rest and thirty millions were needed before the middle of February[230].

[224] Voir A. Devigny, *Je fus ce condamné*, p. 145.
[225] *Ibid*., p. 117.
[226] J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 637.
[227] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 58.
[228] Les mouvements constituant les MUR jouissent encore d'une certaine autonomie après la fusion.
[229] NA UK HS7/244, *SOE War Diary* (RF Section), n° 27, vol. 1, p. 175. Voir également R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 72.
[230] NA UK HS7/244, *SOE War Diary* (RF Section), n° 27, vol. 1, p. 174.

Les Britanniques répondent une nouvelle fois par la négative, arguant que la question des fonds a été discutée avec J. Moulin et que ce dernier refuserait également. Là encore, *Combat* revient à la charge en mars, sans plus de succès.

> S'il est avéré que les MUR ne cherchent pas initialement le contact avec les Américains *[…]* mais avec les seuls Anglais, c'est le refus de ceux-ci qui pousse les MUR dans les bras des Américains[231].

Ainsi, P. Monod arrive en Suisse en mars 1943 comme représentant des MUR auprès des Américains pour plaider la cause de la Résistance.

> Martel's mission was to describe this organization, to state its need and to secure financial aid for it from the Allies[232].

L'idée d'établir en Suisse une Délégation permanente des MUR est alors également posée sur le tapis.

> *[MUR]* now proposed to have a representation in Switzerland, probably at Lausanne, with the tacit approval of the Swiss authorities and with aid from the Swiss intelligence service in maintenance of communication with the groups in France[233].

L'OSS entre en matière. Il propose un financement en échange de renseignements sur la situation dans l'Hexagone. Après un retour en France de P. Monod pour présenter les conditions américaines aux dirigeants des mouvements, il revient en Suisse au début du mois d'avril avec P. Bénouville, alias *Lahire*, nommé responsable des Relations extérieures des MUR. Un « *"accord complet" est conclu le 4 avril 1943*[234] ».

La Délégation prend alors ses quartiers à Genève, et non à Lausanne comme prévu initialement. Jules Davet, alias *Dunoyer*, général d'aviation, en prend la tête en mai 1943 pour en « *présenter une façade respectable* ». Monarchiste comme lui, sa nomination a été proposée par *Lahire* à Henri Frenay. Mais *Martel* reste « *la tête politique de l'affaire*[235] ».

D'autres personnages marquants rejoignent l'organisation. Jean-Marie Soutou est chargé de la rédaction d'un *Bulletin d'information*, avec une « *une double mission : informer la Résistance intérieure de ce qui se passe à l'extérieur et présenter à l'extérieur une image fiable de la France captive et renaissante*[236] ».

Pour respecter ses engagements, la Délégation se doit par ailleurs de livrer des renseignements aux Américains. Si les MUR des structures nécessaires à leur obtention en France, encore faut-il être en mesure de les acheminer à travers la frontière franco-suisse. La responsabilité des franchissements est attribuée au douanier Lucien Mas, alias *Boris*. Ce dernier organise en faveur des Relations extérieurs de P. Bénouville, devenu *Barrès*, un service de courrier bihebdomadaire[237], avec la complicité du PR de Genève.

> L'idée d'une Délégation de la Résistance à Genève ne prenait sens que s'il existait un service régulier de courrier entre la France et la Suisse. Ce service d'un genre particulier, unique dans l'histoire de la Résistance, nous l'appellerons la "Cryptopostale"[238].

---

[231] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 74.
[232] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945.
[233] *Id*.
[234] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 78.
[235] *Ibid*., p. 74.
[236] *Ibid*., p. 84.
[237] Un service de courrier assurant la même fréquence de livraison est par ailleurs assuré entre Genève et Berne pour la remise du matériel de renseignement à l'OSS : « *A bi-weekly courier service to Bern was being operated by* [MUR] *and through this channel Dulles had received the French plans for railroad information and sabotage service* […] » (NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945).
[238] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 225.

Les modalités de la collaboration entre la Délégation et le SR sont l'objet d'une réunion au printemps 1943. Y participent P. Bénouville, P. Monod, L. Mas, P. Clément et R. Farquet.

> Il fut décidé que Mas ferait franchir la frontière au courrier en des lieux et à des dates convenus avec le SR, au rythme de deux par semaine dans chaque sens. Ce courrier serait attendu de l'autre côté de la frontière par un agent de la *[Section Alliés]* qui le transmettrait immédiatement, sans l'ouvrir, à la Délégation. Celle-ci trierait immédiatement l'information et remettrait aux Suisses ce qui pourrait les concerner[239].

Cet « *accord du Bavaria* » connaît ensuite quelques adaptations allant dans le sens d'une priorité donnée aux Américains dans la transmission des données.

Dans son ouvrage sur l'Affaire suisse, R. Belot décrit dans le détail les multiples voies qui sont tracées à travers la frontière franco-suisse pour garantir le bon fonctionnement de la *Cryptopostale*. La responsabilité d'une d'elle incombe à Félix Plottier, réfugié français inquiété par la justice militaire suisse[240]. Relevant les dangers des franchissements, l'historien de Belfort écrit :

> Il faut insister sur le fait que toute l'organisation de la Cryptopostale était l'œuvre d'amateurs en clandestinité. La guerre de l'ombre n'est pas celle des professionnelles. A titre d'exemple, rappelons que Bénouville était journaliste, Monod avocat, Mas douanier. Et même les militaires de carrière étaient peu préparés à une guerre d'occupation qui est aussi une guerre civile[241].

3.8 D'autres réseaux ou mouvements de la Résistance française joue la carte « Suisse »

Durant la Seconde Guerre mondiale, le territoire suisse est utilisé par bon nombre de réseaux et de mouvements de la Résistance française pour y contacter les Alliés et notamment, en matière de renseignement, la communauté internationale qui y est installée. Il n'a pas été tenté ici d'en établir une liste exhaustive. Certains sont traités dans l'historiographie, de ce fait, d'autres mériteraient encore de l'être. Seuls deux exemples seront toutefois présentés ici.

3.8.1 Réseau « Agir »

Michel Hollard est un entrepreneur en gazogène établi à Paris. Confronté à la pénurie de charbon qui menace les ventes, il cherche dans les forêts du massif jurassien une source d'approvisionnement en bois pour ses clients. « *L'obligation d'aller prospecter les zones forestières lui inspira un projet* a priori *insensé*[242] ». M. Hollard a l'idée de prétexter une nécessité professionnelle pour pénétrer dans la zone interdite qui borde la frontière franco-suisse, puis de la traverser. C'est précisément ce qu'il fait pour la première fois en mai 1941, pour se présenter à l'ambassade britannique à Berne et offrir spontanément ses services au SIS. Assuré du soutien anglais, il met sur pied le réseau de renseignement *Agir* qui se distinguera notamment par sa chasse aux rampes de V1, ce qui vaudra à son chef le surnom de « *l'Homme qui a sauvé Londres*[243] ». M. Hollard effectue de fréquents voyages en Suisse pour y livrer ses renseignements d'abord à Hugh N. Fryer, adjoint de l'Attaché militaire britannique à Berne, puis à l'agent James Kruger à Lausanne[244]. Pour circuler en Suisse, il reçoit l'assistance du SR, soit d'A. Gagnaux, Jean-Pierre Grandy et Pierre Huser[245]. Le réseau comptera plus d'une centaine d'agents en 1944, avant une vague d'arrestations qui emportera

[239] *Ibid*., p. 239.
[240] Voir l'affaire Plottier au point 5.6.8.
[241] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 265.
[242] F. Hollard, *Michel Hollard*, p. 29.
[243] George Martelli, *L'homme qui a sauvé Londres*, Paris, René Juillard, 1960.
[244] F. Hollard, *Michel Hollard*, p. 95.
[245] *Id*. J.-P. Grandy, habitant Neuchâtel, ne figure pas comme employé dans les archives du SR. Il est envisageable qu'il soit rattaché au service de renseignement de la 2e div.

son chef dans l'enfer de la déportation. Le jeune Olivier Giran agent du réseau *Agir* et du SR sera quant à lui fusillé[246].

3.8.2 Réseau « Vélites-Thermopyles »

Couleuvre est mis sur pied à Paris, dès l'été 1940, par deux enseignants, Raymond Croland et Pierre Piganiol[247]. En 1943, il est pris en charge par le BCRA et sa centrale *Prométhée* sous le nom de *Vélite*[248]. Après une vague d'arrestations en février 1944, et notamment celle de son chef, R. Croland qui meurt en déportation, le réseau prend le nom de *Thermopyles*. Le réseau dispose d'une filière vers la Suisse passant par le PR de Vallorbe/Yverdon[249], sans qu'un organe bénéficiaire autre que le SR n'ait pu être déterminé avec certitude.

Selon un témoignage recueilli en 1946, *Vélite* met en place, en 1942, un système d'échange d'informations avec le SR.

> Vélite crée un service d'échange de renseignements avec la Suisse. Par SOLER (pseudo – il n'est pas revenu), qui faisait partie d'un S.R. suisse, S.R. qui avait des ramifications avec l'Allemagne, l'Europe Centrale et la Russie, on se passe mutuellement les choses intéressantes. SOLER s'est fait prendre au début de 1944, transportant des denrées de marché noir, non qu'il le fasse pour son propre compte, mais parce que c'était une façon de passer la véritable marchandise, les documents, façon de faire qui était en usage autour de lui. Il fut déporté[250].

Il n'a pu être déterminé avec certitude qui se cache derrière le pseudonyme de *Soler*, ni, de ce fait, si un tel échange est réellement mis en place. Selon un court historique établi par le Service historique des Armées, le réseau entretient bien des « *liaisons avec le S.R. suisse par l'intermédiaire de BOGNOT*[251] ». Or, Jacques Bognot, agent du PR d'Yverdon dont l'activité sera évoquée plus bas[252] et dont le bassin d'activité correspond peu ou prou à celui de *Vélite*, est bien arrêté en mars 1944 et déporté. Si une collaboration entre le réseau et le SR peut parfaitement justifier l'entretien par les Français d'une liaison avec la Suisse sans que des informations y soient livrées à une antenne alliée, l'envoi de renseignements récoltés par les services helvétiques en direction de la France occupée constituerait un procédé inédit – et probablement contraire au droit de la neutralité. A cette difficulté s'ajoute la question de savoir comment *Cordey*, chef du PR, aurait à sa disposition du matériel venu de l'Est, alors qu'il n'y dispose d'aucune source. Dans l'état actuel de la recherche, la nature exacte de la liaison de *Vélite* avec le SR reste donc sujette à caution.

3.9 Les outsiders

3.9.1 Le Tchèque Karel Sedlacek

Le service de renseignement du gouvernement tchécoslovaque en exil est considéré au sortir de la guerre comme ayant été très efficace.

> During the years of exile General MORAVEC built up a very efficient network of foreign stations, working to his headquarters in London[253].

Parmi ces postes à l'étranger, celui qui est implanté en Suisse y fait partie intégrante de la communauté internationale du renseignement. Basé à Saint-Gall, il ne semble toutefois pas

[246] Voir l'affaire Carnet au point 5.7.2.
[247] CARAN 72AJ/81/IV, historique de *Vélite Thermopyles* établi par le Service historique des Armées.
[248] H. Noguères, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, tome 3, *Et du Nord au Midi. Novembre 1942-Septembre 1943*, Paris, Robert Laffont, 1972 (**H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 3**), p. 225.
[249] Voir le point 2.2.7 ; A. Dhote & M. Bobillier, *Résistance, Libération*, t. 1, p. 164-177.
[250] CARAN 72AJ/81/IV, Patrimonio, *Témoignage de Mr. André FRANCOIS, Alias DEVON – VALLET – R.X. 2,100*, 27.3.1946.
[251] CARAN 72AJ/81/IV, historique de *Vélite Thermopyles* établi par le Service historique des Armées.
[252] Voir le point 4.5.2.
[253] AN UK KV2/1657, dossier Sedlacek, extrait (*extract*) issu d'un rapport du MI6 du 21.8.1945, 16.4.1953.

être actif sur la scène romande et sort donc quelque peu du cadre de la présente étude. Son rôle durant la guerre étant sujet à controverse, il mérite toutefois que quelques lignes lui soient accordées ici.

Le poste a été fondé à la fin de l'année 1934, soit un peu plus de quatre ans avant le démantèlement complet du pays, sous le nom de code de *Kazi*. Œuvre de Karel Sedlacek, alias *Thomas Selzinger*, journaliste au *Narodni Listy*, il est installé au Consulat de Tchécoslovaquie à Zurich, dans les locaux duquel est placé un émetteur radio[254]. En 1939, la situation a quelque peu changé. K. Sedlacek bénéficie désormais d'une couverture fournie cette année-là par les Britanniques[255]. Il habite à Saint-Gall sous le nom de *Charles Simpson*. Au printemps, il parvient à soustraire plusieurs millions de francs suisses placés en réserve en Suisse par le gouvernement tchécoslovaque et que l'Allemagne tente de récupérer. Le magot, convoyé dans un taxi jusqu'à la frontière, est expédié à Londres par la France[256].

Malgré sa couverture, K. Sedlacek ne reste pas incognito en Suisse. En 1941 déjà, la *Gestapo* de Constance envoie un agent, Johannes Hauff, un Allemand domicilié à Kreuzlingen, se renseigner sur son compte. Ses relations avec H. Hausamann, chez la belle-mère duquel il réside, sont notamment connues[257]. K. Sedlacek est en effet un ami du chef du *Büro Ha*, avec lequel il collabore en matière de renseignement, comme s'en est persuadé le SIS.

L'agent tchécoslovaque joue un rôle important dans l'ouvrage d'A. Read et D. Fisher. Il constituerait, tout comme le commerçant appenzellois, un des chaînons permettant aux services britanniques, via le réseau *Dora*, de faire transiter à destination des Soviétiques, sans éveiller leurs soupçons, les renseignements les concernant rassemblés par le programme *Ultra*. Selon les auteurs d'*Opération Lucy*, les informations en provenance de Bletchley Park seraient remises aux Tchécoslovaques à Londres, lesquels les enverraient par voie hertzienne à K. Sedlacek, alias *Oncle Tom*, qui les mettraient à disposition du chef du *Büro Ha*, à l'attention de Rudolf Rössler. Elles aboutiraient entre les mains des pianistes du réseau *Dora* qui les télégraphieraient à Moscou, dans les bureaux du GRU. C'est ainsi que, parallèlement, H. Hausamann se les appropriant au passage, ce stratagème aurait permis à la Suisse de bénéficier de la meilleure source de renseignement de la guerre[258]. Le scénario proposé par A. Read et D. Fisher résiste-t-il à la critique ? Rien n'est moins sûr. Tout d'abord Timothy P. Mulligan, archiviste aux NARA, montre la différence de nature entre les messages de *Dora* conservés et les renseignements déchiffrés en Grande-Bretagne[259]. Certains documents ensuite se révèlent incompatibles avec l'hypothèse des auteurs anglais, notamment un rapport du SIS conservé sous la forme d'un extrait dans les dossiers du MI5.

> Extract from M.I.6. summary of wartime activities of the "Rote Drei".
>
> …
>
> 5. The connexions which Karel SEDLACEK and Major Hans HAUSAMANN may have had with the ROESSLER organisation are hard to define. *[…]* SEDLACEK said that his organisation, which was composed of emigrant German Social Democrats, had originally operated against

[254] J. Garlinski, *The Swiss Corridor*, p. 9.
[255] AN UK KV2/1657, dossier Sedlacek, extrait (*extract*) issu d'un rapport du MI6 du 27.3.1953, 14.4.1953.
[256] A. Matt, *Zwischen allen Fronten*, p. 219.
[257] J. Hauff, agent de Wilhelm Müller de la Gestapo de Constance, puis de son successeur Emil Truckenbrod, est chargé d'une longue série de missions, qui le mènent jusqu'à Genève, pour lesquelles il sera condamné à trois ans de prison le 29 septembre 1944 par le trib.ter.3B à Zurich. Ses enquêtes visent principalement à établir si des personnes sur lesquelles pèsent des soupçons, travaillent effectivement pour les services britanniques. Il réussit notamment à infiltrer un réseau communiste travaillant pour ces derniers (AF E5330/1982/1 vol. 157 dos. 98/28 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.3B dans l'affaire Hauff, 29.9.1944).
[258] A. Read & D. Fischer, *Opération Lucy*, p. 141.
[259] T. P. Mulligan, « Spies, Ciphers and 'Zitadelle' ».

> Germany from Karlsbad and Marienbad until the annexation of the Sudetenland by Germany in 1938 forced them to move to Switzerland, where it continued its activities with the help of MEYER-LANGE (alias JOHNSTON) and his wife[260]. It also worked with the knowledge and protection of Major (then Captain) HAUSAMANN – a Swiss Intelligence Officer of pronounced left-wing sympathies – who received copies of information it obtained.
> 6. Between September 1939 and February 1940 HAUSAMANN passed to this service[261] voluminous information in German, all appearing to emanate from sources within Germany – widely scattered throughout the German Army, Ministries and Industry. These reports were christened "Capt. X's flimsies[262]" by our local representative.
> 7. on one occasion (about 1941 or 1942) when SEDLACEK's W/T[263] broke down he requested our Geneva station to transmit a quantity of material on his behalf. A study of this material showed that it seemed to originate from the same network as "Capt. X's flimsies". Again in 1943 or 1944 Rachel DUEBENDORFER reported to our Geneva representative[264] that RADO's W/T had broken down and that he had a lot of material which he did not wish to be lost to the Allied effort and which she passed to us on his behalf on the strict understanding that we did not report the fact to Moscow. The material in question was easily identifiable as "Capt. X's flimsies"[265].

Plusieurs éléments de ce passage témoignent en défaveur d'une utilisation de K. Sedlacek par les services de renseignement britannique pour faire parvenir des informations récoltées par le programme *Ultra*. Le premier consiste dans la description par le SIS des propres sources de l'agent tchécoslovaque. Non seulement celles-ci n'incluent en rien des renseignements venus de Grande-Bretagne – on peut toutefois imaginer que, dans un service comme le SIS, la main droite ne sait pas forcément toujours ce que fait la main gauche –, mais elles paraissent de surcroît assez conséquentes pour en expliquer un flux régulier à l'attention du chef du *Büro Ha*. Relève d'un second élément le fait que cette masse d'informations circule déjà entre septembre 1939 et février 1940. Il a été en outre constaté que la nature de ces renseignements ne diffère pas de 1941 à 1944. Durant toute la période de la guerre, les *Capt. X's flimsies* semblent provenir de la même source. Or, les premières interceptions de messages allemands arrivent à Bletchley Park en mars 1941 et ce n'est pas avant 1943 qu'*Ultra* atteint son rythme de croisière[266]. Comme autre élément chronologique, il faut relever l'incompatibilité, toujours dans l'« hypothèse *Ultra* », entre une constance dans les sources de 1939 à 1944 de K. Sedlacek avec la réalité d'une Union soviétique alliée à l'Allemagne jusqu'au 22 juin 1941. Cette argumentation vise à montrer qu'il est improbable que l'agent tchécoslovaque œuvre de la manière décrite par A. Read et D. Fisher et que l'émetteur radio de K. Sedlacek semble bien plus servir à envoyer des renseignements à Londres qu'à en recevoir. Malheureusement, elle n'éclaircit en rien le mystère qui entoure les sources *Werther* et *Olga*, mystère que les deux auteurs anglais se proposaient de résoudre avec leur hypothèse[267].

---

[260] Ce couple n'a pas été identifié
[261] Soit le SIS.
[262] Les rapports *Ha* sont généralement dactylographiés sur du papier très fin, car tapés en plusieurs exemplaires. Cette expression peut éventuellement faire référence à la large diffusion de ces rapports au sein de la communauté du renseignement. On en retrouve par exemple une collection importante dans les archives de l'antenne bernoise de l'OSS (NARA RG226 Entry 123 Box 77-87).
[263] *Wireless Telegraphy*. Cet acronyme désigne ici un appareil radiotélégraphique.
[264] Un contact entre Rachel Dübendorfer, alias *Sissy*, membre central du réseau *Dora* (voir annexe 7.15), et V. Farrel est rapporté par ailleurs (AN UK KV2/1611, dossier Foote, *Alexander Allan Foote, Draft*, 8.1947).
[265] AN UK KV2/1657, dossier Sedlacek, extrait (*extract*) issu d'un rapport du MI6 du 27.3.1953, 14.4.1953.
[266] R. Bennett, *Intelligence Investigations*, p. 10-13.
[267] A ce propos, un intéressant document conservé aux NA UK, extrait d'un rapport produit par le *Combined Services Detailed Interrogation Centre* (CSDIC) à partir des déclarations de Horst Kopkow, l'un des agents de la Gestapo ayant mené la lutte contre la *Rote Kapelle* (Gilles Perrault, *L'Orchestre rouge*, Paris, Fayard, 1967, p. 217), présente une partie des sources d'A. Radó que les Allemands pensent avoir identifiées. Il s'agit d'un contact en Italie du Nord, d'un autre dans les Balkans, de cercles militaires allemands, en particulier d'un général nommé Veiel (probablement Rudolf Veiel, lequel a effectivement été impliqué dans le complot du 20 juillet 1944), d'un industriel de Stuttgart nommé Schlossberg et de l'état-major de l'armée suisse « *who were always*

Dans le cadre de la présente problématique, il faut avant tout retenir du passage du rapport attribué au SIS, la grande proximité entre K. Sedlacek et H. Hausamann, laquelle se traduit par une grande parenté entre les rapports de l'un et ceux de l'autre. Ceci témoigne à coup sûr d'une étroite collaboration entre les deux hommes. Il est également très intéressant de constater que le service de renseignement britannique, lequel à fourni à *Charles Simpson* sa couverture, ne découvre le fruit de son travail qu'à l'occasion d'une panne du récepteur tchécoslovaque. Ce fait démontre une grande autonomie des services des pays occupés envers celui qui les soutient et les financent.

En guise d'épilogue, il n'est pas sans intérêt de constater que K. Sedlacek semble par ailleurs avoir précocement fait le choix du communisme. En 1942, Alexander A. Foote, alias *Jim*, opérateur et agent du GRU à Lausanne, un des piliers du réseau *Dora*, reçoit l'instruction du *Centre* à Moscou d'envoyer un nommé Jean Bohny à Saint-Gall pour prendre possession d'un émetteur radio chez un certain Charles Simpson. En cas de succès, il doit en aviser une jeune femme de la Croix-Rouge suédoise[268]. L'opération semble avoir échoué, mais permet d'établir dès cette date une affiliation du poste saint-gallois avec l'URSS. En 1945, le passeport britannique de K. Sedlacek lui est retiré lorsqu'il est officiellement nommé Attaché militaire de Tchécoslovaquie à Berne. C'est en tant que tel qu'en 1948, il tentera de réactiver les restes du réseau *Dora* en Suisse, amenant à une nouvelle arrestation de R. Rössler et de Xaver Schnieper, ancien collaborateur du *Büro Ha*[269].

3.9.2 Les services belges

Parmi les nombreux réseaux de renseignement actif sur la frontière figure le réseau belge *Rivert*. En préambule, il faut toutefois préciser que l'affiliation de cette organisation au renseignement belge est sujette à caution.

Fait prisonnier en 1940, Justin Duchamps, officier belge, parvient, en octobre 1942, à s'évader et à gagner la Suisse, où il est interné.

> Des officiers de la Sécurité Militaire suisse repérèrent très vite chez lui un patriotisme hors pair ainsi qu'une volonté déterminée de continuer à se battre. Ils lui proposèrent alors de militer dans une organisation clandestine contre les Allemands[270].

C'est ainsi que J. Duchamps, qui devient *Rivert*, entre au service du réseau polonais de S. Appenzeller. Selon Emmanuel Debruyne, qui se base sur des archives belges, *Rivert* n'a pas conscience, dans un premier temps, d'intégrer une organisation polonaise et « *pense* […] *travailler pour un service interallié*[271] ». Bien que n'ayant reçu qu'une formation rudimentaire, il part pour le Belgique le 29 décembre 1942 « *avec l'aide des Services Spéciaux suisses*[272] ». Il monte dans son pays un réseau avec l'aide de résistants locaux, puis revient en Suisse le 23 janvier 1943. Lorsqu'il découvre qu'il œuvre en faveur de l'organisation d'un pays étranger, il exige que l'intégralité de ses renseignements soit transmise aux services belges à Londres. Ce qui lui est accordé. Le service belge à Londres

well informed : it was not thought that Swiss Staff Officers were in the pay of the Russian IS, but merely that they were careless, even indifferent, about the inf[or]*m*[ation] *they possessed* » (AN UK KV2/1611, dossier Foote, extrait (*extract*) issu d'un rapport du CSDIC du 14.3.1946, 30.4.1946).

[268] AN UK KV2/1657, dossier Sedlacek, extrait (*extract*) issu d'un rapport d'A. Foote du 9.8.1947, 14.4.1953. Voir également AN UK KV2/1611, dossier Foote, *Alexander Allan Foote, Draft*, 8.1947.

[269] AN UK KV2/1657, dossier Sedlacek, extrait (*extract*) issu d'un rapport du MI6 du 27.3.1953, 14.4.1953. Sur cette seconde affaire Rössler, voir également Karl Lüönd, *Spionage und Landesverrat in der Schweiz*, tome 1, Zurich, Ringier, 1977, p. 92-93.

[270] J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais*, p. 258.

[271] E. Debruyne, *La guerre secrète des espions belges*, p. 331.

[272] J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais*, p. 259.

est quant à lui contacté par Stanislas Gano, chef du renseignement du gouvernement polonais en exil, et donne son feu vert à l'utilisation de *Rivert* par *Etienne*[273].

> Une coopération exemplaire s'instaura alors entre les composantes belges, françaises et suisses du réseau d'Etienne[274].

Rivert faisant partie intégrante du réseau *Etienne*, il profite assez naturellement de ses lignes de passage à travers la frontière franco-suisse en Ajoie.

Plus tard, consécutivement au débarquement allié en France, le renseignement du Royaume demande à prendre en main le réseau *Rivert*, lequel devient ainsi, un accord étant conclu, pleinement belge à partir du 12 juin 1944[275]. Il est alors intégré au *Service belge en Suisse* (SBS), un organe « *fonctionnant davantage comme une antenne de la Sûreté*[276] » que comme un réseau de renseignement.

> Le 15 mars 1944 arrive en Suisse un nouveau représentant de la Sûreté, "Botteur", qui n'est autre que Joseph Romainville *[…]*. *[Max]* Bejai[277] craint que Botteur n'essaie de le supplanter, alors que Romainville a en fait été envoyé pour le seconder, en vue d'établir des lignes d'évacuation du courrier depuis la Belgique vers la Suisse, et depuis la Suisse vers Lisbonne. Botteur doit également établir une filière d'évasion, regrouper les différents services belges dans la Confédération helvétique, et accessoirement collecter des renseignements sur l'Allemagne et l'Italie. C'est ainsi que se met en place le SBS *[…]*[278].

Second réseau belge a disposé d'une liaison avec la Suisse, *Tempo*, dont les relations avec le PR de Vallorbe/Yverdon ont été évoquées plus haut[279], est fondé par Léopold Vandewyer, policier à Bruxelles, puis dirigé depuis le territoire de la Confédération après le repli de ce dernier en pays neutre. Il compte jusqu'à 500 agents, dont seulement quelques pourcents ne sont pas Belges. Ses renseignements sont expédiés à Londres via le consulat britannique à Genève. Tout comme *Rivert*, *Tempo* passe entre les mains du SBS au printemps 1944[280].

3.9.3 Les services néerlandais

Peu de mentions de l'activité des services néerlandais ont été trouvées dans le cadre des recherches effectuées en vue de cette étude. Pourtant, comme l'historien Henry Spira l'a déjà pressenti en lien avec l'affaire Demierre, les Hollandais ont également leurs représentants au sein de la communauté du renseignement[281]. La collaboration avec ceux-ci semble être du ressort du PR de Genève, et en particulier de P. de Saugy, bien que certains éléments franchissent la frontière en Ajoie. Dans le journal de guerre de l'antenne jurassienne, J. Quartier-la-Tente écrit en effet en date du 31 mars 1944 :

> Téléphone au Bureau de Secteur des Douanes, pour faire autoriser les deux Hollandais à venir à Porrentruy.
> Il s'agit de 2 agents du S.R. Hollandais de Paris[282].

Le lendemain, il ajoute :

> Téléphone du Plt. de "Saugy", au sujet des deux Hollandais.
> Le Général van "Tricht" a délégué un de ses représentants pour les rencontrer.

---

[273] *Id*.
[274] *Id*.
[275] *Ibid*., 260-261.
[276] E. Debruyne, *La guerre secrète des espions belges*, p. 48.
[277] Agent de la Sûreté arrivé à Zurich en octobre 1942 et chef de la mission JOB, laquelle a pour objectif, d'entente avec les Britanniques, l'observation des relations économiques entre la Suisse et la Belgique occupée.
[278] E. Debruyne, *La guerre secrète des espions belges*, p. 139.
[279] Voir le point 2.2.7.
[280] E. Debruyne, *La guerre secrète des espions belges*, p. 33, 51, 140, 304.
[281] H. Spira, *La frontière*, p. 42-47.
[282] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.

Le contact étant d'une certaine manière établi, le « *représentant du Général van Tricht* » prend directement contact le 2 avril avec J. Quartier-la-Tente. Le 4, *Cartier* se rend en visite aux prisons de Porrentruy « *pour la question des deux Hollandais*[283] ». Aucune allusion n'est faite à la présence de l'émissaire néerlandais, mais il semble que le cas se voit alors régler, puisqu'il n'en sera plus dès lors fait mention dans le journal.

Il a été vu avec le cas de K. Sedlacek que les gouvernements en exil des pays occupés par l'Allemagne ont bénéficié de l'aide du SIS pour relancer ou maintenir leurs services de renseignement, y compris en Suisse. Dès lors, il est parfois difficile de savoir pour qui un ressortissant de ces Etats travaille. Un certain nombre de Hollandais sont en effet mis en cause par le *Spab* et la justice militaire dans le cadre d'affaires d'espionnage au préjudice de l'Allemagne. Parmi eux figurent par exemple Rien de Vries, Albertus Kamphuis et les frères Strijbos[284].

Il est à relever également le passage par la Suisse de la *ligne van Niftrik*[285]. Celle-ci bénéficie, à Genève, de la complicité de R. Bouchardy. Celui-ci déclare en effet en janvier 1944 :

> Je suis en relations avec le consulat de Hollande, de France, d'Angleterre, de T*[ch]*écoslovaquie. Ces gens sont venus me trouver pour me demander de faire passer de leurs ressortissants de Suisse en France. Je les vois de temps à autre à ce sujet. En ce qui concerne la Hollande, je traite avec un monsieur Van Niftrick (?) qui m'a été envoyé par le capitaine Burnier[286].

Cette ligne d'évasion créée par Job G. van Niftrik ne semble toutefois pas avoir servi à des fins de renseignement.

3.10 Une alternative aux passages : la guerre des ondes

Parmi les stratégies adoptées par les différents services établis en Suisse, que ce soit le SR ou ses homologues alliés, pour s'affranchir de la frontière, l'utilisation d'appareils de TSF est sans conteste la plus efficace. Elle n'est toutefois pas sans poser de gros problèmes. Tout d'abord, à l'heure de la technologie à lampes, sa mise en œuvre est lourde et délicate. Ensuite, à côté des contraintes matérielles, la question des émissions radio est extrêmement règlementée. Si la nature de la voie hertzienne permet à un *pianiste* de faire parvenir ses messages au-delà des frontières sans obstacle, celle-là même implique que ses ennemis sont en mesure de les détecter. Ainsi, les ondes sont un enjeu de la politique de neutralité. Preuve pour un belligérant de l'utilisation du territoire national helvétique par une puissance ennemie, les postes émetteurs sont interdits et leurs opérateurs, contraints à la clandestinité, sont traqués par une unité spécialement créée par l'EMA, le *Détachement du Jura*.

3.10.1 Les émetteurs clandestins

Conformément au droit de la neutralité, la Suisse est tenue d'empêcher l'installation de toute « *station radiotélégraphique* » et de tout « *appareil destiné à servir comme moyen de communication avec des forces belligérantes sur terre ou sur mer*[287] ». Durant le conflit, le

[283] *Id*.
[284] Pour R. de Vries, voir AF E27/10792. Pour A. Kamphuis, AF E5330/1982/1 vol. 176 dos. 98/5007 année 1944. Pour M. O. et W. Strijbos, voir AF E27/10888.
[285] Voir Etienne Verhoeyen, « Van magistraat tot geheim agent. Robert De Schrevel, alias 'Roger de Saule' : een Belg in de Franse militaire inlichtingendienst, 1939-1942 », in *Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 12, 2003 (**E. Verhoeyen, « Van magistraat tot geheim agent »**), p. 77-79.
[286] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 11.1.1944. Voir l'affaire Bouchardy au point 5.6.4. A propos d'E. Burnier, voir le point 5.8.1.
[287] Art. 3 de la V^e^ Convention de La Haye de 1907, en annexe 7.8.

gouvernement prend cette obligation très à cœur. Des moyens législatifs et répressifs sont mis en œuvre pour s'y conformer. De leur côté, les représentations diplomatiques étrangères ne manquent pas de rappeler les autorités helvétiques à l'ordre lorsque des émissions suspectes sont détectées par leurs propres services. Mais quelle est l'importance des belligérants dans la chasse aux émetteurs clandestins ?

A fin janvier 1941, l'attaché militaire britannique à Berne fait parvenir au SR la dénonciation d'une activité radio « *amateur* » entre des émetteurs clandestins en Suisse et une station en Allemagne détectée depuis Londres[288]. Une enquête est lancée qui démontre au final que l'émetteur est situé en dehors du territoire suisse[289].

Certains cas révèlent donc bien une sensibilité des autorités helvétiques vis-à-vis des remontrances des diplomates étrangers quant à l'utilisation du sol suisse pour des émissions radios qui leur sont préjudiciables. Toutefois, dans d'autres, ces réclamations – si réclamations il y a – ne sont pour rien dans les mesures prises à l'encontre des émetteurs clandestins. Il est, par exemple, généralement admis dans l'historiographie concernant le réseau *Dora* que les Suisses le démantèlent en 1943 sous l'influence des Allemands, lesquels sont parfaitement au courant de la subsistance à Genève d'une branche de la *Rote Kapelle*.

Une autre vision de l'affaire est proposée au début des années 1970 par l'ancien chef du réseau *Dora* lui-même. Dans ses mémoires, A. Radó fait part du télégramme qu'il fait parvenir au *Centre* à Moscou le 8 juillet 1943, dont il cite un passage :

> La Gestapo et la police Suisse ne collaborent pas. Ceci est certain. Mais cela n'empêche pas que la Gestapo peut attirer l'attention des Suisses sur notre réseau[290].

Il ajoute :

> Nous verrons par la suite que c'est bien ce qui arriva. Se fondant sur les informations reçues des Allemands, le contre-espionnage suisse entra en action contre nous[291].

Au sujet du démarrage de l'enquête menée contre son réseau, A. Radó adopte donc une position intermédiaire entre, d'une part, celle qui le verrait causé directement par des pressions allemandes et, d'autre part, celle qui le considérerait comme le fruit d'une pure découverte helvétique. Les autorités suisses décideraient d'agir d'eux-mêmes, sous la menace de la situation et au moyen d'éléments d'enquête fournis par les organes répressifs du *Reich*.

> Ce furent probablement les événements d'Italie, en mettant en danger la neutralité de la Suisse, qui avaient amené Masson à prendre la décision que les chefs du SD et de la Gestapo attendaient depuis si longtemps et avec tant d'impatience[292].

Sa vision d'une action opportuniste de la part des Suisses à son encontre est appuyée par un sentiment peut-être exagéré de représenter, à leurs yeux, un cas exceptionnel. Il ajoute en effet plus bas que, « *pour mener cette entreprise, le contre-espionnage suisse créa un groupe spécial sous le commandement du lieutenant Maurice Treyer*[293] ».

Avant la mobilisation déjà la question des émetteurs clandestins est abordée par l'EMA[294]. Tout au long de la guerre les mesures visant à les combattre sont renforcées. Le 22 juillet 1940, la *Section des renseignements* émet une directive intitulée *Instructions pour l'exécution de recherches en vue de déceler les émetteurs clandestins*. La raison en est exprimée en préambule :

[288] AF E27/11272, note d'H. A. Cartwright, 28.1.1941.
[289] AF E27/11272, lettre de Hagen au SR, 11.2.1941.
[290] S. Radó, *"Dora"*, p. 325.
[291] *Id*.
[292] *Ibid*., p. 350.
[293] *Ibid*., p. 351.
[294] Voir notamment AF E27/11272.

> Il est certain que des stations de radio clandestines font chez nous des émissions secrètes soit en faveur d'une puissance belligérante, soit au détriment de notre défense nationale[295].

Par elle, tous les employés des PTT, les fonctionnaires de police et les gendarmes d'armée sont appelés à signaler les antennes leur paraissant louches – étant même autorisés à, « *sans éveiller les soupçons, pénétrer dans les propriétés des personnes suspectes*[296] ». Pour les aider dans leur travail, un fascicule représentant, par des dessins, différentes formes d'installations, est également publié[297]. Cette mesure est complétée légalement par la mise en application par le CF de l'*Arrêté fédéral interdisant les installations et appareils émetteurs* du 6 septembre 1940.

Il ressort en outre des archives que l'unité qui découvrira les émetteurs du réseau *Dora*, la cp.radio7, est affectée dès novembre 1939 à la détection des émetteurs clandestins et dispose dès lors de voitures goniométriques. Cette unité n'est ainsi en aucun cas un « *groupe* » constitué à la seule fin de confondre A. Radó et ses camarades. Il est toutefois exact que M. Treyer commande un « *détachement spécial* » de cette compagnie. Or, cet officier écrit, dans un rapport daté du 18 octobre 1943 :

> En raison de la situation résultant pour la Suisse de l'invasion de l'Italie par les forces anglo-américaines, le dispositif de surveillance prévu par la Cp.radio 7 fut mis en place le 9.9.43 dès 1400. Le Det.spécial I chargé de la surveillance de la Suisse romande commença immédiatement son activité.
>
> Le 11.9.43 à 0203 une émission en télégraphie, particulièrement puissante, était constatée *[…]*. Les relèvements radiogoniom*[é]*triques et les comparaisons de puissance en divers points du pays ayant présenté toutes les caractéristiques d'une émission ayant lieu dans les environs de Genève, une action fut organisée[298].

Il ne fait pas de doute qu'A. Radó a, pour la rédaction de ses mémoires, eu accès à ce rapport – ainsi qu'à d'autres[299]. L'interprétation qu'il en fait confirme toutefois l'approche égocentrique qu'il a de cette affaire. Le dét.spécial I de la cp.radio7 n'est pas mis en place pour débusquer son réseau, mais procède d'une mesure globale, au niveau du pays, en relation avec le débarquement allié en Italie. Ce détachement est créé, dans le cadre de ce plan, pour la surveillance de la Suisse romande. Son caractère « *spécial* » n'indique pas une mission visant spécifiquement son réseau – d'ailleurs M. Treyer poursuivra son activité bien après les arrestations de ses *pianistes*[300]. Il signifie que le détachement est mis sur pied en dehors du fonctionnement normal, pour un laps de temps limité. Or, précisément, il paraît évident que les émetteurs de *Dora*, fonctionnant pratiquement quotidiennement depuis des mois, sont rapidement repérés du moment que les moyens de détection adéquats sont mis en œuvre par l'unité de M. Treyer.

L'enquête peut-elle découler d'une plainte allemande appuyée par des éléments concrets (nombre d'appareils, emplacements approximatifs, longueurs d'onde) ? Dans leur ouvrage consacré à *Lucy*, A. Read et D. Fisher, qui suivent largement les thèses d'A. Radó sur les questions liées à l'enquête – mais trop souvent avec une imprécision indigne de la qualité du travail de l'ancien agent soviétique – rapportent un dépôt de plainte par le Consul

---

[295] AF E27/11272, *Instructions pour l'exécution de recherches en vue de déceler les émetteurs clandestins*, 22.7.1940.
[296] *Id*.
[297] AF E27/11272, fascicule *Emetteurs et Récepteurs pour ondes ultracourtes*.
[298] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, rapport de M. Treyer, 18.10.1943.
[299] A. Radó (S. Radó, *"Dora"*, p. 378-379) cite notamment un extrait du rapport de M. Treyer du 6 décembre 1943 (AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, rapport de M. Treyer, 6.12.1943). La citation respecte, dans le fonds, le document original en français, mais comporte des imprécisions, des raccourcis et souffre, du fait des traductions, d'un passage par le hongrois.
[300] Voir, par exemple, l'affaire Szilagyi en 1944 (AF E27/10907).

d'Allemagne à Genève aux alentours de l'été 1943[301]. Y aurait-il donc bien des pressions allemandes à l'origine de l'enquête ?

Rien n'est moins sûr. En juin 1945, Hans von Pescatore[302], agent du SD, *Amt* IIIF, en poste en Suisse durant la guerre, est interrogé par le MI5, le service de sécurité britannique. A propos du réseau d'A. Radó, il déclare :

> The Russian organisation had three WT stations; on at LAUSANNE and two at GENEVA, all three were discovered by the Swiss police end of 1943, much to the regret of the German organisation, which would have preferred to continue monitoring the transmissions[303].

Cette déclaration va parfaitement dans le sens d'un passage du jugement de l'affaire Radó, basé notamment sur le témoignage d'un ancien employé du Consulat d'Allemagne à Genève.

> Les autorités suisses ont eu la preuve que les services du contre-espionnage allemand étaient sur la piste du réseau RADO. Des recherches radiogoniométriques avaient été faites à proximité de la frontière genevoise, au Salève notamment, pour détecter les émetteurs clandestins. En 1945, quand HENSELER, qui après avoir quitté le B.I.T., avait été attaché au consulat d'Allemagne à Genève, fut expulsé, il raconta, à son arrivée à Constance, le rôle de son compatriote PETERS. Agent du contre-espionnage allemand, ce dernier avait été envoyé auprès de Margareth BOLLI dont il devint l'ami, en même temps que l'espion et le traître. Par lui, les Allemands eurent connaissance du livre-clef : "Es begann im September". Les Allemands n'avaient pas été contents de l'intervention de la Police fédérale, car ils auraient préféré pouvoir remonter jusqu'à la source des informations clandestines[304].

Pour le contre-espionnage allemand, la fin des émissions du réseau diminue considérablement les chances de découvrir la ou les personnes qui se cachent derrière, par exemple, les indicatifs *Werther* ou *Olga*.

Si le SD, en charge de l'enquête côté allemand, ne souhaite pas une intervention de la police suisse, comment le consul en poste à Genève est-il susceptible de fournir les informations nécessaires aux Suisses ?

Des renseignements issus de l'enquête allemande ont bien été fournis au *Spab*, mais non sous la forme d'annexes à une plainte. Ils ont été transmis à un inspecteur par un de ses informateurs. A. Campiche écrit effectivement en juin 1945 :

> En son temps, je vous avais transmis des renseignements au sujet de cette affaire d'émetteurs clandestins qui a du reste été traitée par le Ministère Public fédéral.
> *[…]*
> Mon informateur m'a remis les originaux de rapports que les Allemands poss*[é]*daient sur ce cas, ainsi que les photocopies des messages déchiffrés.
> En son temps, le même informateur m'avait donné la clé nécessaire au déchiffrage et qui consistait en un livre dont l'édition était épuisée. Je vous ai transmis ces renseignements en temps utile[305].

Deux types d'éléments sont, selon ce passage, fournis à A. Campiche par son informateur, à savoir des renseignements livrés à l'époque de l'enquête, en 1943, et des documents, originaux et photocopies – lesquels figurent toujours au dossier – transmis en 1945[306]. Rien n'indique, au travers des expressions « *en son temps* » et « *en temps utile* », que les informations de la première catégorie soient fournies avant le début de l'enquête.

---

[301] A. Read & D. Fischer, *Opération Lucy*, p. 231.

[302] Dans l'immédiat après guerre, H. von Pescatore sera utilisé comme expert par les Alliés dans leur traque des anciens agents de l'Orchestre rouge (voir R. Breitman *& al*., *US Intelligence*, p. 293-309).

[303] NA UK KV2/1611, dossier Foote, extrait (*extract*) issu du procès-verbal d'interrogatoire de H. von Pescatore du 5.6.1945, 26.3.1946.

[304] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, compte-rendu du procès d'A. Rado et consorts, 31.10.1947.

[305] AF E27/11168, mémo d'A. Campiche à *a*, 2.6.1945.

[306] Le fait qu'A. Campiche dispose d'un informateur très bien informé – les documents, signés *Schulze 20*, sont des originaux issus du SD – semble confirmer les impressions que l'attitude de cet inspecteur envers G. Groussard a laissées (voir affaire Farquet au point 5.6.7), soit que nous avons affaire avec lui à un homme proche des milieux allemands en Suisse dont il partage peut-être certaines opinions politiques ou idéologiques.

Les rapports, en particulier celui produit par M. Treyer et ceux du *Spab* datant d'avant le transfert de compétence à la *Bupo*, donnent en outre l'image d'une enquête minutieuse de la cp.radio7 pour localiser les émetteurs à partir des relevés goniométriques.

> Le 15 *[septembre 1943]* ensuite d'un tf. avec la centrale *[…]*, je me suis re*[n]*du à Genève où j'ai pris contact avec le lt. TREYER de la cp.radio 7. Cet officier et ses hommes ont ces derniers temps repéré deux postes ém*[e]*ttant sur une longueur d'onde d'environ 50 mètres. Les émissions ont lieu simultanément ou alternativement chaque soir entre 0030 et 0330 environ.
> Les visées faites au moyen du goniomètre ont permis d'établir qu'un poste se trouve en ville, dans le quartier des Eaux-Vives (de la Place), et l'autre en banlieue, dans la région circonscrite entre Villette et Conches et Pont de Sierne. Lorsque j'ai vu le lt. TREYER rien de précis ne pouvait être établi[307].

Déjà en octobre 1947, au moment où s'ouvre le procès de l'affaire Radó, le tribunal est confronté aux accusations de la défense portées contre la Suisse, laquelle aurait démantelé le réseau à la demande des Allemands. Bien que sans rapport avec l'objet des débats, les juges estiment tout de même devoir y répondre.

> Outre qu'elles sont parfaitement déplacées, certaines insinuations de la défense tendant à faire croire à une collusion entre les autorités militaires et de police suisses et les services allemands se sont rév*[é]*lées absolument inexactes et dénuées de tout fondement. Aussi bien l'expert PAYOT, que le Lt. TREYER, chef du service de radio-repérage militaire, ont catégoriquement déclaré que ce fut uniquement par ses propres moyens que l'Armée parvint à découvrir les émetteurs clandestins et à déchiffrer les cryptogrammes découverts lors des perquisitions ou captés par le service d'écoute[308].

L'hypothèse d'un service suisse lancé sur les traces du réseau *Dora* par ses propres découvertes, indépendamment du contexte international, paraît la meilleure.

A. Radó a par contre – et là, la digression vient nourrir la problématique – parfaitement compris l'importance que revêt pour la Suisse la lutte contre les émetteurs clandestins dans le cadre à la fois du droit et de la politique de neutralité. De manière parfaitement similaire aux questions de renseignement au préjudice d'un Etat étranger – dont, finalement, cette lutte relève –, la Confédération estime ne pas pouvoir admettre que son territoire serve à un pays belligérant dans son combat contre un autre au moyen des ondes hertziennes. Dans l'affaire Possan, tant que l'opérateur polonais se borne à la réception – acte passif –, que ce soit uniquement en faveur du SR ou également pour le service de S. Appenzeller, la collaboration est envisageable. L'émission, active et détectable, rend la collaboration, elle aussi, active et détectable. Une fois découvertes, toutes deux doivent donc être stoppées et punies. Tout comme l'affaire Doru coûte sa place à G. Olivet, l'affaire Possan conduit au licenciement de D. Surdez à l'été 1944.

3.10.2 Les émetteurs sur la frontière

La voie hertzienne n'est toutefois pas l'apanage de grosses et puissantes installations difficiles à déménager, destinées aux communications à longues distances avec les capitales étrangères. Face aux dangers de la frontière obstacle, l'intérêt pour de petits postes à ondes courtes, de portée limitée, naît assez vite dans le petit monde des agents et des passeurs de frontière. Ainsi, D. Surdez écrit dans ses mémoires :

> Il est évident que ce n'est pas pour nous avoir vendu du tabac que Roland Corfu aura droit à la reconnaissance du pays. *[…]* Son violon d'Ingres est la radio. C'est un sans filiste chevronné et d'une très grande compétence. Pendant toute la durée de guerre il nous sera d'une aide telle qu'elle transformera en partie notre service. *[…]* consacrant d'innombrables heures au montage et réglage de petits appareils émetteurs et récepteurs destinés à être transportés par nos passeurs de l'autre côté et remis à des chefs de réseaux[309].

[307] AF E27/10832, rapport d'A. Howald à *a*, n° 559, du 21.9.1943.
[308] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, compte-rendu du procès d'A. Radó et consorts, 31.10.1947.
[309] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 39.



L'émetteur-récepteur suisse

Un passage du journal de guerre du PR7 témoigne effectivement, en date du samedi 20 novembre 1943, du passage décisif aux émetteurs radios sur la frontière :

> Il est procédé aux derniers essais d'émission avec les deux postes-émetteurs portatifs et qui donnent de très bons résultats.
> Philippe *[Allemann]* pourra partir demain avec son appareil.
> Espérons que tout ira pour le mieux[310].

Un des deux appareils, contenu dans une petite valise, est destiné au côté français de la frontière. Le second, dans une simple boîte en bois, est prévu pour l'émission et la réception sur territoire suisse.

Du 12 au 16 juillet 1944, en marge des arrestations et de l'enquête sur l'émetteur-récepteur polonais, le *Détachement du Jura* met en place à Roche d'Or, en Ajoie, une campagne de recherche d'émissions clandestines. Ce lieu est choisi, car un paysan des environs a déclaré qu'il voyait plusieurs fois par semaine arriver deux civils en automobile pour y transmettre au moyen d'un petit appareil. La description des deux hommes et du véhicule ne faisait aucun doute sur leur identité. Il s'agissait de J. Quartier-la-Tente et de P. Allemann. La campagne ne donne aucun résultat. L'émetteur reste coi[311]. Les deux postes sont toutefois encore en service et survivront à la guerre.

3.11 Résumé de la période

La troisième période allant du 11 novembre 1942 au 6 juin 1944 voit l'encerclement quasi-total de la Suisse par les douaniers allemands et italiens. Seule demeure une brèche à la frontière orientale, le long du Liechtenstein – laquelle bénéficie principalement à l'espionnage allemand au préjudice de la Confédération (affaire Roos, Quaderer et consorts[312]). Après des défaites militaires majeures, l'Allemagne entre dans sa phase défensive. Pour autant, l'espionnage offensif ne faiblit pas. En ce même 11 novembre 1942 qui voit les forces allemandes déferler sur la zone française non-occupée en réaction au débarquement allié en Afrique du Nord, la Suisse exécute pour la première fois trois traîtres à la patrie.

Avec l'arrivée d'A. W. Dulles à Berne au début de cette période, la communauté du renseignement connaît son plus gros changement de la guerre. Grâce aux Américains, elle dispose désormais de crédits considérables.

La guerre du renseignement fait désormais rage sur le sol helvétique.

Le ton monte encore d'un cran au milieu de la période lorsque l'Italie change de camp. A leur tour ses espions en Suisse tournent casaque et viennent grossir les rangs alliés. Avec

[310] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.
[311] AF E27/10741 vol. 1, rapport de *202* au chef du *Détachement du Jura*, 17.7.1944.
[312] AF E5330/1982/1 vol. 91 dos. 98/124 année 1943.

eux, la communauté du renseignement se dote de redoutables spécialistes du contre-espionnage, domaine jusque-là réservé aux forces de l'Axe.

Puis, avec la perspective d'un débarquement anglo-américain en France, l'activité des services de renseignement alliés augmente considérablement dans toute l'Europe pour l'année 1943, avec comme corollaire de cette montée en puissance, une augmentation de la répression, y compris en Suisse (affaire de Cavaignac[313]). A l'hiver 1943-1944, on est entré pleinement dans la période de la guerre secrète à outrance. Pour la justice militaire helvétique, c'est le début de la série des grandes enquêtes, puis des grands procès, à l'encontre de la communauté internationale du renseignement en Suisse romande (affaire Radò et affaire Dyar[314]).

Sur la frontière, les réseaux des PR se sont considérablement développés. B. Cuénoud écrit en 1945 :

> Chaque bureau dans son secteur actionne un certain nombre d'agents. Certains de ceux-ci possédant à leur tour une organisation sur France, en Belgique ou en Hollande, actionnent des sous-agents, ce qui nous permet ainsi d'avoir un coup d'œil général, que je crois assez sûr, sur toute la France métropolitaine, la Belgique et les Pays*[-]*Bas[315].

En fait, la *Section Alliés* bénéficie désormais de l'expansion du phénomène résistant et de sa coopération avec les divers services actifs en faveur des Alliés.

Suite à l'affaire Doru[316], l'ordre interdisant aux employés de la *Section Alliés* tout contact avec des agents étrangers accrédités en Suisse est émis le 4 janvier 1943 par B. Cuénoud.

[313] Voir le point 5.5.3.
[314] Pour l'affaire Radò, voir AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944 ; voir également le point 3.10.1. Pour l'affaire Dyar, voir notamment AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 98/4121 vol. 1 année 1943 ; AF E4320(B)/1990/133 vol. 13 dos. C.12.3205 ; pour un aperçu de son volet tessinois, voir 4.3.
[315] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité de la Section Alliés*, 20.8.1945.
[316] Voir le point 5.6.5.

4 Vers une restauration de la frontière franco-suisse (à partir du 6 juin 1944)

4.1 Nouveau renversement de vapeur pour les postes récepteurs

Pour la *Section Alliés*, l'ouverture du front en France signifie son retour progressif à sa mission initiale, soit l'acquisition et le traitement du renseignement sur les forces anglo-saxonnes et françaises.

> Avec la présence des Alliés en Europe, les exigences auxquelles notre service doit faire face augmentent. Il devient de toute nécessité de connaître dans le plus bref délai l'ordre de bataille des forces anglo-américaines, les effectifs mis en ligne, leurs installations, leur organisation de base. Il faut suivre et observer tout particulièrement les unités d'armée de la Wehrmacht sur leur axe de repli ; chercher à connaître à l'avance ce que seront les réactions des organisations de résistance[1].

Ce lent virage, pris à la vitesse de l'avancée des troupes alliées, provoque la défection des agents français, peu enclins à espionner les armées de la libération.

> S'il nous est relativement facile de suivre le repli allemand, il n'en est certes pas de même pour obtenir les renseignements sur les Alliés. Les agents étrangers, auxquels nous avions fait appel jusqu'alors, sont d'accord de travailler pour nous contre les Allemands, ennemis de leur pays, mais se refusent catégoriquement à nous remettre des informations relatives aux Alliés qu'ils considèrent comme leurs libérateurs. Beaucoup d'agents, pourtant très dévoués, nous refuseront pour cette raison complètement leur concours. Le service de renseignements suisse se trouve en face d'un problème nouveau ; c'est le perpétuel recommencement, c'est une nouvelle réorganisation qui s'impose.

La *Section Alliés* est contrainte de faire appel à nouveau à des *itinérants* suisses, « *peu apte*[s] *au service des informations à l'étranger* » et « *peu habile*[s] *dans ce domaine, connaissant mal le pays dans lequel il*[s] *se déplace*[nt]*, n'y ayant peu ou pas de relations, il[s] n'obtien[nen]t au début que des résultats franchement médiocres*[2] ».

La libération de l'espace frontalier et la restauration de la frontière franco-suisse ne signifient pas, loin s'en faut, un retour à la normale. Dès le 5 septembre 1944, « *les directives reçues du commandement de la 7e armée américaine et de la Sécurité militaire française ne souffrent aucune ambiguïté : tout passage en Suisse est proscrit, qu'il concerne les civils ou les militaires, les Français ou les étrangers*[3] ». Chargée d'assurer l'étanchéité de la frontière, les autorités françaises de libération sont contraintes de faire flèche de tout bois face à la désorganisation des douanes. Les FFI et les gendarmes sont affectés à cette tâche[4]. Si cette confusion aux frontières profite aux contrebandiers, elle ne résout pas les problèmes du SR, dont les agents travaillent plus profondément en territoire libéré.

> A la méfiance grandissante des Français, s'ajoute dès l'arrivée des Alliés à nos frontières les nouvelles et nombreuses mesures de police et de sécurité que ceux-ci amènent d'outre-mer. C'est la nouvelle zone de guerre, les mots de passe par secteur, les contrôles de la circulation routière, la patrouille volante, l'interdiction d'approcher les postes de douane, le rétablissement de la zone interdite à nos frontières et l'interdiction aux Suisses d'y pénétrer, c'est pour circuler en France les ordres de missions obligatoires établis par les forces américaines ou françaises de l'armée nouvelle et, pour une longue période, la suppression de tout trafic ferroviaire.

A la frontière-obstacle imposée par les Allemands succède celle, pas plus perméable, des Alliés.

---

[1] AF E27/14852, Section Alliés (B. Cuénoud), *Rapport général d'activité*, 20.8.1945.

[2] *Id*. Le recours aux agents suisses n'est pas sans causer des difficultés de recrutement et d'efficacité. B. Cuénoud relève qu'à « *la crainte d'un envahissement allemand succède la sympathie souvent démesurée que le Suisse accorde sans discernement à tout ce qui touche aux Alliés* ».

[3] C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 446.

[4] Voir C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 446-450.

Fait marquant de cette période au niveau des PR, l'Ajoie est le théâtre, au début de l'été 1944, de la chute du *clan* Surdez. Une série d'affaires fait en effet perdre tout crédit aux trois frères vis-à-vis de leurs supérieurs, et de B. Cuénoud[5]. Le 12 juillet, P. Clément prend la tête du PR jurassien qu'il est chargé de réorganiser[6]. Sont alors placés sous ses ordres Louis de Raemy, alias *Cap. Crotaz*, D. Surdez, Georges Schaller, alias *Lt Morel*, bientôt remplacé par Charles Schalk, alias *Lt Faller*, Yves et Aimé Surdez, James Quartier-la-Tente, Albert Bassin, Léon Riat, ainsi que Philippe et Suzanne Allemann[7]. Lorsque P. Clément arrive dans le Jura, le « *bureau central* » est établi à Saint-Ursanne sous le commandement de L. de Raemy, alors qu'un bureau annexe existe également au domicile de D. Surdez à Vellerat. Le choix de la petite cité du bord du Doubs comme point névralgique du PR7 s'explique très probablement par le fait que J. Quartier-la-Tente y habite chez sa maîtresse, Marguerite Périat[8]. Celui-ci a en effet, au cours des mois précédents, remplacé dans les faits à la tête des réseaux d'agents D. Surdez largement retourné à sa carrière professionnelle.

Dans un procès-verbal d'audition établi dans le cadre de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts[9], P. Clément présente ses motivations à reprendre la direction du PR jurassien.

> Lorsque le col. Cuénoud m'a demandé de me charger également de ce *[secteur]* je l'ai fait pour exécuter un ordre et aussi dans l'idée de rendre service au Plt Surdez qui jusque là en était le chef. Il m'avait été dit par le col. Cuénoud qu'il existait un état de tension préjudiciable à la marche du service entre le Plt. Surdez et d'autres organes : Les Douanes, Autorités civiles, Police, Spab, GA, Police fédérale etc. J'avais une réelle estime et de l'amitié pour Surdez.
>
> A mon arrivée en Ajoie, j'ai constaté que Surdez se cabrait et montrait de la réticence à mon égard. Dans mes prises de contact tant avec ces Autorités que mes subordonnés, je me suis rendu compte que Surdez était surmené et qu'il s'était laissé aller à laisser trop d'initiative à son subordonné Quartier[10].

Une des premières mesures prises par P. Clément est le déplacement du bureau central à Courgenay. Une seconde est la décision d'évincer J. Quartier-la-Tente du service, malgré l'importance du travail fourni jusqu'alors et ses qualités personnelles.

> Examinant de plus près l'activité de cet agent, qui m'a paru d'emblée comme un gros travailleur et un homme de ressources, intelligent et plein d'initiative, et sachant qu'il ne me transmettait pas tous les rapports qu'il devait recevoir de tous ceux qu'il "contactait" j'ai pensé que cet h. travaillait pour son propre compte ou pour quelqu'un d'autre alors qu'il devait cent pour cent son activité au service.
>
> J'ai mis au ct. le col. Cuénoud de ce qui se passait et de mes impressions. D'accord avec lui, j'ai décidé de l'évincer, puis d'obtenir son licenciement[11].

Pour ce faire, l'officier genevois prend prétexte de quelques fautes de service sans gravité pour justifier le licenciement, effectif le 15 août 1944. Les raisons de cette éviction présentées par B. Cuénoud lorsqu'il témoigne à la barre au procès de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts le 17 avril 1946 à Neuchâtel sont tout aussi vagues.

> Quartier fut licencié du S.R.A. pour avoir fait de la contrebande dans un cas et pour avoir abusé de carte de légitimation dans un autre cas. Il faisait des cachotteries. D'autre part, il était "brûlé" au point de vue S.R.[12]

[5] Voir les affaires Quartier-la-Tente et consorts, au point 5.5.5, et Possan, au point 5.6.9. Y. Surdez est également impliqué dans une affaire Taravella, cas de racket de Français établis en Suisse au profit du maquis (AF E5330/1975/95 dos. 98/3837).
[6] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Clément, 6.4.1945.
[7] Lorsque P. Clément établi la liste de ses subordonnés lors de son audition du 6 avril 1945, il omet étonnamment ces deux derniers.
[8] Le domicile légal de J. Quartier-la-Tente est Moutier, où habitent sa femme et ses cinq enfants.
[9] Voir le point 5.5.5.
[10] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Clément, 6.4.1945.
[11] *Id*.

Ces éléments sont certainement à prendre dans l'ordre inverse d'importance. La raison fondamentale est en effet à aller chercher dans le fait que, D. Surdez et J. Quartier-la-Tente étant les deux piliers du PR ajoulot, une réorganisation de ce dernier doit passer inévitablement par leur mise à l'écart si elle entend lui redonner un semblant de crédibilité.

Se sentant très valorisé par son activité de renseignement, J. Quartier-la-Tente ne pourra se résoudre à l'abandonner et, malgré un ordre très précis lui interdisant de la poursuivre sous quelque forme que ce soit[13], il se fera engager au service du SIS, puis arrêter et juger[14].

P. Clément quitte le Jura le 2 décembre 1944 pour Genève. Il garde toutefois administrativement le commandement du PR jurassien jusqu'à sa dissolution à la mi-janvier 1945.

D'autres PR restent actifs plus longtemps. Le 18 juin 1945, le PR d'Yverdon reçoit l'ordre de B. Cuénoud de réduire considérablement ses dépenses, ce qui implique de faire cesser l'activité de ses réseaux en France. Ces instructions ne sont pas sans poser quelques problèmes à P. Jaquerod qui écrit au chef de la *Section Alliés* :

> Avec un service comme le n*[ô]*tre, soit un réseau d'agents Français établis en France sans pouvoir revenir en Suisse, les ordres et directives à leur donner doivent être envoyés par moi généralement 15 jours à l'avance, si ce n'est un mois.
> Par conséquent, concernant toutes mes dépenses sur France, aucune réduction ne sera possible, tous ces agents travaillant encore aujourd'hui, et ne pouvant moi-même les arrêter avant la période du 25 au 27.6., soit trois jours avant la fin du mois[15].

Force est donc de constater que plus d'un mois après la fin de la guerre en Europe, des agents de nationalité française travaillent toujours à des missions de renseignement pour le SR.

4.2 Collaboration dans la lutte contre les espions allemands : le Spab adopte les pratiques du SR à la frontière

La fin de l'année 1944 voit l'établissement d'une coopération transfrontalière franco-suisse inédite dans le domaine du contre-espionnage. Alors que l'Allemagne hitlérienne est à l'agonie, le *Spab* entre en relations étroites avec la Sécurité militaire française[16] pour débusquer les espions nazis. Les traces de cette pratique sont rares. L'affaire Loubatié et Le Fort en est de loin l'exemple le plus explicite[17]. L'importance de l'inspecteur Francis Pralong semble être déterminante.

A tel point que, lors de conversations téléphoniques avec P. Allemann, ancien du PR d'Ajoie, celui-ci évoquait fréquemment ce nom lorsqu'il s'agissait de parler de la fin de la guerre. Il faut relever qu'à cette période, la *Section Alliés* a repris largement sa mission initiale d'espionnage au détriment des forces occidentales. Il n'est alors généralement plus question pour les Français – et les Français de cœur comme *Philippe* – de poursuivre la collaboration avec le SR. Le *Spab* quant à lui, poursuivant la lutte contre l'espionnage allemand et nouant

[12] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[13] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre de B. Cuénoud à P. Clément, 5.8.1944 : « *Au licenciement de cet homme vous voudrez bien sous forme d'un avertissement catégorique l'informer que la loi comme les ordres du Commandement de l'Armée lui interdisent dès son licenciement et dès son retour à la vie civile ou éventuellement dès son transfert dans une autre unité de s'occuper de renseignements et d'espionnage, d'agents ou de personnes franchissant la frontière. Que les contacts à cette dernière lui sont interdits sous toutes leurs formes.* »
[14] Voir l'affaire Quartier-la-Tente et consorts au point 5.5.5.
[15] AF E27/9714, lettre de P. Jaquerod à B. Cuénoud, 19.6.1945.
[16] A propos de la Sécurité militaire, voir B. Warusfel, « Contre-espionnage français », p. 22.
[17] Voir le point 5.6.10.

des contacts avec son homologue français, est susceptible de gagner les sympathies de certains anciens du PR.

C'est ainsi que, subtilement, le contre-espionnage qui s'est opposé durant toute la guerre aux méthodes appliquées par les PR, en adopte de similaires dans les derniers mois de l'année 1944. Ce phénomène est particulièrement important en Ajoie, où officie désormais un *Groupe Porrentruy*. Le front s'y fixe en effet durant une longue période allant de septembre à novembre 1944, puis s'établit non loin, à la hauteur de Bâle. Les infiltrations par la Suisse d'espions allemands derrière les lignes alliées, mais également les tentatives de fuites des anciens collabos, miliciens et gestapistes font l'objet d'une chasse frénétique, en particulier durant les mois de novembre et décembre 1944. De nombreuses listes de suspects sont établies, dont plusieurs viennent de France. Un rapport du *Groupe de Porrentruy* du 11 novembre 1944 énumère ainsi des « *personnes domiciliées dans le territoire de Belfort, lesquelles sont considérées comme suspectes et collaborationnistes par la Résistance et pour ces motifs, recherchées*[18] ». Indice fort du phénomène de substitution du SR par le *Spab* à la frontière, le document présente, à la suite de cette liste, l'« *effectif des troupes allemandes stationnées dans divers villages du territoire de Belfort* ».

Mais la collaboration se constate sur une portion bien plus large de la frontière franco-suisse. Ainsi, l'inspecteur Ernest Lambelet écrit en novembre 1944 :

> Lors d'une prise de contact à la frontière, à Vallorbe-route, j'ai rencontré le Cap. français Martin, chef de la Sécurité militaire pour la région de Pontarlier, qui m'a signalé l'évasion de l'hôpital de cette localité, où il terminait un traitement, d'un nommé DACOSTA, ancien milicien particulièrement dangereux[19].

Pendant ce temps, à l'intérieur du pays, le *Spab* poursuit sa mission habituelle de répression.

4.3 Comparaisons : la situation aux frontières italo et austro-suisses

Cette étude montrant abondamment l'importance de la frontière franco-suisse dans la guerre secrète menée contre l'Allemagne, on aurait tort pour autant de penser que cette portion du territoire national y a seule joué un rôle. Il manque encore à l'historiographie une publication sérieuse qui montrera l'étendue de la collaboration entre le chef de l'antenne tessinoise, Guido Bustelli, alias *Brown* pour l'OSS, son agent Lohengrin Filipello, alias *Giraud*, et Donald Jones, alias *Jackson* ou *809*, lequel, sous le couvert d'une activité journalistique et de tenir le service des passeports d'un consulat américain à Lugano créé de toutes pièces, est la véritable cheville ouvrière d'A. W. Dulles dans le sud de la Suisse.

L'activité de ce vice-consul y est considérable. A titre d'exemple, dans un rapport intitulé *Campione d'Italia As A Base For SI and SO Work Under 809 Lugano*, il décrit comment il parvient à organiser le passage d'une petite ville italienne enclavée en territoire suisse du régime de la République de Salò à l'Italie de Pietro Badoglio, le 28 janvier 1944, sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré. Il invoque ainsi les raisons de son action :

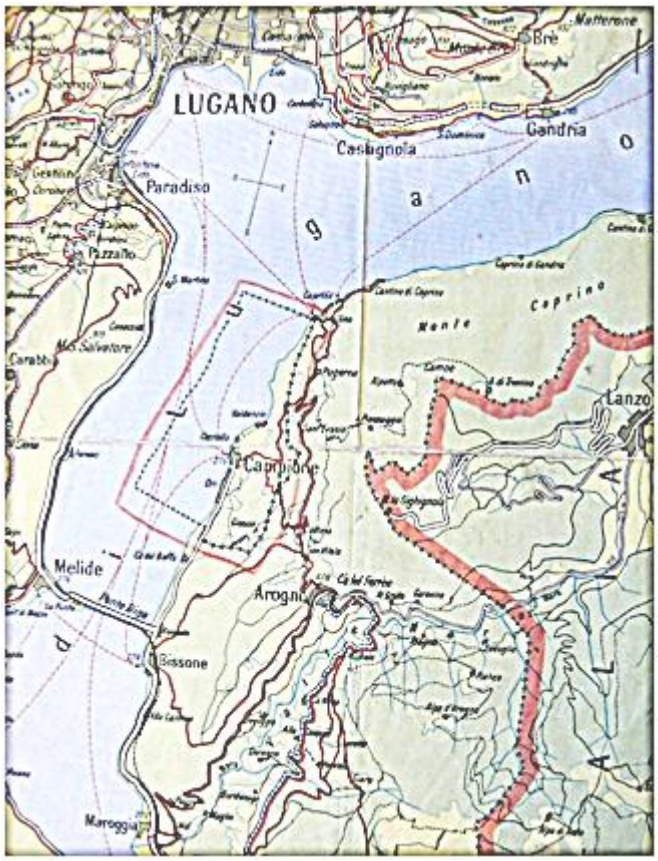
> As Italian SI work was developing with rapidity through this office and would become more and more important to us as our troops advanced northward I discussed with Mr. Dulles the possibility of using Campione as a base for our Italian work in northern Italy, as the Swiss police were considerably hindering the development of any important work that might be *[d]*one in Lugano[20].

Pour autant, les Suisses lui accordent tout de même leur aide pour le *coup d'Etat*.

> I sounded Swiss military authorities on the possibility of cooperation with them in bring about a "coup d'etat" and they were ready to give limited help[21].

[18] AF E27/11060, rapport du *Groupe Porrentruy* (*Zfg*), n° 053, 11.11.1944.
[19] AF E27/11060, rapport d'E. Lambelet à *ae*, n° 1070, 14.11.1944.
[20] NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia As A Base For SI and SO Work Under 809 Lugano*.
[21] *Id*.

Cette aide se traduit par la mise en place d'un cordon de sécurité autour de Campione, afin d'éviter une contre-attaque des *carabinieri* loyaux à Benito Mussolini.



Plan de la situation de Campione
(NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74)

A la suite du changement de régime, le petit territoire de Campione est effectivement mis à profit par les Américains dans le domaine du renseignement (SI), notamment avec l'installation d'un poste émetteur, ainsi que dans celui des opérations spéciales (SO).

La collaboration entre la Suisse et les Etats-Unis à la frontière italo-suisse ne se résume pas à l'affaire de Campione. En matière de renseignement, elle prend une forme très similaire à ce qui est constaté au nord-ouest de la Suisse, les Partisans italiens remplaçant les Résistants français. Le 28 août 1944, l'Ambassade d'Allemagne à Berne fait parvenir au DPF un *Aide-mémoire betreffend Unterstützung italienischer Banden von Schweizer Gebiet aus*[22]. Dans les papiers d'un chef des Partisans abattu en Italie du Nord, les Allemands ont découvert la preuve que la Suisse héberge de tels groupes, lesquels s'organisent dans les camps d'internement avec la complicité des autorités helvétiques. Interpellé par le Département militaire fédéral (DMF) sur cette question, H. Guisan répond le 26 septembre :

> Die behaupteten Beziehungen zwischen Partisanen und unseren Grenzorganen bzw. militärischen Instanzen betrifft zweifellos Leute, die mit Agenten unseres Nachrichtendienstes zusammenarbeiteten. Der Unterstabschef Ib[23] hatte schon früher betont, dass die Nachrichtenbeschaffung aus Italien auf besondere Schwierigkeiten stosse. Es liegt in der Natur der Sache, dass sich unserem Nachrichtendienst, sofern er um die Beibringung von Informationen die deutsche Wehrmacht in Italien betreffend bemüht ist, nur Leute zur Verfügung stellen, die auch

[22] AF E27/9485, lettre du DMF à H. Guisan, 11.11.1944.
[23] Soit R. Masson.

> unabhängig davon aus eigenen, patriotischen oder politischen Gründen an der Bekämpfung der deutschen Wehrmacht in Italien interessiert sind und deshalb der dortigen Partisanenbewegung mehr oder weniger nahe stehen[24].

Ainsi, pour le commandant en chef de l'armée, qui fait siens les arguments de R. Masson, l'emploi de Partisans se justifie par la nécessité d'obtenir des renseignements sur les forces allemandes. A la suite de ce passage, le Général déclare que sur ordre du chef du SR, une épuration est effectuée en juillet 1944 pour ne garder que les lignes les plus importantes, mais qu'il est impossible de contrôler tous les agents – argument habituel pour justifier les écarts de ces derniers qui arrangent bien le service. Les propos pour le moins décomplexés tenus en conclusion de la lettre tranchent avec l'idée de mollesse qu'on attribue volontiers aux pays neutres.

> Sollte der deutschen Gesandtschaft gegenüber auf die Angelegenheit überhaupt eingetreten werden, so wäre bei dieser Gelegenheit vielleicht gegeben, ihr, bzw. dem Auswärtigen Amt in geeigneter Form in Erinnerung zu rufen, dass ein geheimer militärischer Nachrichtendienst anerkanntermassen mit allen Mitteln arbeitet und arbeiten muss; ferner dass das Verhalten einzelner seiner Agenten weder rechtlich noch politisch relevant ist und daher den Auftraggeber und damit die Regierung in keiner Weise belasten kann[25].

En d'autres termes, tous les moyens sont bons et tous les coups sont permis en matière d'acquisition du renseignement. Le SR et le gouvernement ne sauraient être rendus responsables des comportements de tel ou tel agent engagé à cette fin. Pour autant, celui-ci n'est pas à l'abri d'une action de la justice suisse.

Parmi les agents du SR auquel le Général fait allusion figure celui qui semble avoir joué le rôle d'*homme-passerelle* au Tessin, un peu à la manière d'un P. Allemann en Ajoie ou d'un R. Farquet à Genève. L. Filipello, Italien de naissance naturalisé suisse en 1922, est journaliste et enseignant à Lugano, agent du SR, de l'OSS, du SOE et probablement du SIS[26]. Son activité en faveur de ces services lui vaut deux arrestations, ainsi qu'autant de procédures à son encontre et d'acquittements. Il est arrêté une première fois le 19 novembre 1943 dans le cadre d'une affaire de grande ampleur menée par la *Bupo* impliquant une grande partie du personnel diplomatique américain lié à l'OSS, en particulier Charles Dyar, alias *Davies*, et Friedrich J. Stalder, ainsi qu'un bon nombre de leurs contacts, notamment Jean-Jacques Dreyfus et René Bertholet[27]. Relâché le 11 janvier 1944, il est appréhendé une seconde fois le 10 août 1944 dans le cadre d'une seconde affaire menée celle-ci par le *Spab* et liée au passage d'agents italiens à travers la frontière italo-suisse. Il parvient, dans le train qui le mène du Tessin aux geôles bernoises, à faire parvenir à D. Jones un message dans lequel il fait part au vice-consul américain de son intention de faire valoir sa qualité d'agent du SR.

> In any case he is not going to protect the Swiss and will let cat out of bag about them, since he has papers sh*[ow]*ing he was accredited to them as agent, and that people he was charged with passing here came through for Swiss who then behaved very badly toward him[28].

Les deux affaires sont liquidées en 1945. A n'en pas douter, son statut d'agent du SR lui permettra effectivement d'échapper à la sanction. Dans la première, jugée, il est toutefois acquitté sans que ses liens avec G. Bustelli ne soient mentionnés dans le procès-verbal d'audience du tribunal, ni dans le dossier d'instruction. Selon les juges, son statut de

[24] AF E27/9485, lettre d'H. Guisan à M. Pilet-Golaz, 26.9.1944.
[25] *Id*.
[26] En annexe 7.22, figure un schéma présentant les sources de l'antenne suisse du SIS en indiquant une nommée *Giraud* renseignant sur l'Italie. Le pseudonyme n'étant pas courant, il est envisageable qu'il s'agisse de L. Filipello. Ses liens avec R. Langford du SOE et D. Jones de l'OSS est établi par la justice militaire suisse (AF E5330/1982/1 vol. 138 dos. 98/4121 vol. 3 année 1943, procès-verbal d'audience dans l'affaire Filipello, 24.3.1945).
[27] Sur cette affaire, voir AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 98/4121 vol. 1 année 1943 ; AF E4320(B)/1990/133 vol. 13 dos. C.12.3205.
[28] NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 68, mémo de D. Jones, 11.8.1944.

journaliste justifie l'acquisition des renseignements transmis aux Américains[29]. A noter que l'un des deux experts assistant au procès n'est autre que M. Waibel, chef de la NS1.

Dans la seconde affaire, probablement moins sensible, puisque même le Général soutient l'utilisation des Partisans en faveur du SR, il n'est plus fait mystère de la collaboration de L. Filipello avec le PR tessinois. L'Auditeur en chef de l'armée propose ainsi au DMF le classement de ce cas :

> Angesichts der etwas unklaren Verhältnisse in den Beziehungen zwischen Hptm. Bustelli und Filipello erscheint auch mir ein schlüssiger Beweis für verbotenen Nachrichtendienst nicht erbracht. Er erscheint mir gerechtfertigt, der Angelegenheit in diesem Falle keine Folge zu geben[30].

Les conclusions de R. Jaquillard sur la seconde affaire Filipello achèveront de convaincre des similitudes qui exitent entre les situations aux frontières nord et sud de la Suisse.

> Au cours de nos investigations, nous avons constaté que Filipello était en relations avec le S.R. suisse ; qu'en outre, il pratiquait un service de renseignements au profit des alliés étant – par eux – bien pourvu de moyens financiers. Nous avons dû *[é]*clarcir son cas, car Filipello était soupçonné depuis longtemps d'être agent d'un service d'espionnage. Le 10.8.44., une perquisition fut pratiquée au domicile de Filipello et celui-ci arrêté. Avant de prendre cette mesure, nous en avions référé le 25.7.44. au sous-chef d'E.M. Gr.Ib[31] afin de savoir si Filipello travaillait effectivement pour le S.R. suisse et éventuellement dans quelles mesures nous devions agir ensemble. Lors de cette conférence nous avons eu l'impression que Filipello s'était servi indûment de ses relations avec un officier de notre S.R.
>
> Filipello prétend avoir recueilli de nombreux renseignements de par son activité de journaliste *[sic]* auprès du consulat américain. Il s'était approché d'un officier du S.R. suisse dans l'intention de lui transmettre – a-t-il dit – les indications pouvant intéresser notre S.R. Nous n'avons pu savoir si ces déclarations sont conformes à la réalité[32].

Ainsi, comme dans l'affaire Doru[33], le *Spab* peine ici aussi à reconnaître une collaboration sincère de L. Filipello avec le SR, qu'il estime dupe des intentions malhonnêtes du journaliste tessinois. Il n'est sans doute pas faux de penser que les agents travaillent par idéologie pour les Alliés et par pragmatisme pour les services suisses. Il le serait cependant d'en conclure à une naïveté de ces derniers.

La frontière orientale avec l'Allemagne et l'Autriche, alors englobée par le *Reich* allemand, est également mise à profit dans la guerre secrète. A l'hiver 1944-1945, son franchissement devient l'enjeu d'une coopération entre Suisses et Alliés, notamment entre l'antenne saint-galloise du SR et les services français qui tentent d'implanter des réseaux dans le Vorarlberg et le Tyrol. Il s'agit du cas *Jean-Paul Passerat de la Baume*, un volet peu connu de l'affaire Masson[34]. H. Navarre fait de son côté état d'une mission *Panzer* menée à travers la frontière germano-suisse par le service français *Kléber* avec le concours d'officiers du SR.

> Une mission "Panzer" fut décidée. Elle ne pouvait être accomplie que par des informateurs très sûrs. Se portèrent volontaires les lieutenants de Roquemaurel et Le Bailly, *[...]*. Vêtus de l'uniforme allemand, munis de papiers de "volontaires lorrains", et de titres de convalescence pour maladies contractées sur le front de l'Est, ils passèrent en Wurtemberg par la basse vallée de l'Aar, vers Zur*[z]*ach, guidés par des officiers du SR suisse qui collaboraient avec "Bruno". Il n'avait pas été question pour eux d'emporter un poste radio, de sorte que les résultats de l'opération ne pourraient être connus qu'au retour de l'équipe[35].

[29] AF E5330/1982/1 vol. 138 dos. 98/4121 vol. 3 année 1943, procès-verbal d'audience dans l'affaire Filipello, 24.3.1945.
[30] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/85 année 1944, lettre de J. Eugster au DMF, 6.3.1945.
[31] Soit R. Masson.
[32] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/85 année 1944, lettre de W. Müller à J. Eugster, 28.2.1945. Le chef du Service de sécurité cite un passage du rapport de R. Jaquillard.
[33] Voir le point 5.6.5.
[34] Voir le point 5.6.11.
[35] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 309.

Ces cas de collaboration entre le SR et les Alliés à la frontière orientale de la Suisse sont relativement tardifs à l'échelle de la guerre, se concentrant dans ses derniers mois. Cette constatation s'explique probablement en partie par la stratégie différente adoptée par la NS1 pour l'acquisition de renseignement sur l'Allemagne[36]. Basée sur les lignes et les informateurs privilégiés, elle tient compte de la nécessité d'évoluer sur le territoire national allemand, moins favorable aux agents itinérants que les pays occupés où ils peuvent bénéficier de la complicité d'une partie de la population. Le rapport final de la NS1 montre bien, avec une rétrospective de ses succès, que ce n'est que durant les derniers mois de la guerre qu'elle profite du travail d'agents sur de terrain. L'auteur, M. Waibel, fait une distinction assez nette entre « *Agenten* » et « *Vertrauensleute* ». Or, il relève en effet que pour l'épisode de l'alarme *Wiking* de 1943, par exemple :

> Von diesen streng geheim geführten Verhandlungen erhielten wir durch einen unserer Vertrauensleute Kenntnis[37].

Mais, il ne souligne le travail des agents que pour la dernière période de la guerre.

> Auch die Tätigkeit der Agentenlinien, sowohl in Deutschland, als auch in Italien, hat uns eine ganze Reihe wichtiger Informationen vermittelt, welche auf andere Weise nie hätte beschafft werden können. Ich erinnere dabei nur an die Zeit zwischen dem Herbst 1944 bis zum Frühjahr 1945, als wir entgegen einer Anzahl von Meldungen, durch unseren Agentendienst ein einwandfreies Bild darüber erhielten, dass weder im Schwarzwald, noch in andern Gebieten Süddeutschlands irgendwelche nennenswerten Kampfverbände vorhanden waren. Wir betonten immer wieder auf Grund dieser Meldungen, dass der süddeutsche Raum auffallend schwach belegt wäre.

Les agents envoyés en Allemagne ne sont par ailleurs pas comparables à ceux qui travaillent à la frontière occidentale. Formés, expérimentés, ils n'appartiennent pas à la région qu'ils viennent infiltrer. Enfin, c'est probablement à l'initiative des Alliés, lesquels sont, au moment de passer à l'offensive contre la *Festung Grossdeutschland*, en manque de renseignements sur le dispositif de la *Wehrmacht* sur son propre sol, que le SR entame une collaboration basée sur les passages clandestins de la frontière.

La NS1 et ses agents rencontrent par contre les mêmes problèmes que les PR avec les forces de répression helvétiques.

> Im Laufe der Jahre bildeten sich aber teilweise unliebsame Gegensätze heraus und der Nachrichtendienst hatte sich gelegentlich gegen alle möglichen Angriffe zur Wehr zu setzen, insbesondere mangelte es an Verständnis bei der Bundespolizei und der Spab. Dies führte dazu, dass wir unsern Agentendienst u. auch den Verkehr mit Vertrauensleuten in der Schweiz in gleicherweise abschirmen mussten, wie dies im Auslande notwendig war. Wir mussten, um unsere Agenten vor der Bupo und der Spab zu decken Massnahmen ergreifen, welche viel Mühe, Zeit- und Arbeit erforderten. Glücklicherweise fanden wir aber sowohl in der Bupo als auch bei der Spab einzelne Persönlichkeiten, welche die Ausnahme der Regel bildeten und bei denen wir das nötige Verständnis fanden[38].

M. Waibel relève que les expériences faites avec les polices cantonales sont meilleures, en particulier dans les cantons de Bâle-Ville, Schaffhouse et Saint-Gall – les chefs de MS y sont en effet issus des cadres dirigeants de la police. A la différence de ce que connaît la frontière occidentale, les rapports avec les douanes sont jugés également très satisfaisants par le chef de la NS1. Ce dernier point s'explique probablement par le fait qu'il n'y a pas recours, à la frontière orientale, à la contrebande pour dissimuler la véritable nature des passages.

[36] Voir le point 1.5.
[37] AF E27/14850, M. Waibel, *Bericht über die Tätigkeit der N.S.1/Ter.Kdo.8 während des Aktivdienstes 1939/1945*, 20.7.1945.
[38] *Id*.

Apparemment similaire à ce que connaît la frontière franco-suisse à partir de l'été 1940, la situation à l'est de la Suisse présente des différences importantes, la collaboration étant tardive, l'initiative à porter au crédit des Alliés et les agents venus de loin. L'activité déployée au sud présente quant à elle plus de similitudes, en particulier la mise en commun d'agents itinérants de la région recrutés parmi les opposants au régime fasciste, principalement après la capitulation de l'été 1943.

4.4 De l'importance de l'initiative personnelle au sein du SR : Max Waibel et l'Opération Sunrise

Pour illustrer la nuance assez fine entre initiatives individuelles presque généralisées à tous les niveaux du SR et implication du service en soi, il paraît judicieux de revenir sur la participation de M. Waibel à l'opération *Sunrise-Crossword*, les négociations aboutissant à la capitulation des troupes allemandes en Italie du Nord. L'objectif n'est pas ici de refaire l'historique[39] de ce qui est devenu l'un des événements symboliques de l'orientation pro-alliée de la Suisse, et de son SR en particulier[40]. Mais il importe de démontrer que le chef de la NS1 agit de sa propre initiative et en informant au minimum ses supérieurs.

Conservés aux AF sous la cote E5795/327, à laquelle se rapporte une partie des archives de l'état-major particulier d'H. Guisan, des documents amènent un éclairage sur la question du *qui sait quoi ?* Il s'agit de rapports de R. Masson au Général de mars et avril 1945 dans lesquels le chef du SR tient au courant le commandant de l'armée de l'évolution des négociations entre Alliés et Allemands, ainsi que d'un rapport *Rigi* d'avril 1945 et d'une lettre de 1946 de R. Masson à Karl Kobelt sur cette affaire, produite à la demande de l'ancien chef de l'armée. Les rapports de R. Masson à H. Guisan sont *classés strictement personnel* et *secret*. Ils sont tapés en trois exemplaires numérotés, soit à l'attention d'H. Guisan et de Jakob Huber, le chef de l'EMA, ainsi que de R. Masson pour ses archives. Sans toutefois pouvoir exclure des communications orales, il est raisonnable d'admettre, du fait du niveau de confidentialité extrême de cette correspondance, que ces documents reflètent fidèlement les renseignements transmis par le chef du SR à propos de *Sunrise* au moment des faits. Le texte va d'ailleurs parfaitement dans ce sens. Aucune phrase ambiguë ne fait penser que des éléments ont été transmis par ailleurs.

Le rôle joué par M. Waibel, alias *Rigi*, n'y est jamais évoqué. R. Masson mentionne à l'attention d'H. Guisan une « *personnalité de* [son] *réseau particulier*[41] » ayant pris part à une réunion à Zurich. Mais lorsqu'il évoque les participants à la conférence d'Ascona de la fin mars 1945, il ne fait aucune mention de la présence d'un Suisse[42]. Des documents de mars et avril 1945, il semble ressortir que le Général ne savait rien du rôle joué par M. Waibel – du moins au travers de son chef du SR et, en principe, seul H. Hausamann dispose du droit de court-circuiter la voie hiérarchique. Le bulletin *Rigi* du 26 avril 1945 évoque de manière très précise l'état des pourparlers, et notamment du frein mis par les Soviétiques[43]. Mais ne fait aucune allusion à la présence du chef de la NS1 à proximité de la table des négociations.

[39] Pour un résumé de l'implication d'officiers du SR, voir par exemple C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 206-210. Pour une étude scientifique de l'ensemble de l'opération, voir en particulier Bradley F. Smith & Elena Agarossi, *Operation Sunrise. The Secret Surrender*, Londres, André Deutsch, 1979.
[40] Les 60 ans de l'opération ont notamment été célébrés par un colloque scientifique à Locarno en mai 2005.
[41] AF E5795/327, R. Masson à H. Guisan et J. Huber, 8.3.1945.
[42] AF E5795/327, R. Masson à H. Guisan et J. Huber, 29.3.1945.
[43] AF E5795/327, rapport RIGI, *Deutsche Wehrmacht. Heeresgruppe C. Die Entwicklung der Lage in Italien*, n° 10412, 26.4.1945, valeur de la source : A.

Enfin, dans sa réponse du 3 juillet 1946 à K. Kobelt, H. Guisan écrit qu'il était au courant des négociations via les rapports de R. Masson – lesquels ne font, comme il vient d'être relevé, aucune mention au rôle joué par M. Waibel – et que donc il n'a « *pas eu connaissance des agissements de ce dernier*[44] ». Il est intéressant de constater que le Général souligne, dans ce document, l'importance de ces rapports, « *car d'une part ils* [lui] *prouvaient que les actions étrangères les plus secrètes n'échappaient pas à la vigilance de notre S.R. et d'autre part qu'une rupture de la bataille d'Italie (où se trouvaient 25 divisions allemandes) était grosse de conséquences pour notre couverture-frontière et notre service d'ordre*[45] ».

Les documents cités tendent à montrer que le chef de l'armée et le chef de l'EMA ne sont pas au courant de l'activité de M. Waibel. Mais qu'en est-il du chef du SR ? Dans sa lettre au chef du DMF du 5 juillet 1946, R. Masson écrit qu'il ignorait « *le rôle exact joué par Waibel* », qu'il pensait passif, et qu'il lui avait « *interdit* […] *de s'exposer activement comme officier de renseignements de notre armée*[46] ». Il ajoute plus bas :

> Si donc Waibel prétend aujourd'hui que toutes ses initiatives personnelles ont été prises avec mon consentement (bien qu'à cette époque je ne fusse momentanément plus à la tête du S.R.), cette affirmation est inexacte. Du simple point de vue psychologique et pour ma propre cause, je n'avais aucun intérêt à compliquer le "Cas Masson" (abus de pouvoir militaire !!) en couvrant de mon autorité des initiatives qui, bien qu'elles eurent des résultats positifs dans leur aboutissement final, pouvaient un jour m'être reprochées comme on le faisait à cette époque au sujet de ma liaison avec Schellenberg.

Il semble également judicieux de citer ce passage de sa conclusion :

> Je demande instamment qu'on n'inquiète pas, une année après la fin de la guerre, le lieut.-colonel Waibel pour des initiatives qu'il a certainement prises dans l'intérêt du Pays, et notamment dans celui de notre S.R.[47]

Un élément toutefois pourrait faire penser que le chef de la NS1 agit avec l'aval de sa hiérarchie. Selon le chef du DMF, dans sa lettre à H. Guisan du 25 juin 1946 à l'origine des réponses du Général et de R. Masson, M. Waibel donne à cette époque des conférences et a déjà fait parvenir à un éditeur le manuscrit de ses mémoires sur l'opération *Sunrise*. Le chef de l'EMG aurait reçu pour instruction de faire en sorte que le manuscrit soit retiré et que M. Waibel renonce, provisoirement est-il dit, à la publication de cet ouvrage[48]. Or, toujours dans cette lettre, une phrase de K. Kobelt fait planer le doute.

> Oberstlt. Waibel gab im weitern bekannt, dass seine damaligen Schritte und Bemühungen von seinen Vorgesetzten gebilligt worden seien[49].

Ainsi, le chef de la NS1 se défendrait en disant que son activité était tolérée par son supérieur – propos auxquels fait référence R. Masson dans le passage ci-dessus. Le Conseiller fédéral poursuit en demandant à H. Guisan et au chef du SR de lui signifier si c'était bien le cas.

Or, évidemment, pour tolérer des agissements, il faut en principe savoir en quoi ils consistent. Toutefois, il faut se rappeler que R. Masson disait dans sa lettre du 5 juillet 1946 qu'il ignorait « *le rôle exact* » de M. Waibel, pensant que ce dernier n'était que passif dans cette affaire. Il est tout à fait clair, au travers de ces documents, que le chef du SR était parfaitement au courant que son subordonné « baignait » complètement dans les négociations. Il en tirait même une certaine fierté, comme en témoigne le passage d'un de ses rapports « *strictement personnels* », celui du 11 mars 1945 :

---

[44] AF E5795/327, H. Guisan (copie de lettre non signée, mais l'auteur se déduit du contexte) à K. Kobelt, 3.7.1946.
[45] *Id*.
[46] AF E5795/327, R. Masson à K. Kobelt, 5.7.1946.
[47] *Id*.
[48] Selon Hans Rudolf Kurz (« Das Ringen um die deutsche Teilkapitulation aus heutiger Sicht », in M. Waibel, *Kapitulation* (**H. R. Kurz, « Das Ringen »**), p. 168), M. Waibel aurait bien été contraint au silence.
[49] AF E5795/327, K. Kobelt à H. Guisan, 25.6.1946.

> Les informations ci-dessus prouvent à tout le moins que les actions étrangères les plus secrètes, susceptibles d'intéresser notre défense nationale, n'échappent pas à notre vigilance[50].

Rien, dans les documents, ne permet par contre de mettre en doute le fait que R. Masson ignore l'activité déployée par le chef de sa centrale de collecte pour favoriser les pourparlers.

En dehors des sources suisses, un passage tiré d'un rapport établi par A. W. Dulles et Gero von Schulze-Gaevernitz décrit le rôle joué par M. Waibel :

> In making these arrangements, as well as for substantive advice and guiding throughout the entire period of the conversations, we were deeply indebted to Major Max Waibel of the Swiss General Staff. Without his help we could never have effectively maintained the contact between Switzerland and Wolff's HQ. We could not have sent our radio operator to Milan or Bolzano, we could not have maintained that secrecy which was essential to success, but in addition to all this we had at each stage of this kaleidoscopic adventure the benefit of his sound advice, based on intimate knowledge of the technique and tactics of the Germans. In all his actions, Major Waibel conducted himself solely as a good Swiss, working in the interests of his own country to prevent the destruction of North Italy and the flooding over onto Swiss soil of the remnants of a beaten but still combatant German Army. Swiss interest in the orderly surrender of the German Army in North Italy and the peaceful turning over of the country to Allied occupation was only second to that of the Allies themselves[51].

Cette citation – qui a le mérite de montrer le rôle joué par le chef de la NS1 au travers d'un document interne à l'OSS – n'apporte pas la confirmation directe de l'initiative de M. Waibel. Tout au plus pourra-t-on relever que ce vibrant hommage est rendu à sa seule personne, sans aucune allusion à sa hiérarchie. La seconde partie de ce paragraphe semble insister sur le fait que M. Waibel a bel et bien agi pour le bien de la Suisse, et non pour les Allemands – effort de précision qui aurait été inutile si les auteurs avaient pu dire que le chef de la NS1 avait été couvert par sa hiérarchie.

Par souci d'honnêteté, il faut encore mentionner une déclaration de R. Masson dans une déposition de 1947. Souhaitant discréditer les déclarations contenues dans une *Aktennotiz* de H. Hausamann du 6 janvier 1944, attribuées à A. W. Dulles[52] et selon lesquelles le chef du SR a livré des renseignements préjudiciables aux Alliés à W. Schellenberg, il écrit :

> *[…]* les affirmations de Dulles me sont indifférentes, ce dernier m'ayant également dit que j'avais rendu à la Suisse le plus grand service… en facilitant la capitulation germano-italienne en Italie du nord…[53]

Vague, sans allusion à ce en quoi lui-même estime avoir contribué, cette déclaration n'indique en rien que le chef du SR est à l'origine des démarches de *Rigi* en faveur des pourparlers entre Alliés et Allemands.

Enfin, au niveau de l'historiographie, l'idée que M. Waibel agit de son propre chef et sans informer ses supérieurs de son rôle dans les pourparlers, est défendue par H. R. Kurz dans un commentaire des mémoires du chef de la NS1[54].

---

[50] AF E5795/327, R. Masson à H. Guisan et J. Huber, 11.3.1945.

[51] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 47, rapport d'A. W. Dulles et G. von Schulze-Gaevernitz, *The First German Surrender*, 22.5.1945, p. 19.

[52] Bien qu'il y ait consensus sur la question dans la correspondance qui entoure l'*Aktennotiz*, sa lecture ne laisse pas penser que l'interlocuteur, « *L.* », puisse être A. W. Dulles : « *Heute, 6.1.44, war ich mit L. zusammen. Er teilte mir mit, dass die Situation mit Oberstbrig. Masson sehr ernst geworden sei und sich zugespitzt habe.* […] *Aus Berlin weiss man und zwar aktenmässig, dass Masson auf seiner Linie (Eggen-Schellenberg-SS.-Führung) Nachrichten nach Berlin gibt und zwar solche, deren Bekanntwerden in Berlin den Alliierten sehr schadet. Darüber besitzen die Angelsachsen genau Informationen und auch Beweise. Protestschritte der angelsächsischen Regierungen stehen bevor.*
Die Angelsachsen besprechen, dass Masson sich an die militärischen Vertreter Englands und Amerikas gewendet hat, mit der Anfrage, ob sie sich an seiner Verbindung zur SS. stossen. […] » (AF E27/9846, H. Hausamann, *Aktennotiz*, 6.1.1944)

[53] AF E27/9846, R. Masson, *Témoignage dans l'affaire Hausamann-Schmid/Kummer*, 12.7.1947.

[54] H. R. Kurz, « Das Ringen », p. 172.

Le commandement de l'armée préfère délibérément ignorer des pratiques en infraction à la neutralité qui apportent des résultats, mais dont la simple connaissance revient à les couvrir de son autorité – et donc à le mettre en cause en cas de révélation au grand jour. On retrouve ce même aveuglement volontaire face aux infractions à la neutralité pratiquées par les officiers du SR consistant dans la collaboration avec les services alliés à la frontière, qui passent pour une initiative personnelle des chefs de PR comme Pierre Clément à Genève, Denys Surdez à Porrentruy, André Gagnaux à Neuchâtel, Gérard Olivet à Lausanne, Pierre Jaquerod à Yverdon, etc. Elles le sont probablement dans une très large mesure. Elles sont ignorées de la hiérarchie, tant que les résultats sont là et que cela reste discret. L'épisode de *Sunrise* montre bien qu'H. Guisan porte une grande attention aux rapports de M. Waibel. Il est probable que le chef de l'armée préfère ne pas savoir comment *Rigi* obtient des renseignements aussi précis.

4.5 L'heure des comptes

4.5.1 Le bilan humain

Au sortir de la guerre, les agents étrangers, appartenant ou non à un réseau de résistance ou de renseignement allié, auront payé de loin le plus lourd tribut du SR à la guerre. La *Section Alliés* comptera 31 fusillés, 11 décédés en captivité et 5 morts accidentellement – dans ces chiffres figurent 6 citoyens suisses[55]. Cette disproportion entre les pertes de citoyens suisses et celles de ressortissants d'autres pays – principalement la France – s'explique de deux manières. Tout d'abord, parmi les 1'500 agents revendiqués par la *Section Alliés*[56], une grande partie est constituée d'étrangers, comme il a déjà été constaté. Ceux-ci ont donc plus de chances de se faire arrêter par les forces de répression allemandes. Deuxièmement, les Suisses envoyés comme agents en France ou ailleurs, échappent généralement à l'exécution en cas de capture du fait de leur valeur d'échange contre des espions nazis détenus par les autorités helvétiques. Certains ont tout de même à subir les mauvais traitements et la déportation. C'est notamment le cas, évoqué ci-dessous, de F. Jöhr.

4.5.2 Les conséquences pour les agents ayant travaillé pour le SR

Que ce soit la V^e^ Convention de La Haye du 18 octobre 1907 concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre[57] ou l'article 29 du *Règlement de La Haye du 18 octobre 1907*[58], lequel ne considère comme espion que celui qui livre des informations militaires à l'ennemi, aucun texte international ne semble interdire à un pays neutre d'exercer, à l'étranger, une activité de renseignement dans un but défensif. Pourtant celle-ci, dont la Suisse ne s'est pas privée, ne peut être admise par les autorités politiques et militaires helvétiques, ni pendant, ni même après le conflit. Qu'elle soit le fait d'agents suisses ou étrangers, il n'est pas question de les remercier officiellement pour le travail effectué et les dangers encourus. Les indemnités pour les dommages subis en service commandé ne sont attribuées qu'au compte-gouttes.

Pour autant, les agents ne sont pas livrés à eux-mêmes. La diplomatie helvétique rentre plusieurs fois en action pour venir au secours tant des Suisses que des Français œuvrant pour le SR. Cette aide se traduit par exemple sous la forme de la mise à disposition d'un avocat, voire, dans de rares cas, d'un échange contre un prisonnier allemand détenu en Suisse pour des faits similaires. Toutefois, la suite montrera que le service de R. Masson ne sort pas grandi du règlement d'un certain nombre de cas.

[55] AF E27/14852, Section Alliés (B. Cuénoud), *Rapport général d'activité*, 20.8.1945.
[56] *Id*.
[57] Extrait en annexe 7.8.
[58] Voir le point 5.1.1.

Frédéric Jöhr

F. Jöhr est employé de bureau dans l'industrie chimique bâloise, domicilié d'abord dans la cité rhénane, puis à Genève. Il est détaché de son unité militaire[59] vers le SR pour servir en France, en remplacement d'André Chapelay[60]. Il entre en fonction le 15 août 1941[61]. Il est rattaché au PR de Lausanne, puis transféré plus tard sous l'autorité du PR d'Yverdon. Sous le couvert de faux papiers français[62], il travaille à Paris. Que très peu d'éléments sont à disposition sur son activité et sur ses moyens de communication avec la Suisse. Il semble notamment qu'il y revienne tous les deux mois[63]. Son travail est interrompu le 8 juin 1943. Ce jour-là, il est arrêté par le *Sicherheitsdienst* (SD) avec sa femme Marcelle[64]. Détenu à Fresnes, il est interrogé dans les sinistres locaux de l'Avenue Foch, au quartier général du SD, à partir du 15 juin. F. Jöhr ignore le nom des hommes chargés de ses différents interrogatoires, mais il lui semblera que le premier doit être Max Stöcklin[65]. Les deux premières séances se passent sans violence, voire avec une certaine correction. Le troisième, débutant à 9 heures le 18 juin, pour se terminer à 23 heures le 19, est un déchaînement de brutalité.

> 1ø.- on me frappe au visage, à coups de poings et de crosse de pistolet, l'on me casse 2 dents de devant ;
> 2ø.- on me mène dans une autre pièce. Là, on me met à nu, les mains m[e]nottées derrière le dos, on me frappe sur tout le corps avec des matraques, des lanières de cuir et une sorte de chat à neuf queues métalliques ;
> 3ø.- toujours les mains menottées derrière le dos, on me les attache à une corde reliée par une poulie fixée au plafond qui me soulève de terre où je reste suspendu quelques instants, puis l'on me repose, opération qui se répète plusieurs fois de suite ;
> 4ø.- devant mon mutisme le plus absolu, on me lie les mains sur la tête cette fois-ci et au moyen de cette même poulie, on me laisse suspendu dans le vide pendant de très nombreuses heures, toujours le corps à nu. Là, c'est la flagellation dans toute l'acceptation du terme, avec brûlures sur les jambes et les cuisses, au moyen des cigares et cigarettes que fumaient ces messieurs ;
> 5ø.- on m'enserre la cheville du pied droit avec un bracelet de fer à l'intérieur duquel se trouvent deux pointes acérées. Ce bracelet se resserre au moyen d'une clef et fait ainsi enfoncer les pointes dans la chair. (Les plaies produites par ce bracelet ne se sont refermées qu'au mois d'avril cette année-ci et l'on voit encore très bien les traces) ;
> 6ø.- à deux reprises différentes, l'on m'applique un pistolet sur la nuque en me menaçant de tirer si je ne change d'attitude. Finalement, je perds toute sensibilité et l'on se lasse.
> Cet interrogatoire n'a eu d'interruption que pour le changement d'équipe. Je n'ai reçu aucune nourriture, ni boisson. Lorsque je suis réintégré dans ma cellule, le gardien voyant le pitoyable état dans lequel je me trouvais, fit appeler un sanitaire qui vient me voir et qui s'en retourne disant qu'il ne peut rien pour moi. C'est alors un Feldwebel qui vient et qui donne en cachette à mes

[59] Il est intéressant de relever que, pour justifier du fait que F. Jöhr ne pourra pas répondre à un ordre de marche de son unité, R. Masson n'hésite pas à déclarer au secrétaire du Département militaire vaudois que « *cet homme* [est] *un de* [ses] *agents en permanence sur France* ». Bien qu'il la place sous le sceau du secret et de la confidentialité, on ne peut que s'étonner d'une révélation aussi précise à un membre de l'administration cantonale (AF E27/9525, dossier Jöhr, lettre de R. Masson à Dony, 7.10.1942).

[60] AF E27/9525, dossier Jöhr, note de B. Cuénoud à J. Keller, 11.8.1941.

[61] F. Jöhr a toutefois effectué au préalable une quarantaine de jours de service dans le SR, en faveur du *Bureau F* (AF E27/9525, dossier Jöhr, fiche personnelle), d'après l'acte d'accusation du tribunal allemand, pour une partie déjà à Paris (AF E27/9525, dossier Jöhr, Reichskriegsgericht St.PL (RKA) III 401/43, *Ordre de mise en accusation*, 12.2.1944).

[62] AF E27/9525, dossier Jöhr, note de B. Cuénoud à J. Keller, 20.3.1943.

[63] AF E27/9525, dossier Jöhr, note de B. Cuénoud à J. Keller, 25.2.1943.

[64] AF E27/9525, dossier Jöhr, rapport de F. Jöhr à B. Cuénoud, 18.10.1944.

[65] Cette identification est douteuse, car le Suisse Max Stöcklin n'est pas agent du SD, mais de l'*Abwehr*. De plus, à cette époque, il officie dans l'organisation *Otto* (voir Patrice Miannay, *Dictionnaire des agents doubles dans la Résistance*, Paris, Le cherche midi, 2005 (**P. Miannay, *Dictionnaire***), p. 262-264), ce qui est peu compatible avec la charge d'interrogateur.

> camarades de cellule, un cachet d'aspirine, en leur recommandant de n'en parler en aucun cas à qui que ce soit, car cela lui est formellement interdit[66].

F. Jöhr subit encore entre quinze et vingt interrogatoires, longs mais sans violence. Dans son récit des événements, il précise que « *tous les interrogateurs, sauf ceux qui* [l]*'ont brutalisé, ont eu une attitude assez respectueuse envers notre pays, malgré leurs reproches pour sa sympathie marquée pour les Alliés*[67] ». Les Allemands tentent également d'acheter sa collaboration avec une somme de 200'000 FF additionnée d'un salaire de 1'000 CHF par mois, mais en vain[68].

Le couple Jöhr est ensuite déporté au cœur de l'Allemagne le 19 décembre 1943. Frédéric et Marcelle sont dans un premier temps emprisonnés à Sarrebruck, puis sont transférés à Torgau, siège du *Reichskriegsgericht*, la haute cour martiale. Frédéric est détenu dans le Fort Zinna où il sympathise notamment avec l'amiral français Hervé de Penfentenyo. Il est inculpé pour « *avoir entrepris continuellement de trahir des secrets d'État* » et Marcelle pour « *ne pas avoir introduit une dénonciation malgré la connaissance de l'activité de trahison de son mari*[69] ». Un avocat allemand est commis d'office, mais se trouve incapable de les défendre. F. Jöhr écrit cinq lettres à l'Ambassade de Suisse à Berlin en demandant à être défendu par un compatriote, mais sans succès. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Dans le cadre d'une action menée en juillet 1944 qui sauve huit autres Suisses condamnés à mort en Allemagne[70], les époux Jöhr sont finalement échangés contre deux espions allemands arrêtés et jugés en Suisse[71]. Le 15 septembre 1944, F. Jöhr est escorté jusqu'à la frontière suisse et remis à la police de Kreuzlingen, sur les bords du lac de Constance. Revenu en Suisse, il se voit accorder un congé de convalescence de trois semaines pour se remettre de ses 16 mois passés entre les mains des Allemands[72]. Il rédige en 7 pages le récit de sa détention dans un style très sobre[73]. Adressé pour information à H. Guisan et au chef de l'EMA, J. Huber, le rapport est introduit par R. Masson en des termes pleins de reconnaissance.

> Ces "pages vécues" sont destinées à attirer l'attention sur les dangers courus par nos collaborateurs dont les informations alimentent nos bulletins de renseignements. Je tiens à souligner la belle tenue et la discrétion de la plupart de nos agents arrêtés[74].

De son côté, le chef de la *Section Alliés* fait un bilan plutôt flatteur de l'activité de son agent dans la capitale française.

> Jöhr fut dès le début de la guerre un de nos agents qui a admirablement bien travaillé et auquel nous devons certainement beaucoup. Représentant de commerce de son [métier], il était à Paris et a été arrêté à la suite d'une dénonciation[75].

---

[66] AF E27/9525, dossier Jöhr, F. Jöhr, *Rapport sur arrestation et captivité du Sdt. JOEHR Fred.*, 18.10.1944.
[67] *Id*.
[68] La proposition est faite à F. Jöhr en août 1943 par le SD, et ce, en trois étapes, avec, à chaque fois, une augmentation de la somme promise. Il s'agit pour lui de reprendre sa place au SR, de faciliter le passage des agents allemands à travers la frontière et d'assurer le passage en France de francs français. F. Jöhr dit avoir finalement, au début de l'année 1944, fait savoir à ses gardiens qu'il acceptait de travailler pour le *Sicherheitsdienst* en échange de sa liberté et de celle de sa femme, « *ne recevant aucune nouvelle de* [ses] *Autorités consulaires et désireux d'autre part de jouer un bon tour à ceux qui* [le] *détenait* ». Il est libéré sans avoir reçu d'écho quant à sa proposition (AF E27/9525, dossier Jöhr, rapport de F. Jöhr à B. Cuénoud, 26.10.1944).
[69] AF E27/9525, dossier Jöhr, Reichskriegsgericht St.PL (RKA) III 401/43, *Ordre de mise en accusation*, 12.2.1944.
[70] On trouve parmi ces condamnés à mort André Montavon de Porrentruy jugé à Besançon avec le groupe de jeunes résistants français *Guy Mocquet*.
[71] AF E27/10107, lettre de J. Eugster au DMF, 15.7.1944.
[72] AF E27/9525, dossier Jöhr, note de Mégevand, 19.9.1944.
[73] AF E27/9525, dossier Jöhr, F. Jöhr, *Rapport sur arrestation et captivité du Sdt. JOEHR Fred.*, 18.10.1944.
[74] AF E27/9525, dossier Jöhr, circulaire de R. Masson à H. Guisan, J. Huber et R. Dollfus, 5.12.1944.
[75] AF E27/9721, dossier Jöhr, B. Cuénoud à R. Masson, 31.10.1944.

Cette reconnaissance a cependant ses limites. Le SD lui ayant cassé plusieurs dents durant les interrogatoires, F. Jöhr demande à l'assurance militaire le remboursement des frais dentaires. Après de longues démarches, il finit par obtenir un dédommagement de 100 CHF. B. Cuénoud, devant se prononcer sur le montant de l'aide à accorder à l'agent, estime que ce n'est pas à l'armée de lui offrir des dents en or.

> Après étude de ce cas, et en tenant compte de tous les avantages que Jöhr a eus chez nous, je ne saurais prendre à notre charge la totalité des frais provoqués par les soins dentaires qu'il doit subir, étant donné que, d'après l'avis de spécialistes, ces soins pouvaient être faits à meilleur compte, en évitant tout ce qui est couronnes ou incrustations d'or, etc.[76]

Les avantages mentionnés par B. Cuénoud consistent notamment dans des facilités pour l'exportation en France de produits cosmétiques, probablement dans une augmentation de traitement et dans l'obtention de cartes entières de rationnement alors qu'il passe le plus clair de son temps à l'étranger. F. Jöhr reprend en effet rapidement son activité d'agent, itinérant cette fois, sous la couverture d'agent de commerce, notamment à Paris désormais libéré[77].

Le silence de l'Ambassade de Suisse à Berlin vis-à-vis des sollicitations de F. Jöhr s'explique par le fait que celle-ci prend immédiatement contact avec la Division des Affaires étrangères à Berne et que cette dernière mandate le consul général Speiser à Leipzig. Marcelle Jöhr peut ainsi bénéficier des paquets de biens de première nécessité et de vivres. Par contre, le régime d'emprisonnement de Frédéric interdit les colis. Si les époux jugés ne bénéficient pas de l'appui d'un avocat mandaté par la Suisse, il est envisageable que la raison en soit que dès que le DFAE a vent de l'affaire, il consacre ses efforts à l'organisation de l'échange, négocié par Speiser.

H. Lehuin et J. Bognot

B. Cuénoud relève en 1945 la faiblesse des crédits accordés au SR tout au long de la guerre, « *l'économie* [étant] *poussée jusqu'au ridicule*[78] ». Il ne manque pas d'affirmer que le manque de moyens est en effet « *la cause d'une grande partie de* [ses] *ennuis* ». Et qui plus est, à « *aucun moment donné,* [il ne peut] *indemniser équitablement ceux qui se sont souvent dévoués sans compter et qui ont couru pour nous les plus grands risques* ».

Le 24 mai 1945, B. Cuénoud émet une note très secrète à l'attention des collaborateurs de la *Section Alliés*. Il demande à ses subordonnés de lui faire parvenir la liste des agents « *incarcérés en France ou en Allemagne pour avoir fonctionné pour notre service* », ou « *morts par maladie, sans qu'elle puisse être la suite de mauvais traitements* », ou « *morts des suites de mauvais traitements ou de maladie contractée dans un camp de concentration ou ailleurs* », ou enfin « *morts par fusillade, à la suite d'un jugement prononcé par un tribunal étranger*[79] ». Les informations demandées « *doivent* [lui] *servir de base pour juger dans chaque cas des revendications que pourrait être amené à formuler l'un ou l'autre d'entre eux*[80] ».

Deux agents français du PR d'Yverdon, Henri Lehuin, alias *Julien*, et Jacques Bognot, alias *Edouard*, répondent à ces critères et vont pâtir des mesures d'économie. Ils sont au service de P. Jaquerod depuis fin 1942. J. Bognot, né en 1921 et dessinateur à Toul, est « *engagé au SR comme agent entièrement soldé par le Service, dès mars 1943*[81] ». Il a à son actif 28 passages de frontière, à chaque fois porteur, dans un sens, des rapports récoltés auprès

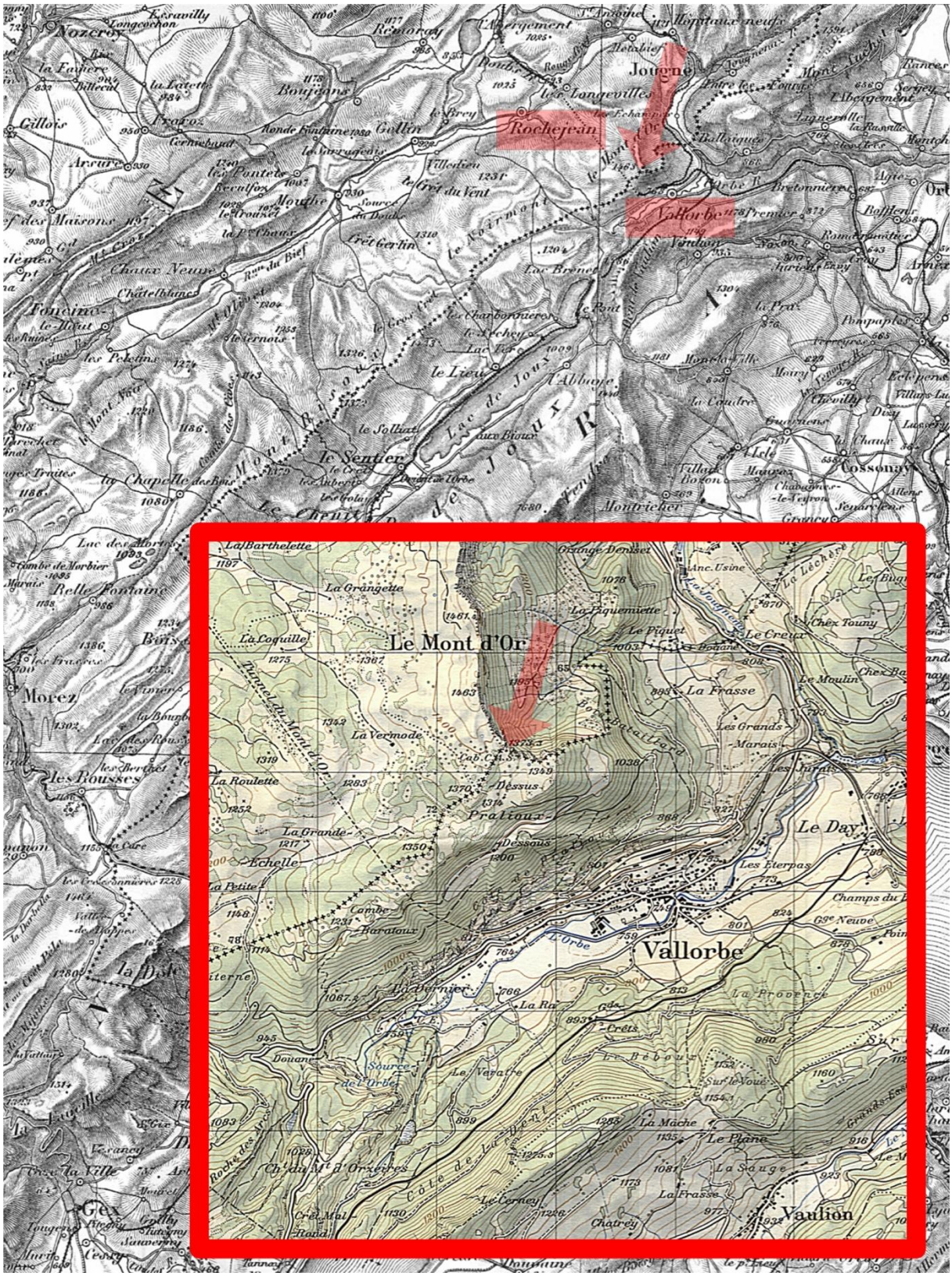
[76] AF E27/9721, dossier Jöhr, B. Cuénoud à P. Jaquerod, 28.8.1945.
[77] AF E27/9721, dossier Jöhr, P. Jaquerod à B. Cuénoud, 21.10.1944.
[78] AF E27/14852, Section Alliés, *Rapport général d'activité*, 20.8.1945.
[79] AF E27/9714, note de B. Cuénoud aux collaborateurs de la *Section Alliés*, 24.5.1945.
[80] *Id*.
[81] AF E27/9714, P. Jaquerod, *Rapport sur activité, arrestation et retour d'un agent français attaché au Bur. d'Yverdon* (J. Bognot), 22.5.1945.

de ses sous-agents et, dans l'autre, de sommes d'argent français de l'ordre de 30'000 FF. H. Lehuin, né en 1919 et étudiant à Pont sur Yonne, est quant à lui « *partiellement soldé dès avril 1943*[82] », avant de l'être complètement deux mois plus tard. Il a « *effectué, comme doublure de BOGNOT Jacques, 19 passages frontière, au mépris de se faire arrêter avec des papiers devant lui coûter la vie*[83] ». Ces agents, il est important de le préciser, ne sont pas actifs dans un mouvement ou un réseau de la Résistance et travaillent apparemment uniquement pour le SR.

Tous deux sont arrêtés le 16 mars 1944 et déportés. Ils passent 13 mois en détention avant d'être libérés par l'avancée des Alliés. J. Bognot couche sur le papier, en mai 1945, le rapport de son activité d'agent, ainsi que le récit de son arrestation et de sa détention.

> 1° Rapport sur l'activité de M. Jacques Bognot, en tant qu'agent du S.R. Suisse. (pseudo. : Julien)
> Pendant la période qui s'étend, entre la fin de l'année 1942 (date de mon entrée au service) et le 16 mai 1944 (date de mon arrestation) j'ai dirigé l'activité de 5 s/agents dans les régions suivantes
> a) Région de Nancy et remontant vers le nord jusqu'à Reims.
> b) Région d'Epinal et descendant jusque Belfort.
> c) Côte méditerranéenne : Marseille, Cannes, Nice etc…. et par le même s/agent : Grenoble et Lyon
> d) Dijon et environs.
> e) Région : Rouen, Caen, St. Lo, Le Mans, Pontoise etc….[84]
> et pour ma part : région de Paris, Amiens, Arras, Hazebrouck, Lille, Tourcoing, Mézières, Soissons etc….
> 2° Rapport concernant mon arrestation et séjour en Allemagne.
> Accompagné par le lieutenant Cordey, jusqu'à la frontière Franco-Suisse le 15 mars 44 à la nuit, après avoir couché au Chalet du Club Alpin-Suisse au Mont d'Or[85], je descendais sur la France en direction des Longevilles-Rochejean en compagnie d'un de mes s/agents (Henri Lehuin, pseudo. : Edouard). Je parti*[s]* en avant pour descendre le plus rapidement possible. Edouard, s'étant foulé le pied la veille n'avançait qu'assez lentement. Nous devions nous retrouver à environ 300 m au S.O. du village de Rochejean.
> De l'endroit où nous avions rendez-vous, j'avais vu Edouard faire sa descente et se diriger directement sur Rochejean.
> Au bout d'un certain temps, m'inquiétant de ne pas le voir arriver dans le village je me décidai à retourner sur mes pas. Au moment où j'arrivai dans le village je tombe nez à nez avec Edouard encadré de 2 douaniers allemands. Je fus arrêté à mon tour, contrôle des papiers (qui étaient faux) à la Kommanda*[n]*tur de Rochejean (près de la gare).
> Déshabillage et fouille. Il était 10H30 du matin.
> J'avais sur moi, en plus de mes affaires personnelles, la somme de 64.500 F, dont une partie était destinée à mes s/agents.
> Nous n'étions embarqués pour Pontarlier que le lendemain à 8H.
> Etant restés ensemble pendant ce temps, nous avons pu préparer notre alibi et surtout, grâce à la complicité d'une jeune fille qui faisait la popote des douaniers, faire brûler tous nos papiers compromettants.
> Interrogés en détail à Pontarlier. Transférés à Besançon le 21 mars et jugés le 23, nous sommes restés jusqu'au 26 avril 44 à la prison de la Butte (perdant pour ma part 6 kgs de mon poids, à la suite d'un régime alimentaire désastreux.)
> Au conseil de guerre j'ai expliqué la présence de mes 64.500 F par une histoire de contrebande, ce qui ne m'a pas empêché d'être condamné à 10 mois de prison pour passage clandestin de frontière et soupçon d'espionnage (les preuves ayant été brûlées).

[82] AF E27/9714, P. Jaquerod, *Rapport sur activité, arrestation et retour d'un agent français attaché au Bur. d'Yverdon* (H. Lehuin), 22.5.1945.
[83] *Id*.
[84] Il s'agit d'H. Lehuin, lequel écrit dans son propre rapport : « *J'ai parcouru depuis le début de 1943, les régions de Normandie et de Bretagne 2 fois par mois avec l'itinéraire suivant (Rouen – Lisieux – Caen St Lo – Angers – Nantes Aurey Vannes Redon Rennes Laval Le Mans)* » (AF E27/9714, H. Lehuin, rapport d'activité, 29.5.1945).
[85] La cabane du Club Alpin suisse au Mont d'Or est adossée à la frontière, laquelle fait à cet endroit un coin d'un angle de 90°, au-dessus de Vallorbe.



Extraits de la *Carte générale de la Suisse, Feuille III*, 1:250'000, 1929,
et de la *Carte nationale de la Suisse, La Sarraz, Feuille 251*, 1:50'000, 1961
Indiquée par la flèche, la cabane du Club Alpin Suisse est indiquée « *Cab. C.A.S.* »sur la carte.

> Le 27 avril 44 départ pour l'Allemagne en wagon cellulaire.
> Stage d'une semaine à Fribourg-en-Brisgau. Transféré à Francfort s/Main le 5 mai à la Strafgefängnis de Preungesheim[86]. Je fus employé au déblaiement de Francfort[87].
> Le 31 mai je réussis à m'évader en compagnie de 3 autres personnes avec l'intention de regagner la Suisse, nous avions pu nous procurer des vêtements civils, de l'argent, un plan de l'Allemagne et des provisions.
> Nous fûmes repris au environ de Griesheim (près de Darmstadt) reconduits à Preungesheim après un petit stage à la prison de Darmstadt et à la Polizei-Präsidium de Francfort où nous nous étions fait passer pour ouvriers "libres". Nos déclarations furent reconnues fausses ce qui nous valu le retour à la Centrale, et 38 jours de cachot au pain sec, y compris les chaînes et la bastonnade. Sorti du cachot, je fus affecté à un atelier disciplinaire dans l'enceinte de la prison. Je ne pouvais donc plus sortir[88].
> Nous étions nourris de pain et de soupe. Les gardiens faisaient respecter la discipline de l'établissement avec une vigueur incontestable.
> Ma peine s'est terminée le 6 mars 45. (supplément de détention de 7 semaines).
> Les Américains de la 3e armée occupaient Francfort le 28 mars 45 après 3 jours de bataille. Malgré l'ordre d'évacuation pour les ouvriers civils, dont je faisais partie depuis le 6 mars, je suis resté caché dans les abris de l'hôpital de la Luftwaffe où j'avais été affecté. Henri Lehuin (Edouard) qui, lui aussi, étai*[t]* resté à Francfort, m'avait rejoint.
> Le 19 avril 1945 nous arrivions à Paris.

Arrivés en Suisse, ils reçoivent du SR un dédommagement de 100 CHF pour le temps de détention, ainsi que le remboursement des biens qu'ils ont perdus, soit 700 CHF pour H. Lehuin et 550 CHF pour J. Bognot et un briquet souvenir d'une valeur de 5,50 CHF. Ces montants sont « *à considérer comme indemnités globales et uniques, ne laissant aux intéressés aucune autre prétention quelconque*[89] ». Les deux agents sont invités à retourner rapidement en France et à garder le silence sur l'affaire.

Il est à relever, pour enfoncer le clou, que, dans l'affaire Lehuin et Bognot, P. Jaquerod se fait vertement réprimander par son supérieur, « *ce qui* […] *est d'autant plus pénible* [à ce dernier s'il] *considère, d'autre part, ce qu'a été* [l']*activité* [du chef du PR d'Yverdon] *sous* [ses] *ordres*[90] ». Mais, étonnamment, au regard des déclarations reproduites plus haut, ce n'est pas pour fustiger son subordonné de sa pingrerie envers les deux agents, tout au contraire. Tout d'abord, en quittant la Suisse pour retourner chez eux en France, les deux hommes se font surprendre avec la solde d'un agent nommé Pierre Germain[91], en liquide, soit 10'000 FF, remise à son attention par le chef du PR d'Yverdon. Or l'exportation clandestine de devises est alors strictement interdite. Les deux hommes sont inculpés – les cas seront finalement classés. P. Jaquerod n'a pas pris la peine de demander une autorisation à son supérieur, estimant que cela prendrait du temps et retarderait le retour des deux Français chez eux. N'ayant pas donné son accord, B. Cuénoud refuse d'endosser la moindre responsabilité dans cette affaire.

---

[86] L'incarcération à la *Strafgefängnis* de Francfort-Preungesheim de Français jugés par des tribunaux de la *Wehrmacht* est attestée (voir Herbert Bauch *et al*., *Quellen zu Widerstand und Verfolgung unter der NS-Diktatur in hessischen Archiven. Übersicht über die Bestände in Archiven und Dokumentationsstellen*, Wiesbaden, Historische Kommission für Nassau, 1995, p. 5).

[87] Francfort-sur-le-Main connaît durant le conflit plusieurs attaques aériennes. Le 22 mars 1944, notamment, un bombardement britannique massif détruit son centre historique faisant env. 1'000 morts.
H. Lehuin fut quant à lui affecté aux Merz Werke à Rödelheim à la fabrication de pièces d'armes automatiques.

[88] AF E27/9714, J. Bognot, *Rapport sur l'activité de M. Jacques Bognot, en tant qu'agent du S.R. suisse*, 29.5.1945.

[89] AF E27/9714, lettre de B. Cuénoud à J. Keller (chef de la chancellerie du SR), 5.6.1945.

[90] AF E27/9714, lettre de B. Cuénoud à P. Jaquerod, 21.6.1945.

[91] Aucune information n'a par ailleurs été trouvée sur P. Germain. Il est probable qu'il s'agisse d'un des cinq sous-agents de J. Bognot.

> Vous supporterez seul les conséquences de cette désobéissance. Ce sont mes ordres qui sont à exécuter et non pas les désirs des agents qui doivent être pris en considération[92].

Le second grief du chef de la *Section Alliés* est relatif aux frais engendrés par le séjour de 25 jours en Suisse de H. Lehuin et J. Bognot qui se montent à 15,30 CHF, au lieu de 5,50 CHF initialement annoncé par P. Jaquerod.

> Si j'avais su la chose, j'aurais préféré la solution que vous m'avez proposée, consistant à laisser partir en France les deux intéressés, quitte à les faire revenir pour leur donner ce qui leur était dû.
> J'admettrai cette dépense provoquée par les lenteurs du D.M.F., en vous faisant cependant remarquer que vous saviez combien grands sont nos soucis d'économie[93].

Enfin, le troisième reproche porte sur la commande de 16 briquets souvenirs.

> Vous m'avez demandé à Lausanne si je vous autorisais, puisque on ne peut pas donner de pièce justificative à un agent, de leur remettre un souvenir d'un prix de Fr. 3.-- à Fr. 4.--. Je vous ai répondu que s'il s'agissait de petites sommes de ce genre, j'étais d'accord que vous portiez celles-ci dans le compte des frais spéciaux. A aucun moment, vous ne m'avez parlé de 16 briquets à Fr. 5,50, donnant un total de Fr. 92.40. Etant donné les ordres que j'ai reçus et que j'entends respecter, j'aurais été dans l'obligation de vous refuser cette dépense[94].

Maurice Billaud

Maurice Billaud, boîte aux lettres du PR de Neuchâtel, est arrêté par les Allemands le 7 octobre 1941, consécutivement à une dénonciation, et déporté[95]. Il meurt en camp de concentration au printemps 1945, laissant derrière lui une femme et quatre enfants de 4 à 8 ans. Sans ressources depuis lors, la famille de l'agriculteur du Petit Gardot se tourne vers le comité cantonal du Don suisse pour les victimes de la guerre à Neuchâtel. Inapte en principe à répondre à cette demande, le Don se propose de faire appel à l'Aide frontalière neuchâteloise, ainsi que de demander l'intervention du SR[96].

La réponse de B. Cuénoud franchit une nouvelle étape dans le cynisme dont cet officier fait preuve à la fin des hostilités – du moins dans sa correspondance :

> L'intéressé a fonctionné en 1941, pendant trois mois seulement, comme agent "boîte aux lettres". En compensation de ce service, il obtenait de pouvoir sortir de Suisse une certaine quantité de tabac et d'autres denrées.
> Je crois savoir que les motifs de son arrestation, le 7.10.41 par les autorités allemandes, n'ont pas été seulement l'inculpation d'espionnage, mais surtout le trafic illicite d'importation de montres et la détention prohibée d'armes.
> Il s'agissait donc d'une personne intéressée qui n'aurait pas accepté de servir de "boîte aux lettres" si elle n'y avait pas trouvé son intérêt. Vous comprendrez que dans ces conditions, il ne m'est pas possible d'intervenir en faveur de la famille Billaud[97].

Sans plus de renseignements sur l'activité, les motivations et les raisons de l'arrestation de M. Billaud, il ne revient pas à cette étude d'estimer la pertinence du jugement de B. Cuénoud sur sa personnalité. Il ne faut pas omettre non plus le contexte de la fin de la guerre dans lequel la situation de la famille Billaud n'a malheureusement rien d'exceptionnelle. Toutefois, la manière dont l'officier suisse justifie sa décision laisse pantois. Il convient de rendre le lecteur attentif sur l'utilisation, par deux fois, de l'adverbe *seulement* pour minimiser – dans le but de finalement nier – l'implication du SR dans cette affaire. Est à relever également le doute reconnu sur les motifs réels de la condamnation de M. Billaud. La requête de la famille est rejetée par B. Cuénoud sous le prétexte que le défunt, dont l'action en faveur du SR est admise, n'offrait pas toute la pureté d'une collaboration désintéressée. Il faut constater de

[92] *Id.*
[93] *Id.*
[94] *Id.*
[95] Voir également l'affaire Carnet au point 5.7.2.
[96] AF E27/9714, lettre de L. Rüd (secrétaire du Don suisse pour les victimes de la guerre) au Groupe Ib, 15.8.1945.
[97] AF E27/9714, lettre de B. Cuénoud à L. Rüd, 17.8.1945.

surcroît, que l'accusation de contrebande – seule à même de révéler un intéressement du sujet – n'est pas, contrairement à celles d'espionnage et de détention d'arme, de nature à engendrer, en 1941, une déportation de près de 4 ans.

Il s'agit là de quelques cas parmi tant d'autres, dont certains tout aussi tragiques. Ils posent, au travers de la question financière, le problème bien plus profond de la reconnaissance. Alors que les pays vainqueurs rendront hommage à leurs agents de renseignement par des remises de décorations, des rentes et des avantages sociaux, la Suisse passera totalement sous silence le travail effectué par les siens. Pis, chaque sou de dédommagement sera compté. L'attitude du SR envers ses employés sur le terrain, qu'ils soient suisses ou étrangers, soldés ou bénévoles, constitue le point le plus sombre de son activité pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dans le cadre de cette étude, au cours de conversations avec des acteurs du SR sur la frontière et en France, il est apparu que ceux-ci ont l'impression que leur travail n'a servi à rien, d'avoir en quelque sorte servi d'alibi et que toutes les informations importantes ont été obtenues par des voies plus *élevées*[98]. Parmi elles, les attachés militaires suisses en poste à l'étranger et les *lignes* privilégiées des chefs du SR, comme *Wiking* et la *ligne* Masson-Schellenberg qui auront un gros impact médiatique après la guerre. Or, tout porte à croire que ce n'est pas le cas. D'une part, les attachés militaires sont en mesure de transmettre uniquement les informations que les autorités du pays dans lequel ils sont en poste veulent bien leur fournir et ils se sont avéré plus un vecteur de propagande qu'une source de renseignement fiable.

D'autre part, les *lignes* de renseignement qu'entretenaient les chefs du SR étaient des sources difficiles à recouper et à vérifier. Elles prétendaient rapporter les intentions des Allemands envers la Suisse. *Wiking* remontait par exemple au quartier général du *Führer*. Or, une des tâches principales du SR est de renseigner sur l'ordre de bataille et la situation aux frontières. En la matière, les grandes *lignes* ne servent à rien.

B. Cuénoud dira à la fin de la guerre que « *contrairement à tout ce que pourraient prétendre les profanes, c'est aux services rendus par nos agents* [...] *que nous devons plus du 75% des rapports que nous avons obtenus*[99] ».

4.6 Résumé de la période

La quatrième période, délimitée par le débarquement en Normandie et la capitulation allemande, sonne le glas du *Reich*. A l'été 1944, la frontière franco-suisse est toujours le théâtre d'une grande activité des services de renseignement alliés, laquelle conduit à des débordements sanctionnés par la justice militaire suisse (affaire Quartier-la-Tente et consorts[100]). Puis, à la fin de l'année, les services alliés lancent des tentatives de pénétration de l'Allemagne depuis la France libérée à travers le territoire de la Confédération (affaire Loubatié et Le Fort[101]). Le *Spab* entame une collaboration avec son homologue français pour chasser les derniers espions allemands. Ce faisant, il fait sienne les méthodes qu'il a tant décriées lorsqu'elles étaient appliquées par le SR.

La libération de régions de France limitrophes de la Suisse marque le retour des Alliés dans le domaine de recherche initial de la section dirigée par B. Cuénoud. Cette réorientation partielle implique de recruter de nouveaux agents. Durant l'Occupation, le SR peut compter

[98] Ce constat ressort clairement de conversations téléphoniques avec P. Allemann.
[99] AF E27/14852, B. Cuénoud, *Rapport général d'activité*, 20.8.1945.
[100] Voir le point 5.5.5.
[101] Voir le point 5.6.10.

sur le concours de Français. Cela leur permet de transmettre des renseignements aux Anglo-Saxons et à la France libre. Mais, une fois les Allemands chassés de larges portions de leur territoire, ils ne sont plus prêts à effectuer des missions d'espionnage pour les Suisses, en particulier – et c'est bien naturel – s'il s'agit de se renseigner sur les forces alliées.

Cette situation nouvelle amène ainsi le chef de la *Section Alliés* à recruter des officiers suisses qu'il envoie en territoire libéré à proximité du front. Le cas de R. Ferrazzino a déjà été mentionné[102], mais d'autres cas méritent d'être présentés. Dans une lettre au commandant des troupes d'aviation et de DCA, lui demandant d'autoriser le détachement d'Albert Fritsch au SR, R. Masson écrit :

> Ensuite des événements de France nous nous sommes vus dans l'obligation d'organiser notre service de renseignements du front ouest sur une base nouvelle. Le Chef de l'EMG. Armée s'est déclaré d'accord avec nos propositions à ce sujet et nous a notamment autorisé à recruter les officiers nécessaires pour le service à l'étranger[103].

Le recrutement n'est toutefois pas aisé. Le chef du SR poursuit :

> Un tel service exige, vous le comprendrez aisément, des aptitudes et des qualités tout à fait spéciales et il n'est par conséquent pas facile à trouver des hommes qui répondent aux conditions requises et qui acceptent les risques.

Il aurait été bien sûr très intéressant de voir les qualités requises pour ce type de missions explicitées dans ce passage. Tout au plus est-il possible de relever les particularités d'A. Fritsch. Parmi celles qu'on retrouve à partir de son dossier et qui semblent pertinentes, figurent son statut d'officier et d'étudiant, son jeune âge – il a la vingtaine – et son incorporation militaire au sein d'une compagnie de transmissions. La voie hertzienne, longtemps écartée par le SR, commençant à faire sa place, il est envisageable que ce mode de communication soit choisi pour sa mission et que ses connaissances en la matière soient d'une grande valeur.

Il est également fait appel à des soldats suisses domiciliés en France, tel Frédéric Hubacher habitant Besançon qui fait 17 jours au service du PR de Neuchâtel entre le 2 janvier et le 22 février 1945[104].

André Regamey est quant à lui photographe de presse. Sollicité à son retour d'un voyage à Annecy par un officier du SR, il accepte volontiers de se mettre à disposition de ce dernier pour des missions en France. Sa première mission à Belfort est un succès. Ses résultats, « *pour un débutant* », sont jugés « *pas mal* […] *du tout*[105] » par B. Cuénoud. Parallèlement, M. Regamey fait une demande officielle de visa de presse à la France. Mais la décision tardant à arriver, il décide de repartir pour une nouvelle mission sans l'attendre. Le 27 novembre 1944, il passe la frontière au Col des Roches. Arrêté, il est emprisonné à Besançon pour franchissement illégal de la frontière. Son activité en faveur du SR n'est pas découverte par les autorités françaises. Rentré en Suisse, il est finalement licencié le 10 février 1945[106].

---

[102] Voir le point 2.2.8.
[103] AF E27/9522, dossier Fritsch, R. Masson à F. Rihner, 14.9.1944.
[104] AF E27/9524, dossier Hubacher.
[105] AF E27/9532, dossier Regamey, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 27.12.1944.
[106] Il est à noter que cette affaire est l'occasion pour B. Cuénoud de rédiger une lettre reflétant une de ses mythiques colères. Ayant appris que son employé a été arrêté en France, J. Hayot, directeur d'une agence de presse et patron d'A. Regamey, envoie un document de protestation à la *Division Presse et Radio* de l'EMA, laquelle prend soin de demander son avis au chef de la *Section Alliés* avant de répondre. « *Que Regamey ait commis vis-à-vis de son patron une erreur en lui disant qu'il entrait en service pour 20 jours sans lui dire sa destination exacte, c'est encore discutable, mais que M. Hayot ait l'audace de prétendre que "ceux qui l'ont utilisé ou permis de s'employer sont aussi coupables que lui" est de la part d'un étranger (M. Hayot étant français), d'une désinvolture qui dépasse les limites. Si je comprends bien l'armée suisse aurait donc dû demander à M. Hayot, français, l'autorisation de pouvoir utiliser le ressortissant suisse Regamey. Voilà qui ne manque pas de piquant.*

A partir du 9 mai 1945, on règle les comptes de la guerre. C'est le temps de l'affaire Masson[107], le SR doit s'expliquer tant sur ses contacts avec les Allemands, que sur sa participation à la communauté internationale du renseignement qui les combattait, laquelle tourne désormais ses yeux vers l'URSS et ce qui deviendra le bloc soviétique.

Il me parait urgent de faire savoir à ce monsieur que l'armée suisse entend utiliser ses soldats comme elle l'entend, sans avoir à rendre compte à personne et surtout pas à un étranger.
Les élucubrations de ce monsieur, car ce n'est pas autre chose, prouvent que leur auteur n'a même pas le sens du ridicule, puisqu'il voudrait que nous connaissions la nationalité de tous les employeurs de nos soldats..... Nous aurions vraiment beaucoup à faire.
[…]
Cette tempête dans un verre d'eau ne mérite même pas qu'on s'y arrête et je veux beaucoup espérer que l'on saura répondre comme il se doit à ce monsieur, en tenant compte de ce qui précède.
Quant à sa "profonde indignation" qu'il veuille bien prendre note qu'elle ne nous atteint pas. » (AF E27/9532, dossier Regamey, lettre de B. Cuénoud à W. Müller, 27.12.1944). Il est à relever également que W. Müller déclare, dans une note, partager « *entièrement les conclusions* » du chef de la *Section Alliés* (*id*.)

[107] Voir le point 5.6.11.

II^{e} partie

–

Les affaires de justice militaires décryptées

Etudes de cas

5 Les affaires de justice militaires décryptées

Les sources les plus abondantes pour étudier la communauté du renseignement sur sol helvétique et ses activités, telles les passages de frontière, sont incontestablement les archives de la justice militaire suisse, du *Spab* et de la *Bupo*, laquelle dépend du MPF. Ces trois sources se recoupent et se complètent, puisque les cas sont généralement issus d'une enquête de la *Bupo* ou du *Spab* avant d'être transmis à un juge d'instruction militaire et jugé par un tribunal de division ou un tribunal territorial.

La plupart du temps la *Bupo* et le *Spab* travaillent indépendamment l'un de l'autre, la première dépendant du DFJP et le second du DMF. Les affaires d'espionnage à connotation politique et celles dont il est établi qu'elles concernent une activité ne visant pas la Suisse sont traitées par la *Bupo*. Par exemple, la très célèbre affaire Radó, du nom du chef de la branche helvétique de l'*Orchestre rouge*, est très rapidement transmise au MPF, bien qu'initiée par les militaires, lesquels ont détecté la présence des émetteurs radios. L'enjeu politique de la répression d'un réseau communiste ne leur a pas échappé. Dans le même ordre d'idée, le *Spab* se doit en principe de se décharger sur le MPF des affaires d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger, du moment qu'aucune activité contre la Suisse n'est retenue. C'est le cas par exemple de l'affaire Basnett, dans laquelle le principal accusé est soupçonné d'être un agent du SIS – par la suite condamné comme tel – ne travaillant que contre l'Allemagne.

5.1 Aspects juridiques liés à l'espionnage

Il peut paraître *a priori* quelque peu rébarbatif de passer par un chapitre d'histoire du droit dans un travail consacré au renseignement[1]. Ce détour est rendu toutefois indispensable du fait de l'approche par les affaires de justice militaire choisie dans cette seconde partie. Il est impératif en effet de pouvoir déterminer le cadre juridique des poursuites engagées à l'encontre de la communauté internationale du renseignement en Suisse. En d'autres termes, quelles sont exactement les activités réprimées par le droit suisse ?

Dans le domaine du droit commun, ont été retenus pour cette présentation des aspects juridiques liés au renseignement, l'*Arrêté fédéral du 21 juin 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération* (ASC) et le *Code pénal suisse* (CPS) de 1937. Le premier est applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du second le 1er janvier 1942. Ainsi l'intégralité de la période considérée est couverte. Sur le plan du droit militaire, le CPM de 1927 est applicable durant toute la durée de la guerre.

Outre les textes juridiques et les messages du gouvernement disponibles *via* la *Feuille fédérale*, ont été utilisés pour l'étude des aspects juridiques des articles de penseurs du droit, tels Werner Lüthi et Emile Thilo. Leurs publications sont en grande partie des exposés de jurisprudence, mais elles contiennent parfois également des avis indépendants qu'on peut considérer comme de la doctrine. Il faut souligner que ces penseurs sont lus par les juges chargés des procès d'espionnage et leur interprétation des articles de loi est respectée. On en trouve des mentions dans certains procès-verbaux d'audience.

5.1.1 Définitions

En préambule de cet examen des dispositions juridiques, la notion même d'*espionnage* se doit d'être clarifiée. Au niveau du droit international, tout d'abord, on trouve chez Paul Fauchille dans son *Traité de droit international public* de 1926, la définition de l'espionnage comme « *les recherches faites à l'étranger sur les armements, les places, les ports, les ressources de l'ennemi*[2] ». L'espion est quant à lui, celui qui « *secrètement, sous un*

[1] Pour un exercice similaire effectué pour le cas de la Suède, voir C. G. McKay, *From Information to Intrigue*, p. 8-23.
[2] P. Fauchille, *Traité*, p. 148.

déguisement ou sous un faux prétexte, cherche à se procurer des informations qu'il se propose de communiquer à l'ennemi[3] ». Pour cette seconde définition, l'auteur se base principalement sur l'article 29 du *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, adopté en annexe de la IV[e] Convention de La Haye du 18 octobre 1907[4].

P. Fauchille précise plus loin que, malgré la répression sévère dont il fait l'objet en période de conflit – soit, généralement, l'application de la peine de mort pour celui qui en est convaincu –, l'espionnage n'est pas contraire aux lois de la guerre[5]. L'article 24 du *Règlement* de La Haye semble même l'autoriser textuellement. Mais le danger est tel que les mesures de défense les plus dures sont autorisées par les Conventions.

> C'est la nécessité de se garantir des dangers de l'espionnage qui oblige à une répression énergique. C'est un cas de légitime défense[6].

Les motivations de l'espion, patriotisme ou lucre, sont dites non pertinentes pour la fixation de la peine. Dans les deux cas, le danger pour le pays est du même ordre, et comme la répression se fait « *en vertu du droit de légitime défense et non en vertu du droit de punir ordinaire*[7] », il n'y pas lieu de prendre en compte ce facteur. Par contre, selon le même principe, ne peut être exécuté que l'espion pris en flagrant délit, c'est-à-dire lorsqu'il représente encore une menace. Un espion retourné dans son camp et capturé ultérieurement est protégé par le droit de la guerre et est à considérer comme un prisonnier de guerre ordinaire. Pris en flagrant délit, l'espion a tout de même droit à un procès équitable, surtout pour éviter, en période d'espionite aiguë, l'exécution d'un innocent. On peut préciser encore que les Conventions ne font pas état de la nécessité d'un succès de la mission. La tentative est jugée avec la même sévérité que l'acte accompli.

On constate avec ces quelques lignes que la notion d'*espionnage* est, au sens des Conventions de La Haye, assez étroite. Elle se limite à l'espionnage militaire, ce qui est bien naturel, puisque ces accords visent à constituer un droit de la guerre. Il est plus étonnant de constater à quel point ils ne visent que l'espionnage qu'on pourrait qualifier de *tactique*, puisque n'est reconnu comme espion que celui qui a pénétré déguisé la zone des opérations. La réalité des réseaux est laissée en dehors du droit international pour la laisser entre les mains du droit pénal à l'échelle des pays, sous la dénomination – du moins en Suisse – de *service de renseignement prohibé*. La trahison est également laissée entre les mains des législateurs nationaux, les Conventions faisant fi de la part de responsabilité de l'Etat commanditaire.

Du point de vue helvétique, E. Thilo, greffier du Tribunal fédéral, propose quelques éléments de définition dans un article de 1942.

> Pour avoir des précisions et une connaissance complète, il faut faire des constatations sur place, des recherches, des investigations, voire des enquêtes *[…]*. Et c'est là, au premier chef, ce qui est le propre de l'espionnage : découvrir les choses qui sont tenues secrètes ou, du moins, ne sont pas de notoriété publique. Le véritable critère du service prohibé des renseignements réside, croyons-nous, dans la nécessité de mettre en œuvre des agents *[…]*[8].

On constate que, si le terme d'*espionnage* est couramment utilisé dans la littérature juridique, notamment pas E. Thilo, il ne l'est pas dans la loi. Le législateur lui a préféré ceux de *service de renseignements* et de *trahison par violation de secrets intéressant la défense nationale*. Les

[3] *Id.*
[4] Extraits en annexe 7.9.
[5] Voir également Emile Thilo, « Note sur les dispositions pénales du projet d'arrêté fédéral "tendant à garantir la sûreté de la Confédération et renforçant le ministère public fédéral" », in *Journal des Tribunaux*, 83[e] année, n° 9, 15 mai 1935, p. 263.
[6] P. Fauchille, *Traité*, p. 149-150.
[7] *Ibid.*, p. 150.
[8] Emile Thilo, « Espionnage et contre-espionnage. Note de jurisprudence sur l'arrêté fédéral de 1935 et sur le code pénal suisse », in *Journal des tribunaux*, vol. 90, n° 13, 15-30 juillet 1942 (**E. Thilo, juillet 1942**), p. 397.

infractions sont généralement désignées respectivement par *service de renseignements prohibé* et par *violation de secrets militaires* dans les comptes rendus de jugements.

Dans une contribution de 1940, E. Thilo considère un autre élément définissant le service de renseignements prohibé, le distinguant du droit élémentaire de chacun de se renseigner. Il introduit la notion de « *conception suisse* » de ce qui relève des prérogatives de l'autorité étatique, et donc de ce qui ne saurait être toléré de la part d'un particulier.

> Il faut que les actes de l'agent soient de telle nature qu'exécutés par un particulier, fût-ce sans mandat émanant de l'étranger, ils ne sont pas tolérés en Suisse et sont ressentis dans notre pays comme les actes de quelqu'un qui s'arroge des pouvoirs publics[9].

Parmi ces pratiques, E. Thilo relève « *les surveillances continues que le particulier n'est pas obligé de subir de la part d'un autre particulier* », mais surtout, et de manière plus générale, celles consistant à « *se procurer les informations par des moyens coercitifs, tels que l'ordre donné par un agent de la force publique à un particulier de présenter ses papiers de légitimation ou de remettre certains documents, ou le fait de procéder à une arrestation, ou de fouiller une personne, de l'interroger, d'opérer une visite domiciliaire ou des perquisitions, d'instituer la censure postale, de surveiller des conversations téléphoniques privées, etc.*[10] » Si on voit mal comment la plupart de ces éléments pourraient se retrouver dans l'activité d'un service d'espionnage, force est toutefois de constater que ce critère rejoint le précédent en ce que tous les deux touchent aux notions d'investigation, de recherches et d'enquête. Le premier insiste sur les buts, le second sur la méthode. Il semble pouvoir être déduit de ce qui précède que le *service de renseignements prohibé* est une activité d'investigation dont l'objet va au-delà de ce qui est de notoriété publique ou dont les méthodes dépassent ce qu'on admet généralement de la part de quelqu'un qui n'agit pas au nom de l'Etat.

5.1.2 La législation luttant indirectement contre l'espionnage

Avant d'examiner les éléments de législation spécifiquement destinés à lutter contre l'espionnage, il faut en mentionner d'autres qui, prévus essentiellement à d'autres fins, y contribuent tout de même. C'est le cas en particulier du droit d'asile. Certes, dans le cadre de la politique du refuge, les arguments liés aux dangers que représentent l'infiltration d'espions parmi les réfugiés ne sont pas absents des discussions, loin de là[11]. Pour autant, cet aspect est mineur comparé notamment à la crainte de l'*Überfremdung*, voire, plus secondairement mais plus près des présentes considérations, celle liée à la Cinquième Colonne.

Par exemple, les diverses mesures de fermeture partielle des frontières[12] interdisent entre autres le franchissement clandestin, qu'on retrouve dans de nombreuses affaires liées au renseignement. Elles ne peuvent être considérées à proprement parlé comme des mesures de contre-espionnage. Mais, naturellement, un contrôle étroit des personnes, suisses ou étrangères, qui entrent et sortent du pays, est un outil permettant de combattre indirectement l'espionnage[13]. Il en va de même des prescriptions sur l'expulsion des indésirables. Il arrive que des Allemands, soupçonnés d'activité de renseignement au préjudice de la Suisse, mais sans que des preuves formelles permettent une inculpation, soient simplement reconduits à la frontière.

[9] E. Thilo, *La répression*, p. 4-5.
[10] *Ibid*., p. 5.
[11] Voir par exemple A. Lasserre, *Frontières et camps*, p. 121 (demandes d'asile), p. 146 (réfugiés militaires), p. 160 (passages clandestins) ; *Rapport Bergier*, p. 117.
[12] Voir les points 1.1 et 2.1.
[13] Dans son ouvrage de 1993, C. G. McKay consacre au contrôle des étrangers une part non négligeable de son aperçu des mesures législatives suédoises de lutte contre l'espionnage (*From Information to Intrigue*, p. 9).

5.1.3 L'AF de 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération (ASC)

Sera développé plus bas le constat d'un durcissement graduel de la législation helvétique en matière d'espionnage durant le second conflit mondial. Il faut relever toutefois que cette escalade sécuritaire est entamée bien avant la guerre, notamment à travers l'*Arrêté fédéral du 21 juin 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération* (ASC). Il s'agit d'un texte proposé aux Chambres par le gouvernement[14]. Sa justification par ce dernier et les raisons proclamées de son adoption par le Parlement montrent le climat tendu régnant avant la guerre. A propos d'un *tour de vis* que les parlementaires donnent encore à la proposition du CF, E. Thilo écrit :

> L'exposé des rapporteurs des commissions au sein des chambres fédérales ne laisse subsister aucun doute sur l'intention du législateur d'étendre le plus possible la portée de l'arrêté, de manière à entourer la Suisse d'un grand filet de protection aux mailles serrées où mouchards, espions, agents secrets et louches de toute espèce et de tout acabit viendront se faire prendre[15].

Dans un message du 29 avril 1935, le CF développe en quatre points la justification de son projet d'arrêté fédéral (AF). Dans un premier temps, le gouvernement rappelle le rejet en votation populaire d'une loi de 1933 sur la protection de l'ordre public – qui contenait des éléments du futur ASC – et le dépôt, en 1934, d'une initiative populaire pour la protection de l'armée et contre les agents provocateurs étrangers. Convaincu de la nécessité d'aller dans le sens de cette initiative, mais estimant que, techniquement, l'objet ne relève pas de la Constitution[16], le CF propose un contre-projet sous la forme d'un AF et en présente les différentes facettes.

> Nous avons l'intention de vous soumettre un projet spécial concernant la protection de l'armée. L'arrêté que nous vous proposons aujourd'hui réprime les actes officiels exécutés sans droit pour le compte d'un Etat étranger, le service de renseignements politiques et économiques dans l'intérêt de l'étranger, ainsi que le service de renseignements militaires dirigé contre des Etats étrangers. Il crée en outre les bases nécessaires au renforcement du ministère public de la Confédération[17].

De manière générale, ce contre-projet se justifie par des « *faits tout récents* [appelant] *impérieusement* [l']*adoption de dispositions réprimant l'exécution d'actes officiels pour le compte de l'étranger, de même que l'espionnage sous toutes ses formes*[18] ». Parmi ces « *faits* » figure l'affaire Jacob, du nom d'un journaliste allemand enlevé à Bâle par la *Gestapo* le 9 mars 1935[19]. A cette occasion, la Suisse emmène l'Allemagne devant le tribunal arbitral international pour violation de sa souveraineté nationale et obtient la restitution de Berthold Jacob. Un peu plus de deux ans après l'accession d'A. Hitler au pouvoir, c'est donc la menace de l'Allemagne nazie que ce projet d'AF se propose principalement de contrer.

---

[14] Le texte du projet d'ASC élaboré par le CF figure en annexe 7.10.13.

[15] Emile Thilo, « Note sur les dispositions pénales de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération », in *Journal des tribunaux*, vol. 83, n° 17, 15 octobre 1935 (**E. Thilo, octobre 1935**), p. 517.

[16] Dans le droit civique helvétique, « *l'initiative populaire permet à un certain nombre de citoyens ayant le droit de vote de faire une proposition* […] *qui sera soumise au verdict du peuple et aura force de loi si celui-ci l'accepte* ». Elle « *vise à introduire un changement, dans la Constitution, sur le plan législatif ou dans un domaine relevant de la compétence d'une autorité élue* » (Bernard Degen, « Initiative populaire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne).

[17] « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération et renforçant le ministère public fédéral », in *Feuille fédérale*, 87e année, n° 18, vol. 1, 1er mai 1935 (**« Message du CF », mai 1935**), p. 746.

[18] *Id.*

[19] Voir B. Degen, « Jacob, affaire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne ; Jost Nikolaus Willi, *Der Fall Jacob-Wesemann (1935/1936). Ein Beitrag zur Geschichte der Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Berlin, Herbert Lang, 1972 ; James J. Barnes & Patience P. Barnes, *Nazi Refugee Turned Gestapo Spy. The Life of Hans Wesemann, 1895-1971*, Westport, Praeger, 2001 ; Daniel Bourgeois, *Le Troisième Reich et la Suisse*, 1933-1941, Neuchâtel, A la Baconnière, 1974, p. 53-57.

Dans une seconde partie de son message, le CF évoque l'adoption ou le dépôt de projets de dispositions similaires dans certains cantons (Tessin, Bâle-Ville et Schaffhouse, soit trois cantons frontières). Le gouvernement estime à cet égard que les actes en question « *constituent une atteinte à la souveraineté territoriale de la Suisse, de sorte que les mesures de défense relèvent en première ligne de la Confédération*[20] ».

Dans la troisième partie, chaque article du projet est développé. Le premier a trait « *aux actes officiels exécutés sans droit pour le compte d'un Etat étranger*[21] », tels que des opérations de police comme les arrestations, les séquestres ou les enquêtes. Il vise également les complots destinés à attirer à l'étranger des personnes établies en Suisse pour qu'elles y soient arrêtées. On reconnaît derrière cette clause la volonté de s'armer contre la réitération d'une affaire Jacob, où, faute de législation, deux des trois protagonistes ont échappé à la justice. Ce premier article est le seul dont la justification est étayée par l'énumération de cas concrets, soit les affaires Rossi, Weber[22] et Jacob.

Sont discutés ensuite les articles 2 à 5 réprimant respectivement le service de renseignement politique, économique et militaire, ainsi que le délit de presse. La justification par le CF de se doter d'un instrument complémentaire au CPM en matière de renseignement militaire est surprenante. A propos du service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger[23], il écrit :

> Aujourd'hui de nouveau[24], on remarque chez nous plus nettement l'activité des agents occupés à recueillir des renseignements militaires. *[...]* Actuellement, l'adoption d'une disposition pénale visant les faits en question est moins dictée par le souci de sauvegarder la neutralité que par celui de protéger nos compatriotes qui sont recrutés pour un service de renseignements par des agents étrangers, puis envoyés dans un autre pays, où ils courent le risque d'être sévèrement punis. On a malheureusement déjà enregistré plusieurs cas de ce genre[25].

Dans un projet d'AF tendant à garantir la sécurité de l'Etat, on se serait attendu à trouver, comme raison principale d'adopter un tel article, la nécessité de maintenir l'image de neutralité, pilier de la défense nationale. Le CF s'appuie au contraire sur la protection de citoyens tentés par l'espionnage[26]. On ne comprend pas bien si la prévention se base sur la dissuasion ou sur la capture des délinquants en Suisse avant qu'ils soient envoyés à l'étranger.

La quatrième et dernière partie est consacrée à l'article 7 sur « *le renforcement du ministère public de la Confédération par l'attribution de fonctionnaires et d'employés de*

[20] « Message du CF », mai 1935, p. 747.
[21] *Id.*
[22] L'affaire Rossi fait référence à la capture sur sol suisse, en 1929, de César Rossi par des agents italiens et l'affaire Weber à celle d'Hermann Weber, un Tchécoslovaque, à Ramsen (SH) par des Allemands en 1933 (voir G. R., « Le grave incident de Ramsen », in *La Gazette de Lausanne*, 136e année, n° 240, 29 août 1933).
[23] Pour une discussion de cette notion, voir plus bas.
[24] Le CF fait ici allusion à la Première Guerre mondiale.
[25] « Message du CF », mai 1935, p. 749.
[26] L'utilisation, par des services de renseignement étrangers, de compatriotes pour l'espionnage en pays ennemis est effectivement, avant guerre, perçue comme un problème récurrent par les autorités helvétiques. En mai 1939, le MPF, « *soucieux de sauvegarder notre neutralité et de protéger nos concitoyens* », publie une circulaire de mise en garde « *à l'adresse des jeunes Suisses et de Suissesses* ». Selon ce texte, « *on voit se multiplier* […] *les cas où des ressortissants suisses sont mêlés à des procès d'espionnage à l'étranger et condamnés à de très fortes peines* ». Par exemple, sur dix condamnations liées au renseignement recensées dans un certain arrondissement consulaire, sept sont prononcées contre des citoyens de la Confédération. Toujours selon le MPF, ces derniers sont particulièrement recherchés « *parce qu'ils connaissent en général bien les langues et que leur qualité de ressortissants d'un pays neutre les met à l'abri des soupçons* ». Cédant « *aux belles promesses* » et à « *l'attrait de l'argent, des voyages, des aventures, etc.* », ces jeunes gens sont convaincus par leurs recruteurs qu'ils n'ont « *rien à craindre des autorités suisses* », l'activité n'étant pas dirigée contre leur pays. La circulaire rappelle que ce n'est pas le cas et qu'en vertu de l'ASC, ils « *s'exposent* […] *à être punis en Suisse* » (AF E4320(B)/1984/29 vol. 47 dos. C.12.6 vol. 1, circulaire, 26.5.1939).

police spécialement affectés à ce service[27] », lequel vise, en d'autres termes, la création d'une police fédérale[28].

Pour conclure sur la question de la position du gouvernement, il est intéressant de relever le contenu de l'allocution du Conseiller fédéral Johannes Baumann, chef du Département fédéral de Justice et Police (DFJP), au Conseil national, tel qu'elle est évoquée en substance par E. Thilo.

> Il est devenu urgent de renforcer notre action contre les espions. La tension politique entre Etats européens a plutôt augmenté ; d'où sur notre territoire une recrudescence d'espionnage militaire, politique et économique. Des Suisses y sont souvent impliqués. L'affaire Firstermacher[29] *[...]* a montré que nous sommes actuellement désarmés. Il faut combler cette lacune de notre législation. Les dispositions pénales proposées visent non seulement à réprimer mais aussi à prévenir les délits. Nous voulons empêcher, par la crainte de la punition, les étrangers et les gens du pays de se livrer à pareille activité[30].

Cette argumentation tranche avec celle du message du 29 avril 1935, bien qu'on y retrouve la volonté de dissuader les individus. La situation internationale de plus en plus tendue est cette fois clairement présentée comme de nature à favoriser l'activité du renseignement en Suisse.

Dans son article de 1935, E. Thilo rapporte les arguments des parlementaires ayant discuté, en commission, le projet du CF. De manière générale et comme il l'a été évoqué plus haut, il ressort de ce texte que le législatif renforce les dispositions proposées par l'exécutif par la modification de certaines clauses. Le discours du Conseiller national Meyer de Lucerne va dans ce sens.

> Nous avons plutôt acéré le projet. Nous avons étendu dans la mesure du possible la notion des délits prévus, de manière à empêcher les agents adroits et retors de glisser entre les mains de la justice et de manière à faciliter la preuve. Nous voulons donner au juge une loi qui lui permette d'atteindre sûrement les espions et mouchards de toute catégorie, de réprimer leurs agissements sous toutes les formes. Cela est d'autant plus nécessaire que les agents sont des malins, féconds en artifices destinés à camoufler leur besogne malpropre. Après la guerre la Suisse est malheureusement restée le centre de l'espionnage international. Des intérêts importants de la Confédération sont en jeu. Nous devons protéger sa position d'Etat neutre au milieu de nations qui ne sont pas toujours animées d'un esprit amical les unes envers les autres. Pas de sentimentalité superflue. Les individus que nous voulons poursuivre ne méritent aucuns égards. Nous devons réprimer d'une main ferme l'espionnage et le mouchardage[31].

Devant la chambre haute, le Conseiller d'Etat Amstalden souligne à son tour « *l'urgence de poursuivre et de punir les agents des services secrets de l'étranger* » et l'impossibilité d'« *assumer la responsabilité de les laisser plus longtemps travailler impunément sur notre sol*[32] ».

5.1.4 Service de renseignements politique

Le principe juridique du service de renseignement politique est exposé dans l'article 2 de l'ASC[33]. Cette disposition réprime tout individu qui aura œuvré en faveur d'un « *service de renseignements relatif à l'activité politiques ou d'association politique* » en faveur de

[27] *Ibid.*, p. 750.
[28] Voir le point 1.4.1.
[29] L'affaire Firstermacher, du nom de l'agent provocateur Alberto Firstermacher, est un cas de surveillance des réfugiés politiques italiens au Tessin par des agents à la solde du gouvernement fasciste, déclenchée à la fin de l'année 1932. A. Firstermacher a notamment été trouvé en possession d'explosifs et de détonateurs qu'il s'apprêtait à cacher chez des réfugiés afin de les compromettre (voir « L'affaire d'espionnage au Tessin », in *La Gazette de Lausanne*, 135e année, n° 308, 4 novembre 1932 ; Emile Thilo, « Le délit politique vu par le Tribunal fédéral. II. Le délit politique d'après le droit pénal fédéral », in *La gazette de Lausanne*, 136e année, n° 47, 17 février 1933).
[30] E. Thilo, octobre 1935, p. 517-518.
[31] *Ibid*., p. 518-519.
[32] *Ibid*., p. 519.
[33] Voir l'annexe 7.10.14.

l'étranger, ou qui l'aura favorisé ou organisé. Elle est reprise pratiquement tel quel dans l'article 272 CPS de 1937. Dans les deux cas, sa portée est élargie à l'étranger par, respectivement, l'article 5 ASC et l'article 4 CPS (lesquels sont par ailleurs valables pour toutes les dispositions sur l'espionnage à l'exception de l'espionnage au préjudice d'un Etat étranger).

A travers l'examen de la jurisprudence de la Cour pénale fédérale, E. Thilo présente deux définitions du service de renseignement politique. La première est assez vague.

> Celui qui consent à enquêter et à faire rapport à un agent étranger sur l'activité et les opinions politiques de personnes habitant la Suisse, pratique un service prohibé de renseignements[34].

La seconde est par contre très spécifique.

> Pratique un service prohibé de renseignements politiques, celui qui surveille et dénonce à des agents étrangers un personnage politique habitant la Suisse, de manière à en faciliter l'assassinat à des fins politiques[35].

Dans le deuxième énoncé, E. Thilo rattache l'infraction en question à l'assassinat politique. Mais dans son article de 1942 – où il n'est fait nullement référence à une telle finalité –, il opte définitivement pour l'interprétation la plus large. Selon ce texte, est considéré comme service de renseignement politique à la fois les recherches sur l'activité politique de tout un chacun, y compris si, en définitive, il n'y en a pas, et une enquête sur la vie privée d'un personnage politique, par exemple une filature pour établir ses allées et venues[36]. La définition de W. Lüthi est plus étroite et moins élaborée.

> Der politische Nachrichtendienst (272) bezieht sich auf die Tätigkeit von Personen oder Verbänden. Politisch ist, was sich auf den Staat, auf das staatliche Leben bezieht. Daraufhin wird der einzelne bespitzelt, nicht hinsichtlich seines Privatlebens[37].

Rien n'indique donc que l'assassinat politique soit une finalité nécessaire à l'infraction. Il s'agit d'un cas particulier extrême qui s'insère parfaitement dans la définition la plus large. Il rappelle que les années 1930, avec la montée des extrémismes idéologiques, sont une période particulièrement riche en assassinats politiques, y compris en Suisse. On se rappelle notamment de l'assassinat du nazi Wilhelm Gustloff à Davos par le jeune Juif David Frankfurter le 4 février 1936 (postérieur donc à l'entrée en vigueur de l'ASC), qui met la Confédération dans l'embarras vis-à-vis de son voisin allemand.

La question de la définition de l'objet de la surveillance incriminée fait, de son côté, controverse. Avec l'expression « *habitant* » la Suisse, l'article 272 CPS fait-il référence à la notion juridique d'*établissement*, comme le pensent Philipp Thormann et Alfred von Oberbeck[38] ? Ou est-ce qu'un étranger séjournant dans un hôtel bénéficie également de cette protection ? Pour E. Thilo, « *il suffit* […] *qu'un étranger se trouve en fait dans notre pays lorsqu'il est l'objet d'un espionnage politique*[39] ». La jurisprudence relevée par le Vaudois semble confirmer sa position, la Cour pénale adoptant une définition plus large que le strict statut d'établissement de la victime dans une affaire de mai 1942.

Dans son article de 1942, E. Thilo développe la question de la favorisation de service de renseignement politique. Il relève que, conformément au deuxième alinéa du point 1 de l'article 272 CPS – ainsi que de celui de l'article 2 ASC –, celle-ci constitue en soi un délit, et non une complicité.

---

[34] E. Thilo, *La répression*, p. 17.
[35] *Ibid*., p. 20.
[36] E. Thilo, juillet 1942, p. 391-392.
[37] Werner Lüthi, *Der strafrechtliche Staatsschutz der Schweiz*, Berne, Hans Huber, 1942 (**W. Lüthi, *Der strafrechtliche Staatsschutz***), p. 28.
[38] Philipp Thormann & Alfred von Oberbeck, *Das Schweizerische Strafgesetzbuch*, tome 2, Schulthess, Zurich, 1941, p. 379, mentionné par E. Thilo, juillet 1942, p. 392.
[39] E. Thilo, juillet 1942, p. 392.

> Servir de surveillant, de mouchard, d'indicateur, d'informateur, de boîte aux lettres, d'instructeur, de payeur, de fournisseur de matériel, de recruteur, de courrier, voire le simple fait d'être embauché comme agent, voire même le seul fait d'accepter une mission isolée qui reste inexécutée pour un motif étranger à la volonté initiale de l'agent *[…]*, tout est service prohibé et tout est puni comme tel.

La notion de *favorisation* permet d'aborder à un élément fondamental du droit suisse en matière d'espionnage qu'il convient d'appeler le *principe de la « chaîne des faits »* – pour reprendre l'explication formulée par E. Thilo.

> Le délit est commis, consommé, aussitôt que l'acte incriminé forme un des anneaux de la chaîne des faits qui constituent le service de renseignements ; il n'y a donc pas lieu de distinguer entre auteur, instigateur, fauteur, complice, ni entre délit consommé et tentative, sauf pour mesure la peine[40].

En introduisant cette notion de favorisation, l'esprit du législateur est probablement la lutte contre les réseaux. Dès qu'une personne accepte une mission dans le cadre d'une organisation de renseignement, elle se rend coupable d'infraction. Peu importe qu'elle le fait à titre gracieux ou contre rémunération, peu importe le résultat de la mission, le service rendu ou la position.

Deux cas sont toutefois tolérés. Il s'agit premièrement de l'acceptation feinte, c'est-à-dire quand la personne fait mine d'accepter de remplir une mission tout en sachant dès ce moment-là qu'elle n'en fera rien – par exemple pour empocher la somme d'argent promise[41].

Deuxièmement, il faut que la personne ait conscience, ou qu'elle soit en mesure de réaliser, qu'elle enfreint la loi, en l'occurrence qu'elle se rend coupable d'espionnage – le droit parle ici de l'élément subjectif de la faute.

> L'élément subjectif existe lorsque l'agent savait ou devait prévoir les conséquences de ses actes[42].

Il n'est donc pas punissable d'avoir rendu un service à un agent si on ne savait pas les buts que ce dernier poursuivait.

> Pour qu'une condamnation puisse se justifier, il ne suffit pas d'établir que le prévenu a servi de courrier à des agents de renseignements étrangers ; il faut encore constater la nature des missives transportées et les circonstances permettant d'admettre que le prévenu avait conscience de favoriser un service prohibé de renseignements[43].

5.1.5 Service de renseignements économiques

Le service de renseignements économiques consiste dans le fait de chercher à découvrir ou de communiquer « *un secret de fabrication ou d'affaires* » à l'étranger. Le principe de cette infraction est d'abord exposé dans l'article 4 ASC, puis repris avec quelques modifications rédactionnelles dans l'article 273 CPS.

Si la disposition fait tomber sous ses termes aussi bien la *tentative* que l'acte réussi de remettre de l'information à l'étranger, elle ne considère pas le principe de la *chaîne des faits* en vigueur pour les services de renseignement politique et militaire.

5.1.6 Service de renseignements militaires

Le service de renseignement militaire est l'objet de l'article 3 ASC, sans que l'activité concrète soit précisée, comme l'est celle des autres types d'espionnage. De plus, ce texte mêle deux notions fondamentalement différentes, l'espionnage au préjudice de la Suisse et l'espionnage au préjudice d'un Etat étranger. C'est pourquoi il est séparé en deux articles distincts dans le CPS de 1937 entré en vigueur le 1er janvier 1942[44]. L'article 274 CPS

[40] E. Thilo, juillet 1942, p. 390.
[41] Dans ce cas, le fardeau de la preuve incombe au prévenu (Emile Thilo, « Espionnage politique et économique », in *Journal des tribunaux*, vol. 88, n° 14, 30 juillet 1940, p. 408).
[42] E. Thilo, *La répression*, p. 17.
[43] *Ibid.*, p. 20.
[44] E. Thilo, juillet 1942, p. 393-394.

réprime dès lors le service de renseignement militaire opéré au détriment de la Suisse et le 301 CPS, celui opéré au préjudice d'un Etat étranger.

Les articles 3 ASC, puis 274 CPS viennent compléter l'article 86 CPM qui définit la trahison par violation de secrets intéressant la défense nationale, texte est extrêmement sévère quant à la punition, considérant, en période de guerre, la possibilité de la peine de mort[45].

Le champ d'application de l'article 86 CPM est bien plus étroit que celui des articles 3 ASC et 274 CPS, en ce qu'il « *suppose que le caractère secret ressorte nettement des circonstances*[46] ». Pour E. Thilo, la raison d'être de l'article 3 ASC, puis du 274 CPS, réside dans le fait que l'article de droit militaire ne vise pas « *tout acte d'investigation ou de communication de faits militaires qui ne sont pas de notoriété publique et qui ne peuvent donc être connus sans une certaine activité destinée à se renseigner à leur sujet*[47] ». Ainsi, le droit pénal suisse vient ici en soutien du CPM en élargissant le champ d'application de la législation contre l'espionnage, pour s'appliquer à toutes ses formes. C'est effectivement dans ce sens qu'on peut comprendre la justification du CF de l'article 3 ASC présentée aux Chambres en 1935.

> L'article 86 du code pénal militaire – qui demeure expressément réservé – ne vise que l'espionnage des faits, des dispositions, des procédés ou des objets tenus secrets (violation de secrets intéressant la défense nationale). Or le service de renseignements militaires peut aussi s'étendre à des choses qui, en soi, ne sont pas tenues secrètes, mais dont l'espionnage nuit cependant à notre défense nationale[48].

Selon W. Lüthi, qui partage l'idée selon laquelle la législation ordinaire vient ici compléter le code militaire, les champs d'application sont plus clairement différenciés. A propos de l'article 274 CPS, il écrit :

> Die Bestimmung gegen den militärischen Nachrichtendienst (274) ist ein Aushilfstatbestand zu Art. 86 des Militärstrafgesetzes, der nicht ausreicht. Erfasst wird jede Tatsache, die mitbestimmend gedacht ist für militärpolitische Massnahmen. Die Militärspionage erschöpft sich keineswegs in Geheimnisverletzung und Nachrichtenbeschaffung rein militärischer Art. Wesentlich ist die Bestimmung und Eignung der Nachricht für den Empfänger[49].

Ainsi, pour le futur Procureur de la Confédération, la disposition ordinaire viserait uniquement le domaine politico-militaire. Il considère que l'espionnage militaire n'a que faire des renseignements de nature purement militaire et que l'essentiel réside dans l'importance de l'information pour le commanditaire. En d'autres termes, serait poursuivie l'activité de renseignement militaire dont l'enjeu est politique, c'est-à-dire dont l'utilisation du fruit par un l'Etat étranger est susceptible de mettre en danger l'indépendance de la Confédération. En effet, l'auteur bernois semble estimer, au travers de l'expression « *erschöpft sich keineswegs* », soit *ne s'épuise en aucune façon*, qu'un service de renseignement militaire agit toujours avec un but supérieur et qu'il ne se contente jamais d'une simple activité de renseignement général. Ainsi donc, seul le renseignement *à but offensif* serait visé par l'article 274 CPS.

Cette position est probablement un peu étriquée, l'intention du CF étant de poursuivre toute activité d'espionnage nuisant à la défense nationale – le sens général de *nuire à la défense nationale* est confirmé par la version allemande du message du 29 avril 1935 qui, littéralement, parle de *contraire aux intérêts de la défense nationale*[50]. En outre, le CF

[45] La peine de mort est régie par l'article 27 CPM (voir l'annexe 7.10.12).
[46] Citation de la Cour pénale fédérale dans E. Thilo, juillet 1942, p. 387.
[47] E. Thilo, juillet 1942, p. 387.
[48] « Message du CF », mai 1935, p. 749. A noter que le texte fait référence à l'article 4 du projet du Conseil fédéral, lequel deviendra article 3 ASC.
[49] W. Lüthi, *Der strafrechtliche Staatsschutz*, p. 28.
[50] « *Der militärische Nachrichtendienst kann sich aber auch auf Dinge erstrecken, die an sich nicht geheim gehalten werden, deren Ausspähung jedoch ebenfalls den Interessen unserer Landesverteidigung zuwiderläuft.* »

évoque, dans le même message, la *possibilité* pour un service de renseignement militaire de dépasser le cadre strictement militaire, et non la *nécessité*.

> Lorsqu'il s'agit d'un service de renseignements militaires, l'infraction est déjà commise *[...]* quand il n'y a eu qu'une seule prise ou transmission de renseignements. Suivant la jurisprudence de la cour pénale fédérale, un service de renseignements militaires peut s'étendre non seulement à des questions strictement militaires, mais encore à des faits d'ordre politique ou économique intéressant les autorités militaires de l'étranger[51].

L'importance du but chez W. Lüthi est en opposition également avec les écrits d'E. Thilo. Pour le greffier du Tribunal fédéral, l'objectif de la mission et l'utilisation qui est faite des renseignements de l'agent n'entrent pas en ligne de compte pour établir si l'activité relève de l'espionnage militaire. Il n'y a pas lieu non plus de déterminer « *le nom de l'Etat ou de la personne pour lesquels* [l'accusé] *a agi, car la loi ne fait pas de cette circonstance une condition du délit*[52] ».

Toutefois, la définition de l'espionnage militaire de W. Lüthi n'est pas sans fondement. Elle correspond parfaitement à la jurisprudence établie par un jugement de la Cour pénale fédérale du 17 décembre 1935 dans le cadre de l'affaire Lolli.

> Les renseignements militaires, plus spécialement, doivent avoir trait à des faits sur lesquels on se renseigne dans l'idée que leur connaissance sera importante pour les décisions politiques et militaires que prendra l'Etat qui organise le service des renseignements, aux dépens de l'Etat contre lequel ledit service est dirigé. Constituent des mesures politico-militaires, celles qui sont par elles-mêmes militaires ou qui sont en partie déterminées par des mesures militaires de l'autre Etat. Les faits mêmes qui font l'objet des renseignements militaires peuvent être d'ordre militaire ou d'un autre ordre[53].

La justification de cette position mérite également d'être rapportée ici.

> Seule cette notion du « renseignement militaire », non défini à l'art. 3 *[ASC]*, correspond au but de l'arrêté qui entend s'opposer au service de renseignements militaires en faveur de l'étranger dans la mesure où sa tolérance mettrait en péril l'indépendance ou la neutralité suisses : la première lorsque le service de renseignements est pratiqué au détriment de la Suisse, la seconde lorsqu'il est pratiqué au détriment d'un Etat étranger. Car tout service de renseignements militaires tel qu'on vient de le définir implique un danger militaire, à savoir un affaiblissement de la position militaire ou politico-militaire de l'Etat aux dépens duquel il est organisé[54].

Ainsi, la définition de *renseignement militaire* retenue par la Cour pénale fédérale ne découle pas du texte de loi – dans lequel toute précision à ce niveau est absente –, mais d'une intention générale de l'ASC déduite de son intitulé. En d'autres termes, ne peut être poursuivi que le service de renseignement compromettant « *la sûreté de la Confédération*[55] ». Il est fait fi ainsi de l'intention affichée tant par le gouvernement qui a initié le projet, que par le législateur qui l'a voté, à savoir de lutter contre toute forme d'espionnage.

Une hypothèse peut être avancée dans cette étude pour concilier les deux interprétations, la position large sur la définition du *renseignement militaire* et la position étroite. Il y a évolution dans le temps. La détermination du service de renseignement militaire prohibé par son but et par l'importance qu'il revêt pour son commanditaire ne correspond pas aux intentions premières du CF, ni des chambres. Mais, cette notion n'ayant pas été définie assez clairement par le législateur, la jurisprudence, en temps de paix, l'a adoptée en la

(« Botschaft des Bundesrates an die Bundesversammlung zum Entwurf eines Bundesbeschlusses betreffend den Schutz der Sicherheit der Eidgenossenschaft und die Erweiterung der Bundesanwaltschaft », in *Bundesblatt*, 87e année, n° 18, vol. 1, 1er mai 1935, p. 745).

[51] « Message du CF », mai 1935, p. 749.

[52] E. Thilo, *La répression*, p. 10.

[53] Emile Thilo, « La répression de l'espionnage », in *Journal des tribunaux*, vol. 84, n° 19, 15 novembre 1936 (**E. Thilo, novembre 1936**), p. 582.

[54] *Ibid*., p. 582-583.

[55] D'après l'intitulé de l'ASC.

déduisant de l'intitulé de l'ASC. Puis, du fait des difficultés – pour ne pas dire de l'impossibilité – à établir l'utilisation que l'Etat commanditaire fait des informations qu'il reçoit de ses agents, l'interprétation du texte s'est assouplie. Au final, il n'a été trouvé aucun jugement prononcé pendant la guerre qui contienne une argumentation sur l'importance du renseignement fourni, pour justifier la sanction. Il est vrai qu'une estimation du tort subi par l'Etat espionné est parfois posée, mais elle sert à l'établissement de la peine, non à déterminer s'il y a eu infraction ou non.

5.1.7 Le service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger

Comme il l'a déjà été précisé, le service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger et au profit d'un autre est une catégorie particulière de service de renseignement militaire prohibé, d'abord régie par l'article 3 ASC, avant de faire l'objet d'un texte séparé avec l'article 301 CPS.

Il a été vu également, avec le jugement de la Cour pénale fédérale du 17 décembre 1935, qu'il vise à éviter la mise en péril de la neutralité. Ce même texte explique pourquoi, dans un premier temps, les deux formes de service de renseignement militaire prohibé sont l'objet d'un seul et même texte.

> *[…]* si c'est un Etat étranger qui est touché, l'application de l'art. 3 *[ASC]* s'explique du fait que cette disposition ne distingue pas entre service de renseignements pratiqué au préjudice de la Suisse et le service pratiqué au préjudice de l'étranger. La raison en est que la neutralité de la Suisse interdit à celle-ci de tolérer toute mesure prise dans l'intérêt de l'étranger, peu importe que le danger menace cet Etat comme attaqué ou comme agresseur[56].

L'infraction à l'article 301 CPS est considéré comme un crime ou délit de nature à compromettre les relations avec l'étranger (catégorie classée sous titre seizième du CPS). Toutes les infractions de cette nature sont soumises à l'article 302 CPS, lequel veut qu'elles ne soient poursuivies que sur décision du CF.

L'équivalent militaire de l'article 301 CPS, est l'article 93 CPM qui définit la violation de neutralité par l'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger. La similitude de l'article militaire avec l'article ordinaire est, dans le cas de l'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, tout à fait évidente. La version militaire comporte toutefois une clause supplémentaire concernant les cas graves qui pourront être punis de réclusion, ce qui, ajouté au fait que la décision du CF n'est pas exigée, rend cet article plus sévère que la version ordinaire.

5.1.8 Conclusion

En résumé, deux aspects fondamentaux du droit suisse en matière d'espionnage sont à retenir pour la compréhension de ces affaires. Premièrement, la Suisse n'admet pas sur son sol l'espionnage au préjudice d'un Etat étranger, que ce soit du fait de Suisses ou d'étrangers. Il s'agit d'une atteinte à la neutralité, et donc à la sécurité de l'Etat. Deuxièmement, toute la chaîne du renseignement est considérée comme coresponsable – c'est le *principe de la chaîne des faits*. N'est pas condamné uniquement celui qui a livré l'information à un étranger, mais toutes les personnes impliquées dans son cheminement.

Enfin, il faut relever pour la représentativité des affaires de justice militaire pour l'étude des activités liées au renseignement sur sol helvétique, que la législation – que ce soit les codes pénaux, les arrêtés de l'Assemblée ou les ordonnances du CF – a mis entre les mains des tribunaux militaires la plupart des affaires relevant de l'espionnage. Certaines sont toutefois jugées par des tribunaux civils, notamment durant la première moitié de la période ou lorsque seules des charges de services de renseignement politique ou économique sont retenues. C'est le cas, entre autres exemples, de l'affaire Alexander Wölfle, jugé par le

[56] E. Thilo, novembre 1936, p. 583.

tribunal de district de Zurich le 16 février 1945 pour service de renseignement politique et économique prohibé en faveur de l'Allemagne – en l'occurrence du vice-consul Wilhelm Janke[57]. Le nombre de ces affaires ordinaires est, dans l'état actuel des connaissances, impossible à établir, puisque le seul organisme susceptible d'avoir rassemblé de manière centralisée des informations sur ces cas est la *Bupo* et que ses fonds n'ont pas été systématiquement dépouillés. En ce qui concerne l'activité de renseignement des Alliés, ces cas pourraient consister par exemple dans des surveillances de personnalités allemandes habitant en Suisse ou d'entreprises helvétiques livrant des marchandises au *Reich*. On se souviendra toutefois que priorité est en principe donnée au tribunal militaire lorsqu'une affaire comporte des infractions relevant du droit ordinaire et d'autres du droit militaire. Si on considère en outre le *principe de la chaîne des faits* et qu'un réseau allié établi en Suisse a peu de chance de servir uniquement au renseignement politique et économique, on peut estimer que peu d'affaires intéressant le présent sujet ont été omises lors du dépouillement.

Afin de permettre une meilleure compréhension des affaires de justice militaires, le développement d'aspects complémentaires à cet examen des aspects juridiques liés à l'espionnage est placé en annexe[58], de même que des extraits des textes juridiques mentionnés.

5.2 Statistiques et comparaisons : différence de nature entre l'espionnage allemand et l'espionnage allié en Suisse

Un important travail de statistiques, intitulé *Spione, Saboteure, Landesverräter*[59], a été établi par le DMF au sortir de la guerre. Il recense tous les cas jugés par les tribunaux militaires, pour une période allant de 1933 à 1945, relevant de la trahison et de l'espionnage. Ces notions sont prises dans un sens très large, couvrant des infractions allant de l'ouverture des enveloppes contenant les affiches de mobilisation par des autorités communales aux cas graves pouvant entraîner la peine de mort. Les crimes et délits considérés dans ce document sont répartis en douze groupes :

(1) défense des fortifications et des installations militaires (AF du 18 mars 1937),
(2) établissement, exportation et vente de cartes topographiques (ACF du 3 octobre 1937),
(3) interdiction des installations émettrices (ACF du 6.9.1940),
(4) non-dénonciation de crimes considérés dans cette liste,
(5) atteinte à la neutralité (ACF du 14 avril 1939),
(6) violation de secrets militaires (art. 106 CPM),
(7) service de renseignement au préjudice d'un Etat étranger (art. 93 CPM et 301 CPS),
(8) service de renseignement politique (art. 272 CPS),
(9) service de renseignement économique (art. 273 CPS),
(10) service de renseignement militaire (art. 274 CPS),
(11) sabotage (art. 86bis CPM),
(12) trahison (art. 86 et 87 CPM).

Certains de ces groupes seront repris pour les exploitations statistiques propres à cette étude.

Ce travail du DMF très conséquent se concrétise sous deux formes. Il présente, d'une part, des tableaux d'effectifs de personnes impliquées dans ce type d'affaires aux différents stades de la procédure, réparties dans le temps et selon des critères relatifs à la nature de

[57] AF E4320(B)/1975/40 vol. 117 dos. C.8.2169. Cette affaire a toutefois fait l'objet au préalable d'une procédure du trib.ter.3A, lequel en est dessaisi le 3 novembre 1944 par J. Eugster, voir AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944. Voir également l'affaire Adamian au point 5.6.6.
[58] Annexe 7.10.
[59] AF E27/10112, DMF, *Spione, Saboteure, Ladesverräter. Uebersicht über die bis Ende 1945 abgeschlossenen militärgerichtlichen Untersuchungen. Ausgabe II*, 1.3.1946.

l'infraction, voire de l'individu. Une sélection figure en annexe de la présente étude[60]. D'autre part, des listes recensent les personnes qui font l'objet d'un acte d'accusation. Ces listes indiquent, pour chacune des catégories ci-dessus, l'identité de l'accusé, sa nationalité, le tribunal qui l'a ou non condamné, la peine infligée ou la nature de la relaxe, ainsi que, le cas échéant, l'Etat bénéficiaire et l'Etat lésé par l'activité délictueuse. La principale limite de cet exercice est qu'une même personne n'est mentionnée qu'une seule fois par procès et pour une seule infraction. Or, il est extrêmement fréquent que dans les affaires liées à l'espionnage, un individu soit inculpé de plusieurs chefs d'accusation. Malheureusement, un seul est retenu dans les listes, sans qu'il soit précisé comment ce choix a été effectué. Il s'agit probablement de l'infraction jugée la plus importante par le tribunal et figurant donc en premier dans le jugement. Ainsi, ces recensements n'indique pas le nombre réel de cas de condamnations pour une certaine infraction, mais uniquement ceux dans le cadre desquels cette dernière est la plus grave.

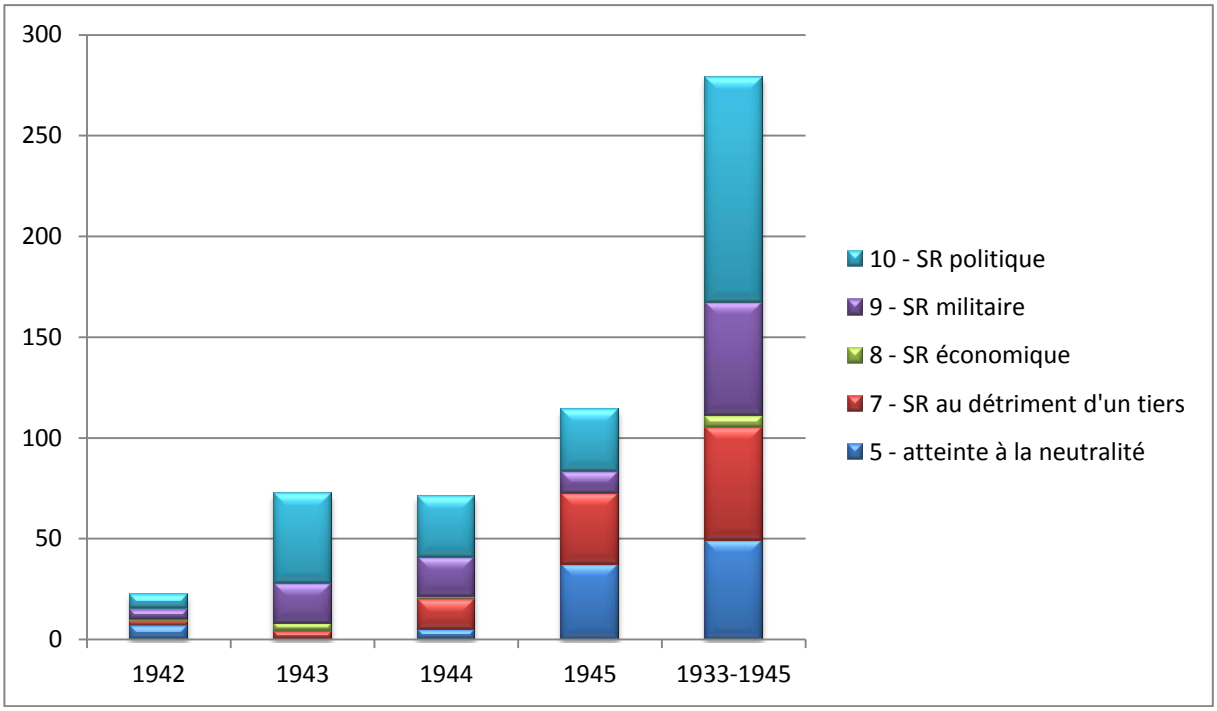
Rudolf Streit, par exemple, est un fromager suisse établi à Rang dans le Doubs. Il accepte en février 1943, en échange d'une autorisation de franchir la frontière, de remplir des missions sur le territoire de la Confédération en faveur d'une dame Kraft, laquelle serait responsable du renseignement allemand à Besançon. En autres mandats, il doit se renseigner sur un certain Jean de Stoutz, soit le chef du PR de Neuchâtel, ainsi que sur un ingénieur de General Motors à Bienne nommé McGill, identifié aujourd'hui comme étant un agent du SOE[61]. Suite à des indiscrétions consécutives à l'abus d'alcool, il est arrêté en Thurgovie. Traduit devant le trib.ter.2A à Berne, il est condamné, le 23 octobre 1943, à 3 ans de prison pour service de renseignement politique, service de renseignement militaire, service de renseignement au préjudice d'un Etat étranger et désobéissance à des ordres généraux[62]. Dans les listes de l'étude du DMF, R. Streit ne figure ainsi que dans celle qui concerne le service de renseignement politique (groupe 8).

Si cette manière de faire empêche le chercheur de déterminer combien de personnes sont condamnées pour s'être adonnées à telle ou telle forme de service de renseignement, elle permet par contre de produire aisément des exploitations statistiques relatives au nombre de condamnations.

Les groupes 7, 8, 9 et 10 rassemblant les infractions spécifiquement liées à la pratique du renseignement et des affaires d'espionnage étant parfois attribuées au groupe 5, il a été choisi de limiter à ceux-ci les exploitations des listes du DMF. Le groupe 5 peut paraître problématique, car il concerne certains cas n'ayant rien à voir avec le renseignement, comme par exemple la diffusion de propagande ou la livraison d'armes au maquis. Il a été décidé de l'intégrer tout de même pour tenir compte des affaires d'espionnage qu'il touche et parce qu'il concerne une infraction qui, dans la majorité des cas, est en faveur d'un Etat tiers au préjudice d'un autre. La répartition des condamnations pour les infractions relevant des cinq groupes sélectionnés, se présente comme suit, étant précisé que les condamnations à des peines pécuniaires et celles sans peine sont prises en considération.

[60] Voir l'annexe 7.21.
[61] Voir le point 2.5.2.
[62] AF E5330/1982/1 vol. 118 dos. 98/2005 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.2A dans l'affaire Streit, 23.10.1943.

RÉPARTITION DES CONDAMNATIONS PAR GROUPES D'INFRACTION										
	1942		1943		1944		1945		1933-1945	
5 - atteinte à la neutralité	7 14.29%	31.82%			5 10.20%	7.04%	37 75.51%	32.46%	49 100.00%	17.56%
7 - SR au détriment d'un tiers	2 3.57%	9.09%	4 7.14%	5.56%	15 26.79%	21.13%	35 62.50%	30.70%	56 100.00%	20.07%
8 - SR économique	1 16.67%	4.55%	4 66.67%	5.56%	1 16.67%	1.41%			6 100.00%	2.15%
9 - SR militaire	5 8.93%	22.73%	20 35.71%	27.78%	20 35.71%	28.17%	11 19.64%	9.65%	56 100.00%	20.07%
10 - SR politique	7 6.25%	31.82%	44 39.29%	61.11%	30 26.79%	42.25%	31 27.68%	27.19%	112 100.00%	40.14%
Total	22	100.00%	72	100.00%	71	100.00%	114	100.00%	279	100.00%



Une première exploitation permet de montrer que l'espionnage et les atteintes à la neutralité en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale sont en majorité affaire de citoyens helvétiques (55,2% des condamnés). Toutefois, les Allemands ne sont pas en reste (23,3%). Plus d'un étranger sur deux condamné est un ressortissant du *Reich* (52,0%), alors que moins d'un sur quatre est un Français (24,0%) et moins d'un sur dix un Italien (8,8%).

NOMBRE DE CONDAMNATIONS PAR NATIONALITÉ											
		1942		1943		1944		1945		1933-1945	
Américains	USA			1	1.39%			1	0.88%	2	0.72%
Russes	URSS							1	0.88%	1	0.36%
Polonais	PL			1	1.39%				0.00%	1	0.36%
Hollandais	NL							3	2.63%	3	1.08%
Italiens	I	1	4.55%	3	4.17%	3	4.23%	4	3.51%	11	3.94%
Anglais	GB			1	1.39%			1	0.88%	2	0.72%
Liechtenst.	FL			1	1.39%	1	1.41%		0.00%	2	0.72%
Français	F	1	4.55%	2	2.78%	6	8.45%	21	18.42%	30	10.75%
Espagnols	E	2	9.09%	1	1.39%				0.00%	3	1.08%
Allemands	D	3	13.64%	18	25.00%	28	39.44%	16	14.04%	65	23.30%
Suisses	CH	15	68.18%	44	61.11%	33	46.48%	62	54.39%	154	55.20%
Apatrides	ap							5	4.39%	5	1.79%
Total		22	100.00%	72	100.00%	71	100.00%	114	100.00%	279	100.00%

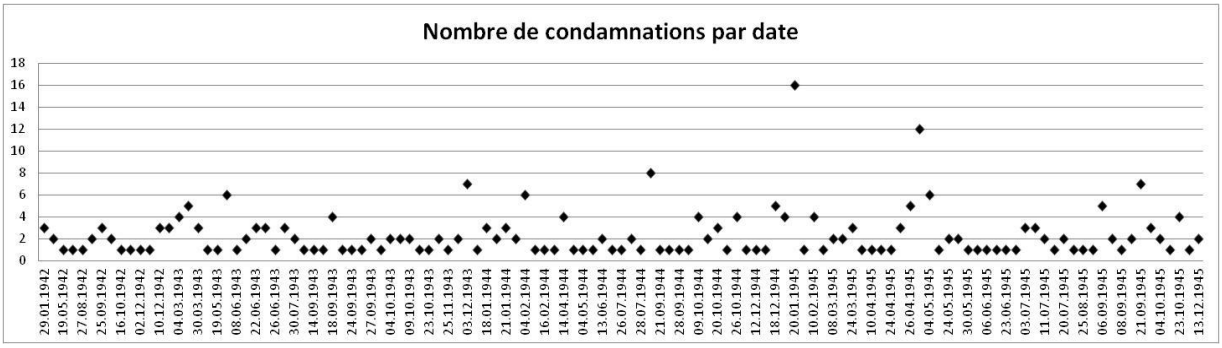
21 inculpés échappent à une condamnation par un acquittement, une liquidation disciplinaire ou une suspension de leur procès (7,0% des inculpés). Parmi eux, 14 sont des Suisses, soit deux tiers (66,6%). Cette proportion légèrement supérieure à leur part prise dans le total des inculpations (11,4 points) peut faire penser qu'il y a moins d'hésitations à traduire en justice des indigènes sur la base de charges insuffisantes. L'exception des Italiens à ce propos est notable. Ceux-ci voient en effet plus d'un inculpé sur cinq être relaxé (21,4%). Le faible nombre d'Italiens inculpés (4,6% des inculpés) exclut toutefois d'y voir un acharnement contre eux.

NOMBRE D'INCULPATIONS PAR NATIONALITÉ											
		1942		1943		1944		1945		Total	
Américains	USA			1	1.32%			1	0.80%	2	0.67%
Russes	URSS							1	0.80%	1	0.33%
Polonais	PL			1	1.32%					1	0.33%
Hollandais	NL							3	2.40%	3	1.00%
Italiens	I	1	4.17%	3	3.95%	4	5.33%	6	4.80%	14	4.67%
Anglais	GB			1	1.32%			1	0.80%	2	0.67%
Liechtenst.	FL			1	1.32%	1	1.33%			2	0.67%
Français	F	1	4.17%	2	2.63%	6	8.00%	23	18.40%	32	10.67%
Espagnols	E	2	8.33%	1	1.32%					3	1.00%
Allemands	D	3	12.50%	19	25.00%	29	38.67%	16	12.80%	67	22.33%
Suisses	CH	17	70.83%	47	61.84%	35	46.67%	69	55.20%	168	56.00%
Apatrides	ap							5	4.00%	5	1.67%
Total		24	100.00%	76	100.00%	75	100.00%	125	100.00%	300	100.00%

On pourrait être tenté, à partir de cette exploitation, d'apprécier l'évolution chronologique des activités d'espionnage. Il faut toutefois noter que la date retenue par le DMF dans ses listes est celle du jugement et non celle à laquelle le délit a été commis. Une période de quelques mois à plus d'une année peut séparer l'arrestation d'un coupable de son jugement, sans compter le fait qu'il a pu être actif pendant plusieurs années avant que son

activité délictueuse ne soit découverte. Il faut en outre attribuer au fonctionnement de la justice suisse l'apparition tardive, soit en 1942, des premières condamnations militaires pour espionnage. Les affaires qui en relèvent sont en effet précédemment confiées de préférence à des tribunaux civils. Ce n'est qu'avec l'ACF du 4 août 1942 que les tribunaux militaires reçoivent l'exclusivité de les juger[63].

Parmi les possibles objections à considérer pour l'exploitation de ces données, il faut relever l'existence de grosses affaires, comme le montre la répartition par date du nombre de condamnations (étant étendu qu'il y a peu de chances que plusieurs jugements tombent le même jour). On pourrait craindre ainsi que, du fait de la part qu'une affaire peut prendre par rapport à l'ensemble – par exemple, une affaire jugée le 20 janvier 1945 amène 16 condamnations pour les infractions considérées ici, soit 5,7%, et une autre jugée le 2 mai 1945 en amène 14, soit 5,0%). Cette objection est à relativiser. L'affaire n'est en effet pas traitée en bloc, mais chaque condamnation est répartie dans les différents groupes, l'Etat lésé et l'Etat bénéficiaire sont déterminés au cas par cas. Que les personnes recensées dans les listes soient inculpées dans une grande affaire ou dans une petite, elles le sont pour des actes qu'elles ont commis en tant qu'individus. Les grosses affaires ne sauraient donc constituer un biais.

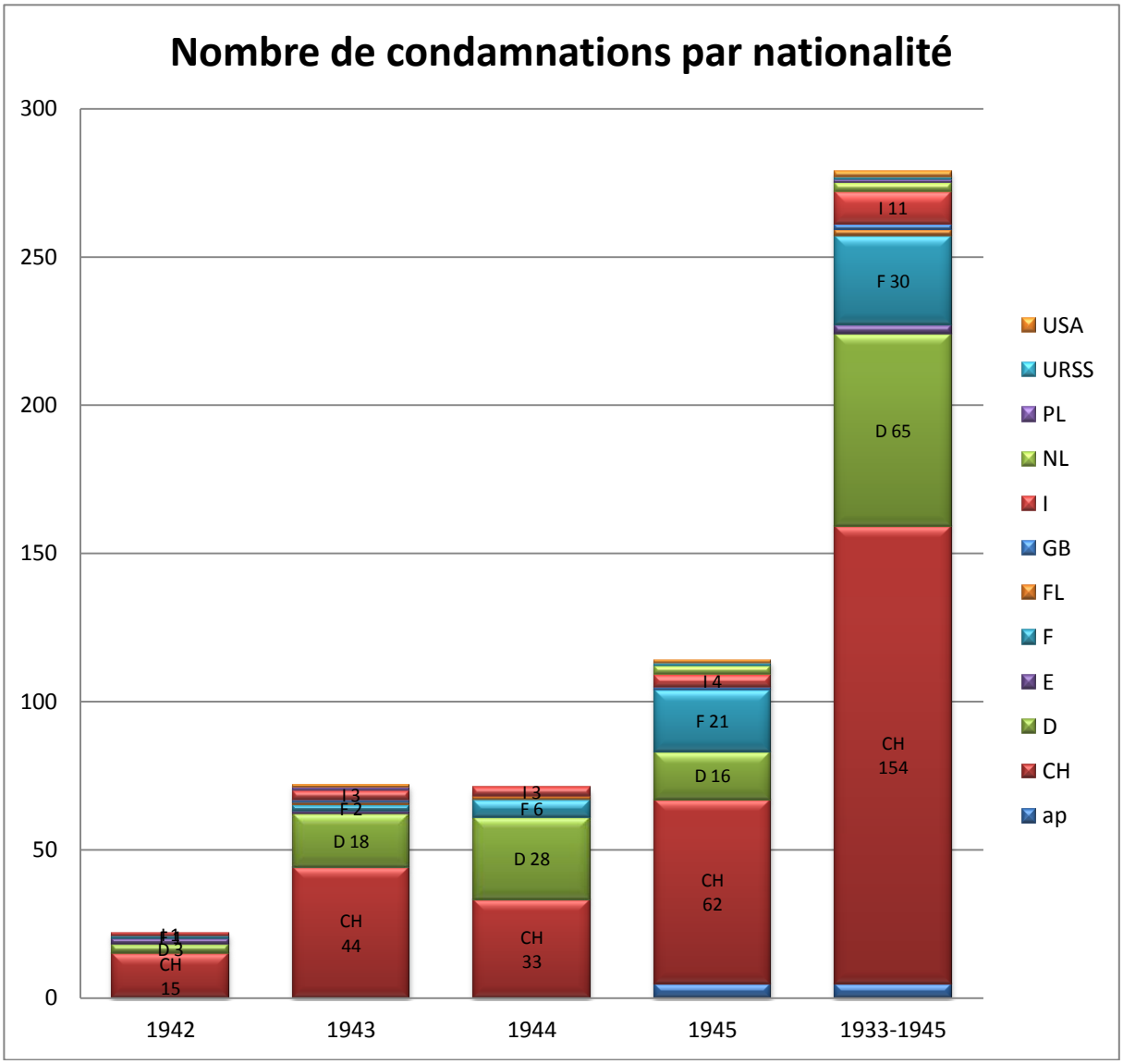


Une constatation importante peut ainsi être tirée de la répartition chronologique. On assiste, pour l'année 1945, à une *explosion* des condamnations, soit une augmentation de près de deux tiers par rapport à 1944 (+60,5%), alors que leur nombre est stable entre 1943 et 1944 (-1,3%). Deux hypothèses d'explication – compatibles l'une avec l'autre – peuvent être envisagées. Tout d'abord, on assiste, dans les deux dernières années de la Seconde Guerre mondiale, à une exacerbation de la guerre du renseignement. En Suisse, cela se traduit par une augmentation progressive d'une activité d'espionnage dont elle n'est plus la principale victime. Si dès le début de la guerre, le territoire de la Confédération sert de plaque tournante à l'espionnage allié contre l'Allemagne, cette activité est quantité négligeable au regard de l'espionnage *à but offensif* allemand contre elle. Les possibilités pour l'Allemagne d'envahir la Suisse diminuant fortement à partir de l'hiver 1942-1943, le pays se transforme alors en un champ de bataille sur lequel l'espionnage et le contre-espionnage des deux camps s'affrontent. Ce phénomène se confirme par la forte diminution des condamnations pour trahison entre 1944 et 1945, lesquelles passent de 114 à 46 (-59,6%). Les cas d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger passent, eux, dans le même temps, de 15 à 31 (+133,3%).

Cette hypothèse explique également la part des Français dans l'augmentation des condamnations en 1945. 21 d'entre eux, sur les 30 condamnés durant la période en question, l'ont été en 1945. Ils représentent alors à eux seuls près d'un cinquième des condamnés (18,4%), contre moins d'un dixième l'année précédente (8,4%). A l'évidence, ces ressortissants d'une nation qui vient de connaître quatre années d'occupation n'ont pas pour mission de faire du renseignement *à but offensif* contre la Suisse.

[63] Voir le point 7.10.9.

Une deuxième hypothèse serait une volonté de la Suisse, à la fin de la guerre et dans l'immédiat après-guerre de *faire le ménage*. La collaboration constatée entre le *Spab* et la Sécurité militaire française dans la chasse aux derniers espions allemands[64], qui pourtant ne constituent plus aucun danger, ainsi que des affaires à caractère politique comme l'affaire Masson[65], peuvent le faire penser.

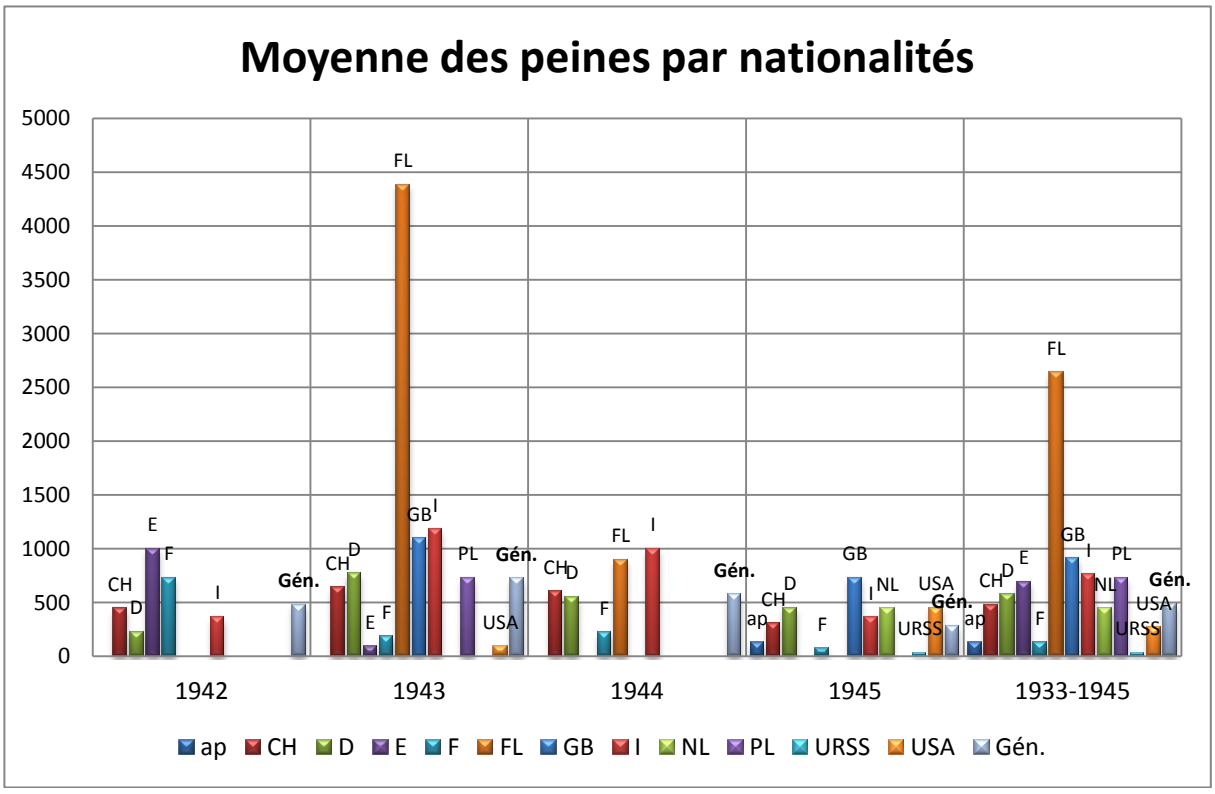


Une seconde exploitation présente la moyenne des peines, en jours, prononcées par les tribunaux militaires dans des affaires présentant comme infraction principale un service de renseignement ou une violation de la neutralité (groupes 5, 7, 8, 9 et 10). Les acquittements, les suspensions de procès et les liquidations disciplinaires ont été exclus. Les peines pécuniaires et les condamnations sans peine, n'étant pas privative de liberté, comptent comme 0 jour.

[64] Voir le point 5.6.10.
[65] Voir le point 5.6.11.

MOYENNE DES PEINES PAR NATIONALITÉ (EN JOURS)						
		1942	1943	1944	1945	1933-1945
Américains	USA		90.00		450.00	270.00
Russes	URSS				30.00	30.00
Polonais	PL		730.00			730.00
Hollandais	NL				440.00	440.00
Italiens	I	365.00	1181.67	998.33	363.75	760.00
Anglais	GB		1095.00		730.00	912.50
Liechtenst.	FL		4380.00	900.00		2640.00
Français	F	730.00	182.50	225.00	71.43	131.50
Espagnols	E	997.50	90.00			695.00
Allemands	D	231.67	768.61	550.54	452.13	571.98
Suisses	CH	446.67	638.30	606.21	303.71	478.05
Apatrides	ap				127.00	127.00
Moyenne générale		476.59	725.21	572.75	282.32	485.84

Les résultats obtenus montrent de très grandes disparités, tant au niveau de la période que de la nationalité, allant d'une moyenne de 30 jours pour un Russe en 1945 à 4'380 pour un Liechtensteinois en 1943. Comment, d'abord, expliquer les différences entre nationalités pour une même période ? Faut-il mettre en doute l'impartialité des juges ? Ces derniers marquent-ils une préférence pour l'Axe ou pour les Alliés ? Il s'agit ici d'être très prudent. Il n'y a tout d'abord pas de lien nécessaire entre la nationalité de l'espion et le camp bénéficiaire de son action. Des Français espionnent en faveur de l'Allemagne et des Allemands en faveur des Alliés.



Par contre, cette exploitation montre que s'il y a bien volonté de *faire le ménage* en 1945, c'est avant tout pour le principe. La moyenne des peines chute en effet entre 1944 et 1945 de plus de la moitié (50,7%). En cela, ce mouvement se différencie fondamentalement des épurations que connaissent les pays libérés de l'occupation. Il s'agit bien plus, par là, pour la Suisse, de réaffirmer sa souveraineté et sa neutralité.

MOYENNE DES PEINES EN FONCTION DE L'ETAT LÉSÉ ET DE L'ETAT BÉNÉFICIAIRE (en jours)									
Etats lésés	Etats bénéficiaires								Moy.
	Alliés	D	F	GB	I fasc.	I partis.	sans	USA	gén.
inconnu		335.50							335.50
CH		661.40	265.00		990.00				651.06
CH & Alliés		693.75							693.75
CH & D				973.33					973.33
D	212.60		101.03	276.50				108.50	159.49
F		210.00							210.00
GB		300.00							300.00
I fasciste	150.00			730.00		405.00			374.17
Jap. & URSS	540.00								540.00
sans							7.00		7.00
USA		60.00							60.00
Moy. gén.	230.86	631.91	122.05	458.21	990.00	405.00	7.00	108.50	485.84

Une répartition de la moyenne des peines en fonction de l'Etat lésé et de l'Etat bénéficiaire permet quant à elle de montrer que si la Suisse tient à punir les personnes qui mettent en danger sa politique de neutralité, elle considère toutefois l'espionnage contre un pays étranger comme moins grave que celui qui la vise. Ainsi, si les personnes travaillant pour les forces de l'Axe sont en moyenne punis plus sévèrement (990 jours en moyenne lorsque l'activité délictueuse est en faveur de l'Italie, 631,9 en faveur de l'Allemagne, mais 458,2 en faveur de la Grande-Bretagne et 108,5 en faveur des Etats-Unis), c'est avant tout dû au renseignement *à but offensif* que ce camp pratique envers la Suisse, alors que rarement l'espionnage allié ne la vise. L'affaire Gould est le seul cas répertorié[66], celle-ci étant à elle seule responsable d'une moyenne des peines infligées aux Britanniques supérieure à celles des autres Alliés.

Bien qu'extérieure à la problématique de cette étude, la question du Liechtenstein mérite quelques mots, au regard des résultats de la seconde exploitation. Comment expliquer une telle sévérité des peines prononcées contre les ressortissants de ce pays en comparaison de celles infligées à ceux des pays belligérants. Avant tout, le résultat (une moyenne de 2'640 jours de privation de liberté) doit être relativisé par le très faible nombre de condamnés, soit deux seulement (12 ans de réclusion en 1943 et 2½ ans de prison en 1944). Cela dit, il s'agit tout de même avec cette sentence de 1943, de la plus haute enregistrée pour ce type d'infraction, et de loin (la seconde est de 8 ans pour un Suisse ayant travaillé pour

[66] Trois enregistrements des listes du DMF ont été corrigés. Elles indiquent en effet de manière erronée que les trois accusés dans l'affaire Gould travaillent pour l'Allemagne, alors que le bénéficiaire est la Grande-Bretagne. Elles n'indiquent que la Suisse comme lésée, alors que le fonds de l'affaire relève avant tout de l'espionnage contre l'Allemagne. Enfin, elles font état à tort d'une condamnation à 4 ans de réclusion au lieu de 3 pour Alfred Gould. Il n'est pas exclu que d'autres erreurs aient été commises par le DMF pour d'autres affaires. Sur l'affaire Gould (AF E5330/1982/1 vol. 63 dos. 98/3929 année 1942), voir le point 2.7.7.

l'Allemagne). Dans son rapport final sur le service actif, J. Huber présente une série de cas de justice militaire qui, notamment par leur gravité, illustrent le travail fourni par le *Spab* en faveur de la défense nationale. Or, trois des dix-neuf cas retenus par le chef de l'EMA impliquent sérieusement des Liechtensteinois travaillant en faveur du III[e] Reich. Pour l'un deux, il écrit :

> Die Abwehrtätigkeit gegen die deutschen Spionageunternehmungen, welche von Liechtenstein aus inszeniert wurden, war namentlich in den Jahren 1942 und 1943 sehr rege[67].

A la suite de ce rapport, la Principauté dépose une réclamation. Celle-ci, qui semble avoir été proférée pour le principe et reste vague, semble vouloir dire que le texte pourrait faire penser au lecteur que les autorités du Liechtenstein n'ont pas fait ce qu'il fallait. Consulté par J. Huber pour la réponse à donner à cette objection, R. Jaquillard se fend d'un exposé de cinq pages sur l'activité d'espionnage exercée par l'Allemagne via la petite principauté. Il y dit notamment :

> Non seulement l'activité d'espionnage militaire contre la Suisse fut intense dans la Principauté du Liechtenstein, mais cette activité se trouva encore facilitée, indirectement, et peut-être involontairement, par les autorités de la Principauté. Déjà en 1942, les services du S.C.E. estimèrent devoir montrer une grande réserve dans les relations qu'ils entretenaient avec les autorités de la Principauté, certains des membres de ces autorités paraissant avoir des attaches avec l'Allemagne[68].

Il ajoute plus bas :

> Par la nature même des choses, l'activité d'espionnage qui se développait au Liechtenstein, pour intense qu'elle fut, n'avait qu'un caractère secondaire. L'espionnage s'opérait en Suisse et sa transmission seule intéressait la Principauté[69].

La part des Liechtensteinois parmi les condamnés à mort par la justice militaire suisse vient confirmer la volonté des autorités helvétiques de mettre fin aux activités d'espionnage menées à partir de la principauté[70]. Sur 32 condamnés, 3 sont des ressortissants de cette dernière alors que seuls deux sont Allemands. C'est un Liechtensteinois, Alfred Quaderer, qui a le triste privilège d'être le seul étranger exécuté en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. L'histoire de l'utilisation de la Principauté du Liechtenstein dans la guerre secrète menée par l'Allemagne contre la Suisse reste encore à écrire.

5.3 Les affaires de justice militaire : révélateur du gentleman's agreement

Le *gentleman's agreement* n'ayant laissé, de par sa nature largement tacite, que très peu de traces écrites, toujours très vagues, il est nécessaire de faire la démonstration de son existence par un autre biais. Dans l'ensemble des affaires liées à l'espionnage, qu'elles relèvent de la justice militaire, ou seulement du *Spab* ou de la *Bupo*, deux grands ensembles concernent la communauté internationale du renseignement établie en Suisse. Doivent en principe en être exclues les affaires d'espionnage au préjudice de la Confédération. Il est peut-être présomptueux d'affirmer que les services en lutte contre l'Allemagne sur sol helvétique se sont gardés de toutes activités d'espionnage au préjudice du pays hôte. Toutefois, aucune trace d'activité soutenue allant dans le sens d'un renseignement *à but offensif* n'a été décelée[71], que ce soit dans les archives étrangères ou dans celles de la justice militaire suisse. Ce type d'espionnage visant la défense nationale helvétique est, dans les affaires, l'apanage des Allemands et, dans une moindre mesure, des Italiens – ainsi que, naturellement, de ressortissants d'autres Etats travaillant pour eux, en particulier de Suisses.

[67] J. Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes*, p. 508.
[68] AF E27/10563 vol. 2, R. Jaquillard à J. Huber, 28.5.1947.
[69] *Id*.
[70] Voir la liste des condamnés à mort en annexe 7.21.6.
[71] Voir l'introduction.

Certains cas bien particuliers font exception et méritent d'être considérés ici. Dans de rares affaires, la trahison envers la patrie consiste dans la dénonciation d'agents de renseignement travaillant au profit du SR. Dans ce type de causes, la victime est l'élément pertinent, plus que l'auteur du crime. Mais dans l'ensemble elles illustrent le cadre qui entoure les franchissements de frontière.

Le second ensemble est constitué par les cas de service de renseignement au préjudice d'un Etat étranger découlant de l'activité de la communauté alliée établie en Suisse. En d'autres termes, il s'agit des affaires d'espionnage au préjudice de l'Allemagne depuis le sol helvétique. Or, le manque de coordination entre le SR et les organes de répression amène ces derniers à porter devant la justice militaire pratiquement tous les agents qui leur tombent entre leurs mains, qu'ils travaillent pour la Suisse ou non. L'idée est donc ici de présenter une sélection d'affaires et d'indiquer pour chacune d'elle, si elle est déclenchée malgré l'existence et le respect d'un *gentleman's agreement* supposé protéger l'agent, ou au contraire du fait du non-respect ou de l'absence d'un tel accord. Relèvent du premier cas de figure, les affaires dans lesquelles les personnes mises en cause justifient leur activité en faveur d'une puissance alliée par une collaboration avec le SR, laquelle est par ailleurs confirmée par l'enquête. Dans le second cas de figure, les agissements des protagonistes au préjudice du *Reich* se font, volontairement ou non, à l'insu des services helvétiques. La possibilité d'opérer une telle répartition de manière pertinente à partir du contexte des affaires révèle l'existence même du *gentleman's agreement*.

Certes, la démonstration ainsi décrite ne nécessite ni un échantillon étendu – un exemple de chaque cas suffirait – ni un long développement de l'affaire. L'option a été prise de présenter chaque affaire sélectionnée sous la forme d'une étude de cas. Cette méthode de travail, complémentaire à l'approche chrono-thématique de la première partie vise, en plus de la démonstration décrite plus haut, à approfondir la connaissance de la nature des échanges de l'ombre à travers la frontière de l'Arc jurassien par des cas concrets. Se pose alors la question du choix des affaires opéré et de sa représentativité.

Pour répondre à cette exigence, l'échantillon respecte quelques exigences. Le premier critère est géographique. La région envisagée, l'Arc jurassien, est relativement étendue et comporte des spécificités régionales importantes qu'il faut prendre en considération dans le choix des affaires. Lié à ce premier critère, il paraît important que les principaux PR soient représentés dans l'échantillon. La chronologie est également un facteur déterminant. Une bonne répartition sur ce plan permet de confirmer l'évolution présentée dans la première partie. Comme troisième critère de sélection, il faut considérer la puissance belligérante en faveur de laquelle les protagonistes travaillent, afin de tenir compte de la nature internationale de la communauté. Enfin, un critère plus difficilement vérifiable voudrait qu'un éventail d'activités à la frontière soit présenté. Le tableau récapitulatif ci-dessous présente la bonne répartition des affaires sélectionnées selon le critère chronologique. Les études de cas montreront que les autres sont tout aussi bien respectés.

En dehors de la représentativité de l'échantillon, l'intérêt et de l'importance des affaires joue également un rôle dans la sélection. L'affaire Doru a pour conséquence l'interdiction signifiée à tous les PR d'entretenir des relations avec des agents étrangers accrédités. L'affaire Carnet conduit, fait très rare, à la condamnation à mort du prévenu. Les affaires Possan et Quartier-la-Tente précipitent la chute du *clan* Surdez au PR de Porrentruy.

Au regard de la problématique et en fonction des besoins de la démonstration de l'existence du *gentleman's agreement*, les affaires sélectionnées ont été réparties en trois catégories.

Les affaires déclenchées par le non-respect ou l'absence du gentleman's agreement

Les premières affaires liées au non-respect ou à l'absence du *gentleman's agreement* apparaissent dès le début de la période, la Suisse étant depuis bien longtemps une base pour les services de renseignement étrangers.

Les fondements de l'accord n'étant, au début de la guerre, pas encore établis, même des affaires de collaboration entre services suisses et alliés tombent dans cette catégorie. Parmi elles, par exemple, en mai 1940, l'affaire Steinlen et consorts[72], est un cas d'échange d'informations au préjudice de l'Allemagne entre Neuchâtel et Paris. Les renseignements circulent entre le *2e* ou le *5e Bureau* et le service de renseignement de la 2e div., via le double-national André Steinlen, représentant dans la capitale française, Maurice Weibel, industriel suisse établi aux Verrières-de-Joux, Marcel Etienne, ingénieur et officier suisse, et le beau-frère de ce dernier, Eddy Bauer, officier de renseignement de la 2e div. Les quatre susnommés sont arrêtés par le *Spab*. Les deux officiers suisses sont punis pour la forme de 15 jours d'arrêt de rigueur pour E. Bauer et 10 pour M. Etienne, ayant été reconnu tout de même qu'ils ont agi pour le bien de leur pays. Le représentant français et l'industriel sont relaxés. A noter pour l'anecdote que, plus tard, A. Steinlen passera une partie de l'année 1944 en Suisse, dans la cité du bord du lac[73], et que ce séjour ne restera pas ignoré des Allemands qui dépêcheront l'agent Albert Pichard pour prendre des renseignements sur son compte[74].

De manière générale, cette catégorie englobe les affaires nées d'une volonté des services étrangers de faire cavalier seul en Suisse, que ce soit pour ne pas s'encombrer de leurs homologues helvétiques ou parce qu'ils ne leur font pas confiance. Parfois, cependant, la maladresse et l'ignorance sont à l'origine des poursuites, comme c'est le cas dans l'affaire Bertrand.

Les affaires déclenchées malgré le respect du gentleman's agreement

L'origine des affaires déclenchées malgré le respect du *gentleman's agreement* est à chercher dans la mauvaise connaissance du dossier par les enquêteurs, soit principalement dans la sous-estimation de l'implication du SR. Il n'est pas exclu, sans que cela soit démontré, que cet aspect soit parfois volontairement mis de côté par les policiers, par jalousie ou par agacement. Il est certain toutefois que, dans le cas de l'affaire Doru[75], la personnalité et les mœurs du principal accusé sont de nature à susciter le zèle des inspecteurs à le faire condamner. Quelle que soit l'origine de cette lacune, il faut constater qu'elle a le chic de mettre la justice militaire dans l'embarras. Si parfois les poursuites judiciaires peuvent être abandonnées assez tôt, comme dans le cas de l'affaire qui commençait à mettre en lumière une bonne moitié des activités de l'OSS en Suisse[76], y compris le rôle du chef de l'antenne bernoise, A. W. Dulles, d'autres sont tirées jusqu'au procès où elles se terminent par de lamentables non-lieux après avoir révélé une réalité que tout le monde a intérêt à garder enfouie, en particulier les autorités militaires.

[72] AF E27/10421.

[73] AF E4320(B)/1990/266 vol. 249 dos. C.16.4723, rapport de L. Grandjean et R. Descombes (agents de la police cantonale neuchâteloise), 10.7.1945.

[74] AF E27/10928, procès-verbal d'audition d'A. Pichard, 18.3.1945. La liste des personnalités sur lesquelles A. Pichard reçoit la mission de se renseigner est impressionnante. Citons, par exemple, le journaliste René Payot, ainsi qu'A. W. Dulles, Frederick J. Stalder, Robert D. Shea et *Gerry* Mayer de la Légation américaine, puis du côté français, Jules Davet, dont le pseudonyme de *Dunoyer* lui est connu, l'attaché consulaire Georges Trichet à Bâle, l'attaché militaire Maurice Rudloff et Gaston Pourchot. Il doit même tenter d'établir si certaines personnes sont en relation avec Henri Frenay.

[75] Voir le point 5.6.5.

[76] AF E27/10820 ; AF E27/10972 ; AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944.

Les affaires concernant des tiers pour violation de secret militaire

Les affaires concernant des tiers pour violation de secret militaire sont les plus dramatiques. Ce sont des cas de dénonciation aux Allemands. Si certains ont rapporté des noms d'officiers du SR qui ne passent pas la frontière, limitant ainsi les conséquences directes de leurs actes, d'autres ont désigné avec précision des agents actifs en France et franchissant fréquemment la frontière. Parmi ces *balances* figurent notamment les accusés des affaires Berguerand[77] et surtout Carnet[78].

5.4 Récapitulatif des affaires

Le tableau suivant présente la répartition des affaires sélectionnées selon la typologie retenue et la période chronologique durant laquelle elles sont initiées – et non jugées.

(1) les affaires déclenchées par le non-respect ou l'absence du *gentleman's agreement*,
(2) les affaires déclenchées malgré le respect du *gentleman's agreement*,
(3) les affaires concernant des tiers pour violation de secret militaire.

Affaire	Traitée au point	(1)	(2)	(3)	Période	Motif
Steinlen	5.3	X			01.09.39-25.06.40	En dehors de tout cadre
Basnett	5.5.1	X			01.09.39-25.06.40	SIS fait cavalier seul
Dupont	5.5.2	X			25.06.40-11.11.42	SIS fait cavalier seul
de Cavaignac	5.5.3	X			11.11.42-06.06.44	OSS (?) fait cavalier seul
Bertrand	5.5.4	X			06.06.44-09.05.45	SOE fait cavalier seul
Quartier-la-Tente	5.5.5	X			06.06.44-09.05.45	Q. fait cavalier seul
Maître	5.6.1		X		25.06.40-11.11.42	Accord avec le SR
Gogniat	5.6.2		X		25.06.40-11.11.42	Trop voyant
Neyrac	5.6.3		X		11.11.42-06.06.44	Trop voyant
Bouchardy	5.6.4		X		11.11.42-06.06.44	Accord avec le SR
Doru	5.6.5		X		11.11.42-06.06.44	Accord avec le SR
Adamian	5.6.6		X		11.11.42-06.06.44	Accord avec le SR
Farquet	5.6.7		X		11.11.42-06.06.44	Accord avec le SR
Plottier	5.6.8		X		11.11.42-06.06.44	Accord avec le SR
Possan	5.6.9		X		06.06.44-09.05.45	Accord avec le SR
Loubatié et Le Fort	5.6.10		X		06.06.44-09.05.45	Accord avec le *Spab*
Masson	5.6.11		X		> 9.5.45	Accord avec le SR
Gallati	5.7.1			X	25.06.40-11.11.42	Soupçons de dénonciation
Carnet	5.7.2			X	25.06.40-11.11.42	A dénoncé des agents
Berguerand	5.7.3			X	11.11.42-06.06.44	A dénoncé un agent
Dumont	5.7.4			X	06.06.44-09.05.45	A dénoncé une agente

[77] AF E27/11042 ; AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943. Voir le point 5.7.3.
[78] AF E27/9715 ; AF E27/10621 ; AF E4320(B)/1990/133 vol. 3 dos. C.12.3064 ; AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942. Voir le point 5.7.2.

5.5 Affaires déclenchées par le non-respect ou l'absence du gentleman's agreement

5.5.1 L'affaire Basnett

L'enquête contre Joseph Basnett, ressortissant britannique établi à Lausanne, débute en mai 1940. Sa présence répétée dans un secteur occupé par la troupe éveille d'abord un soupçon d'espionnage envers la Suisse. Mais, après plusieurs mois de « *longues et minutieuses investigations concernant ce personnage*[79] », durant lesquelles le *Spab* a « *l'impression très nette de* [se] *trouver en présence d'un agent de l'Intelligence Service* », il lui apparaît finalement que J. Basnett n'est intéressé que par les forces de l'Axe.

> En conséquence, nous nous sommes dessaisis de cette affaire au profit du M.P.F. auquel nous avons remis le dossier sur la base duquel BASNETT a pu être arrêté par la Police Vaudoise comme aussi ses deux complices en Valais[80].

L'inspecteur Robert Pache de la *Bupo* poursuit alors l'enquête et J. Basnett est condamné à 260 jours de prison par le tribunal de police de Lausanne le 13 octobre 1941[81].

5.5.2 L'affaire Dupont

De forts soupçons de la part des autorités helvétiques pèsent assez tôt sur les espions au service de Sa Majesté établis en Suisse sous le couvert de postes diplomatiques. Malgré cette suspicion, la majorité d'entre eux restent en place jusqu'à la fin de la guerre – voire au-delà. Les preuves à charge doivent en effet être accablantes pour que le DPF décide de prendre des mesures contre un diplomate britannique. Les décisions prises en marge de l'affaire Dupont montrent sa frilosité à sanctionner des représentants accrédités des puissances belligérantes.

Le 6 juin 1942, au terme d'une instruction initiée pour espionnage au préjudice d'un Etat étranger, le français Raymond Dupont est expulsé du territoire de la Confédération. Durant l'enquête, il a livré à la *Bupo* le nom de son officier traitant et la nature des missions qu'il lui a confiées : V. Farrel l'a payé pour une expédition visant l'acquisition d'informations sur l'aérodrome de Chartres, puis pour conduire à Perpignan un espion britannique porteur d'importants documents. Le vice-consul britannique prévoyait ensuite de l'envoyer en mission de sabotage dans la région de Bordeaux. Le MPF informe la Division des Affaires

---

[79] AF E27/10416, lettre de R. Jaquillard à J. Huber, 14.3.1941.
[80] *Id*.
[81] Il est à noter que, contrairement à ce que connaîtra Henri Doru (voir le point 5.6.5), J. Basnett n'est pas confronté à l'antipathie des forces de l'ordre, comme en témoigne la transcription d'un appel téléphonique de sa femme, Doris Basnett, à la police après son arrestation.
« *Mme. : comment va mon mari ?*
Police : bien, il a toujours le sourire, il est tr[è]*s heureux…*
Mme : il m'a écrit une lettre, dont vous aurez déjà pris connaissance, il me demande certaines choses….
Police : vous êtes autorisée à les porter [au] *geôlier….*
Mme. : puis-je lui dire bonjour ?
Police : non, vous ne pouvez pas le voir, la lettre a pass[é] *ici au contrôle et vous êtes autorisée à porter les petits effets dont il a besoin.*
Mme. : soyez donc gentil avec lui…
Police : nous ne manquerons pas de l'être mais il y a le règlement vous comprenez… il ne souffre pas, il y a le chauffage central…
Mme : pour la nourriture je puis lui envoyer chaque jour ? vous comprenez il n'est pas tr[è]*s fort, il vous* [faut] *bien le nourrir*
Police : il recevra intégralement ce que vous lui enverrez…. […]
Mme : mais mon mari est à Lausanne ?
Police : je ne puis gu[è]*re vous dire où il est, mais il ne risque absolument rien, il est en de bonnes mains…*
Mme : je l'espère, il n'est tout de même pas un cri[m]*inel….*
Police : cela sera bientôt terminé Madame… s'il est d'accord de bien parler, de bien nous répondre tout ira bien…. Il a été tr[è]*s gentil, je crois que cela ira assez vite…* […] » (AF E27/10416, écoute téléphonique, D. Basnett à la Police de Sûreté à Lausanne, 22.2.1941).

étrangères de ces aveux, s'attendant probablement à ce que des mesures d'expulsion soient prises à l'encontre du diplomate. Or, il n'en est rien. Dans une lettre du 7 juillet 1942, la Division prend position.

> Die Aussagen des Dupont allein genügen nun wie uns scheint nicht, um Massnahmen gegen Farrel zu rechtfertigen[82].

La diplomatie helvétique ne pouvant prendre des mesures d'expulsion sur la seule base des déclarations de R. Dupont, le MPF est invité à mettre en place une surveillance de V. Farrel et à lui en rapporter les résultats. Il n'est pas établi si de telles démarches sont prises par la *Bupo* ou non. Toujours est-il que deux ans plus tard, le 5 septembre 1944, l'officier de renseignement britannique obtient de cette même Division un visa pour effectuer régulièrement des voyages vers la France, via Moillesulaz, à partir du Consulat de Genève, sur la liste des employés duquel son nom figure toujours[83].

Dans un rapport interne secret, le DPF discute les enjeux diplomatiques de l'affaire[84]. Contre un renvoi de V. Farrel, il est relevé qu'il ne fait pas de doute qu'il a agit sur la base d'instructions, et non de sa propre initiative. En cas d'expulsion, les Britanniques confieraient simplement sa tâche à un autre fonctionnaire.

L'argumentation en faveur de mesures à prendre à l'encontre du Britannique est plus compliquée. Il ressort de l'enquête que R. Dupont n'est venu en Suisse que pour venir s'assurer que des pamphlets anarchistes et communistes issus de cheminots français sont bien distribués par le Consulat de Grande-Bretagne à Genève. Aux yeux de la Division, il faut donc compter avec l'hypothèse que le Français ait été envoyé par les Allemands. Il pourrait avoir été chargé de découvrir la filière qui a permis leur transmission. Or, si tel devait être le cas, renvoyé en France, R. Dupont s'empressera de communiquer à ses commanditaires les dénonciations qu'il a proférées à l'encontre du diplomate britannique. Ainsi, sans mesures prises par les autorités suisses, les Allemands seraient en droit de se sentir lésés et de le faire savoir. De là à envisager un complot diabolique monté contre V. Farrel par les services du *Reich*, il n'y a qu'un pas.

Il semble bien que ces craintes se soient révélées infondées, le dossier de V. Farrel ne conservant aucune trace d'une réclamation allemande consécutive à l'affaire Dupont. Pour l'historien subsiste le témoignage de la gymnastique de l'esprit que s'impose à cette période la diplomatie helvétique face à ce type de dangers pour la politique de neutralité. Malheureusement, peu de points traités dans la présente recherche ne permettront d'aborder la manière dont le DPF réagit face aux affaires d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger. Cette faiblesse ne doit pas inciter le lecteur à sous-estimer l'importance du volet diplomatique dans le fonctionnement de la communauté internationale du renseignement établie en Suisse. La Division des Affaires étrangères est en effet compétente en matière d'accréditation et de renvoi du personnel diplomatique des représentations établies sur territoire helvétique, cadre de prédilection pour la couverture des agents de renseignement.

5.5.3 L'affaire de Cavaignac

Bien que l'OSS soit un des services dont les archives figurent parmi les plus largement ouvertes aux chercheurs, de nombreuses inconnues le concernant subsistent. D'une part la masse de dossiers est telle qu'il est difficile de s'en rendre maître, d'autre part, certains dossiers demeurent inaccessibles, encore classifiés ou détruits. La question dès lors peut se

[82] AF E2001(E)/1972/33 vol. 174 dos. B.22.85.31.GB Farrel, lettre de C. T. Stucki au MPF, 7.7.1942.
[83] AF E2001(E)/1972/33 vol. 174 dos. B.22.85.31.GB Farrel, lettre de la Division des Affaires étrangères du DPF à la Légation de Grande-Bretagne à Berne, 5.9.1944.
[84] AF E2001(E)/1972/33 vol. 174 dos. B.22.85.31.GB Farrel, Schnyder, *Notiz betreffend den Vizekonsul FARREL vom Britischen Konsulat in Genf*, 4.7.1942.

poser de savoir si une personne, à laquelle aucune allusion n'a été trouvée les archives du service, est susceptible d'y avoir travaillé ou non.

Virginia George[85] naît le 29 mai 1910 à Wichita[86]. Elle vit au Kansas jusqu'en 1929, année où elle s'établit à New York. Elle s'y marie en secondes noces avec Jean de Cavaignac et tous deux quittent la Grande Pomme en 1937 pour Neuilly sur Seine. Selon ses aveux, elle commence dès l'occupation de la France à livrer des renseignements sur l'armée allemande aux services de son pays[87] – bien que mariée à un Français, Virginia de Cavaignac a conservé sa nationalité américaine. Ses informations proviennent de ses nombreuses relations, qu'il lui arrive d'indemniser de ses propres deniers.

Elle quitte Paris sans son mari en juillet 1942 pour Annecy, où elle passe deux mois avant de passer en Suisse et de s'établir à Genève, à l'Hôtel des Bergues, avec ses enfants. Elle admet y recevoir, ainsi qu'à Gstaad où elle séjourne souvent, des personnes venues de France et avoir transmis aux représentants des Etats-Unis des renseignements qu'elles lui communiquent. Pour autant, elle repasse parfois la frontière pour retourner voir son mari à Paris ou le rencontrer à Annecy. A l'occasion d'une tentative de retour en France à Moillesulaz, le 16 novembre 1942, bloquée par l'invasion de la zone sud, elle fait la connaissance d'un inspecteur français, Gaston Rousseau, qui lui propose de lui faire passer la frontière à l'insu des occupants. C'est chose faite le lendemain matin. L'attente de son taxi pour Annecy est l'occasion pour V. de Cavaignac de faire plus ample connaissance avec le policier français.

> Au cours de cet entretien, Rousseau lui déclare qu'il a fait partie du 2ème bureau, qu'il souhaite la victoire des Américains, qu'il ne se plaît pas à Annemasse, qu'il connaît bien Lorient et qu'il est porteur d'une carte spéciale lui permettant de circuler librement dans cette dernière ville où il a assuré l'ordre de concert avec la gendarmerie allemande[88].

Le 16 janvier 1943, V. de Cavaignac repasse en Suisse par Annemasse, non sans avoir repris contact avec G. Rousseau et lui avoir signifié qu'elle ferait bientôt appel à lui pour une mission de renseignement. Elle se rend ensuite à Berne, à la Légation américaine, « *et offre à une personne couverte par l'immunité diplomatique de lui procurer des renseignements relatifs aux dispositions militaires prises en France par l'armée d'occupation allemande.* » Elle se voit alors confier une mission visant « *l'organisation défensive de l'armée allemande sur les côtes de l'Atlantique, les bases sous-marines, les aérodromes, les mouvements de troupe, les effets des bombardements à Lorient et à Bordeaux* ». Elle reçoit pour ce faire un questionnaire en anglais présentant les questions suivantes :

1) nombre global des troupes ?
2) identification de toutes les divisions, soit par numéro, soit par insigne ?
3) nombre d'avions en France ?
4) y a-t-il une "Panzerdivision" en France ?
5) production en France : a) tanks, b) avions, c) moteurs d'avions ?
6) rumeurs sur tout déplacement de l'industrie aéronautique de France non occupée en Allemagne ?
7) les fortifications côtières ont-elles été éprouvées ?

[85] Il n'a été trouvé aucune trace de cette personne, ni dans les archives américaines, ni dans les ouvrages en bibliographie. Toutefois, des sites internet laisseraient penser que V. de Cavaignac, née George, est titulaire de la Légion d'honneur. De plus, son mari a écrit une lettre à l'entête de son entreprise, les Films de Cavaignac, laquelle a effectivement produit des films. Il semble donc que ce couple ait été poursuivi et condamné sous son propre nom et qu'il ne s'agit pas de pseudonymes.

[86] Le récit de l'affaire s'appuie, sauf indication spéciale, sur AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire de Cavaignac, 26.11.1943.

[87] AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, procès-verbal d'audition de V. de Cavaignac, 22.4.1943.

[88] AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire de Cavaignac, 26.11.1943.

> 8) y a-t-il une distance de 10 km. entre deux fortifications, espace où il y aurait possibilité de passer ?
> 9) attitude si Américains et Anglais débarquent à Bordeaux[89] ?

Le 21 janvier, V. de Cavaignac se rend à nouveau à Annecy où elle charge à son tour G. Rousseau de la mission, avec la promesse d'une récompense de 25'000 FF. Il accepte. Il met toutefois trois mois à s'exécuter, et encore, suite à plusieurs entrevues avec J. de Cavaignac, à Paris et à Annemasse, ainsi que la remise d'une avance de 5'000 FF. Il faut relever que c'est à l'occasion d'une visite à sa femme à Genève que J. de Cavaignac accepte d'aider sa femme dans cette affaire – ce qui lui vaudra de figurer au banc des accusés.

G. Rousseau rempli sa mission entre la mi-mars et le 21 avril 1943, date à laquelle il arrive à Annemasse pour livrer ses renseignements. Afin de faire passer les documents à travers la frontière, il les confie dans une enveloppe fermée à un gendarme genevois, Pierre Gutknecht[90], de service à la frontière, pour qu'il les poste sur territoire helvétique. Soupçonneux, le Suisse ouvre le courrier est y découvre plans, rapports et coupures de journaux relatifs à la présence allemande dans le sud-ouest de la France.

> Après ces constatations, j'ai eu un entretien avec ROUSSEAU. Je lui ai fait savoir que je connaissais le contenu de sa lettre et que je m'étonnais de son procédé. J'ai alors été mis en demeure de faire suivre la lettre à sa destinatrice *[ou]* de la rendre immédiatement.
> Sur mon refus, ROUSSEAU m'a déclaré : "Tu gardes donc la lettre, c'est bon, mais je t'avise que nous te ferons la peau."
> La lettre et les documents ont été transmis au Commandant de gendarmerie[91].

Le lendemain 22 avril 1943, V. de Cavaignac est interpellée. Auditionnée, elle commence par nier toute activité de renseignement avant d'avouer devant la présentation du courrier de G. Rousseau – cette tentative de nier les faits explique probablement en grande partie le refus du tribunal, lors du procès, de lui reconnaître l'erreur de droit. Elle refuse toutefois de donner le nom de son contact américain en Suisse. Cinq jours plus tard, elle est remise en liberté en attente de son procès. Venu la rejoindre à Genève, J. de Cavaignac est à son tour arrêté, interrogé et relâché après huit jours de détention préventive.

Le procès du couple s'ouvre le 25 novembre 1943 à Lausanne devant le tribunal territorial 1 pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger. En ce qui concerne V. de Cavaignac, tout d'abord, le tribunal fait la distinction entre l'activité d'espionnage pratiquée en Suisse et en France. La première, seule punissable, est toutefois considérable puisque c'est sur sol helvétique qu'elle accepte sa mission et qu'elle devait recevoir de G. Rousseau les renseignements au préjudice de l'Allemagne. La défense tente de plaider que la prévenue a agi sans intention délictueuse et qu'elle a commis une erreur de droit. Mais aucun de ces arguments ne sera retenu par le tribunal, sauf pour les renseignements militaires recueillis lors de visites par des connaissances venues de France et pour la remise desquels elle n'est donc pas punie. Fait exceptionnel, les motifs honorables sont reconnus par la cour.

> La défense a plaidé enfin que l'accusée avait agi en cédant à un mobile honorable ; le Tribunal l'admet, car il est en effet certain que Virginia de Cavaignac a agi par patriotisme et avec désintéressement. Toutefois, il estime en l'espèce, ne pas devoir prononcer l'atténuation de peine prévue par les art. 45 et 46 CPM, mais il tiendra compte de cette circonstance atténuante dans la fixation de la peine[92].

[89] *Id*.
[90] Il peut être relevé qu'on retrouve P. Gutknecht dans plusieurs affaires de 1944 comme inspecteur au service politique de la police cantonale genevoise.
[91] AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Gutknecht, 21.4.1943.
[92] AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire de Cavaignac, 26.11.1943.

Le motif honorable est ainsi reconnu, mais pas accordé. L'atténuation de peine n'est pas prononcée, bien qu'elle soit tout de même prise en considération dans la fixation de la sanction.

Probablement pas cette fois plus que dans d'autres affaires, le patriotisme envers un pays étranger n'est admis comme mobile honorable. Il ne paraît en effet pas respectable à la cour qu'il s'exerce au préjudice de la Suisse. La clé ici est le *désintéressement*. Qui agit par patriotisme, agit sans chercher à s'enrichir. Le tribunal ne peut prononcer officiellement l'atténuation de peine comme le demande le défenseur, car, tout comme dans d'autres procès similaires, il reconnaît en réalité l'absence d'une circonstance aggravante : l'esprit de lucre.

Fait rare également dans les affaires d'espionnage, l'infraction commise par V. de Cavaignac n'est pas considérée comme grave.

> Le Tribunal admet que le délit commis par Virginia de Cavaignac n'est pas grave au sens du chiffre 2 de l'art. 93 CPM qui prévoit la possibilité de la réclusion. Il fixe la quotité de la peine en tenant compte d'une part du danger pour notre pays de tout acte d'espionnage pouvant mettre en péril nos relations avec l'étranger et d'autre part qu'un seul acte d'espionnage est retenu à la charge de l'accusée[93].

Il est envisageable que l'interception du courrier, sur sol suisse, avant qu'il ne soit transmis à un service allié, ait limité le danger de l'activité d'espionnage de V. de Cavaignac pour la Confédération.

Quant à J. de Cavaignac, il est reconnu coupable d'avoir favorisé le délit d'espionnage en acceptant de venir en aide à sa femme lors de son séjour à Genève, tant en acceptant de prendre contact avec G. Rousseau et qu'en lui remettant des moyens financiers. Il bénéficie quant à lui de la reconnaissance pleine et entière du mobile honorable, sans pour autant que la cour se donne la peine de justifier cette mesure dans le procès-verbal. Il n'est condamné qu'à une peine disciplinaire.

En définitive, V. et J. de Cavaignac sont condamnés respectivement à trois mois de prison avec sursis et à huit jours d'arrêts de rigueur compensés par la détention préventive.

Dans cette étude, le cas de V. de Cavaignac se distingue notamment par le manque de sources disponibles externes au dossier. Rien dans les archives américaines ou britanniques ne laisse penser qu'elle ait réellement travaillé pour le renseignement allié. Il est exclu que ce constat s'explique par l'utilisation d'un pseudonyme dont les autorités suisses seraient dupes. On ne peut écarter par contre l'hypothèse selon laquelle elle n'aurait pas joué, pour le renseignement américain, le rôle auquel on pourrait s'attendre à la lecture de ses aveux. Sans références dans les fonds de l'OSS, ce point ne peut être résolu. Toutefois, ses relations font penser à une personne bien intégrée dans la communauté du renseignement. Questionnée sur les noms trouvés dans son agenda, elle déclare connaître *Freddie* West, Attaché de l'air à la Légation de Grande-Bretagne à Berne, depuis novembre 1942, être amie avec Henri Ferran, adjoint naval à l'Attaché militaire français, et avec Alfred R. W. de Jonge, attaché militaire adjoint à la Légation des Etats-Unis[94], ainsi que d'avoir été en contact avec Howard Elting, Jr., vice-consul américain à Genève, pour des affaires de passeports.

Parmi ses connaissances figure également Gérard de Loriol. Il s'agit d'un Suisse, habitant le château d'Allaman, dans le Canton de Vaud, qui s'est rendu suspect dès 1940 auprès du *Spab* pour un contact avec *Freddie* West et ses fréquents passages de la frontière franco-suisse à l'occasion desquels il n'est jamais fouillé par les douaniers français. Considéré

[93] *Id*.

[94] Tant F. M. F. West, qu'H. Ferran et A. R. W. de Jonge figurent dans la *Liste du corps diplomatique à Berne* publiée par la Division des Affaires étrangères du DPF, édition de mai 1943. A. R. W. de Jonge est accrédité en Suisse comme adjoint de B. R. Legge le 26 janvier 1942 (AF E27/14849, R. Masson, *I. Halbjahresbericht über den Aktivdienst (1.1.42-30.6.42)*, 12.8.1942) et H. Ferran le 10 septembre 1942 comme adjoint de M. Rudloff (AF E27/14849, R. Masson, *2. Halbjahresbericht über den Aktivdienst (1.7.42-31.12.42)*, 29.1.1943).

comme menant « *la vie du parfait oisif*[95] », il est soupçonné de trafic de devises tant par le *Spab* que par le SR[96]. Il est par ailleurs en relation avec R. Masson, directement[97] et par l'intermédiaire de sa sœur Raymonde, épouse de Pierre de Muralt, officier instructeur[98].

Plus intéressante est l'utilisation, par V. de Cavaignac, des services de Jeanne Perriard, dite *Jeannette*, fille des tenanciers du Café de la Frontière à Moillesulaz[99]. En 1943, *Jeannette* est une jeune célibataire de 26 ans qui sert dans l'établissement de ses parents, cis en territoire suisse, à quelques pas de la frontière, distance que, jusqu'à la fin 1942, les douaniers français n'hésitent pas à franchir.

> Avant l'occupation totale de la France, les fonctionnaires français de service à notre frontière avaient pour habitude de venir journellement sur notre territoire pour faire des commissions ou plus souvent pour y prendre une consommation offerte par une connaissance. Depuis le début de janvier 1943, les fonctionnaires italiens remplaçant les Allemands, interdirent aux fonctionnaires français de venir sur Suisse et plusieurs de ces derniers, principalement les inspecteurs de la Police nationale, furent changés de poste. C'est ainsi que l'un d'eux, l'inspecteur Gaston ROUSSEAU, fut retiré du poste de Moillesulaz et affecté à Annemasse[100].

C'est par l'intermédiaire de ce policier français, avant son transfert, que J. Perriard est présentée à V. de Cavaignac. Pour cette dernière, la jeune serveuse assure le passage de la frontière aux lettres de son mari resté à Paris, lesquelles parviennent à G. Rousseau. Pour *Jeannette*, il n'y a là rien d'extraordinaire. C'est un service qu'elle rend à de nombreuses personnalités, notamment à des Français réfugiés à Genève, à un rythme moyen de quatre lettres par jours, mais aux enquêteurs chargés de l'affaire de Cavaignac, J. Perriard affirme avoir cessé toute activité depuis le 15 avril 1943, s'étant rendue suspecte aux yeux des Italiens[101]. Pour l'essentiel, ce courrier consiste en correspondances commerciales ou familiales – généralement les enveloppes lui sont confiées ouvertes. Mais *Jeannette* convoie également du courrier, fermé cette fois-ci, en faveur de SR, en l'occurrence pour P. Clément et Roger Farquet. Les plis lui sont remis par des douaniers français.

Il lui est arrivé de recevoir également du courrier pour G. Groussard, alias *Gilbert*, mais sans qu'elle sache quoi en faire. A la question des inspecteurs visant à savoir si elle avait déjà livré des missives aux consulats alliés à Genève, elle répond :

> Non. Le mercredi 14 *[avril 1943]* j'ai remis en ville à M. Farquet des plans que j'avais reçu*[s]* de France adressés de Christenen à Gilbert. J'ai fait remarquer à M. Farquet que j'avais ces documents depuis deux jours ignorant à qui ils étaient destinés et il m'a dit que lorsque j'avais quelque chose pour Gilbert je n'avais qu'à l'avertir qu'il savait qui était Gilbert. Je lui ai demandé si c'était pour Farrel (Vice-consul britannique) et il m'a répondu qu'il les remettrait à Gilbert qui les ferait parvenir à Farrell.

Si J. Perriard ne connaît pas *Gilbert*, elle ne semble pas ignorer le rôle joué par le vice-consul britannique. Il faut préciser que lors de cette audition, il n'a pas été fait mention ailleurs de V. Farrel. Cette référence faite par la jeune femme au représentant du SIS à Genève peut s'expliquer de deux manières. La première hypothèse est que J. Perriard ment lorsqu'elle affirme n'avoir jamais livré de courrier au consulat britannique. Cette première explication paraît peu probable. On ne comprendrait pas pourquoi, si elle cachait son appartenance à une filière anglaise, elle aurait révélé cet épisode d'une manière susceptible de la compromettre

[95] AF E27/10560, rapport de M. Joris, 26.9.1940.
[96] Voir par exemple AF E27/10560, rapport de la NS3 à B. Cuénoud, 17.3.1941. Il ne semble pourtant pas avoir été inquiété, bien qu'une écoute téléphonique, notamment, laisse planer un sérieux doute à ce sujet (AF E27/10560, écoute téléphonique, G. de Loriol à M^{e} Sillig, 30.10.1942).
[97] Voir notamment AF E27/10560, rapport de Ramel, 14.3.1942.
[98] Voir entre autres, AF E27/10560, écoute téléphonique, R. de Muralt à G. de Loriol, 5.10.1942.
[99] Sans référence particulière, les renseignements concernant l'activité de J. Perriard proviennent de son audition par la *Bupo* (AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, procès-verbal d'audition de J. Perriard, 24.4.1943).
[100] AF E5330/1982/1 vol. 115 dos. 98/2001 année 1943, rapport de C. Knecht et J. Enneveux, 27.4.1943.
[101] *Id.*

aux yeux des enquêteurs. Il est envisageable – et c'est une seconde hypothèse – qu'avec son témoignage, elle expose à l'inspecteur Charles Knecht et à l'officier de police John Enneveux le véritable cheminement du courrier, c'est-à-dire qu'elle livre tout ce qui relève des services de renseignement à R. Farquet, y compris ce qu'elle sait être pour V. Farrel. Il faut préciser également que le bar-tabac tenu par les époux Perriard ne sert pas uniquement au trafic du courrier[102]. Des rencontres y sont également organisées. Lucien Mas, notamment, y rencontre Marcel Durupthy, agent du SR[103], ou les Français de la Délégation des MUR à Genève[104]. Il n'est pas impossible qu'à l'occasion d'une entrevue entre agents de renseignement, *Jeannette* ait rencontré V. Farrel. Un autre vice-consul britannique, François Longstaff, est, selon ses dires, un client régulier du Café de la Frontière.

Parmi les autres personnes pour lesquelles J. Perriard passe du courrier, figure encore Robert Bouchardy[105].

5.5.4 L'affaire Bertrand

André Bertrand[106] est un garde-forestier de 24 ans établi à Prémanon, village français du Haut-Jura, situé à quelques kilomètres de la frontière suisse[107]. Parallèlement, il est incorporé sous le pseudonyme de *Lapédale* aux FFI, au sein desquelles, son rôle consiste à rapporter les mouvements de troupes allemandes dans son secteur[108]. C'est en sa qualité de combattant que le 26 juillet 1944, il est averti par *Thomas*, de son vrai nom Tournier-Pichoux, agent de liaison, qu'il est attendu au PC du *Capitaine Morac*[109], dans la forêt de St. Lupicin, à environ 40 km au sud-ouest de Prémanon. Il s'y présente avant d'être, le lendemain, conduit en voiture dans les bois, près de Saint Laurent-en-Grandvaux, au PC du chef départemental FFI du Haut-Jura, Romuald Vandelle, alias *Commandant Louis*[110].

Là, il est accueilli par un capitaine soi-disant canadien « *récemment parachuté et connu sous le nom de Lajoie*[111] ». Il s'agit en fait d'un officier français du SOE, Raymond Aubin, dit *Alfred Lajoie*, qui n'a pas sauté en parachute, mais a été déposé par un C-47 *Skytrain* de l'USAAF à Izernore, département de l'Ain, dans la nuit du 6 au 7 juillet 1944[112]. *Alfred*

---

[102] Outre l'activité de renseignement, le café Perriard a servi à la contrebande : « *Dès le début de février 1945, Desaules a acheté, pour le compte d'un tiers, des pièces d'or, qu'il déposait à un endroit convenu du café Perriard, à Moillesulaz, en Suisse, à quelques mètres de la frontière. De là, elles étaient introduites en France par un douanier français, que ses collègues suisses laissaient franchir la frontière pour se ravitailler en tabac. 7500 pièces de vingt francs ont ainsi été exportées en fraude*. » (« Extrait de l'arrêt de la Cour de cassation pénale du 27 décembre 1946 dans la cause Desaules contre Ministère public fédéral », in *Arrêts du Tribunal fédéral*, année 72 (1946), vol. IV, n° 51, p. 189)

[103] Voir Lucien Mas, *Les chevaliers de la lune*, Narbonne, 2001 (**L. Mas, *Les chevaliers de la lune***), entre autres p. 174.

[104] Voir G. Karpman, « Itinéraire et mémoire d'un passeur », in R. Belot (dir.), *Guerre et frontières*, p. 110. Egalement R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 239.

[105] Voir le point 5.6.4.

[106] Un doute pèse sur l'identité exacte d'A. Bertrand. Il admet en effet que ses papiers sont faux ou ont été modifiés par un service des FFI. Il affirme notamment que son année de naissance, 1920, a été reculée à 1919 pour éviter le STO (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Bertrand, 1.8.1944).

[107] Le récit de l'affaire s'appuie, sauf indication spéciale, sur AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.

[108] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Bertrand, 19.8.1944.

[109] Une liste conservée aux archives britanniques identifie cet officier comme le capitaine Maurac-Roux de Champagnole (NA UK HS9/62/2, R. Aubin, *Liste des gens ayant travaillé pour moi ou m'ayant aidé dans mon travail*).

[110] La même liste me permet d'identifier ce second officier (*Id.*)

[111] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.

[112] Hugh Verity, *Nous atterrissions de nuit… Les atterrissages secrets de la RAF en France 1940-44*, Le Luc en Provence, Vario, 2004, p. 302. A propos de cette opération *Carpetbaggers* baptisée *Dakota* sensée être

charge alors A. Bertrand de porter urgemment une enveloppe fermée et sans inscription à Genève, au consulat britannique. Face aux réticences du garde-forestier, l'officier lui garantit qu'il ne courra aucun risque en Suisse et que la douane helvétique lui accordera certainement une autorisation de se rendre à Genève. A. Bertrand accepte. De toute manière, « *dit-il, le ton de l'Of. canadien n'admettait pas de réplique*[113] ». Il reçoit pour couvrir les frais de ce voyage 5'000 FF.

Selon ses dires – que le tribunal ne remettra pas en cause –, il s'agit de sa première mission en Suisse et il n'a pas conscience que son accomplissement enfreindrait la loi helvétique. Une fois à Genève, il doit remettre l'enveloppe au « *chef du bureau du consulat*[114] ». Ce dernier est supposé alors lui indiquer s'il doit attendre une réponse ou non, ainsi que lui fournir des papiers pour régulariser sa situation.

Toutefois, le 28 juillet 1944, A. Bertrand est appréhendé à proximité de La Cure (VD)[115]. Alors qu'il vient de passer clandestinement la frontière, il aperçoit les douaniers suisses. Spontanément, il se dirige vers eux et leur fait part de sa mission. A cette occasion, l'enveloppe est ouverte. Elle contient un rapport intitulé *Alfred à Bureau Londres* daté du 24 juillet 1944. Dans ce rapport, *Alfred* fait part dans un premier temps à ses supérieurs en Angleterre des difficultés qu'il a connues pour rejoindre son affectation[116], soit le maquis du Haut-Jura. Il doit en effet y remplacer Gonzague de Saint-Geniès, alias *Lucien*. Ce dernier, chef de la mission SOE *Scholar*, a été tué le 27 juin 1944 par les Allemands alors qu'il fêtait avec son état-major la réussite d'un parachutage de 400 containers. En fait, R. Aubin montera un nouveau réseau, *Auditor*, sur les ruines de *Scholar* et de *Director*[117].

Dans son rapport, *Alfred* présente également les raisons de son errance dans les premiers jours qui ont suivi son atterrissage, qui sont, premièrement, que *Xavier*, soit Richard Heslop, chef de la mission SOE *Marksman*, quitte la France le 9 juillet sans lui indiquer la filière à remonter. Deuxièmement, le maquis de l'Ain, dans lequel Izernore est située, est attaqué par d'importantes forces allemandes le 10 juillet[118]. *Nicolas*, soit Louis Nonni, son opérateur-radio, doit à cette occasion abandonner à l'ennemi les appareils de transmission. Cet événement amène *Alfred*, privé de communication directe avec Londres, à envoyer un courrier à Genève[119]. Dans la suite du rapport du 24 juillet, R. Aubin indique avoir fini par rejoindre, la veille, le PC du chef départemental, dans les alentours de Lons-le-Saunier. Constatant que seuls 1'300 hommes sur 6 à 7'000 sont correctement équipés, il demande l'envoi urgent d'armes – notamment des armes lourdes.

---

composée d'agent de l'OSS – alors que Raymond Aubin est agent de la *Section F* du SOE –, voir F. Calvi, *OSS*, p. 150-161. Cette mission a connu une certaine notoriété, non seulement parce que l'avion a ramené en Angleterre Richard Heslop, mais également du fait que ce dernier n'ayant quitté le sol français que le 9 juillet, elle a duré 3 jours pendant lesquels l'avion est resté stationné à Izernore, camouflé par les hommes du maquis. Voir également Ben Parnell, *Carpetbaggers. America's Secret War In Europe*, Austin, Eakin Press, 1987, p. 63-64 ; ainsi que Richard Heslop, *Xavier. The Famous British Agent's Dramatic Account of his work in the French Resistance*, Londres, Rupert Hart-Davis, 1970, p. 247-251.

[113] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.

[114] *Id.*

[115] Il a été procédé à l'arrestation d'A. Bertrand à proximité de la borne n° 230 à 5h50 (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, rapport des gardes-frontières Wehrli et Michon, *Arrestation d'un indésirable*, 28.7.1944).

[116] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, R. Aubin, *Alfred à Bureau Londres*, 24.7.1944.

[117] Voir M. R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance*, p. 549-550.

[118] Sur l'attaque du maquis de l'Ain, voir par exemple Georges Le Goupil, « Débats stratégiques autour des maquis de l'Ain », in François Marcot (dir.), *La Résistance et les Français. Lutte armée et Maquis. Actes du colloque international de Besançon – 15-17 juin 1995*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, p. 245.

[119] NA UK HS9/62/2, R. Aubin, *Alfred à Bureau 59 London*, 12.8.1944.

Outre ce rapport *officiel*, A. Bertrand est porteur de deux lettres[120]. Fait étrange, habillé de pantalon militaire et de bottes en caoutchouc, il porte dans son sac à dos un complet et des souliers de ville[121], effets indispensables, on l'imagine, pour ne pas trop éveiller l'attention dans la cité de Calvin – cela doit signifier soit que, contrairement à ce qu'il laisse entendre, il savait en quittant son domicile qu'il devait se rendre à Genève, soit qu'il est repassé par son domicile avant de franchir la frontière[122].

Rapidement après son arrestation, l'arrondissement des douanes prend contact avec le *Spab*. Celui-ci, ne voyant dans l'affaire aucun intérêt, renonce le jour même à la prendre en main. A. Bertrand est alors remis aux autorités de police de l'Arrondissement territorial 1 et incarcéré aux prisons du Bois-Mermet, à Lausanne. Toutefois, le lendemain 29 juillet, les douanes reprennent contact avec le service de contre-espionnage pour leur annoncer qu'elles mettent à sa disposition le courrier saisi sur le garde-forestier français[123]. Le *Groupe du Lac* reprend alors l'affaire. Deux interrogatoires sont menés les 1er et 2 août, avant d'être synthétisés dans un rapport par l'inspecteur Ernest Lambelet le second jour. Le 10, le dossier est envoyé à l'auditeur en chef de l'armée, Jakob Eugster, lequel, à son tour transfert le tout au DMF le 12 août. L'ordonnance d'enquête est signée par K. Kobelt le 14.

Une fois l'ordonnance d'enquête délivrée par le chef du DMF et le dossier entre les mains du juge d'instruction militaire de Watteville, le 17 août 1944, les opérations se déroulent vite. L'instruction est bouclée en 6 jours – deux auditions relativement courtes permettent au magistrat de se forger la conviction de la sincérité d'A. Bertrand. Puis le dossier reste 8 jours entre les mains de l'auditeur Léonce Duruz, qui le transmet enfin au grand-juge le 31 août. Ce dernier nomme, à la demande du prévenu, un défenseur d'office en la personne d'Eugène Simon et fixe l'audience du procès au 28 septembre. Retracer ainsi le cheminement complet de la procédure permet de montrer que l'appareil judiciaire peut fonctionner relativement rapidement, puisque deux mois seulement séparent l'infraction de son jugement, y compris les délais accordés au prévenu pour requérir un complément d'enquête et à son défenseur pour formuler d'éventuelles récusations. Cette rapidité s'explique notamment par la confiance placée dans les affirmations d'A. Bertrand à tous les niveaux.

L'audience du procès s'ouvre comme prévu le 28 septembre à Lausanne, sous la présidence d'Edouard Krafft, grand-juge du tribunal territorial 1. Elle est publique (le SR ne jouant aucun rôle dans cette affaire). A. Bertrand est accusé de service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger et d'infraction à l'ACF sur la fermeture partielle de la frontière[124] – soit de passage clandestin. L'accusation demande 75 jours d'emprisonnement. La défense, de son côté, demande principalement la libération de l'accusé et, subsidiairement une réduction de la peine requise et la mise au bénéfice du sursis.

A propos de l'article de loi enfreint par A. Bertrand, constituant l'espionnage au préjudice d'un Etat étranger, la défense argue que son client devrait être jugé sur la base de l'art. 93 CPM, et non sur l'art. 301 CPS (à noter que les deux figurent sur l'acte d'accusation)[125]. La raison en est inconnue. Peut-être E. Simon cherche-t-il à faire admettre à la cour qu'A. Bertrand a agi en tant que militaire – comme il le plaidera par la suite. Le

[120] Ces deux lettres, conservées avec le rapport d'*Alfred* dans le dossier, sont signées par des femmes, l'une étant destinée à Genève, l'autre à l'Angleterre.
[121] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Bertrand, 19.8.1944.
[122] Cette dernière hypothèse pourrait être appuyée par son affirmation, dans un entretien avec le *Spab*, selon laquelle sa femme est au courant de sa mission (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Bertrand, 2.8.1944).
[123] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, rapport de l'inspecteur E. Lambelet du *Spab*, n° 983, 2.8.1944.
[124] ACF du 13 décembre 1940 modifié le 25 septembre 1943 sur la fermeture partielle de la frontière (voir le point 5.1.2).
[125] Voir le point 5.1.7.

tribunal conclut à la totale identité des deux articles en cas de service actif et, « *l'art. 3 ch. 1 du CPM. ne prévoyant pas que les civils qui se rendent coupables d'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger sont soumis au droit pénal militaire*[126] », déclare l'art. 301 CPS applicable. La peine est toutefois fixée par l'art. 93 CPM en fonction de l'ACF du 4 août 1942[127].

Au niveau objectif et pour répondre à la défense qui affirme que la favorisation ne concerne que le recrutement, le tribunal, se basant sur l'étude d'E. Thilo[128], invoque le *principe de la chaîne des faits*[129] pour affirmer que « *le simple fait d'être un courrier, comme c'est le cas de Bertrand, constitue un acte de favorisation au sens de l'art. 301 CPS. et donc de l'art. 93 CPM.*[130] »

Au niveau subjectif, le tribunal estime que, bien qu'ignorant le contenu du pli, A. Bertrand savait qu'il s'agissait de renseignements militaires au préjudice de l'Allemagne. Sur la conscience qu'il avait d'enfreindre la loi suisse, le tribunal paraît bien moins inspiré :

> Etant donné les circonstances qui ont entouré la remise du pli et son transport, le tribunal admet que si l'accusé ne s'est peut-être pas rendu compte de la gravité de son acte, il a du moins saisi qu'il commettait un acte prohibé chez nous[131].

S'il est vrai que l'accusé a hésité à accepter la mission, son témoignage laisse penser que c'était le passage clandestin de la frontière qui l'inquiétait, et non la remise du courrier.

L'avocat plaide de surcroît l'erreur de droit[132] et obtient gain de cause, puisque le « *tribunal admet qu'étant donné l'ordre qu'il avait reçu du Lt. canadien et les déclarations faites par cet officier lui disant qu'il ne risquait rien en Suisse et qu'il pourrait obtenir une permission de 24 h. pour se rendre à Genève, l'accusé, individu sans instruction spéciale, s'est cru en droit d'agir, d'autant plus que dans les circonstances graves où se trouvait son pays il n'a pas eu le loisir de réfléchir*[133] ». La cour en tiendra compte dans la fixation de la peine, mais, « *vu la gravité pour notre pays de tout acte d'espionnage, le tribunal décide de ne pas exempter le prévenu de toute peine*[134] ».

Enfin, la défense tente également d'invoquer l'art. 18 CPM concernant l'ordre d'un supérieur[135]. Mais ce celui-ci n'est pas retenu, le tribunal n'ayant pas « *la preuve que l'accusé ait obéi à un supérieur hiérarchique* ». En effet, selon la cour, « *il n'est pas établi qu'il y ait eu un rapport de subordination entre Bertrand et le Lt. canadien* ».

A. Bertrand est finalement reconnu coupable et condamné à 30 jours de prison réputés subis par la détention préventive, ainsi qu'aux frais de la cause. La cour reconnaît, avec ce jugement, le rôle de peu d'importance qu'il a joué dans un acte jugé grave pour la Confédération.

> En ce qui concerne la peine, le tribunal tient largement compte du fait que le rôle de l'accusé a été celui d'un simple courrier qui a commis une erreur de droit et qui a spontanément, avant même d'avoir été fouillé, renseigné les organes de la douane sur sa mission et sur le pli qu'il portait.

[126] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.
[127] Voir le point 7.10.9.
[128] La référence donnée est E. Thilo, juillet 1942, p. 389.
[129] Voir le point 5.1.4.
[130] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.
[131] *Id.*
[132] Voir le point 7.10.11.
[133] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.
[134] *Id.*
[135] Voir le point 7.10.11.

> Par contre, admettant que les sentiments patriotiques de Bertrand l'engageront à récidiver s'il en a l'occasion, le tribunal refuse de le mettre au bénéfice du sursis[136].

En guise d'épilogue à cette affaire, le dossier personnel du SOE dédié à *Alfred* aux archives britanniques renferme un exemplaire du fameux rapport du 24 juillet 1944 destiné à Londres. Très similaire à celui conservé dans le fonds de la justice militaire suisse, il s'en distingue notamment par certains éléments d'orthographe et de typographie, mais affiche surtout une signature manuscrite de l'officier et une phrase finale supplémentaire annonçant qu'il « *a été expédié par la SUISSE Via GENEVE le 25 JUILLET*[137] ». Cette remarque n'est toutefois pas un ajout. Elle a été tapée à la machine à écrire en même temps que le reste du texte. Ce document est-il donc parvenu à Genève par une autre voie ? Plusieurs courriers sont-ils envoyés parallèlement dans l'hypothèse où certains n'atteindraient pas leur objectif ? Une note de frais établie par R. Aubin annonce bien 20'000 FF pour l'expédition du courrier dans la cité de Calvin, soit quatre fois plus que la somme dont A. Bertrand est porteur lors de son arrestation[138].

Mais ce n'est pas le cas. A. Bertrand est bel et bien le seul émissaire envoyé par R. Aubin. Un rapport manuscrit du 16 septembre 1944 d'*Alfred* au *Bureau Londres* fait état de neuf pièces jointes n'ayant pu être expédiées plus tôt. Parmi elles figure le fameux compte rendu adressé par Genève[139]. En outre, le document semble indiquer que le courrier saisi sur A. Bertrand est le seul qu'*Alfred* a tenté de faire passer par la Suisse. Un autre aurait dû prendre la voie des airs[140], le reste ne semblant simplement pas avoir été envoyé.

L'ajout précisant la date de l'expédition sur le double conservé aux archives britanniques – lequel ne parvient donc qu'au mois de septembre 1944 dans la capitale britannique – faire ainsi référence au moment où l'original est remis à A. Bertrand.

Il faut constater enfin que, dans les six pages qui constituent l'ordre de mission *F.162 AUDITOR*, remis à R. Aubin, il n'est fait aucune mention de la possibilité pour ce dernier d'envoyer du courrier via la Suisse[141]. Bien qu'il y soit considéré « *d'autres moyens que la radio* » pour la communication avec Londres, ceux-ci ne sont nullement développés.

Il ressort de l'examen de l'affaire Bertrand qu'une opération particulière ou la mise en place d'une filière confidentielle, par exemple, peut sortir du cadre du *gentleman's agreement*. Car, l'affaire suivante le montrera, un tel accord existe avec le SOE, malgré sa vocation principalement orientée vers l'action[142]. Mais le fait que le service britannique collabore avec le SR ne l'autorise pas à le contourner. Certes, dans ce cas, il n'y a pas de volonté de R. Aubin d'agir dans le dos des Suisses. Au contraire, fraîchement parachuté, il est tellement confiant dans leur participation à la cause alliée qu'il n'est pas conscient de devoir tenir compte des clauses d'un accord – dont il ignore très probablement l'existence. Pratiquement, n'étant pas au courant du passage, le SR n'est pas en mesure de préparer l'arrivée d'A. Bertrand, notamment d'en informer les gardes-frontières.

---

[136] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/83 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Bertrand, 28.9.1944.
[137] NA UK HS9/62/2, R. Aubin, *Alfred à Bureau à Londres*, 24.7.1944.
[138] NA UK HS9/62/2, R. Aubin, *Notes des dépenses.*
[139] NA UK HS9/62/2, R. Aubin, *Alfred à Bureau Londres*, 16.9.1944.
[140] Il s'agit du rapport conservé sous la cote NA UK HS9/62/2, R. Aubin, *Alfred à Bureau 59 London*, 12.8.1944. Ce document fait référence au rapport du 24 juillet. Il n'y est question que d'un seul courrier envoyé à Genève. On peut relever qu'à la mi-août, R. Aubin ne sait pas encore si son envoi par la Suisse a abouti ou non, et donc que son émissaire a été appréhendé.
[141] NA UK HS9/62/2, *Ordre de mission Nr. F.162* et annexes, 5.7.1944.
[142] Sur la nature du SOE, voir le point 2.5. Pour l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, voir le point 5.5.5. A noter qu'il est fait référence à l'accord entre J. Weil et P. Huser, alias *Thévenaz*. L'affaire en elle-même est déclenchée du fait de l'absence d'un *gentleman's agreement*.

5.5.5 L'affaire Quartier-la-Tente et consorts

L'importance de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts réside principalement dans l'intérêt que présente ses protagonistes. Il est également assez rare que des documents britanniques relatifs à une affaire de justice militaire suisse viennent éclairer le point de vue Alliés.

Sa trame peut être exposée relativement brièvement. Depuis le 21 juin 1941, le tambour James Quartier-la-Tente est le bras-droit de D. Surdez. Durant l'année 1943 et la première moitié de l'année 1944, il entretient des relations avec *Tim* Frenken, un agent du SIS à Bâle, avec lequel il échange des renseignements. J. Quartier est licencié le 15 août 1944 pour avoir mouillé dans une sombre affaire d'escroquerie menée par des maquisards français. Pour autant, son départ du SR ne met pas fin à ses activités de renseignement.

Suzanne Allemann est une binationale franco-suisse. Jusqu'au bombardement de Sochaux par les Alliés en juillet 1943, elle y habitait avec ses parents. Son frère Philippe, choqué par les résultats des bombardements sur la population civile et inquiet pour sa petite sœur, la fait passer en Suisse. Il persuade D. Surdez de l'engager comme secrétaire du PR. Là, elle tombe sous le charme de *Cartier*. Tout se passe bien pour elle jusqu'au licenciement de ce dernier qui, pour poursuivre son activité de renseignement, lui demande d'établir tous les rapports qu'elle dactylographie à un exemplaire de plus à lui remettre. Amoureuse, S. Allemann accepte. Les rapports, dont le nombre est estimé à une centaine, sont alors vendus par *Cartier* à *Tim* Frenken pour un montant total de 6'000 CHF. Le pot-aux-roses est découvert par le *Spab*. *Cartier* et S. Allemann sont alors arrêtés fin octobre 1944.

Jacques Weil, homme d'affaires de nationalité suisse et ancien chef d'un réseau SOE en France, joue le rôle d'intermédiaire entre *Tim* et *Cartier*.

James Quartier-la-Tente

Le personnage central de cette affaire est, durant plus de trois ans, bras droit de D. Surdez[143]. Dans le civil, James Quartier-la-Tente est horloger à Moutier, dans le Jura bernois, et père de cinq enfants, mais séparé de sa femme. Soldat de milice, il est jugé, par son commandant d'unité, « *travailleur, intelligent et débrouillard, s'étant toujours montré bon soldat* ». Il entre au SR le 21 juin 1941. Dès lors, son importance au sein du PR jurassien ne cesse de se renforcer. De simple secrétaire à ses débuts, il en vient à superviser des agents, puis, en 1944, à officier comme remplaçant du chef de PR. Ses supérieurs de la *Section Alliés* « *le décrivent assidu à son travail et plein d'initiative, mais très imbu de lui-même* ». Ses services sont très appréciés pour la qualité des renseignements qu'il recueille, en particulier au début de sa période de travail au sein du SR.

En septembre 1942, la caisse de compensation horlogère à laquelle J. Quartier-la-Tente est affilié, estime qu'il est peu probable qu'un père de famille soit mobilisé de manière ininterrompue depuis « *près de trois ans sans son consentement*[144] ». Il doit donc effectuer du service volontaire et non obligatoire. Elle décide de supprimer son allocation. A l'occasion de ce litige – qui voit J. Quartier-la-Tente obtenir gain de cause –, B. Cuénoud établit, dans une lettre à l'attention du chef de l'EMA, la liste des tâches remplies par le bras droit de D. Surdez :

1. la réception à la frontière des agents rentrant de France en Suisse ; travail de jour et de nuit.
2. l'accompagnement des agents quittant la Suisse pour la France et la Belgique ; travail de jour et de nuit.

[143] Le récit de l'affaire s'appuie, sauf indication spéciale, sur AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.

[144] AF E27/9531, décision de la Sous-Commission IIa de la Commission fédérale de surveillance en matière d'allocations aux militaires pour perte de salaire, 22.1.1943.

3. surveillance des passages clandestins (surveillance des patrouilles allemandes et établissement de leurs horaires).
4. liaison avec personnel des gardes-frontières.
5. questionnaire des évadés alsaciens (partiellement).
6. service de bureau, tenue à jour des fichiers du personnel et fichier de renseignements, tenue à jour des croquis de situation du p.co.rap.[145]

Dans une seconde lettre, personnelle celle-ci, le chef de la *Section Alliés* confie à son supérieur direct, R. Masson, que la liste ci-dessous omet « *une foule de choses* » devant, « *rester rigoureusement secrètes, même pour le chef d'E.M.*[146] » Sa seconde liste n'est pas exhaustive, mais il cite le recrutement de nouveaux agents en France et la quête de papiers français – cartes de rationnement et d'identité. Ces dernières sont obtenues grâce aux Français venant se réfugier en Suisse.

Ce second courrier de B. Cuénoud énonce également toute l'importance que revêt J. Quartier-la-Tente, non seulement pour le PR ajoulot, mais pour le SR tout entier.

> Je dois préciser, mon Colonel-brigadier, que si nous devions nous passer du tambour Quartier-la-Tente qui, comme je le précise est le seul remplaçant du Plt. *[D. Surdez]* pour un de mes plus importants p.co.rap. extérieurs serait pour notre service une très grosse perte, le Plt. S. n'ayant que cet homme comme bras droit et aucun autre remplaçant pour un secteur allant de Bâle jusqu'à Saignelégier dans les Franches Montagnes. Ces deux hommes, que j'ai vus travailler, qui ont l'un et l'autre fait leurs preuves, nous sont des plus utiles et ne sont certes pas remplaçables d'un jour à l'autre. La complexité du réseau d'agents qu'ils tiennent dans leurs mains demanderait plus de six mois pour former un remplaçant[147].

Reconnu pour son dévouement et son zèle, J. Quartier-la-Tente a su se rendre indispensable par la connaissance qu'il a acquise du secteur attribué à D. Surdez, et ce, tant du côté suisse que du côté français. Il connaît également tous les agents du SR « *dans le secteur Est de la France occupée jusqu'en Belgique, ainsi que l'organisation de tous* [ses] *passeurs*[148] ».

Au début de l'année 1943, J. Quartier-la-Tente entre en contact avec le vice-consul britannique à Bâle, Leonard Arthur Frenken, dit *Tim*, officier du SIS[149]. Les deux hommes pratiquent dès lors des échanges de renseignements jusqu'en mai 1944. Le Suisse livre notamment des informations sur le trafic ferroviaire en zone occupée et sur les mouvements de troupes en Alsace.

> Il transmit à cette personnalité étrangère des informations qu'il obtenait de ses sous-agents pour le SRA, avec les moyens d'investigation mis à sa disposition par l'Etat-Major de l'Armée[150].

Il obtient en retour des renseignements de source britannique. Bien que communiquant en principe par courrier, *Tim* Frenken et J. Quartier-la-Tente se rencontrent parfois à Bâle, à Saint-Ursanne ou à Delémont[151]. L'instruction montrera que ce dernier est parfaitement au fait de l'ordre émis le 4 janvier 1943 par B. Cuénoud interdisant à ses subordonnés tout contact avec des agents étrangers accrédités en Suisse.

Durant le procès de l'affaire, D. Surdez minimisera son rôle dans cette pratique, arguant que J. Quartier-la-Tente joue sur un flou dans les instructions.

---

[145] AF E27/9531, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 30.9.1942. « *p.co.rap* » signifie *poste de collecte de rapports* (mon abréviation PR).
[146] AF E27/9531, lettre personnelle de B. Cuénoud à R. Masson, 30.9.1942.
[147] *Id*.
[148] AF E27/9531, lettre de B. Cuénoud à R. Masson, 30.9.1942.
[149] Comme l'indique l'historien britannique Neville Wylie, ce membre du service de renseignement de Sa Majesté est alors, en Suisse, le seul qui ne soit pas issu de la mythique *Z Organisation* de Claude Dansey (*Britain, Switzerland,* p. 240 ; voir également le point 1.7.1).
[150] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[151] La dernière rencontre est constatée par la police le 18 octobre 1944 à Bâle.

> L'accusé déclare avoir été autorisé par son chef, le Plt. Surdez, à procéder de la sorte. Selon ce dernier, Quartier-la-Tente a pu interpréter qu'il était autorisé à prendre contact avec Mr. Frenken sans toutefois que la nature de ces relations ait été exactement précisée[152].

N. Wylie souligne les bonnes relations que *Tim* Frenken entretient avec ses homologues du SR[153]. Cela qui tendrait à montrer que J. Quartier-la-Tente ne noue probablement pas des relations avec le vice-consul de sa seule initiative.

Au printemps 1944, les rapports entre *Tim* et J. Quartier-la-Tente sont interrompus. A partir de mai, *Cartier* débute une nouvelle collaboration, qui dure jusqu'en août, avec Jacques Weil, alors au service du SOE. Durant cette période, le bras droit de D. Surdez facilite pour le compte de J. Weil le passage des agents, dans un sens comme dans l'autre. Ce service est naturellement rendu dans le but de bénéficier des renseignements qu'ils ramènent, en les interrogeant et en dépouillant les messages dont ils sont porteurs. Ce faisant, J. Quartier-la-Tente obtient « *des informations de valeur à l'intention de ses chefs*[154] ».

Jacques Weil

J. Weil est, tout comme un René Bertholet, un Suisse complètement dévoué à la cause de la Résistance et, plus généralement, à la lutte contre le nazisme. De nombreuses allusions à sa personne sont faites dans les ouvrages consacrés à l'action clandestine en France. Mais, du fait de sa nationalité, il reste peu connu et très mal reconnu. A la fin des années 1950, J. Weil a tout de même fait l'objet d'un ouvrage biographique écrit par un Britannique, Charles Wighton, traduit en français sous le titre de *Le saboteur*[155].

Avant la guerre, J. Weil est un homme d'affaires et un industriel juif de nationalité suisse, établi en France depuis l'âge de 9 ans. Bien qu'ayant été contraint d'abandonner les études à 14 ans[156], il a réussi dans le commerce et bénéficie d'une situation aisée. Il possède entre autres une usine de textile établie à Sainte-Geneviève-lès-Gasny, près de Vernon, dans l'Eure. Pendant la Campagne de France, cette manufacture est détruite par un bombardement allemand et J. Weil est contraint de prendre la route pour fuir l'avancée de la *Wehrmacht*.

> Ayant subi des dommages importants, notamment à la suite du bombardement de son usine et ayant été témoin de sévices graves en particulier des persécutions dont furent l'objet ses coreligionnaires, il fut en conflit constant avec la puissance occupante en France[157].

Très tôt – apparemment dans les jours qui suivent la débâcle –, J. Weil entre en résistance contre l'occupant allemand[158]. Pour John Vader, il est « *un des premiers à entreprendre un travail de résistance sérieux en France*[159] », et ce, pour le SIS, avec lequel il est mis en

---

[152] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[153] N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 270.
[154] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[155] C. Wighton, *Le saboteur. L'histoire de "Robin", agent de l'Intelligence Service et chef de la Résistance française*, Paris, Fayard, 1967 (**C. Wighton, *Le saboteur***) (publié initialement sous le titre *Pin-Stripe Saboteur. The Story of "Robin": British Agent and French Resistance Leader*, Londres, Odhams Press, 1959). Le rôle de J. Weil a été également mis en lumière dans John Vader, *Nous n'avons pas joué : l'effondrement du réseau Prosper*, 1943, Lectoure, Le Capucin, 2002 (**J. Vader, *Nous n'avons pas joué***) (publié initialement sous le titre *The Prosper Double-Cross*, Goonengerry, Sunrise Press, 1977).
[156] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Weil, 3.11.1944.
[157] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[158] Selon une attestation du *Colonel Vernon*, soit Henri Ziegler, chef d'état-major FFI, J. Weil entre « *dans la Résistance dès l'Armistice de Juin 1940* » (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, attestation du *Colonel Vernon*, 15.11.1944).
[159] J. Vader, *Nous n'avons pas joué*, p. 76. Pour l'engagement de J. Weil par le SIS, voir également C. Wighton, *Le saboteur*, p. 27-36.

relation par le « *Deuxième Bureau* ». Il n'y a pas lieu ici de retracer dans le détail le parcours français de J. Weil au service des Britanniques. Il faut retenir toutefois qu'il en vient à collaborer avec le réseau SOE *Prosper* et avec Francis Suttill. Mais c'est en tant que second du chef du réseau *Juggler*, Jean Worms, alias *Robin*, que J. Weil entre réellement au service du SOE.

Au cours de son interrogatoire par le *Spab*, J. Weil déclarera avoir la certitude qu'il a été dénoncé par *Gaspar*[160], soit le Suisse Armel Guerne, bras droit de F. Suttill, alias *Prosper*. La présence de l'homme d'affaires étant devenue trop dangereuse en France, il décide de prendre la route de son pays natal. Il quitte Paris le 20 juillet 1943 et entame un périple de 10 jours qui l'emmène à Annecy par Etampes, Orléans, Nevers et Aix-les-Bains.

Le 1er août 1943, J. Weil entre en Suisse par le Valais. Il s'établit régulièrement à Lausanne, où il s'annonce à la police. Citoyen honorable et sans histoires, il s'y fait favorablement connaître des autorités et « *jouit de l'estime de son entourage* ». Parallèlement à ses démarches de régularisation, l'homme d'affaires prend contact avec la Légation britannique à Berne. Pendant un certain temps – quelques semaines selon C. Wighton[161] –, J. Weil est occupé à la rédaction de rapports sur l'état de la Résistance en France.

> Dès son arrivée en Suisse, s'étant mis en relation avec la légation britannique, il communiqua à Londres les renseignements qu'il possédait sur l'organisation de la résistance et sur la situation générale en France. Par le même canal, puis par un agent douanier français à la frontière genevoise, il maintint jusqu'en mars 1944 le contact avec les organes de la résistance en France, leur donnant des instructions et des ordres d'opération conformément aux directives qu'il recevait lui-même à cet effet[162].

Il continue un temps à communiquer avec les restes du réseau *Juggler* qu'a pris en main Sonia Olschanesky, son assistante et amante[163]. Cette dernière est en effet venue au moins une fois à la rencontre de J. Weil à Annemasse. La fiancée de l'homme d'affaires est finalement arrêtée à son tour le 21 janvier 1944 et déportée. Elle sera exécutée le 6 juillet avec trois autres agentes du SOE au camp de concentration de Struthof-Natzweiler[164].

Selon l'enquête menée par les Suisses, J. Weil est resté inactif de mars à mai 1944. C'est alors qu'il prend en charge des opérations du SOE pour le Jura français. Selon une attestation de Maurice Buckmaster portée au dossier d'instruction[165], il participe à la mission *Etoile* en Franche-Comté[166]. Ensuite il passe officiellement sous les ordres du commandement FFI le 6 juin. La communication avec les hommes parachutés en France se fait d'abord par l'Ajoie avec la collaboration de J. Quartier-la-Tente. Puis, moins d'un mois avant son arrestation, soit de la fin du mois de septembre au 18 octobre 1944, J. Weil se met en rapports avec P. Huser, alias *Lt Thévenaz*, du PR de Neuchâtel. En échange de facilités de passage en France, J. Weil remet à l'officier suisse les renseignements obtenus auprès de J. Quartier-la-Tente, désormais radié des listes du PR jurassien. Des armes étrangères sont également passées en Suisse et remises au SR à l'attention des services techniques de l'armée.

Après la guerre, une proposition de décoration sera établie par Ernest Van Maurik en faveur de J. Weil. Elle résumera en six points l'activité de ce dernier depuis son entrée en

[160] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Weil, 18.10.1944.
[161] C. Wighton, *Le saboteur*, p. 272.
[162] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[163] Lors des auditions avec les Suisses, J. Weil utilise son faux nom de *Sonia Ouvrard*.
[164] A propos des assassinats de S. Olschanesky, Andrée Borrel, Vera Leigh et Diana Rowden, voir notamment Richard Seiler, *La tragédie du Réseau Prosper. Avril-août 1943*, Paris, Pygmalion, 2003, p. 77.
[165] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, attestation de M. J. Buckmaster, 16.5.1945.
[166] A propos de la mission *Etoile*, voir M. R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance*, p. 565.

Suisse[167]. Ce document corroborera les résultats des investigations menées par les enquêteurs suisses, lesquelles permettent d'apporter à l'exposé d'E. Van Maurik la chronologie qui lui fait défaut.

J. Weil est présenté comme le principal lien du SOE avec le SR. Effectivement, l'examen de son carnet d'adresses révèle l'étendue de ses contacts avec les chefs de PR de l'Arc jurassien[168]. Y figurent le numéro de téléphone et l'adresse de poste de campagne – donnée en principe confidentielle – du *Lt Thévenaz*, mais aussi du *Lt Richard*, qui n'est autre que le chef du PR de Lausanne, Robert Micheli[169]. Parmi les autres liens entretenus par J. Weil avec la communauté internationale du renseignement, peuvent être cités encore les noms de « *Kaitznes*[170] », en réalité Charles T. Katsainos, officier de l'OSS en Suisse[171], et de G. Groussard[172]. En ce qui concerne ce dernier, le contact reste toutefois à établir. Sont inscrits enfin, dans son carnet, les noms ou surnoms – avec numéro de téléphone – de ses contacts britanniques, soit J. MacCaffery, Paul Berne, *Peter* Jellinek et Sima Alcalay du SOE, ainsi que, du côté du SIS, la fille du consul britannique Maurice Galland à Lausanne[173]. On trouve également quelques noms de Français avec lesquels il est en relation, tels Pierre Sire et *Pingouin*, soit Alfred Schorpp. Il s'agit, en passant, d'un manque de précautions étonnant lorsqu'on sait que les membres de la *F Section* en Suisse savent J. Weil dans le collimateur du *Spab*[174].

Le second élément apporté au crédit du résistant suisse est son activité de *cut-out* pour les agents et courriers transitant par Porrentruy, puis, plus tard, ceux empruntant la voie passant par Neuchâtel.

> He successfully arranged numerous frontier passages for agents and couriers. On many occasions he had to take quick decisions on the spot himself[175].

A l'évidence, l'utilisation de ces deux routes de franchissement de la frontière, qui traversent chacune – et ce n'est pas un hasard – une ville hébergeant un PR, se fait avec la collaboration des officiers du SR mentionnés plus haut.

Les éléments suivants, bien que moins pertinents pour la présente problématique, sont à relever tout de même. Selon un troisième point mis en évidence par E. Van Maurik, J. Weil organise l'hébergement en Suisse et le suivi médical de *Théodule*, soit Alain de Brouville, chef de la mission *Treasurer* dans le Jura[176]. Malheureusement, le quatrième point est

[167] NA UK HS9/1569/9, rapport d'E. Van Maurik, *Report on Jacques Weil (alias Jacques Robin)*. E. van Maurik, alias *Patterson*, est parachuté en France, à proximité de la frontière, à la fin de l'année 1943. Il vient remplacer, à la tête de l'antenne bernoise du SOE, J. MacCaffery tombé malade (voir N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 277). Outre son rôle de remplaçant de *Mac*, il dirige l'antenne suisse de la *F Section*.

[168] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Weil, 18.10.1944.

[169] En considérant les rapports que J. Weil entretient avec J. Quartier-la-Tente alors qu'il est encore en poste à Porrentruy, on relèvera que ses contacts se limitent au niveau des PR, confortant l'hypothèse que la collaboration du SR avec les Alliés est avant tout une initiative des officiers subalternes que les chefs ont tolérées du fait des résultats obtenus.

[170] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Weil, 03.11.1944.

[171] C. T. Katsainos est accrédité en Suisse comme adjoint de B. R. Legge le 12 juin 1942 (AF E27/14849, R. Masson, *I. Halbjahresbericht über den Aktivdienst (1.1.42-30.6.42)*, 12.8.1942).

[172] Il est à noter que les prénoms ne sont pas cités dans le document et qu'un patronyme ne correspond pas précisément. L'identification avec les deux acteurs majeurs de la communauté du renseignement en Suisse me paraît raisonnable.

[173] Orthographiée « *Couenot* » dans le procès-verbal d'interrogatoire, il s'agit de Solange Cuénod-Galland, que le *Spab* dira, après la guerre, travailler pour James Kruger et Victor Farrel du SIS (AF E27/10781 vol. 2, rapport de Lambelet, n° 1118, 22 juin 1945).

[174] NA UK HS9/1569/9, rapport d'E. Van Maurik, *Report on Jacques Weil (alias Jacques Robin)*.

[175] *Id.*

[176] A. de Brouville est envoyé en France par la *F Section* en avril 1944 pour remplacer Eric Cauchi, alias *Pedro*, arrivé en août 1943 et tué par les Allemands. *Théodule* est rejoint quelque temps plus tard par l'opérateur radio américain Edwin Poitras, mais communique avec la Suisse au moyen d'un courrier surnommé *Petit Henri* (AF

censuré. Ce sont avant tout les allusions au SIS qui ont été masquées par les fonctionnaires chargés du travail de censure des archives du SOE. Il est donc probable qu'E. Van Maurik mentionne sous ce chiffre 4 la livraison d'informations au service de renseignement britannique. Cinquièmement, J. Weil obtient du Comité internationale de la Croix Rouge l'autorisation d'exporter des médicaments au maquis français.

Un autre document intéressant conservé dans les archives du SOE présente l'affaire vue du côté britannique[177]. Selon l'auteur de ce rapport du 19 janvier 1945, J. Weil devrait sa remise en liberté sous caution à l'intervention de la diplomatie anglaise. Il poursuit en résumant les prémisses de l'affaire, disculpant ainsi, au besoin, l'ancien membre du réseau *Prosper* de toute erreur :

> Cartier, as reported, was the point de depart of the whole affair and it was only in the course of watching him to find out what he was doing with the stuff he got, that the Counter-Espionage became aware of Jacques' existence[178]. They happened to descend upon him at a bad moment just when he was off to meet Morel in France. For two weeks Jacques refused to confirm that his source "Pat" was Cartier, having given his word to Cartier that he would never talk if caught. His interrogation and treatment were accordingly tough[179].

Ce n'est que confronté à J. Quartier-la-Tente et apprenant que ce dernier a déjà tout avoué, que J. Weil accepte de parler. La portée de ses aveux est toutefois considérée comme très limitée. L'auteur souligne que ni les visites de Richard Broad et de Gerry Morel en Suisse ne n'ont été révélées, ni quoi que ce soit qui puisse avoir des répercussions pour les projets du SOE. Il précise également que J. Weil ne travaillait presque plus que pour la mission *Etoile* et que les renseignements qu'il obtenait étaient livrés directement à *Z*, autrement dit, au SIS. Le travail effectué pour les organisations des départements du Jura, du Doubs et de la région de Montbéliard était alors déjà de l'histoire ancienne.

Ainsi, lorsque J. Weil est arrêté le 18 octobre 1944 à son domicile lausannois par le *Spab*, il n'a plus, pour le SOE, l'importance qu'il avait durant le printemps et l'été précédents.

Les faits

Le 15 août 1944, J. Quartier-la-Tente est licencié du SR « *pour irrégularité de service*[180] ». D. Surdez subira un sort similaire deux jours plus tard du fait de son implication dans l'affaire du poste émetteur polonais à Saint-Ursanne[181].

Pour autant, *Cartier* n'est pas disposé à mettre fin à ses activités de renseignement. Le 20 août 1944, par le truchement de J. Weil, il se fait embaucher à l'essai pour deux mois et contre rétribution par *Tim* Frenken, auquel il est chargé de livrer des informations. Cet engagement se fait naturellement en complète désobéissance à l'ordre de licenciement prononcé le 5 août 1944 par B. Cuénoud. Celui-ci stipule que l'ancien bras droit de D. Surdez[182] a désormais, « *conformément à la loi et aux ordres du Commandement de l'Armée,*

E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Weil, 10.11.1944 ; pour la mission *Treasurer*, voir également M. R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance*, p. 502).

[177] NA UK HS9/1569/9, rapport de *V.100* à *V.*, 19.1.1945.

[178] Le *Spab* confirme que ce n'est qu'à la fin septembre 1944 qu'il a eu vent de l'activité de J. Weil en faveur des Alliés. Par contre, il ne semble pas que ce soit la surveillance de J. Quartier-la-Tente qui ait compromis l'homme d'affaires (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, rapport du *Spab*, *Résumé de l'affaire*, 22.11.1944).

[179] NA UK HS9/1569/9, rapport de *V.100* à *V.*, 19.1.1945.

[180] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.

[181] Voir l'affaire Possan au point 5.6.9.

[182] J. Quartier-la-Tente prétendra avoir été engagé comme « *sous-agent personnel* » de D. Surdez pour élucider, dans le cadre d'une opération de contre-espionnage, la source de fuites au SR en faveur des Britanniques. Le chef du PR de Porrentruy ayant été lui-même licencié de la *Section Alliés* le 17 août 1944, sa justification ne sera naturellement pas retenue. Pour l'anecdote, J. Weil témoignera, en faveur de J. Quartier-la-Tente, avoir aperçu,

l'interdiction absolue de s'occuper de renseignements et d'espionnage, d'agents et de personnes franchissant la frontière, et que les contacts à cette dernière lui [sont] *dès lors interdits sous toutes les formes* ». Or, coupé de ses anciens agents, l'ancien agent du SR se tourne vers la jeune secrétaire du PR jurassien, Suzanne Allemann.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 1943, la RAF lance une vague de bombardiers sur les établissements Peugeot à Sochaux[183]. Traumatisé par la « *tragédie humaine* » que ce bombardement ne manque pas de constituer pour la population civile habitant aux abords de l'usine – « *125 morts ou disparus, 250 blessés*[184] » –, P. Allemann[185] est très inquiet pour sa famille, laquelle, bien que de nationalité helvétique, réside depuis longtemps dans cette ville de la banlieue de Montbéliard. Il décide de mettre sa sœur Suzanne, de santé précaire, à l'abri en Suisse. Personnage clé du PR de Porrentruy, il décide D. Surdez à l'engager, afin d'assurer sa subsistance. La jeune femme entre ainsi au service du SR le 22 juillet 1943 en tant qu'employée civile. Elle officie comme secrétaire de J. Quartier-la-Tente à Saint-Ursanne, puis au bureau de Courgenay. L'engagement se poursuit sous cette forme jusqu'au cours d'introduction qu'elle effectue en août 1944 pour intégrer le service complémentaire féminin (SCF). C'est dès lors à ce titre qu'elle poursuit comme sténodactylo son engagement pour P. Clément, jusqu'à son arrestation le 28 octobre 1944. Le nouveau chef du PR la considère comme « *une bonne secrétaire, travailleuse, mais de caractère un peu renfermé et têtu*[186] ».

Jouant sur les sentiments amoureux et de reconnaissance que S. Allemann éprouve à son égard depuis qu'ils ont travaillé et habité ensemble, J. Quartier-la-Tente la persuade de taper un exemplaire de plus de chaque rapport de renseignement établi au bureau du PR ajoulot et de le lui remettre. Selon son propre aveu, elle n'est pas dupe et sait pertinemment que ce double est destiné à une puissance étrangère.

Il sera établi qu'avec la complicité de S. Allemann, J. Quartier-la-Tente livre à *Tim* Frenken « *des copies de presque tous les rapports de renseignements établis jusqu'en octobre 1944 par ce bureau à l'intention de l'Etat-Major de l'Armée*[187] », soit environ une centaine. Pour ses services, l'ancien bras droit de D. Surdez touche en deux fois une somme totale de 6'000 CHF[188]. 100 CHF vont en récompense à S. Allemann.

---

sur le bureau de *Tim* Frenken, les mêmes informations qu'il livrait en provenance d'Ajoie, mais de source différente : « *Le vice-consul Frenken m'avait parlé à l'occasion qu'il recevait déjà d'un autre côté les mêmes renseignements que ceux que lui remettait Quartier-la-Tente.*
Il me montra en particulier des rapports qui paraissaient avoir été écrits sur la même machine à écrire et dont le texte était le même. » (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946).

[183] Sur le bombardement des usines Peugeot à Sochaux, voir notamment J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 150-154 ; voir également Alain Frerejean, « Quand Peugeot faisait de la résistance », in *Historia*, n° 722, février 2007, p. 42-49.

[184] J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1, p. 151.

[185] Les AF renferment une série de photos de Sochaux prises par P. Allemann au lendemain du raid par la fenêtre de la maison familiale et transmises au SR (AF E27/9965 vol. 12).

[186] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.

[187] *Id*.

[188] Durant l'enquête, J. Quartier-la-Tente dira avoir utilisé cet argent notamment pour des opérations de spéculation. Mais à l'audience, il prétendra qu'il a reversé ces sommes pour venir en aide à ses anciens agents français ayant eu à souffrir de leur activité pour le SR. Il aurait « *accepté ces frs 6'000.- dans cette seule idée* ». Ce souci « *philanthropique* » ne sera pas contesté par le tribunal (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946).

Une fois débarrassées des entêtes et signatures, les copies sont remises à J. Weil dans des enveloppes « *pour Tim* », en main propre – ou parfois à sa sœur Madeleine Weil – ou par courrier postal.

> Le dernier envoi de ce genre, arrivé le 17 octobre 1944, fut séquestré chez le coaccusé Weil ; il contenait de ces rapports donnant des renseignements d'ordre militaire sur la situation générale en France et en Italie[189].

Il est à noter que le tribunal admettra que l'homme d'affaires ignore à cette époque que les renseignements recueillis par J. Quartier-la-Tente, consistant notamment en rapports concernant la France et l'Italie, proviennent du PR jurassien.

Le pot-aux-roses est découvert par le *Spab* et, moins d'un mois après son engagement, J. Quartier-la-Tente, alors mobilisé au sein de son unité de milice, est arrêté le 14 octobre 1944. Madeleine W., est arrêtée en même temps que son frère, le 18 août. Celle-ci, réfugiée à Lausanne depuis janvier 1943, rend depuis lors des services à son frère. Elle répond au téléphone, sert de courrier et d'intermédiaire. Elle ramène notamment, à l'occasion d'un voyage à Berne, un uniforme britannique de la Légation de Sa Majesté. Elle effectue également le voyage de Bâle pour prendre possession d'un matériel de correspondance officiel auprès du vice-consul *Tim* Frenken. Elle dira tout ignorer du caractère illicite des activités de son frère. Elle ne sait d'ailleurs pas exactement de quoi il s'agit jusqu'à une série d'entrevues de J. Weil avec le *Lt Thévenaz*. Si elle apprend alors qu'il s'agit d'une affaire de renseignement, elle estime, étant donné l'implication de l'officier suisse, que cette activité est menée avec l'accord des autorités helvétiques.

Le procès

Le procès des quatre co-accusés s'ouvre le 16 avril 1946 à Neuchâtel sous la présidence du Grand-juge Joseph Ackermann. A l'issue de l'instruction principale, J. Quartier-la-Tente est reconnu coupable de violation de secret militaire, d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger, de désobéissance et d'instigation à ces délits. Il est condamné à quatre ans de réclusion.

Suzanne Allemann se voit infliger quant à elle une peine d'un an de réclusion pour violation de secret militaire et désobéissance.

Le tribunal reconnaîtra en faveur de J. Weil que « *sa conduite dans les cadres militaires de la Résistance française a été très honorable, démontrant sa loyauté, son courage et son désintéressement* », soulignant également qu'il « *a été décoré par les autorités militaires françaises et anglaises*[190] ». Il est tout de même déclaré coupable de service militaire étranger, d'actes d'hostilité envers un Etat belligérant et d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger. Sa peine de six mois d'emprisonnement est assortie du sursis.

Madeleine W. est acquittée, sans indemnité.

Etonnamment, le procès-verbal d'audience ne fait aucunement mention des témoins qui déposent à la barre. Toutefois, certains témoignages sont connus dans leurs grandes lignes grâce à un *protocole* conservé dans le dossier de l'affaire[191]. Il résume ceux de J. Weil, B.

[189] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.

[190] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946. Il est à noter que les passages relatifs au procès contenus dans l'ouvrage de C. Wighton (*Le saboteur*, p. 290-294), comparés au procès-verbal d'audience, montrent que l'auteur britannique en a bel et bien eu connaissance, comme il l'affirme. On mettra au bénéfice des traductions successives, d'abord vers l'anglais, puis de retour vers le français, la grande liberté prise dans les citations.

[191] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946. Ce document est en quelque sorte une version augmentée du procès-

Cuénoud et D. Surdez[192]. Or, dans une lettre à L. Gauthier, chef de la police cantonale fribourgeoise, B. Cuénoud fait allusion à la déposition du chef du PR d'Ajoie durant le procès et son appréciation de celle-ci montre tout le discrédit que D. Surdez a attiré sur sa personne au cours des années :

> Celui qui eut la plus sinistre attitude fut le plt. Surdez, comme il fallait du reste s'y attendre. Il s'est attiré les justes remarques qu'il méritait[193].

Au regard du procès-verbal d'audience, il est envisageable que son refus d'assumer sa part de responsabilité dans les contacts de J. Quartier-la-Tente avec les services britanniques, malgré l'aveu d'un certain flou de sa part que son subordonné a pu exploiter, explique en partie la virulence de la remarque. Mais l'antipathie est bien plus ancienne.

Il apparaît ainsi clairement que, pour l'essentiel, la rancune du chef de la *Section Alliés* est dirigée, non pas contre ses deux anciens collaborateurs placés sur le banc des accusés, mais contre leur supérieur direct, D. Surdez. Lors du procès, J. Quartier-la-Tente et S. Allemann bénéficient même d'un solide soutien de B. Cuénoud, comme ce dernier l'évoque dans sa lettre à L. Gauthier :

> Comme vous le verrez, le tribunal a largement tenu compte de nos dépositions, faisant ressortir qu'à côté des graves fautes commises, les deux prévenus ont rendu de signalés services au pays[194].

De fait, le tribunal souligne effectivement, la valeur des informations fournies par *Cartier*, tout en admettant que les « *agents français ont pu constituer pour Quartier-la-Tente l'une des principales sources de renseignements*[195] ».

En précisant encore qu'« *étant membres des organisations de la Résistance française,* [ces agents] *étaient de toute façon en relation avec les services britanniques* », les juges présentent, à l'instigation de B. Cuénoud[196], une rare, voire unique justification officielle de l'implication du SR dans la communauté du renseignement. Le passage suivant, tiré du procès-verbal d'audience, plaide pour une grande latitude laissée, en la matière, par le commandement de l'armée aux chefs de postes et à leurs collaborateurs :

> L'accusé *[J. Quartier-la-Tente]* reconnaît avoir su, qu'en facilitant des passages de frontière de mai à août 1944, il donnait à Jacques Weil qui organisait de Suisse la Résistance française dans le Secteur du Jura Français, l'occasion de se rencontrer avec ses chefs de groupe subordonnés.

---

verbal d'audience, notamment d'un résumé de certains témoignages, ainsi que des conclusions de l'accusation et de la défense.

[192] La déposition de D. Surdez est résumée ainsi dans le *protocole* : « *Quartier-la-Tente a pu interpréter qu'il était autorisé à prendre contact avec Mr. Frenken sous mon autorité* » (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946). Un témoignage de M. Nusbaumer est prévu, mais la court en fait l'épargne, estimant élucidée la question qu'il devait éclaircir (*id.*). Il s'agit en l'occurrence de se prononcer sur une rencontre à Delémont, à laquelle il a participé, entre, d'une part, P. Clément et L. de Raemy et, d'autre part, G. Pourchot. Cette séance aurait notamment réglé le problème de la présence en Suisse des deux agents français, Pierre Duroux et Robert Talichet (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre de S. Allemann à J. Quartier-la-Tente, 20.9.1944). A propos de la présence de M. Nusbaumer à la rencontre de Delémont, il peut être intéressant de signaler qu'en janvier 1944, celui-ci se voit sermonner par B. Cuénoud. Il apparaît que l'officier jurassien a été interrogé par le *Spab* suite à une visite à un consulat étranger en uniforme et s'en plaint : « *Dans toute cette histoire,* […] *vous êtes seul et unique fautif. Je vous avais rendu attentif à l'ordre du Général qui est absolument formel et comme quoi, les Officiers suisses n'ont pas compétence pour prendre contact direct avec des autorités officielles accréditées chez nous.* […] *Vous n'aviez pas à vous présenter en uniforme au Consulat étranger* […] » (AF E27/9726, dossier Nusbaumer, lettre de B. Cuénoud à M. Nusbaumer, 19.1.1944). A n'en pas douter, le consulat en question était français. Au regard de la séance et de la visite au consulat, il semble que M. Nusbaumer joue ou tente de jouer, à son retour de captivité, un rôle dans la coordination du SR avec le réseau *Bruno*.

[193] AF E27/9531, dossier Quartier-la-Tente, lettre de B. Cuénoud à L. Gauthier, 26.4.1946.

[194] *Id.*

[195] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Weil, 3.11.1944.

[196] Il est à noter que, dans sa lettre, B. Cuénoud salue la « *maîtrise* » et la « *justesse de raisonnement remarquable* » avec laquelle le Grand-Juge J. Ackermann, pourtant « *profane dans le domaine du renseignement* », a mené les débats (AF E27/9531, dossier Quartier-la-Tente, lettre de B. Cuénoud à L. Gauthier, 26.4.1946).

> Il affirme avoir ainsi agi dans le cadre des compétences qui lui avaient été données pour se procurer des renseignements. Cette justification a été admise par ses chefs[197].

Le chef de la *Section Alliés* témoigne en effet à la barre :

> Quartier avait l'autorisation de faire passer la frontière à des agents, pour autant qu'ils figurent sur la liste des douanes. Il a pu être appelé, dans l'exercice de ses fonctions, à faciliter des passages de frontière pour obtenir des renseignements, mais pas à échanger des renseignements[198].

B. Cuénoud ne dit pas directement et clairement, dans cette déposition, que les employés des PR ont, durant la période de l'Occupation de la France, l'autorisation de faire franchir la frontière à des agents travaillant également pour un service étranger. Toutefois, ne précisant pas que ces derniers ne peuvent figurer sur les listes remises aux douanes, il admet – et les juges l'ont bien compris – qu'un J. Quartier-la-Tente dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour le faire.

En d'autres termes, tant que les informateurs traités peuvent être assimilés à des agents du SR, on ne cherche pas plus loin. L'échange de renseignement, par contre, implique nécessairement la reconnaissance d'une relation avec un service étranger. Avec le soutien aux passages des agents, le SR a trouvé un mode de collaboration en apparence indirecte avec les Alliés, qu'il peut tenter de faire passer pour un effet de bord aux yeux des Allemands en cas de problème avec ceux-ci : il pouvait ignorer que tel agent travaillait également pour leurs ennemis. Cette naïveté est naturellement impossible à simuler dans le cadre d'un échange d'informations. On se souvient combien G. Groussard insiste dans ses mémoires sur le fait que P. Clément ne lui « *demanda jamais rien en échange*[199] » de son aide.

En marge de l'affaire, J. Quartier-la-Tente se rend coupable, en septembre 1944, de l'établissement d'une liste, dite *Liste noire*, recensant un certain nombre de personnes travaillant pour le SR, dont le nom était affublé notamment du commentaire : « *travaillant dès le 1.9.44 contre les Alliés*[200] » – lequel s'explique probablement par le changement d'orientation de la *Section Alliés* consécutif à la libération progressive de la France. Seul un papier carbone sera retrouvé par les enquêteurs, permettant tout de même de la reconstituer. La disparition des deux exemplaires que l'horloger prévôtois admis avoir produits amènera le SR à restreindre considérablement, durant deux mois, le travail à l'étranger des employés énumérés[201]. Toutefois, et bien qu'au moins l'agent P. Allemann ait eu connaissance de ces informations, présentées par J. Quartier-la-Tente lui-même[202], rien ne laisse penser aux juges que la liste a été transmise à une puissance étrangère ou à une tierce personne.

Ce cas représente un parfait exemple d'affaires déclenchées par l'absence de *gentleman's agreement*. L'extrait suivant, tiré du résumé établi par le *Spab* à l'attention de la justice militaire, mérite à ce propos d'être cité :

> Il y a de nombreux mois déjà que Quartier s'était rendu suspect aux organes du S.C.E. par le fait qu'il rencontrait fréquemment des personnes faisant partie des consulats étrangers et qu'il

[197] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946.
[198] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946
[199] G. Groussard, *Service secret*, p. 433.
[200] Transcription de la *Liste noire* (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *Untersuchungsbericht*, établi par le *Laboratoire* de l'EMA, 25.10.1944).
[201] Voir notamment le témoignage de B. Cuénoud dans le *protocole* d'audience (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, *protocole* d'audience du trib.div.2A dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts, 18.4.1946).
[202] J. Quartier-la-Tente tente durant l'enquête de faire porter le chapeau d'une éventuelle fuite à l'étranger des informations contenues dans la liste à P. Allemann, arguant que ce dernier en a pris connaissance chez lui (AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, lettre et rapport de J. Quartier-la-Tente à G. Albrecht du *Spab*, 21.12.1944).

> déployait une activité qui semblait dépasser le cadre de sa mission en tant que fonctionnaire du S.R. au bureau de l'Ajoie. Pour éviter d'entraver l'activité du S.R. de ce bureau, nous nous sommes abstenus d'intervenir directement contre Quartier, ce d'autant plus que notre service ignorait jusqu'à quel point il travaillait en collaboration et dans l'intérêt de ses supérieurs[203].

Il est important de noter qu'il est tacitement admis ici que les agents étrangers en relations avec J. Quartier-la-Tente, bien que probablement surveillés, sont également laissés libres de poursuivre la collaboration du moment qu'il est encore employé à la *Section Alliés*. Son licenciement vient changer complètement la donne. Le SR s'étant séparé du bras droit du chef de l'antenne d'Ajoie, il ne peut plus avoir un intérêt dans son activité de renseignement. La collaboration entre J. Quartier-la-Tente et *Tim* Frenken, via J. Weil, se met donc en place en dehors du cadre du *gentleman's agreement*. Dans ces conditions, le *Spab* met rapidement fin à leur activité.

La période précédent le renvoi de J. Quartier-la-Tente, soit avant le déclenchement proprement dit de l'affaire, mérite également quelques commentaires. Le rôle du SOE dans la guerre n'est en rien dévolu à la seule recherche de renseignements sur l'ennemi et, au contraire, cette activité n'est qu'accessoire. Le rôle de cet organe est principalement la lutte militaire clandestine et le sabotage. Le rôle de J. Weil, recruté en Suisse par la *F Section*, n'est pas différent. Les officiers *Sylvestre* et *Théodule* – et plus tard R. Broad et G. Morel – avec lesquels le SR le sait en rapport, ne sont pas des maîtres-espions, mais bien des chefs de guerre. Ils sont envoyés par Londres en France occupée pour soutenir et organiser les maquis et les réseaux de sabotage. Ainsi, avec la première période des relations entre *Cartier* et J. Weil, régies alors par le *gentleman's agreement*, le SR collabore – très timidement naturellement – à la lutte armée contre l'Allemagne.

Ainsi l'affaire Quartier-la-Tente et consorts est déclenchée avec le *gentleman's agreement* en toile de fonds, tant en ce qui concerne le SOE que le SIS. Mais le recrutement par *Tim* d'un employé licencié du SR le met en porte-à-faux de l'accord. Qui plus est, contrairement à l'affaire Bertrand dans laquelle le service suisse ne prend aucune part, il est lésé par le vol d'informations opéré par S. Allemann. Pourtant, cette trahison n'est pas à l'origine de la rancœur du chef de la *Section Alliés*. Pour B. Cuénoud, cette affaire n'est qu'une conséquence de plus du règne du clan Surdez sur son poste d'Ajoie.

5.6 Affaires déclenchées malgré le respect du gentleman's agreement

5.6.1 L'affaire Maître

Au niveau de la frontière, le réseau *Bruno* partage avec le SR certains de ses passeurs et de ses agents. L'exemple de P. Allemann a déjà été évoqué[204]. L'affaire Maître, de ce point de vue, n'en donne qu'un exemple de plus. Elle est en outre intéressante, car elle participe à la mise en lumière des pratiques des passeurs à la frontière. Mais son importance réside dans sa chronologie.

Le 26 mars 1941, le soldat Ernest Germiquet patrouille à la frontière de l'Ajoie lorsqu'il surprend deux personnes pénétrant clandestinement en Suisse.

> Mercredi 26.3.1941, dans la soirée, j'étais de garde au Poste de surveillance dit "Aux MOULINS" *[…]*. A 2315, je fus pris d'un accès de toux qui signala probablement ma présence à deux personnes qui traversaient les champs à une cinquantaine de mètres de la route. Je vis au même moment que deux "formes" s'a*[p]*latissaient au sol et m'approchai d'elles. A plusieurs reprises, je fis les sommations d'usage sans obtenir de réponse. Faisant fi du danger, je m'approchai de ces "formes" et constatai qu'il s'agissait de deux femmes que je priai de me suivre au Poste. Ces femmes me prièrent de les laisser partir *[…]* Je leur déclarai que je ne pouvais pas enfreindre la consigne et que vu qu'elles se trouvaient dans la zone militaire interdite, j'avais l'obligation de les

[203] AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944, rapport du *Spab*, *Résumé de l'affaire*, 22.11.1944.
[204] Voir le point 1.5.4.

> conduire au Poste. Elles s'y refusèrent tout d'abord et je fis le geste de tirer un coup de fusil en leur déclarant que je voulais alerter la garde si elles faisaient de la résistance. L'une de ces femmes me tapa sur l'épaule en me priant de ne pas éveiller les gens des environs, que toutes deux voulaient me suivre. *[…]* En fin de compte, je parvins à conduire ces deux personnes au Poste des douanes de BUIX *[…]* Nous pûmes ainsi identifier ces deux dames dont l'une, dame MAITRE, était porteuse d'un permis de conduire pour autom. français *[…]* L'autre personne était identique avec : QUAIN Yvonne *[…]*[205]

Hélène Maître remet aux gardes-frontière le « *mor*[c]*eau d'étoffe qu'elle tenait dans une main et dans lequel se trouvait un rapport établi sur trois feuillets et contenant des rens. d'ordre militaire*[206] ». Questionnée à ce sujet, elle finit par admettre que le document est destiné G. Pourchot à Berne. A la suite de cet aveu, l'interrogatoire est immédiatement interrompu. L'affaire est du ressort du *Spab*, lequel en est alors informé. Yvonne Quain, quant à elle, prétend ne faire qu'accompagner la jeune Française. Elle est relâchée sous la promesse de revenir le lendemain s'acquitter d'une amende de 20 CHF pour elle et son amie.

Y. Quain revient effectivement le jour suivant et paie l'amende. En outre, elle remet une somme de 170 CHF à H. Maître, montant que cette dernière avait précédemment déposé chez Dame Henzelin-Quain à Boncourt et au domicile de laquelle elle devait passer la nuit avant de prendre le train pour Berne. Elle lui donne également une paire de souliers de ville, H. Maître ayant « *passé la frontière la veille en snows-boots*[207] ».

Il est intéressant de relever au passage l'importance portée, de manière générale, à la question des habits dans les passages clandestins de la frontière – d'autres affaires le rappelleront –, aspect qui, en ce début de XXI^e^ siècle, peut paraître trivial.

> Mme HENZELIN détenait également quelques habits et souliers de Mme MAITRE qui pouvait ainsi faire un brin de toilette pour se rendre au Consulat français à BERNE[208].

L'habillement est alors bien plus codifié qu'aujourd'hui et prendre le train en bottes de marche est un excellent moyen de signifier qu'on est clandestin.

Interrogée par le *Spab* le lendemain de son arrestation, H. Maître présente longuement les raisons de son engagement et son activité au service de l'organisation de G. Pourchot[209]. Entrée au service du réseau *Bruno* en septembre 1940, elle dit avoir déjà effectué six passages. Elle ne précise pas s'il s'agit de six voyages allés-retours ou de trois. On peut imaginer, du fait du chiffre pair, alors qu'elle est appréhendée lors d'une entrée en Suisse, qu'elle ne compte que les voyages à Berne complets et réussis. Cela représenterait un passage par mois, un rythme crédible. De surcroît, l'agente semble avoir acquis une certaine routine.

Dans cette phase embryonnaire de la collaboration entre le SR et les services alliés, celle-ci paraît se résumer, du côté suisse, à fournir aux agents étrangers les sauf-conduits nécessaires pour circuler dans le pays. Si H. Maître est persuadée que son travail profite aux services helvétiques, elle semble n'en avoir jamais rencontré un représentant. Les papiers devant lui assurer de ne pas être inquiétée sur le territoire de la Confédération ne lui ont par ailleurs pas encore été remis.

Il peut être relevé également, au sujet des collaborations, que cette agente estime que les renseignements recueillis par l'organisation française à laquelle elle appartient, les livre également aux services britanniques. La réalité semble un peu plus complexe. Pour la période de juin 1940 à novembre 1942, G. Pourchot écrira après la guerre que l'intégralité du matériel rassemblé est communiquée aux Américains et « *en l'absence à Berne de représentant de*

[205] AF E27/10327, rapport de *132* (prob. insp. von Gunten) et *174* à *175*, n° 626, 27.3.1941.
[206] *Id*.
[207] *Id*.
[208] *Id*.
[209] Voir annexe 7.18.

l'Intelligence Service, au chef du SR polonais pour Londres[210] ». Si ces déclarations confirment l'importante activité déployée par B. R. Legge en matière de renseignement militaire bien avant l'arrivée d'A. W. Dulles à Berne, il est étonnant de voir l'officier français faire complètement abstraction de la présence, dans la capitale fédérale, des attachés *Freddie* West et Henry A. Cartwright, ou de Frederick Vanden Heuvel. La vieille méfiance envers la « perfide Albion » paraît ici une bien meilleure explication que l'absence de tout représentant du SIS à Berne.

Suite à l'intervention de B. Cuénoud, H. Maître est remise en liberté le 29 mars 1941 à la condition de quitter le pays dans les 12 heures et de n'y plus revenir[211]. Toujours grâce au chef du *Bureau F*[212], la jeune femme entre alors au service de PR d'Ajoie[213], avant de regagner la France. La mention de son prénom dans le journal de guerre de ce dernier confirme qu'elle collabore avec le poste ajoulot jusqu'à l'automne 1943.

Le 8 novembre 1943, H. Maître est radiée de la liste des agents et passeurs communiquée par D. Surdez au Bureau des douanes du secteur de Porrentruy[214]. La raison en est inconnue dans l'état actuel des recherches. Une inscription au journal de guerre du PR d'Ajoie laisse en effet planer le mystère. En date du 29 novembre 1943, G. Mathiot, officier du réseau *Bruno* et agent du SR, demande au bureau du PR des « *éclaircissement sur l'affaire d'Hélène*[215] ». Aucune allusion n'est toutefois faite à celle-ci. En septembre 1944, H. Maître déclarera au *Spab* que D. Surdez lui doit encore une somme de 3'800 FF de « *frais de déplacement en Bretagne, Normandie, en juin-juillet 1943*[216] ». Révélant des dysfonctionnements de la part du PR dans la rétribution des agents, elle précise :

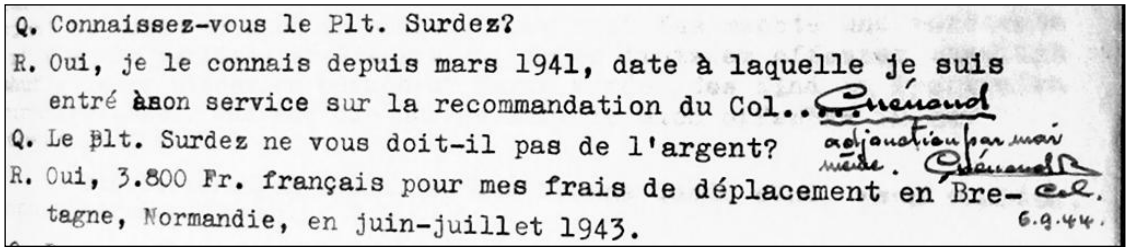
> En rentrant de voyage je n'ai pas trouvé le Lt. Surdez. Son secrétaire, M. Cartier, m'a déclaré que son chef me payerait à la première occasion. Depuis cette date, j'ai eu l'occasion de revenir deux ou trois fois à Porrentruy et D*[e]*lémont sans rencontrer le Plt. *[…]* Je savais que le Plt. Surdez n'avait pas beaucoup d'ordre mais je suis persuadée qu'il m'aurait versé ce montant de 3.800 Fr. si je le lui avais réclamé.
>
> Je sais d'autre part que plusieurs de mes compatriotes appartenant au même service n'avaient pas été payés *[…]*. Ces personnes s'appelaient Mme. Lily Vien*[n]*ot[217] *[…]*, puis M. Albert Meyer à Belfort[218].

Rien ne confirme toutefois que « *l'affaire d'Hélène* » ait un lien avec les sommes dues.

---

[210] Notice concernant l'activité du lieutenant-colonel Pourchot d'août 1939 à ce jour, octobre 1946, archives Pourchot, cité par P. Croissant, *Chouffet*, p. 94.
[211] AF E27/10327, note de R. Jaquillard à *ab*, 29.3.1941. Voir plus bas.
[212] AF E27/10327, procès-verbal d'audition d'H. Maître, 4.9.1944.
[213] Sur les conditions entourant son engagement, voir l'annexe 7.18.
[214] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 30, fac-similé.
[215] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.
[216] AF E27/10327, procès-verbal d'audition d'H. Maître, 4.9.1944.
[217] Amélie Viennot-Queloz, dite *Lily*, est en réalité binationale. Dans ses mémoires, D. Surdez ne tarit pas déloge à son égard : « *Parlons aussi de "Lily", Amélie Viennot-Queloz, une Suissesse et Jurassienne, dans la quarantaine, une volonté de fer dans un corps frêle. Mariée à un Français de la région sochalienne prisonnier en Allemagne, elle va se donner entièrement à nos services.*
Parcourant toute la France, favorisée par son statut de double nationalité, elle tient à rapporter elle-même sa moisson de renseignements, pouvant ainsi reprendre des forces au sein de sa famille à Bassecourt. Fort populaire dans le service, communiquant sa gaieté, elle remonte le moral et redonne confiance à ses camarades lorsque c'est nécessaire. Les occasions ne manquent pas. On ne la connaît que sous le nom de Lily. Une chance presque insolente l'accompagne et elle a le nez pour se trouver là où il se passe quelque chose. Ainsi, lorsque le maréchal Rommel fut rappelé d'Afrique, ce fut Lily que je chargeai de retrouver son nouveau Q.G. en France.
Elle part pour Paris et le lendemain de son arrivée elle tombe sur le panneau indiquant ce Q.G. que l'on aurait pu chercher longtemps. Ses pas, au hasard d'une errance, l'avaient conduite au bon endroit. » (D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 72-74).
[218] AF E27/10327, procès-verbal d'audition d'H. Maître, 4.9.1944.

A partir du procès-verbal d'audition d'H. Maître, dont le passage ci-dessus est tiré, et de la correspondance qui l'entoure, l'affaire présentée est une nouvelle occasion de conclure à une attitude *schizophrénique* des autorités helvétiques, à tous les niveaux, au regard des questions de renseignement. Le procès-verbal est rédigé par L. Gauthier, chef de la Police cantonale fribourgeoise et collaborateur du SR[219], certainement à la demande du chef de la *Section Alliés* dans le cadre du licenciement de D. Surdez. Un détail du document mérite l'attention.


Q. Connaissez-vous le Plt. Surdez?
R. Oui, je le connais depuis mars 1941, date à laquelle je suis entré à mon service sur la recommandation du Col.. Cuénoud
Q. Le Plt. Surdez ne vous doit-il pas de l'argent? adjonction par moi même. Cuénoud Col.
R. Oui, 3.800 Fr. français pour mes frais de déplacement en Bretagne, Normandie, en juin-juillet 1943. 6.9.44.

Extrait du procès-verbal d'H. Maître du 4 septembre 1944 (AF E27/10327)

Alors que L. Gauthier indique le soutien d'H. Maître au moyen de points de suspension, B. Cuénoud ajoute lui-même son nom à la main sur le document, apportant ainsi son crédit personnel à cette déclaration. A cette période, B. Cuénoud rend en effet responsable le *clan* Surdez de tous les problèmes de son service en Ajoie et hésite moins qu'à l'accoutumé à revendiquer des initiatives révélant ses liens avec les services alliés.

Toutefois, cet élan à ses limites. Dans une lettre à R. Jaquillard accompagnant le procès-verbal, il déclare :

> Dame Maître de son côté n'est pas exempte non plus de tout reproche car je n'ignore pas pour l'avoir appris après coup, qu'alors qu'elle était à notre service, facilitée par nous dans ses passages frontière et sa réception sur Suisse, elle servait également d'agente au Cdt. Pourchot de l'Ambassade de France à Berne[220].

Or, le chef de la *Section Alliés* ne peut oublier son action – couronnée de succès – en vue de faire libérer H. Maître en mars 1941.

> Après entretien avec le Lt.-Col. EMG CUENOUD, dame MAITRE est remise ce jour en liberté, aux conditions suivantes :
> 1.- Elle franchit la frontière dans les 12 heures, dans une région déterminée.
> 2.- Elle s'engage à ne pas revenir en Suisse[221].

A l'évidence, cet accord est le fruit d'une négociation, durant laquelle, en considérant la dureté des conditions, les deux interlocuteurs sont parfaitement au fait des charges qui pèsent sur H. Maître. B. Cuénoud doit connaître également, à n'en pas douter, son officier traitant et sait donc qu'il recommande à son officier en poste en Ajoie de recruter une agente de *Bruno*.

Feindre l'ignorance et invoquer l'impossibilité de contrôler les agissements de tous ses agents est une stratégie que les chefs SR adoptent volontiers. On retrouve une attitude similaire du chef de la *Section Alliés*, dans l'affaire Possan, sur la question de l'utilisation du poste émetteur polonais par le PR jurassien[222].

5.6.2 L'affaire Gogniat

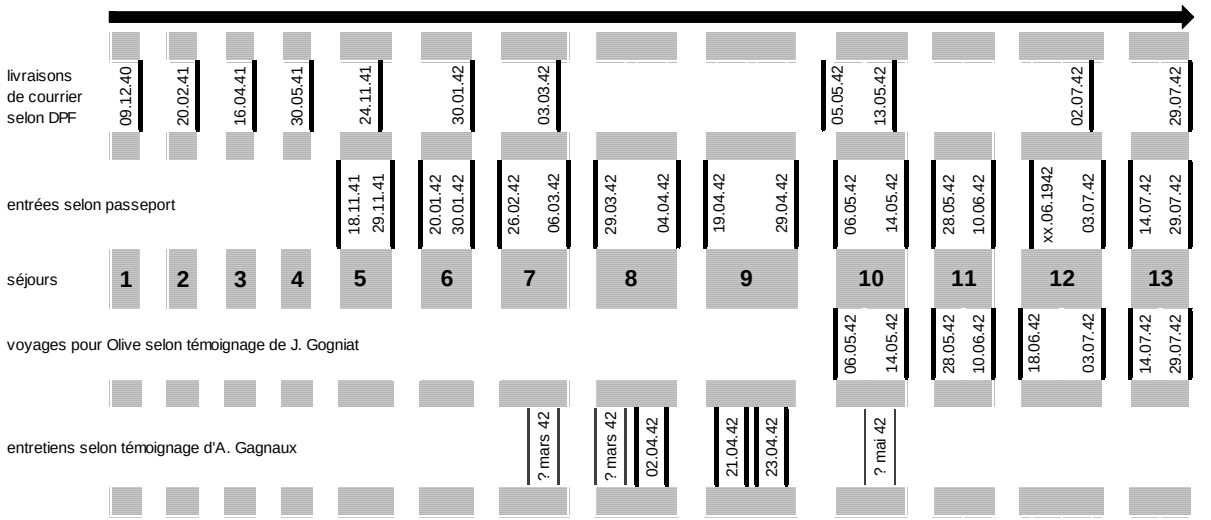
Malgré les gros efforts de sécurité déployés par J. MacCaffery, l'antenne suisse du SOE connaît, comme les autres services alliés, son lot d'accrochages avec les autorités suisses. Parmi ceux-ci, l'affaire Gogniat figure en bonne place.

[219] Voir le point 2.2.2.
[220] AF E27/10327, lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard, 7.9.1944.
[221] AF E27/10327, note de R. Jaquillard à *ab*, 29.3.1941.
[222] Voir le point 5.6.9.

Jean Gogniat

Jean Robert Gogniat naît le 13 octobre 1913 au Locle[223]. Il passe la première partie de sa vie à La Chaux-de-Fonds avant de partir, en janvier 1938, pour l'Afrique, engagé comme comptable dans une grande entreprise. Basé à Conakry, en Guinée, il se met rapidement à son compte et investit dans une plantation de bananes de 50 hectares en février 1939. A l'entrée en guerre de la France, bien qu'au courant de l'interdiction faite aux Suisses de s'engager en faveur d'un pays étranger, il demande et obtient son incorporation dans l'armée française à Dakar. Victime de problème de santé, il évite la première phase de la Campagne de France et arrive sur le front au tout début de juin 1940. Encerclé avec son unité d'artillerie coloniale par les Allemands en Bourgogne[224], il parvient toutefois avec quelques camarades à éviter la captivité en se cachant. Démobilisé à Annemasse le 14 juillet, il rentre en Suisse. Puis, un peu plus de deux mois après, il repart en France pour y faire des affaires sur la Côte d'Azur. Dans ce cadre, il fait régulièrement des allers-retours en Suisse – à l'occasion desquels il ne rechigne pas à quelque contrebande. Pour faciliter ses voyages, il demande à prendre en charge une partie du courrier entre Berne et le Consulat de Suisse à Marseille[225].

Par l'intermédiaire de relations d'affaires, il fait la connaissance de Cora Moreau, veuve d'origine hollandaise, française par mariage, avec laquelle il noue une liaison. A son tour son amie lui présente F. Basin. Agent du SOE sous le nom de guerre d'*Olive*[226], ce dernier obtient dans un premier temps, de la part du Suisse, qu'il passe pour lui du courrier – apparemment anodin – à poster à Genève en direction des îles britanniques.



Sources : AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944
AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 dos. C.16.3420, Relevé des passages et des visas du passeport suisse No. 189136

Légende : le trait épais à droite de la date indique le terminus ad quem, celui à gauche le terminus post quem, les traitillés représentent les incertitudes
La taille des représentations des séjours n'est pas proportionnelle à la longueur des séjours eux-mêmes
Remarque : la date de passage de France en Suisse du voyage n° 10 est illisible dans le passeport, interprétée comme 19 par le MPF et 21 par le juge d'instruction.

[223] Le récit de l'affaire s'appuie, sauf indication spéciale, sur AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944.

[224] Selon le récit de J. Gogniat, c'est à Châtillon-sur-Seine qu'il réussit à éviter la capture. Or, cette localité connaît effectivement, le 17 juin 1940, le massacre de 12 tirailleurs sénégalais par la *Wehrmacht*, comme en témoigne actuellement un monument aux morts à leur mémoire.

[225] On ne peut pour autant considérer J. Gogniat comme un employé du Consulat de Suisse à Marseille comme le font H. Noguères (*Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 500) et T. Rabino (*Carte*, p. 263).

[226] Voir le point 5.8.2. Chez H. Noguères (*Histoire de la Résistance*, t. 2) et T. Rabino (*Carte*), J. Gogniat apparaît sous le nom de Maurice Cogniat.

Les voyages

La chronologie de la suite des événements ne sera pas établie avec certitude par Jacques Auberson, le juge d'instruction en charge de l'affaire. Selon J. Gogniat, F. Basin lui aurait demandé, à l'occasion d'un voyage effectué dans la première quinzaine de mai 1942[227], de passer en Suisse des rapports de renseignement politique et militaire, en l'occurrence les confirmations écrites de messages envoyés par radio à Londres. Etablis en langage clair sur du papier très fin, ces documents seront dissimulés dans des paquets de cigarettes.

Le Neuchâtelois accepte à la condition de pouvoir en partager le contenu avec le SR. L'agent du SOE n'y voit pas d'objection, du moment qu'il ne montre pas les rapports originaux aux officiers helvétiques et se contente d'en faire un compte rendu oral. Une fois en Suisse, J. Gogniat contacte le chef de la police cantonale neuchâteloise, Alexis Matthey[228]. Il lui demande conseil sur la manière de prendre contact avec les services suisses. Le policier le dirige alors vers A. Gagnaux du PR de Neuchâtel.

Plusieurs voyages en Suisse sont ainsi effectués avec du matériel de renseignement issu du réseau *Urchin*. Ils donnent lieu à un total de quatre rencontres avec A. Gagnaux. La première se tient au mois de mars 1942 à Neuchâtel[229]. Les suivantes se déroulent à Berne les 2, 21 et 23 avril[230]. A cette dernière participe également J. de Stoutz. Prédécesseur d'A. Gagnaux, il a officiellement quitté le service de l'EMA, mais continue de rendre des services en interrogeant des agents de l'antenne neuchâteloise arrivant dans la capitale[231], évitant ainsi le trajet à son successeur. Au plus tard un mois après, J. de Stoutz assiste seul à une cinquième et dernière rencontre avec J. Gogniat.

Parallèlement à ses contacts avec le SR, J. Gogniat, qui descend à l'Hôtel Bernina à Genève, livre le courrier à *Marius*[232], son contact britannique dans la cité de Calvin. Il est intéressant de relever que c'est *Marius* qui donne le rendez-vous, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa secrétaire *Anisette* – laquelle camoufle le message, déposé à l'hôtel, en billet d'amoureux. Ce procédé suppose la venue en Suisse d'un second agent de France, qui avertit le SOE à Genève de l'arrivée du courrier. Pour un des voyages[233], cet agent a été reconnu par J. Gogniat comme étant l'acteur français Claude Dauphin – de son vrai nom, Claude Legrand – rencontré précédemment au casino de Cannes[234].

Le premier voyage en faveur d'*Olive*[235] vise à amener en Suisse « *des indications relatives aux mouvements politiques en France, aux ministres et officiers de l'armée française susceptibles d'aider une tentative de débarquement sur le littoral* [méditerranéen], *en indiquant des points de débarquement sur la côte, tels qu'Antibes, Cette*[236] ». Lors du

[227] Il s'agirait, selon J. Gogniat, du voyage n° 10.
[228] Sur A. Matthey, voir P. Hebeisen, *Les Verrières*, p. 57-59.
[229] Cela correspond, soit au voyage n° 7, soit au n° 8. Il s'agit, dans ce paragraphe, de la chronologie présentée par A. Gagnaux.
[230] Soit durant le voyage n° 8 pour la première date, et le n° 9 pour les deux suivantes.
[231] J. de Stoutz est employé à la Division des Affaires étrangères du DPF.
[232] Marius et Olive sont des héros de Marcel Pagnol, servant plus généralement de personnages aux galéjades marseillaises.
[233] Il s'agit du voyage n° 12.
[234] Selon T. Rabino, C. Dauphin est membre du réseau d'A. Girard (*Carte*, p. 106). Les liens de C. Dauphin avec le SOE sont corroborés par les mémoires de Serge Kapnist (*Passager sans bagage*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 168) qui raconte que l'acteur s'est embarqué sur un sous-marin anglais à la fin d'un tournage en 1942 dans la région de Nice, pour rejoindre les FFL.
[235] Selon J. Gogniat, c'est à l'occasion de son voyage n° 10 que F. Basin lui propose pour la première fois d'acheminer des renseignements en Suisse.
[236] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944. « Cette » était l'orthographe officielle de Sète jusqu'en 1927.

second[237], J. Gogniat est porteur de « *renseignements d'ordre militaire concernant Antibes, les mouvements de troupes axistes à la frontière italo-française, la commission d'armistice italo-allemande de et à Marseille et à Nice et les hommes français collaborationnistes* ». Sans chercher à démontrer que le courrier suisse du réseau *Urchin* fait de la contrebande dans l'intérêt de ce dernier, on relèvera tout de même qu'à cette occasion, *Anisette* lui remet 50 CHF en remboursement d'achats effectués pour F. Basin, soit « *une paire de chaussures, des cigarettes et un chronographe en or* ». Le troisième passage[238] – celui à l'issue duquel son arrivée est annoncée par C. Dauphin – véhicule « *la nouvelle du projet de débarquement en Afrique du Nord de troupes américaines et l'assurance de la réussite de ce débarquement en raison de l'attitude de la population et de l'armée française en Afrique du Nord*[239] ». Enfin, le dernier[240] apporte « *des renseignements sur le nombre des partisans français dans la région de Cette à Perpignan, pour l'éventualité d'un débarquement anglo-saxon*[241] ». Il est également l'occasion pour *Olive* de requérir des cartes d'alimentation pour des personnalités débarquées par sous-marin sur la Côte d'Azur – requête que *Marius* refuse de transmettre à Londres.

La part de ces renseignements communiquée au SR reste indéterminée. A. Gagnaux semble pouvoir retirer quelques éléments intéressants de ses entretiens avec J. Gogniat. Le *Lt Andrey* reçoit notamment l'annonce du débarquement américain au Maroc qui fait grand bruit au SR.

De son côté, J. de Stoutz sera catégorique quant au manque d'intérêt de ces informations et, de manière générale, de ce type de sources.

> Quant à la valeur des renseignements (si l'on peut les appeler ainsi) qu'il me procurait, elle était égale à zéro : quelques généralités très vagues et incontrôlables, aucune précision qui eut été d'une utilité même minime. Mon impression était que Gogniat se préoccupait d'abord des affaires pour lesquelles il se rendait en France, et, très en second lieu de fournir quelques indications au S.R. : juste, peut-être, ce qu'il pensait être suffisant pour intéresser celui-ci à sa personne et se targuer, si cela était nécessaire, d'appartenir à ce service. Mon expérience de presque deux ans au S.R. de l'E.M.A. m'enseigné que ce genre de personnes est des plus répandu*[s]* et qu'il ne faut pas espérer en recueillir grand chose. Après quelques essais avec ces personnes, on renonce à recourir à elles[242].

Il contestera en outre avoir reçu quelque information que J. Gogniat dira avoir convoyée lors des voyages n° 10 à 12, mais admettra que l'agent pourrait lui avoir transmis des effectifs de partisans français. Il se souviendra par contre « *fort bien qu'il* [lui] *a dit savoir que des ravitaillements de personnes débarquées clandestinement en France se faisait par des sous-marins anglais dans la région d'Antibes*[243] ». Or, ces indications correspondent parfaitement à ce que J. Gogniat dira avoir passé au cours de son voyage n° 13[244]. A noter enfin que l'ancien chef de l'antenne neuchâteloise prétendra ignorer totalement les dates de ses entrevues avec le courrier.

---

[237] Il s'agirait, selon J. Gogniat, du voyage n° 11.
[238] Soit, toujours selon J. Gogniat, le voyage n° 12.
[239] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944.
[240] Le quatrième voyage correspondrait au n° 13.
[241] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944.
[242] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, lettre de J. de Stoutz à E. Krafft, 2.4.1944.
[243] *Id*.
[244] Le courrier transmis lors de ce voyage contient très probablement de surcroît des avertissements de F. Basin à Londres transmis dans un câble de Berne du 17 juillet 1942 (*SOE War Diary*, 25/1, p. 12). Ils concernent des détournements de fonds du réseau opérés par Elie Lévy, alias *Philippe*. Ce médecin d'Antibes, « *point de rencontre des résistants azuréens* », est membre du mouvement *Libération-Sud* et remplit des missions pour le SOE (T. Rabino, *Carte*, p. 141).

Les arrestations en France

Les passages de J. Gogniat prennent fin le 14 août 1942 avec son arrestation par la douane française à Moillesulaz[245], rendue soupçonneuse par une affaire de contrebande découverte lors d'un précédent voyage[246]. Fouillé et trouvé en possession d'un dossier plus volumineux qu'à l'accoutumé qui concernerait les fortifications de Sicile[247] et le traitement des prisonniers soviétiques en Allemagne remis par *Olive*, il est conduit au Fort de Montluc à Lyon. Selon son témoignage, il y aurait retrouvé F. Basin, arrêté de son côté. Selon H. Noguères, le Suisse aurait dénoncé facilement aux Français son contact à Cannes, lequel aurait aisément été retrouvé, car il y vivait sous son vrai nom[248]. En faveur de cette thèse, on peut relever que l'agent du SOE a été appréhendé le 18 août[249], soit quatre jours après J. Gogniat. Le *War Diary* de la *Section F* du SOE est plus vague.

> On the 22nd PROFESSOR[250] reported that URCHIN II had been detained by the police with the result that his name had been revealed following the arrest of his courier MARIUS *[...]*[251].

[245] L'arrestation de J. Gogniat a fait l'objet d'une communication du côté suisse, établie par le brigadier Henri Clot à Moillesulaz, dont voici un extrait : « *GOGNIAT qui venait de France, dans l'intention de se rendre à Genève, a été fouillé par les Organes de la Douane Française. Il fut trouvé porteur de nombreuses lettres écrites en Anglais, destinées à être importées à Genève. Toutes ces lettres étaient dissimulées dans du linge sale. La Police Française alertée a arrêté GOGNIAT pour les besoins d'une enquête* » (AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, rapport de H. Clot, 15.8.1942). On notera, pour la suite, que nulle allusion n'est faite à des produits de contrebande, qui intéressent en premier lieu les organes de douanes, ni à du courrier diplomatique suisse, et que le Chaux-de-fonnier est en possession de documents sur format papier.

[246] H. Noguères, selon lequel J. Gogniat aurait caché cette activité à F. Basin, évoque la dénonciation d'un concurrent (*Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 500).

[247] H. Noguères confirme que de tels documents étaient en possession de F. Basin (*Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 500). Seul le support change, puisque, selon l'historien français, il s'agissait de microfilms. Cette divergence n'est que de peu d'importance, si on omet le fait que l'arrestation de J. Gogniat pourrait être due au volume du dossier.

Sur le contenu et le contenant, T. Rabino suit H. Noguères, en précisant qu'il s'agit de « *plans microfilmés des défenses et de l'ordre de bataille des armées allemandes et italiennes pour toute l'Italie méridionale* » (*Carte*, p. 263).

Par contre, ce contenu supposé est en totale opposition avec le *War Diary* de la *Section F*. En effet, selon le journal de guerre du SOE, *Urchin II* aurait demandé confirmation à Londres, le 14 juillet 1942 (soit le jour où J. Gogniat a passé la frontière pour son voyage n° 13), de la bonne réception de son dernier courrier transmis via Berne et le siège du SOE lui aurait répondu le 17 août par l'affirmative, en précisant que « *his information about defences in Sicily was interesting if it was new and had not already been communicated to London* » (*SOE War Diary*, 25/1, p. 10). De plus, selon ce même journal de guerre, un agent de *C.* (soit le SIS) en France, a fait rapport à Berne de l'arrestation de celui qu'il croyait être *Olive*, à cause de la signature apposée sur l'un des documents saisis. L'un d'eux – probablement le plus compromettant – avait trait au futur parachutage d'un homme venant de Grande-Bretagne (*SOE War Diary*, 25/1, p. 48).

[248] H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 500. J. Gogniat a, quant à lui, nié explicitement avoir livré *Olive* dans une audition menée par la *Bupo* : « *La douane a avisé le Commissariat spécial d'Annemasse où j'ai été conduit. Dans cette ville je n'ai pas voulu répondre à l'interrogatoire et j'ai été conduit à Lyon. Le 19 août j'ai subi un premier interrogatoire du Chef du service de la surveillance du territoire M. Trifs. La lettre contenait un plan de défense de la Sicile, et quelques autres pièces assez importantes. J'ai refusé de dire qui m'avait remis cette lettre mais la police savait que c'était Basin qui a du reste été arrêté et conduit à Lyon, à la prison militaire où j'étais aussi. Après trois semaines de détention j'ai été entendu par le Juge d'instruction militaire Capitaine Gaffieux et confronté avec Basin, qui a confirmé mes déclarations essayant de me mettre hors de cause.* » (AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, procès-verbal d'audition de J. Gogniat, 15.1.1943). Dans une autre audition, J. Gogniat dit n'avoir admis que c'est F. Basin qui lui a remis le courrier qu'après discussion avec celui-ci, soit, probablement lors de la confrontation (AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audition de J. Gogniat, 23.3.1943).

[249] H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 561. Selon T. Rabino, F. Basin n'est transféré à Lyon que le 6 septembre (*Carte*, p. 264).

[250] Il s'agit de Nicholas Bodington, le n° 2 de la Section F du SOE, alors en mission dans le sud de la France auprès du réseau *Carte*.

[251] NA UK HS7/244, *SOE War Diary* (F Section), n° 25, vol. 1, p. 48. On notera que le pseudonyme *Marius* est attribué ici au courrier, soit J. Gogniat.

Cette formulation prudente laisse ouvertes les causes exactes de l'arrestation d'*Olive*. Elle pourrait être consécutive aux résultats d'une enquête de police. Mais le SOE estime certainement en réalité que J. Gogniat a « lâché » le nom de son agent traitant.

F. Basin et J. Gogniat sont finalement tous deux remis en liberté le 28 novembre 1942, très peu de temps avant la prise en main de la prison par les forces occupantes. Si on en croit l'*Histoire de la Résistance en France*, ils devraient leur libération à Raymonde Mennecier[252], secrétaire d'*Olive* – on comprend moins ici, par contre, pourquoi J. Gogniat, reconnu comme traître puisqu'il a été confronté à F. Basin[253], bénéficie de l'action de sauvetage[254].

Bien qu'il soit reconnu par le tribunal que J. Gogniat n'était pas rémunéré pour son activité de courrier en faveur des Britanniques, la circonstance aggravante que constitue l'esprit de lucre est tout de même retenue.

> S'il n'est pas établi que Gogniat ait agi en vue d'une récompense, le tribunal retient cependant que Basin, en retour des missions accomplies pour son compte par l'inculpé, a accordé à ce dernier d'appréciables avantages matériels pour ses affaires[255].

A ce propos, H. Noguères ne laisse planer aucun doute sur l'« *honnête rétribution*[256] » qu'aurait rapporté au Suisse le transport du courrier du réseau *Urchin*. On peut également relever la dureté des termes utilisés par l'historien Thomas Rabino.

> Voilà plusieurs semaines qu'*[André Girard]* a mis en garde *[F. Basin]* contre la légèreté de Maurice Cogniat, l'homme chargé de passer son courrier en Suisse. Receleur s'adonnant au marché noir, cet employé du consulat helvétique de Marseille lui a été vivement déconseillé par ses contacts policiers. Surveillé par la Brigade spéciale des fraudes et les Menées antinationales, Cogniat doit son affiliation résistante à l'appât du gain. Intercepté par les douanes d'Annemasse, il s'empresse de parler[257].

J. Gogniat se comporte effectivement en *magouilleur*, multipliant les *combines* pour se faire de l'argent. Toutes ses affaires ne sont pourtant pas malhonnêtes. Il tire encore, pendant un temps, les fruits de sa plantation en Afrique. D'autre part, il a monté, avec l'appui d'un industriel soleurois, d'un financier bâlois et d'un *businessman* lyonnais, diverses affaires commerciales, notamment d'exploitation de bois corse et d'importation de dattes marocaines. Toutefois, il est vrai – et il l'admet – qu'il a effectué à Marseille, une grosse vente de montres passées en contrebande par une tierce personne, en faveur de l'homme d'affaire lyonnais, sans lui en reverser le bénéfice[258]. Son intérêt pour l'argent ne fait aucun doute – il est confirmé

---

[252] H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 3, p. 52. Selon M. Ruby, cette libération ferait suite avant tout aux négociations menées par Virginia Hall (*F Section SOE*, p. 175).

[253] H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 562. Voir également T. Rabino, *Carte*, p. 264. Selon ce dernier, l'information viendrait du commissaire Dubois qui a mené l'arrestation de F. Basin.

[254] Selon le témoignage de R. Mennecier, il aurait même reçu de l'argent de celle-ci à sa libération (H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 3, p. 52).

[255] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944.

[256] H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 500.

[257] T. Rabino, *Carte*, p. 263.

[258] Voir AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, note du MPF, 26.10.1942. Il aurait utilisé, pour rembourser l'homme d'affaire lyonnais, des chèques émis par une dame Olga Thompson, américaine, à Gabriel Karsenty, que ce dernier a ensuite endossés au nom de J. Gogniat. G. Karsenty, décrit dans la note comme « *fort bien vu dans les milieux anglophiles et gaullistes* », semble avoir été un résistant fusillé en 1944 à Marseille (si on en croit la fiche Wikipedia de son frère Bernard). Cet élément constitue un indice – et non une preuve – que J. Gogniat aurait été payé pour ses services. Il admet d'ailleurs à l'homme d'affaire lyonnais, qu'il a reçu ces chèques en « *paiements de services rendus* ». Sans informations sur l'identité d'O. Thompson, qui est dite richissime, et sur les liens entre G. Karsenty et *Carte* ou le SOE, on ne peut en tirer de conclusion définitive.
Dans une audition, J. Gogniat prétendra qu'il a prêté à G. Karsenty l'argent de la vente de montres lorsque celui-ci avait besoin de liquidités et que les chèques sont la contrepartie de cette avance (AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, procès-verbal d'audition de J. Gogniat, 15.1.1943).

par ailleurs par J. de Stoutz. Toutefois, mettre sur cet unique compte ses services à la cause alliée peut paraître excessif si on considère son engagement volontaire dans les troupes coloniales en 1939.

Quoiqu'il en soit, ce grave événement[259] que constitue les arrestations du mois d'août 1942 met fin à la collaboration de J. Gogniat avec le SOE. Il part se cacher à Marseille jusqu'au 29 décembre, date de son départ pour la Suisse.

> Après avoir passé la nuit à Mornex, à l'hôtel du Château, il descendit, le 31 au soir, le Pas de l'Echelle et franchit clandestinement la frontière par dessus les barbelés à l'ouest de Veyrier. Il logea à Genève à l'hôtel Bernina et le 1er janvier 1943, se rendit à la Chaux-de- Fonds chez ses parents[260].

S'ensuit pour lui une série de démêlés avec les douanes helvétiques et le ministère public genevois, notamment à propos de l'importation en Suisse de trois tableaux pour le compte d'une relation d'affaire, qui les a acquis à très bon prix auprès d'un Juif alsacien ayant besoin de liquidités pour émigrer[261].

L'instruction et le procès

Dans un premier temps, en janvier 1943, le cas de J. Gogniat est pris en main par la *Bupo* qui enquête sur lui depuis l'annonce de son arrestation en août 1942. Puis, le dossier est confié à la justice militaire. L'enquête du juge d'instruction J. Auberson débute le 4 mars 1943 et se poursuit jusqu'à la mi-juin. J. Gogniat n'oppose pas de résistance aux interrogatoires et répond longuement aux questions. La première difficulté de l'enquête consiste dans la divergence entre la chronologie des événements telle qu'elle est évoquée par le Chaux-de-fonnier confrontée à celle du *Lt Andrey*. Une seconde réside dans l'identification d'*Anisette – Marius* ayant déjà été facilement identifié par la *Bupo*.

Finalement, le procès de J. Gogniat s'ouvre le 25 avril 1944 à Lausanne sous l'égide du Tribunal territorial I. Il est prévenu de service militaire étranger, d'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger et de franchissement clandestin de la frontière. Il est défendu par l'avocat Jean Dutoit, commis d'office. Les seuls témoins sont A. Gagnaux et J. de Stoutz.

Le premier chef d'accusation ne paraît pas être longtemps discuté. Il est retenu. Le dernier, par contre, ne l'est pas. Le tribunal reconnaît que le danger que J. Gogniat courait en France justifiait son entrée par-dessous les barbelés. Ce n'est pas tant les raisons qui amènent la cour à retenir le second chef qui sont développées dans le compte rendu du procès, que l'examen des circonstances. Tout d'abord, les juges ne prennent pas en considération le dernier voyage tenté par l'accusé, qui n'a pas atteint la Suisse à cette occasion. Par contre, cela a été évoqué, la cour retient l'esprit de lucre. De plus, en refusant la chronologie des faits proposée par J. Gogniat, elle a la conviction que la somme des renseignements apportés en Suisse est plus importante que ce qu'il a bien voulu avouer. Le peu de valeur des renseignements fournis au SR, ainsi que le fait d'avoir caché à ce dernier qu'il livrait des informations aux Britanniques sont évoqués pour justifier la peine qui est fixée à 8 mois de prison. La mise au bénéfice du sursis demandée par la défense est rejetée.

> Le tribunal constate que l'inculpé a commis de nombreuses infractions graves pendant plusieurs mois et que son activité répréhensible n'a été interrompue que par une cause extérieure. D'autre

---

Au passage, il est étonnant de constater que, déjà en octobre 1942, les liens de J. Gogniat avec F. Basin sont évoqués en Suisse. A propos de l'arrestation à Moillesulaz : « *Il aurait été porteur de papiers gaullistes qu'il devait livrer en Suisse. Ces papiers lui auraient été remis par un certain BAZIN de Cannes, arrêté le même jour comme agent des Anglais ; il transportait également une valise pleine d'articles de lunetteries* ». La source de cette note est « *une personne qui connaît bien* » l'homme d'affaire lyonnais.

[259] Pour A. Girard, il s'agit de « *la cause dominante de la série d'échecs que nous connûmes par la suite* » (cité par T. Rabino, *Carte,* p. 263).

[260] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944.

[261] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audition de J. Gogniat, 23.3.1943.

> part, Gogniat a obtenu des avantages pécuniaires en récompense de ses agissements illicites. Etant donné le caractère du condamné et les circonstances des infractions qu'il a commises, le tribunal a acquis la conviction que seule une peine effective le détournera de commettre de nouveaux délits[262].

J. Gogniat ne fera pas recours.

Marius et Anisette

Marius, de son vrai nom William John Sullivan, est un agent du SOE dissimulé derrière la couverture de secrétaire commercial à la Légation de Grande-Bretagne à Berne[263]. Durant l'année 1942, il s'occupe en réalité du poste du service d'action britannique à Genève – où il habite. En janvier 1943, toutefois, en raison de l'absence, à partir de novembre 1942, de John Lomax[264], le conseiller commercial de la représentation de Sa Majesté, W. J. Sullivan est poussé par le Ministre Clifford Norton à s'investir dans son travail officiel[265], au point de fermer le poste genevois en janvier 1943 et de déménager à Berne. Tout le paradoxe de la situation est exprimé dans un télégramme de J. MacCaffery à Londres.

> In a telegram to London on March 3rd *[1943]* MACCAFFERY said that SULLIVAN was now spending his time in Berne since his former cover had become a real job, but with the agreement of H.M. MINISTER he had retained Roumania and was doing well[266].

Parmi les faits anecdotiques de cette affaire, il est intéressant de relever une filature de W. J. Sullivan lors d'un retour dans la cité de Calvin le 19 mars 1943. Pour le lendemain, samedi 20.

> 12.00 Sort, et retrouve M. FARRELL Victor, sur le trottoir.
> Tous deux ont une discussion jusqu'à la place des Alpes.
> M. FARRELL le quitte et revient sur ses pas[267].

Il s'agit là d'un indice de la collaboration qui existe encore entre le représentant du SIS et l'ancien chef de l'antenne genevoise du SOE. Il faut dire que, selon ce qui précède, W. J. Sullivan est toujours, fin mars 1943, en charge de la Roumanie. Or, il semble précisément qu'un accord entre les services d'action et de renseignement britanniques met à la charge de ce dernier l'envoi des télégrammes du SOE concernant ce pays d'Europe orientale, par Genève – donc par V. Farrel –, et ce, depuis juillet 1942[268].

Quant à l'identité d'*Anisette*, la *Bupo* soupçonne fortement une employée du consulat britannique de Genève, la secrétaire Margery Petrie[269]. Mais celle-ci est innocentée par J. Gogniat sur la base de photographies présentées par le juge d'instruction militaire[270]. Toutefois, une confrontation entre les deux est organisée. Les déclarations de M. Petrie à cette

---

[262] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Gogniat, 25.4.1944.

[263] Il figure à ce titre dans la *Liste du corps diplomatique à Berne* publiée par la Division des Affaires étrangères du DPF, édition de mai 1943. Voir le point 2.5.2.

[264] J. Lomax a été bloqué à Londres par l'invasion de la zone sud de la France par les Allemands (N. Wylie, *Britain, Switzerland*, p. 100). Chargé de la guerre économique en Suisse pour le compte du MEW, le *Ministry of Economic Warfare*, il est considéré par l'historien britannique N. Wylie comme « *Switzerland's most ardent critic over the war* » (*id*., p. 343).

[265] NA UK HS7/262, *War Diary* (Italy, Switzerland and Mediterranean Section), n° 41, p. 89.

[266] *Id*. p. 90.

[267] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, rapport de filature de W. J. Sullivan par les inspecteurs Conne et Corboz, 22.3.1943.

[268] NA UK HS7/262, *War Diary* (Italy, Switzerland and Mediterranean Section), n° 41, p. 1. Selon ce document, l'accord – ou du moins son projet – prévoie le chiffrement des messages par le SOE et la transmission par le SIS : « *MACCAFFERY answered that if it was intended to send telegrams by C. and C. were willing to carry this restricted traffic he saw no possible objection but if the cipher work was to be done by the S.O.E. department he foresaw that this would soon be known by the entire Consulate* ».

[269] AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, rapports des inspecteurs Steiner et C. Knecht, 15.2.1943.

[270] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, rapport de J. Auberson, 14.5.1943.

occasion[271] et la présentation de nouvelles photographies à J. Gogniat ont désigné avec certitude une autre secrétaire de la représentation britannique à l'époque des faits[272]. Il s'agit de Rosemary Anderson. Travaillant également pour le SOE, elle officie comme secrétaire de W. J. Sullivan. A l'hiver 1942-43, du fait de la forte sollicitation de ce dernier, elle reprend une partie de ses tâches, ce qui inquiète sérieusement J. MacCaffery, car il s'agit d'un travail pour lequel elle n'est pas qualifiée[273]. Finalement, elle suit son chef à Berne et, quittant le SOE, elle devient employée à plein temps du *Ministry of Economic Warfare* à partir du 1er avril 1943.

Les deux agents britanniques n'ont jamais réellement été inquiétés par les autorités helvétiques. Aucune action n'a été entreprise contre W. J. Sullivan qui bénéficie de l'immunité diplomatique. Il apparaît que, malgré l'affaire, il est resté en poste[274]. On tente bien de confronter J. Gogniat avec R. Anderson. Ma la venue de cette dernière est, au dernier moment, repoussée aux calendes grecques… par son chef, W. J. Sullivan, « *pour des raisons de service d'urgence*[275] ».

De la correspondance a été échangée entre le DPF d'un côté et, de l'autre, la justice militaire et la *Bupo* quant à ce qu'il convenait de faire dans leur cas. Au-delà des aspects juridiques, une lettre de M. Pilet-Golaz donne un éclairage intéressant sur le côté politique et pratique de mesures à prendre ou non.

> Les faits ne me paraissent pas encore suffisamment établis pour que nous puissions utilement entreprendre déjà des démarches. Il faudrait que le dossier soit encore étoffé.
> En outre, s'agissant de sujets de Sa Majesté britannique, je ne crois pas que le Département politique devrait entreprendre quoi que ce soit sans un ordre du Conseil fédéral, que le Département désireux de voir ces démarches faites provoquerait par une proposition. L'expérience m'a montré que dès qu'on se heurtait de ce coté-là à quelque résistance, – les Britanniques savent très bien résister, – on n'osait pas chez nous insister. Il fallait laisser tomber l'affaire et battre en retraite. Cela nuit certainement à notre autorité et n'est pas tout à fait conforme à nos déclarations de neutralité. Ce qui n'empêche pas que souvent on s'imagine encore par-dessus le marché que c'est le Département politique qui a fait un faux pas.
> Je veux bien en parler à M. Norton lorsque le dossier sera prêt, mais il faut que le Conseil fédéral m'en donne l'ordre, je le répète[276].

On constate chez le Conseiller fédéral la même frilosité à prendre des mesures contre des agents britanniques que celle constatée dans le discours de ses collaborateurs de la Division des Affaires étrangères mis en lumière dans l'exposé de l'affaire Dupont. L'argumentation n'est toutefois pas la même.

En guise de complément, il est utile de préciser que les arrestations de J. Gogniat et de F. Basin ne mettent pas fin aux passages de renseignements du SOE en provenance du sud de la France à travers la frontière franco-suisse. Dès le 28 août 1942, soit dix jours après l'arrestation du chef du réseau *Urchin*, Peter Churchill, alias *Spindle* et *Raoul*, arrive en France pour le remplacer. Le 1er septembre déjà, Londres reçoit un message de sa part demandant des adresses de coupe-circuits à Genève et Berne pour un courrier hebdomadaire[277]. L'antenne bernoise du SOE invoque des difficultés et demande que le courrier ne soit pas rétabli avant qu'elles ne soient résolues. Entre temps, Mark Kerr-Pearse à Genève, où il est proconsul, et Jackson Smith, secrétaire commercial adjoint à la Légation

[271] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, lettre de J. Auberson à J. Eugster, 18.5.1943.
[272] AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, lettre de J. Auberson à C. Knecht, 21.6.1943.
[273] NA UK HS7/262, *War Diary* (Italy, Switzerland and Mediterranean Section), n° 41, p. 89.
[274] Voir par exemple AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, écoute téléphonique, Henri Grandjean (directeur général du Crédit suisse) et Marcel Vaidie, 15.9.44.
[275] AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943, lettre de W. J. Sullivan à W. Balsiger, 30.8.43.
[276] AF E4320(B)/1990/266 vol. 221 C.16.3420, lettre de M. Pilet-Golaz à P. Bonna, 19.2.1943.
[277] *SOE War Diary*, 25/1, p. 109.

britannique à Berne, sont désignés. Une semaine après sa demande, *Raoul* reçoit les informations sur ses contacts en Suisse. Le nouveau service de courrier vers la capitale helvétique, sans que ni les acteurs, ni la nature n'en aient pu être déterminés par cette étude, ne fait dans tous les cas plus appel à la valise diplomatique suisse[278].

5.6.3 L'affaire Neyrac

Paul Neyrac, né le 22 mars 1886 à Nice, est, avant la guerre, consul général de France à Düsseldorf. Il quitte son poste à la déclaration de guerre et rejoint Paris, par la Belgique, le 3 septembre 1939. Il est ensuite envoyé au Consulat de France à Lugano, où il reste du 18 septembre au 19 octobre 1939. Il occupe ensuite le poste de chef du service de presse de l'Ambassade de France à Berne, avant de démissionner en septembre 1942 « *à cause de ses idées anti-collaborationnistes*[279] ».

En octobre 1942, il s'installe à Lausanne. Dès lors, il reçoit un traitement de 2'000 CHF « *par le Comité Gaulliste, mais par l'intermédiaire de la Légations des Etats-Unis* ».

> C'est la règle pour tous les fonctionnaires français, dipl*[o]*matiques ou consulaires, qui sont révoqués pour leurs idées gaullistes[280].

Après avoir quitté l'Ambassade, P. Neyrac se consacre à la rédaction d'un *Bulletin d'Informations* destiné à être distribué en France[281]. Le premier numéro sort en mars 1943 et est tiré à 2'000, puis 2'500 exemplaires. Il est passé en France par l'intermédiaire d'André Tschan, Suisse rentré de Londres avant la guerre, et de Jules Paschoud, ancien fonctionnaire au Consulat de France à Genève et secrétaire du Secours national français. Publié conjointement par les légations de Grande-Bretagne et des Etats-Unis à Berne, le bulletin est géré du côté américain par *Gerry* Mayer.



Caricature publiée dans le n° 8 du 16 juin 1943

Selon les déclarations de P. Neyrac, ses sources sont la presse suisse et les émissions de radio clandestines, mais aussi des « *ressortissants français qui venaient en Suisse*[282] ». Il reçoit en outre de J. Lagrange, Belge employé au service de presse de la représentation des Etats-Unis, les bulletins américains.

Au cours d'une audition dirigée par la *Bupo* en août 1943, l'ex-consul général admet les risques pour la Suisse que constitue l'élaboration du bulletin.

> Je tiens à affirmer que je me suis employé à conserver toute la discrétion possible en ce qui concerne l'impression et la diffusion en France – car aucun exemplaire n'est distribué en Suisse – du Bulletin d'Information, ceci sachant bien, comme dipl*[o]*mate, les conséquences que pouvaient avoir pour la Suisse, des indiscrétions à cet égard[283].

Parallèlement à la rédaction du *Bulletin d'Informations*, P. Neyrac soutient la publication, en France, du journal *Bir Hakeim* d'André Jacquelin comme « *financeur, agent*

[278] *SOE War Diary*, 25/1, p. 167. *Philomène*, nouveau pseudonyme de Virginia Hall, qui cherche à obtenir une boîte aux lettres pour sa correspondance avec *Raoul*, en est informée par Londres le 16 octobre 1942.
[279] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, rapport de Reymond, 30.4.1944.
[280] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 6.8.1943. P. Neyrac précise que, jusqu'en janvier 1942, ces traitements sont versés par les Britanniques.
[281] Le bulletin a changé de nom au fil des numéros. Initialement, il est simplement intitulé *Bulletin d'Informations*, puis il devient *Bulletin d'Informations pour la France*. Enfin, une nouvelle formule, plus axée vers la propagande, est publiée sous le titre *B.F.I. Bulletin Français d'Informations*.
[282] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 8.2.1944.
[283] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 6.8.1943.

diffuseur et rédacteur[284] ». Les deux hommes se sont rencontrés, au début de l'année 1942, « *à l'occasion d'une mission de reportage* [que le journaliste] *était venu accomplir sur l'œuvre charitable de la Suisse à l'égard des enfants français*[285] ». L'ancien consul général tente notamment d'obtenir des fonds de la France libre en contactant René Massigli à Londres[286], ainsi qu'en entreprenant des démarches auprès des Américains[287]. De son côté, A. Jacquelin dépose une demande d'aide auprès de la rédaction du journal *Combat*[288]. Les fonds sont toutefois également prélevés sur les propres deniers du journaliste, déposés en Suisse et gérés par un notaire de Lausanne, Jean Francken[289]. *Bir Hakeim* est tiré à 50'000 exemplaires, imprimé à Morez (Jura)[290] dans des conditions très difficiles (clandestinité, matériel, pénurie de papiers).

> Si vous saviez les acrobaties qu'il faut faire pour tirer le journal, je vous assure que nous aurions droit aux plus grands éloges, si on en avait besoin. Nous frisons le poteau chaque jour, mais notre idéal nous donne tout le courage nécessaire pour lutter jusqu'au dernier souffle.

La communication entre la Suisse et le département de l'Ain – A. Jacquelin est établi à Granges (Ain) durant l'été 1943 – se fait au moyen d'un agent de liaison, un frontalier qui se rend à Genève une fois par semaine « *le soir pour dîner et en repart le lendemain dans la matinée*[291] ». Par cette voie transite la correspondance entre les deux hommes, mais également des marchandises faisant défaut au journaliste français, du courrier, des exemplaires du *Bulletin d'Informations* à diffuser en France, ainsi que du matériel de renseignement politique et militaire.

En janvier 1944, la publication du *Bulletin d'Informations* prend fin. Sur les conseils de R. Masson, qui l'avertit que son cas est désormais entre les mains de la justice militaire, P. Neyrac préfère en effet mettre un terme à son activité. Ce choix est d'autant plus facile qu'il

---

[284] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 52.

[285] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 22.2.1944.

[286] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre de P. Neyrac à R. Massigli. Cette lettre est l'occasion de dénoncer le *clan* de Leusse, lequel « *discrètement souten*[u] *par* [l']*ambassade* » fait, « *sous prétexte d'union, une propagande en faveur des principes de la "Révolution nationale"* ». Deux camps se réclamant du gaullisme s'affrontent en effet en Suisse durant la guerre. Le premier est dirigé par Jean et Pierre de Leusse et comprend Jousset, consul à Zurich. Dans les rangs de l'autre camp figurent notamment P. Neyrac et le journaliste Georges Blun, ainsi que le cercle de jeunes comprenant Jean Adamian, Jean-Pierre May et François Robinet (AF E4320(B)/1990/266 vol. 231 dos. C.16.3890, lettre de Jousset à P. de Leusse, 26.11.1943 ; voir également le point 5.6.6). P. Neyrac et G. Blun accusent entre autres P. de Leusse d'avoir retourné sa veste tardivement, de jouer un double jeu et de bénéficier de « *l'argent de MM. Laval et Darlan* » (AF E4320(B)/1990/266 vol. 231 dos. C.16.3890, lettre de G. Blun à P. de Leusse, 19.11.1943). P. Neyrac semble considérer Marcel Vaidie et Jean Charles Vergé comme étant de son côté (AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre de P. Neyrac à R. Massigli), mais des écoutes téléphoniques montrent que M. Vaidie et P. de Leusse s'entendent fort bien (AF E4320(B)/1990/266 vol. 231 dos. C.16.3890, écoute téléphonique, P. de Leusse à M. Vaidie, 3.12.1943).

[287] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre d'A. Jacquelin à P. Neyrac, 3.6.1943. Dans cette lettre, A. Jacquelin accepte de faire des compromis en leur faveur en échange de fonds : « *Pour ce qui est des fonds que vous pourriez obtenir par la voie américaine aux deux conditions à savoir : 1/. Soutenir le point de vue de l'union entre DE GAULLE et GIRAUD. 2/. Reproduire certaines des informations relatives à l'effort de guerre Anglo-Saxon, je suis nettement favorable à cette proposition* ».

[288] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre d'A. Jacquelin au directeur du journal *Combat*, 31.5.1943. La lettre répond à une proposition de *Combat* qui propose un traitement de 25'000 FF par mois, mais à condition de changer le nom du journal en *France*. Ce qu'A. Jacquelin refuse. Dans une lettre à P. Neyrac, il s'explique : « *Je ne veux, sous aucun prétexte, abandonner mon titre et je ne crois pas que le nom de "Bir Hakeim" puisse être mal vu par des Français, et cela pour tant de raisons. D'autre part, je tiens à garder mon indépendance complète, vis-à-vis des autres organes des mouvements de résistance* » (AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre d'A. Jacquelin à P. Neyrac, 3.6.1943).

[289] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 22.2.1944.

[290] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 52.

[291] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre d'A. Jacquelin à P. Neyrac, 3.6.1943.

estime que désormais, pour les Français de la Résistance, « *l'intérêt d'une telle publication* [a] *considérablement diminué*[292] ».



Outre son activité d'édition en faveur du *Bulletin d'Informations* et de *Bir Hakeim*, P. Neyrac pratique une activité de renseignement.

> Incidemment, je pouvais rencontrer à Genève un français ou un fonctionnaire de Vichy, de passage en Suisse qui pouvait me donner quelques indications d'ordre militaire, tel que le trafic militaire en gare de Lyon ou autre*[s]* renseignements similaires. Je transmettais évidemment ces renseignements aux américains, tout comme je le faisais transmettre, par personnes interposées, au Service de renseignements de l'E.M.G. suisse[293].

Les intermédiaires seraient, pour la période durant laquelle P. Neyrac est encore employé à l'Ambassade, l'Attaché de l'Air français Paul Thiébaut, puis, plus tard, F. Nappey et un nommé Rameau à Genève[294]. Parmi ses sources figure A. Jacquelin, lequel insère régulièrement, dans ses lettres, quelques renseignements militaires.

En outre, P. Neyrac considère qu'il officie un peu à la manière d'un représentant des mouvements de la Résistance auprès des Alliés en livrant à ces derniers des renseignements sur leurs activités.

> Comme par le passé, depuis le mois d'août 1943, j'ai continué à recueillir toutes les informations que je pouvais obtenir sur la situation politique en France et principalement ce qui pouvait concerner les mouvements de résistance. Je me suis attaché à démontrer par ces informations, à mes amis anglais et américains, l'état d'esprit de ces différents mouvements et leur position réciproque. Je me suis borné à leur présenter la situation mais en leur laissant le soin d'en tirer les conclusions en ce qui concernait leur attitude envers la France[295].

Effectivement, il est une des sources des rapports *Marie* transmis par A. W. Dulles à Washington sur la situation intérieure de la France[296]. Selon le PR de Lausanne, P. Neyrac serait considéré par *Gerry* Mayer comme « *un de ses meilleurs agents en Suisse* ».

> Très actif, en effet, il lui donne dans l'ordre politique et politico-militaire des renseignements excellents[297].

L'information est parvenue au SR par Jacques Roulleaux-Dugage[298], un Français établi en Suisse que les Américains tentent de mettre au service de P. Neyrac.

> Je viens d'apprendre tout cela par un de mes hommes habitant Lausanne (Mr. Rouleau-Dugage dont vous connaissez déjà le nom). Ce jeune Français a été introduit auprès de Mr. Neyrac par

[292] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 8.2.1944.
[293] *Id.*
[294] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 6.8.1943.
[295] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de P. Neyrac, 8.2.1944.
[296] Voir NARA RG226 Entry 123 Box 9 Folder 106
[297] AF E27/9726, dossier Neyrac, lettre de *033LFT40* à B. Cuénoud, 15.10.1943.
[298] J. Roulleaux-Dugage (1917-199) est un politicien et avocat français. Il semble nouer très tôt des relations avec le renseignement américain en Algérie, avec Robert Murphy, notamment dans le cadre de la préparation de l'opération *Torch*. « *A la fin de 1942, il rentra en France et s'installa dans le Jura. Membre du réseau Eleuthère, il contribua à faire passer nombre d'informations à l'ambassade des Etats-Unis à Berne dans le cadre de la préparation des débarquements en France de juin et août 1944* » (site de l'Assemblée nationale française, www.assemblee-nationale.fr).

> M*[a]*yer, et il lui fut demandé s'il voulait bien collaborer avec Mr. Neyrac en sa qualité de Dr. en doit et de licencié en sciences politiques de Paris[299].

Dans l'état actuel des recherches, il n'est pas possible de confirmer que le jeune juriste est effectivement entré en relations avec l'ancien diplomate.

En complément de l'exposé de l'affaire, il faut relever que les relations de P. Neyrac à l'intérieur de la communauté internationale du renseignement en Suisse sont très nombreuses. Il est en contact avec, entre beaucoup d'autres, le Tchécoslovaque J. Kopecky, le Belge J. Lagrange, qui œuvre en Suisse en faveur de l'OSS[300], ou encore le Tessinois G. B. Rusca. Il collabore également avec le réseau soviétique établi à Genève et Lausanne.

Le 5 octobre 1943, le réseau *Dora* fait part en effet au *Centre* du GRU de l'engagement de P. Neyrac, alias *Neger*, comme source de l'agent *Long*, soit le journaliste français Georges Blun[301].

> Long hat bis 1941 erste Sekretär und Pressechef franz. Botschaft in Bern, NEYRAC, für uns angeworben. Er war bis 1938 Sekretär des franz. …… von wo er S…… wurde. Ich nenne ihn in Zukunft Neger. Neyrac wurde vom frz. Komitee in Algier zu seinen Vertreter in Schweiz ernannt. Angelsachsen versuchen, von Schweiz diplomat. Rechte für ihn zu beschaffen. Bis jetzt betrachteten USA Neyrac als Aussenseiter. Jetzt USA Haltung gegen Gaullisten geändert, angeblich wegen Rücktritt von Sumner Wells[302].

Cette annonce de ce recrutement n'est pas du goût de Moscou.

> Ihre Nachricht ueber neue Quelle Neger hat uns sehr erstaunt. Jetzt in ihre Organisation einen solchen (2 groupes indéchiffrables)…igen Mann einzufuehren ist hoechstens unvorsichtig. Wir muessen aus ihrem Telegrammschliessen dass Long dem Neger mitteilte fuer wen er arbeiten wird. Ausserdem ist es ohne unsere Erlaubnis geschehen, was wie sie wissen streng verboten ist. Teilen sie sofort mit genaue Angaben ueber Neger, was weiss er von uns und von Longsarbeit fuer uns[303].

Le *Direktor* du *Centre* rappelle à l'ordre A. Radó. L'enrôlement de nouveaux collaborateurs ne peut se faire qu'avec son aval. Comme le fait remarquer Marc Payot, expert sur l'affaire Radó et auteur du rapport final de la *Bupo,* « *il semble qu'on ne plaisante pas avec la discipline dans cette organisation*[304] ». De plus *Neger* – dont le qualificatif utilisé par Moscou

---

[299] AF E27/9726, dossier Neyrac, lettre de *033LFT40* (G. Olivet) à B. Cuénoud, 15.10.1943. Dans cette lettre, le chef du PR de Lausanne propose à son supérieur de mettre en place un moyen de contrôle des Américains et de P. Neyrac analogue à ce qu'il développe avec H. Doru : « […] *il serait tout de même intéressant de pouvoir connaître ce qu'est le travail de Neyrac, d'une part avec les Américains et, d'autre part, avec les Français. Par conséquent, m'autorisez-vous à encourager Rouleau-Dugage à entrer en relations avec Neyrac avec mission d'obtenir pour moi, auprès de cet homme, le même genre de renseignements que j'obtiens déj*[à] *de lui en ce qui concerne Pluton. Toutefois, le cas échéant, je en voudrais pas que ce jeune homme fût inquiété par nos services de sécurités s'il fréquente Neyrac* ».

[300] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, R. Pache, *Procès-verbal de visite domiciliaire*, 8.2.1944. Sont retrouvés, durant la perquisition au domicile de P. Neyrac, des documents communiqués par J. Kopecky sur l'activité du gouvernement tchécoslovaque en exil à Londres. Un manuscrit de la main de J. Lagrange est également trouvé. Sur l'activité de J. Lagrange en faveur de l'OSS, voir le point 5.6.5.

[301] Voir Hans Rudolf Kurz, *Nachrichtenzentrum Schweiz. Die Schweiz im Nachrichtendienst des zweiten Weltkriegs*, Huber, Frauenfeld, 1972, p. 115. Sur *Long* et *Nègre*, voir également Otto Pünter, *Guerre secrète en pays neutre. Les révélations d'un agent secret sur l'espionnage en Suisse contre le fascisme et Hitler, 1930-1945*, Lausanne, Payot, 1967, p. 108.

[302] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, M. Payot, *Affaire : Hamel et consorts. Emetteurs clandestins. Complément au rapport du 24.1.44*, mars 1944, transcription en clair du message codé de *Dora* à *Direktor*, n° 320, 5.10.1943. Le texte chiffré original manuscrit a été retrouvé chez le couple Hamel, mais est tellement mal écrit que le spécialiste suisse est incapable d'en lire des passages.

[303] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, M. Payot, *Rapport Affaire Edmond Hamel & Consorts*, 24.1.1944, transcription en clair du message codé de *Direktor* à *Dora*, n° 163.

[304] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/6 année 1944, M. Payot, *Rapport Affaire Edmond Hamel & Consorts*, 24.1.1944. A ce stade de sa démonstration, M. Payot n'a pas encore déterminé de quelle organisation basée à l'étranger il s'agit.

n'est malheureusement pas déchiffré par le spécialiste suisse – est jugé dangereux pour l'organisation.

Mais c'est essentiellement ses relations avec l'OSS d'A. W. Dulles qui retiendra l'attention de la justice militaire helvétique.

L'affaire Neyrac débute dès le début du mois de juin 1943. Il se rend alors suspect par « *de fréquents déplacements à Genève, Berne et Zurich, où il rencontr*[e] *différents personnages anglais, français et américains*[305] ». Une filature est organisée pendant plusieurs jours qui confirme les nombreuses relations de P. Neyrac. Mais c'est la publication du bulletin, dont la *Bupo* apprend l'existence durant l'enquête, qui intéresse avant tout le MPF. Il est soutenu en cela par le DPF.

> Nous estimons qu'il est indispensable de réagir contre l'organisation en Suisse d'un service de propagande politique déployant ses effets dans un pays voisin. Laisser faire créerait un précédent qui pourrait faire école et avoir les plus graves conséquences.
> Quant au droit et à la procédure applicables, nous ne sommes pas compétents pour nous prononcer. L'essentiel pour nous est que la réaction, judiciaire ou administrative, soit efficace et mette fin à cette activité illicite[306].

Un groupe de personnes impliquées dans la production et la distribution sont également mises en cause. L'entreprise mandatée, l'Imprimerie Centrale, cesse alors de publier les numéros. Mais un autre imprimeur, David Lebel, prend la relève en septembre. Découvert à son tour peu de temps après[307], un second groupe de personnes entre alors dans le collimateur de la Police fédérale et une deuxième affaire Neyrac débute à l'automne 1943. La justice militaire est saisie au milieu du mois de novembre. Auditions et perquisitions se poursuivent jusqu'en mai 1944.

A l'occasion d'une perquisition le 8 février, P. Neyrac, resté libre jusque là, est mis à la disposition du juge d'instruction. Or, cette opération établissant que « *Mr Paul Neyrac continue un service de renseignements militaires et un service de propagande*[308] », le magistrat militaire décide de maintenir l'ancien diplomate en détention. Devant l'attitude toujours coopérative de P. Neyrac, le juge se ravise et le Français est remis en liberté le jour même. Début juin, le dossier est renvoyé à l'Auditeur en Chef de l'Armée, sur le bureau duquel il reste prêt d'une année.

Le 31 mai 1945, J. Eugster prend enfin la décision d'abandonner les poursuites en ce qui concerne la « *contravention aux prescriptions fédérales sur le maintien de la neutralité* », c'est-à-dire la publication du bulletin. Il estime en effet que, les informations qu'il diffuse étant tirées des journaux et de la radio, il « *ne présente donc pas le caractère d'un organe de "propagande", au sens légal du mot ; il tend, non à mener une campagne tendancieuse subversive mais à tenir au courant de la situation, qu'ils ignoreraient sans cela, les milieux patriotes français*[309] ».

P. Neyrac n'est pas tiré d'affaire pour autant[310]. Pour J. Eugster, l'ex-consul général français doit répondre devant la justice de son activité d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger. La procédure se poursuit donc et à l'issue du procès qui s'ouvre le 29 juin 1945 à Lausanne, P. Neyrac est déclaré coupable d'infraction à l'article 301 CPS. Est retenu contre

[305] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, rapport de R. Pasche, 23.6.1943.
[306] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre de la Division des Affaires étrangères au MPF, 2.10.1943.
[307] Cinq tirages de 2'500 exemplaires ont tout de même eu le temps d'être effectués entre le 20 septembre et le 20 octobre 1943 (voir AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, procès-verbal d'audition de D. Lebel, 25.10.1943).
[308] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre de J. Auberson à R. Pasche, 8.2.1944.
[309] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, J. Eugster, *Décision*, 31.5.1945.
[310] De leur côté, les autres personnes impliquées dans les deux affaires du bulletin, soit Arthur Margot, A. Tschan, D. Lebel, Henri Badan, Lucien Raymond Mage et J. Paschoud, sont mises hors de cause.

lui le fait qu'il a volontairement et consciemment « *recueilli et transmis aux attachés militaires des Légations des Etats-Unis d'Amérique et de Grande-Bretagne à Berne divers renseignements de caractère militaire concernant l'activité et les mouvements des troupes allemandes d'occupation en France* ». La transmission de ces informations au SR ne l'excuse en rien.

> Le fait que l'accusé a fourni spontanément au S.R. suisse des renseignements militaires ne l'autorisait pas cependant à les communiquer à des agents d'une puissance étrangère.
> La question de savoir si NEYRAC se croyait autorisé à agir de la sorte vu l'attitude du S.R. suisse, n'a pas à être retenue, l'accusé n'ayant pas allégué cette excuse *[...]*. Au contraire, NEYRAC a reconnu aux débats avoir eu conscience de l'illicéité de son activité[311].

Sa collaboration avec les services helvétiques est toutefois reconnue comme circonstance atténuante[312], de même que son « *attitude loyale* […] *dans ses déclarations spontanées et* […] *l'ardent patriotisme qui l'a fait commettre les actes incriminés* ». Il est condamné à une amende de 500 CHF.

Dans son ouvrage sur l'*Affaire Suisse,* R. Belot s'étonne du caractère tardif du cas Neyrac, l'acte d'accusation étant établis « *en… juin 1945*[313] ». Comment expliquer qu'un tel document soit produit après la fin de la guerre en Europe ? Deux explications peuvent être avancées. Il s'agit en effet de répondre à deux questions : pourquoi si tardivement et pourquoi après la guerre ? La première tient dans la chronologie de l'affaire. La procédure dans cette affaire dure très longtemps et il faut rappeler ici que l'établissement de l'acte d'accusation relève des toutes dernières étapes avant le procès. Initiée dès l'été 1943, l'instruction connaît trois volets successifs, étant d'abord orientée contre la publication du bulletin par une imprimerie, puis par une autre et enfin contre P. Neyrac uniquement pour espionnage au préjudice d'un Etat étranger. Puis la décision de l'Auditeur en Chef se fait attendre près d'une année entière – surchargé, J. Eugster estime probablement qu'il n'y a plus d'urgence dans cette affaire, le prévenu demeurant libre et la publication du bulletin ayant cessé.

La seconde explication se base sur la nature du système judiciaire helvétique durant cette période. La plupart des pays européens connaissent, au sortir de la guerre, un changement de régime, et de ce fait de système judicaire. Rien de tel en Suisse. Certes, des mesures de sévérité sont adoptées durant le conflit, en particulier en ce qui concerne l'espionnage. Pour autant, elles ne relèvent pas d'une justice d'exception. La continuité de l'Etat de droit implique qu'une infraction commise pendant la guerre peut – et doit – être poursuivie après, même si le danger qu'elle constituait pour la sécurité nationale a entretemps disparu[314].

---

[311] AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, compte-rendu du procès de P. Neyrac, 29.6.1945.

[312] Cette collaboration est confirmée par une lettre du chef du SR au Grand juge du tribunal. R. Masson y déclare en outre « *que M. Neyrac invitait les personnes qui venaient le voir en Suisse, à transmettre à mes organes du SR. toutes informations pouvant nous être utiles* ». Il précise en outre qu'il a connu l'accusé alors qu'il avait « *l'occasion de le rencontrer chez l'attaché militaire de l'air français, le colonel P. Thiébaut* » (AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, lettre de R. Masson à E. Krafft, 28.6.1945).

[313] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 53. L'acte d'accusation est effectivement établi le 2 juin 1945 (AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, acte d'accusation établi par P. Loew contre P. Neyrac, 2.6.1945).

[314] Durant le procès, par un argument similaire, les juges répondent à une objection de la défense : « *Contrairement à ce qu'a soutenu la défense, le tribunal considère que les faits s'étant passés en 1943, les modifications d'ordre international public qui ont pu survenir dès lors au sujet de l'Etat allemand sont sans intérêt au procès. En 1943, l'Etat allemand existait avec tous les attributs de la souveraineté.* » (AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, compte-rendu du procès de P. Neyrac, 29.6.1945).

5.6.4 L'affaire Bouchardy

En décembre 1943, le *Spab* se voit charger d'éclaircir une vague d'arrestations par les Allemands de rapatriés français, appréhendés à peine la frontière traversée. Le premier signal d'alarme a été lancé par un parlementaire suisse, membre de l'Aide fraternelle aux réfugiés français[315]. Au cours de leurs investigations auprès des internés civils, le nom de Bouchardy parvient plusieurs fois à l'oreille des enquêteurs. Robert Bouchardy, soldat de la gendarmerie d'armée en service volontaire à la gare de Cornavin, à Genève, est considéré par les réfugiés comme « *la personne à qui il convenait de s'adresser pour pouvoir passer la frontière*[316] ». Effectivement, l'activité de ce soldat consiste à rapatrier sur ordre des internés, notamment français et hollandais. Lors d'une audition menée par le *Spab* en janvier 1944, R. Bouchardy confie aux agents du contre-espionnage l'identité des supérieurs qui lui délivraient ses instructions. Dans un premier temps, il agissait uniquement sur les ordres d'Edmond Burnier, officier de police de l'EMA. Puis, aux instructions de ce dernier se sont ajoutées celles de Georges Moessner, l'officier de police de l'Arrondissement territorial de Genève. Enfin, et c'est le mode de fonctionnement au moment de l'entretien, il est commandé uniquement et directement par le successeur de G. Moessner[317], Daniel Odier[318]. R. Bouchardy précise en outre que l'intégralité de ces rapatriements sont consignés dans un registre déposé au poste de gendarmerie militaire de Cornavin.

Parallèlement à cette enquête concernant les internés français, arrive au *Spab* une lettre du SR annonçant l'arrestation, dans les mêmes circonstances, de deux officiers hollandais[319]. Mais elle va plus loin en désignant R. Bouchardy comme source probable d'une « *grave indiscrétion* ». Selon le document, les Allemands attendaient « *embusqués* » et lors de l'arrestation des deux officiers, ils leur ont demandé où se trouvaient les quatre autres. Et en effet, quatre autres Néerlandais devaient passer ce jour-là, mais ils avaient manqué le rendez-vous. Le SR fait remarquer que le gendarme d'armée de la gare de Cornavin est sorti avec « *la femme Nadia Benz, personne à plusieurs reprises* [signalée] *comme extrêmement suspecte*[320] ».

Interrogé au début de l'enquête, Pierre Clément, chef de l'antenne genevoise du SR, contribue à enfoncer le clou. Certes, il prétend n'avoir vu R. Bouchardy que trois fois, mais il dit en avoir passablement entendu parler. Le témoignage de l'officier de renseignement n'est pas sans étonner :

> Ce*[t]* of*[ficier]* m'explique que BOUCHARDI[321] lui a offert de lui présenter un nommé FUCHS, Suisse, secrétaire à la Gestapo, à Annemasse, lequel vient une ou deux fois par semaine à Genève. Le Cap. CLEMENT, tout en cachant sa qualité d'of*[ficier de]* rens*[eignement]*, a pris contact avec ce FUCHS, mais il s'est immédiatement rendu compte qu'il serait imprudent de traiter avec ce personnage. C'est ainsi que le Cap. CLEMENT n'a pas voulu avoir à faire avec FUCHS, qui lui paraît être un homme peu sûr. Notre interlocuteur sait que le sdt BOUCHARDI se rencontre assez

[315] Il s'agit du conseiller aux Etats Albert Malche (AF E27/10872, lettre d'A. Malche à H. Rothmund, 6.12.1943). A la suite de cette intervention et avant d'être happé par le cas Bouchardy, le *Spab* a décortiqué un réseau d'évasion du camp de Cossonay, dirigé par le Roumain Corenfeld, médecin du camp, le Français Vital Ménassé et le Russe Serge Stepakoff.

[316] AF E27/10872, mémo de Paturel, 8.8.1945.

[317] G. Moessner a été licencié, puis condamné à deux mois de prison avec sursis le 29 juin 1944, pour avoir tenté de se faire verser une somme de 1'000 CHF pour la libération d'un réfugié italien d'un camp d'internés (voir par exemple, AF E5330/1982/1 vol. 189 dos. 98/3 année 1945, rapport résumant l'affaire Moessner-Ferrin, 16.2.1945).

[318] Il sera vu, avec l'affaire Burnier, que le service des réfugiés de la Section de police de l'EMA, dirigé par E. Burnier, est dissout le 27 décembre 1943.

[319] AF E27/10872, lettre de J. Plattner au *Groupe du Lac*, 7.1.1944.

[320] *Id*. Joseph Plattner, officier au *Service de sécurité*, qui écrit en allemand, ne fait que citer une note interne du SR. Cette dernière, rédigée en français, provient certainement de l'antenne genevoise de la *Section Alliés*.

[321] Le document présente une rature sur le nom de « Bouchardi » et une note du *Spab* indiquant qu'il devait s'agir en fait de G. Moessner.

> souvent avec FUCHS. Il sait aussi que B. est en relations avec des représentants de pays étrangers, notamment avec les Anglais ; il a même proposé au Cap. CLEMENT de se rapprocher de ces derniers. Notre interlocuteur nous fait remarquer qu'il sait ce qu'il doit faire sans recevoir de conseils de BOUCHARDI.
> Le Cap. CLEMENT n'ignore également pas que BOUCHARDI établit de fausses pièces d'identité et de rationnement françaises, qui sont remises aux personnes se rendant en France. Ce s*[ol]*d*[a]*t agit sur les ordres du Cap. BURNIER, du groupe 1 d et très certainement aussi sur les indications du Plt. OLIVET, of rens.
> J'ai demandé au Cap. CLEMENT s'il était exact que B. ait passé des gens de Suisse en France en usurpant son nom ; il m'a répondu qu'il n'en avait pas connaissance. Toutefois, il me fait remarquer qu'à plusieurs reprises les douaniers suisses lui ont fait rapport que des personnes étaient passées de Suisse en France soi-disant pour son compte. C'est alors qu'il a réagi en donnant des instructions précises à la douane. Le Cap. CLEMENT ne peut dire d'une manière certaine si c'était BOUCHARDI qui se prévalait de ses soi-disant ordres.
> Le Cap. CLEMENT, qui a toujours collaboré étroitement avec des insp. de n/service et que nous avons beaucoup apprécié, se recommande que son nom soit tu dans cette affaire, car il n'entend pas être mêlé dans cette galère (sic). C'est donc à titre strictement confidentiel qu'il a fait ces déclarations[322].

Quelques remarques s'imposent à la lecture de ce témoignage de P. Clément. Tout d'abord, R. Bouchardy nie connaître un nommé Fuchs[323] et les enquêteurs ne présenteront jamais la preuve d'un rapport entre le gendarme d'armée et le secrétaire-traducteur. Il semble d'ailleurs que P. Clément se trompe sur la personne qui lui a présenté Fuchs. Si on admet que le chef de l'antenne genevoise a rencontré ce traducteur suisse au service des Allemands, on a peine à comprendre comment il a été en mesure de juger la valeur de cette source sans, de son côté, avoir fait connaître ses fonctions. Mais là n'est pas mon propos. Cette histoire, véridique ou non, est intéressante en ce que, présentée de cette manière par l'officier de renseignement, constitue un des éléments visant à incriminer R. Bouchardy. Pourtant il ressort tout autant de ce passage que ce dernier travaille pour le SR. Pour le SR, certes, mais pas pour le PR genevois. Il rend en fait des services à G. Olivet de l'antenne lausannoise. Et si cette affaire révélait une animosité entre les différents postes récepteurs ?

Le document dans lequel figure le témoignage de P. Clément, cite un autre rapport démontrant que R. Bouchardy n'est pas le seul employé du poste de gendarmerie d'armée à travailler pour l'antenne lausannoise du SR. Son camarade Michel Boubnoff est surpris un jour, le 27 novembre 1943, à faciliter le voyage d'E. Georges à Lausanne[324].

La gare de Cornavin, qui abrite donc le poste de gendarmerie d'armée où tant R. Bouchardy que M. Boubnoff collaborent avec le PR lausannois, héberge également le salon de coiffure de M. Durupthy. Du fait de l'importance de ce dernier, la gare est un lieu de rencontre pour un grand nombre de ceux qui touchent, de près ou de loin, à la communauté du renseignement à Genève. C'est au Buffet de la Gare, de la bouche du tenancier, Joseph Peroni[325], que R. Bouchardy est informé en septembre 1943 que N. Benz travaillerait pour les Allemands, « *renseignement* […] *confirmé par Durupthy et Farquet* » – nouvelle qui lui fait rompre ses relations avec elle. Plus tard, il apprend « *chez Durupthy d'un nommé Tessier dit Bob*[326]*, que Nadia Benz avait été à Vichy et qu'on l'avait vue en compagnie d'Allemands et d'officiers Allemands*[327] ». A l'évidence, la gare de Cornavin est un lieu où on parle, où la rumeur circule.

[322] AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd, 26.12.1943.
[323] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 11.1.1944.
[324] Voir le point 2.3.
[325] J. Peroni confirme qu'il a bien fait part à R. Bouchardy de la rumeur qui court sur N. Benz. Lui-même l'aurait apprise de T. Barrelet de Ricou (AF E27/10872, rapport d'E. Gerschwyler, 13.1.1944).
[326] Il s'agit incontestablement de Jean-Paul Teyssier, agent double travaillant pour le SD. Voir AF E27/10781 vol. 2, rapport d'E. Gerschwyler, 19.3.1944. Voir également G. Ceffa, *L.-A. Favre*, p. 147-168.
[327] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 11.1.1944.

Dans un extrait de ses mémoires, E. Burnier évoque comment il aida Eric van Hobost, capitaine néerlandais, à faire en sorte que les internés hollandais puissent gagner Londres via la France, l'Espagne et le Portugal[328]. Il raconte comment il a cédé face aux sentiments patriotiques, au courage et à la valeur de cet officier d'un pays occupé qui lui demandait de pouvoir quitter la Suisse avec ses hommes.

> La neutralité, les règlements, l'application stricte des règles d'internement, est-ce que tout cela devait passer avant l'honneur d'un officier, qui ne cherchait qu'à faire son devoir ? Je me posais la question.
> L'Allemagne était déjà responsable de la mort de millions et de millions de personnes, parce que des gouvernants avaient cru à la valeur de chiffons de papiers, signés par un traître, un assassin qui n'avait aucune parole, et ne respectait rien. Finalement, au bout d'un moment, j'ai posé la question :
> - Comment voulez-vous faire ?

Il dit avoir exigé, en contrepartie, la plus grande discrétion. Il explique également comment, face à H. N. Fryer, adjoint de l'Attaché militaire britannique[329], qui, ayant constaté que le nombre d'internés hollandais diminuait et ayant reçu la nouvelle de l'arrivée à Londres de certains d'entre eux, souhaitait bénéficier de la même filière d'évasion, il fit mine de ne pas comprendre. Ainsi le chef de la section de police de l'EMA fait comprendre que l'infraction à la neutralité que constituait la fuite d'internés ne concernait que les Hollandais et qu'il en avait pris seul la décision. S'il n'y a aucune raison de contester ce dernier point, il est évident au regard de l'affaire Bouchardy que ce *service* ne concernait pas uniquement les officiers néerlandais, loin de là.

A l'Arrondissement territorial de Genève, R. Bouchardy occupe « *une place à part*[330] ». Il dépend administrativement de l'officier de police, mais sa mission lui a été confiée par le brigadier Henri Vernaz de la gendarmerie genevoise, sur les instructions d'E. Burnier. Elle consiste dans un premier temps à faciliter le rapatriement en France des « *prisonniers de guerre évadés d'Allemagne* », auxquels s'ajouteront plus tard des internés civils.

> Pour exercer ses fonctions délicates, BOUCHARDY fut pratiquement laissé à lui-même ; il semble, en effet, n'avoir pas reçu d'instructions détaillées et n'avoir pas fait l'objet de contrôles véritables. Il se débrouilla, se mit en relation avec les représentations consulaires des pays étrangers, avec le Foyer Social Français de Genève et avec les camps d'internés. Il se procura une voiture pour conduire les rapatriés jusqu'à la frontière. Il se procura des fausses pièces d'identité françaises et des sceaux pour pouvoir remettre aux rapatriés des papiers d'apparence authentique qui leur permettraient de circuler plus facilement en France[331].

Selon ses propres aveux, R. Bouchardy est en contact avec les autorités consulaires de plusieurs pays alliés ou occupés, soit la Hollande – dont le contact lui a été envoyé par E. Burnier –, la France, en la personne de René Piot[332], la Tchécoslovaquie et la Grande-Bretagne, représentée par Victor Farrel[333]. En faveur du vice-consul britannique, R. Bouchardy n'aurait fait qu'établir de faux papiers – il dit tout de même être au courant que V. Farrel fait passer des personnes à travers la frontière. Mais en dehors de ses relations avec ce dernier, il admet avoir fait passer un général de Sa Majesté venu de Berne, qu'il nomme *Milles*, amené à la frontière en taxi[334]. Les documents ne révèlent pas les services rendus à la Tchécoslovaquie, de laquelle le gendarme d'armée a reçu un défraiement de 50 CHF. L'essentiel des « refoulements » doivent avoir été effectués en faveur de la France et, dans

[328] E.-J. Burnier, *Extrait des mémoires manuscrits du cap Edmond Burnier, officier de police de l'EMG*, publié sur le site internet de l'Etat de Genève (etat.geneve.ch) par Henry Spira.
[329] E.-J. Burnier se trompe quand il considère H. N. Fryer comme attaché militaire.
[330] AF E27/10872, rapport de Rosset, 18.1.1944.
[331] *Id*.
[332] Voir affaire Dumont.
[333] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 11.1.1944.
[334] *Id*.

une moindre mesure, de la Hollande – de laquelle il a reçu une somme de 300 CHF pour ses frais[335]. Il faut relever toutefois qu'au moment de son arrestation, R. Bouchardy est en contact avec des officiers yougoslaves qu'il vient de visiter dans les différents camps d'internement pour leur expliquer les modalités de sorties – avec le consentement d'E. Burnier qui lui a envoyé un premier contact. Au regard de ce qui précède, l'opportunité pour les internés de quitter discrètement la Suisse n'est en rien spécifiquement réservée par E. Burnier aux seuls Hollandais. Qu'en est-il de l'initiative personnelle de ces refoulements volontaires dont se prévaut le chef de la *Section de police* de l'EMA et du secret qui devait les entourer ?

Il semble évident à la lumière des rapports du *Spab* que ce dernier n'est pas au courant de cette pratique au moment du déclenchement de l'affaire. Ses inspecteurs semblent toutefois ne s'en étonner qu'à peine, ne fustigeant que le manque de discipline de R. Bouchardy et l'absence de contrôle dont il fait l'objet de la part de sa hiérarchie[336]. Le gendarme d'armée affirme de son côté avec tenu ses supérieurs, dont l'officier de police de l'Arrondissement territorial, des refoulements qu'il a pratiqués – et ce fait ne sera pas contesté. D'ailleurs, selon ses camarades du poste de Cornavin, il ne cache pas son activité[337]. Il faut également – et surtout – relever la lettre du SR annonçant l'arrestation des officiers hollandais[338]. Sans condamner le moins du monde l'aide suisse dont ils ont bénéficié pour passer la frontière, le service de R. Masson s'inquiète de la possibilité de fuites au profit des Allemands ayant occasionné leur capture.

Il n'est pas à exclure que ces refoulements volontaires relèvent non pas d'une, mais de trois pratiques distinctes. Le 14 janvier 1941, en effet, la France ayant donné des garanties de sa non-belligérance et avec l'accord de l'Allemagne, le CF décide le rapatriement des internés français de mai 1940[339]. A la suite de cette décision, les évadés français des stalags ont à leur tour été considérés comme des internés susceptibles d'être rendu à la France, comme le confirme le *Rapport Bergier*[340]. Après l'occupation par les Allemands de la zone sud, et par là même de la frontière, leur passage n'a pas cessé comme l'affirme la Commission d'Experts, mais a pris un caractère clandestin – avec l'octroi notamment de faux papiers – pour assurer aux Français un minimum de sécurité une fois sur sol français. La nécessité de les renvoyer à l'insu des douaniers du *Reich* viendrait ainsi de l'opposition entre leur double statut d'internés susceptibles d'être renvoyés pour les Suisses et de fugitifs à arrêter pour les Allemands.

La mission initiale de R. Bouchardy – qui parle en faveur de cette hypothèse – s'inscrirait parfaitement dans ce cadre. Mais à celle-ci s'ajouteraient deux autres activités du gendarme d'armée, l'une secrète en faveur du SR, visant à faire passer des agents, et une seconde initiée par E. Burnier consistant à refouler des internés militaires d'autres nations du camp des Alliés, notamment la Hollande, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Ce troisième aspect de l'activité de R. Bouchardy, contraire à la politique de neutralité, serait illégal et relèverait de la responsabilité personnelle d'E. Burnier, comme il l'indique dans ses mémoires. Il faut cependant admettre dans cette hypothèse, que le SR, forcément au courant de la pratique, l'aurait tolérée. Or, si dans les cas de collaborations avec des services étrangers et d'aides aux passages de la frontière, dans un sens et dans l'autres, de résistants français, par exemple, on comprend bien l'intérêt du SR à des infractions à la politique de neutralité, dans le cas précis des officiers hollandais, on le voit mal. Une fois ceux-ci passés en France et en

[335] *Id*.
[336] Dans un premier temps, tout de même, ces refoulements sont constatés avec beaucoup de suspicion – et même avec une animosité à peine dissimulée – par A. Décosterd (AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd, 28.12.1943), puis par E. Gerschwyler, mais avant tout parce qu'il n'est pas encore déterminé si R. Bouchardy agit sur ordre de ses supérieurs ou pour son enrichissement personnel (AF E27/10872, rapport d'E. Gerschwyler, 3.1.1944).
[337] AF E27/10872, rapport d'E. Gerschwyler, 13.1.1944
[338] AF E27/10872, lettre de J. Plattner au *Groupe du Lac*, 7.1.1944.
[339] A. Lasserre, *Frontières et camps*, p. 151.
[340] *Rapport Bergier*, p. 101.

route pour Londres, ils ne sont plus d'aucune utilité pour la Suisse. A moins que cette dernière ne voit un intérêt dans le départ des internés…

Il est envisageable qu'un des aspects du fonctionnement de la communauté du renseignement s'applique également à la politique du refuge. Une partie des internés – principalement les internés militaires, mais aussi certains civils – souhaitaient quitter la Suisse pour reprendre le combat aux côtés des Alliés. Un certain nombre d'entre eux d'ailleurs – parmi lesquels, si on en croit les mémoires d'E. Burnier, les officiers hollandais – n'étaient entrés sur territoire helvétique que dans l'espoir d'en ressortir très vite pour gagner Londres. D'autres, comme les évadés français des stalags, souhaitaient simplement rentrer chez eux. Or, il se peut que ce désir ait coïncidé avec la crainte des autorités suisses de la barque pleine, voire avec le désir de régler les problèmes que certains créaient[341]. André Lasserre écrit que « *la Suisse attendait le départ des militaires étrangers avec la même impatience que celui des civils*[342] ». Il ajoute à titre d'exemple qu'elle « *n'empêcha pas non plus le départ clandestin des prisonniers polonais échappés d'Allemagne* ». Ainsi, en échange de discrétion, il est envisageable que les autorités helvétiques aient témoigné envers les filières d'évasion d'un certain laxisme complice, voire qu'elles aient parfois donné un petit coup de pouce.

Après cette digression qui a emmené le lecteur quelque peu en dehors du sujet de cette thèse[343], il convient de revenir à l'activité de R. Bouchardy, dont il a été montré qu'elle sert aux services de renseignements suisse et alliés. Elle consiste donc en deux activités complémentaires, soit l'accompagnement à la frontière et l'établissement de faux papiers.

> De la gare, au moyen de la voiture de la Maison LAURENS, qui [a mis] son véhicule et son chauffeur gratuitement à la disposition du poste, nous nous rendons à la douane qui a été avisée au préalable. L'endroit où la frontière est franchie varie, et nous le fixons suivant les circonstance*[s]*. Dans aucun cas, un franchissement n'a lieu sans que la douane la plus proche du lieu de franchissement soit prévenue. De tous temps, j'ai été accompagné d'un douanier pour cette opération. Depuis l'affaire MOESSNER, je ne le fais plus, et je me borne à remettre le type à la douane qui fait le nécessaire pour le passage à travers les barbelés[344].

Pendant un certain temps, R. Bouchardy pouvait utiliser le véhicule de l'Arrondissement territorial. Mais cette possibilité lui fut supprimée. Privé de voiture militaire, il dut trouver seul une solution de remplacement. Lors d'un banquet organisé par le Cercle français de Genève pour remercier les gendarmes du poste de Cornavin de leurs efforts envers les internés venus de l'autre côté de la frontière, il s'est vu mettre à disposition, grâce à l'aide du directeur du Foyer social français, l'automobile de la maison de cigarettes Laurens, ainsi que son chauffeur, nommé Lucien Brasseur.

En l'absence du registre des *refoulements* effectués par R. Bouchardy, l'étendue de l'activité qu'il a déployée ne peut être définie précisément. Certains chiffres avancés dans les rapports et procès-verbaux permettent toutefois d'esquisser un nombre approximatif d'internés passés en France à la barbe des Allemands. Dans son estimation des fonds que R. Bouchardy a pu toucher lors de son activité, le *Spab* estime à 70 passages facilités par le gendarme d'armée pendant le second trimestre de 1943[345].

Second volet de l'activité de R. Bouchardy, l'établissement de faux papiers français prend une importance considérable. Plusieurs éléments lui sont nécessaires pour

[341] A. Lasserre (*Frontières et camps*, p. 352) souligne les tensions qui règnent entre royalistes et partisans de Tito au sein des internés yougoslaves, dont j'ai signalé qu'ils étaient sur le point de bénéficier des services de R. Bouchardy avant son arrestation.
[342] A. Lasserre, *Frontières et camps*, p. 338.
[343] C'est pourquoi n'ont pas été cherchés spécifiquement des documents susceptibles de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.
[344] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 11.1.1944.
[345] AF E27/10872, rapport de Rosset, 18.1.1944.

l'établissement de tels documents[346]. Le gendarme d'armée est laissé libre par sa hiérarchie pour le choix des noms d'emprunt figurant sur les faux papiers[347]. Ils sont trouvés d'entente avec les destinataires. Le gendarme d'armée n'en tient par ailleurs aucun registre, si bien qu'au grand damne des inspecteurs du *Spab*, il se dit incapable « *d'indiquer les noms* [qu'il a] *fait figurer sur les fausses pièces d'identité*[348] ». Des cartes vierges sont fournies par un imprimeur de nationalité française, Auguste Bolze, établi à Genève. R. Bouchardy estime qu'une centaine d'exemplaires lui ont été procurés par ce biais. Mais il précise qu'auparavant, il en a également reçus par l'intermédiaire de Husson, chauffeur de locomotive de la SNCF. Selon lui, « *on pouvait en effet en acheter dans n'importe quel bureau de tabac en France*[349] ». Les sceaux et timbres humides constituent un autre élément important pour l'établissement des faux papiers. R. Bouchardy en a fait réaliser une série de faux par un nommé Frédéric Schwarz à Genève. Les frais ont été assumés par le Foyer social français. Ces faux imitent les originaux des commissariats d'Annecy, de Perpignan, de Chambéry et de Lyon-Les Charpennes. Les compétences de R. Bouchardy en matière de timbres humides français paraissent reconnues par les officiers du SR. Il raconte de manière circonstanciée comment G. Olivet et Robert Micheli, tous deux de l'antenne lausannoise, lui ont demandé d'établir des copies[350]. Les timbres fiscaux, figurant également sur les papiers d'identité, sont fournis par le Foyer social. Le *Spab* estime à plusieurs centaines les bénéficiaires de faux papiers établis par R. Bouchardy[351]. Il est malheureusement impossible, dans l'état actuel des connaissances, de déterminer la part de ceux qui en ont reçu dans le cadre d'une activité de renseignement.

Pour finir ce tour d'horizon de l'activité de R. Bouchardy, il faut encore faire état du trafic de courrier qu'il assure dans les deux sens entre la Suisse et la France avec le Français Husson[352]. Suite à la perquisition à son domicile et à la découverte de missives en sa possession, des expéditeurs et des destinataires sont identifiés. Les lettres trouvées relèvent du cadre familial et de la correspondance commerciale. Interrogé, le gendarme d'armée estime à une soixantaine les lettres expédiées de Suisse et entre 25 et 30 le nombre de celles reçues de France[353]. A priori, rien n'indique que cette filière soit utilisée pour le renseignement.

Conséquence de cette accumulation d'éléments à sa charge, R. Bouchardy est arrêté sur un ordre du 11 janvier 1944. Le 18 janvier, le *Spab* se dessaisit en faveur de la justice militaire de l'affaire Bouchardy, estimant « *inopportun de surcharger* [ses] *inspecteurs d'investigations plus étendues dans une affaire qui n'intéresse pas l'espionnage militaire au détriment de la Suisse*[354] ». Il faut préciser qu'à ce stade, ce qui semble avant tout retenir l'attention des enquêteurs est l'enrichissement que, selon eux, R. Bouchardy n'a pas manqué de réaliser en récupérant, à la frontière, l'argent suisse des candidats au passage, ainsi qu'en acceptant des sommes des représentations des pays alliés et en faisant transiter du courrier. Au final, aucun fait relatif au passage d'étranger à travers la frontière ne sera reproché à R.

[346] Pour une étude sur les faux papiers d'identité français durant la Seconde Guerre mondiale, voir Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 266-270.
[347] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 12.1.1944.
[348] *Id.*
[349] *Id.*
[350] *Id.*
[351] AF E27/10872, rapport de Rosset, 18.1.1944.
[352] Un document externe au dossier évoque un autre Français, chef du bureau de renseignement de la SNCF à la gare de Cornavin, Etienne Berthon, qui se livre également au trafic de courrier et qui a été entendu dans le cadre de l'affaire Bouchardy. Selon E. Gerschwyler, auteur du rapport, « *le S.R. suisse a certainement dû avoir recours à lui et* […] *il a rendu des services pour le Cap. BURNIER et également le Cap. OLIVET* » (AF E27/10930, rapport d'E. Gerschwyler, 18.6.1944). Les recherches n'ont toutefois pas permis de déterminer si E. Berthon est en relation avec R. Bouchardy.
[353] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de R. Bouchardy, 12.1.1944.
[354] AF E27/10872, rapport de Rosset, 18.1.1944.

Bouchardy. Mais il sera bel et bien condamné – à deux mois de prison avec sursis – pour avoir dénoncé N. Benz « *comme collaborationniste au "Maquis"*[355] ».

Du fait de son rôle dans cette affaire, N. Benz mérite un examen plus approfondi de son cas. Elle est arrêtée le 13 mars 1941 sur la ligne de démarcation en compagnie de son cousin, André Kuffer, binational franco-suisse, et du journaliste américain Jay Allen, correspondant de la *North American Newspaper Alliance*[356]. Les deux premiers sont libérés rapidement. J. Allen, trouvé en possession de documents français secrets, n'est remis en liberté qu'en juillet 1941 à la faveur d'un échange de quatre Allemands contre quatre Américains[357].

L'ami de N. Benz, avec lequel elle partageait un appartement à Neuilly sur Seine avant la guerre, se nomme Louis de Costier[358]. Il était architecte à Paris, associé jusqu'à la déclaration de guerre dans un cabinet avec Henri Frager[359], futur numéro deux du réseau *Carte*[360]. Mobilisé pendant la Campagne de France, il est libéré de ses obligations militaires après la débâcle et tente de gagner Gibraltar.

> Après ma démobilisation je suis parti en Afrique du Nord avec une quarantaine de camarades de tous les grades et nationalités afin de regagner Gibraltar[361]. Nous avons été pris par la marine française droit après notre départ de Bousadja[362]. Toutefois, j'ai réussi à entrer en relations avec le Général WEYGAND qui m'a envoy*[é]* à Vichy pour plaider la cause de tous mes camarades détenus. J'ai réussi dans mon entreprise grâce surtout au Colonel BARRIL[363], chef du 2ème Bureau français, ainsi que son adjoin*[t]* le colonel RUDLOFF[364], actuellement attaché militaire à l'Ambassade de Berne. Je suis resté à Vichy jusqu'en octobre 1942 et je suis entré en Suisse[365].

A Vichy, L. de Costier prétendra avoir comme uniques relations Léon Fornel de La Laurencie et le parlementaire Louis Marin, ainsi que des diplomates et journalistes américains[366]. Il arrive officiellement à Genève pour y remplir des missions confiées par Joseph Pascot,

---

[355] AF E27/10872, mémo de Paturel, 8.8.1945.

[356] En ce qui concerne cette triple arrestation, voir AF E27/10872, procès-verbal d'audition de L. de Costier, 14.1.1944. Pour ce qui relève spécifiquement de J. Allen, voir United States Department of State, *Foreign relations of the United States diplomatic papers, 1941. Europe*, vol. 2, US Government Printing Office, 1941 (***FRUS*, 1941, vol. 2**), p. 597-619. Une importante part de la correspondance diplomatique en rapport avec l'Allemagne reproduite dans les *FRUS* pour l'année 1941 concerne des arrestations de quelques journalistes américains en Europe, dont J. Allen lui-même.

[357] *FRUS*, 1941, vol. 2, p. 619.

[358] Sans référence particulière, les renseignements concernant L. de Costier proviennent de son audition par le *Spab* (AF E27/10872, procès-verbal d'audition de L. de Costier, 14.1.1944).

[359] L. de Costier ne mentionne pas le prénom de son associé. Toutefois, le nom, la profession et l'aventure algérienne (voir ci-dessous), m'autorisent à considérer qu'il s'agit bien d'H. Frager.

[360] Sur l'activité d'H. Frager, voir H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 1-4 ; T. Rabino, *Carte* ; J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 491-497 ; M. R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance*.

[361] Cet épisode coïncide bien avec l'événement rapporté par J. Baynac : « *Installé à Cannes,* [H. Frager] *rassemble onze hommes en septembre 1940 et, en décembre, gagne l'Algérie.* […] *Alors que Frager tente par deux fois de faire partir pour l'Angleterre plus d'une centaine* [d']*hommes (25 Français – dont nombre d'anciens GP de Groussard –, 5 Espagnols, 4 Belges, 4 Italiens, 3 antifascistes allemands, 51 Français d'Algérie ainsi que des antifascistes italiens du groupe Léo 45),* […] » (*Présumé Jean Moulin*, p. 491). Si on omet les Français d'Algérie et le groupe Léo 45, on obtient 41 soldats de nationalités différentes.

[362] Il doit s'agir du port algérien de Bou Zadjar.

[363] Proche de la Cagoule, Louis Baril commande le 2ème Bureau de l'état-major de l'armée de terre. Il établit « *un bureau clandestin à Lyon, qui transmettra ses renseignements à Londres par l'intermédiaire de l'ambassade des Etats-Unis à Vichy* » (Claude Faure, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004, p. 32)

[364] J. Rudloff figure effectivement dans la *Liste du corps diplomatique à Berne* publiée par la Division des Affaires étrangères du DPF, édition de mai 1943. Il est accrédité en Suisse le 1er avril 1942 (AF E27/14849, R. Masson, *I. Halbjahresbericht über den Aktivdienst (1.1.42-30.6.42)*, 12.8.1942).

[365] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de L. de Costier, 14.1.1944.

[366] Ici encore, la fréquentation d'un milieu où se côtoient Américains et le général de La Laurencie est parfaitement en accord avec J. Baynac (*Présumé Jean Moulin*, p. 273-275).

directeur des sports dans le cabinet du ministre Jean Borotra à Vichy, et par l'Attaché militaire américain auprès du gouvernement français, Thomas Bentley Mott. Il s'établit dans la cité de Calvin sans officiellement y exercer d'activité, disant recevoir ses moyens de subsistance de sa banque en France. Il compte notamment parmi ses fréquentations, un ancien fonctionnaire de la SdN, un directeur de banque, de même qu'un réalisateur et un peintre français réfugiés, sans oublier Jean de Cavaignac.

De ce qui précède, l'hypothèse peut être émise que L. de Costier, voire N. Benz – et peut-être même le couple de Cavaignac[367] – soient des membres du réseau *Carte* à Genève. Ces noms n'apparaissant dans aucun des ouvrages consultés sur cette organisation, il n'est pas possible, dans l'état actuel des connaissances, de l'infirmer ou de la confirmer. Il paraît presque inconcevable que L. de Costier n'ait pas fait partie des compagnons d'H. Frager en Algérie. Rien ne permet d'affirmer toutefois qu'il ait poursuivi des activités au profit de *Carte* pendant ou après son séjour à Vichy.

De son côté, N. Benz poursuit une activité de renseignement durant son séjour à Genève, où elle arrive en novembre 1941. En effet, selon l'inspecteur Marc Streit du *Spab*, elle travaillerait pour P. Clément[368]. Elle dira faire « *plusieurs fois la navette entre la Suisse et la France*[369] » durant l'année 1942, avant de s'arrêter en novembre de cette année. Ce n'est qu'une année plus tard que le besoin se pressant pour elle de retourner en France. Officiellement, il s'agit d'aller débloquer des fonds au Crédit Lyonnais que son passage en Suisse ont rendus inaccessibles, ainsi que d'aller apporter un soutien financier à sa mère malade et dans le besoin à Paris. Il faut préciser encore que N. Benz est alors enceinte et pressée de régler ses affaires avant la venue au monde de son enfant. Bénéficiant de faux papiers établis par R. Bouchardy au nom de *Madeleine Devenoges*, elle passe la frontière clandestinement le 11 novembre 1943, avec l'aide de G. Moessner et du gendarme d'armée Louis Ferrin. Son récit de ce passage et de la tentative qui l'a précédé est un des plus complets et précis à disposition. C'est pourquoi un large extrait paraît justifié.

> Le Plt. MOESSNER m'a répondu que je pourrais éventuellement profit*[er]* de gagner la France au moment d'un refoulement. Il n'a pas précisé la date et il était convenu que je devais repasser au Ter.[370] Lors d'une seconde visite, il m'a dit que mon départ pouvait avoir lieu le mardi 9.11.43 ; il m'avait fixé rendez-vous au Ter. à 1700. Ce jour-là, je n'étais pas très disposée à passer ; je dois dire que j'avais un pressentiment et que je m'étais blessée à l'œil avec un*[e]* brosse à cheveux. J'avais été obligée de me rendre deux fois à la Policlinique, ce jour-là. Je suis arrivée avec une demi*[-]*heure de retard et des réfugiés attendaient dans une camionnette du Grand Passage. J'ai été embarquée dans cette camionne*[t]*te, qui était pilotée par un militaire, et un autre homme, en civil, escortait le convoi. On nous a fait descendre à un endroit que je ne puis préciser ; c'était au-dessus de Puplinge. Il faisait déjà nuit et la bise soufflait. Des douaniers ou des soldats suisses nous ont ouvert une barrière en fils de fer barbelés et nous ont indiqué la direction que nous devions prendre. J'ai omis de vous dire que j'étais accompagnée de ma cousine, Rose ALTHAUS, laquelle avait aussi une fausse carte d'identité et qui de*[v]*ait également se rendre en France. Je précise que les six réfugiés étaient restés dans la camionnette, tandis que nous guettions le moment opportun de continuer notre route. Nous, donc ma cousine et moi, avons attendu accroupies derrière un buisson, pendant env. trois quarts d'heure. Un soldat suisse s'est approché de nous et nous a conseillé de rebrousser chemin. Nous avions en effet entendu une patrouille allemande accompagnée de chiens et nous estimions qu'il n'était pas indiqué de persister. Les douaniers et soldats ont discuté entre eux en disant que c'était anormal que deux patrouilles se suivent. Nous sommes retournées à l'endroit où on nous avait débarquées et nous y avons retrouvé la camionnette.
>
> Je ne puis dire si elle était restée là depuis notre départ ou si elle avait été ramenée. En tout cas, je me souviens que les six réfugiés s'y trouvaient encore. Nous avons pris place parmi eux et, après

[367] Voir le point 5.5.3.
[368] AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd, 28.12.1943.
[369] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de N. Benz, 14.1.1944.
[370] Siège de l'Arrondissement territorial de Genève.

> un court parcours sur le chemin du retour, celui qui escortait le convoi a fait descendre ces six réfugiés. J'ai l'impression qu'ils ont été refoulés.
> Il s'agissait de cinq hommes et une femme. Je ne puis dire leur nationalité, sauf qu'un seul m'a adressé la parole en me demandant si je connaissais Annemasse et me déclarant qu'il était Français, prisonnier évadé, et sans papiers. Par contre, les autres personnes n'ont pas échangé une parole durant ce trajet.
> Je suis sans nouvelles de ces gens. Je serais incapable de les reconnaître. Je n'ai pas entendu crier ou tirer des coups de feu.
> C'est ainsi que ma cousine et moi sommes rentrées à Genève, ou on nous a déposées à la Pl. des Eaux-Vives. Je suis rentrée dans ma chambre, à l'Hôtel Richmond, tandis que ma cousine rentrait chez elle.
> Mon ami De COSTIER n'était pas là ; il était allé à Berne, mais je ne sais pour quelle raison. Il est rentré le lendemain ou le surlendemain. Je lui ai expliqué ce qui s'était passé.
> Je ne me souviens si j'ai téléphoné, ou si j'ai passé au Ter., au sujet de notre passage. Le Plt. MOESSNER m'a répondu de venir le jeudi 11.11.43, à 1630, au Ter.. Ce jour-là, j'y suis allée en compagnie de mon fiancé, mais ce dernier m'a laissé devant le Ter.. Ma cousine, qui devait se trouver également au rendez-vous, m'a fait prévenir qu'elle avait changé d'idée parce qu'elle avait peur que les Allemands surveillent trop le jour de l'armistice ; elle a ajouté qu'elle devait premièrement voir son fils.
> On m'a prié de monter sur la même camionnette, amenée approximativement au même endroit. Le Plt. MOESSNER, et le même que la première fois, étaient venus avec moi. Ils se sont renseignés auprès de douaniers ou soldats et sont revenus en me demandant si je pouvais traverser le ruisseau "Le Foron" et si je pouvais me glisser sous les barbelés. J'ai répondu que cela m'était encore possible. C'est alors qu'ils m'ont indiqué le chemin à suivre. J'ai effectivement dû traverser le Foron et passer sous les fils de fer barbelés. Ensuite, j'ai rencontré des paysans qui m'ont montré la route à prendre pour Annemasse. J'ai rejoint cette ville le même soir, où je suis arrivée vers 1830. Je suis allée à l'Hôtel du Midi, à Annemasse, pour demander une chambre. Le patron et la patronne, M et Mme SCHWEGLER, m'ont informée qu'une voiture de la Gestapo était arrivée la veille et que les occupants, de la Gestapo, étaient venus perquisitionner dans l'hôtel et qu'ils avaient demandé des renseignements sur moi. Ils ont demandé après mon véritable nom et n'ont pas prononcé le nom de DEVENOGES. Les hôteliers en avaient déduit qu'ils s'intéressaient à moi. Ils m'ont conseillé de retourner immédiatement d'où je venais. Mais je n'ai pas voulu revenir sur mes pas. Au contraire, j'étais très décidée à continuer ma route. J'ai couché dans une mansarde de l'Hôtel National, à Annemasse. Je ne me suis pas inscrite[371].

A cette occasion, la rumeur selon laquelle elle travaillerait pour les Allemands faillit avoir des conséquences catastrophiques et probablement lui coûter la vie.

> Ps[372] me signale également que BOUCHARDI lui a déclaré au début de nov. écoulé qu'il voulait refouler la nommée Nadia, Liliane BENZ et que celle-ci devait descendre dans un hôtel où elle serait arrêtée par les gars du maquis puis passée par les armes. Ps a estimé qu'il était de son devoir d'en parler au Cap. Clément et il est allé le trouver à Aarberg, mais le Cap. CLEMENT lui a répondu qu'il se désintéressait du sort de cette femme[373].

R. Bouchardy fera la même déclaration à son chef de poste, H. Devaud. Au courant de la date de refoulement de N. Benz, il a averti « *le chef du maquis* ». Deux « *gars du maquis* » devaient attendre la jeune femme à l'Hôtel du Midi à Annemasse. Toujours selon Bouchardy, elle a passé la frontière deux jours plus tard que prévu et il affirmera « *qu'elle doit à cette circonstance de ne pas avoir été emmenée ou "descendue"*[374] ».

Il est étonnant que, selon le témoignage de N. Benz, les personnes venues la réclamer à l'Hôtel du Midi soient des agents du SD. Trois hypothèses peuvent à mon avis l'expliquer. Premièrement, les maquisards, agissant sur un terrain qui ne leur est pas acquis, se font passer pour des Allemands. Autre hypothèse, les tenanciers de l'hôtel mentent à N. Benz – pour se protéger ou pour encourager celle-ci à repartir en Suisse. Enfin, il peut s'agir d'une simple

[371] *Id.*
[372] Inspecteur M. Streit du *Groupe du Lac*.
[373] AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd, 28.12.1943. *Ps* sont les lettres désignant l'inspecteur M. Streit dans la correspondance du *Spab*.
[374] AF E27/10872, rapport d'H. Devaud, 12.1.1944.

coïncidence, la police allemande ne serait pas spécialement venue pour la Suissesse et les maquisards seraient venus bien plus discrètement – ou pas du tout. En effet, Nadia devait passer la frontière le 9 novembre, soit deux jours avant son arrivée à Annemasse et, si on en croit son témoignage, un jour avant la descente des policiers allemands. On se rappellera aussi que les tenanciers de l'établissement ont déduit que la perquisition visait N. Benz et que ni son pseudonyme, ni certainement son véritable nom, n'ont été prononcés. Pour autant, la coïncidence entre la dénonciation de R. Bouchardy et la descente de la police allemande dans l'hôtel même où ce dernier savait que N. Benz allait descendre ne cesse d'étonner – tout comme les similitudes de ce piège avec celui qui a amené à l'exécution de J.-P. Teyssier[375].

Si la rumeur selon laquelle N. Benz travaillerait pour le *Reich* semble être partie, avant son départ pour la France, de J.-P. Teyssier, les on-dit reprennent de plus belle à son retour. Un nommé Touvet Barrelet de Ricou[376], Français réfugié en Suisse, affirme l'avoir vue à Vichy avec des Allemands[377]. Selon la rumeur qu'il a lancée, elle serait même à l'origine de l'arrestation de L. Fornel de La Laurencie avec qui elle aurait eu une aventure. Elle l'aurait dénoncé après avoir appris, sur l'oreiller, son appartenance gaulliste[378]. Or, il n'y a là aucun quiproquo. N. Benz a bien séjourné avec T. Barrelet à Vichy[379], dans le même hôtel. Elle l'admet volontiers – ignorant probablement qu'il s'agit de son principal accusateur – et « *le considère comme un bon Français*[380] ».

Ainsi, rien ne permet d'affirmer que N. Benz a collaboré avec les Allemands. Les enquêteurs eux-mêmes, à la lumière des différentes dépositions, ont écarté cette possibilité.

5.6.5 L'affaire Doru

Fondée sur trois dossiers suisses – un premier, volumineux, de la justice militaire, un second du *Spab* et un troisième du SR –, l'étude de l'affaire Doru s'est révélée particulièrement représentative de la notion de *communauté du renseignement* sur le sol helvétique. Entre avril 1943 et janvier 1944, Henri Doru, réfugié français d'origine juive roumaine, fournit en renseignements à la fois le SR et la Légation américaine à Berne, à partir d'un réseau qu'il avait mis en place pour le service français clandestin. Le cas met également en évidence le rôle de Gérard Olivet, à Lausanne, comme pivot entre des éléments de résistance français et les services alliés. Le respect du *gentleman's agreement* qui régit les relations entre les différentes parties ne dissuadera pas le *Spab* de tout faire pour y mettre fin.

---

[375] Voir le point 3.4.

[376] T. Barrelet de Ricou est un industriel français, dont les parents tiennent une pension à Colombier, dans le canton de Neuchâtel. Durant la Campagne de France, il est officier dans l'arme blindée. Aux policiers suisses, il dit être venu à Lausanne pour « *descendre Genton* » (AF E27/10872, rapport d'A. Décosterd, 17.1.1944). Pierre Genton, droguiste à Annemasse, est une figure de la collaboration haut-savoyarde, bras droit du chirurgien Léon Barbier. Il disparu un temps, après l'invasion de la zone sud par les Allemands, et on le disait caché à Lausanne (AF E27/10781 vol. 2, rapport anonyme, 13.4.1944).

[377] AF E27/10872, rapport d'E. Gerschwyler, 13.1.1944.

[378] R. Belot et J. Baynac ont montré – le second, archives suisses à l'appui (AF E27/9772) – qu'il n'est pas question de dire que L. Fornel de La Laurencie était gaulliste (R. Belot, *Frenay*, p. 285 ; J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 274). Mais c'est moins cette référence au gaullisme, qui, dans la bouche de bien des gens à l'époque (1944), est synonyme de Résistance, que le fait qu'il a affirmé ouvertement souhaiter la victoire des Anglo-saxons, qui permet de dire qu'il s'agit là d'une pure affabulation (Johanna Barasz, « Un Vichyste en Résistance, le général de La Laurencie », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 94, avril 2007 (**J. Barasz, « Un Vichyste en Résistance »**), p. 169).

[379] N. Benz a séjourné deux fois à Vichy durant son voyage en France de novembre-décembre 1943. Mais la rencontre avec T. Barrelet de Ricou date de la période où elle et L. de Costier y vivaient ensemble, comme en témoigne la déposition de ce dernier : « BARRLET de RICOUD n'a jamais voulu travailler pour les allemands, mais restait toujours dans une attitude très loyale. Il a dû quitter Vichy droit avant l'occupation totale. Il séjourne actuellement à Lausanne dans un hôtel » (AF E27/10872, procès-verbal d'audition de L. de Costier, 14.1.1944).

[380] AF E27/10872, procès-verbal d'audition de N. Benz, 14.1.1944.

Henri Doru

La véritable identité d'H. Doru reste largement sujette à caution. Il est né Henri Ornstein le 28 janvier 1902 à Ploesti en Roumanie de parents juifs[381]. Après la Première Guerre mondiale, il obtient une licence de pharmacie et suit des études de lettres et de philosophie. En 1922, il hérite de son père géniteur, Henri Doru, dont il apprend l'existence, une certaine fortune qui lui permet de poursuivre ses études. En reconnaissance, il ajoute au sien le patronyme paternel.

Durant les années 1920, H. Ornstein-Doru débute son activité littéraire et journalistique, se brouille avec sa famille et se fait baptiser catholique orthodoxe. Après un séjour en Turquie en 1927 comme correspondant pour la presse roumaine, il s'installe à Paris en 1928 où il mène une carrière de journaliste et de producteur de cinéma – il affirmera notamment avoir vendu un scénario pour 1 million de francs français à l'industrie cinématographique américaine[382]. Il obtient la nationalité française en 1937 et abandonne le patronyme Ornstein. A la déclaration de guerre, il est mobilisé dans l'armée française, où il aurait servi dans un service de renseignements jusqu'en juin 1940.

Se déclarant de nationalité roumaine – soit ressortissant d'une nation alliée à l'Allemagne –, il est engagé à partir de juillet 1940 au siège du commandement militaire allemand en France, basé à l'hôtel Majestic à Paris[383]. Pour un salaire mensuel de FF 2'000, il y est employé comme interprète et comme membre d'une commission d'achat. A ce titre, il reçoit un pourcentage sur les transactions qu'il favorise. Ce serait également pour lui l'occasion de se livrer à un trafic avec les Allemands. Reprenant parallèlement son activité de renseignement, il confie ses informations à un général, nommé de Bellègue. Puis, à partir de la fin 1941, il transmet ses rapports directement à *Max*, bien que toujours en présence du général.

Maurice Martineau

Max, qu'H. Doru connaît sous le nom de *Max Prud'homme*, s'appelle en réalité Maurice Martineau[384]. Au printemps 1940, M. Martineau a mis en place l'antenne TR 112bis[385] des services de contre-espionnage clandestins français, les *Travaux ruraux* (TR), dirigés par Paul Paillole[386]. Mais, le 15 novembre 1941, il est arrêté par la *Geheime Feldpolizei* sur les Champs-Élysées. Il résiste aux interrogatoires musclés du *Sonderführer* Heinrich Scheide jusqu'en mars 1942, puis craque et parle. Il livre notamment à l'ennemi l'organigramme complet des services de renseignement et de contre-espionnage de Vichy. Retourné, il est engagé comme VM de l'*Abwehr* le 8 avril 1942. Condamné à mort par une cours martiale pour l'alibi, il s'évade avec l'aide des Allemands le 12 septembre 1942. En décembre 1942, il rétablit le contact avec le service français, et notamment avec Delage[387], et met en place un

[381] L'année 1892 est également avancée comme année de naissance d'H. Doru, ce qui correspondrait plus avec ses déclarations concernant une affectation comme soldat sanitaire durant la Grande Guerre.

[382] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 13.3.1944. Je n'ai aucune information au sujet de cette vente. Cet exemple illustre toutefois une forte propension d'H. Doru à témoigner de ses qualités devant les enquêteurs.

[383] C'est ainsi que la source Doru est baptisée « M.D. » par l'antenne bernoise de l'OSS (voir N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 88), pour « *Majestic Doru* » (AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944). Pour l'Hôtel Majestic, voir annexe 7.14.

[384] Né le 17 octobre 1914, alias *Robert Prudhomme* ou *Pelletier*. A propos de M. Martineau, voir P. Miannay, *Dictionnaire*, p. 195-198 ; H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 187.

[385] H. Navarre, *Le Service de renseignement*, p. 186 ; P. Miannay attribue à cette antenne le nom de MA 12bis (*Dictionnaire*, p. 195).

[386] Voir Paul Paillole, *Services spéciaux (1935-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975.

[387] Ce personnage, officier du service clandestin vichyssois, est à distinguer du supérieur ad intérim de M. Martineau dans l'*Abwehr*, Ernst Dunker, qui prend le pseudonyme de *Delage* (voir P. Miannay, *Dictionnaire*, p. 108-112).

nouveau poste parisien, mais factice et contrôlé par l'*Abwehr*. Avec l'aide de ses anciens agents qui ignorent son retournement, il infiltre divers milieux de la capitale, parmi lesquels des réseaux communistes et anglais. Il noue également des contacts avec le SR et B. R. Legge, attaché militaire américain à Berne, lequel est abreuvé de vrais rapports, mais aussi de faux fournis par les Allemands. M. Martineau sera arrêté à nouveau en août 1943, mais cette fois-ci par la *Sipo*, et déporté à Dora, d'où il reviendra.

Henri Doru passe en Suisse

Au printemps 1943, H. Doru sent à juste titre l'étau se refermer sur lui. Il a été arrêté et interrogé par les Allemands. Il ne devrait son salut qu'à la menace qu'il a proférée de dénoncer les Allemands qui se livraient à des trafics avec lui. Il cherche alors à quitter Paris. Ayant appris fin 1942 que *Max* était en contact avec le SR, il lui fait part de son désir de se réfugier sur le territoire de la Confédération. *Max* contacte Gérard Olivet, alias *Girod*, du PR de Lausanne. L'officier du SR est au courant depuis longtemps de l'activité d'H. Doru à Paris et de la valeur de ses informations, puisqu'il les recevait régulièrement par le canal *Max*-Delage. Il donne son feu vert.

Sous la fausse identité d'*Henri Dumont*, H. Doru passe en Suisse, via Machilly où il franchit la frontière avec l'aide du passeur *Marius*. Il arrive à Genève le 14 avril 1943, convoyé par un nommé *Rochat*, « *un civil qui* [l]*'a conduit de la douane à Genève et qui* [lui] *a donné le No de téléphone du Cap. Girod*[388] ».

Henri Doru devient agent du SR

Avant de partir de Paris, le fugitif a reçu de *Max* l'ordre de rencontrer les contacts du réseau en Suisse, c'est-à-dire, d'une part, G. Olivet et, d'autre part, les légations américaine et britannique à Berne. En effet, H. Doru n'a pas eu le temps de livrer à l'officier français les derniers renseignements qu'il a récoltés en France. Il transporte ainsi avec lui les plans de divers terrains d'aviation et de la ligne de défense établie par l'Allemagne sur les côtes françaises, de même que l'organisation du *Majestic*, qu'il est chargé de livrer personnellement aux Alliés et aux Suisses. Arrivé sur sol helvétique, il prend très rapidement contact par téléphone avec G. Olivet qui vient l'accueillir à la gare de Lausanne le 15 avril. Durant tout l'après-midi et jusque tard le soir, H. Doru est interrogé par G. Olivet et le *lieutenant Richard*, soit son adjoint Robert Micheli.

H. Doru est désormais engagé comme agent du SR. Un imbroglio difficilement descriptible se met alors en place. Il faut en retenir en résumé que G. Olivet, au courant des relations de la filière française avec les Américains, va encourager H. Doru à les entretenir, allant même jusqu'à lui fournir ses propres rapports lorsque qu'il n'y avait rien d'intéressant venant de Paris et jusqu'à mettre ses agents de liaison à disposition pour acheminer les renseignements à travers la frontière. En échange, l'officier suisse exige d'être renseigné précisément sur la conversation d'H. Doru avec les Américains et d'avoir la primeur de la totalité du courrier qui transitera par la filière[389].

Le double jeu de Doru

Outre l'instruction de prendre contact avec le SR *Max* a ordonné à H. Doru de « *rendre visite aux Américains*[390] ». Selon ses propres déclarations, le réfugié devait uniquement transmettre les informations qu'il avait en sa possession lors de son entrée en Suisse, grâce à

[388] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 31.3.1944. Il est très probable que le civil en question soit de P. de Saugy, alias *plt Rochat*, officier du SR en poste à Genève.
[389] Une opération similaire est tentée par G. Olivet avec J. Roulleaux-Dugage au détriment de P. Neyrac et des Américains (voir le point 5.6.3).
[390] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 20.3.1944.

l'aide de G. Olivet. Mais l'officier suisse, qui a un grand besoin de renseignements sur les Alliés, lui propose d'entrer au service des Américains, parallèlement au SR. Il demande toutefois à H. Doru sa « *parole d'honneur de garder le secret le plus absolu concernant* [ses] *relations avec le S.R. Suisse, car si les Américains le savaient, cela pouvait créer même un conflit diplomatique*[391] ». Il rassure sa nouvelle recrue en lui affirmant qu'il agit de la sorte avec tous ses agents. En effet, il lui explique que « *le S.R., dont le service qu'il dirige, ne disposant pas d'un budget important, il était obligé de faciliter aux agents français le contact avec les U.S.A.* » Selon H. Doru, « *c'est plutôt qu'il voulait bien faciliter ce contact à condition d'avoir le bénéfice total des renseignements destinés aux U.S.A. et que le courrier pour les U.S.A. passe par lui*[392] ». Ainsi, dès le lendemain, G. Olivet l'introduit après d'un jeune Français, qui lui est présenté sous le nom de Poncet. Ce dernier, à son tour, organise une rencontre dans un restaurant d'Ouchy avec un lieutenant américain. C'est une première déception pour H. Doru. Il raconte :

> Dès le premier contact que j'ai eu à Lausanne, comme je l'ai déjà dit, facilité par le Cap. Girod, j'ai subi une déception. En effet, j'ai été présenté à un jeune Lt américain, qui est venu à Lausanne pour m'amener à Berne. J'ai déjeuné en compagnie du Lt et du jeune français qui me l'avait présenté, à Ouchy. Après le déjeuner, le français s'excuse de nous quitter pour quelques minutes. Deux minutes après, le Lt s'excuse à son tour et je suis resté seul pendant un quart d'heure. Lorsque les deux sont revenus, je leur ai fait part de ma décision de ne plus aller à Berne, refusant catégoriquement de m'y rendre et de prendre contact avec eux. J'estimais que ce conciliabule, derrière mon dos, était vexant pour moi. Après des excuses et insistances, je suis revenu sur ma décision[393].

Une seconde déception attend l'agent français à son arrivée dans la capitale.

> Le même jour, à 5 heures, j'étais à Berne, à la Légation (Cap. Girod m'ayant donné le permis de circulation de Lausanne à Berne). J'ai attendu une demi-heure, sans être reçu par l'attaché militaire et on m'a fait savoir qu'il ne pouvait pas me recevoir et que je devais venir le même soir à 20 heures 30. A l'heure dite, je suis allé à la Légation et j'ai attendu jusqu'à 21 heures 30. J'étais déçu de voir tant de manque d'empressement, d'attention, d'intérêt pour quelqu'un qui arrivait de France et qui était connu déjà par eux pour les services rendus[394].

Dans la nuit, B. R. Legge conduit H. Doru chez un personnage dont la sonnette à la porte d'entrée révèle un nom : *Dallas*[395]. Il s'agit de l'appartement d'A. W. Dulles.

> A 23 heures 30, l'attaché m'a amené voir un de ses amis. Nous avons discuté jusqu'à une heure avancée de la nuit. Je sentais toutefois une réticence, si ce n'était pas une méfiance. Je leur au alors nettement posé la question, sur quoi ils m'ont répondu : "les renseignements que vous nous donnez sur vous sont exacts, votre présence au "Majestic" nous est connue, votre chiffre "M.D. (Majestic-Doru)" est exact, mais qui nous prouve que c'est vous". Je me suis mis en colère en leur disant : "Vous avez raison, en effet, mais la seule réponse que je puis vous donner est le mot Cambronne. Enfin, je connais le caractère américain et si j'avais su avoir une réception pareille, je me serais abstenu de mettre ma peau en jeu pour vous". Je me suis alors dirigé vers la porte pour sortir. Ils m'ont alors demandé des excuses, etc. (Cap. Girod au courant de ce deuxième incident)[396].

Par la suite, H. Doru rencontrera une seconde fois le célèbre maître-espion. Il est important de relever que, durant l'enquête, il affirmera n'avoir eu aucun autre contact avec A. W. Dulles et ignorer totalement son rôle à la Légation des Etats-Unis.

Ainsi, à son tour, B. R. Legge engage H. Doru comme agent. A ce titre, ce dernier percevra une indemnisation visant au remboursement de ses frais liés à l'acquisition des renseignements. La somme qu'il reçoit mensuellement sera donc variable. De l'avis même d'H. Doru, ses « *rapports avec* [B. R. Legge] *étaient tendus dès le début et se sont gâtés par*

[391] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.
[392] *Id.*
[393] *Id.*
[394] *Id.*
[395] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 17.3.1944.
[396] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.

la suite[397] ». Au mois de novembre 1943, le général américain ira jusqu'à lui interdire « *de revenir ou de lui téléphoner sans convocation de sa part*[398] ».

La situation d'Henri Doru est régularisée

A Berne, la Légation des Etats-Unis propose à H. Doru de régulariser sa situation auprès des autorités suisses. N'ayant reçu jusque là aucune instruction de G. Olivet à ce sujet, il accepte. Mais, à son retour, alors qu'il fait son rapport à l'officier suisse, celui-ci pique une colère lorsqu'il apprend cette initiative américaine. Pour G. Olivet, c'est inadmissible. Grâce à lui H. Doru est passé en Suisse. Il fait immédiatement parvenir, par l'intermédiaire de Delage – afin de ne pas révéler le lien d'H. Doru avec le SR – une demande aux Américains de ne pas s'occuper du séjour du réfugié en Suisse. Il est difficile de savoir si cette démarche eut quelque influence sur les Américains. Quoiqu'il en soit, ils ne feront rien concernant le statut, ce dont le principal intéressé obtiendra la confirmation par écrit[399].

Le 23 avril 1943, G. Olivet ordonne à H. Doru d'aller se présenter au « territorial ». En effet, de connivence avec André-Raoul Galopin, officier de police de l'Arrondissement territorial 1, il s'occupe de régulariser la situation du réfugié français *Henri Dumont*. On comprend à travers cet épisode que l'officier suisse a peu d'emprise sur son nouvel agent. Il ne le paie pas. La seule contrepartie que G. Olivet puisse offrir à H. Doru, dont la Suisse n'est pas la patrie, est une situation stable comme réfugié sur sol neutre. Il n'est pas question pour lui de laisser les Américains se saisir de son seul atout.

Henri Doru renoue avec Paris

Durant l'enquête, l'inculpé H. Doru déclarera au juge d'instruction que « *la nouvelle prise de contact, entre* [lui] *et Paris, a été faite sur initiative partie de Suisse, c'est-à-dire par le Cap. Girod*[400] ». A la fin du mois d'avril 1943, en effet, G. Olivet propose à H. Doru, sans occupation, de réactiver son réseau parisien. Il lui mettrait à disposition un courrier entre la Suisse et la capitale française, et ainsi, le réseau resterait totalement indépendant du canal *Max*-Delage, qui ne devraient en aucun cas être mis au courant. Par contre l'accord des Etats-Unis serait sollicité. Pour appuyer son projet, l'officier n'aurait pas hésité à rappeler la dette morale contractée par le réfugié lors de son passage en Suisse. H. Doru accepte.

La collaboration prend sa « *forme définitive, au début du mois de mai, après une entrevue qui a eu lieu chez* [H. Doru] *avec le Cap. Girod et le Lt Richard*[401] ». Il est alors décidé qu'une ligne directe serait établie avec Paris, et en particulier avec *Paul*, le contact d'H. Doru dans la capitale française. Pour ce faire, le Français confiera une lettre d'introduction au courrier du SR. Les frais liés à cette ligne de renseignements seront assumés par H. Doru, qui se fera indemniser dans la mesure du possible par la Légation des USA qui recevra également les renseignements. La relation entre l'agent français et l'officier suisse ne devra en aucune manière être révélée aux Américains, mais H. Doru devra « *faire rapport sur* [ses] *conversations avec les U.S.A. et* […] *faire connaître quels sont leurs besoins au point de vue renseignements*[402] ». H. Doru ne pourra « *rien entreprendre* » sans l'autorisation de G. Olivet. Toute la correspondance du réfugié avec Paris, y compris privée et dans les deux sens, devra impérativement passer par le PR de Lausanne, qui en prendra connaissance avant de faire suivre. Ainsi, H. Doru ne pouvait pas être certain que tous les rapports de *Paul* lui étaient

[397] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 20.3.1944.
[398] *Id.*
[399] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.
[400] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 20.3.1944.
[401] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.
[402] *Id.*

remis, mais il admettra qu'il avait « *confiance totale à ce sujet en le Cap. Girod* » et qu'il n'avait « *aucune raison d'en douter* ».

H. Doru reconnaît lui-même six raisons d'avoir accepté la proposition de l'officier suisse[403]. La principale, dont il a déjà été question, est la dette morale contractée envers G. Olivet. Celui-ci lui a bien fait comprendre que s'il était en Suisse et en vie, « *c'est uniquement grâce à lui* ». S'ajoute à cela le statut d'interné libre obtenu avec la complicité d'A.-R. Galopin justifié par les services rendus quand il habitait encore Paris, mais qui pouvait sur simple ordre de G. Olivet se transformer en incarcération dans « *un camp de concentration* ». A cette contrainte morale s'ajoute une motivation patriotique. Il est d'avis que non seulement cette collaboration avec le SR ne porte pas préjudice à la France, mais, au contraire, qu'il est désormais en mesure de « *continuer à la servir* ».

D'autres raisons sont de nature à lui donner bonne conscience d'avoir pris cette décision. Premièrement, « *il y avait déjà un précédent créé par le groupe Max et Delage qui travaillait de la même façon avec le Cap. Girod*[404] ». S'agissant-là de son ancien réseau, on comprend qu'il puisse voir dans cette nouvelle situation une certaine continuité. Deuxièmement, il estime ne pas léser les Américains « *car les renseignements venant de cette source, à l'intention du Cap. Girod, n'étaient autres que le résumé d'une conversation à bâton rompu* ». Quant au « *questionnaire de leurs besoins de renseignements, le Cap. Girod en aurait pris connaissance, n'importe comment* », puisque de toute manière il devait être communiqué à *Paul* par l'intermédiaire du SR.

La dernière raison qu'H. Doru évoque, fait quelque peu penser à une volonté de revanche. Comme on l'a vu, il a été déçu dès le début par « *une certaine attitude* » des Américains, qu'il considère comme « *vexante* ».

Paul

Une fois les contacts en Suisse établis, rapidement, le plan de G. Olivet est mis à exécution. Une liaison est mise en place avec Paris. Un des courriers du SR en France est chargé de prendre contact avec un nommé Villard, dit *Paul*. Celui-ci travaillait déjà avec H. Doru et est connu de *Max*. Après le départ d'H. Doru, *Paul* a refusé de travailler avec le MA12 bis. Mais, sur présentation de la lettre d'introduction, il accepte d'entrer dans la danse. Il sera désormais rémunéré par H. Doru. Grâce à une procuration, il se prélève un traitement de 15'000 FF par mois sur les avoirs d'H. Doru restés en France. Le courrier – bien que rémunéré par la même source – achemine les renseignements au PR de Lausanne. Ainsi, toutes les informations en provenance de France à l'attention d'H. Doru passent d'abord par G. Olivet. *Paul* sait que ses renseignements sont communiqués aux Américains. Durant l'été 1943, de passage en Suisse pour deux ou trois jours, il accompagne H. Doru à la Légation américaine à Berne, avec l'autorisation de G. Olivet.

Le lieutenant Delage

G. Olivet lui présente à Lausanne le lieutenant Delage – qu'H. Doru, du fait du cloisonnement des services de renseignement, n'a jamais rencontré à Paris. En effet, cet officier du SR de Vichy collabore avec son homologue vaudois. H. Doru le rencontrera trois ou quatre fois à Lausanne et Genève, mais Delage se bornera à lui reprocher son départ de Paris. Toutefois, lors de la dernière de ces rencontres, fin mai 1943, *Max* est présent. L'objectif de l'agent double est alors de convaincre H. Doru de lui révéler le nom de ses contacts à Paris contre une rente de 600 à 700 CHF par mois. Il craint également l'émergence d'une « *organisation autonome concurrente, qui pourrait* [lui] *porter préjudice*[405] », issue

[403] *Id.*
[404] *Id.*
[405] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 20.3.1944.

d'un de ses anciens agents. Mais le réfugié, méfiant et désormais en mesure de fournir ses informations directement aux services américain et suisse, refuse.

Hélène de Brémond

H. Doru, de langue maternelle roumaine, écrivant mal le français, obtient l'autorisation du SR d'engager une secrétaire pour taper ses rapports à la machine à écrire. Une annonce est passée dans le journal le 14 mai 1943. Son choix se porte sur Mademoiselle Hélène de Brémond, une jeune femme de bonne famille de 21 ans, qui présentait les « *garanties au point de vue du sentiment patriotique suisse, puisque cet engagement devait être patronné et accepté par les services du Cap. Girod. Melle de Brémond avait, en effet, des frères dans l'armée, son père comme garde-locale et un oncle également dans l'armée*[406]. » Elle entre au service de son nouveau patron le 18 mai pour un salaire de 200 CHF par mois.

H. de Brémond est alors présentée à G. Olivet et A.-R. Galopin qui décident de la faire passer pour la femme d'H. Doru et lui fournissent de faux papiers au nom d'*Hélène Dumont,* réfugiée française sous contrôle militaire. Au titre de secrétaire de l'agent français, Mademoiselle de Brémond assiste à bon nombre d'entretiens entre son employeur et les employés du SR à Lausanne. Pour les entretiens avec des sources civiles, elle est Madame Dumont, mais elle ne le suit que rarement lors de ses déplacements. H. de Brémond finira par emménager dans l'appartement de son patron à l'Avenue Mon Repos 4 à Lausanne et des relations intimes se noueront entre eux. Elle n'apprendra que *Dumont* n'est pas le vrai nom de son amant qu'au cours de l'enquête, durant une grande partie de laquelle elle est enfermée à la prison du Bois-Mermet.



Hallicrafters Sky Champion S 20R
© dxing.com

Les sources d'Henri Doru

Lors de ses interrogatoires par le juge d'instruction militaire chargé de son dossier, H. Doru énumère les diverses sources de renseignement, au nombre de cinq, qui lui permettent de poursuivre son activité d'agent, bien que désormais sans liens directs avec le *Majestic*[407].

La première est le *canal Girod*. En réalité, derrière cette dénomination commune se cachent deux sources de natures fondamentalement différentes. Il y a d'abord les renseignements provenant de *Paul* par les courriers de G. Olivet et constituant la continuité de l'activité du réseau d'H. Doru à Paris. Cette source *traditionnelle* porte essentiellement sur la situation en France. En trouve ensuite une série de renseignements sur l'Italie et la France provenant des propres réseaux de l'officier du SR mis à disposition des Américains par l'intermédiaire d'H. Doru dans le but d'obtenir des informations concernant les Anglo-Saxons – données faisant alors cruellement défaut à la *Section Alliés*.

La seconde source d'H. Doru est la presse et la radio. Un kiosque bernois met de côté pour lui le journal roumain *Universul*, qu'il récupère en paquet lors de ses déplacements à la Légation américaine. Par ailleurs, il a fait l'acquisition d'un poste radio Hallicrafters Sky Champion[408]. Ce récepteur ondes courtes permet à son propriétaire de capter des émissions

[406] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 13.3.1944.
[407] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 22.2.1944.
[408] Il est intéressant de constater que, durant la durée de son séquestre d'environ 10 mois, l'appareil est utilisé par la cp.radio 7 qui travaille en collaboration avec le SR. L'armée tentera de le racheter à bas prix lors de la levée du séquestre.

clandestines en provenance de Roumanie, d'Allemagne et de France. Troisièmement, H. Doru établit des rapports à la suite de conversations fortuites lors de rencontres qu'il juge intéressantes ou, en quatrième lieu, établies à dessein, notamment avec des réfugiés yougoslaves et italiens mis à sa disposition – à sa demande – par A.-R. Galopin.

Enfin, H. Doru reçoit un certain nombre d'informations des Américains. Sa méthode pour obtenir de cette source des renseignements, qui se révèlent parfois d'une importance stratégique, n'est pas claire. Il affirme par exemple que « *dix jours avant le débarquement en Sicile,* [il a] *communiqué au Cap. Girod les points exacts de débarquement aussi bien que les points de départ. Trois jours avant le débarquement, en revenant de Berne,* [il] *lui* [a] *déclaré, en présence de Melle de Brémond, que le débarquement aura lieu dans trois jours*[409]. »

Les renseignements récoltés au moyen de ces diverses sources sont développés dans une cinquantaine de rapports tapés en trois exemplaires par H. de Brémond à l'attention de G. Olivet, de la Légation américaine et des archives d'H. Doru. Afin d'éviter à l'officier suisse et à B. R. Legge de retrouver dans le rapport leurs propres informations, ces dernières sont retirées de l'exemplaire avant l'expédition.

Le contenu

Les chefs de postes extérieurs ayant reçu l'ordre de ne pas archiver les rapports reçus de leurs agents[410], il est rare pour l'historien de pouvoir en apprécier la forme et le contenu. Toutefois, la série complète des rapports établis par H. Doru et archivés par lui ayant été confiée par la justice militaire au *Service de sécurité* de l'EMA, elle a été conservée, puis confiée aux Archives fédérales.

Au cours des interrogatoires menés par le juge d'instruction, H. Doru doit indiquer, pour chaque rapport, l'origine des renseignements qu'il contient et ses destinataires. Ainsi, il pourrait être possible de pratiquer une étude quantitative de l'apport des différentes sources et, de ce fait, de l'échange entre Suisses et Américains, voire une analyse grossièrement qualitative – il est en effet difficile de juger de l'importance des informations brutes pour un SR, et *a fortiori* de deux services aux besoins différents. Il est à noter cependant que, contrairement aux Américains qui acceptent les rapports uniquement sous forme papier, certains renseignements sont communiqués à G. Olivet oralement et ne font que parfois l'objet d'une confirmation écrite.

Jacques Lagrange

De manière générale, H. Doru fait personnellement l'aller-retour entre Lausanne et Berne pour la livraison de ses rapports, afin notamment d'en revenir avec des renseignements confiés oralement par B. R. Legge. Quelques documents sont toutefois expédiés par poste à l'adresse de M. Hart, huissier à la Légation, et, sporadiquement, H. Doru bénéficie des services d'un courrier.

Jacques Lagrange est un ingénieur belge né en 1893. Entre 1921 et 1932, il travaille pour la SdN dans une commission d'émigration gréco-bulgare[411]. De 1934 à l'invasion de la Belgique le 10 mai 1940, il est attaché aux services consulaires et commerciaux de la Légation américaine à Bruxelles. Devant l'avancée de la *Wehrmacht*, il est évacué sur le Consulat général américain à Lyon où il prend en charge les intérêts belges confiés aux Etats-

[409] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.
[410] Dans l'Affaire Doru, le juge d'instruction déplore de ne pouvoir comparer les archives de l'agent avec celles du PR lausannois et ainsi avoir la confirmation que tous les renseignements d'H. Doru ont été communiqués au SR.
[411] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, rapport de P. Loew à J. Eugster, 30.9.1944. A propos de J. Lagrange, n° OSS 668, voir également N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 255.

Unis. Parallèlement, il travaille pour les services de renseignement de ces deux pays[412]. En novembre 1942, en réaction à l'occupation de la zone libre par A. Hitler, il se réfugie sur sol suisse avec l'aide de la *Sûreté de l'Etat* belge et des services français[413]. Selon la première, en effet, les Allemands sont au courant de son activité clandestine. Le 1er décembre 1942, il est autorisé par les autorités suisses à entrer dans le service de presse de la Légation des USA à Berne, ville dans laquelle il élit domicile dans un premier temps. Désormais, son activité, rémunérée, consiste à établir des rapports de renseignements politiques et économiques, rarement militaires, sur la situation des pays occupés. Il tire ses informations avant tout de la presse étrangères, voire d'entretiens avec des personnalités. Il s'agit là naturellement d'une couverture.

En mai 1943, J. Lagrange déménage à Lausanne. Ce nouveau domicile implique pour lui des déplacements quotidiens entre Lausanne et Berne. C'est ainsi qu'à la demande des Américains, il assure le service de courrier entre différents informateurs et la Légation, dont le Français Paul Neyrac et, bien sûr, H. Doru. Il effectuera notamment la course une dizaine de fois, dans un sens ou dans l'autre, entre l'appartement de l'Avenue Mon Repos et la capitale. Découverte par le *Spab*, cette activité conduit à son arrestation, bien qu'il semble que ses relations avec H. Doru se soient limitées à des appels téléphoniques pour prendre rendez-vous et à la remise des rapports sous pli cachetés.

Si le statut de J. Lagrange n'est, dans cette affaire, que celui d'un simple courrier, qui peut justifier de ne pas connaître le contenu des plis qu'il transfert, le Belge n'en est pas moins, par ailleurs, un agent de l'OSS à part entière à l'insu du *Spab*. A ce titre et ayant été arrêté en service commandé, ses frais d'avocat sont pris en charge par l'organisation, non sans un certain retard[414]. Son activité à Lausanne profité également à la branche suisse de la *Sûreté* qui reçoit occasionnellement des rapports de sa part[415]. Au printemps 1944, l'antenne dirigée par A. W. Dulles, désireuse de pouvoir continuer de bénéficier du travail de J. Lagrange une fois libéré, présente la requête à Londres qu'il soit demandé au gouvernement belge en exil l'octroi d'un passeport diplomatique à son ressortissant. Elle estime en effet qu'un tel document serait utile à cet égard – sans doute pour le mettre à l'abri d'une nouvelle arrestation. Ainsi, Raymond L. Brittenham, l'officier américain de liaison avec Fernand Lepage, chef de la *Sûreté*, s'exécute[416]. Pour le service de renseignement belge, J. Lagrange est un excellent agent à qui on devrait donner tous les privilèges. Mais les Affaires étrangères ne l'entendent pas de cette oreille.

> The attitude of the Affaires Etrangeres is that he is known to all the intelligence organizations of Europe and as such, for them to issue him a special passport which is in the nature of a diplomatic passport, would be very likely to cause an incident. The Affaires Etrangeres thus categorically refused to issue such a passport[417].

Pour R. L. Brittenham, la morale de cette affaire s'impose comme une évidence :

> Apparently our troubles with the State Department are not without parallel in other governments[418].

La disgrâce d'Henri Doru

Durant l'automne 1943, les liens entre H. Doru et B. R. Legge se relâchent. Selon J. Lagrange et H. Doru lui-même, il semble qu'on commence à se méfier de l'agent français à la

[412] NARA RG226 Entry 214 Box 5 Folder 1, R. L. Brittenham à W. Shepardson, 11.4.1944. Voir également E. Verhoeyen, « Van magistraat tot geheim agent », p. 62.
[413] NARA RG226 Entry 214 Box 5 Folder 1, R. L. Brittenham à W. Shepardson, 11.4.1944.
[414] NARA RG226 Entry 190C Box 4 Folder 22, lettre d'A. W. Dulles à R. Hayden Alcorn, 5.4.1946.
[415] NARA RG226 Entry 214 Box 5 Folder 1, R. L. Brittenham à W. Shepardson, 11.4.1944.
[416] A propos de F. Lepage et de la Sûreté du gouvernement belge en exil à Londres, voir Emmanuel Debruyne, *La guerre secrète des espions belges, 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008, p. 107-133.
[417] NARA RG226 Entry 214 Box 5 Folder 1, R. L. Brittenham à W. Shepardson, 11.4.1944.
[418] *Id.*

Légation américaine. Malheureusement, aucun argument justifiant cette suspicion n'apparaît dans les documents.

Un élément d'explication est apporté par H. Doru au juge d'instruction de Watteville lorsqu'il évoque ses relations avec les USA – ses « *déceptions*[419] », comme ils les appellent. En novembre 1943, il annonce à la Légation américaine la capture de *Paul* et demande de l'aide pour le faire libérer. Il se voit répondre que, son contact avec Paris étant rompu, on lui supprime son budget. H. Doru, pour qui l'argent ne semble pas avoir été un élément important de motivation accepte la décision et tente de poursuivre gracieusement son activité en faveur des Alliés, mais il est désormais *persona non gratta* à la Légation américaine.

Au début de ses relations avec les Américains, H. Doru effectue de deux à trois déplacements à Berne par mois. Mais petit à petit, ces visites s'espacent, jusqu'à novembre 1943, où on lui refuse purement et simplement toute audience. Il n'obtient que l'autorisation d'envoyer ses rapports par la poste à l'adresse d'un huissier de la Légation nommé Hart, utilisé comme intermédiaire pour déjouer la censure.

Avant son départ de Paris, H. Doru aurait reçu l'instruction de *Max* de prendre également contact avec la Légation britannique. Il en aurait été dissuadé tout de suite par le B. R. Legge. Ce dernier lui aurait démontré l'inutilité d'une telle démarche en lui expliquant que, de toute manière, les services des deux pays alliés travaillaient main dans la main à Berne et que, de ce fait, ses renseignements seraient par la force des choses partagés avec les services de Sa Majesté. Frustré par le manque croissant d'intérêt de l'*Oncle Sam* à son égard, H. Doru démarche *Freddie* West. Selon son témoignage, sa tentative de rapprochement avec les Britanniques a un objectif essentiellement personnel. Il les estime au courant de son activité à Paris, puis à Lausanne, et il cherche à assurer ses « *intérêts et* [ses] *droits après guerre, étant convaincu* [qu'il ne peut] *pas compter sur le témoignage des USA*[420] ».

Il prend anonymement rendez-vous par l'intermédiaire de sa secrétaire avec l'officier anglais et se rend à Berne. Mais, lorsqu'il passe « *devant la maison du général West, en taxi,* [il s'aperçoit] *que la dite maison se trouvait juste en face de celle habitée par l'attaché USA* ». Il renonce donc à la visite « *pour ne pas être vu et pour ne pas indisposer* [le général Legge] *à* [son] *égard en* [le] *voyant faire une démarche sans l'avoir mis au courant auparavant, d'autant plus que cela tombait deux ou trois jours après* [qu'il] *leur avait demandé leur appui pour faire sortir* [son] *ami Paul de prison*[421]. » Bien qu'H. Doru ait mis préalablement G. Olivet au courant de sa démarche, il ne lui fait pas part de son échec.

L'enquête

L'enquête du *Spab* contre H. Doru débute curieusement peu de temps – un mois exactement – après l'arrivée de ce dernier en Suisse. A l'origine des investigations est l'annonce que le réfugié français fait paraître dans la *Gazette de Lausanne* du 14 mai 1943, dans laquelle « *un homme de lettres* » demande « *d'urgence une jeune femme comme secrétaire, exigeant une excellente présentation* », et offre « *de bons gages, ainsi que le remboursement de tous les frais*[422] ». Le caractère soi-disant suspect de cette offre d'emploi aurait mis la puce à l'oreille du *Spab*. En fait, c'est bel et bien sur dénonciation d'une répondante éconduite que les hommes de R. Jaquillard sont amenés à s'intéresser à cette affaire.

En effet, H. de Brémond n'est bien sûr pas la seule à répondre à l'annonce. Yvonne F., ayant offert elle aussi ses services, est conviée à un entretien chez un M. *Henri Dumont* à

[419] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.
[420] *Id*.
[421] *Id*.
[422] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, rapport du *Spab* daté du 5.1.1944. A noter que la date du rapport est erronée, certains faits relatés étant postérieurs. Le rapport a probablement été rédigé le 5 février.

Lausanne. Elle apprend que ce dernier, qui ne serait qu'un intermédiaire, cherche une secrétaire pouvant accompagner « *un homme d'Etat et homme de lettres*[423] » dans ses voyages en 1ère classe, dans les palaces, les dancings et les bars, qui accepterait de le tutoyer et qui se ferait passer pour sa femme, jusqu'à partager sa chambre à coucher. *Dumont* cherche en outre à savoir si Mademoiselle F. est « *bonne Suissesse* », si elle est prête à « *servir son pays* » et si elle est « *de toute discrétion* ». Il précise que, le cas échéant, elle serait conduite à Berne où elle serait assermentée. Mais, en définitive, il ne la rappellera jamais. De son côté, intriguée par ces exigences, Yvonne F. contacte la police. Le *Spab* se met alors en chasse. *Dumont* est surveillé et mis sous contrôle postal et téléphonique.

Par ce biais, on constate vite que le Français est en relation avec le SR. On en obtient d'ailleurs la confirmation officielle par A.-R. Galopin. Les services du suspect seraient même fort appréciés. Qu'à cela ne tiennent. Si ces références repoussent à plus tard une intervention, ils ne dissuadent pas pour autant les agents du *Spab* de poursuivre la surveillance. Et cette persévérance finit par payer. On découvre les liens qu'entretient *Dumont* avec la légation des Etats-Unis à Berne. Finalement, le 24 janvier 1944, H. Doru et H. de Brémond sont arrêtés et leur appartement est perquisitionné.

Le 28, J. Lagrange est interpellé à son tour par le *Spab* et placé au secret. L'arrestation d'un de ses employés accrédités fait bien sûr réagir la Légation américaine qui multipliera les démarches auprès des autorités suisses pour en connaître les raisons et s'enquérir de l'état de santé, par ailleurs précaire, du ressortissant belge. Sans résultat. C'est par leurs propres moyens que les Américains découvriront qu'il est détenu à la prison du Bois-Mermet à Lausanne, sans pour autant pouvoir le rencontrer. Il est mis finalement en liberté provisoire le 2 mars, pour entrer tout de suite à l'hôpital.

Le 29 janvier, on interroge un Roumain, Teofil Dan, qui officie comme guide dans une exposition itinérante d'art paysan, ayant notamment transité par l'Italie. Il a rencontré à plusieurs occasions H. Doru, lequel a retiré quelques informations de leurs entretiens.

A la suite de ces opérations et des premiers interrogatoires, le *Spab* livre ses conclusions à l'Auditeur en chef de l'Armée, tout en admettant par ailleurs que des larges zones d'ombres subsistent et qu'il poursuivra son enquête[424]. Le point le plus frappant de ce rapport est la conviction des enquêteurs du contre-espionnage qu'ils ne se trouvent pas « *en présence d'un apprenti dans le domaine de l'espionnage* ». Leur sentiment très négatif envers le prévenu principal de l'affaire s'explique par une série d'éléments. Tout d'abord, ils ne sont pas en mesure de s'assurer de qui est précisément H. Doru/*Dumont*. Ils s'interrogent sur les raisons pour lesquelles il est passé en Suisse. Est-il réellement venu pour échapper aux Allemands qui ont découvert son activité, comme il le prétend ? On le soupçonne d'avoir eu des contacts avec l'ambassadeur William D. Leahy à Vichy : est-il envoyé en mission commandée par les Américains ? Ses trafics avec les Allemands l'ont-ils « *brûlé* » à Paris ?

Le flou autour de son identité associé au peu de choses qu'ils apprennent de sa vie – ses origines reniées, son activité de touche-à-tout en France, notamment dans le domaine artistique, ses liens avec le service français, sa fortune, etc. –, à quoi il faut ajouter une personnalité avec un certain penchant pour la vantardise, en font un personnage antipathique. En effet, le *Spab* considère que « *les antécédents de DORU qui fut, à ses dires et à ceux de son ami DAN, homme de lettres, imprésario, restaurateur, etc., amènent à le considérer, en résumé, comme un aventurier et comme un espion professionnel*[425] ».

Sa facilité à nouer des contacts et sa capacité à les exploiter le font paraître comme un habile manipulateur. Par exemple, les inspecteurs considèrent que la manière dont H. Doru dit avoir échappé aux Allemands à Paris est « *révélatrice de sa méthode* ».

[423] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, rapport du *Spab*, 21.5.1943.
[424] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, rapport du *Spab*, faussement daté du 5.1.1944.
[425] *Id.*

> Il explique, en effet, que les officiers allemands qui l'interrogèrent et l'accusèrent d'espionnage auraient été compromis par lui en ce sens qu'il se serait livré avec eux à des trafics ou à d'autres opérations répréhensibles. On trouvera quelques essais d'employer cette méthode dans l'attitude de DUMONT à l'endroit des deux officiers suisses avec lesquels il fut plus particulièrement en rapport depuis son arrivée à Lausanne[426].

L'idée d'un *gentleman's agreement* entre G. Olivet et H. Doru est ainsi bien étrangère au *Spab*. Pour ses inspecteurs, l'habile espion a utilisé la crédulité de l'officier suisse et l'a piégé. Cela explique notamment leur acharnement contre H. Doru après avoir appris qu'il travaillait pour le SR.

Un des signes de la manipulation d'H. Doru est qu'en envoyant des rapports à la Légation américaine par la poste ou par l'intermédiaire de J. Lagrange, il ne montre pas une réelle volonté d'aller recueillir le plus souvent possible à Berne les renseignements nécessaires à G. Olivet. Autre signe de la capacité d'H. Doru à obtenir ce qu'il veut des officiers suisses : les interrogatoires d'internés chapeautés par A.-R. Galopin. En effet, le *Spab* « *trouve piquant qu'un aventurier étranger, d'identité incertaine, réfugié en Suisse, puisse ainsi mettre en œuvre les services de l'Armée pour se faire conduire à son domicile, sous escorte militaire, des internés étrangers qu'il interroge afin de procurer, entre autres à la Légation des USA, des informations utiles à la conduite de la guerre par ce pays belligérant, comme par exemple les informations sur les points de résistance du "maquis italien"*[427]. »

Par une lettre du 9 février 1944[428], le Conseiller fédéral Karl Kobelt, chef du DMF, ordonne l'instruction de l'enquête par le Tribunal territorial 1. Son juge d'instruction, de Watteville, reçoit le dossier le 12 février 1944. Il instruira l'affaire jusqu'au 14 juillet 1944. Sont prévenus le Français H. Doru, la Suissesse H. de Brémond, le Belge J. Lagrange et le Roumain T. Dan.

Une affaire d'Etat ?

Tout porte à croire que l'affaire Doru pose un problème important aux autorités suisses de par sa nature même. Sans espoir de pouvoir obtenir une condamnation d'H. Doru et consorts, la justice militaire, et le juge d'instruction en particulier, se trouve devant la nécessité de faire durer l'enquête le plus longtemps possible. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre de de Watteville à l'Auditeur en chef de l'Armée du 19 avril 1944 dans laquelle il demande que l'ordonnance d'enquête visant T. Dan soit annulée. En effet, il s'agit là d'un personnage secondaire dans l'affaire, dont l'innocence est d'ores et déjà acquise. Le Roumain souhaite suivre son exposition qui a déjà quitté la Suisse. De Watteville écrit à J. Eugster :

> Or pour des raisons que vous connaissez, cette enquête ne va pas se clore prochainement, mais devra rester le plus longtemps possible en suspens, à moins que de nouveaux faits ne soient découverts à la charge de Doru, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Il sera, par conséquent, difficile de retenir Dan aussi longtemps en Suisse. Je vous prie donc de m'autoriser à laisser partir M. Dan par annulation de l'ordonnance d'enquête décernée contre lui par le D.M.F.[429]

Dans ce passage, le juge d'instruction constate qu'il n'y a pas assez d'éléments contre H. Doru et que, de ce fait, l'enquête doit se prolonger le plus possible. Mais le but n'est pas de se laisser plus de temps pour découvrir de nouveaux faits à la charge de l'inculpé principal – ce qui apparaît comme une hypothèse très improbable.

A la lumière de l'enquête menée par le juge d'instruction, l'auditeur du Tribunal territorial 1, Pierre Loew, rédige le 30 septembre 1944 un rapport à l'Auditeur en chef de l'armée. Un examen approfondi de l'argumentation juridique établie en faveur d'H. Doru

[426] *Id*.
[427] *Id*.
[428] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, lettre de K. Kobelt à E. Krafft, 9.2.1944.
[429] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, de Watteville à J. Eugster, 19.4.1944.

montre toute l'ambiguïté de l'affaire pour la justice militaire suisse. Il est, dans un premier temps, admis que les faits « *constituent objectivement l'infraction d'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger*[430] ». De plus, au niveau « *subjectif* », H. Doru a bel et bien « *agi avec intention, soit conscience et volonté* ». Seulement, « *cette intention revêt-elle en l'occurrence un caractère dolosif ?* » En d'autres termes, y a-t-il eu volonté de la part d'H. Doru de tromper, d'abuser ? « *La question doit être résolue au regard des intérêts de la Suisse et non de l'Allemagne ; car cette infraction est punie par le droit suisse comme étant contraire à notre neutralité.* » Il s'agit là d'un point fondamental de la politique de neutralité de la Suisse. Les articles 93 CPM et 301 CPS, qui répriment l'espionnage au préjudice d'une puissance étrangère, n'ont pas vocation de défendre les autres pays. Il s'agit bien au contraire de permettre à la Suisse de se protéger. En se dotant de lois lui autorisant la poursuite des individus – ressortissants helvétiques ou étrangers – espionnant un des belligérants à partir du territoire national, elle consolide sa politique de neutralité. En effet, si elle n'intervenait pas contre de tels agissements, la nation lésée pourrait se croire défavorisée face à un ennemi libre d'opérer sur un sol soi-disant neutre.

Or, H. « *Doru a bien, par ses agissements, violé cette neutralité dont il a abusé, mais il n'a nullement voulu agir contre les intérêts suisses, puisqu'il a agi en accord avec notre S.R. suisse* ». Non seulement il n'a pas cherché à tromper la Suisse, mais, au contraire il a collaboré avec son armée en lui fournissant des renseignements importants en provenance de France.

> Le consentement ou la tolérance de notre S.R. à propos de son activité supprime l'élément délictuel subjectif.

Il est intéressant dans la suite du propos de P. Loew de constater un parti pris certain, lorsqu'il admet qu'H. « *Doru a de trop bonnes raisons malheureusement d'invoquer sa bonne foi, car le consentement et même la connivence du S.R. suisse – voire sa collaboration dans la transmission des informations d'origine française par la voie "Paul"-Girod-Doru-U.S.A. – permettaient à Doru d'admettre que son activité illégale était ainsi excusée et même en somme légalisée dans la limite des méthodes propres au S.R.* »

> Il convient de toute façon, même sans parler de vraie bonne foi, d'accorder alors à Doru le bénéfice de l'erreur de droit en vertu de l'art. 17 CPM.[431], ce qui permet non seulement d'atténuer la peine, mais de l'exempter de toute peine.

On relève dans ce passage une certaine amertume de l'auditeur.

P. Loew rajoute ensuite trois « *considérations impérieuses de convenance et d'opportunité* » qui, à son sens, imposent le classement de l'affaire. Premièrement, en cas de procès, H. Doru basera sa défense sur « *le consentement et la collaboration de notre S.R.* » et se dissimulera derrière la personnalité de G. Olivet, « *cet officier imprudent dont la responsabilité est manifeste – sans parler d'ailleurs de complicité !* ». Cette tactique aurait pour conséquence de mettre le Service de renseignement « *en mauvaise posture* ». Deuxièmement, « *il serait inopportun* » d'envoyer un officier du SR en jugement « *pour devoir ensuite acquitter Doru* », surtout qu'un « *acquittement doit être évité pour des raisons diplomatiques, puisque notre S.R. est compromis dans cette affaire* ». S'ajoute à cet argument que P. Loew est justifié à penser qu'un « *acquittement inciterait aussi Doru à réclamer des dommages-intérêts* ». Enfin, troisièmement :

> Il serait indécent de condamner, même par principe et avec sursis, un homme qui a fourni au S.R. suisse la plupart des renseignements transmis aux U.S.A., – qui a reçu par l'intermédiaire du Cap. Girod d'importantes informations provenant de l'agent "Paul" en France ; – qui n'a jamais reçu un

[430] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, rapport de P. Loew, 30.9.1944. Les citations suivantes, jusqu'à indication contraire, sont tirées de ce document.
En vertu de l'ACF du 4 août 1942, l'infraction en question ici est réprimée soit par l'art. 93 CPM, soit par l'art. 301 CPS (voir le point 5.1.7).
[431] Voir le point 7.10.11.

> sou de notre S.R. mais a payé de ses propres deniers le dit agent en France ; – qui a donné au Cap. Girod certains renseignements intéressants obtenus des U.S.A. grâce aux services rendus par lui aux U.S.A.

P. Loew relève le conflit entre « *les représentants du S.R. et du S.C.E., dont les uns désirent le classement et les autres le jugement* ». D'une part, il regrette « *infiniment* » que les officiers de renseignement « *ignorent que leurs méthodes spéciales d'information ne peuvent aller jusqu'à favoriser ou tolérer des agissements contraires à certains textes légaux* » – il se garde bien entendu de placer les limites à ne pas franchir en spécifiant lesquels. Il constate qu'il s'agit là d'une « *grave erreur du Cap. Girod, laquelle profite maintenant à Doru* ». L'auditeur déplore d'autre part que « *le S.C.E. n'ait pas pris contact dès le début de cette enquête avec le S.R., lorsqu'il constata d'emblée que le Cap. Girod avait en somme couvert l'activité de Doru* ».

Dans ses recommandations finales, P. Loew admet que, « *pratiquement, la fuite de Doru en France faciliterait* […] *le classement de l'enquête* » et conseille le non-lieu, voire la suspension sine die des poursuites. Il conclut qu'une « *solution négative paraît d'ailleurs répondre aux intérêts supérieurs de notre armée, étant donnée la part prise par le S.R. dans cette affaire dénoncée par le S.C.E.* »

Le 11 octobre 1944, les différents prévenus sont ainsi mis au bénéfice d'un non-lieu signé par J. Eugster, suivant l'avis de l'auditeur du Tribunal territorial 1. S'il s'avère qu'H. Doru s'est effectivement rendu coupable de service de renseignement au préjudice d'une puissance belligérante en faveur d'un pays étranger, « *vu l'intervention du S.R. suisse il pouvait, à juste titre, se croire en droit d'agir et il est exempté de toute peine*[432] ». Etant au courant des relations de service entre son patron et le SR, il est également admis qu'H. de Brémond pouvait en toute bonne foi se considérée comme autorisée à travailler pour H. Doru. La justice militaire admet que l'employé de la Légation américaine, J. Lagrange, n'ayant jamais pris connaissance des rapports remis sous pli cacheté, et T. Dan, qui ignorait tout des activités de son ancien compatriote, ne se savaient pas impliqués dans une activité illicite. Les officiers suisses G. Olivet et A.-R. Galopin, entendus comme témoins, ne sont pas mis en cause par la justice militaire, mais des sanctions internes et des décisions importantes seront prises par le SR. Au niveau pénal, l'affaire est donc classée.

Conclusion

Trois éléments fondamentaux peuvent être retirés de l'examen de l'affaire Doru. Le premier qu'il faut retenir est la place centrale occupée par le personnage de G. Olivet. La plupart des acteurs de cette affaire entretiennent des contacts avec le chef du PR lausannois, ce qui en fait en quelque sorte le pivot.

Ensuite, cette affaire illustre une fois de plus clairement le jeu officieux du *gentleman's agreement* que mène le SR. En échange des informations dont il a besoin, G. Olivet facilite considérablement l'utilisation par les Alliés du territoire helvétique comme plaque tournante de leurs activités de renseignement. Il *régularise*, avec l'aide de l'officier de police territoriale, la situation d'H. Doru à Lausanne et lui fournit des autorisations de circulation à l'intérieur du pays – et notamment entre le chef-lieu vaudois et la capitale fédérale. Il officie de surcroît comme intermédiaire entre les agents des divers réseaux, voire met lui-même en place des services de courrier avec la France.

Pour H. Doru, le *gentleman's agreement* joue un rôle particulièrement important. Durant toute la période allant de son arrivée en avril 1943 à son arrestation en janvier 1944, l'agent double, il est conscient de la situation délicate dans laquelle il se trouve vis-à-vis des

[432] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, décision de J. Eugster concernant l'enquête contre H. Doru, 11.10.1944.

autorités suisses. Il ne cesse de demander des garanties à l'officier du SR et cherche constamment à assurer ses arrières en lui communiquant toutes ses démarches, tous ses déplacements et tous ses renseignements. La conservation de toutes ses archives à son appartement témoigne bien de la confiance qu'il place dans son *protecteur*.

Et enfin, le troisième élément est la place d'*outsider* occupée par les Américains dans le *gentleman's agreement*. Aucun doute ne subsiste sur la complicité de G. Olivet et du SR avec le réfugié français, lequel s'en déclare volontiers agent, et même un des meilleurs. La collaboration avec Delage et le réseau du service de renseignement de Vichy est également un fait établi. Par contre, il n'y a pas d'élément permettant de supposer que les Américains soupçonnent le double jeu d'H. Doru. Par là, aucun indice ne permet de penser qu'ils ont accepté, dans ce cas précis, un accord tacite avec les Suisses. En réalité, ils sont, à un certain niveau, des victimes de l'opération.

H. Doru apparaît être une source capitale pour le SR. Il est fréquemment poussé par G. Olivet à intensifier ses visites à la Légation. L'agent français confiera qu'à peine de retour de Berne, l'officier suisse lui demande quand est prévu le prochain voyage, « *à tel point que cette question devenait une obsession*[433] » pour lui. Il affirme en outre que, lors des fréquents retards du courrier en provenance de *Paul* ou lorsque le rendez-vous avec B. R. Legge est trop éloigné, « *le Cap. Girod dans le désir de* [le] *voir partir à Berne, pour prendre le contact avec les U.S.A., venait lui-même chez* [lui] *pour dicter un rapport à Melle de Brémond pour avoir ainsi une raison d'y aller*[434] ». Ainsi l'importance d'H. Doru aux yeux de G. Olivet réside dans ses contacts avec les Américains et dans les informations qu'il est susceptible de soutirer à leur insu. Les renseignements désirés sont de deux natures. G. Olivet souhaite obtenir des nouvelles concernant les forces de l'Axe de source alliée, afin de procéder à des recoupements. Mais il cherche également à connaître les intentions américaines[435].

Toutefois, à un autre niveau de l'opération, les différents acteurs tirent à la même corde contre l'Allemagne. En mettant de côté le rôle d'H. Doru consistant à soutirer des renseignements aux Américains, il n'en demeure pas moins une organisation entrant parfaitement dans le schéma de la communauté d'intérêt et du *gentleman's agreement*, à la nuance que les Alliés ne connaissent pas l'implication des Suisses. Dans cette affaire, en effet, le SR établit, grâce à ses courriers, une liaison entre un réseau français à Paris et la Suisse. Les renseignements ainsi acheminés sur sol helvétique profitent alors à d'autres membres de la communauté, soit aux Américains. En définitive, la grande réussite de G. Olivet est d'avoir monté une opération à deux niveaux visant à obtenir à la fois des informations sur l'Axe et sur les Alliés.

L'affaire Doru, devenue affaire Olivet, constitue un événement marquant dans l'histoire de la collaboration entre le SR et les Alliés. En effet, l'officier suisse est pris la main dans le sac à appliquer une méthode de travail, qui certes est pratiquée par tous ses collègues, mais qui correspond très mal à la politique de neutralité de la Confédération. L'affaire déborde largement du cadre du service. De surcroît, la justice militaire se ridiculise à accuser un homme de renseignement au préjudice d'un belligérant en faveur des Etats-Unis, alors que toutes les preuves et tous les témoignages démontrent qu'il agit à l'initiative et avec l'appui d'un officier suisse et au bénéfice de la Suisse. Bien qu'un profond malaise subsiste sur les véritables motivations d'H. Doru – dont jusqu'à l'identité reste incertaine –, sa mauvaise foi ne peut être démontrée et un non-lieu est prononcé permettant à toutes les parties de se tirer à bon compte de cette impasse.

[433] AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944, procès-verbal d'audition d'H. Doru, 15.3.1944.
[434] *Id.*
[435] *Id.*

Le SR est contraint de réagir et prend deux mesures. La première décision est la mutation de G. Olivet à un autre PR. Cette mesure disciplinaire est prise uniquement pour la forme, puisque *Girod* reste actif au sein de la *Section Alliés*. La seconde semble tout aussi symbolique : le service interdit dès lors tout contact entre ses employés et des agents accrédités en Suisse. Cet ordre ne change pas beaucoup les pratiques de collaboration des chefs de PR avec les services alliés. Mais ils sont avertis qu'ils seront désormais seuls responsables si elles sont découvertes.

5.6.6 L'affaire Adamian

Des affaires mises au jour durant les recherches ayant mené à la présente étude, celle qui concerne Jean Adamian[436] figure parmi les plus frustrantes dans l'état actuel des connaissances. Officiellement, J. Adamian n'est qu'un des inculpés d'une affaire Forster initiée par une épouse ayant dénoncé son mari comme fanatique nazi à la fin de l'année 1943. En janvier 1944, l'affaire connaît un rebondissement. Si la piste Fridolin Forster constitue une impasse, l'amant de sa femme Mildred F., Alexander Wölfle, se révèle bien plus intéressant au regard de la lutte contre l'espionnage. Ce journaliste établi à Zurich travaille pour le vice-consul allemand Wilhelm Janke. A. Wölfle, membre de son réseau, reçoit entre beaucoup d'autres mandats, celui de se renseigner sur des collègues favorables aux Alliés. Parmi ces derniers, figurent René Payot et Paul du Bochet, mais aussi R. Langford de Reuter, Albert Lauffer de BUP[437], ainsi qu'un nommé Walter Garrett, correspondant de Exchange à Zurich[438].

Mais A. Wölfle est également chargé d'infiltrer un cercle gaulliste à Lausanne[439]. L'enquête du *Spab* montrera qu'il s'agit d'une association appelée *La Marseillaise*, officiellement une société sportive apolitique, fondée par J. Adamian et Jean-Pierre May. Font également partie du comité François Robinet, dit *Bob* et Jacques Tscherniak[440], sur le compte duquel A. Wölfle doit en particulier se renseigner. Selon W. Janke, il reçoit en effet de France des journaux[441] et des écrits illégaux qu'il diffuse en Suisse. La mission du journaliste

[436] A noter que J. Adamian a reçu de R. Micheli du PR de Lausanne un « *Certificat de travail* » au nom de *Vatchnadzé* (AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Adamian par le juge d'instruction Real, 22.6.1944). En effet, Jean est le fils de Thérésa Vatchnadzé, styliste parisienne, Géorgienne réfugiée en France, où elle a épousé en secondes noces un prince et officier tsariste. Son premier mari, père de Jean, David Adamoff, juriste à Moscou, a disparu durant la Révolution d'Octobre. T. Vatchnadzé a écrit ses mémoire (*De Bakou à Paris*, Paris, J'étais une fois, 1987). Durant la guerre, elle est impliquée dans l'achat d'œuvres d'art pour le musée d'A. Hitler à Linz (Günther Haase, *Kunstraub und Kunstschutz. Eine Dokumentation*, vol. 1, Hildesheim, Olms, 1991, p. 134).

[437] Tous deux travaillent dans le même bureau et tous deux sont poursuivis pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne dans le cadre d'une affaire de justice militaire. Les relations de R. Langford avec l'Attaché de presse de la Légation britannique à Berne est relevée par le *Spab* (AF E27/10557, rapport du *Spab*, 27.1.1944). Pour l'affaire de justice militaire, classée sans suite, voir AF E5330/1982/1 vol. 109 dos. 98/138 année 1943.

[438] AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Wölfle, 25.1.1944. W. Garrett est considéré comme un agent britannique par le *Spab* (AF E27/10981 vol. 1, rapport de *Dl*, 17.8.1944). En juin 1944, il contribue à la dénonciation de la Solution finale à Auschwitz et de la déportation des Juifs hongrois (Rudolf Vrba, « The Preparations for the Holocaust in Hungary: An Eyewitness Account », in Randolph L. Braham & Scott Miller (éd.), *The Nazis' Last Victims. The Holocaust in Hungary*, Détroit, Wayne State University Press, 2002, p. 99).

[439] AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Wölfle, 25.1.1944.

[440] Gravite également dans ce milieu Jean Daladier, alias *Jean Marieni*, fils de l'ancien Président du conseil des ministres, Edouard Daladier (voir par exemple AF E27/10557, écoute téléphonique, J.-P. May à J. Daladier, 7.3.1944). J. Daladier sera blessé lors d'une opération allemande contre un maquis de Franche-Comté en juin 1944, puis soigné en Suisse (Rémy, *Bourgogne et Franche-Comté*, t. 2, p. 47-56 ; voir également A. Dhote & M. Bobillier, *Résistance, Libération*, t. 1, p. 174).

[441] Il s'agit de *Combat* et de *La France*, dont J. Adamian fournit par ailleurs quelques exemplaires à A. Wölfle, pense-t-il, pour son travail de journaliste (AF E27/10557, procès-verbal d'audition de J. Adamian, 7.6.1944).

zurichois consiste donc à gagner la confiance du Français, afin de déterminer son rôle exact. Dans la foulée, il doit faire la lumière sur l'activité d'un nommé Georges Blun[442] qui, le vice-consul allemand en est persuadé, joue un double rôle, espion allemand et agent gaulliste, ainsi que sur J. Adamian, lequel, élève de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, partage sa vie entre les rives de la Limmat et celle du lac Léman. En décembre 1943, il cesse ses études et s'établit le mois suivant à Genève[443]. C'est le succès d'A. Wölfle à lier une relation avec J. Adamian qui amène le *Spab* à considérer ce dernier comme un élément du réseau mis en place par *Willi* Janke. Il est donc ainsi écroué le 31 mai 1944 en même temps que les autres suspects de l'affaire. Il apparaît toutefois très rapidement que ce jeune Français d'origine géorgienne travaille en réalité pour R. Micheli et le PR de Lausanne. Il est libéré le 22 juin 1944 après avoir certifié par écrit qu'il travaille exclusivement pour le SR[444]. Il faut préciser que la seule appartenance de J. Adamian au SR ne suffit pas à le faire libérer. Il faut l'intervention de B. Cuénoud, relayée par W. Müller, puis par J. Eugster, l'Auditeur en chef de l'armée, pour que le jeune Français soit relâché. Il faut dire que la réclamation du chef de la *Section Alliés* est sans équivoque :

> *[…]* j'ai depuis plus de 10 jours une de mes plus importantes filière*[s]* interrompue précisément à cause de l'arrestation d'un de mes agents, nommé Adamian, contre lequel rien ne peut être maintenu[445].

Il conclut son mémo en précisant « *l'énorme préjudice que* […] *causent, par les temps qui courent, des interventions de ce genre*[446] ». Le 24 juin 1944, faisant rapport par téléphone à l'Auditeur en chef sur la libération de J. Adamian, le juge d'instruction militaire Real, qui s'est trouvé, dans cette affaire, entre le marteau et l'enclume, déclare :

> Der UR[447] gibt seiner Auffassung Ausdruck, dass offenbar zwischen den Organen des ND[448] und denjenigen der SPAB ein gewisses Misstrauen vorhanden sei, was dazu beigetragen habe, dass sich diese beiden Dienstabteilungen gegenseitig offensichtlich nicht in genügendem Masse orientiert hätten[449].

Signalant qu'une méfiance mutuelle s'est installée entre le SR et le *Spab*, lesquels ne se sont pas suffisamment concertés, le magistrat militaire use de doux euphémismes pour évoquer une situation à l'évidence très tendue. L'appartenance de J. Adamian au PR de Lausanne est en effet connue du contre-espionnage depuis plusieurs mois. L'épisode suivant achèvera d'en convaincre.

Le 11 mars 1944, l'interception d'une communication téléphonique de R. Micheli à J. Adamian informe le service de R. Jaquillard que le jeune Français s'apprête à se rendre en France. Le lendemain très tôt, Edouard Gerschwyler du *Spab* se rend devant le domicile genevois de l'intéressé pour tenter de le prendre en filature. Un peu plus d'une heure plus tard, ne le voyant pas arriver, il prend le train pour gagner la Givrine, puis La Cure, qu'il sait être le lieu de passage.

> J'ai patrouillé aux environs de la Cure, mais je n'ai personne rencontré. Je n'ai également relevé aucune trace de skis sur la route Givrine-la Cure[450].

Le policier décide alors d'aller trouver Coderey, le chef du poste de douane.

---

[442] Selon A. Wölfle, G. Blun est un journaliste qui, durant longtemps, était correspondant du *Petit Parisien* et du *Journal Journal* à Berlin (AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, procès-verbal d'audition d'A. Wölfle, 4.5.1944).
[443] AF E27/10557, procès-verbal d'audition de J. Adamian, 1.6.1944.
[444] AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Adamian par le juge d'instruction Real, 22.6.1944.
[445] AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, mémo de B. Cuénoud à W. Müller, 13.6.1944.
[446] *Id*.
[447] *Untersuchungsrichter* (juge d'instruction).
[448] *Nachrichtendienst* (SR).
[449] AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944, note de Real, *Verbal des UR*, 24.6.1944.
[450] AF E27/10557, rapport d'E. Gerschwyler (*Pg*), n° 756, 13.3.1944.

> Lors de notre entrevue, nous sommes venus à parler des hommes que le S.R. employait. De ce fait, il m'a inform*[é]* que le lundi 13.3.44, il devait passer un nommé ADAMIAN Jean par ordre du Lt. MICHELI (Richard) du S.R. de Lausanne. L'intéressé devait descendre du train à la Grivine et venir à ski en direction de la Cure. Peu avant ce village, le chef de poste de la Cure devait le rejoindre sur la route et le faire passer la frontière[451].

Bien que non liée à l'affaire, la suite du récit est intéressante pour montrer les pratiques du SR à la frontière :

> Le même jour devait également arriver un autre individu qui lui, avait ordre de descendre du train à la Cure, car le Lt. MICHELI ne voulait pas que ces deux individus soient ensemble pour passer la frontière[452].

J. Adamian sera de retour en Suisse le 18 mars 1944, passant par le même chemin[453].

Ces extraits du rapport d'E. Gerschwyler présentent l'exemple d'une bonne coopération entre le SR et les organes douaniers. Ils sont toutefois contrebalancés, dans le même rapport, par le récit de l'entrée en Suisse de J. Adamian quelques jours plus tôt, le 8 mars 1944. A cette occasion, Coderey refuse au jeune Français « *un papier de légitimation*[454] » et s'apprête à le refouler. Il faut l'intervention de R. Micheli auprès de Frédéric Rapp, commandant du corps des gardes-frontière du 5e Arrondissement des douanes, pour que J. Adamian soit admis sur le territoire de la Confédération. On comprend cela dit assez bien qu'il soit plus facile pour les douaniers helvétiques de gérer la sortie des agents du SR que leur entrée. Ils sont généralement informés de l'heure exacte de leur arrivée sur place et orientés sur leur identité, souvent attestée par des papiers d'identité que l'intéressé déposera au poste avant de franchir les barbelés.

Le policier du *Spab* conclue donc son rapport de mars 1944 par l'affirmation qu'il « *ne fait pas de doute que Sieur ADAMIAN est un agent du S.R. de Lausanne*[455] ». Ainsi trois mois avant son arrestation, son rattachement au SR ne fait plus de doute pour le service de contre-espionnage. Il faut dire tout de même que le crédit de J. Adamian est entaché d'un soupçon de trafic de devises, d'or, de platine, de diamants industriels et de médicaments, soupçon qui est en partie confirmé par l'intéressé durant ses auditions[456]. Certes, ce délit ne regarde en rien le *Spab*. Mais il est susceptible de faire naître une fois de plus à l'égard du SR, la méfiance du contre-espionnage quant à la valeur des agents qu'il recrute.

Le caractère frustrant de cette affaire Adamian réside dans l'implantation de ce jeune homme dans la communauté internationale du renseignement qu'on subsume du fait de certains noms qu'on retrouve dans son agenda et dans sa correspondance, mais sans que le *Spab* ait poussé plus avant ses investigations. On trouve ainsi des inscriptions dans son registre téléphonique qui laisse penser qu'il a des contacts avec la Délégation des MUR à Genève, soit « *Dunoyer 56057* », « *Martell 56668* » et « *Souton 56960*[457] ». Il se peut que ces mentions fassent référence respectivement à J. Davet, alias *Dunoyer* – J. Adamian précise à son sujet qu'il s'agit d'un vieux monsieur, ce qui correspond assez bien –, à Philippe Monod, alias *Martel*, et à Jean-Marie Soutou. Si ces trois attributions relève largement de la spéculation, ne fait aucun doute celle de « *Garrett 38822* » à W. Garrett – surveillé par A. Wölfle –, et donc très probablement avec le renseignement britannique. Par ailleurs, il justifie certaines inscriptions dans un carnet comme se rapportant à un rendez-vous à Porrentruy en avril 1944 avec « *Cartier* », soit James Quartier-la-Tente, bras droit de D. Surdez. Dans ce même carnet figure l'inscription « *Grandvillard, Poste, Melle. L. Raillot, demander Maurice, Yvonne Quain* ». Il s'agit là, selon J. Adamian, des renseignements nécessaires à son dernier

[451] *Id*.
[452] *Id*.
[453] AF E27/10557, rapport d'E. Gerschwyler (*Pg*), n° 761, 23.3.1944.
[454] AF E27/10557, rapport d'E. Gerschwyler (*Pg*), n° 756, 13.3.1944.
[455] *Id*.
[456] AF E27/10557, procès-verbal d'audition de J. Adamian, 7.6.1944.
[457] *Id*.

passage de France en Suisse[458]. Il précise en outre qu'au moment où il se présente à la poste de Grandvillars, *Maurice* est introuvable et que ce sont des contrebandiers qui lui font passer la frontière, jusqu'à la ferme Quain.

Enfin, sont à mentionner les relations de J. Adamian avec André Hirsch, informateur de Paul de Saugy, puis de Roger Farquet[459].

5.6.7 L'affaire Farquet

Dans les mois qui suivent la capitulation allemande, le *Spab* s'attèle à la lourde tâche de trier ses archives. Chaque affaire fait l'objet d'un résumé et d'une appréciation de la part d'un inspecteur : faut-il conserver le dossier ou non ? C'est ainsi que le 8 août 1945, E. Gerschwyler écrit :

> FARQUET Roger, membre du SR suisse, a occupé nos services en mars 1944. Le susnommé homme remuant et désintéressé ? *[sic]*, a été l'objet de dénonciations émanant des Cap. OLIVET et autres fonctionnaires du SR. En un mot, l'on reprochait à FARQUET de profiter de sa position au SR, pour faire un trafic de d*[e]*vises et autre.
> Longue enquête et perquisition. Rien n'a été retenu contre FARQUET. Dans cette affaire, nous avons également effectué une perquisition chez Sieur HIRSCH André.
> PROPOSITION. Dossier à conserver[460].

L'affaire débute avec une lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard par laquelle il demande au *Spab* d'enquêter sur son agent de Genève. Employé « *à titre tout à fait bénévole* », ne se faisant rembourser que ses frais, R. Farquet, « *par son dévouement* » qualifié « *d'absolument désintéressé* » – terme repris avec suspicion dans le résumé d'E. Gerschwyler –, « *a déjà rendu de signalés services* » au SR. Toutefois, de « *vagues rumeurs* » et des « *accusations plus ou moins précises* » circulent à son sujet et le chef de la *Section Alliés* se demande si elles ont ou non « *un fond de vérité*[461] ».

Pour P. Clément, R. Farquet est un « *travailleur acharné* », qui « *naturellement* […] *est en contact avec des personnes de tous les milieux devant chercher ses renseignements un peu partout, sauf vers des "enfants de cœur"* ». Ainsi, bien qu'estimant que son agent est « *victime d'une méchanceté* [fomentée] *par le Plt. OLIVET du S.R. de Lausanne*[462] », le chef du PR de Genève admet que ses fréquentations puissent en quelque sorte justifier les rumeurs.

De son côté, A. Hirsch, relation de R. Farquet jugée particulièrement compromettante dans cette affaire, écrit qu'effectivement, bien que refusant « *l'appellation de "trafiquant"* », il a « *gardé le contact avec* [ses] *affaires de France* » qu'il « *continue de diriger* » depuis la Suisse, tout comme celles de « nombreux amis suisses et français réfugiés ». Il admet se charger « *de la gérance de titres,* [du] *rapatriement des capitaux ou même* [de] *leurs transformations*[463] ».

R. Farquet est personnellement lié avec un bon nombre de ses informateurs. En ce qui concerne A. Hirsch, il garde toutefois ses distances. Tous deux collaborent depuis l'automne 1943. A. Hirsch était précédemment agent de P. de Saugy, mais suite à un différend entre les deux hommes, l'officier a demandé à R. Farquet de reprendre le traitement de ce contact. Si on en croit *Chappuis*, leurs entrevues se limitent à deux à trois par mois, « *au grand*

---

[458] Le rôle du bureau de poste de Grandvillars et de son receveur, Auguste Graillot – et non *Raillot* –, dans le passage de la frontière, notamment par les agents de la Délégation des MUR, est développé par Marie-Antoinette Vacelet, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente, 1939-1944*, Besançon, Cêtre, 2004, p. 116-119. Parmi les passeurs liés à cette filière, figure P. Berger (voir le point 3.1).
[459] Voir le point 5.6.7.
[460] AF E27/10673, note d'E. Gerschwyler, 8.8.1945.
[461] AF E27/10673, lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard, 16.2.1944.
[462] AF E27/10673, note d'E. Gerschwyler, 5.3.1944.
[463] AF E27/10673, lettre d'A. Hirsch à R. Farquet, 24.2.1944. Il est à relever que la formulation de la lettre montre que les deux hommes ne sont pas des amis intimes, ce qui distingue cette relation de celles que le représentant de Nestlé entretient avec bon nombre de personnalités impliquées dans cette affaire.

maximum[464] ». L'atout de cet agent pour le SR n'est apparemment pas les informations qu'il récolte, mais les personnes qu'il côtoie. Ce publicitaire suisse rapatrié de Paris est en effet en contact avec des milieux français, tant en France qu'en Suisse, dont certains éléments passent régulièrement la frontière. Parmi eux figure E. Goldflam, informatrice du SR et maîtresse d'A. Hirsch, ainsi que l'artiste lyrique Lucienne Guyot, dite *Liliane Gills* ou *Miss France*, laquelle livre également des renseignements à P. de Saugy[465].

Ce dernier traîne derrière lui une solide réputation de trafiquant. Il ne nie pas d'ailleurs passer des devises à travers la frontière franco-suisse. Il déclare toutefois que ces flux proviennent de la gestion de sociétés en France et n'ont rien d'illégaux. Il n'est pas dans mon propos de juger si l'activité d'A. Hirsch est répréhensible ou non – les écoutes téléphoniques montrent dans tous les cas que ses échanges ne concernent pas uniquement des devises, mais qu'il cherche également à écouler des diamants[466]. Elles dévoilent également – ce qui regarde bien plus le présent sujet – que le publicitaire est en relation avec Frederick J. Stalder à la Légation des Etats-Unis à Berne. L'importance d'A. Hirsch pour ce bras droit d'A. W. Dulles est assez grande pour qu'il accepte, le 22 février 1943, de faire le trajet entre la capitale et Genève pour « *une communication très importante et confidentielle*[467] » dont, *a priori*, il ne connaît pas la portée. De même source, on apprend qu'A. Hirsch est en outre en relation étroite avec J.-P. May, appartenant au cercle *sportif* français de Lausanne qu'il a fondé avec J. Adamian[468], ainsi qu'avec *Gino*, soit Louis de Pace[469]. Il arrive à A. Hirsch de passer lui-même la frontière. Ainsi, il est arrêté le 22 août 1943 par les Italiens dans la région d'Annemasse[470].

Chappuis est un *homme-passerelle*. Bien que fortement lié au SR, il n'y représente officiellement qu'un informateur bénévole. Cela lui permet d'entretenir des relations avec une foule de membres étrangers ou suisses de la communauté du renseignement à Genève, sans impliquer directement le service. L'activité de R. Farquet en faveur du PR de Genève transparaît dans les nombreux comptes rendus issus du contrôle de sa ligne téléphonique. C'est le cas notamment de son rôle de bras droit en matière de passage de la frontière, tant en faveur de P. Clément que de P. de Saugy. Les écoutes ont toutefois leurs limites, l'existence du contrôle téléphonique étant connue de l'intéressé et de son entourage[471]. Ainsi, par exemple, cet appel du poste de douane de Veyrier (*Sieur X*) du 31 mars 1944 :

> X. : Nous n'avons pas p*[u]* atteindre Mr. Rochat[472]
> F. : Il est absent aujourd'hui toute la journée
> X. : Il y a Mr. Francfort qui est entré. Comment est-ce qu'il faut faire
> F. : Je m'en vais monter
> X. : Entendu[473].

[464] AF E27/10673, procès-verbal d'audition de R. Farquet, 29.3.1944.
[465] Le rôle d'intermédiaire d'A. Hirsch entre P. de Saugy et L. Guyot est confirmé par le contrôle téléphonique (AF E27/10511 vol. 1, écoute téléphonique, *Saugy (évent. Sosi)*, soit P. de Saugy, à A. Hirsch, 22.2.1943)
[466] AF E27/10511 vol. 1, écoute téléphonique, A. Hirsch à *Berthoud – agent de change*, 7.4.1943.
[467] AF E27/10511 vol. 1, écoute téléphonique, A. Hirsch à F. J. Stalder, 22.2.1943.
[468] Notamment AF E27/10511 vol. 1, écoute téléphonique, J.-P. May à A. Hirsch, 20.2.1943. A propos du cercle français, voir le point 5.6.6.
[469] Voir A. Devigny, *Je fus ce condamné*, p. 317 ; G. Groussard, *Service secret*, p. 424.
[470] AF E27/10511 vol. 2, rapport de M. Streit à *a*, n° 511, 27.8.1943.
[471] Le passage suivant témoigne de cet état de fait : « *Fernand est si "gai" que Mme. Farquet ne peut s'empêcher de lui en faire la remarque en ajoutant – parce qu'il la taquine :*
Dame F. : Fernand, vous oubliez complètement que le téléphone est écouté.
Fernand : Je sais, je sais, tout le monde le sait, mais je m'en fiche pas mal. » (AF E27/10673, écoute téléphonique, *Sieur "Fernand"* (soit probablement Fernand Demierre) à Yvonne Farquet, 29.3.1944).
[472] Soit P. de Saugy du PR de Genève.
[473] AF E27/10673, écoute téléphonique, *Sieur X.* (douane de Veyrier) à R. Farquet, 31.3.1944.

Cette transcription d'appel montre très clairement le rôle de remplaçant que R. Farquet joue en faveur des officiers du PR de Genève – en l'occurrence, ici, de P. de Saugy –, tout au moins dans le domaine du passage des agents, rôle bien connu des organes de surveillance de la frontière.

Contrairement à l'affaire Adamian, frustrante par l'obstination des enquêteurs à démontrer l'implication d'un agent allié en faveur d'un réseau allemand, les recherches dirigées contre R. Farquet sont une aubaine pour l'historien. Bien que les accusations soient apparemment infondées, l'acharnement des inspecteurs du *Spab* met en lumière l'implantation d'un agent du SR – et par là même le SR lui-même – au sein de la communauté du renseignement. Ce type d'enquêtes donne également l'occasion d'un regard externe sur cette dernière, au travers des yeux des policiers qui effectuent des filatures. Des bribes de son activité sont capturées l'espace d'un instant. Ainsi, par exemple, E. Gerschwyler, informé d'un rendez-vous de R. Farquet au café Lyrique à Genève le 3 mars 1944, s'y rend pour tenter de déterminer l'identité de l'inconnu qu'il doit rencontrer.

> FARQUET n'est pas venu au Lyrique. Dans l'établissement se trouvaient les caps. CLEMENT et de R*[A]*EMY du S.R., en compagnie de deux individus venant de France. En outre, un nommé GUILLAUME[474] semblait attendre également au Lyrique ; il n'était pas en compagnie du cap. CLEMENT. Il se peu*[t]* que GUILLAUME attendait FARQUET[475].

De tels *instantanés* montrent le goût des officiers du SR pour les établissements publics lors des rencontres avec leurs agents – constaté également à Porrentruy et à Neuchâtel.

En marge de l'affaire Farquet, on relèvera qu'elle comporte un volet troublant relatif à un des membres les plus célèbres de la communauté du renseignement en Suisse. Le 12 juillet 1943, en effet, l'inspecteur Aimé Campiche du *Spab* écrit à ses supérieurs que « *de bonne source, on* [l']*informe que les Allemands ont des raisons de penser qu'il se trouve actuellement en* [S]*uisse un colonel français GROUCHARD ou GROUSSARD* […]*, qui serait chef d'un bureau de renseignements pour le compte du comité national d'Alger*[476] ». Le 16, il se voit signifier que l'officier français est en Suisse « *sous autorisation spéciale du S.R.S.* », pour lequel il œuvre, « *tout en travaillant pour la résistance française et le S.R. anglais*[477] ». Le supérieur d'A. Campiche précise également que la *Bupo* ne s'intéresse pas à ce « *étant donné sa situation et son activité* », puis lui donne l'ordre, à peine dissimulé, de laisser cette affaire de côté.

> Comme nous croyons savoir de quelle source émane le renseignement à la base de votre rapport, nous nous demandons s'il n'y a pas lieu de considérer cette affaire comme classée[478].

Dans un mémo du 19, A. Campiche obtempère, visiblement à contrecœur. Oui, il s'en remet à la « *décision de considérer cette affaire comme momentanément* [sic] *liquidée* », mais se réserve le droit de « *reprendre au cas où, soit de la part de* [son] *informateur*[479] », soit du côté du *Spab*, des éléments nouveaux viendraient la relancer. Il précise en outre :

---

[474] Il s'agit de Louis Guillaume, informateur bénévole du SR, voir le point 2.7.6. Le milieu, dans lequel celui-ci évolue, est décrit par A. Devigny : « *Une équipe de Méridionaux vint elle aussi se réfugier à Genève. Tiramini, dit « Jeannot », retrouvait l'ancien commissaire de Nice du nom de Cottoni, le patron d'une célèbre agence de police privée s'appelant Guillaume et le Sicilien, administrateur de casinos, journaliste à ses heures, Louis de Pace dit « Gino ». Ils faisaient tous du renseignement pour utiliser une expression alors à la mode soit pour le compte des Britanniques, soit pour un service français de Berne dirigé par un officier de marine, le capitaine de corvette Trauttmann* » (*Je fus ce condamné*, p. 317). A. Devigny oublie de mentionner la collaboration de ces personnages avec le SR.

[475] AF E27/10673, rapport d'E. Gerschwyler, 5.3.1944.

[476] AF E27/10673, rapport d'A. Campiche à *Pi*, n° 563, 12.7.1943.

[477] AF E27/10673, mémo de *Pi* à A. Campiche, 16.7.1943.

[478] *Id*.

[479] AF E27/10673, mémo d'A. Campiche à *Pi*, n° 570, 19.7.1943.

> Je ne me désintéresse cependant pas complètement parce que le fait d'être un indicateur du S.R. n'est pas nécessairement une réf*[é]*rence de tout repos…[480].

Si on ne saurait, au travers d'une seule affaire comme celle-ci, attribuer à l'inspecteur du *Spab* une orientation politique influençant son travail. Il apparaît toutefois évident qu'il ne fait pas sien les choix du SR quant aux informateurs et qu'au moins un des siens est assez proches des milieux allemands. Or, si le commandement du service de contre-espionnage décide d'éloigner l'inspecteur de G. Groussard, ce n'est pas, comme il l'annonce, parce que l'officier français travaille pour le renseignement suisse. Il donne l'ordre en effet, quelques jours plus tard à un autre inspecteur, Marc Streit, de se renseigner sur *Gilbert* et sa maîtresse Suzanne Kohn[481].

Le rapport de M. Streit suit le 27 juillet déjà et ne fait que confirmer ce que le *Spab* sait déjà par ailleurs, mis à part quelques informations supplémentaires sur la compagne de G. Groussard, laquelle bénéficie également de la protection du SR.

> Groussard alias Gilbert, est connu comme un des agents actifs de la résistance française et, à part les officiers de notre S.R., il est incontestable qu'il rencontre des agents anglais. Etant donné ses attaches avec notre service, je n'ai pas poussé davantage l'enquête[482].

La différence d'attitude des deux inspecteurs, A. Campiche et M. Streit, envers leurs camarades du renseignement apparaît ici évidente. Alors que le premier semblait prêt à poursuivre malgré les ordres – tout en émettant un doute sur le bien-fondé de l'immunité accordée aux protégés du SR –, le second, qui reçoit l'ordre de se renseigner sur *Gilbert*, se contente de confirmer ce qu'on lui a communiqué. S'il apparaît au travers de ce cas que les policiers du contre-espionnage disposent d'une marge de manœuvre individuelle certaine, il est intéressant de constater que le commandement du *Spab* semble choisir les hommes qu'il met sur les affaires en fonction de leur sensibilité. On précisera en passant qu'autant l'entrain d'A. Campiche a pu l'inquiéter, autant l'attentisme de M. Streit est pour lui un peu léger. Au-delà des réclamations allemandes qui paraissent sans effets, il estime tout de même « *qu'il ne faut pas perdre l'activité de l'intéressé de vue et qu'il y a lieu de surveiller ses agissements*[483] ».

L'attitude des officiers du SR au cours de cette affaire relève quant à elle du double-jeu. Si R. Farquet est rapidement mis au courant par ses supérieurs qu'une enquête court à son encontre, il n'en demeure pas moins que celle-ci a été initiée par B. Cuénoud lui-même et que le chef de la *Section Alliés* ne manque pas une occasion de la relancer dès qu'un élément nouveau lui est communiqué. Le 30 mars 1944, il se fait l'écho de déclarations d'un sous-officier des douanes en poste à la Renfile[484]. R. Farquet aurait, « *dans le courant du mois de novembre 1943* », facilité le passage de la frontière à 135 Britanniques et Américains en partance pour l'Espagne[485]. C'est ainsi également que l'arrestation, à la frontière franco-genevoise, d'un jeune étudiant parisien réfugié à Genève, Francis Zielinski, alias *Francis Dubois*, en septembre 1944, fournit le prétexte d'une nouvelle lettre à R. Jaquillard. Plusieurs mois après qu'elle s'est enlisée faute d'éléments solides à charge, elle annonce que « *l'affaire Farquet rebondit*[486] ». F. Zielinski est en effet l'auteur d'un mémo de six pages, trouvé sur lui, dans lequel il raconte comment il s'est fait interroger conjointement par R. Farquet et G. Groussard suite à des déclarations qu'il a faites à un réfugié français nommé Jean Plassac[487] –

[480] *Id.*
[481] AF E27/10673, mémo de *Pi* à M. Streit, 22.7.1943. Il est à relever que, pour autant, A. Campiche est tenu au courant de cette mission (AF E27/10673, mémo de *Pi* à A. Campiche, 22.7.1943).
[482] AF E27/10673, rapport de M. Streit à *Pi*, 27.7.1943.
[483] AF E27/10673, mémo de *Pi* à M. Streit, 29.7.1943.
[484] Ce poste se situe en zone rurale, sur la commune de Jussy, à quelques kilomètres au nord-est d'Annemasse.
[485] AF E27/10673, lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard, 30.3.1944. Ces dires ne semblent pas avoir fait l'objet d'une vérification de la part du *Spab*.
[486] AF E27/10673, lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard, 29.9.1944.
[487] AF E27/10673, mémo de F. Zielinski.

lesquelles seraient peut-être à l'origine des rumeurs concernant *Chappuis*. Les deux hommes cherchaient notamment à savoir d'où le jeune Parisien tenait ses informations, mais surtout à lui adresser une sérieuse remontrance :

> Monsieur Gilbert me déclare que j'ai dit que le colonel était un vieux gâteux, il me dit qu'il n'admet pas de tels propos et qu'il ne vend pas de renseignements aux Suisses. *[...]* il travaille dans le silence autant qu'il peut, il ne demande pas des éloges, il ne demande rien. Mais il ne veut pas qu'on aille dire du mal de lui, car c'est inadmissible et cel*[a]* peut porter un grave préjudice à son travail et à la cause commune. Il me dit que c'est en ramassant de tels "ragots" et en les transmettant qu'on oblige les Suisses à sévir contre les Français, etc… Dans le cas particulier, ils travaillent dans un pays neutre, la Suisse, et il tient à éviter d'obliger les autorités à porter leur attention sur leur travail (je ne suis pas absolument sûr des termes ci-dessus, mais il y a quelque chose de cel*[a]* dans l'idée qui m'a été exprimée).

Les paroles rapportées par F. Zielinski ne sont peut-être littéralement celles sorties de la bouche de G. Groussard, mais elles correspondent parfaitement, sur le fond, au *gentleman's agreement*.

Le souci de B. Cuénoud « *de ne pas utiliser de collaborateur ayant* [quoi que] *ce soit à se reprocher*[488] » peut-il à lui seul expliquer son comportement ? L'envisager ne revient-il pas à admettre que le chef de la *Section Alliés* ne saurait que peu de choses de l'activité de ses agents et de leurs relations, notamment avec les services alliés sur la piste desquels il croit bon de mettre les limiers du *Spab* ? Une hypothèse serait qu'il tente par cette manœuvre de se couvrir, ainsi que le SR, en faisant mine de prendre les devants dans une affaire à propos de laquelle courent des rumeurs, sachant qu'elle ne sera qu'une impasse pour le contre-espionnage une fois quelques mesures prises. On comprendrait ainsi que les principaux concernés sont mis très rapidement au courant du lancement de l'enquête, de la mise sous écoute de leur ligne téléphonique et du contrôle postal. Mais comment expliquer l'énorme prise de risque vis-à-vis de l'antenne genevoise, en particulier de ses officiers ?

5.6.8 L'affaire Plottier

L'affaire suivante se déroule également au bout du lac Léman. Félix Plottier, né en 1908 à Bonneville, est « *un des fondateurs de l'Armée secrète et des maquis de Haute-Savoie*[489] ». *Brûlé* en France, il franchit clandestinement la frontière, « *dans la région de Monniaz le 13 juillet 1943*[490] ». Il s'enregistre en Suisse sous le faux nom d'Henri Fournier[491]. Sous le pseudonyme de *Flaubert*, il entre au service de la Délégation des MUR[492], pour laquelle il devient responsable des « *passages par le lac et la montagne* », par où transitent « *les encombrants (vêtements chauds, chaussures, armes destinés aux maquis, publications interdites, etc.)*[493] ».

Sa position à la Délégation le met également au contact des rapports de renseignement venus de France et d'autres pays sous la botte allemande.

> Je recevais régulièrement, pour autant que faire se pouvait, des courriers français, provenant de pays occupés par les troupes allemandes et qui me remettaient des renseignements d'ordre militaire et politique. Ces courriers venaient clandestinement en Suisse et me remettaient des documents. Je faisais remettre des documents au service de renseignements suisse, par la personne

[488] AF E27/10673, lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard, 2.5.1944.
[489] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 56.
[490] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 13.5.1944. A l'époque de cette audition, F. Plottier use toujours de sa fausse identité. Toutefois, cette information pouvant éventuellement être vérifiée et un mensonge ne présentant aucun intérêt, elle peut être considérée comme sûre. Monniaz est un hameau de la commune de Jussy, adossé à la frontière genevoise et face du village français de Moniaz.
[491] Etonnamment, il figure sur la liste nominative des *Personnes enregistrées à la frontière genevoise par l'Arrondissement territorial de Genève* sous son faux nom, mais ses vrais prénoms de Félix Xavier Arthur (etat.geneve.ch).
[492] Voir le point 3.7.2.
[493] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 263.

> qu*[i]* me les apportai*[t]* et qui étaient susceptibles d'intéresser le S.R. suisse. Les renseignements d'ordre militaire et politique concernant la résistance française me parvenant par le même canal, étaient triés par moi et je prenais les décisions qui s'imposaient pour une partie de ces renseignements ; quant à l'autre, elle était remise à mon chef en Suisse, dont je refuse d'indiquer le nom. Ces renseignements ne passaient pas par le S.R. suisse.
> Je dois préciser que j'ai également fait parvenir d'une manière clandestine, des renseignements identiques à ceux que je recevais, à la Résistance en France[494].

Toutefois, lorsque le juge d'instruction lui demandera s'il reconnaît « *avoir organisé à Genève un service de renseignements militaires et autres dans l'intérêt de la résistance française* », il répondra :

> Je n'ai pas à proprement parlé organisé un service de renseignements pour la résistance française. Vu le rôle que j'avais joué en Haute Savoie, comme membre de la résistance, j'avais de nombreuses relations avec les gens de la Résistance. Ils venaient me voir régulièrement, m'apportant des renseignements et emportant ceux que j'avais pu recueillir. J'ai fourni de nombreux renseignements au S.R. Suisse, mais toujours par intermédiaires[495].

Condamné en France par contumace à 10 ans de travaux forcés en octobre 1943, F. Plottier travaille essentiellement depuis Genève, sans franchir lui-même la frontière. Il admettra toutefois l'avoir fait par deux fois depuis son entrée en Suisse, une première « *pour le compte de la résistance*[496] ». La seconde, en faveur du SR, est décrite par son commanditaire, P. Clément :

> Dès lors, en automne 1943, comme j'avais besoin d'un Français connaissant la région pour faciliter l'importation de compresseurs d'avion intéressant la défense nationale*[,]* j'ai pensé à Plottier et me suis adressé à lui. Il a accepté de me rendre service et a passé, sur ma demande, une fois la frontière aller et retour dans la région d'Annemasse. Cette affaire n'a pas eu de suite et n'a pu être réalisée. Plottier avait demandé, comme compensation de son service, qu'il lui soit fourni des vêtements et des chaussures[497].

La nature et le but précis de cette mission n'est pas connu. Il est probable cependant qu'elle soit liée à l'utilisation, par les forces aériennes suisses, de chasseurs Morane D-3800 d'origine française, mais fabriqués sous licence. L'utilisation du terme « *importation* » par le chef du PR de Genève témoignerait en défaveur d'un objectif lié à l'espionnage industriel.

L'activité de F. Plottier est découverte par les autorités judiciaires helvétiques au printemps 1944. Il est dénoncé au juge d'instruction J. Baumgartner par un détenu dans une affaire Valloton. Il est arrêté le 11 mai 1944, sous le nom d'*H. Fournier*, à l'occasion de la perquisition de son domicile. Le 15, prévoyant « *l'importance des renseignements* » qui pourraient lui être demandés, il demande au juge d'instruction de pouvoir être assisté de son avocat durant les auditions[498]. Il se voit signifié dès le lendemain du refus du magistrat pour cause de procédure.

> *[…]* je vous informe que l'instruction militaire n'est pas contradictoire et que *[…]* le défenseur ne peut communiquer avec un prévenu et ne peut être choisi par lui que dès la cl*[ô]*ture de l'enquête. Le moment venu, vous serez avisé de la cl*[ô]*ture de l'enquête et dès ce moment votre défenseur *[…]* pourra demander des compléments d'instruction[499].

La perquisition permet au juge de mettre la main sur des documents. Ceux-ci serviront de base aux auditions menées par les agents du contre-espionnage.

Peu de choses en lien avec la présente étude sont à relever à partir des explications données sur ces documents. Deux événements relatés par F. Plottier attirent toutefois

[494] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 10.6.1944.
[495] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 14.6.1944.
[496] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 5.8.1944.
[497] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Clément, 28.6.1944.
[498] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, lettre manuscrite de F. Plottier à J. Baumgartner, 15.5.1944.
[499] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, lettre de J. Baumgartner à F. Plottier, 16.5.1944.

l'attention. Le premier est relatif aux difficultés rencontrées par la Délégation des MUR avec ses lignes de communication à la frontière franco-suisse.

> Gendarme DEMONGEOT René : il s'agit d'un gendarme français domicilié à Paris et qui a été expédié par mon groupement de résistance afin de me transmettre un message important destiné au Général De Gaulle. DEMONGEOT a été d'abord arrêté par l'Arrondissement Territorial de Genève lors de son entrée clandestine en Suisse, mais est revenu à Genève le lendemain, après avoir été refoulé. J'ai transmis ce message, dont je refuse d'indiquer la teneur, au Général De Gaulle, par un autre intermédiaire[500].

La seconde anecdote est présentée par F. Plottier pour justifier la présence d'un pistolet Mauser à son domicile[501].

> Ce pistolet appartenait à un camarade français, nommé de VANCEY qui était interné militaire en Suisse. Cet ami a demandé aux autorités suisses d'être refoulé sur France. Ce refoulement s'est effectué en collaboration avec le service de renseignements suisse, mais avant de franchir la frontière il a préféré laisser son pistolet chez moi, pour le cas o*[ù]* il serait arrêté par les Allemands en arrivant en France[502].

Ce passage montre une nouvelle fois que les franchissements clandestins de la frontière se font en principe sans arme, la sécurité que celle-ci est susceptible d'apporter ne compensant pas le danger qu'elle représente.

H. Fournier abandonne son identité de couverture le 1er juin. S'il a tardé à admettre son véritable nom, c'est, dit-il, pour protéger sa famille restée en France d'une éventuelle indiscrétion[503]. Il est mis en liberté provisoire un mois après son incarcération, le 10 juin, non sans avoir signé auparavant un engagement sur l'honneur de se « *tenir à disposition des autorités civiles et militaires*[504] ». L'instruction se poursuit effectivement. Il est réinterrogé le 14 juin. Ce même jour, le juge d'instruction clôt son enquête[505]. F. Plottier est prévenu de détention d'arme, de favorisation d'actes hostiles à un belligérant, d'espionnage au préjudice d'un Etat étranger[506] et de passage clandestin de la frontière.

A l'été 1944, éclate une seconde affaire Plottier, regardant essentiellement la douane. Le 23 juillet, dans les Alpes, à proximité du Col de Coux[507], F. Plottier est arrêté à nouveau, par les gardes-frontière cette fois, alors qu'il tente, avec trois camarades, de passer la frontière en direction de la France, porteur « *de diverses marchandises destinées à être exportées en contrebande*[508] ». R. Belot relate l'arrestation :

> La deuxième fois que Félix Plottier est arrêté, c'est en pleine montagne, avec son équipe de passeurs qui dormaient au chalet de Barmaz, juste avant d'envisager le franchissement du col de Bostan. A 4 heures du matin, le chalet est entouré d'une douzaine d'hommes en uniforme vert-de-gris, l'arme à la main. Il s'agissait de gardes-frontières suisses, commandés par un homme qu'on surnommait "le Rouge" et qui inspirait une grande crainte : il était connu pour tirer à la moindre sommation[509].

---

[500] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 17.5.1944.
[501] Durant la guerre, la détention d'armes à feu est interdite aux étrangers.
[502] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 8.6.1944.
[503] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, procès-verbal d'audition de F. Plottier, 1.6.1944.
[504] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, attestation de F. Plottier, 10.6.1944. Sur le document figure à la fois sa véritable signature et celle de son identité de couverture.
[505] En juillet 1944, le défenseur de F. Plottier demande un complément d'enquête, auquel il n'est pas donné suite du fait de l'impossibilité d'interroger P. Clément, sollicité comme témoin.
[506] Art. 93 CPM. Voir le point 5.1.7 et l'annexe 7.10.12
[507] Le Col de Coux, qui culmine à 1921 m, se situe entre Chambéry et Morzine, au nord du massif des Dents du Midi.
[508] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, lettre de la direction du Ve arrondissement des douanes à L. Duruz, 3.10.1944.
[509] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 59. Il peut être relevé qu'il n'a été trouvé au cours des recherches ayant abouties à cette étude, aucun cas de décès du fait des gardes-frontières suisses durant la Seconde Guerre mondiale.

Détenu par les douanes pour les besoins de l'enquête jusqu'au 4 août[510], il est alors remis à l'arrondissement territorial 10, basé à Martigny, d'où il est renvoyé à Genève pour y être incarcéré dans le cadre d'une affaire menée contre Léon Gaillard. Il est finalement libéré le 17 août avec l'accord de Robert Jetzler, adjoint du chef de la Division de police du DFJP, non sans avoir au préalable déposé une caution de 10'000 CHF[511]. Il regagne la France deux jours plus tard.

Peut-être en attente de l'ouverture de poursuites pénales militaires dans la seconde affaire, le dossier de la première reste sur un bureau du tribunal jusqu'à l'été 1945, période durant laquelle il est transmis à l'Auditeur en chef de l'armée. En août 1945, l'affaire Plottier fait enfin l'objet d'une décision. Aucune suite ne lui sera « *provisoirement* » donnée.

> *[…]* il ressort du dossier que Plottier n'a jamais cherché à nuire à notre pays. Il s'est au contraire mis bénévolement à la disposition de notre S.R.. En outre les infractions commises par Plottier ne revêtent pas une gravité suffisante pour justifier une condamnation, vu qu'au moment où il les a commises il a agi comme bien d'autres français dans la volonté de libérer son pays. Il n'a donc pas agi dans un but de lucre[512].

Il n'y aura donc pas de procès dans cette affaire.

La particularité de cette affaire réside dans la reconnaissance par la justice militaire helvétique comme raison de classer l'affaire le fait que l'accusé ne désirait pas nuire à la Suisse et qu'il agissait en patriote pour la France et sans recherche du profit. Généralement admis comme circonstances atténuantes ces arguments ne sont jamais des motifs de classement du dossier. Si une intervention française n'est pas totalement exclue, cette exception s'explique probablement mieux par l'absence de F. Plottier retourné en France et le mois de prison préventive qu'il a alors déjà subi.

5.6.9 L'affaire Possan

L'affaire Possan, liée à un émetteur-récepteur polonais resté célèbre[513], est certainement l'événement le plus symbolique de la coopération helvético-polonaise. Il est moins connu que les séquestres qu'elle a occasionnés ont abandonné dans les archives une collection importante de photographies, notamment une série de clichés pris par P. Allemann sur la frontière[514].

Le 26 juin 1944, une caisse d'environ 100kg est déposée dans le commerce du technicien-radio Jäger à Berne. Elle a été expédiée par un de ses meilleurs clients, l'installateur en électricité Frédéric Hänni à Porrentruy. A l'intérieur se trouve un émetteur-radio de type militaire et d'origine polonaise. De marque AVA, cet appareil puissant est de grande portée. Faisant partie, à côté de son activité professionnelle, du *Détachement du Jura*, l'organe de l'armée suisse chargé de débusquer les émetteurs clandestins, Jäger prend contact avec le *Spab* pour signaler le cas[515].

Les réparations sur l'appareil-radio effectuées, la caisse est renvoyée en Ajoie où elle arrive le 30 juin. Jäger ayant souhaité ne pas être impliqué pour ne pas perdre un très bon client, l'arrivée de ce colis à la gare de Porrentruy est, pour le *Spab*, l'occasion *officielle* de constater la présence sur sol suisse de cet émetteur clandestin étranger et d'interroger F. Hänni à son sujet. L'électricien confie rapidement le nom d'un des deux hommes – le second lui est,

[510] F. Plottier est condamné à une amende de 5'108,75 CHF, soit, peu ou prou, la valeur de la marchandise qu'il était sur le point de passer (*id*.)
[511] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 57.
[512] AF E5330/1982/1 vol. 159 dos. 98/37 année 1944, décision de l'Auditeur en chef signée p.o. par B. Rüfenacht, 8.8.1945.
[513] Voir notamment J. Garlinski, *The Swiss Corridor*.
[514] AF E27/10741 vol. 1 et vol. 2.
[515] AF E27/10741 vol. 1, rapport du *Spab* de *Fou* à Leibundgut, n° 1008, 28.6.1944.

dit-il, inconnu[516] – qui lui ont apporté la radio en voiture. Le 1er juillet 1944, Charles-Albert Moll est appréhendé et emprisonné. Cet Alsacien a déjà fait précédemment l'objet de rapports du *Spab*. En Suisse depuis 1940, il s'est rendu suspect par ses passages clandestins, son soutien au réfugiés et son train de vie peu compatible, aux yeux des inspecteurs, avec son manque « *d'activité définie*[517] ».

Interrogé, C.-A. Moll révèle aux enquêteurs le nom de la personne qui lui a confié l'appareil à faire réparer, un certain *Grogg* ou *Krock*[518]. Les inspecteurs vont rapidement découvrir – C.-A. Moll va l'avouer – que, sous ce nom approximatif se cache un de ses amis, Edwin Possan, fonctionnaire de 2e classe à la Légation de Pologne à Berne[519].

Lorsqu'il se fait arrêté à son tour le 4 juillet 1944, E. Possan n'est pas un inconnu pour les autorités militaires helvétiques. Durant les années 1939-1941, il est opère un émetteur clandestin pour le compte de la Légation polonaise à Berne[520]. Localisé par les services de l'armée, il est réduit au silence par des coupures de courant et une action diplomatique. Toutefois, cet appareil reste en mains polonaises et, en septembre 1942, il prend la route des Prailats, un hameau situé près des Bois, dans les Franches-Montagnes. Il y est installé avec son opérateur, dissimulé sous le faux nom de *Georges Krock*, chez Yves Surdez, frère du chef du PR d'Ajoie, Denys, et lui-même membre du SR. Sous la protection du service suisse, mais toujours payé par sa légation, E. Possan se met en contact avec le gouvernement polonais en exil à Londres. Ce trafic de plusieurs centaines de messages l'oblige à effectuer plusieurs fois le voyage de la capitale fédérale par semaine. Parallèlement à son activité en faveur de son pays, l'opérateur polonais est en contact avec des stations du SR à Strasbourg, Nancy et Sarrebruck.

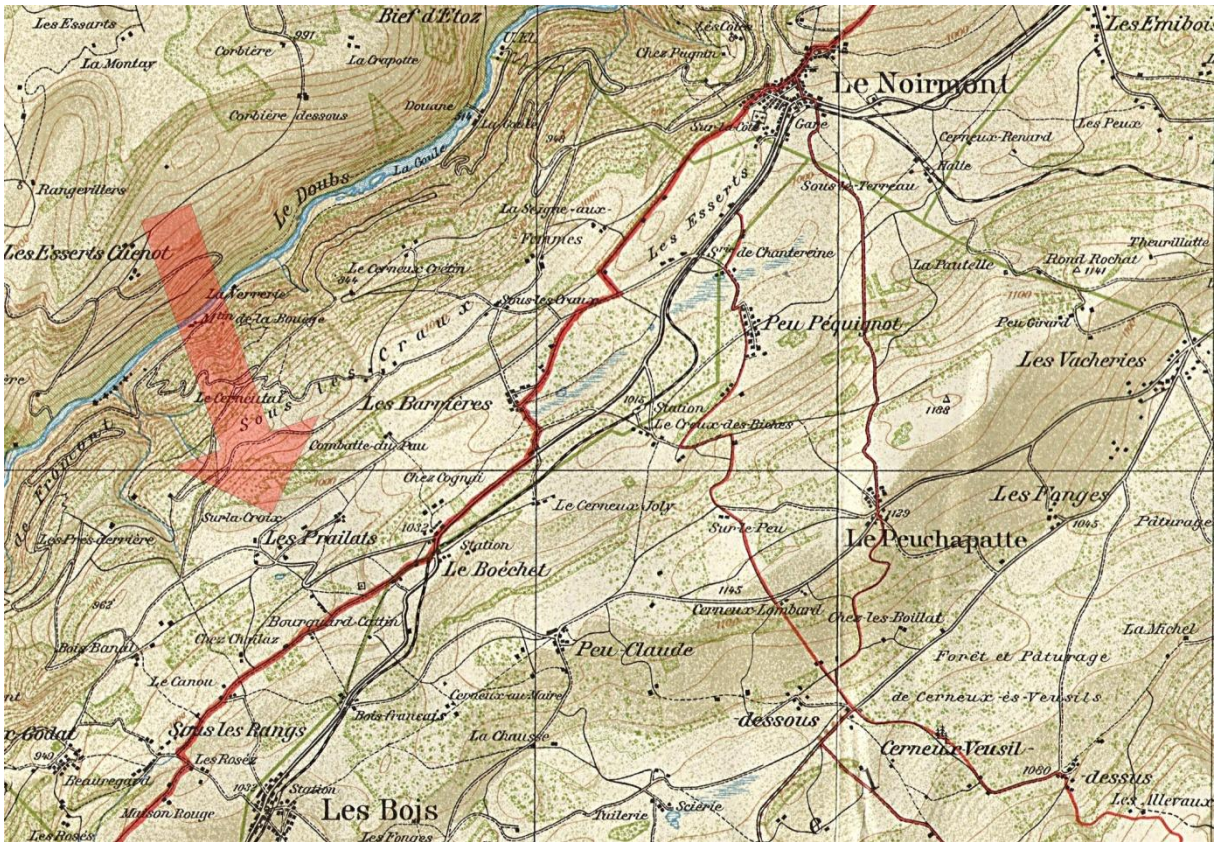
Cette collaboration se noue naturellement sous l'égide du *gentleman's agreement*, comme en témoigne D. Surdez lorsqu'il confie dans ses mémoires :

> Comme avec les Français, il est convenu que nous faciliterons les allées et venues de leur personnel à la frontière et à l'intérieur du pays en échange de renseignements pouvant intéresser notre défense nationale[521].

Il précise en outre que la collaboration avec les Polonais « *est de loin plus aisée qu'avec nos voisins*[522] », saluant, dans la foulée la loyauté, la grande valeur et le patriotisme de leurs agents. Toujours selon le témoignage du chef de l'antenne du SR à Porrentruy, l'appareil radio est prêté par la Légation de Pologne, à la condition qu'il soit manipulé par un opérateur polonais « *seul capable d'ailleurs de transmettre ou recevoir en langage chiffré*[523] ». Malgré cela, il n'est pas clair – l'était-ce pour les acteurs de l'époque ? – si le poste est confié au SR et sert en parallèle aux Polonais, ou s'il reste sous le contrôle de ces derniers et, accessoirement, fonctionne au bénéfice et sous la protection des Suisses. Le témoignage de D. Surdez va clairement dans le sens de la première hypothèse. Mais, il apparaîtra par la suite

[516] L'inconnu est identifié rapidement, mais provisoirement, comme étant S. Appenzeller, d'après une fiche remplie dans un hôtel de Porrentruy. Les inspecteurs changeront tout aussi rapidement d'avis (AF E27/10741 vol. 1, rapport du *Spab* de *Fou* à Leibundgut, n° 1009, 1.7.1944). Le *Spab* estimera que le principal suspect dans l'affaire a utilisé un faux nom (AF E27/10741 vol. 1, rapport de Koenig à J. Eugster, 3.7.1944). Or, celui-ci, résidant à Saint-Ursanne, n'avait aucune raison de dormir dans un établissement hôtelier. Hasard ou non, l'Attaché culturel polonais était certainement bel et bien à Porrentruy à cette période.
[517] AF E27/10741 vol. 1, rapport d'A. Queloz à Leibundgut, 23.3.1944.
[518] AF E27/10741 vol. 1, procès-verbal d'audition de C.-A. Moll, 2.7.1944. L'Alsacien nie faire partie du SR, ce qui est confirmé par ailleurs par B. Cuénoud et J. Quartier-la-Tente.
[519] AF E27/10741 vol. 1, rapport de Koenig à J. Eugster, 3.7.1944.
[520] AF E27/10741 vol. 1, rapport du *Gebietschef 2* du *Détachement du Lac* au chef des transmissions de l'armée, W. Mösch, 29.8.1944.
[521] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 41.
[522] *Id.*
[523] *Id.*

que l'activité déployée en faveur des propriétaires légitimes, ainsi qu'un document important incitent à adopter la seconde.



Extrait de la *Spezialkarte des Jura, Blatt II*, 1:50'000

L'activité de l'émetteur aux Prailats se poursuit jusqu'en octobre 1943, date à laquelle il est déplacé à St Ursanne. D. Surdez raconte :

> Après quelques moi, par une de nos filles travaillant à la Kommandantur de Maîche, j'apprends que les Allemands circulent sur le Plateau français avec trois véhicules recherchant un poste émettant de Suisse. Je crains qu'un groupe S.S. ne parvienne « par erreur » aux Prailats. Sans avertir personne, le poste est déplacé dans une maison privée, sous le viaduc de la Combe Maran, à Saint-Ursanne. Il y restera jusqu'à septembre 1944, dans une zone gardée par l'armée, mais à son insu[524].

Le journal de guerre du PR7, contemporain des faits, semble donner une version différente de l'événement. Figure, en date du 4 octobre, l'inscription suivante :

> Krock n'a pas encore reparu aux Prailats depuis jeudi 30.9.43.. A ce propos, le Plt. *[Surdez]* a déclaré que de très graves ennuis ses sont produits aux Franches-Montagnes. Il y aurait lieu de faire déménager "l'appareil" à l'insu de tous, puisque toutes relations seront "rompues entre Georges et nous"[525] !

Et effectivement, le lundi 11 octobre 1943 :

> Course aux Prailats où l'on procède au démontage de "l'appareil T.S.F.
> Assistent à l'opération :
> Plt. Surdez,
> Quartier,
> Mr. Georges,
> et le radiotélégraphiste.

[524] D. Surdez, *La guerre secrète*, p. 41.
[525] AF E27/9482 vol. 13, *Journal d'activité du P.R.7 depuis sa création par l'Etat-major général de l'armée et commandé par le Plt. Surdez D.*, 23.9.1943-28.4.1944.

Georges ne peut être que S. Appenzeller. Si le nom de couverture d'E. Possan est bien *Georges Krock*, la liste des personnes présentes mentionne à la fois *Georges* et le radiotélégraphiste. De plus, les nombreuses allusions à *Georges* tout au long du journal de guerre du PR7 ne peuvent se référer à E. Possan, mais bien à son *patron*. La nécessité de rompre avec *Georges*, soit S. Appenzeller, évoque bien plus des difficultés intérieures qu'un danger venant de France occupée. Un important rapport d'E. Possan, développé plus bas, tranche effectivement pour la première hypothèse.

> Noch zur Zeit meiner Anwesenheit in Les Pr*[a]*ilats, während einiger Auseinandersetzungen die zwischen Ive *[Y. Surdez]* und dem Feldweibel *[D. Surdez]*, und später auch zwischen Ive und mir stattfanden, hat Ive oft seinem Bruder und auch mir gedroht. Herrn Appenzeller nannte er einen Spion mit diplomatischem Pass und was er mache, das wisse er (Ive) genau[526].

Ainsi, Y. Surdez, dans la période durant laquelle le poste est aux Prailats, menace, lors de disputes avec son frère, puis avec l'opérateur polonais, de révéler la vraie fonction de S. Appenzeller et la nature réelle du travail d'E. Possan. Alors que, lors de la mise en place de son organisation, D. Surdez semble avoir pris soin de s'entourer de personnes très proches pour s'assurer de disposer de collaborateurs de confiance, il se trouve, en octobre 1943 face à la défiance de son frère.

Le déménagement est effectué au moyen de la voiture de l'attaché culturel de la Légation de Pologne, lequel est en charge de l'exploitation de l'émetteur-récepteur[527]. Ce dernier est installé au domicile de J. Quartier-la-Tente. Le *Détachement du Jura* estimera de 500 à 1'000 le nombre de télégrammes expédiés ou reçus depuis ce poste[528]. Au mois de mai 1944, un second appareil est mis en service pour la communication avec Varsovie.

Parfaitement au fait de cette activité, le *Détachement du Jura* n'est dans un premier temps pas en mesure d'y mettre fin.

> Da Oblt. Surdez und Hr. Quartier dem SR angehören, konnte offenbar wegen der bestehenden Befehle kein Verfahren gegen sie durchgeführt werden. Aus demselben Grunde und entsprechend einer ausdrücklichen Verfügung einer höhern Armeestelle, konnten anlässlich einer Haussuchung in St. Ursanne die wesentlichsten Bestandteile des Senders (12 Sende-Quarze) nicht beschlagnahmt werden und sind nach der Freilassung Possans vermutlich wieder in dessen Besitz gelangt. Der zu Beginn beschlagnahmte grosse Sender Possans wurde bisher nicht herausgegeben. Der zweite Sender befindet sich immer noch in polnischem Besitz[529].

Ce passage démontre que les agissements des membres du SR sur la frontière jurassienne sont couverts par l'autorité militaire. Selon l'auteur de ces lignes, le *Gebietschef 2*, D. Surdez et J.

---

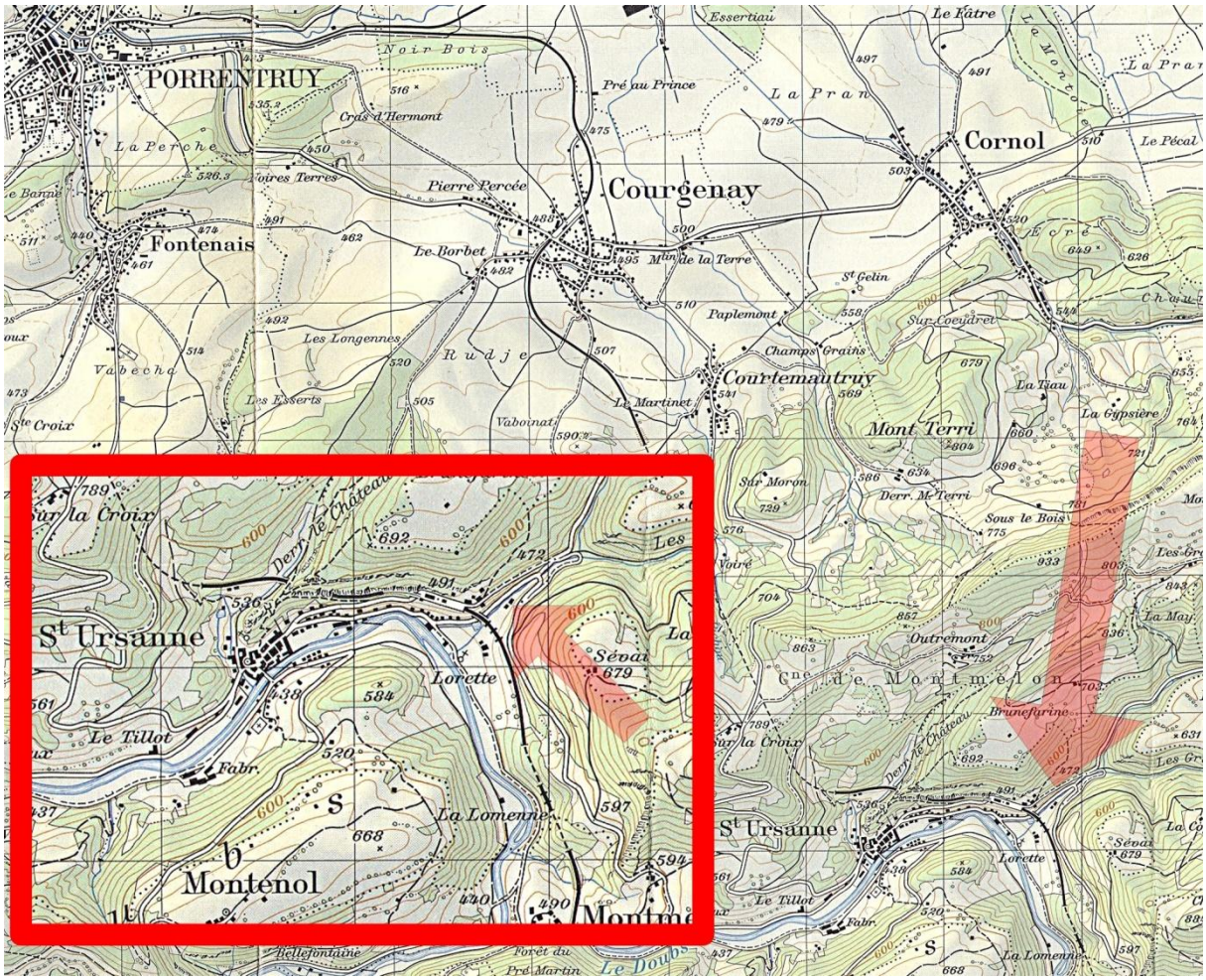
[526] *Id.*

[527] AF E27/10741 vol. 1, rapport du *Gebietschef 2* du *Détachement du Lac* au chef des transmissions de l'armée, W. Mösch, 29.8.1944. Sur l'établissement de l'émetteur à Saint-Ursanne, voir également J. Garlinski, *The Swiss Corridor*, p. 24-25 ; J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais*, p. 253. Les deux auteurs se trompent lorsqu'ils indiquent que l'appareil est stationné dans un ouvrage de fortification de frontière à Saint-Ursanne. Ils omettent la période, plus longue, durant laquelle il est situé aux Prailats. Tous deux utilisent la même source d'information, soit S. Appenzeller. Dans l'historique de son réseau rédigé après la guerre, ce dernier écrit : « *Etienne* [soit S. Appenzeller] *ayant reçu l'ordre de chercher un emplacement pour un poste émetteur destiné à assurer les liaisons avec Londres et l'armée secrète en Pologne, les autorités militaires suisses lui permirent de placer ce poste dans un petit fortin à St Ursanne* » (CARAN 72AJ/52/II, historique de S.III par S. Appenzeller). Cette affirmation de l'implication de l'armée suisse par la mise à disposition d'un fortin est à la fois contredite par les documents (AF E27/10741 vol. 1), par D. Surdez (*La guerre secrète*, p. 41, voir la citation ci-dessus) et par P. Allemann (entretiens accordés à l'auteur).

[528] Le *Gebietschef 2* du *Détachement du Lac* relève le manque à gagner du point de vue des taxes que ces centaines de télégrammes échangés sous la protection du SR constituent pour la direction des PTT (AF E27/10741 vol. 1, rapport du *Gebietschef 2* du *Détachement du Lac* au chef des transmissions de l'armée, W. Mösch, 29.8.1944).

[529] AF E27/10741 vol. 1, rapport du *Gebietschef 2* du *Détachement du Lac* au chef des transmissions de l'armée, W. Mösch, 29.8.1944. Selon S. Appenzeller, l'émetteur clandestin sera, après l'affaire Possan, installé dans la demeure du maire de Locarno, soit Giovanni Battista Rusca (CARAN 72AJ/52/II, historique de S.III par S. Appenzeller ; voir également J. Garlinski, *The Swiss Corridor*, p. 25 ; J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais*, p. 253).

Quartier-la-Tente sont protégés par une série d'ordres, dont l'un au moins est signé par une très haute instance de l'armée.



Extrait de la *Carte nationale de la Suisse, Clos du Doubs, Feuille 222*, 1:50'000, 1953
La maison qui héberge le poste émetteur est située à proximité du viaduc, à l'est de la ville.

Toutefois, sans connaître les informations que le commandement de l'armée possède sur la situation de poste émetteur, il est probable que cette protection est basée sur une manipulation du chef du PR de Porrentruy. La traduction d'un rapport du 29 juillet 1944 établi par E. Possan, signant *Schybek*, à l'attention de ses supérieurs polonais montre que sa stratégie de défense au moment de son arrestation consiste dans l'affirmation qu'il est au service du SR et que son supérieur direct est D. Surdez[530]. Il ressort également de ce document qu'acculé par un argumentaire solide du *Spab*, l'opérateur est contraint d'aller à l'encontre des instructions reçues et d'avouer qu'il est bel et bien sous les ordres de S. Appenzeller et du service de renseignement polonais[531].

L'argumentaire du *Spab* s'appuie sur cinq arguments principaux. Premièrement, les experts ont établis que l'émetteur-récepteur utilisé à St Ursanne, ainsi que son opérateur, sont identiques à ceux qui avaient été détectés à la Légation de Pologne à Berne (même signal lors de l'émission, même fréquence, même mode de cryptage, etc.) E. Possan précise à ce sujet que, déjà à l'époque de cette première phase des émissions, les Suisses savaient que le

[530] AF E27/10741 vol. 1, rapport de *Schybek*, 29.7.1944 (traduction du 21.9.1944).
[531] Ses aveux sont effectivement consignés dans AF E27/10741 vol. 1, procès-verbal d'audition d'E. Possan, 6.7.1944, mais pas l'argumentaire du *Spab* visant à la faire craquer.

pianiste avait été formé à Londres. Le *Spab* a réussi ensuite à mettre la main sur une carte postale envoyée par E. Possan à la Légation de Pologne sur laquelle figure une liste de longueurs d'onde. Outre que cette carte démontre aux experts que l'opérateur communique avec la capitale de l'Empire britannique, elle est plus simplement la preuve qu'il travaille pour les Polonais. Un troisième argument, plus faible, consiste pour le *Spab*, dans l'affirmation qu'il y a assez d'opérateurs suisses formés et qu'il n'était donc en rien nécessaire pour le SR d'engager un Polonais. En quatrième lieu, les fréquents allés-retours d'E. Possan entre le Jura et Berne n'ont pas échappé au *Spab*. Enfin, le contre-espionnage suisse est au fait des séjours de S. Appenzeller dans les lieux de stationnement du poste de radio.

En dehors du manque de précautions prises par l'Attaché culturel lors de ses déplacements dans le Jura, le sentiment plus général d'E. Possan qu'un nombre important de personnes sont au courant de sa subordination au réseau polonais, semble prendre une part importante dans sa décision de passer aux aveux. Il dit notamment être allés de nombreuses fois à l'Hôtel Simplon à Porrentruy, fréquenté par les Résistants, où il rencontrait des agents belges et français – il cite notamment *Régina*, soit Suzanne Kricq. Il sait parfaitement par ailleurs que l'établissement était surveillé par la police suisse et admet que, de ce fait, J. Quartier-la-Tente lui a conseillé de ne plus se rendre à l'Hôtel Simplon.

Contraint à passer aux aveux, E. Possan tente d'en limiter la portée en mettant hors de cause le Ministre polonais, ainsi que le chef de l'*Ekspozytura*, S. Chojnacki.

> Von zwei Uebeln wollte ich lieber Herrn Appenzeller, als die Person des Ministers oder meinen eigentlichen Vorgesetzten, den Chef der Expositur (Amt) und O.VI. blosstellen[532].

Dans le souci d'épargner autant que possible S. Appenzeller, il prend sur lui et affirme au *Spab* avoir dérobé de son propre chef l'émetteur-récepteur dans le bureau du Ministre. Dans son rapport, il finira de se disculper en déclarant ne rien dire aux Suisses qu'ils ne sachent déjà.

Il apparaît ainsi en filigrane, dans le rapport d'E. Possan, que, malgré les ordres reçus de cacher son appartenance au service polonais, il estime que les Suisses ne peuvent avoir été dupes et qu'ils devaient être parfaitement au courant, dès le début, de sa subordination à S. Appenzeller. Or, rien n'est moins sûr. Le chantage d'Y. Surdez est de nature à faire planer un sérieux doute sur la transparence de la collaboration entre le SR, le service polonais et E. Possan aux yeux des autorités suisses. Comment expliquer ces tentatives d'intimidation, si ce n'est en admettant que D. Surdez dissimule à sa hiérarchie, non pas le statut d'espion de l'Attaché culturel qui semblait n'être un secret pour personne, mais le fait que l'émetteur et son opérateur sont essentiellement au service du renseignement polonais ?

Le 8 juillet 1944, E. Possan sont remis en liberté, suivi, le 11, de C.-A. Moll. Pour autant, le *Spab* et le *Détachement du Jura* poursuivent leur enquête. Or, si un des émetteurs est bien possession du contre-espionnage suisse, l'autre est toujours en mains polonaises et les 12 quartz servant à l'émission toujours chez J. Quartier-la-Tente à Saint-Ursanne. Le 17 août, le *Spab* apprend que *Krock* est venu de Berne pour les récupérer[533]. Les enquêteurs continuent leurs investigations. Le 6 septembre, E. Possan est pris en filature pendant plusieurs jours. Il est finalement à nouveau arrêté le 19 septembre 1944, le *Spab* ayant appris qu'il prévoyait de quitter le pays pour la France.

Au mois de novembre 1944, consultée par l'Auditeur en chef de l'armée quant à la possibilité d'expulser E. Possan de Suisse, la Division des Affaires étrangères du DPF la replace dans son véritable contexte, non sans s'être, auparavant, enquis de la position du DFJP.

[532] AF E27/10741 vol. 1, rapport de *Schybek*, 29.7.1944 (traduction du 21.9.1944).
[533] AF E27/10741 vol. 1, rapport de *Zau* à B. Hagmann, 18.8.1944.

> Die Erledigung dieser Angelegenheit ist durch den Umstand erschwert, dass es sich hier nicht um eine eigentliche Ausschaffung handelt, sondern vielmehr darum, dass Possan Gelegenheit gegeben werden soll, die Vermeidung eines Strafverfahrens und die Entlassung aus der Strafhaft dadurch zu erreichen, dass er unser Land verlässt[534].

Le diplomate polonais n'ayant pas été jugé, son expulsion ne peut se justifier par une décision de justice. Au contraire, c'est précisément pour éviter un procès qu'on souhaite qu'il quitte la Suisse. Selon l'avis de la diplomatie helvétique, seul est compétent pour renvoyer E. Possan, le service qui l'a arrêté, en l'occurrence, le *Spab*. Dans le cas où ce service souhaiterait ne plus rien avoir à faire avec cette personne et si les charges ne sont pas assez solides, le DPF suggère à l'Auditeur en chef de l'armée de simplement rendre son passeport à E. Possan en lui signifiant qu'il est invité à quitter librement le territoire suisse dans les deux jours. Entretemps, *Krock*, atteint d'un grave diabète est admis à l'Hôpital de l'Ile à Berne. La date de son départ – s'il y eu lieu – n'a pas pu être déterminée.

En guise d'épilogue, il peut être rappelé que la liaison radio avec la Pologne, l'Allemagne du Sud, la Belgique, l'Est de la France et l'Alsace, est annoncée fièrement dans le schéma de 1945 de la *Section Alliés*[535]. Mais, paradoxalement, l'affaire Possan entraîne la disgrâce, puis le licenciement D. Surdez qui en est l'un des artisans. B. Cuénoud écrit en effet en septembre 1944 au chef des transmissions de l'armée dont le *Détachement du Jura* dépend :

> Je n'ai pu moi-même qu'intervenir très sévèrement lorsque j'ai appris la chose, malheureusement trop tard.
> Actuellement Quartier ainsi que le Plt. Surdez ont été licenciés de mon service, à la suite de cette histoire et d'autres irrégularités que j'ai dû constater[536].

En juillet 1944, il écrivait déjà au chef du *Spab* :

> Il résulte de ma première enquête que les émissions ont été faites à notre insu par l'intéressé. Il avait toujours été convenu que les émissions devaient se résumer à des termes de service tels que "compris" "répétez" "nouvelles longueur d'onde, donnée par code" et jamais aucune autre espèce d'émission. A mon avis cette affaire concerne maintenant la justice[537].

Ainsi qu'il le fait à plusieurs reprises durant la guerre, lorsque son service est mis en cause, le chef de la *Section Alliés* fait une déclaration qui ressemble à des aveux partiels. Il ne nie pas la collaboration de son service avec son homologue polonais dans cette affaire. Il admet même implicitement en être au courant, voire peut-être en avoir pris la décision. Invoquant l'ignorance – et par-là le manque de contrôle de la part du chef du PR jurassien –, il nie l'évidence d'une contrepartie à la mise à disposition du poste émetteur et du télégraphiste par les Polonais.

5.6.10 L'affaire Loubatié et Le Fort

L'affaire Loubatié et Le Fort illustre parfaitement de nouveaux rapports franco-suisses dans le domaine du contre-espionnage. Marc Loubatié est un collaborationniste recruté par l'armée française comme agent double pour infiltrer les services de renseignements allemands sur le sol national. Il est dans ce but envoyé en Allemagne à travers la Suisse, avec la collaboration du *Spab* – qui espère au passage récolter des informations utiles à sa propre lutte contre les réseaux allemands –, afin que les nazis l'investissent d'une mission en France. C'est à son retour par le sol helvétique, et accompagné d'un opérateur radio mis à disposition par le service allemand pour contacter les agents en France, qu'il est arrêté par la police zurichoise.

[534] AF E27/10741 vol. 1, lettre de C. T. Stucki à J. Eugster, 17.11.1944.
[535] Voir l'annexe 7.3.
[536] AF E27/10741 vol. 1, lettre de B. Cuénoud à W. Mösch, 12.9.1944.
[537] AF E27/10741 vol. 1, lettre de B. Cuénoud à R. Jaquillard, 12.7.1944.

Les déclarations de M. Loubatié durant l'enquête militaire ordonnée par l'Auditeur en chef de l'armée, Jakob Eugster, sur lesquelles reposent essentiellement à la fois le présent exposé de l'affaire et son jugement par le Tribunal territorial 1, le 9 octobre 1945[538], peuvent être jugées sûres en ce qui concerne les événements. En effet, les faits avoués par lui de son activité de collaborationniste en France, puis en Allemagne, sont accablants, non pas à proprement parler aux yeux des autorités helvétiques, mais des Français qu'il croit en étroite collaboration avec les Suisses. Cependant, recruté par la Sécurité militaire des forces françaises de libération, déjà au courant de son cas et dont il est persuadé du soutien, il ne craint rien de ce côté. Au contraire, ayant en partie justifié sa collaboration avec l'occupant par des motivations gaullistes – élément de ses déclarations sur lequel plane par contre un sérieux doute –, il expose son passé de collabo à l'envi.

Son activité en Suisse est quant à elle confirmée par des agents du contre-espionnage suisse dont la collaboration avec leurs collègues françaises pourrait s'avérer gênante au regard de la politique de neutralité et qui donc auraient tout intérêt à nier les faits. Durant toute la durée de l'instruction, M. Loubatié évoquera la complicité de « *M. le Premier Lieutenant Surdet, de la police militaire suisse*[539] » lors de son passage de la frontière en Ajoie le 20 mars 1945. Il n'a en fait jamais entendu ce nom de la bouche même de son contact dans le Jura. Il l'admet volontiers. Il affirme avoir identifié l'officier suisse sur la base d'un signalement des Allemands qui, ayant appris qu'il prévoyait de repasser en France par la région de Porrentruy, lui auraient conseillé de se méfier du premier-lieutenant. Estimant que la description correspondait à la personne qui l'avait accueilli en Suisse, il était persuadé de son nom[540]. En fait, Denys Surdez n'a plus d'activité dans le SR depuis le 6 octobre 1944. Le juge d'instruction Paul Jeanneret n'établira que le 1er juin 1945, deux mois après le déclenchement de l'affaire, à la suite de la convocation et de l'audition de l'ancien chef de l'antenne jurassienne du SR, que la personne ayant reçu M. Loubatié sur sol suisse est en réalité l'inspecteur du *Spab* Francis Pralong[541].

L'affaire démarre le 31 mars 1945 avec l'arrestation de deux ressortissants français devant la gare de Winterthur. Tous deux sont porteurs de faux papiers aux noms de *Joannès Prébet* et d'*Henri Dini*. Le premier porte une valise contenant un poste émetteur construit par la marque allemande Telefunken. La police zurichoise pense avoir mis la main sur des agents à la solde de l'Allemagne venu espionner la Suisse. Alors que *Dini*, de son vrai nom Marcel Le Fort, affirmera tout au long de l'enquête être un collaborateur français venu se réfugier en Suisse devant l'avancée des Alliés en Allemagne où il avait fui quelques mois plus tôt, M. Loubatié, alias *Prébet*, se montrera bien plus prolixe devant les enquêteurs suisses.

M. Loubatié est né le 17 septembre 1907 à Le Puy en Haute-Loire. Il passe sa jeunesse à St Etienne avant d'entrer dans l'Education nationale où, de 1925 à 1930, il occupe des postes d'instituteur, puis de professeur d'histoire et de géographie dans le Département de la Seine, ainsi qu'en Syrie. Après cette période dans l'éducation, il se met à son compte à Paris dans le domaine de la comptabilité et de la fiscalité. A la déclaration de guerre, souffrant d'une infirmité qui le fait boiter et tous ses clients étant mobilisés, il gagne sa vie en remplaçant des instituteurs partis au front. A partir de juin 1940, le retour de certains occasionne une chute de ses revenus. C'est leur faiblesse – FF 1'500 par mois, insuffisants à nourrir sa famille – qui l'aurait poussé, selon ses dires, à entrer en 1942 au service de Vichy et à rejoindre les rangs de la collaboration. Il déclare avoir occupé les postes de Délégué du Ministère de la Justice à

[538] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Loubatié et Le Fort, 9.10.1945.
[539] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, lettre de M. Loubatié au consul général de France à Zurich, 4.4.1945.
[540] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, procès-verbal d'audition de M. Loubatié, 1.6.1945.
[541] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, procès-verbal d'audition de D. Surdez, 1.6.1945.

Angers du15 octobre 1942 au 30 avril 1943 ; d'Inspecteur des Services administratifs civils de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF) pour la Région de Dijon du 10 mai 1943 au 29 février 1944 ; de Chef de la Comptabilité et des Services administratifs à la Direction Régionale de la Main d'œuvre à Dijon du 1er avril au 31 août 1944[542].

En juin 1945, il soutiendra devant la justice militaire suisse, n'avoir pour autant « *rien abandonné de* [ses] *convictions gaullistes*[543] ». Persuadé qu'il est que des activités en faveur de la Résistance française seront portées à son crédit par les Suisses, il se met en tête de « *prouver* » ses activités en faveur de l'armée des ombres à partir de la fin du mois de mai 1943. Sa contribution à la libération de la France a consisté dans la communication à un Docteur Ladret de « *renseignements importants concernant les Services allemands*[544]*, et les Français "travaillant" pour eux* ». Puis, à partir d'août 1943, il fait de même à Dijon au profit d'un inspecteur de police du Commissariat spécial[545]. En outre, il déclare avoir saboté « *l'organisation de la L.V.F., mettant à la porte tous les agents qui donnaient des renseignements aux Services allemands* ».

> en quelques mois, je renvoyai sept employés, au service, soit de la Gestapo, soit de la Wehrmacht, et je ne les remplaçai qu'après avoir laissé fermées les permanences le plus longtemps possible (certaines fermetures, comme à Chalon s/Saône, ou à Montbéliard dura plusieurs mois).

Enfin, il dit s'être opposé « *à toutes représailles contre la Résistance, après l'exécution par le Maquis, d'employés de la L.V.F. dans* [sa] *Région* ». A l'en croire, cette activité résistante lui valu d'être « *dénoncé à trois reprises aux Allemands, comme gaulliste et agent de l'Intelligence Service* ». Il précise en outre que la « *première allégation était exacte, mais non la seconde* ».

Il met sur le compte de sa grande discrétion de n'avoir pas été poursuivi, « *la plus élémentaire des prudences* » l'ayant par exemple dissuadé de livrer des informations à « *la femme d'un chef de la Résistance dans le Sud-Est (le mari était à l'époque emprisonné par la Gestapo)* » qui lui a avoué être elle-même suivie par les Allemands. Toutefois, il avoue « *que, pour "tenir le coup",* [il faisait] *étalage d'opinions collaborationnistes, fréquentant des membres de la Milice, du P.P.F. (Parti Populaire français, de Doriot), du Parti Franciste (Bucard), du RNP. (Rassemblement National Populaire, de Déat), et au besoin,* [il excitait] *les uns contre les autres* ».

Tout en admettant n'avoir pas fait « *partie d'un organisme reconnu par l'Assemblée d'Alger* », son activité clandestine lui vaudrait de « *n'avoir jamais reçu de lettres de menaces de la part du Maquis* ». C'est à la suite d'un « *attentat* » contre sa personne, prétendument commis le 14 février 1944 par « *cinq hommes d'un kommando de la Wehrmacht (service des renseignements de Dijon)* » et commandité par les Allemands qui n'avaient pas réussi à rassembler des preuves suffisantes pour l'accuser, que M. Loubatié quitte la LVF à la fin de ce mois de février. Mais cette rupture avec la Légion ne signifie pas la rupture avec la Collaboration. Bien au contraire.

> Dès que le débarquement fut évident, je compris que je devais faire mieux pour servir ma Patrie. Certes, je pouvais et je peux prouver ce que j'ai dit plus haut, mais il n'en demeurait pas moins que j'avais accepté un emploi à la LVF, sans demander, au préalable, l'autorisation d'un organisme de la Résistance. Aussi, afin de prouver mieux mes sentiments véritables, je décidai de courir des risques plus grands pour mon Pays.
>
> C'est pourquoi, je me mis à fréquenter davantage les milieux collaborationnistes, et le 25 Août 1944, je quittai Dijon pour Belfort.

[542] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, rapport de M. Loubatié à P. Jeanneret, 30.5.1945.

[543] Sans référence particulière, les citations concernant l'activité de M. Loubatié proviennent de son mémoire manuscrit (AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, rapport de M. Loubatié à P. Jeanneret, 30.5.1945).

[544] M. Loubatié a coutume de nommer *Services* les services de renseignements, le contre-espionnage et la police militaire qu'il a tendance à confondre.

[545] Dans son rapport manuscrit, M. Loubatié hésite entre les noms de Bonvoisin et Monvoisin.

M. Loubatié justifiera par la suite, dans un curriculum vitae rédigé à l'attention du juge d'instruction P. Jeanneret, sa fuite devant les troupes alliées, son rapprochement des cercles collaborationnistes belfortains et sa tentative d'entrer au service de l'*Abwehr* par la volonté de « *voir le plus possible de Français au service de l'Allemagne* », afin de les livrer aux libérateurs. Devant le refus du service allemand de le prendre dans ses rangs, il se fait engager le 29 août 1944 comme professeur au cœur du *Reich*. Il arrive à Munich le 31. Devant le souhait du bureau du travail de l'envoyer en usine, M. Loubatié repart pour la région de Constance « *sous prétexte que les réfugiés riches abondant dans ces parages,* [il pourrait] *trouver des élèves* ».

> Là, je m'approchai le plus près possible de la frontière suisse pour repérer un passage, mais au cours d'une de mes "promenades", je fus refoulé par un douanier allemand sur Singen, d'où l'Arbeitsamt m'envoya à Stuttgart, pour être conduit au camp de travail de Bietigheim. Mais le Belge qui m'accompagnait me céda son billet, et je montai dans un train allant vers la frontière Ouest. C'était un train de permissionnaires retournant à Strasbourg. J'arrivai dans cette ville le 11 septembre.

En Alsace, il reprend ses démarches pour intégrer l'*Abwehr*[546], mais sans plus de succès. Le 5 octobre 1944, il rencontre dans une pâtisserie de la ville « *l'ancien délégué général de la LVF. auprès de Laval* » qui lui apprend son appartenance au *Sicherheitsdienst*. Il décide de tenter sa chance auprès de ce service. S'il affirmera qu'on lui a refusé de partir en mission en France – les Allemands se méfiant paraît-il de lui du fait des précédentes accusations et que des doriotistes ne l'ont pas à la bonne –, il ne dira pas si, d'une manière ou d'une autre, il est recruté par le SD au cours de ce premier séjour en Allemagne qui s'achève fin novembre 1944.

A cette période, M. Loubatié passe en Suisse illégalement dans la région de Schaffhouse et se rend au Consulat de France à Berne pour se faire rapatrier. Pensant avoir affaire à un interné, l'employé lui explique qu'un « *examen de situation* » doit être établi au préalable. Mais dès qu'il apprend le caractère irrégulier de son entrée dans le pays, il conseille fortement à M. Loubatié de se livrer à la police bernoise. En sortant, tombant sur le bureau de l'Attaché militaire, il s'y présente. L'officier français lui donne cette fois-ci « *l'ordre de* [se] *constituer prisonnier, ajoutant qu'il serait obligé de prévenir les autorités suisses* [s'il] *ne le* [faisait] *pas de* [son] *propre chef* ». Il faut probablement voir dans cette attitude de l'attaché militaire français un signe de l'entente cordiale qui existe entre la Suisse et ses hôtes français, ces derniers cherchant à ménager les premiers afin de ne pas risquer de mettre en péril une collaboration si fructueuse. M. Loubatié s'exécute et se retrouve interné au camp de réfugiés de Bâle.

Il en est ressorti le 15 décembre 1944 par l'antenne bâloise du *Spab* en échange d'informations sur des agents à la solde des Allemands en Suisse. Il livre à cette occasion deux agentes au service de l'*Abwehr*. La première, nommée *Boehm*, passe la frontière franco-suisse entre Besançon et Le Locle aux Brenets. Elle sera en fait arrêtée en France. La seconde, *Germaine*, de nationalité suisse, est active dans la région de Belfort. Il dit en outre avoir vu Georges Oltramare recevoir une grande quantité d'argent à l'Ambassade d'Allemagne à Sigmaringen. Il est ensuite remis à la Sécurité militaire française de St Louis, au capitaine Macé. Ce dernier transmettra encore, par la suite, des informations issues de l'interrogatoire de M. Loubatié, au *Spab* bâlois concernant Roland Miserez, un Suisse, officier, ancien cadre du parti franciste et agent allemand à Besançon, puis milicien et finalement réfugié en Allemagne.

[546] M. Loubatié dit avoir tenté de ce faire, à Strasbourg, par l'intermédiaire de *Boehm*. Il ne s'agit certainement pas là de la femme qu'il a dénoncée (voir plus bas), mais probablement de Paul Boehm, officier de l'*Abwehr* de Dijon et, en tant que tel, actif dans la lutte contre le mouvement *Combat* (P. Miannay, *Dictionnaire*, p. 180 et p. 245-246).

De retour en France, M. Loubatié est confié à la Sécurité militaire de Lyon, aux officiers Mayer et Delrue, pour lesquels il établit, selon sa propre estimation, une soixantaine de pages de rapport sur son séjour en Allemagne. Les révélations de M. Loubatié à ce sujet, dans son curriculum du 30 mai 1945 éclairent sans équivoque – et avec une certaine naïveté de la part de leur auteur – le réel motif de l'entrée du collaborationniste au service de la Sécurité militaire.

> Le total des rapports remis par moi à MM. Mayer et Delrue, relatifs à l'activité des Français employés par les Nazis contre la France, forme un ensemble d'une soixantaine de pages environs, relatant des faits très précis, dont jusqu'à présent, pas un seul s'est révélé inexact. C'est pourquoi, le 7 janvier 1945, M. Delrue me fit connaître que le Service des Renseignements français prenait à son compte, mon voyage en Allemagne.

La collaboration avec le contre-espionnage français aboutit donc au « blanchissage », a posteriori, du premier voyage de M. Loubatié en Allemagne. Que ce soit du fait de la longue déposition fournie à la SM ou sous la promesse de repartir pour une mission en Allemagne, on ne saura sans doute jamais les termes de cet accord. Quoiqu'il en soit :

> Mais n'ayant pas de moyen de liaison avec les agents allemands en France, la SM. de Lyon décide de m'envoyer en mission en Allemagne pour que j'en ramène un radio et son poste.
> Le 15 Mars 1945, M. Delrue m'apprenait que le Service français s'était mis d'accord avec des policiers suisses, pour assurer mon passage par la Suisse. Sur ma demande, le 17 Mars, M. Delrue me précisait que mon itinéraire serait protégé jusqu'à Schaffhouse. Je quittai Lyon, le 19 Mars, en compagnie de M. Mayer. Nous arrivâmes à la douane suisse d'Abbeviller le 20 Mars, un peu avant midi. Là, un officier suisse, qui, je le sus après, était M. le Premier Lieut[nt] Surdez[547], m'avait annoncé à la douane suisse sous le nom de Loubatié Paul, car, il ne savait pas avant mon arrivée, sous quel nom exactement je partais en mission. Pour éviter des difficultés avec la douane, il me recommanda de dire que je n'avais pas de papiers d'identité.

L'intérêt de l'inspecteur F. Pralong dans cette opération consistait surtout à obtenir des informations supplémentaires sur R. Miserez. Après avoir été mis au courant du fait que M. Loubatié risquait de revenir accompagné d'un agent au service de l'Allemagne, le policier suisse conduit l'agent double français au train à destination de Bâle où l'attend Bernhard Stauffiger du *Spab*. Arrivé dans la ville rhénane, M. Loubatié est mis au courant d'un changement de programme. L'inspecteur bâlois le livrera le lendemain au poste frontière de Lörrach sous le prétexte d'une expulsion d'un collaborationniste français. M. Loubatié ne pouvant annoncer une date précise de retour, se voit confier le numéro de téléphone de B. Stauffiger, le 4.21.41 à Bâle. Il n'aura qu'à appeler lors de son entrée en Suisse et le *Spab* fera le nécessaire pour assurer son transit vers la France.

Le lendemain 21 mars 1945, B. Stauffiger vient prendre M. Loubatié à 8 heures et demie à l'hôtel *Merkur* et le conduit à la frontière avec l'Allemagne. Il le remet aux douaniers allemands. M. Loubatié est ensuite conduit aux bureaux du *Sicherheitsdienst* de Lörrach. Il y demande à être mis en contact avec les membres du SD avec lesquels il s'était mis en relation en novembre 1944. Il a mis au point un mensonge à raconter aux Allemands présentant son activité durant les mois qui séparent sa sortie du *Reich* de son retour et les motifs de son refoulement par les autorités suisses : après un séjour à Genève, il serait retourné en France par la région de Bâle et de l'Alsace, avant de gagner Lyon ; là, il se serait mis au trafic de devises avec la Suisse en passant la frontière dans la région Porrentruy ; arrêté sur sol helvétique, il aurait demandé à être refoulé en Allemagne du fait de son passé collaborationniste. Le mensonge pris, semblerait-il, aussi bien auprès des policiers de Lörrach que de leurs homologues de Hornberg où il est conduit le 23 mars. A ces derniers, M. Loubatié transmet les renseignements confiés par la SM française et, la mayonnaise ayant pris, leur propose le plan échafaudé à Lyon. La proposition est acceptée.

> En vertu de ce Plan, j'obtenais un radio avec son poste, et une dizaine d'agents à utiliser dans le Sud-Est de la France. Mais ce qui vaut encore plus, la possibilité d'entrer en contact avec les autres

[547] En réalité, F. Pralong.

> agents en France, et le responsable "visitant" la France et la Suisse. De plus, par des indiscrétions, j'obtins divers renseignements qui me permettent d'affirmer que, avant peu, le réseau clandestin nazi, aussi bien en France qu'en Suisse, peut-être découvert presque en son entier. Même maintenant, après la signature de l'armistice. Las il ne faut pas se faire d'illusions, j'ai appris en Allemagne, que les nazis ont créé spécialement un réseau clandestin, en prévision de la défaite de l'Allemagne. J'ai appris le nom d'un des Français, passés en Suisse au début de 1945, et qui est un des Chefs de ce Service. En outre, j'ai été à même de découvrir des informations précieuses concernant l'activité de citoyens helvétiques ou de Français collaborationnistes.

Cependant – élément qui amènera l'échec de la mission –, les Allemands ne sont pas en mesure de parachuter le radio et son matériel en France. En effet, le programme de la liaison aérienne clandestine mise en place par le renseignement allemand est complet jusqu'au 15 avril. Il est donc décidé que l'opérateur suivra M. Loubatié par la voie terrestre, à travers la Suisse, avec l'émetteur. C'est ainsi que *Pierre* est présenté à l'agent double français, qui est chargé de lui trouver une fausse identité.

> Le 29 Mars 1945, *[le Chef de l'Ecole des radios]* remit un poste au pseudo-Dini, et l'amena à Hornberg. Il me le présenta sous le nom de "Pierre". Comme le radio ne connaissait pas d'état-civil, je lui procurai celui d'un de mes amis, actuellement Inspecteur des Ecoles Primaires en Algérie : Dini Henri, et le service nazi compétent lui établit de faux papiers à ce nom.

On peut souligner au passage que la fausse identité de *Pierre* est empruntée – par ailleurs sans égard particulier pour son véritable détenteur en vie – et non inventée de toute pièce. Cette pratique ne sert par à profiter de vrais papiers déjà établis à ce nom, puisque le SD en fait établir de faux. On ne cherche pas non plus à emprunter l'identité de quelqu'un d'autre pouvant se trouver effectivement dans la région au moment de la vérification des papiers – le véritable H. Dini se trouvant alors en Algérie. Il s'agit donc uniquement d'utiliser des données personnelles réelles – un « *état-civil* » – susceptibles d'être vérifiées dans l'administration française.

Pour le voyage à travers la Suisse, l'émetteur est confié à M. Loubatié, d'une part parce qu'il possède une plus grande valise – argument étonnant prétendument avancé par les Allemands qui se fendraient volontiers d'une installation radio, mais pas d'une valise assez grande pour le contenir –, mais surtout parce que son handicape le rendait moins repérable. Les deux hommes se voient en outre confiés de fortes sommes d'argent suisse et français – autre élément déterminent lors de leur arrestation.

> Nous avons franchi la frontière, vers 22 h. 30, le 30 Mars 1945, par le même passage que j'avais emprunté à la fin de Novembre, malgré que j'aie demandé aux Allemands de nous laisser passer par Lörrach, car cela aurait évité toute complication en cas d'arrestation, comme cela s'est produit. Mais ils ne voulurent pas, prétextant la proximité du front, et le trop grand nombre de troupes suisses dans la région de Bâle. Je ne pouvais insister davantage sans éveiller les soupçons. De même que je ne pouvais demander à passer par la douane. Cela aurait paru louche. Et je ne voulais m'attirer leur méfiance à aucun prix.
>
> Nous avons marché, Le Fort et moi, soit à travers champs, soit par la route, portant le poste chacun à notre tour, jusqu'à Schaffhouse, où j'ai repris ma valise. Il était environ 5 h. ½ lorsque nous avons atteint la gare de cette ville, le 31 Mars 1945. Nous avons pris le train pour Winterthur, où nous avons été arrêtés à la sortie de la gare, au moment où j'essayais de me défaire de mon compagnon durant quelques instants afin que je puisse téléphoner à M. Stauffiger. Je comptais repartir pour Bâle vers 8 heures, afin d'être à Porrentruy l'après-midi et d'entrer en France le soir même.

M. Loubatié et M. Le Fort sont effectivement arrêtés le 31 mars 1945 à 7 heures du matin devant la gare de Winterthur. M. Loubatié est en possession, outre l'appareil de radio, de 556 CHF, de 28 RM et de 500'184 FF. M. Le Fort détient les sommes de 150 CHF, de 74 RM et de 100'018 FF. Tous deux, en possession de faux papiers d'identité aux noms de *Joannès Prébet* et *Henri Dini*, sont conduits dans les locaux de la police cantonale à Zurich, où ils sont incarcérés après avoir été interrogés. M. Loubatié confie son vrai nom dès qu'il est en mesure de le faire sans être entendu de M. Le Fort. Il garde en effet espoir d'être rapidement relâché grâce au soutien du *Spab* et de pouvoir ainsi poursuivre sa mission. Sa couverture doit pour ce

faire être préservée auprès de M. Le Fort. Ce dernier, par contre, ne révélera sa véritable identité que le 28 mai au juge d'instruction militaire.

Après une série d'interrogatoires menés par la police zurichoise, l'affaire est transmise à la justice militaire. Le 28 avril 1945, le juge d'instruction du Tribunal territorial 3A basé à Zurich en reçoit la charge. Une nouvelle série d'auditions s'ensuit. Puis, à la demande de M. Loubatié qui souhaite que l'enquête soit menée en français, le dossier est transféré à un juge d'instruction militaire du Tribunal territorial I, P. Jeanneret de Neuchâtel, qui en reçoit à son tour la charge le 15 mai 1945.

Le 28 mai 1945, *Dini* décline enfin sa véritable identité[548]. Il affirme avoir attendu jusque là pour avouer son état-civil à un juge d'instruction. La perspective d'un procès l'a convaincu de la nécessité que le magistrat puisse se renseigner en France – ce qui aurait naturellement été impossible s'il avait continué à proclamer se nommer *Dini*. Ses déclarations – sur lesquelles il ne reviendra pas – divergent grandement de celles de M. Loubatié. Il jouera jusqu'au bout la carte du collaborationniste risquant la peine capitale en France, cherchant ainsi à éviter d'être remis aux autorités de ce pays. La fausse identité et les faux papiers lui auraient été fournis par la Milice française. Il est passé en Suisse pour y vivre et y travaillé. Tout comme M. Loubatié, il justifie son entrée dans la Milice en mars 1944 par des problèmes de santé – une pleurésie qu'il a du soigner pendant six mois dans un sanatorium – qui l'ont empêché de gagner sa vie dans le monde du travail. Il en aurait démissionné en juillet 1944, ce qui lui aurait valu d'être envoyé en Allemagne au titre du STO. Dans un restaurant de Singen, il aurait fortuitement rencontré M. Loubatié, avec qui il choisît de traverser la frontière germano-suisse pour trouver un refuge politique en pays neutre avec l'aide de la Croix-Rouge. Il ne connaîtrait rien à la manipulation d'un émetteur radio.

Le 4 juin 1945, P. Jeanneret présente ses conclusions à Léonce Duruz, auditeur du Tribunal territorial I. Le rapport commence par présenter les quatre motifs d'enquête et un résumé de l'affaire.

> Affaire: LOUBATIE Marc, alias PREBET Joannès
> LE FORT Marcel-Paul, alias DINI Henri
> prévenus de:
> 1. Passage clandestin de frontière dans la nuit du 30 au 31.3.45. d'Allemagne en Suisse dans la région de Schaffhouse.
> 2. de faux dans les certificats (art. 252 CPS) pour avoir fait usage de faux papiers d'identité
> 3. d'infraction à l'ACF du 6.9.40 concernant l'interdiction d'installation d'appareils émetteurs, pour avoir détenu un appareil émetteur de radio
> 4. d'espionnage militaire au préjudice d'un état étranger (art. 301 CPS) pour avoir recueilli sur territoire suisse des renseignements militaires pour un état étranger au préjudice d'un autre état étranger, ou favorisé de tels agissements
>
> RESUME DE L'AFFAIRE
>
> Loubatié et Le Fort ont été arrêtés le 31.3.45. à 0700 à Winterthur. Loubatié était porteur d'un appareil émetteur de radio ainsi que de fr. suisses 556,08, RM 28,70 et FF. 500.184.-.
>
> Le Fort était porteur de fr. suisses 150.- RM 74.- et FF. 100.018,05.
>
> Loubatié se légitime au moyen d'une carte d'identité au nom de PREBET Joannès et Le Fort au moyen d'une carte d'identité au nom de DINI Henri.
>
> Les prévenus ont été conduits aux prisons de Zürich où ils ont été entendus. Loubatié a immédiatement donné son état civil exact; Quant à Le Fort il faut attendre jusqu'au 28 mai 1945 pour apprendre son nom réel[549].

Très concis, le résumé de l'affaire met en évidence – avec même un curieux souci du détail – certains éléments à charge, en oubliant un. Naturellement, l'utilisation de fausses cartes d'identité lors de l'arrestation est à l'origine du second motif d'enquête, la possession d'un émetteur radio est à l'origine du troisième. En outre, P. Jeanneret confirme que les soupçons d'espionnage, quatrième point, se basent largement sur la combinaison des deux premiers

[548] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, procès-verbal d'audition de M. Le Fort, 28.5.1945.
[549] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, rapport de P. Jeanneret à L. Duruz, 4.6.1945.

éléments avec la détention d'une grande quantité d'argent, le montant en francs suisses étant particulièrement suspect. Aucune découverte de documents, aucune filature ou écoute téléphonique, aucun témoignage ou dénonciation ne viennent étayer cette accusation. Il n'est fait aucune mention du passage de la frontière pour justifier le premier motif d'enquête.

Dans la suite du document, P. Jeanneret développe l'affaire dans une rubrique « *curriculum vitae* » des deux prévenus. Il y expose, pour chacun, les faits tels qu'ils ont été présentés durant les auditions, et ainsi, les divergences entre les affirmations de M. Loubatié et celles de M. Le Fort. Finalement, le juge d'instruction présente ses conclusions en six points :

> REMARQUES GENERALES
>
> 1. Le récit de Loubatié est confirmé par l'inspecteur Stauffiger et l'inspecteur Pralong. On peut ainsi admettre que Loubatié a relaté les faits exactement.
> 2. Le Fort ment. Pendant deux mois il a été détenu en Suisse sous le nom de Dini. Il n'a donné l'identité de Le Fort pour la première fois que le 28.5.45. J'ai fait contrôler à Dijon l'identité et le curriculum vitae de Le Fort. La réponse me parviendra ces tous prochains jours[550]. Il est évident que Le Fort ne peut nous dire ce qui s'est passé. Il devra comparaître devant les tribunaux français qui, selon toute vraisemblance, le condamneront à une peine très lourde. Il est clair que si Le Fort reconnaît avoir accepté d'accompagner Loubatié en France dans le but de nuire à son pays, il encourra très certainement la peine de mort.
> 3. Eu égard à l'exposé de faits de Loubatié, une confrontation n'est pas possible.
> 4. C'est au su des autorités de police suisses que Loubatié et son camarade sont entrés en Suisse, ont présenté de fausses cartes d'identité et étaient porteurs d'un appareil émetteur.
> 5. Rien dans la présente affaire ne peut laisser supposer que les prévenus se sont rendus coupables du délit prévu par l'art. 301 CPS.
> 6. A mon modeste point de vue il y a lieu de rendre d'urgence un non-lieu dans cette affaire. Loubatié devrait être refoulé en France.
>
>   Le Fort demande avec insistance à être interné en Suisse. Pour le cas où son désir ne pourrait se réaliser, il demande à ne pas être remis aux autorités françaises, mais à pouvoir partir clandestinement en France[551].

A la suite de P. Jeanneret, L. Duruz établi le 18 juin 1945 un rapport destiné à l'Auditeur en Chef, appuyant ses conclusions allant dans le sens d'un classement de l'affaire, ou éventuellement d'un règlement disciplinaire. Il relève d'abord qu'il « *est évident que cette affaire ne doit pas être évoquée devant le tribunal militaire, ne serait-ce que pour éviter de mettre en mauvaise posture notre "Spab"*[552] ». Se concentrant ensuite sur des arguments plus juridiques, il relève que « *le dossier ne contient pas l'ombre d'une preuve que Loubatié et Le Fort aient fait de l'espionnage ou aient simplement tenté de commettre cette infraction* », et ce, que ce soit à l'étranger contre la Suisse[553], ou en Suisse au préjudice d'un pays étranger[554]. Pour ce qui est des inculpations de franchissement clandestin de la frontière, de faux dans les certificats et de contravention à un arrêté fédéral, il rappelle qu'en tout cas en ce qui concerne M. Loubatié, elles ne sauraient être retenues contre lui étant donné qu'il a agi avec l'aval d'un membre du *Spab*, lequel a par ailleurs déposé dans ce sens. L. Duruz se distancie légèrement du juge d'instruction en proposant des sanctions disciplinaires contre M. Le Fort qui a caché si longtemps sa réelle identité. La peine disciplinaire pourrait être compensée par la détention préventive et les deux prévenus relaxés au plus vite.

Le 19 juin, J. Eugster répond à l'argumentation des deux juristes romands, les invitant sans ménagement à retravailler leur copie.

> Etant donnés les résultats de l'enquête, je ne puis me rallier à votre proposition de classement ni même de règlement disciplinaire.

[550] Aucune trace de réponse n'a été trouvée dans les archives.
[551] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, rapport de P. Jeanneret à L. Duruz, 4.6.1945.
[552] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, rapport de L. Duruz à J. Eugster, 18.6.1945.
[553] Voir le point 5.1.6.
[554] Voir le point 5.1.7.

> Loubatié a sans aucun doute commis le délit d'"espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger" au sens de l'art. 301 CPS, notamment en faisant usage du territoire de la Confédération pour se rendre en Allemagne dans ce but[555].

Paradoxalement, il se dit d'accord de confier les deux Français au Procureur Général de la Confédération en vue de leur expulsion vers leur pays, tout en poursuivant la procédure par contumace. Et effectivement, le 22 juin 1945, M. Loubatié et M. Le Fort sont avisés par écrit de l'arrêté d'expulsion, puis conduits à la frontière des Verrières par la police cantonale neuchâteloise qui, à la gare, les remets à la « *Police spéciale française*[556] ».

L'audience du Tribunal territorial I s'ouvre le 9 octobre 1945 au Château de Chillon, sur les bords du Lac Léman. Elle est présidée par le colonel Xavier Neuhaus, Grand Juge. Elle est publique – fait qui paraît étonnant lorsqu'on connaît l'implication du Service de contre-espionnage suisse dans cette affaire. Les accusés M. Loubatié et M. Le Fort poursuivis pour désobéissance à des ordres généraux, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger et usage de faux papiers, sont absents.

Aucun de ces chefs d'accusation n'est finalement retenu par le tribunal. En effet, rien ne lui permet – et pour cause – de penser qu'ils ont espionné l'Allemagne à partir du territoire helvétique[557] ; si les accusés ont désobéi à des ordres généraux en franchissant illégalement la frontière et en important un émetteur de radio, et s'ils ont fait usage de faux papiers, c'est dans le cadre de la coopération de M. Loubatié avec le *Spab*.

> Dans ces conditions, les accusés devraient, en l'état de la cause, être libérés. Cependant l'art. 166 OJPPM statue qu'il n'y a pas lieu à jugement libératoire contre un absent et l'Auditeur en Chef a précisé, dans une lettre adressée au grand juge du tribunal territorial 1, sous no. 44'807, que si le tribunal, statuant par défaut, estimait qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour prononcer une condamnation, il devait suspendre provisoirement la procédure. Vu ce qui précède, il se justifie de procéder de cette manière en l'espèce, afin qu'il soit statué après plus ample informé.
> PAR CES MOTIFS et vu l'art. 166 OJPPM,
> Le tribunal décide de suspendre provisoirement la procédure engagée contre Marc Loubatié et Marcel Le Fort[558].

En renvoyant la décision aux calendes grecques, la justice militaire trouve une fois de plus un moyen de se tirer d'affaire. Elle relève les irrégularités accomplies par le SR et le *Spab* sans aller jusqu'à la condamnation de leurs agents.

5.6.11 L'affaire Masson

Parmi les affaires de justice militaire présentées ici, l'action intentée contre R. Masson fait de loin le plus de bruit. Elle a un large écho dans la presse[559], ce qui est assez rare pour un cas de justice lié à l'espionnage. Récemment, elle a fait l'objet de la thèse de Pierre-Th. Braunschweig publiée en 1990[560]. Plus généralement, la ligne Masson-Schellenberg, objet principal de l'affaire, investigué alors par le juge d'instruction extraordinaire Couchepin, est un des aspects les plus traités de la guerre secrète en Suisse durant le second conflit mondial, avec l'affaire Rössler et le réseau *Dora*. Il est toutefois peu connu que l'affaire est l'occasion pour la justice militaire, en 1945, de faire un brin de ménage au sein du Service de

[555] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, lettre de J. Eugster à L. Duruz, 19.6.1945.
[556] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, rapport de l'agent Hössly de la police cantonale neuchâteloise, 23.6.1945.
[557] Par ces conclusions, le tribunal ne voit pas, ou ne veut pas voir, la position de J. Eugster, pour lequel l'utilisation du territoire suisse comme couloir de transit dans une chaîne complexe de faits d'espionnage revient à faire du renseignement sur sol helvétique, même si, concrètement, aucun renseignement sur l'Allemagne n'a été collecté en Suisse.
[558] AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 98/26 année 1945, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Loubatié et Le Fort, 9.10.1945.
[559] Voir L. van Dongen, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale*, p. 94-113.
[560] P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin* (édition augmentée en anglais : *Secret Channel to Berlin*).

renseignements et de sécurité, soit le SR et le *Spab*, et de revenir sur bon nombre d'opérations que ceux-ci auraient menées en opposition avec la politique de neutralité.

Le 7 mai 1945, ordre est en effet donné à H. Guisan par le Président de la Confédération, Eduard von Steiger, d'enquêter sur de « *lourds empiètements et dépassements de compétence de la part du Service de renseignements et de sécurité*[561] ». Consécutivement à cet ordre, le juge d'instruction extraordinaire Otto Müller se voit charger de se pencher sur des franchissements de frontière par des étrangers avec l'aide des services helvétiques. Le 8 août 1945, le magistrat produit un rapport de 22 pages, fruits de ses investigations. Neuf cas ont retenu son attention, tous tardifs, soit postérieurs à janvier 1945. Pour l'essentiel, ils concernent la frontière orientale de la Suisse et impliquent Konrad Lienert, commandant de la police cantonale saint-galloise et chef du bureau extérieur *Speer* du SR [562].

Premier de la liste, le *Fall Eggen* implique donc Hans Wilhelm Eggen, élément essentiel de la ligne reliant le chef du SR à Walter Schellenberg. A deux reprises, en mars et en avril 1945, l'homme d'affaires et SS pénètre en Suisse clandestinement, malgré l'interdiction expresse de la Police des étrangers, du Président de la Confédération et du Général, grâce à l'aide de K. Lienert. L'officier de renseignement agit sous les ordres directs de R. Masson. Ces missions sur territoire helvétique de l'agent allemand consistent dans l'accompagnement en voiture, à travers la frontière autrichienne, pour la première, de la famille d'Henri Giraud et, pour la seconde, d'officiers britanniques et américains détenus en Allemagne[563].

Le *Fall Westen und Höttl*, second cas évoqué par O. Müller, est relatif à l'aide apportée par K. Lienert, sous les ordres cette fois-ci de Max Waibel et Bernhard Mayr von Baldegg, ses supérieurs de la NS1, à plusieurs passages clandestins, au cours du mois de mars 1945, de deux agents allemands, Fritz Weston et Wilhelm Höttl[564]. Tous deux disent venir au nom d'Ernst Kaltenbrunner prendre contact avec les Alliés[565]. Si F. Weston est considéré comme un personnage secondaire, W. Höttl est quant à lui regardé comme une personnalité de premier plan, car il fournit des renseignements sur la constitution du « *Réduit* » allemand dans les Alpes[566]. Il va même plus loin en proposant de mettre en place, dans les montagnes du

[561] « *schwere Uebergriffe und Kompetenzüberschreitugen des Nachrichten- und Sicherheitsdienstes* » (AF E5330/1982/1 vol. 205 dos. 98/39 année 1945, rapport d'O. Müller à J. Eugster, 8.8.1945).

[562] L'exposé des neufs cas s'appuie, sauf indication spéciale, sur AF E5330/1982/1 vol. 205 dos. 98/39 année 1945, rapport d'O. Müller à J. Eugster, 8.8.1945.

[563] A noter qu'en juin 1945, W. Eggen est interné au restaurant Kreuz à Weier bei Affoltern à la disposition du MPF. Il est alors envisagé par R. Masson et P. Meyer, d'exfiltrer le SS à destination de l'Espagne avec l'aide des réseaux de B. Cuénoud en France. Ces trois officiers du SR se rencontrent au Kreuz pour discuter du projet. Au terme de la conversation, ce dernier est finalement abandonné devant la difficulté de franchir la frontière espagnole (AF E27/9519, dossier B. Cuénoud, lettre de B. Cuénoud à O. Müller, 18.6.1945, ainsi que AF E27/9519, dossier B. Cuénoud, lettre d'O. Müller à W. Müller, 16.6.1945).

[564] W. Höttl, docteur de l'Université de Vienne après des études en histoire, germanistique et géographie, entre au SD et adhère au parti nazi en mars 1938. Il est, à partir de février 1943, affecté au RSHA, *Amt VI E*, spécialiste des Balkans (NARA RG319 Box 617 Folder XE.00.08.82, curriculum vitae de W. Höttl, 31.5.1945).

[565] AF E5330/1982/1 vol. 205 dos. 98/39 année 1945, procès-verbal d'interrogatoire de K. Lienert, 24.5.1945. Selon K. Lienert, le contact permanent des SS avec les Alliés en Suisse est Alois von Auersperg, officiellement assistant de l'Attaché de l'Air allemand à Berne. W. Höttl confirmera, dans un interrogatoire mené après la guerre par le G-2 américain, qu'en mars 1945, il est interrogé, lors de sa venue sur territoire helvétique, à la fois par K. Lienert et par A. von Auersperg (NARA RG319 Box 617 Folder XE.00.08.82, E. L. King, *Special Interrogation Report No 1*, 14.7.1945). Par contre, W. Höttl semble avoir caché à E. Kaltenbrunner le but de son voyage en Suisse : « *HOETTL had radioed KALTENBRUNNER at Berlin that he expected to go to Switzerland, and got KALTENBRUNNER's somewhat grudging approval to take the trip simply for information purposes* » (NARA RG319 Box 617 Folder XE.00.08.82, *Special Interrogation Report on Hoettl*, 20.6.1945)

[566] Pour un résumé de la question du réduit allemand, l'*Alpenfestung*, voir C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 200-203. Pour une étude plus complète, voir Rodney G. Minott, *The Fortress That Never Was. The Myth of the Nazi Alpine Redoubt*, Londres, Longmans, 1964.

Vorarlberg, un émetteur clandestin à l'attention des Suisses. Ce cas montre bien l'importance que doit prendre le SR dans l'entreprise d'intoxication allemande.

Le *Fall Passerat de la Baume* est le plus intéressant ici. Dans la nuit du 21 au 22 avril 1945, cinq Français pénètrent illégalement en Suisse dans les environs de la douane de Moillesulaz[567]. Parmi eux figure Juste Winant, Ardennais, ancien opérateur radio du BCRA dans le Vercors[568]. Ils sont porteurs, entre autres effets d'espion, de faux passeports et papiers d'identité, d'un émetteur-récepteur, d'un appareil de photo, de cartes géographiques de l'Allemagne, de codes de chiffrage, de matériel de sabotage (explosifs et détonateurs), ainsi que d'importantes sommes d'argent. Appréhendés et interrogés, leur capitaine, qui se dit nommé *Jean-Paul Passerat de la Baume*, déclare qu'ils ont reçu pour mission de la DGER de passer par le territoire helvétique pour rejoindre le Tyrol et y implanter un réseau de renseignement et de sabotage. L'officier français confie également qu'il avait ordre de prendre contact avec le commandant de la police saint-galloise pour le franchissement de la frontière autrichienne. L'affaire sera jugée le 5 juillet 1945 à Rolle par le Tribunal territorial I et les cinq agents alliés seront acquittés pénalement, ayant été établi qu'ils n'avaient aucune intention de pratiquer une activité de renseignement en Suisse[569].

Le *Fall Cia, Matt & Walder* concerne trois internés allemands interpelés par la police genevoise, alors qu'ils sont sur le point de se rendre en Autriche. Ils sont équipés par le SR pour le renseignement et donnent entre autres références, K. Lienert. Plus gênant encore pour la Suisse, ces agents ont reçu des missions de sabotage. Ils ont été recrutés par Wilhelm Bruckner.

W. Bruckner, alias *Wilhelm Forster*, est un Autrichien résidant à Genève, travaillant d'abord pour la *Section Allié*, puis pour le bureau *Speer* de Saint-Gall. Il est crédité, par le juge d'instruction extraordinaire, d'une dizaine d'agents de nationalité allemande envoyés en mission en Autriche en collaboration avec K. Lienert, pour y rejoindre les mouvements de résistance avec, en poche, un *Sabotagebüchlein*, un manuel de sabotage.

Le *Fall Loubatié und Dini* est déjà connu[570]. Le cas est rappelé à décharge par le magistrat instructeur, les passages à travers la Suisse de M. Loubatié et M. Le Fort se faisant non avec l'aide du SR, mais du *Spab*.

Le *Fall Hofer & Jahnen* est d'un intérêt plus limité pour la présente recherche. Dans la lignée du cas concernant W. Höttl, il est relatif aux tentatives de rapprochement, dans les derniers mois de la guerre, des SS auprès des Américains sur sol helvétique en vue de la conclusion de la paix. Le 17 mars 1945, un ressortissant suisse, Marcel Hofer, rentre de Budapest avec une femme, à St Margrethen. Sur le conseil de l'attaché militaire suisse dans la capitale hongroise, Carlo Fontana, il est pris en charge par la *Sektion Achse* du SR. Il fait part alors au chef de cette dernière, R. Eberhard, le désir d'un nommé Fritz Strenkert de venir parlementer en Suisse avec les représentants américains. Or, pour le petit pays neutre, cet Allemand n'est pas n'importe qui. En poste au fameux *Panoramaheim* de Stuttgart, il est à la

[567] Le document d'O. Müller est complété pour ce cas par un rapport de la *Bupo* (AF E5330/1982/1 vol. 205 dos. 98/39 année 1945, rapport de R. Humbert, 3.5.1945), ainsi que par d'autres documents de l'affaire Passerat de la Baume conservés dans le dossier de l'affaire Masson.

[568] F. Rude, « Le dialogue Vercors-Alger (juin-juillet 1944) », in *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 13e année, n° 49, janvier 1963, p. 79. Les noms des autres membres de l'expédition semblent faux – *Jean-Paul Passerat de la Baume*, *Robert Carrière* – et certains seront jugés sous un autre nom – *Alfred Lagleize* sous le nom d'Alfred Lemoine, et *Hubert Gueydan* sous le nom d'Hubert Ogier. Mes recherches ne m'ont pas permis d'identifier ces personnes.

[569] Ils se verront tout de même infliger une peine disciplinaire de 20 jours d'arrêts de rigueur réputés subis par la détention préventive (AF E5330/1982/1 vol. 205 dos. 98/39 année 1945, lettre d'H. Werner à O. Müller, 14.7.1945). Les actes de cette affaire ne figurent pas dans le fonds secret de la justice militaire aux AF et n'ont pas été consultés.

[570] Voir le point 5.6.10.

tête de nombreux réseaux d'espionnage contre la Suisse, ce qui lui a valu entre autres une condamnation à mort par contumace. Il devrait ses succès notamment au fait qu'au début de la guerre, il a trompé le *Spab* et travaillé pour ce dernier sous un faux nom. Du fait des sanctions qui pèsent sur lui, R. Eberhard fait parvenir au maître-espion allemand une lettre pour le dissuader de mettre le pied sur le sol de la Confédération.

Le *Fall Jankoviak* porte le nom d'un informateur de longue date du SR, employé subalterne à l'ambassade d'Allemagne à Berne. Quelques jours avant la capitulation, le ministre Otto Köcher l'envoie en mission en Autriche avec un visa de sortie, mais sans autorisation de rentrer en Suisse, dans le but de s'en débarrasser et de le punir. Contre l'avis du DFJP, R. Eberhard met en œuvre le nécessaire pour que Jankoviak puisse revenir sain et sauf. Malheureusement, un incident vient entacher l'opération d'exfiltration. L'employé du SR, le sous-officier Robert Stoll, qui en est chargé, est contraint de dégainer son arme et de menacer les gardes-frontière.

Le *Fall "Weiach"* n'est pas retenu contre le SR. Il consiste dans l'interception par un agent des forces de l'ordre zurichoises, dans la nuit du 27 au 28 avril 1945, à proximité de la frontière germano-suisse, d'une voiture portant des plaques d'immatriculation de la police bâloise, dans laquelle voyagent un officier et un sous-officier du SR, ainsi qu'un civil. Cette situation, rendue suspecte par les précédentes affaires d'abus de la part des services helvétiques, est signalée, mais ne donnera pas de suite. Le civil est un agent de l'antenne bâloise du SR que l'évolution du front contraint à conduire plus à l'est pour son passage en Allemagne.

Enfin, le dernier des neuf cas, le *Fall Kolbe*, concerne le diplomate Fritz Kolbe. Dans les jours ayant précédé la capitulation du *Reich*, ce dernier tente d'évincer le ministre O. Köcher et de prendre en main la représentation diplomatique allemande à Berne. Pour arriver à ses fins, l'officier du SR Strauss reçoit l'ordre du remplaçant de R. Masson, W. Müller, de lui venir en aide.

En définitive, malgré l'avis du juge d'instruction extraordinaire de punir R. Eberhard, K. Lienert et R. Stoll de quelques jours d'arrêt, seul le chef de la *Sektion Achse* se voit infliger une sévère remontrance[571].

En marge de cette affaire, mérite d'être abordé un de ces quelques documents clé que les recherches ayant abouti à la présente étude ont permis de découvrir. Il s'agit d'un rapport du 16 novembre 1945 issu de l'antenne bernoise du SSU et intitulé « *Present and Potential Intelligence Production* ». Henry Hyde, successeur d'A. W. Dulles, y récapitule le potentiel de la Suisse en faveur du renseignement, et ce, non sans y faire quelques allusions importantes sur la situation du pays durant la guerre. Du fait de l'importance de ce document de cinq pages, en seront cités quelques passages dont l'intérêt devrait compenser la longueur. En introduction de son rapport, l'auteur note que la collecte de l'information en Suisse n'est plus aussi aisée que durant la guerre, pour deux raisons :

> As prefatory overall considerations, two main factors should be borne in mind when considering the SI production of Switzerland for the last four months and for the next six months. In the first place, now that the war is over, intelligence no longer comes to us as it did before. Today we have to go out and get the material. People have other things to do than bring it to us[572].

La place des Américains dans la communauté du renseignement se trouve ici confirmée. Largement démunis d'agents propres sur le terrain des zones sous contrôle des forces de l'Axe, ils se sont appuyés sur des agents étrangers et ont récolté les renseignements qu'ils leur apportaient.

[571] AF E5330/1982/1 vol. 205 dos. 98/39 année 1945, lettre d'H. Guisan à J. Huber, 11.8.1945.
[572] NARA RG226 Entry214 Box7 Folder6, rapport de *523* (soit H. Hyde) au chef SI du SSU, 16.11.1945.

> In the second place, conditions of travel in and out of Switzerland into Germany, Austria, Italy, Central and Eastern Europe are such that few people can travel. The breakdown in transport facilities and the difficulties in obtaining travel permission from the various occupying powers (including the U.S.) are such that Switzerland is now more cut off from the outside than it was during the war. The result of this is that there is an infinitely smaller flow of fresh intelligence coming into Switzerland today than before the end of the combat phase.

En soulevant la récente difficulté, à la fin de l'année 1945, de transiter à travers la frontière suisse, H. Hyde reconnaît un premier avantage de la Suisse durant le conflit. Il en présente ensuite deux autres, qui, ceux-là, subsistent :

> Until, with time, travel becomes easier, Switzerland should be counted on to provide in the main, confirmatory or contradictory echoes of what is heard at the front line outposts, together with occasional and primarily local "scoops". The great advantages of Switzerland still remain: 1) greater security conditions within the country than elsewhere in Europe, because of friendly police and governmental attitude and 2) the fact that it provides a base out of which organizing personnel can travel for brief contacts in other countries.

Le second de ces avantages dont les Américains peuvent toujours bénéficier après la guerre, complémentaire de celui présenté dans le passage précédent, consiste donc dans le caractère de base-arrière du territoire helvétique, tant utilisé par les services alliés durant la guerre. Toutefois, si cette caractéristique de Suisse a été largement mise à profit, elle n'en est pas une spécificité. Le premier point exposé dans cet extrait, par contre, fait bel et bien état d'une particularité de la Confédération. Celle-ci est alors, et était précédemment, le pays d'Europe où les services de renseignement américains jouissent des meilleures conditions de sécurité du fait d'une police amicale et d'une attitude favorable du gouvernement. Ce jugement positif envers les autorités helvétiques est, à n'en pas douter, l'effet cumulé du gentleman's agreement et d'une certaine sympathie – pour ne pas dire d'une sympathie certaine – de bons nombres policiers pour la cause alliée.

Selon certains historiens suisses, le comportement de la Confédération pendant le conflit est considéré très négativement par l'ensemble des Américains au sortir de la guerre[573]. Ce passage relativise ce constat et montre, avec d'autres témoignages, que la communauté du renseignement des Etats-Unis a pu avoir pour la Suisse quelque sympathie.

Après ces remarques d'ordre général, H. Hyde se lance dans une présentation des différentes sources de l'antenne bernoise du SSU. On y apprend notamment que Charles Wyner[574] travaille désormais dans le cadre d'un réseau au Vatican, mais aussi qu'un certain agent *Icarus* reçoit les confidences de C. de Gaulle et de Gaston Palewski, son chef de cabinet. De manière moins anecdotique, les services américains maintiennent encore, à travers la Suisse, des réseaux touchant, outre le Vatican et la France, l'Autriche, l'Allemagne (en zone d'occupation française), la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Yougoslavie, l'Italie et l'Espagne. Or, l'une de leurs sources principales, voire essentielles, pour certains de ces réseaux reste le SR.

> While the Swiss S.R. is undergoing a reorganization attendant upon the Masson affair and the end of the war generally, it is not possible to work out even discuss a top level, long range collaboration of our two sources. Nonetheless, through one of our old Massingham contacts, the Police Chief of an Eastern Swiss city and at the same time a middle to top range S.R. member – we have contributed financially to the continuation of the only still functioning section of the Swiss S.R. This branch is aimed at Austria, Czechoslovakia and Yugoslavia and is only just beginning to be rebuilt. With time it should improve on the already interesting reports it is providing.

L'officier du SR correspondant au mieux à cette description est K. Lienert. Les cas traités par le juge d'instruction extraordinaire, O. Müller, évoqués ci-dessus montrent bien le rôle joué

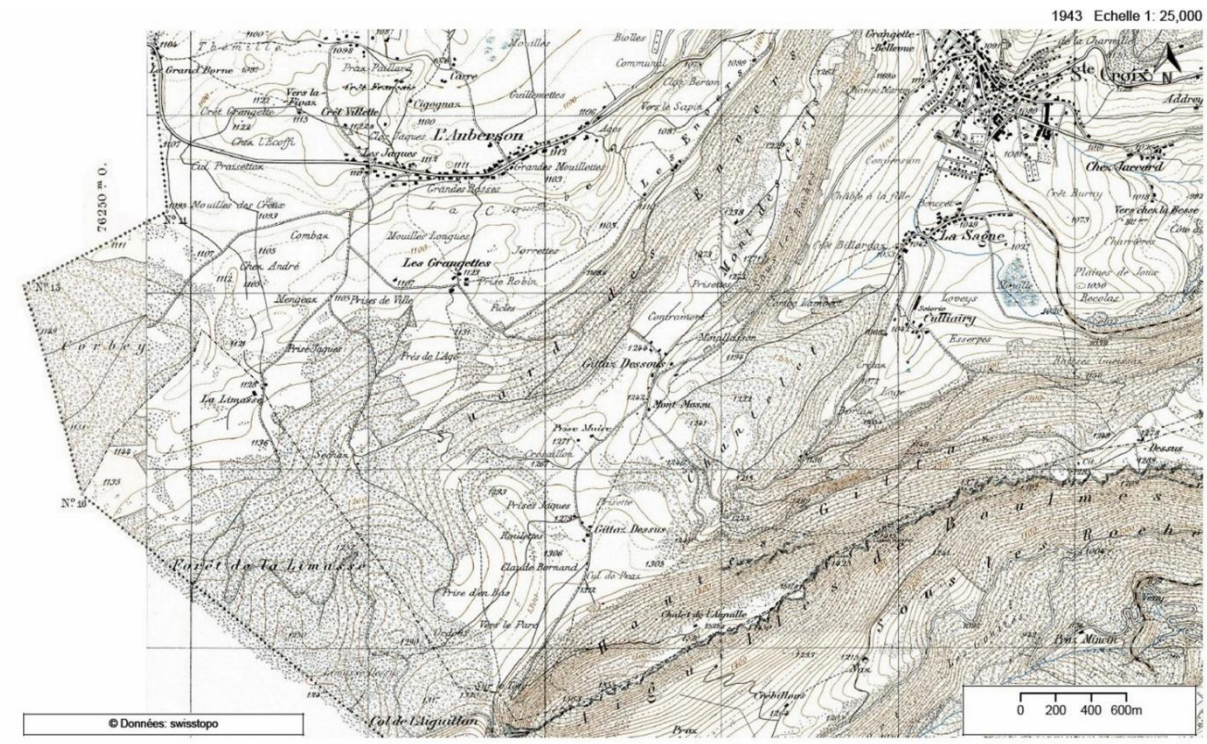
[573] Voir notamment la conclusion du colloque *Made in Switzerland : mythes, fonctions, réalité* des 14-15 octobre 2010 à Neuchâtel.
[574] Voir l'affaire Dumont, point 5.7.4.

par le chef de la police cantonale saint-galloise dans l'infiltration d'agents au service des Alliés en Autriche, rôle qui est connu des Allemands[575] et utilisé par eux pour entrer en contact avec A. W. Dulles.

5.7 Affaires concernant des tiers pour violation de secret militaire

5.7.1 L'affaire Gallati

Les agents et passeurs du SR rendent parfois bien aux gardes-frontière leur méfiance envers eux. Le 7 décembre 1940, une enquête du *Spab* est initiée contre le chef du poste de douane de la Grand-Borne, près de Ste-Croix, suite à un rapport d'un agent du contre-espionnage. Dans la matinée du 4, une « *patrouille* » du service de renseignement, marchant le long de la frontière du col de l'Aiguillon, tombe sur Fridolin Gallati[576]. Ce dernier propose aux deux soldats de les accompagner à son poste, lequel constitue leur destination. Chemin faisant, tous trois arrivent à une borne sur laquelle sont posés deux feuillets imprimés. Le garde-frontière s'empresse alors de les prendre et de les dissimuler dans sa poche, puis il prend prématurément congé des deux soldats. Or, ces deux derniers constatent des traces dans la neige montrant que quelqu'un est venu placer les documents depuis l'autre côté de la frontière. Pendant deux ans, les inspecteurs du *Spab* vont s'intéresser à F. Gallati sans jamais parvenir à démontrer une activité de renseignement au profit des Allemands.



Durant toute cette période, des rumeurs parviennent à leurs oreilles. Dame Gallati, laquelle vit avec son mari à la Grand-Borne, est née Allemande et on la dit au mieux avec ses anciens compatriotes, leur fournissant notamment chocolat et café[577]. On apprend que le chef de poste de douanes suisse tutoie bon nombre de douaniers allemands avec lesquels il a de fréquentes conversations. Il est donc placé sous contrôle postal. Le *Spab* s'arrange également

[575] NARA RG319 Box 617 Folder XE.00.08.82, E. L. King, *Special Interrogation Report No 1*, 14.7.1945.
[576] AF E27/10293, rapport de *142* à *165*, n° 561, 7.12.1940. Il doit s'agir d'une patrouille, non du SR, mais d'un service de renseignement de troupe.
[577] AF E27/10293, rapport de *142* à *148*, n° 606, 6.2.1941.

avec le commandant d'une compagnie de surveillance pour que deux soldats lui soient envoyés en renfort et soient chargés d'ouvrir l'œil sur les agissements du garde-frontière et de sa femme[578]. Une plainte est également déposée par le commandant d'un bataillon occupant le secteur, demandant que F. Gallati soit déplacé, « *ce qui couperait court aux bruits qui courent sur son compte et tranquilliserait l'opinion publique*[579] ».

En avril 1942, un rapport « *adressé par un homme du S.R.* [à] *ses Chefs* » accuse F. Gallati d'avoir indiqué aux Allemands l'identité d'un individu qui aurait laissé des traces de pas de part et d'autre de la frontière en la franchissant clandestinement. L'homme, nommé Aymonier, serait depuis lors en captivité à Pontarlier. L'« *homme du S.R. qui a lui*[-]*même un certain ressentiment contre GALLATI*[580] » tire ses propres conclusions de cette affaire.

> Quan*[t]* à nous, il suffirait que le sergent sache ou soupçonne seulement notre liaison, et le nécessaire pour nos agents serait vite fait.
> Au cause de ce sergent, notre service risque gros et un long secteur de frontière depuis les Rochettes jusqu'au Suchet, qui serait pourtant un terrain de premier ordre, est inutilisable et très dangereux pour nous[581].

L'affaire retombe comme un soufflé en septembre 1942. A cette date, l'inspecteur Marc Streit du *Spab* fait parvenir un nouveau rapport dans lequel il écrit que le chef de poste est toujours en place et qu'il a « *maintenant l'impression que, à l'Auberson on a un peu exagéré tout ce qui a été dit contre lui*[582] ». L'origine de sa femme, l'affaire des marchandises et les rencontres sur la frontière ont « *monté l'opinion contre lui* », mais la surveillance n'a jamais rien donné.

Cet épisode assez banal et sans réel importance en soi, montre tout de même que, pour les agents et passeurs du SR, le garde-frontière peut être l'*autre*, celui par qui le danger peut arriver. En cela, alors que la méfiance du garde-frontière envers l'agent du SR relève d'une volonté de bien faire son travail, voire du zèle, celle de l'agent envers le garde-frontière est de nature existentielle.

5.7.2 L'affaire Carnet

Alfred naît le 25 novembre 1921 à Holzappel, en Allemagne. Enfant illégitime d'un aviateur allemand de la Première Guerre mondiale, il passe son enfance dans la famille de sa mère Frieda à Koblenz[583]. Cette dernière, gouvernante – profession qu'elle exerce dans de riches familles de la région – délaisse son enfant. Quelque temps plus tard, Frieda fait la connaissance d'un soldat français des troupes d'occupation en Rhénanie et, à la fin de son service militaire, le suit dans le Doubs, où tous deux finissent par se marier et par faire venir l'enfant en France. Aimé Carnet l'ayant reconnu, Alfred prend alors son nom et sa nationalité. Après un bref séjour à Besançon, la famille s'établit à Morteau. Là, le jeune garçon effectue sa scolarité obligatoire, puis se voyant interdire la poursuite de ses études par son père, entre dans le monde du travail, d'abord dans l'usine de verres de montre paternelle, puis chez un carrossier. A l'entrée en guerre de la France, Alfred Carnet est incorporé dans les troupes d'aviation, mais il est toujours en formation au moment de la débâcle. Ayant fui en zone non-

[578] AF E27/10293, rapport de *172* à *116*, n° 19, 12.2.1942.
[579] AF E27/10293, rapport de *142* à *148*, n° 614, 25.2.1941.
[580] AF E27/10293, rapport de *172* à *116*, n° 71, 16.4.1942.
[581] AF E27/10293, *Copie du rapport adressé par un homme du S.R. a ses Chefs et concernant les agissements du Sgt. Front. GALLATI Fridolin, Chef du Poste de Douanes de la Grande Borne*, 28.3.1942.
[582] AF E27/10293, rapport de M. Streit à *Pa*, n° 159, 14.9.1942.
[583] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition de F. Carnet, 9.1.1945. Signe de l'entente qui règne entre le *Spab* et les autorités militaires françaises en 1945 (voir l'affaire Loubatié et Le Fort), F. Carnet a été amenée au poste des douanes des Verrières par la Sécurité militaire territoriale à la demande des inspecteurs suisses, puis reconduite à son domicile (AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport de *Pa* à R. Jaquillard, 10.1.1945).

occupée, il travaille un temps dans une exploitation agricole du Vaucluse. Enfin, il rentre, à la demande de sa mère, à Morteau, où il se trouve confronté au chômage.

RECENSEMENT DES PASSAGES ATTESTES D'A. CARNET

	Date	Lieu	Accompagnants	Pour le SR	Remarque
1.	23.10.1941	Le Reposoir	R. Tschanz	×	Engagement.
2.	11.11.1941	Maix-Baillod	R. Tschanz et G. Beuret	✓	Passage confirmé par J. de Stoutz[584].
3.	22.11.1941	Maix-Baillod	R. Tschanz	✓	
4.	décembre 1941	Maix-Baillod	G. Beuret	✓	
5.	26.1.1942	Maix-Baillod	R. Tschanz	✓	
6.	6.2.1942	Maix-Baillod	seul	✓	Passage confirmé par J. de Stoutz[585].
7.	17.2.1942	Maix-Baillod	R. Thum	?	
8.	25.2.1942	Maix-Baillod	G. Beuret et G. Vernier[586]	✓	Passage confirmé par J. de Stoutz[587]. Ressorti le jour même.
9.	mi-mars 1942	Maix-Baillod	seul	✓	
10.	3.3.1942	Maix-Baillod	seul	✓	
11.	27.4.1942	Maix-Baillod	seul	✓	
12.	13.5.1942	Le Cerneux	seul	✓	
13.	3.6.1942	Le Cerneux	seul	✓	
14.	22.6.1942	Le Cerneux	seul	✓	Passage ayant occasionné une dénonciation.
15.	27.7.1942	Le Cerneux	seul	✓	
16.	27.8.1942	Le Cerneux	seul	×	Passage clandestin exclusivement dans un but de contrebande.
17.	9.9.1942	Le Cerneux	seul	✓	Repassé le 12.
18.	15.10.1942	Le Cerneux	seul	✓	Arrestation au retour, le 19.

Durant la seconde moitié de l'année 1941, avec son ami d'enfance Robert Tschanz, habitant Morteau tout comme lui, mais de nationalité suisse, il se lance dans la contrebande de montres, activité très lucrative exercée par un grand nombre de jeunes dans cette région. Les deux compères comptent s'approvisionner directement en Suisse, au Locle, cité horlogère à deux pas de la frontière. Lors d'une première tentative de passage, A. Carnet est refoulé par les gardes-frontières suisses, tandis que R. Tschanz est admis du fait de sa nationalité. A cette occasion, ce dernier est recruté par l'antenne neuchâteloise du SR qui lui promet des facilités lors des franchissements. De retour à Morteau, le jeune Suisse fait part de cette opportunité à A. Carnet et, le 23 octobre 1941, tous les deux se présentent au poste de douane du Reposoir, à l'ouest de Vallorbe. Un coup de fil est alors lancé à Neuchâtel et l'autorisation de s'y rendre en train est délivrée pour les deux hommes. Ils sont accueillis à la gare du chef-lieu par Jean-

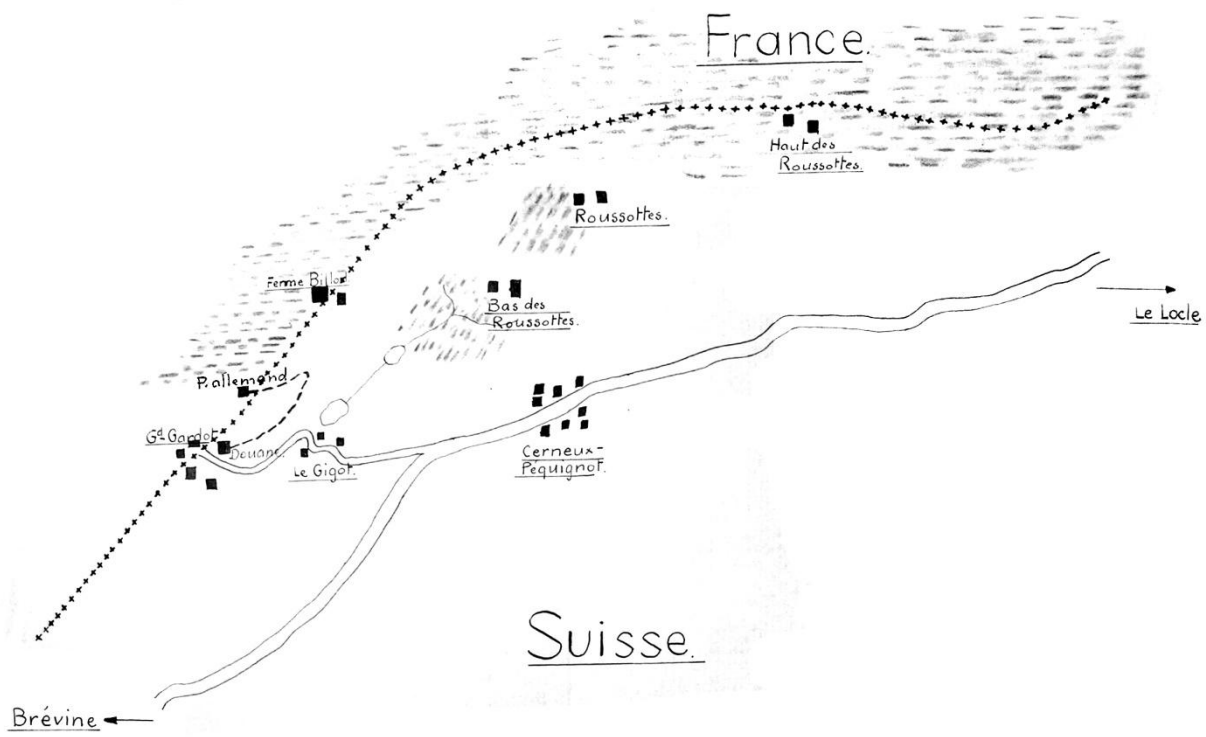
[584] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 11.8.1943.
[585] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, lettre de J. de Stoutz à S. Blaser, 7.12.1943.
[586] A cette occasion, G. Vernier intègre le SR suisse.
[587] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, lettre de J. de Stoutz à S. Blaser, 7.12.1943.

Jacques Rivoire, le bras droit du chef d'antenne[588]. A. Carnet est alors à son tour recruté par J. de Stoutz.

Ainsi, à l'automne 1941, pour faciliter son activité de contrebande, A. Carnet entre au service du SR suisse, aidé en cela par R. Tschanz et par le Chaux-de-fonnier Georges Huguenin. Son lieu de passage est le poste de douane de Maix-Baillod[589], jusqu'en juin 1942, avant de changer pour celui du Cerneux.

> A cette époque, les bestiaux ont été mis au pâturage et depuis ce moment, le passage par ce poste était fermé, à la Douane on m'a indiqué que dorénavant je devrais utiliser le passage aux environs de la Brévine, du Prévoux ou du Gardot[590].

Il passe parfois seul, mais généralement avec d'autres agents du SR, dont Julien Mercier, Georges Beuret et R. Tschanz de Morteau, ou encore Gilbert Vernier de Montlebon et Roger Thum de Saint-Quentin.



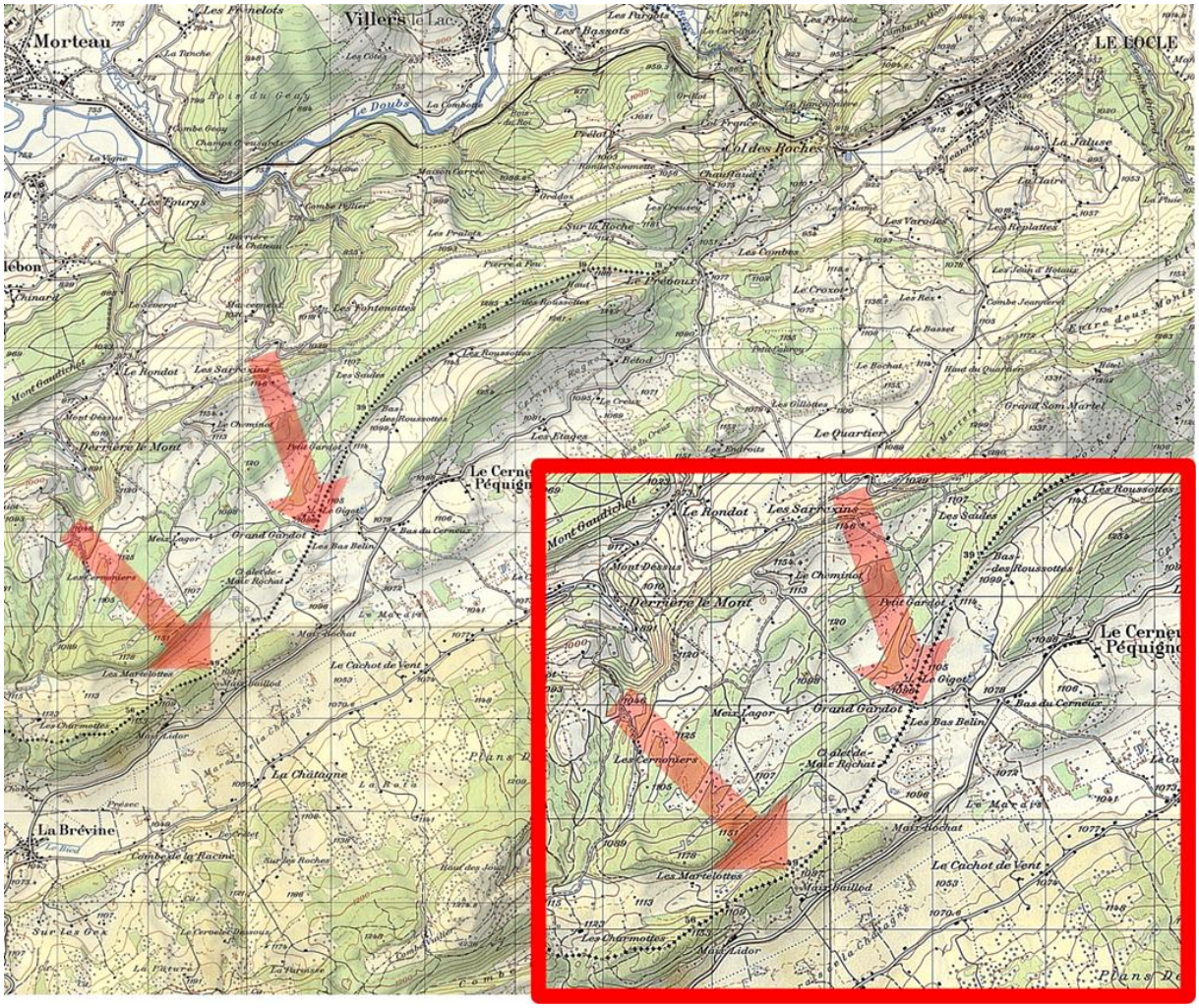
Croquis de la région frontalière où passe A. Carnet
(tiré de AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942)

Lors de ses séjours en Suisse, A. Carnet loge soit chez sa tante au Locle, soit chez Emile Huguenin, tenancier d'un café au Bas du Cerneux[591]. Chez ce dernier, le trafiquant entrepose des vêtements qui lui permettent de se changer une fois sur territoire suisse. Il s'agit là d'une pratique fréquente chez les passeurs pour éviter d'attirer l'attention avec des habits sales et des souliers de marche[592].

L'activité de contrebande du jeune homme est considérable. Il admettra passer en Suisse avec des sommes de 30 à 40'000 FF dans un premier temps, atteignant ensuite les 100'000 FF.

[588] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 22.10.1942.
[589] Maix-Baillod est situé à environ 3 km au sud-ouest du Bas du Cerneux et du Gigot, où se trouvait le poste de douane du Cerneux, lui-même établi à peu près un kilomètre à l'ouest du village du Cerneux-Péquignot. Environ 9 kilomètres séparent à leur tour cette dernière localité du centre de la ville du Locle.
[590] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 22.10.1942.
[591] AF E27/10621, procès-verbal d'audition d'E. Huguenin, 30.10.1942.
[592] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport final du *Spab*.

Avec cet argent, il achète « *tabac, cigares, horlogerie et pièces de monnaie en or*[593] ». Le tabac, qu'il est autorisé à emporter à hauteur de deux kilogrammes, est déclaré à la douane suisse avant de sortir du pays, le reste est passé à son insu – ainsi qu'à celui des officiers du SR.



Extraits de la *Carte nationale de la Suisse, Le Locle, Feuille 231*, 1:50'000, 1959, et de la *Carte nationale de la Suisse, Val de Travers, Feuille 241*, 1:50'000, 1960

Dans les premiers mois de travail pour le SR, A. Carnet se révèle médiocre. Son enthousiasme à servir l'antenne neuchâteloise laisse d'ailleurs à désirer : il ne révèlera jamais à ses supérieurs qu'il parle l'allemand, ce qui, cela va sans dire, leur serait d'une grande utilité, « *puisqu'il s'agissait de renseigner notre S.R. sur les mesures militaires prises par les troupes d'occupation allemandes en France*[594] ». Il conquiert toutefois la confiance des officiers de renseignement suisses au tout début du mois de février 1942, lorsqu'il est le premier agent à ramener de France la collection complète de la *Pariser Zeitung* demandée par le *Bureau F*.

On peut préciser qu'à l'occasion de cette mission, A. Carnet se rend suspect auprès des gardes-frontière helvétiques. En effet, le 2 février, R. Tschanz et lui arrivent au poste du

[593] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 22.10.1942.
[594] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal de l'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Carnet, 17.12.1944.

Cerneux « *essouf*[f]*lés et hagards*[595] ». Ils racontent qu'ils ont été pris en chasse par les douaniers allemands, lesquels ont ouvert le feu sur eux. Ils disent également avoir perdu, dans leur course à ski, des raquettes à neige et un bâton. Aucun coup de feu n'ayant été entendu cette nuit-là, cette version des faits paraît « *douteuse* » au chef de secteur des douanes, René Wyss. Il apparaît, après vérification, qu'aucune trace ne franchit la frontière et que celles des Allemands ne dévient pas de leur parcours habituel. Les objets perdus sont retrouvés, mais sur sol helvétique.

A l'évidence, il s'agit d'un simulacre de passage. Les deux contrebandiers ont soit passé ailleurs, soit sont déjà sur sol suisse depuis quelques temps. Il faut savoir que, limités dans les marchandises qu'ils sont autorisés à passer, les agents-contrebandiers disposent de caches dans lesquelles ils déposent leurs marchandises avant de revenir les chercher une fois s'être annoncés au poste de douane – comme ils en ont l'obligation. Mais s'agit-il de cela ici ? A. Carnet et R. Tschanz sont spécialisés dans l'export de Suisse en France de montres en or. Il ne leur est connu aucune activité de contrebande en sens inverse.

A. Carnet évoquera cet incident au cours de sa première audition menée par le *Spab*. Il racontera que ce jour-là, R. Tschanz et lui portent « *des vêtements blancs afin de passer le plus inaperçus possible sur la neige*[596] ». Alors qu'ils s'apprêtent à entrer en Suisse, ils aperçoivent une patrouille allemande et se cachent dans un bois. Une fois que tout danger leur semble écarter, ils reprennent leur chemin. Arrivés sur la frontière, ils essuient deux coups de feu qui les manquent et ils parviennent à passer. Sans allusion à une poursuite par les douaniers allemands, lesquels peuvent avoir fait feu depuis leur chemin de ronde habituel, ayant aperçu les deux contrebandiers au dernier moment, les constatations des gardes-frontière suisses sur le terrain n'infirment pas cette version, bien qu'aucun coup de feu ne soit entendu cette nuit-là. Quoiqu'il en soit, méfiants, ces derniers garderont désormais A. Carnet à l'œil.

> Dès lors, le sgtm. Wyss s'intéressa particulièrement aux allées et venues de l'agent du S.R. suisse Carnet. Cette observation ne fut pas facile. En effet, à plusieurs reprises, Carnet demanda aux douaniers leur appui pour passer la frontière de Suisse en France, mais on constata qu'il ne franchissait jamais la frontière à l'endroit convenu et l'appui demandé avait principalement pour but d'attirer la surveillance des douanes à un endroit où Carnet ne voulait justement pas passer[597].

Bien que désormais jugé digne de confiance, A. Carnet reste considéré par J. de Stoutz comme un agent « *bénévole*[598] » et « *occasionnel*[599] », par opposition aux agents dits « *permanents* » ou « *réguliers* », que sont ses camarades R. Tschanz et G. Beuret. Il est à noter que ces deux derniers, bien qu'habitant la France, sont de nationalité suisse. Mais ce critère ne saurait être une condition à un statut plus fort, puisque le Français Jean Vuillecot en bénéficie. Il a déjà été évoqué qu'en principe, le SR se base sur l'existence ou non d'une rémunération de l'agent pour faire la distinction entre les deux catégories[600]. Il n'en est pas question dans les déclarations de J. de Stoutz à l'inspecteur du *Spab*. Il n'est fait mention que de la rareté – 6 à 8 rendez-vous[601] – et de l'irrégularité des passages d'A. Carnet en faveur du

[595] *Id*.
[596] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal de l'audition d'A. Carnet, 22.10.1942.
[597] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal de l'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Carnet, 17.12.1944.
[598] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 11.8.1943.
[599] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 31.7.1943.
[600] Voir les points 2.2.5 et 2.7.6.
[601] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 31.7.1943.

SR. L'agent français ne passe « *jamais à des dates déterminées comme* [c'est] *le cas pour les autres agents réguliers du S.R.*[602] »

A. Carnet est signalé le 23 juin 1942 à la gendarmerie d'armée par un Loclois comme étant entré clandestinement en Suisse[603]. Lorsque le *Spab* est saisi de l'affaire, le jeune Français est déjà parti pour le Tessin – il doit y faire une course pour son amante à Paris, soit y récupérer une bague de valeur déposé chez un avocat de Lugano. Puis il échappe temporairement aux inspecteurs en repassant en France dans la nuit du 24 au 25 juin, par le poste de douane du Cerneux. Muni d'une autorisation spéciale, il passe avec le bijou, ainsi qu'une radio, appareil dont l'achat et l'usage est strictement réglementé en France occupée. Bien que le *Spab* réussisse à identifier A. Carnet et que son appartenance au SR soit reconnue, persuadé d'avoir affaire à un agent-double, le contrebandier ne sera plus lâché d'une semelle lors de ses séjours en Suisse.

Les gardes-frontière participent activement à la surveillance en fournissant de précieux renseignements sur les passages du Français. En effet, A. Carnet, en tant qu'agent du SR, s'il désire bénéficier de cet avantage, doit s'annoncer au poste de douane, dans un sens comme dans l'autre. Parmi les privilèges dont il jouit figure le droit de passer deux kilogrammes de tabac et « *quelques petites choses (articles d'horlogerie complètement exclus)*[604] ». Or, en cet été 1942, cela fait plusieurs mois qu'A. Carnet fait l'objet de soupçons de la part des douaniers suisses du fait des mensonges qu'il leur raconte. Il leur prétend à plusieurs reprises être poursuivi par les Allemands et avoir essuyé des coups de feu – lesquels ne sont pas entendus du côté helvétique. Lors de passages ultérieurs, des coups de feu sont bel et bien tirés, « *mais ceci de telle manière que nos gardes-frontière ont très nettement eu l'impression qu'il s'agissait d'une mise en scène*[605] ».

Lors de rencontres avec leurs homologues suisses, les douaniers allemands commettent également des indiscrétions et des maladresses. Les anecdotes ne laissent effectivement que peu de doutes sur ce qui se manigance de l'autre côté de la frontière.

> Le 29 juillet 1942, CARNET est sorti de Suisse avec un sac de touriste qui, outre du tabac et des cigares, contenait une paire de chaussures neuves en cuir jaune. Ce sac fut contrôlé à la douane suisse à la sortie. Environ une heure après le passage de la frontière par CARNET, une automobile est venue au poste allemand des Gardots[606] et la sentinelle allemande qui était à la frontière signala au garde-frontière suisse "qu'ils venaient d'arrêter un contrebandier français portant un sac de Touriste". Il donna la description du contenu du sac, y compris les chaussures. Par contre, le lendemain matin 30 juillet, ce même factionnaire déclara au garde-frontière suisse que ce contrebandier avait réussi à s'enfuir avec son sac[607].

Un soldat du *Reich* déclare par ailleurs ni plus ni moins qu'A. Carnet travaille pour les Allemands et qu'il fournit la kommandantur de Morteau en cigares. Dans une autre conversation, un douanier allemand fait clairement mention d'une mission qu'A. Carnet remplit à Paris. Or, après vérification auprès du SR, le trafiquant se trouve bel et bien dans la capitale française à ce moment-là. La même source germanique indique également qu'A. Carnet dispose d'un mot de passe pour franchir sans encombre le filet douanier allemand. Autre fait troublant, le jeune Français ne fait jamais état de ses incidents à la frontière à son

[602] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 11.8.1943.
[603] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*. Il s'agit donc du passage n° 14 du 22 juin 1942 qui, en fait, est effectué avec l'accord du SR.
[604] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport final du *Spab*.
[605] *Id*.
[606] Le Gardot est un hameau à cheval sur la frontière, à proximité du Bas du Cerneux. Le poste de douane allemand y est établi du côté français. Le seul chemin s'éloignant de Maix-Baillod sur France conduisant directement au Gardot, il est probable que ce poste fait le pendant à la fois du poste suisse du Cerneux et de celui de Maix-Baillod.
[607] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport final du *Spab*.

officier traitant du SR. D'ailleurs, auprès de ce dernier, il demande un jour de pouvoir disposer d'un pistolet automatique. Pour le *Spab*, la chose est entendue. Se faire capturer en France occupée avec une arme à feu conduit directement devant le peloton d'exécution – c'est pourquoi les contrebandiers et les agents du SR ne s'arment pas, du moins à cette période de la guerre. Avec l'armement des maquis, ainsi que leur multiplication et leur montée en puissance, les passages de frontière se feront de plus en plus souvent armé d'un pistolet, voire d'une mitraillette Sten[608]. Mais en cette seconde moitié de l'année 1942, on en est encore loin. A. Carnet désire un browning, car il sait bien qu'il ne risque rien auprès des Allemands, comme le relève le *Spab*.

> A ce sujet, nous devons remarquer que de l'autre côté de la frontière un individu quelconque, et à plus forte raison un individu franchissant clandestinement la frontière, est rapidement fusillé s'il est trouvé porteur d'une arme. On s'étonne que CARNET qui d'après son soi-disant "travail" devait courir des risques, ait cherché à augmenter ceux-ci.
> Cela nous porte à croire que de l'autre côté il était à peu près certain de l'impunité, fait qui, tout naturellement, implique une *[contrepartie]*[609].

Le dernier voyage aller-retour d'A. Carnet achève de décider le *Spab* à agir. Le 9 septembre 1942[610], le jeune homme entre en Suisse vers 22 heures avec la scénette allemande habituelle. Deux coups de feu sont tirés sur sol français. Le contrebandier, comme à l'accoutumé, se plaint d'avoir été poursuivi. Alerté, le contre-espionnage le prend en filature, mais rien du suspect n'est relevé. A. Carnet avait annoncé au SR qu'il rentrerait en France le 11 septembre, mais ne s'exécute que le 12 au soir. Or, le matin de ce même jour, le commissaire allemand Hoffmann – ayant bénéficié probablement de la même information que l'officier du SR suisse – vient à la frontière s'enquérir du sort d'un individu qui aurait été pris en chasse par ses hommes le 9 septembre. Le policier s'inquiète du retard de son protégé. Lors d'une nouvelle conversation entre collègues à la frontière, un soldat allemand laisse filtrer que, de son côté, on s'inquiète pour le jeune Français. Le matin du 13, ce même soldat, décidément fort bavard, retourne à la frontière et y exprime, « *d'un air rayonnant*[611] », son soulagement : A. Carnet est rentré. Ainsi, le *Spab* déduit de cet épisode « *que CARNET* [est] *au mieux avec les Allemands et que contrairement à ce qu'il* [a] *toujours dit, il ne* [craint] *nullement d'avoir des ennuis, lors de ses passages à la frontière. Au contraire, d'après ce qui précède, on peut se rendre compte que de l'autre côté, on a l'air d'attendre avec impatience et inquiétude son retour*[612] ».

Convaincus que non seulement le jeune Français se présente au poste de douane allemand, mais se fait de surcroît conduire en voiture du Gardot à Morteau[613], les inspecteurs du contre-espionnage décident de l'arrêter « *lors de son prochain passage en Suisse* » afin de « *tirer cette affaire au clair*[614] ». Ils ont pour cela l'accord de l'antenne neuchâteloise du SR et des gardes-frontière.

> La dernière entrée de CARNET en Suisse a eu lieu dans la soirée du 15 octobre 1942, aux abords du poste de Cerneux. Nous nous sommes tenus au courant de ses faits et gestes et nous savions qu'il s'occupait activement pour se procurer un lot important de chronographes en or, dans le but de les exporter. Un contact suivi a été pris avec les organes de la douane pour que CARNET soit arrêté lors de son départ sous l'inculpation d'exportation frauduleuse. Cette arrestation eut lieu

[608] Avec l'armement des maquis, ainsi que leur multiplication et leur montée en puissance, dans la dernière année de guerre, les passages de frontière se feront de plus en plus souvent armé d'un pistolet, voire d'une mitraillette Sten (voir l'interview accordée par P. Berger le 11 août 2005, en annexe 7.16).
[609] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport final du *Spab*.
[610] Il s'agit du passage n° 17.
[611] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport final du *Spab*.
[612] *Id*.
[613] Les deux localités sont éloignées d'un peu moins de 10 kilomètres.
[614] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport final du *Spab*.

> dans la nuit du 19 au 20 octobre 1942 et CARNET qui exportait 72 chronographes, fut incarcéré à la prison du Locle[615].

Consécutivement à son arrestation, A. Carnet subit de la part du *Spab*, puis du juge d'instruction une longue série d'interrogatoires visant à déterminer la nature de ses relations avec les occupants de la France. Il se contente dans un premier temps d'avouer une simple collaboration dans le cadre de ses activités de trafiquant. Il admet tout de suite bénéficier de la protection de l'inspecteur des douanes Schoepfel et de l'aide du chef de poste allemand du Gardot, en échange de marchandises ramenées de Suisse à leur intention. Il se plait par ailleurs, dans sa première audition, à se vanter des moyens que le commerce illégal de montres lui a apportés, notamment l'appartement de 5 pièces à Paris, rue Colonel Moll, et les 250'000 FF payés comptant pour les meubles[616].

Puis, dans sa seconde audition, il avoue spontanément, le 27 octobre 1942, que son statut d'agent du SR ayant été porté à la connaissance d'un agent de l'*Abwehr* nommé Heinrich Hendricks, dit *Harry*, il a livré à ce dernier le nom de ses camarades de l'antenne neuchâteloise et celui des officiers suisses pour sauver sa peau[617].

> Au mois de juin 1942, un nommé CUENOT Aurèle, boucher à Morteau *[a]* eu des difficultés avec les Autorités allemandes. Il a alors livré aux Allemands, la liste de toutes les personnes qu'il savait travailler pour le S.R. Suisse. Mon nom figurait sur cette liste. A ce moment, je me trouvais à Paris *[…]*. Ma mère avait été mise au courant de ce fait par un nommé HENDRIKS Hermann, d'origine allemande, qu'elle avait connu à Koblenz et qui *[…]* dirige un service d'achat pour les Allemands[618].

Selon ses déclarations, A. Carnet va, sur les conseils de sa mère, à la rencontre d'H. Hendricks pour s'expliquer. Ce dernier lui confirme la dénonciation d'A. Cuenot et lui fait comprendre ce qu'il risque.

> Hendricks m'a dit que petit à petit, tous les agents étrangers étaient arrêtés, déportés ou fusillés[619].

Dès lors, le jeune Mortuacien officie comme agent-double en faveur des Allemands, recevant d'eux les renseignements à transmettre au SR et les informant de ses missions. Il cherche également à obtenir du chef du PR de Neuchâtel des informations, notamment le nom d'une boîte aux lettres à Paris.

> Sur ce point, il semble que CARNET a fait tout son possible pour parvenir à un résultat, pour gagner la confiance de l'officier du S.R. suisse qui, jusqu'au moment de notre première intervention, soit en juin 1942, accordait une entière confiance à CARNET[620].

Il confirme par ailleurs les noms de ses camarades.

Le *facteur Cuenot* est largement négligé par le juge d'instruction et les enquêteurs du *Spab*, puis par les juges lors du procès. Malgré les déclarations d'A. Carnet, les enquêteurs ne s'intéressent pas sérieusement à ce boucher de Morteau. Si certains agents qu'il connaît ont effectivement disparu, d'autres sont encore en activité. A. Cuenot est tout de même arrêté par les douanes en janvier 1943, puis remis à la disposition du *Spab*[621]. Bien qu'il passe plusieurs mois en prison, il regagne la France sans être inquiété dans l'affaire Carnet. Une nouvelle arrestation intervient, sur mandat du *Spab*, au Col des Roches en juillet 1944. Il serait venu à la frontière proposer des renseignements au *Lt Thévenaz*.

> Durant sa détention il a été interrogé par le Lt. Thévenaz du S.R.A., avec qui j'ai pris contact. Il résulte que CUNOT Aurèle est venu faire des offres de service au S.R. suisse, déclarant aussi être en mesure de transmettre des renseignements de la plus haute importance pour les Anglais.

---

[615] *Id*.
[616] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 22.10.1942.
[617] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 27.10.1942.
[618] *Id*.
[619] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 27.10.1942.
[620] AF E27/10621, rapport final du *Spab*.
[621] AF E27/10687, rapport de M. Streit à *ae*, n° 235, 3.1.1943.

> Le Lt. Thévenaz n'a pas engagé CUNOT car, de cet entretien, il garde la nette impression que cet individu est un agent provocateur. En effet, il aurait cherché, au cours de la conversation, à se renseigner sur notre S.R., spécialement sur le secteur de Neuchâtel, ainsi que de savoir si notre S.R. travaillait en collaboration ou non avec le S.R. anglais[622].

Mais le juge d'instruction, quant à lui, se désintéresse du cas et A. Cuenot est refoulé le lendemain.

> Le Cap. Blaser, Juge d'Instruction Trib.Ter.I, qui a instruit l'affaire CARNET, a été immédiatement mis au courant de l'arrestation de CUNOT, par le Sgtm. Wyss des Douanes. Après avoir tout d'abord manifesté le désir de l'entendre, le Cap. Blaser est revenu sur sa décision, je ne sais pour quel motif[623].

Pourtant, le nom d'A. Cuenot ressort après la guerre dans l'affaire Jaquier. Agent de police municipale de Lausanne révoqué et admirateur du régime national-socialiste, Paul Jaquier quitte la Suisse pour l'Allemagne en juillet 1941[624]. Selon un rapport d'octobre 1944, il est alors incorporé « *dans la Gestapo et attribué au "Service 10" dont le chef était le nommé HEINDRICHS, le même qui semble avoir joué un rôle important dans l'affaire CARNET*[625] ». Il sévit alors dans la région frontalière, dénonçant contrebandiers et passeurs, tout en s'adonnant lui-même au trafic. Il est arrêté en Italie à la fin de la guerre par les Britanniques et remis aux autorités suisses. Or, au cours de ses auditions, il reconnaît « *avoir utilisé les services de trois personnes*[626] », Victoria Geffers, Hugo Fabbri et Aurèle Cuenot. Ce dernier subit alors en France une peine de cinq ans de prison « *pour intelligence avec l'ennemi* ».

Durant l'hiver 1942-1943, A. Carnet reste en prison. L'affaire avance lentement et la question des dénonciations ne semble pas préoccuper outre mesure les enquêteurs. Jusqu'au jour où, le 24 mai 1943, Ernest Brugger, chef du poste de douane du Cerneux, écrit à son supérieur, R. Wyss, un rapport, dans lequel il relate la visite – en son absence – d'autorités françaises[627]. Elles ont été informées par les Allemands que trois habitants de la région, G. Beuret, R. Tschanz et J. Vuillecot, ont été fusillés le 18 avril 1943 pour avoir livré des renseignements militaires à la Suisse[628]. Elles viennent lui faire part de cette tragédie à travers la frontière. Les représentants français informent également leur interlocuteur[629] que la sœur de R. Tschanz, Denise, a reçu un billet de son frère désignant A. Carnet comme son dénonciateur.

En ce même mois de mai 1943, la même nouvelle parvient en Suisse par l'intermédiaire d'une lettre de Roger Thévenon[630]. Ce dernier est employé au ravitaillement à Morteau, puis à Salins. Il appartient également à l'antenne neuchâteloise du SR, auquel il restera attaché jusqu'à la fin de la guerre[631].

Parmi les victimes d'A. Carnet, il y aurait également Olivier Giran, un agent important du réseau *Agir* de Michel Hollard, *l'Homme qui a sauvé Londres*[632]. Convoyant des

[622] AF E27/10687, rapport de F. Pralong et M. Streit à *ae*, n° 316, 14.7.1944.
[623] *Id*.
[624] Pour l'affaire Jaquier, voir également C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*, p. 264-265.
[625] AF E27/10552, rapport de F. Pralong à *ae*, n° 370, 13.10.1944.
[626] AF E27/10552, rapport de R. Pache, 4.12.1946.
[627] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport d'E. Brugger à R. Wyss, 24.5.1943.
[628] Une tentative de sauvetage est tentée par le Consulat suisse de Paris, mais sans succès, les Allemands arguant d'une double nationalité (AF E27/10107, lettre de la Division des Affaires étrangères du DPF à J. Eugster, 13.1.1945.
[629] En l'absence du garde-frontière, les représentants français se sont adressés au « *voisin M. V.* » qui a ensuite fait la commission (*id*.)
[630] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, lettre de R. Thévenon à *René*, 5.1943.
[631] AF E27/9534, note du bureau de Neuchâtel à B. Cuénoud, 21.3.1945. Il est alors, au printemps 1945, coiffeur à Besançon.
[632] Voir F. Hollard, *Michel Hollard* ; G. Martelli, *L'homme qui a sauvé Londres*.

Hollandais menacés par les forces de répression allemandes, O. Giran est arrêté en leur compagnie à la gare de Dijon. La thèse de la culpabilité d'A. Carnet dans ce cas, n'est pas partagée par tous les auteurs. Florian Hollard écrit :

> Parmi les Hollandais se trouvait un individu qui avait réussi à gagner la confiance du groupe par de vibrantes déclarations de patriotisme. En réalité, ce personnage perfide et vénal avait monnayé la vie de ses camarades auprès des services secrets ennemis[633].

Selon Henri Noguères, le jeune agent est arrêté le 30 juin 1942 à la gare de Dijon, où il se trouve en compagnie du fils de Jean Bouhey, l'animateur du réseau *Agir* en Côte d'Or[634]. Le lien entre l'arrestation d'O. Giran et l'affaire Carnet, retenu par le tribunal, n'a pas pu être établi formellement par la présente étude.

J. de Stoutz témoignera avoir vu O. Giran à deux reprises. Ce dernier passe pour la première fois sur sol helvétique le 6 février 1942[635]. Il y reste alors jusqu'au 12. L'officier suisse et l'agent français auraient convenu que quelqu'un serait envoyé chez ce dernier à Paris. Si la lettre de J. de Stoutz au juge d'instruction militaire ne précise pas la raison pour laquelle un agent du SR helvétique devait entrer en contact avec O. Giran, on imagine qu'il s'agit alors de créer une ligne de courrier pour éviter au Français de devoir personnellement passer en Suisse. A. Carnet est choisi pour cette mission – probablement du fait qu'il habite dans la capitale française – et s'en voit investi le 25 février[636].

Le 19 mars, O. Giran arrive en Suisse, occasion d'une seconde entrevue, le lendemain, avec J. de Stoutz. Le Français confirme que quelqu'un est bien passé chez lui, mais qu'il était alors absent. Le 31 mars 1942, J. de Stoutz quitte le SR – sans, dit-il, avoir revu ni A. Carnet[637], ni O. Giran[638].

Le procès d'A. Carnet s'ouvre le 11 décembre 1944 à La Chaux-de-Fonds sous l'inculpation de trahison par violation de secrets militaires et de passages clandestins de la frontière. Les nombreux aveux divergents et les rétractations rendent l'accusé peu sympathique aux juges. De surcroît, la défense plaidant l'innocence, aucune circonstance atténuante n'est mise en avant. Le jugement du tribunal est sans équivoque.

> *[…]* le tribunal relève la nécessité de protéger l'armée et le pays contre tout acte de trahison. A l'armée, le S.R. mérite une protection spéciale à cause de son importance et des risques que courent ses agents. Les actes de trahison commis par Carnet revêtent objectivement une gravité particulière parce qu'ils ont entraîné la mort de plusieurs de nos agents et ont désorganisé momentanément notre service de renseignements.
>
> Subjectivement, ces actes sont spécialement odieux. Ils se sont répétés au cours de plusieurs mois et jusqu'à l'arrestation de l'auteur, révélant une intention criminelle persistante. Carnet n'a pas agi par patriotisme, français ou allemand ; il a même trahi son pays de France. Carnet a trahi la confiance des officiers du S.R. suisse, confiance qu'il avait sollicitée. Il a trahi ses camarades,

633 F. Hollard, *Michel Hollard*, p. 81.
634 Henry Noguères, *Histoire de la Résistance en France*, t. 2, Paris, Robert Laffont, 1969, p. 483.
635 AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, lettre de J. de Stoutz à S. Blaser, 7.12.1943.
636 J. de Stoutz estime cette date par déduction, ne considérant qu'un seul passage entre les deux visites d'O. Giran. En fait, il en sera reconnu deux au procès, soit, effectivement le n° 8 du 25, mais aussi le n° 7 du 17 (AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal de l'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Carnet, 17.12.1944). On s'étonne du manque de précision dont fait preuve l'officier suisse tout au long de cette affaire – tout comme dans l'affaire Gogniat, alors qu'il considéré à l'époque qu'il « *détient chez lui un journal très détaillé sur toute l'activit[é] des agents réguliers et occasionnels qui étaient attribués à son secteur* » (AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 31.7.1943).
637 A nouveau, J. de Stoutz laisse de côté un passage en faveur du SR reconnu au procès, soit le n° 9 (AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal de l'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Carnet, 17.12.1944).
638 AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, lettre de J. de Stoutz à S. Blaser, 7.12.1943.

> sachant quel serait leur sort, lui qui avait vécu 2 ans sous l'occupation allemande. Ses crimes n'ont aucune excuse. Il ne mérite aucune pitié[639].

Reconnu coupable, A. Carnet est condamné à mort par fusillade.

Un peu plus d'un mois avant la fin de la guerre toutefois, le 22 mars 1945, son recours en grâce est accepté par l'Assemblée fédérale et sa peine commuée en réclusion à vie[640].

L'affaire Carnet, pourtant jugée très sévèrement, laisse ouvertes bon nombre de questions. Est-il réellement responsable de l'arrestation et de l'exécution d'O. Giran ? Et de celles de ses camarades ?

Qui est *Harry* Hendricks ? Comme le constate le Dr Georges Schneider, auteur du rapport d'expertise psychiatrique d'A. Carnet, « *il est impossible de dégager de tous* [les] *récits* [de ce dernier] *le rôle véritable d'Hendricks, la nature de ses rapports avec les autorités d'occupation et avec l'accusé*[641] ». La description d'*Harry* que le trafiquant français fait au psychiatre est inédite[642].

> C'est vers mars 1942 que l'accusé se serait rapproché d'un Juif, trafiquant d'or et de bijoux, nommé Hendricks qu'il connut dans le cabaret "Don Juan" à Paris. Cet Hendricks aurait eu des protections très larges auprès de l'occupant grâce au fait qu'en 1926 il s'était entremis pour sauver la vie de deux personnalités allemandes, accusées d'avoir comploté contre les Anglais contrôlant la Rhénanie. Ce Juif jouissait donc à Paris d'un traitement de faveur qui lui permettait de pratiquer le marché noir sur une très grande échelle. Il avait de plus des relations très étendues dans le monde des industriels, des diamantaires et des propriétaires de grands restaurants. Carnet entra rapidement en relation d'affaires avec lui, lui fournissant des montres. Officiellement, Hendricks se disait acheteur pour le compte de la marine allemande et prétendait être chargé d'enquêtes spéciales sur des délits perpétrés dans certains restaurants[643].

Il est très intéressant de comparer cette version du statut d'H. Hendricks avec celle présentée par A. Carnet dans une audition d'octobre 1942.

> En dehors des contacts que je devais avoir avec lui pour rendre compte de voyages en Suisse, alors que j'habitais Paris, je voyais HENDRICKS très régulièrement, plusieurs fois par semaine. Nos rencontres avaient toujours lieu au cabaret DON JUAN, rue Fromentin. HENDRICKS et moi parlions affaires, car Mr. HENDRICKS comme je vous l'ai déjà dit s'occupait d'achats pour le compte de la marine allemande. J'ai fait l'intermédiaire entre lui et des trafiquants pour lui procurer des marchandises. Je sais toutefois que tous ces gens qui s'occupent d'achats pour les Allemands sont plus ou moins affiliés à la Gestapo[644]. Tous ces bureaux montés par les Allemands à Paris, sont en somme des agences de renseignements et de police. A part les affaires proprement dites, HENDRICKS m'a fait comprendre que je devais ouvrir les yeux et les oreilles et que si j'apprenais quelque chose de nature à l'intéresser il fallait le tenir au courant et l'informer[645].

On constate que l'accusé, dans le fond, inverse la couverture et l'activité principale d'*Harry*. Dans ses dépositions de 1942, A. Carnet le décrit comme un officiel allemand, agent de l'*Abwehr*, qui touche au marché noir parisien pour des achats de marchandises à destination de la *Kriegsmarine*. A l'inverse, en 1944, *Harry* est un homme du milieu qui se fait passer

---

[639] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audience du trib.ter.I dans l'affaire Carnet, 17.11.1944.

[640] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, communication du DMF, 9.4.1945.

[641] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, expertise psychiatrique d'A. Carnet par G. Schneider, 23.9.1944.

[642] G. Schneider dispose, pour son expertise, d'une importante partie du dossier d'instruction, soit d'un corpus de correspondance d'A. Carnet, ainsi que des procès-verbaux d'interrogatoires. Il retient pour son rapport la version que l'accusé lui a présentée.

[643] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, expertise psychiatrique d'A. Carnet par G. Schneider, 23.9.1944.

[644] Si on omet l'utilisation du terme *Gestapo*, sans doute pris ici dans son sens commun, on constate qu'A. Carnet est bien informé. Le *Bureau Otto*, notamment, est effectivement un organisme d'achat derrière lequel se cachent des officiers de l'*Abwehr*, notamment le directeur, Hermann Brandl (voir notamment Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962, p. 398-399).

[645] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition d'A. Carnet, 27.10.1942.

pour un fonctionnaire du *Reich*. Ce faisant, en jouant sur des détails, il se disculpe d'une collaboration avec les services de contre-espionnage allemands. On ne sait si ce procédé, qu'il applique à tous les aspects de l'enquête, fait partie d'une stratégie à long terme tendant à brouiller les cartes ou s'il n'est que le résultat d'une tactique à court terme visant à soutenir sa position de défense du moment. L'expert psychiatre, qui réalise parfaitement « *que le prévenu ne modifie pas tant les faits en eux-mêmes que leur interprétation*[646] », penche pour la seconde solution. Dans tous les cas, il exclut complètement la mythomanie et une déficience de la mémoire.

Les inspecteurs du *Spab* penseront un temps, fin 1944, pouvoir identifier *Harry* comme étant un nommé Johann Heinrichs, alias *Niederer*, arrêté en janvier 1943 et condamné par le tribunal de division 6, à Zurich, à la prison à vie pour espionnage économique et militaire en faveur de l'Allemagne – en l'occurrence, de l'*Abwehr* de Stuttgart et du fameux Fritz Strenkert[647]. Mais une photographie de cet espion allemand sera présentée aux époux Carnet à Morteau, à la demande des enquêteurs suisses, par la Sécurité militaire française et tous deux nieront qu'il s'agit bien de l'ancien protecteur de leur fils[648].

Ainsi, dans l'état actuel des recherches, l'identité d'*Harry* reste un mystère.

Certains éléments de cette affaire sont troublants et il n'existe pas de certitude quant à la responsabilité directe d'A. Carnet dans la mort de ses camarades. Le témoignage de sa mère, notamment, fait planer un doute sérieux.

> Lorsque j'ai demandé à Harry Heinrich, à Paris, s'il était vrai que c'était mon fils, comme le bruit en courait à Morteau, qui avait dénoncé Tschanz et Beurret, Harry Heinrich m'a répondu, en me serrant la main et en me regardant dans les yeux qu'il pouvait jurer que ce n'était pas mon fils qui avait fait cela. Il m'a même critiquée de ne pas connaître mon fils mieux que cela. C'était alors que mon fils était arrêté[649].

Or, en commentant les déclarations de Frieda Carnet, l'inspecteur du *Spab* la décrit comme une personne « *effacée, qui vivait modestement et retirée*[650] ». Il ne pense pas qu'elle mente et que, tout au plus, « *elle aurait pu, par maladresse, – elle doit être assez influençable – donner quasi involontairement aux allemands des renseignements sur l'activité de ceux qui furent condamnés par les tribunaux de l'occupant* ». Peut-être cache-t-elle bien son jeu aux Suisses – dans l'état actuel des connaissances toutefois, Frieda ne sera pas inquiétée lors de la libération. Peut-être également est-ce H. Hendricks qui lui ment – bien qu'on ne sache pas bien pourquoi il l'aurait fait ?

Achevant de brouiller les cartes – probablement à jamais –, A. Carnet écrit, le 14 février 1948, une lettre à la *Bupo*[651], laquelle n'avait pourtant pas pris part à l'enquête contre lui, pour lui faire des révélations sur la vraie nature de ses relations avec les forces du *Reich*. Dans un premier temps, il y rappelle son origine allemande pour poursuivre en disant que, suite à des « *graves débats de conscience* », il avait été contraint d'admettre, au moment des faits, qu'il était « *allemand de cœur, malgré* [ses] *sentiments amicaux envers la France* ». Il aurait été poussé dans cette direction par les réactions des Français au courant de son ascendance : « *Je ne pouvais concevoir que l'on me haïsse alors que je n'avais rien fait* ! »

---

[646] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, expertise psychiatrique d'A. Carnet par G. Schneider, 23.9.1944.
[647] AF E5330/1982/1 vol. 76 dos. 98/5203 vol. 10 année 1942, procès-verbal d'audience du trib.div.6 dans l'affaire Laubscher, Grimm et consorts, 14.9.1944.
[648] AF E27/10621, rapport de M. Streit, 1.11.1944. Ils croiront par ailleurs y reconnaître une autre relation d'A. Carnet. A noter également qu'ils nomment *Heinrich* l'homme de Paris, ce qui peut être de nature à encourager la confusion.
[649] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, procès-verbal d'audition de F. Carnet, 9.1.1945.
[650] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport de *Pa* à R. Jaquillard, 10.1.1945.
[651] AF E4320(B)/1990/133 vol. 3 dos. C.12.3064, lettre d'A. Carnet à la *Bupo*, 14.2.1948.

Il raconte comment, le 26 juillet 1941, il va, à Paris, voir un major allemand de ses connaissances, nommé Knierim, pour lui confier son intention de rejoindre la *Wehrmacht*, « *par patriotisme* ». Il souhaite également recouvrer sa nationalité allemande, pour « *remettre l'harmonie en* [son] *être "déraciné" et "transplanté" en une terre hostile* ». Fort de ce soutien, A. Carnet serait engagé dans l'*Abwehr*, pour lutter contre l'espionnage soviétique au sein des milieux russes blancs de la capitale française. Ainsi donc, au moment où il intègre les services suisses, il fait déjà partie, déclare-t-il, du contre-espionnage allemand. Il ne fait que son devoir, du mieux qu'il peut, sans préciser exactement en quoi il consiste – il faut toutefois admettre qu'il s'agit là de nouveaux aveux de sa culpabilité.

Il précise enfin qu'il brouille sciemment les pistes durant l'instruction en faisant des « *déclarations imaginaires* ». « *L'Allemagne,* [sa] *patrie, étant en guerre* », il ne pouvait pas « *dévoiler certaines choses au*[x] *enquêteurs suisses, ni au Tribunal* ». Il n'en demeure pas moins que, même si A. Carnet écrit cette lettre comme « *un témoignage sincère de la vérité* », ce document jette une fois de plus sur cette affaire un écran de fumée : qu'est-ce qui, dans ses aveux, sort tout droit de son imagination ? Cette lettre, que sa conscience lui « *demandait d'écrire* », est-elle une dernière manipulation ? Il reste à l'historien une *vérité officielle*, celle du jugement, laquelle est basée presque exclusivement sur le témoignage d'un accusé qui ne cesse de se contredire.

Dans ses aveux fleuves de 1946, P. Jaquier décrit une série d'événements qui se déroulent à Paris à l'époque des dénonciations, l'impliquant lui, A. Cuenot et A. Carnet – de manière par ailleurs très similaire à certains aveux de ce dernier[652]. Or, il ressort de ces déclarations que les deux contrebandiers sont alors au service des forces de répression allemandes. En concurrence, il cherche chacun à jouer des tours à l'autre pour prendre le dessus. Dans l'état actuel des connaissances, il n'a pas été possible de déterminé non plus qui d'A. Carnet ou d'A. Cuenot, voire d'une autre personne, est réellement à l'origine des dénonciations.

Le 9 juillet 1957, le CF décide[653], suite à une demande de grâce d'A. Carnet, de l'expulser à vie de Suisse le 20 août, après 15 ans passés derrière les barreaux. Entretemps, il a changé de nom et, redevenant allemand, de nationalité. L'Ambassade d'Allemagne a accepté de le rapatrier par avion à ses frais[654].

Au cours de l'affaire Carnet, on cherche à savoir si d'autres disparitions d'agents du SR suisse lui sont imputables. Parmi elles, celle de Maurice Billaud[655], agriculteur au Gardot, côté français, n'est pas retenue contre lui[656]. M. Billaud officie, avant son arrestation par les Allemands, comme boîte aux lettres de l'antenne neuchâteloise du SR. Il transmet le courrier en le déposant dans sa « *loge* […]*, située à l'extrême frontière*[657] ». Le chef du poste de douane du Cerneux, Ernest Brugger, est ensuite chargé par J. de Stoutz de venir le relever.

Considéré comme « *une voie détournée et dangereuse*[658] » par cet officier, M. Billaud n'est connu – sauf indiscrétion – que de J. Vuillecot. A. Carnet ne l'aurait jamais utilisé. Par cette adresse n'auraient transité qu'une dizaine de lettres. L'officier suisse confie aux

[652] AF E4320(B)/1987/187 vol. 93 dos. C.12.2968, procès-verbal d'audition de P. Jaquier, 24.7.1946.
[653] AF E4320(B)/1990/133 vol. 3 dos. C.12.3064, extrait du procès-verbal de la séance du Conseil fédéral, 9.7.1957.
[654] AF E4320(B)/1990/133 vol. 3 dos. C.12.3064, lettre du commandant de la Police cantonale bernoise au MPF, 30.8.1957.
[655] On trouve également fréquemment ce nom orthographié *Billod*.
[656] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 31.7.1943.
[657] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport d'E. Brugger à R. Wyss, 1.7.1943.
[658] AF E5330/1982/1 vol. 79 dos. 98/5579 année 1942, rapport du *Spab*, 31.7.1943.

inspecteurs que, selon ses sources, M. Billaud aurait été incarcéré pour trafic des montres et possession d'une arme à feu[659]. Rien donc ne semble impliquer A. Carnet.

Le drame que représente l'affaire Carnet donne un coup de projecteur sur les aspects sombres pris parfois par le petit monde de la clandestinité aux abords de la frontière. Si une alliance contre-nature avec le milieu de la contrebande permet au SR de pallier le manque de ses propres passeurs, certains recrutements sont plus heureux que d'autres. La perspective de l'argent facile, issu notamment du trafic de montres et de devises, pousse les trafiquants à prendre des risques considérables. Or, arrêtés par les Allemands, n'étant intéressés que par le caractère lucratif des passages, ils n'ont pas la motivation de résister aux interrogatoires ou aux propositions de retournement.

5.7.3 L'affaire Berguerand

Dans l'histoire des relations entre le SR et les douanes à la frontière, l'affaire Berguerand occupe une place à part. Certes, les rapports entre ces deux organes sur le terrain sont souvent une affaire de personnes. Les initiatives des chefs de poste sont parfois de nature à entraver la bonne marche des PR. Certains faits paraissent même parfois relever de la trahison. Pierre Croissant souligne notamment le fait que des listes de passeurs et d'agents autorisés à franchir la frontière, fournies aux postes de douanes par le SR, sont communiquées aux Allemands[660]. Mais le statut en quelque sorte de *garde-frontière milicien*, s'agissant d'un soldat en service volontaire dans une compagnie de surveillance, ainsi que le caractère absurde de l'acte, ne permettent de ranger cette affaire dans les rapports normaux entre les douanes et le SR.

Simon Lamy est un habitant du Bois d'Amont, près de Morez. Né en 1900, il est célibataire et vit chez ses parents. En septembre 1940, il est recruté par Jean Perrin, officier en poste à la NS3 à Lausanne. Il prend le pseudonyme de *Jules*. Jouissant « *d'une situation relativement aisée* », il travaille bénévolement pour le SR et affirme « *le faire par pur idéal et par goût*[661] ». Sans interruption jusqu'en décembre 1942, il officie « *tant comme agent voyageur que comme agent passeur*[662] ».

> La seule faveur accordée à LAMY pour ses peines, était la possibilité de re*[c]*evoir au poste de douane même (Poste du CARROZ) des paquets et du courrier venant de parents et amis domiciliés en *[S]*uisse, faveur augmentant évidemment son propre intérêt à faire des franchissements de frontière[663].

L'arrestation de Jules

Le samedi 26 décembre 1942, *Jules* franchit la frontière franco-suisse au poste du Carroz-Le Brassus en provenance du Bois d'Amont. Vers 13h, il monte dans une automobile civile, immatriculée dans le canton de Vaud, qui démarre en direction de la Vallée de Joux. A son bord, *Cordey*, de son vrai nom Pierre Jaquerod, chef de l'antenne d'Yverdon de la *Section Alliés*, est venu chercher l'un de ses meilleurs agents français. Tous deux s'en vont prendre un repas à l'auberge de M. Dalloz au Chenit. Puis, entre 15h et 16h, *Jules*, reconduit à la frontière, la retraverse en sens inverse et rentre chez sa mère au Bois d'Amont.

Le lendemain 27 décembre à 10h du matin, une voiture entre dans le village franc-comtois en provenance de Morez et s'arrête devant la maison des Lamy. Les Allemands qui

[659] Ce renseignement ne sera pas sans conséquences pour la famille, voir le point 4.5.2.
[660] P. Croissant, *Chouffet*, p. 129-130.
[661] AF E27/9714, lettre de P. Jaquerod à P. Bourgeois, 3.9.1943.
[662] *Id.*
[663] *Id.*

en descendent « *demandent après Simon Lamy qui se présente*[664] ». L'habitation est passée au peigne fin jusqu'à 14h, heure à laquelle ils se retirent en emmenant avec eux l'agent du SR. Clément Lamy, frère du malheureux, qui travaille probablement également avec *Cordey*, l'aperçoit à la prison de Morez le lendemain, mais sans pouvoir entrer en contact avec lui. Enfin, *Jules* est transféré à Dijon, puis à Paris, où il est signalé par P. Jaquerod le 12 mars 1943[665]. Il n'aurait jusque là pas été interrogé.

L'initiation des poursuites

Au niveau des documents, l'affaire Berguerand démarre le 26 janvier 1943 par une lettre de Paul Vaudroz, chef du poste de douane du Carroz-Le Brassus à P. Jaquerod[666]. Elle révèle l'origine de la dénonciation qui a conduit à l'arrestation de *Jules*. Selon C. Lamy, qui s'est confié à P. Vaudroz le 25 janvier 1943, l'agent du SR a été « *vendu* » aux Allemands par un soldat en service au Carroz. Un officier en aurait fait la révélation à Mme Lamy durant la perquisition. L'occupant aurait même été en mesure d'ajouter des détails sur l'activité de l'agent la veille, à savoir sa visite en Suisse et son repas chez Dalloz.

A la suite de cette révélation, le chef de poste a mis au courant les soldats de la *compagnie de surveillance 1004*[667] placés sous son autorité des accusations qui pesaient contre eux. Le 26 janvier 1943, le soldat Georges Rochat déclare en présence du garde-frontière Arthur Pillonel que c'est bien un des ses camarades, Jean Berguerand, qui a raconté à la frontière au chef douanier allemand que *Jules* venait en Suisse. Dans sa lettre, P. Vaudroz confirme que J. Berguerand, qui effectue du service au poste du Carroz de 26 novembre au 28 décembre 1942, est bel et bien de planton dans la nuit du 26 au 27 décembre 1942, de 0h45 à 4h30[668]. Il ajoute que J. Berguerand « *est d'un caractère difficile et* [qu']*il a le don de se mêler de ce qui ne le regarde pas*[669] ».

A son tour, P. Jaquerod fait part de l'affaire à B. Cuénoud, son supérieur et chef de la *Section Alliés*. Outre une copie de la lettre de P. Vaudroz et un rapport d'A. Pillonel, il communique un certain nombre d'informations sur son agent. S. Lamy, nom de couverture *Jules*, est français et habiterait Morez. Il est au service du SR depuis 1941 et « *était sans aucun doute le meilleur* » des agents de *Cordey*. « *D'un dévouement sans borne, accompagné d'un désintéressement total, cet agent* [lui] *a rendu, outre son travail régulier, des services qui ont révélé un caractère, une volonté et un sang-froid exceptionnellement précieux*[670]. » Dans le cadre de sa mission, *Jules* passait régulièrement au poste du Carroz où il recevait du courrier de connaissances sur Suisse, « *seule faveur accordée en contrepartie du travail qu'il effectuait* » pour *Cordey*. C'est également dans le cadre de son travail pour le SR que les deux hommes se retrouvent le 26 décembre 1942.

P. Jaquerod apprend l'arrestation de son agent au cours de la première semaine de janvier 1943. Le 25 janvier 1943, il a un entretien téléphonique avec C. Lamy, de passage au poste du Carroz, durant lequel le frère de *Jules* lui fait part de ses soupçons d'une dénonciation en provenance de la Suisse. A la suite de cet appel, P. Jaquerod demande à P.

[664] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, lettre de P. Vaudroz à P. Jaquerod, 26.1.1943.
[665] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, lettre de P. Jaquerod à V. Curchod, 12.3.1943.
[666] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, lettre de P. Vaudroz à P. Jaquerod, 26.1.1943.
[667] Les compagnies de surveillance sont des unités composées de soldats effectuant du service volontaire – généralement pour pallier au chômage. Elles sont placées sous l'autorité des gardes-frontière dont elles assurent le soutien pour la surveillance de leur secteur de frontière.
[668] « *Le 26.12.42. Berguerand a ex*[é]*cuté le service suivant : 1200 à 1400 au planton et 1430 à 1830 ravitaillement au Brassus. Le 27. 0045 à 0430 au planton*[,] *de 0800 à 1000 au lait au Bas du Chenit et 1200 à 1650 au planton et à la borne 198* » (AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, lettre de P. Vaudroz à P. Jaquerod, 26.1.1943).
[669] *Id.*
[670] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, lettre de P. Jaquerod à B. Cuénoud, 2.2.1943.

Vaudroz de mener discrètement sa petite enquête, avec le résultat que l'on sait : J. Berguerand est montré du doigt. Le chef de la centrale d'Yverdon demande alors à son supérieur que le service compétant soit saisi, qu'il fasse toute la lumière sur cette affaire et que, si les soupçons du chef du poste du Carroz sont confirmés, que « *les sanctions les plus sévères soient prises à l'endroit d'un homme qui aurait alors agit en véritable traître*[671] ».

Jean Berguerand

Jean Joseph Berguerand est né le 2 novembre 1902 à Martigny-Ville. Il est le second d'une famille pauvre de 7 enfants dont l'essentiel de la charge repose sur la mère, le père alcoolique se laissant aller. Il est originaire de Vollèges (VS). Jusqu'en 1916, il effectue sa scolarité obligatoire dans sa ville natale avant d'entamer, sans réelle formation, une longue série de petits emplois : en 1916, ouvrier agricole St-Croix s/Lausanne ; en 1917 et 1918, boucher, puis tripier à Martigny ; de 1918 à 1928, caviste dans cette même ville ; en 1929, il transporte du charbon à Leysin ; de 1929 à 1933, aide de cuisine, puis garçon à Lausanne. Sur le plan militaire, après avoir effectué son école de recrue en 1923 comme mitrailleur. Il se fiance à Noël 1933 à Adelfina, qu'il marie et qui lui donnera 3 enfants. En 1934, il investit la dote de sa femme dans un café à Yverdon, qu'il exploite durant une année. En avril 1935, il part pour Colombier (NE) avec sa famille pour travailler dans l'entreprise de construction de route *Stuag* à Areuse, puis comme caviste jusqu'au printemps 1936. Puis il reprend un commerce à Aarau, mais, celui-ci ne lui permettant pas de suffire aux besoins de sa famille, il repart pour le canton de Vaud où il s'installe durant le mois de mai 1937 comme paysan dans une exploitation louée par son beau-frère à Ropraz (VD).

En septembre 1939, J. Berguerand est mobilisé. Le bail de trois ans de la ferme arrivé à terme, il déménage en mars 1940 pour un petit rural situé aux Planches, sur la commune du Mont s/Lausanne. Là, il exploite un jardin et un verger et récolte du fourrage qu'il vend à l'armée. Il travaille également pour le service de forêts de la ville de Lausanne, comme ouvrier agricole l'été, ainsi que pour une entreprise de construction au printemps 1942. Durant l'hiver 1941-42, il effectue un premier service volontaire dans l'armée à la *compagnie de surveillance 1007*. A l'hiver 1942-43, toujours sans emploi fixe, J. Berguerand rempile. Il effectue du service volontaire à la *compagnie de surveillance 1004* du 19 novembre 1942 au 12 février 1943, date de son arrestation. Du 19 novembre au 29 décembre 1942, il est affecté au poste frontière de Carroz où des soldats renforcent le cordon douanier sous les ordres de P. Vaudroz.

L'enquête et le procès

Prévenu à la fois de délits de droit ordinaire[672] et de crimes militaires, Berguerand fait l'objet, d'une part, d'une enquête de la justice militaire, menée par un juge d'instruction militaire et, d'autre part, d'une enquête complémentaire de la justice ordinaire menée par le juge informateur de l'arrondissement de Romanel (VD). Cependant, les deux affaires seront finalement jugées par un seul même tribunal.

Le 8 février 1943, le juge d'instruction du Tribunal militaire de la 1ère Division A, V. Curchod reçoit l'ordonnance d'enquête, laquelle est ouverte le 10. A cette occasion, il prend contact par téléphone avec Roger Masson, initiateur de la procédure. Le 11 février 1943, V. Curchod rencontre P. Jaquerod dans un buffet de gare. A cette même date, le juge délivre un mandat d'arrêt contre J. Berguerand à la police de sûreté vaudoise. Le 12 février 1943 à 10h, ce dernier est interpellé au Creux-près-Vallorbe et incarcéré à la prison du Bois-Mermet à

[671] *Id.*

[672] Le tribunal militaire retiendra contre J. Berguerand le vol d'un vacherin. En effet, le 1er février 1943, alors qu'il est sur le point de prendre le train au Pont pour rejoindre le cantonnement de la cp.surv.1004 à Orbe, il subtilise un des fromages alors en dépôt sur le quai de la gare. Il en partagera la dégustation avec ses camarades.

Lausanne. Le 17 mars 1943, le juge d'instruction clôt l'enquête et transmet le dossier à l'auditeur du tribunal.

J. Berguerand passe 251 jours de détention préventive à Lausanne avant d'être jugé. L'audience du Tribunal militaire de division 1A est ouverte le 20 octobre 1943 dans la Salle de la Cour Civile du Palais de Justice de Montbenon à Lausanne. Elle est présidée par André Paschoud, grand juge. L'accusation est représentée par Roger Corbaz auditeur de ce tribunal. Du fait du caractère sensible pour la défense nationale de l'affaire, le huis clos est ordonné. L'accusé est assisté d'office.

La version officielle des faits

A son arrivée au poste du Carroz, J. Berguerand est orienté sur sa mission par P. Vaudroz[673]. Son travail consistera en une participation au ravitaillement par des courses au Brassus, en patrouilles et en service de planton devant le poste. Il lui est signifié que, dans l'exercice de cette dernière tâche, il est interdit de s'éloigner de plus de 80 m et de s'approcher de la frontière, distante d'environ 400 m. De plus, de manière générale, il est interdit en tout temps aux soldats suisses de prendre contact de quelque manière que ce soit, avec les soldats, douaniers ou agents étrangers stationnés de l'autre côté de la frontière. Faisant fi de ces ordres – qu'il dit avoir considérés comme des recommandations, et non des ordres stricts –, J. Berguerand se rend à la frontière une dizaine de fois, y prend contact avec des Allemands et échange avec eux des paquets de tabac contre des feuilles à cigarettes et du vin. Afin de faciliter ce trafic, il aurait convenu avec les douaniers du *Reich* d'un code lumineux au moyen des lampes de poche. P. Vaudroz ordonne également à J. Berguerand, comme à tous ses camarades, « *de laisser passer librement et de ne pas inquiéter un citoyen français qui s'annonçait sous le nom de "Jules" et qui franchissait fréquemment la frontière franco-suisse*[674]. » Il ajoute en outre : « *Il travaille pour nous.* »

Dès le début de son séjour au Carroz, J. Berguerand développe une haine contre *Jules*. L'origine de celle-ci n'a jamais été officiellement démontrée. Il est en tout cas « *intrigué par les allées et venues* » du Français. *Jules,* qui travaille pour le SR, y officie en effet comme agent *boîte aux lettres* et *passeur*. Il franchit ainsi clandestinement la frontière trois à quatre fois par semaine et se rend au poste du Carroz pour y déposer ses messages ou appeler son contact par téléphone. C'est dans cet état d'esprit que J. Berguerand relève les numéros composés par *Jules* au poste, qu'il écoute ses conversations avec *Cordey* et, introduisant régulièrement la question de l'agent lors de conversations avec ces camarades, qu'il apprend son véritable nom, aux alentours du 15 décembre 1942. Au cours de ces discussions, J. Berguerand manifeste à maintes reprises son intention de le « *descendre* », de le « *griller* », voire « *de le dénoncer aux Allemands* ». Il déclare également : « *des gens comme ça, on devrait les supprimer*[675] ».

Par ailleurs, malgré les « *précieux services* » qu'il rend, *Jules* n'est pas rétribué. Il bénéficie cependant, en guise de compensation, d'une autorisation « *de passer librement de Suisse en France de petites quantités de denrées alimentaires, des livres et autres objets de peu de valeur* ». Dans le cadre de cette activité, il se fait adresser assez souvent des colis au poste du Carroz sous le nom de couverture de *M. Lepeureux*. Ces paquets sont acheminés du bureau postal du Brassus par le soldat ou le garde-frontière chargé du ravitaillement. C'est ainsi que J. Berguerand serait amené parfois à en prendre en charge et à en porter jusqu'au poste. Il apprendrait à cette occasion du postier que *Lepeureux* et *Jules* ne font qu'un.

[673] Pour la version officielle des faits, voir AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.div.1A, 20.10.1943.
[674] *Id.*
[675] *Id.*

Pour les camarades de J. Berguerand, la haine de ce dernier envers *Jules* serait née du fait que l'obligation de transporter les paquets de l'agent de la poste du Brassus au poste du Carroz le contrariait. Mais selon l'intéressé – qui, de son côté, nie avoir jamais effectué de tels transports –, elle serait le fruit de la croyance qu'il s'est forgée que S. Lamy se livre à de la contrebande de connivence avec les douaniers suisses. Le tribunal retiendra ces deux explications, tout en admettant qu'il peut y avoir « *d'autres motifs qu'on ignore*[676] ». Il semble que, pour J. Berguerand, la visite clandestine de *Jules* en Suisse le 26 décembre 1942 soit la goutte qui fait déborder le vase. Il a, à ce moment-là, l'occasion d'observer l'agent monter et descendre de l'automobile de *Cordey* habillé en civil.

La nuit suivant cet événement, J. Berguerand, qui effectue le service de planton, se rend à la barrière-frontière et entame une discussion d'une quinzaine de minutes avec le chef des douaniers allemands du Bois d'Amont. C'est au cours de celle-ci qu'il lui signale « *les nombreux passages de Jules, le fait que les douaniers et soldats suisses le laiss*[ent] *passer librement, le fait qu'il* [est] *venu en Suisse la veille et qu'il* [est] *parti en automobile dans la direction du Bas-du-Chenit*[677] ». L'Allemand lui répond qu'il perquisitionnera le lendemain chez *Jules* et tous deux se donnent rendez-vous le 29 décembre 1942 pour que J. Berguerand puisse être mis au courant des résultats de l'opération. Cette nouvelle rencontre n'aura cependant jamais lieu. Le 29 décembre 1942 précisément, J. Berguerand est transféré à sa demande au poste du Pont. *Jules* est quant à lui arrêté par la *Gestapo* au cours de la matinée suivant la dénonciation du soldat suisse.

Bien qu'il ne soit pas entendu au cours du procès, le témoignage du frère de S. Lamy, Clément, rapporté dans la lettre de P. Vaudroz à P. Jaquerod, est pris en considération et on juge que, « *dans ces circonstances, il est probable que c'est bien la dénonciation faite par le prévenu qui a causé l'arrestation*[678] » de *Jules*.

Jean Berguerand sait-il que Jules est agent du SR ?

Une des questions fondamentales qui se pose tout au long de l'enquête et du procès de J. Berguerand est d'établir si, oui ou non, celui-ci sait, au moment des faits, que *Jules* travaille pour le compte de l'armée suisse et, en particulier, de son service de renseignements. Les juges constatent qu'à la réponse 106 des procès-verbaux d'interrogatoire, l'accusé admet être au courant du premier point. Cela ressort effectivement des documents :

> D.106 Voulez-vous reconnaître aujourd'hui qu'à cette occasion, et alors que vous saviez qu'il travaillait pour le compte de l'Armée suisse, vous avez dénoncé Jules au Chef douanier allemand, *[...]* ?
>
> R. Je reconnais qu'à ce moment-là je savais que Jules travaillait pour le compte de la Suisse, mais j'ignorais qu'il avait l'autorisation de le faire. Je rétracte ce que je viens de dire et j'admets maintenant que je savais, le 27.12.42, que Jules était autorisé à travailler pour le compte de la Suisse. *[...]*[679]

Durant tout le procès – et bien au-delà –, J. Berguerand, revenant apparemment sur ses aveux lâchés durant l'enquête, refuse d'admettre qu'il est au courant au moment où il le dénonce que le Français était un agent du SR.

Cependant, le tribunal ne prendra pas en considération cette défense. En effet, avant la nuit du 26 au 27 décembre 1942, l'accusé et ses camarades se sont entretenus à plusieurs reprises au sujet de S. Lamy, « *or les camarades de Berguerand savaient que Jules était un agent de notre S.R.* [...]. *Bien que le Sgt Vaudroz ne le leur eût pas dit, car il n'en avait pas le*

[676] *Id*.
[677] *Id*.
[678] *Id*.
[679] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, procès-verbal d'interrogatoire de J. Berguerand, 11.3.1943.

droit, la chose était de notoriété publique[680]. » Fort de cette conviction, le tribunal multiplie les arguments, comme pour se persuader que leur nombre compensera leur manque de pertinence : « *l'accusé ne pouvait s'expliquer autrement le privilège de libre passage dont jouissait Jules* », « *si vraiment il avait cru qu'il s'agissait là d'une complicité entre cet homme et les douaniers suisses à des fins de contrebande, ainsi qu'il le prétend aujourd'hui, il n'aurait pas dénoncé ce manège aux autorités allemandes, mais bien aux autorités suisses* », ou encore, « *l'accusé avait l'habitude du service frontière, service dans lequel la troupe connaît l'existence et le rôle des passeurs de notre S.R.* » Le dernier argument, plus long, mais guère meilleur, avance que :

> Enfin, l'accusé avait fait *[...]* des menaces de mort contre Jules. A son retour de la barrière-frontière, après la dénonciation, il a déclaré au Fus. Rochat qu'"on ne reverrait plus Jules par ici", parce qu'il avait raconté aux Allemands "ce que faisait Jules et par où il passait". Au Fus. Jungo, il a dit plus tard avec satisfaction que, lorsqu'il a dénoncé Jules au chef douanier allemand, ce dernier lui a dit que l'agent "n'existerait plus dans cinq jours". Il a tenu des propos analogues à d'autres camarades. L'accusé savait donc que Jules encourait une peine plus grave que celle qui peut frapper un simple contrebandier[681].

Persuadés d'avoir ainsi fait la lumière sur la question fondamentale liée à l'accusation de trahison, les juges décident qu'« *en raison de toutes ces circonstances et de l'aveu fait au cours de l'enquête, le tribunal a acquis la conviction que l'accusé savait, lorsqu'il a dénoncé Jules, que ce dernier était un agent de notre S.R.* », tout en admettant d'autre part qu'il « *a pu croire qu'en outre il faisait de la contrebande*[682] ». Par ailleurs, des circonstances atténuantes sont retenues :

> L'arrestation de l'agent Jules et la perquisition faite chez lui pourraient avoir révélé aux autorités allemandes des dispositions et des procédés importants tenus secrets dans l'intérêt de notre défense nationale. Il ne semble pas toutefois que tel ait été le cas. Quoi qu'il en soit, l'accusé n'a pas eu nettement conscience de ces répercussions possibles de la dénonciation de l'agent secret dont il voulait se débarrasser, en pleine connaissance de sa qualité d'agent secret[683].

Au cours du mois de décembre 1942, J. Berguerand a reçu du chef douanier allemand une bouteille de vin rouge qu'il a partagée le matin suivant la dénonciation avec le G. Rochat. L'accusé prétend l'avoir reçue aux environs du 15 décembre en échange de feuilles à cigarettes, mais l'acte d'accusation affirme qu'il l'a obtenue en vendant *Jules*. « *Faute de preuves suffisantes, le tribunal retient la version de l'accusé, le mettant sur ce point au bénéfice du doute*[684] ».

Examen de la personnalité de Berguerand

L'avis de ses supérieurs militaires est peu flatteur pour l'accusé. On le dit « *assez imbu de sa personne, qui toutefois peut devenir mal commode sous l'effet de l'alcool*[685] ». Toutefois, du point de vue civil, sa conduite est jugée « *satisfaisante, quoique les autorités lui reprochent sa tendance à la boisson et une certaine insouciance* ». L'alcoolisme de son père a incité le tribunal à demander deux expertises psychiatriques de J. Berguerand, la première, sommaire, n'ayant ne pouvant trancher sur d'éventuelle atténuation de la responsabilité. Toutes deux écartent l'irresponsabilité, la seconde retenant la responsabilité entière. Le second expert décrit l'accusé comme « *une personnalité d'intelligence moyenne, au caractère un peu primitif, faible, manquant d'indépendance, oscillant entre le laisser-aller et*

[680] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.div.1A, 20.10.1943.
[681] *Id.*
[682] *Id.*
[683] *Id.*
[684] *Id.*
[685] *Id.*

l'impulsivité, la négligence de ses intérêts et la satisfaction du sentiment hypertrophié de ses droits[686] », portrait retenu par la cour.

Le jugement

Le 21 octobre 1943, à l'issue des débats, J. Berguerand est reconnu coupable d'escroquerie et de faux dans les titres[687], de vol, de désobéissance – en contrevenant aux ordres de P. Vaudroz – et surtout de trahison par violation de secrets concernant la défense nationale[688] – point contesté par la défense.

> En faisant connaître ou en rendant accessible, intentionnellement, aux agents d'un Etat étranger ou à cet Etat des faits des dispositions, des procédés ou des objets tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale, à savoir :
> le 27 décembre 1942 entre 0045 et 0430, à la barrière du Carroz, en donnant connaissance à un chef douanier allemand des allées et venues clandestines, en ce qui concerne les autorités allemandes, mais favorisées par les autorités suisses, d'un citoyen Français surnommé Jules, qui passait la frontière plusieurs fois par semaine pour les besoins de notre S.R. et en disant notamment au chef douanier allemand que ce Jules était venu en Suisse le 26 décembre 1942 et avait été emmené en automobile dans la direction de Bas-du-Chenit ; – le mobile de cette dénonciation étant de provoquer l'arrestation, voire l'exécution du dit Jules en raison de sa qualité d'agent secret travaillant pour l'armée suisse, qualité que l'accusé connaissait, et la conséquence de cette dénonciation ayant été en effet l'arrestation de l'agent Jules par la Gestapo dans la matinée du 27 décembre 1942 *;* l'accusé s'est rendu coupable de trahison par violation de secrets intéressant la défense nationale *[…]*[689].

A la décharge de l'accusé, le tribunal retient comme circonstances atténuantes que les faux dans les titres et les escroqueries ont été commis « *pour subvenir à l'entretien de sa famille, encore qu'il fût en partie responsable, par son insouciance et son instabilité de la situation difficile où se trouvait cette famille* », et, pour l'ensemble des infractions, « *sa mentalité frustre et son manque d'intelligence* ». On précise que « *ce défaut* […] *l'a empêché de se rendre compte clairement des graves conséquences que pourraient avoir pour la défense nationale la dénonciation d'un agent secret du S.R.*[690] » Par ailleurs, le tribunal retient comme circonstances aggravantes, d'une part, le cumul des infractions et, d'autre part, le mobile :

> A la charge de l'accusé, il faut retenir la circonstance aggravante du cumul des infractions *[…]* et le mobile spécialement vil de l'infraction la plus grave. Il a lâchement dénoncé un homme et l'a mis sciemment et sans scrupule en danger de mort. Mais la haine qu'il portait à cet homme n'a pas de motif excusable connu : il était furieux de devoir porter des paquets pour lui et le soupçonnait, d'autre part, dit-il, de se livrer à la contrebande. A ce dernier égard, il convient de souligner que l'accusé s'est lui-même, à la même époque, livrer à des actes de trafic prohibé, de sorte qu'il n'avait aucune raison – sinon la jalousie – d'être outré par la contrebande dont il pouvait soupçonner autrui[691].

J. Berguerand est condamné à douze ans de réclusion sous déduction de 251 jours de détention préventive (alors que vingt ans avaient été requis par l'accusation), à dix ans de privation des droits civiques, à l'exclusion de l'armée et aux frais de la cause, qui s'élèvent à 1'100,95 CHF. Le jugement étant déclaré secret, seul un dispositif est remis au condamné. Le canton de Vaud étant chargé de l'exécution de la peine, J. Berguerand est détenu au pénitencier de Bochuz. Finalement, après plusieurs recours infructueux, il est gracié par le CF le 3 mars 1950.

---

[686] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, rapport du Dr Schneider, 16.10.1943.
[687] A l'encontre de la *Caisse nationale suisse d'assurance accident* en déclarant à tort un accident du travail, et de l'Office cantonal des caisses de compensation pour mobilisés du canton de Vaud en produisant de faux certificats de travail pour obtenir des indemnisations.
[688] Voir le point 5.1.6.
[689] AF E5330/1982/1 vol. 96 dos. 98/129 année 1943, procès-verbal d'audience du trib.div.1A, 20.10.1943.
[690] *Id.*
[691] *Id.*

Le caractère exceptionnel et quelque peu en marge de ce cas en ce qui concerne les relations entre le SR et les douanes ne l'empêche pas d'illustrer parfaitement la méfiance, l'ignorance et parfois la jalousie dont est empreinte l'attitude des gardes-frontière vis-à-vis des agents de renseignement et des passeurs. Généralement, celles-ci n'ont entraîné que des tracasseries, inutiles mais rarement dangereuses. L'affaire Berguerand rappelle qu'elles ont tout de même parfois conduit à des drames.

5.7.4 L'affaire Dumont

Né le 21 mars 1922 à Bruxelles, Roger Dumont est aspirant-officier dans la marine marchande belge[692]. En juillet 1943, il se réfugie en Suisse[693] prétendant avoir fait partie de la *Brigade blanche* belge[694], puis d'un maquis français, dans la Drôme[695]. Il affirme être en contact avec les services de renseignement alliés depuis mai 1940[696]. Il s'établit à Genève en avril 1944 après un séjour en camp de réfugiés, sous le prétexte de suivre des cours à l'université – qu'il ne semble pas suivre avec assiduité. A cette époque, il est mis en relation, par l'intermédiaire de l'abbé Jean Hulliger à Lausanne, avec Jean Charles Wyner, un ingénieur américain de New-York, né en Autriche en 1903. Ce même homme d'église a par ailleurs également mis le New-yorkais en contact avec Robert Micheli, alias *Lt Richard*, de l'antenne lausannoise de la *Section Alliés*. L'Américain et l'officier suisse entretiennent dès lors « *des relations occasionnelles* », mais le premier « *ne fit cependant jamais partie du S.R. suisse*[697] ».

J. C. Wyner travaillant pour l'OSS[698], R. Dumont demande à entrer à son service et tous deux travaillent en étroite collaboration durant les trois mois qui suivent. En juin 1944, par

[692] Le récit de l'affaire s'appuie, sauf indication spéciale, sur AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.

[693] R. Dumont figure sur la liste *Personnes enregistrées à la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale* publiée par les archives d'Etat de Genève (état au 30.7.2009), de même que ses coaccusés J. C. Wyner, E. Ebano et M. Pirotte, ou encore que Norbert Pochet.

[694] A l'origine, ce nom fait référence à « *groupe anversois* (De Witte Brigade), *d'inspiration libérale et issu principalement du monde des fonctionnaires et employés* » (Paul Struye & Guillaume Jacquemyns, *La Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 267). Toutefois, il a pris au fil du temps une dimension mythique et en est venu à désigner l'ensemble de la résistance belge. L'utilisation qui en est faite durant l'instruction de R. Dumont n'est pas claire. On peut toutefois relever que le jeune marin vivait bien à Anvers au début de la guerre, ce qui rend plausible son adhésion au groupe restreint (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de R. Dumont, 3.8.1944).

[695] Ce séjour dans le maquis de la Drôme est confirmé par la déposition de Pol Castiau, Belge également, qui a suivi le même parcours que R. Dumont du départ en Belgique le 1er mars 1943, à l'internement en camp en Suisse le 23 juillet (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de P. Castiau, 28.9.1944). Tout deux ont ainsi passé environ quatre mois dans l'AS, P. Castiau ayant obtenu de passer en pays neutre pour des raisons médicales, et R. Dumont pour y poursuivre des études.

En outre, R. Dumont prétend connaître personnellement de commandant Marcel Descour, de l'ORA, qui prendra le commandement militaire de la région R1.

[696] C'est son appartenance à la *Brigade blanche*, rattachée d'après lui aux services de renseignements alliés, qui aurait amené sa propre adhésion à ces derniers (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de R. Dumont, 3.8.1944).

[697] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.

[698] Un dossier NARA, non consulté, relatif au personnel de l'OSS est intitulé *Wyner, Hans* (ce prénom est l'équivalent en allemand de *Jean* en français et il est fréquent, à une époque où les prénoms sont très traditionnels, de les adapter, par exemple dans les actes officiels ou les rapports de police, en fonction de la langue utilisée). La seule allusion trouvée à J. C. Wyner dans les archives américaines est postérieure à la guerre et figure dans un rapport secret du 16 novembre 1945 de *523*, soit Henry Hyde, membre de l'OSS Berne en 1945, au chef SI de la SSU (*Strategic Services Unit*, successeur de l'OSS après sa dissolution en octobre 1945) à Washington, daté de Berne, sur la production actuelle et potentielle de l'antenne bernoise (NARA RG226 Entry 214 Box 7 Folder 6). A noter qu'à cette époque et selon ce document, J. C. Wyner est en mission au Vatican, ce

exemple, ils tentent ensemble de recruter comme passeur de courrier, François Veinig, un pêcheur français établi à Hermance. Mais sans succès.

Puis, R. Dumont se voit confier une mission importante.

> Aller en France, en particulier à Lyon, Paris, Dijon, Annecy et prendre tous renseignements d'ordre militaire pouvant intéresser les alliés, savoir : mouvements de troupes de l'armée allemande, résultat des bombardements des villes françaises, objectifs encore à bombarder, etc.[699]

Pour ce faire, le jeune marin reçoit un montant de 20'000 FF, somme relativement faible si on considère que la mission peut durer plusieurs semaines et que les distances à parcourir sont conséquentes[700]. Chose très étonnante, J. C. Wyner doit recevoir les rapports via la case postale n° 47 à Genève Mt Blanc. Or, celle-ci est inscrite au nom de M[elle] Th. M. Todd-Naylor, secrétaire au Consulat britannique de Genève. Si la présente étude expose abondamment la collaboration des différents services alliés présents en Suisse sous la forme d'échanges d'informations, il cherche également à montrer que leur coopération ne s'y borne pas. Elle se traduit aussi par une mise en commun de ressources logistiques, ce qui représente à la fois un pas supplémentaire, et, dans le cas en question, un risque accru pour les Britanniques. Toutefois, le contre-espionnage et la justice militaire suisses ne poussent pas plus avant dans cette direction.

Outre la quinzaine de rencontres avec J. C. Wyner qu'évoque R. Dumont, ce dernier voit également deux fois un nommé *Georges*, à l'évidence un pseudonyme, mais dont il ne connaît pas le véritable nom[701]. Il y a de bonnes raisons de penser qu'il s'agit de Marcel Durupthy[702]. En effet, dans une déposition, l'abbé J. Hulliger déclarera avoir été au courant de l'envie de R. Dumont d'intégrer un service de renseignement et d'avoir tenté, dans un premier temps de le faire admettre dans le SR, en écrivant pour proposer les services du jeune Belge, d'abord au *Lt Richard*, puis à M. Durupthy. L'ecclésiastique pensera que le contact avec ce dernier a été établi, mais que la collaboration n'a rien donné[703].

De leur côté, deux internés prennent part très activement à la sortie de Suisse de R. Dumont. En effet, en juin 1944, le Français Constant Ebano et le Belge Marcel Pirotte sont internés dans le camp de réfugiés de St-Cergue, dans le canton de Vaud. M. Pirotte et R. Dumont se connaissent et un premier essai de passage est vaguement tenté dans le courant du mois. Des coups de feu ayant été entendus du côté allemand, l'aspirant belge préfère renoncer. A cette occasion, R. Dumont fait la connaissance de C. Ebano, dans la chambre duquel il dort une nuit, avant de repartir pour Genève. Le 23 juin, M. Pirotte téléphone au vice-consul de France à Genève, René Piot[704], qui sert de contact à R. Dumont, pour indiquer que la région est tranquille. Le lendemain 24, les deux internés accueillent ce dernier qui passe une nouvelle nuit à St-Cergue, cette fois dans un établissement du village. Au matin, R. Dumont, C. Ebano et M. Pirotte prennent la route de La Cure. L'option du franchissement par cette petite localité à cheval sur la frontière avait été suggérée à R. Dumont par René Collin, un journaliste belge

---

qui confirme les liens de cet agent avec les milieux catholiques et sa présence en Italie lors de sa demande de révision de son procès par contumace (voir plus bas).

[699] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.

[700] Pour mémoire, A. Bertrand reçoit, pour une mission de deux ou trois jours, une somme de FF 5'000, voir peut-être FF 20'000 (voir le point 5.5.4).

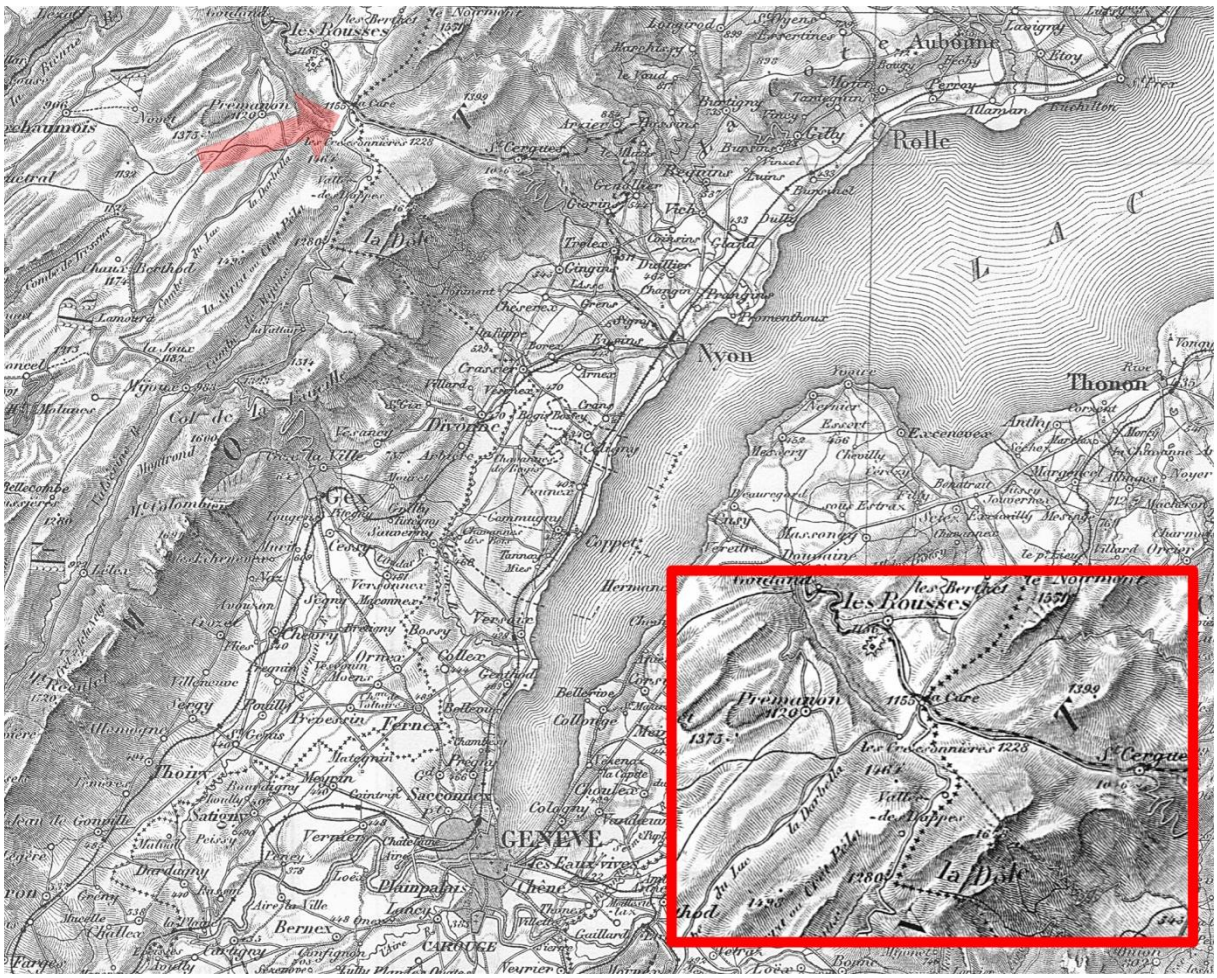
[701] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de R. Dumont, 14.9.1944.

[702] Le pseudonyme de *Georges* est attesté pour M. Durupthy par L. Mas (*Les chevaliers de la lune*, p. 258)

[703] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de J. Hulliger, 21.9.1944.

[704] R. Piot est l'oncle de Pol Castiau. Peu d'informations ont été trouvées à son sujet. Bien que représentant la France, il semble être de nationalité belge. Il est, d'une manière ou d'une autre, en contact avec J. C. Wyner et R. Dumont rencontre plusieurs fois ce dernier chez lui. Le jeune Belge le dit au courant de ses activités en faveur du renseignement américain (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal de la confrontation entre R. Dumont et R. Micheli, 7.10.1944, qu. 219). Les recherches n'ont pas permis de déterminer si son implication dans l'affaire dépasse celle d'un soutien moral et logistique à un camarade de son neveu.

séjournant dans le même hôtel à Genève. Ils y prennent contact avec Henri Tissot, cuisinier et bûcheron de nationalité française, qui tient un café dans la partie suisse du village, pour qu'il leur indique un lieu de passage. Ce qu'il fait en en indiquant un « *près de l'ancienne maison Paget, qui n'est pas visible du poste de douane et où il suffit de soulever le fil de fer barbelé pour se trouver sur territoire français*[705] ». Et, le 25 juin 1944, R. Dumont franchit la frontière à La Cure.



Extraits de la *Carte générale de la Suisse, Feuille III*, 1:250'000, 1929

Une fois en France, le jeune Belge se présente au facteur Chevassus aux Rousses, pour lequel prétend livrer un message de R. Collin[706]. Le postier organise le jour même une voiture pour le conduire à Besançon. Toutefois, le conducteur arrivant ivre, R. Dumont préfère passer

[705] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.

[706] Selon R. Dumont, il s'agit d'un message lié au renseignement britannique disant « *qu'on ne l'oubliait pas* » (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de R. Dumont, 28.9.1944). R. Collin dit de son côté que R. Dumont a pris contact de son propre chef avec le facteur Chevassus. Le message aurait été entendu par l'aspirant belge lors d'une conversation téléphonique du journaliste, mais qu'en aucun cas il ne l'a chargé d'une mission, et encore moins au profit de l'*Intelligence Service*. Le seul lien qu'il admet avoir eu avec le monde de l'espionnage, c'est d'avoir fait partie d'un service de contre-espionnage en faveur du gouvernement belge en exil à Vichy, à l'été 1940 (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audition de R. Collin, 28.9.1944). Quoiqu'il en soit, l'activité en Suisse de R. Collin reste mystérieuse. On peut signaler également à ce propos qu'il a proposé ses services au Consulat américain de Genève, mais a été refusé, car considéré comme un rexiste travaillant pour les Allemands (NARA RG226 Entry 123 Box 2 Folder 14, mémo de A. W. Dulles à J. K. Huddle, 9.8.1944).

la nuit sur place et prend le train pour Dijon le lendemain matin, où il arrive en fin de soirée. Il dort à l'hôtel et fait un voyage aller-retour à Besançon en camion, recueillant, en cours de route, « *des renseignement sur le mouvement ferroviaire dans la région et sur les troupes qui y stationnaient* ». Puis il reprend presque immédiatement le train pour Lyon où il arrive le 28 juin de petit matin. Il y séjourne jusqu'au 6 juillet chez Georges Ranc, un agent des services américains, que J. C. Wyner l'a chargé de contacter[707]. De là il rayonne, rendant visite à Marcel Descour, aux parents d'un camarade de camp et, à Valence, à un lieutenant du maquis avec lequel il a servi. Du 7 au 10 juillet, il est à Paris, chez un cousin, sans réussir à entrer en relation avec la personne que le New-yorkais lui a désigné. Puis il retourne à Lyon, chez G. Ranc. Le 17 juillet, il reprend la route pour aller rencontrer, selon ses instructions, Nelly Dessailly à Annecy.

Jusque là, la mission de R. Dumont semble être un succès. Un ou deux rapports parviennent même à J. C. Wyner, par l'entremise de Marius Jolivet, curé de Collonges-sous-Salève[708] – filière partagée par les Américains et le *Lt Richard*[709]. Mais elle prend une tournure dramatique le 19 juillet, lorsque le Belge, arrivant à Annecy, est interpelé par le SD, dirigé par Robert Kampf et celle qu'on considère comme sa femme[710]. Arrêté, il est conduit à la prison de St-François. C'est alors qu'apparemment sans violence physique, il sauve sa peau en se déclarant agent du SR et en dénonçant comme espionne à la solde du service helvétique, la Française Julia Rambosson, une ancienne institutrice de 66 ans[711]. Le tribunal retiendra que « *ni M^me^ Rambosson, ni le Lt Richard n'ont remarqué qu'il aurait gardé la marque de coups ou que son attitude et ses mouvements auraient été gênés par l'effet de ceux-ci*[712] ».

J. Rambosson, qui fait bel et bien partie du SR, n'est « *pour des raisons de sécurité personnelle*[713] » momentanément plus active à cette période. Pourtant, suite à une confrontation opérée par les forces de répression allemandes, elle est incarcérée. Elle ne devra son salut qu'à la libération d'Annecy par les FFI le 19 août[714]. L'enquête menée par le juge d'instruction n'expliquera jamais véritablement – elle ne cherchera peut-être pas à le savoir – comment R. Dumont est courant de l'activité du contact en Haute-Savoie de R. Micheli et niera toujours que l'espion du Plat-Pays a maille à partie avec le SR. Seuls de vagues contacts entre J. C. Wyner et le chef de l'antenne lausannoise d'alors seront évoqués. Il est permis de douter de la lâcheté de ces liens. La communication du nom d'un agent en territoire occupé par l'ennemi ne se fait pas à la légère. Selon les affirmations de R. Dumont au couple Kampf, le *Lt Richard* lui aurait indiqué ce contact au cas où il manquerait de moyens financiers. Le marin belge ira jusqu'à affirmer aux Allemands que l'officier suisse lui aurait confié la somme de 8'000 FF pour la mission[715]. Enfin, il est placé par le SD devant le choix, soit de

[707] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, rapport de J. C. Wyner.
[708] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal de la confrontation entre R. Dumont et R. Micheli, 7.10.1944, qu. 220. Sur la filière
[709] A propos de la filière M. Jolivet-Arthur Lavergnat, voir G. Ceffa, *L.-A. Favre*, p. 32.
[710] Selon L. Mas, il s'agirait de sa maîtresse, à laquelle il donnera la mort à la Libération avant de se suicider (*Les chevaliers de la lune*, p. 401).
[711] Selon Michel Germain (*Histoire de la milice et les forces du maintien de l'ordre en Haute-Savoie, 1940-1945*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1997, p. 386), il s'agit de sa seconde arrestation.
[712] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.
[713] *Id*.
[714] Sa libération est attestée, à la date indiquée, par l'ouvrage de M. Germain, *La libération d'Annecy et de la Haute-Savoie*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2004, p. 115.
[715] Il est curieux de relever que, lors d'une confrontation organisée par le juge d'instruction entre R. Dumont et J. Rambosson, si on en croit le procès-verbal, ce mensonge du jeune Belge est l'unique point précis que l'institutrice relève comme choquant. Par ailleurs, selon elle, R. Kampf aurait dit à ce propos : « *l'Intelligence service paie royalement* », persuadé qu'il devait être que travailler pour le SR revenait à espionner pour

retourner en Suisse et de renseigner sur l'activité du SR en France – avec tout de même une prime de 500'000 FF à la clé –, soit de passer devant le peloton d'exécution. Il accepte de collaborer. On lui attribue alors un numéro de matricule, « S.D.44 », et on lui confie 2'000 FF et 40 CHF, ainsi que les laissez-passer nécessaire. Le tribunal admettra toutefois que R. Dumont n'a jamais eu l'intention d'honorer ses engagements envers les Allemands. Libéré, il prend la route d'Annemasse le 27 juillet 1944, puis de Machilly où il se rend à l'Hostellerie Savoyarde, considérée comme « *le centre de la Gestapo de la région*[716] ». Il y prend un repas avec le chef allemand, avant de passer la frontière avec l'aide du SD, dans la matinée du 29 juillet.

Un événement survenu à Machilly, avant le franchissement de la frontière, mérite attention. Dans cette localité, R. Dumont est allé se présenter comme employé du *Lt Richard* au facteur André Paccot, âgé de 23 ans, qui se trouve être agent du SR, pour tenter de l'amener à collaborer également pour les services alliés. On a peine à croire que cette rencontre soit fortuite. Il paraît bien plus probable que R. Dumont connaît plusieurs contacts de R. Micheli sur France.

Nul ne s'étonnera dans ce contexte, qu'une fois sur sol helvétique, appréhendé par un douanier helvétique et conduit à Jussy, R. Dumont, se disant agent du SR[717], demande immédiatement à parler au *Lt Richard*.

> Après avoir interrogé l'accusé qui ne lui parla que de son arrestation à Annecy et de la mission qu'il avait feint d'accepter pour le compte des allemands, cet officier le signala à l'Ar.ter.GE, mais le laissa en liberté. Dumont se rendit alors chez Mr Piot, vice consul de France à Genève, où il eut deux entrevues avec le co-accusé Wyner chez Mr Piot ; il rendit compte de sa mission, verbalement et par écrit[718].

Le 1er août 1944, l'aspirant-officier de marine est convoqué par l'officier suisse, qui, à l'issue d'un second interrogatoire, le remet à l'officier de police de l'Arrondissement territorial – un mandat d'arrêt courant pour son départ non autorisé de Suisse.

En effet, l'enquête menée en Suisse contre R. Dumont débute plus de deux semaines avant son interpellation par R. Micheli. Le 13 juillet 1944, les inspecteurs Conne et Corboz, du Service politique de la police cantonale genevoise, établissent un rapport suite à la fuite du jeune aspirant-officier belge qui se trouvait jusque là sous contrôle civil dans la cité de Calvin[719]. Ils ont interrogé notamment Liliane Arpagaus, une amie de R. Dumont, qui affirme que ce dernier prétendait recevoir du Consulat britannique 600 CHF en sa qualité d'agent du service de renseignement de Sa Majesté. Il lui aurait confié également avoir fait déjà plusieurs petites missions en France. A une autre amie, Marthe Suter, il a dit se rendre de surcroît au Consulat de France. A son camarade de chambre et concitoyen, Norbert Pochet, il demanda « *s'il voulait partir avec lui en France pour effectuer des missions de renseignements pour les anglais ou les américains*[720] », assurant être par ailleurs en contact avec la Résistance française. A noter enfin que R. Dumont a laissé, avant de partir, une valise retrouvée chez M. Suter, dans laquelle est trouvée une enveloppe adressé à R. Piot et contenant des lettres à ses proches et parents, au cas où il ne serait pas revenu de mission. Dans une, il écrit avoir déchiré toutes les précédentes étant toujours revenu – ce qui confirmerait qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Dans une autre à ses parents, il dit avoir exercé un commandement dans le maquis et

---

l'Angleterre (AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal de la confrontation entre R. Dumont et J. Rambosson, 13.9.1944).

[716] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.

[717] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, lettre de la direction du VIe Arrondissement des douanes à A. Guillermet, 22.9.1944.

[718] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, procès-verbal d'audience du trib.ter.1 dans l'affaire Dumont, 24.4.1945.

[719] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, rapport de Conne et Corboz, 13.7.1944.

[720] *Id.*

« *en faisant partie d'un service de renseignements,* [faire] *aussi bien son devoir que sur le front*[721] ». A la lumière du dossier et malgré ces pièces accablantes, il ne semble pas que R. Dumont ait effectué des missions en France entre son entrée en Suisse en juillet 1943 et le 25 juin 1944, pas plus qu'il n'a fait partie d'un service britannique.

Une fois R. Dumont incarcéré, l'Arrondissement territorial de Genève est chargé d'enquêter sur son cas. Mais après quelques auditions, l'affaire est rapidement confiée à la justice militaire, et au juge d'instruction extraordinaire du tribunal territorial 1, Arthur Guillermet. L'instruction est réalisée en moins de deux mois, mais R. Dumont subi une détention préventive de 268 jours avant l'ouverture du procès le 23 avril 1945 à Genève. Comparaissent R. Dumont, C. Ebano et H. Tissot. J. C. Wyner et M. Pirotte sont en fuite à l'étranger. L'audience se déroule en deux temps. La question de l'aide au franchissement de la frontière, traitée séparément et en premier, est rapidement réglée. C. Ebano, H. Tissot et M. Pirotte sont condamnés à des peines relativement légères – du moins pour deux d'entre eux – pour infraction à l'ACF sur la fermeture partielle de la frontière[722].

La seconde partie est consacrée au jugement des deux principaux accusés, R. Dumont et J. C. Wyner. Tous deux sont poursuivis pour espionnage au préjudice d'un Etat étranger, le jeune Belge se voyant de surcroît accusé de violation de secrets intéressant la défense nationale et d'infraction à l'ACF sur la fermeture partielle de la frontière.

Les deux prévenus sont reconnus coupables de tous les chefs d'accusation. J. C. Wyner est condamné par défaut à 15 mois de prison, alors qu'une peine très sévère est infligée à R. Dumont qui écope de 4 ans de réclusion – alors que l'auditeur avait demandé 2 ans et demi d'emprisonnement.

Le 19 février 1946, le DPF se fait l'écho d'un rappel de la part du Ministre de Belgique à Berne, Théophile de Lantsheere, à propos de l'éventualité d'une grâce accordée à R. Dumont évoquée en juillet 1945[723]. Cette grâce est – et sera encore – différée du fait que J. C. Wyner a fait entretemps, depuis l'Italie, les démarches nécessaires pour être rejugé. R. Dumont est gardé en Suisse pour témoigner à ce nouveau procès. Si ce prétexte n'est pas véritablement attaqué par les autorités belges et la famille de R. Dumont, on suggère poliment d'accélérer un peu la procédure afin de ne pas compromettre la carrière de l'aspirant-officier de marine.

Quelques jours avant, le 14 février, le professeur Jacques Pirenne, alors secrétaire de Sa Majesté le roi Léopold III, envoyait depuis Bruxelles une lettre à A. Guillermet[724] allant dans le même sens[725]. Il est à noter que J. Pirenne enseignait, de 1941 à 1944 à l'Université de Genève où il était en contact avec A. W. Dulles[726]. Bien que Belge, il faisait en outre partie, dans cette même ville, du *Groupe du Lundi*, des Français dont le but était d'informer les Alliés du véritable visage de la France[727].

[721] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, lettre de R. Dumont à ses parents, 16.6.1944.
[722] Les peines sont de 20 jours d'emprisonnement avec sursis pour C. Ebano et H. Tissot (la peine de ce dernier sera commuée par la suite en sanction disciplinaire) et de 45 jours par contumace pour M. Pirotte. La plus grande sévérité envers ce dernier s'explique d'une part par un rôle plus important, notamment au regard du coup de téléphone à R. Piot, et, d'autre part, par absence – les jugements par défaut sont toujours plus sévères. Pour ce qui est de l'ACF du 13 décembre 1940 modifié le 25 septembre 1943 sur la fermeture partielle de la frontière, voir le point 5.1.2.
[723] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, lettre du DPF à K. Kobelt, 19.2.1946.
[724] A. Guillermet occupe à cette période la fonction de secrétaire général du Département de Justice et Police du canton de Genève.
[725] AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944, lettre de J. Pirenne à A. Guillermet, 14.2.1946.
[726] Voir par exemple NARA RG226 Entry 123 Box 11 Folder 120, note d'A. Dulles à L. Harrison, 23.9.1943.
[727] NARA RG226 Entry 123 Box 9 Folder 97, un procès-verbal non daté et anonyme de la réunion du lundi 22 mars 1943.

5.8 Autres études de cas

5.8.1 L'affaire Burnier

De prime abord, cette affaire n'a que faire dans la présente étude. Il s'agit premièrement d'une enquête disciplinaire, interne au *Service de sécurité* de l'EMA. Elle ne relève donc pas de la justice militaire. Tout au plus est-ce un rapport du *Spab* qui a mis le feu aux poudres, suivi d'une brève enquête[728]. Ainsi, son évocation parmi les affaires à caractère pénal est-elle discutable. Deuxièmement, sa nature personnelle, voire intime, sans portée nationale, pourrait faire penser que son étude relève de la distraction voyeuriste. Enfin, troisièmement, l'affectation du principal intéressé n'a apparemment que peu, ou même rien à faire avec le renseignement. Malgré ces sérieuses objections, il a été décidé tout de même de la traiter. En effet, par sa banalité même, cette affaire permet d'entrer d'une certaine manière dans le quotidien des services de R. Masson. Enfin, elle permet d'introduire un personnage essentiel dans l'action de *rapatriement* des internés civils et militaires, ressortissants français et des nations alliées, menée à la barbe des Allemands[729].

Edmond-Jack Burnier est né le 5 septembre 1912. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est domicilié à la Monbijoustrasse à Berne. Il est employé dans le *Service de sécurité* de l'EMA où il dirige le *Bureau des réfugiés* de la *Section de police*[730]. Il a au moins deux frères, Christian, directeur d'une imprimerie à Genève, et Harold, son bras droit au *Service de sécurité*. Edmond est marié à Yvonne, née Müller[731], depuis janvier 1943. Toutefois, depuis décembre de la même année, les Burnier sont séparés et en instance de divorce.

L'affaire Burnier éclate le 9 janvier 1944 avec une série de déclarations qu'Yvonne fait à Ernest Zingg du *Spab*. Celles-ci donnent lieu à une note de cet officier rédigée le lendemain et pleine d'imprécisions[732]. L'affaire comprend six volets, correspondant à autant d'accusations proférées – ou supposées l'avoir été – par de dame Burnier à l'encontre de son mari. (1) Edmond lui a fait bénéficier, les 30 octobre et 23 novembre 1943, d'un billet de train aller-retour Berne-Genève et un billet simple Gland-Berne au moyen de bons de transport militaire qu'il avait préalablement rempli pour un usage officiel, mais qui n'avaient pas été utilisé. Il avait de plus établi de faux congés au nom de sa femme afin de la faire passer pour une auxiliaire féminine auprès du contrôleur. Ces faits sont admis par l'intéressé[733].

(2) E. Burnier aurait tenu des propos diffamatoires à l'encontre de son supérieur, le chef du *Service de sécurité*, Werner Müller. Il aurait, premièrement, affirmé que ce dernier est toujours inatteignable à son bureau, qu'il est soit en train de faire des ballades à cheval, soit en train de bronzer à la plage, soit encore qu'il traîne au bar de l'Hôtel du Lac à Interlaken. E. Burnier aurait, deuxièmement, affirmé que W. Müller avait reçu des pots-de-vin pour autoriser des officiers internés anglais à prendre des vacances dans des stations de cure d'hiver ou d'été. E. Burnier nie avoir tenu de tels propos et, au contraire, se déclare très reconnaissant envers W. Müller, dont il demande parfois l'aide pour son travail[734]. Dame Burnier nie à son tour avoir dit à l'officier du *Spab* que le remplaçant de R. Masson a reçu de

[728] Les documents du *Spab* relatifs à l'enquête contre E. Burnier sont conservés dans le dossier de l'affaire Bouchardy (AF E27/10872), mais un exemplaire de presque tous ceux qui sont pertinents pour la présente affaire est contenu également dans le fonds des employés du SR, ici AF E27/9518.
[729] Voir le point 5.6.4.
[730] Sur l'activité d'E. Burnier, voir notamment A. Lasserre, *Frontières et camps*, p. 192-194.
[731] Bien que le père d'Yvonne porte le même nom, vive dans la même ville et connaisse très bien le chef du *Service de sécurité* de l'EMA, il ne semble pas y avoir de lien de famille entre eux – ou du moins ce lien n'est jamais évoqué.
[732] AF E27/9518, rapport d'E. Zingg, 10.1.1944.
[733] AF E27/9518, audition d'E. Burnier, 19.1.1944. Le document est faussement daté du 19.1.1943. Sans référence particulière, l'ensemble des aveux d'E. Burnier sont tirés de ce document.
[734] *Id.*

l'argent pour des services aux Alliés. E. Zingg aurait reporté l'accusation de corruption qu'Yvonne a formulée envers son mari[735] sur W. Müller, parce que ce dernier a accordé des congés extraordinaires aux internés alliés[736] – au passage, contre l'avis d'E. Burnier. En revanche, elle maintient ce qui concerne ses absences du bureau[737].

Bien qu'outré par ces accusations, W. Müller se doit de se justifier[738]. Sur la question des congés accordés aux internés de différentes nations, il affirme avoir toujours tenu son supérieur au courant et d'avoir délivré les autorisations après avoir examiné objectivement les demandes des attachés militaires. Pour ce qui est de ses absences, il affirme monter à cheval très rarement, de n'être allé au bar de l'Hôtel du Lac qu'une seule fois et de n'aller au bain, durant la période, qu'entre 12h et 14h, comme beaucoup d'autres officiers.

(3) E. Burnier aurait déclaré à sa femme qu'il travaillait occasionnellement pour le SR, et Bernard Cuénoud en particulier. Sa mission aurait été notamment d'être en contact avec des danseuses de cabaret à Genève. Yvonne avait trouvé en effet le numéro d'une prénommée Suzy dans l'agenda de son mari. Ce dernier admet avoir dit cela, mais ce n'était qu'un camouflage pour ses relations extraconjugales.

(4) Edmond aurait bénéficié d'avantages en nature de la part de réfugiés pour leur libération des camps d'internement. Là encore, E. Burnier admet les faits. Mais ces avantages – en l'espèce un briquet doré, un plateau avec sucrier et pot à lait en argent, ainsi qu'une bouteille de parfum et une pendulette – ne sauraient être assimilés à des pots-de-vin, car il s'agit de cadeaux de remerciement. Selon Rüfenacht, le juriste du *Service de sécurité*[739], la sortie des personnes concernées ayant été faite de manière parfaitement légale et son intervention n'étant pas motivée par la perspective d'un avantage, l'officier ne peut être reconnu coupable de corruption[740]. Tout au plus eut-il été préférable qu'il ait refusé et rendu les cadeaux.

(5) Mme Burnier aurait fait, à la demande de son mari alors au service militaire, des téléphones douteux à Fritz Marti, un de ses subordonnés à la *Section de police* de l'EMA. Il n'est pas intéressant de se pencher ici sur la nature de ces téléphones. Il faut retenir que ces appels ont trait à des problèmes de discipline. En d'autres termes, E. Burnier implique son épouse dans son travail. Ce constat se voit étayer par la remise d'Yvonne à Rosset, autre officier du *Spab* chargé par Robert Jaquillard d'enquêter à la suite du rapport d'E. Zingg, de deux documents que son père a rédigé à sa demande – à l'origine à l'attention de W. Müller. Le premier document raconte qu'un officier travaillant avec E. Burnier serait tombé amoureux de la femme d'un déserteur allemand et qu'il aurait fait le nécessaire pour que son rival soit refoulé. Si l'aventure amoureuse, sous une forme ou sous une autre, semble confirmée par le fait qu'E. Burnier a dû intervenir et l'interdire, le doute plane sur le moyen crapuleux d'écarter le conjoint[741].

Le second document évoque comment un officier polonais interné, résidant à Berne, a indiqué à S. Appenzeller que son logeur, allemand naturalisé suisse, faisait de fréquents déplacements nocturnes à la Légation d'Allemagne. Le diplomate, sous-locataire d'E. Burnier, se serait empressé de contacter Yvonne pour qu'elle demande à son mari, toujours au service militaire, de se renseigner sur le logeur.

[735] Voir le point 4.
[736] AF E27/9518, rapport de Rüfenacht, 7.2.1944.
[737] AF E27/9518, audition d'Y. Burnier, 12.1.1944.
[738] AF E27/9518, lettre de W. Müller à R. Masson, 8.2.1944.
[739] Par ailleurs avocat à Berne.
[740] AF E27/9518, rapport de Rüfenacht, 7.2.1944.
[741] Un mémo du *Spab*, non daté, mais qu'on peut dater de la seconde moitié du mois de janvier 1944, indique que le couple Thomas travaille pour le SR – en l'occurrence pour l'avocat Fritz Dickmann du poste bâlois – et qu'il est enregistré comme parti de Suisse par la Police fédérale des étrangers. L'auteur précise toutefois qu'il est envisageable qu'il se trouve encore inofficiellement sur territoire helvétique (AF E27/10872, mémo de *Fa*).

(6) Enfin, Yvonne aurait mis au courant de tout cela son avocat, M^e^ Stavro de Berne. Ce qui est bel et bien le cas, à l'exception de ce qui concerne W. Müller.

Le 23 janvier 1944, E. Burnier écrit une lettre pathétique d'explication à Heinrich Rothmund, chef de la Division de police du DFJP et son nouveau supérieur depuis la dissolution, le 27 décembre 1943, du *Bureau des réfugiés* de l'EMA[742]. Pour expliquer ses actes, il prend prétexte de son malheureux mariage. Sa femme et son beau-père l'ont trompé – une « *réalité* [qui lui fut] *révélée la nuit même de* [son] *mariage*[743] ». A partir de là, et le manque de franchise de son épouse aidant, il n'a cessé de douter d'elle. Cela d'autant plus que, lui très souvent absent pour son travail, elle ne pouvait s'empêcher de sortir dans les bars et les dancings. Par-dessus le marché, elle n'a pas arrêté de critiquer son travail et de répandre des calomnies sur son compte. Cette situation a plongé Edmond dans la dépression. Pour prouver sa bonne foi – et surtout la sombre personnalité de sa femme –, il fait parvenir à H. Rothmund des pièces : une étude graphologique de sa femme, une lettre qu'il lui a adressée, etc.

En définitive, c'est essentiellement pour l'usage abusif de bons de transport que, le 29 février 1944, E. Burnier est condamné par R. Masson à 15 jours d'arrêts de rigueur[744]. En infligeant cette peine, le sous-chef d'EMA suit parfaitement les recommandations de Rüfenacht[745].

5.8.2 L'affaire E ou le financement britannique de la Résistance à partir de la Suisse

Tout comme l'affaire Burnier, la prochaine étude de cas n'est pas issue des affaires de justice militaire. Tirée des archives britanniques, elle a été sélectionnée pour illustrer la question du financement par les Alliés des organisations clandestines en France depuis la Suisse.

Marie et *Olive* sont les auteurs d'un *Historique des Groupes de Résistance*. La période qu'ils évoquent va de décembre 1940 à décembre 1941. Parmi les points abordés figure ce qu'ils appellent l'*affaire E*.

> Le dirigeant *[de]* Libération Nationale (Petites Ailes) ayant des rapports personnels avec E. est convoqué par ce dernier en présence du Colonel F. et de Mr. G. E déclare qu'il est prêt à prendre la tête des groupes de résistance et qu'il apporte, connaissant leur impécun*[i]*osité d'importants concours américains au point de vue financier. Le chef des Petites Ailes déclare qu'il n'est pas mandaté par ses deux camarades de la Fédération et demande à E sa position vis-à-vis de de Gaulle. E fait comprendre qu'il ne reconnaîtra pas de Gaulle. Malgré les réserves (modérées à cause de la présence des Américains) du dirigeant de Petites Ailes E semble considérer qu'un accord est intervenu. Il fait savoir aux U.S. et sans doute à Londres qu'il patronne les groupes de résistance. Londres semble croire dès lors à la nomination d'un délégué des groupes et suspend son accord financier avec Libération (rapport D du 17/11) ce qui amène encore un flottement dans les relations Groupes de Résistance/Londres. Les trois dirigeants des groupes font savoir à E la nécessité d'une mise au point. Rendez-vous est pris le 15/12[746].

A l'évidence il s'agit là d'un événement important dans l'histoire de la Résistance française et du mouvement *Combat* en particulier, soit l'entrevue entre Léon Fornel de La Laurencie, Henri Frenay, alors chef du *Mouvement de Libération nationale*, et deux Américains. Les historiens s'entendent généralement sur le contenu de la discussion. De surcroît, le compte

[742] AF E27/9518, lettre d'E. Burnier à H. Rothmund, 23.1.1944.
[743] *Id.*
[744] AF E27/9518, lettre de W. Müller à E. Burnier, 1.3.1944.
[745] AF E27/9518, rapport de Rüfenacht, 7.2.1944.
[746] NA UK HS9/647/4, V. Hall & F. Basin, *Historique des Groupes de Résistance*, 2.2.1942. Selon la traduction anglaise de ce document, il s'agirait là de la date de réception. Le document original serait daté du 23 décembre 1941. Un exemplaire de ce document est conservé également sous la cote NA UK HS9/100/2. Robert Belot se penche sur un autre exemplaire trouvé dans le dossier NA UK HS6/594 (R. Belot, *Frenay*, p. 286-287). Les accents et les tirets ont été rétablis.

rendu fait par les deux auteurs correspond presque mot pour mot à une version établie par Emmanuel d'Astier de la Vigerie[747].

L'identité des deux Américains fait par contre débat. Dans ses mémoires, H. Frenay identifie les deux hommes comme étant Barnwell R. Legge, l'attaché militaire des Etats-Unis à Berne, et un certain M. *Scott*, qu'il dit être en réalité A. W. Dulles[748]. Selon le fondateur de *Combat*, tous deux seraient venus spécialement de Suisse pour cette réunion. Robert Belot, s'il retient la présence de B. R. Legge, nie que le second puisse être A. W. Dulles[749]. Il est suivit par Johanna Barasz, laquelle, prudente, laisse tout de même ouverte la possibilité, par l'utilisation des guillemets, que *Scott* soit un pseudonyme[750]. Jacques Baynac adopte de son côté les identités admises par H. Frenay[751], tout comme, avant lui, Henri Noguères[752].

Une feuille volante conservée avec l'un des exemplaires seulement de l'*Historique* de Virginia Hall et F. Basin donne la clé des lettres de substitution. *D* serait un nommé « *Poumayou*[753] », alors que *E* est bien « *de la Laurencie* », *F* « *Legg*[e] » et *G* « *Scott*[754] ».

Un document incite à mettre en doute l'identité – sans aller plus loin – de l'un et de l'autre des Américains présents à cette entrevue. L'appendice à un procès-verbal d'interrogatoire de Gonzague de Saint-Geniès par le MI6 présente l'activité de ce futur officier du SOE à l'époque de la rencontre en question :

> In October 1941, whilst living in the neighbourhood of VICHY, DE SAINT-GENIES made the acquaintance of Mr. Richard SCOTT (Fiduciary Trust, No. 1 Wall Street, NEW YORK, U.S.A.), who had arrived in France as an "observer". By Mr. SCOTT informant was introduced to Colonel SC*[H]*OW, American Military Attache at VICHY and General de la LAURENCIE (French). Informant acted as liaison between these two officers[755].

L. F. de La Laurencie est donc, en octobre 1941, en contact étroit avec deux personnalités américaines, soit un colonel[756] et un civil. Le nom de ce dernier correspond bien à celui qu'H. Frenay ne dit être qu'un pseudonyme. En cela en plein accord avec R. Belot, ce *M. Scott* ne saurait en aucun cas être le futur chef de l'antenne bernoise de l'OSS. A l'automne 1941, A. W. Dulles est à New York. Le 7 décembre, il entend l'annonce de l'attaque sur Pearl Harbor après une matinée de travail à la maison[757]. Son engagement dans l'*Office of the Coordinator of Information* (COI)[758] n'aurait par ailleurs débuté qu'au début de l'année 1942, et ce, par plusieurs mois passés dans le bureau de New York. Ce n'est qu'à l'été qu'il aurait été désigné

---

747 AN F 3 AG 2/378, cité dans J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 274-275.

748 H. Frenay, *La nuit finira*, p. 122. Voir également CARAN 72AJ/46/I, témoignage d'H. Frenay recueilli par Jeanne Patrimonio, février-avril 1948, p. 27 : « *FRENAY accepte de s'y rendr*[e] *et rencontre outre LA LAURENCIE et un des amis intimes de ce dernier, son camarade de promotion le colonel THIERRY (mort depuis)*[,] *un autre ami du général, Georges BATAULT, enfin, plusieurs autres personnes : le colonel LEGG, attaché militaire américain à Berne*[,] *un Monsieur, qui se présente sous le nom de SCOTT et qui est, dans l'ordre des services secrets, un chef hiérarchique plus élevé que le colonel LEGG, FRENAY croit comprendre qu'il est le chef des services secrets américains en Europe.* »

749 R. Belot, *Frenay*, p. 284.

750 J. Barasz, « Un Vichyste en Résistance **»**, p. 172.

751 J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 274.

752 H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2, p. 182.

753 André Dewavrin adopte l'orthographe « *Pouymayou* » (Passy, *Souvenirs*, tome 2, *10, Duke Street Londres (le B.C.R.A.)*, Monte-Carlo, Raoul Solar, 1947 (**Passy, *Souvenirs II***), p. 98), de même que Daniel Cordier (*Jean Moulin. L'inconnu du Panthéon*, tome 3, *De Gaulle, capitale de la Résistance, novembre 1940-décembre 1941*, Paris, JC Lattès, 1993 (**D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3**), p. 909).

754 NA UK HS9/647/4. A l'évidence, ce document est postérieur, que ce soit à la copie de l'*Historique*, ou à sa traduction. Il comporte une lacune pour la lettre B et des imprécisions orthographiques.

755 NA UK HS9/576/2, procès-verbal d'audition de G. de Saint-Geniès, *Appendix C*, 11.7.1943.

756 R. Belot a bien signalé les rapports étroits entre L. F. de La Laurencie et R. Schow. Ce dernier, selon l'historien français, n'aurait toutefois alors que le grade de major (R. Belot, *Frenay*, p. 283).

757 Peter Grose, *Gentleman Spy. The Life of Allen Dulles*, Amherst, The University of Massachusetts Press, 1996 (**P. Grose, *Gentleman Spy***), p. 140.

758 L'OSS ne sera créé que le 13 juin 1942 sur l'ordre du Président Franklin D. Roosevelt.

pour diriger l'antenne de l'OSS à Berne[759]. Peut-être le passage par la France d'A. W. Dulles un an presque jour pour jour après la rencontre a-t-il provoqué chez le fondateur de *Combat* une confusion.

En dehors des déclarations de G. de Saint-Geniès, peu de renseignements ont été trouvés sur Richard Scott. Les *War Diaries* du SOE relève tout de même quelques événements le concernant. En date des 7 au 9 novembre 1941, J. MacCaffery rapporte que le Ministre des Etats-Unis à Berne, L. Harrison, a présenté à l'Attaché de l'Air britannique, *Freddie* West, un Américain portant ce nom[760]. Ce dernier a notamment arrangé une rencontre entre l'Ambassadeur du Mexique à Vichy, Francisco Aguilar González, et le chef de l'antenne bernoise du SOE.

Par ailleurs, à cette même date, sont annoncées des mesures prises pour le passage, avec un permis délivré par l'Ambassade américaine à Lisbonne, de R. Scott de Genève à Londres, « *where S.O.E. were particularly anxious to see him*[761] », sa destination finale étant New York. Lors de son arrivée dans la capitale britannique, R. Scott sera accompagné de J. G. Beevor, chef de l'antenne portugaise du SOE. En date des 14 au 16 novembre 1941, on apprend que le voyage entre les deux capitales est prévu par avion pour le 15[762]. On peut déduire du fait que plus aucune mention de R. Scott n'est faite à partir de ce moment, le succès du voyage.

Si *M. Scott* peut bien avoir été réellement R. Scott, qu'en est-il du *Colonel F* ? S'il semble qu'une des deux relations américaines de G. de Saint-Geniès participe à l'entrevue, ne se peut-il pas que la seconde y prenne part également ? A. Dewavrin, dans ses mémoires, n'évoque-t-il pas de son côté, comme participants à l'entrevue, des « *membres de l'ambassade des Etats-Unis*[763] » ? Robert Schow est, en 1941, attaché militaire américain à Vichy. Outre que son grade correspond à celui de l'officier américain présent lors de la rencontre, R. Schow est très lié au renseignement militaire[764]. Il reçoit du matériel d'informateurs en poste dans les services français dès le printemps 1941[765]. Il paraît inconcevable que, malgré la présence à Vichy d'un homme tel que lui, précisément en relation étroite avec L. Fornel de La Laurencie via G. de Saint-Geniès, lequel officie comme agent de liaison entre les deux hommes, B. R. Legge fasse le déplacement de Lyon depuis Berne.

R. Belot s'appuie sur un passage de *The Role of OSS Bern in the Support of the French Resistance* pour affirmer qu'il s'agit bien, avec l'officier américain, de B. R. Legge. Le document établit en effet que l'Attaché militaire à Berne est bien informé sur L. F. de La Laurencie au début du conflit.

> In addition, from as early as 1940, Gen. Legge had been submitting to the War Department reports on the Resistance and the maquis groups in France. Copies of these reports eventually were placed in the hands of the Office of Strategic Services. They covered especially such leaders as General de la Laurencie, Henri Frenay, Bateault, and the maquis commanders in the regions of France adjacent to Switzerland[766].

Mais cela implique-t-il que l'attaché militaire américain à Berne est forcément présent lors de l'entrevue ? On peut admettre que l'énumération de trois personnes y assistant effectivement constitue un sérieux argument en faveur d'une présence de B. R. Legge à Lyon ce jour-là. Ce d'autant plus que celle de l'adjoint de L. F. de La Laurencie, Georges Batault, qui ne saurait

[759] P. Grose, *Gentleman Spy*, p. 148-149.
[760] NA UK HS7/222, *Survey of global activities*, p. 1923.
[761] *Ibid*., p. 1932.
[762] *Ibid*., p. 2000.
[763] Passy, *Souvenirs II*, p. 98.
[764] R. Schow sera plus tard *assistant director* de la CIA, de 1949 à 1951, et chef du renseignement militaire, de 1956 à 1958 (R. H. Smith, *OSS*, p. 34).
[765] *Id*.
[766] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945.

être considéré comme un grand leader de la Résistance, ne peut s'inventer. Un document mis au jour par Daniel Cordier dans les archives américaines constitue un autre indice fort aux yeux des historiens. Il s'agit d'un rapport de l'Attaché militaire américain du 3 décembre 1941 décrivant la situation de la Résistance[767]. Les renseignements qu'il présente, différant légèrement du rapport de V. Hall et F. Basin, ainsi que de celui d'E. d'Astier de la Vigerie[768], peuvent en effet faire penser qu'il est présent lors de l'entrevue. D'autres raisons sont cependant susceptibles d'expliquer sa bonne connaissance de la situation en France, notamment ses contacts avec René Charron[769]. Enfin, dernier argument en faveur de sa présence à la fameuse rencontre, il est fait appel à lui pour le transfert de fonds de Suisse en France, comme l'a notamment révélé Vincent Nouzille dans sa biographie de V. Hall[770]. Il n'est toutefois pas certain qu'il franchisse lui-même la frontière dans ce but.

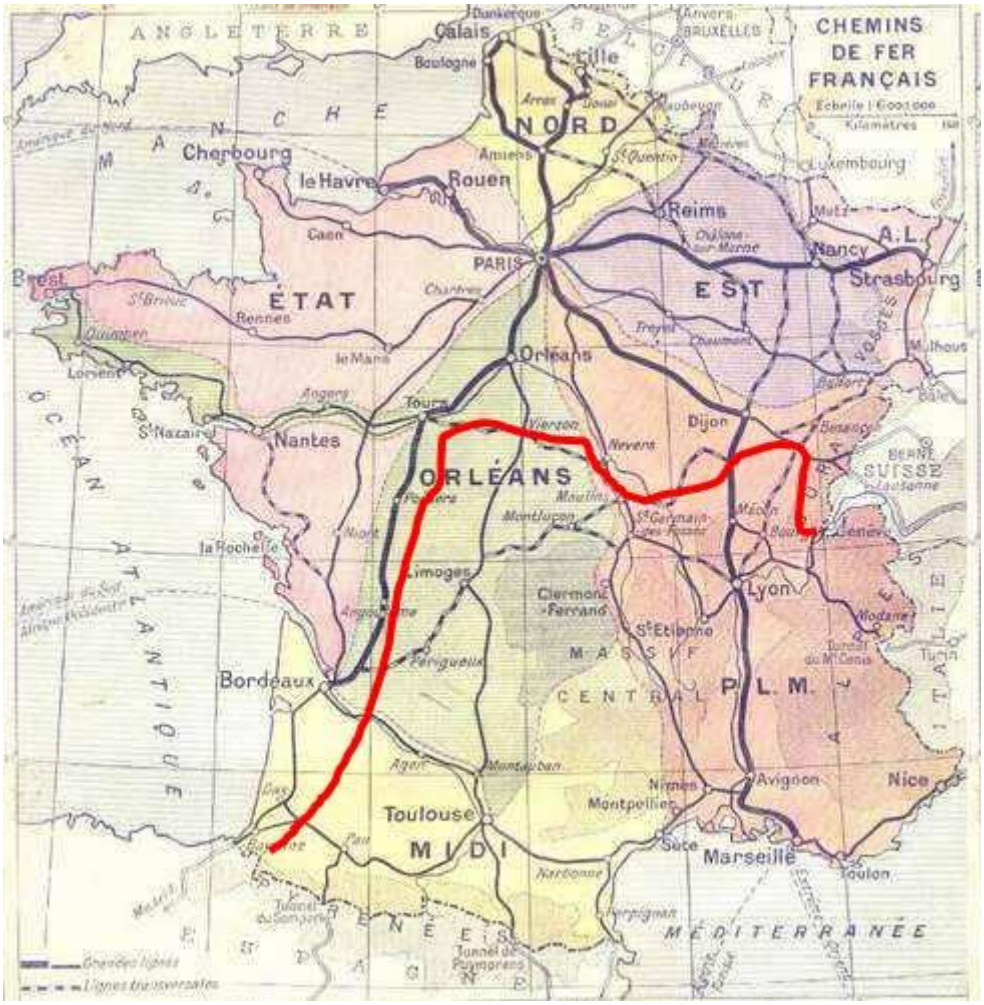
Pour conclure sur la question des participants, il n'a pas été démontré ici catégoriquement que tel personnage prend ou non part à l'entrevue organisée entre L. F. de La Laurencie et H. Frenay. Il est toutefois établi qu'un doute doit persister, sans nouvel apport documentaire probant, sur l'identité des membres de la prétendue délégation américaine, en particulier sur la présence d'A. W. Dulles.

La date de l'entrevue fait également l'objet d'un désaccord. H. Frenay la situe à mi-octobre 1941. Pour J. Baynac, elle ne peut avoir eu lieu avant la fin novembre, voir début décembre de cette année-là[771]. R. Belot, la place quant à lui « *vers la fin octobre 1941*[772] ». Il paraît évident, à la lecture de l'*Historique*, que cette rencontre ne peut avoir eu lieu plus tard que la mi-novembre, puisqu'un rapport du 17 fait déjà mention de ses conséquences[773]. De surcroît, un laps de temps, qui se compterait probablement en semaines, devrait forcément s'écouler entre l'entrevue et le rapport de *D*, Londres devant, dans un premier temps, être mise au courant de l'aide américaine avant de prendre sa décision de suspendre son soutien financier à *Libération-Sud* – à moins, naturellement, que les Britanniques soient déjà parfaitement au fait de ce qui se trame au moment de la rencontre. Enfin, l'agent de liaison *D* – seul lien de *Libération* avec la capitale britannique –, qui ne vient de Lisbonne qu'une fois par mois, n'a quant à lui pas nécessairement été en mesure de constater rapidement la suspension de l'aide britannique. Ici encore, un sérieux doute doit être émis quant à la chronologie de l'affaire.

Au vu de ce qui précède et en admettant que R. Scott prend bel et bien part à l'entrevue, une hypothèse peut toutefois être avancée. Dans la première semaine de novembre, il est à Genève où il prend contact avec les représentants des services britanniques, le SOE au travers de J. MacCaffery et, probablement, le SIS au travers de *Freddie* West. Dans une fourchette de temps partant de là jusqu'à son vol de Lisbonne à Londres le 15 novembre 1941, l'Américain

[767] D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3, p. 908-912, p. 1428. Cote du document communiquée : 851.00/2663.
[768] Les divergences sont présentées par D. Cordier (*ibid*., p. 911). Cet auteur considère la vision de B. R. Legge comme plus fidèle à la réalité que celle présentée par E. d'Astier de la Vigerie.
[769] Voir le point 3.6 ; voir également NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945.
[770] Vincent Nouzille, *L'espionne. Virginia Hall, une Américaine dans la guerre*, Paris, Fayard, 2007, p. 155. A noter que cet auteur adopte la position orthodoxe en ce qui concerne la rencontre (*ibid*., p. 139).
[771] J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 274, note 4. Il se base en partie, pour dater l'événement, sur le document découvert par D. Cordier dans les archives américaines (voir note 767). Si dans un passage du rapport, il est effectivement fait mention d'avis donnés lors de la rencontre, le reste est très général. Or, dans l'hypothèse où l'auteur ne serait pas forcément sur place ce jour-là (aucune phrase du long passage cité par D. Cordier ne fait par ailleurs penser que B. R. Legge est présent), il n'y a pas de raison de considérer la date de rédaction du rapport comme suivant directement celle de la rencontre.
[772] R. Belot, *Frenay*, p. 284.
[773] Ce rapport est mentionné dans NA UK HS9/647/4, V. Hall & F. Basin, *Historique des Groupes de Résistance*, 2.2.1942, voir plus haut.

effectue le voyage de la Suisse au Portugal. Or, habituellement à cette période, ce déplacement se fait par le train à travers la zone non occupée de la France, puis via l'Espagne. Partant de la cité de Calvin, cet itinéraire passe donc forcément par Lyon, comme en témoigne la carte du réseau ferroviaire français combinée au tracé de la ligne de démarcation.



Carte du réseau ferroviaire français de 1938 avec tracé approximatif de la ligne de démarcation
(fond de carte : ffmf.railfrance.org)

Ainsi donc R. Scott passe à proximité du lieu de la rencontre entre le 5 et le 15 novembre 1941. Bien que nettement postérieure à la période proposée par H. Frenay, cette fourchette respecte le *terminus ante quem* du rapport de *D*. Toujours dans la même hypothèse d'une présence de R. Scott à l'entrevue, on ne saurait exclure toutefois qu'il puisse se trouver sur les lieux avant le séjour en Suisse dont font mention les *War Diaries* et donc l'événement est bien susceptible de s'être déroulé au mois d'octobre. On ne saurait au contraire concilier l'hypothèse avec une date postérieure au 15 octobre, les sources britanniques indiquant que Londres n'est qu'une étape du voyage de l'Américain vers le Nouveau Continent. Un troisième volet de la discussion peut faire pencher pour une entrevue entre L. F. de La Laurencie et H. Frenay dans la première moitié du mois de novembre 1941.

Si les historiens ne s'accordent ni sur la date, ni sur les membres présents lors de la rencontre, aucun débat ne les oppose par contre sur l'origine des fonds que les deux Américains sont sur le point d'injecter dans la Résistance lorsqu'H. Frenay et E. d'Astier de la Vigerie rompent avec L. F. de La Laurencie le 15 décembre 1941. Le soutien d'ailleurs n'est

pas resté qu'une intention. Certes aucun sou ne sera versé aux mouvements de ces deux grands leaders – soit le *Mouvement de Libération nationale* et *Libération-Sud* –, mais *Liberté* profite quant à elle de la manne, comme en témoigne un message de *Lucas*, alias Pierre de Vomécourt, agent du SOE, à Londres.

> GENERAL LA LAURENCIE RECOIT ENVIRON 500,000 FR. PAR MOIS DES AMERICAINS BERNE. LE GENERAL A FINANCE LIBERTE EN DECEMBRE, MAIS PAR SUITE DE DESACCORDS RECENTS AVEC EUX J'IGNORE SI IL A FINANCE JANVIER[774].

Or, le *Role of OSS Bern*, directement à la suite du passage cité plus haut, précise qu'aucun soutien financier n'a été accordé à la Résistance française avant novembre 1942.

> Thus, a considerable number of contacts had already been made and certain channels of communication between Switzerland and France had been organized and were in operation by November 1942. The object of contacts at this time was purely informational. As far as is known, no financial aid was yet being given to the French by any American agency[775].

L'auteur du rapport s'est, après la guerre, appuyé sur le témoignage d'A. W. Dulles pour sa rédaction. B. R. Legge ayant été, durant toute la période de la présence du futur directeur de la CIA à Berne, sinon un proche collaborateur, du moins un interlocuteur privilégié, lui aurait-il caché que lui-même avait déjà, un an avant son arrivée dans la capitale helvétique, remis des moyens financiers en main d'un mouvement de la Résistance ? C'est envisageable. Une autre hypothèse peut être échafaudée à la lecture d'un document.

Le 23 octobre 1941, J. MacCaffery communique à Londres un rapport d'activité hebdomadaire dans lequel il fait état d'une longue conversation que lui et W. J. Sullivan ont eu avec R. Bertholet.

> He spoke at length upon France and of the people with whom he was in touch. I ventured to remark upon the need for care and security in the conditions prevailing there and instanced the case of Smith, without, of course, saying who Smith was. He immediately agreed and outlined the precautions which he had taken.
>
> He had wanted a number of sums of money for bodies or individuals working against Germany and inside of whose ranks were people he thought would be suitable for ourselves. *[…]*
>
> He asked if certain funds could be transferred from London and if money could be paid into American banks for funds received here. I said in principle, yes: to let us have the details and if everything was in order the transactions would be put through.
>
> Robert is now working upon a smuggler who has been recommended to him as reliable and whom he will engage for us alone. This man will get into France all we want put there[776].

Il semble au travers de ce passage, que le Suisse et le chef d'antenne britannique conviennent au cours de cet entretien que des mesures de sécurité particulières à la France doivent être prises. A côté de cette problématique, il peut être constaté en outre que celle du financement d'organisations et d'individus en France est au cœur de leur préoccupation. Or, comme pour dissimuler l'origine des fonds envoyés en France, R. Bertholet demande à J. MacCaffery s'il n'est pas possible de les faire transiter par des banques américaines. Les Etats-Unis sont encore, à ce moment-là, un pays neutre entretenant d'une part des relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy, mais d'autre part également, mettant à disposition des Britanniques ses liaisons diplomatiques pour la transmission du courrier. Ainsi, considérant que les Américains n'admettront avoir soutenu financièrement la Résistance française qu'une année plus tard, il est envisageable que les Britanniques tentent de dissimuler l'origine des fonds promis au chef du *Mouvement de Libération nationale*, en faisant croire qu'ils proviennent d'outre-Atlantique.

Dans ses mémoires, H. Frenay conclut de l'événement que constitue sa rencontre avec L. F. de La Laurencie, qu'il s'agit d'une première tentative des Américains « *de susciter un*

[774] NA UK HS6/388, télégramme de P. de Vomécourt, 6.2.1942. Le document a été relevé par J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*, p. 274, note 4.
[775] NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, D. M. Greer & E. R. Sanford, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, novembre 1945.
[776] NA UK HS6/1005, rapport de *J.Q.*, 23.10.1941.

concurrent à de Gaulle, un concurrent qui bénéficierait de tout leur appui, mais montrerait à leur égard plus de docilité[777] ». Il se félicite en outre d'avoir été en mesure, par son refus de s'incliner, « *d'étouffer dans l'œuf cette tentative* ». Il faut envisager qu'il n'en est rien. Le caractère très général du rapport du 3 décembre 1941 de B. R. Legge montre que Washington ignore encore beaucoup de la réalité de la Résistance, ce qui laisse planer un sérieux doute sur une volonté du gouvernement américain de la prendre comme vecteur pour imposer un contre-pouvoir à Charles de Gaulle. Par contre, il faut considérer une réelle volonté des Britanniques de financer ces mêmes mouvements via Berne. De surcroît, la méthode – soit le financement britannique via les Américains – est avérée, notamment par V. Nouzille. Lorsque ce dernier évoque en effet des transferts de devises à travers la frontière franco-suisse effectués par B. Legge, il n'oublie pas de préciser que les sommes versées à V. Hall proviennent bien de Londres.

Se dessine ainsi l'hypothèse d'une tentative de financement de la Résistance par les Britanniques, sous couvert des Américains. Mais quel service de Sa Majesté serait impliqué ? Lorsqu'on se penche sur les archives du SOE, l'implication de ce dernier paraît très improbable. Il n'y en a notamment aucune trace dans les *War Diaries*.

Le fait que ce ne soit pas le SOE qui est à l'origine du financement par la Suisse est en outre confirmé par le tableau, reproduit plus haut[778], présentant le financement des opérations en France, notamment à travers la Suisse. Ce tableau montre que la voie helvétique est utilisée à partir de 1943, soit approximativement en même temps que l'OSS.

Mais le service des opérations spéciales n'est pas le seul organe britannique susceptible d'avoir un intérêt dans la Résistance intérieure française, comme en témoigne ce passage d'un historique de la *RF Section* établi pour 1941 :

> Difficulties continued to arise between de Gaulle and ourselves regarding his disapproval of the attitude of the "Intelligence Service" towards French resistance, which the General stated was confirmed by the refusal of a Free French operation (Whale). The General threatened to withdraw a French team if the operation were not carried out. We replied that the decision not to carry out the operation was made by the Air Ministry[779].

A ce stade de la discussion, quelques précisions doivent être apportées sur la situation en France en cet automne 1941.

Du côté de la *French Section* du SOE tout d'abord, à la fin du mois de novembre, les communications sont coupées entre Londres et la France. Sur trois opérateurs radio débarqués sur sol français, aucun n'est actif[780]. Un est arrêté et les deux autres demeurent muets. Les liaisons terrestres voient quant à elles leur sécurité mise en doute.

> We have various lines by land but the position as regards their security is not at the moment clear[781].

Plus grave encore, une vague d'arrestation poussent les organisateurs encore libres à mettre en veille leurs activités en attendant que les choses se tassent.

Qu'en est-il de l'activité de la *RF Section*. Cette dernière est un organe de liaison du SOE avec les services de renseignements de la France libre à Londres. Durant l'année 1941, plusieurs opérations sont menées conjointement dans ce cadre par les Français et les Britanniques. Parmi celles-ci, certaines visent à prendre contact avec la Résistance intérieure et à la placer sous le contrôle de C. de Gaulle.

L'opération *Mainmast B*, notamment, consiste dans le parachutage, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1941, près de Toulouse, du Français libre Jean Forman, alias *Baudoin*, et de son

[777] H. Frenay, *La nuit finira*, p. 130.
[778] Voir le point 2.5.5.
[779] NA UK HS7/123, *RF Section History 1941*, p. 23. Référence est faite à une lettre de *C.Mc.V.G.* à C. de Gaulle, 31.7.1942.
[780] NA UK HS8/237, rapport de *F.M* à *D/R*, 26.11.1941.
[781] *Id.*

opérateur-radio René Périou, alias *Guy Cadoux*. La mission de cette équipe est de prendre contact avec le mouvement *Liberté*, puis de le réorganiser en fonction de régions définies à Londres par les services gaullistes – Lyon, Grenoble, Limoges, Marseille, Montpellier, Toulouse, Pau, Clermont-Ferrand et Vichy. Second volet de l'opération, J. Forman est chargé d'intégrer les autres mouvements de la zone sud dans les rangs de *Liberté* et d'organiser, avec cet apport, de nouvelles régions – Bouches-du-Rhône, Var, Alpes maritimes, Avignon, Foix et Narbonne. Enfin, les membres de l'opération *Mainmast B* sont chargés de préparer en zone occupée l'arrivée d'équipes de liaison. Au niveau de l'infrastructure, doivent être établis une ligne de courrier entre la France et l'Angleterre via Barcelone, des communications radio avec Londres, un service de faux papiers, des dépôts d'argent et des terrains pour les opérations aériennes. Pour aider à l'accomplissement de sa mission, J. Forman dispose de 100'000 FF pour lui-même et de 400'000 FF destinés aux mouvements.

Les choses ayant été rapidement réglées à Toulouse, grâce au travail préalablement fourni par son camarade Henri Labit, alias *Leroy*, de l'opération *Fabulous*, le Français libre gagne Montpellier pour y négocier avec un des dirigeants de *Liberté*, Pierre-Henri Teitgen. Les pourparlers ne se présentent pas sous les meilleurs auspices pour J. Forman.

> Conversations with M. TEITGEN revealed different conceptions of the functioning of his organisation. He and Forman agreed about the unification of action under a single authority, and about the regional organisation, but under a committee chosen by them, not under orders from London. During Forman's absence[782] they had begun negotiations for including 2 smaller groups, LIBERATION and VERITE (Les Petites Ailes), in their ranks. The Committee of Direction would have been made up of the Chefs of these three movements. Forman felt that the advantages that this offered in respect of strength and immediate possibilities in new regions were outweighed by the likelihood that their power, emanating from themselves and not from London, would make them a tyrannical body[783].

Ainsi donc, les mouvements ont déjà pris l'initiative d'une fusion – laquelle constitue un des objectifs de *Mainmast B* – il est intéressant de constater au passage que J. Forman considère *Libération-Sud* et le MLN comme de plus petits groupes que le mouvement *Liberté* qui viendraient rejoindre les rangs de ce dernier. Toutefois, la direction que prend la réunion des mouvements ne va pas du tout dans le sens voulu par les hommes de C. de Gaulle. Le comité directeur de la nouvelle entité n'entend pas placer ses divisions régionales sous le contrôle de Londres, mais les garder sous sa propre autorité. Réalisant qu'il résulterait de la fusion prévue une perte de pouvoir de Londres sur la Résistance intérieure, mais qu'il ne pouvait pas l'empêchée, J. Forman décide alors de la contrôler. Il négocie trois mesures pour que Londres obtienne la mainmise sur la Résistance : la décentralisation, le placement de la Résistance sous les ordres de C. de Gaulle et la liaison entre les chefs de mouvements et Londres assurée par un agent des FFL.

Quatre éléments sont présentés pour démontrer que les chefs des mouvements de Résistance ne sont pas totalement inféodés à C. de Gaulle et que le travail ne peut se faire aussi facilement que prévu.

> While this was not strictly in accordance with the directives he had received Forman hoped that gradually the organisation could be brought into line with the system laid down in London. The

[782] *Mainmast B* est la seconde mission en France de J. Forman. Il a en effet participé précédemment à l'opération *Josephine B* en mai 1941, dont l'objectif était la destruction du transformateur électrique de Pessac, près de Bordeaux. Dans un premier temps, le coup de main avait échoué. Les opérations d'exfiltrations n'ayant pas connu plus de succès, les trois membres de l'équipe se sont rendus notamment à Paris pour y établir des contacts. Puis ils ont regagné Bordeaux en ordre séparé. Une seconde tentative fut réussie. L'exfiltration du groupe de France prit quant à elle encore plusieurs mois, jusqu'à son arrivée à Londres en août. Entretemps, J. Forman avait eu un contact avec P.-H. Teitgen et le mouvement *Liberté*, qui fut l'objet d'un rapport. A propos de la « découverte » de *Liberté* par J. Forman et pour une transcription du rapport, voir D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3, p. 751-761. Pour les circonstances de la première rencontre entre P.-H. Teitgen et J. Forman, *ibid*., p. 770-771.

[783] NA UK HS7/123, *RF Section History, Appendix B. 1941. MAINMAST B.*

> directors of the movements had not yet appeared in their true colours however and certain factors prevented smooth working.
> (a) In spite of their solemn declaration the Comite was not prepared to follow blindly the orders sent from London through Forman.
> (b) LIBERTE still received funds from I.S. (whom she had contacted during Forman's absence in England) which made her to a certain extent independent of London[784].
> (c) The force of the organi*[s]*ation did not correspond to what had been intimated at the preliminary discussions; it was very difficult to obtain material results, men for reception committees, locations for radio sets etc.,
> (d) The organisation wanted to preserve its independence, exercising a moral ascendancy over its members, (in pursuance of this aim they never gave to Forman the list of regional chiefs which they had promised him innumerable times[785].)

Ces difficultés consistent donc dans le fait que les chefs de la Résistance intérieure ne sont pas prêts à accepter n'importe quel ordre de la part des FFL, que les effectifs disponibles ne sont pas ceux promis, que les mouvements souhaitent préserver leur indépendance et exercer une ascendance morale sur leurs membres et, ce qui intéresse ici, que le mouvement *Liberté* est financé par le SIS.

Bien qu'avec ce dernier point, le but de cette digression sur l'opération *Mainmast B* soit atteint, il est intéressant tout de même de l'achever et de présenter la suite des commentaires de J. Forman sur la Résistance intérieure, et les trois *L* en particulier. A l'évidence, le Français libre n'accorde pas beaucoup de crédit aux Résistants. Selon lui, l'action de la majorité de ces derniers se résumerait en paroles stériles.

> Forman's comments on the organisations he contacted are interesting. All three were recruited in a particular milieu; e.g., LIBERTE among Catholic circles. Partial agreement was therefore assured. On the other hand many members were intellectuals and idealists whose activity was limited to words. In illustration of this, the meeting which resulted in the amalgamation of the movements might have been over in a few hours; actually it took three days[786].

Loin de rejeter les partis d'avant-guerre, la Résistance intérieure s'appuie sur eux et cherche à revenir à la situation politique d'avant-guerre.

> In spite of their claim to suppress all party ideas, each of these groups and others like them represented one or another of the pre-war political parties. They aimed at English recognition of them as powerful organisations; funds and materials which they received from England would establish their superiority over the smaller organisations, which they would then be able to absorb, and eventually gain sufficient power to ignore the directives of London which did not fall in with their own ideas. Their present aim, according to Forman, although they disavowed it, was to return to a state similar to the pre-war period, which had been so advantageous to them[787].

Une fois encore est fustigée dans ce passage la volonté d'indépendance des mouvements face à la France libre. Pour finir ce tour d'horizon des critiques de J. Forman à l'encontre de la Résistance, la phrase suivante exprime probablement tout le mépris d'un homme ayant quitté la France pour rejoindre C. de Gaulle à Londres, envers ses compatriotes restés en métropole et qui disent lutter contre l'occupant.

> The popular idea of resistance amongst large numbers of people at that time consisted merely of listening to the English radio[788].

Il faut relever toutefois que J. Forman limite dans le temps cette attitude, admettant que les Résistants ont désormais opté pour un mode de combat plus efficace.

---

[784] Pour lever toute ambiguïté, une note manuscrite du relecteur indique, sur le document, qu'il s'agit ici de C. de Gaulle, non des Britanniques.
[785] NA UK HS7/123, *RF Section History, Appendix B. 1941. MAINMAST B.*
[786] *Id*.
[787] *Id*. Une note invite le lecteur à comparer ce passage avec le rapport de J. Moulin d'octobre 1941 précédemment cité dans le document (pour une discussion du rapport, voir D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3, p. 795-797), ainsi qu'avec celui de Forest Yeo-Thomas concernant l'opération *Seahorse* du 28.4.1943.
[788] NA UK HS7/123, *RF Section History, Appendix B. 1941. MAINMAST B.*

La parenthèse sur l'opération *Mainmast B* a montré qu'un financement de *Liberté*, débuté entre les deux périodes passées en France par J. Forman, soit entre août et octobre 1941, est assuré par le SIS. Il est par ailleurs déjà fait mention d'une telle remise de fonds de la part du service de renseignement britannique à la Résistance française, pour la première période de présence de J. Forman, dans le troisième tome édité en 1993 de la somme de Daniel Cordier sur Jean Moulin. L'historien cite un télégramme de J. Forman, que ce dernier a expédié à Londres suite à l'arrestation, à Marseille, du *colonel de Marigny*[789], de son vrai nom Deshayes, membre de *Liberté.*

> « Je vous avais signalé il y a quelques temps l'arrestation à Marseille du Colonel de Marigny. Je vous avais signalé également que, bien que moralement sincère, ce n'était qu'un aventurier. Depuis nous vérifié *(sic)* que :
> « 1.- Il avait reçu de l'Intelligence Service : 250.000 francs qu'il employe *(sic)* exclusivement pour lui-même.
> « 2.- qu'il avait, pressé par la police, avoué avoir connu agents de l'Intelligence Service et agents F.F.L., en particulier Beaudoin /Forman/[790].

Il faut relever que D. Cordier estime que « *la lecture de ce texte (un des plus anciens concernant l'activité de la Résistance organisée) est révélatrice du caractère souvent fantaisiste des informations que les agents des F.F.L. fournissaient aux services de Londres*[791] ». Sans plus de précisions de la part de cet auteur, il n'est pas clair si cette remarque inclue ou non l'annonce par J. Forman du financement d'un membre de *Liberté* par le SIS.

L'examen de cette affaire E tend à montrer que, contrairement à la tradition historiographique française qui trouve son origine dans les mémoires d'H. Frenay, la Suisse n'a pas été utilisée avant la fin de l'année 1942 et l'arrivée d'A. W. Dulles à Berne, comme base-arrière d'un financement américain de la Résistance. Ce mythe cacherait en fait une tentative de dissimulation de l'origine britannique de ces fonds par l'utilisation de deux pays neutres, dans une période où il est préférable de ménager le régime de Vichy et où sévissent, jusqu'au sein de la Résistance, des sentiments anglophobes.

[789] A propos de Deshayes-*de Marigny*, voir Conrad L. Flavian, *Ils furent des hommes*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1948, p. 36-37.
[790] D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3, p. 866. L'historien français cite le télégramme de *Dok*, soit J. Forman, au service de renseignement français de Londres du 8.11.1941, conservé sous la cote AN 3 AG 2/BCRA/178.
[791] D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3, p. 866. Il est à relever que D. Cordier fait ici allusion à une portion plus importante du texte du télégramme que celle présentée ici.

6 Conclusion

Au sortir de la guerre, dans un ouvrage traçant trois siècles d'histoire de la neutralité helvétique, l'historien Edgar Bonjour écrivait à propos de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale :

> Menacée par les puissances de l'Axe de la mort économique par asphyxie, elle se vit contrainte de leur livrer des denrées alimentaires, des produits industriels et du matériel de guerre. Toutefois, même aux heures des plus graves embarras, jamais elle n'abandonna le principe neutre de la réciprocité, de l'égalité juridique de traitement des belligérants *[…]*[1].

Vingt ans plus tard, en 1966, P. Accoce et P. Quet annoncent, dans leur livre arborant fièrement la croix helvétique en couverture, la fin du mythe de la neutralité. Les auteurs concluent en effet leur ouvrage par ces quelques phrases :

> La Suisse responsable de la défaite hitlérienne ?
> S'il est vrai que les services de renseignements gagnent les guerres plus sûrement que les généraux sur les champs de bataille, alors, sans aucun doute, la Suisse a participé à la victoire et a bien mérité des Alliés. Sans elle, sans l'hospitalité qu'elle a offerte, durant les phases aiguës du conflit, au plus fantastique réseau d'espionnage antihitlérien, la guerre aurait très vraisemblablement connu un dénouement différent.
> Sans aucun doute aussi, dans cette affaire, le mythe de la neutralité suisse s'est-il définitivement effondré[2].

En apparence contradictoires, ces deux avis sur l'attitude de la Suisse sont en fait complémentaires, car ils ne se situent pas précisément sur le même plan.

Au niveau, très juridique, du *droit de la nationalité*, il n'y a pas de sens à parler de mythe. Relativement peu de place est laissée à l'interprétation. Une analyse des pratiques de l'Etat en matière d'exportation de matériel militaire, de refuge militaire et de transit ferroviaire permet de trancher dans une large mesure sur le respect ou non des prescriptions du droit international en matière de neutralité[3]. C'est sur ce plan du droit international que se place E. Bonjour pour estimer que la Suisse respecte, durant la Seconde Guerre mondiale, ses devoirs de pays neutre.

L'attaque de P. Accoce et P. Quet – qui n'en pas vraiment une à leurs yeux – se situe quant à elle au niveau de la *politique de neutralité*. Le mythe en question réside en effet dans la différence qui existe entre, d'une part, l'affirmation par la Confédération de sa neutralité et la crédibilité qu'elle rencontre auprès du peuple et des autres Etats et, d'autre part, la réalité de la politique menée par son gouvernement. L'attitude adoptée par la Suisse – par son SR, mais aussi par ces acteurs externes que sont le *Spab* et la *Bupo* – envers la communauté internationale du renseignement établie sur son sol n'enfreint aucun article des Conventions de La Haye. Deux principes entrent en effet en jeu pour laisser à l'Etat neutre une marge de manœuvre dans la politique de neutralité en matière d'espionnage. Tout d'abord, la législation internationale en matière de neutralité n'engage que l'Etat. Si la collaboration avec des belligérants est le fait d'individus, elle sort de son domaine d'application[4]. C'est ainsi que les autorités militaires peuvent se retrancher derrière les initiatives personnelles prises au niveau des PR. Les sanctions prises contre G. Olivet dans l'affaire Doru en témoigne.

Selon le second principe, le pays a le droit – et même le devoir – d'assurer la défense de son indépendance, de son territoire et de ses institutions. Cette fin justifie les moyens aux

[1] E. Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse*, vol. 1, p. 363.
[2] P. Accoce & P. Quet, *La guerre a été gagnée en Suisse*, p. 316.
[3] L'historiographie à ce sujet est assez importante. Voir notamment P. Marguerat, *L'économie suisse* ; *Rapport Bergier*, notamment p. 382-386. Ce dernier conclut à une série d'infractions, en faveur de l'Allemagne, dans les domaines de l'exportation et du transit.
[4] Le chapitre III de la *Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre* de 1907 concerne bien les personnes ressortissantes de pays neutres, mais aucun article n'engage la responsabilité de ces derniers quant à leur comportement.

yeux des autorités politiques et militaires. La collaboration ne se fait pas en faveur d'un Etat étranger, mais au nom de la sécurité nationale. L'article 10 de la *Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre* de La Haye autorise bien le pays neutre à mener des activités contraire aux intérêts d'un belligérant s'il estime que sa neutralité est menacée[5]. Cette optique est clairement adoptée par H. Guisan dans sa réponse à M. Pilet-Golaz du 26 septembre 1944[6]. D'une certaine manière ce premier principe permet d'exclure de la problématique de la neutralité la collaboration avec les Alliés en matière d'espionnage et en faire purement un enjeu de défense nationale.

Dans son ouvrage sur l'*affaire Suisse*, R. Belot estime que les collaborations sont compensées par des concessions faites aux Allemands. Il écrit en effet :

> A plusieurs reprises, dans la correspondance de la Délégation *[des MUR]*, il est fait allusion à la présence de représentants de la Gestapo à Genève, de photographes cherchant à identifier des résistants. On comprend alors que les Suisses devaient offrir quelque chose aux Allemands en échange de la présence même bien cachée de la Délégation (et d'autres mouvements et réseaux)[7].

Or, des affaires de justice militaire telles que celle impliquant Johannes Hauff, principalement envoyé en Suisse dans ce but[8], montrent que les espions allemands cherchant à identifier des agents alliés ou des résistants sont en réalité sévèrement poursuivis par les autorités suisses. Face à la menace allemande, matérialisée par une intense activité de l'*Abwehr* et du SD sur sol helvétique, le SR se trouve en droit de faire flèche de tout bois pour obtenir des renseignements sans pour autant devoir compenser ses contacts avec les Alliés par des services accordés à l'Axe.

Ce constat n'exclut pas que des liens sont entretenus par le SR avec ses homologues allemands. Il serait toutefois erroné de considérer, par exemple, la ligne Masson-Schellenberg comme une contrepartie aux entrevues entre le chef du SR et A. W. Dulles. Il serait tout aussi faux de prétendre qu'aucun accord en matière d'espionnage n'est passé pendant la période de la guerre entre les autorités helvétiques et les Allemands. Les premières tolèrent par exemple la présence, sur le sol de la Confédération, d'officiers de renseignement accrédités, qu'ils soient envoyés par l'Axe ou par les Alliés. Il n'a pas été découvert, au cours des recherches, de définition précise ou de liste de personnalités correspondantes. Il doit toutefois s'agir avant tout du personnel diplomatique lié aux postes d'attachés militaire et de l'air. Il est envisageable que cette notion s'étende aux autres employés des légations et des consulats, accrédités par le DPF, qui effectuent des missions de renseignement. Les *espions* de ce type ne se chargent cependant pas eux-mêmes de mener à bien des opérations de terrain, comme le confirme Lucien Mas, pour l'exemple de l'identification des résistants à Genève :

> Ainsi, il vint aux oreilles d'un service français que des photos prises à Genève sur le Pont du Mont Blanc – passage obligé ou presque – figuraient en bonne place dans les dossiers à charge de la Gestapo…
>
> Une simple filature montra qu'un photographe à la sauvette, à l'affût de clients à cet endroit, se rendait régulièrement au Consulat d'Allemagne.
>
> Ce professionnel n'exerça pas longtemps son métier et se retrouva au fond du lac dans un sac lesté de pierre…[9]

Il est à noter que la relative immunité dont bénéficient les diplomates engagés dans les activités d'espionnage n'est aucunement accordée à leurs agents et autres personnes qui travaillent pour eux dans ce but. Ils sont poursuivis avec la même sévérité que ceux œuvrant en faveur d'un officier disposant d'un autre type de couverture ou établi à l'étranger.

Comme il l'a été évoqué plus haut, un autre exemple d'ententes germano-suisses sur les questions de renseignement est initié par les services britanniques lorsque ces derniers

[5] Voir l'extrait de la V^e^ Convention de La Haye de 1907 en annexe 7.8.
[6] AF E27/9485, lettre d'H. Guisan à M. Pilet-Golaz, 26.9.1944, discuté au point 4.3
[7] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 231.
[8] AF E5330/1982/1 vol. 157 dos. 98/28 année 1944. Voir le point 3.9.1.
[9] L. Mas, *Les chevaliers de la lune*, p. 154.

s'insurgent contre des arrestations opérées contre leur personnel consulaire[10]. A la suite de ce ras-le-bol des Anglais, lesquels exigent en septembre 1942 que leurs diplomates puissent être évacués avant d'être placés en détention dans le cadre d'une affaire d'espionnage, Suisses et Allemands concluent officieusement un accord selon lequel, dans les mêmes circonstances, leur personnel accrédité respectif serait expulsé, au lieu d'être jugé.

Pour les officiers de renseignement suisse, la mise en commun de ressources avec leurs homologues alliés ou résistants n'a pas pour but principal d'aider ces derniers. Tout pro-alliés que sont la plupart d'entre eux, ils sont avant tout patriotes. Ceci explique entre autres les « *discrets pillages suisses*[11] » opérés par le PR de Genève dans le courrier de la Délégation des MUR, ou encore le changement partiel d'objectif de la *Section Alliés* au moment de la libération de la France.

Ainsi, la collaboration avec les services alliés se situe bien au niveau de la politique de neutralité. En coopérant avec la communauté internationale du renseignement au détriment des forces de l'Axe, les autorités suisses prennent le risque de discréditer leur déclaration de neutralité et ainsi d'affaiblir la défense nationale dont cette dernière est un pilier essentiel. Ce risque est toutefois compensé en partie par le zèle des autorités de répression à poursuivre les manquements au *gentleman's agreement*.

Deux grands types d'acteurs entrent en jeu dans le fonctionnement de la communauté internationale du renseignement établie en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, en fonction du fait qu'ils y adhèrent ou non. Les acteurs extérieurs à cette communauté jouent principalement un rôle répressif. Le DPF, et en particulier sa Division des affaires étrangères, s'ils accréditent des diplomates, prononce également des avis d'expulsion envers les espions qui utilisent cette profession comme couverture, mais échouent à faire profil-bas. Leurs intentions à chacun sont différentes. Les bâtons placés dans les roues du SR par le *Spab* procèdent avant tout d'une méfiance de ce dernier quant au choix des agents recrutés par les PR. Pour les gardes-frontières, les exceptions sont la porte ouverte à tous les abus en matière de trafic de marchandises. Ils partagent cependant tous le souci de l'application de la politique de neutralité.

Face à la menace des acteurs externes, les stratégies divergent parmi les membres de la communauté internationale. Celle adoptée par le chef de l'antenne bernoise du SOE consiste à jouer la discrétion et la sécurité maximale, notamment par un cloisonnement extrême. Cette méthode a toutefois le désavantage de rendre le fonctionnement du service très lourd et lent, ce qui lui fait perdre énormément en efficacité. La stratégie américaine est tout l'inverse. Lorsqu'A. W. Dulles s'installe à Berne, il s'arrange pour que cela se sache dans le milieu du renseignement. Arrivé sur le tard, le but de cette publicité est de laisser venir à lui les bonnes volontés afin de s'assurer un recrutement rapide et efficace. Mais à côté de cette attitude très démonstrative, le futur directeur de la CIA assure un gros travail qui s'apparente à celui d'un directeur d'entreprise. D'un côté, il met en avant ses talents de diplomate, liant des contacts avec le gratin. Hommes politiques suisses, industriels, diplomates mangent à sa table, jusqu'au chef du DPF, M. Pilet-Golaz – un atout de taille pour sa sécurité. D'une certaine manière, il compromet son monde pour se rendre intouchable. A côté de cela, il délègue. S'il revendiquera assez volontiers les succès de l'OSS-Berne après la guerre, force est de constater que l'essentiel du travail est fait par ses collaborateurs, tels D. Jones à Lugano ou encore B. R. Legge à Berne. Ces coupe-circuits lui permettent de diriger les opérations, sans donner aux acteurs extérieurs d'éléments à charge contre lui. La puissance financière de l'OSS achève de rendre son antenne bernoise d'une redoutable efficacité.

[10] Voir le point 2.7.7.
[11] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 232-233.

A côté de ces deux grands services, les autres jouent la plupart la carte du *gentleman's agreement* et de la collaboration avec le SR, tant au niveau de la frontière qu'à l'intérieur du pays. Grâce aux *hommes-passerelles*, les divers services œuvrent en symbiose. P. Allemann et J. Quartier-la-Tente coordonnent le travail du SR, des Polonais et des Français du réseau *Bruno* en Ajoie. R. Farquet et P. Clément font de même en faveur du PR de Genève avec le SIS, la Délégation des MUR et le réseau *Gilbert*. L. Filipello et G. Bustelli, au Tessin, activent les Partisans italiens avec l'aide des Américains.

Chacun des services a ses atouts à mettre sur le tapis pour réduire, autant que faire se peut, l'obstacle que constitue la frontière franco-suisse et pour faire parvenir à leurs centrales les renseignements venant des pays occupés. Les Britanniques disposent de l'expérience et d'une bonne organisation, les Américains ont la puissance financière et les Français peuvent compter sur la valeur de leurs agents. Aucun ne possède tous ces avantages, ce qui les incite à travailler ensemble. Les Suisses, de leur côté, offrent des facilités de passages et de circulation sur leur territoire resté neutre et indépendant.

Mais la collaboration avec le SR ne garantit toutefois pas la sécurité des officiers et des agents étrangers sur sol suisse. Malgré le respect de cette clause principale du *gentleman's agreement*, il arrive que par une attitude trop en vue ou par un incident à la frontière, des enquêtes, puis des actions en justice soient menées à leur encontre. Se révèle alors toute l'ambiguïté de l'attitude des autorités suisses à leur égard. Engagés dans une lutte à mort contre l'Allemagne nazie, dans ce qui constitue pour eux une guerre juste, leur compréhension de la neutralité helvétique est déjà mise à mal. Elle tend à disparaître totalement lorsque la justice helvétique engage des poursuites à leur encontre.

Le sentiment d'une attitude schizophrénique de la part des autorités suisses naît de l'incompréhension face à l'action divergente des différents organes. Et pour cause. Durant toute la guerre, s'affronte deux piliers de la défense nationale helvétique, soit la *politique de neutralité* et le *besoin de renseignements* par tous les moyens. Ce constat conduit notamment R. Belot à écrire qu'il « *existe plusieurs "Suisses officielles"*[12] ». Il s'explique par le fait que chaque service de l'Etat tente de faire au mieux son travail et que la mission qui lui incombe le pousse à privilégier l'un de ces deux piliers – généralement la politique de neutralité en dehors du SR – parfois les deux. Si certaines autorités, s'abritant derrière le mythe national, ont fait en effet le choix de privilégier l'un, comme les dirigeants du DPF et du *Spab* – avec toute la nuance qu'un tel choix cornélien requiert –, d'autres n'hésitent pas à prendre la défense des deux, faisant fi de leur incompatibilité.

Cette impression de double personnalité face à l'attitude des *Suisses* – les Alliés font rarement la distinction entre les différents services compétents, ce qui n'améliore pas leur compréhension du pays dans lequel ils sont établis – est encore accentuée par le fait qu'officiellement, SR et *Spab* sont sous l'autorité d'un seul et même chef, R. Masson. En réalité, le second est largement indépendant, ne rendant pour ainsi dire pas de comptes à sa hiérarchie. Il n'y a pour ainsi dire aucune coordination entre les deux organes du *Service de renseignements et de sécurité*.

Le véritable danger pour les agents se trouve cependant de l'autre côté de la frontière, en territoire occupé par les Allemands. La politique de répression de ces derniers est implacable. Ils ne s'encombrent pas toujours de la mise en scène d'un procès. Des hommes et des femmes sont abattus à vue. S'ils s'en donnent tout de même la peine, les juges prononcent souvent des peines de mort et de déportation *Nacht und Nebel*.

[12] R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*, p. 59.

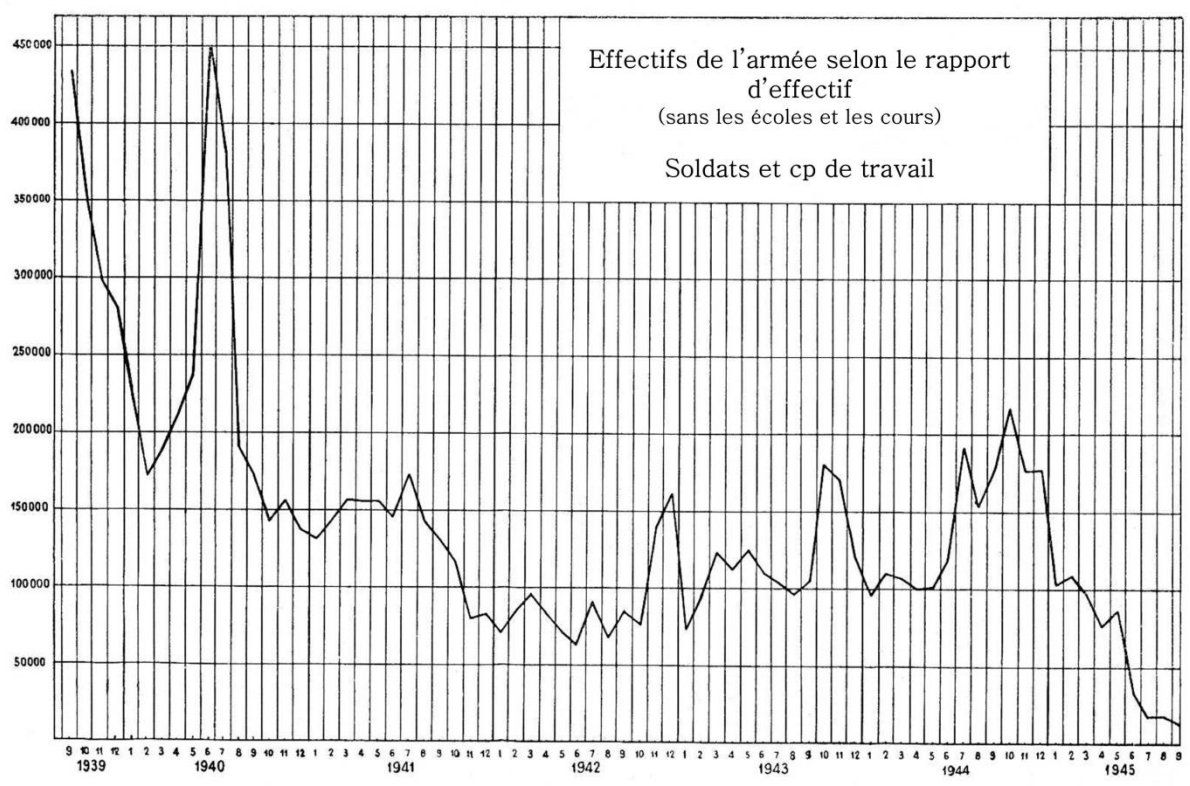
Par définition, les échanges de l'ombre à la frontière franco-suisse sont un pan de la Seconde Guerre mondiale resté largement caché pendant longtemps. D'abord les témoignages de certains acteurs, puis, avec l'ouverture des archives, des travaux historiques ont permis d'y jeter des coups de projecteur. Cette étude a mis en perspective quelques aspects de ces pratiques occultes, comme la place qu'elles occupent dans la guerre secrète contre le III^{e} Reich, leur utilité aux yeux des Alliés et des Suisses, ou encore quels en sont les acteurs. Tous les voiles n'ont pu toutefois être levés. Certains événements survenus à l'extrême frontière demeureront probablement toujours entourés de mystère. Dans tous les cas, il est une question dont l'historien ne pourra jamais qu'approcher de loin la réponse, mais l'écrivain d'un peu plus près : pour reprendre la formule du philosophe Thomas Nagel[13], quel effet cela fait-il de franchir la frontière clandestinement sous l'occupation ?

[13] Thomas Nagel, *Questions mortelles*, Paris, PUF, 1983.

7 Annexes

7.1 Effectif mobilisé de l'armée suisse de 1939 à 1945

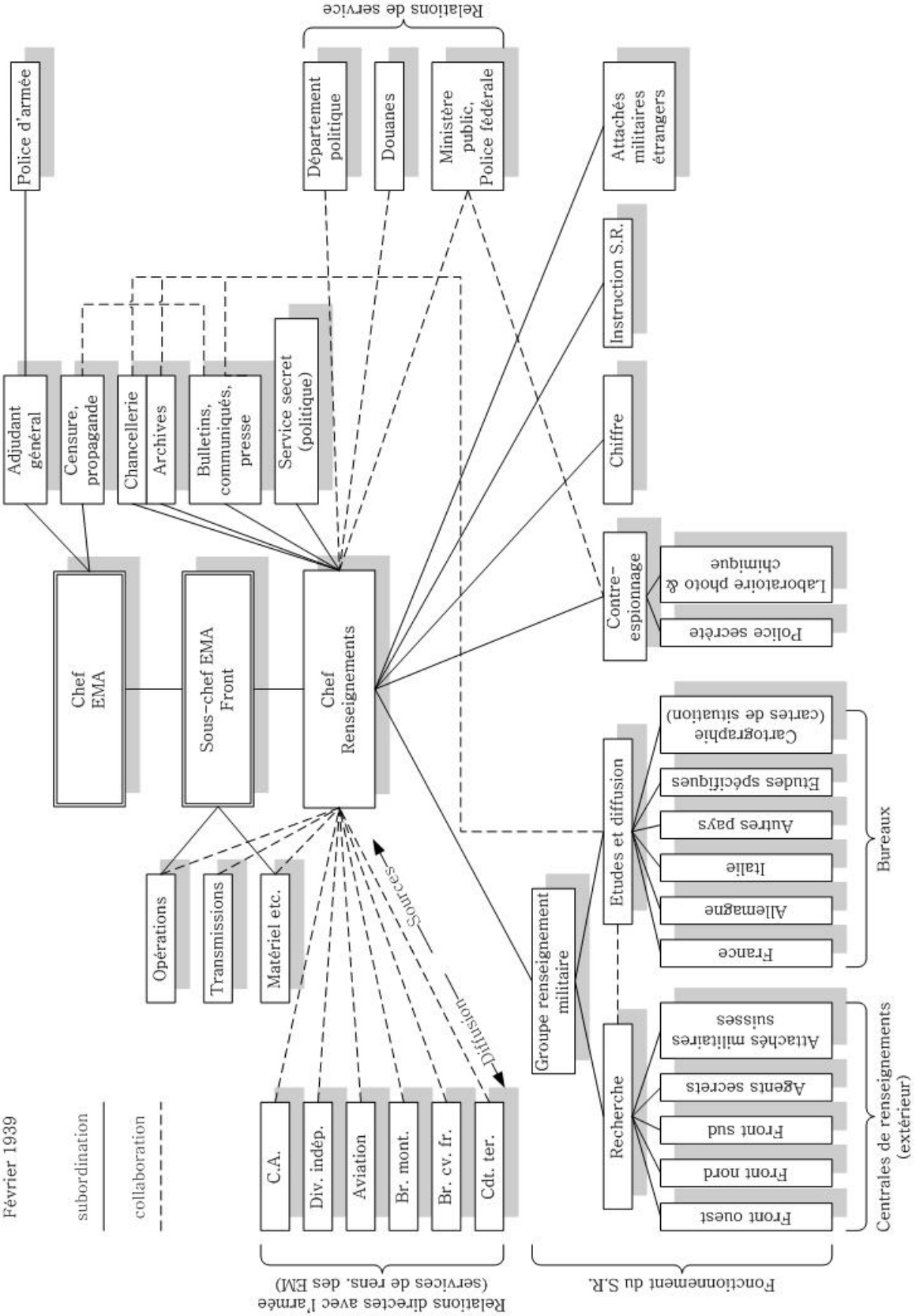
Source : Jakob Huber, *Bericht des Chefs des Generalstabes der Armee an den Oberbefehlshaber der Armee über den Aktivdienst 1939-1945*, p. 53.



7.2 Schémas d'organisation du SR

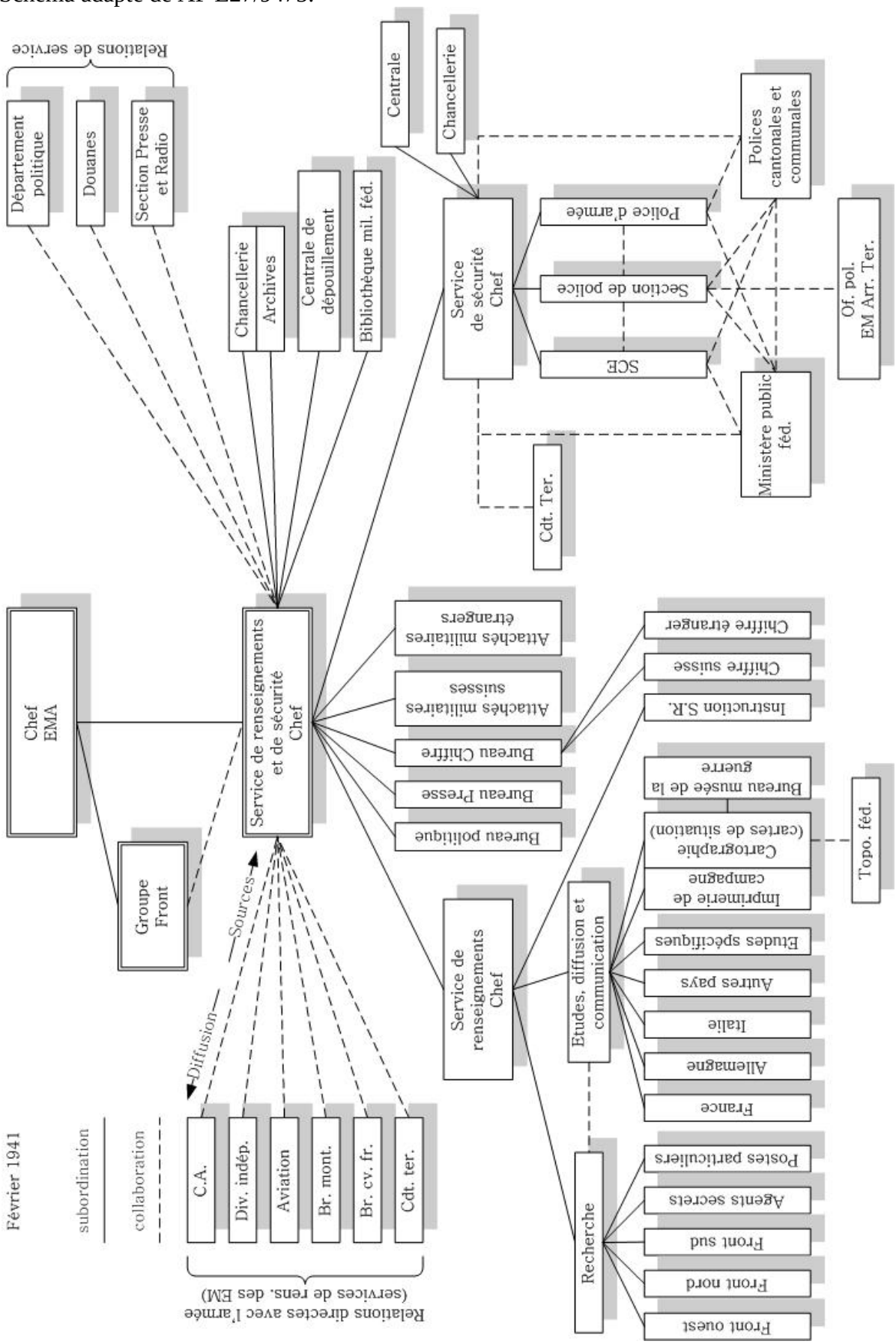
7.2.1 Organisation du SR de 1939

Schéma adapté de AF E27/9468.



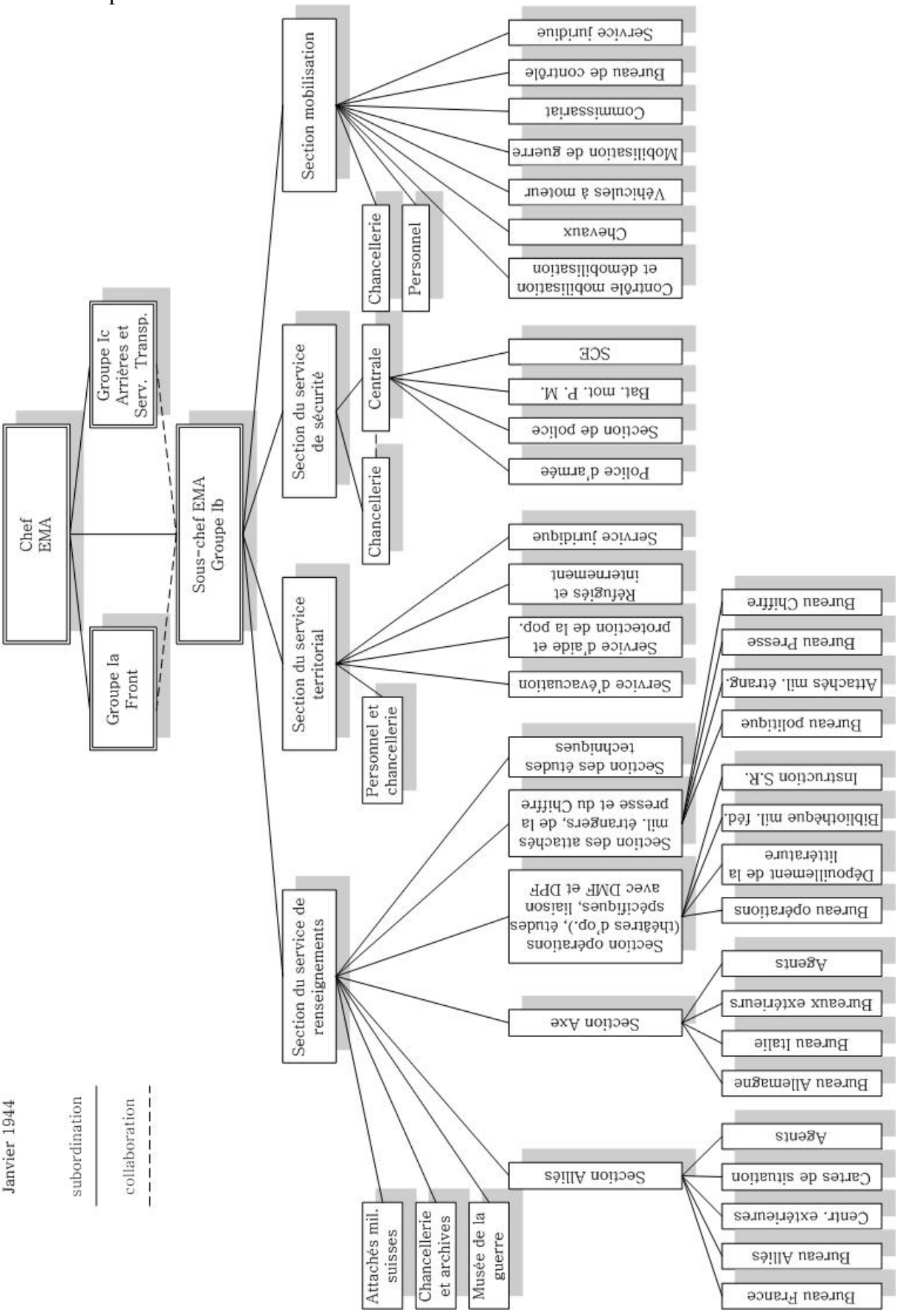
7.2.2 Organisation du SR de 1941

Schéma adapté de AF E27/9475.



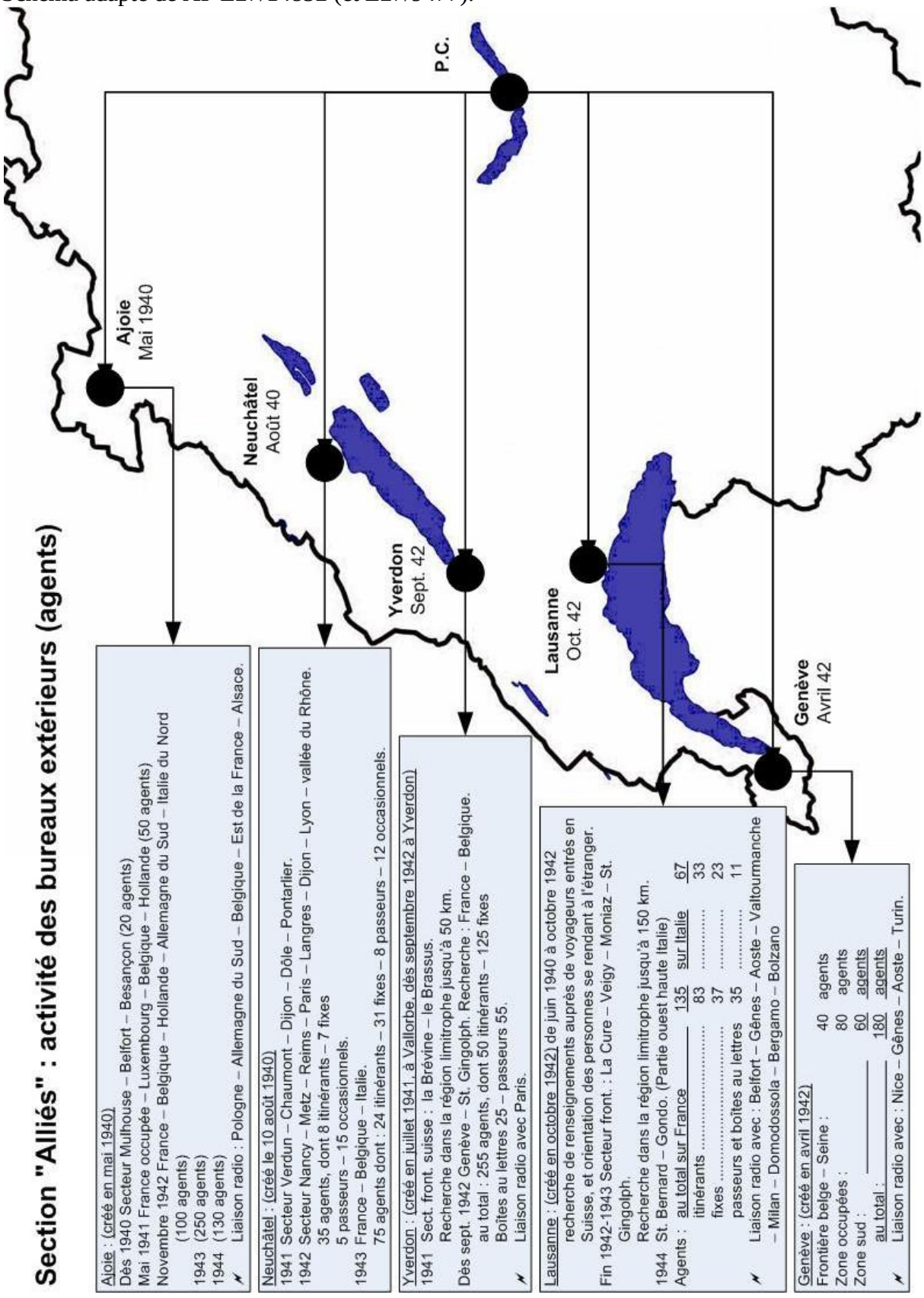
7.2.3 Organisation du SR de 1944

Schéma adapté de AF E27/9475.



7.3 Activité de la *Section Alliés*

Schéma adapté de AF E27/14852 (et E27/9477).



7.4 Liste de collaborateurs du *Bureau France* et de la *Section Alliés*

Cette liste des collaborateurs du *Bureau France*, puis de la *Section Alliés*, se base principalement sur les dossiers personnels du SR conservés aux AF sous les cotes E27/9516 à E27/9536. D'autres sources peuvent avoir, dans de rares cas, été utilisées pour compléter les informations sur un employé, voire, éventuellement, en ajouter un. L'exhaustivité ne peut être garantie.

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Ferdinand Abegglen (SC)	Traceur à Belfort, puis garçon d'office à Zurich. Né le 6 août 1916. Relève les boîtes aux lettres à Belfort et y surveille le trafic ferroviaire. Il est arrêté par les Allemands et incarcéré du 31 mars 1942 au 20 août 1943.	Jura	1.6.1941	20.8.1943
Philippe Allemann (fus)	Mécanicien à St Ursanne. Binational franco-suisse habitant initialement à Sochaux. Né le 25 avril 1918.	Jura comme SC	1.6.1944	31.5.1944
Suzanne Allemann (SCF)	Employée de bureau à St Ursanne. Née le 11 juillet 1921. Binationale franco-suisse habitant initialement à Sochaux.	Jura		12.8.1944
Léon Arnoux (civil/cap)	A Ringgenberg. Né le 13 septembre 1911. Adjoint et remplaçant de B. Cuénoud. Employé civil.	Centrale comme SC		31.12.1946
Marguerite Arnoux (SCF)	Au Noirmont, puis à Berne. Née le 8 juillet 1921.	Lausanne	12.5.1943	9.3.1944
Robert Babel (SC)	Journaliste à Genève. Né le 14 avril 1899. Outre le travail de bureau du PR de Lausanne, il est chargé d'une partie du service des questionnaires de soldats français évadés. Ne réussissant qu'avec peine à faire vivre sa famille avec sa solde et ses allocations, il tente d'être mis au bénéfice d'un meilleur traitement. Cette requête ayant été écartée, il est probable qu'il ait quitté rapidement le SR.	Lausanne	5.8.1942	> 15.10.1942
Bernard Barbey (maj)	Ecrivain et journaliste à Paris. Né le 2 juillet 1900. Suisse de l'étranger	Centrale	2.9.1939	

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
André Barbey-Boissier (plt)	Né en 1902. Suisse de l'étranger rentré de Casablanca pour la mobilisation en 1939. A bénéficié d'un congé en décembre 1940 pour retourner au Maroc où il dirige une entreprise d'assurances.	Lausanne	11.5.1940	< 16.8.1941
Albert Bassin (SC)	Agriculteur au Noirmont. Né en 1906.	Jura	1.5.1944	15.9.1944
Werner Baumann (sdt)	Magasinier à La Côte aux Fées. Né le 20 septembre 1905.	Lausanne Vallorbe	18.10.1940	 31.5.1945
Maurice Benoît (sgt)	A La Chaux-de-Fonds. Effectue prétendument du service à domicile.	Neuchâtel	< 4.3.1944	> 22.8.1945
André Berguer (plt)	A Lausanne. Né en 1902. Remplace M. Mandrin.	Centrale	26.5.1941	< 31.12.1941
Claude Blancpain (cap)	Industriel à Fribourg. N'effectue que quelques jours par mois.	Fribourg	7.1941	12.1941
Robert Bonard (plt)	Employé au département cantonal des finances à Genève. Né en 1911. Il entre en service à la centrale, puis, après une absence de près de deux mois pour maladie, prend la tête du PR de Genève. Il est licencié du SR à la demande de son employeur. Plus tard, il remplace J. de Stoutz comme chef de PR durant son congé-maladie.	Centrale Genève Neuchâtel	26.2.1940 30.9.1940 6.9.1941	7.8.1940 31.5.1941
Charles Borgeaud (SC)	Chauffeur à Lausanne. Né en 1913. Rattaché administrativement au bureau de Lausanne, mais chargé de missions à l'extérieur.	Lausanne	1.10.1940	15.12.1942

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Pierre Bourgeois (cap)	Bibliothécaire de l'ETHZ à Zurich. Né le 23 septembre 1897. Adjoint de l'Attaché militaire suisse à Paris en 1939 et jusqu'à la débâcle française en 1940. Après une première période continue de 6 mois au *Bureau France* passée comme suppléant du chef, il remplace ensuite B. Cuénoud uniquement lors de ses absences (service irrégulier).	Centrale	31.7.1940	26.2.1945
Louis Bourgnon (fus)	Peintre à Bâle. Né en 1906. Il est subordonné à D. Surdez.	Jura	21.12.1941	
Edmond Brand (cap)	Né en 1901. Durant la période où l'EMA est stationné à Spiez, il officie comme collaborateur bénévole, rendant de signalés services.	Centrale	> 5.9.1939	7.10.1939
Josef Brühlmann (lt)	A Zurich. Né en 1919. Alias *Lt Bodmer*.	Jura		24.6.1943
Alfred Burgy (cap)	Suisse de l'étranger. Né en 1886. Retourne à Bordeaux après la Campagne de France. Dirige la NS3.	Lausanne	1.9.1939	22.12.1940
Harold Burnier (lt)	Licencié car, devant effectuer du service avec son unité, il a décidé de ne pas revenir au SR.	Centrale		15.6.1944
André Chapelay (sdt)	Mécanicien à Genève, puis Lausanne. Né en 1901. Suisse de l'étranger rentré pour la mobilisation en 1939, dont la famille, à sa charge, habite alors en France. Il est envoyé comme informateur en France, subordonné à A. Barbey-Boissier.	Lausanne	24.2.1941	30.6.1941
Henri Chappuis (fus)	Instituteur. Né en 1912. Envoyé comme informateur en France occupée. Il est chassé de l'armée par le DMF, malgré la demande du SR.	Jura	18.10.1940	8.12.1940
Ernest Claret (sgt)	Employé de bureau à Genève. Né le 15 juillet 1918. Il remplace R. Moret.	Genève	28.2.1944	19.3.1944

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Pierre Clément (cap)	Employé de banque à Genève. Né le 31 octobre 1910. Alias *Sarment*. Chef du PR de Genève, puis, le 12 juillet 1944, tout en conservant cette fonction, il est chargé de réorganiser le PR d'Ajoie dont il prend également la tête.	Genève	29.4.1942	> 23.6.1945
Pierre Cloux (civil/mitr)	Employé de bureau à Lausanne. Né le 23 août 1923. Il remplace J.-L. Grossen à la *Section Alliés*. Il remplace J. Vicarino à Genève durant la maladie de ce dernier. Employé civil.	Centrale Genève	1.2.1945 5.3.1945	4.3.1945 15.4.1945
Pierre Cousin (lt)	Etudiant ingénieur à Vufflens la Ville. Né le 18 août 1918. Il remplace E. Perret au *Bureau France*, puis P. Clément et P. Jaquerod comme chef de PR durant leurs services de relève. Sans que la date ait pu être déterminée avec certitude, son engagement s'est probablement terminé le 29 juillet 1943 avec la fin du service de relève de P. Clément.	Centrale Genève Yverdon Genève	15.2.1943 22.3.1943 4.5.1943 18.6.1943	21.3.1943 3.5.1943 17.6.1943
Bernard Cuénoud (col)	Officier-instructeur à Genève. Né le 2 mars 1899. Commandant du *Bureau France*, puis de la *Section Alliés*.	Centrale	29.8.1939	31.12.1945
Pierre Delaloye (cap)	Avocat à Monthey. Né le 3 mars 1911.	Centrale	28.8.1944	15.4.1945
Delerse (fus)	Il officie comme dessinateur.	Centrale		
Jacques Dubied (plt)	Fondé de pouvoir à Neuchâtel. Né en 1911 et décédé le 1er mai 1941. Remplace A. Pellissier.	Centrale	18.5.1940 26.2.1941	11.11.1940 27.3.1941
Camille Ducommun (app)	Bloqueur (horlogerie) à La Chaux-de-Fonds. Né en 1894. A partir du 12 septembre 1943, il remplace P. Hunziker. Il effectue des passages de frontière. Son service est irrégulier (env. 2 jours par semaine), mais jugé indispensable.	Neuchâtel	2.1.1943	> 18.11.1944

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Marcelle Ducret (SCF)	Sténodactylo à Vevey. Née le 9 mars 1918. Remplace C. Gilliéron au PR de Lausanne.	Centrale Lausanne	22.1.1942 1.4.1942	31.3.1942 31.7.1942
Roger Dumoulin (plt)	Etudiant à Fribourg. Né le 17 juin 1913. Transféré au Service de l'internement.	Centrale	17.7.1942	5.8.1942
Eric Favre (cap)	Avocat à Château-d'Oex. Né le 3 juin 1908. Il travaille quelques jours par mois à domicile.	Centrale		
Robert Ferrazzino (lt)	Envoyé pendant environ 1 mois à l'étranger, « *derrière le front de Belfort* ».	Nyon	12.3.1945	22.4.1945
Elvin Flaig (mitr)	Horloger à Reconvillier, puis aux Brenets. Né en 1920. Il officie comme passeur.	Jura Neuchâtel	16.2.1942	< 10.7.1942
Albert Fritsch (lt)	Etudiant à Lausanne. Né en 1922. Il est envoyé à l'étranger.	Neuchâtel	5.9.1944	> 28.11.1944
Albert Froidevaux (SC)	Boucher au Noirmont, puis à Delémont. Né le 1er septembre 1897. Suisse de l'étranger revenu de France à la mobilisation. Passeur entre Maîche-Morteau et le PR de Neuchâtel. Capturé, passe 3 ans et 7 mois en captivité, du 18 septembre 1941 au 18 avril 1945.	Neuchâtel	11.8.1941	18.4.1945
Paul Frossard de Saugy (plt)	Etudiant à Genève. Né le 2 novembre 1914. Alias *Lt Rochat*. Remplace brièvement J. de Stoutz à Neuchâtel, avant d'être affecté à Genève.	Neuchâtel Genève	3.8.1942 24.8.1942	23.8.1942 > 29.12.1944
André Gagnaux (lt)	Etudiant à Bevaix. Né le 9 octobre 1921. Alias *Lt Andrey*. Remplace en principe M. Nusbaumer, mais pratiquement prend la place laissée par J.-J. Rivoire. Prend la tête du PR de Neuchâtel après le départ de J. de Stoutz.	Neuchâtel	8.1.1942	6.2.1944

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Louis Gauthier (adj sof)	Chef de la Police cantonale à Fribourg.	Centrale		
Albert Gérard (SC)	Aide-chimiste à Lausanne. Né le 24 octobre 1908. Remplace P. Guhl.	Yverdon	21.11.1942	> 11.4.1944
Marie-Rose Gilbert (SCF)	Secrétaire à Thônex. Née le 26 août 1917. Remplace M. Arnoux (qui pourtant ne partira que le 9 mars 1944).	Lausanne	22.1.1944	30.6.1944
Charles Gilliéron (SC)	A Lutry. Né en 1921.	Lausanne	30.4.1940	< 1.4.1942
Paul Gonet (lt)	Employé de bureau à Meyrin. Né en 1922. En août 1944, est seul à Genève avec P. de Saugy. Il effectue pourtant un remplacement dans le Jura à cette période. Il y retourne ensuite définitivement le 11 octobre 1944 en remplacement de R. Moret.	Genève Jura	8.5.1944 11.10.1944	10.10.1944 30.11.1944
Jean-Pierre Grandy (lt)		Neuchâtel		
Henri Grisel (sgt)	Employé de bureau à Lausanne. Né le 23 janvier 1920. Il est hébergé par les parents d'A. Marlétaz durant son service à Genève.	Centrale Genève Neuchâtel Yverdon	29.3.1943 6.4.1943 7.3.1944	5.4.1943 > 8.11.1943 6.3.1944 31.10.1944
Jean-Louis Grossen (civil/sdt)	Employé de bureau à Neuchâtel. Né le 31 juillet 1921. Formé à l'armée comme radiotéléphoniste. Employé civil.	Centrale	21.3.1944	31.12.1944

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Jacques Günig (civil/mitr)	Employé de banque à Clarens. Né le 25 février 1925. Employé civil.	Centrale	1.9.1944	31.7.1945
Pierre Guhl (cpl)	A Territet. Né le 20 novembre 1898. Remplace R. Münger.	Vallorbe	14.8.1942	< 21.11.1942
Carlo Guzzi (pi)	Semble en service à l'étranger.	Lausanne	2.3.1945	11.4.1945
Oskar Habegger (cyc)	Serrurier à Delémont. Né le 1er avril 1918. Quitte le SR pour s'engager dans la police cantonale bernoise.	Jura	1.10.1940	31.12.1942
Andrée Henneberger (SCF)	Sans formation civile à Genève. Née le 28 octobre 1919. Remplace M. Ducret au *Bureau France*. Remplace E. Claret à Genève.	Centrale Lausanne Centrale Genève Neuchâtel	9.8.1940 12.8.1942 14.9.1942 1.4.1944 1.5.1944	11.8.1942 13.9.1942 31.3.1944 30.4.1944 15.5.1944
Willy Henry (cap)	Architecte à Pully. Entré en service volontaire au sortir d'une maladie, il est évacué en novembre 1939 pour des raisons de santé. Il revient un mois et demi plus tard en service obligatoire.	Centrale	3.9.1939	> 7.2.1941
Pierre Hofmann (lt)	Etudiant à La Tour de Peilz. Né le 21 janvier 1916. Remplace A. Barbey-Boissier.	Lausanne	12.11.1940	
Frédéric Hubacher (sdt)	Suisse habitant Besançon. Effectue 17 jours au service du SR en France en 1945.	Neuchâtel	2.1.1945	22.2.1945
Paul Hunziker (GA)	Etudiant à Neuchâtel. Né le 25 mars 1921. Remplace en principe O. Habegger. Effectue du service à la frontière.	Neuchâtel	8.3.1943	11.9.1943

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Pierre Huser (plt)	Architecte à Lausanne. Né le 23 octobre 1914. Alias *Paul Thévenaz*. Remplace A. Gagnaux comme chef du PR de Neuchâtel. Il est blessé le 17 septembre 1944 à Dijon. Licencié en août 1945, il effectue encore sporadiquement des jours pour le SR au moins jusqu'au 26 août 1946.	Centrale Neuchâtel	18.1.1943 1.2.1944	31.1.1944 20.8.1945
Pierre Jaquerod (lt)	Technicien-architecte à Lausanne. Né le 29 avril 1916. Alias *Lt Cordey*. Il prend la tête du PR de Vallorbe/Yverdon fin juillet 1942.	Vallorbe Yverdon	29.7.1942	 26.10.1945
Frédéric Jöhr (sdt)	Employé de bureau à Bâle, puis à Genève. Né le 20 juin 1906. Il est envoyé en mission en France. Arrêté, il est détenu en France, puis en Allemagne du 8 juin 1943 au 15 septembre 1944.	Genève Lausanne Yverdon	26.3.1941 15.8.1941	9.8.1941 15.9.1945
Joseph Leschenne (mitr)	A Bure. Né en 1920. Remplace H. Chappuis.	Jura	12.12.1940	< 6.5.1942
Marcel Mandrin (plt)	Correspondant à Winterthur. Né en 1906. Remplace P. Bourgeois.	Centrale	25.4.1941	26.5.1941
Adrien Marlétaz (cpl)	Employé de bureau à Genève, puis à Berne. Né le 30 avril 1920. Chargé de la réception, de la lecture et du classement du matériel concernant l'Angleterre et les Etats-Unis.	Centrale	15.10.1942	20.10.1944
Aymon de Mestral (plt)	Secrétaire à Zurich. Né le 14 août 1894.	Centrale		16.5.1945
Yves de Mestral (cap)	A Aubonne.	Jura Lausanne	10.12.1944 2.1.1945	1.1.1945 10.4.1945
Edmond Meyer (cpl)	A Bienne. Né en 1917. Il remplace F. Pappé.	Jura	> 20.2.1941	

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Dominique Micheli (lt)	A Jussy. Né le 4 mai 1920. Il est envoyé en mission en France. Il était à Lyon le 2 septembre 1944.	Lausanne	1.9.1944	15.11.1944
Robert Micheli (lt)	Etudiant à Jussy. Né le 4 mai 1920. Alias *Lt Richard*. Il est recruté en juin 1942 par B. Cuénoud, qui estime qu'il appartient à une des meilleures familles de Genève. Il doit prendre la succession d'A. Rivier. Le commandement des troupes d'aviation, auxquelles il appartient, fait toutefois des difficultés et il est licencié quelques jours plus tard. Il effectue un remplacement de G. Olivet de deux mois en 1943, puis prend définitivement sa place à la tête du PR de Lausanne au début de 1944. En septembre 1945, il va encore accueillir des agents au poste de douane de Fossard à Thônex.	Vallorbe Lausanne Lausanne	15.6.1942 2.1.1943 17.1.1944	26.6.1942 4.3.1943 < 29.12.1945
Gustave Monnet (sgt)	Habitant Genève. Né en 1908. En décembre 1941, il loue des skis, des souliers, des bâtons et des peaux aux frais du SR, indice d'un service sur la frontière, voire à l'étranger.	Vallorbe	< 14.10.1941	> 6.12.1941
Robert Montet (app)	Architecte à La Tour-de-Peilz. Né en 1905. Officie comme dessinateur.	Centrale	31.3.1941	14.6.1941
Eric de Montmollin (plt)	Professeur à Lausanne. Né le 18 décembre 1907.	Centrale	2.10.1944	9.12.1944
Raoul Moret (sgt)	Employé de bureau à Lausanne. Né le 10 septembre 1917. Lorsqu'il est basé en ville de Neuchâtel, il se déplace journalièrement le long de la frontière.	Neuchâtel Genève Jura	25.4.1942 < 22.2.1944 < 23.8.1944	> 8.1.1944 11.10.1944
Robert Münger (app)	Dessinateur en publicité à Lausanne. Né le 1er septembre 1907. Remplace Monnet. En poste à Ballaigues.	Vallorbe Lausanne	1.6.1942	 30.6.1942

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Marcel Nusbaumer (plt)	Représentant à et maire de Develier. Né le 26 décembre 1906. Accrédité par les douanes pour toute la frontière des cantons de Bâle, Berne et Neuchâtel. Envoyé en mission en France le 3 septembre 1941. Arrêté le 11 septembre 1941 et emprisonné en Allemagne durant 26 mois.	Jura	20.8.1941	31.10.1943
Gérard Olivet (cap)	Délégué médical à Genève. Né le 11 mai 1904. Suisse de l'étranger revenu de Belgique. Il dirige le bureau de Lausanne depuis son entrée au SR jusqu'à son écartement à St Ursanne en conséquence de l'affaire Doru. Il est définitivement écarté du SR quelques jours plus tard. Il effectue, dans les derniers mois de la guerre, des missions pour la Croix-Rouge en France.	Lausanne Jura	2.1.1941 29.2.1944	28.2.1944 13.3.1944
Franz Pappé (cpl)	Habitant Berne. Né en 1919. A quitté le SR après avoir trouvé une situation civile stable, puis l'a réintégré au Bureau du Chiffre.	Jura	1.10.1940	31.1.1941
Jean-Félix Paschoud (lt)	Habitant Lutry. Né en 1918.	Nyon	31.12.1944	12.3.1945
Edgar Pélichet (plt)	Avocat à Nyon. Né en 1905. Dirige le bureau de Nyon.	Nyon	< 9.6.1941	> 8.3.1945
Albert Pellissier (plt)	Employé de banque à Genève. Né en 1909. Alias *Dumoulin*. Il quitte le SR pour reprendre sa situation civile.	Centrale	17.10.1939	26.2.1942
Michel Perez (can)	Ingénieur chimiste à Genève. Né le 19 mai 1909. Il est licencié un peu plus de deux mois après son entrée au service d'A. Rivier pour rejoindre son unité. Il effectue à partir de mars 1943 des jours isolés de service en faveur de P. Jaquerod.	Lausanne Yverdon	15.6.1942 > 1.3.1943	27.8.1942 21.7.1944

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Paul Perregaux (cpl)	Voyageur en horlogerie à Genève, puis à Neuchâtel. Né le 25 août 1892. Il a beaucoup voyagé en Europe et parle cinq langues. Il remplace officiellement E. Flaig. Il effectue le service à la frontière entre le canton de Genève et le Pays de Gex, puis officie comme secrétaire au PR de Genève. En décembre 1943, il est soupçonné par ses supérieurs d'être en dépression due au surmenage.	Genève	15.7.1942	> 16.10.1944
Edouard Perret (lt)	Dessinateur-architecte à Lausanne. Né le 24 avril 1918. Il remplace A. Pellissier.	Centrale	6.8.1942	> 12.6.1944
Jean Perrin (plt)	Industriel à Lausanne. Né en 1893. Ce directeur d'entreprise (Socal SA) est contacté au début de 1940 du fait de sa position civile et de ses contacts. Souffrant d'une maladie du genou et dispensé de service militaire, le SR le fait incorporer dans une compagnie de la troupe pour qu'il puisse toucher l'assurance militaire, mais sans devoir effectuer de service de relève. Il assure un service irrégulier en faveur du SR, soit entre 1 et 7 jours par mois.	Lausanne	> 1.1.1940	< 31.12.1944
James Quartier-la-Tente (tamb)	Horloger à Moutier. Né le 22 mars 1907. Il est le bras droit de D. Surdez. Il est licencié du SR du fait de son implication dans l'affaire Possan.	Jura	21.6.1941	15.8.1944
Louis de Raemy (cap)	Curé à Fribourg. Né en 1900. Alias *Cap. Crotaz*. Suisse de l'étranger revenu de France. Il est notamment l'officier traitant de l'informatrice allemande Anny Bieger alias *Erna*.	Genève Jura	31.1.1944	 30.4.1945
André Regamey (SC)	Photographe à Lausanne. Né le 7 octobre 1922. Il est recruté pour partir en mission en France. Le 27 novembre 1944, lors de sa seconde mission, il y est arrêté pour passage illégal de la frontière (son activité en faveur du SR n'est pas soupçonnée par les autorités françaises).	Neuchâtel	20.11.1944	10.2.1945

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Frédéric Reymond (can)	Horloger au Sentier. Né le 25 décembre 1907. Alias *Jean*, dit *Fred*. Il fait un service irrégulier de quelques jours par mois, soit de 4 à 8 jours, entre juin 1941 et août 1945.	Lausanne Yverdon	> 1.6.1941	 > 18.8.1945
Jules Riat (SC)	Boucher à Bure. Né le 16 avril 1907. Dit *Malendos*. Après son licenciement, il continue de rendre bénévolement de menus services au SR.	Jura	18.3.1941	5.1.1944
Léon Riat (SC)	Habitant Bure. Né en 1909. Remplace son frère J. Riat.	Jura	17.1.1944	10.12.1944
André Rivier (lt)	Professeur à Lausanne. Né en 1914. Alias *Lt Bolomey*. Il remplace G. Schaller. Dirige le PR de Vallorbe.	Lausanne Vallorbe	9.6.1941	 31.7.1942
Jean-Jacques Rivoire (lt)	Juriste à Genève. Né en 1915.	Neuchâtel	28.4.1941	< 31.12.1941
Joseph Rivollet (lt)		Centrale		
Louis Rubin (fus)	Clerc d'avocat à Chéserex. Né le 15 juin 1920. Il officie comme secrétaire et bras droit d'E. Pélichet.	Nyon	9.6.1941	30.4.1945
Charles Schalk (plt)	Décorateur à Vevey. Né le 24 août 1918. Alias *Lt Faller*. Remplace G. Olivet. Officier radio à l'origine « *d'une bonne partie* [des] *liaisons radio avec l'étranger* » de la *Section Alliés*. Il livre encore des renseignements au SR en novembre 1945.	Yverdon Jura Lausanne	22.5.1944 2.1.1945	 1.1.1945 31.5.1945
Georges Schaller (plt)	Ingénieur agronome à Zurich. Né le 1er septembre 1914. Alias *Lt Morel*. Officie comme remplaçant du chef du PR d'Ajoie.	Jura	8.12.1940	< 30.5.1941

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Valérien Schmidely (fus)		Fribourg		
André Schori (civil)		Centrale		
Emile Siegenthaler (SC)	Employé de commerce à Montreux. Né le 24 décembre 1925. Il remplace P. Cloux.	Centrale	16.4.1945	30.6.1945
Jacques Sillig (lt)	Ingénieur à La Tour-de-Peilz. Né le 30 août 1910. Remplace initialement J.-J. Rivoire. Il est crédité de 1'216 jours de service militaire obligatoire en service actif pour les années allant de 1942 à 1945.	Lausanne Centrale	17.1.1942 10.8.1942	9.8.1942 > 4.7.1945
Marcel Simon (civil/sgt)	Dessinateur-architecte à Interlaken. Né le 26 janvier 1914. Il officie comme dessinateur. Il remplace R. Montet. Il est engagé comme employé civil depuis le 1er novembre 1945.	Centrale	16.6.1941	> 16.4.1946
Jean de Stoutz (cap)	Etudiant en droit à Neuchâtel. Né en 1913. Suisse de l'étranger, il revient de Paris à la mobilisation. Fils du Ministre de Suisse à Bruxelles ayant de nombreuses relations en France, il collabore bénévolement avec le SR dès le début de la guerre, effectuant même des missions spéciales à l'étranger.	Neuchâtel	14.8.1940	
Aimé Surdez (SC)	Instituteur à Courtemaîche. Né le 27 janvier 1903. Bien qu'engagé dans le service complémentaire, il poursuit normalement son activité professionnelle civile et œuvre pour le SR en dehors de celle-ci.	Jura	18.3.1941	21.9.1944
Denys Surdez (plt)	Instituteur à Vellerat. Né le 8 décembre 1908. Dirige le PR du Jura.	Jura	17.8.1940	

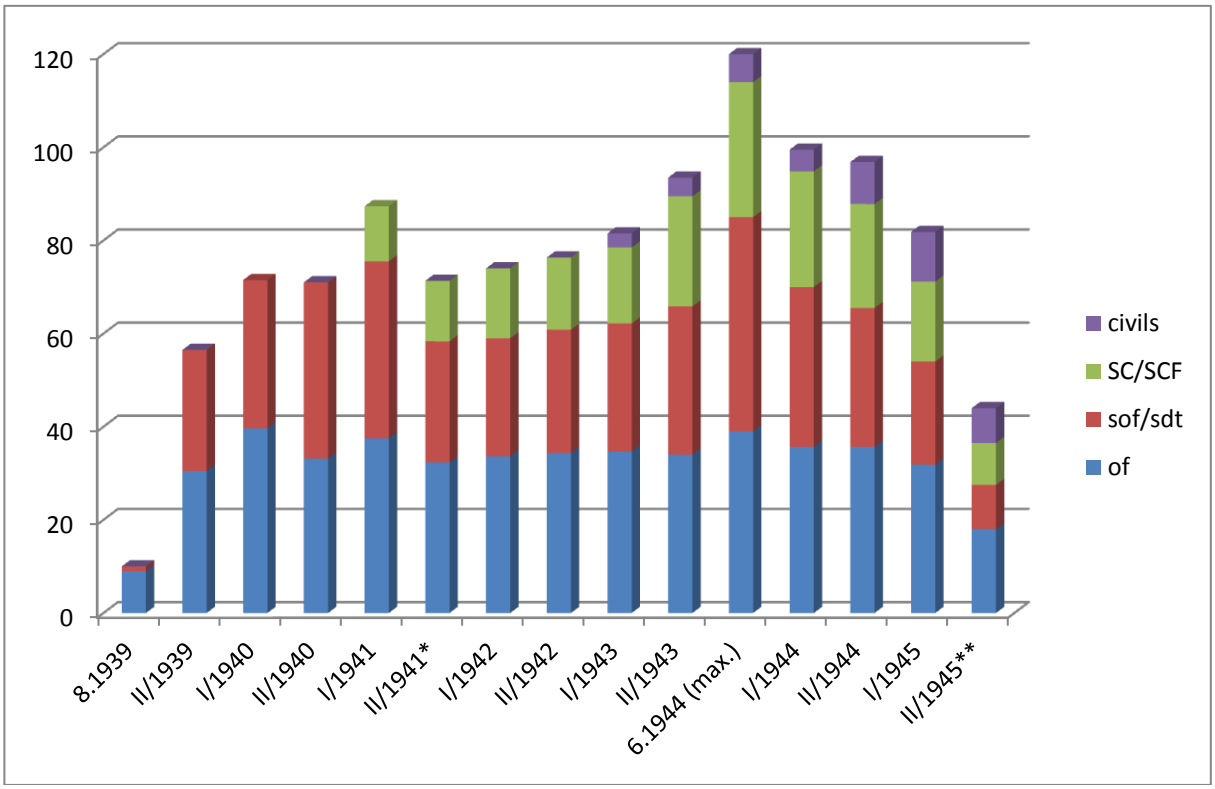
Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Yves Surdez (fus)	Electro-monteur à Bâle, puis au Boéchet. Né le 2 août 1914. Il remplace J. Leschenne. Il est condamné à 15 jours d'arrêt de rigueur par B. Cuénoud le 7 décembre 1944 dans le cadre de l'affaire Taravella.	Jura	15.5.1942	
Roger Thévenon (fus)	Coiffeur à Pleujouse. Né le 6 février 1916. Habite à Besançon pendant une partie de la guerre et officie comme passeur. Engagé comme employé du SR à la mi-mars 1945 pour un service irrégulier (bien qu'il effectue en fait un service continu du 17 au 31), il est complètement mobilisé à partir du 1er avril 1945. Il est apprécié notamment parce qu'il dispose d'une voiture et d'un permis de conduire.	Neuchâtel	17.3.1945	> 1.4.1945
Pierre Turrettini (cap)	Avocat à Genève. Né en 1912. Accrédité par les douanes pour toute la frontière des cantons de Genève et Vaud.	Genève	1.9.1941	> 3.11.1941
Marcel Vallat (cpl)	Instituteur à Courtemaîche. Né le 3 janvier 1915. Il est, avant son entrée au SR et depuis le 27 février 1941, rattaché au service de renseignement de la br.fr.3. Il est licencié par B. Cuénoud pour avoir fait de la contrebande de montres en service commandé et condamné à 10 jours d'arrêt de rigueur.	Jura	7.12.1942	15.5.1943
Jacques de Vallière (plt)	Habitant Lausanne. Né en 1906. Il remplace W. Henry tombé malade. Il est toutefois licencié avant le retour de ce dernier, car jugé peu apte en matière de renseignement.	Centrale	11.11.1939	15.12.1939
Frédéric Veillon (lt)	Architecte à Cully. Né le 6 avril 1916. Il remplace des officiers effectuant leur service de relève.	Centrale	25.5.1943	10.8.1943
Jean Vicarino (SC)	Journaliste à Fribourg. Né le 16 juillet 1912. Il remplace H. Grisel et est placé sous les ordres de P. de Saugy.	Genève	12.11.1943	20.8.1945
Louis Villard (app)	Dessinateur-architecte à Châtel-St-Denis. Né le 21 juin 1900. Il habitait à Paris avant la guerre.	Centrale	2.8.1940	> 28.1.1941

Nom (grade)	Présentation	Affectation	Arrivée	Départ
Voyat (sgt)		Jura		< 1.4.1941
Georg Werner (lt)	Instituteur à Berne, suivant des cours à Lausanne. Né le 5 juillet 1919. A la *Section de police* depuis le 1er août 1942, avant d'être transféré au PR de Lausanne où il effectue un service irrégulier d'environ 4 jours par semaine.	Lausanne	2.6.1943	> 11.8.1943

7.5 Effectif du SR

Les officiers sont 9 dans les semaines qui précèdent le déclenchement de la guerre, nombre qui passe à 28 en septembre 1939. Avec un total de 48, leur effectif maximal est atteint en juin 1940. Par la suite et jusqu'à la fin de la guerre, le nombre de cadres fluctue continuellement dans une fourchette allant de 26 à 42. L'évolution de l'effectif des sous-officiers et des soldats présente un profil similaire. Leur nombre grimpe tout d'abord d'une seule personne avant la guerre à 19 en septembre 1939. Le maximum de 48 est atteint en mai 1940. Ensuite de quoi, il varie entre 23 et 42, avec une poussée tout de même à 46 en juin 1944.

Le besoin en soutien administratif, notamment en secrétaires, est assuré par l'engagement d'auxiliaires – service complémentaire masculin et féminin (SC et SCF) – et de quelques civils.



7.6 Budget du SR

Si l'effectif du SR semble être plus tributaire de facteurs conjoncturels liés à la menace qui pèse sur la Suisse, son budget, qui présente une augmentation constante des fonds alloués à l'activité de renseignement (dépenses secrètes), témoigne de sa montée en puissance au sein de l'EMA et du besoin constant d'informations des chefs de l'armée. Toutefois, les montants demeurent modestes comparés à la mission tâche effectuée, ainsi qu'aux sommes dépensées par les services alliés.

Les chiffres sont tirés d'AF E5795/327, EMA, *Geheimausgaben der Nachrichtensektion*, 28.2.1945.

DÉPENSES SECRÈTES DU SR		
année	crédit (en CHF)	augmentation (en %)
1938	47'942	
1939	189'987	296 %
1940	286'449	51 %
1941	299'724	5 %
1942	349'929	17 %
1943	588'630	68 %
1944	748'382	27 %

RÉPARTITION DES DÉPENSES SECRÈTES DU SR (en CHF)						
	1942	%	1943	%	1944	%
Section Axe	78'800	23 %	159'700	27 %	280'434	37 %
Section Alliés	56'800	16 %	163'100	28 %	206'939	28 %
Bureau Ha	150'000	43 %	150'000	25 %	146'315	20 %
Attachés militaires suisses	16'900	5 %	30'600	5 %	54'256	7 %
Autres	47'429	14 %	85'230	14 %	60'438	8 %
Total	***349'929***	***100 %***	***588'630***	***100 %***	***748'382***	***100 %***

7.7 L'Appel du 18 Juin 1940

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'EMA dispose d'un organe chargé de l'écoute des bulletins d'informations et, plus généralement, des actualités – notamment les discours – diffusés par les radios étrangères. Ainsi, au printemps 1940, la *Gruppe Ohr*[1] publie, au rythme de quatre éditions par jour, un *Bulletin der Gruppe Ohr über ausländische Rundspruchsendungen – Résumé des émissions radiophoniques de postes étrangers* de 3 à 8 pages[2]. Les émissions sont résumées dans des textes de tailles très variables, allant de trois lignes à une demi-page, et plus ou moins élaborés. Les résumés sont établis en français ou en allemand, sans refléter nécessairement la langue originale de l'émission. La transcription est en effet certainement effectuée, en sténographie[3], par des personnes possédant parfaitement plusieurs langues et susceptibles de retranscrire dans leur langue maternelle une émission présentée dans une autre. Pour chacun des résumés sont précisés le pays émetteur, le début du programme et l'abréviation du nom de la personne ayant établi le compte rendu. La langue n'est indiquée que lorsqu'elle n'est pas celle du pays émetteur. En dehors du bulletin, certains discours importants font l'objet de tirages à part présentant leur texte intégral[4].

La *Gruppe Ohr* est rattachée à la *Division Presse et Radio*, dont la mission consiste notamment au contrôle de la presse et de la radio helvétique, sans qu'on puisse à proprement parler de censure, le contrôle étant effectué *post factum*. Sont également du ressort de la division les écoutes téléphoniques ordonnées dans le cadre des enquêtes menées par le *Spab*.

C'est dans ce contexte qu'un compte rendu du premier discours de C. de Gaulle à la BBC apparaît, en allemand, dans le *Bulletin* n° 153 publié à 6h00 le 19 juin 1940 :

> (11) England (frz.) 2200
> General de Gaulle (Sous-secrétaire d'Etat de guerre dans l'ancien Cabinet Reynaud) spricht jetzt zu den franz. Hörern : Die frz. Regierung hat beim Feind angefragt, zu welchen ehrenvollen Bedingungen ein Waffenstillstand möglich wäre. Ferner wurde erklärt, dass der Kampf weitergeführt werde, falls Bedingungen gestellt würden, die im Widerspruch ständen zu Frankreichs Ehre, Würde und Unabhängigkeit. Wir sind von Technik, Kraft, Taktik des Feindes überrascht und überwältigt worden. Trotz allem können wir hoffen. Glaubt mir, dass noch nichts verloren ist für Frankreich. Die gleichen Mittel, die jetzt gegen uns angewandt wurden, können uns den Sieg bringen. Frankreich ist nicht allein! (dieser Satz 3-mal wiederholt). Es kann einen Block bilden zusammen mit Grossbritannien und über unermessliche Reserven verfügen. Der Krieg ist nicht fertig mit der Schlacht um Frankreich. Alle Fehler, die gemacht wurden, werden nicht verhindern, dass eines Tages der Feind erdrückt wird. Dies kann geschehen mit einer Kriegsmaschine (force mécanique) die der feindlichen noch überlegen sein wird. Ich, General de Gaulle, jetzt in London lade die frz. Offiziere und Soldaten, die sich jetzt in Grossbritannien befinden oder noch hierher kommen, ein, sich mit mir in Verbindung zu setzen. Das Gleiche gilt für die frz. Ingenieure und Spezialarbeiter, die in Grossbritannien sind oder hierher kommen werden. Was auch kommen mag: die innere Widerstandskraft der Franzosen darf nicht untergehen. Wie heute, so werde ich auch morgen am Londoner Radio sprechen.
> Fan/Lie
> Scw/Stn.[5]

[1] Littéralement, le *Groupe Oreille*.
[2] AF E4450/5768.
[3] Les originaux ne semblent pas être conservés.
[4] AF E4450/5773.
[5] AF E4450/5768 vol. 3, *Bulletin der Gruppe Ohr*, n° 153, 19.6.1940, 6h00, p. 3. Traduction libre :
« (11) Angleterre (français) 2200
Le général de Gaulle (Sous-secrétaire d'Etat de guerre dans l'ancien cabinet Reynaud) parle maintenant aux auditeurs français : Le gouvernement français a demandé à l'ennemi, à quelles conditions honorables un cessez-le-feu était possible. En outre, il est expliqué que la lutte sera poursuivie au cas où seraient posées des conditions qui seraient en contradiction avec l'honneur, la dignité et l'indépendance de la France. Nous avons été surpris et vaincus par la technique, la force, la tactique de l'ennemi. Malgré tout, nous pouvons espérer. Croyez-moi, rien

Sans pouvoir établir les altérations provenant de la transcription dans une langue étrangère, il n'est pas question de comparer ici ce texte avec la version officielle du discours. Tout au plus, pourra-t-on constater l'absence, dans cette dernière, du passage concernant un éventuel refus de conditions d'armistice jugées inacceptables par le gouvernement français – passage qu'on saurait difficilement attribuer à l'imagination du scribe[6].

Il semble par contre que les bulletins de la *Gruppe Ohr* peuvent aider à éclaircir le débat quant à la chronologie du discours et à ses réitérations les jours suivants[7]. Ainsi, le n° 152, paru le 18 juin 1940 à 22h15, mentionne l'annonce faite à 20h15 à la BBC du discours qui sera prononcé le soir même à 22h00 par le général français[8].

Cet horaire, soit l'annonce à 20h15 et le discours à 22h00[9], coïncide avec deux des quatre émissions quotidiennes d'information en langue française sur la BBC, telles qu'elles figurent sur un programme trouvé dans les dossiers du *Détachement du Jura*, soit à 13h15, 18h15, 20h15 et 22h00[10]. Il est en outre confirmé par « *le registre d'émission de la BBC*[11] ».

A la suite de l'Appel, plusieurs allusions y sont faites dans les heures qui suivent. Dès 22h15, il en est fait mention dans l'émission en langue allemande de la BBC[12]. Sans que le

encore n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui étaient maintenant utilisés contre nous peuvent nous apporter la victoire. La France n'est pas seule ! (cette phrase répétée 3 fois). Elle peut former un bloc avec la Grande-Bretagne et disposer d'immenses réserves. La guerre n'est pas finie avec la bataille de France. Toutes les erreurs qui ont été faites n'empêcheront pas que l'ennemi soit un jour écrasé. Cela peut se produire avec une machine de guerre (force mécanique) qui surpassera encore celle de l'ennemi. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, invite les officiers et les soldats français qui se trouvent maintenant en Grande-Bretagne ou qui viendront encore ici, à se mettre en liaison avec moi. Il en va de même pour les ingénieurs et les ouvriers spécialisés français, qui sont en Grande-Bretagne ou viendront ici. Quoi qu'il arrive : la force intérieure de résistance des Français ne doit pas se perdre. Comme aujourd'hui, demain je parlerai à la radio londonienne. »

[6] Bien que cela soit très peu probable, il n'est pas totalement impossible que cette concession à l'honneur du gouvernement de P. Pétain soit le fait de l'auteur du résumé. Alors que la France attend les conditions d'armistice qu'A. Hitler et B. Mussolini tardent à lui livrer, plusieurs passages similaires peuvent être relevés dans les *Bulletins* à leur propos. Un ajout par association d'idée peut ainsi être envisagé.

[7] Sur la controverse, voir Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *L'Appel du 18 juin*, Paris, Armand Colin, 2010 (**J.-L. Crémieux-Brilhac, *L'Appel***), p. 11.

[8] AF E4450/5768 vol. 3, *Bulletin*, n° 152, 18.6.1940, 22h15, p. 8 :
« *(35) England (frz.) 2015*
Frz. Generals de Gaulle spricht heute Abend 2200 zu den frz. Hörern. = Churchill's Erklärung im Unterhaus. Wiedergabe des Textes des brit. Vorschlages für frz.-brit. Union. = Jean Masson (de la Radio frç.) weist auf brit. Entschlossenheit hin, Kampf unter allen Umständen bis Endsieg zu führen (gegen Ende seiner Ausführung setzt künstl. Störung ein).
Fan. »

[9] Il faut écarter de la controverse sur l'heure de diffusion de l'Appel des questions liées aux fuseaux horaires et à l'heure d'été. L'heure indiquée sur les bulletins est incontestablement l'heure suisse. Toutefois, en ce mois de juin 1940, les horloges de Londres, Paris et Berne indiquent bel et bien la même heure au même moment, mais une heure de moins qu'à Berlin. Les deux premières partagent en effet le même fuseau horaire, celui de Greenwich (GMT), alors que la Suisse et l'Allemagne sont rattachées à celui de l'Europe centrale (GMT+1). Mais les trois grandes puissances ont adopté l'heure d'été au cours de la Grande Guerre, alors que la Confédération ne les suivra que bien plus tard, au début des années 1980. Nous avons donc, pour le mois de juin 1940, GMT+1 en France, en Angleterre et en Suisse, et GMT+2 en Allemagne. Si la France est aujourd'hui rattachée au fuseau horaire de l'Europe centrale, elle le doit à l'occupation allemande.

[10] AF E27/11272, Service de la radiodiffusion suisse, *Services d'information : Heures d'émissions et longueurs d'ondes : Tableau des émissions d'informations les plus importantes en langues allemande, anglaise, française et italienne*. Le document n'est pas daté, mais son classement et le fait que le passage à l'heure d'été est effectué (concordance de l'horaire de la plupart des émissions avec celui constaté dans les *Bulletins* de juin), le situe dans la période d'avril 1940. Au regard des *Bulletins*, l'émission de la mi-journée est reprogrammée par la suite à 12h15.

[11] J.-L. Crémieux-Brilhac, *L'Appel*, p. 11.

[12] AF E4450/5768 vol. 3, *Bulletin der Gruppe Ohr*, n° 153, 19.6.1940, 6h00, p. 4 :
« *(12) London (deutsch) 2215*

résumé établi par la *Gruppe Ohr* ne permette de déterminer la forme utilisée, il est intéressant de constater que le discours est immédiatement utilisé par les Britanniques pour la propagande à l'attention du *Reich*. Une « *Wiederholung des Aufrufs Gen. de Gaulle's* » est signalée le lendemain 19 juin dans l'émission en anglais de 7h15[13], sans qu'ici non plus, la nature de la *répétition* ne puisse être établie. Enfin, le *Bulletin* n° 155 rapporte une rediffusion (*Wiedergabe*) du discours à l'émission de la mi-journée[14].

La chronologie de l'Appel, y compris l'heure, 18h00, à laquelle C. de Gaulle se pose devant le microphone de la BBC, ainsi que les allusions à au moins une rediffusion alors que « *durant les trois journées des 19, 20 et 21 juin, le Foreign Office lui impose silence*[15] », peut laisser penser que le discours a été enregistré.

Rede Churchills (siehe No. 10) Ansprache des Gen. de Gaulle. Kampf in Frankreich geht weiter. Frz. Botschafter in Washington hat bei Roosevelt vorgesprochen. […]
Fan. »

[13] AF E4450/5768 vol. 3, *Bulletin der Gruppe Ohr*, n° 154, 9h00, 19.6.1940, p. 3.
[14] AF E4450/5768 vol. 3, *Bulletin der Gruppe Ohr*, n° 155, 14h30, 19.6.1940, p. 3.
[15] J.-L. Crémieux-Brilhac, *L'Appel*, p. 20.

7.8 Droit de la neutralité : extrait de la V^e^ Convention de La Haye

Source : *Recueil systématique du droit fédéral* (RS) 0.515.21 (disponible sous www.admin.ch)

Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre

Conclue à La Haye le 18 octobre 1907
Approuvée par l'Assemblée fédérale le 4 avril 1910
Instrument de ratification déposé par la Suisse le 12 mai 1910
Entrée en vigueur pour la Suisse le 11 juillet 1910
[…]

Chapitre I : Des droits et des devoirs des Puissances neutres

Art. 1

Le territoire des Puissances neutres est inviolable.

Art. 2

Il est interdit aux belligérants de faire passer à travers le territoire d'une Puissance neutre des troupes ou des convois, soit de munitions, soit d'approvisionnements.

Art. 3

Il est également interdit aux belligérants :

a) d'installer sur le territoire d'une Puissance neutre une station radiotélégraphique ou tout appareil destiné à servir comme moyen de communication avec des forces belligérantes sur terre ou sur mer;

b) d'utiliser toute installation de ce genre établie par eux avant la guerre sur le territoire de la Puissance neutre dans un but exclusivement militaire, et qui n'a pas été ouverte au service de la correspondance publique.

Art. 4

Des corps de combattants ne peuvent être formés, ni des bureaux d'enrôlements ouverts, sur le territoire d'une Puissance neutre au profit des belligérants.

Art. 5

Une Puissance neutre ne doit tolérer sur son territoire aucun des actes visés par les art. 2 à 4.

Elle n'est tenue de punir des actes contraires à la neutralité que si ces actes ont été commis sur son propre territoire.

Art. 6

La responsabilité d'une Puissance neutre n'est pas engagée par le fait que des individus passent isolément la frontière pour se mettre au service de l'un des belligérants.

Art. 7

Une Puissance neutre n'est pas tenue d'empêcher l'exportation ou le transit, pour le compte de l'un ou de l'autre des belligérants, d'armes, de munitions, et, en général, de tout ce qui peut être utile à une armée ou à une flotte.

Art. 8

Une Puissance neutre n'est pas tenue d'interdire ou de restreindre l'usage, pour les belligérants, des câbles télégraphiques ou téléphoniques, ainsi que des appareils de télégraphie sans fil, qui sont, soit sa propriété, soit celle de compagnies ou de particuliers.

Art. 9

Toutes mesures restrictives ou prohibitives prises par une Puissance neutre à l'égard des matières visées par les art. 7 et 8 devront être uniformément appliquées par elle aux belligérants.

La Puissance neutre veillera au respect de la même obligation par les compagnies ou particuliers propriétaires de câbles télégraphiques ou téléphoniques ou d'appareils de télégraphie sans fil.

Art. 10

Ne peut être considéré comme un acte hostile le fait, par une Puissance neutre, de repousser, même par la force, les atteintes à sa neutralité.

Chapitre II : Des belligérants internés et des blessés soignés chez les neutres

Art. 11

La Puissance neutre qui reçoit sur son territoire des troupes appartenant aux armées belligérantes, les internera, autant que possible, loin du théâtre de la guerre.

Elle pourra les garder dans des camps, et même les enfermer dans des forteresses ou dans des lieux appropriés à cet effet.

Elle décidera si les officiers peuvent être laissés libres en prenant l'engagement sur parole de ne pas quitter le territoire neutre sans autorisation.

Art. 12

A défaut de convention spéciale, la Puissance neutre fournira aux internés les vivres, les habillements et les secours commandés par l'humanité.

Bonification sera faite, à la paix, des frais occasionnés par l'internement.

Art. 13

La Puissance neutre qui reçoit des prisonniers de guerre évadés les laissera en liberté. Si elle tolère leur séjour sur son territoire, elle peut leur assigner une résidence.

La même disposition est applicable aux prisonniers de guerre amenés par des troupes se réfugiant sur le territoire de la Puissance neutre.

Art. 14

Une Puissance neutre pourra autoriser le passage sur son territoire des blessés ou malades appartenant aux armées belligérantes, sous la réserve que les trains qui les amèneront ne transporteront ni personnel, ni matériel de guerre. En pareil cas, la Puissance neutre est tenue de prendre les mesures de sûreté et de contrôle nécessaires à cet effet.

Les blessés ou malades amenés dans ces conditions sur le territoire neutre par un des belligérants, et qui appartiendraient à la partie adverse, devront être gardés par la Puissance neutre de manière qu'ils ne puissent de nouveau prendre part aux opérations de la guerre. Cette Puissance aura les mêmes devoirs quant aux blessés ou malades de l'autre armée qui lui seraient confiés.

Art. 15

La Convention de Genève s'applique aux malades et aux blessés internés sur territoire neutre.

Chapitre III : Des personnes neutres

Art. 16

Sont considérés comme neutres les nationaux d'un Etat qui ne prend pas part à la guerre.

Art. 17

Un neutre ne peut pas se prévaloir de sa neutralité :

a) S'il commet des actes hostiles contre un belligérant ;

b) S'il commet des actes en faveur d'un belligérant, notamment s'il prend volontairement du service dans les rangs de la force armée de l'une des Parties.

En pareil cas, le neutre ne sera pas traité plus rigoureusement par le belligérant contre lequel il s'est départi de la neutralité que ne pourrait l'être, à raison du même fait, un national de l'autre Etat belligérant.

Art. 18

Ne seront pas considérés comme actes commis en faveur d'un des belligérants, dans le sens de l'art. 17, let. b :

a) Les fournitures faites ou les emprunts consentis à l'un des belligérants, pourvu que le fournisseur ou le prêteur n'habite ni le territoire de l'autre Partie, ni le territoire occupé par elle, et que les fournitures ne proviennent pas de ces territoires ;

b) Les services rendus en matière de police ou d'administration civile.

Chapitre IV : Du matériel des chemins de fer

Art. 19

Le matériel des chemins de fer provenant du territoire de Puissances neutres, qu'il appartienne à ces Puissances ou à des sociétés ou personnes privées, et reconnaissable comme tel, ne pourra être réquisitionné et utilisé par un belligérant que dans le cas et la mesure où l'exige une impérieuse nécessité. Il sera renvoyé aussitôt que possible dans le pays d'origine.

La Puissance neutre pourra de même, en cas de nécessité, retenir et utiliser, jusqu'à due concurrence, le matériel provenant du territoire de la Puissance belligérante.

Une indemnité sera payée de part et d'autre, en proportion du matériel utilisé et de la durée de l'utilisation.
[…]

7.9 Droit de la guerre : extrait du *Règlement* de La Haye

Source : *Recueil systématique du droit fédéral* (RS) 0.515.111 (disponible sous www.admin.ch). Le *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre* est adopté par les puissances signataires comme annexe à la IV[e] Convention de La Haye de 1907.

Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre

[…]

Art. 24

Les ruses de guerre et l'emploi des moyens nécessaires pour se procurer des renseignements sur l'ennemi et sur le terrain sont considérés comme licites.
[…]

Chapitre II : Des espions

Art. 29

Ne peut être considéré comme espion que l'individu qui, agissant clandestinement ou sous de faux prétextes, recueille ou cherche à recueillir des informations dans la zone d'opérations d'un belligérant, avec l'intention de les communiquer à la partie adverse.

Ainsi, les militaires non déguisés qui ont pénétré dans la zone d'opérations de l'armée ennemie, à l'effet de recueillir des informations, ne sont pas considérés comme espions. De même ne sont pas considérés comme espions: les militaires et les non-militaires, accomplissant ouvertement leur mission, chargés de transmettre des dépêches destinées soit à leur propre armée, soit à l'armée ennemie. A cette catégorie appartiennent également les individus envoyés en ballon pour transmettre les dépêches et, en général, pour entretenir les communications entre les diverses parties d'une armée ou d'un territoire.

Art. 30

L'espion pris sur le fait ne pourra être puni sans jugement préalable.

Art. 31

L'espion qui, ayant rejoint l'armée à laquelle il appartient, est capturé plus tard par l'ennemi est traité comme prisonnier de guerre et n'encourt aucune responsabilité pour ses actes d'espionnage antérieurs.

7.10 Droit suisse : complément à l'examen des aspects juridiques liés à l'espionnage

Ce point des annexes est destiné à compléter l'examen des aspects juridiques liés à l'espionnage entamés au point 5.1. par le développement d'autres aspects, ainsi que par des extraits des textes juridiques mentionnées.

7.10.1 La complicité et l'instigation

Comme l'article 301 CPS, l'article 93 CPM admet le principe de la *chaîne des faits*. Etonnamment, l'article 86 CPM rompt quant à lui avec ce principe, ce qui, sur ce point, enlève de sa portée par rapport à son pendant dans le droit ordinaire, sans toutefois le rendre moins sévère. En effet, favoriser un acte d'espionnage n'en est pas légal pour autant. Les articles 22 CPM, définissant l'*instigation*, et 23 CPM, concernant la *complicité*, viennent compléter l'article 86 CPM. La complicité et l'instigation à l'espionnage forment ainsi des infractions distinctes. Les punitions prévues sont les mêmes, considérant cependant que la complicité est susceptible d'atténuation. Cette dernière, selon l'article 46 CPM, relève de l'appréciation du juge et des minima sont fixés.

7.10.2 La rémunération

La question de la rémunération mérite d'être évoquée également, cet aspect étant souvent abordé dans les affaires de justice militaire. A ce propos, E. Thilo note que la jurisprudence en la matière considère que le fait d'être rémunéré pour espionner ne constitue pas une condition nécessaire à l'infraction, mais une circonstance aggravante « *en tant qu'elle dénote l'esprit de lucre du délinquant*[16] ».

7.10.3 L'engagement

L'ajout de la clause concernant l'engagement, qu'on retrouve dans l'article 301 CPS, mais qui est absente de l'article 93 CPM, sera proposé par le CF à l'Assemblée dans son message du 20 septembre 1940[17]. Il s'agit alors, pour le gouvernement, de proposer des adaptations de la législation militaire, qui date de 1927, au nouveau CPS dont l'entrée en vigueur est prévue pour un an et quelques mois plus tard. Le CPM découlant du CPS, du moins en dehors des « *particularités de droit militaire* », il est « *désirable et même nécessaire* » d'adapter le premier à la réforme du second[18]. L'Assemblée fédérale adopte ces modifications du droit militaire le 13 juin 1941.

7.10.4 Distinction entre espionnage militaire et violation de secrets militaires

Il faut distinguer, dans le droit militaire, l'espionnage de la violation de secrets militaires. Cette dernière est définie dans les articles 329 CPS et 106 CPM. Elle consiste dans le fait de prendre ou de reproduire du matériel secret sans y être autorisé.

La portée de cet article est élargie par l'Ordonnance du 28 mai 1940 modifiant et complétant le code pénal militaire. Son article 4 complète la liste des « *actes constitutifs de l'infraction* […] *en considérant aussi comme violation de secrets militaires le fait de rendre accessible ou de faire connaître autrement de tels secrets à des tiers*[19] ». Dès lors, la disposition étant de portée très large et récriminant des agissements de gravité très variable, cette infraction se retrouve dans un grand nombre d'affaires de justice militaire.

---

[16] E. Thilo, juillet 1942, p. 387.

[17] « Message du Conseil fédéral concernant l'adaptation du code pénal militaire et de la loi sur l'organisation judiciaire et la procédure pénale pour l'armée fédérale au code pénal suisse du 20 septembre 1940 », in *Feuille fédérale*, 92e année, n° 39, vol. 1, 25 septembre 1940, p. 1028.

[18] *Ibid.*, p. 1021.

[19] « IIIe Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises par lui en vertu de ses pouvoirs extraordinaires du 19 novembre 1940 », in *Feuille fédérale*, 92e année, n° 47, vol. 1, 20 novembre 1940 (**« Rapport du CF », novembre 1940**), p. 1234.

7.10.5 Le contre-espionnage au profit de l'étranger

Le service de contre-espionnage au profit de l'étranger sur sol helvétique est considéré par la jurisprudence comme tombant sous le coup de l'article 301 CPS.

> L'espionnage et le contre-espionnage sont les deux faces des services de renseignements. Dépister, dénoncer les espions, c'est rassembler et fournir des renseignements, en agissant pour un Etat au préjudice d'un autre Etat[20].

E. Thilo préconise par ailleurs de considérer de manière générale le contre-espionnage comme un service de renseignement qui peut être politique, économique ou militaire en fonction de la tâche des agents sur lesquels le service en question a enquêté.

7.10.6 Distinction entre espionnage économique et espionnage militaire

La distinction entre espionnage économique et espionnage militaire n'est pas forcément aisée à faire – et le greffier du Tribunal fédéral discute abondamment ce problème dans son article de 1942. En période de conflit, ces deux domaines se trouvent en effet intimement imbriqués, l'un étant utilisé pour obtenir la décision dans l'autre : on détruit des usines avec des bombes et le blocus économique vise à paralyser les troupes ennemies. A cela s'ajoute le fait que les services de renseignement n'informent que très rarement les agents du but final de leur mission, limitant ainsi les chances qu'en soit déterminée la nature lors des investigations menées par la justice. Or, par principe, on ne peut avoir cumul des infractions pour un même acte délictueux. Pour un même fait, le prévenu ne pourra ainsi pas être poursuivi pour la violation de deux articles différents à la fois. La justice doit donc trancher sur lequel a été enfreint.

Dans un grand nombre de cas, le problème se résout facilement en considérant que si l'espion travaille pour un service de renseignement militaire, le but de son activité est militaire. Dans les cas les moins clairs, E. Thilo affirme que le pays pâtirait d'une trop grande exigence « *quant à la preuve des fins*[21] » et que le juge doit estimer avec les éléments qu'il a à disposition la nature de l'espionnage, quitte à se tromper.

> L'agent ignorera la plupart du temps l'usage qu'on fera de son rapport, et le mandant lui-même n'aura peut-être pas d'emblée un but unique et précis, en sorte que le juge risque fort de se tromper dans ses conjectures[22].

La position d'E. Thilo dans un article de 1935, publié consécutivement à la ratification par les Chambres de l'AF, allait déjà dans ce sens. Critique face à une « *classification* [qui] *présente peut-être des avantages pratiques* », mais qui lui paraissait « *artificielle et peu scientifique* », il écrivait :

> il n'y a aucune différence essentielle entre les trois infractions ; on ne classe pas le vol d'après la chose volée ; ce qui constitue en réalité le seul et même délit, c'est la pratique illicite d'un service des renseignements. Pour la répression, l'important est moins de savoir si l'information obtenue est politique, militaire ou économique que de savoir si l'agent avait le droit de se procurer le renseignement et de le communiquer à l'étranger *[...]*[23].

Pour autant, il ne jugeait alors pas non plus les textes comme réellement problématiques, considérant, comme en 1942, que, lorsqu'un cas relève de plusieurs articles, le juge peut « *appliquer indifféremment l'une ou l'autre des trois dispositions* ». On peut relever en passant que le greffier du Tribunal fédéral estimait, durant l'entre-deux-guerres, l'espionnage politique tout aussi indissociable des autres – peut-être, par la suite, notamment à l'épreuve de la guerre, la jurisprudence a-t-elle montré une plus grande indépendance des affaires à caractère politique ?

Face à la classification juridique de l'espionnage, E. Thilo est bien moins optimiste dans son article de 1940. Il évoque au début du conflit une sérieuse crainte à propos de cette

[20] Citation de la Cour pénale fédérale dans E. Thilo, juillet 1942, p. 399-400.
[21] E. Thilo, juillet 1942, p. 396.
[22] *Ibid*., p. 396.
[23] E. Thilo, octobre 1935, p. 522.

multiplication d'articles spécifiques, mais relativement proches les uns des autres. Il faut, pour comprendre cette préoccupation, se rappeler que la justice doit présenter, au moment de l'établissement de l'acte d'accusation, l'article violé par le prévenu. Or, si pour un domaine, les articles sont peu nombreux et de portée très large, il y a peu de chance d'avoir invoqué le mauvais en cas de mauvaise interprétation de l'affaire. A l'opposé, dans un domaine où sont multipliés les articles ciblés, le risque est grand de faire erreur sur celui qui a effectivement été violé. Si l'accusation invoque le renseignement politique prohibé et que les débats montrent qu'il s'agissait en réalité d'espionnage militaire, le prévenu se trouve libéré des charges qui pèsent contre lui.

> Il y a quelques années, nos autorités se plaignaient, non sans raison, de l'absence de lois répressives et se disaient désarmées devant certains agissements et menées d'agents étrangers plus ou moins camouflés en « Fidèles Confédérés[24] » ou porte-paroles de groupements politiques prétendus suisses. Aujourd'hui on peut se demander s'il n'y a pas pléthore de prescriptions très voisines dont la coexistence implique le danger que si l'accusation se fonde sur l'une il se révèle dans la suite que c'est l'autre qu'il eût fallu invoquer. Si bien que de l'embarras de richesse peut naître une incertitude dont profite en dernière analyse le délinquant. Une instruction et une prévention mal dirigées aboutissent à l'impasse et ont pour corollaire l'impunité. Résultat assurément regrettable auquel le législateur n'a peut-être pas suffisamment songé[25].

Ces deux positions – la vision plus positive et celle plus pessimiste de la spécification des infractions liés à l'espionnage – ne sont pas forcément contradictoires. Dans le premier cas, la nature du service de renseignement prohibé est floue, car l'activité des inculpés ne relève pas clairement de l'une ou l'autre des formes d'espionnage. Le juge ne peut alors tomber complètement à côté, même s'il se trompe sur la nature principale. Dans le second cas, l'activité délictueuse est bien déterminée – assez du moins pour ne relever en rien d'un article proche de celui effectivement violé – mais l'instruction est mauvaise et vise à côté. Ainsi, ces deux positions ne sont pas contradictoires, puisqu'elles se réfèrent à deux situations différentes, mais constituent autant d'arguments distincts en défaveur de la spécification des activités d'espionnage.

Au final, au regard des jugements prononcés durant la guerre, on constate que ces dispositions légales ciblées sont plus une opportunité de « charger » un peu plus le prévenu qu'elles ne sont le fondement d'un non-lieu. E. Thilo, s'il s'appuie très fréquemment sur la jurisprudence dans d'autres discussions, n'examine sur cette question que les aspects purement théoriques. Il considère des cas « parfaits » : un seul acte délictueux qui conduit à une seule inculpation. Or, concrètement, les agents ont le plus souvent, avant leur arrestation, le temps de développer une activité complexe – c'est-à-dire décomposable en plusieurs actes délictueux, parfois de nature différente. En décortiquant le dossier, le juge d'instruction n'a pas de peine à retenir, dans de tels cas de figure, plusieurs infractions par article de loi. Ainsi, même en se trompant sur la classification d'un acte particulier, l'erreur d'appréciation a peu de chance de conduire au non-lieu, puisqu'il faudrait se tromper sur tous. Par ailleurs, la nature différente aux yeux de la loi des actes incriminés, permet à la justice d'inculper l'agent de plusieurs crimes ou délits. Une fois l'activité décomposée en plusieurs actes, le cumul n'est plus interdit. Il n'est pas rare de ce fait de trouver, dans les dossiers de la justice militaire, des condamnations pour service de renseignements économique, politique et militaire prohibé.

[24] Cette expression fait référence à une ligue d'obédience national-socialiste, dont l'affaire du même nom est jugée le 14 juillet 1939 par la Cour pénale fédérale et implique notamment Alfred Zander, condamné à 18 mois de prison, dont l'activité a consisté, entre autres, à la surveillance des consulats français en faveur de l'Allemagne (voir également Emile Thilo, « De l'atteinte à l'indépendance et à l'autonomie de la Confédération et de l'empiétement sur les prérogatives des pouvoirs publics », in *Journal des tribunaux*, vol. 88, n° 2, 30 janvier 1940, p. 34-37 ; P. G., « L'envers du décor », in *La Gazette de Lausanne*, 142e année, n° 197, 17 juillet 1939).

[25] E. Thilo, *La répression*, p. 5-6.

7.10.7 Droit ordinaire et droit militaire

Les mêmes infractions étant régies à la fois par le droit militaire et par le droit ordinaire, qui est soumis à quel texte ? L'article 221 CPM est une disposition générale qui traite du cumul d'infractions au droit ordinaires et d'infractions militaires.

Ce texte sur « *les tribunaux compétents en cas de concours d'infractions ou de lois pénales*[26] » fait au final assez peu avancer les choses. D'une part il ne règle pas la question du chevauchement des lois et, d'autre part, il ne fait qu'autoriser les CF à confier la charge du jugement d'affaires mixtes à l'une ou l'autre juridiction. Il n'y a pas de caractère impératif. L'article 220 CPM est par contre plus catégorique. Dans son alinéa 1, sous lequel tombent les infractions aux articles 86 et 93 CPM, il place sous la juridiction militaire les personnes non soumises au droit militaire y ayant participé avec d'autres personnes qui, elles, sont soumises au CPM. En d'autres termes, si, en vertu du principe de la « chaînes des faits », se trouvent mêlés à une même affaire des acteurs soumis au droit militaire et d'autres non, tous seront jugés tout de même par un tribunal militaire.

L'article 7 de l'ASC du 21 juin 1935 accorde à la Cour pénale fédérale la compétence de juger toutes les infractions prévues par l'arrêté, soit, pour ce qui est pertinent ici, les articles 2 à 4. L'alinéa 2 autorise toutefois le CF à déléguer aux cantons l'instruction et le jugement des affaires.

L'article 2 CPM fixe les « *conditions personnelles et matérielles* » générales – c'est-à-dire en tous temps, y compris en temps de paix – d'application du code militaire, l'article 3 CPM leur extension en cas de service actif et l'article 4 CPM en temps de guerre. De manière très générale – et en laissant de côté six autres cas non pertinents ici – sont soumises en toute période au CPM, « *les personnes* [qui] *sont au service militaire* », mais aussi « *les civils qui se rendent coupables de trahison par violation de secrets intéressant la défense nationale (art. 86) ou d'atteinte à la puissance défensive du pays* […] ».

L'article 3 CPM, qui se rapporte quant à lui au service actif, étend aux civils l'article 106 CPM (entre beaucoup d'autres), ce qui explique également la forte représentation de cette infraction dans les affaires de justice militaire évoquée plus haut. Par ailleurs, cette disposition générale soumet de surcroît au droit militaire durant cette période, les internés militaires et civils, statut que revêtent la majorité des Français actifs pour la Résistance et le maquis en Suisse. Enfin, l'article 4 CPM étend aux civils l'article 93 CPM en temps de guerre

Le temps de guerre est défini par l'article 5 CPM. Ses conditions ne sont jamais remplies au cours du second conflit mondial. La Suisse ne connaît alors que le service actif. L'article 4 CPM n'est de ce fait à aucun moment entré en vigueur. Ainsi, durant toute la période traitée, les civils compromis dans un service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger sont jugés en fonction du code pénal ordinaire – ce qui ne veut pas dire qu'ils le sont par un tribunal civil.

7.10.8 L'Ordonnance du 28 mai 1940

L'*Ordonnance du 28 mai 1940* est un premier pas dans l'effort d'éclaircir les compétences et dans l'efficacité de la justice. Elle représente également un durcissement notable de la législation liée au renseignement – déjà vu plus haut, l'élargissement des infractions réprimées par l'article 106 CPM en est une concrétisation. Dans son message du 19 novembre 1940 à l'Assemblée fédérale, le CF justifie par les événements du printemps de cette année-là, le *serrage de vis* qu'il a instauré par la voie de la législation extraordinaire.

> Actuellement, c'est la réglementation prévue pour le cas de service actif qui est déterminante (art. 3). On a pu cependant constater, notamment lors des événements survenus au printemps, que

[26] Intitulé de l'article en marge du CPM.

> cette réglementation ne tient pas suffisamment compte des difficultés et dangers de la situation actuelle. Aussi le commandement de l'armée, les organes de la justice militaire et l'opinion publique ont-ils réclamé avec raison une répression plus énergique des actes qui menacent notre force militaire et la sécurité du pays. Vu la nécessité d'agir rapidement et eu égard au caractère provisoire de la plupart des modifications prévues, le recours à la législation extraordinaire s'imposait[27].

Les événements auxquels le gouvernement fait référence ne sont pas des affaires que la justice n'aurait pas pu sanctionner. Il s'agit des invasions de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg et de la France qui ont exacerbé, chez le peuple suisse, la phobie de la cinquième colonne. En renforçant les moyens de lutte contre le sabotage (art. 2), la propagation de faux bruits (art. 3), la violation de secrets militaires (art. 4) et la désobéissance (art. 5), ainsi qu'en permettant l'application de la peine de mort (art. 6) et en autorisant l'exécution immédiate de la peine en faisant fi du droit de recours (art. 7), l'ordonnance va clairement dans le sens d'un renforcement de la « défense intérieure ». Celle-là même qu'appelait de ces vœux, trois semaines auparavant, un article de *La Gazette de Lausanne*.

> L'essentiel est d'avoir l'âme ferme et l'œil ouvert, de ne penser qu'au salut de la Patrie et de bien se mettre dans la tête que nous vivons une époque terrible, où il n'y a de sécurité nulle part et où les pires malheurs peuvent s'abattre d'un jour à l'autre sur une nation innocente.
> Et puis, s'étant dit cela, il faut garder son sang-froid, résister à la guerre des nerfs, de pas faire le jeu des semeurs de panique, avoir confiance dans nos chefs et dans notre vaillante armée, rester unis et disciplinés, afin qu'à la première alerte, le peuple suisse entier soit debout pour contenir l'assaillant et pour infliger à l'ennemi intérieur le sort qu'il mérite[28].

L'élément le plus discuté aujourd'hui – et probablement le plus discutable – de cette ordonnance est l'instauration de la peine de mort pendant une période de service actif.

7.10.9 L'Arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1942

L'Arrêté du Conseil fédéral du 4 août 1942 édictant des dispositions pénales et de procédure pour assurer la défense nationale et la sécurité de la Confédération[29] vient régler, là où des flous subsistent, la compétence des tribunaux et déterminer le code à appliquer. Dans le domaine du renseignement, il s'agit notamment de régler « *des inégalités inadmissibles au double point de vue militaire et de la politique étrangère* ». En effet, les deux codes diffèrent considérablement quant aux peines prévues pour une même infraction. Les articles 274 et 301 CPS prévoient au maximum l'emprisonnement, alors que, selon l'article 93 CPM, le maximum prévu est la réclusion et que, selon 86 CPM, le minimum est la réclusion et le maximum, la peine de mort. Or, les civils étrangers sont jugés selon le CPS et les soldats suisses, selon le CPM. Un des objectifs de l'arrêté est ainsi de mettre à niveau les peines et, par là même, de redonner un *tour de vis* à la législation contre l'espionnage, puisque la priorité est mise sur le droit le plus sévère : l'article 1 accorde aux tribunaux militaires la compétence de juger toutes les infractions liées à l'espionnage militaire, au préjudice de la Suisse, comme d'un Etat étranger, soit les articles 274 et 301 CPS, ainsi que les articles 86 et 93 CPM, et nivelle les peines encourues. Il en va de même pour l'article 329 CPS, le niveau des peines qu'il prévoyait, soit les arrêts et l'amende, étant jugée choquante par le CF aux vues de l'équivalent militaire.

L'arrêté répond à un second objectif affiché, qui est de faire juger ces affaires par des tribunaux ayant des connaissances suffisantes en la matière. Cette évocation peut paraître saugrenue, lorsqu'on se rappelle que l'armée suisse est une armée de milice et que donc, il y a généralement, dans l'absolu, pratiquement autant de militaires dans un tribunal civil que dans

[27] « Rapport du CF », novembre 1940, p. 1233-1234.
[28] G. R., « La défense intérieure », in *La Gazette de Lausanne*, 143e année, n° 130, 10 mai 1940.
[29] Voir « VIIe Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises par lui en vertu de ses pouvoirs extraordinaires du 3 novembre 1942 », in *Feuille fédérale*, 94e année, n° 23, vol. 1, 12 novembre 1942, p. 741-744.

un tribunal militaire. La sévérité des peines n'est par contre pas la même et c'est probablement uniquement à ce niveau qu'il faut chercher le fondement de cet arrêté.

Il apparaît ici clairement que la législation concernant l'espionnage connaît durant la Seconde Guerre mondiale, de manière éphémère, une escalade de la répression, « pilotée » par le droit militaire. Ce dernier, probablement plus souple, car moins attentivement observé par l'opinion publique, a connu une aggravation considérable, avant de servir lui-même de levier à un renforcement de la législation ordinaire, soit sous le prétexte d'une mise à niveau des peines, soit sous celui d'une clarification des compétences entre les tribunaux.

Cette volonté de durcir le droit lié à l'espionnage est particulièrement palpable dans le ton de la justification par le CF des prescriptions en matière de sursis à l'exécution des peines d'emprisonnement amenées par l'article 7 de l'Arrêté du 4 août 1942.

> Les délits ici considérés sont à ce point dangereux pour les intérêts du pays que l'on ne saurait prendre la responsabilité de laisser l'auteur en liberté immédiatement après la condamnation. L'expérience a d'ailleurs montré que généralement les délinquants de cette espèce tiennent le sursis à l'exécution de la peine non pas pour une mesure de faveur, mais plutôt pour une marque de faiblesse. Les récidivistes condamnés à une peine trop douce sont du même avis[30].

7.10.10 L'atteinte à l'indépendance de la Confédération

La justice helvétique, dans sa lutte contre l'espionnage, refuse toutefois de faire appel à la *Loi fédérale du 8 octobre 1936 réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération*. Ce texte est une proposition du CF qu'il justifie dans un message à l'Assemblée fédérale du 23 juin 1936. Prenant prétexte pour cette modification du CP de 1853 le non-lieu prononcé dans l'affaire Ernesto Colombi, le gouvernement constate avant tout la montée des revendications territoriales en Allemagne et en Italie[31].

Ainsi, pour répondre à la montée des périls qui menacent l'indépendance du pays, l'Assemblée fédérale vote notamment l'ajout au CP d'un article 37*bis* d'une portée très large.

> Art. 37*bis*.
>
> Celui qui aura commis un acte tendant
>
> à porter atteinte à l'indépendance de la Confédération ou à mettre en danger cette indépendance,
>
> à provoquer de la part d'une puissance étrangère, dans les affaires de la Confédération, une immixtion de nature à mettre en danger l'indépendance de la Confédération,
>
> sera puni de la réclusion ou de l'emprisonnement de un à cinq ans.

Il vient compléter l'article 37 CP déjà existant – mais modifié à cette occasion – qui ne fait que réprimer l'entente directe avec un Etat étranger dans le but de mettre entre ses mains tout ou une partie du territoire national, ainsi que dans le but d'ouvrir des hostilités. L'article 37 CP pénalise ainsi peu ou prou ce qu'on entend généralement par la notion de *haute trahison*. L'article 37*bis* vise quant à lui dans une large mesure la lutte contre la propagande hostile à la Suisse, soit « *l'incitation à ce qu'une puissance étrangère s'immisce dans les affaires de la Confédération de manière à mettre en danger son indépendance*[32] ». Mais il touche également tout acte susceptible de porter atteinte, non seulement à l'indépendance face à l'étranger, mais également à l'autonomie à l'intérieur même du pays.

> Conséquemment, l'acte doit être tel que, du moins dans ses dernières conséquences imaginables, il permet de prévoir une immixtion étrangère incompatible avec l'indépendance de notre Etat[33].

Cette conclusion n'est pas sans faire penser aux raisons de l'adoption de l'article 3 ASC, soit la lutte contre les atteintes à la neutralité, pilier de la défense nationale. Il en va de même du contre-espionnage pratiqué sur sol suisse en faveur d'un Etat étranger : l'immixtion paraît flagrante.

---

[30] *Ibid*., p. 743.
[31] Voir la citation au point 1.3.
[32] E. Thilo, *La répression*, p. 3.
[33] *Ibid*., p. 4.

Toutefois, la législation visant au maintien de l'indépendance de la Suisse ne sera pas utilisée en matière d'espionnage. L'argument d'E. Thilo pour l'expliquer peut surprendre. A la suite de la condition citée plus haut, il écrit :

> Cette condition n'est pas réalisée lorsque l'agent a seulement pratiqué un service de renseignements dans les formes usuelles. Chaque Etat possède de pareils services pour se procurer sur les autres Etats des informations qu'il ne peut obtenir par les voies normales *[...]*[34].

Ainsi, l'espionnage étant une pratique conforme aux relations entre Etats, il n'est pas considéré comme ayant pour but de renverser l'ordre établi ou atteindre à la souveraineté nationale. Si on rappelle le principe fondamental du droit qui dit qu'on ne peut retenir plus d'une infraction pour une même action, on peut comprendre que le greffier du Tribunal fédéral se contente pour finir de rappeler la législation existante prohibant le service de renseignement.

7.10.11 Principes généraux

Il s'agit sous ce point de présenter quelques dispositions générales de droit, qui ne relèvent pas forcément de la législation liée à l'espionnage, mais qui semblent devoir être mentionnées ici, car elles sont fréquemment invoquées dans les procès en question dans cette partie de l'étude.

Désobéissance à des ordres généraux/spéciaux

Parmi les infractions les plus reprochées dans les affaires de justice militaires concernant la communauté du renseignement en Suisse, figure la désobéissance à des ordres généraux, telle qu'elle est définie par l'article 107 CPM. Les franchissements clandestins de la frontière relèvent de cette disposition. Plus rare est la désobéissance à des ordres spéciaux, énoncée à l'article 108 CPM. Ces articles n'entrent en vigueur qu'en période de service actif et servent notamment à faire respecter par la population civile des ordres émis par les autorités militaires.

Elargissement à l'étranger

L'art. 5 de l'ASC du 21 juin 1935 élargit à l'exécution à l'étranger des actes tombant notamment sous le coup de ses articles 2 à 4 – soit, pour mémoire, les espionnages politique, économique et militaires. Il est évident que l'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, également prévu par l'article 3, pratiqué à l'étranger en faveur d'un autre Etat étranger ne peut être déclaré punissable en Suisse que dans certaines conditions bien précises – sans ces dernières, le texte reviendrait à interdire toute forme d'espionnage militaire dans le monde entier.

Emprisonnement/réclusion

Il n'a pas été fait de distinction, au cours des recherches, lors de l'enregistrement des affaires, entre l'emprisonnement (régi par les articles 36 CPS et 29 CPM) et la réclusion (déterminée par les articles 35 CPS et 28 CPM). Ces deux formes de privation de liberté représentent deux niveaux de sévérité de la sanction, définis par des peines minimales et maximales. Ces notions, utilisées dans les articles de lois pour établir la sanction encourue, ne servant qu'au juge pour le *calcul* de la peine, n'apportent rien à l'historien. Le véritable indice de la gravité réside pour lui dans le temps de privation de liberté prononcé à l'issue du jugement. Par défaut et arbitrairement, les termes *emprisonnement* ou *de prison* seront utilisés pour l'expression de la peine infligée. Si les termes *(de) réclusion* le sont, ils le seront toujours à bon escient.

[34] *Ibid*., p. 4.

Crime/délit

L'article 9 CPS, de même que l'article 9*bis* CPM après l'adaptation de 1941, fixent l'utilisation des notions de *délit* et de *crime*. L'article 9*bis* CPM reprend les mêmes définitions que l'article 9 CPS, ajoutant simplement à celle de crime, les infractions passibles de la peine de mort. Il est à relever qu'ainsi, ces notions ne se définissent pas par la nature de l'acte commis, mais par la gravité des peines encourues.

Circonstances atténuantes

Dans ce tour d'horizon des dispositions de droits pas spécifiquement liées à l'espionnage, mais invoqués régulièrement dans les procès, il faut en relever trois servant à la défense. La première a trait à l'intention et à la négligence (article 15 CPM et 18 CPS), la seconde est l'« *erreur de droit*[35] » (article 17 CPM et 20 CPS) et, en troisième lieu, l'« *ordre d'un supérieur*[36] » (article 18 CPM) – les services de renseignement présentant généralement une hiérarchie militaire, l'agent peut arguer avoir simplement obéi. Ces trois dispositions se rapportent à l'intention du délinquant et relèvent des circonstances atténuantes. Les deux premières sont en particulier invoquées par les étrangers qui feignent de s'être cru en droit d'agir et de n'avoir eu aucune intention de violer des lois suisses.

ACF du 26 mars 1940

Avant de finir cet aperçu des textes juridiques relatifs à l'espionnage, il s'agit encore de mentionner l'*Arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1940 interdisant les publications relatives aux cas d'espionnage* qui soumettait la presse à la censure pour ce qui était des affaires liées au renseignement. Le gouvernement justifiait cette mesure par l'effet négatif sur l'instruction des affaires que pouvaient produire « *des informations prématurées relatives à des arrestations, perquisitions domiciliaires ou autres opérations de poursuite ou d'enquête* »[37], ainsi que par la potentielle atteinte aux intérêts de l'Etat des « *informations relatant tous les détails des débats des tribunaux* ». L'examen des archives de *La Gazette de Lausanne* et du *Journal de Genève* confirme la sévérité avec laquelle cette mesure a été appliquée. Seuls les dispositifs du jugement de quelques grandes affaires y ont été publiés[38].

7.10.12 Extraits du CPM de 1927

Source : *Feuille fédérale*, « Code pénal militaire. Loi fédérale du 13 juin 1927 », 79e année, n° 25, vol. 1, 22 juin 1927, p. 805-832.

Code pénal militaire.
Loi fédérale du 13 juin 1927.

[…]

Art. 2.

2. Conditions personnelles et matérielles. En général.

Sont soumis au droit pénal militaire :

1° les personnes qui sont au service militaire ;

2° les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'administration militaire de la Confédération et des cantons, pour les actes intéressant la défense nationale ; de même, lorsqu'ils portent l'uniforme ;

3° les personnes astreintes au service personnel qui portent l'uniforme en dehors du service ;

4° les personnes astreintes au service personnel, même si elles ne sont pas

[35] Intitulé de l'article en marge du CPM.
[36] Intitulé de l'article en marge du CPM.
[37] « IIe Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises par lui en vertu de ses pouvoirs extraordinaires du 10 mai 1940 », in *Feuille fédérale*, 92e année, n° 20, vol. 1, 15 mai 1940, p. 660.
[38] Voir par exemple « Une vaste affaire d'espionnage », in *La Gazette de Lausanne*, 157e année, n° 70, 22 mars 1944, à propos du jugement de l'Affaire Quaderer et consorts, un cas d'espionnage allemand via le Liechtenstein, qui s'est soldé par deux condamnations à mort.

au service, pour ce qui concerne leur situation militaire et leurs devoirs de service ;

5° les personnes astreintes à se présenter au recrutement, pour ce qui concerne l'obligation de se présenter, ainsi que pendant la durée du recrutement et jusqu'à leur licenciement par l'autorité de recrutement ;

6° le corps fédéral des gardes-frontière ;

7° les civils employés régulièrement ou pour des tâches spéciales par la troupe ou par des personnes appartenant à l'armée ;

8° les civils qui se rendent coupables de trahison par violation de secrets intéressant la défense nationale (art. 86) ou d'atteinte à la puissance défensive du pays dans les cas prévus aux articles 94 à 96.

Art. 3.

Extension en cas de service actif.

En cas de service actif, sont soumis en outre au droit pénal militaire sur décision du Conseil fédéral et dans la mesure fixée par lui :

1° les civils qui se rendent coupables d'une des infractions suivantes :

crime ou délit contre une garde militaire (art. 65),

usurpation de pouvoirs (art. 69),

trahison militaire (art. 87) ou trahison par propagation de fausses informations (art. 89),

actes d'hostilité contre un belligérant ou des troupes étrangères (art. 92),

inexécution de marchés (art. 97),

atteinte à la sécurité militaire (art. 98 à 108),

corruption active (art. 141),

gestion déloyale (art. 144),

atteinte à l'honneur d'une personne au service, quant à sa situation militaire ou à son activité de service (art. 145 à 148),

faire évader des détenus (art. 177) ;

2° les internés civils et militaires ;

3° les fonctionnaires, employés et ouvriers

de l'administration militaire de la Confédération et des cantons, y compris ceux des établissements et des ateliers militaires,

des chemins de fer et des autres entreprises publiques de transport,

des services et exploitations d'intérêt vital, notamment des distributions d'eau, des usines hydrauliques, des usines, électriques, des usines à gaz et des hôpitaux.

Art. 4.

Extension en temps de guerre.

En temps de guerre, sont soumis au droit pénal militaire, outre les personnes mentionnées aux articles 2 et 3 :

1° les personnes qui suivent l'armée ;

2° les civils qui se rendent coupables d'une des infractions suivantes :

trahison dans les cas prévus aux articles 88, 90 et 91,

espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (art. 93),

infractions commises en guerre contre le droit des gens (art. 109 à 114),

pillage ou brigandage de guerre (art. 139 et 140),

incendie, explosion, emploi d'explosifs, inondation ou écroulement, en tant que l'infraction porte atteinte à des choses servant à l'armée (art. 160, ch. 2, 3e al., et ch. 4 ; art. 161, ch. 1, 3e al., et ch. 2 ; art. 162, 3e al. ; art. 165, ch. 1, 3e al., et ch. 2) ;

3° les prisonniers de guerre, pour les infractions prévues par le présent code, y compris celles qu'ils auraient commises en Suisse ou à l'étranger, pendant la guerre et avant le début de leur captivité, contre l'Etat ou l'armée suisses, ou contre des personnes appartenant à l'armée suisse ;

4° les parlementaires ennemis et les personnes qui les accompagnent, s'ils abusent de leur situation pour commettre une infraction.

Art. 5.

Temps de guerre.

Au sens du présent code, le temps de guerre existe non seulement quand la Suisse est en guerre, mais aussi lorsqu'en cas de danger de guerre imminent le Conseil fédéral met en vigueur les dispositions établies pour le temps de guerre.

La décision du Conseil fédéral est immédiatement exécutoire. Elle doit être soumise le plus tôt possible à l'Assemblée fédérale qui décide si elle sera maintenue.

[…]

Chapitre deuxième.
Le crime ou délit.

Art. 10.

1. Responsabilité. Irresponsables.

N'est pas punissable celui qui, étant atteint d'une maladie mentale, d'idiotie ou d'une grave altération de la conscience, ne possédait pas, au moment d'agir, la faculté d'apprécier le caractère illicite de son acte ou de se déterminer d'après cette appréciation.

La disposition ci-dessus ne sera pas applicable si la grave altération de la conscience a été provoquée par l'inculpé lui-même dans le dessein de commettre l'infraction.

[…]

Art. 15.

3. Culpabilité. Intention et négligence.

Sauf disposition contraire et expresse de la loi, est seul punissable celui qui commet intentionnellement un crime ou délit.

Celui-là commet intentionnellement un crime ou délit, qui le commet avec conscience et volonté.

Celui-là commet un crime ou délit par négligence, qui, par une imprévoyance coupable, agit sans se rendre compte ou sans tenir compte des conséquences de son acte. L'imprévoyance est coupable quand l'auteur de l'acte n'a pas usé des précautions commandées par les circonstances et par sa situation personnelle.

Art. 16.

Erreur sur les faits.

Celui qui aura agi sous l'influence d'une appréciation erronée des faits sera jugé d'après cette appréciation si elle lui est favorable.

Le délinquant qui pouvait éviter l'erreur en usant des précautions voulues est punissable pour négligence si la loi réprime son acte comme délit de négligence.

Art. 17.

Erreur de droit.

La peine pourra être atténuée librement par le juge (art. 47) à l'égard de celui qui a commis un crime ou délit alors qu'il avait des raisons suffisantes de se croire en droit d'agir. Le juge pourra aussi exempter le prévenu de toute peine.

Art. 18.

Ordre d'un supérieur.

Si l'exécution d'un ordre de service constitue un crime ou délit, le chef ou le supérieur qui a donné l'ordre est punissable comme auteur de l'infraction.

Le subordonné ou l'inférieur est aussi punissable s'il s'est rendu compte qu'en, donnant suite à l'ordre reçu il participait à la perpétration d'un crime ou délit. Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 47) ou exempter le prévenu de toute peine.

[…]

Art. 22.

5. Participation. Instigation.

Celui qui aura intentionnellement décidé autrui à commettre un crime ou délit encourra, si l'infraction a été commise, la peine applicable à cette infraction quand elle est commise intentionnellement.

Celui qui aura tenté de décider une personne à commettre un crime ou délit puni de mort ou de réclusion encourra la peine prévue pour la tentative de cette infraction.

Art. 23.

Complicité.

La peine pourra être atténuée (art. 46) à l'égard de celui qui aura intentionnellement prêté assistance pour commettre un crime ou délit.

[…]

Chapitre troisième.
Peines et autres mesures.
I. Les différentes peines et mesures.

Art. 27.

1. Peine de mort.

1. La peine de mort ne peut être prononcée qu'en temps de guerre.

Le condamné à mort sera fusillé.

2. Toute condamnation à mort prononcée, mais non exécutée en temps de guerre, sera d'office convertie en réclusion à vie.

Art. 28.

2. Peines privatives de liberté. Réclusion.

La réclusion est la plus grave des peines privatives de liberté. La durée de la réclusion est d'un an au moins et de quinze ans au plus. Dans les cas expressément prévus par la loi, la réclusion est à vie.

Le juge exclura de l'armée le condamné à la réclusion. Il le privera de ses droits civiques pour une durée de deux à dix ans.

Art. 29.

Emprisonnement.

La durée de l'emprisonnement est de huit jours au moins et, sauf disposition contraire et expresse de la loi, de trois ans au plus.

Le juge pourra exclure de l'armée le condamné à l'emprisonnement. Il pourra le priver de ses droits civiques pour une durée d'un à cinq ans.

[…]

II. La mesure de la peine.

Art. 44.

1. Fixation de la peine.

Le juge fixera la peine d'après la culpabilité du délinquant, en tenant compte de ses mobiles, de ses antécédents, de sa situation personnelle et de sa conduite au service militaire.

Art. 45.

2. Atténuation de la peine. Circonstances atténuantes.

Le juge pourra atténuer la peine :

lorsque le coupable aura agi

en cédant à un mobile honorable,

sous l'ascendant d'une personne à laquelle il doit obéissance ou de laquelle il dépend,

dans une détresse profonde ou sous l'impression d'une menace grave, à moins que les devoirs imposés par le service n'interdisent d'en tenir compte ;

lorsqu'il aura été entraîné par la colère ou par une douleur violente, produites par une provocation injuste ou une offense imméritée ;

lorsqu'il aura manifesté par des actes un repentir sincère, notamment lorsqu'il aura réparé le dommage autant qu'on pouvait l'attendre de lui ;

lorsqu'un temps relativement long se sera écoulé depuis l'infraction et que le délinquant se sera bien comporté pendant ce temps.

Art. 46.

Effets de l'atténuation.

Si le juge estime que la peine doit être atténuée, il prononcera :

au lieu de la peine de mort ou de la réclusion à vie, la réclusion pour dix ans au moins ;

au lieu de la réclusion à minimum spécialement déterminé, la réclusion ;

au lieu de la réclusion, l'emprisonnement de six mois à cinq ans ;

au lieu de l'emprisonnement à minimum spécialement déterminé, l'emprisonnement ;

au lieu de l'emprisonnement, les arrêts de rigueur ou l'amende.

[…]

Chapitre cinquième.
Infractions contre la défense nationale et contre la puissance défensive du pays.

Art. 86.

1. Trahison.

1. Celui qui, pour les faire connaître ou les rendre accessibles à un Etat étranger, à

Violation de secrets intéressant la défense nationale.

un de ses agents ou au public, aura espionné des faits, des dispositions, des procédés ou des objets tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale,

celui qui, intentionnellement, aura fait connaître ou rendu accessibles à un Etat étranger, à un de ses agents ou au public des faits, des dispositions, des procédés ou des objets tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale,

sera puni die la réclusion.

2. La peine sera la réclusion pour trois ans au moins si ces actes ont été commis alors que des troupes sont mises sur pied pour un service actif. Le juge pourra prononcer la réclusion à vie, ou en temps de guerre la peine de mort, si ces actes ont entravé ou compromis les opérations de l'armée suisse.

3. La peine sera l'emprisonnement si le délinquant a agi par négligence.

[…]

Art. 92.

2. Violation de la neutralité. Actes d'hostilité contre un belligérant ou des troupes étrangères.

Celui qui, du territoire neutre de la Suisse, aura entrepris ou favorisé des actes d'hostilité contre un belligérant,

celui qui se sera livré à des actes d'hostilité contre des troupes étrangères admises en Suisse,

sera puni de la réclusion ou de l'emprisonnement.

Art. 93.

Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger.

1. Celui qui, sur territoire suisse, aura recueilli dés renseignements militaires pour un Etat étranger au préjudice d'un autre Etat étranger,

celui qui aura favorisé ces agissements,

sera puni de l'emprisonnement on de l'amende.

2. Dans les cas graves, le juge pourra prononcer la réclusion.

3 La correspondance et le matériel seront confisqués.

Art. 94.

3. Atteintes à la puissance défensive du pays. Service militaire étranger.

Tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, aura pris du service dans une armée étrangère, sera puni de l'emprisonnement.

Celui qui aura enrôlé un Suisse pour le service militaire étranger ou aura favorisé l'enrôlement, sera puni de l'emprisonnement pour un mois au moins et de l'amende.

En temps de guerre, le juge pourra prononcer la réclusion.

[…]

Art. 106.

Violation de secrets militaires.

Celui qui, intentionnellement et sans droit, aura pris possession d'objets tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale, aura reproduit de tels objets, ou en aura pris des relevés, sera puni de la réclusion jusqu'à cinq ans ou de l'emprisonnement.

En temps de guerre, la peine sera la réclusion.

La peine sera l'emprisonnement ou l'amende si le délinquant a agi par négligence.

Art. 107.

Désobéissance à des ordres généraux.

Celui qui, en cas de service actif, aura, intentionnellement ou par négligence, contrevenu aux ordonnances ou aux ordres généraux régulièrement publiés que le Conseil fédéral, le commandant de l'armée, un gouvernement cantonal ou une autre autorité civile ou militaire compétente aura émis pour la sauvegarde des intérêts militaires ou de la neutralité, ou en faisant usage de ses pouvoirs de police, sera, si aucune autre disposition pénale n'est applicable, puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

L'infraction sera punie disciplinairement si elle est de peu de gravité.

Art. 108.

Désobéissance à des ordres spéciaux.

Celui qui, en cas de service actif, aura contrevenu aux ordres spéciaux ou aux avis donnés, dans l'exercice de ses pouvoirs de service ou de son pouvoir de police, par un militaire ou une autorité militaire, sera, si aucune autre disposition pénale n'est applicable, puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

L'infraction sera punie disciplinairement si elle est de peu de gravité.

[…]

Chapitre deuxième.
Juridiction. Procédure. Exécution du jugement. Casier judiciaire. Procédure en réhabilitation.
I. La juridiction.

[…]

Art. 220.

Tribunaux compétents en cas de participation de civils.

1. Lorsque des personnes non soumises au droit pénal militaire auront participé à une infraction purement militaire (art. 61 à 85), à une infraction contre la défense nationale et contre la puissance défensive du pays (art. 86 à 108), ou à une infraction contre le droit des gens (art. 109 à 114), avec d'autres personnes, auxquelles le droit pénal militaire est applicable, les tribunaux militaires seront compétents pour juger tous les participants.

2. Les personnes non soumises au droit pénal militaire qui auront participé à une infraction de droit commun (art. 115 à 179) avec d'autres personnes, auxquelles le droit pénal militaire est applicable, resteront justiciables des tribunaux ordinaires.

Dans ce cas, le Conseil fédéral pourra aussi renvoyer devant les tribunaux ordinaires les personnes soumises à la juridiction militaire ; ces tribunaux les jugeront d'après le droit pénal militaire.

Art. 221.

Tribunaux compétents en cas de concours d'infractions ou de lois pénales.

Lorsqu'une personne est inculpée de plusieurs infractions dont les unes sont soumises à la juridiction militaire et les autres à la juridiction ordinaire, le Conseil fédéral pourra déférer le jugement de toutes ces infractions aux tribunaux militaires ou aux tribunaux ordinaires.

[…]

7.10.13 Projet d'ASC de 1935

Source : *Feuille fédérale*, « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération et renforçant le ministère public fédéral. (Du 29 avril 1935.) », 87e année, n° 18, vol. 1, 1er mai 1935, p. 754-756.

Arrêté fédéral
tendant
à garantir la sûreté de la Confédération et renforçant
le ministère public fédéral.

———

L'ASSEMBLEE FEDERALE
DE LA
CONFEDERATION SUISSE,

vu les articles 2, 64*bis*, 85, chiffres 6 et 7, et 102, chiffres 9 et 10, de la constitution ;

vu le message du Conseil fédéral du 29 avril 1935,

arrête :

Article premier.

Actes officiels exécutés sans droit pour le compte d'un Etat étranger.

Celui qui, sans y être autorisé, aura procédé sur le territoire suisse à des actes officiels pour le compte d'un Etat étranger,

celui qui aura favorisé sans droit des actes officiels pour le compte d'un Etat étranger, en particulier celui qui, usant de violence, ruse ou menace, aura entraîné une personne à l'étranger pour qu'elle y soit appréhendée ou arrêtée, ou qui aura préparé un tel enlèvement,

sera puni de l'emprisonnement ou, dans les cas graves, de la réclusion.

Art. 2.

Service de renseignements politiques dans l'intérêt de l'étranger.

[1] Celui qui aura pratiqué sur le territoire suisse, dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, d'une autorité étrangère ou d'un parti étranger, un service de renseignements relatif à l'activité politique de personnes ou d'associations politiques, ou qui aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui dans un tel service ou favorisé celui-ci,

sera puni d'emprisonnement.

[2] Dans les cas graves, le juge pourra prononcer la réclusion. Sera en particulier considéré comme grave le fait d'avoir incité à des actes propres à compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ou d'avoir donné de fausses informations de cette nature.

Art. 3.

Service de renseignements économiques dans l'intérêt de l'étranger.

[1] Celui qui aura cherché à découvrir un secret de fabrication ou d'affaires pour le communiquer à un gouvernement étranger, à une autorité étrangère, à un parti étranger, ou à leurs agents,

celui qui aura communiqué un secret de fabrication ou d'affaires à un gouvernement étranger, à une autorité étrangère, à un parti étranger, ou à leurs agents,

sera puni de l'emprisonnement ou, dans les cas graves, de la réclusion.

[2] L'acte commis à l'étranger est punissable s'il a été dirigé contre le secret d'une maison ou d'un établissement du pays.

Art. 4.

Service de renseignements militaires.

Celui qui, sur le territoire suisse, aura pratiqué dans l'intérêt d'un Etat étranger et au préjudice de la Suisse ou d'un Etat étranger un service de renseignements militaires, ou qui aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui dans un tel service ou favorisé celui-ci,

sera puni de l'emprisonnement. Demeure réservé l'article 86 du code pénal militaire du 13 juin 1927.

Art. 5.

Application du code pénal fédéral.

[1] Les dispositions générales, ainsi que les articles 69 à 72, du code pénal fédéral du 4 février 1853 sont applicables.

[2] Les étrangers pourront être frappés de bannissement.

Art. 6.

Juridiction.

[1] La cour pénale fédérale est chargée de juger les infractions prévues dans le présent arrêté.

[2] Le département fédéral de justice et police peut déléguer aux autorités cantonales l'instruction et le jugement.

Art. 7.

Renforcement du ministère public fédéral.

[1] Le ministère public fédéral aura ses propres fonctionnaires et employés de police.

[2] Ceux-ci pourront opérer sur tout le territoire suisse, par ordre et sous la direction du procureur général de la Confédération. Ils travailleront autant que possible de concert avec la police des cantons.

[3] Les autorités des cantons et des communes, ainsi que les agents de l'administration des douanes, devront les assister dans l'exercice de leurs fonctions.

[4] Les fonctionnaires et employés de police du ministère public auront pour mission :

a. d'opérer des recherchés dans l'intérêt de la sûreté intérieure et extérieure de la Confédération ;

b. d'opérer des recherches dans les causes de droit pénal fédéral, conformément à la loi du 15 juin 1934 sur la procédure pénale ;

c. d'échanger des renseignements et d'enquêter dans les causes pénales ressortissant aux offices centraux créés au ministère public fédéral.

[5] Le Conseil fédéral est chargé de régler le détail de l'organisation.

Art. 8.

Entrée en vigueur.

Le présent arrêté est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

7.10.14 Extrait de l'ASC du 28 février 1935

Source : E. Thilo, « Note sur les dispositions pénales de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération. (Du 21 juin 1935.) », in *Journal des tribunaux*, 83e année, n° 17, 15 octobre 1935, p. 514-516. L'auteur a établi en italique les modifications opérées par le législateur sur le projet du CF.

Article premier.

Actes officiels exécutés sans droit pour un Etat étranger.

Celui qui, sans y être autorisé, aura procédé sur le territoire suisse pour un Etat étranger à des actes *qui, normalement, relèvent des pouvoirs publics*,

celui qui aura favorisé … de tels actes …

celui qui, usant de violence, ruse ou menace, aura entraîné une personne à l'étranger *pour la livrer à une autorité, à un parti ou à un organisme semblable, ou mettre sa vie ou son intégrité corporelle en danger*, ou qui aura préparé un tel enlèvement,

sera puni de l'emprisonnement ou, dans les cas graves, de la réclusion.

Art. 2.

Service de renseignements politiques dans l'intérêt de l'étranger.

Celui qui aura pratiqué sur le territoire suisse, dans l'intérêt d'un gouvernement, d'une autorité, d'un parti étranger, *ou d'un autre organisme semblable de l'étranger et au préjudice de la Suisse ou de ses ressortissants ou habitants*, un service de renseignements relatif à l'activité politique de personnes ou d'associations politiques, ou qui aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui dans un tel service ou favorisé celui-ci,

sera puni d'emprisonnement.

Dans les cas graves, le juge pourra prononcer la réclusion. Sera en particulier considéré comme grave le fait d'avoir incité à des actes propres à compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ou d'avoir donné de fausses informations de cette nature.

Art. 3.

Service de renseignements militaires.

Celui qui, sur territoire suisse, aura pratiqué dans l'intérêt de … *l'étranger* et au préjudice de la Suisse ou d'un Etat étranger un service de renseignements militaires, ou qui aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui dans un tel service ou favorisé celui-ci,

sera puni de l'emprisonnement. Demeure réservé l'article 86 du code pénal militaire du 13 juin 1927.

Art. 4.

Service de renseignements économiques dans l'intérêt de l'étranger.

Celui qui aura cherché à découvrir un secret de fabrication ou d'affaires pour le communiquer à un gouvernement, à une autorité, à un parti étrangers, *à un organisme semblable de l'étranger*, ou à leurs agents,

celui qui aura communiqué un secret de fabrication ou d'affaires à un gouvernement, à une autorité, à un parti étrangers, *à un organisme semblable de l'étranger*, ou à leurs agents,

sera puni de l'emprisonnement ou, dans les cas graves, de la réclusion.

…

Art. 5.

Les actes exécutés à l'étranger tombent sous le coup du présent arrêté ; le service de renseignements militaires au préjudice d'Etats étrangers n'est toutefois punissable que s'il a causé un tort à des ressortissants suisses ou à des personnes habitant la Suisse.

Art. 6.

Les dispositions générales, ainsi que les art. 69 à 72 du code pénal fédéral du 4 février 1853 sont applicables.

Les étrangers pourront être frappés de bannissement.

7.10.15 Extraits du CPS de 1937

Source : *Feuille fédérale*, « Code pénal suisse (Du 21 décembre 1937.) », 89e année, n° 52, vol. 3, 29 décembre 1937, p. 716-722.

CODE PÉNAL SUISSE
(Du 21 décembre 1937.)

[…]

Art. 4.

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat.

Le présent code est applicable à quiconque, à l'étranger, aura commis un crime ou un délit contre l'Etat (art. 265 à 268, 270, 271), se sera rendu coupable d'espionnage (art. 272 à 274) ou du délit prévu à l'article 275 (groupements illicites), ou aura porté atteinte à la sécurité militaire (art. 276 et 277).

Si, à raison de cette infraction, l'auteur a subi, totalement ou partiellement, une peine à l'étranger, le juge suisse imputera la peine subie sur la peine à prononcer.

[…]

TITRE DEUXIEME
CONDITIONS DE LA REPRESSION

Art. 9.

1. Crimes et délits.

Sont réputées crimes les infractions passibles de la réclusion.

Sont réputées délits les infractions passibles de l'emprisonnement comme peine la plus grave.

[…]

Art. 18.

3. Culpabilité. Intention et négligence.

Sauf disposition expresse et contraire de la loi, est seul punissable celui qui commet intentionnellement un crime ou un délit.

Celui-là commet intentionnellement un crime ou un délit, qui le commet avec conscience et volonté.

Celui-là commet un crime ou un délit par négligence, qui, par une imprévoyance coupable, agit sans se rendre compte ou sans tenir compte des conséquences de son acte. L'imprévoyance est coupable quand l'auteur de l'acte n'a pas usé des précautions commandées par les circonstances et par sa situation personnelle.

Art. 19.

Erreur sur les faits.

Celui qui aura agi sous l'influence d'une appréciation erronée des faits sera jugé d'après cette appréciation si elle lui est favorable.

Le délinquant qui pouvait éviter l'erreur en usant des précautions voulues est punissable pour négligence, si la loi réprime son acte comme délit de négligence.

Art. 20.

Erreur de droit.

La peine pourra être atténuée librement par le juge (art. 66) à l'égard de celui qui a commis un crime ou un délit alors qu'il avait des raisons suffisantes de se croire en droit d'agir. Le juge pourra aussi exempter le prévenu de toute peine.

[…]

TITRE TROISIEME
PEINES, MESURES DE SURETE ET AUTRES MESURES
CHAPITRE PREMIER
Les différentes peines et mesures.

Art. 35.

1. Peines privatives de liberté. Réclusion

1. La réclusion est la plus grave des peines privatives de liberté. La durée de la réclusion est d'un an au moins et de vingt ans au plus. Lorsque la loi le prévoit expressément, la réclusion est à vie.

2. La réclusion est subie dans un établissement ou dans une section d'établissement exclusivement affectés à cette destination.

Les condamnés à la réclusion portent un costume spécial et reçoivent l'ordinaire de l'établissement.

Le condamné ne pourra recevoir des visites, écrire ou recevoir des lettres que sous contrôle et dans une mesure restreinte.

Art. 36.

Emprisonnement.

1. La durée de l'emprisonnement est de trois jours au moins et, sauf disposition expresse et contraire de la loi, de trois ans au plus.

2. L'emprisonnement est subi dans un établissement ou dans une section d'établissement exclusivement affectés à cette destination.

Les condamnés à l'emprisonnement portent un costume spécial et reçoivent l'ordinaire de l'établissement. Pendant la période cellulaire, ils peuvent être autorisés à porter leurs vêtements personnels.

Le condamné ne pourra recevoir des visites, écrire ou recevoir des lettres que sous contrôle et dans la mesure compatible avec l'ordre de l'établissement.

[…]

TITRE TREIZIÈME
CRIMES OU DELITS CONTRE L'ETAT ET LA DÉFENSE NATIONALE

[…]

Art. 271.

Actes exécutés sans droit pour un Etat étranger

Celui qui, sans y être autorisé, aura procédé sur le territoire suisse pour un Etat étranger à des actes qui relèvent des pouvoirs publics,

celui qui aura favorisé de tels actes,

celui qui, en usant de violence, ruse ou menace, aura entraîné une personne à l'étranger pour la livrer à une autorité, à un parti ou à un autre organisme semblable de l'étranger, ou pour mettre sa vie ou son intégrité corporelle en danger,

celui qui aura préparé un tel enlèvement,

sera puni de l'emprisonnement. Dans les cas graves, le juge prononcera la réclusion.

Art. 272.

2. Espionnage. Service de renseignements politiques.

1. Celui qui, dans l'intérêt d'une autorité, d'un parti ou d'un autre organisme semblable de l'étranger, et au préjudice de la Suisse ou de ses ressortissants ou habitants, aura recueilli des renseignements relatifs à l'activité politique de personnes ou d'associations politiques, ou aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui pour un tel service ou favorisé de tels agissements,

sera puni de l'emprisonnement.

2. Dans les cas graves, le juge prononcera la réclusion. Sera en particulier considéré comme grave le fait d'avoir incité à des actes propres à compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération ou d'avoir donné de fausses informations de cette nature.

Art. 273.

Service de renseignements économiques dans l'intérêt de l'étranger.

Celui qui aura cherché à découvrir un secret de fabrication ou d'affaires pour le rendre accessible à un organisme officiel ou privé étranger, ou à une entreprise privée étrangère, ou à leurs agents,

celui qui aura rendu accessible un secret de fabrication ou d'affaires à un organisme officiel ou privé étranger, ou à une entreprise privée étrangère, ou à leurs agents,

sera puni de l'emprisonnement ou, dans les cas graves, de la réclusion. Le juge pourra en outre prononcer l'amende.

Art. 274.

Service de renseignements militaires.

1. Celui qui aura recueilli des renseignements militaires dans l'intérêt de l'étranger et au préjudice de la Suisse ou aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui pour un tel service ou favorisé de tels agissements,

sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

2. La correspondance et le matériel seront confisqués.

[…]

TITRE SEIZIEME
CRIMES OU DELITS DE NATURE A COMPROMETTRE LES RELATIONS AVEC L'ETRANGER

[…]

Art. 300.

Actes d'hostilité contre un belligérant ou des troupes étrangères.

Celui qui, du territoire neutre de la Suisse, aura entrepris ou favorisé des actes d'hostilité contre un belligérant,

celui qui se sera livré à des actes d'hostilité contre des troupes étrangères admises en Suisse,

sera puni de la réclusion ou de l'emprisonnement.

Art. 301.

Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger.

1. Celui qui, sur territoire suisse, aura recueilli des renseignements militaires pour un Etat étranger au préjudice d'un autre Etat étranger ou aura organisé un tel service,

celui qui aura engagé autrui dans un tel service ou favorisé de tels agissements,

sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

2. La correspondance et le matériel seront confisqués.

Art. 302.

Poursuite.

Les crimes et les délits prévus au présent titre ne seront poursuivis que sur décision du Conseil fédéral.

Dans les cas prévus aux articles 296 et 297, 1er alinéa, le Conseil fédéral n'ordonnera la poursuite qu'à la requête du gouvernement de l'Etat étranger et s'il tient la réciprocité pour assurée. En temps de service actif, il pourra ordonner la poursuite même en l'absence de toute requête du gouvernement de l'Etat étranger et même si la réciprocité n'est pas assurée.

Dans les cas prévus aux articles 296 et 297 l'action pénale se prescrit par un an.

[…]

TITRE DIX-NEUVIEME
CONTRAVENTIONS A DES DISPOSITIONS DU DROIT FÉDÉRAL

[…]

Art. 329.

Violation de secrets militaires.

1. Celui qui, d'une manière illicite,

aura pénétré dans un établissement ou dans tout autre lieu dont l'accès est interdit par l'autorité militaire,

ou aura pris des relevés d'établissements militaires ou d'objets intéressant la défense nationale, ou aura reproduit ou publié de tels relevés,

sera puni des arrêts ou de l'amende.

2. La tentative et la complicité sont punissables.

7.11 Les rapports de *Raoul*

Bernard Petit est né le 23 octobre 1921 dans la Meuse et est domicilié, durant la guerre, à Vandœuvre-lès-Nancy. Il entre dans le réseau *Confrérie Notre Dame* en décembre 1941 sous le nom de guerre de *Raoul*. Il arrêté le 13 janvier 1943, emprisonné à la citadelle de Besançon, puis à Fresnes, et enfin à Romainville, avant d'être déporté à Buchenwald. Il est rapatrié le 10 mai 1945. Il est reconnu comme agent P2 lors de la liquidation du réseau. Une série de ses rapports est conservée au MRB. L'exemple de deux pages présenté ici est daté du 4 février 1942 et expose les observations de l'agent à Pontarlier. D'autres ont trait à Besançon, Dole et Belfort[39].

[39] MRB, 42 FC. A propos de B. Petit, voir également l'*annuaire* sur le site internet du réseau (www.cnd-castille.fr).

CR 41.109.01

RAOUL.

Bât 4 /2/1942

PONTARLIER.

Ai visité la personne à qui l'on avait fait passer ce Message "Hilair on pense à vous " . Toujours décidée à travailler pour nous ; Attend des directives et des ordres plus succincts .

D'apres ce correspondant :

La division N.5. embarque pour la Russie .

Cette division était arrivée en repos , venant de Russie au commencement du mois de novembre dernier . cette division aux dires des soldats avait combattu dans la region de Viasma , et avit été fort éprouvée .

Le moral des soldats est deplorable , on craint même qu'ils se rebellent à l'embarquement .

L'embarquement qui a commencé dansla nuit du 3 au 4 doit se poursuivre pendant une semaine . D'ailleurs la gare a prevenu les civils qu'aucune expedition ne pourrait etre faite par chemin de fer avnt au moins IO jours.

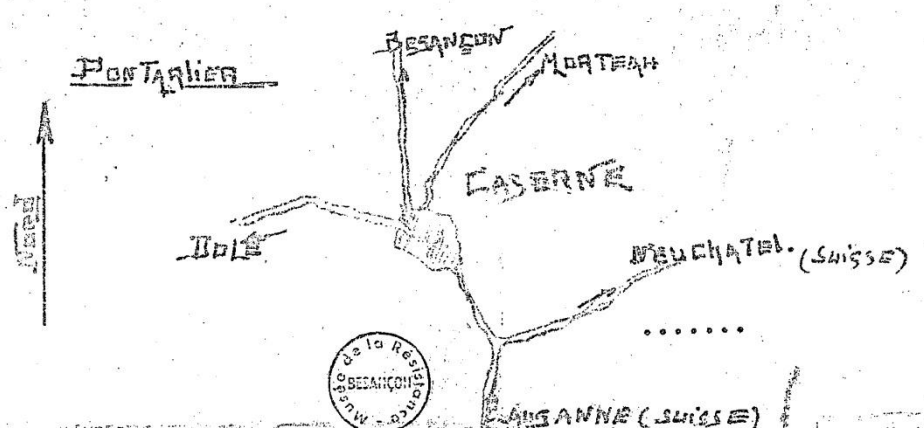
Personnellement .

Une tempete de neige recouvrait la plaque portant le nom de la caserne dont je vous situe l'emplacement sur le petit plan au bas de cette feuille .

Elle est occupée par des soldats conduisant des voitures au totem : ✠

Il en est de meme des plaques matricules des voitures, la neige les recouvrant ne permettaient pas de distinguer mes numéros . Sur une centaine de voitures automobiles portant totem : (le totem était visible)
je n'ai pu relever que les numeros suivants :

.WH. I005360 . totem: ✠
.WH. I005350 . " "
.WH. I005357. " "
.WH. I005460 . " "
.WH. 722625 . totem: ✠ signe dist: ⊱⊰



N.° A

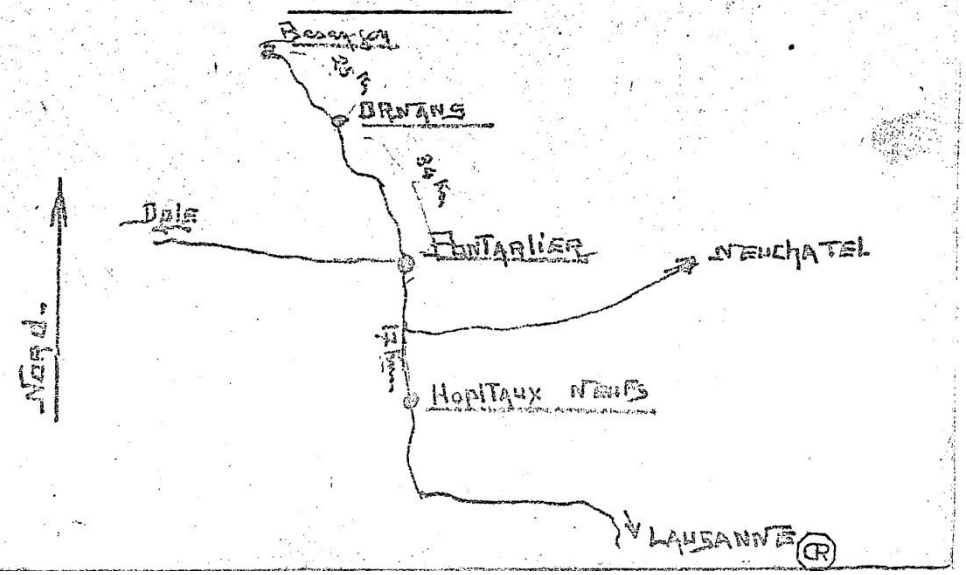
RAOUL.

On rencontre en ville beaucoup de traineaux hippomobiles portant le totem : ✠ peint en noir ou bleu .
Ces traineaux qui ont été fabriqués dans la region embarquent en meme temps que les militaires .
J'ai remarqué en outre que tous les soldats avaient une bande d'étoffe cachant le numero qu'ils avaient à la patte d'épaule . Il en est de meme pour les officiers .
D'ailleurs cette particularité fut remarquée par notre correspondant qui m'assura que ces soldats qui cachent leurs numeros sont ceux qui partent pour la Russie .
En ville on ne rencontre que des soldats
d'Infenterie .
d'Artillerie .
du service de santé .

J4ai appris en outre que le bureau d'un general ~~porte~~ dont la voiture portait totem : ✠
qui s'était établi à "Hopitaux Neufs " (le petit plan du bas de la page vous montrera exactement l'emplacement de ce petit borg) ; était parti le 30/I/1942.

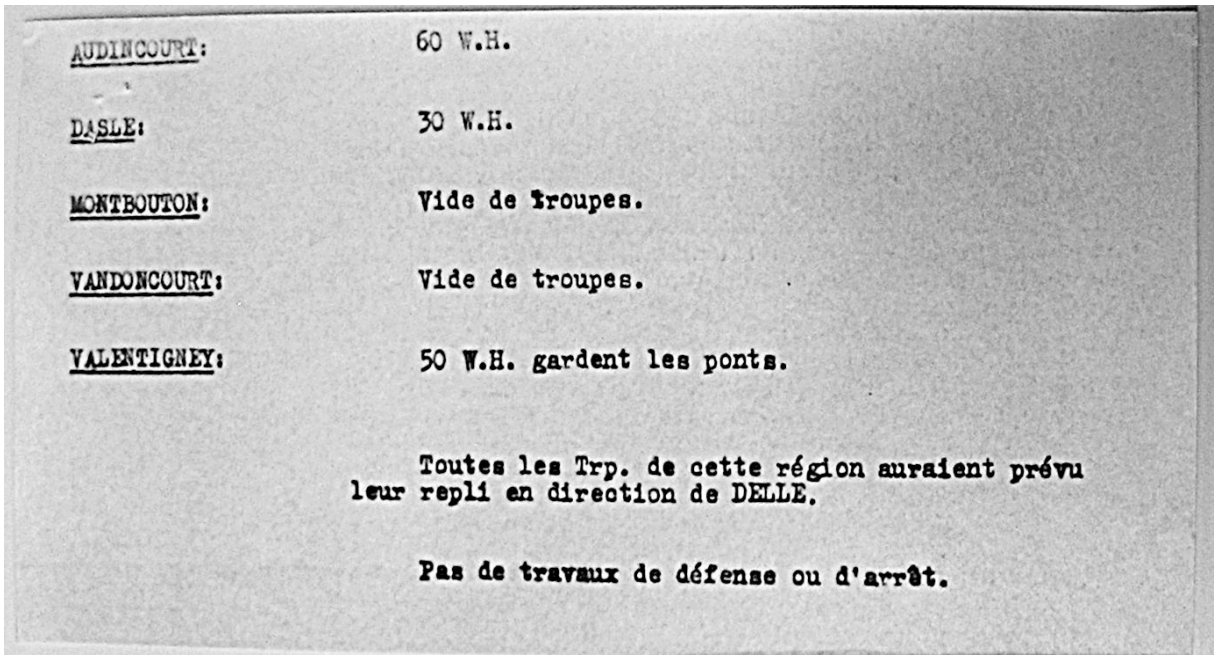
EN passant à"Ornans" (voir plan ci-dessous) qu'il y avait des soldats en cantonnement ; ces militaires ont des voitures automobiles et hippomobiles portant totem : ✠

Important : Notre correspondant qui à deja reçu le message indiqué en premiere page attend le suivant " LOU ROY entendu " Par la radio de 7hI/4 heure de la France occupée . Si possible le prevenir d'avance du jour .



7.12 Rapports de renseignement de 1944 saisis dans le cadre de l'affaire Quartier-la-Tente et consorts

Les deux rapports ci-dessous, l'un très court, non daté, le second plus long, daté du 15 octobre 1944, ont été saisis lors de la perquisition opérée au domicile de Jacques Weil le 18 octobre 1944. La source est inconnue. Ils sont conservés aux AF, cote E27/10981 vol. 2, sous la forme de photocopies. Le dossier comprend d'autres rapports, originaux ou photocopies, dactylographiés ou manuscrits, établis sur le même modèle.



AUDINCOURT: 60 W.H.

DASLE: 30 W.H.

MONTBOUTON: Vide de troupes.

VANDONCOURT: Vide de troupes.

VALENTIGNEY: 50 W.H. gardent les ponts.

Toutes les Trp. de cette région auraient prévu leur repli en direction de DELLE.

Pas de travaux de défense ou d'arrêt.

Le 15.10.44.

14.10.44.

L'E.M. du Colonel de Von Oppen est encore au Châtesu Marti et s'installe pour l'hiver selon les paroles mêmes du Colonel, rapportées par le fils Marti. Ce Colonel commande 1 Div.inf. revenue de Toulon, qui a été complètement rééquipée à Belfort et qui se trouve actuellement dans la région d'Héricourt. L'E.M. se compose d'environ 15 Of. et 5-600 Hom. qui logent à Vieux-Charmont.

Le Colonel Von Oppen reçoit des ordres d'un Général qui doit se trouver entre Belfort et Vieux-Charmont. Tous les jours, ce Général vient au Châtesu Marti.

Le 12.10.44., les abattoirs de Belfort ont distribué 80.000 rations de viande.

Des pointes américaines ont été signalées ces derniers jours jusqu'à Sainte-Marie, St.Julien entre Montbéliard et Arcey. Ce dernier village a été évacué.

Nos. de FELDPOST à Belfort au 12.10.44.:

56245 A - 02244/6 - 42708 - 09090 - 41604 - 59498 - 42570 B - 46878 C - 01239 C - L 27304 - 24227 - 05874 V - 41050 A.

Trétudans: 1 Cp.inf.hippo.

St.Germain-le-Châtelet:
Environ 150 Hom. Inf.

ETUEFFONT-Haut: 150 Hom. inf.mont. -
Du 8 au 10.10.44., sont venus de Couthenans à Etueffont, près de 2.000 Hom., qui sont repartis le 10.10.44. en direction inconnue.

Rougemont-le-Château:
150 "SS" très jeunes, n'ayant jamais combattu, sont arrivés le 2.10.44..
Le 10.10.44., arrivée de 200 O.T.
200 O.T.

Offemont: E.M. Gr.art. Gröte - Cp. Wolf.

Roppe: Tankstelle.

Belfort: Les Of. suivants ont couché au Tonneau d'Or dans la nuit du 6.10.44.:
Oberfeldwebel: THOMAS - Major WALLER - Oberorst: IRMICH.

Angeot: 150 Hom. E.C.A. occupés à des travaux - 300 civils allemands creusent fosse anti-chars.

Argiésans: Eléments blindés au nombre d'une cinquantaine.

Bavilliers: 50 Hom. Art.div.

Bermont: 1 Cp.inf. - 150 Hom. armés de Mitr.

Boron: Pas de Trp.

Bourogne: 50 O.T.

Brebotte:	60 Hom. inf.
Bretagne:	Pas de Trp.
Brévilliers:	Environ 200 R.A.D. 4/261 et une centaine éléments blindés chars.
Bussurel:	Rien - D.C.A. partie le 9.10.44.
Charmois:	Pas de Trp.
Chèvremont:	Eléments motorisés, une cinquantaine de camions, viennent de Silésie.
Cravanche:	Pas de Trp.
Cunelières:	Pas de Trp., Cosaques partis le 10.10.44. pour Delle.
Delle:	Environ 1.000 Hom. Inf. et divers.
Echêne-Autrage:	Pas de Trp.
[illegible]henans:	4 Cp.mitr.
Eguenigne:	Eléments motorisés, avec une dizaine de camions.
Essert:	993 Art. parti pour Grosmagny et Etueffont-Haut.
Fontaine:	300 Russes Inf., Art. - 300 Hom. chars.
Poussemagne:	Parcs de réparation de chars, bâtiment situé au N.E. de la tuilerie.
Frahier:	1 Cp. Cosaques.
Frais:	1 Cp. D.C.A.
Grandvillars:	50 Feldgendarmes, venus de Morvillars où ils ont été bombardés.
Grosmagny:	Pas de Trp.
Lariçourt:	Semble vide de Trp.
Joncherey:	Pas de Trp.
Lacollonge:	50 Hom. Inf. marine.
Larivière:	1 Sct. pionniers.
Menoncourt:	50 Hom. éléments motorisés.
Meroux:	1 Bttr. D.C.A.
Nommay:	Feldgendarmes.
Romagny:	Pionniers et Inf. de Mont.
Roppe:	500 Hom. Inf. au fort.
Urcerey:	250 Hom. de 16 à 18 ans, s'entraînant au maniement d'armes.
Vauthiermont:	Pas de Trp.
Vétrigne:	Pas de Trp.

7.13 Extrait du récit de Philippe Savy

Extraits du procès-verbal d'audition de Philippe Savy du 5 février 1944 à Neuchâtel, AF E27/10906.

P. Savy raconte son évasion et la soirée de l'exécution de R. Comte.

[...]

Je suis entré en Suisse le mardi 1.2.44, vers 06*[h]*30. J'ai passé par la Ronde et je me suis immédiatement annoncé au poste suisse de La Ronde ; je précise que j'ai même dû réveiller les douaniers. Je précise aussi que je suis entré clandestinement.

[...]

J'explique que la veille, le lundi 31.1.44, à 10*[h]*30, j'ai été arrêté dans le café "A l'Etoile d'or", à Pontarlier. Ce matin-là, je me suis aperçu que mon domicile était surveillé par un officier allemand en civil. C'est alors que j'ai pensé que j'étais surveillé. Je suis sorti de chez moi, pour aller voir ce qu'il se passait. J'avais un pressentiment que j'allais être arrêté. De fait, je suis entré non au café, mais dans la cuisine de l'établissement. Là, je me suis trouvé en face de trois allemands et un inconnu. Je précise que deux de ceux-ci étaient des officiers allemands en civil, tandis que le 3ème doit être un homme de la Gestapo ; les deux premiers parlaient bien le français, en rev*[an]*che, le 3ème ne parle pas notre langue. Quant à l'inconnu, il était déjà en état d'arrestation au moment de mon arrivée ; il a pu me dire qu'il était français, qu'il venait de Paris et qu'il était agent d'assurance. Mais par contre je n'ai pas pu savoir son nom, ni le motif de son arrestation. Je ne sais vraiment pas ce que les allemands reprochaient à cet inconnu.

Nous avons été amenés à la Kommandatur de Pontarlier et incarcérés dans un même local, où nous étions surveillés très étroitement par un gardien armé. C'est ainsi que nous n'avons pu échanger aucun mot.

Vers 14*[h]*30, nous avons été conduits à mon domicile, soit l'inconnu et moi. Je présume que les allemands supposaient que nous étions de connivence, sinon je ne comprendrais pas la raison pour laquelle il a également été amené chez moi. Je précise qu'un seul homme nous accompagnait, c'était un officier allemand, en civil, que je connaissais de vue. Il nous a avisés qu'au moindre geste il tirait. A notre arrivée, ma femme n'était pas là. De suite après, alors que nous étions à la cuisine, l'allemand discutait avec l'inconnu en lui disant qu'il était informé de son arrivée à Pontarlier depuis quelques jours. Ma femme est rentrée sur ces entrefaites, elle m'a dit textuellement : "Tu as quelqu'un" ; je lui ai répondu "Oui", sans lui dire qui était avec moi. Elle m'a alors dit : "Je vais chez Marie-Louise, viens fermer la porte". Je précise que c'est depuis le magasin de coiffure que ma femme m'a tenu ces propos ; la cuisine est derrière le magasin. J'ajoute que ma femme n'est pas venue à la cuisine et que l'allemand ne l'a pas vue ; il l'a simplement entendue. J'ai suivi ma femme qui sortait par la porte du magasin et donne sur la rue. J'ai profité de ce court instant de manque de surveillance pour m'enfuir. J'ai juste eu le temps de dire à ma femme : "Viens vite derrière l'usine à gaz, j'ai quelque chose à te dire". Je suis parti en courant et me suis rendu au lieu de rendez-vous qui venait d'être fixé et ma femme m'a rejoint de suite après. Je lui ai expliqué très rapidement que j'étais arrêté par les Allemands et j'ai ajouté que je voulais attendre le soir pour me rendre chez mon cousin, Fernand POURCELOT, employé à la gare du P.L.M., à Pontarlier. Je lui disais d'y venir également, si cela lui était possible. Je ne lui ai pas fait d'autres recommandations. Je me suis caché dans une carrière de 15*[h]*00 jusqu'à la nuit ; je précise que c'est une carrière désaffectée qui se trouve sur l'ancienne route du Doubs.

Le soir, je me suis réfugié chez ce cousin. Il avait déjà eu la visite de ma femme, laquelle lui a dit que les Allemands lui avait imparti un délai *[d]*'un quart d'heure pour que je me rende. Mon cousin m'a conseillé de ne pas rester chez lui et, après avoir pris un casse-croûte chez lui, je suis parti à la ferme de la Malmaison, qui n'est pas très loin de la frontière suisse. Je me suis annoncé au fermier que je connais depuis longtemps pour m'avoir facilité le passage clandestin pour Suisse, alors que je "travaillais" pour le S.R. suisse. Il a bien voulu m'héberger et, à 03*[h]*45, j'ai quitté les lieux, pour venir en Suisse. Je déclare ici que j'ai avoué au fermier que j'étais traqué par les Allemands.

J'ai donc réussi de passer la frontière, sans anicroche. Je relève que je connaissais parfaitement la région pour y avoir passé 50 fois environ, soit pendant que j'étais au service du S.R.A..

Ainsi que je l'ai déclaré au début de mon interrogatoire, je me suis annoncé de suite à la douane suisse, poste de La Ronde. J'ai été reçu par le chef de poste, *[caporal]* AMMETTER. Je lui ai expliqué les péripéties de mon voyage et le motif de mon entrée en Suisse. J'ai été remis en mains de la Gendarmerie neuchâteloise, aux Verrières, où j'ai été interrogé par le chef de poste, l'app*[oin]*té BARDET. De là, j'ai été conduit aux prisons de Neuchâtel.

[...]

J'explique que lors d'une entrevue, en août ou sept. 1943, entre le *[sergent]* MORET, GOUX Georges, COMTE René et moi-même, au Buffet de la gare des Verrières, le Sgt. MORET nous a dit qu'il n'y avait pas de renseignements à obtenir, mais par contre il nous a exposé qu'il y avait quinze hommes à "passer" en France et que si nous pourrions faire le nécessaire nous toucherions chacun cinq mille francs français par homme, soit

vingt-cinq mille francs pour chacun de nous. Mais GOUX a voulu avoir des précisions à ce sujet et il a appelé le Sgt. MORET à part, afin de mieux pouvoir discuter. Je n'ai pas entendu la conversation car je me tenais à la cuisine du Buffet de la gare. Peu après, GOUX m'a rapporté que ces gens à passer étaient des gaullistes et des anglais. Je me souviens que le Sgt. MORET nous a dit que ces personnes devaient avoir atterri dans la contrée en parachutes et qu'ils désiraient entrer en France. Nous avons tous été d'accord. COMTE a demandé à passer le premier. Je précise que c'est au Buffet de la gare que le Sgt MORET et COMTE ont pris congé de nous, vers 20*[h]*00, en disant qu'ils se rendaient sur place, soit à La Ronde, où devaient se trouver les personnages en question. De mon côté, je suis resté au café, avec GOUX. Aux env. de 23*[h]*00, le Sgt. MORET est revenu seul. Il nous a demandé de l'accompagner à La Ronde et nous l'avons suivi.

J'ai omis de vous dire que nous avions convenu que nous nous chargerions chacun de faire "passer" chacun cinq personnes et que celles-ci nous remettrait chacune cinq mille frs. Le Sgt. MORET ne s'occupait pas autrement du mode de paiement. Nous avions aussi convenu que nous irions en trois échelons, à 2 ou 3 heures d'intervalle et que nous n'emprunterions pas tous le même chemin.

Je suis donc monté à La Ronde, vers 23*[h]*00, avec le Sgt. MORET et mon camarade GOUX. Sur ordre du Sgt. M., GOUX est resté assis sur les escaliers du bâtiment du poste de douane, tandis que je montais avec le Sgt. M. en direction des Alliés, à une demi*[-]*heure du poste de La Ronde. Nous avons pénétré sur territoire français et nous nous sommes assis sur un mur. Là, nous avons attendu pendant une bonne heure ; je précise que nous étions à 100 m. sur France. Comme personne ne venait, nous avons perdu patience et nous descendus au poste de La Ronde, où nous avons retrouvé GOUX. Nous avons discuté quelques instants et nous nous sommes demand*[é]* si COMTE n'était peut-être pas parti avec les quinze personnes. D'après les dires du Sgt MORET, COMTE avait trouvé les intéressés et avait passé la frontière avec eux, mais il n'a pas précisé s'il les avait vus ou pas. Du reste, ce sergent n'a en aucun moment été précis. J'ajoute qu'il avait bu un verre de trop et qu'il n'était plus absolument de sang-froid. Au cours de ces conversations, le Sgt MORET nous a dit qu'il avait discuté tout l'après-midi avec ces personnes ; il a même dit qu'il avait été jusqu'au ruisseau des Etraches, mais je n'ai pas cru cela car je connais parfaitement la région et je sais qu'il est impossible d'y aller en plein jour sans se faire repérer par les Allemands.

Vers 04*[h]*00, le Sgt. M. est parti sur les Verrières, après nous avoir conseillé de rentrer chez nous. Mais à peine engagés dans le bois, nous avons réalisé qu'il était trop tard pour voyager et c'est ainsi que nous nous sommes réfugiés dans la ferme à côté du poste de La Ronde. Nous avons couché dans le foin. Le matin, vers 10*[h]*00, nous sommes retournés au poste de La Ronde, d'où nous avons téléphoné au Sgt MORET. Je précise que c'est GOUX qui l'a appelé. Ce sous-of*[ficier]* nous a dit de retourner aux Verrières, au Buffet de la gare, où nous pouvions nous restaurer à ses frais. C'est ce que nous avons fait. Nous avons passé le reste de la journée avec lui. Vers 17*[h]*00, nous l'avons quitté et nous sommes allés au poste de La Ronde et cette fois nous avons passé.

Nous avons naturellement reparlé des personnes que nous avions à "passer" et nous cherchions des explications. L'hypothèse la plus prédominante était celle-ci : vu le mauvais temps, les 15 personnages devaient avoir passé avec COMTE. Nous avons émis ces suppositions en présence du Sgt MORET, lequel les trouvait plausibles. Ce jour-là, il était de sang-froid. Il n'avait plus l'air de s'intéresser à COMTE et à ses compagnons à "passer". Il répondait d'une manière évasi*[v]*e aux questions que nous lui posions à ce sujet. Par contre, nous n'avons rien remarqué d'anormal dans son attitude.

Je dois expliquer que la veille, soit le soir du départ de COMTE, ce dernier aurait dû normalement rencontrer deux agents du S.R. suisse, qui venaient en Suisse. L'un d'eux s'appelle THEVENON Roger, de nationalité suisse, 25 ans env., dom. à Besançon, tandis que je ne sais pas le nom de ce second agent. Je crois me souvenir maintenant qu'il s'agit d'un nommé MOREL, mais je ne suis pas affirmatif ; je ne sais pas s'il est Suisse ou Français et j'ignore également son domicile. Je précise que nous n'avons appris le passage de ces deux agents que le lendemain, soit en les voyant au Buffet de la gare des Verrières. Je connaissais déjà THEVENON comme étant collaborateur du S.R. et c'est en discutant avec eux que nous avons été quelque peu surpris de constater qu'ils ne se soient pas rencontrés. Je tiens toutefois à préciser que COMTE n'avait éga*[le]*ment pas connaissance de la venue en Suisse de THEVENON et de son camarade et que ceux-ci ignoraient aussi le voyage de COMTE. Ces deux derniers nous ont dit qu'ils n'avaient rien remarqué ni entendu quoi que ce soit. En comparant l'heure de leur arrivée en Suisse et celle du départ de COMTE, nous avons conclu qu'ils auraient dû normalement se rencontrer, car nous utilisons toujours le même chemin. Nous avions des repaires en forêt et en plaine. J'admets toutefois qu'il n'est pas exclu que THEVENON et son compagnon n'aient pas pris un autre chemin ; nous ne les avons pas questionnés d'une manière plus précise à ce sujet. Je ne me souviens pas si le Sgt MORET était présent lorsque nous avons parlé du trajet suivi. Nous n'étions pas autrement inquiets car je répète que nous pensions que COMTE pouvait être parti avec les quinze hommes que nous devions escorter.

En rentrant en France, nous nous sommes arrêtés à la ferme de la Malmaison, GOUX et moi-même, où nous savions que COMTE avait entreposé sa bicyclette. Le fermier nous a déclaré qu'il ne l'avait pas revu, nous avons retrouvé sa bicy*[cl]*ette. GOUX l'a prise pour continuer sa route et rentrer chez lui, alors que je rentrais à pied.

Par la suite, ou plutôt le même jour, je me suis renseigné sur le sort de COMTE, parce que cela m'intéressait ; je voulais aussi savoir si toutes les personnes avaient passé. Sa mère et sa femme m'ont répondu qu'elles ne l'avaient pas revu depuis notre expédition. Je précise que COMTE habite Besançon, mais que j'ai rencontré sa mère et sa sœur à Pontarlier. Comme j'étais resté sans nouvelles de COMTE je me suis posé la question de savoir s'il n'avait pas été abattu par l'une ou l'autre des personnes qu'il devait escorter, afin de ne pas avoir à lui remettre l'argent promis. En effet, le Sgt MORET nous avait dit que les intéressés étaient armés.

Nous avons été de plus en plus inquiets, mais nous n'avons fait aucune recherche. Environ 3 semaines à un mois après, soit à fin septembre ou octobre 1943, GOUX et moi-même sommes revenus en Suisse, en passant par La Ronde, sans manquer de nous présenter au poste de douane suisse. Nous sommes allés aux Verrières, pour téléphoner au bureau du Lt. ANDRE. Le Sgt MORET est alors monté et nous lui avons demandé des explications au sujet de l'expédition projetée lors de notre dernier passage. Mais ses réponses ont été très ambiguës et nous en avons déduit qu'il n'en savait pas davantage que nous ou que s'il savait quelque chose il ne voulait rien dire. Nous n'avons pas autrement insisté et il n'y a pas eu échange de mots malheureux ; nous nous sommes quittes en bons termes. Le Sgt. MORET nous a payé le repas et nous a donné du tabac ; je ne puis préciser si nous avons passé la nuit aux Verrières. Je précise que je m'étais renseigné à bonne source et que je savais ainsi que COMTE n'avait pas été arrêté. La seule solution qui nous paraissait plausible c'était celle qui laissait croire que COMTE avait été tué peu après son passage sur France. Nous sommes ensuite rentrés.
Entre-temps, j'ai appris que COMTE, ou plutôt que son corps avait été retrouvé à 200 m. de la frontière, sur sol français. C'est par le brigadier de police que j'ai appris cette nouvelle. C'est en octobre que j'ai appris la chose.

Je crois me souvenir à présent que c'est le 13.8.43 que je suis allé en Suisse avec GOUX et COMTE.

A mon tour, j'ai prévenu GOUX. Je lui ai également fait part du résultat de l'autopsie, selon laquelle le docteur n'a pu se prononcer d'une manière catégorique. C'est par sa mère et sa femme que j'ai appris qu'il portait des symptômes de coups avec instrument contondant, sur la tête ; son corps portait aussi un trou sur la poitrine. Mais vu son état de putréfaction déjà très avancé il n'a pas pu être fait d'autres constatations utiles.

Là-dessus, nous avons décidé de retourner en Suisse, pour rapporter ce que nous avions appris. Nous avons pris le même chemin et nous nous sommes annoncés à la douane de La Ronde. Et nous avons pu atteindre le Sgt. MORET qui est monté aux Verrières. Nous avons dit tout ce que nous savions, sans manquer de relever que CHARMOILLES Pierre, beau-frère de GOUX, avait été fusillé par les Allemands. Le Sgt MORET ne paraît pas avoir eu de réaction ; je n'ai pu remarquer s'il en était déjà au courant. En tout cas, il n'a pas fait de remarques spéciales, si ce n'est qu'il a dit que dame COMTE ne méritait pas grande compassion parce qu'elle "marchait" avec les Allemands. J'ai été surpris d'entendre de pareils propos sur cette femme car je la tenais pour sérieuse et, à cette époque, je ne la croyais pas capable d'avoir des relations avec les Allemands. Je dois dire que par la suite j'ai changé d'avis.

Comme je viens de vous le déclarer, le Sgt MORET n'a pas eu de réaction en apprenant la mort de COMTE. Cette visite date du début de décembre 1943 ; nous sommes restés 2 jours aux Verrières. Mais nous ne sommes restés qu'un après-midi avec le Sgt M., ainsi que la matinée du jour suivant. A cette occasion, il nous a recommandé de ne pas revenir pendant qu'il y avait de la neige. Nous ne l'avons pas revu depuis, et je ne suis revenu en Suisse que le 1.2.44.

A part le Sgt MORET, je n'ai discuté avec personne du cas COMTE. Mais par contre, j'en ai parlé en France, chez moi, avec un nommé SCHILT René, 30 ans env., d'ori*[gi]*ne suisse et français par option, ouvrier d'usine à Pontarlier, établissements Dubied. Ce SCHILT a également discuté avec GOUX. Il m'a dit qu'il était plus ou moins au courant de l'affaire et qu'il avait appris que COMTE avait été abattu par un membre de la "Résistance" ; il m'a dit qu'il n'avait pas d'autres détails plus précis. SCHILT m'a déclaré qu'il était lui-même de la "Résistance" et que c'est au sein de cette organisation qu'il avait obtenu ce renseignement. Je ne suis pas considéré comme étant de la "Résistance" et, au fait, je n'en fait réellement pas partie ; GOUX non plus. Je passe pour être un "tiède", car effectivement je n'affiche aucune opinion collaborationniste ni déclaré contre les occupants. Dans mon fort intérieur, je suis contre les Allemands ; mes sentiments de bon français n'ont pas changé. A part le service de service de renseignements auquel je me suis livré au profit du S.R suisse, je ne me suis pas occupé de politique ou d'un autre service de renseignements. Je ne suis mêlé dans aucune affaire de sabotage.

[…]

A mon point de vue, COMTE est un petit gars qui était trop imprudent. En effet, il était notoirement connu à Pontarlier comme étant du S.R. suisse, quoiqu'il habitait Besançon. Lors de ses voyages, pour le S.R., il emmenait sa femme avec lui et chacun savait qu'il n'avait aucune occupation bien définie. Il a certainement été dénoncé aux gens de la Résistance ou éventuellement à un agent du S.R. suisse. Je serais fort étonné d'apprendre qu'il ait été de la "Collaboration" ; je ne le croirais que très difficilement. Quant à l'hypothèse d'un crime d'un agent du S.R. suisse, je la tiendrai*[s]* pour très plausible. Je répète que COMTE était imprudent, qu'il aimait se vanter de son activité et qu'il manquait de finesse.

D.10 Comment comprendriez-vous qu'un agent qui travaille pour le S.R suisse ait intérêt à supprimer COMTE ?

R.10 Parce que précisément il parlait trop et connaissait d'autres agents qui travaillaient pour le même service. J'adresse ici un reproche au S.R. suisse de nous laisser trop en contact les uns des autres. C'est ainsi que COMTE connaissait notamment GOUX, CHARMOILLES, THEVENON, celui que j'appelle MOREL, les deux frères MOUGET, ainsi que d'autres personnages travaillant pour le même service mais dans d'autres secteurs. Je tiens à relever que s'il connaissait ces derniers c'est rapport à sa grande indiscrétion.

D.11Verriez-vous qui, parmi les susnommés, serait capable d'un tel acte ?

R.11 Non, je ne saurais porter mes soupçons plus sur l'un que sur l'autre ; je ne pourrais prononcer aucun nom.

Je fais remarquer que COMTE se servait d'autres personnes pour obtenir ses renseignements. Je tiens aussi à vous dire que lorsqu'un individu est arrêté par les Allemands il est brutalisé et on lui extorque des dénonciations. C'est alors que celui qui subit de telles férocités se dépêche de dire tout ce qu'il sait. Mais je serais surpris que si c'était le cas pour COMTE il ait été tué dans la nuit et dans ces parages. En effet, les Allemands auraient pu le saisir chez lui.

D'autre part, il n'est pas impossible qu'il ait été pris pour un contrebandier et tué par un homme d'une patrouille allemande.

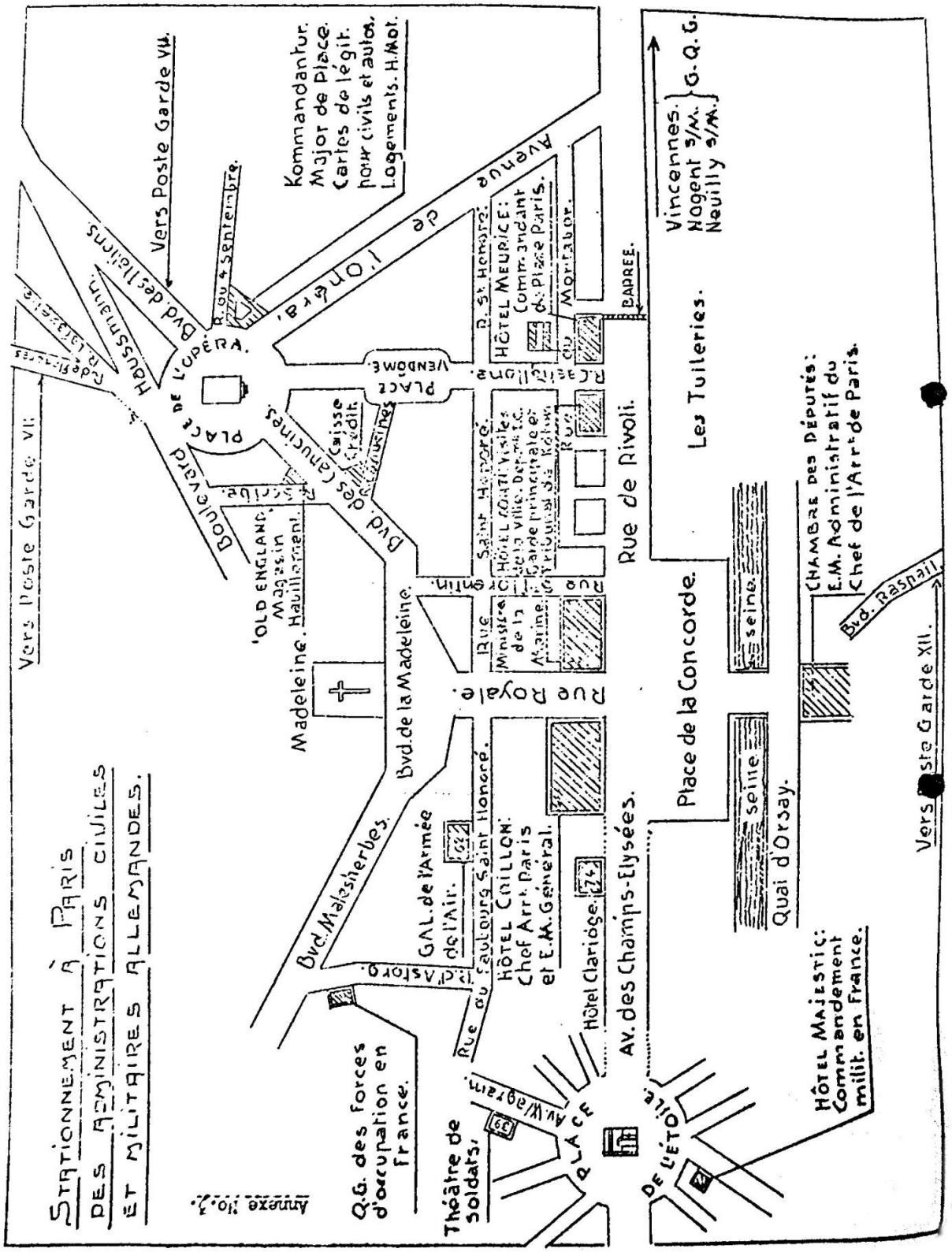
Enfin, je ne me fais pas une idée exacte sur les circonstances du drame. Je tiens encore à dire que j'ai fait ma petite enquête dans les environs, pour savoir si on avait entendu des coups de feu cette nuit-là, mais personne ne parait avoir entendu quoi que ce soit. Je connais effectivement bien des gens dans la contrée et ils se seraient certainement souvenus s'ils avaient entendu le moindre coup de feu. J'ai même demandé aux douaniers suisses, ces derniers ont été catégoriques : ils ont certifié n'avoir rien entendu alors même qu'ils étaient en patrouille, non loin de l'endroit. C'est ce qui me fait croire qu'il n'a pas été tué par un coup de feu. Ce qui renforce mon impression personnelle, c'est le fait que le docteur qui a pratiqué l'autopsie n'a pu se déterminer d'une façon formelle. Ce praticien émettait l'hypothèse que COMTE pouvait être mort d'inanition, ou avoir été assommé par un coup sur la tête ; il excluait la mort par arme à feu, tandis qu'il n'a pu expliquer le trou que COMTE avait à la poitrine, cela peut provenir d'un coup de couteau ou que le corps ait été rongé par les vers.

Je ne crois pas avoir autre chose à dire au sujet de la mort de COMTE.

[...]

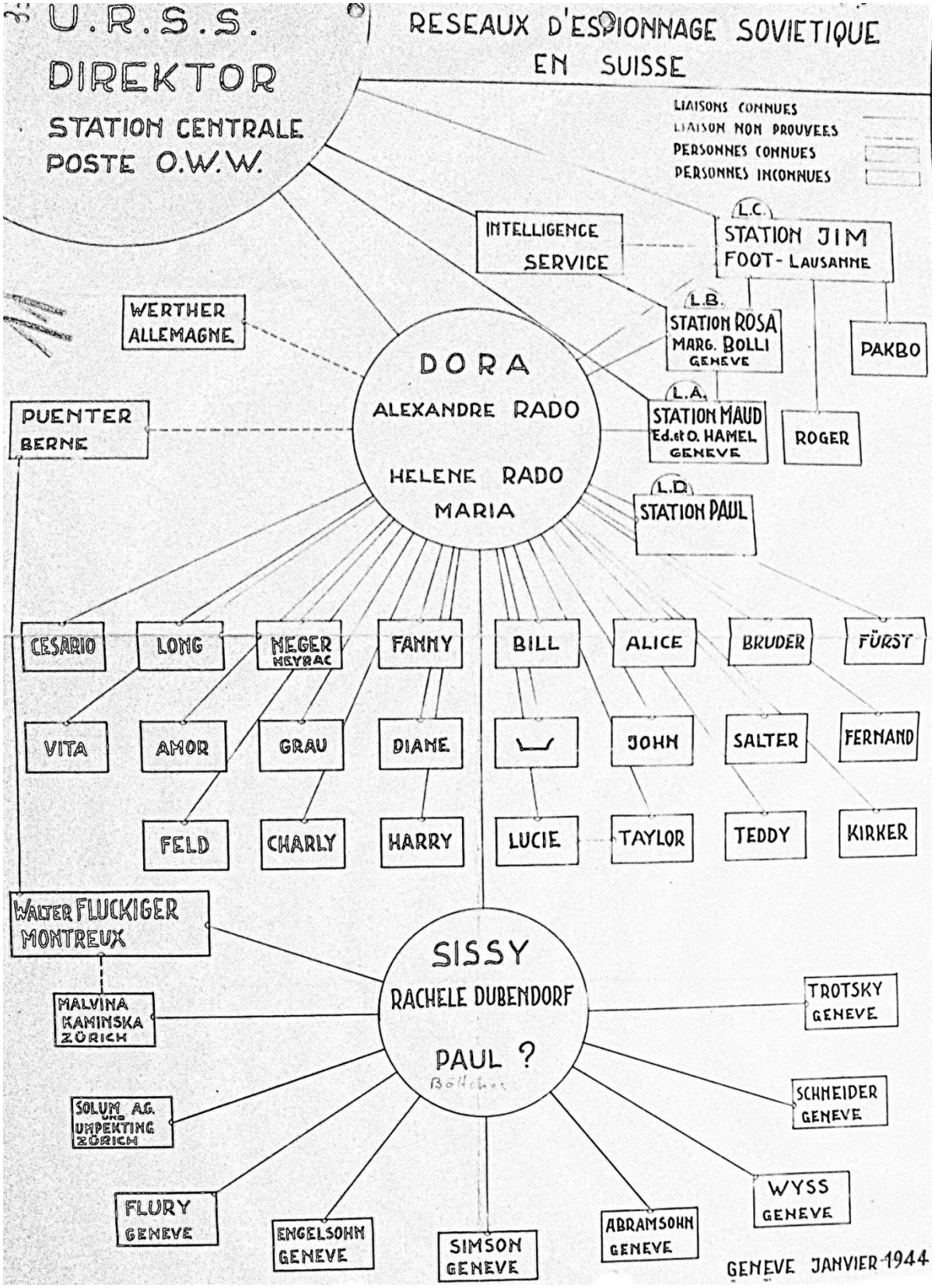
7.14 Stationnement à Paris des administrations civiles et militaires allemandes

Tiré d'AF E27/9965 vol. 11, annexe 3 au *Bulletin de renseignements*, n° 286, mai 1941.



7.15 Schéma du réseau *Dora*

Tiré d'AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944, établi en janvier 1944 en fonction des connaissances du moment.



7.16 Rapport de Frédéric Reymond

Extraits d'un rapport rédigé par *Fred* Reymond du PR de Vallorbe/Yverdon, daté de décembre 1943 et visé par B. Cuénoud le 9 janvier 1944 (Fonds Reymond).

Rapport concernant le cas Fred Reymond du Sentier, au sujet de son arrestation et des accusations et condamnations p*[ou]*r contrebande.

Je, soussigné, reconnaît l'exactitude des faits reprochés ; j'ai en effet fait un trafic de marchandises et fait passer chez moi des personnes n'ayant rien à faire avec le S.R. Je chercherai ici à expliquer mes agissements.
[…]

Ayant été sollicité par un agent du S.R. quelques mois après le début de cette guerre, j'ai accepté après de courtes réflexions, de servir mon pays d'une manière plus complète qu'en ne faisant que mes relèves périodiques.

Je ne l'ai jamais regretté, mais ce que je regrette c'est que l'on soit si peu reconnaissant et peu large d'idée quant à la manière dont il nous faut travailler. Je m'explique : Si aujourd'hui le S.R. est au point et réglé comme du papier à musique, au début il n'en était pas de même. Les ordres que nous avons maintenant n'existaient pas. On avait beaucoup à se débrouiller personnellement et l'initiative était appréciée. Aujourd'hui on me reproche d'être un contrebandier. Il y a 3 ans Mr Barbey-Boissier, mon chef, me disait : Il faut soigner cette réputation là, ce sera une bonne chose pour cacher ce que vous faites, et j'estime que je n'en ai pas abusé. Pour un agent, il ne faut pas croire que l'on peut toujours suivre à la lettre tous les articles de la loi, ceci à conditions que la chose ne soit pas exagérée ou profitable pécuni*[ai]*rement à celui-ci. De ce côté-là j'ai la conscience parfaitement tranquille et c'est pour cel*[a]* que je cherche à me justifier.

A mes débuts donc, il fallait se débrouiller et ce n'était pas chose facile. Pour trouver des agents de l'autre côté de la frontière on se heurtait à une situation très bizarre. Vous savez qu'en ces temps là il existait le service de renseignements des brigades ou même d'unités inférieures. Tout ceci a été aboli par la suite à cause des ab*[us]* qui s'y commettaient. Ce service là trouvait facilement des agents, car c'était les bras chargés de présents, à chaque contact, qu'ils recevaient leurs camarades français. J'ai dû donc lutter contre cet état de chose pour arriver à bien, moi qui n'avait rien ou presque à offrir à mes hommes. Vous devez bien pensez que ce n'est pas avec des beaux mots que l'on peut exiger un travail si difficile et dangereux à des personnes qui n'ont pas même la satisfaction de travailler pour leur pays mais bien pour des étrangers.

Ce qui m'a amené à faire tout ce que l'on me reproche, c'est que le S.R. n'était pas large du tout et si maintenant je suis accusé d'un certain trafic, je peux certifier l'avoir fait d'une manière complètement désintéressée puisque j'estime avoir déboursé de ma poche une somme de 800 à 1000 fr. depuis 3 ans, en frais de tout genre mais uniquement pour accomplir ma tâche. Je n'ai jamais eu de gain mais ceci me permettait d'encourager mes agents et de couvrir partiellement mes frais. Si j'avais voulu, comme on me le reproche également, profiter de mon titre d'agent du S.R. pour garnir mon porte*[-]*mon*[n]*aie, j'aurais facilement pu le faire, car ce n'est pas les propositions qu'on m'a faites, qui ont manqué ; mais j'ai toujours refusé et je le répète que les choses inscrites sur mon dossier, tel tabac effets d'habillements et d'alimentations etc. étaient nécessitées pour la bonne marche de mon service. *[…]*

Au début de mon service il ne nous était pas expressément défendu de porter quelques colis en France, bien au contraire j'ai d*[û]* le faire à plusieurs reprises pour le S.R. qui me remettait un laisse*[z-]*passer avec le colis[40]. On n'exigeait pas non plus mon passage à la douane à chaque traversée, et si j'ai aussi quelques colis inscrits à mon passif, n'ayant pas trait au S.R. c'était des choses de première nécessité pour des personnes dans la misère !

J'insiste d'autre part sur cette couverture du S.R. par de la contrebande et des colis pour la seule et simple raison qu'étant domicilié dans mon secteur de travail depuis ma naissance, et les Allemands ayant également leurs agents chez nous, (j'ai pu le vérifier à plusieurs reprises) j'avais infiniment plus de chances de garder mes coudées franches comme contrebandier que comme agent du S.R. A l'encontre des autres agents je resterai au même domicile après la guerre et c'est en pendant à ma famille que je cherchais à me protéger le plus possible contre les risques du métier.

Malheureusement c'est par un douanier suisse que la population de la région a été mise au courant de ma qualité d'agent du S.R. Celui-ci a pensé bien faire de le dire aux personnes qui lui reprochait de ne pas avoir encore pu me mettre la main dessus. C'est donc ceux qui devaient me protéger qui m'ont gêné et je pense que cel*[a]* vous expliquera le peu d'empressement que j'ai eu pour travailler la main dans la main avec le corps de

[40] Le fonds Reymond contient effectivement plusieurs mots d'A. Rivier accompagnant des colis à passer de Suisse en France pour y être postés à l'attention d'agents. Parmi ceux-ci figure, en juin 1942, J.-P. Teyssier à Paris, qui sera exécuté comme agent-double par la Résistance savoyarde en janvier 1944 (voir le point 3.4).

douane. D'autre part ce n'était pas possible pour moi qui cherchait à garder l'incognito de passer à la douane à toutes mes allées et venues, ce qui aurait été remarqué et commenté par le public. Mr l'app*[oin]*té Gigon l'a toujours bien compris et nous avons toujours été en bons termes et il n'a jamais exigé de me contrôler à chaque voyage. De mon côté je gardais jalousement mon secret et jusqu'au jour de mon arrestation, ni mes plus proches parents, ni mes meilleurs amis ne m'ont jamais entendu parler de S.R.

[…]

On m'avait dit de me débrouiller, je l'ai fait, mais d'une manière correcte et sans exagération puisque j'y ai perdu, mais le S.R. s'est ainsi évité bien des frais sans le savoir. Je ne touchais que la solde pour environ 4 voyages par mois alors que je faisais le plus souvent 2 à 3 contacts pour rien avant de voir mes informateurs.

[…]

Vous voyez donc que c'est presque entièrement sur mes heures de sommeil que j'ai d*[û]* prendre pour effectuer mon service. Je ne puis compter les nuits blanches que j'ai faites ou celles où je n'ai eu qu'une ou deux heures de sommeil, et quand cet état de chose dure plusieurs années, il faut non seulement avoir une santé à toutes épreuves mais aussi un petit peu de volonté pour "tenir". Il ne faut pas se figurer que ces voyages nocturnes sont de gentilles ballades au clair de lune. Chacune d'elles est de 10 à 20 km, qu'il faut accomplir le jour prévu sans s'inquiéter s'il pleut ou neige ou si le vent est froid. Souvent il faut attendre plusieurs heures sans abri, l'arrivée d'un camarade et s'il ne vient pas, le tout est à recommencer le lendemain. Et tous les risques, surtout l'hiver avec la neige !

Pour parler des risques du métier, je vous dirai qu'en 1941 déjà, les douaniers Allemands de notre secteur avaient mon signalement complet avec l'ordre de me "refroidir" (terme exact employé par un de leur chef.) en cas d'arrestation. Malgr*[é]* cet avertissement je n'ai jamais cessé mon activité et je suis même allé à trois reprises voyager pendant une semaine dans les départements voisins, ce qui ne se passa certe*[s]* pas sans quelques incidents. Depuis nous avons changé de méthode, mais une bonne partie des rendez-vous s'est encore effectuée en zone interdite.

Pour moi, je n'irai pas jusqu'à tirer vanité pour ces exploits mais j'aimerais attirer un peu votre attention sur ma femme qui restait à la maison à attendre un retour toujours problématique de son mari !

[…]

Il m'a été reproché d'être lié à toute sorte de personnes plus ou moins louches ou peu recommandables de la région. La chose est tout[-à-]fait exagérée, mais d'autre part je devais toujours être au courant de ce qui se passait dans mon secteur, or ce n'est pas en restant au coin du feu que je pouvais surveiller celui-ci. Le Service des recherches douanières doit pourtant savoir quels moyens et quelles personnes ils utilisent pour arriver à mener à bien leurs enquêtes.

[…]

J'insisterai aussi sur la question d'exportation de tabac qui à mon sens est trop faible. Nos agents préfèrent de beaucoup du tabac à de l'argent, ceci pour 2 raisons.

1° En cas d'arrestation par les Allemands ils sont couverts par la contrebande et peu punis.

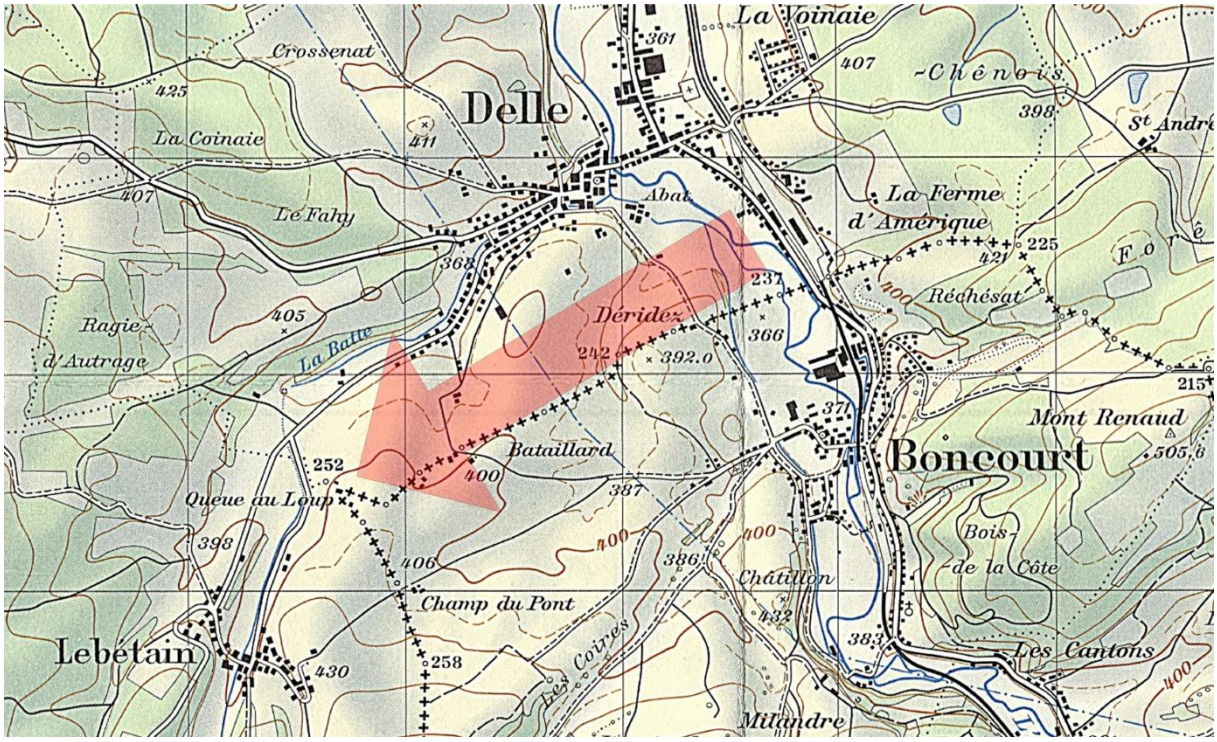
2° Pour leur travail c'est un moyen d'échange bien supérieur à l'argent et qui leur permet de travailler davantage pour nous, en facilitant l'obtention de renseignements.

[…]

Le Sentier décembre 1943 Fred Reymond

7.17 Récit de Pierre Berger

Extrait adapté d'un récit raconté par P. Berger lors d'un entretien accordé dans le cadre de cette recherche, le 11 août 2005, chez lui, à Grandvillars.



Extrait de la *Carte nationale de la Suisse, Boncourt, Feuille 212*, 1:50'000, 1957
L'objectif du passage est la ferme située au lieu-dit La Queue au Loup, à proximité de la borne 252. A cet endroit, la Batte longe la route. Le lieu du passage n'est pas établi avec précision.

Quand on revenait, on revenait avec du tabac, parce qu'il valait mieux être pris comme contrebandier que comme agent de renseignement – parce que des fois, le Comte de Leusse[41] *nous amenait aussi des documents qu'il fallait passer et faire remonter sur les filières, sur Paris, et partir à Londres ou je ne sais pas où. Alors, on mettait ces documents dans une étoffe noire. Si des fois les Allemands nous prenaient sur la frontière, on lâchait là, puis ils nous prenaient pour des contrebandiers. On risquait un mois de prison et c'était tout. Il valait mieux être pris comme contrebandier que comme agent de renseignement, parce qu'autrement, ils nous auraient appliqués contre le premier arbre venu. Ca nous est arrivé de tirer à la mitraillette sur la frontière, parce qu'on ne pouvait pas passer. On amenait des résistants en vue de les sauver, qui ne pouvaient plus rester, alignés sur la dernière route qui va à Lebétain, la route qui va de France à Lebétain à proximité de la frontière (à ce moment-là, une fois qu'on avait passé la route, c'était des prés, c'était des pâtures ; maintenant tout est construit presque jusqu'au bord de la frontière), pour aller dans la ferme où on allait, la ferme Quain – c'était notre point de chute – qui était à 3-4 mètres de la frontière. La dame était de connivence avec nous*[42]*. Elle était de connivence avec les services anglais de Suisse. Sa mère tenait une épicerie. Alors on revenait avec du tabac. Des cigarettes, tout cela. Parce qu'on n'avait pas d'argent non plus. Alors on vendait des cigarettes, parce qu'il n'y avait pas de tabac en France. Ça touchait un paquet par semaine à ce moment-là. Alors le vendait pour*

[41] P. de Leusse bénéficie effectivement de passages dans la région. Le 12 mars 1944, par exemple, il reçoit un appel d'Yvonne Quain qui lui fait part de « *trois colis humains* » dont il faudrait s'occuper (AF E4320(B)/1990/266 vol. 231 dos. C.16.3890, écoute téléphonique, Y. Quain à P. de Leusse, 12.3.1944).
[42] P. Berger fait allusion à Y. Quain.

pouvoir vivre. Nous, on était des hors-la-loi. On avait ni carte d'alimentation, ni rien du tout, puisqu'on était hors-la-loi. On aurait dû être en Allemagne. Alors on a continué à passer comme ça. La fois où on a tiré, on avait 3-4 messieurs avec nous. On était deux. Et pis là, avant d'arriver sur la route, il y a un ruisseau qui s'appelle la Batte à Delle. On s'arrêtait toujours avant le ruisseau. Il y avait une espèce de vieille charrette – je m'en rappelle toujours – et vers 1 heure du matin, c'est calme (on attendait, s'il n'y avait pas d'Allemands qui trafiquaient par là-dedans ou quelqu'un ; on restait là pendant un quart d'heure à attendre avant de passer le ruisseau, ensuite la route et après monter et passer la frontière, sur des prés, sur des champs). Cette fois-là, on s'arrête et il me dit, le copain, que ça va, que ça doit aller : « ça va aller, on entend rien. »

Le pont... c'était un pont, comme vous diriez une plaque de ciment, simplement rectangulaire, peut-être 2m, 2m50 de large. On s'engage sur le pont et d'un seul coup : « Halt ! » Les Allemands étaient de l'autre côté. Avec leur lampe électrique. Alors, on avait une mitraillette et des revolvers. Avec le copain à la mitraillette. C'était des Sten, ça fait plus de spectacle qu'autre chose. Ça fait du bruit ! Alors, on était déjà de l'autre côté du pont. On a été surpris de les voir. Le copain est tombé dans l'eau, avec la mitraillette. Mais elle marchait quand même. Alors il a arrosé le quartier et on s'est replié. On n'a pas pu passer. Parce qu'aussitôt, c'était l'effervescence. Les maisons s'allumaient – il y avait des maisons le long de la route. Elles se sont allumées, alors on a reculé. On est revenu. On n'a pas pu passer, ce coup-là. On a su après qu'on avait tiré... juste en face du passage, il y avait une maison. On a tiré dans les volets. Les balles avaient ricoché dans les volets. Il y avait une fille qui dormait là, mais elle n'avait rien eu. Il y en a qui ont dit le lendemain qu'il y avait des traces de sang. Je ne sais pas si on en avait amoché un. Alors, après, ça a été entouré. Il y avait plein d'Allemands. C'était entouré. On s'est replié. On s'est replié jusqu'ici. Il était 2h du matin. Là... là, on a eu chaud – j'aime autant vous dire !

7.18 Extrait du récit d'Hélène Maître

Extraits du rapport de 132 et 174 à 175 du 27 mars 1941, AF E27/10327.
Hélène Maître raconte son engagement et son activité au service du réseau *Bruno*.

Je suis née à MESLIERES (Dép. du DOUBS) où mes parents habitent aujourd'hui encore. Mon père exploite avec deux associés, une fabrique occupant 40 ouvriers et s'emploie à la fabrication d'écrous et de chaînes de vélos. Ces derniers temps, la "KOMMANDANTUR" l'oblige à transformer son industrie pour fabriquer de la munition, sinon il se verrait confisquer ses machines. J'ai un frère qui est incorporé dans l'aviation, il a également son brevet de pilote civil. Il y a 3 ans, j'ai épousé Mr. Robert MAITRE, lequel a été exempté du service militaire à la suite d'une maladie. Il est fonctionnaire télégraphiste à la Compagnie des chemins de fer de l'EST et nous résidions ensembles à DELLE. Depuis les événements de juin 1940 et à la suite de l'absence compl*[ète]* de trafic à la Gare de Delle, il a été tranf*[é]*ré à MONTREUX/CHATEAU et travaille encore act. à la Gare de ce lieu. Comme tant d'autres personnes de Delle, je me réfugiai en Suisse vers mi-juin 1940 à l'approche des troupes allemandes de BELFORT. Je fus dirigée à ROMONT où je restai pendant 1 mois puis je regagnai mon pays pour aller vivre depuis lors chez mes parents à MESLIERES. Je ne suis ni un "casse-cou" ni une "aventureuse" comme pourrait le laisser croire le métier que j'*[e]*xerce aujourd'hui. Je ne suis qu'une bonne française écœurée de voir mon pays sous la domination allemande. Je fis part à mon époux et à mes parents de ma résolution de faire quelque chose pour mon pays auquel j'avais déjà offert mes services qui me furent du reste refusés, pour conduire une ambulance. Je ne fus pas découragée par mes proches et j'ai franchi une première fois la frontière franco-suisse à Boncourt en août 1940. Cette fois-là je me rendis à la Poste de BONCOURT où j'écrivis une lettre au Consulat de France à Berne. Dans cette lettre j'indiquais mon intention de servir mon pays et demandais de quelle façon je devais me rendre utile. La réponse devait m'être adressée sous mon véritable nom, Poste restante, BONCOURT. J'obtins une réponse favorable 3 jours plus tard et l'on me convoquait à l'Ambassade de Berne pour recevoir des directives. Je me rendis la semaine suivante au Consulat de BERNE et y fus reçue par le Cmdt. POURCHAUX. Cet Off. remarqua ma volonté bien arrêtée de servir mon pays et me donna pour tâche : de voir quels insignes se trouvaient sur les voitures et camions de l'armée d'occupation, les Numéros des voitures, les Numéros que portent les soldats sur leurs uniformes, l'âge des soldats, de contrôler dans les régions de LANGRES, EPINAL et NANCY si effectivement deux divisions

motorisées s'y trouvaient. Je devais également contrôler par qui les usines de BEAULIEU et de SOCHAUX étaient dirigées et d'établir les noms des "Administrateurs" des établissements financiers des villes où je passais. Là consistaient mes principales tâches bien que l'on m'avisa que les renseign. de toute nature intéressai*[en]*t le Consulat. Je me suis rendue dans les régions indiquées ci-haut et pus fournir mon premier rapport en septembre 1940. Entre temps, les difficultés pour franchir la frontière surgirent à mesure que s'organisait le service douanier allemand. Je me rendis compte qu'un guide m'était nécessaire pour franchir l'espace compris entre l'extrême frontière et le village de Boncourt. Pour m'adjoindre ce guide, j'allai pendant quelques jours offrir mes services chez un frontalier français nommé MONNOT, dont les gens qui composent cette famille sont de vrais cultivateurs patriotes, et travaillai aux travaux des champs, ce qui me permit de contrôler les allées et venues des soldats ou douaniers allemands, et de constater qu'entre deux relèves de garde, la frontière n'était pas parcourue pendant 20 minutes. J'appris également de la famille MONNOT que je pouvais avoir entièrement confiance en Melle Yvonne QUAIN, dont la ferme de ses parents se trouve à quelques mètres de la frontière seulement, et qu'elle me servirait de guide. J'allai trouver Melle Q. qui fut très gentille pour moi et me promit son assistance. Je ne lui ai pas dit tout de suite que je désirais passer des rens. militaires pour le Consulat de France. Je lui déclarai simplement que j'avais une "combine" en Suisse et elle se contenta avec cette explication. Par la suite, comme j'avais son entière confiance, je lui ai tout dit, ce qui ne l'empêcha pas de continuer de me faciliter mes "passages" étant elle-même persuadée que je travaillais pour une bonne cause. Depuis septembre 1940, j'ai effectué en tout six passages. Je quittais le domicile de mes parents à MESLIERES en bicyclette et me rendais à Delle pour y déposer ce moyen de locomotion. De Delle, je me rendais à pied dans la direction de la Queue aux Loups en profitant de la configuration du pays. Je guettais le passage du douanier allemand pour filer au moment propice à travers des champs labourés, directement sur la ferme des QUAINS où je restais quelques heures pour continuer ma route sur BUIX et revenir sur BONCOURT où j'allais passer la nuit. Le rôle que joua Melle QUAIN était de m'accompagner de son domicile à celui de sa sœur HENZELIN-QUAIN, qui habite BONCOURT. J'affirme sur ma conscience que l'aide qu'elle me porta se borne strictement à cela. Elle n'a jamais pris connaissance des rapports que je portais et n'a jamais manifesté le désir de les connaître. Je portais toujours les dits rapports dans une main vu que je savais que les douaniers allemands ne fouillent pas sur place les personnes appréhendées, mais qu'ils les conduisent au Poste pour leur faire subir une visite corporelle. Je savais d'autre part que pour être conduite au Poste au cas où je serais arrêtée, je devais passer sur un petit pont jeté sur un ruisseau et que mes rapports, emballés dans un mor*[c]*eau d'étoffe, prendraient le courant de l'eau en passant sur le petit pont. Lors que je fus appréhendée par le soldat suisse, il m'eut été facile de me défaire des renseignements que je portais à la faveur de l'obscurité, soit en les déchirant ou en les laissant sur place. Si je ne l'ai pas fait, la raison est que le Cmdt. POURCHAUX m'a déclaré la dernière fois que je le vis, qu'une partie de mes renseignements étaient communiqués aux S.R. suisses. Ce COMMANDANT m'a affirmé qu'il me procurerait les papiers nécessaires pour passer la frontière légalement, sans me donner toutefois d'explications sur la nature et la provenance des "papiers" qu'il me remettrait. Aujourd'hui en servant mon pays et l'Angleterre où je présume que mes renseignements sont transmis, je sers également la Suisse qui est pour moi une seconde patrie. Je suis en tous cas prête à l'avenir de faire tout ce que je peux pour la Suisse. Je reconnais sans autre me livrer à un service de renseignem. au profit de mon pays et de l'Angleterre, mais conteste énergiquement avoir fait quoi que ce soit dans ce domaine contre la Suisse.

Q. Les renseignements que vous apportez au Consulat, vous sont-ils payés ?

R. Oui, c.à.dire qu'on me paye mes frais. Vous pouvez constater par le papier qui se trouve dans mes effets, j'ai noté les frais que j'ai eu lors de ma dernière expédition, ils se montent à frs. 503.- (français). Cette somme m'est restituée en argent français. En plus de cela, on me paye mon train Boncourt-Berne (deux fois simple course) et Berne-Boncourt, ainsi que mon entretien en Suisse, cela en argent suisse. Quelques fois, Mr. Pourchaud y ajoute un billet de frs. 20.- suisse. J'ajoute que ce n'est pas dans un but intéress*[é]* que je pratique l'espionnage, mais uniquement par pur patriotisme. Je suis du reste de famille aisée et mon époux gagne largement pour subvenir à notre entretien.

Q. Avez-vous payé Melle QUAIN pour les services qu'elle vous a rendus ?

B. Non, cette question n'a seulement jamais été soulevée entre nous, je suis certaine que je lui ferais un affront en lui offrant de l'argent. Je reconnais avoir voulu lui faire un cad*[eau]* à plus d'une reprise, mais elle a toujours refusé.

7.19 Liste d'agents du service de renseignement de la Brigade frontière 3

Cette lettre de F. Feignoux au commandant de l'Arrondissement des douanes I du 1er février 1944 (Fonds Villeneuve), témoigne de l'envoi d'agents en France par un service de renseignement de troupe bien après avoir reçu les instructions de la part du SR de cesser ces activités. Elle témoigne également du destin tragique rencontré par certains d'entre eux.

B.N.Z. 3
Centrale de renseignements
Br. Fr. 3
No 3060

P.C. 1.2.44.

Monsieur le Major Debrunner,
Commandant arrond. douanes I,
Bâle.

Mon Major,

J'ai l'honneur de vous présenter la requête suivante:

J'aimerais organiser le service de renseignements de la Brigade frontière 3, en prévision des évènements qui pourraient se produire ce printemps. D'autre part, je dois remplacer certains de nos agents, l'un ayant été arrêté en France, un autre ayant fait de la contrebande, ce que nous ne pouvons tolérer.

Afin d'être prêt, pour toutes les éventualités auxquelles nous aurons peut-être à faire face, je vous serais vivement reconnaissant si les personnes suivantes pouvaient nous apporter les renseignements que nous leur demandons, par les postes de douanes désignés, et à la condition de s'annoncer à la douane, en arrivant et en repartant:

Par Poste de Damvant:

Nous avions M. Condé. Je ne peux plus compter sur cet agent. J'aimerais le remplacer par:

ROTHENBURGER Pierre, 1912, de Mendeure,

qui aurait à observer la région du Plateau de Mâche - Pontarlier. Damvant Bure

Par Poste de Grandfontaine:

Nous avions Mme Vernier et M. Creux. Ce dernier Dubois vient d'être arrêté. J'aimerais pouvoir le remplacer par un autre agent que je pourrais vous désigner plus tard. Ces deux agents auraient à observer le secteur de Dijon - Dôle - Besançon - Gray.

- 2 -

Par Poste de Fahy:

Nous avions M. Bruder qui ne peut plus venir. J'aimerais le remplacer par:

BIGANZOLI Marcel, 1905, de Montbéliard, (Hiver)

qui observerait la vallée du Doubs et le Valdahon.

Par Poste de Bure:

J'aimerais avoir

LIEVRE Emile, 1921, de Belfort, (Courtemaîche)

DOMON Gaston, 1920, de Beaucourt, (Courtemaîche)

pour observer le secteur Luxeuil - Champlitte - Bar - Nancy - Toul - Verdun - Epinal - Remiremont - Thann - Cernay.

Par Poste de Boncourt:

HUMBERT Marcel, 1908, Loches, (Cafetier)

PLOMB Albert, 1908, Beaucourt,

pour Montbéliard - Sochaux - Belfort - Lure - Vesoul.

Le travail dans les usines.

Le trafic ferroviaire sur ligne Belfort - Montbéliard - Besançon.

Par Poste de Montignez:

MAGNIERE Marius, 1919, Plombières, (Allemagne)

chargé de surveiller ces différents agents,

d'observer l'Alsace,

et le trafic ferroviaire Mulhouse - Belfort.

Nous serions, grâce à cette organisation, je crois, bien renseignés et par des gens sur lesquels on peut compter, que je connais, que je puis donc tenir en mains, et qui sont également connus de M. Adatte, fonct. des douanes à Porrentruy qui a fait dernièrement son service au B.N.Z. 3.

Il me serait aussi agréable si chaque agent pouvait emporter quelques paquets de tabac. Je préférerais les lui donner plutôt qu'il ne soit induit en tentation d'en prendre plus que la quantité autorisée.

Au cas, où un de ces agents ferait de la contrebande, il serait puni sans autre.

En vous remerciant vivement, je vous prie de croire, mon Major, aux assurances de ma haute considération et de mon entier dévouement.

B.N.Z. 3
Centrale de renseignements

Plt. F. Feignoux.

7.20 Paul Neyrac et la communauté internationale du renseignement

Extraits d'un rapport de filature de P. Neyrac par la *Bupo* illustrant parfaitement l'étendue de son réseau de relations au sein de la communauté internationale du renseignement (AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4113 année 1943, rapport de R. Pasche, 23.6.1943).

[…]

Mardi 8 juin : Surveillance prise à 0600. A 0725, NEYRAC quitte son domicile et se rend à la gare centrale où il prend le train direct de 0751 pour arriver à Zurich à 1142. *[…]* Dès son repas terminé, il prend le tram sur la place de la gare et arrive à 1305 à la Winterthourstr. 83, Zurich 6, et entre dans l'appartement de M. Plista Charles, vice-consul de France à Zurich. A 1510, il quitte cette adresse en compagnie de Plista. A la Bahnhofstr. ces deux personnages se quittent, NEYRAC se rend sur le quai de la gare et monte dans le train direct partant de Zurich à 1554 dans la direction de Berne-Lausanne où il arrive à 1927. *[…]*

Mercredi 9 juin : *[…]* Il monte dans le train direct de 0751 à destination de Berne où il arrive à 0922. Il est attendu à la sortie de la gare par un personnage qui a été identifié pour être le nommé : VERGÉ Jean, né le 11.11.1893, Français, conseiller de Légation à l'Ambassade de France à Berne depuis le 27.2.42 et domicilié à l'Hôtel Bären. Ils se rendent tous deux dans le dit Hôtel où il*[s]* prennent une consommation et NEYRAC téléphone au 2.57.58, Légation des U.S.A. Vers 1010, NEYRAC se rend à la Christoffelgasse 2, très probablement à la Chancellerie du Vice-consulat de Norvège. A 1100, il se rend en tram jusqu'à la Légation des E.U.A., Dufourstr. 26, où il reste jusqu'à 1230. Ensuite, il retourne à l'Hôtel Bären où il déjeune en compagnie de Vergé et de deux autres personnages que le tenancier nous a désigné pour être les nommés Radolin et Vaidié[43]. Ces deux personnages n'ont pu être identifiés, mais en ce qui concerne Radolin, il pourrait s'agir du fils d'un ex-ambassadeur ou ministre d'Allemagne à Paris[44]. A 1400, NEYRAC retourne à la Légation d'Amérique, *[…]*, et y reste jusqu'à 1600. Durant tout ce temps, on a remarqué que la voiture de l'attaché militaire anglais Cartwright Henry (BE 2535 CD) stationnait devant l'entrée du même immeuble. A 1630, NEYRAC se rend au tea-room Scheurer, Bundesgasse 22, où il retrouve Vergé et un autre personnage qui doit être un employé de l'agence Havas-Ofi. Peu après, NEYRAC et Vergé se rendent à la gare. Là, à 1705, NEYRAC monte dans la voiture portant les plaques CD.BE 2691 de l'Attaché de l'air Lt.col. Thiébaud de l'Ambassade de France. *[…]*

Jeudi 10 juin : *[…]* A 1135, il quitte son domicile et se rend à pieds à la gare centrale où il prend le train direct de 1200 pour arriver à 1247 à Genève. Là, en sortant de la gare il va s'installer sur la terrasse du café du Siècle, où il prend une consommation et reste jusqu'à 1350. A ce moment, il se rend au No. 71 de la rue de St.Jean, mais le personnage chez lequel il s'est rendu n'a pas encore pu être identifié. Toutefois, nous pouvons dire que ce devait être la première fois que NEYRAC se rendait à cette adresse, car il a demandé trois fois son chemin. A 1530, il quitte la rue St.Jean en compagnie d'un personnage et se rend à pied au Centre International sur le quai du Mont-Blanc. Il en ressort seul à 1730 et va au Buffet de la gare de Cornavin. Sur la terrasse du buffet de II^{eme} classe, il rejoint un inconnu qui paraissait l'attendre (très probablement un M. Marc, *[…]*). Ils quittent cet établissement sans prendre de consommation et vont, par la rue du Mont-Blanc, à la Brasserie bernoise où ils s'installent sur la terrasse. A 1810, ils quittent cet établissement pour se diriger vers le Buffet de la gare de Cornavin. Là, ils se séparent. L'inconnu prend un taxi, tandis que NEYRAC entre au Buffet de II^{eme} classe où il paraît attendre quelqu'un, très probablement le notaire Francken de Lausanne avec lequel nous savions qu'il avait rendez-vous. NEYRAC téléphone deux fois depuis la cabine de l'établissement, puis il attend encore. A 1935, il quitte le buffet et se rend sur le quai pour prendre le train léger *[…]* arrivant à Lausanne à 2025. Son épouse l'attend à la gare et ils rentrent tous deux à leur domicile.

Vendredi 11 juin : *[…]* Il passe à la poste restante et y reçoit une lettre qu'il ouvre immédiatement. L'enveloppe qu'il jette dans la corbeille à papier, récupérée, est jointe au présent rapport. *[…]* NEYRAC va sur le quai I et y retrouve un personnage qu'il paraît bien connaître, que nous avons pu identifier par la suite comme étant le nommé : Appenzeller Stanislas, né le 31.3.01, Polonais, marié à Bielecka Anna, attaché à la Légation de Pologne à Berne et domicilié depuis le 29.11.42, Chalet Cyclamen, route de Berne à Lausanne. NEYRAC et Appenzeller montent dans le compartiment de II^{e} classe de la dernière voiture du train direct partant à 0751 à destination de Berne. Dans ce compartiment, ils retrouvent un personnage qu'ils paraissent aussi bien connaître et qui, selon les indications du conducteur CFF, est un nommé Movillier, monté dans le train à Genève. *[…]*. Après Romont, alors qu'ils sont seuls dans le compartiment, ils discutent d'une manière fébrile et prennent les trois des notes ; cela paraît être un échange de renseignements. A Berne, Movilier reste dans le train, tandis que NEYRAC et Appenzeller descendent. Au-dessus des escaliers de la sortie du passage sous-voies, ils rencontrent le sieur Vergé, lequel para[i]ssait les attendre. A la sortie de la gare, Appenzeller prend le taxi No. 14 qui le dépose à la

[43] Tout comme P. Neyrac et J. C. Vergé, M. Vaidie est un diplomate français, Attaché financier de l'Ambassade à Berne, passé dans le camp gaulliste.

[44] Le prince Hugo von Radolin (1841-1917) est effectivement ambassadeur du Kaiser à Paris de 1901 à 1910.

légation de Pologne, tandis que Vergé et NEYRAC se rendent à l'Hôtel Bären ; *[…]*. A 1010, ils partent à pieds du côté du Kirchenfeld et entrent à la Légation d'Amérique, *[…]*, puis à 11.10 à la Légation britannique, Kirchenfeldstr. 83. A 1200, ils reviennent les deux jusqu'à la Zytglogge. Là Vergé entre au restaurant du Thé*[â]*tre, mais il en ressort peu après et rejoint NEYRAC qui attendait sur le trottoir et vont sous la voûte de la Zytglogge où NEYRAC va dans la cabine du téléphone public. *[…]*

Samedi 12 juin : *[…]*. Durant toute la matinée NEYRAC ne sort pas de son domicile et à 1230 la surveillance est interrompue, attendu que, selon les informations que nous avions obtenues, NEYRAC et son épouse partaient dans l'après-midi pour passer le weekend et la Pentecôte chez M. Schrikker, vice-consul des Pays-Bas à la Tour-de-Peilz.

Mardi 15 juin : Surveillance prise à 0800 à la gare de Berne (nous savions que NEYRAC devait venir à Berne ce jour-là). NEYRAC arrive au train direct venant de Lausanne à 0922. *[…]*

Vendredi 18 juin : *[…]* Il *[…]* arrive à Berne à 0922. Il est attendu par Vergé. Ils vont ensemble *[…]* jusqu'à la hauteur de la Légation d'Amérique. Là, ils discutent sur le trottoir durant une demi-heure environ, puis ils se quittent. Vergé descend la Thunstrasse tandis que NEYRAC entre à la Légation d'Amérique. Il y reste jusqu'à 1030, puis se rend à la Légation Britannique, *[…]*, d'où il ressort un peu avant 1100. *[…]*

LUNDI 21 juin : […] il se rend sur le quai No. 3 et prend le tra*[i]*n léger de 1005, arrivant à Genève à 1045. Il se rend au Salon de coiffeur de la gare (près du poste de gendarmerie)[45], mais en ressort après 10 minutes et va jusqu'à la rue de Berne où il entre chez un coiffeur. A 1100, il en sort et se dirige, en se promenant, jusqu'à la rue du Stand. A la poste du Stand, il fait deux téléphones locaux, puis il va au restaurant "L'Or du Rhône" *[…]*. Lorsqu'il en ressort, à 1510, il est accompagné par deux personnages qui ne le quitteront plus et un couple qui quitte le groupe à l'entrée de la rue de la Confédération. NEYRAC et ses deux compagnons se rendent tranquillement par le pont et le quai du Mont-Blanc, au Centre International, d'où il*[s]* ne ressortent qu'à 1715 pour se diriger vers le Café de Cornavin. Là, ils discutent encore 15 minutes, puis le plus jeune des inconnus part en ville[46], tandis que NEYRAC et son dernier compagnon[47] vont sur le quai de départ pour Lausanne. *[…]*

[45] Il s'agit du salon de M. Durupthy, voir les points 2.2.6 et 5.6.4.

[46] Le jeune homme est identifié comme étant le Français Marc de Beauvau-Craon (1921-1982), dernier de la lignée des princes de Beauvau-Craon.

[47] L'homme se nomme HH. van Gessel.

7.21 Aperçu quantitatif de l'activité de la justice militaire suisse

Tableaux adaptés de AF E27/10112, *DMF, Spione, Saboteure, Ladesverräter. Uebersicht über die bis Ende 1945 abgeschlossenen militärgerichtlichen Untersuchungen. Ausgabe II*, 1.3.1946.

Statistiques des procédures
Les tableaux ci-dessous présentent une statistique des affaires closes au 1er mars 1946.
Une même personne peut être comptée plusieurs fois lorsqu'elle est concernée par plusieurs cas. C'est le cas de 40 personnes.

7.21.1 Aperçu général

Nombre de personnes concernées par les enquêtes terminées

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total des personnes concernées	**2**	**5**	**2**	**-**	**1**	**24**	**75**	**96**	**44**	**225**	**457**	**579**	**395**	***1905***
Liquidé lors de l'administration provisoire des preuves	-	2	-	-	-	3	44	37	3	22	64	96	86	***357***
Ayant fait l'objet d'investigations	2	3	2	-	1	21	31	59	41	203	393	483	309	***1548***

Liquidé lors de l'administration temporaire des preuves

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total des personnes concernées	**-**	**2**	**-**	**-**	**-**	**3**	**44**	**37**	**3**	**22**	**64**	**96**	**86**	***357***
Nature de la liquidation (personnes)														
Classement de la procédure	-	2	-	-	-	3	38	31	2	5	24	39	57	***201***
Liquidation disciplinaire	-	-	-	-	-	-	6	6	1	17	40	57	29	***156***
Répartition par délits et crimes, ou soupçons de (personnes)														
Trahison	-	2	-	-	-	-	18	20	1	13	39	67	62	***222***
Service de renseignement	-	-	-	-	-	-	4	10	1	-	-	-	6	***21***
Contravention à l'interdiction de photographier	-	-	-	-	-	3	14	2	1	8	17	11	7	***63***
Violation de la région des fortifications	-	-	-	-	-	-	3	1	-	-	3	7	2	***16***
Publications militaires	-	-	-	-	-	-	3	3	-	-	-	1	-	***7***
Sabotage	-	-	-	-	-	-	2	1	-	1	-	8	1	***13***
Contravention à l'interdiction des installations émettrices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	1	-	***6***
Atteinte à la neutralité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	***8***
Vente de cartes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Répartition par sexe														
Hommes	-	2	-	-	-	3	42	35	2	22	63	90	83	***342***
Femmes	-	-	-	-	-	-	2	2	1	-	1	6	3	***15***
Répartition par nationalité et sexe														
Suisses	-	2	-	-	-	3	42	37	2	22	62	87	76	***333***
Militaires	-	2	-	-	-	-	7	20	-	-	38	29	3	***99***
Femmes	-	-	-	-	-	-	2	2	1	-	1	5	2	***13***
Etrangers	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	3	10	***16***
Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
Allemands	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	3	2	***7***
Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***-***
Anglais	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	***1***
Yougoslaves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	***8***

Ayant fait l'objet d'investigations (terminées au 1.3.1946)

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total des cas	**1**	**2**	**1**	**-**	**1**	**14**	**19**	**31**	**18**	**58**	**90**	**99**	**105**	***439***
Répartition par nombre de personnes impliquées par cas (cas)														
1 personne	-	1	-	-	1	11	12	19	11	31	46	57	55	***244***
2 personnes	1	1	1	-	-	1	4	6	2	9	13	11	16	***65***
3 personnes	-	-	-	-	-	1	1	3	2	5	8	6	12	***38***
4 personnes	-	-	-	-	-		2	1	1	3	2	3	2	***14***
5 personnes	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	3	3	***9***
6 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	3	4	***9***
7 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	-	3	***9***
8 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2	-	4	***9***
9 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	2	***6***
10 personnes	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3	-	4	-	***8***
11 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	***2***
12 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	***3***
13 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	***2***
14 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
15 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	***2***
16 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	***2***
17 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
18 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
20 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
21 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
22 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	***2***
23 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
24 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
25 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
26 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
27 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
38 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
44 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
49 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	***1***
79 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total des personnes concernées	**2**	**3**	**2**	**-**	**1**	**21**	**31**	**59**	**41**	**203**	**393**	**483**	**309**	***1548***
Répartition par nationalités (personnes)														
Suisses	2	3	2	-	1	18	24	43	35	163	277	280	192	***1040***
Allemands	-	-	-	-	-	3	4	13	5	28	94	155	52	***354***
Français	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	3	14	26	***45***
Italiens	-	-	-	-	-	-	1	1	1	5	6	12	10	***36***
Liechtensteinois	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	8	9	9	***28***
Belges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	***3***
Hollandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4	***8***
Anglais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	3	1	***7***
Irlandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
Espagnols	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1	-	-	***5***
Hongrois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	***3***
Polonais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	***2***
Russes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
Roumains	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	***1***
Egyptiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Libanais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Américains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	***2***
Chiliens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Apatrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	***8***
Répartition par sexe (personnes)														
Hommes	2	3	2	-	1	20	28	54	37	177	326	396	270	***1316***
Femmes	-	-	-	-	-	1	3	5	4	26	67	87	39	***232***

Nature de la liquidation (après investigations)

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total des personnes concernées	**2**	**3**	**2**		**1**	**21**	**31**	**59**	**41**	**203**	**393**	**483**	**309**	***1548***
Par décision de l'Auditeur en chef de l'armée	-	2	-	-	-	4	9	18	18	64	130	225	71	***541***
Par décision des tribunaux (mises en accusation)	2	1	2	-	1	17	22	41	23	139	263	258	238	***1007***

Décisions de l'Auditeur en chef de l'armée

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**-**	**2**	**-**	**-**	**-**	**4**	**9**	**18**	**18**	**64**	**130**	**225**	**71**	***541***
Nature de la décision selon art. 122 OJPPM (personnes)														
Sans suite	-	2	-	-	-	2	7	12	18	64	129	224	70	***528***
Liquidation disciplinaire	-	-	-	-	-	2	2	6	-	-	1	1	1	***13***
Répartition par nationalités (personnes)														
Suisses	-	2	-	-	-	3	7	14	15	45	85	111	40	***322***
Allemands	-	-	-	-	-	1	-	3	3	14	38	88	14	***161***
Français	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	8	3	***13***
Italiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	5	3	***11***
Liechtensteinois	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	3	-	4	***9***
Belges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	***2***
Hollandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	***4***
Anglais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	3	-	***5***
Irlandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
Espagnols	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	***1***
Hongrois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	***3***
Polonais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
Russes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Egyptiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Libanais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Américains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	***2***
Chiliens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Apatrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
Répartition par sexe (personnes)														
Hommes	-	2	-	-	-	4	8	16	14	48	103	176	59	***431***
Femmes	-	-	-	-	-	-	1	2	4	15	27	49	12	***110***

Mises en accusation

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total des cas	**1**	**1**	**1**	**-**	**1**	**11**	**13**	**22**	**13**	**49**	**73**	**73**	**92**	***350***
Répartition par nombre de personnes impliquées par cas (cas)														
1 personne	-	1	-	-	1	9	9	15	9	28	40	44	49	***205***
2 personnes	1	-	1	-	-	-	1	3	2	9	9	12	18	***56***
3 personnes	-	-	-	-	-	1	1	2	1	4	7	2	10	***28***
4 personnes	-	-	-	-	-	-	2	1	-	1	1	2	1	***8***
5 personnes	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2	3	2	3	***11***
6 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	3[1]	2	***7***
7 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2	-	1	***4***
8 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	1	3	***8***
9 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	***3***
10 personnes	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	***4***
11 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	***3***
12 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
13 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
14 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
15 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
17 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
20 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
22 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	***2***
25 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
32 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
34 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	***1***
42 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***

[1] La valeur 4 figurant dans le document original a été corrigée car incompatible avec les différents totaux.

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**2**	**1**	**2**	**-**	**1**	**17**	**22**	**41**	**23**	**139**	**263**	**258**	**238**	***1007***
Répartition par nationalités (personnes)														
Suisses	2	1	2	-	1	16	17	29	20	118	191	169	152	***718***
Allemands	-	-	-	-	-	1	4	10	2	14	56	67	38	***192***
Français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	6	23	***32***
Italiens	-	-	-	-	-	-	1	1	1	3	5	7	7	***25***
Liechtensteinois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	9	5	***19***
Belges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
Hollandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	***4***
Anglais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	***2***
Espagnols	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	-	-	***4***
Roumains	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	***1***
Polonais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Russes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
Américains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Apatrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	***6***
Répartition par sexe (personnes)														
Hommes	2	1	2	-	1	16	20	38	23	128	223	220	211	***885***
Femmes	-	-	-	-	-	1	2	3	-	11	40	38	27	***122***

Epouses impliquées dans les enquêtes

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3**	**5**	**4**	**26**	**67**	**87**	**39**	***232***
Répartition par nationalités (personnes)														
Suissesses	-	-	-	-	-	1	2	5	2	21	52	54	28	***165***
Allemandes	-	-	-	-	-	-	1	-	2	5	12	23	6	***49***
Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	2	***5***
Italiennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	***3***
Liechtensteinoises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	***4***
Hollandaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	***3***
Anglaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	***2***
Espagnoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Nature des suites														
Procédures classées	-	-	-	-	-	-	1	2	4	15	27	49	12	***110***
Répartition par nationalités (personnes)														
Suissesses	-	-	-	-	-	-	1	2	2	10	20	32	10	***77***
Allemandes	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	6	11	2	***26***
Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	***2***
Italiennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Hollandaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	***3***
Anglaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Jugées	-	-	-	-	-	1	2	3	-	11	40	38	27	***122***
Répartition par nationalités (personnes)														
Suissesses	-	-	-	-	-	1	1	3	-	11	32	22	18	***88***
Allemandes	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	6	12	4	***23***
Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2	***3***
Italiennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
Liechtensteinoises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	***4***
Anglaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
Espagnoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***

Verdicts (mises en accusation)

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**2**	**1**	**2**	**-**	**1**	**17**	**22**	**41**	**23**	**139**	**263**	**258**	**238**	***1007***
Condamnations	2	1	2	-	1	15	16	37	23	128	241	238	213	***917***
Acquittements	-	-	-	-	-	2	6	4	-	5	15	14	15	***61***
Acquittements avec peine disciplinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	1	6	6	***18***
Suspension selon art. 166 OJPPM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	-	4	***11***

Condamnations

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**2**	**1**	**2**	**-**	**1**	**15**	**16**	**37**	**23**	**128**	**241**	**238**	**213**	***917***
Répartition par nature de la peine principale														
Peine de mort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	10[2]	13	3	***33***
Réclusion	2	1	-	-	1	3	1	24	14	65	100	100	49	***360***
Emprisonnement	-	-	-	-	-	3	6	6	5	41	77	70	73	***281***
Emprisonnement avec exécution militaire	-	-	-	-	-	1	-	3	2	-	7	2	1	***16***
Emprisonnement avec sursis	-	-	2	-	-	5	1	4	2	13	42	47	71	***187***
Arrêts	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	1	-	-	***4***
Amende pécuniaire comme peine principale	-	-	-	-	-	3	5	-	-	2	3	6	11	***30***
Condamnés sans peine ou sans peine supplémentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	5	***6***
Condamnations par contumace	-	-	-	-	-	3	-	2	5	20	44	43	45	***162***
Répartition par nature de la peine principale														
Peine de mort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	4	3	***15***
Réclusion	-	-	-	-	-	3	-	2	5	18	27	29	18	***102***
Emprisonnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	9	22	***42***
Emprisonnement avec sursis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
Amende pécuniaire comme peine principale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***

[2] Alois Wipfli, condamné deux fois à la peine de mort par contumace en 1943, est comptabilisé deux fois également dans ce chiffre, ainsi que dans tous ceux que ce cas influe.

Peines de mort

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**7**	**10**	**13**	**3**	***33***
Exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	3	8	-	***17***
Grace et peine commuée en réclusion à vie en 1945 par l'Assemblée fédérale (affaire Carnet)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Jugement par contumace reconnu, mais commué en réclusion à vie en conformité avec l'O. du 3.8.45 (affaire Kranz)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Suspendu selon art. 167 OJPPM en 1945 (affaire Grom)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Pas encore exécuté et jugements par contumace	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	3	3	***13***

Peines de réclusion

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**2**	**1**	**-**	**-**	**1**	**3**	**1**	**24**	**14**	**65**	**100**	**100**	**49**	***360***
Répartition selon la durée (personnes)														
Moins d'un an	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	1	***5***
1 an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	3	3	3	***13***
Jusqu'à 2 ans	-	-	-	-	1	-	1	4	3	2	7	8	8	***34***
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	8	11	3	***28***
4 ans	-	-	-	-	-	-	-	2	2	4	11	12	6	***37***
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	2	1	6	3	9	5	***26***
6 ans	-	-	-	-	-	-	-	4	2	4	8	6	4	***28***
7 ans	-	-	-	-	-	3	-	-	1	-	3	3	2	***12***
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	11	2	1	***20***
9 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	***1***
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	1	8	12	6	5	***32***
12 ans	-	1	-	-	-	-	-	-	-	8	7	3	3	***22***
13 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
14 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	***2***
15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	2	9	8	7	2	***28***
18 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	***2***
20 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	7	6	1	***16***
A vie	-	-	-	-	-	-	-	10	-	8	11	19	5	***53***

Peines de prison

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**	**6**	**6**	**5**	**41**	**77**	**70**	**73**	***281***
Répartition selon la durée (personnes)														
Jusqu'à 8 jours	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	***1***
14 jours	-	-	-	-	-	2	1	-	1	-	-	-	2	***6***
1 mois	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	4	***6***
2 mois	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	1	4	***8***
3 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	4	9	***18***
4 mois	-	-	-	-	-	-	1	-	2	2	2	4	5	***16***
5 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1	-	4	***9***
6 mois	-	-	-	-	-	-	-	2	-	3	5	3	5	***18***
7 mois	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	***2***
8 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	4	2	3	***13***
9 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
10 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	2	8	***15***
12 mois	-	-	-	-	-	-	1	-	-	6	23	10	5	***45***
2 ans	-	-	-	-	-	-	-	2	1	16	22	27	19	***87***
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	13	13	4	***33***
4 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	***2***

Peines d'emprisonnement avec exécution militaire

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**-**	**3**	**2**	**-**	**7**	**2**	**1**	***16***
Répartition selon la durée (personnes)														
14 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***-***
Jusqu'à 1 mois	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	1	***6***
2 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	***4***
3 mois	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	***2***
4 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
5 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
6 mois	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	***2***

Prison avec sursis

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**2**	**-**	**-**	**5**	**1**	**4**	**2**	**13**	**42**	**47**	**71**	***187***
Répartition selon la durée (personnes)														
Jusqu'à 8 jours	-	-	-	-	-	4	-	-	1	-	-	2	7	***14***
14 jours	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	1	6	***11***
1 mois	-	-	-	-	-	-	-	3	-	2	3	9	21	***38***
2 mois	-	-	2	-	-	-	1	-	-	5	6	6	13	***33***
3 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	9	4	***17***
4 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	3	6	***17***
5 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	2	1	***6***
6 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	6	5	***23***
7 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
8 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	3	3	***8***
10 mois	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	4	3	***10***
12 mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	2	2	***9***

Peines d'arrêts

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	***Total***
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**	**-**	**-**	**-**	**1**	**-**	**-**	***4***
Répartition selon la durée (personnes)														
3 jours	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	***1***
5 jours	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	***2***
8 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***

Amendes pécuniaires

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**	**5**	**-**	**-**	**2**	**3**	**6**	**11**	***30***
Répartition selon le montant (personnes)														
CHF 10.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	***1***
CHF 20.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	***4***
CHF 30.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	***2***
CHF 40.--	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3	***4***
CHF 50.--	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	-	1	***4***
CHF 60.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	***2***
CHF 80.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
CHF 100.--	-	-	-	-	-	1	3	-	-	-	1	-	2	***7***
CHF 200.--	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	***2***
CHF 500.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	***2***
CHF 1000.--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***

7.21.2 Accusations

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**2**	**1**	**2**	**-**	**1**	**17**	**22**	**41**	**23**	**139**	**263**	**258**	**238**	***1007***
Défense des fortifications et des installations militaires	-	-	-	-	-	14	19	-	3	-	2	6	4	***48***
Etablissement, exportation et ventes de cartes topo.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2	2	***7***
Installations et appareils émetteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-		3	9	9	***21***
Non-dénonciation de crimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	34	20	30	***91***
Violation de la neutralité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	6	42	***56***
Violation de secrets militaires	-	-	2	-	-	-	-	4	5	29	28	22	19	***109***
Service de renseignement selon art. 93 CPM/art. 301 CPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	16	40	***62***
Service de renseignement politique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	48	32	32	***119***
Service de renseignement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	1	-	***6***
Service de renseignement militaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	20	20	11	***57***
Sabotage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	7	-	***11***
Trahison	2	1	-	-	1	3	3	37	15	76	116	117	49	***420***

7.21.3 Condamnations

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**2**	**1**	**2**	**-**	**1**	**15**	**16**	**37**	**23**	**128**	**241**	**238**	**213**	***917***
Défense des fortifications et des installations militaires	-	-	-	-	-	12	14	-	3	-	1	4	3	***37***
Etablissement, exportation et ventes de cartes topo.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1	2	***6***
Installations et appareils émetteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	9	***15***
Non-dénonciation de crimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	30	20	23	***78***
Violation de la neutralité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	5	37	***49***
Violation de secrets militaires	-	-	2	-	-	-	-	4	5	25	24	21	16	***97***
Service de renseignement selon art. 93 CPM/art. 301 CPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	15	35	***56***
Service de renseignement politique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	44	30	31	***112***
Service de renseignement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	1	-	***6***
Service de renseignement militaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	20	20	11	***56***
Sabotage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	4	-	***7***
Trahison	2	1	-	-	1	3	2	33	15	73	108	114	46	***398***

7.21.4 Acquittements & acquittements avec peine disciplinaire

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**6**	**4**	**-**	**10**	**16**	**20**	**21**	***79***
Défense des fortifications et des installations militaires	-	-	-	-	-	2	5	-	-	-	1	2	1	***11***
Etablissement, exportation et ventes de cartes topo.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	***1***
Installations et appareils émetteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	***6***
Non-dénonciation de crimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	-	7	***13***
Violation de la neutralité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	5	***7***
Violation de secrets militaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	3	1	3	***11***
Service de renseignement selon art. 93 CPM/art. 301 CPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	***3***
Service de renseignement politique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	1	***6***
Service de renseignement militaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	***1***
Sabotage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	-	***4***
Trahison	-	-	-	-	-	-	1	4	-	2	4	3	2	***16***

7.21.5 Procédure suspendue selon art. 166 OJPPM

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	*Total*
Total de personnes concernées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**6**	**-**	**4**	***11***
Violation de secrets militaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Service de renseignement selon art. 93 CPM/art. 301 CPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	***3***
Service de renseignement politique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	***1***
Trahison	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	-	1	***6***

7.21.6 Liste des condamnés à mort

Nom, prénom	Année de naiss.	Nat.	Tribunal	Procès	Par contumace	Exécution
Zürcher Werner	1916	CH	Trib.div.8	25.9.1942		11.11.1942
Feer Jakob	1918	CH	Trib.div.8	25.9.1942		11.11.1942
Schrämli Ernst	1919	CH	Trib.div.7A	9.10.1942		11.11.1942
Reimann Otto	1913	CH	Trib.div.3B	28.11.1942		20.1.1943
Külli Otto	1917	CH	Trib.div.3B	28.11.1942		20.1.1943
Philipp Erwin	1912	CH	Trib.div.3B	28.11.1942		20.1.1943
Schwegler Jean	1915	CH	Trib.div.3B	28.11.1942	X	
Strenkert Friedrich	1919	D	Trib.div.8	1.2.1943	X	
Wipfli Alois *	1912	CH	Trib.ter.IIIA	4.3.1943	X	
Beeler Fridolin	1921	CH	Trib.ter.IIIA	30.3.1943		20.4.1943
Grom Alfred	1900	D	Trib.ter.IIIA	30.3.1943	X	commué
Gröbli Hans	1910	CH	Trib.ter.IIIA	4.5.1943		25.5.1943
Reutlinger Heinrich	1906	CH	Trib.ter.IIIA	4.5.1943		17.6.1943
Klee Robert	1909	CH	Trib.ter.IIIA	4.5.1943	X	
Landolf Ernst	1914	CH	Trib.ter.IIIA	28.5.1943	X	
Reinegger Karl	1922	CH	Trib.ter.IIIA	28.5.1943	X	
Wipfli Alois *	1912	CH	Trib.ter.IIIA	13.9.1943	X	
Pfister Ernst	1896	CH	Trib.div.6	3.3.1944		30.3.1944
Roos Kurt	1922	CH	Trib.ter.IIIB	18.3.1944		7.6.1944
Quaderer Alfred	1920	FL	Trib.ter.IIIB	18.3.1944		7.6.1944
Kranz Willi	1921	FL	Trib.ter.IIIB	18.3.1944	X	commué
Vinzens Hermann	1908	CH	Trib.ter.IIIA	28.7.1944		27.9.1944
Bader Paul	1898	CH	Trib.ter.IIB	10.8.1944	X	
Heller Fritz	1915	CH	Trib.ter.IIB	10.8.1944		28.9.1944
Plüss Samuel	1898	CH	Trib.div.4	27.9.1944		13.12.1944
Laubscher Walter	1897	CH	Trib.div.6	9.10.1944		7.12.1944
Grimm Hermann	1897	CH	Trib.div.6	9.10.1944		7.12.1944
Infanger Ferdinand	1906	CH	Trib.div.6	9.10.1944	X	
Meyer Jakob	1916	CH	Trib.div.6	13.10.1944	X	
Carnet Alfred	1921	F	Trib.ter.I	17.12.1944		gracié
Wolfinger Theo	1908	FL	Trib.ter.IIIB	2.3.1945	X	
Scherzinger Emil	1918	CH	Trib.ter.IIIB	2.3.1945	X	
Fuchs Albert	1906	CH	Trib.ter.IIB	26.4.1945	X	

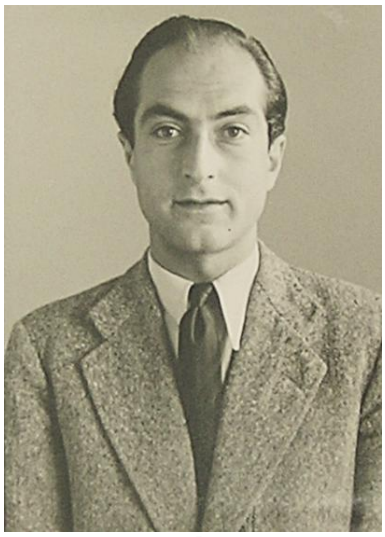
* Alois Wipfli est condamné deux fois à mort par contumace

7.22 Schéma des sources d'information du SIS

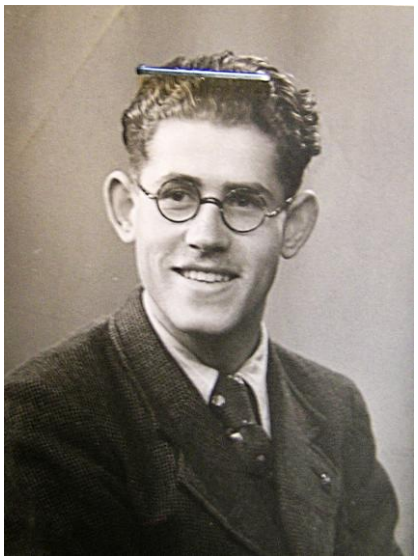
Source : Keith Jeffery, *MI6. The History of the Secret Intelligence Service, 1909-1949*, Londres, Bloomsbury, 2010



7.23 Cahier de photographies



Jean Adamian
(AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944)



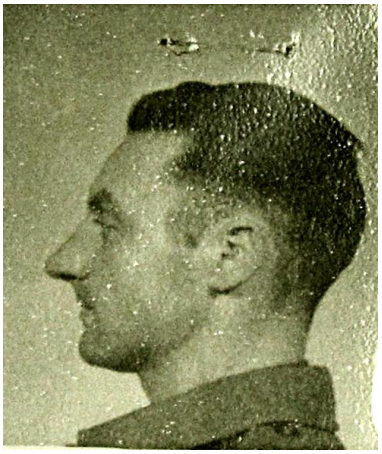
Louis Allenbach
(AF E2200.106/1969/273 vol. 10)



Mary-Rose Anderson, alias *Anisette*
(AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133 année 1943)



Stanislas Appenzeller, alias *Etienne*
(AF E27/10981 vol. 1)



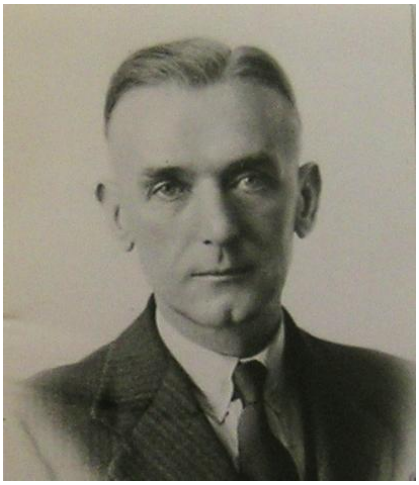
Raymond Aubin, alias *Alfred Lajoie*
(NA UK, HS9/62/2)



Léon-Louis Barbier
(AF E27/10541 vol. 1)



François Basin, alias *Urchin II*
(NA UK HS9/100/2)



Joseph Basnett
(AF E27/10416)



Nadia Benz
(AF E27/10117)



Nicolas Bodington
(NA UK, HS9/171/1)



Michel Brault
(NA UK, HS9/203/5)



Hélène de Brémond
(AF E27/10764 vol. 2)



Wilhelm Bruckner, alias *Wilhelm Forster*
(AF E5330/1982/1 vol. 227 dos. 19 année 1946)



Alfred Carnet
(AF E27/10621)



Eric Cauchi, alias *Pedro*
(AN UK HS9/281/5)

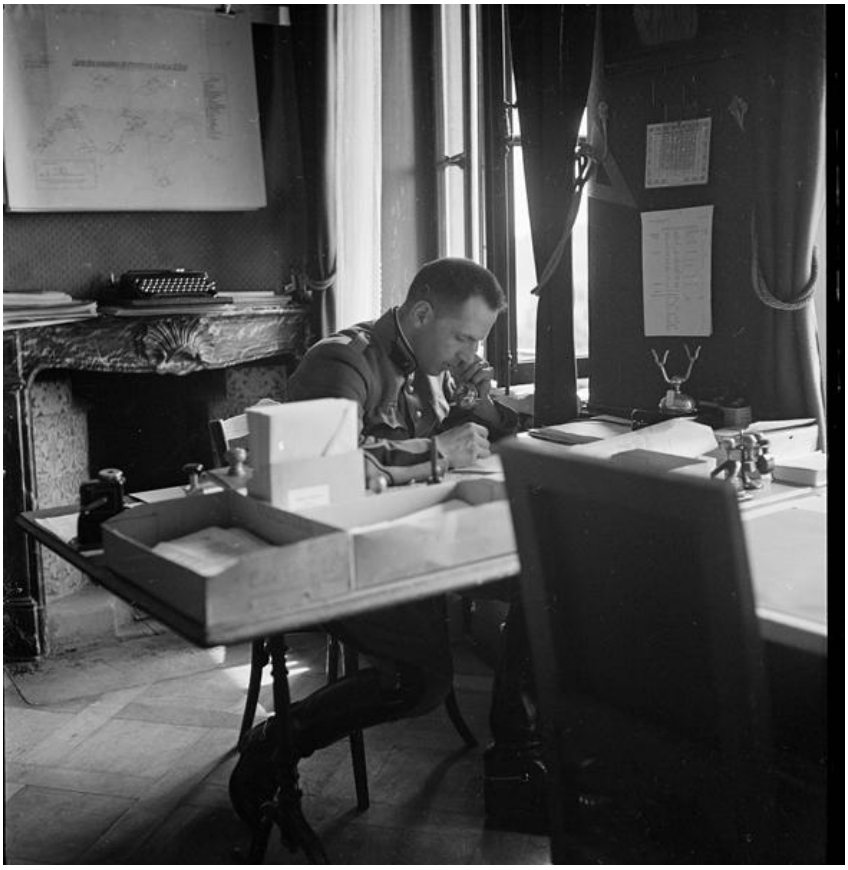


Peter M. Churchill, alias *Raoul*
(NA UK HS9/314)





Pierre Clément, alias *Sarment*
(AF E27/9519)



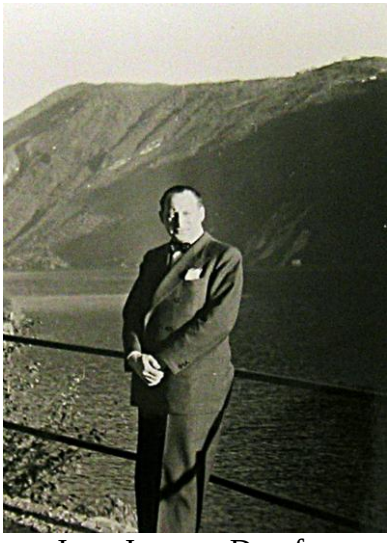
Bernard Cuénoud
(AF E5792)



Teofil Dan
(AF E27/10764 vol. 3)



Henri Doru
(AF E27/10764 vol. 2)



Jean-Jacques Dreyfus
(AF E4320(B)/1990/133 vol. 13 dos. C.12.3205)



Rachel Dübendorfer, alias *Sissy*
(NA UK KV2/1611)



Roger Dumont
(AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944)



Hans Eggen
(AF E27/10117)



Alfred Ernst
(AF E5792)



Jakob Feer
(AF E5330/1982/1 vol. 43 dos. 98/2009 vol. 1 année 1942)



Louis Ferrin
(AF E5330/1982/1 vol. 189 dos. 98/3 année 1945)

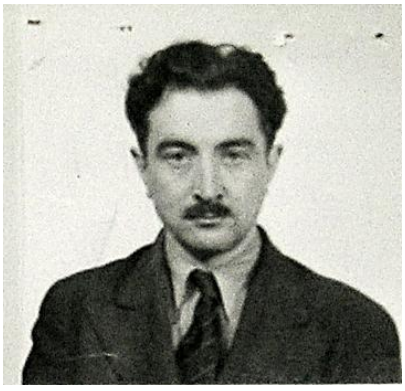


Lohengrin Filipello
(AF E27/10117)





Henri Gérard
(AF E27/10433)



André Girard, alias *Carte*
(NA UK HS9/100/2)



Alfred Gould
(AF E27//10439)



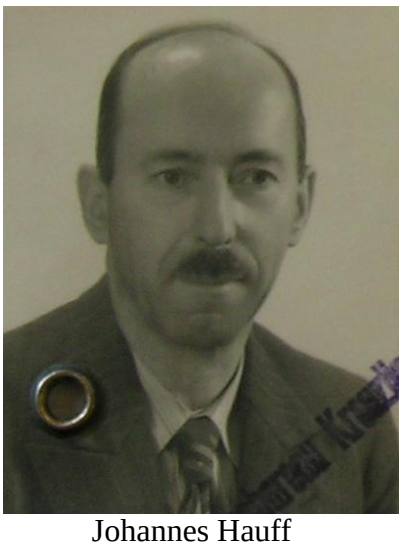
Henri Guisan
(AF E5792)



Lucienne Guyot
(AF E27/10511 vol. 1)



Virginia Hall
(NA UK HS9/647/4)



Johannes Hauff
(AF E5330/1982/1 vol. 157 dos. 98/28 année 1944)



Johann Heinrichs
(AF E5330/1982/1 vol. 76B dos. 98/5203 vol. 10 année 1942)



Richard Heslop
(NA UK HS9/701/1)



Pierre Hofmann
(AF E27/9524)



Paul Jaquier
(AF E27/10552)



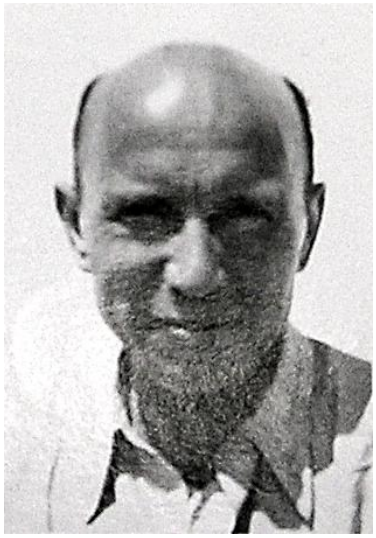
Frédéric Jöhr
(AF E27/9525)



Donald P. Jones
(AF E4320(B)/1990/133 vol. 84 dos. C.12.4718)



Jakob Anton *James* Ketterer
(AF E27/10384)



Fritz Kolbe
(NARA RG226 Entry 190C Box 1 Folder 4)



Robert Krähenbühl
(AF E5330/1982/1 vol. 211 dos. 55 vol. 2 année 1945)



Marcel Le Fort, alias *Henri Dini*
(AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 26 année 1945)



Pierre et Odile de Leusse
(AF E27/10652)



Marc Loubatié, alias *Joannès Prébet*
(AF E5330/1982/1 vol. 194 dos. 26 année 1945)



Hélène Maître
(AF E27/10117)



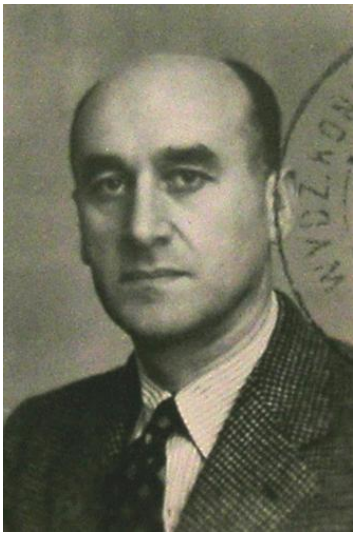
Fritz Malzacher
(AF E27/10308 vol. 1)



Roger Masson
(AF E5792)



Werner Müller
(AF E5792)



Bronislaw Noel
(AF E27/10117)



Marcel Nusbaumer
(AF E27/9726)



Paul Perregaux
(AF E27/9531)



Hans von Pescatore
(AF E27/10652)



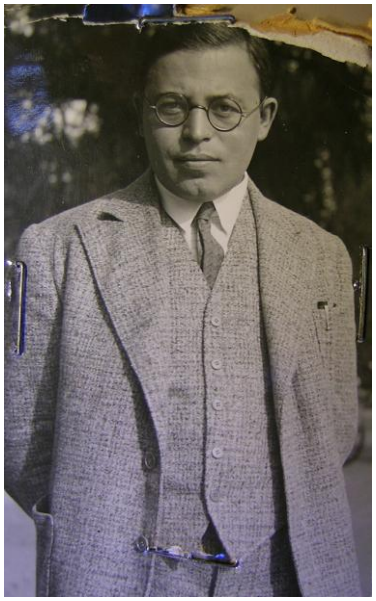
Margery Petrie
(AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133
année 1943)



Edwin Possan
(AF E27/10741 vol. 3)



James Quartier-la-Tente
(AF E27/10981 vol. 1)



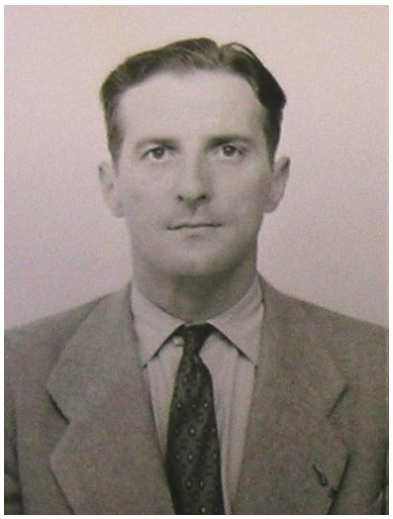
Sándor Radó
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)



Helena Radó
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)



Franz Riedweg
(AF E27/10117)



Lucien Rossignelli
(AF E27/11087 vol. 1)



Marie Joseph Gonzague de Saint-Geniès
(NA UK HS9/576/2)



Walter Schellenberg
(NA UK KV2/99)



Ernst Schrämli
(AF E5330/1982/1 vol. 36 dos. 98/126 année 1942)



Pierre Sire
(AF E27/10981 vol. 1)



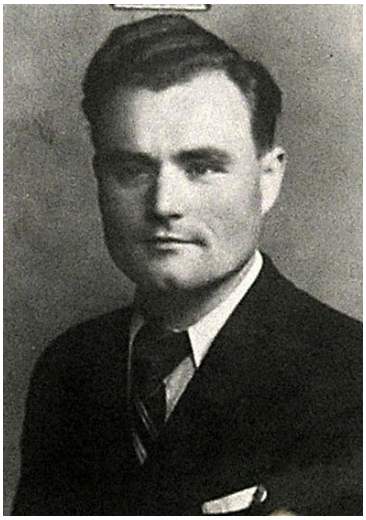
André Steinlen
(AF E27/10117)



Max Stöcklin
(AF E27/10541 vol. 1)



Rudolf Streit
(AF E27/10757)



Max Otto Strijbos
(AF E27/10117)



William J. Sullivan
(AF E5330/1982/1 vol. 105 dos. 98/133
année 1943)

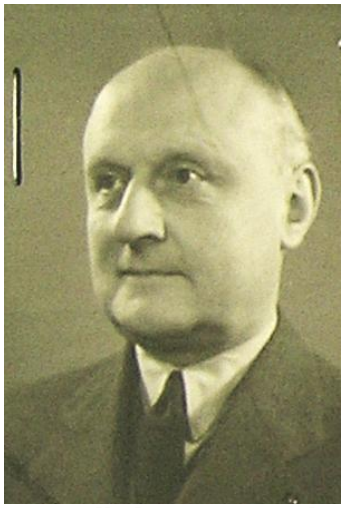




Denys Surdez
(AF E27/9533)



Jacques Tscherniak
(AF E27/10557)



Hans Wilhelm von Tümpling
(AF E4320(B)/1987/187 dos. C.12.2936)



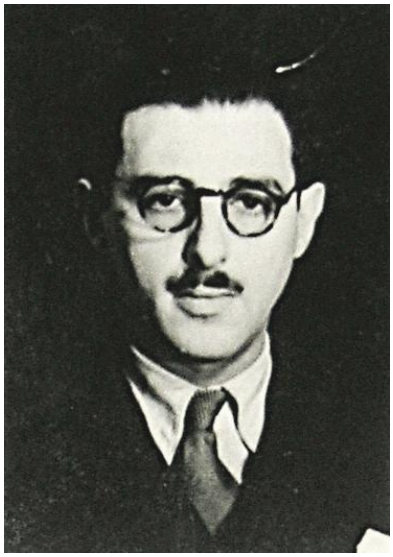
Jacques Weil
(AF E27/10981 vol. 1)



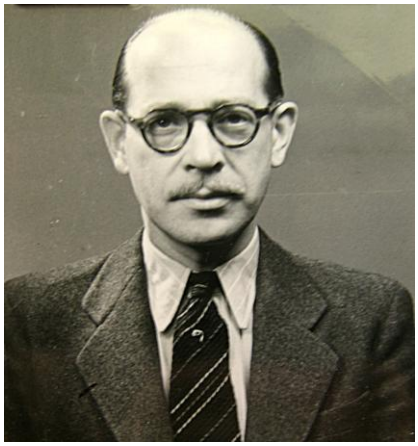
Madeleine Weil
(AF E27/10981 vol. 1)



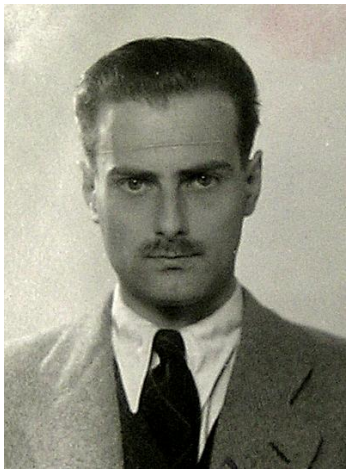
Alexander Wölfle
(AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 98/9 année 1944)



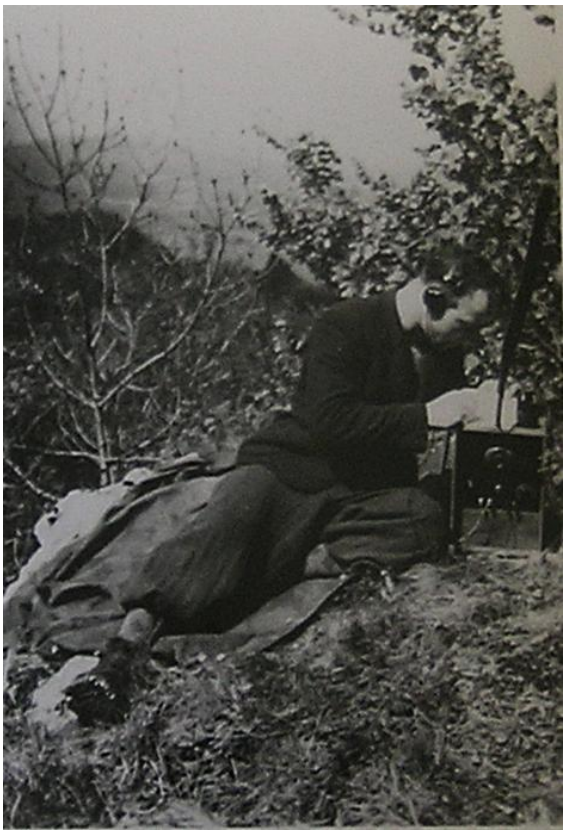
Jean Worms, alias *Robin*
(NA UK HS9/1621/4)



Jean Charles Wyner
(AF E5330/1982/1 vol. 170 dos. 98/86 année 1944)



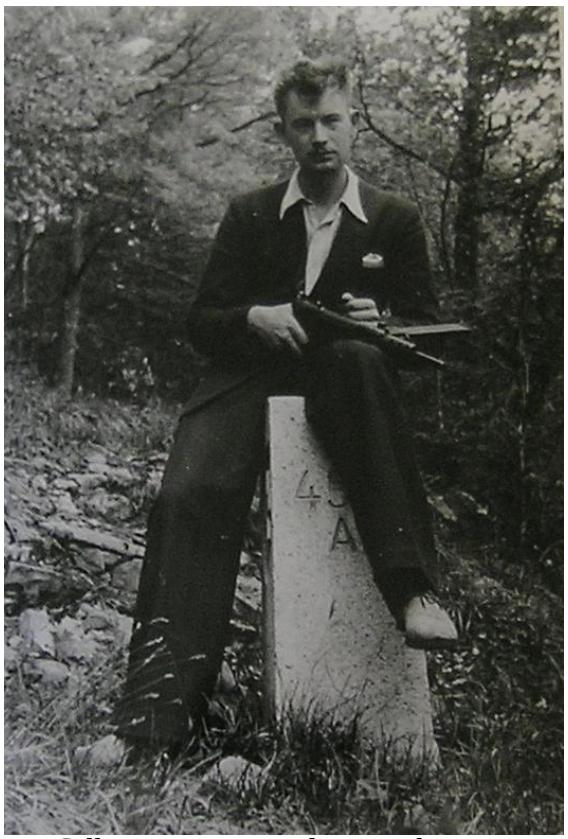
Hanno Zeiz
(AF E5330/1982/1 vol. 186 dos. 98/2 vol. 1 année 1945)



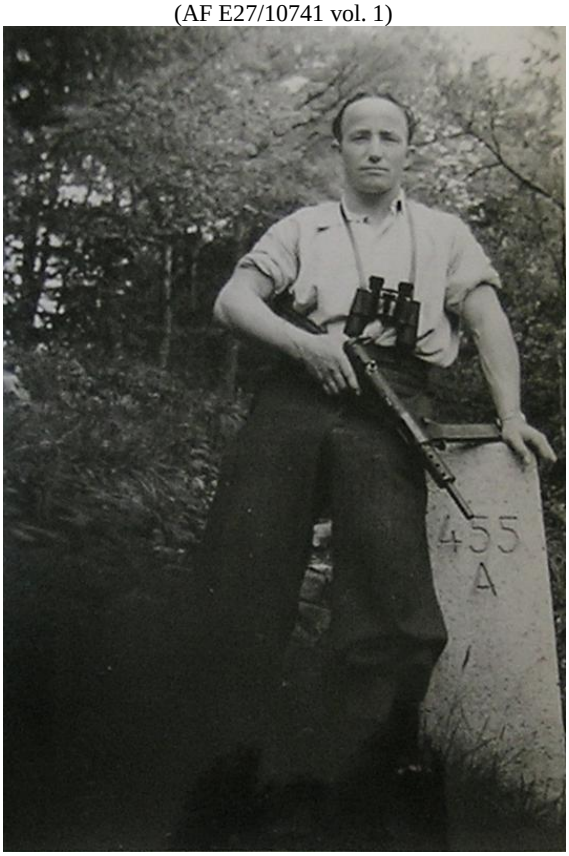
Philippe Allemann avec l'émetteur-récepteur, côté suisse
(AF E27/10741 vol. 1)



P. Allemann tient l'émetteur-récepteur camouflé dans une valise, destiné au côté français
(AF E27/10741 vol. 1)



Gilbert Huguenin, alias *Baal*, agent d'*Etienne*
(AF E27/10741 vol. 1)



P. Allemann posant à la frontière
(AF E27/10741 vol. 1)



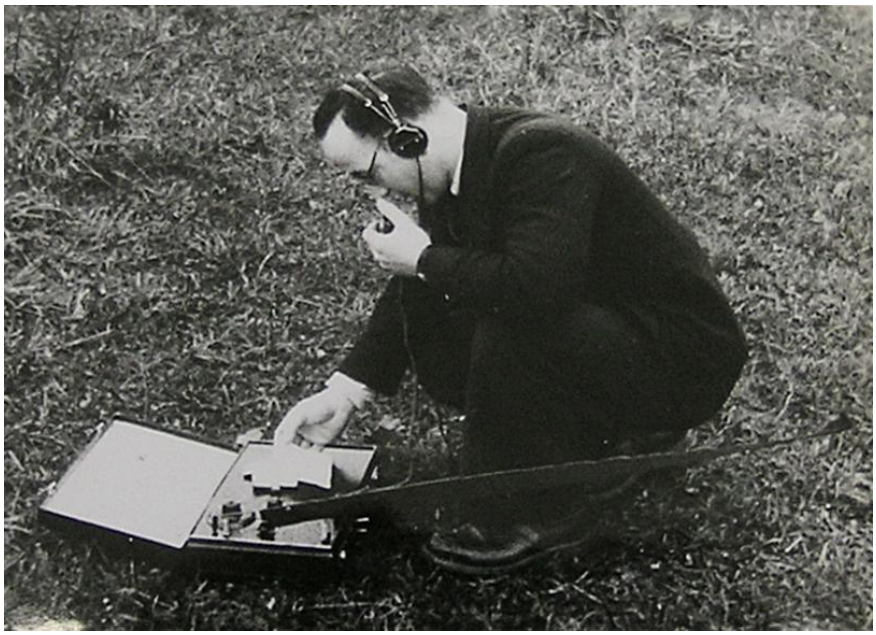
Denys Surdez à la frontière
(AF E27/10741 vol. 1)



James Quartier-la-Tente communique avec l'émetteur-récepteur, côté suisse
(AF E27/10741 vol. 1)



Le passeur Henri Scacchetti, dit *Le Corbeau* (à droite), lors du passage en Suisse du professeur Paul Langevin (au centre) accompagné par René Mann (à gauche)
(AF E27/10741 vol. 1)



P. Allemann émet avec le poste prévu pour le côté français
(AF E27/10741 vol. 1)







Trois vues de Sochaux après les bombardements
(AF E27/10741 vol. 3)



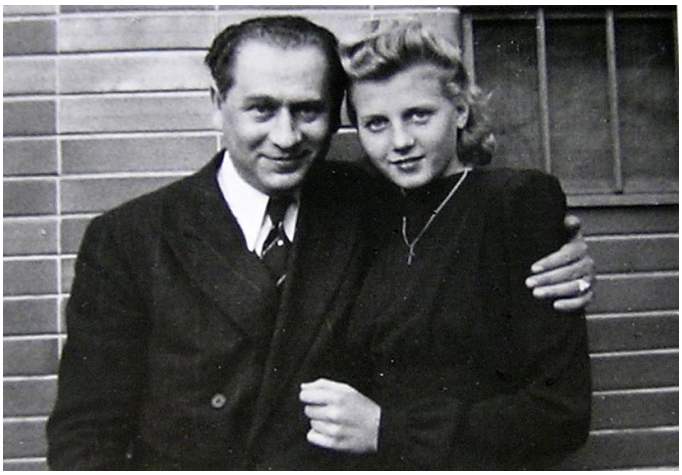
L'inspecteur Francis Pralong (au centre) en discussion avec le préfet de Porrentruy, Victor Henry, peu après la guerre. Derrière lui, Pierre Clément (avec lunettes de soleil)
(propriété de P. Allemann)



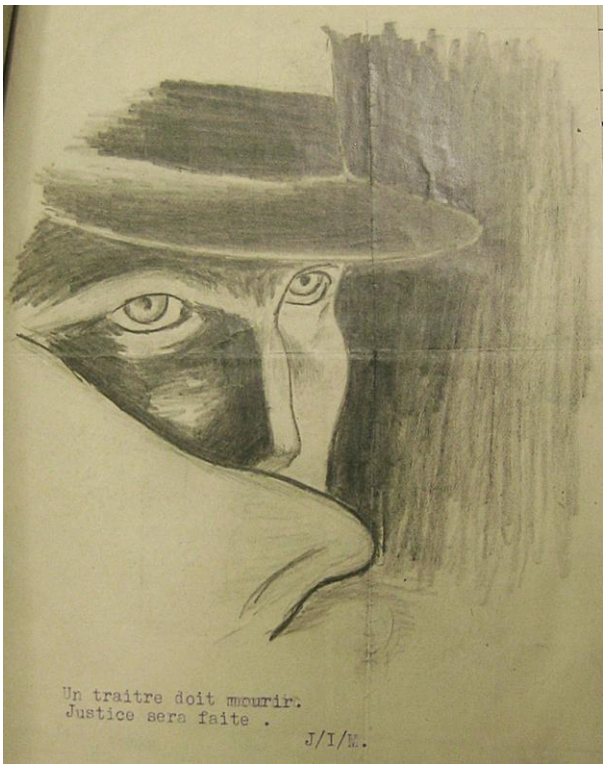
Charles Schalk, alias *Lt. Faller*, dissimule une mitraillette Sten à proximité de la frontière de Fahy
(propriété de P. Allemann)



Jean Adamian
(AF E27/10557)



Henri Doru
(AF E27/10764 vol. 2)



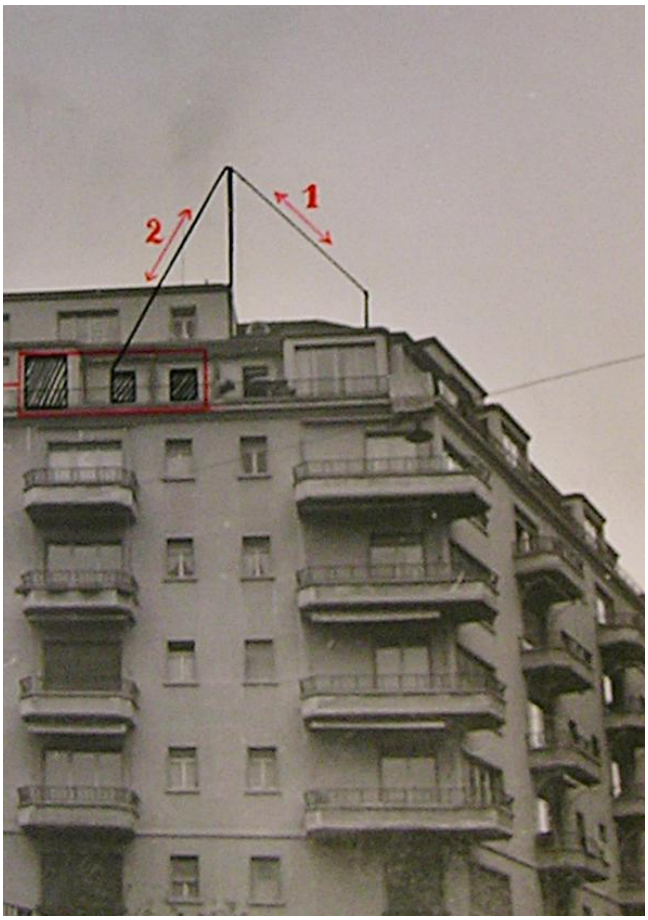
Lettre anonyme envoyée à Henri Cuenat, Suisse habitant Grandvillars, condamné en octobre 1946 pour avoir livré des informations sur des agents du SR aux Allemands
(AF E5330/1982/1 vol. 162 dos. 98/48 année 1944)



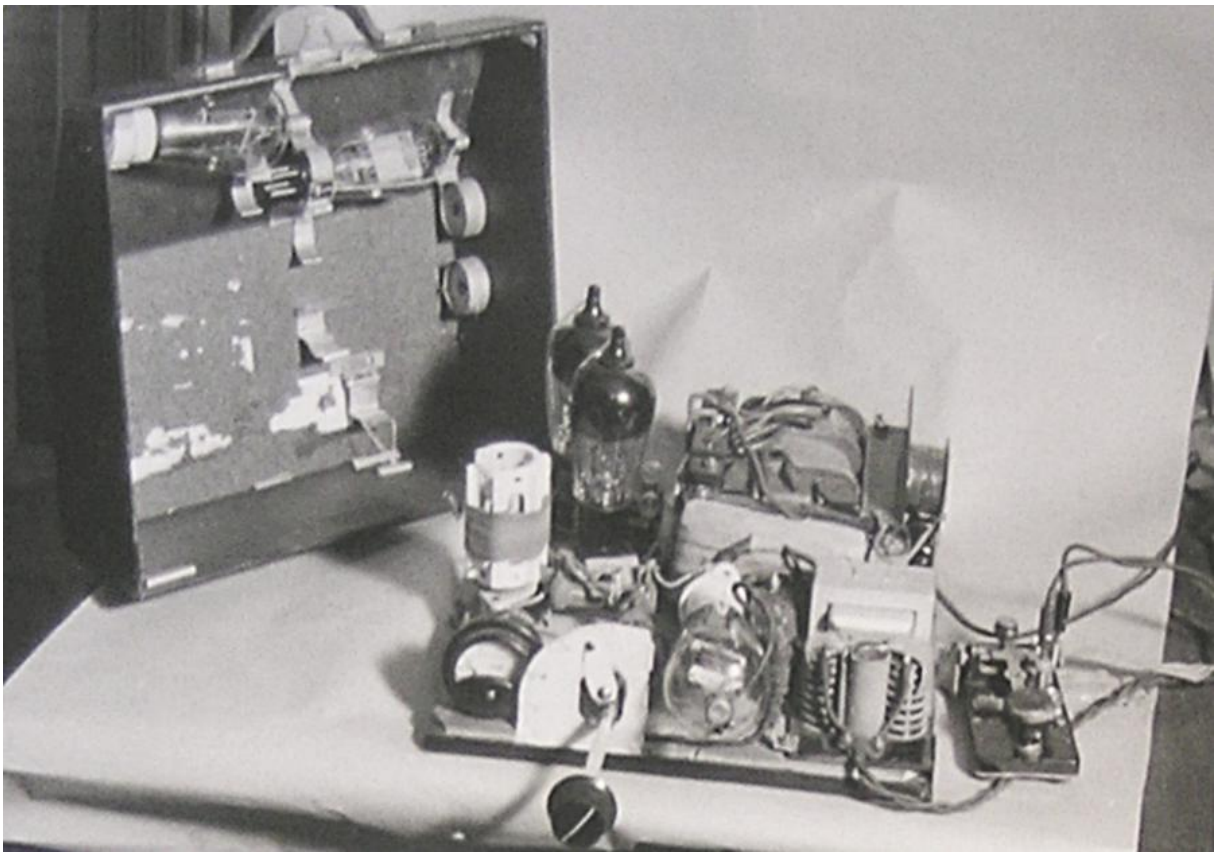
Tombe de Robert Tschanz
(AF E27/10621)



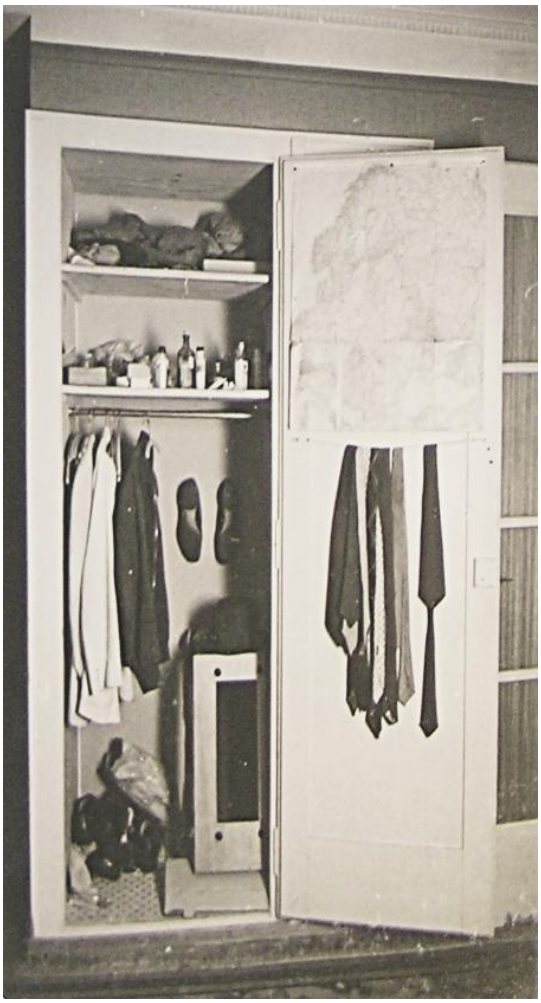
Tombe d'Olivier Giran
(AF E27/10621)



Appartement (en rouge) d'Alexander A. Foote, chemin de Longeraie 2 à Lausanne, avec l'antenne de l'émetteur disposée sur le toit
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)



L'émetteur d'A. Foote est monté dans un coffre de machine à écrire
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)

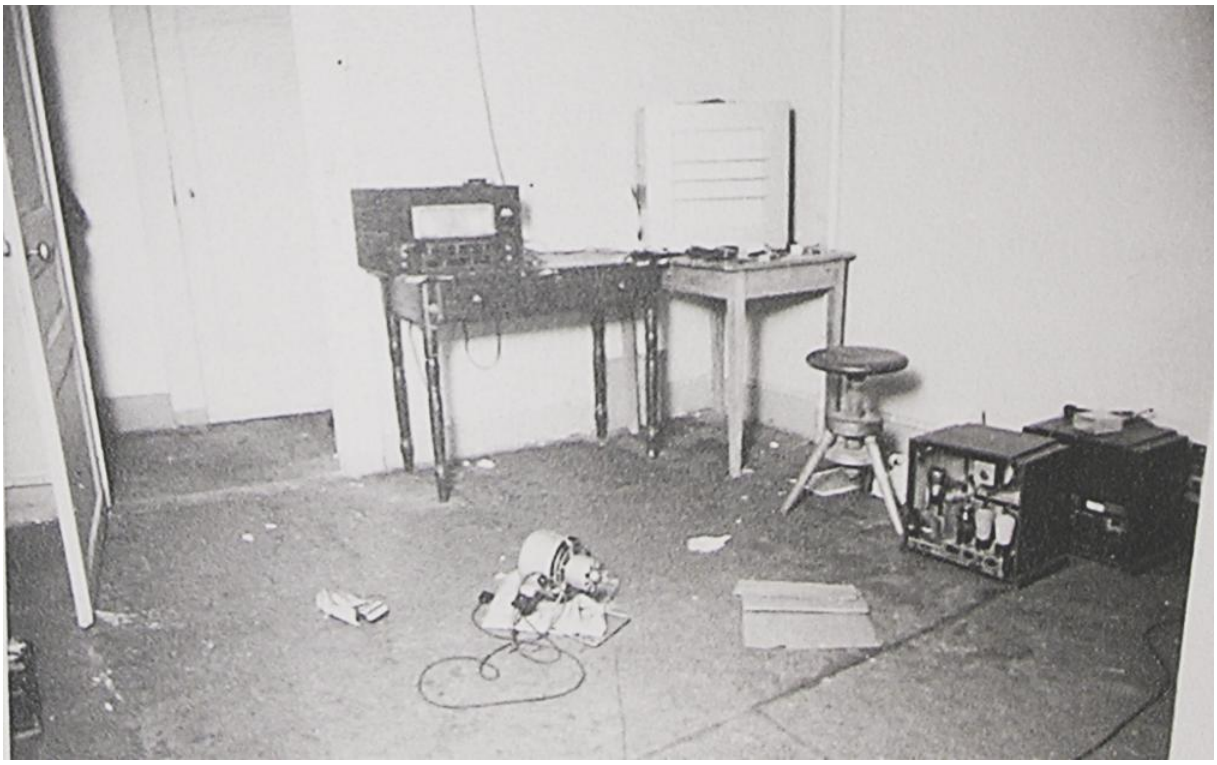




L'émetteur d'A. Foote est dissimulé dans le faux plafond d'une armoire murale
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)

La villa louée par le couple Hamel à Genève, rue de Florissant 192, pour abriter l'un des trois émetteurs du réseau *Dora*. Le trait rouge indique la position de l'antenne, invisible sur l'image
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)





La salle d'émission des Hamel
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)



Cachette renfermant les codes d'émission située dans la villa du couple Hamel
(AF E5330/1982/1 vol. 149 dos. 6 1944)



Véhicule de recherche goniométrique suisse en 1940
(AF E27/11272)



Henri Guisan (à droite) et Bernard Barbey (à gauche) dans le train de commandement
(AF E5792)



Henri Guisan et le Conseiller fédéral Karl Kobelt
(AF E5792)



En discussion (de gauche à droite), Henri Guisan, Werner Müller et Bernard Cuénoud
(AF E5792)



Henri Guisan (à gauche) et Hans Hausamann (à droite)
(AF E5792)



En civil, au centre, Marcel Pilet-Golaz ; de profil, troisième depuis la droite, Henri Guisan
(AF E5792)



Jakob Huber (au centre) et Roger Masson (à droite)
(AF E5792)



(De gauche à droite) Bernhard Mayr von Baldegg, Alfred Ernst et Max Waibel
(AF E5792)

Récupération par les Suisses d'un parachutage d'armes de la RAF tombé sur sol helvétique
(AF E27/9522)



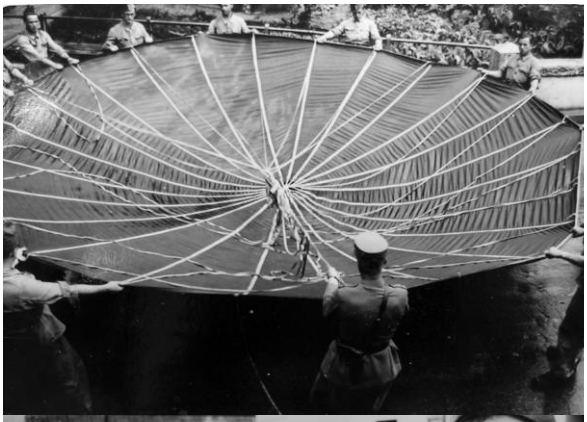














Photo officielle de la signature de l'armistice italien, le 3 septembre 1943, sur laquelle figurent, de gauche à droite, le général Walter Bedell Smith, le commodore Royer M. Dick, le major-général Lowell W. Rooks, le capitaine Teddy de Hahn, le général Giuseppe Castellano et Franco Montanari
(NA UK, HS7/263)





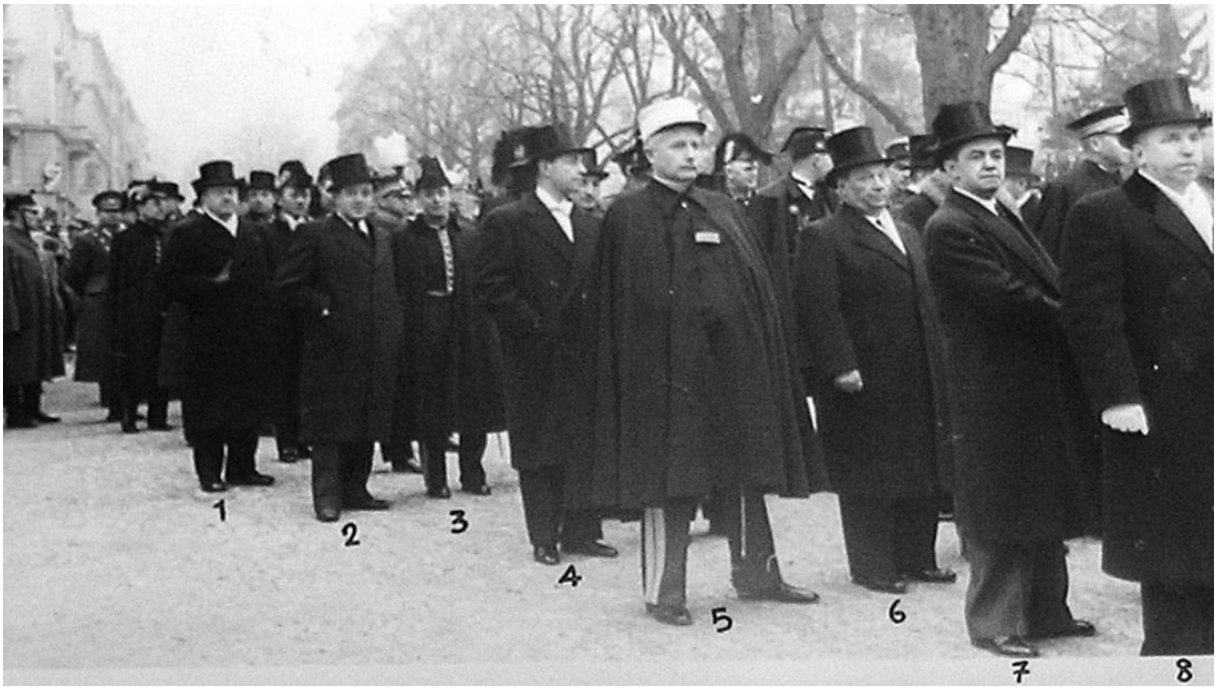


Trois photos prises au cours des discussions menées à l'occasion de l'opération *Sunrise* en mars 1945. Les personnes ne sont pas identifiées. Le bâtiment est la Casa Signor al Croce près d'Ascona, mise à disposition par Gero von Gaevernitz
(NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 47)

Série des diplomates à Berne
(AF E27/10379)



1. Karadjoff, ministre, Bulgarie
2. Benavides, secrétaire, Colombie « *(?)* »
3. Siméon, attaché militaire, France
4. Rostum, chargé d'affaires, Egypte
5. Hélouis, conseiller, France
6. Ahmadi, 1er secrétaire, Iran
7. Köcher, ministre, Allemagne



1. Bronarski, attaché de presse, Pologne « *(?)* »
2. Benavides, secrétaire, Colombie « *(?)* »
3. Ponti, secrétaire, Argentine
4. El Pharaony, secrétaire, Egypte « *(?)* »
5. Siméon, attaché militaire, France
6. Juge, ministre, France
7. Caballero, ministre, Colombie
8. Feldmans, ministre, Lettonie



1. « *(?)* »
2. Bosch van Drakestein, chargé d'affaires commercial, Pays-Bas
3. van Hamel, Secrétaire, Pays-Bas
4. Grüneweg, Chancelier, Pays-Bas « *(?)* »
5. Cittadini, 1er secrétaire, Italie
6. Bianchi, attaché militaire, Italie



1. Alkin, attaché commercial, Turquie
2. Torr, 1er secrétaire, Grande-Bretagne
3. Cartwright, attaché militaire, Grande-Bretagne
4. Setchell, secrétaire commercial, Grande-Bretagne



1. Kelly, ministre, Grande-Bretagne
2. Santos, ministre, Portugal
3. El Pharaony, secrétaire, Egypte
4. Komarnicki, ministre, Pologne
5. Psaroudas, ministre, Grèce
6. Setchell, secrétaire commercial, Grande-Bretagne
(à la gauche de Setchell, l'officier français pourrait être Gaston Pourchot)



1. Kelly, ministre, Grande-Bretagne
2. Auranesco, ministre, Roumanie
3. Santos, ministre, Portugal
4. d'Ursel, ministre, Belgique
5. Psaroudas, ministre, Grèce



1. Cheibani, attaché militaire, Iran
2. Ahmadi, 1er secrétaire, Iran
3. Entezam, chargé d'affaires, Iran
4. Luns, attaché, Pays-Bas « *(?)* »
5. Damian, consul général, Roumanie
6. Cugler, 2e secrétaire, Roumanie
7. Ionesco, attaché militaire, Roumanie



1. Stucki, DPF
2. von Grenus, DPF
3. von Ilsemann, attaché militaire, Allemagne
4. Kordt, conseiller de légation, Allemagne
5. von Bibra, conseiller, Allemagne
6. Nadal y Blanes, 2e secrétaire, Espagne

Curiosités



Un groupe de FFI dont un membre, indiqué par la flèche rouge, est un Suisse, nommé Alexandre Mussard
(AF E5330/1982/1 vol. 219 dos. 98/2668 année 1945)



Une compagnie SS formée de Suisses photographiée à Stralsund
(AF E27/10468)

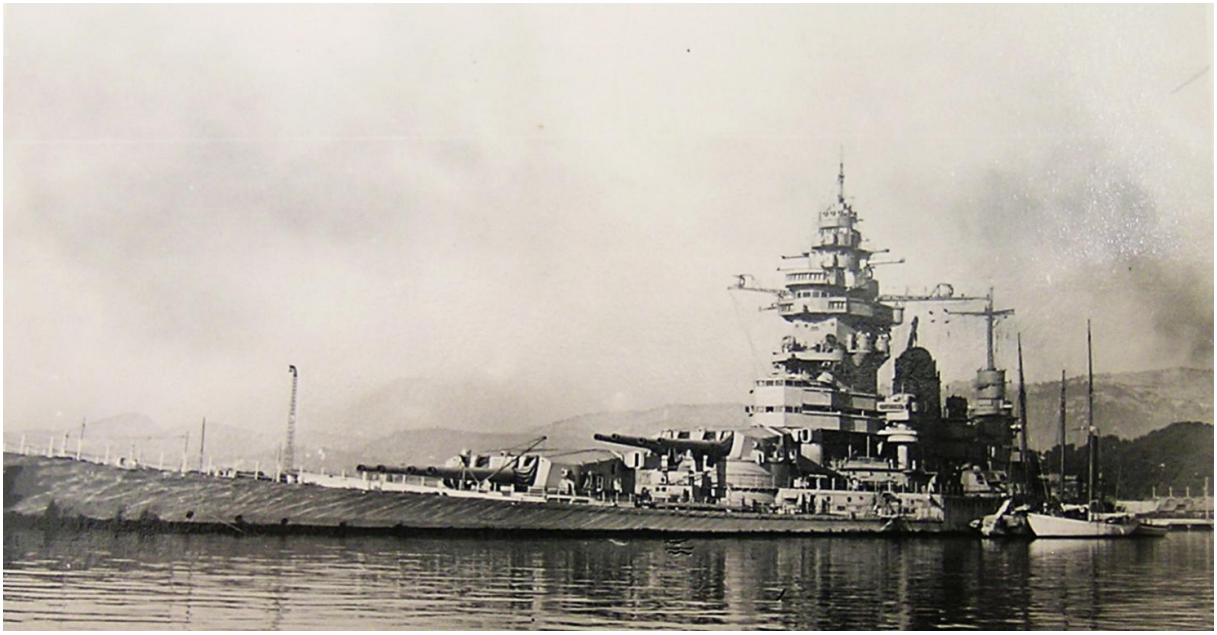


Photo du sabordage de la flotte de Toulon prise le 7 décembre 1942 : le *Strasbourg*
Saisie lors du séquestre opéré chez Gérald Maumary
(AF E5330/1982/1 vol. 211 dos. 98/55 vol. 2 année 1945)



Photo du sabordage de la flotte de Toulon prise le 30 novembre 1942 : le *Strasbourg*, le *Colbert*, l'*Algérie* et le *La Marseillaise*
Saisie lors du séquestre opéré chez Gérald Maumary
(AF E5330/1982/1 vol. 211 dos. 98/55 vol. 2 année 1945)



Photo du sabordage de la flotte de Toulon prise le 7 décembre 1942 : le *La Marseillaise*
Saisie lors du séquestre opéré chez Gérald Maumary
(AF E5330/1982/1 vol. 211 dos. 98/55 vol. 2 année 1945)



Auto-luge Pérot Type A-S 10 en activité au glacier du Théodule, à la frontière avec l'Italie
(AF E27/9972)



Kit d'encre sympathique saisi dans l'affaire Bergada
(AF E27/10192 vol. 2)



« *A bord d'un Motor Torpedo Boat* » (MTB) de la Royal Navy : « *vue vers l'arrière* »
(AF E27/9970)



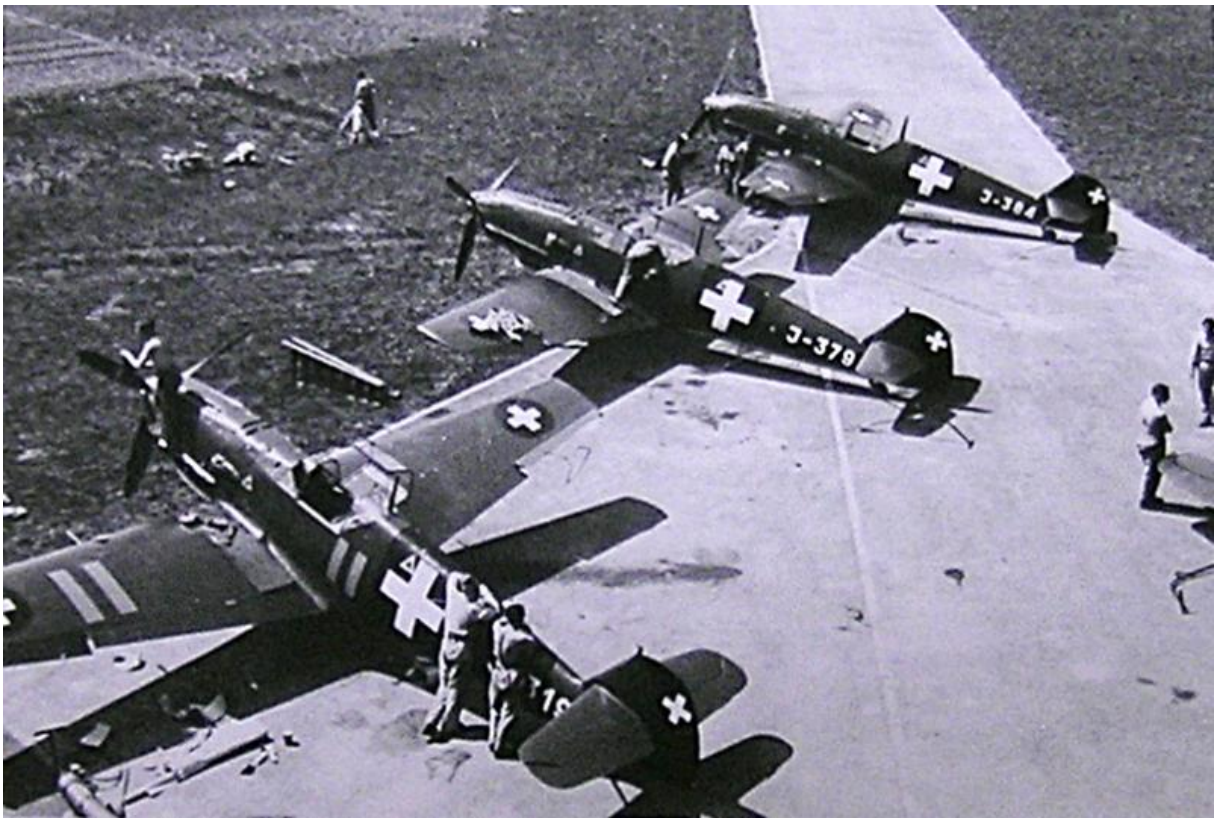
« *Type d'officier de réserve de la Royal Navy servant à bord d'un M.T.B.* »
(AF E27/9970)



« *Type de matelots de la Royal Navy servant à bord d'un M.T.B.* »
(AF E27/9970)



« *Pilotes norvégiens (chasseurs-bombardiers) interrogés par l'officier de renseignements après l'atterrissage* »
(AF E27/9970)



Trois Messerschmitt Me 109 E-3 de la chasse helvétique
(AF E5330/1982/1 vol. 89 dos. 121 vol. 1 1943)







Troupes suisses à l'exercice chimique (cp. fumigènes 5)
(AF E5330/1982/1 vol. 150 dos. 9 1944)

8 Bibliographie

Articles

AGRELL, Wilhelm, « Sweden and the Dilemmas of Neutral Intelligence Liaison », in *The Journal of Strategic Studies*, vol. 29, n° 4, août 2006, p. 633-651
(W. Agrell, « Sweden and the Dilemmas »)

AMSTEIN, A., « Der Kampf gegen staatsgefährliche Umtribe », in Hans Rudolf Kurz, *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Thoune, Ott, 1959, p. 93-105

BAUER, Eddy, « Renseignement et commandement », tiré à part de la *Revue Militaire Suisse*, n° 19, Genève, 1953

BELOT, Robert, « La frontière franco-suisse dans la stratégie de la Résistance française : enjeux politiques, organisations et pratiques », in Robert Belot (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 143-173

BELOT, Robert, « La Suisse a-t-elle participé à la Résistance française ? », in *Cahier de RECITS*, n° 3, 2004, p. 157-158

BELOT, Robert, « Le sort des juifs dans les discours et les pratiques du mouvement Combat », in *Les Cahiers de la Shoah*, n° 8, 2004, p. 179-226

BELOT, Robert, « Quand l'Etat américain a découvert la nécessité du renseignement (1942-1945) », in Fabienne Mercier-Bernardet (dir.), *1939-1945, la guerre des "intelligences"*, Panazol, Lavauzelle, 2002, p. 41-84
(R. Belot, « Quand l'Etat américain a découvert la nécessité du renseignement »)

BARASZ, Johanna, « Un Vichyste en Résistance, le général de La Laurencie », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 94, avril 2007, p. 167-181
(J. Barasz, « Un Vichyste en Résistance »)

BAUD, Jacques, « Renseignement », in Thierry de Montbrial ; Jean Klein (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000, p. 441-444
(J. Baud, « Renseignement »)

BEAU, Francis, « Culture du renseignement et théories de la connaissance », in *Revue internationale d'intelligence économique*, vol. 2, n° 1, janvier 2010, p. 161-190
(F. Beau, « Culture du renseignement »)

BEER, Siegfried, « Foreword », in *The Journal of Intelligence History*, vol. 5, n° 1, 2005, p. i.

BESSON, André, « Préface », in *Douane et contrebande*, Pontarlier, Les Amis du Musée de Pontarlier, 1992, p. 8-9

BRON, Marie, « René Bertholet », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne.

CHARLESWORTH, Lorie ; SALTER, Michael, « Ensuring the After-Life of the Ciano Diaries: Allen Dulles' Provision of Nuremberg Trial Evidence », in *Intelligence and National Security*, vol. 21, n° 4, août 2006, p. 568-603

CHRISTITCH, Kosta, « Le mythe de l'espion », in *La Quinzaine Littéraire*, n° 8, 1er juillet 1966, p. 24.

CORDIER, Daniel, « Le délégué général », in Jean-Pierre Azéma (éd.), *Jean Moulin face à l'Histoire*, Paris, Flammarion, 2000, p. 126-138

COUTAU-BÉGARIE, Hervé, « Le renseignement dans la pensée militaire française », in *Revue Stratégique*, n° 73, *Le renseignement I*, 2000, p. 9-36

DE LASTOURS, Sophie, « La cryptologie et le renseignement », in *Revue Stratégique*, n° 73, *Le renseignement I*, 2000, p. 37-59

DE VILLEMAREST, Pierre, « Les relations entre services secrets soviéto-alliés durant la seconde guerre mondiale », in Fabienne Mercier-Bernadet (dir.), *1939-1945. La guerre des "intelligences"*, Panazol, Lavauzelle, 2002, p. 85-100

DEGEN, Bernard, « Jacob, affaire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne (www.dhs.ch)

DOUZOU, Laurent, « L'entrée en résistance », in *Le Mouvement social*, n° 180, *Pour une histoire sociale de la Résistance*, juillet 1997, p. 9-20

DOUZOU, Laurent, « La Résistance : aventure individuelle et collective », in François Marcot (éd.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 57-63
(L. Douzou, « La Résistance »)

FAVEZ, Jean-Claude, « 1942 : le Comité international de la Croix-Rouge, les déportations et les camps », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 21, janvier 1989, p. 45-56

FREREJEAN, Alain, « Quand Peugeot faisait de la résistance », in *Historia*, n° 722, février 2007, p. 42-49

GATEAU LEBLANC, Marc, « Renseignement, quadrillage du territoire et lutte contre l'espionnage. L'exemple de la Meurthe-et-Moselle à la veille de la Grande Guerre », in *Revue Stratégique*, n° 73, *Le renseignement I*, 2000, p. 147-167

GONARD, Samuel, « Die strategische Probleme der Schweiz im Zweiten Weltkrieg », in Hans Rudolf Kurz, *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Thoune, Ott, 1959, p. 39-57
(S. Gonard, « Strategische Probleme der Schweiz »)

HAUSER, Claude, « Aux origines du "Büro Ha" : l'action de la Société suisse des officiers dans la campagne pour la révision de la loi militaire fédérale (24 février 1935) », in *Revue suisse d'histoire*, vol. 44, 1994, n° 2, p. 144-165

HENRI, France ; PUDELKO, Béatrice, « Le concept de communauté virtuelle dans une perspective d'apprentissage social », in Amaury Daele ; Bernadette Charlier (dir.), *Comprendre les communautés virtuelles d'enseignants. Pratiques et recherches*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 105-126
(F. Henri & B. Pudelko, « Le concept de communauté virtuelle »)

HOFFMANN, Peter « Peace through Coup d'Etat: The Foreign Contacts of the German Resistance 1933-1944 », in *Central Europe History*, vol. 19, n° 1, mars 1986, p. 3-44

HULNICK, Arthur S., « What's wrong with the Intelligence Cycle », in *Intelligence and National Security*, vol. 21, n° 6, décembre 2006, p. 959-979

JORIO, Marco, « Gonard, Samuel », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne (www.dhs.ch)

KARPMAN, Gilbert, « Itinéraire et mémoire d'un passeur », in Robert Belot (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 97-113

KOHLER, François, « Henry, Victor », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne (www.dhs.ch)

KREIS, Georg, « Protection de l'Etat », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne (www.dhs.ch)

KURZ, Hans Rudolf, « Das Ringen um die deutsche Teilkapitulation aus heutiger Sicht », in Max Waibel, *1945 Kapitualtion in Norditalien*, Schaffhouse, Novalis, 2001, p. 161-176
(H. R. Kurz, « Das Ringen »)

LE GOUPIL, Georges, « Débats stratégiques autour des maquis de l'Ain », in François Marcot (dir.), *La Résistance et les Français. Lutte armée et Maquis. Actes du colloque international de Besançon – 15-17 juin 1995*, Paris, Belles Lettres, 1996, p. 235-247

LEWIN, Ronald, « A Signal-Intelligence War », in *Journal of Contemporary History*, vol. 16, n° 3, *The Second World War: Part 2*, juillet 1981, p. 501-512

LICKLIDER, Joseph Carl Robnett ; TAYLOR, Robert William, « The Computer as a Communication Device », tiré-à-part de *Science and Technology*, avril 1968

MARCOT, François, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », in Antoine Prost (éd.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997, p. 21-41
(F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance »)

MICHEL, Henri, « Une page de la Résistance française écrite en Suisse », in *Cinq siècles de relations franco-suisses. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984, p. 293-298

MULLIGAN, Timothy P., « Spies, Ciphers and 'Zitadelle': Intelligence and the Battle of Kursk, 1943 », in *Journal of Contemporary History*, vol. 22, n° 2, 1987, p. 235-260
(T. P. Mulligan, « Spies, Ciphers and 'Zitadelle' »)

ORMAUX, Serge, « Identité physique du massif jurassien », in Jean-Claude Daumas ; Laurent Tissot (dir.), *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, Vesoul/Yens-sur-Morges, Maé-Erti/Cabédita, 2004, p. 9-19
(S. Ormaux, « Identité physique du massif jurassien »)

PIATTINI, Mattia, « Les effets et l'impact de la guerre dans l'après-guerre à la frontière jurassienne (1945-1950). Etude de cas », in Robert Belot (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 325-337

PROVOST, Sylvie, « Le train pour l'évasion de Paul Langevin (2 au 5 mai 1944) », in Marie-Noëlle Polino (dir.), *Une entreprise publique dans la guerre : la SNCF, 1939-1945. Actes du VIII^e colloque de l'Association pour l'histoire des chemins de fer en France, Paris, Assemblée nationale, 21-22 juin 2000*, Paris, PUF, 2001, p. 281-291

RIKLIN, Alois, « Funktionen der schweizerischen Neutralität », in *Passé pluriel. En hommage au professeur Roland Ruffieux*, Fribourg, Editions Universitaires, 1991, p. 361-394

RIKLIN, Alois, « Neutralité », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne.

ROHWER, Jürgen, « Signal Intelligence and World War II: The Unfolding Story », in *The Journal of Military History*, vol. 63, n° 4, octobre 1999, p. 939-951

ROSSÉ, Christian, « Hiérarchie et clandestinité. Structuration du pouvoir au sein de la Résistance française (1940-1944) », in Françoise Briegel ; Sébastien Farré (dir.), *Rites, hiérarchies*, Genève, Georg, 2010, p. 262-273

ROSSÉ, Christian, « La circulation du renseignement de part et d'autre de la frontière », in Robert Belot (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 275-292

ROUSSO, Henry, « L'économie : pénurie et modernisation », in Jean-Pierre Azéma & François Bédarida, *La France des années noires*, vol. 1, *De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, Point histoire, 2000, p. 453-482

RUDE, F., « Le dialogue Vercors-Alger (juin-juillet 1944) », in *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 13e année, n° 49, janvier 1963, p. 79-110

SAINCLIVIER, Jacqueline, « Sociologie des réseaux », in François Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 913-914

SCHINDLER, Dietrich, « Fragen des Neutralitätsrechts im Zweiten Weltkrieg », in Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (éd.), *La Suisse, le national-socialisme et le droit*, vol. 1, *Droit public*, Zurich, Chronos, 2001, p. 79-126

SCHÜRCH, Gerhart, « Wächter – Deuter – Mahner », in *Hans Hausamann, 1897-1974. Gedenkschrift zum 10. Todestag*, Saint-Gall, 1984, p. 9-23

STEFFEN GERBER, Therese ; KELLER, Martin, « Ministère public de la Confédération », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne (www.dhs.ch)

THILO, Emile, « De l'atteinte à l'indépendance et à l'autonomie de la Confédération et de l'empiétement sur les prérogatives des pouvoirs publics », in *Journal des tribunaux*, vol. 88, n° 2, 30 janvier 1940, p. 34-37

THILO, Emile, « Espionnage et contre-espionnage. Note de jurisprudence sur l'arrêté fédéral de 1935 et sur le code pénal suisse », in *Journal des tribunaux*, vol. 90, n° 13, 15-30 juillet 1942, p. 386-411
(E. Thilo, juillet 1942)

THILO, Emile (trad.), « Espionnage politique », in *Journal des tribunaux*, vol. 88, n° 14, 30 juillet 1940, p. 411-416

THILO, Emile (trad.), « Espionnage politique et économique », in *Journal des tribunaux*, vol. 88, n° 14, 30 juillet 1940, p. 406-410

THILO, Emile, *La répression de la trahison, de l'espionnage et de l'atteinte à l'indépendance de la Confédération*, tiré-à-part du *Journal des Tribunaux*, Lausanne, 1940
(E. Thilo, *La répression*)

THILO, Emile, « La répression de l'espionnage », in *Journal des tribunaux*, vol. 84, n° 19, 15 novembre 1936, p. 578-590
(E. Thilo, novembre 1936)

THILO, Emile, « Le délit politique vu par le Tribunal fédéral. II. Le délit politique d'après le droit pénal fédéral », in *La gazette de Lausanne*, 136e année, n° 47, 17 février 1933

THILO, Emile, « Note sur les dispositions pénales de l'arrêté fédéral tendant à garantir la sûreté de la Confédération », in *Journal des tribunaux*, vol. 83, n° 17, 15 octobre 1935, p. 514-533
(E. Thilo, octobre 1935)

THILO, Emile, « Note sur les dispositions pénales du projet d'arrêté fédéral "tendant à garantir la sûreté de la Confédération et renforçant le ministère public fédéral" », in *Journal des Tribunaux*, 83e année, n° 9, 15 mai 1935, p. 258-264

VAN DONGEN, Luc, « Des Suisses dans la Résistance française (1944-1945) », in Michel Porret ; Jean-François Fayet ; Carine Fluckiger (dir.), *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, Georg, 2000, p. 281-301
(L. Van Dongen, « Des Suisses dans la Résistance »)

VAN DONGEN, Luc, « Genève comme base-arrière de la résistance française : une fonction de ville-frontière vue à travers les procès-militaires », in *Le passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale*, Genève, Archives d'Etat, 2002, p. 103-109

VEILLON, Dominique, « Vie clandestine », in François Marcot (éd.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 989-990

VERHOEYEN, Etienne, « Van magistraat tot geheim agent. Robert De Schrevel, alias 'Roger de Saule' : een Belg in de Franse militaire inlichtingendienst, 1939-1942 », in *Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 12, 2003, p. 51-90
(E. Verhoeyen, « Van magistraat tot geheim agent »)

VRBA, Rudolf, « The Preparations for the Holocaust in Hungary: An Eyewitness Account », in Randolph L. Braham ; Scott Miller (éd.), *The Nazis' Last Victims. The Holocaust in Hungary*, Détroit, Wayne State University Press, 2002, p. 55-101

WACKERMANN, Gabriel, « Espaces frontaliers et frontières. Un éclairage de géographe sur l'Arc jurassien comparé aux marchés de l'est », in Robert Belot (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 69-82

WARUSFEL, Bertrand, « Histoire de l'organisation du contre-espionnage français entre 1871 et 1945 », in Maurice Vaïsse (dir.), *"Il n'est point de secrets que le temps ne révèle". Etudes sur l'histoire du renseignement*, Panazol, Lavauzelle, 1998, p. 99-129
(B. Warusfel, « Contre-espionnage français »)

WYLIE, Neville, « 'The Importance of Being Honest': Switzerland, Neutrality and the Problems of Intelligence Collection and Liaison », in *Intelligence and National Security*, vol. 21, n° 5, octobre 2006, p. 782-808

WYLIE, Neville, « Ungentlemanly Warriors or Unreliable Diplomat? Special Operations Executive and 'Irregular Political Activities' in Europe », in *Intelligence and National Security*, vol. 20, n° 1, mars 2005, p. 98-120

ZALA, Sacha, « Spionaggio militare svizzero "di milizia" in Valtellina, 1940-1945 », in *Archivo Storico Ticinese*, 40e année, n° 134, juin 2004, p. 355-372

Ouvrages

–, *Avec les F.F.I. de Belfort. Par une équipe d'entr'eux*, Mulhouse, Imprimerie "Alsatia"

–, *Documents diplomatiques suisses*, vol. 7b (1918-1919), Berne, 1984

–, *Fin de la Seconde Guerre mondiale aux frontières de l'Ajoie*, Porrentruy, Société cantonale jurassienne des officiers, 1994

–, *Frontières et contacts de civilisation. Colloque universitaire franco-suisse sous le patronage du Comité français des sciences historiques et de la Société générale suisse d'histoire, Besançon-Neuchâtel, octobre 1977*, Neuchâtel, La Baconnière, 1979

–, *Imaginer la guerre. Der Schweizerische Generalstab, 1804-2004 – L'Etat-major général suisse, 1804-2004*, Berne, Archives fédérales suisses, 2004

–, *Les Cahiers des Amis du Musée de Pontarlier. Septembre 1994, N° 1. Il y a cinquante ans… la Libération*, Pontarlier, Association des Amis du Musée de Pontarlier, 1994

–, *Livre d'or de la Résistance belge. Ouvrage publié par la Commission de l'Historique de la Résistance instituée par le Ministère de la Défense Nationale*, Bruxelles, Leclercq

ACCOCE, Pierre ; QUET, Pierre, *La guerre a été gagnée en Suisse, 1939-1945*, Paris, Perrin, 1966
(P. Accoce & P. Quet, *La guerre a été gagnée en Suisse*)

AGLAN, Alya, *La Résistance sacrifiée. Histoire du mouvement « Libération-Nord »*, Paris, Flammarion, 2006

ALARY, Eric, *La ligne de démarcation, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2003

ALBERTELLI, Sébastien, *Les services secrets du général de Gaulle. Le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009

ALCORN, Robert Hayden, *Pas de fanfares pour les espions*, Paris, Robert Laffont, 1963

ANDREW, Christopher, *The Defense of the Realm. The Authorized History of MI5*, Londres, Penguin, 2010

ANDREW, Christopher ; MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest : 1917-1991. Les archives Mitrokhine*, Paris, Fayard, 2000

ARSENIJEVIC, Drago, *Genève appelle Moscou*, Paris, Robert Laffont, 1969
(Drago Arsenijevic, *Genève appelle Moscou*)

AZÉMA, Jean-Pierre (dir.), *Jean Moulin face à l'Histoire*, Paris, Flammarion, 2000

AZÉMA, Jean-Pierre ; Bédarida, François (dir.), *La France des années noires*, tome 1, *De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 2000

AZIZ, Philippe, *Au service de l'ennemi. La Gestapo française en province, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1972

AZIZ, Philippe, *Le Grand duel, 1940-1944. Services spéciaux français contre Gestapo*, Courtaboeuf, Didro, 1999

BAIGORRI JALÓN, Jesús, *Interpreters at the United Nations. A History*, Salamanca, Ediciones Universidad, 2004

BARBEY, Bernard, *Aller et retour. Mon journal pendant et après la "drôle de guerre" 1939-1940*, Neuchâtel, La Baconnière, 1967
(B. Barbey, *Aller et retour*)

BARBEY, Bernard, *P.C. du Général. Journal du chef de l'état-major particulier du Général Guisan. 1940-1945*, Neuchâtel, La Baconnière, 1948

BARBIER, Mireille, *La Résistance dans le Haut-Doubs, 1939-1945*, Sainte-Croix, Editions du Balcon, 2002

BARNES, James J. ; BARNES, Patience, *Nazi Refugee Turned Gestapo Spy. The Life of Hans Wesemann, 1895-1971*, Westport, Praeger, 2001

BAUCH, Herbert *et al*., *Quellen zu Widerstand und Verfolgung unter der NS-Diktatur in hessischen Archiven. Übersicht über die Bestände in Archiven und Dokumentationsstellen*, Wiesbaden, Historische Kommission für Nassau, 1995

BAUD, Jacques, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Panazol, Lavauzelle, 1997

BAYNAC, Jacques, *Présumé Jean Moulin (Juin 1940-Juin 1943). Esquisse d'une nouvelle histoire de la Résistance*, Paris, Grasset, 2006
(J. Baynac, *Présumé Jean Moulin*)

BELLON, Angela, *Vittoria agent secret*, Nice, Ets Ciais et Cie, 1962

BELOT, Robert, *Aux frontières de la liberté. Vichy-Madrid-Alger-Londres. S'évader de France sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 1998

BELOT, Robert, *Henri Frenay. De la Résistance à l'Europe*, Paris, Seuil, 2003
(R. Belot, *Frenay*)

BELOT, Robert, *La Résistance sans de Gaulle. Politique et gaullisme de guerre*, Paris, Fayard, 2006

BELOT, Robert (dir.), *Guerre et frontières. La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Panazol, Lavauzelle, 2006
(R. Belot (dir.), *Guerre et frontières*)

BELOT, Robert ; KARPMAN, Gilbert, *L'Affaire Suisse. La Résistance a-t-elle trahi de Gaulle ? (1943-1944)*, Paris, Armand Colin, 2009
(R. Belot & G. Karpman, *L'affaire suisse*)

BEN-ISRAËL, Isaac, *Philosophie du Renseignement. Logique et morale de l'espionnage*, Paris, Editions de l'éclat, 2004

BENNETT, Ralph, *Intelligence Investigations. How Ultra Changed History*, Londres, Frank Cass, 1996
(R. Bennett, *Intelligence Investigations*)

BERGIER, Jean-François (dir.), *Documents diplomatiques suisses*, vol. 13 (1939-1940), Berne, 1991

BERGIER, Jean-François, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1984

BERNADOTTE, Folke, *La fin. Mes négociations humanitaires en Allemagne au printemps 1945 et leurs conséquences politiques*, Lausanne, Marguerat, 1945

BESSON, André, *Les maquis de Franche-Comté*, Paris, France-Empire, 1978

BLOCH, Marc, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990
(M. Bloch, *L'étrange défaite*)

BONJOUR, Edgar, *Histoire de la neutralité suisse. Trois siècles de politique extérieure fédérale*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1946
(E. Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse*, vol. 1)

BONJOUR, Edgar, *Histoire de la neutralité suisse. Quatre siècles de politique extérieure fédérale. Pendant la seconde guerre mondiale*, vol. IV à VI, Neuchâtel, A la Balconnière, 1970-1971

BORCHERS, E., *Abwehr contre Résistance*, Paris, Amiot-Dumont, 1949

BOUCARD, Robert, *Les dessous de l'Intelligence Service*, Paris, Les Editions documentaires, 1937

BOUCARD, Robert, *Les dessous des archives secrètes. D'un espionnage à l'autre*, Paris, Les Editions de France, 1929

BOURGEOIS, Daniel, *Le Troisième Reich et la Suisse, 1933-1941*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1974

BRAUNSCHWEIG, Pierre-Th., *Geheimer Draht nach Berlin. Die Nachrichtenlinie Masson-Schellenberg und der schweizerische Nachrichtendienst im Zweiten Weltkrieg*, Zurich, Verlag NZZ, 1989
(P.-Th. Braunschweig, *Geheimer Draht nach Berlin*)

BRAUNSCHWEIG, Pierre Th., *Secret Channel To Berlin. The Masson-Schellenberg Connection and Swiss Intelligence in World War II*, Philadelphie, Casemate, 2004
(P.-Th. Braunschweig, *Secret Channel to Berlin*)

BREITMAN, Richard ; GODA, Norman J. W. ; NAFTALI, Timothy ; WOLFE, Robert, *U.S. Intelligence and the Nazis*, Washington, National Archives Trust Fund Board, 2004
(R. Breitman & *al*., *US Intelligence*)

BRIDEL, Frank, *Non, nous n'étions pas des lâches. Vivre en Suisse, 1933-1945*, Genève, Slatkine, 2002

BROWN, Anthony Cave, *La guerre secrète*, tome 1, *Origines des moyens spéciaux et premières victoires alliées*, Paris, Perrin, 2012

BROWN, Anthony Cave, *La guerre secrète*, tome 2, *Le jour J et la fin du III^e^ Reich*, Paris, Perrin, 2012

BROWN, Anthony Cave (éd.), *The Secret War Report of the OSS*, New York, Berkley Medallion, 1976

BUCHER, Erwin, *Zwischen Bundesrat und General. Schweizer Politik und Armee im Zweiten Weltkrieg*, Saint-Gall, VGS Verlagsgemeinschaft, 1991
(E. Bucher, *Zwischen Bundesrat und General*)

BUCKMASTER, Maurice, *They Fought Alone. The Story of British Agents in France*, Londres, The Popular Book Club, 1959

BURRIN, Philippe, *La France à l'heure allemande*, 1940-1944, Paris, Seuil, 1995

CALVI, Fabrizio, *OSS. La guerre secrète en France, 1942-1945. Les services spéciaux américains, la Résistance et la Gestapo*, Paris, Hachette, 1990
(F. Calvi, *OSS*)

CAPT, Daniel, *Fred*, Vevey, L'Aire, 2005

CEFFA, Gilbert, *Louis-Adrien Favre, prêtre et patriote-résistant. Dix-huit messages de captivité*, La Salévienne, 2009
(G. Ceffa, *L.-A. Favre*)

Centre d'étude d'histoire de la Défense, *Des réseaux et des hommes. Contribution à l'histoire du renseignement*, Paris, L'Harmattan, 2000

CHEVALLAZ, Georges-André, *Le défi de la neutralité. Diplomatie et défense de la Suisse 1939-1945*, Vevey, L'Aire, 1995
(G.-A. Chevallaz, *Le défi de la neutralité*)

CLAVIEN, Alain, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, d'En Bas, 1993

COINTET, Jean-Claude, *Histoire de Vichy*, Paris, France Loisir, 1997

COLLIER, Basil, *Hidden Weapons. Allied Secret or Undercover Services in World War II*, Barnsley, Pen & Sword, 2006

COLLOMB, Jean-Daniel, *Les Remparts. Souvenirs de la Mobilisation 1939-1945*, Genève, Slatkine, 1989

Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Zurich, Pendo, 2002
(*Rapport Bergier*)

Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (éd.), *La Suisse, le national-socialisme et le droit*, vol. 1, *Droit public*, Zurich, Chronos, 2001

COOKRIDGE, E. H., *Mettez l'Europe à feu. Organisation et action du S.O.E. en Europe occidentale (1940-1945)*, Paris, Fayard, 1968

CORDIER, Daniel, *Jean Moulin. La République des catacombes*, tomes 1 et 2, Paris, Gallimard, 2011

CORDIER, Daniel, *Jean Moulin. L'inconnu du Panthéon*, tome 3, *De Gaulle, capitale de la Résistance, novembre 1940-décembre 1941*, Paris, JC Lattès, 1993
(D. Cordier, *Jean Moulin*, t. 3)

CORDIER, Victoria, *Ce que je n'oublierai jamais… Sous le Risoux*

CRÉMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *L'Appel du 18 juin*, Paris, Armand Colin, 2010
(J.-L. Crémieux-Brilhac, *L'Appel*)

CROISSANT, Pierre, *L'espion de la Ligne Siegfried. Armand Chouffet, photographe aérien. Le renseignement français en Suisse*, Panazol, Lavauzelle, 2005
(P. Croissant, *Chouffet*)

D'ARAGON, Charles, *La Résistance sans héroïsme*, Genève, Tricorne, 2001

DAUMAS, Jean-Claude ; TISSOT, Laurent (dir.), *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, Vesoul/Yens-sur-Morges, Maé-Erti/Cabédita, 2004

DEBRUYNE, Emmanuel, *La guerre secrète des espions belges, 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008
(E. Debruyne, *La guerre secrète des espions belges*)

DELARUE, Jacques, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962

DELARUE, Jacques, *Trafics et crimes sous l'occupation*, Paris, Fayard, 1968

DELMER, Sefton, *Opération Radio-Noire*, Paris, J'ai Lu, 1965

DENTAN, Paul-Emile, *Impossible de se taire. Des protestants suisses face au nazisme*, Genève, Labor et fides, 2000

DESROCHES, Alain, *La Gestapo. Atrocités et secrets de l'inquisition nazie*, Paris, de Vecchi, 1972

DESTREMAU, Christian, *Ce que savaient les Alliés*, Paris, Perrin, 2009

DEVIGNY, André, *Je fus ce condamné*, Paris, Presse de la Cité, 1978
(A. Devigny, *Je fus ce condamné*)

DE BÉNOUVILLE, Guillain, *Le sacrifice du matin*, Genève, La Palatine, 1945

DE LATTRE DE TASSIGNY, Jean-Marie G., *Histoire de la Première Armée française. Rhin et Danube*, Paris, Plon, 1949

DE WECK, Hervé, *L'armée et la population dans le Jura et le Jura bernois, 1815-2003. Régiment d'infanterie 9 et bataillons jurassiens*, Porrentruy, Société jurassienne des officiers, 2004

DE WECK, Hervé (dir.), *Des deux côtés de la frontière : le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes (1939-1945). Actes du Colloque franco-suisse du 29 avril 2006 à Lucelle (F)*, Porrentruy, Société jurassienne des officiers, 2007

DHOTE, Albert ; BOBILLIER, Monique, *Résistance, Libération. Pontarlier et Haut Doubs. Evocations*, tome 1, Lons-le-Saunier, Marque-Maillard, 1983
(A. Dhote & M. Bobillier, *Résistance, Libération*, t. 1)

DHOTE, Albert ; BOBILLIER, Monique, *Résistance, Libération. Pontarlier et Haut Doubs. Evocations*, tome 2, Lons-le-Saunier, Marque-Maillard, 1984

DORRILL, Stephen, *MI6. Fifty Years of Special Operations*, Londres, Fourth Estate, 2000

DUCOUDRAY, Marie, *Ceux de "Manipule". Un réseau de renseignements dans la Résistance en France*, Paris, Tirésias, 2001

DULLES, Allen W., *Les secrets d'une reddition*, Paris, Le Livre de Poche, 1970

DULLES, Allen W., *L'Allemagne souterraine*, Genève, Trois Collines, 1947

DUTRIEZ, Robert, *La guerre des blindés en Franche-Comté (fin de l'été et automne 1944)*, Besançon, Cêtre, 1993

DUTRIEZ, Robert, *La Seconde Guerre mondiale en Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 1984

EISMANN, Gaël ; MARTENS, Stefan (dir.), *Occupation et répression allemandes, 1939-1945. La politique de "maintien de l'ordre" en Europe occupée*, Paris, Autrement, 2007

ERNST, Alfred, *Die Konzeption der schweizerischen Landesverteidigung, 1815-1966*, Frauenfeld, Huber, 1971

ETIENNE, Genovefa ; MONIQUET, Claude, *Histoire de l'espionnage mondial*, tome 1, *Les services secrets de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Kiron, 2000

EYMIN, René (dir.), *Souviens-toi, 1944-1994*, Fédération des Amicales du Doubs, Jura-Nord, Territoire de Belfort, 1994

FALIGOT, Roger ; KAUFFER, Rémi, *Service B*, Paris, Fayard, 1985

FAUCHILLE, Paul, *Traité de droit international public*, tome 2, *Guerre et Neutralité*, Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1921
(P. Fauchille, *Traité*)

FAURE, Claude, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004

FAVEZ, Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentrations nazis*, Lausanne, Payot, 1988

FAVRE, Christian, *Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)*, Neuchâtel, Alphil, 2010
(C. Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix*)

FLAVIAN, Conrad L., *Ils furent des hommes*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1948

FOOT, Michael R. D., *Des Anglais dans la Résistance. Le service secret britannique d'action (SOE) en France, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2008
(M. R. D. Foot, *Des Anglais dans la Résistance*)

FOOT, Michael R. D., *SOE. An Outline History of the Special Operations Executive, 1940-1946*, London, Pimlico, 1999
(M. R. D. Foot, *SOE*)

FOOT, Michael R. D., *SOE in France. An Account of the Work of the British Special Operations Executive in France, 1940-1944*, Londres, 1966

FOOTE, Alexander, *Handbook For Spies*, Londres, Museum Press, 1949

FOOTE, Alexander, *Les secrets d'un espion soviétique*, Paris, Editions de la Paix, 1951

FORCADE, Olivier ; LAURENT, Sébastien, *Secrets d'Etat. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005
(O. Forcade & S. Laurent, *Secrets d'Etat*)

FORSTER, Gilles, *Transit ferroviaire à travers la Suisse (1939-1945)*, Lausanne/Zurich, Payot/Chronos, 2001, *Publications de la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale*, vol. 4

FRENAY, Henri, *La nuit finira. Mémoires de Résistance 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973
(H. Frenay, *La nuit finira*)

FUHRER, Hans Rudolf, *Spionage gegen die Schweiz. Die geheimen deutschen Nachrichtendienste gegen die Schweiz im Zweiten Weltkrieg. 1939-1945*, Frauenfeld, Huber, 1982

GARDER, Michel, *La guerre secrète des services spéciaux français, 1935-1945*, Paris, Plon, 1967

GARLINSKI, Jozef, *The Swiss Corridor. Espionage networks in Switzerland during World War II*, Londres, Dent, 1981
(J. Garlinski, *The Swiss Corridor*)

GAUTIER, Rogatien ; FOURNIER, Jacqueline, *Agent "Number One". Réseau Mithridate, 1940-1945*, Paris, France-Empire, 2003

GAUTSCHI, Willi, *Le Général Guisan. Le commandement de l'armée suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne, Payot, 1991
(W. Gautschi, *Le Général Guisan*)

GERMAIN, Michel, *Histoire de la milice et les forces du maintien de l'ordre en Haute-Savoie, 1940-1945*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1997

GRANDHAY, Jean-Claude, *La Haute-Saône dans la Deuxième Guerre mondiale*, tome 1, *Les opérations aériennes. 1943-1944*, Paris, ERTI, 1989

GRANET, Marie ; MICHEL, Henri, *Combat. Histoire d'un Mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, Paris, PUF, 1957

GROSE, Peter, *Gentleman Spy. The Life of Allen Dulles*, Amherst, The University of Massachusetts Press, 1996
(P. Grose, *Gentleman Spy*)

Groupe de Travail Histoire Vécue, *La Suisse face au chantage. Son attitude en 1939-1945. Critiques des rapports Bergier*, Yens sur Morges, Cabédita, 2002

GROUSSARD, Georges A., *Chemins secrets*, tome 1, Paris, Bader-Dufour, 1948

GROUSSARD, Georges A., *Service secret, 1940-1945*, Paris, La Table ronde, 1964
(G. Groussard, *Service secret*)

GUÉRIN, Alain, *Chronique de la Résistance*, Paris, Omnibus, 2000

GUISAN, Henri, *Rapport du Général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le Service actif 1939-1945*, 1946

HAASE, Günther, *Kunstraub und Kunstschutz. Eine Dokumentation*, vol. 1, Hildesheim, Olms, 1991

HALBROOK, Stephen P., *La Suisse encerclée. La neutralité armée suisse durant la Deuxième Guerre mondial*e, Genève, Slatkine, 2000

HAUSER, Claude, *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945). Accueil et refoulement. Internement*, Porrentruy, SJE, 1999

HAWES, Stephen ; WHITE, Ralph (dir.), *Resistance In Europe: 1939-1945. Based on the proceedings of a symposium held at the University of Salford, March, 1973*, Londres, Allen Lane, 1975

HEBEISEN, Philippe, *Une histoire de la frontière neuchâteloise durant la Seconde Guerre mondiale. Administration et politique face aux réfugiés, les Verrières (1939-1945)*, Neuchâtel, Alphil, 2007
(P. Hebeisen, *Les Verrières*)

HESLOP, Richard, *Xavier. The Famous British Agent's Dramatic Account of his work in the French Resistance*, Londres, Rupert Hart-Davis, 1970

HEYDE, Veronika, *De l'esprit de la Résistance jusqu'à l'idée de l'Europe. Projets européens et américains pour l'Europe de l'après-guerre (1940-1950)*, Bruxelles, Peter Lang, 2010

HÖHNE, Heinz, *Canaris. La véritable histoire du chef des renseignements militaires du III^e^ Reich*, Paris, Balland, 1984

HOLLARD, Florian, *Michel Hollard. Le Français qui a sauvé Londres*, Paris, Le cherche midi, 2005
(F. Hollard, *Michel Hollard*)

HOWARTH, Patrick, *Undercover. The Men and Women of the SOE*, Londres, Phoenix Press, 2000

HUBER, Jakob, *Bericht des Chefs des Generalstabes der Armee an den Oberbefehlshaber der Armee über den Aktivdienst. 1939-1945*, 1946

INQUIMBERT, Anne-Aurore, *Les Equipes Jedburgh (juin 1944-décembre 1944). Le rôle des services spéciaux alliés dans le contrôle de la Résistance intérieure française*, Panazol, Lavauzelle, 2006

JACKSON, Julian, *La France sous l'occupation, 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2004

JACQUET, Gilbert, *Un fusil pour deux*, Besançon, Cêtre, 1993

JAQUILLARD, Robert, *La chasse aux espions en Suisse. Choses vécues - 1939-1945*, Lausanne, Payot, 1947

JEFFERY, Keith, *MI6. The History of the Secret Intelligence Service, 1909-1949*, Londres, Bloomsbury, 2010
(K. Jeffery, *MI6*)

KAHN, David, *Codebreakers. The Story of Secret Writing*, New York, Scribner, 1996

KAPNIST, Serge, *Passager sans bagage*, Paris, L'Harmattan, 2005

KEEGAN, John, *Intelligence in War. Knowledge Of The Enemy From Napoleon To Al-Qaeda*, London, Pimlico, 2004

KIMCHE, Jon, *Un général suisse contre Hitler. L'espionnage au service de la paix. 1939-1945*, Paris, Fayard, 1962
(J. Kimche, *Un général suisse contre Hitler*)

KITSON, Simon, *Vichy et la chasse aux espions nazis, 1940-1942. Complexités de la politique de collaboration*, Paris, Autrement, 2005

KREIS, Georg, *Auf den Spuren von La Charité. Die schweizerische Armeeführung im Spannungsfeld des deutsch-französischen Gegensatzes, 1936-1941*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1976

KREIS, Georg (éd.), *La protection politique de l'Etat en Suisse*, Berne, Paul Haupt, 1993

KREIS, Georg ; MÜLLER, Bertrand (dir.), *Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg / La Suisse et la Seconde Guerre mondiale*, Bâle, Schwabe, 1997

KURZ, Hans Rudolf, *Histoire de l'Armée suisse. De 1815 à nos jours*, Lausanne, 24 Heures, 1985

KURZ, Hans Rudolf, *Nachrichtenzentrum Schweiz. Die Schweiz im Nachrichtendienst des zweiten Weltkriegs*, Huber, Frauenfeld, 1972

KURZ, Hans Rudolf (dir.), *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg. Das grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-45*, Thoune, Ott, 1959

LABORIE, Pierre, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Paris, Seuil, 2001

LAMBERT, Nathalie, *Le maquis du Lomont. 1944-94. Pays de Montbéliard*, Belfort, Reiter, 1994

LANGER, William L., *Le jeu américain à Vichy*, Paris, Plon, 1948

LAPLACE, Yves, *Un mur cache la guerre*, Paris, Stock, 2003

LAQUEUR, Walter ; BREITMAN, Richard, *Breaking the Silence. The German Who Exposed the Final Solution*, Hanover, University Press of New England, 1994
(W. Laqueur & R. Breitman, *Breaking the Silence*)

LASSERRE, André, *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, Payot, 1995
(A. Lasserre, *Frontières et camps*)

LASSERRE, André, *La Suisse des années sombres. Courants d'opinion pendant la Deuxième Guerre mondiale, 1939-1945*, Lausanne, Payot, 1989

LECOEUR, Auguste, *Le Parti communiste français et la Résistance. Août 1939-Juin 1941*, Paris, Plon, 1968

LUDWIG, Carl, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, Berne, 1957
(*Rapport Ludwig*)

LÜÖND, Karl, *Spionage und Landesverrat in der Schweiz*, tomes 1 et 2, Zurich, Ringier, 1977

LÜTHI, Werner, *Der strafrechtliche Staatsschutz der Schweiz*, Berne, Hans Huber, 1942
(W. Lüthi, *Der strafrechtliche Staatsschutz*)

MACKENSIE, William J. M., *The Secret History of SOE. The Special Operations Executive, 1940-1945*, Londres, St Ermin's Press, 2002

MARANDIN, Jean-Pierre, *Aux frontières de la Suisse, 1939-1945. Du Lomont à la Trouée de Belfort*, Besançon, 1987

MARANDIN, Jean-Pierre, *Résistance 1940-1944*, tome 1, *A la frontière franco-suisse, des hommes et des femmes en résistance*, Besançon, Cêtre, 2005
(J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 1)

MARANDIN, Jean-Pierre, *Résistance 1940-1944*, tome 2, *Le Pays de Montbéliard 1944 : lutte armée et répression*, Besançon, Cêtre, 2005
(J.-P. Marandin, *Résistance*, t. 2)

MARCOT, François (dir.), *La Résistance et les Français. Lutte armée et Maquis. Actes du colloque international de Besançon – 15-17 juin 1995*, Paris, Les Belles Lettres, 1996

MARCOT, François, *Les voix de la Résistance. Tracts et journaux clandestins francs-comtois*, Besançon, Cêtre, 1989

MARCOT, François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France libre*, Paris, Robert Laffont, 2006

MARGUERAT, Philippe, *L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés. 1939-1945*, Neuchâtel, Alphil, 2006
(P. Marguerat, *L'économie suisse*)

MARTELLI, George, *L'homme qui a sauvé Londres*, Paris, J'ai Lu, 1972
(G. Martelli, *L'homme qui a sauvé Londres*)

MAS, Lucien, *Les chevaliers de la lune*, Narbonne, 2001
(L. Mas, *Les chevaliers de la lune*)

MASSON, Philippe, *Histoire de l'armée allemande, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1996

MASSON, Philippe, *Histoire de l'armée française, de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2002

MASSON, Philippe (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, tomes 1 et 2, Paris, Larousse, 1979-1980

MATT, Alphons, *Zwischen allen Fronten. Der Zweite Weltkrieg aus der Sicht des Büros Ha*, Zurich, Ex Libris, 1969

MAURY, Pierre, *La Résistance communiste en France, 1940-1945. Mémorial aux martyrs communistes*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2006

MCKAY, Craig G., *From Information to Intrigue. Studies in Secret Service based on the Swedish Experience, 1939-1945*, Londres, Frank Cass, 1993
(C. G. McKay, *From Information to Intrigue*)

MCKAY, Craig G. ; BECKMAN, Bengt, *Swedish Signal Intelligence, 1900-1945*, Londres, Frank Cass, 2003

MEDRALA, Jean, *Les réseaux de renseignements franco-polonais, 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-équipe300, Suisse3*, Paris, L'Harmattan, 2005
(J. Medrala, *Les réseaux franco-polonais*)

MEIENBERG, Nicolas, *Reportages en Suisse. L'exécution du traître à la patrie Ernst S.*, Genève, Zoé, 1976.

MEMBREZ, A. ; JUILLERAT, E., *Remous de guerre aux frontières du Jura. 1939-1945. Souvenirs d'une grande tragédie*, Porrentruy, Le Jura S.A., 1948

MERCKLÉ, Pierre, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La découverte, 2004

MERCIER-BERNARDET, Fabienne (dir.), *1939-1945, la guerre des "intelligences"*, Panazol, Lavauzelle, 2002

MIANNAY, Patrice, *Dictionnaire des agents doubles dans la Résistance*, Paris, Le cherche midi, 2005
(P. Miannay, *Dictionnaire*)

MILLAR, George, *Un Anglais dans le maquis*, Besançon, Cêtre, 1984

MILLON-DELSOL, Chantal, *L'Etat subsidiaire. Ingérence et non-ingérence de l'Etat, le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne*, Paris, PUF, 1992

Ministère des Affaires Etrangères, *Le Livre jaune français. Documents diplomatiques 1938-1939. Pièces relatives aux événements et aux négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part, la Pologne, la Grande-Bretagne et la France d'autre part*, Paris, Imprimerie nationale, 1939
(*Livre jaune français*)

MINOTT, Rodney G., *The Fortress That Never Was. The Myth of the Nazi Alpine Redoubt*, Londres, Longmans, 1964

MISSIKA, Dominique, *Berty Albrecht*, Paris, Perrin, 2005

MONOD, Claude, *La Région D. Rapport d'activité des Maquis de Bourgogne-Franche-Comté (mai-septembre 1944)*, Saint-Etienne, AIOU, 1993

MOSSU, René, *Les secrets d'une frontière*, Genève, Editions du Milieu du Monde, 1946

MUNOS-DU PELOUX, Odile, *Passer en Suisse. Les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse, 1940-1944*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002

NAGEL, Thomas, *Questions mortelles*, Paris, PUF, 1983

NAVARRE, Henri, *Le service de renseignement, 1871-1944*, Paris, Plon, 1978
(H. Navarre, *Le Service de renseignement*)

NOGUÈRES, Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, tome 1, *La première année. Juin 1940-Juin 1941*, Paris, Robert Laffont, 1967
(H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 1)

NOGUÈRES, Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, tome 2, *L'armée de l'ombre. Juillet 1941-Octobre 1942*, Paris, Robert Laffont, 1969
(H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 2)

NOGUÈRES, Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, tome 3, *Et du Nord au Midi. Novembre 1942-Septembre 1943*, Paris, Robert Laffont, 1972
(H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 3)

NOGUÈRES, Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, tome 4, *Formez vos bataillons ! Octobre 1943-Mai 1944*, Paris, Robert Laffont, 1976
(H. Noguères, *Histoire de la Résistance*, t. 4)

NOGUÈRES, Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945*, tome 5, *Au grand soleil de la Libération. 1er juin 1944-15 mai 1945*, Paris, Robert Laffont, 1981

NORD, Pierre, *Mes camarades sont morts*, tome 1, *La guerre du renseignement*, Paris, Librairie des Champs-Élysées, 1947

NOUZILLE, Vincent, *L'espionne. Virginia Hall, une Américaine dans la guerre*, Paris, Fayard, 2007

O'DONNELL, Patrick K., *Operatives, Spies and Saboteurs. The Unknown Story of the Men and Women of WWII's OSS*, New York, Free Press, 2004

O'TOOLE, George J. A., *The Encyclopedia of American Intelligence and Espionage. From the Revolutionary War to the Present*, New York, Facts On File, 1988

PACALLON, Pierre (dir.), *Défense et Renseignement*, Paris, L'Harmattan, 1995

PAILLOLE, Paul, *L'homme des services secrets. Entretiens avec Alain-Gilles Minella*, Paris, Julliard, 1995

PAILLOLE, Paul, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Robert Laffont, 1985

PAILLOLE, Paul, *Services spéciaux, 1935-1945*, Paris, Robert Laffont, 1975

PARNELL, Ben, *Carpetbaggers. America's Secret War In Europe*, Austin, Eakin Press, 1987

PARVULESCO, Constantin, *Secret défense. Histoire du renseignement militaire français*, Boulogne-Billancourt, E-T-A-I, 2007

PASSY, *Souvenirs*, tome 1, *2e Bureau Londres*, Monte-Carlo, Raoul Solar, 1947

PASSY, *Souvenirs*, tome 2, *10, Duke Street Londres (le B.C.R.A.)*, Monte-Carlo, Raoul Solar, 1947
(Passy, *Souvenirs II*)

PASTWA, Elizabeth, *Besançon 1940-1944. La guerre, l'occupation, la libération*, Rennes, Ouest-France, 1994

PAXTON, Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997

PAXTON, Robert O., *L'armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2004

PÉAN, Pierre, *L'extrémiste. François Genoud, de Hitler à Carlos*, Paris, Fayard, 1996

PERRAULT, Gilles, *L'Orchestre rouge*, Paris, Fayard, 1967

PERRIER, Guy, *Le Général Pierre de Bénouville. Le dernier des paladins*, Monaco, Editions du Rocher, 2005

PERSICO, Joseph E., *Roosevelt's Secret War. FDR and World War II Espionage*, New York, Random House, 2001
(J. E. Persico, *Roosevelt's Secret War*)

PETERSEN, Neal H. (éd.), *From Hitler's Doorstep. The Wartime Intelligence Reports of Allen Dulles, 1942-1945*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1996
(N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*)

PIAZZA, Pierre, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004

PIEKALKIEWICZ, Janusz, *Schweiz 39-45. Krieg in einem neutralen Land*, Stuttgart, Motorbuch, 1978

PINEAU, Christian, *La simple vérité, 1940-1945*, Paris, Julliard, 1961

PORCH, Douglas, *Histoire des services secrets français*, tome 1, *De l'Affaire Dreyfuss à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Albin Michel, 1997

PROST, Antoine (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1997

PÜNTER, Otto, *Guerre secrète en pays neutre. Les révélations d'un agent secret sur l'espionnage en Suisse contre le fascisme et Hitler, 1930-1945*, Lausanne, Payot, 1967

RABINO, Thomas, *Le Réseau Carte. Histoire d'un réseau de la Résistance antiallemand, antigaulliste, anticommuniste et anticollaborationniste*, Paris, Perrin, 2008
(T. Rabino, *Carte*)

RADÓ, Sándor, *Sous le pseudonyme "Dora"*, Paris, Julliard, 1972
(S. Radó, *"Dora"*)

RAVINE, Jacques, *La Résistance organisée des Juifs en France, 1940-1944*, Paris, Julliard, 1973

RAYGER, Ariel, *Dix-huit mois de maquis dans le Haut-Jura*, Lons-le-Saunier, Marque-Maillard

READ, Anthony ; FISCHER, David, *Opération Lucy, Le réseau d'espionnage le plus secret de la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Fayard, 1982
(A. Read & D. Fischer, *Opération Lucy*)

READ, Anthony ; FISHER, David, *Operation Lucy. Most Secret Spy Ring of the Second World War*, Londres, Hodder & Stoughton, 1980

REGARD, Fabienne, *La Suisse paradis de l'enfer ? Mémoire de réfugiés juifs*, Yens sur Morges, Cabédita, 2002

REGARD, Fabienne ; NEURY, Laurent, *Mémoire d'une Suisse en guerre. La vie... malgré tout*, Yens sur Morges, Cabédita, 2002

RÉMY, *Combat dans l'ombre*, tomes 1 et 2, Genève, Idégraf, 1976

RÉMY, *Mémoires d'un agent secret de la France Libre. Juin 1940-juin 1942*, Paris, Aux Trois Couleurs, 1945

RÉMY (dir.), *La Résistance en Alsace et dans les Vosges*, tomes 1 et 2, Neuilly-sur-Seine, Saint-Clair, 1975

RÉMY (dir.), *La Résistance en Bourgogne et Franche-Comté*, tomes 1 et 2, Genève, Famot, 1975
(Rémy, *Bourgogne et Franche-Comté*, t. 2)

RÉMY, *Le livre du courage et de la peur. Juin 1942-novembre 1943*, tome 1, Paris, Aux Trois Couleurs & Raoul Solar, 1946

RÉMY, *Le livre du courage et de la peur. Juin 1942-novembre 1943*, tome 2, Paris, Aux Trois Couleurs & Raoul Solar, 1946

RICHARDOT, Jean-Pierre, *Une autre Suisse, 1940-1944*, Genève, Labor et fides, 2002

RIEUL, Roland, *Soldier Into Spy. The Memoirs of Roland Rieul*, Londres, William Kimber, 1986

RINGS, Werner, *La Suisse et la Guerre, 1933-1945*, Lausanne, Ex Libris, 1975
(W. Rings, *La Suisse et la Guerre*)

RIVET, Louis, *Carnets du chef des Services secrets, 1936-1944*, Paris, Nouveau Monde, 2010

ROOSEVELT, Kermit (éd.), *War Report of the O.S.S.*, New York, Walker, 1976

ROSSÉ, Christian, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, Panazol, Lavauzelle, 2006
(C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*)

RUBY, Marcel, *F Section SOE. The Story of the Buckmaster Network*, Londres, Grafton, 1990
(M. Ruby, *F Section SOE*)

SANTSCHI, Catherine ; FLÜCKIGER, Pierre ; BAGNOUD, Gérard, *Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale. Fichiers et archives*, Genève, Archives d'Etat, 2000
(C. Santschi et al., *Les réfugiés et la frontière genevoise*)

SCHELLENBERG, Walter, *Le chef du contre-espionnage nazi parle (1933-1945)*, Paris, Perrin, 1966

SEAMAN, Mark, *Secret Agent's Handbook of Special Devices, World War II*, Richmond, Public Record Office, 2000

SEAMAN, Mark (dir.), *Special Operations Executive. A New Instrument of War*, Milton Park, Routledge, 2006
(M. Seaman (dir.), *SOE*)

SEILER, Richard, *La tragédie du Réseau Prosper. Avril-août 1943*, Paris, Pygmalion, 2003

SEMELIN, Jacques, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe, 1939-1945*, Paris, Payot, 1998
(J. Semelin, *Sans armes*)

SENN, Hans, *Der Schweizerische Generalstab – L'Etat-major général suisse*, tome 7, *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*, Bâle, Helbing & Lichtenbahn, 1995
(H. Senn, *Der Schweizerische Generalstab*)

SIMMEL, Georg, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999

SIMONIN, Michel, *… c'était la guerre, 39/45. Dans les Franches-Montagnes du Doubs… Et du Jura Suisse*, Maîche, Jardins de Mémoire, 2003

SIMONIN, Michel, *Pages d'histoire de la Résistance, de la déportation et de la Libération*, Maîche, 2004

SIMONIN, Paul, *Enfant de la Patrie. Itinéraire d'un enfant de troupe pendant la Deuxième Guerre Mondiale*, Lons-le-Saunier, Arts et Littérature, 1999

SINGER, Kurt, *Espions et traîtres de la II^e Guerre mondiale*, Grenoble-Paris, Arthaud, 1946

SINGH, Simon, *Histoire des codes secrets. De l'Egypte des Pharaons à l'ordinateur quantique*, Paris, Le Livre de Poche, 2005

SMITH, Bradley F. ; AGAROSSI, Elena, *Operation Sunrise. The Secret Surrender*, Londres, André Deutsch, 1979

SMITH, Bradley F., *Sharing Secrets with Stalin. How the Allies Traded Intelligence, 1941-1945*, Lawrence, University Press of Kansas, 1996

SMITH, Richard Harris, *OSS. The Secret History of America's First Central Intelligence Agency*, Guilford, The Lyons Press, 2005
(R. H. Smith, *OSS*)

SOUTOU, Georges-Henri ; FRÉMEAUX, Jacques ; FORCADE, Olivier (dir.), *L'exploitation du renseignement. En Europe et aux Etats-Unis des années 1930 aux années 1960*, Paris, Economica, 2001

SPIRA, Henry, *La frontière jurassienne au quotidien 1939-1945*, Genève, Slatkine, 2010
(H. Spira, *La frontière*)

STEAD, Philip John, *Le 2^e Bureau sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 1966

STRUYE, Paul ; JACQUEMYNS, Guillaume, *La Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944*, Bruxelles, Complexe, 2002

SURDEZ, Denys, *La guerre secrète aux frontières du Jura, 1940-1944*, Porrentruy, Editions Transjuranes, 1985
(D. Surdez, *La guerre secrète*)

TOURRAIN, Raymond, *L'histoire du groupe Guy Mocquet. La première unité de résistance organisée en Franche-Comté*, Besançon, 1974

TREPPER, Leopold, *Le Grand Jeu*, Paris, Albin Michel, 1975

TUAILLON-NASS, Gisèle, *Les passages de l'aube*, Sainte-Croix, Presses du Belvédère, 2008

United States Department of State, *Foreign relations of the United States diplomatic papers, 1941. Europe*, vol. 2, US Government Printing Office, 1941
(*FRUS*, 1941, vol. 2)

URNER, Klaus, *Il faut encore avaler la Suisse. Les plans d'invasion d'Hitler*, Genève, Georg, 1996

VACELET, Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente, 1939-1944*, Besançon, Cêtre, 2004

VAÏSSE, Maurice (dir.), *"Il n'est point de secrets que le temps ne révèle". Etudes sur l'histoire du renseignement*, Panazol, Lavauzelle, 1998

VARTIER, Jean, *Histoires secrètes de l'occupation en zone interdite. Des Ardennes au Jura (1940-1944)*, Paris, Hachette, 1972

VERITY, Hugh, *Nous atterrissions de nuit… Les atterrissages secrets de la RAF en France 1940-44*, Le Luc en Provence, Vario, 2004

WAIBEL, Max, *1945. Kapitulation in Norditalien. Originalbericht des Vermittlers*, Schaffhouse, Novalis, 2002

VADER, John, *Nous n'avons pas joué : l'effondrement du réseau Prosper*, 1943, Lectoure, Le Capucin, 2002
(J. Vader, *Nous n'avons pas joué*)

VAN DONGEN, Luc, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale, 1945-1948. Emergence et construction d'une mémoire publique*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie, 1998
(L. van Dongen, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale*)

VATCHNADZÉ, Thérésa, *De Bakou à Paris*, Paris, J'étais une fois, 1987

VON SCHRAMM, Wilhelm, *Les espions ont-ils gagné la guerre ? La lutte des services secrets en Europe*, Paris, Stock, 1969

WAGNER, Meir, *The Righteous of Switzerland. Heroes of the Holocaust*, Hoboken, Ktav, 2001

WEISS, Hermann (dir.), *Personen Lexikon, 1933-1945*, Vienne, Tosa, 2003

WERNER, Ruth, *Sonya's Report*, Londres, Chatto & Windus, 1991

WEST, Nigel, *Historical Dictionary of World War II Intelligence. Historical Dictionaries of Intelligence and Counterintelligence, No. 7*, Lanham, The Scarecrow Press, 2008

WIDT, Michael (dir.), *Nachrichtendienst, politische Elite und Mordeinheit. Die Sicherheitsdienst des Reichsführers SS*, Hambourg, Hamburger, 2003

WIGHTON, Charles, *Le saboteur. L'histoire de "Robin", agent de l'Intelligence Service et chef de la Résistance française*, Paris, Fayard, 1959
(C. Wighton, *Le saboteur*)

WILLI, Jost Nikolaus, *Der Fall Jacob-Wesemann (1935/1936). Ein Beitrag zur Geschichte der Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Berlin, Herbert Lang, 1972

WINDECKE, Christian, *Espionnage… Les services secrets des grandes puissances*, Lausanne, Novos, 1944

WINTERBOTHAM, Frederick, *Ultra*, Paris, Robert Laffont, 1976

WISARD, François, *Les Justes suisses. Des actes de courage méconnus au temps de la Shoah*, Genève, CICAD, 2007

WOHLSTETTER, Roberta, *Pearl Harbor n'était pas possible*, Paris, Stock, 1962

WYLIE, Neville, *Britain, Switzerland and the Second World War*, Oxford, Oxford University Press, 2003
(N. Wylie, *Britain, Switzerland*)

WYSS, Marco, *Un Suisse dans la SS. Franz Riedweg (1907-2005)*, Neuchâtel, Alphil, 2010

Etudes et mémoires non publiées

BURNIER, Edmond-Jack, *Extrait des mémoires manuscrits du cap Edmond Burnier, officier de police de l'EMG*, publié sur le site internet de l'Etat de Genève (etat.geneve.ch) par Henry Spira

CORNUT, Xavier, *Une nouvelle ère. La diplomatie suisse à Moscou face à la mort de Joseph Staline, 1953*, mémoire de master défendu à l'Université de Neuchâtel en juin 2011

HOOVER, Jennifer A., *Secrets in Switzerland: Allen W. Dulles' Impact as OSS Station Chief in Bern on Developments of World War II & U.S. Dominance in Post-War Europe*, mémoire de bachelor défendu au College of William and Mary, Williamsburg, Virginie, 2008

SCHERRER, Rafael, *"J'ai toujours cherché à travailler dans l'intérêt tant de mon pays d'origine que de mon pays d'adoption". Netzwerke von SchweizerInnen zur französischen Résistance am Beispiel des "Bureau Ajoie" des schweizerischen Nachrichtendienstes*, mémoire de licence soutenu à l'Université de Bâle en 2010

VON FELTEN, David, *Le poste récepteur de renseignements genevois du service de renseignements suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de licence soutenu à l'Université de Lausanne sous la direction du Prof. François Jequier, 2003
(D. von Felten, *Le PR genevois*)

9 Index

A

Abegglen, Ferdinand 180, 181, 407
Accoce, Pierre 22, 26, 27, 156, 395
Ackermann, Joseph 282, 283
Adamian, Jean 298, 327-331, 488, 502
Adamoff, David.....327
Agrell, Wilhelm.....36
Aguilar González, Francisco J.....387
Alary, Eric 28
Albrecht, Berty 48, 201
Albrecht, Gerold.....77, 78, 125
Alcalay, Sima 279
Allemann, Henri 112
Allemann, Marcel.....113
Allemann, Philippe. 22, 25, 111-113, 163, 164, 214, 218, 219, 222, 236, 275, 281, 284, 285, 337, 340, 398, 407, 499, 501, 502
Allemann, Suzanne..... 191, 218, 275, 281-283, 285, 407
Allen, Jay.....309
Allenbach, Louis 178, 488
Althaus, Rose 310
Ammetter.....454
Amstalden.....246
Anderson.....198
Anderson, Rosemary, *Anisette* ...141, 290, 291, 294, 296, 488
Anker, Peter.....142
Appenzeller, Stanislaw, *Etienne*... 42, 100-102, 125, 147, 162-164, 207, 208, 213, 338-342, 384, 469, 488, 499
Arnold, Michel 180
Arnoux, Léon 407
Arnoux, Marguerite 407, 412
Arpagaus, Liliane 381
Auberson, Jacques.....290, 294
Aubin, Raymond, *Alfred Lajoie* .270, 271, 274, 488
Autier, Philippe 136
Aymonier.....357

B

Babel, Robert.....407
Badan, Henri.....301
Badoglio, Pietro.....220
Balsiger, Werner.....75, 87
Bammatter 87
Barasz, Johanna.....386
Barbey 201
Barbey, Bernard ...57, 102, 181, 182, 187, 407, 507
Barbey-Boissier, André 95, 111, 114, 118, 119, 408, 409, 413, 460
Barbie, Klaus 200
Barbier, Léon 312
Barbier, Marcel 164
Barbier, Mireille 175
Bardet..... 454
Baril, Louis 309
Barrelet de Ricou, Touvet..... 304, 312
Basin, François, *Olive*, *Urchin II* 142, 289-294, 296, 385, 386, 388, 488
Basnett, Doris 264
Basnett, Joseph 155, 264, 488
Bassin, Albert 218, 408
Batault, Georges 386, 387
Baud, Jacques 30-32
Bauer, Eddy 55, 186, 192, 262
Baumann..... 77
Baumann, Johannes 75, 246
Baumann, Werner... 94, 95, 114, 118, 119, 408
Baumgartner 78
Baumgartner, Julien..... 335
Baverel, Maurice, *Victor*..... 170
Baynac, Jacques.. 142, 309, 312, 386, 388, 390
Beau, Francis 30, 31, 33
Beckman, Bengt..... 35
Bedell Smith, Walter 512
Beevor, Jack G..... 387
Bejai, Max 208
Belot, Robert 45, 47, 49-51, 127-130, 164, 192, 203, 302, 312, 336, 385, 386, 387, 388, 396, 398
Ben-Israël, Isaac 54
Benoît, Maurice 408
Bénouville, Pierre, *Lahire*, *Barrès*. 48, 66, 146, 202, 203
Bentley Mott, Thomas 310
Benz, Nadia, *Madeleine Devenoges* .. 303, 304, 309, 310, 311, 312, 488
Berger, Pierre.22, 161, 166, 174, 330, 363, 462
Berguer, André 408
Berguerand, Jean.....371-376
Bernadotte, Folke..... 85
Berne, Paul..... 196, 279
Bernis, Jean-Charles Augustin..... 39
Bertholet, René, *Robert* 139, 222, 277, 390
Berthon, Etienne 308
Bertrand, André, *Lapédale* 270, 271, 272, 273, 274, 378
Besson, André..... 167
Beuret, Georges 358, 359, 361, 365, 368
Bieger, Anny, *Erna*..... 195, 196, 417
Bielecka, Anna..... 469

Bienz-Wyprächtiger, Eduard.....154, 155
Biganzoli, Marcel.....187
Bigelow, Donald F. 101
Billaud, Maurice.....235, 369, 370
Billieux, Paul.....189
Blancpain, Bertrande.....110, 199
Blancpain, Claude 110, 408
Bloch, Marc.....177
Blun, Georges, *Long*.....298, 300, 328
Bodington, Nicholas, *Professor* 292, 489
Boehm 346
Boehm, Paul 346
Bognot, Jacques, *Julien*.....170, 204, 231, 232, 234, 235
Bohny, Jean 207
Bolli, Margareth, *Rosa* 212
Bolze, Auguste 308
Bonaparte, Napoléon.....39
Bonard, Robert 110, 111, 115, 116, 408
Bonjour, Edgar 72, 182, 395
Borgeaud, Charles 408
Bormann, Martin 85
Borotra, Jean.....310
Borrel, Andrée.....278
Botey, Armand, *Sylvestre*.....285
Boubnoff, Michel 126, 304
Bouchardy, Robert 90, 209, 270, 303-312
Bouhey, Jean 366
Bourgeois, Pierre.....187, 409, 414
Bourgnon, Louis.....409
Bouveret, Bernard 22, 119, 166
Brand, Edmond.....409
Brandl, Hermann 367
Brasseur, Lucien.....307
Brault, Michel.....136, 489
Braunschweig, Pierre-Th.....90, 351
Breitman, Richard 43
Brenner.....194
Brittenham, Raymond L. 320
Brival, Raymond 117
Broad, Philip.....132
Broad, Richard 280, 285
Brooks, Howard 142
Bruckner, Wilhelm, *Wilhelm Forster*..353, 489
Brühlmann, Josef, *Bodmer*..111, 125, 163, 409
Brugger, Ernest.....365, 369
Bucard, Marcel 345
Buckmaster, Maurice.....112, 278
Burgy, Alfred 95, 110, 114, 409
Burnier, Christian 383
Burnier, Edmond-Jack.. 209, 303-308, 383-385
Burnier, Harold.....383, 409
Burnier, Yvonne 383, 384
Bustelli, Guido, *Brown*.87, 108, 220, 222, 223, 398

C

Cadogan, Alexander 131-133
Camille..... 163
Campiche, Aimé 77, 126, 212, 332, 333
Canaris, Wilhelm 98, 100, 147
Carlgen, Wilhelm..... 35
Carnet, Aimé..... 357, 368
Carnet, Alfred 122, 171, 176, 177, 357-370, 486, 489
Carnet, Frieda 357, 368
Carre, Georges 170
Carrière, Robert 353
Cartwright, Henry Antrobus 138, 287, 469, 514
Castellano, Giuseppe 512
Castiau, Pol..... 377, 378
Cattin, Robert..... 163
Cauchi, Eric, *Pedro*..... 279, 489
Ceffa, Gilbert 22, 116, 174
Celio, Enrico 182
Cerri 126
Chamoille, Pierre 175
Chapelay, André 114, 229, 409
Chappuis, Henri 409, 414
Charmoilles, Pierre 457
Charron, René, *Boatman*..... 198, 199, 388
Chevallaz, Georges-André..... 69
Chevassus 379
Chojnacki, Szczesny 100, 136, 342
Christenen..... 269
Churchill, Peter, *Spindle*, *Raoul* 296, 297
Churchill, Winston..... 426
Claret, Ernest 409, 413
Claude, François 117
Clemenceau, Georges 82
Clément, Pierre, *Sarment*... 116, 117, 120, 121, 191, 200, 203, 218, 219, 228, 269, 281, 283, 284, 303, 304, 310, 311, 330, 331, 332, 335, 336, 398, 410, 489, 502
Clot, Henri 292
Cloux, Pierre..... 22, 410, 419
Coderey..... 328, 329
Colette..... 175
Collin, René..... 378, 379
Comte, René 174-176, 454-457
Confino, Robert 135
Conne..... 381
Conod, Georges 180
Corbaz, Roger..... 373
Corboz 381
Cordier, Daniel 386, 388, 394
Cordier, Victoria..... 119, 167
Corenfeld 303
Corfu, Roland 25, 213
Cottoni, Simon..... 157, 332
Couchepin..... 351

Couchot, Jean 171-173
Couchot, René 171
Cousin, Pierre 120, 121, 410
Coutau-Bégarie, Hervé 39
Croissant, Pierre 126, 130, 147, 370
Croland, Raymond 204
Cuenat, Henri 503
Cuénod-Galland, Solange 279
Cuenot, Aurèle 364, 365, 369
Cuénoud, Bernard 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 101, 103, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 121, 124, 125, 156, 157, 164, 165, 168, 177, 180, 181, 183, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 200, 215, 217, 218, 219, 231, 234-237, 275, 276, 280, 283-285, 287, 288, 328, 330, 333, 334, 338, 343, 352, 371, 384, 407, 409, 410, 415, 420, 490, 508
Curchod, V. 372
Curie, Frédéric 174

D

d'Aragon, Charles 110
d'Astier de la Vigerie, Emmanuel 386, 388, 389
d'Astier de la Vigerie, François 110
DaCosta 220
Daladier, Edouard 327
Daladier, Jean, *Jean Marieni* 327
Dalloz 370, 371
Dan, Teofil 322, 323, 325, 490
Daniel, Charles 120, 183
Dansey, Claude 97, 98, 102, 158, 276
Darlan, François 137, 298
Dauphin, Claude 290, 291
Davet, Jules, *Dunoyer* 164, 202, 262, 329
de Beauvau-Craon, Marc 470
de Brémond, Hélène ... 318, 319, 321-323, 325, 326, 489
de Brouville, Alain, *Théodule* 279, 285
de Cavaignac, Jean 266-268, 310
de Cavaignac, Virginia 266-269, 310
de Costier, Louis 309-312
de Gaulle, Charles ..49, 50, 110, 199, 201, 298, 336, 355, 385, 391, 392, 393, 424-426
de Hahn, Teddy 512
de Jonge, Alfred R. W. 268
de La Laurencie, Benoît-Léon Fornel 309, 312, 385-390
de Lantsheere, Théophile 382
de Lastours, Sophie 35
de Leusse, Jean 298
de Leusse, Odile 494
de Leusse, Pierre 110, 199, 298, 462, 494
de Loriol, Alexandra 116
de Loriol, Gérard 116, 268
de Mestral, Aymon 414
de Mestral, Yves 414
de Montmollin, Eric 415
de Muralt, Pierre 269
de Muralt, Raymonde 269
de Nobili, Rino, *Harold Drumbee* 100, 101
de Pace, Louis, *Gino* 331, 332
de Penfentenyo, Hervé 230
de Pury, Roland 179
de Raemy, Louis, *Crotaz* ... 191, 195, 218, 283, 332, 417
de Roquemaurel 223
de Saint-Geniès, Gonzague, *Lucien* ... 271, 386, 387, 496
de Saugy, Paul Frossard, *Rochat* 116, 117, 121, 208, 314, 330-332, 411, 412, 420
de Stoutz, Jean 110, 111, 114-116, 122, 169, 170, 253, 290, 291, 294, 358, 359, 361, 366, 369, 408, 411, 419
de Vallière, Jacques 420
de Vancey 336
de Vomécourt, Pierre, *Lucas* 390
de Vries, Rien 209
de Watteville 272, 321, 323
Déat, Marcel 345
Debruyne, Emmanuel 207
Décosterd, André 77, 306
Delage 313, 314, 316, 317, 326
Delaloye, Pierre 410
Delerse 410
Deletraz, Edmée 201
Delrue 347
Demierre, Fernand 331
Demongeot, René 336
Desaules 270
Descour, Marcel 377, 380
Deshayes, de Marigny 394
Dessailly, Nelly 380
Devaud, Henri 126, 127, 311
Devigny, André 200, 201, 332
Dewavrin, André, Passy 386, 387
Dexter, Robert 142
Dick, Royer M. 512
Dickmann, Fritz 384
Dini, Henri 348
Donovan, William J., *Wild Bill* 197
Doriot, Jacques 345
Doru, Henri, *Henri Dumont* 264, 300, 312-326, 490, 502
Doru, Henri, *père* 313
Douzou, Laurent 45-47
Dreyfus, Jean-Jacques 222, 490
du Bochet, Paul 327
Dubied, Jacques 410
Dubois 293

Duchamps, Justin, *Rivert*....112, 162, 163, 207, 208
Ducommun, Camille 410
Ducret, Marcelle.....411, 413
Dübendorfer, Rachel, *Sissy* 206, 490
Dulles, Allen W., *Dallas* ..27, 90, 98, 100, 101, 128, 129, 146, 154, 156, 197, 198, 199, 202, 214, 220, 227, 262, 287, 299, 301, 315, 320, 331, 354, 356, 382, 386, 387, 388, 390, 394, 396, 397
Dumont, Francis 177, 192
Dumont, Roger, *Raymond Lahaye* 377, 378, 379, 380, 381, 382, 490
Dumoulin, Roger.....411
Dunker, Ernst, *Delage*.....313
Dupont, Raymond 264, 265
Duroux, Pierre 129, 163, 283
Durupthy, Marcel, *Georges* 116, 270, 304, 378, 470
Duruz, Léonce 272, 349, 350
Dutoit, Jean.....294
Dyar, Charles B., *Davies*.....199, 222

E

Ebano, Constant 377, 378, 382
Eberhard, Rolf 107, 353, 354
Eggen, Hans Wilhelm.....227, 352, 491
Elting, Howard, Jr 268
Enneveux, John 270
Erismann, Louis 118
Ernst, Alfred 44, 88, 107, 181-183, 491, 510
Etienne, Marcel 262
Etter, Philipp.....182
Eugster, Jakob 80-82, 158, 176, 178, 223, 252, 272, 301, 302, 322, 323, 325, 328, 337, 342, 343, 344, 350, 351, 474, 475

F

F., Yvonne.....321, 322
Fabbri, Hugo.....177, 365
Faivre.....161
Farquet, Roger, *Chappuis*...116, 195, 200, 203, 222, 269, 270, 304, 330-333, 398
Farquet, Yvonne.....331
Farrel, Victor C. ...98, 200, 206, 264, 265, 269, 270, 279, 295, 305
Fauchille, Paul.....241, 242
Favre, Christian 19, 66, 67, 178, 193
Favre, Eric.....411
Favre, Louis-Adrien 116, 174
Feer, Jakob 486, 491
Feignoux, Frédéric 186-191, 465
Fernande 163
Ferran, Henri 129, 268
Ferrazino, Robert.....237
Ferrazzino, Robert 120, 411
Ferrin, Louis 310, 491
Filipello, Lohengrin, *Giraud*..... 156, 220, 222, 223, 398, 491
Firstermacher, Alberto..... 246
Fisher, David 36, 148, 205, 206, 211
Flaig, Elvin 411, 417
Fleury, Jean-Joseph..... 126
Fontana, Carlo 353
Foote, Alexander A., *Jim*..... 207, 504, 505
Forcade, Olivier 31, 32
Forman, Jean, *Baudoin* 391-394
Forster, Fridolin..... 327
Forster, Mildred..... 327
Foucou, Marius..... 102
Frager, Henri..... 309, 310
Francken, Jean 298, 469
Frankfurter, David 247
Frenay, Henri ... 47, 50, 202, 262, 385-390, 394
Frenken, Leonard Arthur, *Tim* 98, 275-277, 280-283, 285
Frère..... 121
Frey..... 165
Frick, Hans..... 84
Fritsch, Albert..... 237, 411
Froidevaux, Albert..... 169, 170, 192, 411
Frölicher, Hans 67
Fryer, Hugh N. 203, 305
Fuchs..... 303, 304
Fux, Ernst..... 158

G

Gaffieux..... 292
Gagnaux, André, *Andrey* ... 114, 115, 163, 165, 174, 175, 203, 228, 290, 291, 294, 411, 414, 456
Gaillard, Léon..... 337
Galland, Maurice 279
Gallati, Fridolin 356, 357
Gallati, *Mme* 356
Galopin, André-Raoul.. 316-319, 322, 323, 325
Gano, Stanislas 208
Garin..... 173
Garlinski, Jozef..... 340
Garrett, Walter..... 327, 329
Gartmann 87
Gaudin 174
Gauthier, Louis ... 102, 109, 110, 283, 288, 412
Gautschi, Willi..... 41, 89
Geffers, Victoria..... 365
Genton, Pierre..... 312
Georges, Alphonse..... 126
Georges, Ernest, *Maurice Lambert*.... 126, 127, 304
Gérard, Albert..... 412

Gérard, Henri.....99, 100, 491
Germain, Michel.....380
Germain, Pierre 234
Germaine.....346
Germiquet, Ernest.....285
Gerschwyler, Edouard. 306, 308, 328-330, 332
Gigon.....461
Gilbert, Marie-Rose.....412
Gilliéron, Charles 411, 412
Giran, Olivier 166, 204, 365, 366, 367, 503
Girard 165
Girard, André, *Carte* 290, 293, 294, 491
Giraud, Henri.....127, 128, 298, 352
Gisevius, Hans Bernd.....98, 198
Gogniat, Jean Robert 289-296
Goldflam, Evelyne 157, 331
Gonard, Samuel..... 39-41, 57
Gonet, Paul.....412
Gould, Alfred 158, 259, 492
Goux, Georges..... 175, 176, 454-457
Goybet.....101
Graillot, Auguste 330
Grandy, Jean-Pierre.....203, 412
Griffon, Achille 119
Grisel, Henri.....412, 420
Grossen, Jean-Louis 410, 412
Groussard, Georges, *Gilbert*.....116, 162, 200, 201, 212, 269, 279, 284, 309, 332-334
Günig, Jacques 413
Guerne, Armel, *Gaspar*.....278
Guhl, Pierre 412, 413
Guillaume, Louis.....157, 332
Guillermet, Arthur.....127, 382
Guisan, Henri .34, 56, 57, 76, 80, 90, 102, 181, 182, 221-223, 225, 226, 228, 230, 283, 352, 396, 492, 507-509
Gustloff, Wilhelm.....247
Gutknecht, Pierre.....267
Guyot, Lucienne.....157, 331, 492
Guzzi, Carlo 413

H

Habegger, Oskar.....413
Häberli, Emil 42, 43, 87, 125, 154, 155, 184
Hall, Virginia, *Marie, Philomène*.....293, 297, 385, 386, 388, 391, 492
Hamel, Edmond.....505, 506
Hamel, Olga 505, 506
Häne, Willy 87
Hänni, Frédéric.....337
Harrison, Leland.....156, 387
Hart.....321
Haudenschild, Ernst.....87
Hauff, Johannes.....205, 396, 492
Hausamann, Hans . 22, 41, 42, 89, 90, 181-183, 190, 198, 205-207, 225, 227, 509
Hayot, J. 237
Hediger, Madeleine..... 173
Heinrichs, Johann, *Niederer* 368, 492
Hendricks, Heinrich, *Harry* 364, 365, 367, 368
Henneberger, Andrée..... 413
Henri, France 150, 151
Henry, Victor 189, 190, 502
Henry, Willy 413
Henseler..... 212
Henzelin-Quain..... 286, 464
Heslop, Richard H., *Xavier*..... 271, 493
Himmler, Heinrich..... 178
Hirsch, André..... 330, 331
Hirsch, Henri 157
Hitler, Adolf..... 26, 42, 85, 244, 320, 327, 425
Hofer, Marcel..... 353
Hoffmann..... 363
Hofmann, Pierre..... 114, 413, 493
Hollard, Florian 366
Hollard, Michel..... 98, 203, 365
Hopkinson, Henry..... 132
Höttl, Wilhelm 352, 353
Howald, Armand..... 196
Hubacher, Frédéric 237, 413
Huber, Jakob..... 80, 225, 230, 260, 510
Huber, Max..... 72
Huguenin, Emile..... 359
Huguenin, Georges 359
Huguenin, Gilbert, *Baal*..... 163, 499
Hulliger, Jean..... 377, 378
Hulnick, Arthur S..... 32
Hunziker, Paul 410, 413
Huser, Pierre, *Thévenaz* 115, 121, 123, 176, 203, 274, 278, 279, 282, 364, 365, 414
Husson 308
Hyde, Henry..... 354, 355, 377

I

Icarus 355

J

Jacob, Berthold 244
Jacquelin, André 297-299
Jaeger, Jules-Albert..... 189
Jäger..... 337
Jahn..... 187
Janke, Wilhelm 252, 327, 328
Jankoviak 354
Jaquerod, Pierre, *Cordey*.... 117, 118, 120, 121, 204, 219, 228, 231, 232, 234, 235, 370-374, 410, 414, 416
Jaquier, Paul..... 365, 369, 493

Jaquillard, Robert 75-80, 85, 102, 157, 164, 165, 196, 223, 260, 288, 321, 328, 330, 333, 384
Jeanneret, Paul.....344, 346, 349, 350
Jeffery, Keith.....98
Jellinek, Robert-Pierre, *Peter*.....279
Jenny, Jeannette.....178
Jetzler, Robert.....337
Jöhr, Frédéric.....116, 118, 157, 169, 180, 228-231, 414, 493
Jöhr, Marcelle..... 180, 229-231
Jolivet, Marius.....380
Jones, Donald A., *Jackson*..199, 220, 222, 397, 493
Joucla-Pelous, Roger.....99, 100
Jousset 298
Jungo, Roger.....375

K

Kaltenbrunner, Ernst 352
Kampf, Robert.....380
Kamphuis, Albertus.....209
Kapnist, Serge 290
Karpman, Gilbert.....192
Karsenty, Bernard.....293
Karsenty, Gabriel 293
Katsainos, Charles T.....199, 279
Keller, Fritz 87
Kelly, David 131, 133, 515
Kerr-Pearse, Mark 296
Ketterer, James 178, 493
Kimche, Jon.....89
King, Andrew 98
Knecht, Charles 270
Knierim.....369
Kobelt, Karl.....225, 226, 272, 323, 508
Köcher, Otto 354, 513
Kohn, Suzanne 333
Kolbe, Fritz, *George Wood* 198, 354, 493
Kopecky, Jaromir 90, 300
Kopkow, Horst 206
Koppelmann, Isidor, *Knopf* 42, 43, 100
Krafft, Edouard.....272, 302
Kraft 253
Krähenbühl, Robert 157, 493
Kreis, Georg 40, 73
Kricq, Suzanne, *Régina*..... 166, 171-173, 342
Kruger, James.....98, 203, 279
Kuffer, André 309
Kurz, Hans Rudolf.....39, 81, 226, 227
Kurzynski, Henri 173

L

Labit, Henri, *Leroy* 392
Ladret 345
Laffly 180
Lagrange, Jacques..... 297, 300, 319, 320, 322, 323, 325
Lambelet, Ernest..... 220, 272
Lamy, Clément 371, 374
Lamy, *Mme* 371
Lamy, Simon, *Jules* 370, 371, 373-376
Lang 142
Langevin, Paul 500
Langford, Reginald, *Sam* 135, 139-141, 222, 327
Laqueur, Walter 43
Lasserre, André..... 307
Lauffer, Albert 327
Laurent..... 174
Laurent, Sébastien..... 31, 32
Laval, Pierre..... 50, 200, 298, 346
Lavergnat, Arthur 380
Le Bailly 223
Le Fort, Marcel, *Henri Dini* 344, 348-351, 353, 493
Leahy, William D. 322
Lebel, David 301
Legge, Barnwell R. 128, 129, 138, 146, 198, 199, 268, 279, 287, 314, 315, 319, 320, 321, 326, 386-388, 390, 391, 397
Lehuin, Henri, *Edouard*..... 170, 231, 232, 234, 235
Leibundgut..... 77
Leigh, Vera 278
Leist 77
Lemoine, Alfred, *Alfred Lagleize* 353
Léopold III 382
Lepage, Fernand 320
Leroy..... 184
Leschenne, Joseph 414, 420
Leuenberger, Charlotte 138
Lévy, Elie, *Philippe* 291
Lewin, Ronald 27
Licklider, Joseph C. R. 149
Lieben, Renée 157
Lienert, Konrad.....87, 352-355
Lindt, August 182
Livingston, Henry B. 201
Loew, Pierre.....302, 323-325
Lomax, John G. 134, 295
Lombard..... 100
Longstaff, François 270
Loofbourow, Frederick R. 199
Loubatié, Marc, *Joannès Prébet*.343-351, 353, 494
Louis XIV 167
Lüthi, Werner..... 241, 247, 249, 250
Lützelschwab, Wilhelm 154

M

MacCaffery, John, *Mac* ou *J.Q.* . 130-146, 158, 159, 279, 288, 295, 296, 387, 388, 390
Macé 346
Macy, Henry R. 128
Mage, Lucien Raymond 301
Maître, Hélène 286-288, 463, 494
Maître, Robert 463
Malaise, Pierre.....128
Malche, Albert.....303
Malzacher, Fritz 494
Mandrin, Marcel.....408, 414
Mann, René 300, 500
Marandin, Jean-Pierre 112, 153, 166, 172, 194, 195
Marcot, François.....45, 46, 50, 167
Margot, Arthur 301
Marguerat, Philippe 72
Marianne 164, 165
Marin, Louis 309
Marlétaz, Adrien.....412, 414
Marti, Fritz 384
Martin 220
Martineau, Maurice, *Max Prud'homme* 313, 314, 316, 317, 321
Marylou 174
Mas, Lucien, *Boris* 202, 203, 270, 378, 380, 396
Massigli, René.....101, 298
Masson, Jean 425
Masson, Roger.... 36, 37, 40-42, 56, 57, 76, 78, 84, 85, 88, 90, 91, 95, 97, 98, 102, 110, 114, 120, 165, 170, 181, 183, 187-189, 192, 196, 198, 210, 221-223, 225-230, 236, 237, 269, 276, 298, 302, 306, 351, 352, 354, 372, 383, 385, 396, 398, 494, 510
Mathiot, Georges.....129, 164, 287
Matteotti, Giacomo.....139
Matthey, Alexis 290
Mauer 101
Maumary, Gérald 517, 518
Maurac-Roux, *Morac* 270
May, Jean-Pierre.....298, 327, 331
Mayer 347
Mayer, Gerald M., *Gerry*....199, 262, 297, 299, 300
Mayr von Baldegg, Bernhard 352, 510
McGill, *Leacock* 135, 139, 141, 144, 253
McKay, Craig G. 35, 243
Medrala, Jean 125, 136, 142, 340
Mellon, William L., Jr 154
Ménassé, Vital.....303
Mennecier, Raymonde.....293
Mercier, Julien.....359
Mérel, Claire.....175
Meyer.....246
Meyer, Albert..... 129, 130, 164, 287
Meyer, Edmond 414
Meyer, Eli Joachim.....42
Meyer-Lange, *Johnston* 206
Miannay, Patrice.....313
Michel, François, *Smith*135-137, 141, 142, 145
Micheli, Dominique.....415
Micheli, Robert, *Richard* ... 114, 121, 279, 308, 314, 316, 327-329, 377, 378, 380, 381, 415
Milles 305
Millon-Delsol, Chantal 149
Miserez, Roland.....346, 347
Moessner, Georges 303, 310, 311
Moll 364
Moll, Charles-Albert.....338, 342
Monnet, Gustave.....110, 415
Monnot.....464
Monod, Philippe, *Martel*.... 146, 198, 202, 203, 329
Montanari, Franco.....512
Montavon, André.....180, 230
Montet, Robert.....415, 419
Montfort, Marcel.....189
Moog, Robert.....200
Moravec, Frantisek 204
Moreau, Cora 289
Morel, Albert 176, 455, 457
Morel, Gérard, *Gerry*..... 280, 285
Moret, Raoul .174-176, 409, 412, 415, 454-456
Mörgeli, Ernst.....178
Morlot, Fernand.....174
Moser, Wilhelm.....87
Motta, Giuseppe.....24
Mouget.....457
Mouget, Pierre 176, 457
Moulin, Jean, *Rex* ... 49, 50, 201, 202, 393, 394
Movillier.....469
Müller, Otto 352, 353, 355
Müller, Werner 76, 78, 85, 181, 182, 185, 223, 238, 328, 354, 383-385, 495, 508
Müller, Wilhelm 205
Münger, Robert.....413, 415
Mulligan, Timothy P.....205
Munoz de Léon, Roger 101
Murphy, Robert D.....299
Mussard, Alexandre.....517
Mussolini, Benito.....221, 425

N

Nagel, Thomas.....399
Nappey, Fernand..... 125, 127, 299
Navarre, Henri 100-102, 122, 125, 130, 223
Neuhaus, Xavier 351

Neyrac, Paul, *Neger*.... 297-302, 314, 320, 469, 470
Nicole, Léon 75
Noel, Bronislaw 495
Noguères, Henri .. 136, 289, 292, 293, 366, 386
Nonni, Louis, *Nicolas* 271
Nord, Pierre 37
Norton, Clifford J. 158, 295, 296
Nouzille, Vincent 388, 391
Nusbaumer, Marcel ... 111, 114, 169, 171, 177-179, 283, 411, 416, 495

O

Odier, Daniel 117, 303
Ogier, Hubert, *Hubert Gueydan* 353
Olbricht, Friedrich 43
Olivet, Gérard, *Girod* .101, 110, 114, 121, 126, 196, 213, 228, 304, 308, 312, 314-319, 321, 323-327, 330, 395, 415, 416, 418
Olschanesky, Sonia, *Sonia Ouvrard* 278
Oltramare, Georges 346
Oprecht, Hans 139
Ormaux, Serge 63
Oster, Hans 43

P

Paccot, André 381
Pache, Robert 264
Pagnol, Marcel 290
Paillole, Paul 37, 313
Palewski, Gaston 355
Pappé, Franz 414, 416
Pasche, Albert 116, 126, 127
Pasche, Marcel 116
Paschoud, André 373
Paschoud, Jean-Félix 416
Paschoud, Jules 297, 301
Pascot, Joseph 309
Passerat de la Baume, Jean-Paul 353
Paul 187
Payot, Marc 213, 300
Payot, René 262, 327
Pélichet, Edgar 109, 119, 416, 418
Pellegrini, Piero, *Paul* 139, 141, 145
Pellissier, Albert 410, 416, 417
Perez, Michel 416
Périat, Ernest 189, 190
Périat, Marguerite 218
Périou, René, *Guy Cadoux* 392
Peroni, Joseph 304
Perregaux, Paul 417, 495
Perret, Edouard 120, 417
Perret, Jacqueline 22
Perriard, Jeanne, *Jeannette* 269, 270
Perrin, Jean 370, 417
Pétain, Philippe 127, 425
Peters, Hans 212
Petersen, Neal H. 100
Petit Henri 279
Petit, Bernard, *Raoul* 53, 448
Petitpierre, Max 24
Petrie, Margery 295, 495
Philip, André 46
Pichard, Albert 262
Piganiol, Pierre 204
Pilat, Edmond 136
Pilet-Golaz, Jacques 120
Pilet-Golaz, Marcel 24, 41, 80, 84, 89, 182, 296, 396, 397, 509
Pillonel, Arthur 371
Pineau, Christian 50
Piot, René 305, 378, 381, 382
Pirenne, Jacques 382
Pirotte, Marcel 377, 378, 382
Plassac, Jean 333
Plattner, Joseph 303
Plista, Charles 469
Plottier, Félix, *Flaubert* 203, 334-337
Pochet, Norbert 377, 381
Poitras, Edwin 279
Poncet 315
Portner, Werner 178
Possan, Edwin, *Georges Krock* ... 338-343, 496
Pourcelot, Fernand 454
Pourchot, Gaston .. 99, 100, 126-129, 147, 164, 199, 262, 283, 286-288, 463, 464, 515
Pouymayou 386
Pralong, Francis 78, 219, 344, 347, 350, 502
Prange, Gordon W. 43
Pudelko, Béatrice 150, 151

Q

Quaderer, Alfred 260, 486
Quain, Yvonne 167, 286, 329, 462, 464
Quartier-la-Tente, James, *Cartier* 109, 111, 113, 121, 125, 162-165, 172, 173, 190, 191, 208, 209, 214, 218, 219, 275-285, 287, 329, 338-343, 398, 417, 496, 500
Queloz, André 78, 173
Quet, Pierre 22, 26, 27, 156, 395

R

Rabino, Thomas 289, 290, 292, 293
Radó, Helena 496
Radó, Sándor . 22, 147, 206, 210-213, 300, 496
Rambosson, Julia 380
Rameau 299
Ranc, Georges 380
Rapp, Frédéric 329
Rappaz, Eugène 101

Read, Anthony.....36, 148, 205, 206, 211
Real, W.....328
Reale, Egidio, *Carr Philips*.....100, 101
Regamey, André.....123, 237, 417
Reymond, Françoise.....22
Reymond, Frédéric, *Fred*.....22, 114, 118, 119, 418, 460, 461
Reynaud, Paul.....424
Riat, Jules.....418
Riat, Léon.....172, 218, 418
Riat, Marcel.....162
Richardot, Jean-Pierre.....192
Riedweg, Franz.....118, 496
Riklin, Alois.....70
Rimey, Pierre.....117
Rings, Werner.....21
Rivet, Louis.....127
Rivier, André.....117, 415, 416, 418, 460
Rivoire, Jean-Jacques.111, 114, 115, 359, 411, 418, 419
Rivollet, Joseph.....418
Robinet, François, *Bob*.....298, 327
Rochat, Georges.....371, 375
Rohr.....174
Romainville, Joseph, *Botteur*.....208
Rommel, Erwin.....287
Rooks, Lowell W.....512
Roosevelt, Franklin D...50, 196, 197, 198, 386, 426
Rosset.....77, 384
Rossi, César.....245
Rossignelli, Lucien.....157, 496
Rössler, Rudolf, *Lucy*.....22, 90, 148, 205, 207, 211
Rothmund, Heinrich.....385
Rothpletz, Alfred.....185
Roulleaux-Dugage, Jacques.....299, 300, 314
Rousseau.....180
Rousseau, Gaston.....266-269
Rowden, Diana.....278
Rubin, Louis.....119, 418
Ruby, Marcel.....293
Rudloff, Maurice.....262, 268, 309
Rüfenacht.....384, 385
Rusca, Giovan Battista.....101, 138, 300, 340

S

Sainclivier, Jacqueline.....166, 167
Salignac.....164, 165
Sandoz, Georges.....170, 171
Savy, Philippe.....175, 176, 454
Scacchetti, Henri, *Le Corbeau*.....164, 500
Schafroth, Max.....44, 183
Schalk, Charles, *Faller*.....111, 218, 418, 502
Schaller, Georges, *Morel*.....111, 218, 418
Schaufelberger, Paul.....107
Scheide, Heinrich.....313
Schellenberg, Walter.....42, 85, 187, 226, 227, 236, 351, 352, 396, 496
Schilt, René.....456
Schlossberg.....206
Schlumberger.....189
Schmidely, Valérien.....419
Schmitt, Aloïs.....158
Schneeberger.....77
Schneider, Georges.....367
Schnieper, Xaver.....207
Schoepfel.....364
Schori, André.....419
Schorpp, Alfred, *Pingouin*.....279
Schow, Robert.....386, 387
Schrämli, Ernst.....486, 496
Schrikker.....470
Schulte, Eduard.....43
Schulte, Hermann.....43
Schupbach, Ernest H., *Oscar*.....137, 138
Schwarz, Frédéric.....308
Schwegler.....311
Scott, Richard.....386-389
Sedlacek, Karel, *Charles Simpson*.90, 205-207, 209
Semelin, Jacques.....44, 45
Senn, Hans.....74, 77, 79, 81, 91
Setchell, Hugh L.....133, 514, 515
Seyvoz, Albert.....157
Shea, Robert D.....196, 262
Shoop, Max, *Mike*.....136, 146, 154, 198
Siegenthaler, Emile.....419
Sillig, Jacques.....111, 114, 419
Silone, Ignazio, *Peter*.....137, 139, 141
Simmel, Georg.....148-150, 153
Simon, Eugène.....272
Simon, Marcel.....419
Simonini.....184
Sircoulomb, Louis, *Frank*.....114, 119
Sire, Pierre.....187, 190, 191, 279, 497
Smith, Jackson.....296
Soler.....204
Sorge, Richard.....43
Soutou, Jean-Marie.....202, 329
Spector, Robert Melvin.....43
Speiser.....231
Spira, Henry.....187, 208, 305
Stalder, Friedrich J.....222, 262, 331
Stämpfli, Franz.....74
Stauffiger, Bernhard.....347, 348, 350
Stavro.....385
Steiner.....116
Steiner, R.....190, 191
Steinlen, André.....262, 497
Stempal.....141

Stepakoff, Serge 303
Stephani-Oberson, Elise 179
Stöcklin, Max 229, 497
Stoll, Robert 354
Strauss 354
Strauss, Hermann 87
Streit, Marc.....196, 310, 311, 333, 357
Streit, Rudolf 253, 497
Strenkert, Fritz.....353, 368, 486
Strijbos, Max Otto 209, 497
Strijbos, Werner 209
Stucki, Karl Theodor 179
Stucki, Walter.....67
Sullivan, William John, *Marius* .133, 134, 136, 139-142, 290-292, 294-296, 314, 390, 497
Surdez, Aimé.....111, 161, 218, 419
Surdez, Denys95, 110-115, 125, 146, 147, 155, 161, 163-165, 172, 174, 180, 191, 194, 213, 218, 219, 228, 275-277, 280, 281, 283, 287, 288, 329, 338-344, 347, 409, 417, 419, 497, 500
Surdez, Yves.....111, 218, 338, 340, 342, 420
Suter, Marthe.....381
Suttill, Francis, *Prosper*.....278
Suzy.....384
Szymanska, Halina, *Marie Clénat*.98, 100, 147

T

Talichet, Robert.....283
Taylor, Robert W.....149
Teitgen, Pierre-Henri.....392
Teyssier, Jean-Paul.....174, 304, 312, 460
Thévenon, Roger, *Théodore*.....176, 365, 420, 455, 457
Thiébaut, Paul.....299, 302
Thierry.....386
Thill 25
Thilo, Emile.101, 241-244, 246-250, 273, 430-432, 436
Thomas, *couple* 384
Thomas, Georg 43
Thompson, Olga 293
Thormann, Philipp.....247
Thum, Roger.....358, 359
Tiramini, *Jeannot* 332
Tissot, Henri 379, 382
Todd-Naylor, Thela M. 378
Tournier-Pichoux, *Thomas*.....270
Trauttmann 332
Treyer, Maurice.....210, 211, 213
Trichet, Georges 125, 262
Trifs 292
Truckenbrod, Emil 205
Tschan, André 297, 301
Tschanz, Denise 365
Tschanz, Robert ... 171, 358-361, 365, 368, 503
Tscherniak, Jacques 327, 498
Turrettini, Pierre 111, 177, 420

V

Vacelet, Marie-Antoinette 330
Vader, John 277
Vaidie, Marcel 298, 469
Vallat, Marcel 195, 420
Vallat, René 180
Van Arkel, Gerhard P. 154
Van Dongen, Luc..... 20, 21
van Gessel, H. H. 470
van Hobost, Eric 305
Van Maurik, Ernest H., *Patterson* 278-280
van Niftrik, Job G. 209
van Tricht, Aleid Gerhard..... 208, 209
Vandelle, Romuald, *Louis* 270
Vanden Heuvel, Frederick, *Fanny*. 27, 98, 133, 287
Vandewyer, Léopold..... 208
Vatchnadzé, Thérésa..... 327
Vaudroz, Paul 371-374, 376
Vauthier, Raymond..... 175
Veiel, Rudolf 206
Veillon, Frédéric..... 420
Veinig, François..... 378
Vergé, Jean 101, 298, 469, 470
Vernant, Jean-Pierre 47
Vernaz, Henri..... 305
Vernier, Gilbert..... 358, 359
Viannay, Philippe 48
Vicarino, Jean 410, 420
Viennot, Amélie, *Lily* 163, 287
Villard, *Paul* 317, 318, 321, 324, 326, 420
Villeneuve, Emile 25, 188
Villeneuve, Jacqueline..... 25
von Auersperg, Alois..... 147, 352
von Felten, David..... 116, 117
von Moltke, Helmut Karl Bernhard..... 39
von Oberbeck, Alfred 247
von Pescatore, Hans..... 212, 495
von Radolin..... 469
von Radolin, Hugo..... 469
von Ribbentrop, Joachim..... 85
von Schulze-Gaevernitz, Gero..... 227, 512
von Steiger, Eduard 352
von Tümpling, Hans Wilhelm 42, 43, 498
von Weizsäcker, Ernst 68
Voyat 421
Vuagnat, Albert 119
Vuillecot, Jean 361, 365, 369

W

Waibel, Max.....43, 87, 88, 107, 125, 152, 181-186, 198, 223-228, 352, 510
Warusfel, Bertrand 37
Weber 194
Weber, Hermann 245
Weibel, Maurice 262
Weil, Jacques, *Robin* 39, 123, 190, 274, 275, 277-280, 282, 283, 285, 451, 498
Weil, Madeleine 282, 498
Werder, Wilhelm.....182
Werner, Georg.....421
West, F. M. F., *Freddie* 135, 136, 138, 268, 287, 321, 387, 388
Weston, Fritz 352
Weygand, Maxime 309
Wight, Edward van Dyke, Jr 138
Wighton, Charles.....277, 278, 282
Winant, Juste 353
Wolf.....101
Wölfle, Alexander.....327-329, 498
Worms, Jean, *Robin*..... 278, 498
Wylie, Neville98, 131, 143, 156-158, 276, 277, 295
Wyner, John Charles... 355, 377, 378, 380-382, 498
Wyss, Oskar..... 124, 193
Wyss, René 176, 361, 365

Y

Yeo-Thomas, Forest F. E..... 393

Z

Zander, Alfred 432
Zeiz, Hanno 138, 498
Ziegler, Henri, *Vernon*..... 277
Zielinski, Francis, *Francis Dubois* 333, 334
Zimmerlin 77
Zingg, Ernest 383, 384

Université de Neuchâtel
Institut d'histoire

Université de Technologie de
Belfort-Montbéliard
Laboratoire RECITS

Christian Rossé

Les échanges de l'ombre

Passages des services de renseignement suisse et alliés à travers la frontière de l'Arc jurassien
1939-1945

Catalogue des sources

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AF), FONDS E27 (ARCHIVES DU SR ET DU *SPAB*)

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9475	1+2	Nachrichten- und Sicherheitsdienst, Darin: - Organisation - Einsetzung eines Verbindungsoffiziers der Guppe Id des Armeestabes zum EMD, EPD und BR - Errichtung einer Zweigniederlassung der Nachrichtensektion in Burgdorf - Administratives - Kennzeichen der Verfasser von Schriftstücken - Bericht vom 6.3.1941 über die Funktionen des Meldewesens innerhalb der Abt. Nachrichten- und Sicherheitsdienst - Differenzen zwischen BR Kobelt und General Guisan betr. Zuerkennung des Titels "Oberstbrigadier" an Oberst Masson, 1942	1939-1945	Ce dossier contient divers documents concernant l'organisation du Service de renseignements et de Sécurité.	✓	Partielle
9476		Sektion Achse	1939-1944	Ce dossier contient les sous-dossiers suivants : - *Organisation des Büros Deutschland. 1939*. - *Dienstverkehr in der Sektion Achse. 1943*.	×	Intégrale
9477		Section Alliés, u.a. Bureau France	1943-1945	Ce dossier contient deux sous-dossiers. Le premier, intitulé *Section Alliés – Schéma : Activité des bureaux extérieurs (agents), o. D.*, contient uniquement le schéma montrant les PR. Le second, intitulé *Bureau France*, contient quelques feuillets de correspondance, notamment concernant la « *liste noire* » établie par J. Quartier-la-Tente.	✓	Intégrale
9478		Büro Schweiz	1939-1940	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du *Bureau Suisse*, ainsi que sa mission, laquelle consiste principalement dans la liaison avec le commandement de l'armée et les grandes unités de troupes.	×	Intégrale
9479		Chiffrierbüro		Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du *Bureau du Chiffre*. Il est notamment question d'un projet de 1941 de partage de la responsabilité de ce bureau avec le DPF, lequel n'a pas abouti. Des documents décrivent la mission du bureau à divers périodes du Service actif, ainsi que	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				l'avancée des travaux, notamment en ce qui concerne les codes étrangers.		
9480		Sektion für technische Studien		Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation de la *Section des Etudes techniques*, notamment l'ordre de R. Masson du 6.10.1942 ayant amené sa création.	×	Intégrale
9481		Kartografiebüro	1940	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du *Bureau de la cartographie*. Contient notamment un ordre du chef de l'EMA, J. Huber, du 1.5.1940 alouant un crédit de 2'000 CHF pour l'achat d'un appareil permettant la confection de cartes de situation.	×	Intégrale
9482	1	NS1 Luzern (Rigi)		Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation de la NS1. Contient entre autres un ordre de R. Masson du 30.1.1940 qui, déjà, demande à ce que des mesures d'économies soient prises, soit par la mise en commun de frais généraux, soit par la réduction du personnel. Des documents présentent la subordination des différents PR situés en Suisse alémanique et au Tessin à la NS1. On trouve quelques allusions à la NS3. Un sous-dossier, intitulé *Liquidation des Büro Rigi. 1945*, contient une série de document qui consacre, dès la fin mai 1945, la réorientation de la NS1 vers l'URSS et ce qui deviendra le bloc soviétique. Une note manuscrite de B. Cuénoud – alors remplaçant du chef du SR – non datée, probablement du début de juillet 1945, annonce la suppression des PR et bureaux d'Ajoie, d'Yverdon, de Nyon, de Schaffhouse et des Grisons, ainsi que celle prévue pour juillet des PR de Neuchâtel et Genève. Sont indiqués comme subsistant les PR de Lausanne, Lucerne, Berne, Bâle, Zurich, St Gall et Lugano. Cette même note évoque un *SR Russie* travaillant via l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne. Contient en outre un tableau détaillé de l'effectif du SR au 4.5.1945.	×	Intégrale
9482	2	N.S.1. Rapport du 14.5.45 Licenciement Economic	1945	*Gesperrt*. Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation de la NS1. Contient une série de documents relatifs au passage à un service de temps de paix, principalement en ce qui concerne la NS1, mais également les autres bureaux.	×	Intégrale
9482	3	Bern	1940	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau extérieur de Berne lié au *Büro D*.	×	Intégrale
9482	4	Organisation der Nachrichtenbeschaffung auf dem Platz Basel	1940	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau extérieur de Bâle.	×	Intégrale
9482	5	N.S.3 Lausanne	1940-1945	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau extérieur de Lausanne.	✓	Intégrale
9482	6	Organisation des Nachrichtendienstes	1940-	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		im Tessin	1944	extérieur du Tessin.		
9482	7	St. Gallen	1940	Ce dossier contient un document relatif à l'organisation du bureau extérieur de St Gall.	✓	Intégrale
9482	8	Schaffhausen	1941-1944	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau extérieur de Schaffhouse (MSS).	✓	Intégrale
9482	9	Aussenbüro Vallorbe - Errichtung	1941	Ce dossier ne contient que les documents relatifs à la poste de campagne du bureau extérieur de Vallorbe.	✓	Intégrale
9482	10	Zürich	1940-1941	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau extérieur de Zurich.	×	Intégrale
9482	11	Aussenbüro Graubünden	1942	Ce dossier contient des documents relatifs à l'organisation du bureau extérieur de l'Engadine.	×	Intégrale
9482	12	Meldesammelstellen für den Nachrichtendienst im Kriegsfall	1944	Ce dossier contient un sous-dossier intitulé *Befehle des Chefs des Ter.D. betr. Organisation von Meldesammelstellen für den Nachrichtendienst im Kriegsfall. 1944*. Contient des ordres du chef du Service territorial sur l'organisation de centres de collecte pour le SR en cas de guerre.	×	Intégrale
9482	13	Journal. Activité du P.R.7 depuis [sic] sa création par l'Etat-Major Général de l'Armée et commandé par le Plt. Surdez D.		Ce dossier contient le journal de poste du PR7.	✓	Photo-copies
9483	1	Differenzen zwischen der NS und dem EPD	1939-1942	Ce dossier contient entre autres les documents suivants : - Masson au chef de l'E.M.G. du 26.10.1941. - Relations entre le Département politique fédéral et le Service de renseignements, 24.10.41, par Masson. - Document auquel fait allusion Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz (voir page 13 de mon rapport) pour critiquer le Service de renseignements, alors que ce texte contient surtout des allusions à la tenue de notre presse et de nos populations (26.10.41), soit : Auszüge aus eingetroffenen Berichten über die Einstellung deutscher Amtsstellen zur Schweiz und den Schweizern. - Guisan à Huber concernant les relations entre le C.F. et le S.R. du 30 juin 1943.	×	Intégrale
9483	2	Beziehungen zwischen dem Nachrichtendienst und Eidg.Pol.Dep.	1941-1943	*Gesperrt*. Ce dossier contient des documents concernant les différents entre le SR et le DPF, notamment sur l'utilisation des légations suisses à l'étranger.	×	Intégrale
9484		Administrativuntersuchung betr. angeblichen Nachrichtenaustausch zwischen Offizieren des	1942	Dossier contenant des documents relatifs à une enquête administrative – lancée dans le cadre de l'affaire Napravnik et consorts – contre des officiers du SR pour avoir échangé des renseignements avec l'attaché militaire	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		Nachrichtendienstes und dem amerik. Militärattaché		américain.		
9485		Nachrichtendienst durch ital. Flüchlinge in Norditalien zu Gunsten des schweiz. Nachrichtendienstes und angebliche Begünstigung des Waffenschmuggels durch Offiziere des schweiz. Nachrichtendienstes nach Norditalien für ital. Partisanen	1944	Dossier contenant des documents relatifs à l'activité d'officiers du SR au Tessin, notamment de Guido Bustelli.	×	Intégrale
9486		Frage der Unterstellung der Sektion Telegraf und Telefon der Abteilung Presse und Funkspruch unter Abt. Sicherheitsdienst des Ast.	1941	Contient quelques documents relatifs à la Section Télégraphe et Téléphone.	×	Aucune
9487		Frage der Schaffung einer Zentrallstelle für Untersuchungen wegen Sprengstoffdiebstählen	1942	Contient quelques documents concernant la création – annulée – d'une centrale d'enquête contre le vol d'explosif.	×	Aucune
9488		Polizeisektion	1942-1943	Contient quelques documents relatifs à l'organisation de la Section de Police.	×	Intégrale
9489		Büro Sicherheitsdienst Sargans	1943	Contient un ordre de Werner Müller concernant le Bureau R.	×	Intégrale
9490		Studien betr. Organisation des Nachrichtendienstes, u.a. von Oberst Keller und Oberstkkdt Sprecher	1890-1927	Contient des documents relatifs à l'organisation du SR avant la guerre.	×	Intégrale
9491		Instruktionen betr. Nachrichtenbeschaffung	1905-1947	Contient des instructions de 1905 à 1947 sur la collecte du renseignement.	×	Intégrale
9492		Mitwirkung der Grenzwächter und des Zollpersonals bei der Nachrichtenbeschaffung im Grenzgebiet	1892-1950	Contient des documents relatifs à la collaboration des organes douaniers avec le SR de 1892 à 1950.	×	Partielle
9516		Personal der Abteilung Nachrichten- und Sicherheitsdienst des Armeestabes im Aktivdienst 1939-1945	1941-1943	Contient un fichier de répartition du personnel du *Groupe Id* dans les divers sections et bureaux entre 1941 et 1943, soit quatre jeux de cartes datés des 01.04.1941, 01.01.1942, 01.09.1942 et 20.07.1943.	✓	Intégrale
9517		[Personnel du SR – A]		Contient les dossiers de : - Ackermann, R., col, *Spab*, remplaçant du chef du *Service de sécurité*. - Ackermann, Walter, cpl, *Bureau de cartographie*. - Aebi, Otto, sdt tél, *Bureau Suisse*. - Albrecht, Willi, sdt san, *Bureau de cartographie*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9518		[Personnel du SR – B]		- Allemann, Philippe, fus, PR Ajoie. - Arnoux, Léon, cap, empl. civ., *Section Alliés*. - Arnoux, Marguerite, SCF, PR Lausanne. - Arquint, Jacques, sdt tél, *Chancellerie*. - Atzenweiler, Kurt, cpl, *Bureau Italie*. - Adler, Arthur, maj (mathématicien), *Bureau du Chiffre*. - Allemann, Suzanne, SCF, PR Ajoie. - Ambrosetti, Mario, app, *Bureau du Chiffre II*. - Anderegg, Gottlieb, chauf, *Bureau du Chiffre II*. Contient les dossiers de : - Babel, Robert, SC, PR Lausanne. - Balmer, Hans, plt, Bew.Kp.33. - Balsiger, Rudolf, lt, *Section Axe*. - Bär, Rudolf, plt, MS St Gall. - Barbey, André, plt, NS3 Lausanne. - Barmet, Hans, can, NS1 Lucerne. - Bassin, Albert, SC, PR Ajoie. - Baumann, Viktor, sdt tél, *Bureau des études littéraires*. - Baumann, Werner, sdt tél, PR Yverdon. - Baumgartner, Fanny, empl. civ., Bibliothèque militaire fédérale. - Benoit, Maurice, sgt, PR Neuchâtel. - Berger, Bernhard, fus, *Chancellerie*. - Berger, Rosa, SCF, Bibliothèque militaire fédérale. - Berguer, André, plt, *Bureau France*. - Bernasconi, Rodolfo, chauf, PR Lugano. - Bourgnon, Louis, fus, PR Ajoie. - Bovet, Alberte, SCF, *Service de sécurité*. - Brand, Hans, obs, *Bureau de cartographie*. - Brémond, Ludovic de, lt col, SR 1949-1955. - Briner, Ernst, SC, NS1 Lucerne. - Brodt, Robert, app, *Chancellerie*. - Brühlmann, Josef, lt, PR Ajoie. - Brunner, Max, plt, *Section Axe*. - Bühler, Alfred, app, MS Bâle. - Bühler, Arnold, cap, *Bureau des études littéraires*. - Burckhart, Alfons, plt, NS1 Lucerne.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Büren, René de, plt, Consulat de Milan. - Burger, Henri, plt, vit à Paris. - Burnier, Edmond-Jack, cap, *Service de sécurité*. - Burnier, Harnold, lt, *Section Alliés*. - Burgy, Alfred, cap, NS3 Lausanne. - Burkhalter, Fritz, plt, *Bureau Italie*. - Burkhard, Walter, plt, MS Bâle. - Bürki, Leonie, empl. civ., *Bureau de presse* QGA. - Burnand, Olivier, car, *Bureau de presse* QGA. - Bustelli, Guido, cap, PR Lugano. - Bertschi, Elisabeth, SCF, NS1 Lucerne. - Besse, Jean, SC, *Bureau du Chiffre*. - Bieri, Ernst, cpl, *Chancellerie*. - Bieri, Friedrich, lt, NS1 Lucerne. - Bieri, Margrit, SCF, NS1 Lucerne. - Bieri, Walter, plt, *Chancellerie*. - Bischoff, Marc, cpl, *Bureau du Chiffre II*. - Blancpain, Claude, cap, *Bureau France*. - Blaser, Denise, SCF, NS1 Lucerne. - Blom, Harald, lt, *Bureau Italie*. - Blonay, André de, plt, *Bureau des études littéraires*. - Bodmer, Eduard, cap, MS Zurich. - Bonard, Robert, plt, *Section Alliés*. - Borgeaud, Charles, SC, *Bureau France*. - Borrini, Vittorio, SC, *Chancellerie*. - Boss, Viktor, plt, *Bureau Allemagne*. - Bossen, Eric, lt, *Section de police*. - Bosshard, Arnold, fus, *Bureau de cartographie*. - Bourgeois, Pierre, cap, *Bureau France*.		
9519		[Personnel du SR – C]		Contient les dossiers de : - Campiche, Gaston, cap, *Bureau Italie*. - Camponovo, Arturo, SC, PR Lugano. - Carisch, Luzi Anton, cpl, *Chancellerie*. - Chapelay, André, sdt DCA, informateur en France du *Bureau France*. - Chappuis, Henri, fus, informateur en France du *Bureau France*. - Chardon, Marcel, lt, NS1 Lucerne.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Christ, Benedikt, SC, MS Bâle. - Christinger, Raymond, mitr, *Bureau du Chiffre II*. - Claret, Ernest, sgt, PR Genève. - Clément, Pierre, cap, PR Genève. - Cloux, Pierre, mitr, PR Genève. - Contestabile, Elvezio, sgt, NS1 Lucerne. - Cousin, Pierre, lt, PR Genève, puis PR Yverdon. - Cuénoud, Bernard, col, *Bureau France*.		
9520		[Personnel du S.R. – D]		Contient les dossiers de : - Daetwyler, Ernst, fus, *Bureau de Presse* QGA. - Daniel, Charles, br, vol. I. - Daniel, Charles, maj, *Bureau des études*, vol. II. - Delaloye, Pierre, cap, *Section Alliés*. - Dickmann, Fritz, app, MS Bâle. - Disler, Walter, sdt trans, chancellerie du *Service de sécurité*. - Dörig, Konrad, cpl, NS1 Lucerne. - Dubach, Werner, app, *Bureau Suisse*. - Dubied, Jacques, plt, *Bureau France*. - Dubois, Albert, lt, *Bureau Italie*. - Dubois, Germaine-Marie, SCF, *Bureau Allemagne*. - Dubuis, Georges, fus, *Bureau de cartographie*. - Ducommun, Camille, app, *Bureau France*. - Dumoulin, Roger, plt, *Bureau France*. - Ducret, Marcelle, SCF, *Bureau France*.	✓	Partielle
9521		[Personnel du SR – E]		Contient les dossiers de : - Eberhard, Rolf, cap, *Bureau Allemagne*. - Eckert, Hans, SC, MS Bâle. - Eckinger, Karl, plt, *Bureau politique*. - Eggerschwiler, Max, cpl, NS1 Lucerne. - Egli, Karl, plt, *Bureau Presse*, *Détachement film*. - Ehrsam, Oskar, SC, PR Genève. - Ernst, Alfred, maj, *Bureau Allemagne*. - Erz, Gerda, SCF, NS1 Lucerne. - Escher, Anton, cap, *Bureau Italie*, Brigue. - Eschler, Walter, app, *Bureau Suisse*. - Evêquoz, Maurice, fus, chancellerie *Groupe Id*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9522		[Personnel du SR – F]		Contient les dossiers de : - Faesi, Hugues, cap, *Bureau de Presse* QGA. - Favre, Eric, cap, *Section Alliés*. - Félix, Walter, cpl, MS Schaffhouse. - Fenazzi, Luisa, SCF, *Bureau Italie*. - Feignoux, plt, of.rens. br.fr.3. - Ferrazzino, Robert, lt, bureau Nyon. - Fischer, Emil, plt, *Bureau Autres Pays*. - Fischli, Hans, sdt san, Musée de la guerre. - Flaig, Elvin, mitr, *Bureau France*. - Flubacher, Jakob, cpl, *Service de sécurité*. - Flückiger, Gertrud, SCF, NS1 Lucerne. - Flückiger, Urs, lt, NS1 Lucerne. - Frank, Heinrich, four/empl. civ., *Bureau Italie*. - Frey, Fritz, cpl, NS1 Lucerne. - Frey, Karl, plt, NS1 Lucerne. - Frey, Theodor, app, *Bureau de Presse* QGA. - Freyvogel, Hans, sgt, MS Bâle. - Friedli, Walter, plt, *Chancellerie*. - Fritsch, Albert, lt, PR Neuchâtel. - Frizzi, Nicolas, SC, MS Berne. - Frizzoni, Gian Carlo, plt, *Bureau Italie*. - Froidevaux, Albert, SC, PR Neuchâtel. - Frossard de Saugy, Paul, plt, PR Genève.	✓	Partielle
9523		[Personnel du SR – G]		Contient les dossiers de : - Gächter, Plinio, sgt, *Bureau de cartographie*. - Gagnaux, André, lt, PR Neuchâtel. - Gautschy, Heinrich, sdt DCA, *Bureau de Presse* QGA. - Gelser, Konrad, SC, MS Bâle. - Gérard, Albert, SC, PR Yverdon. - Gerber, Paul, fus, *Bureau de cartographie*. - Gerhardt, Ernst, plt, *Chancellerie*. - Gianocca, Giuseppina, SCF, *Bureau Italie*. - Gilbert, Marie-Rose, SCF, PR Lausanne. - Gilliéron, Charles, SC, NS3 Lausanne. - Gisling, André, cap, NS1 Lucerne.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Glur, Paul, sgt, *Bureau du Chiffre*. - Goldsand, Berta, SCF, NS1 Lucerne. - Goldschmidt-Pfisterer, Dorothea, SCF, MS Bâle. - Gonet, Paul, lt, PR Genève, puis PR Ajoie. - Graf, Ernst, sgt, *Chancellerie*. - Graf, Hans Otto, lt, *Bureau des études littéraires*. - Graffenried, René von, lt, chef du Mot.Rdf.Det.67. - Grisel, Henri, cpl, PR Yverdon. - Grob, Werner, cap, Musée de la Guerre. - Grossen, Jean-Louis, empl. civ., *Section Alliés*. - Grünig, Jacques, empl. civ., *Section Alliés*. - Gübelin, Eduard, lt, NS1 Lucerne. - Guerne, Adèle, SCF, *Bureau Allemagne*. - Guhl, Pierre, cpl, PR Vallorbe. - Guzzi, Carlo, pi, PR Lausanne. - Gyr, Eugen, cap, MS Zurich.		
9524		[Personnel du SR – H]		Contient les dossiers de : - Habegger, Oskar, cyc, PR Ajoie. - Häberli, Emil, maj, MS Bâle. - Hadwiger, Hugo, lt, *Bureau du Chiffre I*. - Haefely, Emil James, cap, *Bureau Allemagne*. - Häfeli, Fritz, obs, *Bureau de cartographie*. - Häne, Willy, cap, MS Zurich. - Hagen, Matteo, plt, PR Lugano. - Hänggi, Bruno, plt, *Bureau Italie*. - Hänni, Werner, SC, MS Zurich. - Hartmeier, Oskar, fus, *Bureau Suisse*. - Häuselmann, Ernst, sdt tél, *Bureau de cartographie*. - Haudenschild, Ernst, lt col, *Spab* et MS Frauenfeld. - Hedinger, Karl, cpl, MS St Gall. - Hegetschweiler, Heinrich, lt, *Bureau des études techniques*. - Heininger, Lothar von, lt, agent en Allemagne. - Henneberger, Andrée, SCF, PR Genève. - Henry, Willy, cap. - Hiltbrand, Wladimir, adj sof, *Chancellerie*. - Hochstetter, Max, SC, *Bureau du Chiffre*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Hofer, Rudolf, SC, MS Zurich. - Hofmann, Alfred, car, MS Zurich. - Hofmann, Pierre, lt, NS3 Lausanne. - Hofmann, William, cpl, NS1 Lucerne. - Holzach, Paul, cap, *Bureau Autres Pays*. - Hubacher, Frédéric, sdt, PR Neuchâtel. - Huber, Max, cap, *Spab*. - Hug, Adolf, cap. - Hug, Charles, can, *Bureau de Presse* QGA. - Hungerbühler, Paul, plt, *Chancellerie*. - Hungerbühler, Werner, sgt, MS Bâle. - Hunziker, Paul, GA, PR Neuchâtel. - Hürlimann, Anna, SCF, *Service de sécurité*. - Huser, Pierre, plt, PR Neuchâtel.		
9525		[Personnel du SR – J]		Contient les dossiers de : - Jaggi, Otto, cap, *Bureau Autres Pays*. - Jakob, Werner, fus, *Chancellerie*. - Jacquerod, Pierre, plt, PR Yverdon. - Jaquillard, Robert, col, chef du *Spab*. - Imber, Leo, fus, chancellerie *Groupe Id*. - Im Obersteg, Beat, SC, *Bureau Allemagne*. - Jöhr, Frédéric, sdt, PR Yverdon. - Isler, Robert, sgt, *Bureau de Presse* QGA. - Item, Paul, fus, *Bureau de cartographie*. - Jud, Gertrud, SCF, NS1 Lucerne. - Jungen, Ernst, SC, *Bureau de Presse* QGA.	✓	Partielle
9526		[Personnel du SR – K]		Contient les dossiers de : - Kähr, Fritz, fus, *Chancellerie*. - Kalbermatten, Misette de, SCF, *Bureau du Chiffre*. - Kammüller, Elisabeth, SCF, MS Bâle. - Kellenberger, Hans, plt, *Bureau Autres Pays*. - Keller, Alfred, SC, MS St Gall. - Keller, Fritz, plt, *Section Axe*. - Keller, Jakob, plt, chef de la *Chancellerie*. - *Verschiedene Akten der Nachrichtensektion und des Armeestabes. 1940-1941*, notamment à propos de J. Ketterer et de Walter Rytz.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Ketterer, J., plt, envoyé en Allemagne et arrêté. - Killer, Karl, plt, *Bureau Suisse*. - Knopf, Georges, cap qm, secrétaire du chef de la section renseignements, puis traducteur à l'EMA. - Kobler, Paul, mitr, *Bureau de cartographie*. - Koch, Alfred, cap, bureau St Moritz. - Koetschet, Emile, lt, *Chancellerie*. - Köstli, Konrad, mitr, *Bureau de cartographie*. - Kraft, Charlotte, SCF, *Bureau de Presse* QGA. - Krähenbühl, Huldrich, sgt, *Chancellerie*. - Krebs, Albert, maj, *Section de Police*. - Kugler, Hans, plt, MS St Gall. - Kunz, Erwin, app, MS St Gall. - Kunz, Hermann, cpl, *Chancellerie* - Künzle, Hermann, cpl, chancellerie *Groupe Id*.		
9527		[Personnel du SR – L]		Contient les dossiers de : - Lagutt, Jan, plt, NS1 Lucerne. - Lang, Roger, lt col, *Section de Police*. - Läuffer, Fritz, app, *Bureau de Presse* QGA. - Lerch, Hans, app, *Chancellerie*. - Leschenne, Joseph, mitr, PR Delémont. - Leubner, Rudolf, app, *Bureau de Presse* QGA. - Leuenberger, Anni, empl. civ., *Bureau du Chiffre I*. - Leuppi, Josef, cpl, *Bureau des études techniques* (traducteur de l'anglais). - Liechti, Heinz, plt, *Bureau des études littéraires*. - Lienert, Konrad, plt, MS St Gall. - Lienhard, Edwin, fus, MS Zurich. - Linder, Arthur, sdt san, *Bureau du Chiffre II*. - Lindt, August, cpl, NS1 Lucerne. - Livio, Franco, cpl, PR Lugano. - Loutz, André, lt, *Bureau Suisse*. - Lutz, August, fus, NS1 Lucerne. - Lützelschwab, Wilhelm, cpl/insp. MS Bâle et *Division politique* de la police cantonale de Bâle-Ville. - Luy, Gilbert, plt, *Bureau Italie*.	✓	Partielle
9528		[Personnel du SR – M]		Contient les dossiers de :	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Masson, Roger, br, chef du SR. - Mayr von Baldegg, Bernhard, cap, NS1 Lucerne. - Matter, Walter, fus, *Chancellerie*. - Maurer, Max, maj, officier de liaison avec le MPF. - Mächler, Joseph, cpl, *Chancellerie*. - Mandrin, Marcel, plt, *Bureau France*. - Marjasch, Sonja, SCF, *Section Axe*. - Marlétaz, Adrien, cpl, *Bureau France*. - Marti, Gottlieb, plt, NS1 Lucerne. - Mascioni, Morina, SCF, MS Bâle. - Masnata, Albert, plt, Groupe Ib. - Mehr, Heinrich, SC, MS Bâle. - Meister, Doris, SCF, MS Bâle. - Mercerat, Henri, app, *Chancellerie*. - Merz, Hans, cap EMG, *Bureau Allemagne*. - Mestral, Aymon de, plt, *Section Alliés*. - Mestral, Yves de, cap, PR Ajoie puis PR Lausanne. - Meyer, Annemarie, SCF, NS1 Lucerne. - Meyer, Edmond, cpl, PR Delémont. - Meyer, Johann, sgt, NS1 Lucerne. - Meyer, Paul, cap, MS Zurich. - Meyer, Verena, SCF, NS1 Lucerne. - Meyer, Walter, app, NS1 Lucerne. - Michel, Ernst, SC, *Bureau du Chiffre II*. - Micheli, Dominique, lt, PR Lausanne. - Micheli, Robert, lt, PR Lausanne. - Mock, Karl, plt, *Bureau de Presse* QGA. - Monnet, Gustave, sgt, *Bureau France*. - Montet, Robert, app, *Bureau France*. - Montmollin, Eric de, plt, *Section Alliés*. - Moss, Mathilde von, SCF, NS1 Lucerne. - Moret, Raoul, sgt, PR Genève. - Mörgeli, Ernst, lt, Consulat de Stuttgart. - Dumont, maj, arrêté à Besançon. - Moser, Wilhelm, cap, MS Zurich. - Muff, Margrit, SCF, NS1 Lucerne. - Müggler, Otto, plt, MS Zurich.		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Müller, Arnold, sgt, *Chancellerie*, chef planton. - Müller, Werner, col EMG, chef du *Service de sécurité*. - Münch, Hans, cpl, *Bureau de Presse* QGA. - Münger, Robert, app, PR Vallorbe. - Münger, Werner, fus, *Bureau de cartographie*. - Muyden, Claude, plt, *Bureau d'études littéraires*.		
9529		[Personnel du SR – N]		Contient les dossiers de : - Nänny, Werner, sdt san, *Bureau de cartographie*. - Nauer, Fridolin, four, *Bureau Politique*. - Neidhardt, Berthold, sdt san, MS Zurich. - Neuhaus, Jean, cpl. - Neuhauser, Hans, sgt, *Bureau Ha*. - Neuweiler, Emil, SC/app, MS Zurich. - Niederer, Florian, SC, MS Zurich. - Nünlist, Ernst, fus, NS1 Lucerne. - Nusbaumer, Marcel, cap, PR Ajoie.	✓	Partielle
9530		[Personnel du SR – O]		Contient les dossiers de : - Obermeier, Georges, fus, MS Zurich. - Olivet, Gérard, plt, NS3 Lausanne. - Orelli, Walter von, cap, NS1 Lucerne. - Oswald, Werner, cap, NS1 Lucerne. - Ott, Claude, SCF. - Ott, Jean, app, *Chancellerie*.	✓	Partielle
9531		[Personnel du SR – P-Q]		Contient les dossiers de : - Pappé, Franz, cpl, *Bureau France*. - Parin, Emma, SCF, PR Lugano. - Paschoud, Jean-Félix, lt, bureau Nyon. - Payot, Marc, app, *Bureau du Chiffre II*. - Pedrazzini, Willy, plt. - Pellissier, Albert, plt, *Bureau France*. - Perez, Michel, can, PR Yverdon. - Perregaux, Paul, cpl, PR Genève. - Perret, Edouard, lt, *Bureau France*. - Perrin, Jean, plt, PR Lausanne. - Perrot, Denys de, cap, *Bureau des opérations*. - Pestalozzi, Alice, SCF, chancellerie du *Service de sécurité*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Pfeiffer, Ernst, lt, *Bureau Italie*. - Pfenninger, Willy, plt, *Bureau Suisse*. - Pilet, Jacques, lt, adjoint de C. Daniel. - Platt, Max, cpl, NS1 Lucerne. - Plattner, Josef, maj, *Service de sécurité*. - Polla, Marguerite, SCF, *Bureau Italie*. - Pult, Oswald, SC, PR Lugano. - Putelli, Mario, SC, PR Lugano. - Quartier-la-Tente, James, tamb, PR Ajoie. - Quervain, Fritz de, cap, Bibliothèque militaire fédérale.		
9532		[Personnel du SR – R]		Contient les dossiers de : - Raemy, Louis de, cap, PR Genève. - Rahm, Alfred, app, NS1 Lucerne, puis *Chancellerie*. - Rahm, Hans, sgt, MS Schaffhouse. - Ramseyer, Otto, lt, *Chancellerie*. - Rechsteiner, Werner, plt, NS1 Lucerne. - Regamey, André, SC, *Section Alliés*, agent dans la région de Belfort. - Reinhard, Frida, SCF, MS Zurich. - Reinhardt, Eberhard, can, *Bureau Ha*. - Renaud, Gaston, chauf, chauffeur de R. Masson. - Renggli, Annemarie, SCF, NS1 Lucerne. - Reverdin, Olivier, car, *Bureau du Chiffre*. - Rey, Joseph, fus, *Bureau Suisse*. - Reymond, Frédéric, can, PR Yverdon. - Riesen, Alfred, sdt, *Bureau de cartographie*. - Riat, Jules, SC, PR Ajoie. - Riat, Léon, SC, PR Ajoie. - Riklin, Peter, lt, *Bureau des études techniques*. - Ritz, Max, SC, MS Bâle. - Rivaz, Paul, maj, *Service de sécurité*. - Rivier, André, lt, PR Lausanne. - Rivoire, Jean-Jacques, lt, PR Lausanne. - Rivollet, Joseph, lt, adjoint de C. Daniel, remplaçant de J. Pilet. - Robert, Denise, SCF, NS1 Lucerne. - Roost, Oskar, SC, MS Berne. - Roth, Charles, SC, *Bureau du Chiffre II*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Roth, Francis, sdt tél, Bibliothèque militaire fédérale. - Roth, Max, plt, *Bureau de Presse* QGA. - Rothpletz, Alfred, plt, NS1 Lucerne. - Rubin, Louis, fus, bureau Nyon. - Rudin, Klaus, lt, NS1 Lucerne. - Ruepp, Edwin, lt, *Chancellerie*. - Rüfenacht, Bernhard, maj, *Service de sécurité*. - Rusca, Vittoria, SCF, PR Lugano. - Rusch, Hans, cpl, MS St Gall. - Rutishauser, Eugen, mitr, MS Bâle. - Rusterholz, Jakob, cpl, NS1 Lucerne.		
9533		[Personnel du SR – S]		Contient les dossiers de : - von Salis, Gubert, cap. - Santschi, Pierre, plt, *Bureau Italie*. - Sarasin, Emmanuel, drag, MS Bâle. - Sarasin, Molly, SCF, MS Bâle. - Schaeffer, Eduard, app, *Bureau Italie*. - Schafroth, Max, col, *Groupe Ib*. - Schafroth, Robert, lt, *Bureau du Chiffre II*. - Schalk, Charles, lt, PR Lausanne. - Schaller, Georges, lt, PR Ajoie. - Schambron, Benjamin, app, NS1 Lucerne. - Schäppi, Heinrich, sdt tél, *Bureau de cartographie*. - Schaufelberger, Paul, maj, *Groupe Ib*. - Scheffmacher, Max, fus, NS1 Lucerne. - Scheidegger, Fritz, fus, NS1 Lucerne. - von Schenk, Ernst, SC, MS Bâle. - Schenk, Marguerite, SCF, *Bureau des études littéraires*. - Schibler, Werner, sdt, MS Bâle. - Schindler, Jean, maj, *Service de sécurité*. - Schmid, Hans Rudolf, maj, *Bureau de Presse* QGA. - Schmid, Johann, cpl, *Chancellerie*. - Schmidely, Valérien, fus, bureau Fribourg. - Schneebeli, Hans, adj sof, *Chancellerie*. - Schneewind, Hans, cap, NS1 Lucerne. - Schnieper, Xaver, sgt, *Bureau Hausamann*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Schori, André, empl. civ., *Section Alliés*. - Schork, Karl, SC, PR Lugano. - Schorpp, Robert, adj sof, *Chancellerie*. - Schuler, Paul, lt, *Chancellerie*. - Schulthess, Georg, cap, NS1 Lucerne. - Schulthess, Heinz, chauf, MS Bâle. - Schulthess, Rudolf, cpl, MS Bâle. - Schürch, Gerhardt, cap, *Bureau Italie*. - Schwengeler, Arnold, cap. - Segesser von Brunegg, Hans, SC, NS1 Lucerne. - Seiler, Alfred, plt, *Bureau de cartographie*. - Siegenthaler, Emile, SC, *Section Alliés*. - Siegrist, Eduard, lt col, *Bureau de cartographie*. - Sigrist, Siegfried, chauf, *Bureau Hausamann*. - Sillig, Jacques, lt, *Bureau France*. - Simon, Marcel, sgt, *Bureau France*. - Spavetti, Erhardt, chauf, NS1 Lucerne. - Speziali, Piero, sgt, *Bureau du Chiffre II*. - Spring, Walter, plt, Bibliothèque militaire fédérale. - Staehly, Yvonne, SCF, *Bureau Allem*agne. - Stärkle, Georg, lt, NS1 Lucerne. - Stebler, Richard, plt, MS Bâle. - Steffen, Walter, sgt, *Bureau de cartographie*. - Stehli, Elsy, SCF, NS1 Lucerne. - Steiger, Robert von, plt, voyages à Rome (y est condamné à 30 ans de prison pour espionnage). - Steiger, Rudolf, plt, bureau de P. Schaufelberger. - Steiner, Hans, plt, NS1 Lucerne. - Steiner, R., maj EMG, br.fr.3. - Steinmann, Agnes, SCF, NS1 Lucerne. - Steinrisser, Eduard, lt col. - Stelling, Sven, cap, *Bureau Italie*. - Stoecklin, Emma, SCF, *Bureau Italie*. - Stooss, Hans, lt, NS1 Lucerne. - Stoppany, Johann, SC, MS St Gall. - Surdez, Aimé, SC, PR Ajoie. - Surdez, Denis, plt, PR Ajoie.		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Surdez, Yves, fus, PR Ajoie. - Stoutz, Jean de, plt, PR Neuchâtel. - Straub, Emil, plt, *Bureau Italie*. - Strauss, Hermann, cap, MS Schaffhouse. - Streiff, Helene, SCF, MS Bâle. - Streit, Hans, plt, *Bureau du Chiffre*. - Studer, Erich, SC, *Bureau du Chiffre II*.		
9534		[Personnel du SR – T]		Contient les dossiers de : - Thévenon, Roger, fus, PR Neuchâtel. - Tièche, Georges, app, *Bureau de Presse* QGA. - Thiele, Richard, plt, PR Lugano. - Tobler, Elisabeth, SCF, *Bureau des études littéraires*. - Tobler, Ernst, SC, *Bureau de Presse* QGA. - Tosello, Antoinette, SCF, *Bureau des études littéraires*. - Trachsel, Gottlieb, lt col EMG, remplaçant du chef du *Service de sécurité*. - Travelletti, Andrée, SCF, *Bureau Autres Pays*. - Tripet, Georges, plt. - Tröler, Philippe, fus, *Service de sécurité*. - Tschäppeler, Hans Kurt, lt, *Section Axe*. - Tschudi, Erwin, cap, *Bureau de cartographie*. - Turrettini, Pierre, cap.	✓	Partielle
9535		[Personnel du SR – UV]		Contient les dossiers de : - Uehlinger, Otto, cpl, MS Schaffhouse. - Matt, Julie von, SCF, NS1 Lucerne. - Untersee, Josef, fus, *Bureau de cartographie*. - Vallat, Marcel, cpl, PR Ajoie. - Valière, Jean de, plt, *Bureau France*. - Veillon, Frédéric, lt, *Bureau France*. - Verrey, Jean, lt, *Bureau de Presse* QGA. - Vetsch, Johann, app, *Chancellerie*. - Vicarino, Jean, SC, PR Genève. - Villard, Louis, app, *Bureau France*. - Vogel, Heinrich, cap, à Florence (I). - Vogt, Oskar, cpl, *Bureau du Chiffre II*. - Vollenweider, René, obs, *Bureau de cartographie*.	✓	Partielle
9536		[Personnel du SR – WZ]		Contient les dossiers de :	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Wähli, Willi, fus, NS1 Lucerne. - Waibel, Max, maj, NS1 Lucerne. - Waldsburger, Paul, lt, Bibliothèque militaire fédérale. - Walser, Gerold, plt, MS Bâle. - Wälti, Gottfried, SC, *Bureau Suisse*. - Wattenwyl, Hans von, plt, Bibliothèque militaire fédérale. - Weber, Gabrielle, empl. civ., *Bureau du Chiffre II*. - Weber, Heinrich, plt, *Bureau du Chiffre*. - Weber, Jean, sdt DCA, *Bureau des études techniques*. - Wegelin, Alfred, maj, centrale du *Service de sécurité*. - Weigle, Jean, pi, *Bureau du Chiffre*. - Weiss, Edwin, car, *Chancellerie*. - Werdt, Hans von, col, Attaché militaire à Berlin, puis *Groupe Id*. - Werner, Goerg, lt, PR Lausanne. - Wichtermann, Ferdinand, fus, Bibliothèque militaire fédérale. - Wiget, Dominik, cap, *Bureau des études des techniques*. - Wild, Peter, lt, *Bureau des études techniques*. - Winkler, Werner, fus, *Service de sécurité*. - Wyss, Oskar, lt col, Direction générale des douanes Berne. - Wyss, Trudy, SCF, NS1 Lucerne. - Zellweger, Karl, fus, *Bureau Hausamann*. - Zeugin, Gottfried, cap, *Bureau des études littéraires*. - Zeyer, Elsy, SCF, NS1 Lucerne. - Zinniker, Otto, fus, *Bureau de Presse* QGA. - Zwimpfer, Edith, SCF, NS1 Lucerne. - Zwimpfer, Leodegar, plt, NS1 Lucerne.		
9566		Lissabon	1941-1944	Contient divers rapports sur la France transmis par la Légation de Suisse à Lisbonne (Henri Martin), dont un discours prononcé par René Massigli, Commissaire aux Affaires étrangères du Comité français de Libération nationale, transmis par l'intermédiaire de la Délégation à Lisbonne du CFLN, 23 mai 1944.	×	Aucune
9713		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - A	1939-1945	Contient le dossier de : - Abegglen, Ferdinand. 1942-1945. - Allemann, Bernhard. 1939-1942. - Allemann, Marcel. 1945. - Allenbach, Louis. 1942.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9714		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - B	1939-1950	Contient le dossier de : - Baumann, Werner. 1944-1945. - Béguin, Pierre. 1942. - Berberat, André. 1945. - Berguerand, Jean. 1943. - Beuret, Raymond. 1946. - Bieger, Anny alias *Erna*. Commission d'achat allemande à Genève. 1943-1945. - Birner, Hans (Agentennamen Hans Krüger). 1944-1948. - Bittner, Rudolf. 1950. - Bogdan, Joan. 1949. - Bognot, Jacques ; Lehuin, Henri ; Cordey, Pierre ; Germain, Pierre. 1945. - Boissonnas + Cons. 1944. - Bolliger, Werner. 1945. - Bossy, Paul. 1940. - Bourquin, Ernest. 1945.	✓	Partielle
9715		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - C	1942-1947	Contient le dossier de : - Carnet, Alfred. 1942-1945. - Chancel, Georges. 1945. - Chapuis, Jean. 1945. - Affäre Chiara/Perino. 1947. - Comte (affaire) ; Gagnaux, André ; Moret, Raoul. 1943-1947. - Conod, G. 1944-1945.	✓	Partielle
9716		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - D	1941-1947	Contient le dossier de : - Demierre, cpl. 1942. - Bericht über die Unterredung vom 3.10.47 in Basel mit Herrn Hans Rudolf Decker. - Dickmann, Fritz ; Salvadé Jean. 1944. - Doru alias *Dumont* ; Genoud, François ; Jung ; Olivet, Gérard, cap. 1944. - Durupthy, Marcel. 1942-1944. - Durupthy, Genf (Pferdehandel-Angelegenheit Gr. St.Bernhard 1944. 1944-1946.	✓	Partielle
9717		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - E	1940-1947	Contient le dossier de : - Egger, Karl, 1913/7098. 1940. - Ender, Hans. 1947.	✗	Aucune
9718		Agenten des schweiz.	1941-	Contient le dossier de :	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		Nachrichtendienstes - F	1950	- Fabbri, Hugo. 1944-1950. - Farquet, Roger. 1944-1945. - Ferri, Bruno. 1945. - Fonjallaz, Arthur. 1941-1945. - Froidevaux, Albert ; Billiod, Maurice ; Normand, Jacques Dr ; Sandoz, Adrien et Georges. 1941-1945. - Fuchs, Gottlieb. 1943-1946.		
9719		Agenten des Nachrichtendienstes - G	1944-1946	Contient le dossier de : - Ganner, Walter. 1946. - Gasparoli, Leonardo. 1944. - Gerber, Theo. 1946. - Giacomini Guiseppe Aldo & Vittorio. 1944. - Genoud. 1944. - Genon, Emile. 1945. - Gobet, Pierre-Georges. 1945. - Grélat, Ulysse. 1945. - Grobet, André. 1944. - Grond, Albert. 1944. - Grutter, Fritz. 1944-1945.	✓	Partielle
9720		Agenten des Nachrichtendienstes - H	1938-1945	Contient le dossier de : - Hahn-Welge, Martha. 1945. - Halder, Dr. 1949. - Hediger, Madeleine. 1943-1944. - Herzig, Ernst. 1938-1939. - Howald, Paul. 1940. - Humbert, Charles-Arthur. 1944.	✓	Partielle
9721		Agenten des Nachrichtendienstes - IJ	1943-1947	Contient le dossier de : - Ingold, Georges. 1945. - Jaquier (affaire). - Harry, Johnston, alias *Willy Lange*. - Jöhr, Frédéric. 1943. - Jöhr, Frédéric. 1944-1945. - Jung, Erika. 1944. - Julen, Jean. 1945. - Jongit, Paul. 1945.	✓	Partielle
9722		Agenten des Nachrichtendienstes - K	1944-	Contient le dossier de :	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
			1945	- Keller, Rév. Père. 1944-1945. - Kovornitzine, Comte Nicolas et Comtesse Catherine. 1945. - Affaire Krueger, Friederich, Walter, Bernhardt (falsification de documents). - Kubu, Ogfr. (déserteur allemand) et *Frau* Winger. 1945.		
9723		Agenten des Nachrichtendienstes - L	1944-1950	Contient le dossier de : - Laffly, Henry. 1945. - Lantsheere, de. 1945. - Lamy, Simon. 1945-1950. - Latour, Léon. 1945. - Liaudet, lt. 1944. - Leonhard, Jakob. 1945-1946. - Luccas, Pierre. 1945.	✓	Partielle
9724		C. Liver, Polizeioffizier im Nachrichtenbüro Tessin während des Aktivdienstes 1914-1918 - Frage der Ersatzpflicht des Bundes an C. Liver für wirtschaftlichen Schaden infolge seiner Tätigkeit für den Nachrichtendienst während des Aktivdienstes 1914-1918.	1926-1934		×	Aucune
9725		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - M	1939-1946	Contient le dossier de : - Mann, René ; affaire Stoecklin ; Poirier, Odette. 1945. - Marini, Jean-Felix. 1945. - Martinoli (affaire). 1945. - Maumary et consorts (affaire). 1945. - Menoux, Michel. 1945. - Mestral, cap de. 1945. - Meylan, Paul. 1944. - Micheli, Robert. 1944. - Miliani, Riccardo. 1944. - Misteli, Marcel. 1945. - Montavon, André. 1943.1945. - Morgental. 1945. - Musil, Robert. 1939.	✓	Partielle
9726		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - N	1941-1946	Contient le dossier de : - Neyrac (Attaché de presse français). 1943.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Nussbaum, Henri. 1945-1946. - Nussbaumer, Marcel. 1941-1949.		
9727		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - O	1944	Contient le dossier de : - Oberli, Pierre. 1944.	✓	Partielle
9728		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - P	1944-1946	Contient le dossier de : - Pace, de. 1944. - Perry, Jean-Marie ; Mathys, Jean ; Maget, Ernest ; Piron, Andrée ; Girod, Mauricette. 1946. - Picard, Michel. 1945-1946. - Pickl, Robert (déserteur allemand). 1945. - Plouvier, Pierre. 1945-1946. - Porta, Angelo. 1944. - Prénat, Henri. 1945. - Przybyl, Otto Paul. 1944.	✓	Partielle
9729		Eugen von Paphazy	1936-1937		×	Aucune
9730		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes. Quartier-la-Tente et Consorts (Affaire)	1943	*Gesperrt.* Ne contient qu'un seul document relatif à l'affaire Quartier-la-Tente et consorts.	✓	Intégrale
9731		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - R	1940-1949	Contient le dossier de : - Reymond, Frédéric. 1944-1945. - Riedlin, Josef. 1945. - Ries, Alfred. 1941-1943. - Rimey, Marcel. 1945. - Röchling, Ernst. 1948. - Reitz, Léon. 1940. - Reznicek, Felicitas von. 1948. - Richard, alias *A. Moyen*. 1948.	✓	Partielle
9732		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - S	1944-1946	Contient le dossier de : - Saugy, Paul de. 1945. - Sirconlomb, L. (affaire Gérard et Gonet). 1945. - Sonly, Antoine (*Pierre*). 1945. - Sagne, Alfred. 1945. - Servettaz, Gilbert. 1945-1946. - Savy, Philippe. 1944. - Schlaefli, Jean. 1944.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Schmucker, Karl. 1945. - Secrétain, Roger. 1944. - Siegel, Adolf. 1946. - Stämpfli, Paul. 1946. Contient l'ouvrage : Paul Stämpfli, *In Deutschland zum Tode verurteilt. Tatsachenbericht eines Schweizers*, Zurich, Europa Verlag, 1945.		
9733		Forderungsklage von S. Scheidegger und Firma Schnetzer und Scheidegger Hotel Schweizerhof , Bern, betr. Schadenersatz des Bundes für/Verluste /finanzielle von S. Scheidegger infolge Tätigkeit für den schweiz. Nachrichtendienst während des AD 1914-1918	1919		×	Aucune
9734		Schadenersatzklage Adolf Simon gegen den Bund für erlittenen Schaden infolge Tätigkeit für schweizerischen Nachrichtendienst in Italien im Aktivdienst 1914-1918. Urteil des Bundesgerichts vom 7.2.1934	1916-1934		×	Aucune
9735		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - T	1943-1947	Contient le dossier de : - Tombez, Eugène. 1944. - Tschanz, Robert. 1943. - Tümpling, Hans von[1]. 1946-1947.	✓	Partielle
9736		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - V	1944	Contient le dossier de : - van Tijn, Henri-Léo. 1943. - Viotti, Robert. 1944. - Voegeli, R. 1944.	✓	Partielle
9737		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - W	1944-1946	Contient le dossier de : - Weid, Charles von der. 1945. - Werner, Eugen. 1944. - Westen, Friederich. 1946. - Wollenberger, Paul. 1945. - Widmer, insp. chef. 1944.	✓	Partielle

[1] Maillon de la *ligne Wiking*. Voir C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 142.

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Wittekopf, Ch. 1944. - Wolfer, Raymond. 1946. - Wyner (affaire). 1945. - Weil, Jacques. 1944. - Weissenberger, Georges. 1945.		
9738		Agenten des schweiz. Nachrichtendienstes - Z	1944-1945	Contient les dossiers : - 1916-1918 - 1921-1929 - 1930 - 1931-1932. Ces dossiers contiennent divers documents (volume assez conséquent) pour les années en question. L'affaire Simon en particulier revient régulièrement. Contient également le dossier de : - Zielinski, Francis. 1945.	✓	Partielle
[9846 à part]		Verschiedenes	1934-1941	Sous-dossier sans cote sorti d'un dossier. Concerne Hans Hausamann.	×	Intégrale
9846		Ehrverletzungsklage von Major Hausamann gegen Dr. Kummer, Tat, und gegen Dr. Schmid, Thalwil, wegen Anschuldigungen in der Presse gegen Hausamann betr. seine Nachrichtendiensttätigkeit im AD 1939-1945 DMV/Gst	1946-1947	Ce dossier, lié à une plainte de H. Hausamann pour un article dans la presse, contient un grand nombre de documents de natures diverses concernant les activités du chef du *Bureau Ha* et de R. Masson, notamment leurs relations avec W. Schellenberg et A. W. Dulles. Contient un intéressant et long témoignage de R. Masson.	×	Intégrale
9847		Zivilprozess Major Hausamann gegen F. Schwarz und F. Salzmann, Redaktoren an der Zeitung "Freies Volk" betr. ehrverletzende Angriffe gegen Major Hausamann im "Freien Volk", u.a. Frage der Aksenedition	1948	Ce dossier contient divers documents concernant H. Hausamann.	×	Intégrale
9848		Documents Hausamann	1938-1957	*Gesperrt.* Ce dossier contient principalement des rapports de H. Hausamann pour la période évoquée.	×	Partielle
9849		Nachrichtendienst-Tätigkeit Hausamanns	1944-1946	Contient divers documents concernant l'activité de renseignement de H. Hausamann. Contient entre autres des documents concernant Grigore Gafencu et un rapport sur le Réduit allemand.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9850		Nachrichtendienst-Tätigkeit Hausamanns	1939-1945	Ensemble de documents concernant l'activité de H. Hausamann.	×	Intégrale
9851		Sammlung von Berichten und Aktennotizen Hausamanns [unvollständig]	1939-1945	Ensemble de rapports *Ha*. Contient quelques rapports, notamment celui du 27 juin 1945, sur la communauté du renseignement en Suisse, y compris la Résistance française.	✓	Intégrale
9852		Vortragstätigkeit Hausamanns, u.a. Vergütungen auch für Lehrfilmwesen	1934-1941	Notes de crédit de l'EMA à l'attention de H. Hausamann, notamment pour son activité en faveur des films d'instruction pour la troupe.	×	Partielle
9911	1	Beurteilung der Lage	1939-1945	Contient diverses appréciations de la situation, sous différentes formes.	×	Aucune
9911	2	Beurteilung der Lage [Abl. Bärtschi vom 16.5.1973]	1939-1945	*Gesperrt.* Contient diverses appréciations de la situation, sous différentes formes.	×	Intégrale
9912		Bericht von Oblt Schwengeler vom 16.10.1939	1939	Contient : - Besprechung mit Dr. Feldscher (Pol.Dep.)	×	Intégrale
9913		Anfragen und Auskünfte der NS betr. Verhaftungen von Schweizern im Ausland	1939-1945	Contient une correspondance de diverses provenances vers le SR concernant des Suisses arrêtés à l'étranger, notamment : - Stohler, Hermann, 1897, Ter.Füs.Kp.II/138, in Lörrach verhaftet worden sein. (1939) - Jegge, Otto, geb. 7.2.1905, von Sissel (Aargau) (…) wegen Spionage in Waldshut verhaftet (1940) - Lt. Col. Albisetti arrêté en Italie (1939) - François Nussbaumer (1940) - schweizerischen Staatsangehörigen Hans Schreyer, 1893, von Gals (Kt. Bern) (Gestapo, Bregenz, 1941) - M. Mazzoni (Belfort, 1943) - Ferdinand Ulrich Agegglen (1943) - Pidoux, Jean, geb. 2.10.11 (1943) - Albertine Dubois (1943) - Kaufmann, Tessy, geb. 9.3.1904, von Zürich (Rome, 1944) - Brack, Albert, geb. 22.4.1896 (Paris, 1943) - Henri Nussbaum (…) mit seiner Ehefrau (Besançon, 1945)	✓	Intégrale
9914		Nachrichtendienst im Grenzgebiet während des AD	1939-1945	Contient des ordres, des instructions, etc. – et la correspondance s'y rapportant – de l'EMA, concernant le SR, à l'attention des br.fr., des CA, de la police et des douanes.	✓	Partielle
9915		Nachrichten über die Lage an den Grenzen der Schweiz	1939-1945	Contient des nouvelles précises sur la situation aux frontières, en particulier pour l'année 1945 (ex. : *Tagesberichte* de *Bü*). Contient un dossier spécial intitulé *Nachrichten betr. die Lage an der Südgrenze 1939-1945*.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9916		Uniformen, Abzeichen, takt. Zeichen ausl. Heere	1939-1943	Contient : - Nachrichtensektion : Uebersichtstafel der Uniformen, Abzeichen und Grade des dt. Reichsheeres, o. D. - Nachrichtensektion : Uebersichtstafel "Uniformes et insignes français, 1940 - Nachrichtensektion des Ast. : Armée française : Fanions des Etats-Majors, März 1940 - Nachrichtensektion des Ast. : Caractères distinctifs des trp. de l'armée française, Sept. 1939 - Nachrichtensektion des Ast. : Wegleitung für Erkennung ital. Truppenangehöriger, 12.11.1939 - Nachrichtensektion : Tabelle der amerikan. Uniformen und Abzeichen, ca. 1943 - Nachrichtensektion : Tabelle der engl. Uniformen und Abzeichen, ca. 1943 - Nachrichtensektion : Wegleitung zur Identifizierung ital. Truppen, 1940 - frz. - dt. - "USA, Armée de terre, signes distinctifs" (Tafeln) - Nachrichtensektion des Ast. : "Deutschland. Taktische Zeichen des Heeres, Jan. 1940 - Nachrichtensektion des Ast. : "France. Signatures utilisées dans les états-majors, Jan. 1940"	×	Partielle
9962		Nachrichten, Berichte, Fotos, Karten, Skizzen über franz. Stellungen und Truppenbewegungen an der franz./schweiz. Grenze	1939-1940		×	Aucune
9963		Sammeldossiers über die franz. Wehrmacht Darin : u.a. : - Angaben über Uniformen, Abzeichen, Abkürzungen - Fotokopien von Nachrichtenbulletins franz. Stäbe - Berichte über franz. Konzentrationslager	1939-1940		×	Aucune
9964		Berichte über den Weltkrieg, die	1939-	Ce dossier contient notamment les documents suivant :	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		Besetzung und die Résistance Bemerkung : siehe auch : Nr. 9623 Frankreich.	1945	- Armée française. Quelques précisions relatives aux nouvelles tenues. 9.5.40. - Sécurité des P.C. 31.10.39. - Entretien avec le Cdt. Siméon, attaché militaire français à Berne (31.8.39, 2100) - Entretien avec le Commandant Thiébaud, attaché de l'air français à Berne. 3.9.39. (329/4) - Masson à Huber, 06.09.1939. (329/4) - Bericht an den Chef des Territorialdienstes über Bericht Dr. G. von Schulthess (Zentralstelle des Schweiz. Städteverbandes vom 20.1.40) über seine Studienreise nach Frankreich & Belgien. 22.2.40. de la Section Evacuation du Service Territorial. - Rapport du Dr von Schulthess du 20 janvier 1940. - Charte des sports dans l'armée française, transmise par l'attaché militaire de l'air de la Légation de Suisse en France, avec lettre d'accompagnement de Masson du 14 mars 1941 (transmise à Huber, puis à Barbey). (329/4) - Lettre (31.5.1941) de Grandjean, major au service de renseignements de la Br.mont.10, au Général en accompagnement de deux documents arrivés par erreur d'Italie dans les mains du Cdt. de la Br.mont.10. Le tout transmis par le 2e adjudant du Général, le cap. Sandoz, à Masson, qui la transmet à son tour à Schafroth. Puis "remis au LtCol. Chauvin pour transmission au Gl.Texier, vu qu'un envoi en France occupée (Vannes) ne nous est pas possible par voie ordinaire." (signé 32.) - Document cité ci-dessus : lettre du Général Texier, en poste à Turin, à sa mère. - Document cité ci-dessus : rapport du cap. Mole (armée française) sur la mort du lieut. Texier, neveu du Général, du 21 mars 1941. - Loi du 2 août 1942 fixant les limites d'âge des officiers de tous grades, de toutes armes et services de l'Armée de terre (française). - La campagne de France. 10 mai-25 juin 1940. Rapport complet du Général Lord Gort K.C.E., C.B.E., D.S.O., M.V.O., M.C. Commandant du Corps Expéditionnaire Anglais en France (actuellement Field-Marshal, Gouverneur de l'Ile de Malte). (329/4 Q.G.A., le 20.4.43) (copie de 40 p.) - Copie (019 LUT 01, 24.5.43) de Secrétariat d'Etat à la Guerre. Notice provisoire sur la guerre de rues. Vichy, le 21 février 1943. - Etat français. Ministère de l'Intérieur (8e Bureau). Note pour Monsieur le Directeur de l'Administration de la Police sur le régime juridique de l'éloignement, de l'assignation à résidence et de l'internement. Photocopie		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				avec lettre d'accompagnement (15.11.1943) du chef de la police fédéral à Masson (retour à l'expéditeur du document après lecture). - France et Algérie. 1943. Dossier de la Légation de Suisse au Portugal transmis par le Ministre Martin avec lettre d'accompagnement (6.12.1943) au div. Dolfuss, adj. gén. de l'armée. Le tout transmis au Général (remerciements par le cap. Frey de l'EM personnel du Général du 6.1.44). - L'organisation de la Résistance en France. Rapport de la Section Alliés du 9.8.44. - Schéma de l'organisation de la Résistance. - L'organisation de la Résistance en France. Rapport condensé du SR du 14.8.44. - Dossier La Résistance française. 1940-1944 – La liquidation des droits des combattants de la Résistance – Documentations recueillie et groupée par L.E. Augustin. Passeur homologué (1940-1944) par la Commission Interministérielle des Passeurs (Ministère des Forces Armées) en date du 10 octobre 1947. (Cf. doc.) - Guisan à Huber, 31.03.1945. - Masson à Huber, 17.04.1945. - Cuénoud à Masson, 17.04.1945. - Deux cartes et un ordre de bataille cités ci-dessus par Cuénoud. - Conférence faite par le colonel Paul du Royal Army Ordnance Corps au Ministère de la Guerre à Paris en novembre 1945 - Bericht über die Vorgänge an den deutschen Minenobjekten der Rheinübergänge im Raume Gz. Br. 4 & 5 bei der Besetzung des deutschen Gebietes durch die franz. Armee, 7.5.45. - Dossier Frankreich. Befestigungsarbeiten in Frankreich, 1943 (094.FR.13) contenant divers documents et correspondance (Kobelt, Stucki à Vichy, Guisan, …) relatifs aux fortifications allemandes en France.		
9965	1	Nachrichtensammelung des "Büro France" der Nachrichtensektion des Armeestabes 1939-1945 Franz. Armee, 1937-1940 Nachrichtensammelung des Büro France der Nachrichtensektion	1937-1947	Ce dossier contient le sous-dossier suivant : Franz. Armee. 1937-1940, ainsi que, notamment, les documents suivants : - Recueil de photos des hauts dirigeants de l'armée française. - L'armée française. 1937, très épais dossier comprenant rapports, notes manuscrites, coupures de journaux, etc. - V. Formations spéciales. 1938. Rapport sur les formations spéciales susceptibles de renforcer l'armée française (Gendarmerie, Corps des sapeurs	x	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				forestiers et Corps des douaniers). (W, 1938, F711) - Ordre de bataille de l'Armée de l'Air (W, 1938, F721). - Préface du Maréchal Pétain à l'ouvrage : Une invasion est-elle encore possible ? 1939 du Général Chauvineau du cadre de réserve. 1938. - Dislocation de l'Armée Française, avril 1939 (W, 1939, F741). - Organisation et stationnement de l'Ancienne Armée française métropolitaine. 1939. - Armée française. Stationnement (W, 1939, F741). - Stationnement de l'Ancienne Armée Française. Avril 1939. Ayant appartenu au major Cuénoud. - Frankreich. Régions militaires de France et stationnement des E.M. de Corps d'Armée, de Div. et de régions fortifiées. - Armée française 1939. Insignes de grade, uniformes, etc. - Ordre de Bataille de l'Armée Française selon convention d'Armistice du 24.6.40. - Carte de l'Armée de l'air française. Beilage zum Nachrichten Bulletin N° 40. (W, 1939, F727) - Troupes blindées. La division cuirassée française 1939. Par Pierre Favereau, dans "L'Armée française" (W, F755). - L'instruction. (W, F713). - Imprimé L'Armée Française. Tenues de Campagnes. Métropole et colonies. 1940. N° 1 (W, 1940, F717). - Artillerie Française Divisionnaire. Juin 1940.		
9965	2	Feldzug in Frankreich 10.5.-25.6.1940	1940	Contient : - Rapport dactylographié Convention d'Armistice (plt. G.W. Manque la première page). - Rapports dactylographiés d'interception téléphonique entre Rome (ex. : Huntziger) et Bordeaux (ex. : Weygand), le 24 juin 1940, par le bureau de Genève de la censure téléphonique de l'E.M.A. - Gefechts – Kalender. West-Feldzug. Chronologie de la Campagne de France. - Rapport du colonel X..... à la suite du séjour de son Régiment en ligne. Décembre 1939. - 45e C.A. 2e Bureau. Etude sommaire des possibilités allemandes dans la région du Jura suisse après le franchissement du Rhin. 23 janvier 1940. - Rapport remis le 25 janvier 1940 par le Colonel Charles de Gaulle aux Généraux Weygand et Gamelin. (Bericht 8585/p. 617. 1 Apr. 1942)	x	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Aperçu très sommaire des effectifs et de l'engagement des forces anglo-françaises en Belgique. - Composition de l'Armée française au 10 mai 1940 (selon Bidoux) - Quelques causes de la défaite de l'Armée Française. G.Q.A., 1.7.40 (6/dT/kr.). - La copie ci-après, mémoire No. 10 du Général d'armée GAMELIN, adressé au Président de la Cour Suprême de Riom, bien que daté de 1940, reste un document intéressant. Il montre bien comment les milieux militaires responsables jugeaient la politique extérieure de la France avant le conflit qui aboutit à la débâcle française. - Notes sur les raisons qui nous ont conduits à nous porter sur le front Namur-Anvers. - La campagne de France. 10 mai – 25 juin 1940. Rapport complet du Général Lord Gort. 20.4.43. - id. - La défaite française. - Secrétariat d'Etat à la guerre. 3e Bureau. Note sur l'action des Unités blindées pendant la Campagne 1939-40. Vichy, le 18 août 1941. - Considérations sur la ligne Maginot. 21.12.43 - Copie de correspondance du général Gamelin, 19 mai 1940. - Imprimé Liste des unités combattantes de la guerre 1939-1940. 1942. - Imprimé Supplement to The London Gazette. 17 October 1941 - Imprimé Documents militaires. La Campagne de France vue par le Général Guderian. (W, F755)		
9965	3	Waffenstillstand	1940-1942	Contient : - Discussion des clauses d'armistice. Rapports dactylographiés d'interception téléphonique entre Rome (ex. : Huntziger) et Bordeaux (ex. : Weygand), le 24 juin 1940, par le bureau de Genève de la censure téléphonique de l'E.M.A. - Rapport du général de la Laurencie. Août-déc. 1940. - Correspondance de la Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice à Wiesbaden de septembre à novembre 1941. - Protestations du Gouvernement français auprès de la Commission d'armistice de Wiesbaden. 18 juillet 1940 au 3 septembre 1942. (332/2. W, F7)	×	Aucune
9965	4	Vichy-Regierung	1942-1944	Contient : - Allocution du Président Laval à la réunion des préfets de la zone libre le 25 septembre 1942. - France. Copie de documents relatifs au code secret en service chez les forces	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				du maintien de l'ordre (S 11. W, 3.8.44, F236) - Organisation au Gouvernement de Vichy. Août 1943. ("Notes et lettres confidentielles adressées à Monsieur Musy, ancien Président de la Confédération. Ce dernier ignore que ces papiers sont en notre possession. Nous tenons à disposition le nom de l'auteur de ces différentes notes". 0210 ASD.61) - Armée française d'Armistice. Organisation du Secrétariat d'Etat à la Guerre. Juin 1941. Schéma. - Explication du tableau des uniformes de l'armée allemande. - Evacuation de Vichy. Mission diplomatique suisse. Recueil de correspondance entre Abetz, Laval et Pétain concernant l'évacuation du gouvernement de Vichy menacé par l'avancée alliée, constitué par de Blonay avec lettre d'accompagnement du 23 août 1944, ainsi que de nombreuses lettres de de Blonay racontant les événements de cette période à Vichy. - Dossier Départ de Pétain et Laval pour l'Allemagne. Août 1944. Contient de la correspondance entre Abetz, Pétain et Laval, avec photos des autorités françaises de Vichy aux mains des Alliés. - Deux imprimés Les documents français. Les cabinets ministériels. 25 juin 1942 et 1er mai 1943. - Organisation du Secrétariat d'Etat à la Guerre. Septembre 1942. Schéma. - Documents. La France à pied d'œuvre. N° 3 (393/6. W, F220). - Départ forcé de Tunisie de Son Excellence l'Amiral Esteva, résident général de France (W, 15.4.43, F237). - Journal Officiel de la République française n° 45 du 16 décembre 1943 avec lettre du Consul de Suisse à Alger, J. Arber, du 30 décembre 1943 (W, F236). Transmis au S.R. le 28.1.44 (094.FR.2) - Recueil de photos de Pétain en Suisse (W, F25). - Imprimé Réglementation consécutive à l'Armistice concernant les Cadres de l'ancienne Armée (terre, mer, air). 1940. - Imprimé Les conditions des armistices franco-allemand et franco-italien ayant mis fin aux hostilités avec la France. 25 juin 1940.		
9965	5	Miliz (Police Nationale Française)	1942-1944	Contient : - Les groupes mobiles de réserve. Version confidentielle du chapitre IV de l'Etude sommaire de l'organisation de la police nationale française. 9 février 1942. Contient des photos. Transmis par de Blonay à Masson avec lettre d'accompagnement du 10 février 1942.	x	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- l'Etude sommaire de l'organisation de la police nationale française. 10 février 1942. Contient des photos. - Copie des instructions secrètes de Laval à toutes les forces de police de France, 9.5.44. (S. 11) - Imprimé La police nationale. Organisation, effectifs et hiérarchie, école nationale de police, recrutement, avancement, discipline, tenue d'uniforme. 1943. (019b ALY 41) - Imprimé Mission Politique de la Milice française. Discours prononcé par Joseph Darnand à Vichy, le 30 janvier 1943 devant le chef du gouvernement à l'occasion de la création de la milice française – Réponse de M. Pierre Laval, chef du gouvernement. (29 vy 20 – 27.10.43) - Imprimé Direction générale de la Police Nationale. Circulation intérieure des Etrangers. 4 juin 1943. (033 L.Z.T. 40) - Photocopie de correspondance concernant la milice. (019 LRT 01 en prêt le 25.5.43) - Imprimé Direction générale de la Police Nationale. Instruction générale n°286 du 30 juin 1943 sur la diffusion des signalements de Police. (033 L.Z.T. 40)		
9965	6	Armée d'armistice	1940-1942	Contient : - Annexe au Bulletin de renseignements no. 449 : France. Armée métropolitaine. - Organigramme de l'Armée française d'Armistice, juin 1941. - Dossier Armée Weygand. Algérie, Maroc, Tunisie. - Ordre de bataille et stationnement de l'Armée d'Armistice métropolitaine avec lettre d'accompagnement de l'attaché militaire à Vichy de Blonay à Masson du 21 mai 1941 et reçue le 24 mai 1941 (W, 1941, F741) - Imprimé L'Armée de l'Armistice (Extrait de la Revue des Deux Mondes du 1er Février 1941) - Sténographie condensée des paroles prononcées par le général Weygand, devant les officiers des armées de terre, de m[e]r et de l'air, à Dakar, le 20 octobre 1940. - Affiche Ordre général N° 1 de Huntziger, 21 septembre 1940. - Etat français. Organisation du Haut Commandement des Forces Militaires, 30 avril 1942 transmis par de Blonay. - Dossier Cavalerie contenant des documents de janvier 1940. - Dossier Division cuirassée contenant des documents d'octobre 1940.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Dossier Division d'infanterie (Type motorisé) contenant des documents non datés. - Dossier Corps d'Armée. Type motorisé contenant des documents non datés. - Etude concernant la solde des officiers français		
9965	7	Armée française (Fotos)		Contient un recueil de photos (non consultables car collées les unes aux autres).	×	Aucune
9965	8	Procès de Riom	1940-1942	Contient : - Procès de Riom. Interrogatoire in-extenso de Mr. Léon Blum. (Audience du mardi 10 mars 1942.) - En marge de Riom. Lettre de M. Paul Reynaud au Maréchal Pétain. 5 Avril 1941. - Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la cour de Paris a déposé le 14 Août, devant la cour de Riom, les conclusions suivantes… (0210 AXD 61) - Photocopie Consignes générales d'orientation de presse concernant la présentation dans la Presse des audiences du Procès de Riom. - La copie ci-après, mémoire no. 10 du Général d'armée GAMELIN, adressé au Président de la Cour Suprême de RIOM, bien que daté de 1940, reste un document intéressant. Il montre bien comment les milieux militaires responsables jugeaient la politique extérieure de la France avant le conflit qui aboutit à la débâcle française. - Défense Général Gamelin. Procès de Riom. Recueil de correspondance.	×	Partielle
9965	9	Franz. Freiwilligen Legion [in der dt. Armee]		Contient : - Imprimé France. Les Voix Françaises. (S. 15) - Imprimé Jeunesses Populaires Françaises. Révolution ! Mensuel. Avril 1943. (S. 15) - Imprimé Jeunesses Populaires Françaises. La mystique J.P.F. N° 1. - Imprimé Légion française des volontaires français contre le bolchévisme. Pour défendre la France, engage-toi dans la. (S. 15) - Imprimé Secrétariat d'Etat à la Guerre. Instruction du 5 novembre 1940 pour l'application des dispositions de la loi du 5 octobre 1940 relative aux engagements. 1940. - Imprimé Comment devenir officier. (2.9. vy. 20) - Circulaire Légion française des Combattants. Section de Genève. (Lettre du Président du Comité donnant acte de la dissolution de la Légion aux membres de celle-ci.) 2 oct. 1943. Signé : L. REVENU. - Imprimé Organisation de la Légion Française des Combattants et des	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				Volontaires de la Révolution Nationale. Octobre 1942. - Imprimé Légion française des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale. La Charte du Travail. Numéro spécial de "l'Espoir français". (29 uy 20 – 8.2.43) - Organigramme La Charte du Travail. Schéma d'organisation par familles professionnelles. - Photocopie Légion française des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale. Note d'orientation n° 15. 15 octobre 1942. - Rapport de Deux déserteurs de la Légion Tricolore dont un est armurier. 8.7.43. (0690 RIZ.00) - Page d'un illustré allemand avec photos de la Légion Tricolore.		
9965	10	Deutsche Besetzung	1942-1944	Contient : - Spécimen de carte d'alimentation pour militaire allemand (La ration d'un Allemand pour 5 jours est égale à celle d'un Français pour un mois soit 6 fois plus.) - Les incidents de St.Gingolph France. (Beilage zur Zirkulationsmappe 75) Recueil de photos. - Imprimé La Charte du Travail. Loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions. Supplément à 'Documentation Hebdomadaire' du 31 Octobre 1941. - Affaire du Dr. Petiot. - Toulon. Sabordage de la flotte. 27 nov. 1942. (W, 1942, F730) Contient un rapport, des photos et un plan/photo aérienne avec l'emplacement des bateaux. - Collection des coupures-monnaies utilisées dans les camps de prisonniers. - L'Ordre nouveau, par Max Lambert, 1941. Copie dactylographiée d'un article paru dans Chimie et Industrie. - Les plans de défense allemands dans le nord de la France en cas de débarquement allié. 13.12.43. (029b ALY 41) - Photocopie d'imprimé Le coût de l'occupation allemande en France (W, 1944, F360) - Imprimé Les frais d'entretien de l'armée d'occupation. Extraits du Rapport annuel de la Cour des Comptes au Président de la République. (W, F743) Transmis par de Blonay. - Rapport de l'ex'chef du 3e Bureau de l'Etat-major général de l'armée française. 21.5.44. (Les forces allemandes en France) (S. 16 ; W, F743)	x	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Pro-Allemands et suspects (W, F743) - Lettre au Maréchal Pétain, Maréchal de Metz. Réquisitoire alsacien-lorrain contre l'Allemagne nationale socialiste. Par Henri Chavet, notaire. Timbre du Groupement des Expulsés de la Moselle. (W, 16.8.40) - Visite par le Docteur Cramer, membre du CICIR, des camps d'internés civils du Sud de la France. Novembre 1941. (Dr.AC/AMG/LM.) Contient des photos. - Der Kommandant von Paris. Merkblatt für den Aufenthalt in Paris. 9 mai 1941 (W, F743) - Rapport relatif à la situation actuelle de l'Alsace occupée. (W, F743) Gros rapport photocopié contenant une série de témoignages d'Alsaciens sur des sujets différents. - Photocopie d'une lettre avec remarque Un avertissement alsacien au chef de l'Etat au sujet du manque de réaction contre la conduite des autorités occupantes. (W, F743) - Photocopie de lettres avec remarque Collection des écrits du Bischoff de Munster qui se distribuent en Alsace-Lorraine. Remarquer tout particulièrement la dernière lettre datée de Karlsruhe du 25 août 1941. (W, F743) - Alsace-Lorraine. 17 Okt. 1941. (W, F743) Avec en annexe Extraits de brochures de propagande (Distribuées en Alsace-Lorraine). - Lyon. 17/5.43. Rapport sur les organes de contrôle, les états-majors, les services et les troupes allemands à Lyon, avec chef, adresse et effectif. - Flyer publicitaire des soirées parisiennes en allemands. - Photocopie d'imprimé Liste Otto. Ouvrages retirés de la vente par les éditeurs ou interdits par les autorités allemandes. (W, F743)		
9965	11	Situation générale en France, Sept. 1940 - Feb. 1942	1940-1942	Contient : - Situation générale en France occupée. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 206. (Septembre) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 214. (Septembre) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 231. (nov.) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 253. (décembre) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 260. (février)	x	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 267. (mars) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 276. (avril) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 286. (mai) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 294. (juin) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 304. (juillet) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 322. (Août-septembre) - La situation générale en France. Annexe au Bulletin de Renseignements No. 353. (octobre 41-janvier 42. 11.2.42)		
9965	12	Alliierte Bombardierung in Frankreich	1943	Contient : - Bombardement de la base d'Istres (par la R.A.F.). 16.11.43. Photos. - Bombardement de Courbevoie par la R.A.F. le 1. Janvier 44. Photos. - Photos. Bombardement usines Peugeot. 15-/16.7.43. Photos. - Sochaux ; bombardement de la R.A.F. du 15 au 16.7.43. Usines Gnôme et Rhône d'Arnage ; bombardement de la RAF. du 4.7.43. Photos. - Bombardement de Sochaux (Par la R.A.F.). Nuit du 15 au 16.7.43. Photos et un plan recensant tous les impacts de bombes. Intéressant : une photo a pour légende "Photo prise de la maison Allemann. Grand'Rue. Cp de sapeurs au travail. (…)" - Bombardement d'Annecy du 9.5.44. Photos. - Documents photographiques. 1° Bombardement des usines Renault. 2° Défense du Sénat. 3° Aérodrome de Villacoublay. Photos de plans. - Plan des bombardements des usines Renault. - Bombardement des usines Berliez à Lyon-Vernissieux. Photos. - Usines Renault (Billancourt). Bombardement par la R.A.F. 4.4.43. Photos. - Les bombardements du Havre. Automne 1943. Photos. - Le Havre. Photographies prises en janvier 1945. (W, 1.45, 633) Photos. ("Rappel. A la suite du bombardement allié du 5.9.44, le port du Havre était estimé comme détruit à 95% et la ville à 70%. C'est [c]e dernier bombardement allié qui a causé la destruction de toute la partie centrale de la ville où, actuellement encore, un grand nombre de cadavres est enseveli.	✓	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				La ville du Havre comptait en 1939 180 000 habitants, alors qu'aujourd'hui, elle n'en compte guère plus que 90 000 au maximum. Le Havre comptait 19 500 maisons avant la guerre. 10 000 immeubles ont été entièrement détruits. 2 500 sont aujourd'hui estimés à tel point ébranlés qu'ils devront être démolis ; c'est notamment le cas du Grand Théâtre. 4 500 immeubles seraient réparables aujourd'hui encore, si les matériaux (fers et ciments notamment) arrivent assez vite. Il n'y a guère plus de 2500 immeubles qui, aujourd'hui encore, peuvent être considérés comme absolument intacts.") - Quelques vues sur l'état actuel du port de Marseille. Octobre 1944. (S. 15) Photos. - Photos prises dans le port de Marseille sitôt après sa libération le 28 août 1944. Photos.		
9965	13	Mouvements divers sous l'occupation	1940-1944	Contient des sous-dossiers : - antibolsch. Propaganda contient : - Imprimé L'Allemagne et le Bolchevisme. (Note manuscrite : Glycine 2) - Imprimé Doctrine du Communisme. (Note manuscrite : Marguerite 2) - Parti Populaire Français (J. Doriot) contient : - Imprimé Un ordre social français. Rapport de Robert Loustau, membre du Bureau Politique au 2me Congrès National du P.P.F. 12 Mars 1938. Edité par le Parti Populaire Français. Président Jacques Doriot. Collection "France libère-toi !" - Imprimé Y.M. Sicard. Doriot contre Moscou. Editions de l'Emancipation nationale. - Rassemblement National Populaire (M. Déat) contient : - Imprimé Jean Vanor. Rassemblement National Populaire. I. Origines, structures, buts. - Imprimé Eugène Deloncle. Rassemblement National Populaire. II. Sécurité et Légion nationale populaire. - Imprimé Marcel Déat. Rassemblement National Populaire. III. La politique générale. - Imprimé Rassemblement National Populaire. Le Drame Politique Français et nos devoirs immédiats par Jean Fontenoy. 1941. (Permanence RNP. 3, Rue Morand, Besançon) - Imprimé Centre de propagande du R.N.P. Les Juifs sont les ennemis de la France. (Note manuscrite : P.R.7)	x	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Imprimé Robert de Beauplan. La collaboration et Monsieur Pierre Laval. Rassemblement National Populaire. - Imprimé La volonté du Rassemblement National Populaire. - Imprimé Qu'est-ce que le Rassemblement National Populaire ? - Groupement "Collaboration" contient : - Collaboration. Document présentant une liste de membres. - Qu(est le groupe collaboration. - Liste des membres du groupe "Collaboration". Document présentant une liste de membres. - Mouvement du Francisme contient : - Imprimé Sommaire du Francisme. Aperçu doctrinal – résumé historique – son chef – son combat. (026AFX12) - Imprimé Sommaire du Francisme. Aperçu doctrinal – résumé historique – son chef – son combat. (AB – 27 ER 58 ; Francisme, Pierre Bourquin, 5, Quai Vauban, Belfort) - Parti franciste. Document présentant une liste de membres. - Mouvements sociaux divers. Ligue Française, etc. Mouvements Ouvriers. Synarchie d'Empire contient : - Imprimé La France Intérieure. Cahier N°30. 15 mars 1945. (MO 728536 T) - Imprimé La Ligue Française d'épuration et d'entr'aide sociale. (Timbre de la Ligue Française, Permanence de Montbéliard, 22, Rue Cuvier) - Mouvement Bonapartiste contient : - Photocopie de l'arbre généalogique des Bonaparte. - Mouvement Légitimiste en France contient : - Imprimé Morat. Un homme avait raison. - Imprimé Morat. La Maison royale de France. - Photocopie de l'arbre généalogique des Bourbons et des rois de France. - Parti monarchiste. Document présentant une liste de membres. - Parti Social Français. La Roque contient : - Fonctionnement des partis "Dits Nationaux". (S.13) - Correspondance de La Roque du 16.09.1940 - Doctrine de la Révolution Nationale contient : - Note. 14.4.43. Avec lettre d'accompagnement de de Blonay à Masson du 23 avril 1943. - "Economie et Humanisme". Session d'Etude de la Sainte-Baume. Septembre 1942. La formation de l'esprit communautaire. Sujet traité par plusieurs auteurs.		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9965	14	Politik Frankreichs	1942-1947	- Compagnons de France contient : - Imprimé Compagnons de France. - Imprimé Le Chef Compagnon. N°1. 15 Septembre 1940. - Imprimé Le Chef Compagnon. N°2. 15 Octobre 1940. - Imprimé Supplément de dernière heure au Chef du Compagnon. Le 19 Octobre, parution de notre Hebdomadaire "Compagnons" - Les mouvements de jeunesse en France. Les Compagnons de France. 1941. - Formation physique des Compagnons par la méthode naturelle. (01.09.1940) - Les Compagnons de France. Ce que sont les Compagnons de France. - Les Compagnons de France. (2.9.U.Y.20) Rapport. Contient : - Nouvelle concernant le M.L.N. du 12.10.1944 (S.13 – de F.133 RG.D 34) - Imprimé Résolutions prises par le Mouvement de Libération Nationale lors de sa réunion du 17 Septembre 1944 (S.13) - Imprimé Manifeste du Mouvement de Libération Nationale (S.13) - Imprimé Mouvement de Libération Nationale. Français ! (S.13) - Programme d'action de la Résistance (1944 ; S.13) - Le témoignage chrétien en France. 1942. (W, 1942, F20) - Note sur les événements de la nuit du 29 au 30 décembre 1942. Accompagné de : note manuscrite 1 : L'affaire Darlan et ses dessous politique, vu à la lueur de documents prélevés au 2e Bureau des Corps Francs (MO 728536 T -3 AVR 1945) ; de note manuscrite 2 : Note sur l'assassinat de l'amiral Darlan, le 24 déc. 1942 à Alger, et les dessous du complot (W, F234) - Imprimé Mouvement républicain populaire. Bâtir la France avec le peuple (W, 1944, F231c) - Annexe au Bulletin de renseignements bleu No.18. Directives générales du Parti Communiste français (W, 1943, F231a) - Photocopie M.O.F. Expression Cégétiste du Mouvement Ouvrier Français. 1re Année – N°7. Janvier 1944. - France. "Bordeaux 40" ou "Bazaine II". 12-29 juin 40. Extraits de quelques souvenirs de Ch. Tomaret. 20.5.44 (S.21) - Groupement LL, Libération & Liberté. Bulletin pour l'étranger No 5. 25 juin 1944 (S.11 ; W, 25.6.44, F234) - Renseignements (Note : UP725748K. Ce rapport émane d'un agent du contre-espionnage français.) (W, 17.4.1945, F236) - Imprimé Informations françaises. La France au service de la paix. Discours de	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères (San-Francisco, 1er mai 1945) (W, 1.5.45, F240) - Tour d'horizon politique (Mois de mars et avril 1945). Source : Rapport secret de la Loge du Grand Orient de France. (SB 124534 D) (W, 17.5.45., F234) - Dissidence dans la Franc-Maçonnerie française (rapport secret d'un groupe dissident au sein de la Grande Loge.) (Avril-Mai 1945). (LV 924738) (W, 19.5.45., F234) - Imprimé Informations françaises. Les événements de Syrie. Le général de Gaulle définit la position de la France. (W, 2.6.45, F246) - Informations françaises. Ambassade de France, Berne. Service de Presse et d'Information. Revue de presse N°12. (W, 16.6.45, F246) - Photocopie Loge Grand-Orient de France. Atmosphère (semaines du 20 au 27 mai et du 27 mai au 3 juin 1945). (W, 3.6.46, F234) - Notes sur les rapports existants entre le consortium "Themi-Uvaria" et le mouvement synarchique d'empire. (SY 124531 B) 27.6.45. - France. Copie d'un manuscrit de J-H. Pâquis, partie intitulée "Le train de Chambéry". (AS 723649) (W, 29.12.45., F236) - Imprimé Revue de Défense Nationale, Mars 1946. La faillite d'un traité. (W, F240) - Imprimé Agreement between the Government of the United Kingdom and the French National Committee on the Defence of the Island of Madagascar and its Dependencies and the Island of Reunion. London, 14th December, 1942. And Exchange of Notes terminating the Agreement. Paris, 19th-21st June, 1946. (322/4) Avec lettre d'accompagnement du DPF au S.R. du 24 janvier 1947. - Documents "La France à pied d'œuvre" N°2. Témoignage catholique. (393/6 ; W, F238) - Imprimé Le procès Pucheu. (S.13 ; W, F236) (de I 131 PL.P 52) - Imprimé Appel aux prêtres abusés. (W, F238) - Copie dactylographiée de la table des matières et de l'index d'un ouvrage inconnu. - Photocopie d'un imprimé Répertoire des services du gouvernement (France Libre) (W, F222) - Documents "La France à pied d'œuvre" N°X. Les facteurs essentiels du relèvement de la France. (393/6 ; W, F20) - Documents "La France à pied d'œuvre" N°1. La situation de la France exposée aux Anglo-Saxons. (393/6 ; W, F20)		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Rôle du haut-patronat dans la genèse et la conduite de la Guerre mondiale actuelle. 14.3.45. (MS 025638 D) (W, 8.43, F234) - Pierre Cot. Compte-rendu de mission en U.R.S.S. (mars-juillet 1944). (MO 728536 T) (W, 3-7.44, F20) - Pierre Cot. Compte-rendu de mission en U.R.S.S. (Mars-Juillet 1944). (MO 728536 T) (W, 1944, F20) - Au sujet des rapports entre le Comité d'Alger et les Alliés. 28.5.44. (S.21 ; W, F241) - Présidence du Gouvernement provisoire de la République française. Etat-major de la Défense nationale. Bureau de l'Information. Bulletin d'information N°20. L'Europe occidentale entre deux impérialismes : arbitre ou tampon ? Alger, le 29/7/44. (S.13 ; W, 29.7.44, F23) - Imprimé Le Front National de Lutte pour la Libération et l'indépendance de la France. Expression de l'unanimité française. Parle au peuple de France. Discours prononcés à la mutualité le 29 septembre 1944. (BV.32A4748. Z.) (W, F234) - Délégation du Gouvernement provisoire. Projet de programme du Mouvement de la Libération Nationale (M.L.N.). 27 septembre 1944. (W, F234) - Secrétariat général. Circulaire n°1. Concerne la délivrance de cartes du M.L.N. en Suisse. - Statuts du Mouvement français de Libération Nationale. (W, 23.10.44, F234) - Imprimé Bulletin d'Information et d'Organisation du Front National. Novembre 1944. (W, F234) - France. Situation politique. Activité des partis politiques. 3.12.44. (S.11 ; W, F231) - République française. Ministère de l'Intérieur. Le Ministre. Circulaire No. 165.Cab. Application des dispositions législatives et réglementaires et des instructions sur l'internement administratif. 1er janvier 1945. (W, F236) - Photocopie Atmosphère. (Semaine du 11 au 18 Février 1945). France. Rapports politico-militaires, émanant de la Grande Loge du parti maçonnique de France. (MO 728536 T). Avec titre S.R. : France. Coup d'œil général politico-militaire. (W, 18.2.45, F234) - Sur les révélations de M. P-E. Flandrin. 3-3-45. (W, F25). Avec note : Les 2 thèses sur les arguments de la défense de Pierre Etienne Flandrin. Comité Directeur du Parti radical-socialiste. (MO 728536 T) - Parti socialiste S.F.I.O. Séance du Comité directeur du 15 mars 1945. La		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				Conférence internationale de Londres des 3, 4, et 5 mars 1945 par Vincent Auriol. (MO 728536 T) (W, 15.3.45, F231b) - Correspondance du Secrétariat du Comte de Paris à ses Délégués, 1er mars 1945, avec note : France. Source : Parti royaliste de France, dont la cellule a pour nom "La Mesnie". Instructions et directives d'action communiquées par le Secrétariat de Mgr. Le Comte de Paris aux Délégués Généraux. (Le Comte et la Comtesse de Paris sont actuellement à Pampelune avec leurs enfants. Ils n'ont pas quitté leur résidence depuis le mariage à Séville, le 18 Décembre 1944, du Prince Pierre d'Orléans et Bragance.) - République française. Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la Sûreté nationale. Direction des Etrangers et des Passeports. Circulaire No 259. Mesures à prendre en ce qui concerne les camps de réfugiés soviétiques. (W, 5.4.1945, F236) - France. Activité et liste des principaux directeurs du haut-commissariat d'Alger, vus dans leur activité au milieu de 1944. 12.4.45 (DF 426734 B) (W, 8.44, F234)		
9965	15	Wirtschaft			×	Aucune
9965	16	Gesundheitswesen	1942-1945		×	Aucune
9965	17	Soziale Fragen	1944		×	Aucune
9965	18	Fluss-Schiffacht	1943		×	Aucune
9965	19	Eisenbahnwesen	1943		×	Aucune
9965	20	Résistance in Frankreich und Italien	1942-1944	Contient : - Mouvement de la Libération nationale. Tour d'horizon janv. 1942. (Etat-major de l'Armée, Section des renseignements, Bureau France, Secret, W, Janv. 1942, F235) qui contient lui-même 3 rapports - Résistance religieuse en France. Juillet 1942. (Très secret) - Note technique de l'Armée secrète sur l'emploi des explosifs pr. actes de sabotage. 8.10.43. D19 LAT 01. 3 photos du Rapport "Marte N° 14" - Bulletin intérieur des mouvements unis de Résistance (D19 LHT01, 21.12.43, W, F546) - Bulletin intérieur des mouvements unis de Résistance (D19 LAT01, W, F546) - Bilan de la littérature clandestine (W, F546) - Le problème des effectifs et des cadres des Francs-Tireurs français et les responsabilités de dirigeants du Parti communiste français dans le	✓	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				développement de la lutte armée contre l'envahisseur (W, 27.12.43, F235) - Rapport sur la Résistance Française Région de Limoges (W, F235) - Recueil de documents intitulé Comité Français de la Libération Nationale. 1.4.44 (W, 1.4.44, F235) Le recueil comprend les documents suivants : - LE COMITE FRANÇAIS DE LA LIBERATION NATIONALE. Son organisation et son Œuvre. - De source généralement bien informée. NOTE SUR LA SITUATION POLITIQUE A VICHY. (Signé 109d E.O.F.) - NOTE SUR LA SITUATION. - LA GUERRE AERIENNE CONTRE LE REICH. - LE COMITE FREIES DEUTSCHLAND. - LA VIE QUOTIDIENNE EN ALLEMAGNE. - Copie d'un rapport de la délégation de la Résistance française à Londres (W, F235) - Documentation donnant une idée des moyens employés lors des engagements qui ont eu lieu dans la région de St. Claude, au début d'avril dernier, entre troupes de résistance (maquis) d'une part, milice et troupes allemandes d'autre part. (W, 14.6.44, F235) Contient le document : Canton des Bouchoux - Organisation de la Résistance (393/2. 8041. ARMEESTAB, 10. Aug 1944, N° 329/4. W, F235.) Rapports généraux sur l'organisation des Résistances française et italienne des Sections Alliés et du Bureau Italie du Groupe 1b de l'E.M.A. - Organisation de la Résistance en France. 9.8.1944. (W, F235). Copie du rapport sur l'organisation de la Résistance française ci-dessus. - L'organisation de la Résistance en France. (W, 14.8.44, F235) - Radio-bulletin français : deux communications de l'état-major du Général Koenig (W, F235) - Aperçu général de l'organisation de la Résistance française. 12 août 1944. Avec schéma. - Recueil de photocopies, notamment une lettre du 21 août 1944 de P. de Leusse. - Rapport anglais sur les parachutages de matériel de guerre à la Résistance, Inside News of the Air War. R.A.F. Flew Arms to French Resistance Army, by Wing Commander L.V. Fraser, 01.09.1944. Lettre d'introduction de l'attaché militaire à Washington, le lieutenant-colonel Notz (M.I.-3a), 08.09.1944.		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Exemplaire du questionnaire de la Direction Générale des Services spéciaux du Gouvernement provisoire de la République "destiné à identifier aussi exactement que possible les membres de la Résistance, afin de permettre en particulier l'établissement du dossier exact de la Résistance". - Recueil de photos comprenant : 1. Destructions dans le port de Amsterdam 2. Italie du Nord, partisans (avec photos très dures de partisans torturés et fusillés) 3. Destruction de Gambsheim, Nord de Colmar - France. Gaullisme - communisme. Photocopie des 3 brochures clandestines françaises émises par les milieux gaullistes – communistes. Ces documents comprennent les directives servant de base à l'action anti-allemande fonctionnant tant en France occupée qu'en France anciennement libre. Renseignements & liaisons pages 1 à 5 Directives générales " 7 à 13 Technique de sabotage " 15 à 19 - L'Humanité en est à son 300ème numéro ! par Marcel Cachin. (Article extrait de l'Humanité n° 300 du 1e Juin 1944) - Photos de Doriot et du cadavre du capitaine de gendarmerie VALLET, d'Annecy, dont l'assassinat, le premier octobre 1943, a défrayé la chronique.		
9965	21	Libération	1944	Contient : - Copie du Rapport du Comité des Corps Elus de la République sur la situation en France au 17 juillet 1944. - Valeurs françaises émises en France par les Américains (billets de banques) - Libération. Photos diverses. Paris – Besançon – Lyon - Destruction des ponts à Lyon et à Florence. Photos diverses. - Mulhouse. Photographies diverses. - Thonon (photos des FFI) - Strasbourg. Photos diverses. - Photos de la libération (enveloppe pleine de photos)	x	Aucune
9965	22	Feldzug in Italien franz. Armee	1943-1947	Contient : - Note sur la situation stratégique en Méditerranée, 22.5.43. Issus de l'Etat-Major du Général X. 2e Bureau. - Infanterie et radiophonie, par le Lieut.-Colonel Berteil, d'après la revue des transmissions n° 9, mai 1947. (W, F755)	x	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- L'armée de l'air française dans la campagne d'Italie, Revue de Défense Nationale, Février 1946 (W, F720) - Campagne Italie. Photos diverses.		
9965	23	Feldzüge in Nordafrika	1942-1945	Contient : - Campagne de l'Afrique du Nord. 6.12.42. - Copie du journal d'opération du général Dauphin, commandant des troupes du secteur de Bizerte au moment de l'opétation américaine contre l'Afrique française du Nord. Y compris annexes. - Déclaration du colonel Jousse, Président de l'Association de la Libération Française du 8 Novembre 1942 faite aux membres de la Presse à l'occasion de la commémoration dans Paris lébéré du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, 8.11.44. - Note sur l'assassinat de l'amiral Darlan, le 24 décembre 1942 à Alger, et les dessous du complot, 5 avril 1945 (W, F755) - Documents militaires. Campagne de Tunisie, par le Chef de Bataillon Chalandon (W, F755) - Bataille de Bir-Hakeim. Compte-rendu des opérations. Extrait de „Documents de Gaulle" (W, F755) avec plan et photos. - Départ forcé de Tunisie de Son Excellence l'Amiral Esteva, résident général de France (W, F755) - III. Armées françaises. (W, F755) - Réorganisation de l'armée française en Algérie. (W, F755) - El Alamein (W, F755) Photocopie d'un rapport anglais. - La bataille d'Afrique. (W, F755) Brochure imprimée publiée par les USA. - Campagne d'Afrique du Nord (Tunisie). Photos.	×	Aucune
9965	24	Franz. Armee, u.a. 1. franz. Armee im Feldzug in Frankreich und Deutschland	1944-1945	Contient : - L'opération "Dragoon". Invasion du Sud de la France (août, septembre 1944) - Armée Française du Sud. Ordre du jour n°1. 3 septembre 1944. S 14. (W, F755) - Armée Française du Sud. Ordre du jour n°2. 12 septembre 1944. Copie. S 15. (W, F755) - L'Armée Française au combat. Octobre – novembre 1944. (W, F755) - Divers ordres d'opération de l'état-major du C.C.1 de novembre 1944. - Divers ordres d'opération de l'état-major de la 1ère D.B. de novembre 1944. - Les opérations de la première Armée Française dans la région de Belfort, 15-30 Septembre 1944. – L'Armée Française au combat, Octobre-Novembre	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				1944. – La bataille pour Belfort – L'offensive sur les Vosges. Source : 5. Bureau du Q.G. de la 1ère Armée Française. Copie. 20.12.44. S. 16. - Première Armée Française. La victoire de Colmar. (W, F755). Imprimé. - Première Armée Française. La victoire de Colmar. (W, F755). Imprimé. Bis. - Rapport sur les enseignements des dernières campagnes (septembre 1944 – mai 1945) et annexes, du 1er Corps d'Armée Artillerie, 1er Juin 1945. Photocopie. - Historique du 1er Corps d'Armée. 2ème Partie. Février 1945 – Mai 1945. (W, F755). Photocopie. - Conférence de presse du 13 mars 1945 du Général de Lattre de Tassigny. - Première Armée Française. La victoire du « Rhin et Danube ». (W, F755). Photocopie. - Rapport sur les opérations menées par la 2° D.I.M. 31 Mars – 8 Mai 1945. (W, F755). Photocopie. - Annexe au Bulletin de renseignements No. 677 du S.R. suisse du 20.4.45 : Le franchissement du Rhin par la première armée française et la prise de Karlsruhe, par l'E.M. de la 1ère Armée Française, 5 avril 1945. - Diverses photocopies de cartes d'opération au nord de la Suisse. - Extrait de la lettre du général de Lattre du 22 avril 1945. (W, F755) - Rapport La 1ère Armée Française a franchi le Rhin, le 31 mars, à Spire avec une barque à rames, et à Germersheim avec 40 bateaux à moteur et envahit le pays de Bade et le Wurtemberg, par l'E.M. de la 1ère Armée Française, 24 avril 1945. (W, F755) - Télégramme de de Lattre au général Devers du 5 mai 1945, 16h. - Rapport du Colonel Grize, Cdt du Rgt. Inf. 8, membre de la seconde mission à la 1ère Armée Française du 20 avril au 11 mai 1945, Neuchâtel, le 19 mai 1945. (W, F755) - Rapport sur les observations faites avec la 2ème mission militaire suisse auprès de la Première Armée Française du 19.4.45 au 11.5.45. 5 juin 1945. (W, F755) - Annexe au Bulletin de renseignements No. 681 du S.R. suisse du 4.5.45 : En Bade avec la 1. Armée française, par Paul Peyronnet, correspondant de guerre de "Carrefour" 21.4.45). (W, F755) - Dossier Bataille d'Allemagne. 1. Armée française. (W, F755). Contient divers documents issus de l'E.M. de la 1ère Armée française. - Manœuvre de la 1ère Armée française du Général de Lattre. 2e phase : l'encerclement. Carte 1:200'000 grand format des opérations dans la région		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				de Belfort avec mouvements de troupes. - Opérations de la 1ère Armée française « Rhin et Danube » du 31 Mars au 26 avril 1945. Photocopie de carte 1:1'000'000. - Brochure de la 9e D.I.C. S. 21. (W, F755) - Brochure La Deuxième Division blindée entre dans la bataille. S. 21. (W, F755) - Quelques citations (1) du 6ème Régiment d'Infanterie coloniale du 17 Février 1945. P.P. 12. (W, F755) - Officiers et soldats de la 1ère D.B., voici l'histoire de votre unité. (W, F755) - Bataille de la poche de COLMAR par l'E.M. de la 1ère Armée française. (W, F755) - La bataille pour Belfort. (W, F755) - L'offensive des Vosges par l'E.M. de la 1ère Armée française. (W, F755) - La victoire de Haute Alsace. (W, F755) - Affiche de propagande de la 1ère Armée française. - Ordre de bataille des forces alliées au 15.3.45. - Presse militaire. Introduction à l'histoire de la Résistance, par le lieutenant-colonel AILLERET. (W, F755) - Ordre de bataille de la 1ère Armée française. (W, F755) - Composition de quelques divisions de la 1. Armée française. (W, F755) - Annexe au Bulletin de renseignements No. 661 du S.R. suisse du 24.5.45 : La dernière bataille de la poche d'Alsace. (W, F755) - Annexe au Bulletin de renseignements No. 685 du S.R. suisse du 24.5.45 : La victoire du « Rhin et Danube ». (W, F755) - Annexe au Bulletin de renseignements No. 677 du S.R. suisse du 20.4.45 : Le franchissement du Rhin par la première armée française et la prise de Karlsruhe. (W, F755) - Photocopie de la brochure La 9ème D.I.C. dans la campagne d'Allemagne. (W, F755) - Dossier Lois du Commandement allié en Allemagne.		
9965	25	Franz. Streitkräfte, u.a. 1. franz. Armee	1944-1946	Contient : - Décret du 11 janvier 1944 portant création de formations militaires féminines auxiliaires. 15 janvier 1944. Avec lettre d'introduction du consulat de Suisse en Algérie du 21 janvier 1944 (sig. Arber). (W, F706) - Décret du 16 décembre 1943 portant organisation du Haut Commandement. 13 janvier 1944. Avec lettre d'introduction du consulat de Suisse en Algérie du	✓	Cf. doc.

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				20 janvier 1944 (sig. Arber). (W, F703) - Décret du 7 janvier 1944 relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1945. 20 janvier 1944. Avec lettre d'introduction du consulat de Suisse en Algérie du 28 janvier 1944 (sig. Arber). (W, F706) - Décret du 29 janvier 1944 concernant l'appel de certaines catégories de femmes dans les formations militaires féminines auxiliaires. 3 février 1944. Avec lettre d'introduction du consulat de Suisse en Algérie du 10 février 1944 (sig. Arber). (W, F706) - Articles de presses. Publicités encourageant l'engagement dans l'armée française. - Ordonnance du 22 février 1944 fixant les sanctions applicables au personnel féminin mobilisé ne répondant pas à un ordre de route. 26 février 1944. Avec lettre d'introduction du consulat de Suisse en Algérie du 9 mars 1944 (sig. Arber). (W, F706) - France. Organisation des services secrets en France. 18.3.44. S.16. (W, F704). Dossier photocopié. - Instruction sur la réorganisation des F.F.I. 2.10.44. (W, F706) - Rapport d'un membre de l'ancien Comité des Corps Elus. Situation générale en France en novembre 44. 11.11.44. S.14. (W, F706) - Original du rapport envoyé le 3.11.44. (Corps Elus) en 8 exemplaires. 8 novembre 1944. S.14. (W, F706) - Le Ministre de l'Intérieur à Messieurs les Commissaires régionaux de la République, Messieurs les Préfets. Objet : Gardes civiques, Milices patriotiques et autres formations armées n'appartenant pas à la police ou aux forces militaires. 8 février 1945. CG. (W, F706) Interdiction et ordre de rendre les armes, car créent plus de désordre qu'ils n'en suppriment. - 2 documents distribués aux Sofs de l'armée françaises sur l'emploi de matériel allemand récupéré en France. Signé Cervin. 2.3.45. A. (W, F713) - France. Le scandale de la balle perforante (I). 15.5.46. ST 423845 T. (W, F714) - France. Le scandale de la balle perforante (II). 3 juin 1946. P Z 423849 T. (W, F714) - France. Le scandale de la balle perforante (III). 16 mai 1946. ST 423845 T. (W, F714) - Composition de quelques divisions de la 1. Armée française - Armes américaines pour les forces françaises. Brochure publiée par les USA. - Armée française. Fonctionnement du service de santé. - France. Première Armée française. Photos.		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- France. Photographies diverses. - Photos diverses. - Les insignes de l'armée française, par J. Laissus (W, F717 / W, F736)		
9965	26	Kriegserfahrungen	1943-1946	Contient : - Guerre de rue, 24.5.43. - Expériences de guerre (II) - Opérations combinées in Revue de Défense Nationale, septembre 1946.	×	Aucune
9965	27	Verschiedenes	1940-1944	Contient : - La bataille pour connaître le temps et les conditions de fonctionnement qu'elle impose à l'O.N.M. - photocopies d'un rapport sur le bombardement du Havre de mai 1940. - Rôle du haut-patronat dans la genèse et la conduite de la guerre mondiale actuelle, août 1943 (W, F614). - Informations françaises par la Délégation du Gouvernement provisoire, 20 octobre 1944 (S. 14. W, F652). - Informations françaises par la Délégation du Gouvernement provisoire, 7 octobre 1944. Contient Lettre à un otage d'A. de Saint Exupery (S. 14. W, F652). - Les camps de déportés de Ravensbruck, 11.5.45 (U 425609 10. W, F652)	×	Aucune
9966		Bericht [von Hausamann?] über eine Unterredung mit G. Bergery, Député und Jousset, franz. Generalkonsul in Zürich, am 5.11.1940, u.a. Angaben über die Politik von BR Pilet-Golaz und seine Beziehungen zu General Guisan	1940	Ce dossier contient ledit rapport.	×	Intégrale
9967		Fotokopien von französischen Dokumenten [betr. u.a. die Zusammenarbeit mit Grossbritannien], die durch die deutschen Truppen bei La-Charité-sur-Loire beschlagnahmt wurden [Herkunft, siehe Dossierumschlag]	1941	Exemplaire N°3. Ce dossier contient un recueil de 120 pages de documents récupérés par les Allemands à la Charité-sur-Loire.	×	Intégrale
9968		Berichte aus Frankreich Darin : - Bericht der Nachrichtensektion über die Flucht General Girauds, 1942	1942	*Gesperrt*. Contient : - Rapport sommaire sur l'évasion du général Giraud. - Le Comte de Paris à Vichy. 4.11.1942.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		- Bericht über den Comte de Paris, 1942 - Aufzeichnung einer Rede von Präsident Laval, 1942 - Abschriften von Akten von und über General Gamelin [1932-1941], 1942		- Allocution du Président Laval à la réunion des préfets de la zone libre le 25 septembre 1942. - Général Gamelin. 1932-1941.		
9969		Verzeichnisse und Beschreibungen von Agenten der Gestapo in Frankreich Agents de la Gestapo en France. 1942-1944.	1942-1944	*Gesperrt*. Contient une série de rapport d'origines diverses énumérant et décrivant des gens suspectés d'appartenir à la *Gestapo*.	✓	Intégrale
9970		Grossbritannien.		Contient des documents, rapports, imprimés et organigrammes, relatifs à l'armée anglaise.	×	Intégrale
9971		Angeben über ital. Wehrmacht. Uniformen; v.an Abzeichen; takt. Zeichen; Listen von Heereseinheiten; Kdmt Abkürzungen.	1939-1945	Contient des documents et rapports relatifs à l'armée italienne.	×	Aucune
9972		Nachrichten und Berichte über it. Stellungen und Truppenbewegungen an der it./schweiz. Grenze während de Krieges 1939-1945	1939-1943	Contient un grand nombre de rapports, de photos et de cartes concernant la frontière italo-suisse. Comprend notamment des rapports de G. Bustelli sur Campione.	×	Partielle
9979		Militärische Berichte	1939-1945	Le dossier USA : Militärische Berichte contient un grand nombre de documents (rapports, photos, dépliants) sur l'armement et l'organisation de l'armée américaine de 1941 à 1945.	×	Aucune
9980		Meldung des Armeestabes an das EPD betr. die Anwesenheit von Dulles in der Schweiz	1942	Le dossier contient une lettre du 26.12.1942 et son annexe.	✓	(cf. doc)
9981	1	19.11.1939-17.03.1940	1939-1940	Correspondance de la NS1. Peu intéressant. Par exemple, le dossier contient la lettre accompagnant un dossier annexé, mais pas ledit dossier.	×	Aucune
9981	2	17.03.1940-23.07.1940	1940	Correspondance de la NS1. Peu intéressant. Par exemple, le dossier contient la lettre accompagnant un dossier annexé, mais pas ledit dossier.	×	Aucune
10098	1	Création d'un service de contre-espionnage à l'Etat-Major de l'armée.	1938-1939	Contient les documents relatifs à la création du *Spab* (rapport de R. Jaquillard de 1938, esquisse de l'ordonnance fédérale, …)	✓	Intégrale
10098	2	Entwurf zu einer V über die Organisation des militärischen Spionageabwehrdienstes, vom 22.4.1939. BRB vom 29.9.1939 über den militär.	1939	Contient les projets d'ordonnance et d'arrêté pour la création du *Spab*, ainsi que leur aboutissement.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		Spionageabwehrdienst der Armee. Instruktion des Armeekommandos vom 5.10.1939 über den Spionageabwehrdienst der Armee (Spab) im Aktivdienst.				
10098	3	Zusammenarbeit der Polizeidienst der Armee mit Zivilen Polizeibehörden.	1939-1944	Contient divers ordres, rapports et correspondance concernant les rapports entre le *Spab* et les autorités de police civile ; contient un sous-dossier : - Kritik der Polizeidirektion Schaffhausen an die Bundesanwaltschaft über die Hausdurchsuchungen der Spab in Schaffhausen. 1940. Contient le procès-verbal d'une séance du 4 juillet 1940 rassemblant le *Spab*, la Section de Police, la gendarmerie d'armée, H. Rothmund, la *Bupo*, le DPF, R. Jezler, la Police fédérale des étrangers et W. Müller pour l'EMA.	✓	Intégrale
10098	4	Col. Jaquillard : Rapports conc. "Mesures de défense contre l'espionnage et le sabotage ; les Suisses suspects", 9.11 & 6.12.1939.	1939-1940	Contient un peu de correspondance concernant les rapports de R. Jaquillard – notamment de la part d'H. Guisan –, mais pas les rapports eux-mêmes.	✓	Intégrale
10098	5	Spionage deutscher Studenten in der Schweiz.	1940	Contient un peu de correspondance - notamment d'H. Guisan et M. Pilet-Golaz - concernant l'espionnage par des étudiants allemands en Suisse, mais pas les rapports de R. Jaquillard auxquels il est fait référence.	×	Intégrale
10098	6	Instruktion der Truppe über Spionagegefahr.	1940-1941	Contient des instructions de R. Jaquillard et de la correspondance concernant les mesures à prendre pour la troupe contre l'espionnage.	×	Intégrale
10098	7	Reorganisation des Verfahrens bei der Behandlung der Spionagefälle (entw. eines BRB).	1942	Contient la correspondance et les esquisses amenant à un arrêté fédéral sur l'espionnage.	✓	Intégrale
10098	8	Vorwürfe in der B'vers. gegen die Generaladjutantur wegen Nichtbeachtung der Warnung des HD Muspach im Jahre 1940 vor Major Pfister (1944 zum Tode verurteilt).	1944	Correspondance liée à une enquête de 1944 contre l'Adjudance générale qui n'a pas tenu compte d'un avertissement de 1940 concernant le major Pfister qui sera condamné à mort en 1944 pour espionnage.	×	Intégrale
10098	9	Spionage deutscher Filmvertriebsfirmen in Zürich.	1944	Correspondance liée à une enquête contre des sociétés allemandes de film en Suisse soupçonnées d'espionnage.	×	Aucune
10098	10	329/3 Spionagefälle Maj. Pfister Hans Grether Waldemar, etc	1941-1944	Série de documents classés « *gesperrt* » sortis de leur contexte et concernant des affaires d'espionnage graves.	×	Intégrale
10098	11	Akten des Armeestabes betr.	1939-	Corpus de documents provenant de l'EMA concernant l'espionnage. A noter la	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
		Spionageabwehr [Reg. Nr. 323]	1945	lettre du 7 juin 1943 de W. Müller concernant l'activité alliées en Suisse.		
10098	12	Akten des Armeestabes betr. Spionageabwehr [Reg. Nr. 323]	1939-1945	Corpus de documents provenant de l'EMA concernant l'espionnage.	✓	Intégrale
10099		Sicherungsmassnahmen in militär. wichtigen Gebieten	1939-1943	Corpus de documents de 1939 à 1943 concernant les mesures de sécurité envers les régions d'importance militaire.	×	Partielle
10100		Polizeifunkstationen Bern, Lausanne, Zürich.	1939-1940	Contient de la correspondance à propos de l'obligation du Département de justice et police de mettre à disposition des émetteurs radio de la police à l'armée.	×	Partielle
10101		Meldungen über die deutschen Sabotageversuche an schweiz. Flugplätzen im Juni 1940.	1940	Contient des rapports sur les tentatives de sabotage des aéroports suisses de juin 1940.	×	Partielle
10102		Kontrolle der Reisenden in öffentlichen Transportanstalten.	1940-1943	Contient des ordres, notamment une décision du CF, et de la correspondance concernant le contrôle des voyageurs dans les transports publics.	×	Partielle
10103		Frage der Schaffung einer Gegensabotage-Organisation.	1942	Contient de la correspondance concernant la question de l'organisation anti sabotages.	×	Partielle
10104		Kontrolle der bei milit. Bauten beschäftigen Arbeiter.	1942	Contient des instructions concernant le personnel engagé pour l'édification des fortifications et des bâtiments militaires.	×	Partielle
10105		Amerikanische Erkundungen über Uhreneindustriebetriebe in schweiz. Städten.		Contient un rapport sur l'intérêt américain pour l'industrie horlogère suisse.	×	Partielle
10106		Diebstähle und Veruntreuungen von Munition in der Armee (Munitionsentwendungen zu politischen Zwecken).	1943	Rapport sur le vol de munition dans l'armée et son possible lien avec l'espionnage.	×	Partielle
10107		Austausch von Schweizern und Deutschen, die wegen Spionage verurteilt wurden.	1943-1944	Contient des rapports sur les échanges de prisonniers pour espionnage entre l'Allemagne et la Suisse, ainsi que des dossiers individuels sur les personnes échangées ou susceptibles d'être échangées, classés par ordre alphabétique selon le nom de l'intéressé, soit : - Allgemeines Austauschgefangene. Nom, prénom, année de l'affaire. (Pays qui cherche à récupérer ou en faveur de qui l'espion a travaillé) - Böhme, Georg. 1943. (D) - Schneider, François. 1943. (CH) - Bierl, Traugott, 1943. (D) - Boesch, Bernhard, 1943. (D) - Büchs, Marc Roland, 1943. (D)	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Brüggl, Otto, 1943. (D) - Conod, Georges, 1943. (CH) - Lamy, Simon, 1943. (CH) - Cackett, 1942. (GB) - Dubler, Erwin, 1943. (D) - Trippel, Hans, 1943. (CH) - Hamernik, Josef, 1943. (CH) - Yung, Marcelle, 1943. (CH) - Egger, Paul, 1945. (CH) - Elpert, Heinrich, 1944. (D) - Spagl, Paul, 1944. (D) - Futterlieb, Friedrich, 1943. (D) - Fritz, Adolf, 1943. (D) - Feser, Karl, 1944. (D) - Franck, Otto, 1943. (D) - Grossen, Miroslaw, 1945. (CH) - Hofer, Rupert, 1943. (D) - Heilig. (D) - Humbert, Charles, 1944. (CH) - Heuberger, Walter, 1945. (D) - Heller, Karl, 1945. (D) - Jacquemai, Georges, 1945. (CH) - Jacquemai, Otto, 1945. (CH) - Jacquemai, Ida-Marie, 1945. (CH) - Jacquemai, Paul, 1945. (CH) - Jacquemai, René, 1945. (CH) - Jacquemai, Maurice, 1945. (CH) - Jacquemai, Joseph, 1945. (CH) - Jacquemai, Henri, 1945. (CH) - Jacquemai, Robert, 1945. (CH) - Jacquemai, Charles, 1945. (CH) - Kaiser, Adolf, 1943. (D) - Köcher, 1943. (D) - Leonhard, Jakob, 1944. (CH) - Moritz, Gustav, 1943. (D) - Montavon, André, 1945. (CH) - Müller, Elisabeth, 1943. (CH)		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Nussbaumer, Marcel, 1943. (CH) - Nicod, Jean, 1944. (CH) - Ott, Richard, 1943. (D) - Pennart, Walter, 1945. (D) - Rollini, Henri, 1943. (CH) - Roulet, Jacques-Louis, 1944. (CH) - Streibel, Fritz, 1943. (D) - Schmidt, Hermann, 1943. (D) - Schneider, 1943. (CH) - Schmid, August, 1942. (D) - Schweikher,Wilhelm, 1943+1945. (D) - Schulthess, 1943. (D) - Schmidlin, Wilhelm, 1944. (D) - Staiger, Wilhelm, 1944. (D) - Schart, Luise, 1944. (D) - Schmehlik, Elsa, 1944. (D) - Schatz, Eugen, 1943. (D) - Spreng, Max, 1944. (D) - Speiser, 1944. (D) - Studer, Karl, 1945. (CH) - Tanner, Karl, 1943. (D) - Vallat, René, 1945. (CH) - Walther, 1943. (D) - Warth, Else, 1943. (D) - Weitpert, Hans, 1943. (D) - Wyler, Adhémar, 1945. (CH) - Zanoli, H.G., 1943. (CH)		

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10108		Berichte von Oberst Jaquillard über Spionage- und Sabotageabwehr.	1945-1946	Contient 3 sous-dossiers dont l'intitulé correspond, pour les deux premiers, aux titres des rapports qu'ils contiennent : - Oberst Jaquillard : Suggestions pour la sauvegarde du secret militaire et la défense contre l'espionnage et le sabotage militaire dans l'après-guerre. 1945 - Col. Jaquillard : L'espionnage et le sabotage. Rapport de situation. 20.3.1945. - Oberst Jaquillard : Rapport concernant le Projet d'Organisation d'un Service de contre-espionnage de l'Armée (S.C.E.) en allemand (SPAB). 5.1.46. Contenant le rapport intitulé : mon rapport concernant la création, dès le temps de paix et pour le cas de service actif ou le cas de guerre, d'un service de contre-espionnage militaire.	✓	Intégrale
10109		Untersuchung betr. angebliche Spionagetätigkeit von General von Ilsemann, ehemaliger dt. Militärattaché in der Schweiz.	1947	Contient de la correspondance et des rapports concernant l'enquête contre le général von Ilsemann.	×	Intégrale
10110		Russische Geheimsender in Genf und Lausanne.	1945-1946	Contient un dossier sur l'enquête contre le réseau DORA de A. Rado.	✓	Intégrale
10111		Entwurf von General Guisan für eine Publikation über den Spionageabwehrdienst.	1946	Contient de la correspondance concernant un projet de rapport sur l'espionnage et le sabotage.	✓	Intégrale
10112		Spione, Saboteure, Landesverräter. Uebersicht über die bis Ende 1945 abgeschlossenen militärgerichtlichen Untersuchungen. Ausgabe II. 1. März 1946. Erstellt von der Rog. Der Mil. Ger. Fälle des E.M.D. c/122.	1946	Est un rapport sous la forme de statistiques et de listes de noms, sur les jugements pour espionnage en Suisse durant la 2e GM.	✓	Intégrale
10113		Akten des Spab über die deutsche Spionage in der Schweiz.	1939-1945	Volumineux dossier contenant les inclassables du *Spab*.	✓	Intégrale
10114		Personen im Dienste der deutschen Spionage und Gegenspionage im Krieg 1939-1945 [Akten der Spionageabwehr des Armeestabes]	1939-1945	Corpus de documents rassemblant et classant alphabétiquement des documents relatifs à des personnes ayant travaillé pour les Allemands. Contient des informations sur des collaborationnistes français.	×	Partielle
10115				Absent du carton. Remplacé par une fiche indiquant « *siehe Hauptabteilung Z-f/29* ».	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10116		Nummern - Listen der Einzelfälle	1939-1945	Registres inventoriant les affaires d'espionnage traitées par le *Spab*, ainsi que la liste des dossiers conservés et transmis à l'EMA. On peut constater que seule une petite partie des dossiers a été conservée.	✓	Aucune
10117			1939-1945	Supposé contenir les photographies liées aux affaires d'espionnage, mais absent du carton. Remplacé par une fiche indiquant « *siehe Hauptabteilung Z-g/3* ». Obtenu. Contient des enveloppes au nom de personnes contenant des photos, généralement des photos d'identification.	✓	Partielle
DÉBUT DES DOSSIERS PERSONNELS DU *SPAB* (*SPIONAGEABWEHR EINZELFÄLLE*)						
sans cote			1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre deux Allemands et deux Suisses qui se sont rendus coupables de fausses déclarations (Anschuldigung). Aucune activité de renseignement ne semble avoir été retenue contre eux.	×	Aucune
10118		Brosch-Rottermann, geb. 1910 in Athen Joos, Theodor, geb. 1905 DRA, wft. in Wien Strobl, DRA	1939	Enquête d'octobre 1939 concernant des membres du contre-espionnage de la 17e Armée à Vienne. Allusion à un espion américain.	×	Intégrale
10119	1	Dürig, Karl & Kons.	1939-1948	Enquête d'octobre 1939 à 1948 contre K. Dürig (ZH) – condamné à 15 ans de réclusion pour espionnage politique en faveur de l'étranger –, Adolf Lohrer (SG) – condamné à 5 ans de réclusion pour service de renseignement politique prohibé et service de renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger –, Arnold Meier (SG) – acquitté – et Attilio Zanandrea (I) – condamné à 5 ans de réclusion pour service de renseignement politique prohibé. K. Dürig a travaillé pour Karl Ender, alias *Neumann*, agent allemand.	×	Aucune
10119	2	Dürig, Karl und Konsorten		Documents liés à l'enquête concernant K. Dürig.	×	Aucune
10120		Jentzer, Kurt Eduard Ferdinand, geb. 30.10.1889 Kaufmann und Rittmeister, DRA und Schweizerbürger (Doppelbürger) wft. in Wiesbaden	1939-1945	Enquête d'octobre 1939 à 1945 contre un binational germano-suisse agent de l'*Abwehr*. Le dossier contient entre autres un dossier à son nom de la *Gestapo* de Strasburg.	×	Partielle
10121		Peter, Friedrich, des Heinrich Friedrich und der Maria Tschudin, von Zürich, geb. 10.3.1917 i/Lausen, ledig, Hilfsarbeiter, wft. in Basel, St. Johannring 145	1939	Enquête d'octobre à décembre 1939 contre un employé suisse de la DRB fanatique nazi. Rien d'intéressant pour le *Spab* n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10122		Grob, Hans, 03, Bauführer, Techniker, z.Zt. in Luzern in Haft	1939-1945	Enquête novembre 1939 à 1945 contre un contremaître zurichois qui est parti en Allemagne en 1939 et qui a été rendu à la Suisse par les Français. Aucune activité contre la Suisse n'a été retenue contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10123		Jaccard, Henri, Villa Marie-Jeanne, Pully-Lausanne, Journaliste	1939	Enquête de septembre à novembre 1939 contre un Vaudois faisant bénévolement et de sa propre initative du service de contre-espionnage. Il « *bombarde le service de renseignements de l'armée de listes de noms de suspects* ». En octobre, il fait une demande d'emploi spontannée à R. Jaquillard.	×	Aucune
10124		Hptm. Graf, Ernst, geb. 28.1.1905 von Sissach Kaufmann	1939-1942	Enquête de novembre 1939 à mars 1942 contre un officier en poste à proximité de la frontière qui, une nuit de novembre 1939, a été vu marchant en direction de la frontière germano-suisse. Il aurait laissé derrière lui une lettre parlant de volonté de se suicider. Il est considéré qu'il est passé en Allemagne pour des intérêts privés, et non pour exercer une activité nuisant à la Suisse. Il est porté disparu depuis lors.	×	Aucune
10125		Giorgis, Victor Marcel, 1916, Biel	1939-1940	Enquête de novembre 1939 à janvier 1940 contre un Biennois s'étant fait passé pour un médecin militaire et sous un faux nom auprès d'une jeune femme qui travaillait dans un bureau de l'armée. Le *Spab* le considère comme un « *Renommist* » sans danger. Le dossier contient les parements de médecin militaire.	×	Aucune
10126		Bentheim, Louise, 91, DRA, wft. Berlin	1939-1940	Enquête d'octobre 1939 à juillet 1940 contre la princesse Louise zu Bentheim und Steinfurth s'étant rendue suspecte pour avoir tenté de joindre le PC d'une unité allemande depuis la Suisse via la centrale téléphonique. Rien n'a été retenu contre elle.	×	Aucune
10127		Stämpfli, Paul, geb. 20.10.1899	1939-1944	Enquête d'octobre 1939 à janvier 1944 contre un Bâlois condamné à mort en Allemagne pour espionnage au profit de la France. Il aurait été également informateur du *Spab*.	×	Partielle
10128		Blijdenstein, Johanna, Holländische Staatsangehörige, wft. gew. in Brig und Adelboden	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre une ressortissante hollandaise qui s'est rendue suspecte par ses déplacements et ses relations et qui a fait l'objet de mesure d'interdiction pour la zone au sud du Rhône. La Légation de Hollande a protesté, sans succès.	×	Aucune
10129		Müller, Julius, geb. 17.2.1891	1939-1940	Enquête de septembre 1939 à décembre 1940 contre un Bernois employé à l'EMA ayant transmis des documents secrets aux Allemands. Il s'est suicidé durant l'instruction. Ont par contre été jugés dans cette affaire Louis Messerli et Silvia Mühleder. L'Allemand Josef Vetter a été échangé.	×	Aucune
10130		Tissot, René Adrien, 1921, français, La Cure Hôtel de la Gare	1939-1945	Enquête de novembre 1939 à 1945 contre un Français sans emploi, skiant toute la journée et faisant de nombreux passages de frontière. Rien de concret intéressant la *Spab* n'a été retenu contre lui.	×	Intégrale
10131		abhanden gekommene Munition	1939-1942	Enquête de décembre 1939 à février 1942 concernant un vol de munitions jamais élucidé.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10132		Korte, Karl Julius Hch., geb. 28. April 1889 wft. in Baden	1939-1940	Enquête d'octobre 1939 à juin 1940 contre un Hollandais, directeur de la fabrique pharmaceutique et chimique Treupha AG à Baden, lequel a fait l'objet d'un jugement militaire pour soupçons de service de renseignement politique et militaire prohibé. Rien ne semble en définitive avoir été retenu contre lui.	×	Aucune
10133		Brenn, Johann Josef, geb. 10.8.1892, von Stürvis GR., Dr. Jur.	1939-1940	Enquête d'octobre 1939 à juillet 1940 contre un avocat de Coire, sympathisant nazi, ancien communiste, jadis considéré comme psychopathe, soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne. Rien n'a été démontré. Il se disait lui-même ami de Wilhelm Gustloff.	×	Aucune
10134		Pfaff, Richard, geb. 1904. Zivilangestellter. Ter.Insp.2	1940-1944	Enquête de janvier 1940 à août 1944 contre un extrémiste de droite, chroniquement sujet à faire des dettes, occupant un poste clé, mais restant en place car protégé par le col Lederrey. Rien n'a toutefois été démontré contre lui.	×	Aucune
10135		Mehli, Hans, Gebr. Hamburger & Konsorten	1939-1944	Enquête de décembre 1939 à septembre 1944 contre le lt Karl Hamburger, le cpl Emil Hamburger, le cpl Hellmuth Hamburger, de Vienne, et le cpl Hans Meli, de Berne. Les Hamburger étaient nazis, membre du NSDAP. Ils ont été condamnés à de la prison pour service militaire étranger. H. Meli avait été condamné à un mois de prison pour espionnage en 1938, mais rien n'a été retenu contre lui durant cette enquête.	×	Aucune
10136		Barbe, Dr. Hans, geb. 18.11.93	1939-1943	Enquête de septembre 1939 à avril 1943 contre un médecin binational germano-suisse recruté comme médecin militaire en Suisse qui s'est avéré déjà être médecin dans la *Wehrmacht*. Il a été de ce fait soupçonné d'espionnage et a fait l'objet de mesure d'interdiction contre lesquelles il a recouru. Rien d'illégal n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10137		Perret, Edouard, geb. 9.11.1906	1939-1944	Enquête de novembre 1939 à juin 1944 contre un habitant des Essertines sur Yverdon, capitaine à l'armée, ayant attiré l'attention par son train de vie qui dépassait ses moyens. Il a ensuite disparu. L'enquête a montré qu'il avait escroqué la banque Raiffeisen. Son seul délit militaire est la désertion. Rien d'intéressant le *Spab* n'a été découvert.	×	Aucune
10138		Mieg, Charles-Jean	1940-1945	Enquête de janvier 1940 à 1945 contre Charles Mieg (F), Galeano Villa (I) et Bernard Minx (D) qui étaient sous contrôle militaire et vivaient à Bâle. C. Mieg était soupçonné d'appartenir au *2e Bureau*, puis est entré au service du Consulat de France à Bâle. Il a quitté clandestinement la Suisse. Rien intéressant le *Spab* n'a été retenu contre ces hommes.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10139		Brückner, Charles. geb. 24.9.1914, Sohn des Max Karl Eduard, geb. in Menton, von Braggio, GR., Davos	1940-1945	Enquête de janvier 1940 à 1945 contre un coiffeur de Davos, qui se serait mis au service de l'*Abwehr* et notamment aurait été en service à Lyon, d'après ses dires, par goût de l'aventure.	×	Partielle
10140		Dégailler-Fiscalini, magasin de gants, Genève	1939-1942	Enquête de novembre 1939 à mai 1942 contre un Genevois, condamné à 3 ans de prison en France pour espionnage durant la 1ère Guerre mondiale, signalé comme suspect à plusieurs occasions, sans que quoique ce soit ne soit retenu contre lui.	×	Aucune
10141		Brunner, Heinrich, geb. 16.6.1913 wft. in Rüti ZH	1940	Enquête de janvier à février 1940 contre un Zurichois ayant tenté de prendre des photos de barrages antichars près de Rapperswil et pris des photos d'ouvrages militaires au Tessin. A été dénoncé à l'Auditeur en chef de l'Armée.	×	Aucune
10142		Grom-Fuchs, Alfred, 24.7.1900	1939-1945	Enquête d'octobre 1939 à 1945 contre un Allemand condamné à mort par contumace, livré par les autorités françaises en 1945 à Koblenz.	×	Partielle
10143		Oberst Reber Kdt. Inf.Regt.23, Lehrer an der Handelsschule Basel	1940	Enquête de janvier à février 1940 contre un officier supérieur pro-allemand, influençant tant ses élèves dans le privé que ses subordonnés dans le cadre militaire. Il ne semble pas qu'une activité de renseignement ait été retenue contre lui.	×	Aucune
10144		Lenz, François Joseph grb. 17.9.1899 in & von Genf, Vertreter, verh. m. Johanna, Maria geb. Schoenagel, wohnh. Lausanne Av. Tribunal Fédéral 1. Eltern : Joseph & Josefine geb. Feierabend & Schoena gel Verh. Lenz Johanna, Maria. geb. 19.2.1908 in Berlin, vo	1939-1941	Enquête de septembre 1939 à avril 1941 contre un Lausannois et sa femme à cause des relations de cette dernière avec Sudheimer, chauffeur du commandant de corps R. Lardelli, et de Régina Zilinskas. Rien d'intéressant n'a été découvert. Allusions à des services de renseignement d'unités.	×	Partielle
10145		Kerez, Gertrud Rosa, 18.6.14	1940-1945	Enquête de janvier 1940 à 1945 contre une habitante de Brigue, de mère Allemande et fiancée à un Allemand, cherchant la compagnie des officiers de la brig.mont.11. Des mesures d'interdiction ont été prises à son encontre. Son père, le plt Alexandre Kerez, du SRSA de la brig.mont.11, a écrit de nombreuses lettres pour protester contre ces mesures.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10146		Meier, August, geb. 10.12.96, von Zeihen, AG	1939-1943	Enquête d'octobre 1939 à septembre 1943 contre un Bâlois qui, en service à Sargans, s'était rendu suspect en n'ayant plus travaillé depuis longtemps, mais vivant bien. Rien ne semble avoir été retenu contre lui. Par contre, le dossier contient le jugement d'Alfred Gottstein du 28 septembre 1943 à Zurich par le trib.ter.3A qui lui a valu une peine de 10 ans de réclusion pour violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service, escroquerie, désobéissance à des ordres généraux et dilapidation de matériel.	×	Aucune
10147		Pfister, Friedrich, geb. 8.4.1901 in Tramelan, von Trachselwald BE, ledig, Uhrmacher, wft. in Pforzheim, Schwebelstr. 8	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre un ressortissant de Tavannes, ayant vécu une vie de débauche à Bienne avant d'aller travailler en Allemagne, ayant fourni des renseignements au SR lors de sa rentrée en Suisse.	×	Aucune
10148		Heusser, Hugo, geb. 20.4.1883 Eberhard, Ernst, geb. 6.7.1884 Schurter, Heinrich, geb. 2.9.1898	1940-1944	Enquête de février 1940 à octobre 1944 contre diverses personnes. H. Heusser était considéré comme pro-hitlérien. E. Eberhard semble s'être rendu suspect par le fait qu'il « *mélangeait langage écrit avec langage parlé* », en d'autres termes, il parlait en *Hochdeutsch*. Rien ne semble avoir été retenu contre ces gens.	×	Aucune
10149		Uldry, Emile-Alexandre, 8.3.1885	1940	Enquête de février 1940 contre l'Association pour la Protection des Crédits à Fribourg, laquelle était suspectée d'avoir utilisé les renseignements reçus de ses correspondants. Rien n'a été retenu contre cette association. E. Uldry est banquier.	×	Aucune
10150		Margossian, Josef, geb. 19.12.1898 wft. z.Zt. in Basel	1939-1940	Enquête de novembre 1939 à mai 1940 contre un Arménien travaillant pour divers services de renseignement.	✓	Intégrale
10151		Rognon, A., rue Courcelles, Paris	1940	Enquête de février à mars 1940 contre un Neuchâtelois vivant à Paris soupçonné de travailler pour le *2e Bureau* français. L'enquête ne semble pas avoir apporté de résultats allant dans ce sens.	×	Intégrale
10152		Sartoris Architekt, Chateau de Gleyrolles près Rivaz	1940-1944	Enquête de février 1940 à juillet 1944 contre Alberto Sartoris, sujet italien, signalé par R. Masson au *Spab*. Aucune activité d'espionnage n'a été retenue contre lui, tout au plus une activité politique pro-fasciste.	×	Aucune
10153		Rehm-Reichmann, Hermann, geb. 21.7.1879, DRA, Gerberstrasse 50 Basel	1939-1940	Enquête de septembre 1939 à mai 1940 contre un Allemand domicilié à Bâle, condamné en 1918 à un an de prison pour espionnage au profit de l'Allemagne. Rien ne semble avoir été retenu contre lui durant le second conflit mondial.	×	Aucune
10154		Eberhard, Hans Wilhelm, von Küttigen, 1909, in Stuttgart. (nennt sich auch Bolliger Otto.)	1939-1944	Enquête de décembre 1939 à décembre 1944 contre un Suisse de l'étranger, revenu en Suisse, puis reparti en Allemagne pour travailler pour le SR. Peu de temps après son départ, une série d'agents du SR ont été arrêtés en Allemagne.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10155		Krauss, Edmund, Professor, wft. Konstanz, Zumsteinstrasse	1939-1940	Enquête d'août 1939 à mai 1940 contre un professeur allemand s'étant fait remarquer en 1939-1940 par de fréquents voyages en Suisse. Rien n'a été trouvé à lui reprocher.	×	Aucune
10156		Schott, Wilhelm, geb- 23.8.1911 DRA, wft. in Zürich	1940	Enquête de février 1940 contre un Allemand vivant à Zurich, propriétaire d'un véhicule automobile, s'étant fait remarquer par des fréquentes courses dans la zone frontière. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10157		Ender, Hans. ca- 1895	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre un cap de réserve de l'armée allemande qui serait le chef de l'AST de Götzis (Vorarlberg).	×	Aucune
10158		Fonjallaz, René, geb. 1907	1940-1944	Enquête de février 1940 à avril 1944 contre le fils d'Arthur Fonjallaz.	×	Partielle
10159		Pfeiffer, Heinrich, Franz, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 21.3.1905 in Frankfurt, Schriftsteller, wft. gew. in Basel, z.Zt. in Zürich	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à novembre 1944 contre un ancien bras droit de R. Heydrich, ayant quitté l'Allemagne suite à un différent avec ce dernier et à un internement. Il est considéré comme très intelligent et sans scrupules par le *Spab*. Il aurait poursuivi ses activités en faveur des nazis en Suisse. Toutefois, aucune activité relevant du *Spab* ne semble avoir été retenue contre lui. Allusions au SIS et au *2e Bureau*.	×	Partielle
10160		Planque, Jean Ernest, geb. 7.7.10, wft. in Genf	1940	Enquête de janvier à mai 1940 contre un extrémiste de gauche suisse considéré par le *Spab* comme étant en relation avec les agents du GPU en Suisse.	✓	Intégrale
10161		Roher, Henri, geb. 21.12.1883 Foucou, Marius, geb. 10.3.1898	1940	Enquête de février 1940 contre des Français soupçonnés de travailler pour le *2e Bureau*.	✓	Intégrale
10162		Höfliger, Otto, geb. 1915, von Freienbach AG, Mechaniker, Füsilier, Geb.Füs.Kp.III/86	1938-1940	Enquête de novembre 1938 à février 1940 contre un Suisse habitant Stuttgart ayant refusé de faire son service militaire en 1938, mais est venu en Suisse en 1939, a fait du service, puis est reparti en Allemagne sans autorisation.	×	Aucune
10163		v. Roll, Ubald, geb. 1908	1940-1942	Enquête de janvier 1940 à mars 1942 contre un Suisse de l'étranger revenu en Suisse rendu suspect par une conversation téléphonique avec une Allemande, *Frau* Mösle, laquelle recevait du courrier d'Allemagne via le Consulat de Bâle. L'enquête n'a montré aucune activité illégale d'U. von Roll.	×	Aucune
10164		von Einem, Luise, geb. Riess, Deutsche Reichsangehörige, geb. 20.1.1889 in Kassel, ohne Beruf, Baronin	1940	Enquête de février à septembre 1940 contre une baronne allemande condamnée à mort par contumace à Paris pour espionnage militaire au préjudice de la France. Sa présence en Suisse n'a pas été établie.	×	Aucune
10165		Schweingruber, Henri, 1906 Engel, Louis Paul, 1902	1940-1942	Enquête de février 1940 à octobre 1942 contre un Lausannois et un Biennois convaincus d'espionnage économique et militaire en faveur de l'Allemagne. Le résultat de leur jugement n'apparaît pas dans le dossier.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10166		Wolf, Willy, von Melchnau BE, geb. 17.1.1904, Sportlehrer, wft. in Arosa	1940-1943	Enquête de février 1940 à novembre 1943 contre un ancien policier saint-gallois, devenu ensuite professeur de sport dans la *Wehrmacht*. Il est revenu en Suisse en 1940 et s'est marié avec la tenancière de l'Hôtel Bellevue à Arosa. Soupçonné d'espionnage, rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10167		Ferlin, Karl, 8.6.1900	1940-1945	Enquête de mars 1940 à 1945 contre Charles Ferlin, travaillant dans une usine de montres à Pforzheim. Le frère de sa troisième femme était dans la SS. Il est revenu quelques fois en Suisse, notamment chez sa mère à Bienne. Cet extrémiste de droite est convaincu d'espionnage politique en faveur de l'Allemagne, notamment du fait de ses relations avec Ferdinand Infanger.	×	Aucune
10168		Bernhard, Hans, Emil, des Johann und der Louise Marie Croix, geb. 10.5.1886, von Bern, Ehemann der Martha Marguerite Kähr, Techniker & Patentanwalt, wft. in Bern, Junkerngasse 33	1940-1944	Enquête de mars 1940 à avril 1944 contre un Bernois soupçonné d'espionnage car en relation avec des Allemands en Suisse et avec l'étranger. Bien qu'emprisonné préventivement par le *Spab*, rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10169		Gérard, Henri	1943	Enquête de novembre 1943 concernant le commandant du *2e Bureau* français à Genève.	✓	Intégrale
10170		Garnier, Ernst August, geb. 3.9.1915 wft. Heerbrugg	1940	Enquête de mars à mai 1940 contre le fils d'un entrepreneur en charge d'un chantier de fortification, dénoncé par *697*, fonctionnaire du *Spab*, au trib.div.7 pour avoir « *blagué* » au sujet desdites fortifications. E. Garnier a été condamné à 3 mois de prison.	×	Aucune
10171		Nussbaumer, Robert François, geb. 10.4.1899 in und von Bourrignon BE, Buchhalter, wft. i/Basel, Gilgenbergstrasse 11	1939-1945	Enquête d'octobre 1939 à 1945 contre Bâlois soupçonné d'avoir travaillé pour les Allemands en France. Il s'agissait en fait d'un autre Nussbaumer. Nussbaumer a dénoncé les inspecteurs F. Pralong et A. Queloz du *Spab* pour contrebande.	✓	Intégrale
10172		Diebold P.	1940-1944	Enquête de mars 1940 à août 1944 contre Paul Diebold un ancien enseignant de Kreuzlingen et premier-lieutenant. Contient le jugement par le trib.ter.2B du 17 juillet au 10 août 1944 à Lucerne de Walter Gottfried Schweizer condamné à la prison à vie pour violation de secrets militaires et service de renseignement politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne. P. Diebold est parti s'engager dans la *Waffen-SS*. Il avait été condamné en 1938 pour perpétration répétée d'actes obscènes à l'encontre d'une enfant de moins de 14 ans et d'une autre de plus de 14 ans.	×	Aucune
10173		Signum Wallisellen	1940-1944	Enquête de mars 1940 à décembre 1944 contre une entreprise de panneaux de signalisation pour les CFF et contre son directeur, Adolf Gutzwiller, lequel était un extrémiste de doite en relation avec un espion allemand.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10174		Spencer, Ernst, Gordon, Engländer, geb. 8.5.1898, ledig, Sportlehrer wft. in Zuoz GR	1940-1942	Enquête de mars 1940 à août 1942 contre un professeur de sport anglais soupçonné de service de renseignement en faveur de la Grande-Bretagne, car écoutant la BBC, recevant des *Log Sheets* et considéré comme anti-allemand. Rien n'a été démontré contre lui et il semble qu'au cours de la guerre, il soit devenu pro-allemand.	×	Aucune
10175		Seiz, Josef, geb. 31.3.1902, von Rheineck, Tiefbautechniker, wft. Frauenfeld	1940-1941	Enquête de mars 1940 à mars 1941 contre un contremaître employé dans la fortresse de Sargans, sympathisant nazi, contre lequel rien n'a toutefois été retenu.	×	Aucune
10176		Prager, Hans	1939-1945	Enquête de novembre 1939 à 1945 contre Johann Prager, agent du SD dans la région de Côme et de Chiasso.	×	Partielle
10177		Baur, Fridolin, geb. 10.4.08, des Fridolin und der Ursula Josler, Deutscher, wft. in Payerne		Enquête de septembre 1937 à mai 1940 contre un Allemand possédant un garage à Payerne. Rien d'intéressant n'a été relevé par le *Spab*. A noter qu'en 1937, F. Baur est entré en conflit avec le propriétaire de ses locaux, Isaac Bloch, marchand de chevaux.	×	Intégrale
10178		Egli, A.	1940-1944	Enquête de juin 1940 à janvier 1944 contre Armin Egli, adj. sous-of., secrétaire d'EM de la br.fr.8. Ce sympathisant nazi a été trouvé en possession de documents secrets et dénoncé à la justice militaire. L'issue de cette démarche n'est pas connue.	×	Aucune
10179		Möckli, Otto Ernst, geb. 26.10.1900, von Winterthur und Ob.Schlatt TG, wft. Zürich-Höngg, Tobelegg 12. Major	1939-1940	Enquête d'octobre 1939 à avril 1940 contre un major zurichois, nazi convaincu, entretenant des relations avec le frère de Josef Göbbels.	×	Aucune
10180		Häusermann, Ernst, 19.5.1909	1940-1944	Enquête d'avril 1940 à novembre 1944 contre un commerçant de Kreuzlingen soupçonné d'être actif dans un réseau de renseignement allemand. Rien ne semble au final avoir été retenu contre lui.	×	Aucune
10181		Nazifreundliche Brieftaubenhalter	1940	Corpus de documents d'avril à décembre 1940 contre les auteurs de lettres pro-nazies. Concerne également l'affaire d'escroquerie Hans Lätt et Joseph Mörger dans le canton de Neuchâtel.	×	Aucune
10182		Grenzverhältnisse in Rheinfelden Kaiser, Adolf, Deutscher, geb. 8.10.97	1939-1944	Corpus de documents d'octobre 1939 à janvier 1944 concernant la surveillance de la frontière à Rheinfelden, ainsi que l'enquête de mai 1940 à janvier 1944 contre l'espion allemand Adolf Kaiser.	×	Aucune
10183		Koegler, Herbert, Oblt. S.Kp.II/3	1940-1941	Enquête d'avril 1940 à janvier 1941 contre un Suisse de l'étranger revenu d'Allemagne en septembre 1939 avec des sympathies pour le régime nazi. On a dit de lui qu'il copiait les documents secrets pendant son service militaire. Son officier supérieur l'a couvert. Il serait reparti en Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10184		Graber, Marie, geb. 4.12.1915	1940-1943	Enquête d'avril 1940 à juillet 1943 contre une Lucernoise, considérée comme une « *lockere Dirne* » par le *Spab*, condamnée à 2 mois de prison par le trib.ter.3 le 29 juin 1940 pour infraction à l'ordonnance sur la préservation de la sécurité du pays. Son cas n'est pas jugé intéressant par le *Spab*.	×	Aucune
10185		Rölli, Albert, geb. 8.5.89 wft. in Basel	1940	Enquête d'avril à mai 1940 contre un Bâlois interpelé dans le Jura porteur de deux appareils de photos et de jumelles. Affaire jugée « *sans aucun intérêt* » pour le *Spab*.	×	Aucune
10186		De Léon, Henri, ehem. Notar, Lausanne. Hauptmann	1940	Enquête de mai à juillet 1940 contre un Lausannois, considéré par la Sûreté vaudoise comme « *taré* » et soupçonné de sympathie pour les Soviets.	×	Intégrale
10187		Voss, Harry Willy Charles Viktor, geb. 9.6.1883 in Schwerin/Deutschland, von Pizy (Waadt) Dr. med. dent. gesch. von Jeanne Margrith geb. Müller, wiederverh. mit Regamey Lucie Jenny	1939-1945	Enquête de novembre 1939 à 1945 contre un sympathisant nazi contre lequel rien de solide ne semble avoir été retenu, mais lequel est toutefois toujours resté suspect.	×	Aucune
10188		Batt, Robert, von Basel, geb. 4.7.1899 i/Basel, Ehem. der Marie Russenberger, Reisender, wft. Basel, Elsässerstrasse 154		Enquête de mai 1940 à octobre 1944 contre deux Bâlois, R. Batt et Albert Suter, considérés comme des agents du service de renseignement français.	×	Intégrale
10189		Muggli, Candit Jakob, geb. 2.3.03 in Oberhofen (BE) wft. in Rheinfelden, Gottesackerweg 411	1940-1942	Enquête de mai 1940 à mai 1942 contre un géomètre, dans une situation financiaire précaire, chez lequel des esquisses d'installations militaires ont été retrouvées. Après l'enquête du juge d'instruction, il s'est avéré que C. Muggli ne travaillait en aucune façon contre la Suisse.	×	Aucune
10190		Staehelin, Arnold Eugen, geb. 3.10.1903, von Lachen SZ, Privatdetektiv, wohnh. in Lausanne, Chemin de l'Elysée Siehe auch Dossier Hagmann Dürig, No. 1978	1940-1944	Enquête de janvier 1940 à juillet 1944 contre un détective privé lausannois ayant perdu sa carte d'identité AZ de l'OKK et chez qui des documents militaires ont été retrouvés. Aucune utilisation illégale de ces documents n'a pu être démontrée.	×	Aucune
10191		[sans titre]	1939-1940	Corpus de documents de novembre 1939 à avril 1940 concernant la surveillance des usines de gaz, d'eau et d'électricité.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10192	1	Strenkert, Friedrich, 1909 Deutscher Dossier 1	1942-1945	Enquête de février 1942 à 1945 contre F. Strenkert et les membres de son réseau, parmi lesquels Albert Beck, Ramon Bergada, Hans Berger, Fritz Bertschi, Robert Bigler, Franc et Domingo Boadella, Bernhard Boehi, Marie Bretzel, Franz Breuning, Georg et Rudolf Bucher (le premier était membre de l'EM particulier d'H. Guisan), Max Burger, Louis Engel, Heinrich Ermattinger, Walter Ernst, Jakob Feer, Emile Fluck, Emil Frick, Adolf Fritz, Adolf Fuchs et Adelheid Furrer.	×	Partielle
10192	2	Strenkert, Friedrich, 1909 Deutscher Dossier 2	1942-1945	Suite du dossier précédent avec notamment Karl Geissler, Giovanni Gemignani, Huldreich Germann, Friedel Glogner, Th. Häuptli, Rudolf Haaga, Marie-Thérèse Hayoz, Hans Heinzelmann, Trudy Heller, Gustav Otto Herzog, Rudolf Hubmann, Gerhard Huber, Ernst Hug, Frieda Maria Imfeld-Pfaff, Emil Isler, Elisabeth Karcher, Herbert Katz, Robert Kauderer, Max Keine, Gustav Adolf Köhn-Mäder, Ch. Kuhn, Emanuel Lichtenstein, Oskar Lindner, Norbert Lorenz, Miguel Mas y Schmid (E), Arnold Meier, lt Max Merk, Elsa Messerli-Obermüller, Gauss Naoum Mitnik, Herbert Moll, Margrith Münster et René Pellaton.	×	Partielle
10193		Bralla, Ciro, 1912, Mühlhausen (Elsass)		Corpus conséquent de documents (correspondance, carnets, cartes géographiques, cartes de légitimations, etc.) séquestrés dans le cadre d'une enquête contre C. Bralla, visiblement Alsacien au service des nazis. Le dossier ne contient aucun document du *Spab*.	×	Aucune
10194		Haas, Hermann, geb. 1.11.1905, von und wft. in Zürich, gewesener städt. Polizeimann	1940-1944	Enquête de mai 1940 à juin 1944 contre un policier zurichois employé dans la forteresse de Sargans, impliqué dans une affaire de service de renseignement militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, ce qui lui a valu d'avoir été puni disciplinairement et d'être renvoyé de la police zurichoise. Il a ensuite tenté de passer clandestinement en Allemagne pour se mettre au service du *Reich*, mais s'est fait arrêté avant d'y parvenir.	×	Aucune
10195		Hoch, Alois, von Rheinstetten DL, geb. 21.5.02, kath. Kaplan in Vorderthal Kat. Schwyz	1940-1942	Enquête de mai 1940 à décembre 1942 contre un ecclésiastique allemand en Suisse considéré par le *Spab*, sans aucun doute possible, comme un agent allemand. Le cas semble avoir été laissé à la police schwyzoise.	×	Aucune
10196		Lockay, H.	1940-1945	Enquête d'avril 1940 à 1945 contre Hilmar Lokay, artiste zurichois voyageant beaucoup en Suisse et à l'étranger, notamment à Paris, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne. Rien n'a été retenu contre lui, ni contre ses frères à Genève et Lugano.	×	Aucune
10197		Braun, Otto, 13.9.1908	1940-1942	Enquête de mai 1940 à mars 1942 contre un Allemand s'étant fait passé pour un Suisse auprès de son employeur, lequel avait des contrats avec l'armée. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10198		Paschold-Hediger, Willy, 31.3.92, Maurer, eingebürgerter, Deutscher, Sonneggstrasse 6, Zürich	1940-1941	Enquête de mars 1940 à mai 1941 contre un Allemand établi en Suisse, soupçonné d'espionnage, ayant fui en Allemagne lors de la mobilisation de 1939 pour ne pas risquer de devoir combattre contre son ancienne patrie, l'Allemagne.	×	Aucune
10199		Conrad, Michael, geb. 4.11.1887, von Sils, GR., Hotelier, Hotel Schiff, Schaffhausen	1940-1944	Enquête de mai 1940 à février 1944 contre le tenancier d'un établissement considéré comme un bastion des frontistes et des nazis à Schaffhouse, et, semblerait-il, situé dans un endroit sensible. Le tenancier a été éloigné.	×	Aucune
10200		Dändliker, Friedrich, geb. 28.3.03, von Hombrechtikon ZH	1940	Enquête de mai 1940 contre un Zurichois arrêté alors qu'il faisait de photos d'installations militaires et posait des questions aux soldats. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10201		Dudler, Familie, Kraftwerk, Laufenburg	1940-1941	Enquête de mai 1940 à mai 1941 contre un couple de fanatiques nazis. Rien n'a été retenu contre eux.	×	Aucune
10202		Bayer-Reklame in der Schweiz	1940-1942	Enquête de mai 1940 à juillet 1942 concernant la pose d'affiches de publicité pour une marque allemande, à proximité des lieux stratégiques comme les gares. Dans le cadre de la peur de la 5e colonne, certains y ont vu d'éventuels signes à l'intention des parachutistes allemands.	×	Aucune
10203		Brauchitsch, Hélène Emilie, geb. 30.9.04	1939-1943	Enquête d'octobre 1939 à juillet 1943 contre une Bâloise soupçonnée d'espionnage au profit de l'Allemagne, qui s'est révélée être en fait une sympathisante de la cause alliée.	×	Partielle
10204		Tätigkeit der Deutschen Handelskammer und des Deutschen Generalkonsulates	1939-1943	Enquête de septembre 1939 à août 1943 contre le Chambre de commerce allemande et le Consulat général allemand à Zurich.	×	Aucune
10205		Frau Oberst Vollenweider, Forrerstrasse 24, Bern	1940-1942	Enquête de mai 1940 à janvier 1942 contre la femme du médecin en chef de l'armée qui a fait courir de fausses rumeurs en mai 1940 (soit l'entrée en guerre de l'Italie contre la France et la Grande-Bretagne) et a été dénoncée à l'Auditeur en chef de l'Armée par le *Spab*.	×	Partielle
10206		Schwendener, Heinrich, geb. 1903, von Chur, wft. in Sils	1940-1945	Enquête d'avril 1940 à 1945 contre le Grison Schwendener et l'Allemand Walter Muth, soupçonnés d'espionnage. Le cas a été transmis à la justice militaire, mais le résultat de cette démarche n'apparaît pas dans le dossier. Allusions à H. B. Gisevius.	×	Partielle
10207		Nandelstaed, Werner, geb. 15.7.1900, DRA, wft. in Chur Ludwig, Theodor, geb. 1901, DRA, in Haft	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre deux Allemands, dont l'un, Ludwig, a été condamné à 20 ans de réclusion par le trib.div.6 du 25 septembre au 26 octobre 1944 à Horgen pour violation de secrets militaires, incitation à la trahison, service de renseignement militaire prohibé, appartenance à un service de renseignement étranger et désobéissance à des ordres généraux.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10208		Jaggi, Germaine, 1916, wft. in Silvaplana	1940	Enquête de mai à juin 1940 contre une habitante de l'Engadine, travaillant dans l'hôtellerie, dénoncée par son patron comme étant revenue d'Allemagne et fréquentant des Allemands. En fait, il s'est avéré que Dame Jaggi a passé un an de prison préventive en Allemagne car soupçonnée d'espionnage. Elle est considérée comme bonne Suissesse par le *Spab* qui n'a rien retenu contre elle.	×	Aucune
10209		Sassoli, J.	1939-1944	Enquête d'octobre 1939 à novembre 1944 la famille Sassoli et Mario Sala à Vallorbe, tous considérés comme des fascistes convaincus, soupçonnés d'espionnage. Rien n'a été retenu contre eux.	×	Partielle
10210		Hausmann, Max, geb. 23.2.10 wft. in Basel	1940-1944	Enquête de mai 1940 à mai 1944 contre Max Hausmann-Schürmann, un sympathisant nazi, dénoncé par une source privée, car franchissant fréquemment la frontière et entretenant des contacts avec les douaniers allemands et des fonctionnaires de la *Gestapo*. L'enquête n'a révélé aucune activité illégale.	×	Aucune
10211		Weideli, gesch. von Reding Viola, geb. 1910 wft. in Zollikom	1940-1945	Enquête de mai 1940 à mai 1945 contre une ancienne ressortissante autrichienne soupçonnée d'espionnage du fait de ses relations avec des officiers.	×	Aucune
10212		Blank, Karl, 1898	1940-1942	Enquête de mai 1940 à septembre 1942 contre un capitaine de l'armée suisse ayant déserté pour se rendre en Allemagne en enlevant les enfants à son ex-femme. Il a été condamné à 20 ans de réclusion par contumace.	×	Aucune
10213		Bumbacher, Johann, 1896, argovien, Dr. Jur. dom. à Lausanne.	1940-1941	Enquête de juin 1940 à novembre 1941 contre un juriste argovien dont la femme était en relation avec un journaliste allemand en Suisse travaillant avec un Anglais pour un journal britannique.	×	Intégrale
10214		Bührle, Emil, geb. 31.8.1890, Direktor der SWO Oerlikon, wdt. Zürich, Zollikerstrasse 178	1940-1944	Enquête de juin 1940 à novembre 1944 contre le directeur des usines Oehrlikon, qui, anciennement Allemand, est dit avoir eu des relations très lucratives avec le *Reich*.	×	Partielle
10215		Reporter- Ausweise durch Ter.Kdo	1940-1942	Corpus de documents de mai 1940 à janvier 1942 concernant la délivrance de permis à des reporters par les arrondissements territoriaux. R. Jaquillard s'insurge notamment, le 31 janvier 1942, contre le trop grand nombre de reporters photographiques accrédités et demande leur réduction à la *Division Presse et Radio*.	×	Partielle
10216		Thomann, William, geb. 1891, wft. in Männedorf ZH, Füs.Ter.Kp.III/138	1940	Enquête de juin à août 1940 contre un Suisse de l'étranger qui s'est rendu suspect dans son unité en riant lorsqu'il s'était agit des fortifications suisses dans une discussion. W. Thomann est retourné en Allemagne dès juin 1940.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10217		Mast, Alexander, des Christian, von Guggisberg BE, geb. 1902, Webereitechniker, wft i/Zürich, im Hegi 9	1940	Enquête de juin à août 1940 contre un ancien Suisse de l'étranger, ayant été lié au parti nazi et à l'armée, faisant du service dans un *Nachrichtenzug* de la forteresse de Sargans. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10218		Glogger, Otto, geb. 4.10.07	1939-1942	Enquête de septembre 1939 à mai 1942 contre un habitant de Langenthal effectuant du service volontaire comme garde frontière dans la région de Schaffhouse qui s'est rendu suspect pour des contacts avec des Allemands à travers la frontière. L'enquête a montré qu'il s'agissait uniquement d'une relation amoureuse.	×	Aucune
10219		Göckel, Rudolf Fridolin, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 1.3.1905, wft. in Lugano	1940-1946	Enquête de juin 1940 à 1946 contre un Allemand vivant au Tessin soupçonné de travailler comme courrier pour les Allemands. Aucune activité contre la Suisse n'a été retenue contre lui.	×	Aucune
10220		Appenzeller, Stanislaw, Beamter der polnischen Gesandtschaft in Bern	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre le chef du réseau *Etienne*.	✓	Intégrale
10221		von Heininger, Lothar, geb. 1917	1940-1944	Enquête de juin 1940 à décembre 1944 contre un premier-lieutenant du EKIH ayant grandi en Allemagne, et ayant commencé la mobilisation au SR. Il a dû y arrêter son activité car il a commis des indiscrétions. Il aurait entretenu des relations avec des Allemands et son père était considéré comme un sympathisant nazi.	×	Aucune
10222		Plüss, Ernst, geb. 29.2.88 wft. in Bern	1940-1942	Enquête de juin 1940 à avril 1942 contre E. Plüss, architecte, et Léon Aubry, marin, à Berne, soupçonnés d'espionnage, mais qui, en fait, ont jadis fait du trafic d'armes vers l'Espagne. Rien contre la Suisse n'a été trouvé à leur reprocher.	×	Aucune
10223		Weber, J.	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945 contre un régisseur de théâtre suisse à Berlin, connu pour ses opinions pro-allemandes, venant en Suisse, et dont il s'est avéré qu'il a fait partie de la *Waffen-SS* et du service de renseignement allemand.	×	Aucune
10224		von Maltzan, Udi	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945, non contre dame von Maltzan, mais contre son mari Otto Schneewind, 1883, ancien offier allemand habitant Bâle, contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10225		Wegmüller, Fritz, 23.6.97	1940-1944	Enquête de juin 1940 à juin 1944 contre un habitant de Thoune contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10226		Carp-Sandberg, Cécile Gertrud, Holländerin, geb. 30.5.1898, wft. Hotel Adler i/Hurden SZ	1940	Enquête de mai à juillet 1940 contre une Hollandaise, voyageant avec une Allemande, Lanthaler, qui s'est établie dans la région de Hurden, où sont stationnées des troupes. Rien n'a été retenu contre elle.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10227		Hug, Walter, 1898	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre Walter Hug, professeur de droit st-gallois, qui vivait en concubinage avec une Allemande suspecte. Rien n'a été retenu contre lui. Allusions aux Fissé.	×	Partielle
10228		Uebertritt und Internierung franz. Soldaten	1940	Corpus de juin à juillet 1940 concernant l'internement des troupes françaises en Suisse.	×	Intégrale
10229		Kummli, Adolf, geb. 31.10.1892, von Wolfisberg BE	1940-1944	Enquête de juin 1940 à août 1944 contre un Suisse, arrêté avant la guerre en Allemagne pour une affaire de devises, recruté par les Allemands pour espionner contre la Suisse, la France et la Belgique. Il a été condamné à 2 ans de prison par le trib.ter.2B du 17 juillet au 10 août 1944 à Lucerne pour violation de secrets militaires, espionnage militaire au préjudice d'Etats étrangers (France et Belgique) et service de renseignement militaire prohibé en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10230		Firma Grabher u. Scheffknecht in Lustenau	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945 contre une entreprise dénoncée par la ligne *Silvia*, dont le couple Grabherr est allemand. Le mari, Hermann Grabherr a travaillé pour le SR, avant d'être incorporé dans la *Wehrmacht*. Rien n'a été retenu contre les membres de cette entreprise.	×	Aucune
10231		Holzer, Philipp, von Lustenau, wft. Lustenau, Blumenstr. 2	1940	Enquête de juillet à août 1940 contre un Allemand, dénoncé par la ligne *Silvia* comme agent de l'AST Bregenz, qui serait venu en Suisse pour se renseigner sur l'affaire Hagmann et sur l'indicateur du *Spab*, A., qui en est à l'origine.	×	Aucune
10232		Massnahmen betr. Hausieren bei der Truppe	1939	Corpus de documents d'octobre 1939 concernant le colportage auprès de la troupe.	×	Aucune
10233		[sans titre]	1940-1944	Enquête de septembre 1940 à mars 1944 contre les Grisons Louis Dethomas, Heinrich Wiemann et Jakob Murk soupçonnés d'espionnage au profit de l'Allemagne. Rien n'a été démontré contre eux. En 1944, une enquête a révélé que J. Murk officiait comme agent du service de renseignement de la brig.mont.12.	×	Aucune
10234		Nadig, Karl, geb. 24.9.1919, von Flums, Säger	1940-1944	Enquête de janvier 1940 à juin 1944 contre habitant de Flums qui sera condamné en mars 1945 pour violation de secrets militaires à 6 ans de prison par le trib.ter.3.	×	Aucune
10235		Gademann, Otto Karl August, 92, DRA	1940-1941	Enquête d'août 1940 à février 1941 contre un Allemand résident dans le même hôtel de Lucerne que le 2^{e} CA. Rien n'a été trouvé à lui reprocher.	×	Aucune
10236		Bütschi, Albert, Kunstmaler, Zürich/Biasca	1940	Enquête d'août 1940 contre un artiste surpris à faire des esquisses à proximité d'un bunker au Tessin. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10237		Nydegger, Hans Arthur, 1909, zul. in Stuttgart	1940-1944	Enquête de mai 1940 à octobre 1944 contre un Bernois, agent de F. Strenkert, parti pour Stuttgart, et condamné à 6 ans de prison pour violation de secrets militaires, service de renseignement politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne par le trib.div.6 du 11 au 20 octobre 1944 à Horgen.	×	Aucune
10238		Ambühl, Meinrad, von Uznach, geb. 28.6.1886, Lehrer	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre un sympathisant nazi et ses filles, en couple avec des Allemands. Il se serait engagé dans la *Gestapo* et aurait fourni à la Suisse des renseignements sur l'Allemagne. Il n'a dès lors plus été inquiété.	×	Aucune
10239		Lettre anonyme de Délémont à l'E.M.A.	1940	Enquête de juillet à octobre 1940 concernant une lettre anonyme en français à l'EMA dont l'auteur n'a jamais été identifié.	×	Aucune
10240		"Charly Tea-Room" in Gstaad	1940	Enquête d'août à novembre 1940 contre Habib Lotfallah, Egyptien, résident à Gstaad et signalé comme suspect. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10241		Riedo, Théodore, fribourgeois, domicilié à Jougne (France)	1940-1945	Enquête d'août 1940 à 1945 contre un Fribourgeois habitant en France et semblant bénéficier de l'appui des Allemands pour ses passages de la frontière.	✓	Intégrale
10242		Perrier, Raymond Jean-Louis	1940	Enquête d'août à décembre 1940 contre un employé de bureau de Nyon qui aurait été engagé par H. Himmler pour faire des recherches généalogiques en Savoie. L'affaire a été classée.	×	Partielle
10243		Steiger, Max, Kurt, John, geb. 1906, Bern	1939	Enquête de septembre 1939 contre un Bernois figurant dans des documents français comme dangereux, soupçonné d'espionnage en faveur de l'Alemagne, considéré comme « *peu scrupuleux mangeant à toutes les crèches* » par le *Spab*. Il a pris contact avec l'inspecteur A. Campiche pour lui dire que les agents allemands avaient changé de tactique. Ils ne vont plus dans les hôtels et les chambres d'hôtes, mais se font admettre dans des cliniques, ce qui leur évite de devoir remplir des fiches.	×	Partielle
10244		Moser, Hermann, geb. 29.3.1903	1944	Comprend uniquement le jugement du trib.div.6 du 25 septembre au 9 octobre 1944 à Horgen, condamnant à 15 mois de prison H. Moser pour service de renseignement politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, en l'occurrence Wilhelm Gebhardt alias *Nepomuk*.	×	Aucune
10245		Vogel, Willy, geb. 31.1.01 wft in Weinfelden	1940-1944	Enquête d'août 1940 à mai 1944 contre un Suisse ayant fait courir le bruit dans un commerce de Berne qu'il avait vu des affiches de mobilisation datées du 3 août 1940 dans une imprimerie.	×	Aucune
10246		Schwerdt, Ed. Arturo, 1903	1941-1944	Enquête de février 1941 à février 1944 contre un Anglais habitant Lugano soupçonné d'être un agent du SIS. Rien n'a pas être démontré.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10247		Jäger, Robert	1939-1941	Enquête d'octobre 1939 à novembre 1941 contre un postier de Sargans soupçonné d'avoir subtilisé du courrier militaire. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10248		Loth, Otto, DRA, geb. 15.2.1895, Dr. chem. wft. in Neckargmünd, Neckarsteiacherstr. 32	1940-1941	Enquête de septembre 1940 à février 1941 contre un major allemand, nazi, soupçonné d'espionnage lors d'une visite en Suisse d'entreprises de photographie et d'installation de santé.	×	Aucune
10249		Slattery, Charles, englischer Staastangehöriger, geb. 14.8.1882 in Hamburg	1940-1942	Enquête de septembre 1940 à octobre 1942 contre C. Slattery et le Dr Luzato, un Britannique né en Allemagne et un Italien, qui se disait expulsé d'Italie, qui séjournaient dans un hôtel de Thoune alors que de la troupe y était stationnée. Rien n'a été démontré contre eux.	×	Aucune
10250		Plt. Bisinger, Lausanne	1940-1945	Enquête de septembre 1940 à 1945 contre un Allemand, Bernhard Bisinger, résidant à Lausanne, qui était déjà suspect en 1914-18. Il est également question de deux de ses fils ayant acquis la nationalité suisse, Ferdinand B., caporal sanitaire, et Friedrich-August B., capitaine des troupes motorisées, et un fils encore allemand, directeur d'entreprise en Allemagne, Bernhard B. (junior). Le père, B. Bisinger, aurait dénoncé des agents allemands, mais était soupçonné lui-même. Rien ne semble avoir été retenu contre lui.	×	Aucune
10251		Guidini, Tosca Guidini, Baldessare	1940-1943	Enquête de septembre 1940 à juillet 1943 contre deux Italiens vivant à Lucerne. Le dossier contient le jugement du 1er juillet 1943 du trib.ter.3A condamnant Ernst Keiser à 2 ans de prison pour violation de secrets militaires. Employé dans une entreprise fabriquant des éléments d'avions, il a pris des plans chez lui, soi-disant pour y travailler, mais en contradiction avec les ordres reçus. La justice militaire n'a pas cru à sa version et est persuadée, de par son passé, qu'il s'agissait de service de renseignement prohibé au profit d'un Etat étranger (lequel ne semble pas avoir été déterminé).	×	Aucune
10252		Isliker, Karl, 13.4.1906	1940-1941	Enquête de septembre 1940 à août 1941 contre un Suisse revenu d'Allemagne soupçonné d'espionnage au profit du *Reich*, puis condamné à 4 ans de réclusion pour violation de secrets militaire, et enfin acquitté en cassation. K. Isliker, qui s'est fait arrêté à la douane avec une carte sur laquelle figurait l'emplacement d'unités suisses, avait été chargé par des Allemands de relever le dispositif militaire dans le Jura.	×	Partielle
10253		Grenzverhältnisse in Diepoldsau	1940	Petit corpus de documents d'août à novembre 1940 concernant la frontière à Diepoldsau.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10254		De Gidro, Lillian Lydia, ungarische Staatsangehörige, geb. 23.8.1918, Studentin	1940-1941	Enquête d'août 1940 à avril 1941 contre une étudiante hongroise vivant au Tessin qui s'est rendue suspecte en visitant des régions occupées par la troupe et en correspondant beaucoup avec l'étranger. L'enquête n'a strictement rien donné.	×	Aucune
10255		Hoffmann, Jean, geb. 29.1.1904, von Sutz, (Bielersee) Hoffmann, Friedrich Edwin, geb. 17.5.1899, von Sutz	1939-1942	Enquête de novembre 1939 à juillet 1942 contre deux Bernois. Jean H. était directeur aux usines Citroën à Paris, puis, rentré en Suisse, il a été affecté à la KTA, *Sektion für Ein- und Ausfuhr*, à Berne. Rien d'intéressant pour le *Spab* n'a été retenu contre eux.	×	Aucune
10256		Flugplatz Dübendorf	1940	Corpus de documents de septembre 1940 concernant la surveillance de l'aérodrome de Dübendorf. Contient un billet d'avion Swissair annulé.	×	Aucune
10257		Flugplatz Magadino	1940-1941	Corpus de documents d'octobre 1940 à janvier 1941 concernant le contrôle des lignes Locarno-Rome et Locarno-Barcelone.	×	Aucune
10258		Funkstelle Altenrhein		Corpus de documents concernant un centre de contrôle aérien et la ligne Swissair Zurich-Munich.	×	Aucune
10259		Allgemeines über die Flugverbindung München-Dübendorf Magadino-Barcelona	1940	Corpus de documents de septembre à novembre 1940 concernant les lignes aériennes de Swissair.	×	Aucune
10260		Kyburz, Karl, Albert, geb. 13.12.1915, von Niedererlinsbach	1940-1944	Enquête d'août 1940 à juin 1944 contre les milieux frontistes biennois, parmi lesquels Paul et Louis Sangsue de Porrentruy.	×	Aucune
10261		Sauter, Jakob, geb. 23.1.1902, von Neukirch a. d. Thur	1940-1944	Enquête de mai 1940 à septembre 1944 contre un journaliste st-gallois soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne après un passage frontière. Rien n'intéressant le *Spab* n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10262		Grüninger, P.	1939-1945	Enquête de juin 1939 à 1945 contre Paul Grüninger, chef de la police cantonale st-galloise, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne du fait de ses relations avec des membres de la *Gestapo*. Rien n'a été démontré.	×	Partielle
10263		Pedrazzini, Willi, Oblt., geb. 10.4.95, von Campo	1940-1945	Enquête d'octobre 1940 à 1945 contre un officier genevois qui semble avoir travaillé pour l'Italie. En août 1944, il a été impliqué dans une tentative d'achat d'un émetteur-récepteur.	×	Partielle
10264		Schaller, Pierre	1940	Enquête de septembre à décembre 1940 à propos de la présence, dans le Jura d'un véhicule allemand, dont les occupants auraient donné du matériel de propagande, en passant, à un facteur, Pierre Schaller.	×	Partielle
10265		Gremper, Charlotte Enthält auch : Oberstbrigadier Waldis Oblt. Pessina	1940-1944	Corpus de documents d'octobre 1940 à mars 1944 liés à des enquêtes menées au Tessin.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10266		Frau Menhardt, gesch. Jeanbourquin, geb. Ambrozy, geb. 1879, von Les Bois	1940	Enquête d'octobre 1940 contre une traductrice de la censure militaire, spécialiste du hongrois et du roumain, qui aurait informé la Légation hongroise de certains courriers. Elle a été condamnée à 3 jours d'arrêt et été renvoyée. A aussi été contrôlée Alice Bauer spécialiste du polonais.	×	Aucune
10267		Moser, Water Friedrich, 13.1.1906	1940-1943	Enquête d'octobre 1940 à juillet 1943 contre Walter Moser, à Lausanne, et sa concubine Ghergia Baatard née Manu, connus pour leurs sentiments anti-juifs, soupçonnés d'espionnage en faveur de l'Allemagne, notamment du fait de leurs rapports avec Louis Engel à Bienne. Rien n'a toutefois été retenu contre eux.	×	Aucune
10268		Guenin, Gilles-Charles, 1.9.1898	1940-1945	Enquête d'octobre 1940 à 1945 contre un SC employé pour un poste de confiance dans un EM en 1940, soupçonné de travailler pour l'Allemagne, et par ailleurs de déjà avoir été condamné pour espionnage en France en 1915.	×	Aucune
10269		Schick, Martha Emilie, geb. 17.2.1887, von Les Verrières	1940-1945	Enquête d'octobre 1940 à 1945 contre Martha Schick et Karl Gschwend aux Verrières. La première a refusé de livrer des informations aux Allemands, mais le second a travaillé pour eux. K. Gschwend aurait également été impliqué dans un service de renseignement prohibé en faveur de la France Libre au préjudice de l'Allemagne. Allusions à l'affaire Carnet.	✓	Intégrale
10270		Wild, Josef Anton, geb. 3.3.1911, Hilfsarbeiter	1940-1942	Enquête d'octobre 1940 à mars 1942 contre Karl Hoeller (1 an de prison), Adolf Leu (6 ans de réclusion) et Ernst Grütter (5 ans de réclusion), traîtres condamnés pour violation de secrets militaires par le trib.ter.2A – le cas Wild est jugé pas intéressant.	×	Aucune
10271		Büchs, M.	1940-1944	Enquête d'octobre 1940 à mars 1944 contre trois Allemands, Marc Büchs, Otto Brüggl (tous deux habitant Zürich) et Herbert Hemmeter (à l'étranger). Les deux premiers ont été recrutés par le cap Frank de la Légation d'Allemagne à Berne et le dernier était agent de l'AST de Munich. Büchs et Büggl ont été condamnés resp. à 10 et 2 ans de réclusion pour violation de secrets militaires par le trib.ter.3A du 1er mars 1944 à Zurich. Hemmeter a été condamné à 1 an de prison par contumace par le même tribunal le 18 janvier 1944 pour service de renseignement militaire prohibé et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger.	×	Aucune
10272		Strasser, Emil, geb. 24.2.13, Gestapo Agent	1940	Enquête d'octobre à décembre 1940 contre un Suisse agent de la *Gestapo*, qui semble avoir été actif en France.	×	Partielle
10273		Trees-Zurgarthen, Walter, geb. 2.11.1893, von Muzzano TI	1940-1943	Enquête d'août 1940 à février 1943 contre un employé de la censure militaire de Berne dénoncé comme suspect par une femme. Rien ne semble avoir été démontré contre lui.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10274		Schmid, Ernst, 18.1.1910 in Basel, von Eigeltingen, Baden, Deutschland, Maurer	1940-1941	Enquête d'août 1940 à avril 1941 contre un Allemand condamné à 5 ans de réclusion pour violation de secrets militaires et service de renseignement militaire prohibé.	×	Aucune
10275		Jolissaint, Rémy, Notaire, wft. in Delémont	1940-1941	Enquête d'août 1940 à janvier 1941 contre un capitaine commandant de compagnie ayant eu des propos défaitistes et préjoratifs envers l'armée suisse après une mutinerie dans son unité.	×	Aucune
10276		Schmitt, Gottlieb, geb. 22.2.1899	1940-1941	Enquête d'octobre 1940 à août 1941 contre un Suisse d'origine allemande, venant de Moutier, indiqué par le *Bureau France* du SR comme officiant comme interprète pour les Allemands à Metz.	×	Partielle
10277		Studer-Schneider, Albert, geb. 24.8.1890, wft. gew. in Au	1940-1945	Enquête de novembre 1940 à 1945 contre un couple de Thurgoviens, elle étant considérée comme passeuse de frontière et lui étant soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10278		Wernhard, Karl, geb. 1901, Militärchauffeur	1940-1943	Enquête de novembre 1940 à février 1943 contre un chauffeur du colonel soleurois Renfer, considéré comme « *100% Nazi* », mais que le colonel gardera à son service, voire à qui il accordera son amitié.	×	Aucune
10279	1	Gautschi, Eugen, 1910, in Bern Drollinger, Ernst, 1894, in Ostermundigen Rieder, Fritz, 1905, von Thun Dossier 1	1940-1947	Enquête de novembre 1940 à 1947 contre un réseau d'espionnage en faveur de l'Allemagne, autour de la Légation du Reich à Berne. E. Drollinger a été condamné à 10 ans de réclusion et F. Rieder à 8 mois de prison par le trib.ter.2A à Berne le 1er juillet 1941. La peine d'E. Gautschi ne figure pas au dossier.	×	Aucune
10279	2	Gautschi, Eugen, 1910, in Bern Drollinger, Ernst, 1894, in Ostermundigen Rieder, Fritz, 1905, von Thun Dossier 2	1940-1947	Suite du dossier précédent.	×	Aucune
10280		Eberhard, Erich, geb. 24.3.1914, von Amden SG. Spengler	1940	Enquête de novembre 1940 contre un militant communiste condamné à 45 jours de prison pour propagande de nature à mettre l'Etat en danger.	×	Aucune
10281		Szilley, Béla, geb. 5.10.78, von Temesvar und Wien, DRA, Oberst, wft. in Lugano	1940-1946	Enquête de novembre 1940 à 1946 contre un officier allemand, président de la colonie allemande à Lugano, et contre Hélène Bahr, soupçonnés d'espionnage au profit de l'Allemagne. Melle Bahr travaillait dans un bureau établi dans le même bâtiment que le consulat britannique à Lugano.	×	Partielle
10282		Bohren, Willy Ferdinand, geb. 7.2.1909, von Grindelwald	1940-1943	Enquête de novembre 1940 à juillet 1943 contre le Bernois Bohren signalé comme suspect par Anna Maria Wolf. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10283		Heule, Anton, von Wydnau SG, geb. 1.5.1897, ehem. Grenzwächter, wft. in Montlingen	1939-1941	Enquête de septembre 1939 à avril 1941 contre un ancien garde-frontière ayant été condamné pour infraction l'ordonnance fédérale sur les régions de fortifications, qui est allé s'établir en Allemagne une fois sa peine purgée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10284		Gassmann, J.	1940-1941	Enquête de novembre 1940 à novembre 1941 contre le plt Joseph Gassmann de Courgenay et contre Hans Berger, un Bernois, ayant annoncé de fausses affaires d'espionnage, mais contre lesquels rien ne regardant le *Spab* n'a été retenu.	×	Aucune
10285		Pellet, Franz, geb. 1905, Deutscher Reichsangehöriger wft. in Konstanz	1941-1944	Enquête d'octobre 1941 à novembre 1944 contre un chef de l'AST de Constance chargé de l'espionnage allemand en Suisse, qui sera condamné à 3 ans de prison par contumace par le trib.div.9A à Zurich du 13 au 30 novembre 1944.	×	Aucune
10286		Eichenberger, René	1940-1944	Enquête de novembre 1940 à mars 1944 contre R. Eichenberger, alias *Ruckheberle*, de Stuttgart, ayant jadis été condamné à 20 ans de prison pour espionnage en France, libéré par l'occupation allemande, soupçonné d'être venu en Suisse pour des activités d'espionnage. N'a pas pu être localisé.	×	Aucune
10287	1	Lambert, August, 1906, von Châtel St. Denis Dossier 1	1940-1945	Enquête de novembre 1940 à 1945 contre un réseau de renseignement allemand en Suisse notamment Louise Schart et Werner Uibeleisen de l'AST *Amt* VII, ainsi que Karl Böhning alias *Berger* de la *Gestapo*.	×	Aucune
10287	2	Lambert, August, 1906, von Châtel St. Denis Dossier 2	1940-1945	Suite du dossier précédent.	×	Aucune
10288		Grossmann-Pestalozzi, geb. 1902, wft. in Zürich	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre l'Allemand Richard Grossmann, historien de l'art, directeur, neurologue et théologien, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Aucune
10289	1	Cachin, Constant, und Konsorten	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre un réseau de renseignement en faveur de l'Allemagne basé à Genève. C. Cachin passe fréquemment la frontière.	×	Partielle
10289	2	Cachin, Constant, und Konsorten	1940-1945	Suite du dossier précédent.	×	Partielle
10290		Accardi, Angelo, Ttalienischer Staatsangehöriger, geb. 8.9.1908, Dr.jur. ledig, wft. in Mailand	1940-1941	Enquête de novembre 1940 à janvier 1941 contre un Milanais dénoncé comme espion par un téléphone anonyme au Consul de Suisse à Milan. Rien n'a été démontré contre lui durant ses séjours en Suisse.	×	Aucune
10291		Asthon, Georg Franz, geb. 18.9.1892	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre l'agent de renseignement politique allemand Georg Ashton, habitant à Küsnacht (ZH).	×	Aucune
10292		Favre, Odette, geb. 1916 wft. in Nyon	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre Odette de Palézieux, née Favre, ayant travaillé avant la guerre pour René Goehner, un Allemand, avec lequel elle est également sortie et qui sera considéré comme un espion.	×	Aucune
10293		Gallati, Fridolin, Grenz-Wm. wft. in Grande Borne	1940-1942	Enquête de décembre 1940 à avril 1942 contre le chef de poste de douane de la Grand'Borne, marié à une Allemande et qui a fait mine de s'emparer de documents déposés par des soldats du SR sur une borne frontière.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10294		Hofer, Max, geb. 1918, Kaufmann, wft. in Leubringen b. Biel Staub, Adolf, geb. 1909, Kaufmann, wft. in Glarus	1940-1943	Enquête d'avril 1940 à mars 1943 contre des sympathisants de l'Allemagne contre lesquels rien ne semble avoir été retenu.	×	Aucune
10295		Billet suspect trouvé au cant Cp.mot.can.inf.1	1940-1941	Enquête de novembre 1940 à mai 1941 déclenchée à la suite de la découverte d'un billet dans le cantonnement d'une compagnie intitulé *Munition Depot in der Schweiz* et qui s'est dirigée vers Gottfried Ammann de Sugiez (FR). Le cas a été transmis à la justice militaire, sans que le résultat n'apparaisse dans le dossier.	×	Aucune
10296		Neine, G.	1940-1942	Enquête de décembre 1940 à septembre 1942 contre Germaine Nein à propos de la disparition de plans du bureau du génie de la 3e div. à l'Hôtel Beaurivage à Thoune. Rien n'a été retenu contre elle. L'origine de la disparition des plans ne semble pas avoir été élucidée.	×	Aucune
10297		Riese, Ferdinand Jacques, geb. 3.2.1914 wft. in Zürich	1940-1941	Enquête de novembre 1940 à juin 1941 contre un sympathisant nazi de La Chaux-de-Fonds et contre le SC Gustave Schlatter pour détention d'image de fortins. Rien de plus conséquent n'a été retenu contre eux. L'affaire a été classée et F. Riese a été condamné à 10 jours d'arrêts simples.	×	Aucune
10298		Schlik, Franz Valentin, 1882, Deutscher	1940-1945	Enquête de décembre 1940 à 1945 contre un propriétaire foncier tyrolien soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais acquitté par l'auditeur en chef en 1941. Allusion à H. B. Gisevius et à Paul Jaquier.	×	Aucune
10299		Bossinger, Ernst, geb. 1894, wft. in Biel	1941-1945	Enquête de janvier 1941 à 1945 contre un Biennois soupçonné par le SR d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais qui ne s'est avéré, pour le *Spab*, qu'un admirateur du IIIe *Reich*.	×	Aucune
10300		Zellweger, Rösi, Serviertochter. wft. in St.Gallen	1941-1942	Enquête de janvier 1941 à juin 1942 contre une serveuse soupçonnée d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais contre laquelle rien n'a été retenu.	×	Aucune
10301		Salvaneschi, Simone, Italienische Staatsangehörige, geb. 10.10.1915 in Neuenburg	1940-1941	Enquête de décembre 1940 à janvier 1941 contre une Italienne de Neuchâtel qui s'est impliquée, non dans une affaire d'espionnage au profit de l'Italie, mais dans une affaire de pots-de-vin pour l'obtention de fourniture militaire.	×	Aucune
10302		Engins dangereux expédiés sous forme de paquets	1940	Correspondance du février 1940 initiée par une alerte des autorités françaises, transmise par le SR, comme quoi des bombes pourraient être expédiées par la poste.	×	Aucune
10303		Koch, Karl, Andreas, von Wyttenbach SG, geb. 1897, Kaufmann, wft. in Flawil SG	1940-1941	Enquête de mars 1940 à novembre 1941 contre un journaliste bernois favorable aux Allemands, mais contre lequel rien n'a été démontré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10304		Baud, Max, geb. 20.1.90	1941	Enquête de janvier à février 1941 contre un médecin bernois ayant pris contact avec l'attaché militaire allemand à Berne pour lui faire part de son idée pour une nouvelle méthode de camouflage. Rien d'autre n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10305		Aeschbacher, W., wft. in Thun	1941-1943	Enquête de janvier 1941 à juin 1943 contre Walter Aeschbacher, un fanatique nazi, auquel s'intéressent également la Bupo et la police politique bernoise.	×	Aucune
10306		Rappaz, Eugène Joseph, geb. 1900	1941-1944	Enquête de janvier 1941 à mars 1944 contre E. Rappaz et Roger Munoz de Leon, deux Lausannois, dont le second a été rapporté comme agent de la *Gestapo* par le *cap. Girod*, soit G. Olivet, de l'antenne lausannoise du SR.	×	Partielle
10307		Fritsch, Imgart-Hélène, geb. 10.6.94	1941	Enquête de janvier à décembre 1941 contre une Allemande rapportée comme suspecte par un douanier suisse à l'occasion de son entrée en Suisse en 1941. Contient également ce qui concerne l'affaire Albert Schira, agent de G. Olivet.	✓	Intégrale
10308	1	Infanger, Ferdinand, 1906 - von Engelberg Dossier 1.	1941-1945	Enquête janvier 1941 à 1945 concernant un réseau d'espions allemands en Suisse et en Alsace. Réseau de l'espion allemand *V34*. Le schéma du réseau a été reproduit.	×	Partielle
10308	2	Infanger, Ferdinand, 1906 - von Engelberg Dossier 2	1941-1945	Suite du dossier précédent. Contient des sous-dossiers personnels de Wilma Holinger, Gottfried Meinen, Sylvia Mühleder, Hermann Grimm alias *Walser*, chef de la centrale d'espionnage de Zurich, Albert Wüthrich. Fréquentes allusions à F. Malzacker et à F. Strenkert.	×	Aucune
10308	3	Infanger, Ferdinand, 1906 - von Engelberg Dossier 3	1941-1945	Suite des précédents dossiers. Contient essentiellement les divers jugements (il y en a 24, dont 1 double) de l'affaire Infanger, dont la prison à vie pour Adrien Dubois, Fritz Engel, Martin Gebhardt, Hermann Jokisch et Maximilian Spreng, et la peine de mort par fusillade pour Hermann Grimm, Ferdinand Infanger (par contumace) et Paul Bader (par contumace).	×	Aucune
10309		Schwab, Greta, wft. in Genf	1941-1945	Enquête de janvier 1941 à 1945 pour identifier une femme mentionnée par un Suisse, ayant fait du service militaire en faveur de l'Allemagne, et qui, rentré, a déclaré qu'une Greta Schwab espionnait en Suisse en faveur de l'Allemagne. Les recherches restèrent vaines : la femme ne pût être identifiée.	×	Aucune
10310		Stäheli, Walter	1940-1945	Enquête de décembre 1940 à 1945 contre Walter Stähle, employé de la Légation d'Allemagne à Berne.	×	Aucune
10311		Nauer, Heinrich, geb. 24.6.84	1941-1942	Enquête de janvier 1941 à novembre 1942 contre un ressortissant suisse vivant en Allemagne et venant en Suisse soupçonné d'espionnage. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10312		Hess, Henri	1941-1945	Enquête de janvier 1941 à 1945 contre Florence Axe, le major EMG H. Hess, Gudrun Fester, Kurt Trümpi, Josef Wenzinger, Karl Lippert, Karl Thieme et Hans von Meiss, probablement du fait de la proximité de certains avec les milieux d'extrême droite.	×	Aucune
10313		7220 Grenzverhältnis des Fürstentums Liechtenstein		Corpus de documents liés au contrôle de la frontière avec le Liechtenstein (correspondance, ordres, rapports sur des personnes, etc.)	×	Aucune
10314	1	7225 Deutsche Deserteure Dossier 1	1939-1945	Epais corpus de documents, s'étendant chronologiquement sur toute la période, concernant des personnes passées clandestinement en Suisse, surtout des déserteurs allemands, mais aussi des internés alliés et des réfugiés français.	×	Partielle
10314	2	7225 Deutsche Deserteure Dossier 2	1939-1945	Suite du dossier précédent.	×	Partielle
10315		Wohnlich, Hans Rudolf, geb. 27.5.84	1940-1941	Enquête d'août 1940 à mars 1941 contre un officier sado-masochiste, travaillant pour le SR (*Rigi*), et accusé d'avoir volé un appareil cinématographique appartenant à l'armée française et d'avoir reçu des fonds en faveur des réfugiers qu'il n'a pas remis aux intéressés. Il a été soupçonné d'activité illicite de renseignement en détriment de la Suisse, ce qui n'a finalement pas été retenu contre lui.	×	Partielle
10316		Bühlmann, Hans, geb. 25.9.1908	1941-1942	Enquête de février 1941 à février 1942 contre un officier suisse, géomètre, condamné à 4 ans de réclusion pour détournement et falsification de documents de service, qui s'est engagé dans la *Waffen-SS*.	×	Aucune
10317		Konstruktionswerkstätte Thun : Filmarbeiten bei Privaten	1941	Divers documents de janvier à septembre 1941 concernant la censure cinématographique.	×	Aucune
10318		Prêtre, Henri-Maurice, geb. 7.10.77	1941-1944	Enquête de mars 1941 à juin 1944 contre le surveillant de l'usine du Refrain, agent de Denys Surdez.	✓	Intégrale
10319		Buchillier, Léon Nicolas, geb. 2.1.1884, Landarbeiter, wft. in Agiez	1941	Enquête de mars 1941 contre un vacher fribourgeois soupçonné d'être membre de la 5e colonne du fait de ses nombreux déplacements en zones militaire, mais contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10320		Verdächtige Personen, gemeldet von den franz. Behörden	1941-1943	Petit corpus de documents, datés d'avril 1941 à septembre 1943, présentant des listes transmises par la France de personnes (surtout des habitants de Bâle, Suisses et Allemands) soupçonnées de travailler pour les Allemands, mais contre lesquelles rien ne sera retenu. Ne contient pas de documents d'origine française, ni de correspondance faisant allusion à la transmis des informations par les autorités françaises.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10321		Rohrbach, Fritz, geb. 1903, wft. in Bern	1941	Enquête de février à avril 1941 contre un Bernois à propos duquel le *Spab* a appris qu'il intéressait les services de renseignements allemands. Après enquête, rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10322		Von der Lippe, Attaché bei der deutschen Gesandtschaft in Bern	1941	Enquête de mars à octobre 1941 contre un diplomate allemand, le *Freiherr* Viktor von der Lippe, en relation avec une jeune femme suisse, Marguerite Schaffle, et un officier suisse. Rien ne semble avoir été retenu contre lui.	×	Aucune
10323		Bähler, Armin, geb. 1915, von Wattenwil, Coiffeur, wft. in Biel, Florastrasse 24	1940-1944	Enquête de juin 1940 à mars 1944 contre un photographe biennois en relation avec un homme condamné comme agent à la solde de l'Allemagne, mais contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10324		Baumgartner, Rudolf, geb. 11.8.99, von Basel, Dr.rer.pol., wft. in Arlesheim	1941	Enquête de mars à mai 1941 contre un sympathisant nazi bâlois employé dans un central téléphonique, duquel il a finalement été écarté.	×	Aucune
10325		Burgin, J.	1941	Enquête d'avril à août 1941 contre Jean-Pierre Burgin à Neuchâtel, un admirateur du régime national-socialiste, soupçonné d'espionnage par ses camarades de service militaire, qui était impliqué dans une tentative de restauration du MNS, mais contre lequel, « *malgré les apparences* », rien de pertinent pour le *Spab* n'a été retenu.	×	Aucune
10326		Muzzulini, Angelo, geb. 14.11.15, von Cazis GR., Metzger	1941-1944	Enquête de mars 1941 à février 1944 contre un Bâlois soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais contre lequel rien n'a été établi. Comporte un rapport sur un nommé Eugen Künzler.	×	Aucune
10327		Maitre, Helena, Anna, Louise, geb. 1912, Französin, angebl. wft. in Delle	1941-1944	Enquête de mars 1941 à septembre 1944 contre une agente du SR.	✓	Intégrale
10328		Lanwer, A.	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à janvier 1944 contre un docteur en droit allemand établi à Brigue, Anton Lanwer, employé comme secrétaire au *Platzkommando* de Brigue, alors qu'une de ses sœurs est employée à la Légation allemande à Rome et un frère officier dans la *Wehrmacht*. Rien n'a été retenu contre lui par le *Spab*, mais un manque de confiance à son égard lui a valu d'être renvoyé.	×	Aucune
10329		Riedweg, Dr. Rechtsanwalt, Luzern	1939-1944	Enquête d'octobre 1939 à octobre 1944 autour d'une pension de Lucerne accueillant des sympathisants nazis, notamment le frère du *SS-Sturmbahnführer* Riedweg.	×	Aucune
10330		Heim, Johann von Häggenschwil, 1891 in St. Margrethen	1941	Enquête d'avril 1941 contre un St-Gallois accusé de fausses rumeurs et de calomnies à l'encontre du Général, en annonçant notamment que la Suisse se fera envahir comme la Yougoslavie.	×	Aucune
10331		Klippe, Rudolf, geb. 11.8.1891 Buschatzki, Richard, geb. 26.3.1879	1941	Enquête de février à août 1941 contre deux Allemands en affaires en Suisse (ont visité des fabriques de montres) et y voyageant, notamment dans le Réduit. Rien de concret ne semble avoir été retenu contre eux.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10332		Wintergerst, August, von Danzig? verheiratet mit Suzanne Michel, wft. in La Tour de Peilz, rue du Stand 5	1940-1945	Enquête de janvier 1940 à 1945 contre le secrétaire du Consulat d'Allemagne à Lausanne ayant eu un comportement désobligeant envers la Suisse.	×	Aucune
10333		Kaan, Almita, geb. 5.5.1921, Holländerin	1941-1942	Enquête d'avril 1941 à septembre 1942 contre un hollando-mexicaine arrêtée à la frontière jurassienne en provenance de Hollande où elle dit avoir appartenu à une organisation de sabotage, et en compagnie d'un Allemand, qui a été refoulé. Arrêtée car soupçonnée d'avoir livré des renseignements au consulat allemand de Genève, elle n'a pu être refoulée, mais a été incarcérée à Bellechasse, d'où elle s'est évadée.	×	Partielle
10334		Büecheler, Bertold, geb. 13.6.1919, von Schwyz, Organist, Primar- und Aushilfslehrer	1941	Enquête d'avril à juin 1941 contre un instituteur, dénoncé par l'apprentie de sa mère, possédant un institut de beauté à Genève. Cette femme, qualifiée par le *Spab* d'hystérique et sadique, battait son employée Berta Beck, âgée d'une quinzaine d'années, laquelle s'est vengée en écrivant une dénonciation pour service de renseignement au profit de l'Allemagne. Rien ne semble avoir été retenu contre l'enseignant.	×	Aucune
10335		Blum, L., Gsteigstrasse, Matten. Leischner, Georg	1941-1945	Enquête d'avril 1941 à 1945 contre un Allemand, G. Leischner, qui s'est rendu suspect par son train de vie, son ancienne amante, Lilly Blum, et un de ses contacts zurichois en Allemagne, Hans Walter Dällenbach. Ce dernier a été communiqué par les services de renseignement britannique comme faisant partie du projet allemand de bombe atomique.	×	Partielle
10336		Schwitzguebel, Henry, geb. 16.2.1895, von Saanen	1941	Enquête d'avril à mai 1941 contre un Genevois passionné et ancien employé des chemins de fer, trouvé à proximité d'une installation électrique avec des schémas. Après une perquisition, rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10337	1	Rüegg, Paul, 1896, von Zürich Matt, Erwin, 1922, von Mauren Wipfli, Alois, 1912, von Seedorf	1940-1943	Enquête de juillet 1940 à décembre 1943 contre un réseau de renseignement allemand en Suisse à destination de Stuttgart. Contient un corpus de procès des personnes mises en cause. Les peines prononcées par le trib.ter.3A à Zurich furent notamment de 20 ans pour P. Rüegg et E. Matt, et de la peine de mort par contumace pour A. Wipfli.	×	Aucune
10337	2	Rüegg, Paul, 1896, von Zürich Matt, Erwin, 1922, von Mauren Wipfli, Alois, 1912, von Seedorf	1940-1943	Suite du dossier précédent.	×	Aucune
10338		Bergverlag Rudolf Rother, München 19	1939-1941	Enquête de septembre 1939 à juin 1941 contre une maison d'édition allemande ayant distribué un flyer/questionnaire dans les Alpes suisses en vue de la publication d'un guide de montagne. Le *Spab* a estimé qu'il devait s'agir d'une tentative d'espionnage et a saisi tous les flyers.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10339		Schreier, Hans	1941-1945	Enquête d'avril 1941 à 1945 contre un officier suisse, soupçonné d'espionnage, puis passé en Allemagne où il s'est engagé dans la *Waffen-SS*.	×	Aucune
10340		Schellenberg, Walter, geb. 25.2.1910, von Pfäffikon ZH	1941-1943	Enquête d'avril 1941 à octobre 1943 contre un Zurichois vivant en Allemagne portant le même nom que le maître-espion allemand. Rien n'a été trouvé à lui reprocher.	×	Aucune
10341		Meier, Hans, geb. 31.7.1920, von Hochfelden/ZH, Zahntechniker	1941-1944	Enquête d'avril 1941 à décembre 1944 contre un fanatique nazi suisse voyageant dans toute la Suisse comme photographe. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10342		Munitonsfabrik Altdorf (Gerüchte über nat. Zellen in der Munitionsfabrik)	1941-1942	Enquête d'avril 1941 à janvier 1942 concernant des rumeurs affirmant que l'usine de munition d'Altdorf risquait d'être pulvérisée. Le *Spab* a découvert qu'il s'agissait de propagande nazie, et non d'une tentative de sabotage.	×	Aucune
10343		Schaaf, Christian Friedrich, des Gottlieb u. d. Bertha Schnorf, geb. 18.12.01 von Zürich, wft. Winterthurerstr. 302 Zürich, Chefbordfunker auf der Generoso der Maritime Suisse A.G.	1941	Enquête d'avril à juin 1941 contre un opérateur radio chez Swissair, puis sur un navire suisse, soupçonné de se livrer à une activité illégale. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10344		Kobi, Wladimir, geb. 3.6.1910 in Rostov a/Don. USSR., von Münchenbuchsee, BE., Vermessungsingenieur	1941-1945	Enquête d'avril 1941 à 1945 contre un Suisse né en URSS vivant au-desssus de ses moyens dans les alentours d'Interlaken. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10345		Lustenberger, Josef, geb. 10.1.1909, von Kriens	1941	Enquête de mars à juin 1941 contre un artilleur lucernois accusé d'être un agent de l'AST, soupçonné d'avoir passé, lors d'un passage de la frontière en direction de l'Allemagne, avec des codes secrets de l'artillerie – ce qui s'est révélé faux.	×	Aucune
10346		Kehrli, Paul, des Albert und der Frieda Zimmermann, geb. 29.1.1920 in Les Verrieres-de-Joux (F) von Utzenstorf Be., ledig, Landarbeiter	1941-1944	Enquête d'avril 1941 à juin 1944 contre un Suisse vivant en France voisine et passant la frontière régulièrement pour venir voir sa fiancée, livrant occasionnellement des renseignements au SR. Rien n'a été retenu contre lui.	✓	Intégrale
10347		Tiegel, Walter, Stud. med. vet. Basel Sommergasse 13, Drag.Schw.29	1941-1942	Enquête de février 1941 à mai 1942 contre un étudiant vétérinaire connaissant le traître Reimann. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10348		Schweiz. Wehrmännerbund 1940 Leiter : Blattner Erwin, Hptm. Fest.Art.Kp.21 Wittlin " Stab.5.Div. Graf, emil Gefr. Fest.Art.Kp.21 Rippstein, E. Dr.med. Arlesheim Kaltenbacher, A. Basel Kaltenbacher, W. Basel	1941	Enquête de mai à septembre 1941 concernant les agissements d'une association. Rien ne semble avoir été retenu contre elle.	×	Aucune
10349		Schlub, Jean-Louis, des Jules u.d. Emma Joly, geb. 14.11.13 in Gingins, von Wengi BE., ledig, Handlanger, wft. bei den Eltern in Gingins	1941-1942	Enquête de mai 1941 à février 1942 contre un ancien employé de l'arsenal de Moudon ayant accusé son amie d'espionnage pour faire pression sur elle.	×	Aucune
10350		Rüdisüehli, Edwin, von Sennwald, geb. 26.2.1920, Plakatarbeiter, wft. gew. in St. Gallen	1941-1942	Enquête de mai 1941 à mars 1942 contre un St-Gallois soupçonné d'espionnage et qui est parti en Allemagne.	×	Aucune
10351		Pinkus, Lothar, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 15.5.1909, Kaufmann, ledig, wft. in Bern	1941-1943	Enquête de mai 1941 à janvier 1943 contre un Juif allemande, L. Pinkus, habitant Berne, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais travaillant en fait pour le SR. A été capturé en Allemagne en janvier 1943.	×	Partielle
10352		Eigenmann, August, von Waldkirch SG. geb. 28.10.1914, Spengler u. Kupferschmied wft. gew. i/St. Gallen Kpl. Radf.Kp.II/6	1941-1944	Enquête de mai 1941 à mai 1944 dénoncé comme espion au service de l'Allemagne, mais contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10353		Coppola, Piero, fils de Vincent et de Thérèse Angeloni, né le 11.10.1888 à Milan, Italien, allié à Dorothy Rivarola, compositeur de musique, directeur d'orchestre actuellement en séjour chez Rollier, Avenue Tissot 18, à Lausanne	1941-1944	Enquête de mai 1941 à août 1944 contre un compositeur célèbre pour avoir participé à une manifestation culturelle italienne. Très vite, il s'est avéré qu'il ne s'occupait que de son art.	×	Aucune
10354		Dollfuss, Antionette, geb. 13.3.11	1941-1943	Enquête de mai 1941 à novembre 1943 contre la Française Antoinette Dollfuss, souçonnée de service de renseignement prohibé, vu ses passages fréquents de la frontière, son amant à Berlin et ses relations dans les millieux nazis en Suisse. Rien ne semble avoir été démontré.	×	Aucune
10355		von Rohr, J.	1941-1945	Enquête de juillet 1941 à 1945 contre Johann von Rohr, un agent bâlois travaillant pour la représentation allemande (*Karl*), condamné par le trib.ter.2A à Berne le 30 janvier 1942 à 4 ans de prison.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10356		Siegenthaler, Adolf Alfred, 14.8.16, wft. Waldeggstr. 72 in Interlaken, Ik.Kan.Stab.Kp.Geb.S.Bat.6 Eltern : Siegenthaler, Friedrich und Elisabeth geb. Roth, wft. Waldeggstr. 72, Interlaken	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à septembre 1944 contre un extrémiste de droite contre lequel rien n'a pu être démontré avant son départ pour l'Allemagne.	×	Aucune
10357		Schnetzer, Josef, geb. 13.4.04	1941-1945	Enquête de mai 1941 à 1945 contre un St-Gallois fortement soupçonné d'espionnage au profit du *Reich*, parti s'engager en Allemagne.	×	Aucune
10358		Maier, Heinrich, 1922, Deutscher Metzler, Josef, 1917, Deutscher Sorg, Wilhelm, 1902, Deutscher Matt, Eugen, 1904, Deutscher Aegerter, Paul Ernst, 1899, von Gurzelen Aegerter-Weber, Rosa, 1905, Deutsche	1941-1944	Enquête de mai 1941 à décembre 1944 contre un réseau de renseignement allemand en Suisse, ayant abouti à des condamnations.	×	Aucune
10359		Leber, Arnold Léon, geb. 25.12.1912, von St. Brais	1941	Enquête de mai à juin 1941 contre un maroquinier biennois condamné pour espionnage militaire au préjudice de la France et en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10360		Schwere Motor-Kanonen Battr.108 Ramser, Ernst, geb. 21.1.1916, von Schnottwil SO Philipp-Berton, Erwin, geb. 25.9.1912, von Basel Voirol, Josef, geb. 31.5.1910, von Les Genevaz BE Pulfer, Otto, geb. 18.1.1913, wft. in Zürich	1941-1942	Enquête de mai 1941 à novembre 1942 dans le cadre de l'affaire d'espionnage Reimann et Kulli en faveur de l'Allemagne, ayant amené à une condamnation à 12 ans de prison pour E. Ramser par le trib.div.3B du 16 au 28 novembre 1941 à Berne.	×	Aucune
10361		Ausländer die in der Schweiz Grundstücke erwerben		Dossier rassemblant des documents et des rapports relatifs à des étrangers souhaitant acheter un bien immobilier en Suisse. Contient par exemple un rapport sur un graphologue allemand à moitié paralysé depuis la Première Guerre mondiale dont la femme souhaite acheter une propriété.	×	Partielle
10362		Boéchat, Charles, geb. 23.1.03 Staub, Auguste, Porrentruy	1941	Enquête de juin 1941 contre un fermier français d'origine allemande, A. Staub, ayant dénoncé aux Allemands un soldat suisse alcoolique, C. Boéchat, ayant traversé la frontière près des Ebourbettes pour aller boire un verre à 500 m plus loin, en Alsace. C. Boéchat a été arrêté et questionné par les Allemands. Le cas a été communiqué par B. Cuénoud.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10363		Hirt, Hans Rudolf, geb. 12.9.1916	1941-1944	Enquête de juin 1941 à octobre 1944 contre un aviateur soupçonné d'espionnage contre lequel rien n'a été démontré. Il semble qu'un quiproquo soit au centre de cette curieuse affaire.	×	Aucune
10364		Hostettler, Charles Fritz, geb. 31.3.1920, von Guggisberg BE	1941	Enquête de février à juin 1941 contre un extrémiste de droite biennois faisant de la propaganda dans la troupe. Le *Spab* a estimé que ce cas était essentiellement politique.	×	Aucune
10365		Bourquenez, Bertha, geb. 1.6.1913	1941-1944	Enquête de mai 1941 à novembre 1944 contre une sommelière de Porrentruy, impliquant Denys Surdez.	✓	Intégrale
10366		Steulet, Georges Etienne, alias Dr. Stein, geb. 6.3.1913 in Epiquerez Mechaniker, wft. i/Stuttgart	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945 contre un Suisse appartenant à l'*Abwehr* en Allemagne, capturé par les Alliés. Contient des rapports de la *Sûreté aux Armées* française.	×	Partielle
10367		Sterchi, Irma Luise, geb. 30.9.1897, geb. Fischer, wft. in Basel	1941-1945	Enquête de juin 1941 à 1945 contre une Bâloise qui s'est exprimée de manière défaitiste à propos de la Suisse et favorablement à l'égard de l'Allemagne. Rien ne semble finalement avoir été retenu contre elle.	×	Aucune
10368		Leuenberger, Charlotte, geb. 2.7.1911, von St. Gallen, Sekretärin bei General-Motors, wft. i/Biel	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945 contre une Biennoise en relations avec un agent américain. Allusions au *plt Cordey* (P. Jaquerod).	✓	Intégrale
10369		Cuendet, Marius Joseph, geb. 27.1.15, Coiffeur, wft. Berlin, z.Zt. in St. Croix	1941	Enquête de juin à juillet 1941 contre un Suisse allé régulièrement travailler à Berlin, puis revenu en Suisse. Rien n'a été trouvé à lui reprocher.	×	Aucune
10370		Capponi, Adelio, geb. 3.5.15, Büroangestellter	1940	Enquête de mai à juin 1940 contre Tessinois d'origine italienne déjà condamné en 1940 pour espionnage en faveur de l'Italie. Rien de nouveau ne semble avoir été retenu contre lui.	×	Aucune
10371		Hirschl, verh. Leveillé Lucie geb. 4.5.1900, Französin, gesch. von Schenk, wft. Genf, rue Plantamour 47	1941-1944	Enquête de janvier 1940 à août 1944 contre la femme d'origine allemande d'un officier français qui s'est rendue suspecte par son comportement et « *son genre plus ou moins mystérieux* ». Rien n'a été démontré contre elle. Allusion à « *Sarasin* » du SR.	×	Partielle
10372		Fink, Theobald, des Josef und der Helena geb. Grill, ledig, geb. 2.6.1908 in Utzendorf, von Tramelan BE., Bautechniker, wft. in Hilterfingen BE	1939-1944	Enquête de décembre 1939 à juillet 1944 contre l'agent suisse du SD allemand Fink et contre le Biennois Hermann Gugger. Contient un intéressant rapport 4444 concernant les émissions radios de l'*Abwehr* dont la source des informations serait W. Canaris.	×	Partielle
10373		Busch, Ernst, geb. 26.3.1894, Deutscher, wft. in Oberschaan, Gemeinde Wartau, St. Gallen, Betriebsleiter	1939-1944	Enquête de novembre 1939 à juin 1944 contre un Allemand, ancien membre du NSDAP, habitant à proximité du secteur des fortifications. Le dossier est remonté jusqu'au chef de l'EMA et au CF R. Minger.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10374		Gerspacher, Alfred, des Albert und der Elisabeth Trösch, verheiratet mit Berta Mani, geb. 19.11.1908 in Luterbach SO., von Oensingen SO., Elektroingenieur, wft. in Lugano, Via S.Gottardo 12	1940-1941	Enquête de janvier 1940 à juillet 1941 contre un radio-amateur, qui, bien que l'accusation de service de renseignement prohibé n'ait pas tenu pas, a fait l'objet de poursuites militaires pour l'exemple. Le cas a finalement été transféré à la direction des PTT.	×	Aucune
10375		Periat, Ernest, Vertreter der Peugeot-Autos (2ième Bureau)	1940-1941	Enquête de janvier 1940 à septembre 1941 concernant un trafic de courrier à travers la frontière à Grandfontaine.	✓	Partielle
10376		Winkler, Karl, geb. 19.3.1917 in Basel, Laborant	1940-1945	Enquête de janvie r1940 à 1945 contre un Bâlois condamné à 1 an de prison pour violation de secrets militaires, service de renseignement militaire prohibé, et désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs), par le trib.ter.2B du 12 au 26 avril 1945 à Lucerne. Dans cette affaire, Albert Fuchs a été condamné à mort.	×	Aucune
10377		De Ry, Giovanni, des Pietro und der Luigia Bertoletti, von Mairengo TI, geb. 13.5.92, Ehem. der Maria Magdalena Hech, Vertreter	1940-1943	Enquête de janvier 1940 à octobre 1943 contre un escroc international contre lequel rien d'illégal n'a été retenu par le *Spab*.	×	Aucune
10378		Schweikher, Wilhelm, verheiratet mit Hanna geb. Zanotta, Deutscher, geb. 1.7.1881 in London	1940-1942	Enquête de février 1940 à octobre 1942 contre un Couple arrêté pour espionnage par la police zurichoise. Bien que binational germano-britannique, W. Schweikher aurait travaillé par le compte de l'Allemagne.	×	Aucune
10379		Diverse Photos von Diplomaten		Dossier contenant une série de photos de diplomates étrangers en Suisse.	×	Intégrale
10380		Grenzverhältnisse Buchs/ St. Margrethen/ Pontarlier		Dossier contenant des documents relatifs au contrôle du trafic frontalier, notamment dans la région de Pontarlier.	✓	Partielle
10381		Wymann, Emile Ernst, 25.4.07 in Büsswil b/Büren von Sumiwald BE, ledig, Kellner, Hilfarbeiter, wft. Basel, Spalengraben 11 Eltern : Gottlieb & Berta geb. Siegenthaler Rub, Paul, 25.4.06, von Fleurier, wft. St. Sulpice Silber, Dr., Lörrach Eichkorn, Rosa, 2	1940-1944	Enquête de février 1940 à décembre 1944 contre E. Wymann et P. Rub, qui ont fait de l'espionnage en faveur de l'Allemagne au préjudice de la France. Tous deux ont été condamnés à 2 ans de prison. La Neuveville est au centre de cette affaire.	×	Aucune
10382		Küng, Hans, geb. 20.8.1910, von Eriswil	1940-1943	Enquête d'avril 1940 à mars 1943 contre un étudiant en lettres soupçonné par le *Spab* d'espionnage en faveur de l'Allemagne, mais arrêté par la *Bupo* et jugé.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10383		Frikart, Arnold, geb. 1899	1940-1944	Enquête d'avril 1940 à juin 1944 contre un Zurichois soupçonné de service de renseignement prohibé, arrêté et condamné à 10 jours d'arrêt, mais finalement réhabilité.	×	Aucune
10384		Ketterer, Jakob Anton, genannt James, verheiratet mit Marie Augusta Revaz, Dr.rer. pol., wft. Bern. Morillonstr. 28. Oblt. Geb.Füs.Bat.108 N-Of	1940-1942	Enquête de février 1940 à juillet 1942 à propos d'une dénonciation d'agents allemands du SR en Allemagne, qui serait le fait de Hans Wilhelm Eberhard, alias *Otto Bolliger*, employé par le SR, ou de Jakob Ketterer, un extrémiste de droite. Rien ne semble avoir été démontré.	×	Partielle
10385		Müller, Friedrich, geb. 1905, von Windisch, Magaziner, wft. in Zürich	1940-1943	Enquête d'avril 1940 à septembre 1943 contre un extrémiste de droite du groupe du Dr Zahnder. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10386		Jakob, Ernst Wilhelm, geb. 30.6.1912	1940-1942	Enquête de mai 1940 à mars 1942 contre un extrémiste de droite ayant cherché à aller travailler en Allemagne, contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10387		Du Bois, Kurt-Jules, Alexandre, fils de Jules et de Elsa née Grube, né le 11 novembre 1904 à Francfort-sur-le-Main, originaire de Neuchâtel, marié, négociant en horlogerie, domicilié 22 Grand Rue au Locle	1940-1942	Enquête d'avril 1940 à juin 1942 contre un double-national germano-suisse manifestant ouvertement son soutien au III[e] *Reich*. Arrêté en France pour espionnage, mais libéré par l'avancée allemande. Malgré de nombreuses enquêtes, rien n'a été retenu contre lui. Intéressant pour les commentaires du *Spab* à l'égard de K. Du Bois.	×	Partielle
10388		Roeder, Philipp, geb. 2.9.96 in München, von Zürich, verh. Piguet, Handelsreisender, wohnh. Morges, rue de Lausanne 27. Eltern : Philipp, Georges et Hélène geb. Kaiser siehe auch D.7764	1940-1943	Enquête de mai 1940 à juin 1943 contre un Suisse ayant des origines allemandes, utilisé en France par le DPF, suspecté d'espionnage. Le *Spab* s'est désaisi de l'affaire en faveur de la *Bupo*. Röder a donné des conférences Armée et foyers, ce qui n'a pas plus à tout le monde.	×	Aucune
10389		Hagmann, Ernst	1939-1942	Enquête d'octobre 1939 à janvier 1942 contre un agent de *Sécuritas* condamné à 6 ans de réclusion par le trib.div.7A le 9 mai 1940 à Einsiedeln pour violation de secrets militaires, service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne et désobéissance à des ordres généraux.	×	Aucune
10390		Merker, Erika, DRA, wft. Hergiswil a/See (LU)	1940-1941	Enquête de mai 1940 à juillet 1941 contre une ressortissante allemande employée dans le bureau d'avocats du colonel Waldis à Lucerne, soupçonnée d'espionnage depuis 1938.	×	Aucune
10391		Fritz, Rudolf, 1913, Deutscher	1940-1944	Enquête de mai 1940 à février 1944 contre un travailleur frontalier allemand venant à St Gall et convaincu d'espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10392		Thiel, Karl, geb. 23.5.1888, von Basel, wft. in Zürich	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre un commerçant établi à Zurich, soupçonné d'espionnage, mais contre lequel rien n'a été démontré. Contient une série de document transmis par R. de Blonay à Paris rédigés par Jean Léopold Klein, qui se dit informateur de la France et des USA en matière d'espions nazis, ainsi qu'auteur d'ouvrages sur le sujet.	×	Partielle
10393		Leuchtrakete	1939-1943	Dossier contenant des documents allant de décembre 1939 à mars 1943 concernant des observations de fusées éclairantes à divers endroits par diverses personnes. Le *Spab* ne semble pas y avoir trouvé une explication.	×	Aucune
10394		Plakate und Zeitungsinserate als Wegweiser für den Feind	1940-1941	Dossier contenant des documents allant de mai 1940 à janvier 1941 à propos d'affiches et d'annonces dans les journaux qui auraient été destinées à guider l'ennemi.	×	Aucune
10395		Frick, Wilhelm, geb. 1894	1939-1943	Enquête d'octobre 1939 à mars 1943 contre un Zurichois voyageant souvent en Allemagne et entretenant des relations avec le Consulat d'Allemagne à Zurich. L'enquête n'a toutefois rien mis d'illicite en évidence.	×	Aucune
10396		Grunauer, Hermann, geb. 10.10.1903, von Neftenbach ZH, Autofahrlehrer, wft. in Zürich	1940	Enquête de mai à juillet 1940 contre un professeur d'auto-école soupçonné d'espionnage et arrêté par le *Spab*. Malgré une perquisition à son domicile infructueuse, il est énoncé à l'Auditeur en chef. Le résultat de l'instruction et du jugement n'apparaît pas dans le dossier.	×	Aucune
10397		Widmer, Alcide, geb. 9.4.1896, von Summiswald BE	1940-1944	Enquête de mai 1940 à juin 1944 contre un habitant de Moutier se vantant de faire partie du SR et d'arrêter des espions.	×	Aucune
10398		Baron Freiherr von Richthofen, geb. 20.7.1878, DRA, wft. Gastagnola TI, und Konsorten	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre le comte Hartmann von Richthofen, établi au Tessin, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne. Rien n'a été démontré contre lui, mais l'enquête à amener les policiers à s'intéresser à Hans Gisevius.	×	Partielle
10399		Moebius, Werner, DRA, geb. 7.11.09, Konsulats-Sekretär, wft. in Bern	1940-1944	Enquête de mai 1940 à juillet 1944 contre un employé de la légation allemande à Berne soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais contre lequel rien n'a été retenu.	×	Aucune
10400		Karle, Hedwig, geb. 11.12.94	1939-1941	Enquête d'octobre 1939 à janvier 1941 contre la gouvernante du casino des officiers de l'aéroport de Dübendorf qui est de nationalité allemande. Parmi ses protecteurs figure le divisionnaire H. Bandi. Conformément à l'interdiction prononcée par le *Spab* d'employer des étrangers sur les places d'aviation, Delle Karle a dû quitter son travail.	×	Aucune
10401		Modespracher, Emil, geb. 24.4.1891, von Basel, Techniker	1939-1943	Enquête de novembre 1939 à décembre 1943 contre un Suisse travaillant pour les Allemands. Il a été condamné à 8 ans de réclusion.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10402		Rochat, P.	1939-1944	Enquête de novembre 1939 à juillet 1944 contre un ex-détective privé, condamné pour espionnage dans l'affaire Capt, contre lequel rien de nouveau n'a pu être retenu.	×	Aucune
10403		Friedrich, Ernst	1940-1944	Enquête de mars 1940 à septembre 1944 contre des habitants de Morges, dont des Allemands naturalisés suisses, qui ont paru suspects à la population, parmi lesquels F. Ernst, Félix Corthay, Robert, Georges et Frédéric Obrecht et André Rapin.	×	Aucune
10404		Firma Price Waterhouse & Co. Zürich	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945 contre des Britanniques sur lesquels pesaient des soupçons d'espionnage au profit du SIS. Rien de définitif ne semble avoir été démontré.	×	Partielle
10405		Strybos, Max Otto, geb. 11.4.1912, in Rheinfelden, von Straathum, Holland, Vertreter Mayer, Gertrud, geb. 6.3.1919, DRA Gerold, Karl, geb. 29.8.1906, von Giengen/Deutschl.	1940-1945	Enquête de juin 1940 à 1945 contre Max et Werner Strijbos et Karl Gerold qui seront condamnés respectivement à 1 an de prison, 18 mois de prison et 16 mois de prison par le trib.ter.2B du 11 au 20 janvier 1945 à Bâle, pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger et désobéissance à des ordres généraux.	×	Partielle
10406		Oberhänsli, R.	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à mai 1944 contre Rosa Oberhänsli, une Bâloise, qui fut en temps secrétaire de Wolfgang Kleitz. Rien ne semble avoir été retenu contre elle.	×	Aucune
10407		Betral, Pierre, né le 2.9.1896, von Mex, VS.	1939-1942	Enquête de septembre 1939 à décembre 1942 contre un contrebandier valaisan, couvert par un conseiller d'Etat, soupçonné d'espionnage. Rien ne sera retenu contre lui à part la contrebande. Si P. Betral n'est pas intéressant pour la recherche, il se pourrait que d'autres personnes mentionnées le soient.	×	Intégrale
10408		Dornier-Flugzeugfabrik in Altenrhein Direktor : Alfons Keppeler	1940-1945	Enquête de juillet 1940 à 1945 contre le directeur et des employés étrangers de l'usine Dornier à Altenrhein, en Suisse, qui produit des *Morane* pour l'armée de l'air helvétique, pour espionnage. Rien ne semble avoir été démontré.	×	Aucune
10409		Bauer, Bruno, geb. 28.7.1883	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre un Allemand, reconnu coupable d'atteinte à la sécurité de l'Etat, qui est retourné en Allemagne en juillet 1940 à la faveur d'un échange. Certains documents font état de lien avec le SIS.	×	Partielle
10410	1	7826 Bosch, Edwin, 1916, in Heerbrugg Dossier 1	1939-1946	Enquête de décembre 1939 à 1946 contre un St-Gallois qui se disait engagé par le SR, mais espionnait au profit de l'*Abwehr*.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10410	2	7826 Bosch, Edwin, 1916, in Heerbrugg Dossier 2	1939-1946	Suite de l'affaire Bosch.	×	Aucune
10411		Gutsche, Bruno	1940	Enquête de février à mai 1940 contre des étudiants allemands en Suisse qui envoyaient des renseignements sur l'armée suisse en Allemagne, parmi lesquels Gutsche, Karl Morlath et Herbert Maurin.	×	Aucune
10412		Trüeb, Hans	1940-1948	Enquête de mars 1940 à 1948 contre un juriste du DMF entretenant des relations avec des agents étrangers depuis 1938 et finalement jugé pour violation de secrets militaires et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger.	×	Aucune
10413		Mutterer, Paul	1940-1945	Enquête de mars 1940 à 1945 contre un cap EMG, chef du service de renseignement de la 4e Div., condamné à 6 ans de prison par le trib.div.4 le 27 mai 1940 à Soleure pour violation de secrets militaires et inobservation des prescriptions de service pour avoir copié et gardé des documents secrets. Comme P. Mutterer avait des intérêts en Allemagne, on a soupçonné, sans pouvoir le démontrer, qu'il y livrait des documents. Il est décédé d'une crise cardiaque en 1945.	×	Aucune
10414		[sans titre]	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à avril 1944 contre William Eric Saunders, un anglais passant pour être au service du SIS et ayant de bonnes relations avec le consul britannique à Lausanne et avec l'Attaché de l'Air F. M. F. West. Rien n'a finalement été retenu contre lui.	×	Partielle
10415	1	Göhner, René, Genf	1940-1942	Enquête de mai 1940 à avril 1942 contre un agent allemand, contre lequel rien de décisif ne sera trouvé avant son expulsion de Suisse en juin 1945. A été dénoncé par *Erna*. Contient divers documents regardant les passages de frontière à Genève et des liens avec le *2e Bureau* français.	×	Partielle
10415	2	Göhner, René, Genf	1940-1942	Suite de l'enquête contre Göhner.	×	Partielle
10416		Basnet, Josef	1940-1943	Enquête d'avril 1940 à mars 1943 contre Joseph Basnett soupçonné, puis condamné en tant qu'agent du SIS.	✓	Intégrale
10417		Schabert, G.	1939-1945	Enquête de novembre 1939 à 1945 contre Gisela Schabert, Allemande vivant à Münchenbuchsee (BE), « *personne au physique agréable mais de conduite légère* », ainsi que sa famille, considérés comme des sympathisants nazis et soupçonnés d'espionnage – ce qui, malgré une longue enquête et une surveillance ne fut pas démontré. Gisela s'est mariée avec le plt Robert Braissant, officier aviateur, qui trouvera la mort dans un accident d'avion en novembre 1943.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10418		Froehlich, Charles Wilhelm Otto, geb. 14.7.1888, von Belp, BE., und Konsorten	1939-1943	Enquête de décembre 1939 à octobre 1943 contre Georges Mahler, Charles Froehlich, Karl Hanhart, Wilhelm Glogg et Margaretha Beeskow née Graf, des escrots actifs sur le marché noir et une prostituée. Rien d'intéressant le *Spab* n'a été retenu contre eux. Contient également des renseignements contre le souteneur genevois Louis Gavairon.	×	Partielle
10419		Oswald, L.	1939-1945	Enquête d'octobre 1939 à 1945 contre Lydia Oswald, journaliste à Berlin déjà condamnée en France à 9 mois de prison pour espionnage en faveur de l'Allemagne, et Emilie Gmür. Aucune activité illégale en Suisse n'a été démontrée.	×	Aucune
10420		Däniker, Gustav	1941-1944	Enquête de mai 1941 à août 1944 contre le commandant de l'Ecole de tir de Wallenstadt, auteur du fameux *Denkschrift*, dont le dossier contient plusieurs exemplaires sous diverses formes.	×	Partielle
10421		Bauer, E.	1940-1945	Enquête de mai 1940 à 1945 contre le capitaine Eddy Bauer qui a reçu des renseignements en provenance du *2e Bureau* français.	✓	Intégrale
10422		Wirz, Wolfgang Franz Josef, geb. 20.5.1911	1940-1944	Enquête de février 1940 à avril 1944 contre un juriste de Sarnen, extrémiste de droite, convaincu de service de renseignement politique et militaire prohibé et condamné à 10 ans de prison par le trib.ter.3B le 21 juin 1943 à Zurich. Il a livré des renseignements à l'agent de la *Gestapo* Grosse.	×	Aucune
10423		Heitz, Friedrich, wft. in Basel	1940-1941	Enquête d'avril 1940 à août 1941 contre un plt et étudiant en lettres bâlois et son amante allemande, Marion Simon. Rien n'a été démontré contre eux.	×	Aucune
10424		An ausländische Vertretungen und deren Personal abgegebene Autonummern	1939-1941	Corpus de document de décembre 1939 à novembre 1941 concernant les numéros de plaques des voitures du corps diplomatique.	×	Partielle
10425		Affm'ordt, Clément, geb. 1878, Amerikaner Zoltan, Marguerite, née le 5.6.02, hongroise	1939-1943	Enquête d'octobre 1939 à mai 1943 contre un ancien officier de cavalerie allemand, désormais américain, déjà considéré en 1914-18 comme très suspect, mais parti pour les USA en décembre 1939, et contre une rentière, « *aventurière de palace* », considérée comme « *une grue d'une certaine envergure* », dont « *la conduite est considérée comme scandaleuse* » et qui a été plusieurs fois signalée comme suspecte – voire même considérée comme appartenant à l'*Abwehr* par le *Spab*. Rien n'a finalement été retenu contre eux.	×	Aucune
10426		Wolf, Max Otto, des Oswald und der Josefine geb. Schnetz, geb. 22.9.1898 in und von Rüttenen/SO, Dr. phil., Journalist, wohnhaft zur Zeit in London SW3, Owington-square 32 A	1940-1942	Enquête de mars 1940 à avril 1942 contre le chef du service de renseignement allemand à Constance, Dr Max Wolf, alias *Schnaufer* et *Fritz Dümeler*, dont l'identité n'a jamais été clairement établie, et non contre le journaliste suisse.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10427		Hausammann, Konrad, geb. 20.5.1902	1939-1943	Enquête de septembre 1939 à décembre 1943 contre deux Zurichois, Konrad Hausamann, un frontiste fanatique, et Willy Sturzenegger, soupçonné d'espionnage militaire. Rien n'a été démontré contre eux.	×	Aucune
10428		Faessler, Jean, geb. 19.7.1895, von Steinen SZ	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à mai 1944 contre John Faessler, un amateur de radio, possédant une installation émettrice à ondes courtes.	×	Aucune
10429		Metzger, Klinkhoff	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre Hans Klinkhoff, apatride, ingénieur à Morat, né en 1882, Sylvio Metzger, Allemand, ingénieur à Morat, né en 1898, et Christiana Strunz, Allemande, sans emploi, habitant Morat et née en 1907. Ces trois personnes venant de Grande-Bretagne sont restées bloquées en Suisse à la déclaration de guerre. Aucune activité d'espionnage n'a été retenue contre elles.	×	Aucune
10430		Heimann, Eric, geb. 23.1.1892	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre le directeur allemand d'Inter-Avia à Genève, un magazine d'aviation, soupçonné d'espionnage mais contre lequel rien n'a été démontré. Le dossier contient quelques numéros de la revue.	×	Partielle
10431		Studer, Maurice, wft. in Lausanne geb. 15.6.1907	1940-1941	Enquête de février 1940 à septembre 1941 contre un caporal soupçonné lors de la disparition, pendant 48 jeures, d'une pièce d'artillerie. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10432		Beguin, André-Henri, geb. 20.10.1897, von Boudevilliers, NE	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre André Béguin, ancien de la Légion étrangère, commandant du camp d'internés prisonniers de Wauwilermoos, qui paraît avoir eu une activité louche, mais contre lequel il ne semble pas avoir été retenu d'activités d'espionnage.	×	Aucune
10433		Gerard, Henry Felix, geb. 30.10.1886, Franzose	1939-1942	Enquête de septembre 1939 à avril 1942 contre un officier du *2e Bureau* français résidant à Genève. Contient des listes de contacts.	✓	Intégrale
10434	1	Reimann, Otto, 1913, von Basel Dossier 1	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre un réseau de renseignement allemand en Suisse. Otto Reimann et Otto Kulli seront condamnés à mort par le trib.div.3B du 16 au 28 novembre 1942 à Berne pour violation de secrets militaires et service de renseignement politique et militaire en faveur de l'Allemagne. Il est également question dans ce dossier de Louis Nebel, Suisse au service de la *Gestapo* de Belfort.	×	Partielle
10434	2	Reimann, Otto, 1913, von Basel Dossier 2	1940-1945	Suite des documents liés à l'affaire Reimann et consorts.	×	Aucune
10435		Dr. Friedmann, Italiener, Meliorationsbeamter, Tessin	1941	Enquête de juin à août 1941 contre un Italien qui s'est rendu suspect par de fréquents voyages à Milan. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10436		Geheimhaltung von Bauplänen von Festungen	1941	Corpus de rapports de juin à juillet 1941 concernant les mesures à prendre pour la protection des plans de fortifications. Ces rapports ont été rédigés en lien avec l'affaire Heilig, technicien dans l'entreprise Fa. Hälg & Cie qui bénéficiait d'un mandat dans la forteresse de Sargans.	×	Aucune
10437		Zumofen, Lothar, von Leukerbad, geb. 27.2.1910, wft. in Basel, Kpl. Füs.Kp.I/89	1941-1943	Enquête de juillet 1941 à novembre 1943 contre un cheminot de la DRB qui sera condamné par le trib.div.2B du 1er au 3 novembre 1943 à 150 jours de prison pour propagande à l'armée, service de renseignement politique en faveur de l'Allemagne, infraction à l'obligation de dénoncer et aide au passage clandestin de la frontière. Il a été acquitté de l'accusation de service de renseignement militaire prohibé.	×	Aucune
10438		Anonyme Briefe an den GENERAL		Ensemble de documents relatifs à des enquêtes menées par le *Spab* à la suite de la réception de lettres anonymes par H. Guisan. Pour l'anecdote, on relèvera le résultat de l'enquête d'un agent du *Spab* à Avenches où une lettre anonyme dénonçait la présence d'une jeune espionne sur la place d'aviation.	×	Partielle
10439		Gould, Alfred und Konsorten	1941-1943	Enquête de juillet 1941 à décembre 1943 contre un réseau de renseignement britannique au préjudice de l'Allemagne basé au consulat de Grande-Bretagne à Bâle. Alfred Gould (GB) sera condamné à 3 ans de prison, Alois Schmitt (F) à 1 an de prison et Ernst Fux (VS) à 4 ans de prison.	×	Partielle
10440		Peyer, Hermann, geb. 9.1.1892, von Zürich, Bau Jng.	1941	Enquête de mai à décembre 1941 contre un extrémiste de droite contre lequel rien de concret n'a été retenu.	×	Aucune
10441		Bull, Denise Mary, geb. 10.7.1917 in London, wft. in Château D'Oex	1941-1942	Enquête de juillet 1941 à janvier 1942 contre l'amante anglaise du plt Seiler, officier en poste au secrétariat du DMF. Rien n'a été retenu contre elle.	×	Aucune
10442		Klee, Robert, geb. 10.2.09, Kaufmann, wft. Deutschland	1941-1943	Enquête de juin 1941 à mai 1943 contre un Allemand qui sera condamné à mort par contumace par le trib.ter.3A du 27 avril au 4 mai 1943 à Horgen (ZH) pour incitation à la trahison, incitation à la violation de secrets militaires, incitation au vol d'explosifs (en vue de sabotages), service de renseignement militaire prohibé. Il a dirigé notamment les Suisses Heinrich Reutlinger, Ernst Landolf, Karl Reinegger et Hans Gröbli.	×	Aucune
10443		Schär, Ernst, von Heimiswil BE, geb. 1906, Monteur	1941	Enquête de juillet à août 1941 contre un monteur employé dans la forteresse de Sargans, considéré comme sympathisant nazi, ayant tenté d'entrer dans un magasin de munitions. Rien ne semble avoir été retenu contre lui par le *Spab* et il a été condamné à 10 jours d'arrêt.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10444		Härtner, Karl, DRA, geb. 15.7.98, wft. gewesen in Morschach Moritz, Gustav, DRA, geb. 24.10.1900, wft. in Zürich	1941-1945	Enquête d'avril 1941 à 1945 contre deux Allemands. G. Moritz sera condamné à deux ans de prison par le trib.ter.3A du 19 au 28 mai 1943 à Horgen pour complicité de violation de secrets militaires, service de renseignement militaire prohibé – en faveur de l'agent allemand F. Schlageter – et complicité de violation d'ordres généraux.	×	Aucune
10445		Feldbatterie 44	1941	Enquête de juillet 1941 concernant une mutinerie dans une unité d'artillerie de campagne. Elle consiste en une grève d'une heure environ, après le souper, alors que la troupe avait travaillé depuis tôt le matin jusqu'à 22h et qu'on lui demandait d'y retourner.	×	Aucune
10446		Brand, Otto, 1900, von Riehen	1941-1944	Enquête de juillet 1941 à mars 1944 contre un capitaine pontonnier de Landquart, juriste de formation, soupçonné en 1939 d'espionnage économique en faveur de l'Allemagne, qui s'est à nouveau rendu suscpect en 1941. Bien que correspondant avec une multitude de femmes auxquelles il fait part de sujets militaires, la surveillance de sa personne et de son courrier n'ont pas démontré d'activité d'espionnage.	×	Aucune
10447		Ranconi, Franco, geb. 23.5.18, Betriebsarbeiter, wft. in Rivera	1941	Enquête de juillet à août 1941 contre un Tessinois ayant égaré des plans de nature militaire sur le Mont Ceneri, qu'il a retrouvés par la suite. Il a été poursuivi pour avoir pris chez lui et laissé traîner des plans secrets au lieu de les ramener, mais aucune activité d'espionnage n'a été retenue contre lui.	×	Aucune
10448		Furrer, Wolfgang, geb. 1918, Maurer, wft. in Zollikon, BE Maurer, Eugen, geb. 11.11.1918, Mechaniker, wft. in Langenthal	1941	Enquête de juillet à août 1941 contre un déserteur passé en Allemagne, W. Furrer, et son ami, E. Maurer, lequel ne semble pas avoir été inquiété. W. Furrer sera condamné.	×	Aucune
10449		Raimondi, Gertrud, geb. 9.4.1912, wft. in Zürich, Arosastr. 3	1941-1942	Enquête de juillet 1941 à mars 1942 contre une employée de l'Adjudance générale de l'Armée qui avait des connaissances allemandes à Zurich dont un fils serait un fanatique nazi, et recevait de temps à autre de la correspondance de l'étranger. Elle a été licenciée par le divisionnaire Dollfuss.	×	Aucune
10450		Messerschmidt, Ernst August, DRA., geb. 13.11.1913, Journalist	1941-1943	Enquête de juillet 1941 à juin 1943 contre un journaliste allemand venant fréquemment à Zurich et à Genève, sous le prétexte de suivre des cours aux Hautes Etudes internationales. Il a été intercepté à plusieurs reprises avec des valises blombées du consulat allemand de Genève ou avec des paquets de la Croix-Rouge. La surveillance du personnage n'a révélé aucune activité d'espionnage.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10451		Paladini, Aldo Delmo, geb. 18.8.1902, von Mailand	1940-1941	Enquête d'avril 1940 à décembre 1941 contre un Italien, qui s'est vanté et qui a été expulsé, et contre un Tchèque, Pavel Dormann, ancien officier de l'armée qui n'a en fait rien à voir avec le premier. Affaire confuse qui n'a abouti à rien visiblement.	×	Aucune
10452		Lecoultre, Marius, Schmuggler Munger, Robert, Schmuggler Aubert, Léon, Schmuggler Reymond, Fred, Schmuggler	1940-1944	Enquête de mai 1940 à juillet 1944 contre des agents du service de renseignement de la br.fr.1 qui ont semblé au *Spab* s'occupé de tout sauf de service de renseignement.	✓	Intégrale
10453		Berea, Emilian, Rumänischer Legationssekretär, wft. in Bern, Alpenstr. 19	1941-1944	Enquête de juillet 1941 à août 1944 contre un diplomate roumain soupçonné d'activités politiques illégales, puis d'espionnage militaire en lien avec la baronne von Thyssen à Lugano et le plt Robert Ammann. Rien n'a finalement été démontré.	×	Aucune
10454		Bahnverkehr auf dem Grenzbahnhof in Vallorbe	1940-1941	Documents de décembre 1940 à août 1941 concernant la surveillance du trafic voyageurs à la gare de Vallorbe.	×	Intégrale
10455		Levy dite Aubert, Hélène, geb. 23.8.1915	1940-1944	Enquête de juin 1940 à mai 1944 contre une femme, jugée de mœurs légères et « *pas tout à fait normale* », qui s'est rendue suspecte en cherchant la compagnie des officiers, puis en se proposant comme agente à la *Bupo* et au *Spab*. Rien n'a été démontré contre elle.	×	Aucune
10456		von Köniz, Hans, geb. 8.10.1883, DRA. Baron & Freiherr, Direktor der Deutschen Lufthansa, Rittermeister in Dübendorf und Konsorten	1939-1945	Enquête de septembre 1939 à 1945 contre le directeur de la Lufthansa en Suisse reconnu coupable, par le trib.ter.2B du 17 juillet au 10 août 1944 à Lucerne, de violation de secrets militaires et service de renseignement politique et militaire en faveur de l'Allemagne, en l'occurrence l'agent Walter Schweizer à Munich. Il a été condamné à 12 ans de travaux forcés.	×	Aucune
10457		Welte, Karl, DRA., geb. 26.4.1904, wft. in Konstanz Heussler, Heinrich Friedrich, DRA., geb. 1898, wft. in Zürich	1941-1944	Enquête de juin 1941 à décembre 1944 contre K. Welte, un agent de l'*Abwehr* en Suisse, ayant également travaillé pour la Suisse, soit pour le cap « *Meyer (P.E.)* » et le « *Büro HF in Zürich* ». Il a fait l'objet d'une surveillance, mais n'est jamais passé devant un tribunal militaire.	×	Aucune
10458		König, Hermann, Gestapo-Beamter in Waldshut	1941-1943	Enquête d'août 1941 à juin 1943 contre un agent de la *Gestapo* opérant depuis l'Allemagne contre la Suisse. Il n'a pas été appréhendé.	×	Aucune
10459		Stadelhofer, Heinrich, geb. 18.1.1910	1941-1944	Enquête d'août 1941 à août 1944 contre un Allemand, acheteur pour la *Wehrmacht* à Lyon, en liaison avec Felix Weber de Constance. Tous deux sont suspects d'espionnage en faveur de l'Allemagne. Rien ne semble pourtant avoir été démontré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10460		Colombier : Karte 1:100 000, abgenommen einem verhafteten Deutschen	1941	Enquête de septembre à novembre 1941 concernant la saisie sur un jeune Allemand arrêté en Suisse allemande, d'une carte de la région de Colombier sur laquelle figure des inscriptions liées à un exercice militaire. Les efforts pour retrouver l'auteur des inscriptions et le propriétaire du document ont été vains.	×	Aucune
10461		Schalinsky, Viktor, geb. 6.4.1911, von Basel, Bautechniker	1941-1944	Enquête d'août 1941 à janvier 1944 contre un kiosquiste de Coire suspect de service de renseignement prohibé. Malgré le fait qu'il ait été reconnu coupable de vol de plans et de falsification de documents, aucune activité de renseignement n'a été retenue contre lui.	×	Aucune
10462		Noske, Johannes Fritz, des Robert und der Antonie Todte, geb. 28.6.1896 in Borna, DRA, Dr. jur. Rechtsanwalt und Notar verheiratet mit Ilse Buresch, wft. in Leipzig, C 1, Barfussgässchen 15	1941-1944	Enquête d'août 1941 à mai 1944 contre un Allemand venu en Suisse pour une durée assez courte, qui s'est rendu suspect d'espionnage. J. Noske avait effectivement l'intention d'entrer au SD. Il portait sur lui une lettre à l'attention du *Hauptsturmführer* Ehrler (qui viendra également quelques jours en Suisse).	×	Aucune
10463		Gestapo-Dossier	1941-1942	Dossier contenant des rapports d'août 1941 à mai 1942 sur divers agents de la *Gestapo*, en particulier sur Otto Erhardt, mais aussi certains de France voisine.	×	Partielle
10464		Jordi, Fritz, des Jakob und der Marie Ampert, geb. 14.9.1893 in Hindelbank, von Wyssachen/BE, Kaufmann	1941	Enquête d'août à septembre 1941 contre un Bernois, revenu de Patras, condamné pour espionnage en 1918, puis pour escroquerie, soupçonné alors qu'il a essayé de vendre de la sauce à salade à la troupe. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10465		Hptm. Berger, Gestapo Agent	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à novembre 1944 pour établir l'identité du *cap. Berger* de la *Gestapo*, dont le nom revient dans plusieurs affaires. Sans résultat. Seul son numéro de téléphone à Bregenz a pu être établi.	×	Aucune
10466		Thurnherr, Hermann, geb. 3.11.1896, von Diepoldsau Arbeiter in der Viscose in Widnau milit. Einteilung : Art. Säumer Kol.5	1943	Enquête de mars à juillet 1943 contre un Saint-Gallois reconnu coupable de service de renseignement politique prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux et inobservation des prescriptions de service et condamné à 3 ans de prison par contumace par le trib.ter.3B à St Gall le 30 juillet 1943.	×	Aucune
10467		Diggers, Dr., DRA., wft. in Wuppertal-Eberfeld. angelbl. Reise-Organisator	1941	Enquête d'août à décembre 1941 contre un Allemand qui aurait organisé des voyages à Interlaken pour de jeunes touristes allemands qui auraient pris des photos. Aucune activité de renseignement n'a été retenue par le *Spab*.	×	Aucune
10468		Panoramaheim Stuttgart		Volumineux dossier rassemblant des documents concernant plusieurs Suisses s'étant engagés dans les SS. Certains Suisses romands se sont engagés à Besançon. Comprend plusieurs listes de noms.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10469		Abravanel, Gaston	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à décembre 1944 contre un avocat et journaliste vaudois d'extrême gauche en bons termes avec les Allemands. Rien n'a été retenu contre lui. G. Abravanel semble avoir franchi un grand nombre de fois la frontière franco-suisse.	×	Partielle
10470		Jenny, Robert, geb. 1892, Liechtensteiner, Buchhalter, z.Zt. in Strafhaft Flaig, Walter, geb. 1893, DRA, Redaktor, wft. gewesen in Bludenz (Deutschland)	1941-1944	Enquête septembre 1941 à février 1944 contre un Liechtensteinois et un Allemand tous deux condamnés par la justice militaire, resp. à 28 et 30 mois de prison, pour service de renseignement politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, ainsi que, en ce qui concerne Jenny, pour espionnage militaire au préjudice d'Etats étrangers, soit la France et la Grande-Bretagne, par le trib.ter.3A à Zurich du 1er au 4 février 1944. Contient des allusions à un cap Möhr qui aurait travaillé avec H. Hausamann.	×	Partielle
10471		Ziolo, Josef, polnischer Internierter	1941-1943	Enquête de février 1941 à mars 1943 contre un interné polonais soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne au préjudice de la France (à moins que ce ne soit d'espionnage militaire au préjudice de l'Allemagne et au bénéfice de la Grande-Bretagne). Comprend un rapport sur les succès de la censure envers le courier des internés polonais.	×	Partielle
10472		Sacchetti, Edwin, geb. 1917 +21.11.42	1941-1943	Enquête de septembre 1941 à septembre 1943 contre un Zurichois, soupçonné d'avoir livré des renseignements aux Allemands sur les fortifications, qui s'est engagé comme *SS-Pionier* et est tombé en Finlande.	×	Aucune
10473		Baud, Louis Fabri, Louis Cevey, Raoul	1941-1945	Enquête de septembre 1941 à 1945 contre des Suisses au service des Allemands en France voisine. Comprend des renseignements sur des agents du SR.	✓	Intégrale
10474		Kellenberg, Helmuth, geb. 3.1.1911, von Roggwil, TG Zürcher, Hans, Auslandschweizer	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à septembre 1944 contre deux Suisses de l'étranger soupçonnés d'espionnage au profit de l'Allemagne, sans toutefois que quoi que ce soit ne puisse leur être reproché, y compris lors d'une fouille en règle à la douane lors d'un voyage en Allemagne.	×	Aucune
10475		Narischkin, Henriette, geb. 24.7.1904	1941	Enquête de septembre à décembre 1941 contre la princesse Henriette von Narischkin, née Weber, Française résidante en Suisse, qui se serait fait remarquer en flirtant avec des officiers au Col des Mosses. Rien d'intéressant pour le *Spab* n'a été retenu contre elle. Contient des informations sur un agent du SR, le Français Georges Josso.	×	Partielle
10476		Bieler, Georges, Landjäger Wm. wft. in St. Moritz	1941	Enquête de septembre 1941 contre un Grison ayant envoyé des lettres à plusieurs services de police pour se renseigner sur l'activité du *Spab* et leur collaboration avec ce dernier. Il semble que G. Bieler a fini par intégrer le *Spab*.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10477		Osthoff, Fritz, geb. 28.4.1901	1941-1944	Enquête d'octobre 1941 à février 1944 contre un professeur de danse soleurois, grand sympathisant nazi, ayant été employé de la Légation d'Allemagne à Berne.	×	Aucune
10478		Gribi, Arthur, geb. 17.1.1908	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à janvier 1944 contre un mécanicien de Nidau, extrémiste de droite, soupçonné d'espionnage. Rien n'a été retenu contre lui de ce point de vue, mais il a été condamné à 18 mois de prison pour inobservation des prescriptions de service. Il semble qu'il ait ensuite quitté la Suisse.	×	Aucune
10479		Borbas, Lali, ungarischer Handelsreisender	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à juin 1944 contre un voyageur de commerce hongrois, entré légalement en Suisse, qui s'est rendu suspect par l'envoi d'un télégramme. Rien n'a été retenu contre lui. Etait en relation avec le propriétaire d'une firme textile, le plt Willy Brand, dont la secrétaire Ida Eggimann a fui en Allemagne.	×	Aucune
10480		Freiburghaus, Friedrich & Konsorten	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à octobre 1944 contre des contrebandiers du Jura neuchâtelois, Charles Grandjean, Georges Grosclaude, Friedrich Freibourghaus, Jean-Pierre et Maurice Maeder et Carmen Monnin ayant transmis des renseignements aux Allemands et notamment des noms d'agents du SR.	✓	Intégrale
10481		Concentra-Nährmittel, Hatz Alfred, Basel	1941-1945	Enquête d'octobre 1941 à 1945 contre des représentants de commerce, A. Hatz, Wilhelm Theurer et Robert Bochsler, préférant aller sur terrain pour vendre à la troupe que de faire des propositions par la poste. Aucune activité de renseignement n'a été retenue contre A. Hatz.	×	Aucune
10482		Böhi, Bernhard Niklaus, geb. 16.2.1911	1941-1943	Enquête de septembre 1941 à août 1943 contre un officier d'abord considéré comme membre du SR, ce qui s'est ensuite avéré faux.	×	Aucune
10483		Zierfass, Rudolf, Dr. jur. Rechtsanwalt, geb. 1.10.1900, Justiz-Oblt. Div.Ger.7b	1941-1944	Enquête de septembre 1941 à juin 1944 contre un juriste travaillant pour une firme allemande soupçonné d'espionnage en faveur du *Reich* et grand admirateur de l'Allemagne. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10484		Fetz, Hans Martin, geb. 13.10.1908, ledig, Bauzeichner, wft. in Ems Grb., mil. Einteilung, HD Bauabtlg. Stab 15, St. Gallen	1941-1942	Enquête de septembre 1941 à mars 1942 contre deux homosexuels, l'un, Franz Glogner, commerçant allemand, qui n'a obtenu un visa pour aller en Suisse par la *Gestapo* qu'à condition d'y faire de l'espionnage, et H. Fetz qui, connaissant l'activité de F. Glogner, ne l'a pas dénoncé. Le premier sera condamné à 8 de prison, le second à 4 mois de prison.	×	Aucune
10485		Hodel, Albert	1941-1942	Enquête d'octobre 1941 à août 1942 contre un aide-fourier volontaire bernois, reconnu coupable d'abus de confiance et incitation au vol, mais contre lequel aucune activité d'espionnage ne sera retenue.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10486		Mohr, Max, des Otto und der Marie geb. Kästli, geb. 23.2.1914 in Amriswil, von Amriswil/TG, ledig, Kaufmann, Kellner, Hilfsarbeiter, wft. in Amriswil	1941	Enquête d'octobre à décembre 1941 contre un homme arrêté par la police zurichoise pour espionnage en faveur de l'Allemagne, car surpris à proximité de la frontière. Le *Spab* l'a innoncenté. Il allait voir une jeune femme.	×	Aucune
10487		Pellaton, Roger Edouard, geb. 1.2.1910 in Lausanne, von Travers, Handelsreisender	1941-1943	Enquête d'octobre 1941 à janvier 1943 contre un sympathisant nazi lausannois, contre lequel aucune activité de renseignement n'a été retenue. Le *Spab* souhaitait tout de même qu'il figure sur les listes des personnes à arrêter en cas de conflit.	×	Aucune
10488		Deutsche Spione in Amerika	1941	Petit dossier contenant 28 photos et fiches signalétiques d'espions allemands aux USA, composé à partir d'un article publié par *Life Magazine* en juillet 1941.	×	Aucune
10489		Schütter, Josef, geb. 13.8.1911, von Vilters/SG., Maler	1940-1945	Enquête de septembre 1940 à 1945 contre un homme qui sera reconnu coupable de service de renseignement politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne – soit en faveur des consuls allemands Ashton et Graf, puis de l'agent Eugen Sardelic – par le trib.ter.3A, du 4 au 10 avril 1945 à Zurich, et condamné à 24 mois de prison.	×	Aucune
10490		Wohler, Paul, Wohlen AG, 17.1.1895 Wohler-Diethelm, Berta, 30.5.1908 Fischer, Edouard, Rümikon, AG, 23.10.95 Fischer-Wohler, Stéphanie, 8.10.1891	1941-1945	Enquête d'octobre 1941 à 1945 contre un réseau de Fritz Strenkert. Comprend notamment le jugement par le trib.div.8 des 15 et 16 mars 1943 à Lucerne de Paul Wohler, habitant Worb (BE), condamné à 14½ de prison pour trahison par violation de secrets militaires et service de renseignement militaire prohibé, ainsi que ceux de Hans Küng (360 jours de prison), August Lutz (12 mois de prison) et un nommé Schindler (8 ans de prison par contumace).	×	Aucune
10491		Kalous, Christian, geb. 1912, von Maladers GR, wft. in Basel	1941-1943	Enquête d'octobre 1941 à octobre 1943 contre un décorateur dénoncé par un de ses collègues pour avoir pris des photos durant son service militaire pour le compte de son patron Schnegelsberg, Allemand résidant à Bâle, lequel les auraient emmenées en Allemagne. L'utilisation à but d'espionnage de ces photos n'a pu être démontrée et C. Kalous a été condamné à 30 jours de prison avec sursis.	×	Aucune
10492		Stutzmann, Hans Alfred, des Jakob und der Marie Feller, geb. 31.12.1911 in Nidau, von Uebeschi/BE, Chemiker bei der Zollverwaltung, Oberleutnant	1941-1943	Enquête d'octobre 1941 à janvier 1943 contre un surveillant des constructions des fortifications de Naters, sympathisant nazi, contre lequel aucune activité d'espionnage n'a été retenue. Son supérieur n'a pas estimé nécessaire de l'éloigner de son poste.	×	Aucune
10493		Haussener, Hans, geb. 1.5.12	1941-1942	Enquête d'octobre 1941 à mars 1942 contre un Suisse, condamné à Belfort en 1937 pour espionnage en faveur de l'Allemagne à 15 ans de travaux forcés et libéré par les Allemands.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10494		Bigler, Robert, Reitlehrer, wft. in Zürich	1941-1944	Enquête d'octobre 1941 à mars 1944 contre un major qui était en relation avec Fritz Strenkert, décédé d'une crise cardiaque en février 1944.	×	Aucune
10495		Rohner, August, geb. 16.1.1905, von Au, SG	1941-1943	Enquête d'octobre 1941 à novembre 1943 contre un architecte bâlois condamné à 120 jours de prison pour avoir pris des photos dans une zone interdite, qu'il a transmises à un ressortissant allemand.	×	Aucune
10496		Festung Helsberg	1941-1943	Enquête d'octobre 1941 à septembre 1943 à propos d'un dossier sur les fortifications d'Helsberg vu par un informateur du SR sur le bureau d'un employé de la *Gestapo*, Stetter, à Höchst. Ce rapport a été attribué à Rudolf Fitz, alors déjà emprisonné pour 10 ans à St Gall pour espionnage.	×	Aucune
10497		Ischer, Rudolf Theo, Radiotelegraphist, geb. 16.9.1913 von Bern, wft. in Dübendorf. Kpl. Fl.Kp.17	1941-1943	Enquête d'octobre 1941 janvier 1943 contre un caporal s'étant fait remarqué par son attitude et, de ce fait, soupçonné d'espionnage. Il s'agissait en fait d'un informateur de la *Bupo*.	×	Aucune
10498	1	Schmid, August & Konsorten Dossier 1	1939-1942	Enquête d'octobre 1939 à mars 1942 contre un réseau de l'AST de Bregenz autour du Consulat d'Allemagne à St Gall, notamment contre A. Schmid (D), Ernst Schrämli (SG), Max Hofmänner (SG), Willi Angehrn (SG), Gottlob Heilig (D), Max Finkel (D), Berta Drescher (SG), Oskar Wilhelm Enders (D), August Weimann (SG), Eduard Keussen (D) et R. Ott (SG, non identifié).	×	Aucune
10498	2	Schmid, August & Konsorten Dossier 2	1939-1942	Second volume de documents sur l'affaire Schmid et consorts.	×	Aucune
10499		Brunner, Georg, geb. 4.11.1911, von Zürich, Vertreter	1941-1943	Enquête d'août 1941 à février 1943 contre un extrémiste de droite lucernois travaillant pour une firme de construction employée pour la construction de fortifications et faisant du service militaire dans un EM. Le *Spab* a fait en sorte qu'il soit désormais affecté à des endroits où il ne peut faire aucun mal.	×	Aucune
10500		Ruchti, Johann, Gottfried, geb. 13.8.1914, Kellner, wft. in Krattigen	1941-1945	Enquête de novembre 1941 à 1945 contre un contrebandier bernois, fanatique de l'Allemagne, mais contre qui le *Spab* n'a rien retenu.	×	Aucune
10501		Bosch, Christian	1941-1943	Enquête de novembre 1941 à octobre 1943 contre un « *Grenzgänger* » de Kreuzlingen livrant des renseignements à un agent de la *Gestapo*, et son complice, Emil Moser. Le dossier contient les comptes-rendus de leur procès par le trib.ter.3B des 19 et 20 octobre 1943 à St Gall. C. Bosch a été condamné à 6 ans de prison et E. Moser à 365 jours.	×	Aucune
10502		Berroth, Ad., Soerenberg und Wigoltingen	1941-1942	Enquête de novembre 1941 à avril 1942 contre Adolf Berroth, inventeur d'une amélioration des moteurs à explosion, l'ayant proposé à l'attaché militaire allemand à Berne. Après enquête, il s'est avéré qu'il l'avait également proposée à d'autres pays et en Suisse. Rien n'a été retenu contre lui par le *Spab*.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10503		Lindt, Otto, von Bern, geb. 1896, wohnhaft Gladbachstrasse 104, Zürich 7	1940-1942	Enquête de novembre 1940 à octobre 1942 contre un Zurichois soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne. L'enquête a consisté principalement en écoutes téléphoniques. Rien n'a pu être démontré. Pour autant, le *Spab* ne l'a pas blanchi. Un article de presse du 3 août 1942 l'associait à un vaste réseau de renseignement allemand découvert en Amérique.	×	Aucune
10504		Sulzer, Albert, geb. 3.6.1918, ledig, wft. in Lausanne	1941-1944	Enquête de novembre 1941 à février 1944 contre un Lausannois s'étant adressé au Consulat d'Allemagne pour demander à aller y faire du service militaire. A. Sulzer a été condamné à 88 mois de prison pour violation de secrets militaires par le trib.div.2B les 28 et 29 février 1944.	×	Aucune
10505		Sterki, Fritz, geb. 29.9.1918, Schreiner, wft. in Solothurn	1941-1942	Enquête de novembre 1941 à janvier 1942 un soleurois arrêté pour le vol d'une cartouche de trotyl durant son service. Bien qu'admirateur de la *Wehrmacht*, aucune activité d'espionnage ne semble avoir été retenue contre lui.	×	Aucune
10506		Müller, Otto, DRA, geb. 14.10.1904, Kunstmaler, wft. Wildentütti – Uetendorf BE	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre un Bernois soupçonné d'espionnage. La perquisition et l'interrogatoire n'ont rien révélé.	×	Aucune
10507		Wyss, Ernst, geb. 1913, von Günsberg, wft. in Zürich	1941-1944	Enquête d'avril 1941 à octobre 1944 contre un Suisse ayant fait un voyage en Allemagne pour prendre une place à Berlin. Son lien avec les Hasler, Werner, Martin et Ella, condamnés par contumace pour désobéissance à des ordres généraux, violation de secrets militaires et service de renseignement militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, par le trib.div.6 du septembre au 9 octobre 1944, ne ressort pas clairement du dossier.	×	Aucune
10508		Burri, Fritz, geb. 30.12.17, von Wahlern, ledig, Kaufmann, wft. in Bern	1941	Enquête de novembre à décembre 1941 contre un soldat employé par le quartier-maître de l'EMA, qui en a été finalement écarté sous les conseils du *Spab* du fait de ses importantes dépenses privées et d'une remarque qu'il a faite dans un train.	×	Aucune
10509		Schürch, Renato, von Rohrbach BE, geb. 3.7.07, wft. gew. in Luzern Savioz, Jean Martin, von Grimisuat VS, geb. 27.8.05, wft. gew. in Basel	1941-1942	Enquête de novembre 1941 à septembre 1942 contre deux hommes, dont l'un, R. Schürch, sera condamné à 10 ans de prison pour violation de secrets militaires en faveur de l'Italie par le trib.ter.2B le 3 septembre 1942 à Bâle en même temps que Guglielmo Leva, condamné lui à 9 ans.	×	Aucune
10510		Ihringer, geb. 16.4.05 Sgt. maj.	1941-1942	Enquête de novembre 1941 à septembre 1942 contre le sgtm Ernest Ihringer, le cas du sgt Donzé étant laissé de côté, tous deux étant sympathisants nazis.	×	Aucune
10511	1	Rognon/Freivogel Inhalt : Post- und Tlephon-Kontrollen		Ce dossier contient des rapports concernant l'affaire Rognon/Freivogel, surtout des écoutes téléphoniques. Un grand nombre d'entre elles concerne André Hirsch à Genève qui semble être en liaison avec P. de Saugy et R. Farquet.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10511	2	Freivogel, Ernst, 1901, v. Gelterkinden	1941-1947	Enquête de novembre 1941 à 1947 contre des sympathisants nazis et trafiquants. E. Freivogel a passé quelques mois à Lyon où il aurait été en lien avec les Allemands. Ce dossier contient des listes d'agents du SR. Allusions notamment à Frédéric Jöhr.	✓	Intégrale
10512		Stuck, Hans, DRA, geb. 27.12.00, Rennfahrer, und dessen Ehefrau Paula, geb. Heimann, geb. 17.10.95, wft. im "Steinäckerli" Jona St. G.	1939-1942	Enquête de septembre 1939 à janvier 1942 contre un coureur automobile allemand – dont on dit qu'il était le chauffeur d'A. Hitler durant sa tournée en voiture en Pologne – et sa femme soupçonnés d'espionnés en faveur de l'Allemagne. Rien n'a été démontré et l'enquête s'est interrompue a du fait du départ du couple pour l'Allemagne.	×	Aucune
10513		Leuba de Rousillon, Didier, geb. 6.10.1913	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à 1945 contre un homme de lettre neuchâtelois ayant eu des contacts avec la Légation du Japon à Berne et avoir voulu vendre des renseignements à Jean Favre-Bulle, pro-britanique.	×	Partielle
10514		Widmer, Heinrich, wft. in Zürich	1941-1942	Enquête de décembre 1941 à janvier 1942 contre un Suisse venant à la frontière des Verrières livrer des renseignements à un douanier allemand. Il a été dénoncé par un fromager ayant eu vent de cette pratique par un autre douanier allemand.	×	Partielle
10515		Prince dit Clottu, Denyse, Rose, wft. in Grandval	1941	Enquête de décembre 1941 contre une femme « *à demi-folle* » ayant accusé le cap Narath d'espionnage en faveur des Allemands.	×	Partielle
10516		Hptm. Hans Meier, von Heiden geb. 1902	1941-1942	Enquête de novembre 1941 à janvier 1942 contre un mauvais officier, mais qui n'a rien fait d'intéressant pour le *Spab*.	×	Aucune
10517		Duetsch, Hans, geb. 9.2.1897, Kaufmann, wft. in Tägerwilen	1941	Enquête de novembre à décembre 1941 contre un portraitiste de Guisan. Il a affirmé qu'il enverrait un explosif spécial en Allemagne, ce qui lui amènera beaucoup d'argent. Ayant eu vent de cette déclaration, le *Spab* a effectué une perquisition pour le soupçon de recel d'explosifs. En fait, H. Duetsch s'occupait de change de devises pour les Juifs (ce qui s'est avéré être son « *explosif spécial* »).	×	Aucune
10518		Radelfinger, Oskar, geb. 3.10.1897, wft. in Bern Stevenoni, Peter, geb. 16.5.1892, Kaufmann, wft. in Basel Chicherio, Arnold, geb. 17.3.1894, Kaufmann, wft. in Zürich	1939-1940	Enquête de décembre 1939 à mars 1940 contre des commerçants soupçonnés d'espionnage par dénonciation. Rien n'a été retenu contre eux.	×	Aucune
10519		Rothen, Fritz, geb. 1907, Kdt. der Freiw. Gz.Kp.11	1940-1944	Enquête de mars 1940 à mai 1944 contre un commandant de compagnie favorable aux nazis. En septembre 1944, une instruction a été ouverte par un juge.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10520		Welte, Emil, geb. 2.10.1877, DRA, wft. in Leibstadt AG Ueltschi, Johann, geb. 1891, wft. in Leibstadt AG	1939-1941	Enquête de novembre 1939 à décembre 1941 contre un Allemand ayant recouru contre une mesure d'interdiction d'une région de fortifications.	×	Aucune
10521		Banfi, Antonio, ital. Staatsangehöriger wft. in Locarno	1941-1942	Enquête de décembre 1941 à juin 1942 concernant la prise en main d'un restaurant à proximité d'un aérodrome par un Italien. Sans suite.	×	Aucune
10522		Fabri, Hugo	1941-1945	Enquête décembre 1941 à 1945 contre un Suisse accusé par les Français de collaboration avec les Allemands.	✓	Intégrale
10523		DRB-Basel Verhältnisse im DRB in Basel	1939-1944	Enquête de novembre 1939 à septembre 1944 concernant divers cas d'espionnage à partir de la gare de la *Deutsche Reichsbahn* (DRB) à Bâle. Le dossier contient les procès de Walter Manz, Emil Bernauer (D) et de Samuel Plüss, tous trois du trib.div. 4 à Lucerne les 18-27 septembre 1944, leur ayant valu des condamnations resp. de 15 mois de prison, de 20 ans de prison et à mort fusillé.	×	Aucune
10524		Luescher, Ernst, wft. in Basel	1941-1944	Enquête de décembre 1941 à octobre 1944 contre un Bâlois sympathisant nazi et coureur de jupons, s'étant rendu suspect par un appel téléphonique. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10525		Baudet, Louis Fernand, Etagnières	1941-1944	Enquête de décembre 1941 à juin 1944 contre « *faible d'esprit dont le développement et l'état intellectuel sont restés à l'état infantile* », selon un examen psychiatrique. « *Ce cas a été classé définitivement en juin 1944, car nous avons estimé qu'il ne valait pas la peine, pour une gaminerie d'irresponsable et d'exalté, de predre un temps précieux, que nous* [n']*avons pas ménagé dans cette affaire* ». Il semble que L. Baudet ait essayé de s'engager pour travailler ou pour du service militaire aux consulats d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Sans succès.	×	Aucune
10526		Kaltenrieder, Jean, geb. 14.9.1921	1941-1942	Enquête de décembre 1941 à janvier 1942 contre un chauffeur militaire vaudois chez qui il a été trouvé une liste de numéros correspondant à des ouvrages militaires. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10527		von Bergen, Adolf Rudolf, wft. in Bern	1941-1942	Enquête de décembre 1941 à février 1942 contre un couple de Bernois, du fait que la femme, Helene, a fait en voyage en Italie et que l'homme est employé dans une usine d'armement. Malgré une perquisition et un contrôle postal, rien n'a été démontré contre eux.	×	Aucune
10528		Leuenberger, Hans, geb. 94	1942-1944	Enquête de janvier 1942 à juillet 1944 contre un soldat, conservé à son poste dans l'approvisonnement de munition, malgré des enquêtes contre lui. Il a notamment été soupçonné d'un voyage illégal en Allemagne, ce qui n'a pas été démontré. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10529		Wirz, Emil A., 1905 von Rüti, ZH. Sekretär, wft. in Olten	1942	Rapport de janvier 1942 concernant un Suisse, détenu dans un camp de prisonniers en Allemagne comme membre de la CVJM (*Weltbund Christlicher Verein junger Männer*).	×	Aucune
10530		Solari, Dante, geb. 6.1.1923, von Carona/TI., Maler	1942	Enquête de janvier à février 1942 contre un homme ayant dénoncé une Française, Alice Grand, passée illégalement en Suisse dans le Jura neuchâtelois. Il s'est avéré au cours de l'enquête que cette Française n'existait pas et que Solari avait tout inventé.	×	Aucune
10531		Grosjean, Otto	1942-1946	Enquête de janvier 1942 à 1946 contre un agent de Feignoux ayant travaillé pour les Allemands sous le nom de *Klein*.	✓	Intégrale
10532		Landes, Ernst Irenius, geb. 25.10.07	1942	Enquête de janvier à juin 1942 contre un ressortissant polonais entré en Suisse avec de faux papiers.	×	Intégrale
10533		Gammeter, Louis-Charles, geb. 1906	1942	Enquête de janvier à mars 1942 contre un ancien brigadiste jugé suspect. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Intégrale
10534		Hotel Balances in Luzern	1942-1944	Enquête de janvier 1942 à mars 1944 sur l'Hôtel choisi par H. Guisan pour des séjours.	×	Aucune
10535		Bock, Friedrich, DRA, 21.3.1899, Dr. rer. pol. Direktor der Zahnfabrik RAMCO A.G. in Schaan FL Bock, Leonore, geb. Hauschild, 24.12.1903 Meier, Marlene, in Schaan, 21.2.1914, geschieden von Dr. med. dent. Richard Meier, geb. in Hagen, Westfalen geb. Heckm	1942	Enquête de janvier à mars 1942 contre des personnes résidant au Liechtenstein et faisant des voyages en Suisse, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, sans que cela puisse avoir été démontré.	×	Aucune
10536		Galland, Britischer Konsul, Lausanne	1943-1944	Recueil de relevés d'écoute téléphonique du consul britannique à Lausanne pour une période allant de novembre 1943 à juin 1944.	✓	Intégrale
10537		Keitel, Erika, geb. 17.10.1912, Berlin	1942-1943	Enquête de février 1942 à mai 1943 concernant la venue en Suisse pour une cure, de la fille du maréchal W. Keitel, décédée à Locarno le 29 avril 1943.	×	Aucune
10538		Küng, Otto, geb. 1909, wft. in Zürich	1942	Enquête de janvier à avril 1942 contre un sympathisant nazi sur lequel des documents non sensibles ont été retrouvés lors d'une fouille. Aucune activité d'espionnage ne semble avoir été retenue contre lui.	×	Aucune
10539		Lochner, Hermann, DRA., geb. 6.8.1881, Architekt	1939-1942	Enquête de novembre 1939 à mai 1942 contre un Allemand venu en cure en Suisse, pendant laquelle il a voyagé ça et là dans le pays et a entretenu une correspondance avec l'Allemagne. Il a été reconduit à la frontière.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10540		Jeanneret, Jean Louis, Neuchâtel	1942	Enquête de janvier à juillet 1942 contre un Neuchâtelois en contact avec des personnes ayant communiqué avec des Allemands à travers la frontière franco-suisse neuchâteloise.	×	Intégrale
10541	1	Buss, Philipp & Konsorten	1940-1944	Enquête d'octobre 1940 à septembre 1944 contre le notaire Jaillet-Combe de Vallorbe et Philipp Buss de la société de pacage franco-suisse, Allemand vivant de la Kommandantur de Paris, soupçonnés d'une activité illicite au préjudice de la Suisse, mais rien n'a été démontré. Multiples allusions au SR. Les franchissements – authorisés – de la frontière à Vallorbe prennent une grande place dans cette affaire.	×	Partielle
10541	2	Buss, Philipp & Konsorten	1940-1944	Seconde partie du dossier Buss.	×	Partielle
10542		Brahm gesch. de Vogt, Helene Adelheid, des Samuel und der Adelheid Schreitmüller, geb. 30.4.1898, von Grenchen/SO, Privatière, wft. gewesen in Porto Ronco/TI	1941-1945	Enquête de juillet 1941 à 1945 consécutive à une lettre destinée à une femme vivant au Tessin, l'ayant rendue suspecte de sympathie nationale socialiste. Rien ne semble avoir été retenu contre elle.	×	Aucune
10543		Vuillomenet, Georges	1942	Enquête de février à mars 1942 contre un Neuchâtelois accusé par le *Spab* d'espionnage uniquement pour lui faire quitter, contre l'avis de son supérieur, son poste jugé sensible (ordonnance postale au Gr.2 SRSA à Neuchâtel), du fait que des soupçons de trafic pesaient sur lui.	×	Intégrale
10544		Oehler & Kons.	1942-1949	Enquête de février 1942 à 1949 contre Laurenz Oehler, un Suisse passé illégalement en Allemagne en juin 1941 pour se mettre à disposition des agents allemands avec des renseignements sur l'armée suisse. Cette affaire a fait l'objet d'un procès pour violation de secrets militaires qui a valu à L. Oehler une condamnation à la prison à vie par contumace.	×	Aucune
10545		Widmer, Arnold Arthur, geb. 12.4.11	1942	Enquête de janvier à octobre 1942 contre un Biennois soupçonné de sympathie pour l'Allemagne.	×	Aucune
10546		Nauber, Henri, Deutscher	1941-1945	Enquête de mars 1941 à 1945 concernant la *Gestapo* en pays de Gex, avec Henri Nauber dit *Bertrand*, Horazio Capri, Léon Barbier, Klaus Barbie, Gaston Lamy.	✓	Intégrale
10547		Perret-Gentil, Georges, geb. 23.3.1917	1941-1942	Enquête de décembre 1941 à juin 1942 contre un Vaudois soupçonné d'une tentative d'escroquerie et d'espionnage pour l'Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10548		Leuzinger, Werner, geb. 30.4.18, Biel. Bedat, Maurice, geb. 20.3.20, Mechaniker. Monnier, Marcel-Arthur, geb. 6.4.21, Elektriker	1942	Enquête de février à mars 1942 sur une dénonciation de M. Bedat par W. Leuzinger, dont il affirme qu'il connaît l'adresse de la *Kommandantur* à Morteau. Affaire classée. Comprend des allusions à J.-P. et P. Mäder, G. Grosclaude et C. Grandjean.	×	Intégrale
10549		Preising, Paul	1942	Enquête de février à septembre 1942 contre un technicien de la forteresse de Sargans parce qu'il a envoyé des photos de famille en Allemagne.	×	Aucune
10550		Maurer, Frieda, v. Innertkirchen, Serviertochter, Leysin	1942	Enquête de février à août 1942 contre une serveuse dénoncée par Mme Hulda Theulaz comme ayant en sa possession des documents politiques secrets allemands.	×	Aucune
10551		Merle, Jean, 61 Bd. du Pont d'Arve, Genève	1942-1945	Mini dossier avec des documents de mars 1942 et de 1945, sur un extrémiste de droite, par ailleurs condamné par le trib.div.1a.	×	Aucune
10552		Jaquier, Paul, 1908, von Démoret	1942-1947	Enquête de février 1942 à 1947 contre un Vaudois ayant travaillé pour l'AST de Paris.	✓	Intégrale
10553		Meyer, Willi, geb. 1913, wft. in Baden	1942	Enquête de février à juin 1942 contre un habitant de Baden soupçonné par son frère d'espionnage. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10554		Geffers née Stade, Victoria, div. Marck, à Lausanne, Av. Mon Repos	1942-1945	Enquête de février 1942 à 1945 contre une femme soupçonnée de sympathie allemande, voire plus, mais rien n'a pu être démontré. Elle a notamment été en liaison avec les leaders des mouvements d'extrême droite. « *Son fils est superpatriote allemand qui, lorsqu'il a été blessé, a demandé à quitter l'hôpital pour retourner au front* ». Comprend des informations sur Paul Jaquier et François Genoud.	×	Partielle
10555		Kisling, Karl, 6.8.94	1942	Enquête de janvier à novembre 1942 contre un habitant de Bienne soupçonné et convaincu de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Il sera condamné à 4 ans de prison par le trib.ter.2A le 21 septembre 1942 (le compte-rendu du procès n'a pas été versé au dossier).	×	Aucune
10556		Gysel, Elsy, geb. 1917 von Basel in Marseille	1942-1944	Enquête de février 1942 à décembre 1944 contre une Suissesse et un Marocain travaillant pour les Alliés et chargés de récupérer des plans à la Légation du Japon à Berne. Dame E. Gysel sera condamnée à 6 mois de prison avec sursis et Maurice Teboul à 2½ ans de prison par contumace pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger par le trib.ter.2B le 27 décembre 1944 à Bâle.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10557		Forster, Fridolin, 1920, & Konsorten	1942-1944	Enquête de mars 1942 à juillet 1944 contre Fridolin Forster et sa femme Mildred Forster-Heyden, ainsi que le journaliste Alexander Wölfe, qui sont soupçonnés de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne avec le vice-consul allemand W. Janke. Mais ils connaissent un Français, Jean Adamian, qui travaille pour le *lt Richard*, soit R. Micheli, du SR.	×	Partielle
10558		Dunkert, Paul, DRA	1942	Enquête de février à juillet 1942 menée contre un Allemand, P. Dunkert, et un Anglais, Oskar Moore, qui habitaient à proximité de fortifications. L'enquête n'a rien donné.	×	Aucune
10559		Henseler, Hermann, 29.1.91	1942-1945	Enquête de février 1942 à 1945 contre un agent de la *Gestapo* à Genève. Contient des renseignements intéressants pour la recherche.	×	Partielle
10560		De Loriol, Gérard	1940-1945	Enquête de septembre 1940 à 1945 contre un Genevois en liaison avec F. M. F. West à la Légation britannique à Berne, accusé de faire du trafic de devises.	✓	Intégrale
10561		Müller, Otto, geb. 17.1.1921, von Ober-Kulm, AG	1942	Enquête de mars 1942 contre un musicien soupçonné à tort d'avoir photographié des bâtiments sensibles.	×	Aucune
10562		Albrecht, James-Henri, wft. Villars s/Ollon	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945 contre Elisabeth Porchet et James Albrecht souçonnés, sur dénonciation de Roger Farquet du SR, de renseignement au profit des Allemands, mais rien n'a pu être démontré.	×	Partielle
10563	1	Wolfinger, Theobald, 1908 & Konsorten	1942-1948	Enquête de mars 1942 à 1948 contre un ressortissant du Liechtenstein ayant espionné en Suisse, notamment la forteresse de Sargans, en faveur de l'Allemagne. Allusion à Charles Maridor du Locle.	×	Partielle
10563	2	Wolfinger, Theobald, 1908, von Balzers Wildhaber, Leopold, 1911, staatenlos Nadig, Karl Alfons, 1919, von Flums Portmann, Albert Josef, 1903, v. Entlebuch Nadig, Ernst Anton, 1902, von Flums Scherzinger, Emil, 1918, von Sargans	1942-1948	Suite du dossier précédent. Comprend les jugements prononcés dans l'affaire Wolfinger, dont celui contre Wolfinger lui-même par le trib.ter.3B du 1er au 2 mars 1945 pour violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux, service de renseignement politique et militaire, qui lui a valu d'être condamné à mort. Comprend une réclamation classée secrète du gouvernement du Liechtenstein concernant un passage d'un rapport du chef de l'EMG de 1947 ; contenu de l'enveloppe en intégralité dans le dossier photos.	×	Partielle
10564		Schart, Louise Paula, 1900, Deutsche	1942-1952	Enquête de juin 1942 à 1952 contre une agente et un agent, Heinrich Roth, son compagnon, de l'AST *Amt* VIII.	×	Aucune
10565		Pidoux, Samuel, fils de Gustave et d'Aline née Ledermann, né le 12.11.1900 à Oron-la-Ville (VD), originaire de Forel-sur-Lucens (VD), manœuvre CFF, actuellement domicilié Rue du Simplon 9 à Renens (VD)	1942	Enquête de mars à juin 1942 pour un vol de documents militaires.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10566		Schüpbach, Adolf, geb. 1912	1941-1943	Enquête de février 1941 à mai 1943 contre un Biennois soupçonné d'être un agent allemand, mais rien d'illégal n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10567		Mil. Bewachung der Festungsbauren Naters	1942	Enquête d'avril à juin 1942 consécutive à un rapport alarmant, révélant de « *graves lacunes* » dans la surveillance de fortifications à Naters.	×	Aucune
10568		Kuhn, Albert, Optiker, wft. in St. Gallen Feldmann, Irma, geb. 25.3.1905, wft. in St. Gallen	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945 sous le soupçon d'espionnage en faveur de l'Allemagne. Feldmann était en contact avec un agent allemand, Berger, mais pas A. Kuhn. Comprend le jugement du trib.ter.3B du 26 février 1945 à St Gall pour désobéissance à des ordres généraux contre Irma Feldmann, condamnée à 60 jours de prison avec sursis.	×	Aucune
10569		Einbruch in eine Munitions-Baracke in Eutal Kt. Schwyz			×	Aucune
10570		Siffert, Martin, Chauff. b.d. belgischen Gesandtschaft	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945. Fribourgeois soupçonné à tort d'espionnage car détenait des cartes et des magasines militaires.	×	Aucune
10571		Tschannen, Alfred, alias Kendzia Kurt	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945. Bernois qui s'est fait passé pour un déserteur allemand pour dénoncer son amie, une Française, Germaine Perriard d'Oran, comme espionne.	×	Aucune
10572		Fischer, Karl, 96, HD, Gz.Br.5, Kaufmann, Windisch	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945, sans suite, sur un SC employé dans un EM de brigade ayant été en mesure de voler des plans.	×	Aucune
10573		Houtappel, Mathieu, Holländer Raming, Els, Holländerin Schryjer, Alice Marie, Holländerin Guhl, Hans, Thurgauer Bekk, Wilhelm, in Vaduz	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945. M. Houtappel a été signalé comme agent de la *Gestapo* chargé d'infiltrer les milieux hollandais en Suisse. Mais rien n'a pu être démontré. Il férquente les deux dames qui fréquentent les deux autres messieurs, qui sont officiers et elles aiment bien ça. Dame Schryjer est employée à la Légation des Pays-Bas à Berne.	×	Aucune
10574		Greff, Friedrich, geb. 16.11.1878	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945. Suisse, propréitaire terrien au nord de l'Allemagne. Concerne plutôt son fils Günther qui revient en Suisse en 1945 après s'être battu sur le front est avec les Allemands.	×	Aucune
10575		Grenzüberwachung & Befestigungsbauten am Col de l'Aiguillon	1942	Rapport alarmant d'avril 1942 du *Service de sécurité* concernant le manque de surveillance des fortifications du coin.	×	Aucune
10576		Stalder, Eugen, geb. 10.12.1895	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945, sur un Suisse de l'étranger d'origine saint-galloise, employé civil au service géologique du Chef du Génie de l'Armée, sympathisant nazi, qui fréquentait les légations d'Allemagne et du Japon.	×	Aucune
10577		Schmied, Ernst, geb. 3.5.1914	1942-1947	Enquête d'avril 1942 à 1947. Personnage que R. Jaquillard qualifie de déséquilibré qui écrit à l'EMA pour demander qu'on punisse le commissaire Lehner. Contient une caricature de Lehner reproduite dans le dossier photos.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10578		Gees, Andreas Rudolf, geb. 31.1.1921, von Scharans, GR. Neidinger, Leonora, DRA., wft. in Bern.	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945, contre une recrue, étudiant à l'Université de Berne, et une écolière, fille d'un secrétaire consulaire à la Légation d'Allemagne à Berne. La fille aurait fait mention dans une lettre à la recrue de l'arrestation d'espions allemands. Contient surtout le jugement du procès Fürst-Napravnik, espions au profit de l'Allemagne ayant notamment surveillé la Légation des Etats-Unis. Le jugement énumère notamment des visiteurs militaires alliés et suisses de l'attaché militaire américain, B. R. Legge. Passage important, le reste n'est pas relevant pour la recherche.	×	Partielle
10579		Die Rede des Bundesrat von Steiger betr. Wachdienst für die innere Sicherheit	1942	Contient des coupures de journaux d'avril 1942 relatives au discours de von Steiger.	×	Intégrale
10580		von Pfyffer, L.	1941-1945	Enquête de fin 1941 à 1945 contre un colonel divisionnaire à la retraite. L'homme serait connu comme « *le Colonel* » par les milieux allemands de Suisse – confirmé par l'indicatrice *Erna*. Grand voyageur. Rien ne permet cependant de penser qu'il a trahi son pays.	×	Aucune
10581		Festungsgebiet Sargans	1942	Enquête de 1942 contre Hans Galluser, soupçonné d'être à l'origine d'une fuite de plans des fortifications de Sargans qui seraient en possession du service de renseignement allemand.	×	Aucune
10582		Ruegg, Lt. John, geb. 13.9.08	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945 pour violation du secrets militaires. Il est condamné, mais l'activité de renseignement est écartée. Il a pris en photo son bunker et a parlé dans une lettre de ses activités à l'armée à ses proches.	×	Aucune
10583		Gruner Ingenieurbureau	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945, contre un ingénieur bâlois, Dr H. E. Gruner, ayant établi des statistiques sur les capacités en eau de la Suisse pour de nouvelles forces motrices, commandées par Berlin. N'aurait pas relevé d'un service de renseignement prohibé.	×	Intégrale
10584		Vogt, Richard, des Ludwig und der Frieda Heck, DRA, geb. 22.9.1900 in Pforzheim, DRA, wft. in Locarno, Villa Fiorita, Kaufmann.	1942-1945	Enquête de janvier 1942 à 1945 contre un cadre allemand dans le domaine horloger suisse.	×	Aucune
10585		Charpillod, Yvette, geb- 1920	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945 contre une SCF, qui fut exclue de l'armée à la suite de cette enquête, qui prétendait appartenir au SR et connaître personnellement R. Masson. Considérée comme fille de mœurs légères et fabulatrice.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10586		Nussbaumer, Karl Josef, des Christian und der Adelheid Strickler, geb. 28.7.1914 von Oberaegeri/ZG, ledig früher wft. bei den Eltern in Oberaegeri/ZG seit 1939 in Deutschland wegen Spionage inhaftiert.	1942	Documents concernant le Suisse Karl Nussbaumer détenu en Allemagne pour espionnage. Renseignements également sur Alexander Weber.	×	Intégrale
10587		Schmidt Bachmann Hamburger Firma	1942-1945	Enquête d'avril 1942 à 1945 contre une entreprise de textile allemande, Schmid-Bachmann de Hambourg, ayant une succursale en Suisse, dont les propriétaires viennent en Suisse.	×	Aucune
10588		Uebung des 1. Armeekorps in Montreux	1942	Enquête menée en avril 1942 dans les hôtels de Montreux pour y découvrir d'éventuels espions venus observer l'exercice. Comporte des listes de noms des hôtes et des employés des hôtels. On y apprend la présence à Montreux d'Yvette Charpillod (voir E27/10585) et Georges Marchand. Beaucoup de ressortissants des pays alliés, mais âgés et rentiers.	×	Partielle
10589		Comito F.	1942-1945	Enquête menée d'avril 1942 à 1945 contre Filiberto Comito, homme d'affaire milanais, habitant à Lugano. Lié à l'officier du SR G. Bustelli et au consul anglais Anastasi. A joué un rôle dans l'affaire d'espionnage liée à Samuel Friedmann, réfugié belge, qui rencontrait le général F. M. F. West.	×	Aucune
10590		Good, Hilda Sofia. geb. 09	1942-1945	Enquête menée d'avril 1942 à 1945 contre une barmaid suisse, ancienne SCF, travaillant pour la *Gestapo*, soit pour le Liechtensteinois Eugen Büchel. Mentionnés également les agents Otto Linsig et Toni Schrattenecker. Etait chargée de la surveillance des agents anglais.	×	Aucune
10591		Wintergest, Deutscher Konsul Petter, Gaton, Ste. Croix	1939-1948	Enquête menée de 1939 à 1948. Petter aurait notamment envisagé de traverser la frontière pour s'engager dans l'armée allemande. Il est surtout un des amants de Bluette Riskin née Ducommun – femme du pharmacien homosexuel de Ste Croix – et Denyse Marquet alias *Burkhardt*, elle-même amante d'officiers du SR et du *Spab* (Albert Bornand, Plts Lapp, Geyer, Müller d'Yverdon) et soupçonnée.	×	Aucune
10592		Keller, Paul Arthur, geb. 27.5.1919, von Bachs, ZH	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre un extrémiste de droite ayant passé illégalement en Allemagne.	×	Aucune
10593		Ueberwachung von Kursen und Uebungen			×	Aucune
10594		Woerner, Edith, geb. 3.5.15	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre une femme « *de moeurs légères* », qui finit par partir en Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10595		Doppelmayer, Emil, Deutscher, geb. 9.11.1889, wft. in Wolfurt bei Bregenz	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre un fabriquant allemand qui venait fréquemment en Suisse. Ces voyages ne semblant pas nécessaires à son travail et des soupçons d'espionnage pesant sur lui, il n'a plus obtenu d'autorisation de voyager en Suisse.	×	Aucune
10596		Fischer, Rudolf, geb. 1920, Art.Beob.Kp.4, wft. in Genf.	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre un mécanicien soleurois d'Hispano-Suiza à Genève, sympathisant allemand, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Aucune
10597		De Meuron, Jean, geb. 1904, Ingenieur, wft. in Pully	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 sur la base de soupçons d'espionnage en faveur de la Grande-Bretagne, mais rien n'a été trouvé.	×	Aucune
10598		Schlageter, Fridolin, Chef de la Gestapo du Jura français	1942-1943	Enquête de mai 1942 à juillet 1943 contre F. Schlageter, considéré comme chef de la *Gestapo* du Jura et comme extrêmement actif dans l'espionnage contre la Suisse. Il est également question dans ce dossier de l'arrestation de Francis Dumont attribuée à une dénonciation d'Hugo Fabbri.	✓	Intégrale
10599		Schöb, Alfred Clemens, geb. 19.7.1924, von Gams/SG	1942-1943	Enquête contre un Biennois engagé dans la SS, mais que s'est fait arrêté par les Allemands à la frontière pour espionnage au profit de la Grande-Bretagne.	✓	Intégrale
10600		Giubellini, Luigi, v. Monvalle, Prov. Varese/Ital. geb. 4.8.24 in St.Gallen, Dekorateur	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre un Italien qui serait passé illégalement d'Allemagne, où il s'est engagé dans la SS, en Suisse.	×	Aucune
10601		Blöchlinger, Max Enoch. geb. 1913	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre d'un Suisse, employé dans un arsenal, sympathisant nazi, qui est passé illégalement en Allemagne.	×	Aucune
10602		Tuchschmid, Emil, geb. 24.11.00, Sägereiarbeiter, wft. in Egnach	1942-1945	Enquête menée de mai 1942 à 1945 contre E. Tuchschmid et Robert Freund. Tuchschmid a été arrêté pour espionnage.	×	Aucune
10603		Meier, Rudolf, geb. 17.6.1908, von Kilchberg, wft. gewesen in Zürich	1942-1945	Enquête menée de fin mai 1942 à 1945 contre un sympathisant nazi, ayant été arrêté en 1938 pour service de renseignement prohibé, qui était courier dans la région de la forteresse de Sargans. En a été écarté. S'est rendu coupable ensuite d'un passage illégal de la frontière en 1943.	×	Aucune
10604		Majer, Eberhard, Dr.jur. deutsches Konsulat in Basel, Daermann, Alfred, 1909, deutsches Konsulat in Basel.	1940-1943	Enquête menée contre divers officiels allemands en Suisse et autres pour espionnage en faveur de l'Allemagne. Comprend le compte-rendu du procès de Gottlob Strasser, Allemand, hôtelier à Davos, condamné pour espionnage. Allusions à Oliver Duncan, Anglais banni de la nationalité et désormais Liechtensteinois, fils de l'ancien consul anglais à Zurich. Allusions à un nommé Jeantet, ancien attaché à l'Ambassade de France à Berne et ancien du *2e Bureau*. Non relevant pour la recherche.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10605		Hürner, Ernst Emil, des Mortiz Eugen August und der Elisabeth geb. Stähli, geb. 15.5.1900 in Thun, von Thun/BE, Elektromechaniker, Konstrukteur, wohnhaft Frankfurt a.M.-West, Schlossstrasse 67	1942-1945	Dossier confu, recroupant des documents d'avril 1942 à 1945, contenant divers renseignements sur des agents suisses en faveur de l'Allemagne, notamment les Biennois (Karl-Alfred Kislig, Karl- Friedrich Grasnick, Heinz-Robert Marti, Ernest Schneider, Hans-Werner Gasser). Tout semble lié au *Panoramaheim* de Stuttgart où officie un officier de la *Gestapo*, l'*Obersturmführer Dr Hutter*, qui serait en fait un plt de l'armée suisse nommé Nerville. Allusion à l'organisation Leonhard, dont E. Hürner aurait fait partie.	×	Aucune
10606		Meier-Jehle, geb. 5.6.93 +	1945	Contient le jugement de mars 1945 pour trahison au profit de l'Allemagne (agent allemand Raimund Brunner) d'Erwin Aenishänslin (BL), qui était un collègue de travail de Meier. Soupçonné de complicité, Emil Meier-Jehle s'est suicidé le 13 mai 1942.	×	Aucune
10607		Lützenkirchen, Walter, DRA, 7.9.98	1942-1944	Dossier allant de juin 1942 à 1945 contenant surtout des renseignements, dont un jugement, sur l'affaire Johann Heinrichs, espion allemand en et contre la Suisse. Copie dans le dossier photo au cas où il y aurait un lien avec H. Hendricks de l'affaire Carnet.	×	Intégrale
10608		Pidoux, Jean, 1911, von Villars	1941-1945	Enquête allant de 1941 à 1945 contre un plt pilote suisse, connu comme extrémiste de droite, passant régulièrement la frontière dans la région de Vallorbe, soupçonné de travailler pour le service de renseignement allemand, ce qui n'a pas été démontré. Comprend une allusion à deux agents du SR arrêtés à Pontarlier, Maurice Baverel et Georges Carre. Comprend des allusions au cap. G. Olivet et au SR.	✓	Intégrale
10609		Stoss, Hedwig, geb. 1924, von Eggersrieth (SG), wft. in Speicher AR. Getaz, Emil, geb. 1876, alt Pfarrer, wft. in Lignerolle VD.	1942-1945	Enquête allant de juin 1942 à 1945. Soupçonnés de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Les deux ont passé illégalement la frontière au Creu.	×	Partielle
10610		Walther, Alfred, geb. 19.6.1898, DRA, wft. in Stuttgart	1942	Comprend un jugement d'août 1942, contre l'Allemand Walther qui aurait pris des notes sur les défenses suisses lors d'un voyage d'affaire à Rheifelden, en Suisse, en novembre 1941.	×	Aucune
10611		Sieg, Ernst, 1913, & Konsorten	1942-1945	Enquête de 1942 à 1945, et plusieurs jugements, contre des espions suisses et allemands contre la Suisse en faveur de l'Allemagne, notamment : Ernst Sieg (SG), Albert Oswald (BE), Alfred Berger (ZH), Emil von Ow (D), Willy Schaum (D, secrétaire à la *Gestapo* de Singen), etc.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10612		Touchon, Roger-Auguste-Douglas, éleveur, domicilié 5, chemin de la Coudrette, La Rosiaz, Lausanne Daufeldt, Hans, ex-vice-consul d'Allemagne à Lausanne	1942-1945	Enquête de juin 1942 à 1945 concernant un Suisse d'origine brésilienne et un diplomate allemand ayant fait du service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Allusion à un colonel Black chassant les agents allemands à Lausanne.	×	Partielle
10613		Walder, Eduard, geb. 10.4.1910, von Gossau, Monteur, wft. in Zürich	1942-1945	Enquête de juin 1942 à 1945 sur un volontaire pour du service militaire, qui avait auparavant été arrêté par les Allemands à Stuttgart dans l'affaire Jakob Ketterer.	×	Aucune
10614		Sprengstoffund am 9.6.1942 am Illseewerk	1941-1942	Enquête de 1941 à 1942 concernant la découverte d'explosifs en Valais.	×	Partielle
10615		Pfister, Ernst Hans, geb. 9.5.1896	1942-1944	Documents de 1942 à 1944, dont le jugement de mars 1944, concernant un major de l'armée suisse convaincu de violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, soit au profit des agents Elsa Schmehlik et Arthur Egon Hindenach, alias *Schalker*. Condamné à mort.	×	Aucune
10616		Petter, Arnold, geb. 18.12.02 in Aigle, représentant de Commerce, dom. La Chapelle à Aigle	1942-1945	Enquête allant de 1942 à 1945 contre un sympathisant nazi (lié à Albert Bonhôte), soupçonné notamment de travaillé pour la *Gestapo* en France sous le pseudo de Pierre de Martel. Il aurait été reconnu par un agent français du SR nommé Jean Mehl.	✓	Partielle
10617		Boss, Georges, wft. i/Corcelles bei Neuenburg	1942-1945	Enquête de mai 1942 à 1945 contre un plt soupçonné d'intelligence avec l'Allemagne, mais rien n'a pu être démontré. Le dossier contient également des rapports sur le lt col Paul Strahm qui se révèle être le « *Colonel* » cité par *Erna*.	×	Partielle
10618		Pfeifer, Rita geb. Schuler, des Karl, geb. am 20.10.1906, DRA, wohnhaft in Kreuzlingen, Bodanstr. 27, Ehefrau des Richard Pfeifer	1942-1945	Enquête de juin 1942 à 1945 concernant la femme d'un Allemand, fille d'un maj suisse, soupçonnée d'espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10619		Meier, J.	1942-1945	Enquête de juin 1942 à 1945 contre Jakob Meier, Alois Wipfli, tous deux Suisses, habitant Stuttgart et condamnés à mort, Max Roth, Heinrich Meier et Friedrich Strenkert pour violation de secrets militaires et service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Contient notamment une liste de 79 personnes soupçonnées d'espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Aucune
10620		Geisser, Hermann, DRA, geb. 16.7.1903	1944	Contient le jugement du 10 août 1944 de Manfred Hartmann et Hermann Geisser, deux Allemands condamnés pour service de renseignement militaire prohibé.	×	Aucune
10621		Carnet, Alfred, 1921, Franzose	1942-1946	Enquête d'août 1942 à 1946 contre un agent du SR accusé d'avoir dénoncé ses camarades aux Allemands.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10622		Wm. Reischer, Fritz, des Alois Fritz und der Rosa Brägger, von Zuzwil St.G., geb. 30.9.1910 in Zürich, Ehem. der Frieda Scherrer, Chauffeur-Automech., wft. Zürich, Josefstrasse 48	1942	Enquête menée en juin 1942 dans le cadre d'une candidature pour un poste de gardien. Reischer, chauffeur, semble ne pas avoir été considéré comme personne de confiance parce qu'il avait reçu plusieurs contraventions et devant de l'argent, notamment aux impôts.	×	Aucune
10623		Loriol, Alice-Marie-Célina, geb. 21.9.02 in Porrentruy, von Charmoille BE, wft. Porrentruy, Rue du Marché	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945 contre une passeuse suisse au service des Allemands. Allusions à Aimé Surdez et à Frédéric Curie, agent du SR travaillant pour les Allemands.	✓	Intégrale
10624		Mackay, Roddy, geb. 7.4.16 Dunkerley, Ernest, geb. 4.10.19	1942	Enquête menée de juillet à septembre 1942 contre deux internés anglais qui se sont faits remarqués en Valais, se disant employés par la Légation britannique et posant plein de questions.	×	Aucune
10625		Bortlik, Fabiano, DRA, geb. 2.6.1890	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945 contre un religieux allemand, alias *Père Benedetto*, ancien fonctionnaire de police. Rien n'a été trouvé contre lui.	×	Aucune
10626		Dauffelt, Hans, Vize-Konsul in Lausanne, DRA., geb. 20.1.08	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945, dans laquelle on retrouve notamment Roger Touchon. Contient un rapport sur le corps diplomatique allemand en Suisse.	×	Intégrale
10627		Nyffenegger, Paul, geb. 9.2.1903 von Basel	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945 contre un plt accusé de violation de secrets militaires. L'officier, n'ayant pas pu finir son travail en service, a pris du travail à la maison, y compris des documents sensibles, que certaines personnes de son entourage ont consultés. Le dossier comprend son jugement du 27 mars 1945, au terme duquel il a été condamné à 4 mois de prison.	×	Aucune
10628		Rakelmann, Hugo, geb. 5.12.06 D wft. Genf, rue des Moulins-Raichlen 6	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945, classée sans suite, contre un ressortissant allemand de Genève, chef local du *Deutsches Arbeitsfront*, soupçonné de service de renseignement prohibé.	×	Aucune
10629		Salm, Lina, geb. 25.3.1900, von Veltheim/TG	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945 contre une femme accusée de violation de secrets militaires et de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Le dossier comprend son jugement du 29 novembre au 3 décembre 1943, au terme duquel elle a été condamnée à 3 ans de prison.	×	Aucune
10630		Friziani, Amedeo, 1884, Coiffeur, Italien, domicilié à Sierre Valmaggia, Francesco, 1896, domicilié sous/Géronde, chef du F.S. de Sierre	1942-1945	Enquête menée de juillet 1942 à 1945 contre un coiffeur italien de Sierre chargé d'écouter les conversation dans son salon et de transmettre le nom des gens qui diraient quelque chose contre l'Italie au consulat de ce pays à Sion.	×	Aucune
10631		Eggen, Hans Wilhelm, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 5.6.1912, Kaufmann, wft. in Berlin.	1942-1945	Documents du *Spab* de juillet 1942 à 1945 concernant ce personnage lié à la ligne Masson-Schellenberg.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10632		Oser, Joseph Alphonse Auguste, né 23.5.1920, de Buix (JB) Oser, Amédée, né 3.7.1908	1939-1945	Enquête menée de septembre 1939 à 1945 contre un ressortissant allemand naturalisé suisse, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, sans suites.	×	Aucune
10633		Bossert, Alfred, geb. 1919, von Willisau/Land, Korp. des Flab.Det.56, wft. in Zürich	1942-1945	Enquête menée d'août 1942 à 1945 contre un cpl soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne, apparemment sans suites.	×	Aucune
10634		Joehl, Marie, von Amden SG, geb. am 11.12.03, Barmaid im Hotel Central in Andermatt. Iwanowsky, Hotel Euler in Basel	1942-1945	Enquête menée d'août 1942 à 1945 contre Emil Iwanowsky et *Mary* Joehl du fait de relation avec des milieux industriels, notamment un directeur d'usine d'armement suisse, apparemment sans suites.	×	Aucune
10635	1	Quaderer, Alfred	1942-1944	Très importante affaire de trahison, c'est-à-dire d'espionnage en faveur de l'Allemagne, allant de fin 1942 à 1944. 21 personnes ont été arrêtées, dont 3 condamnées à mort, soit Alfred Quaderer (FL), Kurt Roos (LU) et Willy Kranz (FL), 3 réclusions à perpétuité, soit Pietro Rossi (I), Joseph Vogt (FL) et Willy Weh (FL), 2 réclusions à vie, soit Willi Hürlimann (ZG) et Georg Ursprung (BS). Cet important dossier comprend notamment un intéressant rapport de R. Jaquillard qui révèle entre autres l'importance du Liechtenstein pour l'espionnage allemand en Suisse.	×	Partielle
10635	2	- Bachmann-Kranz (Eheleute) - Batliner, Felix - Fischer, Louise - Gulla, Anna - Jehle, Gottfried - Klinke, Walter - Klinke, Werner - Kranz, Willy - Schneider, Peter - Steimer, [Margaretha, née] Sommavilla - Vogt, Joseph - Wachter, Johann - Wanger, Karl	1942-1944	Suite de l'affaire Quaderer et consorts. Contient notamment les jugements des nombreux accusés, apparemment jugés séparément.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10636	1	Cuenat, Henri, 1901, von Coeuve	1942-1946	Grosse enquête menée de fin 1942 à 1946 contre des agents allemands, suisses et français travaillant pour les Allemands dans la région de l'Arc jurassien. Sont visés en particulier Werner Bolliger (D), alias *Berger*, Bernard Martinoli (I) et Henri Cuenat (BE/JU). Allusions nombreuses au couple Roland (BE) et Raymonde Miserey (F), à Paul Jaquier (VD), Alfred Carnet (F), Vincent Fontana (VD), Henri Chappuis (BE), le jugement de Hans Walther (BE) etc.	✓	Intégrale
10636	2	Cuenat, Henri, 1901, von Coeuve	1942-1946	Suite de l'affaire.	✓	Intégrale
10636	3	Cuenat, Henri, 1901, von Coeuve	1942-1946	Suite de l'affaire.	✓	Intégrale
10637		Diehl, Karl, DRA, geb. 4.5.1907, dipl. Ing., wft. i/Nürnberg O, Ernst v. Rath Allee 26	1943-1946	Enquête de 1943 à 1946 contre un ressortissant allemand pour espionnage. Rien n'a été démontré. Concerne notamment le commerçant danois Peter Gleerup (pas inquiété) et l'agent allemand Matthias Eisele (condamné).	×	Aucune
10638		Geissmann, Erwin	1942-1945	Enquête de 1942 à 1945 contre un réseau d'espions en faveur de l'Allemagne en Suisse. Concerne Erwin Geissmann (condamné à 20 ans de prison), Ernst Eberhardt (2 ans de prison), Arthur Laupper (4 mois de prison), Franz Grunder (4 ans de prison), Walburga Michler (1 an de prison), Albert Rüegg (1 an de prison), Hans Senn (4 ans de prison), Emma Weisskopf (8 mois de prison), Maria Medam (20 mois de prison), Johann Reinhard (5 ans de prison), Adeline Reinhard (3 ans de prison), Albert Tröndle (6 mois de prison).	×	Aucune
10639		Nusser, Karl, DRA, geb. 1908, Garagier in Koblenz	1942-1945	Enquête de 1942 à 1945 contre un Allemand qui venait en Suisse. Sans suite.	×	Aucune
10640		Ryser, Arnold, geb. 1922, wft. in Oberhofen	1942	Enquête de 1942 contre une recrue ayant fait des croquis d'ouvrages d'artillerie.	×	Aucune
10641		Lange, Helmuth Bergada, Ramon	1942-1947	Enquête de 1942 à 1947 concernant un réseau d'espionnage en faveur de l'Allemagne. Concerne notamment H. Lange, en rapport avec le gestapiste Friedrich Strenkert de Stuttgart, instituteur à Zurich, qui s'est suicidé pour ne pas être condamné à mort. Mais aussi Ramon Bergada, commerçant espagnol à Kreuzlingen ; Julius Bächli (AG) ; Karl Geissler (ZH) ; Huldreich Germann (ZH).	×	Aucune
10642		Angebl. Sabotageakt bei der Schw.Mot.Kan.Abt.10	1942	Enquête de septembre 1942.	×	Aucune
10643		Duperier, Eugène, avocat, Corraterie 13, Genève	1942	Enquête de septembre 1942 contre un avocat qu'on a soupçonné d'avoir été envoyé par la Légation d'Allemagne pour défendre Fernand Ischy, assassin d'Arthur Bloch (Payerne).	×	Aucune
10644		Vogt, Georg, geb. 21.1.07, Maurer von Balzers	1942-1945	Enquête de septembre 1942 à 1945 contre un Liechtensteinois reconnu coupable d'espionnage.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10645		Bauermeister, Frieda Charlotte, geb. Kähler, DRA., geb. 2.12.1893 in Berlin, Geschäftsführerin, wohnhaft in Berlin, Friedenau-Stierstr. 10. Wegner, Hans, Richard, Georg, DRA., geb. den 13.2.1899, verh. mit Erna geb. Keil, techn. Kaufmann, wohnhaft in Berl	1942-1945	Enquête de septembre 1942 à 1945 contre des commerciaux allemands, visiblement sans suite. Il est également question dans ce dossier de Max Seiler, Lony Dick et d'une famille Douard de Perry chez qui Seiler séjournait lorsqu'il venait en Suisse.	×	Aucune
10646		Hoffmann, Kurt, DRA., geb. 1910, Zollinsp., Weil a/Rhein Krackhardt, Egmond, geb. 10.5.09 in Karlruhe [sic], Apoth.-Assistent Chrischona-Apoth. Riehen, wft. Kirchstr. 1 in Riehen.	1941	Enquête de mars 1941. Les documents s'interrogent sur la possibilité qu'il s'agisse du Hoffmann de Morteau, qui est donc ici décrit.	×	Intégrale
10647		Barth, Edouard, né en 1892, bijoutier, Bahnhofstr. 94 Zürich, domicile Lavaterstr. 87 Zürich	1942	Enquête de septembre 1942 contre un Suisse ayant été vu aux Brenets en compagnie d'un contrôleur allemand chez Dixi en train de regarder avec des jumelles de l'autre côté de la frontière. Rien n'a été démontré.	×	Intégrale
10648		Roth, Hans, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 18.5.1910 in Schaffhausen, Gipser, des Adolf und der Franziska Fischer, wft. in Schaffhausen, Steinbruchgässchen 15 und Roth, Jeanne, geb. Dauwalter, geb. 26.7.1908, von Beatenberg BE, des Pierre und der Jeann	1942-1943	Enquête de septembre 1942 à décembre 1943 pour espionnage au profit de l'Allemagne. Contient le jugement du 14 décembre 1943 du trib.ter.2A à Baden contre les Roth, Max Göppert (D, SH), Albert Schmid (SO), Josef Steffen (LU), tous condamnés pour violation de secrets militaires (sauf J. Steffen), service de renseignement politique prohibé (Hans Roth), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (Hans Roth), désobéissance à des ordres généraux (J. Steffen). M. Göppert, alias *Burth*, aurait été engagé par un *Wittum*, alias *Beranger*, alias *Furrer*, chef de l'AST de Constance. Il est également question de Marie Dobler, Jakob Schnewlin, Anna Nerl, Ernst Schädler, Karl Gabelmann, Antonia Burth, Erhard Gunzinger et sa femme. J. Steffen a enquêté pour découvrir d'éventuels agents alliés au Gothard. Hans Roth est décédé le 17 décembre 1944. Contient également le jugement d'Ernst Schädler et Emil Tuchschmid par le trib.ter.3A du 17 décembre 1943 pour violation de secrets militaires.	×	Partielle
10649		Hablützel, Max Adolf, geb. 16.3.96 in Feuerthalen, von Marthalen, wft. in Hüswil LU, Rest. Engel	1939-1945	Enquête d'octobre 1939 à 1945 pour violations de secrets militaires. Dénoncé à l'Auditeur en Chef de l'Armée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10650		Nebel, Otto Wilhelm, geb. 25.12.92, DRA, wft. in Bern	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 contre un réfugié allemand, artiste-peintre et écrivain, ayant circulé dans une zone interdite dans le canton de Fribourg. Condamné à 3 jours d'arrêt de rigueur. Liaison avec un service de renseignement allemand écartée.	×	Aucune
10651		Marschall, Rudolf, von Neuenegg, geb. 17.8.1920, wft. in Münster Favrod, Frédéric, geb. 9.11.1910, von Château d'Oex, wft. in Biel	1942-1948	Enquête d'octobre 1942 à 1948 contre R. Marschall qui a fouillé les poubelles d'officiers suisses pour y trouver des renseignements et contre F. Favrod qui a été condamné le 5 novembre 1942 pour service de renseignement prohibé.	×	Aucune
10652		"Barbara"	1942-1945	Archives de la Ligne Barba. *Barbara* est une taupe, probablement au consulat allemand à Lugano, qui renseigne le *Spab* en transmettant des copies de correspondances diplomatiques (parfois même des originaux). Le premier rapport date du 11 août 1942, mais un code de chiffrage date du 6. Les rapports sont en principe numérotés « *Barba* xx ». Le dernier rapport semble être le n° 323 du 9 avril 1945. Il y a cependant dans le dossier des documents allant jusqu'à juin 1945.	×	Partielle
10653		Zumbrunnen, Kurt, des Johann und der Elfriede geb. Wenzel, geb. den 16.3.1913 in Kl. Montau (Westpreussen), von Aeschi bei Spiez, ledig, Molkereifachmann, wft gew. in Nürnberg und Danzig-Kalthof, Dammstrasse 23	1942-1945	Enquête de septembre 1942 à 1945 contre une recrue de la DCA d'origine allemande soupçonnée de faire de l'espionnage au profit de l'Allemagne. Enquête sans suite, car K. Zumbrunnen est reparti en Allemagne.	×	Aucune
10654		Rey, Georges, caissier, dom. à Territet, Roche Brune, né, 1911 Rey-Zimmer, Erna-Marie, épouse du précédent, d'orig. allemande	1942	Enquête d'octobre à novembre 1942 contre un héliograveur affecté aux croquis du génie br.fr.10, qui manifestait des sympathies nazies.	×	Aucune
10655		Emch, Willy Gottfried, geb. 7.11.14	1942	Enquête d'octobre 1942 concernant un niedwaldien qui est allé au *Panoramaheim* de Stuttgart. Sans suite.	×	Aucune
10656		Beck, Hans	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 contre un écrivain suisse habitant chez ses parents à Interlaken. Aurait collecté des renseignements pendant son service miltiaire. A été arrêté, mais rien n'a pu être retenu contre lui.	×	Aucune
10657		Müller, Maurus, geb. 28.1.1912	1942-1943	Enquête d'août 1942 à août 1943 contre un habitant de Kaiserstuhl (AG) arrêté pour passages clandestins de la frontière. N'a pas été jugé.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10658		Perrenoud, Léon, né 1915, de Le Locle, électricien Ferrari, né 8.8.15, employer de poste, Hauterive/NE, Rouge Terre 33, mari de Marceline Eva Perrenoud	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 concernant la disparition de cartes des angles morts et des positions de batterie du Gr.art.camp.5. Cartes jamais retrouvées. Enquête sans résultat.	×	Aucune
10659		Fischer, Georges, geb. 26.9.1910, von Meisterschwanden/AG Deriaz, Félix Louis, geb. 7.5.1918, von Baulmes/VD	1942-1943	Enquête d'octobre 1942 à novembre 1943 une affaire d'espionnage des fortifications jurassiennes au profit de l'Allemagne, dans laquelle rentre en ligne de compte le SR.	✓	Intégrale
10660		Stiefenhofer, Rosa, geb. 14.6.16	1942-1944	Enquête d'octobre 1942 à mars 1944 pour violation de secrets militaires pour des indiscrétions dans des lettres qu'elle a reçue et qu'elle transmettait à un agent allemand Fritz Strenkert de l'AST de Stuttgart (jugement du trib.div.8 des 28 et 29 septembre 1942, reconnue coupable). Concerne également Hans von Dach et le douanier Gaston Trémolat.	×	Aucune
10661		Arnet, Otto, geb. 29.10.07, von Ettiswil, Kanzlist, verh. mit Eugenia Grässle, wft. Zürich 6, Laurenzgasse 3	1942-1943	Enquête de septembre 1942 à juillet 1943 contre une personne occupant un poste à l'armée et ayant des fréquentations sympathisantes nazi.	×	Aucune
10662		Oechslin, Edgar, von Schaffhausen, geb. 6.2.1921 in Luzern z.Zt. in Luzern	1942	Enquête d'octobre à décembre 1942 contre un volontaire dans un EM de compagnie des troupes aériennes et de DCA ayant volé des biens et violé des secrets militaires. Condamné.	×	Aucune
10663		Pfister, Bernard, geb. 1901, Neuenburger, wft. in Morez Wasem, Gottfried, geb. 4.2.1907, in Paris, Tapissier, wft. in Morez Wasem, Walter, geb. 1.5.05, wft. in Morez	1942-1944	Enquête de septembre 1942 à janvier 1944 pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne.	✓	Intégrale
10664		Kühne, Hans, geb. 28.9.15, von Stein AG, wft. Lägernstr. 8, Baden, mil.Eint. Four. Sap.Kp.II/4 Plössner, Erna, geb. 2.11.19, DRA, wft. in Kiens.	1942-1943	Enquête d'octobre 1942 à octobre 1943. Aucune activité d'espionnage n'a été retenue contre E. Plössner, ni contre H. Kühne qui n'était pour rien dans l'affaire (il s'agissait en fait d'un lt Hess).	×	Aucune
10665		Süssmeier, Max, geb. 5.11.1920, wft. in Basel	1942-1945	Enquête de novembre 1942 à 1945 pour des soupçons d'espionnage. Dénoncé au ministère balois.	×	Aucune
10666		Holzach, Paul, des Paul und der Martha geb. Zoll, geb. 1.1.1905, Hptm. Qm. im Armeestab	1942-1945	Enquête de novembre 1942 à 1945 sur l'officier impliqué dans la ligne Masson-Schellenberg	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10667		Zumstein, Oskar, geb. 1.5.18, von Brienzwiler BE, Magaziner, mil.Eintlg. Kpl. Geb.Füs.Kp.I/43	1942-1943	Enquête d'août 1942 à décembre 1943, avec jugement du trib.ter.2B du 10 décembre 1943 à Lucerne, pour service de renseignement prohibé, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10668		Reimann, Otto, von Wald ZH, geb. 3.10.1906 in Kreuzlingen, Ehem. der Emilie Senn, Radio-Techniker, wft. i/Kreuzlingen, Hauptstrasse 64	1942	Enquête de novembre à décembre 1942 contre un technicien radio qui avait chez lui un poste émetteur secret approuvé par l'armée, mais qui avait été dénoncé par une tierce personne.	×	Aucune
10669		Berne, Paul, stud. med. wft. in Paris	1942-1944	Enquête de novembre 1942 à décembre 1944 contre un personnage passant souvent clandestinement la frontière, qui s'est évéré être un agent du SR.	✓	Intégrale
10670		Carrara, Raffaelo, geb. 11.7.23, wft. in Ennetbühls bei Glarus	1942	Enquête de novembre à décembre 1942 contre un ressortissant italien qui connaissait tous les bunkers.	×	Aucune
10671		Fankhauser, Max, geb. 13.7.1919, von Sumiswald BE, Gärtner, wft. in Holderbank AG	1942-1945	Enquête de novembre 1942 à 1945 contre un personnage ayant effectué du service militaire dans l'Administration du matériel de guerre (KMV).	×	Aucune
10672		Häner, Adolf, geb. 1917, Kpl. wft. in Basel	1942	Enquête de décembre 1942 contre un caporal ayant fait des esquisses de défenses anti-char.	×	Aucune
10673		Farquet, R.	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à 1945 contre un agent du SR, lié au PR de Genève.	✓	Intégrale
10674		Balissat, Louis-Robert, geb. 18.8.1900, wft. Pully	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à 1945 contre un personnage se faisant remarquer pour ses fréquents déplacements dans la région de Sierre-Montana.	×	Intégrale
10675		Bammert, Elsa, geb. Stern, geb. 30.8.01	1942-1945	Enquête de novembre 1942 à 1945 contre une Allemande en relation avec F. Strenkert. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10676		Brauchli, Ernst, geb. 26.3.05, von Weerswilen TG, wft. Landschlacht bei Kreuzlingen	1942-1944	Enquête de décembre 1942 à décembre 1944 un Suisse soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne. Affaire transmise à la justice.	×	Aucune
10677		Vermisste Befehle		Dossier contenant les annonces de disparition d'ordres secrets et de documents militaires.	×	Partielle
10678		Allemand, Fernand, née le 24.5.18, orig. d'Evilard BE, dom. Rue de l'Arquebuse 8, Genève	1942	Enquête de décembre 1942 contre un Suisse condamné pour passage clandestin de la frontière.	×	Intégrale
10679		Covre, Angelo, geb. 3.6.1912, von Bugnera (Italien), Maurer, wft. gewesen Lausanne, Avenue de Tivoli 42 bis	1942	Enquête de décembre 1942 contre un maçon italien employé dans un chantier intéressant la défense nationale. Expulsé de Suisse.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10680		Decknamenverzeichnis	1942-1944	Enquête de novembre 1942 à novembre 1944 sur la disparition de la *Decknamenverzeichnis der Gruppe Nord*, soit la liste des noms de code du Groupe Nord.	×	Aucune
10681		Raval, Gaston, wft. Mühlefeldallee 22 Biel	1942	Enquête de novembre à décembre 1942 concernant un supposé sympathisant nazi suspecté de posséder un émetteur radio. Sans suite.	×	Aucune
10682		Gloor, Ernst, geb. 1918, von Leutwyl AG, Vermessungstechniker	1942-1943	Enquête de décembre 1942 à juin 1943 contre un fonctionnaire du bureau d'achat des terrains de l'armée. Licencié.	×	Aucune
10683		Müller, Julius, Reisender, geb. 1916, wft. Bonfol	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à 1945 contre un voyageur de commerce accusé d'avoir livré des informations à un soi-disant agent étranger, Marc Meyer, contre de l'argent au Lion d'Or à Delémont lors d'un souper. Dénoncés à la justice militaire.	×	Aucune
10684		Schopferer, Erhard, und Konsorten	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à juillet 1945 pour espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Aucune
10685		Swida, Stanislas, geb. 1911, Pole, Lt. der RAF	1942-1943	Enquête de décembre 1942 à avril 1943 contre un aviateur polonais abattu au dessus de la Belgique, ayant traversé la France pour se réfugier en Suisse.	×	Aucune
10686		Rombach, Hermann Johann, geb. 10.7.13, DRA. Freiburg i/Br., Deserteur, Internierter	1942-1943	Enquête de septembre 1942 à janvier 1943 contre un déserteur allemand, recruté par la NS1, soupçonné d'espionnage, mais rien n'a été démontré.	×	Aucune
10687		Cunot, Aurèle-Léon, né le 6.10.06 à Narbief (Doubs), de Besançon (France), boucher	1941-1944	Enquête de novembre 1941 à juillet 1944 contre Aurèle Cuenot, agent du SR, lié à l'affaire Carnet.	✓	Intégrale
10688		Köchli, Anton, geb. 16.1.1920, Schmied, ledig, wft. Zürich, Wolfbachstr. 15, mil. Eintlg. : Mitr.Kp.IV/43	1942	Enquête de décembre 1942 contre un garde-frontière ayant discuté avec deux Allemands à la frontière de Genève et leur ayant communiqué le système de reconnaissance des grades suisses.	×	Aucune
10689	1	Winkler Leopold, 1920, von Melitta	1943-1948	Enquête de janvier 1943 à 1948 contre Leopold Winkler, alias *Leogon* ou *Egon*, qui aurait été membre de l'AST d'Angers, détaché à l'AST de Paris. Volumineux dossier concernant l'affaire Winkler (1943).	×	Partielle
10689	2	Winkler, Leopold, 1920, von Melitta	1943-1948	Suite du dossier précédent. L. Winkler aurait été en contact avec l'amiral W. Canaris et Allen W. Dulles. Sont aussi concernés par cette affaire, Louis Ferrière, Karl Strakosch et Gérard de Loriol.	×	Partielle
10690		"BERTA" Deutsche Spionagestelle	1943	Enquête de janvier à février 1943 concernant des postes émetteurs allemands en Suisse.	×	Intégrale
10691		Oeschger-Bergundthal, Ernst 1914	1942-1943	Enquête de décembre 1942 à octobre 1943 concernant un frontiste soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10692	1	Windisch, Irene, 1908, Deutsche	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à 1945 concernant une Allemande, jugée psychopathe par l'Auditeur du trib.ter.3A et ayant des difficultés financières, qui écrivait des lettres à J. Göbbels, dont elle se disait Gattin, avec de l'encre sympathique, ce qui lui a valu d'être soupçonnée de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Elle semble avoir été en relation avec beaucoup de dirigeants nazis et fasciste (R. Heydrich, G. Ciano, etc.) A intéressé le SR ; elle a rencontré le col W. Müller. L'Auditeur en chef de l'Armée a jugé que son internement n'était pas nécessaire, qu'un traitement médicamenteux suffisait.	×	Partielle
10692	2	Windisch, Irene, 1908, Deutsche		Contient les photocopies de la correspondance d'Irene Windisch et plusieurs exemplaires du rapport final de l'Auditeur en chef de l'Armée.	×	Aucune
10693		Akten betr. Konfiskation von Fotoapparaten in Sachen Zürcher, Fritz, Bucher und Schütz		Concerne l'attribution au *Groupe du Lac* d'appareils de photos séquestrés dans des affaires d'espionnage (Werner Zürcher a été condamné à mort). Il y a notamment un Minox (celui d'Adolf Fritz).	×	Aucune
10694	1	Fürstentum Liechtenstein Dossier 1	1942-1948	Gros dossier s'étendant de décembre 1942 à 1948 sur ce les risques que représente le Liechtenstein au niveau de l'espionnage.	×	Partielle
10694	2	Fürstentum Liechtenstein Dossier 2	1942-1948	Suite du dossier 1.	×	Aucune
10694	3	Fürstentum Liechtenstein Dossier 3	1942-1948	Contient surtout des photocopies de documents interceptés par le *Spab*.	×	Aucune
10695		Beauverd, Lucien, geb. 20.11.10, von Chavornay VD, Vertreter, wft. Chavornay Simon, César, Henri, geb. 1914, von Mauborget VD, Reisender, wft. bei Schmidlin, Rue du Milieu 14, Yverdon	1943	Enquête de janvier à mai 1943 contre des gens prétendants détenir des explosifs. Condamnés pour escroquerie.	×	Aucune
10696		Curty, Louis Edmond, geb. 27.5.1913, von Alterswil, verh. mit Chiarina Lazzaroni, Vertreter, wohnhaft in Fribourg, Pilettes 1	1942-1943	Enquête de novembre 1942 à février 1943 contre un homme qui « *s'était rendu suspect pour avoir demandé à un enfant de Sattel (SZ), au début de novembre 1941, une carte de géographie* ». Il a été perquisitionné, 5 cartes géographiques ont été trouvées, mais rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10697		Barranco, Rosario, geb. 6.1.1900, angeblich italienischer Konsul in Nizza	1943	Enquête de février à mai 1943 contre un membre de la commission italienne d'armistice venant à Genève et qui aurait dénoncé un agent du SR en France.	✓	Intégrale
10698		Linder, Ernst, geb. 18.1.1911, von Wallenstadt, ledig, Zuschneider, Bekleidungstechniker, wft. gew. Berlin-Charlottenburg, Goethestrasse 43	1943	Enquête de janvier à février 1943 contre un Suisse travaillant en Allemagne et en rapport avec un Karl Zipf de la DAF de Constance.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10699		Meyer, Waldemar, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 1884, Direktor, wft. in Berlin	1943-1945	Enquête de février 1943 à 1945 contre le directeur des Adler-Werke à Berlin qui effectuait de nombreux voyages en Suisse.	×	Aucune
10700		Vidoni-Hämmerle, Hermina, geb. 24.12.95, Italienerin, wft. Au-Oberfahr Casagrande, Ilario, geb. 30.10.1903, Deutscher, wft. Au-Oberfahr	1938-1943	Dossier de septembre 1938 à février 1943 concernant une Italienne, considérée comme fortement nationale-socialiste, et un Italien établis en Suisse et soupçonnés d'espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Aucune
10701		Eggenberger, Johannes, von Grabs, wft. in Basel, Zollangestellter	1943	Enquête de février à avril 1943 contre un fourier basé dans la forteresse de Sargans. Rien n'a été relevé d'illégal.	×	Aucune
10702		Berger, Hans, geb. 30.11.12, von Hilterfinger BE, wft. in Bern	1943	Enquête de février 1943 contre un Suisse ayant abordé un soldat dans un bistrot et lui ayant demandé ce qu'il faisait à l'armée. Il lui a en outre dit de « *respect*[er] *les SS qui viendront bientôt* [le] *chercher* ». Il a combattu dans la *Waffen-SS*.	×	Aucune
10703		Jordi, Walter, geb. 15.9.12, von Gondiswil BE, wft. in Bad Ragaz	1943	Enquête de février à juillet 1943 contre un imprimeur de livres ayant reçu d'Allemagne de grosses sommes d'argent via un Willy Kämpfer. Rien ne semble avoir été retenu contre lui.	×	Aucune
10704		Vermisste Dokumente beim OKK	1943	Enquête de janvier à février 1943 auprès du Commissariat central des guerres pour tenter de retrouver des documents dérobés au col Elmiger. Arnold Staehlin de l'OKK a été arrêté, mais les documents n'ont pas été retrouvés.	×	Aucune
10705		Bauer, geb. Kalinowska Marya Franziska, wft. Bern, Effingerstr. 101	1943	Enquête de janvier à avril 1943 contre une lectrice d'origine polonaise du service de la censure des internés soupçonnée de communiquer des informations à la légation polonaise.	×	Partielle
10706		Turni, Franz, geb. 17.6.1900, Schriftsteller, z.Zt. in Stuttgart Burn, Sylvain Walter, geb. 19.7.1919, wft. gew. in Bern	1942-1945	Enquête d'août 1942 à 1945 contre F. Turni, accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne, et de S. Burn, accusé de passage illicite de la frontière et soupçonné de violation de secrets militaires, ayant été reçu au *Panoramaheim* à Stuttgart.	×	Aucune
10707		Brovarone, Alfred, dit Mino, fils de feu Jean et Renilde née Biasetti, né le 20.10.09 à Lausanne, orig. de Genève par naturalisation du père, célibataire, dom. à Genève, rue Caroline 9 et 11	1943-1945	Enquête de février 1943 à 1945 concernant notamment l'affaire Tamara, du nom d'une danseuse à Genève, Tamara Dini, dite *Tamara York*, ayant entre autres collaboré avec le SR (plt P. de Saugy).	✓	Intégrale
10708		Bierl, Traugott, geb. 12.5.06, DRA, Architekt, wohnhaft in Basel, Hirzenschanzbrunnen 30	1942-1944	Enquête de novembre 1942 à mai 1944 contre un Allemand jugé les 3 et 4 avril 1944 par le trib.ter.2B à Bâle pour violations de secrets militaires et service de renseignement militaire prohibé au profit de l'Allemagne. A travaillé avec Kurt Jenny.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10709		Lier, Ernst, von Hausen a.A., geb. 24.8.89, Ingenieur, wft. gewesen in Büsignen/D. Suter, Ernst, von Dörflingen SH, geb. 10.7.12, Draineur, wft. Dörflingen 23., milit. Einteilung : Sdt.Füs. Bat.I/61	1943-1945	Enquête de février 1943 à 1945 pour espionnage au profit de l'Allemagne. Contient les jugements du 13 au 30 novembre 1944 par le trib.div.9A de August Furrer (alias *Wittun*, *Beranger*, *Rieser*), Allemand, né le 28.2.1890, chef de l'AST de Constance et de Louis Wöhrle, Allemand, né le 30.6.1902, pour service de renseignement politique, économique et militaire, violations de secrets militaires.	×	Aucune
10710		Danneskiold-Samsoe, Christian Hans Frik Viggo, geb. 25.3.1915, Däne, stud. ing. Agr. wft. in Lausanne, Av. Rambert 16	1943	Enquête de janvier à juin 1943 contre un Danois ayant demandé l'autorisation d'acheter une propriété dans le canton de Vaud, qui se l'ait vu refusée car à proximité de fortifications (propriété *Mon Désir* à St-Livres).	×	Aucune
10711		Atzenweiler, Kurt Eugen, geb. 24.6.1916, von Glattfelden, Koch und Hotelsekretär, zuletzt wft. gew. in Interlaken. mil Einteilg. : Kpl. Stabs Kp.Füs.Bat.61	1943	Enquête menée de février à mars 1943 contre un caporal dans les affaires duquel on a retrouvé une photocopie d'une carte de la frontière et des esquisses. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10712		Dimtza, Hedy Marie geb. Dufour, geb. 3.9.1901, Ehefrau des Alex, Dr.med. wft. Küssnacht ZH, Seestrasse 40	1943	Enquête menée de janvier à mars 1943 contre la directrice de la Croix-Rouge zurichoise, mariée à un Grec naturalisé, comme étant très favorable à l'Allemagne.	×	Aucune
10713		Zünd, Ferdinand, geb. 24.4.1906, von Emmen u. Luzern, Kaufmann Biggel, Hans, geb. 23.8.1910, von Oberhelfenschwil/SG, Dr.jur.	1943	Enquête de janvier à avril 1943 contre deux extrémistes de droite. Biggel était en relation avec Walter Hurter, condamné pour trahison en 1944. Contient le jugement du trib.div.6 du 25 septembre au 9 octobre 1944 contre Hurter pour violation de secrets militaires et service de renseignement politique prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Walter Laubscher).	×	Aucune
10714		Antomarchi, Simon Paul, geb. 14.12.1905 De Pace, Louis, 30.7.93	1943-1949	Enquête de février 1943 à 1949 contre deux informateurs de l'antenne genevoise du SR.	✓	Intégrale
10715		Huber, Gerhard Oskar Emil, geb. 28.4.1915, von Zürich, Prokurist, wft. Fröhlichstr. 22 in Zürich 8	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 contre un agent suisse de Friedrich Strenkert. Condamné par le trib.div. des 7-9 juin 1943 à Lucerne à 18 mois de prison et par le trib.ter.3A des 5-10 février 1945 à Zurich à 240 jours de prison. Il a notamment été condamné pour avoir espionné, en zone non occupée, à Marseille, au profit des Allemands.	×	Partielle
10716		Hirscher, Wilhelm, geb. 1.2.1908, DRA., Commis, wohnhaft in St. Gallen, Ruhbergstrasse 53	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 concernant un Allemand, soupçonné dans un premier temps d'espionnage, mais sans que rien n'ait été prouvé. Puis, appelé en Allemagne pour intégrer la *Wehrmacht*, il déserte et revient à St Gall où il est incarcéré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10717		Born, Erwin, geb. 29.4.1922, von Niederbipp BE, Perronier, wohnhaft und in Arbeit gewesen Bahnhofbuffet Buchs SG. Mil. Eintlg. : Kan. Fst.Art.Rgt.4 Sormani, Rudolf, itl. Staatsangehöriger, geb. 20.5.1924, Mechaniker, wohnhaft in Schaan FL Eimer, Maja	1942-1946	Enquête d'octobre 1942 à 1946 contre des individus soupçonnés de travailler pour la *Gestapo*. Maja Eimer a, en 1946, porté des accusations de traitement musclé à l'encontre des agents du *Spab*, ce qui a, à l'interne, été vivement démenti.	×	Aucune
10718		Klingenfuss, Karl, DRA, geb. 8.1.1901 in Mannheim, Gesandtschaftsrat, wft. in Bern, Hotel Bellevue-Palace	1943	Enquête de janvier à novembre 1943 contre un diplomate allemand soupçonné d'espionnage. Le dossier ne montre aucune suite.	×	Aucune
10719		Kanton Tessin		Dossier rassemblant divers documents relatifs à des personnalités suspectes au Tessin, au trafic clandestin à la frontière sud et à des contrôles postaux.	×	Partielle
10720		Chariatte, Leon Josef, geb. 29.6.1918, von Rossemaison BE, Hilfsarbeiter, wft. in Basel Traber, Werner, Unternehmer, wft. in Basel St. Albantal	1943	Enquête de mars 1943 contre Chariatte qui a dessiné une esquisse d'un passage clandestin de la frontière près de Genève et contre Traber qui voulait aller rejoindre sa bien-aimée à Paris. Cette affaire semble sans suites.	×	Partielle
10721		Leu, Ernst, von Merishausen SH, geb. 18.8.1891 in Kreuzlingen, wft. in Kreuzlingen, Grenzstrasse 11	1943	Enquête de mars à septembre 1943 contre un homme très fortement suspecté d'espionnage au profit de la *Gestapo*.	×	Aucune
10722		Wicht geb. Koch, Frieda Elise, geb. 9.9.95 in Schneidingen AG, wft. in Morteau (F) Wicht, Alphonse Gilbert, geb. 12.1.20 à La Chaux-de-Fonds, (Suisse), flüchtling seit der Besetzung Besançon durch die Alliierten	1943-1944	Enquête de mars 1943 à septembre 1944 contre une ressortissante suisse et son fils, tous deux interprètes des Allemands à Morteau. Dame Wicht a été passée par les armes par les FFI, alors qu'Alphonse a pris la fuite.	×	Intégrale
10723		Dossenbach, Johann Hellmut, geb. 16.8.1917, spur. der Anna Maria, wft. Schaffhausen, Vorstadt 41 milit. Eintlg. : Füs.Kp.I/61	1943	Enquête de mars à août 1943 contre un soldat ayant fait des croquis du minage d'un ouvrage. L'affaire a fait l'objet d'une enquête de la justice militaire.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10724		Mayer, Otto Karl, geb. 16.7.1892	1943-1944	Enquête de mars 1943 à novembre 1944 contre un homme ayant reproduit un plan des installations BBB de la forteresse de Lavin. Il s'agit d'une inobservation des prescriptions de service et non d'un service de renseignement prohibé. Le cas a été traité disciplinairement.	×	Aucune
10725		Jenny, Kurt, geb. 8.5.17	1943-1944	Enquête de février 1943 à avril 1944 contre un « *agent provocateur* » bâlois qui aurait agi avec Traugott Bierl, de l'*Abwehr*. Contient le jugement du trib.ter.2B des 3 et 4 avril 1944 à Bâle pour violation de secrets militaires et service de renseignement militaire prohibé, qui le laisse libre de toute accusation.	×	Aucune
10726		Hilti, Gottlieb, von Uster ZH, geb. 25.3.1883, Ehemann der Lina Eugenia Müller, Kaufmann, wft. Zürich, Brunnenhofstrasse 8	1943	Enquête de mars à mai 1943 contre un commerçant allant en vacances au Liechtenstein, soupçonné de convoyer du courrier pour les Allemands. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10727		Schmidlin, Otto, geb. 1888	1943	Enquête de mars 1943 contre le mari d'une femme d'origine allemande, Maria Schmidlin née Werner, condamnée à 90 jours de prison pour une activité d'espionnage. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10728		Bolliger, Rudolf, geb. 8.5.1906 von Egliswil AG, verh. mit Alice Sandmeier, Schreibmasch.-Mechaniker, wft. Glarus, Kirchweg, Gfr. Ter.Füs.Kp.IV/192 Schiesser, Margrit, geb. 25.4.1921, von Schändi GL, ledig, Serviertochter, Rest. zur Lintbrücke Mollis wft.	1943-1945	Enquête de mars 1943 à 1945 contre un homme et une serveuse soupçonnés d'espionnage. En fait il semble que l'homme effectuait des travaux pour son chef militaire absent lorsqu'ils ont été surpris dans un bureau. Rien n'a été retenu contre eux.	×	Aucune
10729		Pasche, Roger, geb. 1.8.1921, von Ferlens-Mézières, ledig, Handelsangestellter, Hotelportier, wft. gew. in Renens, rue du Simplon 15, z.Zt. wahrscheinlich i/Frankreich Ansermier, Roger, geb. 27.7.1905, von Penthaz VD, ledig, marchand-graînier, wft. Lausan	1943	Enquête de mars à juillet 1943 contre un Vaudois qui aurait passé clandestinement la frontière et qui aurait été accueilli en France par les Allemands, ainsi que contre le bénéficiaire d'une case postale à Lausanne qu'il utilisait.	×	Intégrale
10730		Kaznatcheef, Alexandre, geb. 29.5. ou 12.6.1906 à Smolensk, (Russie) apatride, licencié en sciences économiques et sociales et répétiteur, domicilié rue Leschot 11 à Genève	1943-1945	Enquête mars 1943 à 1945 contre un individu signalé comme suspect, qui faisait en fait du marché noir. Non pertinent pour la recherche. Il serait lié au lt J. Rivollet qui a fait partie du SR.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10731		Stegmüller, Henri Emil, geb. 29.9.1917, von Grindel SO., Reisender	1943	Enquête de mars à avril 1943 contre un voyageur de commerce en produits alimentaires, ayant été poursuivi pour marché noir à La Chaux-de-Fonds où il a vendu des marchandises de substitution mal étiquetées et ayant fait en vain des offres pour intégrer le SR, parti finalement en Allemagne exercer son métier.	×	Aucune
10732		Struchen, Albert, Schweizer, geb. den 17.2.1916, Bahnarbeiter DRB, Schaffhausen, wft. in Wilchingen. Mil. Eintlg. : Geb.Tel.Kp.19	1943-1944	Enquête de mars 1943 à novembre 1944 contre un cheminot qui était en lien avec des individus convaincus d'espionnage au profit de l'AST de Constance, notamment Karl Wiedemann, travaillant pour August Furrer et Wilhelm Leitz et dont le jugement par le trib.div.9A des 13-30 novembre 1944 à Zurich, qui lui a valu 15 ans de prison, figure au dossier.	×	Aucune
10733		Lerch, Emil Oskar, geb. 15.7.1895, von Rüegsau BE, Feinmechaniker, wft. in Langenthal	1942-1943	Enquête de décembre 1942 à juillet 1943 contre le propriétaire d'un magasin de photographie ayant agrandi des photos de cartes militaires et pris des photos en montagne lors d'un cours de ski. Rien n'a été démontré contre lui. Robert Bühl, citoyen allemand, impliqué dans l'enquête s'est révélé n'être qu'un fanatique nazi.	×	Aucune
10734		Bauer, Max Konrad, geb. 21.11.1922, von Salen-Reutenen TG, ledig Maschinenschlosserlehrling, wft. Niederuzwil SG, bei Wüest-Messmer, Schöntalstrasse 957 mil. Eintlg. : Sdt. Füs.Kp.V/75	1943	Enquête de mars à avril 1943 contre un jeune homme arrêté dans le train, car en possession d'une carte topographique sur laquelle figuraient des marques pour certaines régions de fortification. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
10735		Dubois, Adrian, geb. 8.5.1902, von Travers, verheiratet, angeblich Hotel-Gerant, wft. Basel, Allschwilerstrasse 103	1943-1944	Enquête de mars 1943 à février 1944 contre un hôtelier bâlois, Adrien Dubois, incorporé au PC du 2e CA, ayant espionné au profit d'Albert Fuchs, et son amante Ida *Inge* Wolf. Dubois a été condamné à la prison à vie.	×	Aucune
10736		Zihlmann, Johann, geb. den 18.7.1903, von Reiden, verh. mit Rosa geb. Boutellier, Maschinist, am Kraftwerk Rekingen, wft Rietheim AG, früher in Zurzach	1943-1944	Enquête d'avril 1943 à juillet 1944 contre un individu, considéré comme lourdement psychopathe, convaincu de service de renseignement politique prohibé et condamné à un an de prison par le trib.ter.2B les 9 et 10 décembre 1943 à Lucerne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10737		Schaffer, Julius, geb. 1.10.04 in Bern, von Mirchel/BE, wft. in Brig, milit. Eintlg. : Schw.Mun.Kol.11	1943	Enquête d'avril à juin 1943 contre un mécanicien licencié, ayant fait scandale dans les bistrots de Brigue où il déclarait ouvertement vouloir se rendre en Allemagne et y révéler tous les secrets militaires dont il avait connaissance. J. Schaffer a prétendu avoir pris contact avec le Consulat d'Allemagne à Berne. A noter que le *Spab* déclare à cette occasion n'avoir pas eu connaissance de cet appel, ce qui est jugé bien possible parce qu'il n'a systématiquement connaissance de tous les appels passés aux consulats et légations.	×	Partielle
10738		Juchli, Heinrich, geb. 20.9.1907	1943	Enquête de mars à juin 1943 contre le contremaître du bureau des constructions du 2e CA, qui a oublié une serviette pleine de document dans un restaurant de Lucerne, laquelle n'y était plus lorsqu'il est revenu la chercher. L'enquête pour trouver les responsables, à laquelle le *Spab* n'a fait que collaborer, n'a pas abouti.	×	Aucune
10739		Daetwyler, Charles, geb. 13.6.1898, von Brugg AG, Mechaniker, Vertreter, wft. in Lausanne. Ellioth, Ethel, geb. 25.9.1901 in New York, von St. Croix, wft. in Vevey, Rue des Jardins von Ramin, Luise Eugenie, geb. 23.9.1902, DRA, wft. in La Tour de Peilz Li	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 contre un personnage, C. Daetwyler, jugé suspect, chez lequel ont été découvert des documents, qu'il aurait reçus d'un autre sympathisant nazi, René Montet. C. Daetwyler a été condamné à 3 mois de prison et Montet à 12 mois avec sursis. Rien n'a été retenu contre les autres personnes impliquées. Toutefois les déclarations de dame Ellioth peuvent présenter un intérêt, faisant allusion au général F. M. F. West et à des agents américains.	×	Partielle
10740		Sautebin, Emil Charles, geb. 1903	1943	Enquête de mars à août 1943 contre un sympathisant nazi, soupçonné d'espionnage, mais contre lequel rien n'a été démontré.	×	Aucune
10741	1	Possan Surdez Quartier Moll	1942-1945	Enquête de décembre 1942 à 1945 concernant la découverte d'un émetteur radio polonais à St Ursanne.	✓	Intégrale
10741	2	[sans titre]	1942-1945	Album de photos d'Edwin Possan. Contient essentiellement des photos prises dans les Alpes.	✓	Intégrale
10741	3	Possan, Edwin, 1913, Pole	1942-1945	Correspondance personnelle d'Edwin Possan.	✓	Intégrale
10741	4	Possan, Edwin, 1913, Pole	1942-1945	Documents administratifs d'Edwin Possan.	✓	Intégrale
10742		Reitz, Odette, geb. 15.8.09 von Genf, wft. in Genf, Rue du Rhône 60, und in Annemasse	1943-1944	Enquête d'avril 1943 à juin 1944 contre une enployée de la Pharmacie principale à Genève, en rapport avec le commissaire Zanotti à Annemasse. Cette affaire n'a jamais donné de suite.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10743		Güttinger, Ernst, 1915, Frauenfeld	1943-1944	Enquête d'avril 1943 à janvier 1944 contre un mécanicien dénoncé pour espionnage, qui s'est révélé être en fait un traficant de montres.	×	Aucune
10744		Vallotton, Paul, geb. 27.12.1907, von Vallorbe, verh., Vertreter, wft. Vallorbe, Rue du Faubourg 2	1943-1945	Enquête d'avril 1943 à 1945 contre un homme ayant travaillé pour le SR (*Cordey*, soit P. Jaquerod) et dénoncé pour collaboration avec les Allemands. Rien n'a été retenu contre lui, si ce n'est un peu de marché noir.	✓	Intégrale
10745		Rabaa, Theo Siegfrid, geb. 23.12.1916	1943	Enquête d'avril à décembre 1943 contre un Allemand venant en Suisse pour des motifs douteux. Il a été interdit de séjour.	×	Aucune
10746		Stoll, Albert Fritz, geb. 4.5.1909	1939-1944	Enquête de septembre 1939 à juillet 1944 contre un fabricant de chaises de Waldshut convaincu de service de renseignement politique prohibé en faveur du Consul d'Allemagne à Bâle et condamné à 3 mois de prison. Il aurait notamment acheté des renseignements pour 1'500 CHF à Hans-Alfred Walther, acteur neuchâtelois. Liens avec l'affaire Bruns, Cuenat et consorts.	×	Partielle
10747		Bächle, Oskar Wilhelm, geb. 1902	1943	Enquête d'avril à mai 1943 contre un Bâlois sous les drapeaux soupçonné d'espionnage. Rien n'a été demontré contre lui, mis à part une utilisation abusive de titres de transport militaires.	×	Aucune
10748		Hautier, Ernest, 1897, von Juriens Hautier, Charles, 1896, von Juriens Hautier, René, 1922, von Juriens	1943-1945	Enquête d'avril 1943 à 1945 contre des sympathisants des pays de l'Axe. Ernest fréquentait les agents de la *Gestapo* du Pays de Gex et disposait d'un passeport allemand au nom de Karl Weiss.	×	Partielle
10749		Tarakanoff, Hélène, née en 18.12.1905 à Smolensk (Russie) orig. de Mutrux (VD)	1943-1944	Enquête d'avril 1943 à septembre 1944 concernant Hélène Tarakanoff née Cornu, qui, emprisonnée par la *Gestapo* et malmenée, a fui en Suisse. Elle voyait des agents de la *Gestapo* partout. Elle est devenue indicatrice.	×	Aucune
10750		Lohrer, Adolf, geb. 1.7.1912		Documents concernant un St-Gallois ayant tranvaillé avant guerre pour l'espionnage allemand et pris des contacts avec le service de renseignement français en Suisse. Jugé et condamné à 6 mois de prison en novembre 1941.	×	Partielle
10751		Kreis-Rost, Hermann, geb. 1.3.1893, von Ermatingen TG, Viehinspektor und Wirt, zur Schönhalde, Ermatingen Lüssi, Emil, geb. 28.5.1898, von Stans und Tägerwilen TG, Landwirt, wft. Tägerwilen, Oberdorfstrasse	1943	Enquête d'avril à décembre 1943 contre deux personnages suspectés de faire de l'espionnage de bunkers. Rien n'a été démontré contre eux.	×	Aucune
10752		Trokay, Pierre Josse Gérald Viktor Edouard, Sohn des Josse und der Marguerithe geb. Rumbeli. geb. 9.3.22 i/Zürich dort zuständig, ledig, Ing.-Stud. wft. in Lausanne, rue Longeraie 3	1943-1945	Enquête d'avril 1943 à 1945 contre un étudiant ingénieur qui aurait essayé de passer en France grâce à Georgette Meylan du Brassus, laquelle aurait finalement refusé apprenant que c'était pour passer en Allemagne.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10753		Kappeler, Sophie, geb. 13.10.1902	1943-1944	Enquête d'avril 1943 à janvier 1944 contre une femme passant ses vacances près de la frontière à St-Anthönien (GR) et ayant des rapports avec des gardes-frontières allemands.	×	Aucune
10754		Ehrismann, Fritz, geb. 12.5.1909, von Wetzikon/ZH, Hotelier, Hotel "Rosengarten" Bad Ragaz	1942-1944	Enquête d'octobre 1942 à octobre 1944 contre un hôtelier s'étant rendu coupable, avec Hermann Jokisch, de service de renseignement politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne. Il a été condamné à un an de prison.	×	Aucune
10755		Dickopf, Paul, 1910, und Konsorten	1943-1945	Enquête d'avril 1943 à 1945 contre le compagnon de François Genoud. Comporte de multiples allusions au cap. G. Olivet.	✓	Intégrale
10756		Caravatti, Ernest Romeo, geb. 21.4.1920, von Orières, VD., ohne Beruf	1943-1944	Enquête de mai 1943 à novembre 1944 contre un jeune homme qui sera condamné par contumace à 10 ans de prison pour violation de secrets militaires, fraude pour esquiver le service militaire, refus de servir et service militaire étranger (*Waffen-SS*).	×	Aucune
10757		Streit, Rudolf Karl, geb. 17.12.1903 in Wustermark, Deutschl., von Köniz, BE., Käsereibesitzer	1943	Enquête de mai à octobre 1943 contre un fromager bernois du Doubs travaillant pour les Allemands, traversant la frontière en Ajoie. Allusions à Philippe Allemann.	✓	Intégrale
10758		Grütter, Rodolphe, prof. de culture physique, aux Galeries du Commerce, Lausanne	1943	Enquête de mai à septembre 1943 contre un professeur signalé comme étant un agent du contre-espionnage suisse. Il s'agissait d'une farce faite par R. Grütter au caporal Grosclaude.	×	Aucune
10759		Triest de Vigneron, Suzanne, Belgierin, geb. 10.8.1912, (laut S.P.A. gb. 19.9.1916), Flüchtling, Hotel Cornavin Genf	1943	Enquête d'avril à juillet 1943 contre une réfugiée belge disant ayant travaillé pour le SIS et en contact avec Pirenne à Genève.	✓	Intégrale
10760		Krowicki, Zymunt, geb. 20.9.1921, von Kielce, Polen, Stud. ing. ledig, z.Zt. in Strafverbüssung	1943	Enquête de mai à décembre 1943 contre un Polonais engagé dans la *Gestapo*, étant entré en Suisse par l'Ajoie et ayant tenté de travailler pour le SIS.	✓	Intégrale
10761		Aschinger, Peter, 10.2.24, Student, DRA., wft. Zürich 3, Carmenstr. 43 b. Hüber Nardo, Hilda, 11.10.23, Sekretärin, Weinbergstrasse 17 Zürich 1 Schweizer, Paul alias Offermann, Erich, 20.6.20. Kaufmann, wft. Windisch Weber, Ernst, 22.7.20, Stud. ing. Bade	1943	Enquête de mars à décembre 1943 pour une sombre affaire de dénonciation pour espionnage à l'encontre du marchand d'art Pfisterer, qui n'a donné aucune suite.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10762		Grossmann, E.	1939-1944	Enquête de décembre 1939 à août 1944 contre une barmaid d'un hôtel de Vaduz, Elsbeth Grossmann, soupçonnée d'espionnage au profit de l'Allemagne. Elle venait fréquemment en Suisse, notamment à Genève où résidait son mari, également soupçonné d'espionnage dans une autre affaire. Contient la photocopie d'une carte postale destinée à Daouk, ami de François Genoud.	×	Partielle
10763		Donner A.	1943-1944	Enquête de mai 1943 à septembre 1944 contre Anna Maria Donner-Schiff de Davos soupçonnée d'espionnage du fait de ses contacts avec le consulat d'Allemagne à Davos. Elle est soupçonnée de livrer aux Allemands des renseignements politiques sur les personnalités séjournant dans la station grisonne. Cette affaire ne semble pas avoir eu de suites.	×	Aucune
10764	1	9989 Henri Dumont, 1902, Franzose. Dossier 1		comprend : *9989 Henri Dumont, 1902, Franzose. Dossier 1* Rapports de renseignements généraux sur toute l'Europe, en particulier : Roumanie, Allemagne, France, Italie, Suisse. Rapport 30, 23 août 1943, à 47, 12 janvier 1944. (Ordre chronologique inversé). *9989 Henri Dumont, 1902, Franzose. Dossier 1b*. Rapports de renseignements généraux sur toute l'Europe, en particulier : Roumanie, Allemagne, France, Italie, Suisse. (Ordre chronologique inversé). Rapport 1, mai 1943, à 29bis, 17 août 1943. *9989 Henri Dumont, 1902, Franzose. Dossier 1c*. Recueil de rapports concernant la Yougoslavie datant de fin 1943 : mouvement de *Tito*, communistes, yougoslaves communistes en Suisse.	✓	Partielle
10764	2	9989 Henri Dumont, 1902, Franzose. Dossier 2-10		Remarque : sur une page non photographiée d'un agenda figure le n° de téléphone d'un « *prof d'anglais* ».	✓	Intégrale
10764	3	Dumont, Henri, 1902, Franzose. Henri Doru		Suite des documents de l'enquête contre H. Doru.	✓	Intégrale
10765		Technisches Reglement über Tankbüchse No 19, Geheim-No 11401, abhanden gekommen während der Mob.Uebung der Gz.Brig.5 aus dem Panzerbunkerwerk 151	1943	Enquête de juin à août 1943 sur la disparission d'un document qui n'a finalement pas été retrouvé.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10766		Luginbühl, Albert, von Oberthal/BE, geb. 1918, früher Kpl. Mitr. Kp. IV/8; 1943 aus der Armee ausgeschlossen. In Deutschland	1942-1944	Enquête de juillet 1942 à janvier 1944 contre un Suisse engagé dans la Waffen SS, qui aurait ensuite été vu à Pontarlier en uniforme de l'armée suisse en compagnie d'officiers allemands.	×	Intégrale
10767		Huber, Johann Ernest, geb. 28.5.1915, von Mägenwil, AG	1943	Enquête de mai à juillet 1943 contre un soldat soupçonné d'espionnage au profit de l'Italie pour avoir recontré la secrétaire du consulat d'Italie de St Gall en uniforme. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10768		Clot, Marcel, des Gustave und der Marie Rochat, geb. 24.1.1892 in Vallorbe, von Curtilles VD, Musiker und Vertreter, wft. Lausanne, av. du Grammont 22	1943-1945	Enquête de mai 1943 à 1945 contre un musicien, signant « *César* », extrémiste de droite, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, qui se serait engagé comme instructeur d'une fanfare de la Waffen SS.	×	Intégrale
10769		Agents provocateurs	1943-1945	Dossier contenant des rapports, de 1943 à 1945, sur des personnes ayant travaillé pour le SR. Contient des rapports sur des agents allemands et alliés, ainsi que des questionnaires de demande d'informations les concernant. Allusions notamment à A. W. Dulles, Tscherniak, H. N. Fryer, P. Blum, des Polonais etc.	✓	Intégrale
10770		Blattner, Alfred Paul, geb. 12.4.1894, von Basel, wft. Zürich, Oblt., Chef der AWZ Glarus	1943	Enquête de mai à juillet 1943 contre un militaire coupable d'espionnage au profit de l'Allemagne (agents de la *Gestapo* Wohler et F. Strenkert). Contient le jugement.	×	Aucune
10771		Strasser, Hans, geb. 29.1.95 von Nussbaumen TG, wft. Hotel Schiff, Romanshorn, z.Zt. Kinderheim "Bergsonne", Arosa GR	1943-1944	Enquête de mai 1943 à février 1944 contre un vendeur d'automobiles soupçonné de trahison sur dénonciation. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10772		Baumann, Heinrich, geb. 1913, Coiffeur, wft in Herblingen SH, LMG-Schütze Ausbildungskurs Bat.264	1942-1943	Enquête de décembre 1942 à juin 1943 contre un extrémiste de droite soupçonné de service de renseignement prohibé. Sans suite.	×	Aucune
10773		Chave, Jean-Baptiste Danos	1943	Communications de juin 1943, la première provenant de B. Cuénoud, concernant deux bandits français, libérés en 1940 par les Allemands, agents de la *Gestapo* soupçonnés d'être venus en Suisse pour assassiner des membres du SR.	×	Intégrale
10774		Eggimann, Ida, geb. 5.9.1912, von Eriswil BE, ledig, Angestellte der Leinenweberei Langenthal AG, wft. gew. i/Langenthal, Bleienbachstrasse 53	1943	Enquête de juin à juillet 1943 contre une Suissesse en relation avec Josef Banczyk, membre de la Colonie Allemande en Suisse, ayant quitté subitement sa place de travail pour se rendre à Berlin, ce qui lui a valu d'être soupçonnée d'espionnage. Affaire non classée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10775		Gysin, Hans Ulrich, geb. 6.11.1918, von Rickenbach BL, wft. i/Pratteln, Gz.S.Mitr.Kp.IV/245 Bühler, Hans, 7.4.1916, Gz.S.Mitr.Kp.IV/245	1942-1944	Enquête de mars 1942 à avril 1944 dans le cadre d'une affaire d'espionnage impliquant les sus-mentionnés, mais surtout un militant fasciste de Pratteln, Elio Spaini. Rien n'a finalement été démontré.	×	Aucune
10776		Ghisalberti, Guglielmo, von Mailand, geb. 28.3.1911, Chauffeur, wohnhaft gew. in Zürich	1942-1945	Enquête d'août 1942 à 1945 dans le cadre d'une bizarre affaire d'espionnage au profit de l'Allemagne, contre G. Ghisalberti et Heinrich Rieder, Allemand né le 12.8.1917. H. Rieder, soi-disant binational Allemand-Américain, s'est fait interner en Suisse comme déserteur. Se serait fait engager par la NS1 à Lucerne. Puis est retourné en Allemagne.	×	Partielle
10777		Burren, Willy, geb. 18.7.1904, wft. St.Gallen	1943	Enquête de juin à décembre 1943 contre W. Burren, sa femme Marta et un Allemand, Johannes Rosenow, indiqués comme suspect par la police st-galloise. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10778		Steiner, Konradin, Oblt. von Gontenschwil AG, geb. 1918, Verlagsleiter in Bern, Oblt. Mot.IK.Kp.2 Seiler, Paul, geb. 1907, Roggwil Sch.F.Hb.Pk.173 Rohrbach, Werner, geb. 1921, Bern-Bümbliz, Werkgasse17, Sch.F.Hb.Bttr.173 Zürcher, Erich, Mechaniker, Eichli	1943-1945	Enquête de juin 1943 à 1945 concernant la publication d'un livre, *Panzer und Panzerabwehr*. Rien d'illégal n'a été retenu contre eux.	×	Aucune
10779		Picard, Gilbert-Gabriel, geb. 1.11.1915, wohnhaft in Lausanne, 1, Av. Florimont Dreyfus, Gérard, geb. 1923, Franzose, wohnhaft in Lausanne, 18, Petit Chêne	1943	Enquête de juin à décembre 1943 pour une affaire de faux sceau français. Rien n'a été retenu contre eux, bien que G. Picard soit soupçonné d'être à la tête d'un groupement favorable à Alger.	✓	Intégrale
10780		Keller, Karl, geb. 13.8.1892, von Dotnacht TG. Ingenieur	1943-1945	Enquête de mars 1943 à 1945 contre un Zurichois ayant aidé l'agent allemand Leo Kunde.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10781	1	Waldmann, Alexander & Konsorten. Dossier 1	1943-1945	Enquête de novembre 1943 à 1945 pour service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne, contre un Allemand en service à Annemasse venant à Genève[2] et contre ses complices genevois, soit Rodolphe, Fernand et Charlotte Gozzi, Edouard Allaman, Constant Gallay, Charles Wysard, Arvid Scherrer, Roger Hall et Félix Cottin (F). Les frères Gozzi ont notamment surveillé les consulats américain et britannique. Contient un procès-verbal d'audition de Robert Giraud, en relations avec A. Devigny – lequel se serait mis en relations avec A. Waldmann lui-même. Selon des sources FFI, A. Waldmann aurait été arrêté par la *Gestapo* en mars 1944 et conduit à Drancy pour avoir été en relations avec des chefs du maquis.	✓	Partielle
10781	2	Waldmann, Alexander & Konsorten. Dossier 2	1940-1947	Suite de l'enquête contre A. Waldmann et consorts avec des documents allant de 1940 à 1947. On apprend qu'en 1947, A. Waldmann a été condamné pour espionnage en France.	✓	Partielle
10782		Bühler, Daniel, geb. 1914 von Warth TG, Gipsermeister, wft. in Weinfelden, Fw.Stabskp.73, z.Zt. a.o. Instr. Uof. Fk.Rs.VIII/43	1942-1945	Enquête de juillet 1942 à 1945 contre un extrémiste de droite dont le frère a été condamné pour service de renseignement politique en faveur de l'Allemagne et pour service militaire étranger. Contient le jugement d'Engelbert Bühler et consorts du 1-3 décembre 1943 à Bâle.	×	Aucune
10783		Meier, Julius, geb. 16.3.1896, von Eglisau ZH, Bäcker, wohnhaft in Zürich, Beckenhofstr. 30. Gfr. Ter.Füs.Kp.I/148, Planton beim pers. Stab des Generals	1943	Enquête d'avril à novembre 1943 contre un soldat, planton l'EM personnel du Général, soupçonné d'avoir reçu du matériel de propagande politique par la poste, ce qu s'est avéré faux.	×	Aucune
10784		Nadig, Albert, 8.11.1907, von Tschiertschen GR. Dr. Jur. Vicedir. der Schweiz. Mobiliar[vers.]. Bern verh. mit Perl, Mar[garetha] M. DRA. wft. Muri bei Bern. Aebnistr. 14, major i.Gst.	1943-1945	Enquête de mars 1943 à 1945 contre une personnalité ayant des contacts avec la Légation d'Allemagne à Berne. Aucune preuve d'activité d'espionnage ne fut découverte (bien qu'il gardait chez lui des plans et des croquis). Par contre, il fut condamné pour fraude.	×	Aucune
10785		Wandelle, Suzanne	1943	Enquête de juin 1943 autours d'une femme habitant une maison à cheval sur la frontière à La Cure, ayant un amant allemand.	×	Intégrale
10786		Tschanz-Rohrer, Fritz, Springenhof, Belpberg BE	1943-1944	Enquête de juin 1943 à avril 1944 contre un homme soupçonné d'espionner au profit de l'Italie, mais rien n'a été démontré.	×	Aucune

[2] A propos d'A. Waldmann, voir André Devigny, *Je fus ce condamné*, Paris, Presse de la Cité, 1978 (**A. Devigny, *Je fus ce condamné***), p. 147-157.

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10787		Schäfer, Heinrich, geb. 15.8.1913, von Aarau, Bau-Ing., verh., z.Zt. Sanatorium Barmelweid, Obererlinsbach AG. Weidmann, Emil, geb. 18.2.1891, von Winterthur, kaufm. Angest., verh., wft. Zürich, Friesenbergstrasse 223. Jourdan, Samuel, geb. 17.2.1918, von	1943	Enquête de juin à octobre 1943 contre des entrepreneurs en charge de travaux de fortifications ayant eu des attitudes suspectes, mais rien ne fut démontré.	×	Aucune
10788		Lewandowsky, Bronislaw, geb. 15.5.17, Pole, ledig, Schlosser, Internierter	1943	Enquête de mars à octobre 1943 contre un Polonais interné en Suisse ayant eu des activités douteuses dans la région de l'Ajoie, notamment, selon ses dires, au profit du SIS. Il est également question d'Emile Burnier.	✓	Intégrale
10789		Urteil vom Ter.Ger.2B vom 5./6. Dez. 1942 gegen : Albiker, Alfred, geb. 30.4.98 von Boltigen BE, Mechaniker, z.Zt. Strafanstalt Lenzburg. Meyer, Rosa, geb. Stringe, geb. 4.1.10 von Birmensdorf AG., Hausfrau, wft. in Baden, Bruggerstr. 24. Meyer, Willy, geb	1942	Comprend uniquement le jugement des 5 et 6 décembre 1942 par le trib.ter.2B à Baden pour violation de secrets militaires (plans d'une grenade de 10,5 cm). A. Albiker travaillant pour Bell AG a ramené les plans à son domicile, dans une pension, où Rosa Meyer les a trouvés. Willy Meyer s'est chargé de les vendre, pour 3'500 CHF, à Bonicalza qui les a entreposés chez lui, sur son balcon dans un coffre à charbon, en attendant de trouver quelqu'un à qui les revendre.	×	Aucune
10790		Poilleux, Charles, französischer Staatsangeh., geb. am 9.2.12, ledig, Geschäftsführer, Zivilinternierter, vorübergehend wft. Pension Isabelle Audemars, Place Molard 3, Genf. Jahn, maîtresse de Poilleux, née le 27.1.13. Sternberg, Hans, 20.5.03 à Halle/All	1943-1944	Enquête de juillet 1943 à juillet 1944 contre un réfugié français soupçonné d'être un agent du *2e Bureau* français, bien que rien ne semble avoir été démontré.	✓	Intégrale
10791		Schmutz, Charles, geb. 4.3.84, Journalist, wft. in Zürich	1943-1945	Enquête de mai 1943 à 1945 contre un journaliste soupçonné de service de renseignement prohibé. Rien n'a été démontré contre lui. Comprend un rapport sur Joseph Miserez. Comprend les jugements du trib.div.6 de Walter Laubscher (25.9-9.10.1944 pour trahison militaire, violations de secrets militaires, service de renseignement militaire et politique, condamné à mort), de Rudolf Kern (D) (25.9-9.10.1944 pour violation de secrets militaires, condamné à 2 ans) et Robert Kauderer, agent de F. Strenkert (26.10.1944 pour violation de secrets militaires, condamné à 2 ans).	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10792		Friedrich, Heinz, geb. 11.8.1918, DRA., Techniker	1943	Enquête de juillet à septembre 1943 contre un Allemand arrêté à la frontière grisonne pour passage illégal de la frontière. On a découvert sur des plans d'usines allemandes. Il s'est avéré qu'H. Friedrich travaillait pour les services de renseignements britanniques. Il a été condamné à 6 mois de prison.	✓	Intégrale
10793		Erni, Paul Alfred, geb. 29.1.1918, von Entlebuch, ledig, Photograph, wft. i/Luzern, Gibraltarstrasse 5	1943	Enquête de juillet à septembre 1943 contre un photographe soupçonné de service de renseignement prohibé, mais rien n'a été démontré.	×	Aucune
10794		Bündtner, Karl, geb. den 17.7.1888, DRA., Wagenreiniger bei der DRB., verh. mit Frieda geb. Pröpper, wohnhaft in Basel, Oetlingerstrasse 53	1943-1944	Enquête de mai 1943 à juillet 1944 contre un employé de la DRB ayant servi de boîte aux lettres au Polonais Zymunt Krowicki, alias *Philos Markos*, travaillant pour la *Gestapo* et traversant la frontière à Boncourt pour se rendre à Besançon, mais disant le faire contre les Allemands. Sombre affaire.	✓	Intégrale
10795		Gfeller, Metha!berthe, geb. 20.3.1920	1943	Enquête de juillet à septembre 1943 contre la chanteuse de jodel thurgovienne Meta Berta Gfeller qui fréquentait un lieutenant allemand, Günther Vogt, à Lausanne. Rien ne semble avoir été démontré contre elle.	×	Aucune
10796		Fielitz, Kurt Erich, geb. 20.2.1902, DRA, von Burkhartsdorf Deutschland, Ehemann der Ella Martha gb. Arnold, Fabrickarbeiter, Stricker, Diessenhoffen TG	1942-1944	Enquête de novembre 1942 à juillet 1944 contre un homme accusé et condamné (par le trib.ter.3B le 7 juillet 1944 à St Gall) pour violation de secrets militaires et service de renseignement militaire en faveur de l'agent de l'*Abwehr* Johann Schneeble (également jugé). Tous les deux condamnés.	×	Aucune
10797		Eugster, Willy, geb. den 5.12.1915, von Horgen ZH, ledig, Kaufmann, wohnhaft in Bern, Effingerstrasse 43. Mil. Eintlg. : Lmg-Schütz, Füs.Kp.III/66	1943	Enquête d'août 1943 contre un soldat ayant quitté la troupe sans autorisation et ayant volé, étant en possession de cartes géographiques. Ne s'est pas révélé être un espion.	×	Aucune
10798		Wenger, Kurt, geb. 1921, Kochlehrling Grass, Hans, geb. 1921, Hotelangestellter. Dr. v. Goth, Muristr. 53, Bern	1943	Enquête de juin à octobre 1943 contre deux jeunes ayant commis un vol et chez qui on a retrouvé une photo légendée « *Dr. von Goth, Muristr. 53, sowie Kermattstr. 4, Binningen, Deutscher Agent* ». Ledit docteur n'a pas pu être identifié. L'affaire ne semble pas avoir été élucidée.	×	Aucune
10799		Schädler, Josef, geb. 3.12.1921, von Schaanwald FL, ledig, Hilfsarbeiter, Bahnarbeiter DRB., wft. Schaanwald FL	1943-1945	Enquête de mars 1943 à 1945 contre un Liechtensteinois convaincu d'espionnage au profit de l'Allemagne, mais relâché.	×	Aucune
10800		Werner, Willi, geb, 9.2.05 von Gottmadingen Deutschl., Fabrikarb., wft. in Emmishofen-Kreuzlingen TG	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 contre un Allemand résidant en Suisse soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne (remplaçant de Christian Bosch), mais rien du tout n'a été démontré.	×	Aucune
10801		Köcher, Otto, Dr., Deutscher Generalkonsul, geb. 15.1.84, wft. Bern, Brunnadernrain 31	1942-1944	Enquête de novembre 1942 à octobre 1944 contre un diplomate allemand et en rapport avec l'utilisation d'un émetteur secret dans la Légation d'Allemagne, et deux dans le Jura.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10802		Aeberli, Ernst-Christian, geb. 29.4.15 von Affoltern a/A, Techniker, beim Festungskdo., Sargans, wft. Bad Ragaz, b/Krüger, Sdt. Fl.Kp.9	1943-1944	Enquête de mai 1943 à janvier 1944 contre un Suisse travaillant pour le commandement du fort de Sargans et ayant une petite amie allemande dont le frère était un nazi notoire. Avec Paul Schönenberger, E. Aeberli a inventé une mine aérienne que tous deux ont essayé de vendre à la Grande-Bretagne, à l'URSS et à l'Allemagne, où ils se sont rendus illégalement. Aucune activité illicite n'a été retenue contre E. Aeberli.	×	Aucune
10803		Heiniger, Fritz, geb. 23,8.1902, von Basel, Fabrikmeister, wft, in Basel, Jungstr. 10	1943-1944	Enquête d'août 1943 à mai 1944 contre un personnage ayant pris contact avec les gardes-frontière allemands, ce qui est interdit et qui a stoppé son avancement militaire. Rien d'illicite n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10804		Giroy, Pierre Marie Eugène, Franzose, geb. 27.1.1892, verh. mit Deloge Jeanne, wft. z.Zt. Hotel Richemont, Genève	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 contre un agent français du SR, considéré comme un imposteur par le *Spab*.	✓	Intégrale
10805		Heeb, Theodor, geb. 18.5.1912, von Ruggell FL, Bäcker, wft. in Triesenberg FL Zuber, Robert, geb. 22.10.1919, von Krilberg/Wängi TG Landwirt, wft. in Niederbüren SG	1943	Enquête de juillet à août 1943 contre deux personnages impliqués dans l'Affaire (Max et Willy) Kranz et (Alfred) Quaderer, c'est-à-dire d'un vol dans une forteresse et d'une fuite vers l'Allemagne.	×	Aucune
10806		Rotschild, Ludwig, geb. 18.12.1922, staatenlos, wft. in Zürich, Stapfenbachstr. 63	1943	Enquête de juin à juillet 1943 contre un juif apatride soupçonné d'être un agent allemand au service de Friedrich Strenkert. Sombre affaire. Rien n'a été démontré.	×	Partielle
10807		Flammand, Robert, geb. 5.8.1918, Of. Français, act. int. Camp des Charmailles Genève	1943-1944	Enquête d'août 1943 à janvier 1944 contre Joseph Thys, agent du SR ayant abusé de ses privilèges, et Gustave Malfaire dénoncés par *Robert Flammand*, également agent du SR. En fait, il semble que *R. Flammand* ne soit pas le vrai nom de l'agent français, qui appartient au réseau *Gilbert* de G. Groussard et qui a travaillé pour Robert Moog après s'être fait arrêter et emprisonner à Montluc.	✓	Intégrale
10808		von Neurath, K	1943-1945	Enquête de février 1943 à 1945 contre le Consul général d'Allemagne à Lugano, le baron Konstantin von Neurath.	×	Aucune
10809		Herz, Walter, Deutscher Reichsangehöriger, geb. 1908, Kaufmann, wft. in Berlin	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 contre un marchand d'armes allemand, ainsi que contre ses collègues Rudolf Ruscheweyh (Allemand) et Andrée Bodson (Française). Rien n'a été démontré. R. Ruscheweyh, intermédiaire entre la *Wehrmacht* et Oehrlikon-Bührle, a toutefois été expulsé de Suisse.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10810		Urteil von Buchauer, Berta, geb. 31.1.17, von Kufstein, Tirol, Deutsche, Modistin, Bern, Dammweg 5	1943	Contient le jugement du 7 au 8 juin 1943 à Lucerne par le trib.div.8 d'une modiste allemande n'ayant pas dénoncé les agents allemands Emil Krauss (qui a tenté de l'engager), Robert Kauderer et Rudolf Haaga. Condamnée.	×	Aucune
10811		Fleury, Jean, fils de Joseph et de Ida Clémançon, né le 29.5.1919 à Bâle, orig. de Courroux BE, cél. étudiant dom. à Neuchâtel, rue des Brandards 10 Inc. mil. Cp.Art.Fort.93	1943	Enquête d'août à octobre 1943 contre un fourrier dénoncé par lettre anonyme (signée : « *un bon suisse* ») pour avoir tiré des photos dans les fortifications de Plainbois avec le Leica de Paul von Zschock (étudiant allemand pro-nazi fréquentant les milieux favorables à l'Axe à Neuchâtel), ce qu'il a admis. Le film a été saisi avant d'avoir été développé.	×	Aucune
10812		Böhm, Jakob, geb. 7.3.05, von Wilchingen SH., ledig, Sattler und Bahnarb., wft. in Diessenhofen, Hauptstr. 68, F.Hb.Pk.Kp.46	1943	Enquête d'août à novembre 1943 contre un Suisse employé par la DRB ayant plaidé pour une annexion de la Suisse devant des employés allemands. Sans suite.	×	Aucune
10813		Hiener, Rudolf Pino, geb. 29.9.1906, DRA, verh. mit Martha Hass, Chauffeur und Arbeiter bei D.R.B. Basel, zuletzt wft. gew. in Basel, in den Ziegelhöfen 28	1943	Enquête d'août à septembre 1943 contre un Allemand employé de la DRB à Bâle pour n'avoir pas dénoncé Paul Schulthess, agent au service de l'Allemagne. Contient son jugement par le trib.ter.3A du 24 septembre 1943 à Zurich.	×	Aucune
10814		Helwig, Werner Albert, von St. Gallen, geb. 30.9.1902, wft. in Zug, Chamerstr. 75	1943-1946	Enquête d'août 1943 à 1946 contre un Suisse naturalisé d'origine allemande soupçonné de service de renseignement prohibé et condamné par la suite.	×	Aucune
10815		Gorzabek, Walter, staatenlos, des Alfred u. der Anna geb. Hähnel, geb. 24.12.1900, National-Oekonom, z.Zt. in Chur i/Haft	1943	Enquête d'août 1943 contre un étranger arrêté dans la région des fortifications en provenance du Liechtenstein.	×	Aucune
10816		Lüchinger, Sophie, geb. 4.11.1918, von Montlingen SG, Haustochter, wft. in Montlingen Fuchs, Walter, geb. 17.2.1917, von Sennwald SG, Magaziner wft. in Rorschach, Mühletobelstr. 52	1943	Enquête d'août à octobre 1943 contre l'auteure et le destinataire d'une lettre qui est parvenue à un autre Fuchs et dont le contenu ambigu a alerté le *Spab*. Rien n'a été démontré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10817		Wiederkehr, Adolf, geb. 30.3.1887, von Zürich, verh. mit Emma Weber, Chef der städt. Planverwaltung, Zürich, Schweighofstrasse 325 Schaufelberger, Heinrich, geb. 11.4.1908 in Wetzikon ZH, Mechaniker, wft. Zürich, Weberstrasse 12, dienstfrei, Meyer, Gottfr	1943	Contient une série d'articles de journaux et de jugements du trib.ter.3A à Horgen du 27 avril au 4 mai 1943 (tous même date et même lieu) de Gutherz (violation de secrets militaires et violation de secrets de service ; condamné à 540 jours de prison), de G. Meyer (violation de secrets militaires ; condamné à 6 ans de prison), d'H. Schaufelberger (violation de secrets militaires ; condamné à 180 jours de prison), de Hans Gröbli (trahison militaire ; condamné à mort), de Hans Löffel (violation de secrets militaires), de Robert Johann Klee (trahison militaire, violation de secrets militaires, vol d'explosif, service de renseignement militaire prohibé et désobéissance à des ordres généraux ; condamné à mort par contumace), de Hans Rudolf Weber (violation de secrets militaires et service de renseignement politique et militaire prohibé ; condamné à 12 ans de prison), de Jakob Brüllmann (violation de secrets militaires et désobéissance aux dispositions générales ; condamné à 1 an de prison), de Heinrich Reutlinger (trahison militaire ; condamné à mort) et de A. Wiederkehr (violation de secrets militaires ; condamné à la prison à vie), le tout en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10818		Schaltegger, Gertrud, geb. 20.7.22, v. Holzhäusern TG., ledig, Dienstmädchen, wft, Galgenen SZ., bei Fam. Ziegler "im Hof"	1943	Enquête de septembre 1943 contre une femme ayant eu un comportement suspect à proximité de l'aéroport de Mollis. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10819		Zimmermann, Ernst, geb. 1.12.1904, Wirt, wft. gew. Stein a/Rh.	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 un Allemand naturalisé Suisse soupçonné de travailler pour l'Allemagne. Contient le jugement par contumace du 29 novembre au 3 décembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich pour désobéissance à des ordres généraux, à 18 mois de prison.	×	Aucune
10820		Jones, Donald, geb. 15.6.08, von Portage USA, Journalist, wft. Tegna TI, Villa Selvapiana	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 concernant une activité de renseignement alliée au Tessin. Contient le jugement du 6 au 24 mars 1945 par le trib.ter.3A à Zurich de Lohengrin Filipello, acquitté du chef d'accusation d'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger.	×	Intégrale
10821		Will, Hans, geb. 2.8.99 in Frankfurt a.M., DRA, Dr., Volkswirt, wft. Frankfurt a.M. Städelstr. 23	1943	Enquête de septembre à octobre 1943 contre un Allemand venant en Suisse signalé comme espion au profit de l'Allemagne. Rien n'a été démontré, mais les soupçons persistent et il est conseillé de ne plus l'accueillir en Suisse.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10822		Gretler, Max, geb. 23.8.23 von Wetzikon ZH, ledig, Spenglerlehrling, wft. gew. Feuerthalen. Reinegger, Karl, geb. 18.1.22, z,Zt. Panoramaheim, Stuttgart. Harsch, Rita, Tanzlehrerin, wft. gew. Zürich, Schaffhausen, Vordergasse 41	1943	Enquête d'août à septembre 1943 contre des saboteurs suisses de la *Gestapo*. Contient des documents originaux provenant du *Panoramaheim* de Stuttgart.	×	Intégrale
10823		Beglinger, Walter, des Johann und der Philomena Walser, von Sennwald SG, geb. 1.5.1922, Hilfsarbeiter wft. in Mühleholz/Schaan (Liechtenstein)	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 contre deux Suisses habitant Vaduz. Contient le jugement des 13 et 14 juillet 1944 du trib.div.7b à Glaris contre Hans (prison à vie par contumace) et Walter (7 ans de prison), ainsi que Johann Thöny (2 ans de prison) et Ingeborg Brender (acquittée), pour violation de secrets militaires, service de renseignement militaire prohibé, passsages illégaux de la frontière et désobéissance à des ordres généraux, le tout en faveur de la *Gestapo* (agent Meier de Feldkirch).	×	Aucune
10824		Schädler geb. Brenn, Amalia Pia, geb. 8.3.1909 von Triesenberg FL, Serviertochter, wft, Zeughausgasse 20, Bern	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à janvier 1944 contre une ressortissante liechtensteinoise soupçonnée de travailler pour l'Allemagne. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10825		de Perregaux, Elvira Helene, geb. 23.2.1909, von Neuenburg, Hausfrau, Ehefrau des Gabriel, Kontrollbeamter beim Schweiz. Metall-Syndikat, wft. i/Bern, Wabernstrasse 16	1943-1944	Enquête d'août 1943 à juin 1944 contre une Suissesse par mariage d'origine allemande qui s'est vue refusée un visa pour aller visiter sa famille en Allemagne, mais qui a reçu la visite d'une connaissance de longue date, Karl Heuer, soupçonné d'être un espion allemand.	×	Aucune
10826		Santini, Bruno, geb. 3.6.1895, von Florenz, Vertreter, wft. in Lausanne, Av. du Léman 4	1943-1944	Enquête d'août 1943 à octobre 1944 contre un marchant soupçonné de travailler contre la Suisse. Rien n'a été démontré contre lui. Il aurait rendu de grands services au commerce helvétique.	×	Partielle
10827		Russi, Alphonse, geb. 9.2.20 von Leuk-Stadt, VS	1943	Enquête de mai à octobre 1943 contre un mineur suisse dénoncé comme travaillant pour l'Allemagne, rentré en Suisse et étant précédemment atteignable au *Feldpostnummer* 40260 à Paris. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une adresse de l'Organisation Todt et que donc aucune activité d'espionnage ne pouvait lui être reprochée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10828		Oeschger, Arthur, geb. 12.11.1904, Angestellter, von Gansigner AG, wft, in Matten/Interlaken, z.Zt. Zivilangestellter K.M.V. Strub, Eugenie, geb. 20.6.23, von Hauenstein/Tiefenthal, Serviertochter in Basel Morandi, Wirt im Rest. Ticino, Basel, Steinenvors	1943	Enquête de septembre à novembre 1943 contre un appointé soupçonné d'espionnage. Ce ne semble pas avoir été le cas, mais il a tout de même été condamné à 30 jours de prison pour inobservation des prescriptions de service.	×	Aucune
10829		Mercier, Jacques, geb. 12.8.1911, publiciste, Prison de St. Antoine, Genf.	1943-1944	Enquête d'août 1943 à janvier 1944 contre J. Mercier, alias *Jean Martin*, en relation avec le *2e Bureau* français, le SR et « *le milieu plus que suspect de Genève* ».	✓	Intégrale
10830		Bolter, Leopold, geb. 1905, wft. Buchs SG. Besitzer des Waldhotel Vaduz, Hptm.Kdt. Sch.F.Hb.Kp.I/173	1943-1944	Enquête d'août 1943 à avril 1944 contre un officier signalé directement par le commandant de corps F. Prisi. L. Bolter avait des relations féminines. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10831		Kötter-Bösch, Maria, geb. 22.2.1898, von Pfäfers SG, Wwe. wft. in St. Niklaus LU	1943-1945	Enquête de septembre 1943 à 1945 contre une Suissesse ayant voulu envoyer un album de photos en Allemagne, dans lequel figuraient des photos d'officiers suisses d'un EM où elle semblait fort appréciée.	×	Aucune
10832		Babouchkine, Nicolas, ehemal. Funktionär beim russichen Konsulat in Genf, wft. in Genf, Rue Florissant 192 Hamel, Edmond, Radiohändler, wft. in Genf, Rue Florissant 192	1943	Enquête de septembre 1943 contre les postes émetteurs clandestins du réseau *Dora*.	✓	Intégrale
10833		Rosenberger, Ferdinand, geb. 1.5.1883, von Bonfol, Kaufmann, wft. Bahnhofstr. 18, Biel	1943-1944	Enquête de septembre 1943 à juillet 1944 contre un couple de Biennois d'origine autrichienne, sympathisants nazis, soupçonnés d'espionnage au profit de l'Allemagne. F. Rosenberger était un pêcheur sur le Doubs. Mais rien n'a été retenu contre eux. Allusions à l'activité à la frontière.	×	Partielle
10834		Oswald, Elsi, geb. 12.11.1913, von Zürich, Barmaid, wft. in Vaduz	1943-1944	Enquête d'août 1943 à mai 1944 contre une Suissesse, jadis condamnée pour espionnage en Italie (1935) à 10 ans de prison, mais libérée sur décret royal, soupçonnée en Suisse d'espionnage au profit de l'Allemagne. Cette serveuse recevait beaucoup de lettres d'amour. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10835		Steiner, Karl Konradin, geb. 27.4.1918, von Gontenschwil Ehem. der Charlotte Elsa Jungheinrich, Produktions- und Aufnahmeleiter, wft. Zürich, Kirchgasse 4	1943-1945	Enquête de septembre 1943 à 1945 contre un propagandiste (ou publiciste) travaillant pour une entreprise créée en Suisse par un Allemand en 1941. K. Steiner semble être également l'auteur d'un ouvrage sur les blindés.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10836		Mäder, Georges, geb. 6.10.1913, Techniker wft. in Biel	1943	Enquête de septembre à novembre 1943 contre un Biennois poursuivis pour avoir volé un plan. Suite inconnue.	×	Aucune
10837		Major Wendel, Chef des deutschen ND	1943	Enquête d'août à septembre 1943 contre un ponte du renseignement allemand venu à deux reprises en Suisse (Soleure) sous un faux nom.	×	Partielle
10838		Umiker, Ernst Emil, geb. 31.7.1912, von Thalheim AG, Bauschlosser, wft. in Lupfig AG	1943-1945	Enquête de septembre 1943 à 1945 contre un Suisse ayant passé la frontière bâloise en uniforme polonais. Il avait cherché, paraît-il, à gagner l'Angleterre par la France. Soupçonné d'espionnage, rien n'a été relevé de concret contre lui. S'avérant qu'il s'agissait d'un « *verlogener Kerl* », l'enquête a été stoppée.	×	Aucune
10839		Thomet, Gertrud Dora, geb. 3.11.1916 von Wohlen BE, ledig, wft. Bern, Karl Spittelerstrasse 30/Glauser, FHD Armeekdo Sekt. Presse u. Funkspruch Thomet, Alexander, geb. 12.12.1878 von Wohlen BE, Direktor der alpwirtschftl. Schule Brienz Thomet, Hermann Wal	1943	Enquête de septembre à octobre 1943 contre une SCF ayant perdu son portefeuille dans lequel se trouvait un code militaire. Cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
10840		Hug, Niklaus, geb. 29.12.1912, DRA, Mechaniker, Inhaber eines Schlüssel-Service-Geschäftes in Zürich Neumarkt 13 und Badenerstr. 21, wft. Badenerstrasse 154, Zürich	1943	Enquête de septembre à octobre 1943 contre un Allemand possédant une entreprise de dépannage de clés, motivée par le fait qu'il a été chargé de fournir des serrures au bureau de la construction des fortifications de Sargans. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10841		Fassbind, Karl Eugen, geb. 18.10.1919, von Arth SZ, Landarbeiter, wft. in Winterthur, Marktg. 27	1943-1944	Enquête de septembre 1943 à juin 1944 contre K. Fassbind, soupçonné, puis condamné pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des Alliés (Pologne, Roman Malinowski). Contient le jugement de K. Fassbind et Elsa Müller du 13 juin 1944 du trib.ter.3A à Zurich. K. Fassbind condamné à 2½ de prison et E. Müller à 1 an.	×	Partielle
10842		Holenstein, Paul, geb. 7.11.03 von Kirchberg SG., Einzüger, wft. Zürich, Kalkbreitestr. 43, Pi. Fk.Kp.6. Dörflinger, August, geb. 6.5.02 von Schaffhausen, Bankangestellter, wft. Basel Wettsteinallee 96, Four. Ter.Füs.Kp.I/128	1943	Enquête de septembre à octobre 1943 contre le cousin (P. Holenstein) d'un homme condamné pour espionnage par le trib.ter.2A (A. Dörflinger). Rien n'a finalement été retenu contre P. Holenstein.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10843		Bollhalder, Johann, Baptist, geb. 21.9.13, von Alt-St.Johann, Maurervorarbeiter, verh. mit Katharina Quaderer, wft. Buchs. Mil. Eintlg. HD Zerst.Det.21	1943	Enquête de septembre 1943 contre un SC qui s'est fait attrappé, assis parterre, en train de dessiner un objet militaire. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10844		Cappellini, Giorgio, geb. 30.10.1912	1943	Enquête d'octobre 1943 contre un interné militaire italien ayant tenté de regagner l'Italie avec un paquet contenant des cartes de régions suisses.	×	Aucune
10845		de Barry, Charles-Auguste, geb. 27.9.1881, verh. Osterrieth, wohnhaft in Lausanne, Av. de Cour 77. de Barry, Charles-Auguste, geb. 20.8.1914, wft in Lausanne, Av. de Cour 77	1941-1945	Enquête de juillet 1941 à 1945 contre des ressortissants allemands vivant à Lausanne, semblerait-il sympathisants nazis, soupçonnés d'espionnage au profit de l'Allemagne. Rien ne semble avoir été démontré contre eux.	×	Aucune
10846		Meisner, Hans, deutscher Generalkonsul und Gesandtschaftsrat in Bern, Sulgeneckstrasse 36 Ehrlich, Elisabeth, geb. 14.7.1914, DRA, Angestellte der deutschen Gesandtschaft wft. Sulgeneckstrasse 36. Bern	1943-1945	Enquête d'avril 1943 à 1945 contre une employée de la Légation d'Allemagne à Berne ayant pris illégalement des photographies (les suites de cette affaire sont inconnues) et contre le Consul général allemand et son fils soupçonné depuis longtemps d'espionnage (mais rien n'a été démontré).	×	Aucune
10847		Oblt. Voland, A.	1943-1946	Enquête d'octobre 1943 à 1946 concernant deux officiers d'aviation, A. Voland (travaillant pour Hispano-Suiza) et Jean de Werra, accusés de violation de secrets militaires. Des plans et des codes seraient parvenus aux Allemands. Allusions à *Erna*, au colonel polonais Romeyko, à Marcel Dougoud et à Jean Wagner (qui souhaitait envoyer des armes à la Résistance en France). Contient un fichier concernant en majorité le monde estudiantin étranger, surtout allemand, à Genève.	×	Partielle
10848		Schwerdt, E.	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à septembre 1944 contre un agent anglais au Tessin. L'action du *Spab* n'a pas abouti. Il est également question d'Eugen et Jules Baltermia.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10849		Wagner, Friedrich, geb. 13.9.1889, von Weisslingen ZH SBB-Beamter, wft. in Zürich, Grossmünsterplatz 7	1943-1944	Enquête de septembre 1943 à janvier 1944 contre un réseau d'agents de l'*Abwehr* entre Munich et Zurich. Contient surtout les jugements du trib.ter.3A du 18 au 22 janvier 1944 à Zurich contre Karl Dochan (D, 18 mois de prison), Karl Lammerich (D, 3 mois de prison), Klaus Karpf (D, 1 an de prison par contumace), Johanna Miller (D, 6 mois de prison), Johanna Miller (D, fille de la précédente, 3 mois de prison), Josef Miller (D, mari et père des précédentes, 3 ans de prison), Fred Kramer (D, alias *Ernst Braun*, *Frank Braun*, *Fred Frank*, 3 ans de prison par contumace) et Anton Eckl (D, 1 an de prison) pour service de renseignement prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, violation de secrets militaires et infraction à des ordres généraux.	×	Partielle
10850		Lebel-Ducommun, David, geb. 18.10.1901, von Bolle NE, Av. Druey 24, Lausanne	1943-1945	Enquête d'octobre 1943 à 1945 contre un imprimeur impliqué dans la confection de cartes d'identité françaises pour le compte du consulat américain à Genève. Rien de sérieux n'a été retenu contre D. Lebel. Allusions à Henri Badan et Jean-Jacques Rehm.	✓	Intégrale
10851		Eppner, Georges-André, geb. 24.12.19, von Le Locle, ledig, Boitier, wft. Zaunweg 4, Biel	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à novembre 1944 contre un ouvrier ayant pris contact avec la Légation d'Allemagne à Berne pour aller travailler dans le *Reich*. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10852		Krauel, Wolfgang, gew. deutsch. Konsul, Genf. geb. 17.10.1888, z.Zt. wft. in Vantône bei Sion	1943-1945	Enquête d'août 1943 à 1945 contre l'ancien consul allemand à Genève. Démis de ses fonctions en 1943, W. Krauel a refusé de retourner en Allemagne et, par la suite, a été engagé par le Département des Affaires étrangères pour s'occuper des intérêts allemands.	×	Aucune
10853		Kuster, Adolf, geb. 6.6.1909, von Diepoldsau SG, Kaufmann, wft. in Altstätten	1943	Enquête de novembre 1943 contre un employé de la forteresse de Sargans marié à une Allemande. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10854		Vuitel, Pierre, geb. 1922, Hotelangestellter, wft. Genf	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à janvier 1944 contre un soldat surpris en train de faire un croquis à proximité de l'aérodrome de Magadino. Suspecté de dessiner l'aérodrome, en fait, il dessinait l'intérieur du restaurant d'à côté pour une lettre à ses parents. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10855		Wagner, Walter, geb. 15.11.1915, von Wolfwil SO, Marktreisender, Mattengasse 52, Zürich Wyss, Arnold, geb. 17.11.1905, von Günsberg SO, Zuschneider, Limmatstr. 111, Zürich	1943	Enquête d'octobre à novembre 1943 contre deux extrémistes de droite faisant des voyages d'affaire dans la région du Gothard. Rien n'a été retenu contre eux.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10856		Marx, Ingeborg, geb. 12.4.1905 DRA (geb. Gutmann) ledig, Jüdin, zuletzt wft. gewesen im deutsch Interniertenheim Bristol Territtet-Montreux	1939-1945	Enquête d'octobre 1939 à 1945 contre une Juive considérée comme une agente dangereuse de la *Gestapo*. Arrêtée pour passage clandestin de la frontière à Genève. Serait l'amante d'un Ulrich de la *Gestapo*, traducteur à Vichy dans le cabinet Laval. Allusions au SR et au *2e Bureau* français.	×	Partielle
10857		Urteil i.S. Weiss gesch. Senn, Margrith, geb. 23.4.98, von Buchs SG, Hausfrau, wft. in Zürich, Mühlebachstr. 166	1943	Contient uniquement le jugement de Margrith Weiss du 7 au 9 juin 1943 par le trib.div.8 à Lucerne. Inculpée pour des relations avec l'espion allemand F. Strenkert, mais acquittée. Allusions à l'accueil des Juifs et à la Shoah.	×	Intégrale
10858		Urteil. Landolf, Ernst, Erwin, Jakob, geb. 24.11.14, von Büren BE, z.Zt. in Deutschland, Autofahrlehrer Kramer, Max, geb. 7.12.01, DRA, Oberzollinspektor, wft. in Lörrach Klein, Heinrich, geb. 28.4.97, von Metz, DRA, wft. in Stuttgart, alte Weinsteige 31,	1943	Contient uniquement des jugements, ceux des susnommés du 19 au 28 mai 1943 à Horgen par le trib.ter.3A, tous par contumace, ainsi que celui des parents de Landolf (Ernst et Berta). Il s'agit d'un réseau de renseignement allemand contre la Suisse. Le fils Landorf a été condamné à mort par contumace pour trahison et service de renseignement politique et militaire prohibé (en faveur du bureau *Onkel Franz* de Stuttgart et de l'agent Klee, alias *Sticher* ou *Meier*). Tous condamnés.	×	Aucune
10859		Urteile. Schmid, Ernst, 12.2.01 in Zürich, wft. in Zürich, Weststr. 181, Hilfsarb., Fhr.Lst.Tr.Det.31. Sommer, Emma, geb. Fischer, 18.1.94, Hausfrau, wft. Zürich 6, Haldeneggsteig 4. Seeberger, Florence, geb. 4.1.90 in Caluso (IT), Hausfrau, wft. Zürich,	1943	Contient uniquement les jugements des susnommés du 19 au 28 mai 1943 par le trib.ter.3A à Horgen. Concerne un réseau de renseignement allemand contre la Suisse, en faveur du bureau *Onkel Franz* à Stuttgart. Tous condamnés. Reinegger condamné à mort par contumace pour trahison militaire, service militaire étranger et désobéissance à des ordres généraux.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10860		Beeler, Fridolin und Konsorten	1943	Contient presque exclusivement des jugements du 22 au 30 mars 1943 par le trib.ter.3A à Zurich de : *- Beeler, Fridolin, Bäcker-HD, 4.2.21 in Netstal GL, wft. in Adliswil ZH.* *- Wenzin, Johann, Baptist, 4.6.01 in Surava GR, wft. in Luzern, St. Karlistr. 47.* *- Malzacker, Fritz, DRA, Gastwirt, wft. in Murg ob Säckingen.* *- Leute, Hans, DRA, 26.3.05 in Full AG, Hilfsarbeiter, Landwirt, wft. in Full.* *- Grom, Alfred, DRA, 24.7.00 in Luzern, wft. in Waldshut, Vorsteher des Arbeits- und Industrieamtes Waldshut.* *- Benz, Albert, 17.12.03, Modellschreiner, wft. in Schaffhausen, Schönmaiengässchen 16, jetzt in Deutschld.* *- Leutwyler, Ernst Traugott, 20.8.90 in Bern, v. Birrwil, SBB-Beamter, wft. in Schaffhausen, Schömaiengässchen 16.* *- Biedermann, Anna, 26.12.95, v. Schaffhausen, wft. Schaffhausen, Wagenstr. 19.* *- Heller, Karl, DRA, 25.12.23, v. Büsingen, wft. in Büsingen.* *- Grom, Hans, 23.5.98 in Luzern, wft. Hotel Adler, Luzern.* *- Schatz, Eugen, DRA, 4.6.85, v. Jestetten, wft. in Jestetten, Hauptstr. 107.* *- Jaquet gesch. Grom, Jeanne, 30.5.96, v. Luzern, wft. in Luzern, Weggisgasse 28* et le jugement du 30 juillet 1943 par le trib.ter.3A à Zurich de : *- Tschumi, Jakob, 3.1.92, wft. in Neuhausen, Weinbergstr. 21*. Il s'agit d'un réseau de renseignement allemand contre la Suisse. Beeler a été condamné à mort pour violation de secrets militaires. Prison à vie pour J. Wenzin pour violations de secrets militaires et désobéissance à des ordres généraux. F. Malzacker a été libéré faute de preuves. Alfred Grom a été condamné à mort par contumace pour violation de secrets militaires, service de renseignement économique et politique prohibé et désobéissance à des ordres généraux. Tous les autres ont été condamnés.	x	Aucune
10861		De Santis, Donnino, 9.10.1912, Italiener, wohnhaft gewesen in Klingnau	1943	Contient le jugement du 2.6.1943 par le trib.ter.3A à Zurich de D. De Santis pour service de renseignement militaire prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, et violation de secrets militaires en faveur de l'Italie. Il espionnait dans les usines SIG. Condamné à 12 ans de prison.	x	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10862		Merlin, Edwin, Harold, Robert, geb. 3.2.1923, Engländer, z.Zt. interniert	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à janvier 1944 contre un aviateur britannique et contre un soi-disant aviateur d'origine française, François Rodrigues, qui s'est avéré être un déserteur allemand, évadés en provenance de France et réfugiés en Suisse. Rien n'a été retenu contre E. Merlin.	×	Partielle
10863		Köhn, Gustav Adolf, von Wiezikon TG, geb. 19.6.1891, Ehem. der Emilie geb. Mäder, Kaufmann, wft. Gladbachstrasse 15, Zürich 7 Mil. Einteilung : Sdt.Lfs.Kp.10	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à juillet 1944 contre un agent de F. Strenkert et son réseau. Allusions notamment à Ludwig Hahn (D), Ramon Bergada et Hans Stüssi (ZH).	×	Aucune
10864		Wm. Stamm Alfred, geb. 1907, von Schleitheim SH, Flugplatzwächter in Dübendorf	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à octobre 1944 contre un réseau de renseignement allemand. Contient les jugements du 9 au 13 octobre 1944 par le trib.div.6 à Zurich de Max Zollinger (BS), Peter Fruet (I), Alfred Stamm (ZH), Alfred Kunz (SO) et Rudolf Hauri (BL). Tous condamnés, sauf R. Hauri et A. Kunz acquittés. Contient un second jugement du 27 septembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich d'A. Kunz où il est condamné à 15 mois de prison pour service de renseignement prohibé, en liaison avec Jakob Künzler, Paul Schulthess, Louis Nebel et Max Lehmann.	×	Aucune
10865		Burgat, Maurice-Henri, geb. 21.9.1916, von Vaumarcus NE, verh. mit Taponnot France-Lucienne, wft. Lausanne, Clochepin 6, Wm., Festungswachtkorps	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à février 1944 contre un sergent ayant établi la liste des ouvrages fortifiés qu'il devait surveiller. Malgré la faute grave, aucune activité illégale n'a été retenue contre lui.	×	Aucune
10866		Marzocchi, Raffaele. S.E.F.J. Film, Lugano, via della Roggia 7	1943	Enquête d'octobre à novembre 1943 contre un agent allemand.	×	Aucune
10867		Gehrig, Frau, Thusis. Schäfler, Markus Moses Max, Rumäne, geb. 25.8.1903, wft. Lugano-Casserate	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à mai 1944 contre un Juif suspect. Rien intéressant le *Spab* n'a été retenu contre lui, mais il semble qu'il faisait du marché noir.	×	Aucune
10868		Müller, Karl, geb. 10.6.1917, Zürich Gefundener Photoapparat Marke "Minox"	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à janvier 1944 contre un homme qui aurait volé un Minox. Inculpé uniquement pour vol.	×	Aucune
10869		Wagner, Wilhelm, geb. 26.7.1905, von Walliswil, Hafnermeister, wft. in Mollis GL	1943-1945	Enquête de septembre 1943 à 1945 contre un soldat ayant établi des esquisses des champs de mines de l'aérodrome de Mollis (GL) et ayant un père sympathisant d'extrême droite. Rien d'illégal n'a été retenu contre W. Wagner, mais cette affaire a incité les autorités militaires à prendre plus de précautions en ce qui concerne les esquisses de champs de mines. Ces plans, nécessaires aux soldats, seront désormais établis de façon surveillée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10870		Schiess, Eduard, geb. 7.4.1922 von Herisau, ledig, Möbelschreiner, wft. St. Gallen, Linsenbühlstr. 76	1943-1945	Documents de décembre 1943 et 1945 concernant un Suisse passé en Allemagne, qui aurait, en 1940, prévu de faire sauter un viaduc en Suisse.	×	Aucune
10871		Weber, Rudolf, geb. 22.1.1921, von Eschenz TG, kaufm. Angestellter, wft. Arbon, Romanshornerstrasse 31	1942-1944	Enquête d'octobre 1942 à avril 1944 contre un extrémiste de droite qui, condamné pour espionnage au profit de l'Allemagne, s'est empressé de reprendre contact avec des Allemands et les extrémistes de droite dès sa sortie de prison. Mais rien d'illégal n'a cette fois été retenu contre lui.	×	Aucune
10872		Bouchardy, R.	1943-1945	Enquête de novembre 1943 à 1945 contre un soldat favorisant le départ d'internés alliés vers la France. A été condamné pour avoir dénoncé une collaborationniste au maquis.	✓	Intégrale
10873		Müller, Georg, geb. 30.8.15, DRA, illeg. wft. gew. in Zürich, Deutscher Agent des ND	1942-1944	Enquête de septembre 1942 à mars 1944 concernant un agent allemand du SR (NS1 et *Spab*). Concerne également l'Allemande Anny Dettling.	×	Partielle
10874		Urfer, Alfred, richtig : Irniger, Johann, 16.9.02. in Goldau, im Bezirksgefängnis in Bern in Haft	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à octobre 1944 contre un Argovien, agent envoyé en Allemagne par le secrétaire de la Légation américaine Warren M. Chase. Contient le jugement de J. Irniger du 21 octobre 1944 par le trib.ter.2A à Berne.	✓	Intégrale
10875		Benatt, Herbert, geb. 17.2.02, staatenlos, Jude, früher Lettländer, Bücherrevisor, wft. Giswil, Hotel Krone	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à janvier 1944 contre un Juif établi dans le champ de combat de la div.8. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10876		Ganner, Walter, geb. 26.10.17 in Schwarzach (D), ledig, Zahntechniker, DRA, Internierter	1943-1945	Enquête de décembre 1943 à 1945 contre un Allemand travaillant pour le SR et les Anglais.	✓	Intégrale
10877		Lt. André du SR Secteur de Neuchâtel	1943-1945	Enquête de décembre 1943 à 1945 contre le chef de l'antenne neuchâteloise du SR.	✓	Intégrale
10878		Henssler, Fritz, geb. 14.9.21, von Zürich, Coiffeur, wft. in Lausanne, Rue St. Laurent 36	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à février 1944 contre un coiffeur, fréquentant une école de détectives à Genève, ayant contacté un inspecteur de police zurichois pour l'aider à résoudre un devoir de chiffrement. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10879		Cramatte, Jeannine Raymonde, geb. 26.11.1926, von Mézières VD wft. in Dompierre les Bois, France	1943-1945	Enquête de décembre 1943 à 1945 contre des agents de la *Gestapo* dans la région de Delle. Contient des renseignements sur l'activité de renseignement dans cette région.	✓	Intégrale
10880		Lier, Werner	1943-1945	Enquête de novembre 1943 à 1945 contre des agents de la Gestpo en Suisse, à Genève et en Ajoie. Contient des renseignements sur l'activité de renseignement dans ces régions.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10881		Petit, Louis, Français, 29.10.1920. de Nancy. act. écroué dans les prisons de Berne	1943-1945	Enquête de novembre 1943 à 1945 contre un Français se disant agent du SR. Concerne également Hervé Favre, Valaisans soupçonné d'avoir travaillé pour les Allemands contre les Français, et Raymond Pellegrini, agent du SR. Allusions à D. Surdez, G. Olivet, B. Cuénoud et J. Quartier-la-Tente.	✓	Intégrale
10882		Lieberherr, Edwin, des Johann und der Marie Schnetzer, v. Hemberg SG, geb. 12.1.1924 zu Wattwil, ledig, Bauarbeiter, wft. i. Buesch-Wattwil b/den Eltern	1943-1944	Enquête de décembre 1943 à janvier 1944 contre un Suisse encourageant les soldats suisses à déserter vers l'Allemagne et les aidant le cas échéant.	×	Aucune
10883		Raimann, Johanna Theresia, geb. 18.1.1920, von St. Gallenkappel, wft. Hengarten-Ganterswil SG	1943	Enquête d'octobre à novembre 1943, déclenchée par une femme ayant dénoncé à tort un homme de son village comme espion. La femme fut poursuivie.	×	Aucune
10884		Herde, Alfred, geb. 29.4.1920, von Zeihen AG, wft. in Küttigen AG	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à janvier 1944 contre un criminel psychopathe argovien ayant bluffé auprès du *Spab* en disant qu'il avait été contacté par espion qui lui avait promis 2'000 CHF et avec qui il avait rendez-vous. Personne ne s'est présenté au rendez-vous. Le *Spab* s'est retourné contre A. Herde.	×	Aucune
10885		Nicau, alias Frey Deutscher Agent	1943	Enquête de novembre à décembre 1943 contre un agent allemand déguisé en prêtre français, qui n'a pas pu être intercepté.	×	Aucune
10886		Carotta, Cesare, geb. 31.12.1903, Italiener, wft. in Luzern, Obergrundstr. 103	1943-1944	Enquête de décembre 1943 à février 1944 contre un Italien soupçonné de service de renseignement prohibé. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10887		Donato, Salvatore, geb. 1908, von Torre del Faro Messina, Bahnangestellter der ital. Bahnen, wft. in Chiasso	1943-1944	Enquête de décembre 1943 à novembre 1944 contre un agent de l'OVRA. Contient un document intéressant, hors contexte du dossier, sur l'activité de la *Gestapo* en Suisse.	×	Partielle
10888		Druckenbrot, Gestapoagent aus Konstanz	1942-1945	Enquête de janvier 1944 à 1945 contre un agent de la *Gestapo* et contre le journaliste allemand Heinz Reinhold Lübben. Concerne également Alfred Ries. Contient le jugement de R. Lübben par le trib.ter.2A du 11 au 20 janvier 1944 à Bâle, le condamnant à 10 mois de prison pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger et désobéissance à des ordres généraux. Allusions aux frères hollandais Max et Werner Strijbos, travaillant pour le SR et pour les Britanniques. Allusions également à Elisabeth Hodgson, alias *Käthe Miller*, du Consulat britannique à Zurich. Contient une déclaration d'E. Häberli, de l'antenne bâloise, qu'A. Ries a travaillé pour le SR en 1940/41.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10889		Reich, Werner Arnold, geb. 16.7.1917, von Basel, ledig, Dr. wft. Zürich, Clausiusstrasse 4	1942-1944	Enquête de septembre 1942 à novembre 1944 contre un Allemand dénoncé dans une lettre anonyme et s'étant fait remarquer à Frauenfeld. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10890		Anderhub, Josef, geb. 18.2.1908, von Eschenbach LU, Kaufmann z.Zt. in Italien	1943-1944	Equête de décembre 1943 à janvier 1944 contre un commerçant suisse vivant en Italie, soupçonné de recruter des agents en Suisse pour le compte de l'Italie. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10891		Grass, Georg, Laborant, wft, in Basel, Haltingerstr. 29	1944	Enquête de janvier à février 1944 contre un photographe amateur ayant pris des photos dans la région des fortifications.	×	Aucune
10892	1	Tornes, Heinz, 1911, Deutscher Bruhns, Adelheid, 1921, Deutsche	1945	Enquête de 1945 contre un SS allemand rentré en Suisse. Ce dossier contient beaucoup d'informations sur l'activité des services de renseignement allemands en Italie et en Suisse.	×	Partielle
10892	2	Tornes, Heinz, 1911, Deutscher Bruhns, Adelheid, 1921, Deutsche	1945	Contient le dossier *Sud* du *Spab*. Compile une grande quatité d'informations diverses sur l'activité du renseignement au Tessin et en Italie. Comprend notamment une photo de toute l'équipe d'espionnage de la *Gestapo* de Milan, des documents sur l'agent SS J. Prager, de nombreux documents sur le cap. G. Bustelli du SR (par exemple une liste de ses agents), des allusions à G. von Schulze-Gaevernitz, ainsi qu'à Luigi Parilli, Hasmann, Guido Zimmer, à des agents, italiens, allemands, anglais et américains.	×	Partielle
10892	3	[Sans intitulé]	1945	Documents de 1945 concernant l'affaire Tornes et Bruhns. Allusions à des contacts avec des agents britanniques et américains. Souvent question, dans les interviews, de la mort de l'Attaché militaire suisse à Rome Burkhalter.	×	Partielle
10893		Diebstahl von Postsachen 18 Munitionskontrolle der Kampfgruppe Kander	1944	Enquête de janvier 1944 concernant la disparition d'une lettre.	×	Aucune
10894		Cairoli, Ercole, Pedrinate Porro, Maria, Pedrinate	1944	Enquête de janvier à septembre 1944 contre deux Tessinois de Pedrinate condamnés passage de courrier à travers la frontière italo-suisse et espionnage.	×	Aucune
10895		3 deutsche Studentinnen in Genf (Bade, Kurt und Kons.)	1944-1945	Enquête d'avril 1944 à 1945 concernant des étudiants allemands à Genève (Agnès Stapff, Kurt Bade, Christa von Kries) indiqués par *Erna* comme ayant une activité suspecte, notamment de l'espionnage dans la région de Morgins. Rien n'a été démontré. Il est question dans ce dossier d'une fiction, publiée dans le journal communiste *Vorwärts*, intitulée *Schellenberg der Gestapo-König*.	×	Partielle
10896		Jornot, Gustav, geb. 3.2.1898 in Genf, von Genf, Fürsprecher, wft. i/Genf, av. du Mervelet 16	1944-1945	Enquête de janvier 1944 à 1945 concernant des Genevois en rapport avec le Consulat d'Allemagne à Genève, soit Gustave Jornot, Jean-Eugène Anliker et Pierre-Robert de Loes. Indiqués par *Erna*. Rien n'a été démontré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10897		Fankhauser, Wilhelm, geb. 23.9.16, von Trub. BE., Bauzeichner, wft. bei Eltern in Steffisburg, Zulgstrasse	1944	Enquête de janvier à juin 1944 contre un Suisse ayant vécu en Allemagne que la *Gestapo* a mis sous pression pour obtenir des renseignements.	×	Aucune
10898		Eternod, Auguste-Charles, né à Baulmes le 2.3.22, empl. d'hôtel, incl. mil. : Cp.fus.fr.I/212 et fus.II/2, dom. à Baulmes	1944	Enquête de janvier à avril 1944 contre un Vaudois pro-allemand, jugé peu intelligent et aimant jouer à l'homme important, s'étant rendu intéressant auprès de son amie en disant « *Je ne veux plus tavailler pour les gens du nord, cela devient trop dangereux* », alors qu'il était en service à Vallorbe.	×	Aucune
10899		Taborelli, Vincenzo, geb. 22.11.85, Italiener, Wirt, wft. Chiasso, via S. Gottardo 15. Taborelli, Annibale, geb. 13.8.13, Italiener, ledig, wft. Ponte-Chiasso	1944-1945	Enquête de janvier 1944 à 1945 concernant un propriétaire de restaurant (Vincenzo) officiant comme boîte aux lettres pour les internés italiens souhaitant communiquer avec l'Italie.	×	Aucune
10900		Baumgartner, Emil, DRA, geb. 1 Sept. 1899, illeg. Sohn der Josefine Baumgartner, Ehemann der Theresia Kuhn, Maurer, angebl. Polier, wft. in Oberwil bei Zug	1944	Enquête de janvier à février 1944 contre un Allemand ayant caché sa véritable nationalité et s'étant fait passé pour Suisse, ayant travaillé dans un domaine intéressant la sécurité nationale.	×	Aucune
10901		De Löes, Pierre Robert Albert, geb. 29.1.1897	1939-1945	Enquête de novembre 1939 à 1945 contre un industriel soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne avec Gustave Jornot et le plt Anliker. Beau-frère de Max von Engelbrechten, vice-consul d'Allemagne à Genève, rentré en Allemagne pour fuir une affaire d'espionnage.	×	Aucune
10902		Regazzoni, Ampielle Josef, von Balerna TI, des Carnelio, geb. 21.7.1898, ledig, Kaufmann, wft. in Vaduz	1944	Enquête de janvier 1944 contre un Suisse habitant le Liechtenstein arrêté à la frontière et relâché.	×	Aucune
10903		Durussel, Adolf Gustav des Gustav und der Marie Louise Blanc, geb. 24.11.1901 in Lausanne, von Seigneux VD, gesch. wft. in Lausanne, Villamont 19	1944-1945	Enquête de février 1944 à 1945 contre un « *ancien légionnaire* », « *à la vie aventureuse* » ayant vaguement collaboré avec le SR (J. Perrin et *Cordey*, soit P. Jaquerod) et en relation avec Paul Jaquier.	✓	Intégrale
10904		Cottier, Jules, vermutlich Franzose, geb. 4.12.1891, Ehemann der Marie wft. im Hotel Viktoria, Montreux	1944	Enquête de février à août 1944 contre un personnage suspect, dont le nom n'est pas J. Cottier, mais probablement Jean Charpentier, travaillant peut-être pour le cap G. Olivet, soi-disant ami du général H. Giraud.	✓	Intégrale
10905		Conen, Wilhelm Nicolas, geb. 18.4.1915 von Amsterdam, Holland, wft. gew. in La Haye, holländischer Offizier, interniert i/Lausanne	1944	Enquête de janvier à février 1944 contre un officier hollandais soupçonné d'être venu en Suisse, non pour s'y réfugier, mais pour accomplir une mission. Rien n'a été démontré.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10906		Savy, Philippe, Eugen, geb. 17.8.06, Coiffeur, wft. in Pontarlier, Rue de Salins 31	1941-1947	Enquête de janvier 1941 à 1947 concernant un passeur de frontière français en relation avec le SR et avec des internés britanniques en Suisse, notamment Kenneth Gough. Contient des informations sur la mort de l'agent du SR R. Comte.	✓	Intégrale
10907		Izarie, Lucien Victor, des Jean Jaques Theod. und der Jeanne Antoinette Bach, geb. 26.7.1899 in Toulouse, Franzose, Ehem. der Aloisia Klementine Rossier, wft. i/Lausanne, Av, du Grammont 11	1943-1944	Enquête d'octobre 1943 à décembre 1944 concernant un Français marié à une Fribourgeoise vivant en Suisse, mais possédant une petite maison à St Gingolph en France, soupçonné de passages de frontière au profit du consulat français. Rien n'a été démontré. Contient également des documents sur d'autres Français ayant des activités de renseignements, tels G. Servettaz.	✓	Intégrale
10908		Schmid, Sixtus, geb. 26.11.21, von Flims GR, Schleifer & Hilfsarbeiter, wft. in Rorschach	1942-1944	Enquête de mars 1942 à avril 1944 contre un extrémiste de droite accusé de vol de munition et d'espionnage, et par la suite condamné à 2 mois de prison.	×	Aucune
10909		Ottino, Ricardo, von Turin, geb. 19.10.1881, Dr. wft. in Lugano, Via Canova 16. Von und zur Mühlen Walrat, Reg. Rat. bei der deutschen Gesandtschaft z.Zt. in Lugano	1942-1944	Enquête de juillet 1942 à avril 1944 contre un Italien qui s'est intéressé à la soi-disant invention d'Arnold Pauli, c'est-à-dire un émetteur à ondes courtes conçu pour perturber l'allumage des moteurs à explosion – en fait une grosse arnaque. Rien n'a été retenu contre R. Ottino. Contient quelques allusions intéressantes concernant les diplomates alliés en Suisse.	×	Partielle
10910		Ducret, Louis, geb. 22.11.08 in Bière, VD, von Corcelle NE, Bauaufseher, wft. in Rougemont, Hotel de la Ville	1944	Enquête de février 1944 concernant la découverte, sur une chemin de Château-d'Oex, d'un rouleau en carton contenant 3 plans d'ouvrages militaires, dont il s'est avéré qu'ils avaient été perdus par L. Ducret qui travaillait au bureau du génie de la 1ère div., lequel s'était exercé et voulait se rendre intéressant auprès de sa fiancée.	×	Aucune
10911		Bollinger, Gerhard Ludwig, von Beringen SH, Geb. 11.11.1911, wft. Morgartenstr. 7, Zürich	1944	Enquête de février à mars 1944 contre un employé de Brown-Boveri ayant volé des secrets de fabrication et de marché. L'implication militaire n'a pas été démontrée.	×	Aucune
10912		Scicluna Sorge, angeblich Beamter der italienischen Gesandtschaft, in Bern	1944-1945	Enquête de février 1944 à 1945 contre Annibale Scicluna Sorge, un empoyé de la Délégation d'Italie, soupçonnée d'espionnage. Allusions à Giuseppe Delogu, anti-fasciste habitant Zurich.	×	Partielle
10913		Andreoli, Elio, di Paolo, 9.8.1911 in Lugano, Kaufmann Via Lucchini 5 Lugano	1942-1944	Enquête de mars 1942 à décembre 1944 contre un technicien radio soupçonné d'espionnage, mais rien n'a été démontré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10914		Alhadeff, Giacomo, ital. Staatsangeh., geb. 1.2.1900, in Rodi, wft. z.Zt. in Lausanne, avenue d'Ouchy 40, Hotel Royal	1940-1945	Enquête de janvier 1940 à 1945 contre un ressortissant italien accusé par la gendarmerie d'armée d'avoir, en 1944, volé la serviette du cap Robert Juriens contenant des documents secrets touchant la défense nationale. Le *Spab* ne croit pas à cette thèse, rien n'a été démontré.	×	Aucune
10915		Widmer, Samuel, geb. 22.8.12, von Langnau BE, Bauführer, wft. in Langnau i/E., Bew.Kp.3.Div., Feldpost 1017	1944	Enquête de février à mars 1944 contre un contremaître ayant envoyé son *Kursbuch*, décrivant ses activités en service, au Liechtenstein. Accusé et condamné par la suite pour violation de secrets militaires.	×	Aucune
10916		Desponds, Industrieller, vermutlich wft. in Bulle Jordan, vermutlich wft. in Montbovon, Romy, wft. in Les Cases bei Bulle	1944	Enquête de mars à septembre 1944 concernant une dénonciation parlant de dépôt de munitions aux Cases. Bruits colportés et déformés. Sans suite.	×	Aucune
10917		Plange, geb. Kramer, Erika, Deutsche, geb. 14.8.1906 wohnhaft in Düsseldorf, Weizenmühlenstrasse 36	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à mai 1944 contre une Allemande soupçonnée d'espionnage au profit de l'Allemagne, son mari polyglote étant soupçonné d'être membre du service de renseignement de la *Luftwaffe*. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10918		Waldvogel, Max, von Unteriberg, geb. 1909, SBB-Arbeiter, wft. in Rheinfelden AG	1944-1945	Enquête de mars 1944 à 1945 contre ayant établi une esquisse de l'aéroport de Bellinzone.	×	Aucune
10919		Fortin Guillaume Au Jaun FR	1944	Enquête de mars à juin 1944 concernant la découverte devant le bureau du génie à Château-d'Oex, d'une photo montrant un fortin. L'auteur n'a pas été retrouvé.	×	Aucune
10920		Astier, René, Franzose, geb. 22.4.1922 in St. Rambert en Bugney, Mechaniker, des Emil und der Jeanne Adelheid Burden, ledig, wohnhaft gew. in Paris, z.Zt. in der Schweiz interniert	1944	Enquête de mars à septembre 1944 concernant trois Français, R. Astier, Laporte et Ravaud, soupçonnés d'être entrés en Suisse pour une mission secrète.	✓	Intégrale
10921		Devorak oder Dvorak? Angeblich Deutscher Spion im Franz. Jura	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à octobre 1944 concernant la dénonciation d'un espion allemand venant régulièrement à Bâle prendre des locomotives allemandes, mais qui n'a jamais été identifié par le *Spab*.	×	Partielle
10922		Hasler, Ludwig, geb. 20.1.1897, von Eschen FL, alt Steuerkommissär, wohnhaft in Vaduz	1944-1945	Enquête de mars 1944 à 1945 contre un ressortissant du Liechtenstein travaillant pour la *Gestapo* de Feldkirch, agent Kriener.	×	Aucune
10923		Bulle, Marikka, geb. 15.12.22, von und in Fourgs	1944	Enquête de mars à décembre 1944 contre un Française soupçonnée d'être une agente allemande passant la frontière franco-suisse en Ajoie. Il est également question de P. Nys, agent du SR. Allusions à J. Quartier-la-Tente, D. Surdez, Jules Baillif, Léon Riat, Yvonne Quain, etc.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10924		Wilson, Gérard, des Robert, geb. den 8.12.1915 in Quebec, Apotheker, wft gew. in Arène (France)	1943-1944	Enquête de novembre 1943 à septembre 1944 contre un pharmacien et sa femme se déclarant anglais, dénoncés par *Erna* comme agents de la *Gestapo*. Rien n'a été démontré et un gros flou continue de planer sur cette affaire.	×	Intégrale
10925		Fischer, Hans, von Lüscherz BE, des Gottfried und der Anna Beyeler, geb. 31.12.1919 in Lüscherz BE, ledig, Draineur, wft. i/Büetigen BE	1944	Enquête de mars à avril 1944 contre un soldat de la cp.surv.1044 surpris en train de faire un croquis de tous les ouvrages militaires de la région des Avants, sur la route conduisant de La Chaux-de-Fonds à Biaufond. Des explosifs ont été découverts chez lui. Condamné à 40 jours de prisons.	×	Intégrale
10926		Ruemelin, Frank, DRA., geb. 27.9.1902, verh. mit Lore?, Soldat, wohnhaft gew. in Paris, z.Zt. in der Schweiz	1944	Enquête de mars à mai 1944 contre un déserteur allemand, interné, détenu à Porrentruy, soupçonné d'avoir été envoyé par les services allemands.	×	Intégrale
10927		Unbekannter deutscher Spion. vermutlich im Lager Wauwilermoos entwichen	1943-1944	Enquête d'août 1943 à mai 1944 contre un interné allemand, connu sous le nom de Gerhard Vielhauer, soupçonné d'être en fait un agent allemand. Sera condamné à 3 ans de prison.	×	Aucune
10928		Schneeberger, Hans, 1917, von Ochlenberg Piert, Willy, 1910, Deutscher Pichart, Albert, 1906, von Ormont Bircher, Karl, 1890, von Küttigen	1944-1945	Enquête de mars 1944 à 1945 contre une ligne de renseignement allemande. Contient des informations sur les services de renseignement alliés en Suisse.	✓	Intégrale
10929		Rauch, alias Roemer, Erich-Walter, 10.7.91, DRA, Zell a/H. Baden, wft. Baden-Baden, Fremersbergstr. 66	1944-1945	Enquête de février 1944 à 1945 un agent de la *Gestapo* ayant espionné les fortifications de la frontière franco-suisse.	×	Partielle
10930		Gyseler, Fritz, geb. 30.3.05, von Adelboden BE, wft. in Thonon, France	1944	Enquête de mars à juin 1944 contre un Bernois en liaison avec un agent de renseignement français à Genève. Allusions à A. Waldmann.	✓	Intégrale
10931		Jarmundowicz, Alexander, geb. 29.7.1918, Pole, Werkarbeiter, wft. in Beaucourt/France, z.Zt. im Spital Porrentruy	1944	Enquête d'avril à août 1944 contre un Polonais, agent du SR, accusé par les Français d'être un agent de la *Gestapo*.	✓	Intégrale
10932		Bruppacher, Hans	1944	Enquête d'avril à juin 1944 contre un docteur en chimie soupçonné d'avoir vendu des plans de fortifications au consul italien Michelini à Bâle, et peut-être aux Allemands. Aurait également travaillé pour les Alliés. Nombreuses allusions à Rémy de Blonay et à de Loriol.	×	Partielle
10933		Betrifft : Operative Uebungen 1944 vom 15. bis 22.4.44 Luzern	1944	Dossier contenant les participants et les invités (dont B. R. Legge) à un exercice d'armée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10934		Betschard, Robert, des Franz und der Marianne Ender, geb. 23.3.1912, von Muotathal SZ, Arbeiter in der Munitionsfabrik Altdorf, wft. in Steinen SZ, b.d. Eltern. milit. Eintlg. : Vpf.Lstw.Kol.9	1944	Enquête mars à août 1944 contre un sympathisant nazi. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10935		Bühler, Oskar, geb. 27.5.1918 in Toos, von Richelsee TG, wft. i/Zürich, Klausstrasse 24	1944	Enquête d'avril à août 1944 contre un sous-officier mitrailleur ayant recolté des renseignements sensibles (plans, panorama de tir, dispositif de bunkers, etc) et les avoir conservés chez lui. Il nie avoir voulu les vendre. Contient son jugement du 31 août 1944 par le trib.ter.3B à St Gall.	×	Aucune
10936		Tissot, Erika, geschieden von einem D. verh. mit einem Schw. in Berlin, bei Mobilis. in die Schweiz zurückgekehrt. Flury? früher in Genf, jetzt in Annemasse	1944-1945	Enquête d'avril 1944 à 1945 contre des personnes soupçonnées d'être en contact avec Meyer, chef de la *Gestapo* d'Annemasse. Rien de sérieux n'a été retenu contre les Tissot. Flury est intervenu auprès de Meyer, à la Libération, en faveur de prisonniers et n'a pas été inquiété en France. Contient des informations intéressantes sur l'activité à la frontière genevoise.	×	Partielle
10937		Brüderlin, Hans, geb. 3.9.1918, von Liestal, in Basel	1944-1945	Enquête d'avril 1944 à 1945 concernant des agents de la NS1. Allusion à une mise à disposition de l'un d'eux au service de renseignement français en 1945.	×	Intégrale
10938		Flückiger, Philipp genannt Pition, geb. 15.1.1915 in Pruntrut, von Rohrbach BE, ledig, z.Zt. in Frankreich	1944-1945	Enquête d'avril 1944 à 1945 contre P. Flückiger et A. Glastre, accusés de collaboration avec la *Gestapo* dans la région frontière de l'Ajoie.	✓	Intégrale
10939		Dessert, Alexandre, fils d'Antoine et de Marie Limat, né le 4 Juli 1884 à Bioley-Orjulaz VD, geschieden von Thérèse Oberson, ex-agent d'affaires, wohnhaft in Lausanne, Chemin de la Dent d'Oche 2	1944-1945	Enquête de d'avril 1944 à 1945 contre un homme déjà condamné à 5 mois de prison le 25.3.1942 pour service de renseignement économique et politique prohibé en faveur de l'Allemagne. Cette nouvelle enquête n'a pas abouti.	×	Aucune
10940		Rudolf, Walter, geb. 27.12.10 in Glarus, ledig, Hilfsarbeiter, wft. in Solothurn, Zuchwilerstrasse 11, bei seinem Halbbruder, Gilgen Hans. Milit. Eintlg. : Füs.Gz.Kp.III/230	1944-1945	Enquête d'avril 1944 à 1945 contre un Suisse passé au service de la *Gestapo* en Allemagne.	×	Aucune
10941		Bouche-Villeneuve, Christian, interné libre chez le Dr. Mayor à Cossonay, étudiant et journaliste	1944	Enquête de mai à octobre 1944 contre un interné français soupçonné d'être un agent provocateur de Vichy. Contient également des informations concernant Lucien Brocard, agent du SR (G. Olivet), ainsi que des renseignements sur d'autres maquisards français.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10942		Sommer, Robert, von Sumiswald BE, wft. in Frankfurt a.M.	1944	Enquête de mai à octobre 1944 contre un agent d'assurance travaillant antérieurement en Allemagne. L'enquête n'a rien donné.	×	Aucune
10943		Sahli, Ernst Alfred, des Alfred und der Anna geb. Pfeiffer, Ehemann der Violette geb. Liardet, geb. den 15.5.1914 in Bern, von Wohlen BE, Elektriker, früher wohnhaft gewesen in Nidau-Biel. aus der Armee ausgestossen	1944	Enquête de mai 1944 contre un homme qui aurait servi dans la Waffen SS. Contient des déclarations sur la question de l'invasion de la Suisse par l'Allemagne et sur la perspective d'un débarquement allié en Europe.	×	Partielle
10944		Rosenquist, Major, finnischer Militärattaché, wohnhaft in Bern, Bellevuestrasse 36	1944	Enquête de mai à juin 1944 contre l'Attaché militaire finnois.	×	Partielle
10945		Buser, Hans René, des Hans und der Marie Elisabeth geb. Welker, ledig, geb. 29.12.1921 i/Basel, von Basel u. Ziefen BL, kaufm. Angestellter, wft. i/Interlaken, Rosenstr.14 bei Frau Schaub. Füs., Geb.Füs.Kp.I/112, z.Zt. ZA der KMV	1944	Enquête de mai 1944 contre un SC ayant volé du matériel de bureau. Aucune activité liée au renseignement n'a été mise au jour.	×	Aucune
10946		Grossmann, René, illegt. der Anna Grossmann, von Schwyz, geb. 23.4.1922 in Zug, ledig, Photograph, wohnhaft in Kollermühle/Zug, Flab-Rekrut, R.S.II/44, Kaserne Payerne	1944	Enquête d'avril à mai 1944 contre une recrue soupçonnée de violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne dans le cadre de l'affaire Quaderer.	×	Aucune
10947		Matthey-Dupraz, geb. 24.10.83	1944	Enquête de janvier à février 1944 contre un fonctionnaire des douanes dénoncé par *Erna* comme trafiquant avec les Allemands dans la région du Pays de Gex.	×	Intégrale
10948		Schüller, Hans, Dra, geb. 21.9.1919, Lt. Panzer Grenadiere, Internierter im Wauwilermoos	1944	Enquête de mai à septembre 1944 contre un interné allemand soupçonné de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10949		Müller, Martha Elisabeth, des Oskar und der Martha Löffler, DRA, geb. 4.11.1914, Verkäuferin, wft. i/Aarau, Erlinsbacherstr. 17 b. Frl. Meier	1940-1944	Enquête d'août 1940 à août 1944 contre une vendeuse de Globus de nationalité allemande soupçonnée de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne avec la complicité de Willy Winkler. Rien n'a été démontré.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10950		Berli, August, geb. den 2.6.1919, von Rüschlikon ZH, Bauzeichner, wft. in St. Gallen	1944	Enquête contre un employé du bureau d'ingénieurs Knoll à St Gall ayant emporté des plan de mines chez lui afin de les terminer et les ayant détruits par peur qu'ils soient découverts. Contient le jugement du trib.div.6 du 15 août 1944 à Zurich le condamnant à 6 mois de prison pour violation de sercets militaires et vol.	×	Aucune
10951		Schenk, Emil-Max, des Ulrich und der Rosa Schär, von Burgdorf, 14.3.1895, Kaufmann, Prokurist, ledig, gewesen in Burgdorf, BE, Gartenstr. 19, z.Zt. vermutlich in Deutschland aufenthältlich	1944-1945	Enquête de mai 1944 à 1945 contre un Bernois soupçonné d'être un agent de la *Gestapo* en Allemagne.	×	Aucune
10952		Urteilsauszug Baur, Max, geb. 9.11.1919 in Zürich, gew. Kanzlist der Eidg. Steuerverwaltung in Bern, wft. Zähringerstr. 84, in Bern	1943	Contient presque uniquement le jugement du trib.ter.2A du 18 octobre 1943 à Berne condamnant M. Baur à 5 ans de prison pour trahison par violation de secrets militaires, service de renseignement militaire et économique prohibé et violation de secrets administratifs au profit du Consulat allemand de Zurich.	×	Aucune
10953		Stocker, Oskar, geb. 1895, wft. in Obermumpf	1944	Enquête de mai à juillet 1944 un Suisse habitant sur la frontière germano-suisse ayant passé des renseignements au profit de l'agent de la *Gestapo* König.	×	Aucune
10954		Camp, Marcel Louis Alex., des François und der Elise geb. Chappaz, geb. 2.5.1921 in Thairy (Hte. Savoie) französischer Staatsangehöriger, ledig, Gemüsehändler, wft. in Genf, Jongnie à Plan-les-Ouates	1944	Enquête de mai à juillet 1944 contre un Français soupçonné de travailler pour les Allemands et d'avoir dénoncé des agents du SR. Rien n'a pu être démontré. Quelques renseignements sur la vie à la frontière.	×	Intégrale
10955		Dummermuth, Frank Othmar, des Markus und der Elisabeth Lendle, geb. 1.2.1916, originaire de Berne, Chemie-Student, ledig, wft. in Wabern /Bern, Bellevuestr. 153 bei Brennecke	1944	Enquête de mai à juin 1944 contre un étudiant en chimie soupçonné d'émettre clandestinement par radio. Il habiterait le même immeuble que l'attaché militaire finlandais. Son cas a été transmis à un juge d'instruction.	×	Aucune
10956		Gerster, Hptm. Sektoroffizier Nordgrenze	1944-1945	Enquête de mai 1944 à 1945 contre un officier suisse des gardes-frontière soupçonné de donner des informations politiques et militaires au commissaire allemand Weidner de St Louis. Aucune preuve concrète et suspectible d'être reconnue par un tribunal militaire n'a été trouvée.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10957		Ozelley, Henri-Jules, fils d-Ulysse-Jules et de Lucie Freymond, né le 11.3.89 à Bioley-Magnoux, VD, origin. de Bercher, Rueyres et Oppens VD, div. de Marguerite Zimmerer, remarié à Césarine Mainardi, agent commercial. dom. 11 rue Pichard à Lausanne	1944	Enquête d'avril à août 1944 contre un Lausannois ayant envoyé un télégramme de félicitations à A. Hitler (avec lequel il partage l'année de naissance). Cet homme était connu des services de police pour des fraudes. Affaire jugée sans intérêt par et pour le *Spab*.	×	Aucune
10958		Alessandrini, Adolfo, geb. 30.5.02, Dr., Legationsrat, ital. Gesandtschaft Bern, Elfenstrasse 14	1944-1945	Enquête de juin 1944 à 1945 concernant l'émetteur clandestin de l'attaché militaire italien à Berne. Contient également des documents concernant les émetteurs clandestins des légations britannique et française.	✓	Intégrale
10959		Scheffer, Ludwig, Rheinhard, né le 20.3.83 à Boppard, Allemagne, ingénieur des mines, dom. Petit-Lancy 10, Genève	1940-1944	Enquête de janvier 1940 à août 1944 contre un ingénieur des mines allemand employé comme ingénieur conseil par la Société des mines de fer de Chemin s/Martigny. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10960		Furrer, Albin, geb. 1910, Maurer, Giswil OW	1944-1945	Enquête de juin à août 1944 contre un ouvrier travaillant sur un chantier sensible, dénoncé par un camarade comme faisant des plans et des esquisses. Contient une enveloppe pleine de plans et d'esquisses de fortifications alpines. Rien n'a finalement été retenu contre lui.	×	Aucune
10961		Amici, Humbert	1944-1945	Enquête de mai 1944 à 1945 contre un homme jugé psychopathe par le *Spab*, interné dans un hôpital de Grindelwald, auteur d'un rapport affirmant qu'il avait travaillé entre 1935 et 1936 pour le service de renseignement allemand en France. Certaines déclarations sont jugées « *partiellement pas fausses* » par le *Spab*.	×	Partielle
10962		Mamie, Hélène, 1916	1940-1944	Enquête de mai 1940 à août 1944 contre un officier suisse ouvertement fasciste, le cap Hans Steuer, et une relation, la coiffeuse Hélène Mamie habitant Wohlen (AG). Aucune charge ne semble finalement avoir été retenue contre eux.	×	Aucune
10963		Herwig, Dora, geb. 7.10.1925, DRA, Stenotypistin Bottigenstr. 71, Bern	1944	Enquête de mai à juillet 1944 contre une sténo travaillant à la Légation d'Allemagne à Berne, dénoncée par *OST* comme ayant fait un cours d'agent à Vienne en avril 1944, et dont toute la famille serait nationale-socialiste. Cette affaire ne semble pas avoir donné de suites.	×	Aucune
10964		Contini, Gianni, geb. 2.8.1920,, Italiener, Angestellter der ital. Gesandtschaft in Bern	1944-1945	Enquête de juin 1944 à 1945 contre un employé de la Légation d'Italie à Berne qui s'est rendu suspect en achetant des éléments de radio dans un magasin, qui, selon le *Détachement Jura*, auraient servi à la construction de l'émetteur clandestin de l'attaché militaire. Cet employé a été soupçonné de service de renseignement prohibé, mais rien n'a finalement été retenu contre lui.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10965		Affaire de sabotage dans la région de Romont	1944-1945	Enquête de juin 1944 à 1945 déclanchée par la dénonciation d'un nommé Marcel Gerber, qui affirmait qu'un groupe d'extrémistes de droite prévoyait le sabotage de la mobilisation des troupes. Rien n'a été trouvé pour corroborer ces allégations.	×	Aucune
10966		Krieg, Anton Josef, des Josef Anton und der Maria Anna geb. Lagler, gesch. von Rosa Diethelm, von Galgenen SZ, geb. 11.2.1902 in Galgenen, Metzger	1944	Enquête de juin à juillet 1944 contre un boucher ayant séjourné au Liechtenstein et étant allé travailler en Allemagne, soupçonné d'espionnage. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10967		Cavinato	1944	Enquête de juin à août 1944 contre Ada Cavinato, élégante « *Mode-Dame* », fréquentant des officiers et ayant reçu 50 CHF par la poste d'un *W. Bianchi*, de son vrain nom Walter Fuchs, employé de banque. Cette affaire n'aurait rien eu à voir avec de l'espionnage. Dame A. Cavinato avait simplement de gros besoin d'argent pour ses habits. Contient une caricature de propagande allemande contre la presse suisse.	×	Partielle
10968		Marti, Gottfried August, geb. 25.7.1914, von Lenk i/S., Kaufmann, wft. i/Zürich Baumhaldenstrasse 7	1944	Enquête de juillet à août 1944 contre un plt suisse en relation avec deux femmes convaincues d'être des agentes allemandes, Louise Schart et Elsa Schmehlik. Cas confié à la justice militaire.	×	Aucune
10969		Kernen, Albert, von Reutigen BE, geb. 25.4.1920, ledig, Spengler, wft. in Reutigen	1944	Enquête de juillet 1944 contre un Suisse perquisitionné dans le cadre d'un vol de vélos et dans la valise duquel on a retrouvé des plans. Ces plans ne se sont finalement pas avérés être des plans intéressant la défense nationale.	×	Aucune
10970		Hollenbach-Billet, Karl, DRA, geb. 28.5.1885, Marktkrämer, wft. Madretschstr. 135, Biel	1944	Enquête de juillet à septembre 1944 contre un Allemand fréquentant les militaires en uniforme, soupçonné d'espionnage.	×	Aucune
10971		Negretti, Achille, geb. 12.5.1905, Maler, wft. Bäckerstr. No. 196, in Zürich, Plüss, Lina, gen. Lilly, Rest. Bahnhof, geb. 24.9.1915, wft. in Schwerzenbach Moser, Karl, Würenlos AG	1944	Enquête de juillet 1944 contre des gens soupçonnés d'espionnage.	×	Aucune
10972		Bernardi, Riccardo, Italiener, 16.11.08, wft. in Stabio /TI. Galli, Guido, Italiener, geb. 1915, in Varese	1944-1945	Enquête de juin 1944 à 1945 dans le cadre de l'Affaire Filipello. Allusions donc à Lohengrin Filipello, qui travaillait pour les services alliés à la frontière tessinoise, ainsi que pour le SR. Allusion également à G. Bustelli du SR et à Donald Jones, vice-consul à Lugano.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10973		Caristi, Luigi, Italiener, Inspecteur des douanes, Chiasso S.C.F. Jacot, Lili, E.M. de la 1.Div.	1944	Enquête de juillet à septembre 1944 ouverte à la demande du colonel Tardent, chef de l'EM de la 1ère div., concernant une SCF à son service qui fréquente un officier italien interné. Après enquête, il s'avère que dame L. Jacot a effectivement donné des renseignements à son amant. Elle sera punie disciplinairement et licenciée. Par ailleurs, L. Caristi a collaboré avec le SR au Tessin. Le dossier contient des documents intéressants sur cette collaboration.	×	Partielle
10974		Reiner, Wilhelm, geb. 25.7.1900, von Zèrich, Bauspengler, verh. mit Alfonsia Tgetgl wft. Zürich, Hegarstrasse 22	1944	Enquête de juillet à août 1944 contre un homme dénoncé par sa propre femme comme espion. Rien n'a été trouvé pour corroborer ces allégations.	×	Aucune
10975		Burkhalter, Emil, 2.2.03	1944	Enquête de juin à juillet 1944 contre un plt dénoncé comme peu scrupuleux par un civil. L'enquête semble s'être arrêtée sans être pour autant parvenue à un résultat.	×	Aucune
10976		Verlorene Karten PC 2.Div.	1944	Enquête de juillet à septembre 1944 sur la disparition de deux cartes aux PC de la 2e div. Le service de renseignement de la 2e div. est soupçonné, notamment le major E. Bauer.	×	Partielle
10977		Murith, Raymond, geb. 19.7.1921, von Gruyère und Morlon, stud. med. dent. und Professor, wft. b/Dr. Schmidt, Institut du Château Vennes/Lausanne	1944	Enquête de juillet à août 1944 contre un étudiant, dans la chambre duquel, lors d'une visite domiciliaire opérée pour des raisons civiles, on a retrouvé des papiers militaires. Ces papiers appartenaient en fait au directeur de son institut, le Dr Schmidt, par ailleurs caporal à l'armée, qui lui avait demandé de les ramener au Château. Rien n'a été retenu contre R. Murith.	×	Aucune
10978		Heer, Walter Ludwig, geb. 10.4.1903 i/Chemnitz, von Rheineck St. Gallen, zuletzt tätig i/Arbeitslager i/Bischofszell	1944	Enquête de juillet à août 1944 contre un manœuvre s'étant accusé lui-même d'être un espion allemand sous l'effet de l'alcool. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
10979		Pfenninger, Albert, geb. 1909, Ingenieur, Adj.Uof. Ter.Füs.Kp.I/149 wft, Baurstr. 36, Zürich 8	1944	Enquête de juillet à août 1944 menée contre un sympathisant de l'Allemagne contre lequel, finalement, rien n'a été retenu.	×	Aucune
10980		Rieppel, Paul, Prof. Dr. Ing., DRA, geb. 20.10.79, und Ehefrau Eva geb. Ochs, gebürige Schweizerin, geb. 5.6.92	1944	Enquête de juillet à août 1944 contre un Allemand venu rendre visite à sa fille, qui serait en liaison avec le *Generalkommando* 4408, un organe d'espionnage de la *Wehrmacht*. Rien n'a pu être démontré.	×	Aucune
10981	1	Weil, Jacques und Konsorten	1944-1946	Enquête d'août 1944 à 1946 contre Madeleine et Jacques Weil, Suzanne Allemann et James Quartier-la-Tente pour service de renseignement prohibé au profit d'un Etat étranger et violation de secrets militaires. Affaire très importante pour la recherche puisqu'elle implique des gens du SR travaillant pour les Alliés.	✓	Intégrale
10981	2	Photokopien	1944-1946	Photocopies de documents séquestrés à l'occasion de l'affaire Weil-Quartier.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10982		Lang, Richard, geb. 28.9.1921, DRA, Lederarbeiter, wft. in Vaduz FL	1944	Enquête d'août à septembre 1944 contre un ressortissant allemand ayant tenté d'obtenir auprès du Liechtensteinois Anton Walser à Schaan du tissu inifugé de l'armée suisse. R. Lang est un agent allemand soupçonné de faciliter le passage des Suisses allant s'engager dans la *Waffen-SS*. Il est lié à Willy Kranz, condamné à mort pour espionnage.	×	Aucune
10983		Szilagyi, Josef, geb. 23.6.1896, Ungare, Journalist, wft. in Lausanne, Av. Ruchonnet 55	1944-1945	Enquête de juin 1944 à 1945 contre un interné hongrois signalé comme étant en relation avec les milieux hongrois et cherchant à se procurer du matériel d'émission. Ce journaliste fut mis sur écoute, son courier contrôlé, il fut arrêté et perquisitionné. Il s'est avéré au final que son activité était purement politique. Allusions à son activité en France occupée et à ses liens avec les Gaullistes.	×	Intégrale
10984		Salzmann, Anton, geb. 24.5.1904, DRA, Kaufmann, wft. in Au, SG	1944	Enquête de juillet à octobre 1944 contre un agent double travaillant à la fois pour le SR et pour les Allemands. Il s'est avéré au final que cet agent était plus utile que dommageable pour la Suisse.	×	Intégrale
10985		Kurz-Danegger, Gotthilf, geb. 12.5.85, DRA, Werkführer in Horn TG	1944-1945	Enquête d'août 1944 à 1945 contre un Allemand nazi ayant vécu à Bruxelles, soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne. Rien n'a été démontré.	×	Aucune
10986		Berger, Johann Karl gen. John, geb. 26.5.1892 in Basel, von Basel, Ehem. der Lina Brombacher, Korrespondent, wft. Basel, Erlenstrasse 41	1943	Contient le jugement du 4 août 1943 à Bâle par le trib.ter.2B de J. Berger pour franchissement illicite de la frontière et service de renseignement prohibé au profit du *Panoramaheim* de Stuttgart. A notamment donné des informations sur des Juifs vivants à Bâle. Condamné à 2 ans et 3 mois de prison.	×	Aucune
10987		Bachofner, Zita, Auslandschweizerin, aus Berlin	1944	Enquête d'août 1944 contre une Suissesse vivant en Allemagne ayant participé à un camp de vacances à Adelboden et ayant eu une relation, lors d'une soirée dansante, avec un interné polonais. Elle lui aurait trop parlé – monopolisant les WC des dames – et a été dénoncée par une femme qui attendait (au moins 5 min. !) son tour aux toilettes. Cependant, rien n'a été retenu contre ces deux personnes.	×	Aucune
10988		Simon, Franz Josef, geb. 8.2.1883 Uhl, Ernst Otto, geb. 20.7.1921	1944	Contient uniquement le jugement du 19 janvier 1944 par le trib.ter.3A à Zurich de ces deux Zurichois pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne. E. Uhl était agent-double. Il a également travaillé pour l'Allemagne au préjudice des Alliés. E. Uhl a été condamné à 10 mois de prison et F. Simon à 8 mois.	✓	Intégrale
10989		Binz, Alfred Hermann, des Hermann & der Anna Studer von Wallisellen, 26.12.93. in ZH verheiratet m. Beta Sutz, Primarlehrer wh. Hotzestr. 28, Zürich 6	1943	Contient uniquement le jugement du 21 septembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich de ce Zurichois sympathisant nazi pour service de renseignement politique prohibé en faveur de l'Allemagne et violation d'ordres généraux. A travaillé avec Paul Rüegg en lien avec le réseau Bauer, Künzler, Max Lehmann, Senn, Paul Schulthess, etc. Condamné à 3 mois de prison avec sursis.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10990		Lederer, August, 6.10.06	1943	Contient uniquement le jugement du 16 décembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich de cet employé bâlois de la DRB pour violation de secrets militaires au profit de l'Allemagne. Traité par l'agent allemand Louis Eduard Wöhrle. En liaison avec Max Lehmann, Senn, Paul Schulthess, etc. Condamné à 6 ans de prison.	×	Aucune
10991		Tanner, Alfred, geb. 28.8.21, von Aadorf/TG. ledig, kaufm. Angestellter, wft. gew. in Basel, St. Albanrheinweg 200	1943	Contient uniquement le jugement du 4 décembre 1943 par le trib.ter.2B à Bâle de ce fusilier bâlois (Füs.Kp.I/54) pour atteinte à la défense de l'Etat, violation de secrets militaires et inobservation des prescriptions de service. A. Tanner est passé en Allemagne, s'est engagé dans la SS et a officié comme secrétaire du chef du *Panoramaheim* de Stuttgart, Alfred Nikles, alias *Dr Hutten*. A. Tanner a été condamné à la prison à vie par contumace.	×	Aucune
10992		Fuchs, Alice, geb. Zähndler	1943	Contient uniquement le jugement du 14 septembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich d'une femme au foyer bâloise infraction à un ordre général. Alice Fuchs a suivi en Allemagne son mari Albert Fuchs, qui était en liaison avec l'agent suisse au profit de l'Allemagne Jakob Künzler. Elle a été condamnée par contumace à 90 jours de prison.	×	Aucune
10993		Urteile : Hindenach, Arthur, geb. 18.9.1911, Zürich Hindenach-Fischer, Margarith Lydia, geb. 15.7.06, wft. in Zürich	1944	Contient les jugements d'A. Hindenbach du 28 février au 3 mars et de M. Hindenbach du 1er mars 1944 par le trib.div.6 à Zurich. A. Hindenbach a été condamné à la prison à vie pour violations de secrets militaires, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne, service de renseignement économique et politique prohibé, vol de matériel. Il a notamment travaillé pour Alfred Josef Crom, alias *Kobelt*, de Stuttgart, chef du secteur Suisse de l'*Abwehr* de février 1940 à octobre 1941. En liaison avec le Consulat d'Allemagne à Zurich. A effectué une mission à Paris en mai 1940 au profit de l'*Abwehr*. A communiqué à Stuttgart l'identité d'un gaulliste français à Genève, Marcel Thiodet, et a fait part de l'activité d'agents britanniques sur sol suisse. M. Hindenbach a été condamnée par contumace pour violation de secrets militaires à 5 ans de prisons.	×	Intégrale
10994		Schneider, Paul Gröflin, Johann	1944	Contient uniquement le jugement du 5 avril 1944 à Bâle du trib.ter.2B de deux ressortissants de Bâle campagne. P. Schneider a été condamné pour franchissement illicite de la frontière, vol de matériel et violation de secrets militaires à 15 ans de prison. J. Gröflin a été condamné pour franchissement illicite de la frontière et vol de matériel à 12 mois de prison. Tous deux sont allés chercher du travail en Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10995		Heuberger, Walter, Deutscher	1943	Contient uniquement le jugement du 23 septembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich d'un ressortissant allemand né à Bâle et habitant Lörrach, employé de la DRB, pour violation de secrets militaires au profit de l'Allemand Fritz Strenkert. En liaison avec le réseau Schulthess, Künzler, Bauer et consorts. Il a été condamné à 3 ans de prison.	×	Aucune
10996		Urteilsauszug Künzler-Rist, Klara, geb. 1907, Hausfrau in Riehen	1943	Contient uniquement le jugement du 4 octobre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich de la femme de l'agent suisse au profit de l'Allemagne, Jakob Künzler. Elle a été condamnée à 1 an de prison pour service de renseignement prohibé et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
10997		Hipper, Maria, DRA, geb. 17.11.1905 i/Konstanz, von Bonndorf Deutschld. Tochter der Marie Hertenstein geb. Hipper, Glätterin wft. Zürich, Bertastrasse3	1943	Contient uniquement le jugement du 25 novembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich d'une ressortissante allemande, habitant Zurich, pour service de renseignement politique et militaire prohibé et désobéissance à des ordres généraux. En liaison avec Alois Wipfli du réseau Schulthess, Künzler et consorts. Elle a été condamnée à 8 mois de prison.	×	Aucune
10998		Sedlatschek, Leopold, 18.1.99	1943	Contient uniquement le jugement du 29 novembre au 3 décembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich d'un ressortissant allemand habitant Gailingen (D), pour incitation à la trahison et service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Cette personne a reçu, en Allemagne, des mains de *Frau* Salm un obus de lance-mines suisse (que celle-ci a pris chez sa sœur, *Frau* Beck à Schaffhouse, et a amené en Allemagne) et lui a versé 20 CHF en récompense. Il a été condamné par contumace à 4 ans de prison.	×	Aucune
10999		Urteilsauszug, Lehmann, Max, Deutscher, geb. 14.10.98	1943	Contient uniquement le jugement du 27 septembre 1943 par le trib.ter.3A à Zurich d'un ressortissant allemand habitant Haltingen (D), employé de la DRB, pour service de renseignement militaire et politique prohibé en faveur de l'Allemagne (Fritz Strenkert) et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger. En liaison avec le réseau de Jakob Künzler, Albert Fuchs, Alois Wipfli et consorts. Allusions à Erwin Matt qui assurait la liaison du courier entre Alois Wipfli, d'une part, et, d'autre part, Karl Hertenstein et Paul Rüegg à Zurich, Francis Déléaval à Genève et Zwyer-Wyrsch à Sisikon. Il a été condamné par contumace à 2 ans de prison.	×	Aucune
11000		Bachmann, Johann Xaver, geb. 20.10.1917 in Luzern, von Luzern, ledig, kaufm. Angest., wft. gew. in Hochdorf LU	1944	Contient uniquement le jugement du 24 au 25 janvier 1944 par le trib.div.9A à Zurich d'un Lucernois pour violations de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service et violation d'un secret de service en faveur de l'Allemagne. Il est condamné à 15 ans de prison.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11001		Knox, James, geb. 10.7.1921, Engländer, Lt. Berufsoffizier der indischen Armee, interniert in Adelboden	1944	Enquête de juin à septembre 1944 contre un officier de métier britannique interné en Suisse. Envoyé à l'Hôtel du Simplon à Porrentruy pour aider des internés indous pour les formalités après leur arrivée dans cette région. Cet officier conseillait aux nouveaux arrivants de ne pas répondre aux questions des autorités suisses. L'enquête a révélé qu'il n'avait rien à se reprocher.	×	Intégrale
11002		Deutsche Internierte		« *Vide-dossier* » de ce qui concerne les internés allemands de la Libération dans le secteur romand. Contient notamment des dossiers consacrés à des Français et des allusions au SR, *Section Alliés*.	✓	Intégrale
11003		Studer, Moritz, geb. 23.9.1919, von Mund bei Brig Maurer-Mineur, dienstfrei	1944	Enquête d'août à septembre 1944 contre un maçon-mineur ayant annoncé publiquement – sous l'influence de l'alcool, selon ses dires – qu'il allait envoyer en Allemagne des plans de fortifications.	×	Aucune
11004		Falcioni, Stefano, 1904, Domodossola Falcioni, Agostino, 1914, " Comandini, Bruno, 1916, Villadossola Gorgone, Bruno, 1912, Dr. Mailand Martelli, Mario, 1912, Cremona	1944	Enquête d'août 1944 contre un Suisse et quatre Italiens arrêtés à la douane suisse et considérés comme suspect du fait qu'un des personnages portait, cousu dans son manteau, un sauf-conduit allemand. Ils ont été refoulés en Italie.	×	Aucune
11005		Paux, Frédéric-Etienne, geb. 8.8.1914	1944-1945	Enquête d'août 1944 à 1945 contre le greffier du juge d'instruction militaire cap S. Blaser, considéré par le *Spab* comme un paresseux, gauchiste, de situation financière précaire, qui se serait rendu coupable d'une indiscrétion en révélant audit cap. S. Blaser le schéma de fonctionnement du réseau *Dora*.	×	Intégrale
11006		Fischer, Theodor, geb. 16.3.1918 gew. Grenzwächter	1944	Contient uniquement le jugement du 16 février 1944 par le trib.div.6 à Zurich contre un Schafhousois condamné à 2 ans de prison pour violation de secrets militaires, service de renseignement prohibé et inobservation des prescriptions de service. Il a notamment confié à un agent de la *Gestapo* qu'il avait accueilli en Suisse trois Juifs venant de Berlin (le 10.10.1943, parmi eux, une Marica Michealis). Il les a effectivement rançonnés de 1500 RM et 2 CHF.	×	Aucune
11007		à Porta, Rudolf, geb. 5.6.1916 von Fetan GR, stud. phil., Hofackerstr. 44, Zürich	1944	Enquête d'août à septembre 1944 contre un auxiliaire (SC) téléhoniste d'une troupe d'observation de DCA ayant noté, dans un carnet personnel et en clair, tous les numéros de téléphone et les lieux de stationnement des autres postes d'observation de DCA en Suisse. Aucune activité de renseignement n'a été relevée contre lui.	×	Aucune
11008		Amberg, Klara, geb. 1911, DRA. Löffert, Grethe, geb. 1910, DRA Schwarz, Maria, geb. 1897, DRA, interniert in Basel	1944	Enquête d'août à septembre 1944 contre trois internées allemandes, infirmières à la Croix-Rouge allemande. Toutes trois sont retournées rapidement en Allemagne.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11009		Studer, Oskar, geb. 1923, stud. wft. in Baden, Sternenberstr. 9	1944	Enquête d'août à décembre 1944 contre un jeune homme s'étant rendu illégalement en Allemagne et qui, de ce fait, n'était pas en mesure d'assumer ses obligations militaires d'aviateur en Suisse.	×	Aucune
11010		Bureau für Landerwerb, Effingerstr. 11, Bern	1943-1945	Enquêtes de routine d'avril 1943 à 1945 sur le personnel du *Bureau pour l'acquisition de terrains* du DMF, dirigé par le cap Deutsch. Contient des listes de personnels. Plusieurs documents concernent les SCF Irène Zaugg et Edeltrud Kunz.	×	Aucune
11011		Sommer, Jeanine.Auguste, geb. 8.4.1927 in Le Havre Frankreich, von Klingnau AG (Schweiz), ohne Beruf.	1944	Enquête d'août à septembre 1944 contre une jeune Suissesse de France, réfugiée en Suisse via Pro Juventute, détentrice d'un passeport allemand pour étranger, du fait qu'elle a travaillé quelques mois en Allemagne, dénoncée par une dame Kundert de Lucerne, par jalousie, paraît-il, car le mari Kundert avait envisagé de faire des excursions en montagne avec la jeune femme. Rien n'a été retenu contre elle.	×	Aucune
11012		Berger, Elvezio, geb. 10.11.23, von Wattenwil BE, Feinmechaniker, Langendorf SO	1944	Enquête d'août à octobre 1944 contre une recrue d'aviation stationnée à Payerne surprise en train de lire un bulletin d'information allemand. Le contrôle postal et la perquisition ont révélé qu'il s'agissait d'un « *illuminé* » et d'un « *maniaque* ». Il recevait également des bulletins britanniques. Il notait tout ce qu'il faisait dans des agendas.	×	Aucune
11013		Bohle, Heinrich, geb. 17.10.1894, DRA, Generalkonsul wft. in Zürich	1944-1946	Enquête d'août 1944 à 1946 contre un consul général d'Allemagne en Suisse. Il semble qu'il y ait eu confusion en d'autres lieux de l'appareil militaire (notamment par le cap Schneeberger) entre ledit H. Bohle et Hans Bohlen, vice-consul à Zurich, banquier et expert en assurances, qui a, de son côté, admis plus tard, en 1945, avoir travaillé pour l'AST de Lörrach avant sa nomination. Avait été expulsé durant la guerre du fait de ses relations avec Meissner, F. Strenkert et Kurt Heberlein. C'est donc H. Bohlen, et non H. Bohle, qui aurait dû fait l'objet de cette enquête.	×	Aucune
11014		"Kern Aarau" Vollendeter Diebstahl einer Optik Jahrg. 1944, Nr. 84 (9x80/140/o/oo)	1944	Enquête d'août à septembre 1944 concernant une tentative de vol d'un objectif Kern durant la nuit du 24 au 25 août 1944 auprès du Flab.Det.160 basé à Mettlen en Thurgovie. Surpris par la garde, les deux auteurs, un petit et un grand, ont pris la fuite en abandonnant l'objet. L'enquête n'a pas permis de les retrouver.	×	Aucune
11015		Wyrouboff, Basile, geb. 8.2.1879 in Moskau, Russe, verwittwet, ohne Beruf, wft. i/Lausanne, Avenue St.Luce 4	1944-1945	Enquête d'août 1944 à 1945 contre un Russe blanc, fils de princesse. Le prince était en relation avec des personnes passant clandestinement la frontière franco-suisse, notamment avec Paul Berne, habitant La Chaux-de-Fonds, membre du SR.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11016		Baillot, Marcel Paul, geb. 4.5.1927, Franzose, Hérimoncourt Giauque, Emile Albert Adolf, geb. 16.1.1912, Hérimoncourt	1944	Enquête de septembre 1944 contre deux agents-doubles travaillant à la fois pour le PR d'Ajoie du SR et pour la *Gestapo* de Delle. Allusions à D. Surdez, G. Schaller, etc.	✓	Intégrale
11017		Würgler, Oskar, geb. 6.4.1902, von Russikon, Gärtner, wft. gewesem in Rehaupal par Granges Frankreich	1944-1945	Enquête de septembre 1944 à 1945 contre un Suisse vivant en France, revenu à la Libération car considéré comme un collaborationniste. Rien intéressant le *Spab* n'a été retenu contre lui.	×	Partielle
11018		Hees, Gottfried, DRA, geb. 18.4.1903, Ehem. der Rosa Delp, Korbmacher, wft. i/Steinen SZ	1944-1945	Enquête de septembre 1944 à 1945 contre un ressortissant allemand condamné à 1 an de réclusion pour violation de secrets militaire.	×	Aucune
11019		Bieri, Rudolf, geb. 30.1.1917, von Schagnau BE, Uhrenhändler, wft. in Zürich, Löwenstr. 67, Egli, Richard, geb. 1908, z.Zt. Armeeflugpark Payerne	1944	Enquête de septembre à octobre 1944 contre R. Bieri, accusé par R. Egli de lui avoir demandé des esquisses d'une grenade antichar. Cette accusation s'est révélée fausse et c'est R. Egli qui a été poursuivi.	×	Aucune
11020		De Foti, Georges, geb. 5.9.1911, Rumäne, interniert in St. Cergue	1944	Enquête de septembre à décembre 1944 contre un interné civil roumain arrêté à La Cure pour avoir accompagné une femme à la frontière. Aucun élément lié au renseignement n'a été retenu contre lui.	×	Partielle
11021		Kalfass, Franz, geb. 28.3.01, DRA	1944	Enquête de septembre 1944 contre un interné allemand, sorti d'un camp et emprisonné car suspecté d'espionnage, puis replacé en camp après qu'il ait été constaté que rien n'avait été trouvé à lui reprocher.	×	Aucune
11022		Cp.surv.1009	1944-1945	Enquête d'août 1944 à 1945 pour tenter d'identifier un officier de la cp.surv.1009 dénoncé par *Erna* comme ayant reçu de l'argent d'un membre de la Légation d'Allemagne à Berne. Cet officier n'a pu être identifié.	×	Aucune
11023		Kurzynski, Henri, geb. 16.8.1920, Pole, Radio.Techniker, wft. gew. Beaucourt France	1944	Enquête de septembre 1944 contre un ancient agent du PR de Porrentruy.	✓	Intégrale
11024		Gameline-Cayez, Ernestine, geb. 6.12.14, Französin, wft. 39 rue Molitor, Paris	1944	Enquête de septembre à octobre 1944 contre une Parisienne suspecte de renseignement illégal. Elle a été refoulée à Damvant.	✓	Intégrale
11025		Samsinger, Paul, DRA geb. 20.12.12, Hptm. SS Pol.Rgt.13	1944	Enquête de septembre à octobre 1944 contre un déserteur de la SS entré illégalement en Suisse dans le canton de St Gall, demandant à être considéré comme réfugié politique.	×	Aucune
11026		Bourquenet, François, in Boncourt Bonbard, Georges-Alfred, in Delle	1944	Enquête de septembre à octobre 1944 contre un agent de la *Gestapo*, Benbard, arrêté en Suisse par F. Bourquenez, agent du SR, alors que le premier était chargé d'amener le second en France pour le faire arrêté.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11027		Laine, Albert Eugen, geb. 9.5.1922 in Mühlhausen, wft. in Mühlhausen	1944	Enquête d'octobre 1944 contre un Alsacien passé en Suisse. Après une détention à Bâle, il a été refoulé en France libérée dans la région de Porrentruy.	×	Partielle
11028		Vetsch, Agathe	1943-1945	Enquête de mai 1943 à 1945 contre une Grisonne s'étant accusée d'avoir des contacts avec un agent de la *Gestapo*. Il semble que ce n'était pas le cas, mais qu'elle s'est accusée dans un but d'escroquerie. Elle a été lontemps encarcérée, ainsi qu'Ida Müller. Elle a tenté de se suicider en sautant par la fenêtre des toilettes du 2e étage et a été hospitalisée dans un état critique.	×	Aucune
11029		Holeiter, Werner, Kaufmann von Basel, geb. 1910, Wft. in Therwil BL	1944	Enquête d'octobre à décembre 1944 contre un Bâlois soupçonné de service de renseignement prohibé après la découverte d'une lettre. On lui aurait fait des propositions, qu'il ne semble pas avoir acceptées, mais qu'il n'a pas dénoncées non plus.	×	Aucune
11030		Darmstädter, Maria, geb. 1.8.1917, DRA, Säuglings-, wft. Gottl.Kuhnweg 16, Bern Zumstein, Hans, geb. 1913, von Lungern, Kaufmann wft. in Giswil, Fourier	1944-1945	Enquête d'octobre 1944 à 1945 contre une sympathisante nazie et un fils d'hôtelier. Rien n'a été démontré contre eux.	×	Aucune
11031		Schulz, Egon, geb. 4.6.13	1944	Enquête de septembre à décembre 1944 contre un policier allemand, officier SS, soupçonné d'avoir ordonné l'incendie de St Gingolph. Ce soupçon ne semble pas avoir été confirmé.	×	Aucune
11032		Grieder, Raoul und Konsorten	1944	Enquête d'octobre à décembre 1944 contre un réseau de renseignement français basé à Genève.	✓	Intégrale
11033		Lorenz, Thomas, geb. 6.8.23 in Wien, von Wien, Elektrotechniker	1944	Enquête d'octobre à décembre 1944 contre un technicien viennois arrêté dans les Grisons alors qu'il est entré illégalement en Suisse avec une valise contenant un émetteur radio. Il semble qu'il venait de Genève et traversait la Suisse pour gagner l'Autriche. Aucune activité de renseignement n'a pu être retenue contre lui. Il a été refoulé vers la France, dans la région de Pontarlier, avec son accord. Son identité n'a pas été déterminée avec certitude.	×	Partielle
11034		Hartmann, Fritz, geb. 29.11.96, Zollsekretär, interniert im Lager Hildisrieden	1944	Enquête d'octobre à novembre 1944 contre un douanier allemand, chef du poste de St Gingolph.	×	Partielle
11035		Sütterle, Philipp, geb. 21.2.03 in Zell/Wiesenthal, DRA, Meister der Schutzpolizei	1944	Enquête de septembre à octobre 1944 contre un SS allemand entré par le Brassus et interné en Suisse.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11036		Balleydier, Garagiste	1944-1945	Enquête d'octobre 1944 à 1945 contre Pierre Balleydier, binational franco-suisse, soupçonné par les Suisses d'être un agent allemand et condamné à mort par contumace par les Français pour collaboration active.	×	Intégrale
11037		Deutsche Internierte	1944	Dossier rassemblant des documents de septembre à novembre 1944 relatifs à des internés allemands, précédés par un index alphabétique. Contient entre autres un paquet d'inscriptions originales de Suisses pour la *Waffen-SS* établies en France. A noter qu'Alexandre Jarmundowicz figure sur une liste de candidat pour entrer à la LVF (dossier 52). Allusions au *It Thévenaz*, soit P. Huser (dossier 37), ainsi qu'à Gilbert Huguenin (dossier 16).	×	Partielle
11038		Veh, Erich, des Johann und der Therese geb. Bieber, geb. 12.4.1925 in München, DRA, ledig, Buchdrucker, wft. München, Briennerstr. 30. Obergrenadier 4.Kp.Sicherungs-Bat.1022	1944	Enquête d'octobre 1944 contre un interné allemand soupçonné d'être un agent de la *Gestapo*, sans que cela puisse avoir été démontré.	×	Aucune
11039		Ballarini, Giorgio, Italiener, geb. 5.11.1903 in Livorno It., Ingenieur und Direktor der Centovalli-Bahn, wft. i/Domodossola	1944-1945	Enquête de septembre 1944 à 1945 concernant un trafic d'armes à destination du maquis italien dénoncé par les Allemands. Rien ne semble avoir été entrepris contre G. Ballarini.	×	Partielle
11040	1	Flückiger, Walter, geb. 2.10.1920 in Frauenfeld,, von Rohrbach BE, ledig, kfm. Angest., wft. in Schwanden	1944	Enquête de juillet à novembre 1944 contre un employé de commerce ayant reçu une lettre anonmye. Le *Spab* a pensé qu'il se l'était envoyée à lui-même et a abandonné l'affaire.	×	Aucune
11040	2	Flückiger, Walter, 1920, von Rohrbach	1944	Documents relatifs à l'enquête concernant W. Flückiger.	×	Aucune
11041		Löri, Heinrich, des Heinrich und der Rosa geb. Hoffmann, Ehemann der Renée geb. Zaniboni, geb. 8.5.01 in Wien, Seidenbandfabrikant, wft. in Wien, z.Zt. in Haft	1944	Contient le jugement du trib.ter.3A du 1er au 4 février 1944 à Zurich d'H. Löri, condamné à 2 ans de prison pour service de renseignement politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, en l'occurrence l'AST de Vienne, et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger. Contient également un résumé du jugement.	×	Aucune
11042		Berguerand, Jean-Joseph, geb. 2.11.02, von Vollèges VD, verheiratet, Handlanger, wft. Les Planches, le Mont s/Lausanne	1943	Contient le jugement du trib.div.1A du 20 octobre 1943 à Lausanne de J. Berguerand, condamné à 12 ans de réclusion pour violation de secrets militaires, désobéissance, vol, escroquerie et faux. Contient également un résumé du jugement.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11043		Schulthess, Hans, des Johann Friedrich Alfred und der Elisabeth geb. Dietrich, von Stäfa ZH, gb. 18.3.1919, gew. stud. chem ETH., wft gew. in Wallisellen ZH	1944	Contient le jugement du trib.div.6 du 28 février au 3 mars 1944 à Zurich de H. Schulthess, condamné à 20 ans de réclusion pour violation de secrets militaires, service de renseignement politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, inobservation des prescriptions de service et vol. Contient également un résumé du jugement.	×	Aucune
11044		Chevalier, René Albert Julien, des Albert Josef und der Christine geb. Uhl, gb. 30.9.1912, Franzose, Ehem. der Frida Brechbühl, Postangestellter, wft. in Jonchery bei Belfort	1944	Enquête d'octobre 1944 contre un agent du PR d'Ajoie.	✓	Intégrale
11045		Dorner, Karl, des August und der Mathilde geb. Wergot, geb. 4.11.03 i/Pforzheim, DRA, ledig, Studienrat, Ober-Gfr. des Feldgendarmerie-Trupp d. (T-mot.) 621/23	1944	Enquête de septembre à octobre 1944 contre K. Dorner et Otto de la *Feldgendarmerie* de Pontarlier ayant déserté en Suisse.	✓	Intégrale
11046		Uffelmann, Wilhelm Friederich, geb. 3.9.03, DRA Mühe, Karl Heinrich, geb. 29.3.03, DRA Internierte	1944	Enquête d'octobre à novembre 1944 contre des SS internés, soupçonnés d'avoir participé à l'incendie de St Gingolph. Allusion au journal d'Heinrich Himmler.	×	Partielle
11047		Coderay oder Cauderay, sergent des Douanes suisses au Poste des Rousses (Vaud)	1944	Enquête d'octobre 1944 contre un sergent des douanes en poste aux Rousses.	✓	Intégrale
11048		Bocca, Arthur, des Albert und der Rosa Rossi, geb. 28.3.1917 in Pino Prov. Varese, ledig, Polizei-Agent	1944-1945	Enquête de juin 1944 à 1945 contre un réfugié italien entré illégalement en Suisse et contre un Suisse, Otto Brauchli, informateur du SR, en l'occurrence de Denys Surdez. Allusion à Stanislas Appenzeller.	✓	Intégrale
11049		Moor, Adré-Charles, geb. 5.11.1922 in La Chaux-de-Fonds, von Hasliberg BE, ledig, Uhrmacher. wft. Biel, Imgrund 29	1944	Enquête d'octobre à novembre 1944 contre André Moor, horloger à Bienne, sympathisant nazi contre lequel rien de sérieux n'a été trouvé. Allusion au colonel E. Villeneuve.	×	Partielle
11050		Linkmann, E.	1944-1945	Enquête de septembre 1944 à 1945 contre l'interné allemand Ernst Linkmann, 1900, secrétaire de douane à Annemasse, ainsi que le commissaire Bernhard Rocktäschel.	×	Partielle
11051		Meyer, Bruno, von Sursee LU, geb. 29.3.1923, ledig, wft. i/Winterthur, Langgasse 66	1944	Enquête d'octobre à novembre 1944 contre Hermann Pieren et B. Meyer, tous deux vivant à Winterthur, ayant tenté de partir pur l'Allemagne. Aucune activité de renseignement n'a été retenue contre eux.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11052		Schädel, Johann, des August und der Marie geb. Leding, von Kolmar, Elsass, geb. 7.12.1905 i/Kolmar, verheiratet, Kriminal-Seckretär, zuletzt wft. gew. in Kolmar. SS Hauptscharführer	1944	Enquête de novembre 1944 contre un policier alsacien, incorporé dans la SS, entré illégalement en Suisse et qui, à sa demande, a été refoulé en France libérée.	×	Aucune
11053		Sutter, Ariel Theodor Lyonel, Sohn der Fanny Sutter, geb. 3.6.1905 in Basel, von Rünenberg BL, Ehem. der Suzanne Cavin, Journalist, wft. in Montbéliard, Château Marti	1944	Enquête d'octobre à novembre 1944 contre un ressortissant suisse dont il était dit qu'il travaillait pour les Allemands à Montbéliard et dont on était sans nouvelles depuis la libération de cette ville.	×	Intégrale
11054		Caspar, Wilhelm, geb. 10.7.1907, Kpl. Automechaniker und Chauffeur, deutscher Deserteur	1944-1945	Enquête d'août 1944 à 1945 contre un déserteur allemand, Wilhelm Kaspar, contre lequel rien intéressant le *Spab* n'a été trouvé.	×	Aucune
11055		Ferembach, Claude, geb. 7.12.1911, Lt. FFI, Theillou, Marcel, geb. 6.10.1920, Gueissaz, Georgette	1944	Enquête de novembre à décembre 1944 contre des agents du PR d'Ajoie.	✓	Intégrale
11056		Kollibay, Johannes Richard Oskar, des Franz und der Gertrud geb. Balzer, geb. 21.12.1897 i/Bitschen, verh. mit Marie Elisabeth geb. Richter, Zollrat (milit. Grad Major), Oberster Chef der Befehlsstelle in Annemasse.	1944	Enquête de septembre à novembre 1944 contre un déserteur allemand soupçonné d'avoir participé à l'incendie de St Gingolph.	×	Intégrale
11057		Isbach, Bernhard, geb. 20.4.1914, DRA, Polizeiadjudant, interniert gew. im Gefängnis Bois-Mermet Lausanne	1944	Enquête d'octobre à décembre 1944 contre B. Isbach et Otto Kussmann, des policiers allemands internés en Suisse. Ayant fait l'objet d'une demande d'extradition par les Français pour leurs responsabilités dans l'incendie de St Gingolph, ils leur ont été remis sur ordre du Conseil fédéral.	×	Partielle
11058		Neumann, Otto, geb. 20.1.1919 in Wien, von Rebeuvelier BE, Versicherungsangestellter, wft. in Vevey, rue Communaux 9	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à 1945 contre un officier allemand et un habitant de Vevey portant le même nom. Le premier a été signalé comme ayant fait plusieurs fois des allés-retours sur la frontière dans la région de Porrentruy.	×	Intégrale
11059		Shea, Driscole Robert, Kanzleibeamter, amerik. Konsulat Basel	1944	Enquête de novembre 1944 contre un employé du consulat américain de Bâle.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11060		Deutsche Internierte		Volumineux dossier contenant des informations du *Spab* sur des déserteurs de la *Wehrmacht* ou des SS (y compris *Gestapo*), internés en Suisse, notamment sur des douaniers, des malgré-nous français et polonais, et des Wlassov. Les documents sont précédés d'un index des noms.	×	Partielle
11061		Mersch, Henri Joseph Marie, geb. 15.4.1919 in Bruxelles, Belgier, wft. Genf	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à février 1945 contre un Belge soupçonné d'avoir été interprète à la *Gestapo* de Paris.	×	Intégrale
11062		Piemonte, Mauro. Italiener, geb. 31.10.1915, Dr. med., wft. i/Mailand, Piazza Sempione 8	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à mars 1945 contre un agent de renseignement du maquis italien arrêté à la frontière italo-suisse. Allusions à Guido Bustelli.	×	Partielle
11063		Ruef, Werner, von Burgdorf BE, geb. 25.6.1918 i/Bern, ledig, Mechaniker, wft. i/Genf, rue des Pêcheries 14, chez Perron	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à août 1945 contre un Bernois résidant à Genève soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne, dénoncé notamment par G. Maumary et à propos duquel des documents ont été retrouvés dans les archives de la *Gestapo* à Paris.	✓	Intégrale
11064		Saint-Gingolph	1944-1945	Enquête d'octobre 1944 à mars 1945 concernant l'incendie de St Gingolph. Allusions à Henri Doru.	×	Intégrale
11065		Paschoud, Alois Ernest, Sohn der Fanny Paschoud, geb. 3.4.1906 in Lausanne, von Forel und Lutry VD div. de François Bagnoud, wft. gew. in Lausanne, Chemin de Mornex 9	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à janvier 1945 contre un détective privé lausannois, Aloïs Paschoud, dénoncé par Robert Giroud, lequel aurait inventé un nouveau type de bombe pour avion et A. Paschoud aurait tenté de le convaincre d'en transmettre les plans aux Allemands. Contient des informations sur des personnages vaudois mentionnés dans d'autres dossiers, notamment A. Durussel.	×	Intégrale
11066		Regazzi, Max, geb. 4.6.1919 in Locarno, von Virra-Gambarogno, Student, wft. i/Fribourg, Oblt. b/Fliegerabwehrtruppe	1944	Enquête de novembre à décembre 1944 contre un officier tessinois impliqué dans une tentative d'évasion d'aviateurs américains à Davos.	×	Intégrale
11067		David, Lionel Léon Jean, des Leon und der Jeanne Wagner, geb. 3.7.1915 in Bièvre, Seine und Oise France, Ehem. der Isabelle Vigneron, professeur-écrivain act. à l'Externat de Villars, préc. dom. 6 rue du Vieux Colombier à Paris, dom. Villars s/Ollon	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à mars 1945 contre un réfugié français, dénoncé comme ayant été l'*inspecteur Paul* à Paris, auteur de délations auprès des Allemands. Ce fait n'a pu être démontré par le *Spab*.	✓	Intégrale
11068		Stauffer, Rosa, geb. 20.6.1915 in Aubonne Dpt. du Doubs, Schweizerin	1944	Enquête de novembre à décembre 1944 contre une binationale franco-suisse vivant dans le Doubs, recherchée en France pour avoir été une indicatrice de la *Gestapo* et des douanes allemandes.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11069		Finizio, Antonio, Italiener, geb. 22.2.1910, Lt. der ital. "Finanzgarde und Kdt. der im Bahnhof Chiasso stationierten ital. Grenzwachtbrigade	1944	Enquête de novembre 1944 contre un douanier italien en poste en Suisse, suspect de service de renseignement prohibé. Rien n'a été démontré contre lui. Allusions à Guido Bustelli et à Johann Prager.	×	Intégrale
11070		Dubrit, Jean Pierre, geb. 10.1.1924, von Moudon und Sottens, Bureauangest. wft. rue de Rinatmont 16, Lausanne	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à mars 1945 contre un Vaudois fervent admirateur du régime nazi s'étant rendu suspect en affirmant, après l'incendie de St Gingolph, que les Allemands étaient parfaitement dans leurs droits.	×	Partielle
11071		Nesa, Giovanni, genannt Romeo, Sohn des Rio und der Clarinda Quadri, geb. 10.6.1912, von Lugaggia TI, wft. im Tessin	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à janvier 1945 contre un communiste actif à Genève avec L. Nicole, puis au Tessin.	×	Aucune
11072		van Dest, Maurice, geb. 7.9.1920, Belgier, Handelsrat, wft. av. de Barisart in Spa, Belgien	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 contre un Belge, alias *Perrin*, intercepté alors qu'il allait se proposer comme agent à la Légation allemande à Berne, chargé de mission par le contre-espionnage français. Expulsé, mais a par la suite communiqué des renseignements au *Spab*.	✓	Intégrale
11073		Becker, Rudolf-Philipp, geb. 27.7.1910, früher DRA, nun staatenlos, Kaufmann, später Sprachlehrer, Anhöriger der Brit. Armee	1944	Enquête de novembre à décembre 1944 contre un officier juif apatride, alias *Baker-Byrne*, de l'armée britannique parachuté en Allemagne et entré en Suisse.	×	Intégrale
11074		Fournier, James Louis Philippe, geb. 18.12.1893 in Paris, Franzose, Kaufmann	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à janvier 1945 concernant un collaborationniste français venu d'Allemagne. Refoulé, puis arrêté par la police française.	×	Partielle
11075		Kirst, Friedrich, DRA, geb. 3.2.1892, Oberzollsinspektor, in der Schweiz interniert gewesen	1944	Enquête de septembre à décembre 1944 contre un inspecteur des douanes allemand interné en Suisse.	×	Aucune
11076		Balland, Claude, geb. 17.6.1912, Schweizer, Commerçant, wft. Café du Port Franc, rue de Lausanne 44, Genève	1944	Enquête de décembre 1944 contre un Suisse dénoncé comme agent de la *Gestapo*, mais rien n'a été trouvé.	×	Aucune
11077		Reuter, Georges Adolphe, geb. 5.12.06, ledig, wft. Zürich, Widdergasse 10	1944-1945	Enquête d'octobre 1944 à janvier 1945 contre une personne dénoncée par *Erna* comme rencontrant des Allemands. Rien n'a été démontré.	×	Partielle
11078		Neumann, Jrena, Jadwiga, Maria, Theresa, -Studentin, Polin, geb. 10.9.1918 in Wielkie Hajdduki (Ob. Schlesien) ledig, wft. in Tarnowitz	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 contre une étudiante polonaise poursuivie par la *Gestapo* et réfugiée à Genève.	×	Aucune
11079		Glockner, Ernst, geb. 14.2.1898, Schweizer, wft. in Vesoul, France	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 contre un Suisse de l'étranger réfugié en Suisse dénoncé par Marc Loubatié comme agent de la *Gestapo*.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11080		Loubatié, Marc Baptiste Joseph Louis, Franzose, geb. 17.9.1907 in Le Puy, Ehem. der Yolande geb. Ricci, Lehrer zuletzt in Deutschl. u. Dijon, am 16.12.44 bei Lysbüchel illeg. i/Schweiz	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 sur un Français entré illégalement en Suisse depuis l'Allemagne, puis retourné et revenu chargé de mission par le contre-espionnage français.	✓	Intégrale
11081		Laurs, Arvid Johannes, Lettländer, geb. 6.12.1919, interniert i/Lager Sirnach	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à 1945 contre un Letton se disant agent d'un service de renseignement britannique, interné en Suisse.	×	Partielle
11082		Hennig, Horst Armin, geb. 10.3.10, von Basel. Vertreter. zuletzt wft in St. Louis z.Zeit in Lörrach	1944	Enquête d'août à décembre 1944 contre un Suisse reconnu coupable d'espionnage comme agent de la *Gestapo*, en lien avec les affaires Ernst Frankenbach & cons., Karl Bremm & cons. et Karl Stroll & cons.	×	Aucune
11083		Guilbeau, Jean, geb. 24.6.17, Franzose verh. Hotelier, früher in Bordeaux zuletz als Beamter des deutschen SD in Neustadt an der Weinstr. in der Saarpfalz	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à janvier 1945 contre un collaborationniste passé en Suisse illégalement et souhaitant repasser de la même manière en France.	×	Partielle
11084		Leroy, Catherine, née le 1.7.1883 à Munich, veuve, Française, dom. rue du Mont-Blanc 5, Genève	1944	Enquête de décembre 1944 contre une femme dénoncée par *Erna* comme travaillant pour les Allemands.	×	Aucune
11085		Erna, alias Bieger Melle Anny, geb. 25.12.04 in Frankenthal, Deutsche, wft. Genf	1944-1945	Enquête d'août 1944 à 1945 contre, *Erna*, une employée du consulat d'Allemagne à Genève, indicatrice du SR, soupçonnée de l'avoir manipulé et désinformé.	✓	Intégrale
11086		Weber, Charles Edouard, geb. 21.5.1899 in Le Locle NE, verheiratet, Techniker, unbekannt. Aufenthalts	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 contre un Suisse, agent de la *Gestapo* en France.	×	Intégrale
11087	1	Moglia Antonio und Konsorten Dossier 1	1945-1946	Enquête de 1945 à 1946 contre un réseau de renseignement en faveur de l'OSS, de la Délégation des MUR et du SR, de passage de la frontière franco-suisse et de livraison d'armes au Maquis, impliquant, outre A. Moglia, Victor Fissé et Gérald Maumary.	✓	Intégrale
11087	2	Moglia Antonio und Konsorten Dossier 2	1945-1946	Suite du dossier concernant l'affaire Maumary, Fissé et consorts.	✓	Intégrale
11087	3	Moglia Antonio und Konsorten Dossier 3	1945-1946	Suite du dossier concernant l'affaire Maumary, Fissé et consorts.	✓	Intégrale
11087	4	Telefon-Bulletins	1945	Rapports d'écoutes téléphoniques de G. Maumary, V. Fissé et consorts de février à septembre 1945. Contient beaucoup de doublons. Une part importante (non reproduite) concerne les activités commerciales de G. Maumary.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11088		Deutsche Internierte		Corpus de rapports concernant des internés des forces allemandes. Contient un bon nombre d'engagés de nationalité française. Contient également le témoignage d'un gardien de Dachau. Comprend un ensemble de rapports concernant un Allemand engagé dans les FFI.	×	Partielle
11089		Jakob, Rudolf, des Johannes und der Lina Probst, geb. 3.8.1920 in Kirchberg BE, von Langnau BE, Ehemann der Margarethe Rihs, Weber und Hilfsarbeiter, wft. in Langendorf SO. Milit. Eint. : Kan. Geb.Kan.Bttr.92	1945	Enquête de janvier 1945 contre un soldat rendu suspect par un téléphone à sa femme ayant fait l'objet d'une écoute téléphonique. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
11090		Defregger, Mathilde Marie, von Aigle VD, geb. 5,7,1895, gesch. Sutter geb. Rutgers, Reisende der Fa. Maggi, wft. Lausanne, avenue Dapples 24	1939-1945	Enquête de novembre 1939 à 1945 contre une femme ayant occupé abondamment la Sûreté vaudoise. Rien n'a finalement intéressé le *Spab*.	×	Aucune
11091		Brodback, Hermann, DRA, geb. 21.3.1905, gew. Angestellter der DRB, wft. gewesen in Basel, Klingelbergstrasse 97	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 contre un employé allemand des DRB passant des documents en faveur d'une agente allemande, Hulda Sciessere. Contient le jugement du trib.div.6 des 6-13 mars 1945 à Zurich le condamnant à 18 mois de prison.	×	Aucune
11092		Fröelich, Frédéric, alias Roland, alias Brochard, geb. 2.9.1908 in Chatenois, Franzose, Polizeikommissär, Agent	1945	Enquête de janvier à juillet 1945 contre un agent double français ayant également collaboré avec le SR en Ajoie.	✓	Intégrale
11093		Heger, Wilhelm, geb. 28.5.1904 in Vinkovce (Kroatien) DRA, wft. in Bregenz	1945	Enquête de janvier à juillet 1945 contre un gestapiste allemand en Suisse, semblant avoir collaboré avec les Alliés pour un funkspiel. Contient plusieurs rapports en anglais.	×	Intégrale
11094		Weber, Jean Louis, dit Jean Mésières, von Vordenwald AG, geb. 13.8.1921, ledig, kaufm. Angest. und Schauspieler, wft. i/Lausanne, Avenue d'Echallens 4b. Kpl., Füs.Kp.I/4	1945	Enquête de janvier à juillet 1945 contre un ancien membre du SR (*lt Richard*, soit R. Micheli) ayant franchi la frontière sans autorisation. Comprend de nombreuses allusions et informations concernant d'autres membres du SR.	✓	Intégrale
11095		Fischer, Wilhelm, des Felix und der Helene geb. Ark, Ehemann der Martha Kluth, geb. 7.11.1901 i /Köln, DRA, Zollsekretär, interniert, dann ausgeschafft	1944-1945	Enquête de novembre 1944 à 1945 contre un douanier allemand, considéré comme un SS de la pire sorte, ayant demandé l'asile en Suisse et ayant été débouté.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11096		Aschenborn, Hans	1945	Enquête de janvier à décembre 1945 contre trois internés allemands, H. Aschenborn, Karl Oehlmann et Hans Burkhardt, ayant collaboré avec le SR et travaillant pour le vice-consul britannique Jordan à Zurich. Ils ont été jugés le 27 décembre 1945 par le trib.ter.2B à Bâle pour espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger et condamnés.	×	Partielle
11097		Klien, Rinaldo	1945	Enquête de janvier à juin 1945 contre un déserteur allemand dont l'identité n'a pu être déterminée de manière concluante et qui est suspecté d'avoir fait partie jadis d'un service de renseignement étranger. Aucun élément n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
11098		Moricand, Max, geb. 1888	1940-1945	Enquête janvier 1940 à janvier 1945 contre un couple dont le mari est officier d'EM et la femme était d'abord suspectée d'avoir une liaison avec un diplomate allemand, puis est reconnue avoir une liaison avec un Marc Bloch de Genève qui l'entretient. Le mari serait au courant et profiterait des avantages de cette liaison.	×	Aucune
11099		Hruska, Giuseppe, geb. 17.10.1901, Italiener, von Sneznica, Kaufmann, wft. in Chiasso	1943-1945	Enquête de septembre 1943 à 1945 contre un Italien, ainsi que contre Arpad Plesch, tous deux considérés comme suspects, le second effectuerait des transactions pour le compte de l'URSS.	×	Partielle
11100		Müller, Werner Emil, des Georg Alfred und der Ida Albertina Bischofberger, von St.Gallen, geb. 16.1.1894, Ehemann der Alice Marie Lucie Rochat, Ingenieur Dr., wft. in Unterterzen SG	1945	Enquête de janvier 1945 contre un capitaine ayant omis, en 1940, de signaler un sabotage des moyens de destruction d'un pont dans la région de Sargans.	×	Aucune
11101		Raymond, Lucien, Franzose, geb. 17.9.1899 in Marseille, verheiratet, Marine-Agent, zuletzt wft. gew. in Lörrach, Hotel Schlüssel	1945	Enquête de janvier à février 1945 contre un collaborationniste entré en Suisse.	×	Partielle
11102		Krull, Hans, des Willy und der Margot Karrasch, DRA, geb. 8.3.1916 in Berlin, Ehem. der Charlotte Biewald, Schauspieler, wft. gew. i/Strassburg, z.Zt./Deutschland	1945	Enquête de janvier 1945 contre un acteur allemand entré en Suisse depuis la France et directement renvoyé en Allemagne. Il s'agirait d'un agent du service de renseignement français.	✓	Intégrale
11103		Gervais, Robert Remond Louis, des Elie und der Yvonne Clement, Franzose, geb. 1.12.1920 in Paris, ledig, Zahntechniker, wft. gew. in Lörrach, Hotel Schlüssel	1945	Enquête de janvier à mars 1945 contre un collaborationniste français entré en Suisse.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11104		Hickmann, Horst	1940-1945	Enquête de février 1940 à 1945 contre un réseau de renseignement allemand basé à Bâle comprenant H. Hickmann, alias *Horst Jesinger*, ainsi que le Hollandais Hidde Koornstra, l'Allemand Karl Myrmann et le Suisse Johann Sciessere, le jugement pour service de renseignement prohibé de ce dernier par le trib.div.6 du 23 mai 1945 à Zurich, qui lui a valu une peine de 6 mois de prison, étant porté au dossier.	×	Aucune
11105		Maréchal, G.	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à 1945 contre un SS français arrêté en Suisse alors qu'il la traversait depuis l'Allemagne pour rejoindre un maquis blanc en France. Il semble que sa mission ait été modifiée en cours de trajet du fait que son contact à Fernay, Roth alias *Gaston Denis*, a été fusillé par les FFI. Il aurait reçu comme nouvelle mission le contre-espionnage anti allié en Suisse. Allusion notamment à Victor Farrel.	×	Intégrale
11106		Pasche, Emile-Antoinette, geb. 18.6.1924, Ménagère Pt. Beaulieu 1, Lausanne	1945	Enquête de janvier à mars 1945 contre Emilie Pasche, une jeune Vaudoise retrouvée avec un carnet militaire, mais qui ne s'est révélée être qu'une « *hystérique et n'était en rapport avec les militaires que pour des raisons d'ordre sentimental* ».	×	Aucune
11107		Pochon, Pierre-Arnène, geb. 3.4.1919 in St. Blaise NE, von Dompierre FR., ledig, wft. Genf, rue de la Puisernande 4	1944-1945	Enquête de septembre 1944 à 1945 contre un Suisse ayant passé la frontière clandestinement pour venir en Suisse voler des documents compromettant pour une dame Riche envers les Français. A notamment déclaré qu'il venait voir le *plt Rochat*, soit P. de Saugy, du SR.	✓	Intégrale
11108		Allemandi, Alberto Mario, Italiener, geb. 4.7.1921 in Mailand, Student, ledig, wft. in Lausanne, Boulevard de Grancy 27, bei Katzenstein	1945	Enquête de février à mars 1945 contre un Italien prétendant appartenir au SR, alors qu'il n'a été employé que sporadiquement.	✓	Intégrale
11109		Robardey, Jean, geb. 30.6.1906 in Magny les Cirey Hte. Saone, Franzose, Handelsreisender, ledig, wft. Ecu, Besançon, Chemin de Fontaine 35	1945	Enquête de janvier à février 1945 contre un Français appartenant au *2e Bureau* venu en Suisse par Bâle pour espionner la Légation d'Allemagne à Berne.	✓	Intégrale
11110		Razzetti, Hugo, geb. 26.12.1906, Italiener, wft. in Genf	1945	Enquête de février à mars 1945 contre un Italien soupçonné d'avoir été envoyé en mission en Suisse par les Allemands. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Aucune
11111		Winsemann, Edoardo, alias Visamra, des Rodolfo und der Caterina geb. Adami, geb. 17.7.1899 in Colonia Veneta Prov. di Verona, domiziliato a Luino, via Bodmer 9	1944-1945	Enquête d'octobre 1944 à 1945 contre quatre résistants italiens du CLN, E. Winsemann, qui en fait est Allemand, Guglielmo Carra, Lucia Molinari, Maria Runco et Vito Caruso, entrés clandestinement en Suisse.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11112		Babot, Roger, Franzose, Fabrikarbeiter, geb. 1916, wft, gewesen in Wutischingen bei Singen	1945	Enquête de février 1945 contre un Français établi en Allemagne arrêté en Suisse alors qu'il tentait le passage vers la France. Le *Spab* a détecté en lui un agent du service de renseignement allemand et la reconduit à la frontière.	×	Intégrale
11113		Dem deutschen Nachrichtendienst verdächtige Personen, Hotels und Firmen in der Schweiz		Liste d'établissements ou de personnes suspectes en Suisse retrouvée dans les dossiers de la *Gestapo* à Paris, transmise par la *Section Alliés* du SR.	×	Intégrale
11114		Fraghy, Andrea, ital. Oberst, in der Schweiz interniert, wft. i/Lausanne, Hotel du Parc	1943-1945	Enquête de novembre 1943 à 1945 contre un colonel italien qui a perdu un paquet de lettres. Le fait qu'un quidam l'ait ramené à la police a été l'occasion pour le *Spab* d'en vérifier le contenu. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Intégrale
11115		Hayot, Joseph, geb. 9.9.99	1939-1945	Enquête de 1939 à 1945 contre un journaliste d'origine française. Rien ne semble avoir été démontré contre lui. J. Hayot a fait l'objet d'accusations portées par André Regamey, lequel a travaillé pour le SR.	×	Partielle
11116		Carestia, Albin-Celsio, Italiener, geb. 17.9.1879 in Riva Valdobbio IT., wft. Malley s/Lausanne, Chemin de la Prairie 3	1945	Enquête de janvier à avril 1945 contre un Italien signalé comme homme de confiance du consulat d'Italie à Lausanne. Rien n'a été démontré contre lui.	×	Partielle
11117		Schweizer in der Waffen-SS		Divers rapports contenant les noms de Suisses s'étant engagés dans la *Waffen-SS*.	×	Intégrale
11118		Zanini, Josef, Klybeckstr. 232, Basel	1945	Enquête de février à avril 1945 contre un Italien, dit communiste, proposant d'aider des personnes dans le besoin.	×	Aucune
11119		"Xavier"	1945	Dossier constitué à partir du retournement, en avril 1945, de *Lore*, la secrétaire de Fritz Malzacher, chef de l'espionnage contre la Suisse à Lörrach. En échange des listes d'agents ayant opéré contre la Suisse entre 1939 et 1942, elle a demandé et obtenu l'asyle politique en Suisse, alors qu'elle était déjà entrée clandestinement à Bâle. Certains de ces agents sont Français.	×	Partielle
11120		Dolder, Fritz, Feldweibel Gfeller, Hermann, geb. 23.10.1910, von Langnau, Kaufmann, Oberwilerstr. 124, Basel	1945	Enquête de février 1943 à 1945 contre un appointé, F. Dolder, soupçonné d'avoir donné des renseignements, et contre son officier accusé de l'avoir su et de n'avoir rien dit. Rien n'a été retenu contre eux.	×	Aucune
11121		Constant, Louis, Konsularagent beim franz. Konsulat i/Genf	1945	Enquête de février à mars 1945 contre un diplomate français, qui aurait fait partie du *2e Bureau*, qui a cherché à rentrer en contact avec *Cj*, soit R. Jaquillard, du *Spab*.	✓	Intégrale
11122		Eisenring, Richard, von Bichelsee TG, gb. 27.12.1921, ledig, Versicherungs-Agent, wft. Zürich 10, Röschibachstrasse 73	1945	Enquête de mars à mai 1945 contre un caporal de l'armée suisse ayant pris à la maison des documents secrets et les ayant confiés à son amie d'origine étrangère. Il a été dénoncé au juge d'instruction.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11123		Hummel, Andreas Adolf, DRA, geb. 30.3.1908 in Kappel bei Freiburg i/Br. Tiefbautechniker. Alias Schmidt, André, Holländer, gb. 10.10.10. Techniker	1945	Enquête de février à juin 1945 contre un Allemand, ayant beaucoup voyagé et parlant plusieurs langues, engagé par le SR (NS1) en octobre 1944, prétendant avoir fui le *Reich* en traversant le Rhin à la nage, car il était recherché par la *Gestapo*. Le *Spab* est persuadé qu'il s'agit en fait d'un agent de la *Gestapo*.	×	Aucune
11124		Schütz, René, geb. 15.1.1913, von Albligen BE, Uhrmacher, wft. gew. in Berlin, z.Zt. angeblich in Lausanne	1945	Enquête de mars à août 1945 contre un Suisse revenu d'Allemagne et soupçonné de venir en mission pour le compte du service de renseignement allemand. Rien intéressant le *Spab* n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
11125		Overney, René Vincent, des Fernand und der Felice Remy, von Charmy FR., geb. 7.4.1919, ledig, z.Zt. in Frankreich i/Haft	1945	Enquête de mars à juillet 1945 contre un ancien agent de l'antenne jurassienne du SR, engagé comme SS et actif dans le renseignement allemand.	✓	Intégrale
11126		De Angelis, Italo, geb. 19.4.1916, Italiener, Int. Lager Wauwilermoos	1945	Enquête de mars à août 1945 contre un interné italien ayant obtenu des informations sur des pièces fabriquées au Sentier et servant, paraît-il, aux *V-Waffen*. Il comptait monayer ces documents auprès du consulat américain contre un laissez-passer en France.	✓	Intégrale
11127		Schweizer, geb. Donsberger Louise gen. Marlu, illeg. der Appolonia Donsberger, geb. 8.8.1918 in Basel, von Steffisburg BE, Verkäuferin, wft. Hirbunnenstrasse 16, Basel	1945	Enquête de mars à juin 1945 contre une femme, déjà condamnée par le trib.ter.2B du 17 juillet au 10 août 1944 à Lucerne à 15 mois de prison pour violation de secrets militaires (jugement versé au dossier) en faveur de l'Allemagne (Hermann Geisser de Munich et Fritz Streibel), soupçonnée à tort d'avoir repris de telles activités.	×	Aucune
11128		Enggist, Karl Fridolin, des Karl und der Anna Schwegler, von Konolfingen BE, geb. 26.10.1920 in Grabs SG, ledig, Krankenpfleger, wft. gew. in Buchs SG, Milt.Eint. : San-Kpl. Stabs-Kp.füs-Bat.82	1945	Enquête de janvier à août 1945 contre un Suisse de l'étranger, fanatique nazi, soupçonné d'espionner en faveur de l'Allemagne et convaincu de vol de matériel. Aucune activité d'espionnage n'a été retenue.	×	Aucune
11129		Dick, Emma, geb. Greiner geb. 3.9.68 DRA wft. in Schopfheim (Baden)	1945	Enquête de mars 1945 contre une Allemande habitant à Bâle dénoncée par la sécurité militaire française comme boîte aux lettres des Allemands.	×	Intégrale
11130		Berger, Paul, Lt. Franzose, vermutl. Agent der Sécurité française	1945	Rapport de mars 1945 sur les agents du contre-espionnage français en Pays de Gex.	✓	Intégrale
11131		Artar, Robert Antoine, geb. 26.6.93 à Monastir, Jugoslave, Av. de France 42, Lausanne	1945	Enquête de mars 1945 contre un Yougoslave d'origine arménienne, précédemment employé au Crédit lyonnais, dénoncé comme suspect par une lettre anonyme. Rien n'a été trouvé à lui reprocher.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11132		Hinnen, Sven, geb. 1918, von Zürich, Vertreter, wft. in Lausanne, Av. d'Ouchy 29	1945	Enquête d'avril à juin 1945 contre un Suisse rentré en Suisse en provenance de France, aux Verrières, alors qu'il n'y avait aucune trace de sa sortie. Il aurait fait de fréquents voyages en France. Il s'agirait d'un personnage sans scrupules, prêt à tout pour de l'argent et bien connu des services de police vaudois, mais contre lequel rien n'a été démontré intéressant le *Spab*.	×	Aucune
11133		[sans titre]	1945	Dossier concernant les mesures de sécurité prises par le *Spab* à l'occasion d'un exercice opératif d'armée dans le secteur de St Gall en avril 1945.	×	Aucune
11134		Rochat, Pierre Auguste, des Adrien u. der Mathilde Therese Glardon, geb. 16.8.1915 in Vallorbe, von l'Abbaye und Orbe VD, verh. mit Louise Marg. Riemer, wft. i/Vallorbe, rue du Moutier 40	1945	Enquête d'avil à juin 1945 contre un Suisse habitant Pontarlier et parti travailler en Allemagne. Rapatrié par le Consul de Cologne en octobre 1944, il est venu s'établir à Vallorbe. Voulant aller chercher clandestinement sa femme à Pontarlier, il a été arrêté en France, incarcéré, puis expulsé vers la Suisse où il a fait l'objet d'une enquête du *Spab* qui n'a rien retenu contre lui.	×	Intégrale
11135		Brice, André, geb. 6.11.1903, Franzose, Villeneuve le Roi	1945	Enquête de janvier à mai 1945 contre Adolphe Krebs, un Suisse au casier judiciaire chargé, ayant tenté de refaire sa vie en France sous le nom d'*André Brice*, militaire évadé d'Allemagne. Il a été arrêté alors qu'il tentait de passé la frontière. Il avoue 6 passages clandestins de frontière et s'occuper du rapatriement de prisonniers français en Allemagne. La police lui nie toute appartenance à une organisation de Résistance.	×	Partielle
11136		Burnier, André Carrasco, Consuele Chancel, Georges Wyner, Jean-Charles Dumont, Roger	1945	Enquête de mai à juin 1945 contre une filière non utilisée comportant des agents du SR.	✓	Intégrale
11137		Cuenoud, Gustave Louis, des Gustave und der Julie Jeanmaire, geb. 26.10.1900 i/Lausanne, von Lutry und Grand-vaux Gärtner (horticulteur) wft. i/Lausanne, rue César Roux 20	1945	Enquête d'avril à mai 1945 contre un Vaudois à l'esprit romanesque qui, pour soulager sa frustration et pour contrer les colibets liés aux faits qu'il a été réformé pour varices ouvertes aux jambes et qu'il n'a jamais été soldat, s'est imaginé faire partie du *Spab* – auprès duquel il a demandé un emploi, en l'occurrence à R. Jaquillard – et l'a prétendu en public. Affaire classée sans suite.	×	Aucune
11138		Gehr, Eugen, DRA, geb. 19.2.1916 in Eschbach, Amt Müllheim, Baden	1945	Enquête d'avril à juin 1945 contre un sous-officier allemand, chauffeur de Fritz Malzacher de l'*Abwehr*, ayant déserté en Suisse.	×	Aucune
11139		De Terwagne, Philipp, geb. 29.6.1927, in Lüttich Ummels, Jean-Viktor Henri, geb. 29.6.1924, Lüttich	1945	Enquête d'avril à mai 1945 contre un Belge, Jean-Victor Ummels alias *Philippe de Terwagne*, ancien du front de l'Est, agent considéré très dangereux de la *Gestapo*, ayant été interné au camp des Verrières, mais ayant disparu.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11140		Völlinger, Wilhelm, DRA, geb. 9.2.1905, gew. Zollsekretär, wft. gew. in Deutschland	1944-1945	Enquête de septembre 1944 à 1945 contre un douanier allemand actif à la frontière franco-suisse dans la région de Mouthe et surnommé *le Gorille*.	✓	Intégrale
11141		Hischlin, Henri	1945	Enquête d'avril 1945 contre un personnage dénoncé par G. Maumary comme ayant fait fusiller 45 personnes par les Allemands et qui se trouverait en Suisse. Malgré les recherches, le *Spab* n'a jamais trouvé sa trace.	×	Intégrale
11142		Ammeter, Arnold, geb. 11.8.1913, von Isenfluh BE, Heizungstechniker und Reisender, wft. gew. i/Zürich, Schaffhauserstr. 112	1945	Enquête d'avril à mai 1945 contre un Zurichois ayant traversé clandestinement la frontière et livré des renseignements à Alois Wipfli à Stuttgart. L'affaire a été confiée au juge d'instruction du trib.ter.3A.	×	Aucune
11143		Utzinger, Max, des Emil und der Elise Hofmann, ledig, geb. 10.3.1918 in Basel, von Basel, Elektromonteur, zul. wft. in Basel, San.Sdt.Mot.Sap.Kp.III/4		Dossier comprenant des listes de personnalités suisses impliquées dans la politique en Allemagne fournies par le dépouillement de documents de la *Waffen-SS*.	×	Intégrale
11144		Gisi, Johann, des Ernst und der Anna Frida Schupp, von Olten SO, geb. 23.10.1921 in Zürich, Zahntechniker	1945	Enquête contre d'avril à mai 1945 contre un Suisse parti clandestinement travailler à Vienne, non sans avoir passé au préalable au *Panoramaheim* de Stuttgart, puis est revenu en Suisse. Rien n'a été retenu contre lui par le *Spab*.	×	Aucune
11145		Strub, Albert, von Oberutzwil St. G., geb. 9.1.1906 in Oberutzwil, Bestandteilkontrolleur in den eidg. Flugzeugwerken Emmen, Ehem. der Katharina Michael, wft. in Emmen, Rütistr. 8	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945 contre un extrémiste de droite dénoncé par un de ses collègues de l'usine d'avions d'Emmen comme espion. Rien n'a été trouvé contre lui par le *Spab*.	×	Aucune
11146		Schöneberg, Louis, wft. in Lausanne, Av. Rumine 53	1945	Enquête de mai à juin 1945 contre un Argentin qui s'est rendu suspect par des coups de fils à la Légation d'Allemagne à Berne, qui s'est révélé être un agent du SR dont les services ont été fort appréciés.	✓	Intégrale
11147		Ott, Konrad, geb. 13.8.1905, von Winterthur, geschieden, wft. gew. in Zürich, zuletzt bei der deutsch. Wehrmacht "Ast"	1945	Enquête de mai 1945 contre un Suisse ayant œuvré à l'AST de Dijon.	×	Intégrale
11148		Diesslin, Werner, geb. 20.12.1896, von Horrenbach BE, Kaufmann, wft. Unterseen. Ter.Mitr.Kp.11	1945	Enquête d'avril à mai 1945 contre une estaffette du commandement de l'armée ayant ouvert des enveloppes contenant des messages secrets.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11149		[sans titre]	1945	Enquête de mai 1945 contre le couple suisse Bernard et Hélène Portsch travaillant pour les Allemands, arrêtés à Lugano. Contient notamment un récit intéressant d'Aldo Neri, alias *Aimé Ravel*. Contient des renseignements sur l'activité de l'OSS au Tessin et en Italie du Nord. Affaire liée à l'affaire Rahm.	×	Partielle
11150		de Rham, Tatiana de Rham, Jacques Jouxtens-Mézery	1945	Enquête de mai à septembre 1945 contre l'amante du chef du contre-espionnage allemand en Italie, F. von Thun und Hohenstein. Affaire liée à l'affaire Portsch.	×	Partielle
11151		Haug, Friedrich, DRA, geb. 20.4.1897, gew. Beamter der Gestapo in Konstanz, SS'Angehöriger	1945	Enquête de mai 1945 contre un gestapiste séjournant en Suisse sous le nom de Christian Striebel.	×	Aucune
11152		Schleiniger, Manfred, geb. 4.3.1919, von Klingnau AG, ledig, Kaufmann, wft. in Brombach/Baden	1945	Enquête de mai à septembre 1945 contre un Suisse s'étant rendu coupable, et reconnu comme tel, de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne. Il a été livré par la sécurité militaire française (lt Jeannot) à la police bâloise.	×	Partielle
11153		Pumke oder Pumpke, wft. in Walzenhausen, Sonnenheim	1945	Enquête contre un ressortissant autrichien, Herbert Bumke, passé en Suisse en 1945 et dont la lettre au maire de sa ville a été interceptée. Elle mentionnait notamment plusieurs agents alliés en Suisse.	×	Intégrale
11154		Bührle, Babette, geb. 14.8.1894, DRA, wft. b/Sutz, Klusstr. 42, Zürich, Hausangestellte	1945	Enquête de mai 1945 contre une Allemande vivant en Suisse qui s'est rendue coupable de service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
11155		Antognoli, Ignazio Pietro, des Enrico und der Angelina Bertoni, geb. 30.4.1905 in Brüssel, von Lottigna Chauffeur, wft. in Lottigna TI	1945	Enquête de mai 1945 contre un Suisse ayant servi dans la *Waffen-SS*.	×	Aucune
11156		Lalive d'Epinay, René Auguste, des August und der Eleonore Neeser, geb. den 20.1.1904 in La Chaux-de-Fonds, von Fribourg-Ville, Ehemann der Marguerite Berthoud, Ing. agr. wohnhaft in Lausanne, Chemin de Pierrefleur 3	1945	Enquête de mai 1945 contre le chef du détachement romand de la *Section Armée et Foyer* de l'EMA. Rien n'a été retenu contre lui.	×	Aucune
11157		Lübbert, Herwart	1945-1946	Enquête d'avril 1945 à mars 1946 contre un ressortissant allemand, basé à Campione sous le nom de *Helmar G. Lassen*, s'étant rendu coupable d'espionnage économique.	×	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11158		Deutsches Konsulat in Lugano		Dossier rassemblant divers documents concernant le Consulat d'Allemagne à Lugano. Contient une série de documents allemands, dont certains parlent de l'activité alliée au Tessin.	×	Partielle
11159		Hilbert, Peter Paul, DRA, Ober-Leutnant, interniert im Lager Weesen	1945	Enquête de mai à juin 1945 contre des Allemands soupçonnés d'appartenir à la *Gestapo* ou à la SS, ce qui s'est avéré ne pas être le cas. Des membres de la NS1 sont mentionnés : lt H. Stooss et Fw. Klotz.	×	Aucune
11160		Staub, Roland Rodolphe, Dr. jur. geb. 18.6.1908 in Delsberg, von Glaris-Ville, verh. mit Magdalena-Renate geb. Messerli, wft "Les Aromates" chemin de la Fauvette in Chailly-Lausanne Lomazzi, Fernand-Octave, geb. 31.7.1900 in Lausanne, von Ins, verh. mit M		Enquête contre un juriste à la censure de l'ar.ter.1 et un journaliste ayant proféré des injures à l'encontre de leurs supérieurs hiérarchiques dans le cadre de l'affaire Hayot.	×	Aucune
11161		Göhner, Walter, des August und der Maria gb. Wintermantel, geb. 1.7.1920, von Liestal BL, ledig, Hausbursche, zuletzt in Zürich	1945	Enquête de mars à juin 1945 contre un homme dénoncé par Paul Matter, lequel s'est fait attrapé une seconde fois en revenant d'Allemagne et a accusé Göhner d'avoir livré des renseignements sur les fortifications à la *Gestapo*. Rien n'a finalement été retenu contre Göhner.	×	Aucune
11162		Kollaborationisten, holländische und belgische, während der deutschen Okkupation	1945	Comporte une liste, établie en juin 1945, de collabos belges et néerlandais susceptibles de tenter d'entrer en Suisse.	×	Intégrale
11163		Vrancken, Josef	1945	Contient un rapport du 1er juin 1945 concernant un Belge qui aurait appartenu au service de renseignement allemand et se serait rendu en Suisse en 1943, pour s'établir au bord du lac de Constance. Ce rapport, basé sur une annonce de la police st-galloise n'a donné aucune suite.	×	Aucune
11164		Ehrismann, Walter, des Ernst und der Lina geb. Schenkel, geb. 7.2.1905 in und von Uster ZH, Ehem. der Olga Ritter, Monteur, wft. in Eschen FL, Mitr., Mitr.Kp.IV/157	1945	Enquête d'août à septembre 1945 contre un Suisse vivant au Liechtenstein qui se serait rendu coupable d'espionnage au profit de l'Allemagne. A relever : la note du 29 août 1945 transmettant la décision de J. Eugster de laisser travailler le *Spab* jusqu'au 30 septembre 1945.	×	Partielle
11165		Ender, Josef, des Josef und der Mariea Liebwein, geb. 23.12.1918 in Feldkirch, von Eschen, FL, Musiker, Maler, Sportlehrer, verheiratet mit Mariea geb. Dité, wohnhaft im Gasthof "Schwyzerhof", Vorderthal/SZ	1945	Enquête de juin à août 1945 contre un Liechtensteinois vivant en Suisse s'étant rendu coupable de service de renseignement militaire prohibé en faveur du chef de la *Gestapo* de Feldkirch, Karl Kriener.	×	Aucune

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11166		Stenberger, Hertel, Agent des deutschen SD, Deutscher, wft. gew. in Bregenz, soll sich z.Zt. in der Schweiz (Basel) versteckt halten	1945	Enquête de juin 1945 contre un agent du SD supposé passé en Suisse, mais qui n'a alors pas encore été retrouvé.	×	Aucune
11167		Pfinder, Walter, Internierter, geb. 23.8.1915	1944-1945	Enquête de décembre 1944 à juin 1945 contre un interprète de la *Kommandantur* de Paris, arrêté à la Libération, qui s'est évadé et réfugié en Suisse, où il a été arrêté.	×	Intégrale
11168		Spezial concernant : Rapports de provenance allemande. Horst von Wrangel		Dossier contenant des rapports, surtout de source allemande, concernant des émetteurs clandestins soviétiques, notamment ceux liés à l'affaire Rado traitée par le MPF, ainsi qu'une audition de Paul Berset, chef de train à Brigue, qui passait du courier entre Brigue et Domodossola. Rien n'a été retenu contre P. Berset.	✓	Intégrale
11169		Jäger, Hermann	1945	Enquête de juin à août 1945 contre un Allemand surnommé *Radio-Jäger* rentré en Suisse avec un passeport diplomatique, mais que certaines sources indiquaient comme officier SS.	×	Aucune
11170		Dinesen, Hans	1945	Enquête de mai à juillet 1945 contre Hans Dinesen, alias *Hans von Siemens*, alias *Hans Lemmens*, Allemand passé en Suisse en avion, qui se serait fait payé pour des services aux Britanniques.	×	Partielle
11171		Jörg, Fritz, geb. 6.10.01 in Uster ZH, DRA, Hotelier zum "Löwen" in Amden	1943-1947	Enquête de mars 1943 à 1947 contre un hôtelier allemand en Suisse soupçonné d'appartenir au réseau de Friedrich Malzacher, chef de l'AST de Säckingen.	×	Aucune
11172		Henny, Louis, geb. 17.7.1904 in Mont/Lausanne, wohnhaft in Lausanne, Ave. de Jurigoz 15	1945	Enquête de juin 1945 contre un concierge lausannois ayant fait des déclarations concernant une habitante d'origine allemande, mais née en Suisse, de son immeuble, Jeanne Boch. Sans suite.	×	Aucune
11173		Walther, Hans Rudolf, geb. 1913, von Biel-Mett BE, Dr. med. Arzt, wohnhaft in Gazis, Oblt. Stab Geb.Br.12	1945	Enquête de mai à juillet 1945 contre un officier soupçonné par le *Spab* d'avoir livré des renseignements sur le Réduit au consul général allemand Meissner.	×	Aucune
11174		Sontagh, Tiberius Erwin, Ungar, jetzt rumänischer Staatsangehöriger, geb. 9.7.1918 in Heidudorog (Siebenbürgen), Student, ledig, z.Zt. wft. in Riedichen bei Atzenbach (Baden), bei Fam. Schleifenbaum, Schulhaus	1945	Enquête de juin 1945 contre un étudiant étranger ayant séjourné en Allemagne, souhaitant s'établir en Suisse.	×	Aucune
11175		Speck, 6 R.S.A.H. (Reichssicherheitshauptamt)	1945	Contient des renseignements fournis par les Britanniques issus des écoutes radio.	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11176		Fischer, Karl, Kommissar der Gestapo	1945	Enquête de juin à septembre 1945 contre des fonctionnaires SS réfugiés en Suisse.	×	Aucune
11177		Tscherniak, russischer Nachrichtenoffizier	1945	Enquête de mai à août 1945 contre un officier de renseignements soviétiques.	×	Intégrale
11178		Boehning alias Berger, Karl-Jakob, de nationalité allemande, né le 17 avril 1884, professeur à l'école supérieure de commerce de Ravensbourg	1944	Enquête de juillet à septembre 1944 contre le réseau de K. Böhning. Contient notamment de procès-verbaux d'audition par la *Sécurité aux Armées* française.	×	Partielle
11179		von Wrangel, Horst Otto, des August Otto Gabriel und der Maria Wisniewski, DRA, geb. 20.9.1920 i/Neustetten, ledig, Student, wft. in Lausanne, Avenue du Grammont 5	1945	Enquête de janvier à juillet 1945 contre un étudiant allemand en Suisse soupçonné d'espionnage par le *Spab*, qui souhaite le voir quitter le territoire suisse au plus vite.	×	Aucune
11180		Goegele, Anton, des Giuseppe und der Anna Kopler, 28.5.07 in Meran, ital. Staatsangehöriger, Priester, z.Zt. unbekannten Aufenthalts	1945	Enquête de juillet à août 1945 contre un prêtre catholique italien après la découverte, dans un couvent de femmes aux Grisons, d'effets militaires américains. Le *Spab* a finalement jugé que cette affaire n'était pas de son ressort.	×	Aucune
11181		Bühler, Ida, geb. Neyer, geb. 27.3.1918, von Mauren FL, z.Zt. i/Haft	1945	Enquête de juillet à août 1945 contre une agente du réseau contre la Suisse de Karl Kriener, chef de la *Gestapo* de Feldkirch, arrêté par les Français.	×	Aucune
11182		Frischknecht, Lydia, des Jakob und der Marie Frei, gb. 2.1.1926 in Herisau, von Herisau, wft. in Herisau, Oberdorfstr. 123	1945	Enquête de juillet à septembre 1945 contre une femme finalement jugée comme psychopathe par le *Spab*. Après une tentative de suicide, elle a dit avoir essayé de mettre fin à ses jours par amour pour un interné italien. Un coiffeur italien a ensuite confié à un client que Lydia Frischknecht avait fait de l'espionnage au préjudice de l'Allemagne.	×	Aucune
11183		Castella, Robert, Jacques, Paul, Leon, des Ernst und der Louise Jeanbourquin, von Lessoc FR, ledig, geb. 2.11.1912 in Bulle, wft. in Fribourg, Bd. Perolles 20		Rapport non daté sur le plt R. Castella, qui a « *inventé un appareil à tir réduit qu'il a vendu à nos autorités pour Fr. 15'000.-* ». R. Castella « *est un homme qu'il ne convient pas de laisser à lui-même, sans contrôle, au contraire, fortement et fermement encadré, il a certaines qualités qui pourraient être appréciables* ». Le rapport énumère chronologiquement les événements figurant à son dossier de police, du 1.11.1938 au 1.5.1945.	×	Aucune
11184		Chételat, Arnold Maurice Pierre, geb. 11.3.1920 in Delsberg BE, wft. in Delsberg, route de Bâle 29	1945	Enquête de juin à septembre 1945 contre un agent-double jurassien, arrêté par les Français pour intelligence avec l'ennemi.	✓	Intégrale
11185		Geilich, Rotterdam Margot, alias "Frau Keller" geb. 2.4.14 z.Zt. angebl. im Bürgerspital in Basel	1945	Enquête de juillet à août 1945 contre une agente du SR à Bâle, hospitalisée après avoir tenté de se suicider du fait des pressions exercées par les autorités militaires.	×	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
11186		Dupraz, André, né le 27.2.1916 à Rossens (FR) suisse, dom. à Annemasse. magasin de confection à Annemasse	1945	Enquête d'août à septembre 1945 contre un Suisse vivant à Annemasse, qui, selon des documents allemands, aurait été un passeur actif pour les forces d'occupation au poste de Moillesulaz. Il aurait été en relation avec Alexandre Waldmann.	✓	Intégrale
11187		Ehrbeleidungsprozess Dr. Wagner, Liestal c/Kopp	1946	Documents de janvier à février 1946 relatifs au dépôt de plainte du commandant de la police de Liestal, Wagner, contre l'instituteur O. Kopp, lequel a publié un article, intitulé *Heim ins Reich*, dans lequel l'enseignant accuse le policier d'avoir préparé le nettoyage du pays par les nazis.	×	Aucune
11188		Leonhard, Jakob	1946	Documents d'avril 1946 concernant un chauffeur zurichois demandant des indemnités au SR, disant qu'il a travaillé pour ce dernier.	×	Intégrale
11189		Häring, Oswald	1946	Documents d'octobre 1946 relatifs à une enquête de justice militaire à l'encontre d'une recrue, pour espionnage. De nouvelles révélations mettent en cause l'imprudence de son officier.	×	Aucune
11190		Guillaume, J.P Parlong Queloz	1945	Documents relatifs à une enquête de juillet 1945 contre J. Guillaume pour contrebande, affaire dans laquelle étaient soupçonnés également les inspecteurs F. Pralong et A. Queloz.	✓	Intégrale
FIN DES DOSSIERS PERSONNELS DU *SPAB*						
11272		Radioabhorch- und Peildienst im AD 1939-1945	1939-1945	Ce dossier contient des documents émis par le service chargé de la recherche des émetteurs clandestins. Il contient de la correspondance, des rapports, des ordres, etc. Certains documents sont classés dans des sous-dossiers : - Bericht über die Versuche zur Auffindung von Geheimsendern auf Dezimeter- oder Ultrakurzwellen längs der Schweizergrenze. Akten der Mat.Sektion des Ast und der Gst.abt. 1940 - Schwarzsender. 1940 - BRB vom 6.9.1940 betr. Verbot von Sendeeinrichtungen und -apparaten AS 56, 1475. 1940 Contient des documents en lien avec l'élaboration de l'Ordonnance du 6 septembre 1940. - Ausbau des Radioabhorchdienstes. 1940-1941 - Untersuchungen über ein ital. Militärnetz. 1941 - Vereinfachung des Radioabhördienstes. 1943 - Aufhebung der Abhörgruppe 0 II. 1945	✓	Intégrale

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
13183		Grenzkontrolle an Grenzgewässern; Einschränkungen und Verbot des Schiffverkehrs; Sperrung des Hafens Kleinhüningen	1939-1945	Contient ordres, rapports, correspondance, etc. concernant la navigation sur les lacs et les rivières. Contient les sous-dossiers suivants : - 328/1. Grenzwässer (Allg.) - 328/1. Bodensee/Untersee. Allgemeines. - 328/1. Schifffahrt zwischen Basel und Rheinfelden. - 328/1. Sperrung des Rheinhafens Kleinhüningen. 328/1. Ausbau des Rheins Basel – Bodensee Staustufe Albbruck – Dogern. - 328/1. Schifffahrt auf dem Genfersee und der Rhone. - 328/1. Schiffverkehr auf dem Luganersee, - 328/1. Zugefrorene Grenzgewässer.	✓	Partielle
13184		Kontrolle und Einschränkung des Zivilverkehrs in milit. Sperrzonen und Festungsgebieten, u.a. Wallis und Genf	1939-1945	Contient divers documents relatifs à la circulation de particuliers dans les zones militaires, ordres et affaires.	✓	Partielle
13185		571. Behandlung von Fällen illegalen Ein- und Ausreise von Schweizerbürgern	1942	Contient des ordres concernant les voyages illégaux vers ou depuis la Suisse de Suisses.	×	Aucune
13187		Eisenbahnverkehr an den Grenzübergängen während des AD 1939-1945	1939-1945	Volumineux dossier contenant les documents de l'EMA relatifs au trafic ferroviaire à travers la frontière. Contient les sous-dossiers suivants : - 328/1. Eisenbahn-Grenz-Verkehr. - Vortrag über Grenzsperre, Ausserbetriebsetzung und Zerstörung der Bahnanlagen im Kriege gehalten von Oberst Lucchini, Betriebsgruppendirektion II, Luzern am 28.12.44, anlässlich Kurs für Eisenbahnoffiziere in Bern. - 328/1. Bad. Bahnhof Basel. - 317/3. Eisenbahnsperre. - Kontrollhalte der Bahnen und Schiffe an den Grenzübergängen. Allgemeines. 1939-1943. - Kontrolle der Kohlenzüge aus Deutschland; Arbeitertransporte von Italien nach Deutschland. 1940-1942. - Kontrolle der Züge der Reichsbahn und der französischen Staatsbahnen bei Basel. 1939-1940. - Wiederaufnahme des Eisenbahnverkehrs zwischen Frankreich und der Schweiz. 1945. - Berichte des Bahnhofvorstands E. Matter über Verhältnis auf den Bahnhöfen von Basel. 1940. - Telefon- und Telegraphenverbindungen im deutschen Reichsbahnhof Basel.	✓	Partielle

Cote	Vol.	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
				- Organisation eines Abhorchdienstes. - Wiederaufnahme des französischen Eisenbahnverkehrs St.Louis – Basel SBB. - Unterhalt der Bahnlinie St.Louis – Basel SBB durch franz. Arbeiter. 1939-1940.		
14847		Periodische Berichte der Kanzlei der Nachrichtensektion. Aug. 1939-Aug. 1942.	1939-1942	Contient des rapports d'activités de la chancellerie de la *Section des renseignements*.	×	Intégrale
14848		Berichte der Eidg. Militärbibliothek, 1939-1942.	1939-1942	Contient des rapports d'activités de la Bibliothèque militaire fédérale, laquelle dépend de la *Section des renseignements*.	×	Aucune
14849		Berichte der Abteilung für Nachrichtendienst.	1939-1945	Contient des rapports d'activités de la *Section des renseignements* pour toute la période du Service actif.	✓	Intégrale
14850		Berichte der N.S.1.	1939-1945	Contient des rapports d'activités de la NS1 pour toute la période du Service actif.	×	Intégrale
14851		Berichte des Büros Deutschland, des Büros Italien und der Sektion Achse.	1940-1945	Contient des rapports d'activités du *Büro D*, de la *Sektion Achse* et du *Bureau Italie* pour toute la période du Service actif.	×	Intégrale
14852		Berichte des Büro "France" und der "Section Alliés".	1939-1945	Contient des rapports d'activités du *Bureau F*, puis de la *Section Alliés* pour toute la période du Service actif.	✓	Intégrale
14853		Periodische Berichte des Büros "Autres pays". Sept. 1939-Dez. 1941.	1939-1941	Contient des rapports d'activités du *Bureau Autres Pays*.	×	Intégrale
14854		Berichte der "Section Opérations et études tactiques"	1942-1945	Contient des rapports d'activités de la *Section des opérations*.	×	Intégrale

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AF), FONDS E2001(E) (ARCHIVES DE LA DIVISION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES)

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1972/33	174	B.22.85.31.1.F	Spionagetätigkeit französischer Konsularbeamter in der Schweiz. Strafverfolgung der Konsuln für politische Delikte. Mieg, Jean-Charles – Weniger – Armbuster – Meistersheim – Mutterer	1940	Démarches visant à faire quitter la Suisse les diplomatiques français de Jean-Charles Mieg, attaché consulaire à Bâle – convaincu d'appartenance à un service de renseignement –, Paul Armbruster du consulat général à Zurich, de Robert Mutterer du consulat à Bâle, de Charles Meistersheim de l'Ambassade de France à Berne et de René Weniger, vice-consul. Contient de la correspondance diplomatique avec de Menthon de l'Ambassade de France, ainsi que de la correspondance issue du *Spab*.	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.F	Hannig Maximilian (1901) Zurich Georges Ernest Charles Nappey Fernand Genf King Eduart Bern Strafverfolgung für politische Delikte	1946	Démarches pour connaître le statut de diplomates français et britanniques impliqués dans l'affaire Hannig et consorts[3]. Ernest Georges est attaché au cabinet du général de Lattre de Tassigny et officie comme officier de liaison à l'Ambassade de France. Fernand Nappey est attaché au consulat de France à Genève depuis 1940. On estime que le troisième est en fait Charles Andrew Buchanan King employé au consulat britannique à Genève depuis le 1er novembre 1940.	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.F	Trichet Georges Pierre, Attaché b. französ. Konsulat in Basel Spionagetätigkeit französ. Konsularbeamter in der Schweiz	1941	Ne contient qu'une notice du 13 mai 1941 faisant part de l'implication de Georges Trichet dans une affaire d'espionnage, ainsi que des instructions d'E. Häberli et M. Waibel visant à ce qu'il ne soit pas inquiété du fait des services rendus à la Suisse.	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.F	Weniger, René. franz.Vizekonsul in Zürich. Politischer und militärischer Nachrichtendienst zum Nachteil der Schweiz.	1939-1941	Démarches contre René Weniger, vice-consul de France à Zurich, dans le cadre d'une affaire de service de renseignement politique et militaire prohibé dirigée contre Fridolin Bochsler, condamné à 6 mois de prison par le tribunal de district de Zurich le 16 octobre 1940.	✓	Intégrale

[3] Voir AF E5330/1982/1 vol. 180 dos. 98/5016 année 1944.

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1972/33	174	B.22.85.31.1.GB	Cackett, Arthur Robert, britischer Vize-Konsul, Basel. Spionagetätigkeit englischer Konsularbeamter in der Schweiz.	1941-1945	Démarches liées à l'implication d'Arthur Cackett dans l'affaire Oswald Karli, condamné pour service de renseignement politique et militaire prohibé à 6 mois de prison par le tribunal pénal de Bâle-Ville le 29 octobre 1941.	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.GB	Farrel, Victor, Vizekonsul beim Britischen Konsulat in Genf.	1942-1944	Démarches liées à la dénonciation de V. Farrel par un Français, Raymond Dupont, arrêté en Suisse et selon lequel le vice-consul britannique l'aurait payé pour aller espionner des aérodromes militaires en France.	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.GB	Frenken, Leonard Arthur, Vizekonsul beim britischen Generalkonsulat Basel. Strafverfolgung der Konsul für politische Delikte (Spionage)	1942-1945	Démarches liées à l'implication de Leonard Frenken dans l'affaire Quartier-la-Tente et consorts[4], ainsi que dans l'affaire Gould. Alfred Gould a été condamné à 3 ans de prison pour service de renseignement économique prohibé et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger par le trib.ter.2B le 6 février 1943[5]. Ce dossier contient des prises de position très intéressantes de la part des autorités suisses.	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.GB	Hodgson, Elisabeth (1885) Beamte des britischen Generalkonsulates in Zürich Strafverfolgung der Konsuln für politische Delikte. (Spionage)	1943	Démarches liées à l'implication d'Elisabeth Hodgson dans l'affaire Gerold[6].	✓	Intégrale
1972/33	174	B.22.85.31.1.Pol	Malinowski, Roman, Zürich Spionagetätigkeit polnischer Konsulatsbeamter in der Schweiz.	1943-1944	Démarches liées à l'implication de Roman Malinowski, attaché au consulat polonais de Zurich, dans l'affairre Fassbind et consorts[7]. Contient également de la correspondance concernant son décès par crise cardiaque.	✓	Intégrale

[4] Voir AF E5330/1982/1 vol. 178 dos. 98/5007 année 1944.
[5] Voir AF E5330/1982/1 vol. 63 dos. 98/3929 année 1942.
[6] Voir AF E5330/1982/1 vol. 141 dos. 98/4123 vol. 3 année 1943.
[7] Voir AF E5330/1982/1 vol. 132 dos. 98/4112 année 1943.

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AF), FONDS E4320(B) (ARCHIVES DE LA *BUPO*)

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1973/17	53	C.2.13152	Kaufmann, Karl, 30.5.1899	1944-1955	Enquête de novembre 1944 à 1955. Agent de la *Gestapo* de Lörrach. Contient un intéressant rapport de 1947 sur les agents de la *Gestapo* de Lörrach.	×	Partielle
1973/17	53	C.2.13156	Conradi, Moritz Alex, 10.6.1896	1923-1955	Enquête de mai 1923-1955. Concerne un suisso-russe, meurtrier de Watslav Worofski en 1923 à Lausanne, décédé en 1947. Concerne également Yasha Serebriansky, membre du NKGB et impliqué dans les assassinats du général Kutepov à Paris et de Léon Trotski, qui aurait été envoyé en Suisse pour récupérer Conradi en 1943-44.	×	Intégrale
1973/17	53	C.2.13173	Hofer, Marcel, 1916	1945	Enquête de 1945. Concerne un Suisse vivant en Hongrie pendant la guerre et rentré en 1945, marié à une actrice allemande. Il a travaillé pour Friedrich Strenkert et le Dr W. Höttl. Etait en relation avec Mandello-Mandel, diplomate du Salvador à Genève. Allusions à l'Holocauste. M. Hofer a été interrogé par l'OSS, soit par P. C. Blum de la délégation américaine de Berne, F. R. Loofborough et Doench.	×	Intégrale
1973/17	53	C.2.13183	Isbach, Bernhard, 4.5.1914	1944-1949	Enquête d'octobre 1944 à 1949. Concerne les SS et les douanniers allemands stationnés à St Gingolph et internés ou arrêtés en Suisse, soit, notamment, Isbach, Otto Kussmann, Fritz Hartmann, Johannes Kollibay, etc. Ces personnes ont intéressé les autorités françaises après la guerre en ce qui concerne l'action de représaille contre St Gingolph en 1944.	×	Intégrale
1973/17	53	C.2.13195	Dickopf, Paul, 9.6.1910	1943-1975	Enquête de novembre 1943 à 1975. Concerne le complice de François Genoud. En relation avec G. Olivet du SR à Lausanne. Le dossier comprend notamment une attestation de Paul C. Blum, de l'OSS à Berne, affirmant que P. Dickopf lui avait rendu de nombreux services.	✓	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1975/40	117	C.8.2169	Wölfle, Alexander, 11.10.1917	1943-1945	Enquête de juillet 1943 à 1945. Affaire d'espionnage au profit de l'Allemagne, en l'occurrence du vice-consul Wilhelm *Willi* Janke à Zurich, impliquant A. Wölfle, alias *Sambro* et/ou *Sandro* (SG), son ex-femme Hedwig Eisele (SG), Mildred Heyden divorcée Forster (TG), Oskar Uherik (ZH). Ce réseau s'est notamment intéressé à la circulation des informations à travers la Suisse en faveur des Alliés. Comprend les jugements des intéressés.	×	Partielle
1975/40	117	C.8.2173	Bernhard, Konstantin, 9.3.1903	1943-1951	Enquête de juillet 1943 à 1951 contre un activiste communiste (ZH).	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2175	Arnold-Bodenmann, Antoinette, 5.9.1921	1943-1951	Enquête de juillet 1943 à 1951 contre une activiste communiste (BS).	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2180	Mombelli, Arnold Antonio, 1898	1943	Enquête de 1943 contre un activiste communiste (TI). Comprend notamment des imprimés et des bulletins rénotypés de propagande communiste.	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2181	Zanetti-Streccia, Giuseppe, 1906	1940-1955	Enquête de 1940 à 1955 contre un activiste communiste (TI).	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2191	Surdez, Alfred, 23.7.1916	1943-1957	Enquête de 1943 à 1957 contre un activiste communiste (ZH), homme politique. Comprend des coupures de journaux.	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2194	Paolik, Gejza, 24.5.1894	1943-1949	Enquête de 1943 à 1949 contre une activiste communiste (VD), réfugiée tchèque, anciennement Gejza Pollitzer-Barkany.	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2195	Fissé, Victor, 1890	1943-1945	Enquête de 1943 à 1945 contre Victor Fissé.	✓	Intégrale
1975/40	117	C.8.2196	Mathys, Jean Alphons, 1893	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un activiste communiste (VD).	×	Aucune
1975/40	117	C.8.2199	Joly, Maxime Jules Xavier, 27.12.1912	1943-1959	Enquête de 1943 à 1959 contre un activiste communiste (BE).	×	Aucune
1987/187	93	C.12.2968	Jaquier, Paul, 22.12.1908	1941-1957	Enquête contre le gestapiste P. Jaquier.	✓	Intégrale
1987/187	93	C.12.2969	Meyer, Erich, Mülhausen	1942	Enquête de 1942 contre le chef du SD de Mulhouse.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1987/187	93	C.12.2970	Buisson, Pierre, 1909	1942-1956	Enquête de 1942 à 1956 contre le milieu de l'extrême droite française dans la région de Genève-Annemasse, notamment contre P. Buisson, en Suisse pour infiltrer les milieux pro-anglais.	×	Intégrale
1987/187	93	C.12.2977	Mesmer, Nelly, 1917	1942-1944	Enquête de 1942 à 1944 contre une femme en relation avec un journaliste américain soupçonné d'appartenir aux services de renseignements US, Daniel Brigham.	×	Intégrale
1990/133	11	C.12.3164	Milkovic, Josip, 1906	1943-1965	Enquête de 1943 à 1965 contre le chef présumé du service de renseignement croate (Ustachi) en Suisse.	×	Aucune
1990/133	11	C.12.3169	Motschan, Georg, 1920	1942-1959	Enquête de 1942 à 1959 contre un Russe vivant en Suisse accusé, pendant la guerre, d'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne, avec le Britannique Reginald Langford, et ce, dans la région de Bâle et de Zurich. Il sera par la suite soupçonné d'espionnage en faveur des Soviétiques.	×	Partielle
1990/133	11	C.12.3171	Andreani, Louis, 1895	1943	Enquête de 1943 contre un Italien, dénoncé par la police genevoise comme étant membre du *2e Bureau* français, accusé par la Résistance française d'avoir fait des dénonciations aux Italiens et finalement retrouvé asphyxié dans son garage à Nice.	✓	Intégrale
1990/133	11	C.12.3180	Radaelli, Bernardino, ca. 45 jährig	1943-1946	Enquête de 1943 à 1946 contre un agent de l'OVRA de Nice ayant tenté d'infiltrer le SR et le SIS à Genève.	×	Intégrale
1990/133	11	C.12.3184	Strasser, Gottlob Rud., 1893	1943-1949	Enquête de 1943 à 1949 contre un hôtelier allemand établi à Davos condamné par le trib.div.6, siégeant du 25 septembre au 26 octobre 1944 à Horgen, pour trahison militaire, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger et service de renseignement militaire prohibé à 20 ans de prison. Outre ce procès, le dossier contient celui de Theodor Ludwig, Allemand, par le même tribunal, pour violation de secrets militaires, trahison militaire, service de renseignement militaire prohibé et service militaire étranger à 20 ans de prison.	×	Aucune
1990/133	11	C.12.3185	von Gunten, Hans, 1920	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un Bernois officiant comme chiffreur à la Légation de Suisse à Vichy et soupçonné d'espionnage politique au profit du Japon.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/133	11	C.12.3186	Mathieux, Jean, 1917	1943	Enquête de 1943 contre un jeune Français passé en Suisse par l'Ajoie pour aller s'engager auprès de la France libre en Algérie, à la demande de la *Gestapo*. Accueilli par Feignoux.	✓	Intégrale
1990/133	11	C.12.3187	Cuenat, Henri, 1901	1943-1946	Enquête de 1943 à 1946 contre un Suisse au service de la *Gestapo* de Besançon.	✓	Intégrale
1990/133	11	C.12.3189	Durand, François, 1921	1943	Enquête de 1943 contre un étudiant français de l'ETHZ soupçonné d'appartenir au *2e Bureau*.	×	Intégrale
1990/133	13	C.12.3205	Vuillien, Charles, 1892	1943-1945	Enquête de 1943 à 1945 contre les réseaux américains en Suisse, y compris, René Bertholet, Josef Müller, Donald Jones, etc.	✓	Intégrale
1990/133	23	C.12.3474	Dreyfuss Johan Jakob, 1898	1943-1945	Enquête de 1943 à 1945 contre Jean Jacques Dreyfuss, alias *Dorville*, et le Consul de France à Bâle, Trichet, pour service de renseignement prohibé.	✓	Intégrale
1990/133	23	C.12.3476	Balkanyi, Niklaus, 1898	1943	Un rapport de 1943 concernant un Tchéchoslovaque soupçonné de service de renseignement prohibé.	×	Intégrale
1990/133	23	C.12.3477	Ginther, Hedwig, 1922	1943-1953	Enquête de 1943 à 1953 contre une agente du service de renseignement allemand. Le dossier contient des listes de dossiers du MPF.	×	Partielle
1990/133	23	C.12.3479	Veiry, Marcel, 1899	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un Genevois ayant été condamné en France pour espionnage, libéré pendant l'occupation et revenu en Suissse.	×	Intégrale
1990/133	23	C.12.3480	Fassbind, Karl, 1919	1943-1955	Enquête de 1943 à 1955 contre un agent du Polonais Malinowski.	×	Intégrale
1990/133	24	C.12.3490	Schmitt, Franz, 26.11.03	1940-1959	Enquête de 1940 à 1959 contre Franz Schmitt (Suisse), Hans Schmitt (frère du premier, Alsacien) et Robert Kauderer pour violation de secrets militaires et service de renseignement prohibé en faveur de l'Allemagne, soit de l'agent Friedrich Strenkert alias *Straub*. Contient les jugements.	×	Aucune
1990/133	24	C.12.3515	Loofbourow, Frederik Read, 1904	1943-1945	Enquête de 1943 à 1945 concernant les diplomates américains en Suisse.	✓	Intégrale
1990/133	24	C.12.3516	Forcella, Mario	1943	Enquête de 1943 concernant l'agent de liaison du service de renseignement italien avec la *Gestapo* de Paris qui cherche à se réfugier en Suisse.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/133	24	C.12.3517	Büeler, Hermann, 1874	1943	Personnage qui serait en rapport avec les servcies anglais. Concerne également le Suédois Martin Jernberg alias *Max Jenewein*, agent anglais.	✓	Intégrale
1990/133	24	C.12.3522	Berguerand, Jean-Josef, 1902	1943	Contient uniquement le jugement du 20 octobre 1943.	✓	Aucune
1990/133	24	C.12.3527	Rivollet, Théodor, 1890	1939-1943	Enquête de 1939 à 1943 contre un Français soupçonné d'appartenir au *2e Bureau* et qui, en 1943, enquête sur les internés italiens.	×	Partielle
1990/133	25	C.12.3530	Maréchal, Georges, 1918	1943-1945	Enquête de 1943 à 1945 contre un espion vichyste français à la solde des Allemands. Concerne également Lucienne Cote, alias *Vanheden*.	×	Partielle
1990/133	25	C.12.3531	Rod, Edouard, 1911	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un Lausannois soupçonné de travailler en France pour la *Gestapo* sous le nom de *Monsieur Denis*.	×	Intégrale
1990/133	25	C.12.3533	Germann, Johannes, 1901	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un employé des CFF bernois soupçonné de travailler pour le compte de H. N. Fryer et du SIS.	✓	Intégrale
1990/133	25	C.12.3538	Mestrovic, Ivan, 1883	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un sculpteur croate, extrémiste de gauche, soupçonné de livrer des informations politiques aux Alliés.	×	Partielle
1990/133	26	C.12.3541	Krowicki, Zygmunt, 1921	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre un Polonais, interné en 1940, agent double au SIS et à la *Gestapo*, passant la frontière en Ajoie.	✓	Intégrale
1990/133	26	C.12.3546	Choynacky, Szczesny, 1902	1943-1950	Enquête de 1943 à 1950 contre le vice-consul polonais à Berne.	✓	Intégrale
1990/133	26	C.12.3551	Bussels, Paul, 1911	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre deux Belges, P. Bussels et Lucien Flamant, soupçonnés d'être des agents du SIS.	✓	Intégrale
1990/133	26	C.12.3554	Wüst, Johann, 1894	1943-1954	Enquête de 1943 à 1954 contre un employé allemand du Consulat d'Allemagne à Zurich soupçonné de service de renseignement prohibé. Allusions à A. W. Dulles, H. B. Gisevius et E. Schulte. Il est notamment également question d'un Max Ritz, de la Banque Laroche à Bâle.	×	Partielle
1990/133	26	C.12.3555	Tombez, Marc, 1899	1942-1944	Enquête de 1942 à 1944 contre un danseur suisse à la réputation douteuse ayant passé la frontière clandestinement dans la région de Delle.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/133	3	C.12.3058	Hörrle, Oskar, 1912	1942-1953	Enquête de 1942 à 1953 contre un fonctionnaire SS et une famille de réfugiés juifs, Kurt, Rosa, Gerda et Ursel Voss ayant passé clandestinement la frontière en voiture à Kreuzlingen. K. Voss a été soupçonné d'espionnage économique au profit des Alliés chez Bührle. Après la guerre, K. Voss s'est associé avec un Rudolf Gerber de Bâle et a investi en Amérique du Sud. K. Voss est devenu citoyen du San Salvador. L'enquête semble porter notamment sur le trafic d'achat de visa et de nationalité sud-américaine par des Juifs pendant la guerre.	×	Aucune
1990/133	3	C.12.3064	Carnet, Alfred, 25.11.1921	1943-1977	Dossier concernant Alfred Carnet.	✓	Intégrale
1990/133	3	C.12.3068	Boadella, Dominikus, 27.12.17	1942-1963	Enquête de 1942 à 1963 contre l'Espagnol Domingo Boadella pour espionnage dans le cadre du réseau (Bergada, …) allemand autour de F. Strenkert (Stuttgart) et Fritz Haug (chef de la *Gestapo* de Constance), dans la région de Kreuzlingen.	×	Aucune
1990/133	3	C.12.3071	Strobel, Robert, 98	1942-1947	Concerne la demande d'entrée en Suisse d'un journaliste allemand. Contient une très intéressante note du *Spab* au sujet des journalistes étrangers en Suisse.	×	Partielle
1990/133	3	C.12.3072	Cosandey, Dagobert, 1895	1936-1942	Enquête de 1936 à 1942 contre un journaliste fribourgeois soupçonné d'espionnage au profit de l'Allemagne.	×	Intégrale
1990/133	84	C.12.4718	Jones, Donald A., 15.6.08	1943-1954	Enquête de 1943 à 1954 contre le Vice-consul des USA à Lugano, agent de l'OSS.	✓	Intégrale
1990/133	84	C.12.4739	Gurevitch, Chaim Arcturus, 5.2.13	1949-1972	Enquête de 1949 à 1972 contre un ancien FTP de Haute-Savoie, réfugié en Suisse après avoir volé des documents secrets en Indochine (affaire Rougeole).	×	Partielle
1990/133	84	C.12.4748	Moyen, André, 29.9.14	1948-1955	Enquête de 1948 à 1955 contre un ancien agent de renseignement de la résistance belge et activement anti-communiste.	×	Partielle
1990/266	215	C.16.3021	Etter, Frédéric, 1907	1942-1945	Enquête de mars 1942 à 1945. Concerne un Suisse vivant en Belgique, condamné dans ce pays pour la diffusion de tracts anti-allemands. Concerne également Eugène Corbaz et Theodor Robert Studer.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	215	C.16.3022	Ber, Louis, 1898	1942-1959	Enquête de février 1942 à 1959. Concerne un ressortissant suisse vivant en France, arrêté par la *Gestapo* sous le prétexte de falsification de documents.	×	Intégrale
1990/266	215	C.16.3029	von Halem, Hanno, 1906	1942-1946	Enquête de février 1942 à 1946. Concerne un commerçant allemand établi au Liechtenstein, agent de l'AST de Hambourg. Semble avoir été en lien avec l'Orchestre noir et les Alliés. Allusions à A. W. Dulles, H. B. Gisevius, Karl Forstmann, von Ketteler, Hans von Kageneck. Comprend des attestations des Alliés au nom du Dr Lenry Goverts.	×	Intégrale
1990/266	215	C.16.3049	Sturzenegger, Trudy, 1905	1942	Enquête de mars à novembre 1942. Concerne une dactylo à l'Office de guerre pour l'industrie et le travail en relation avec H. S. von Bibra. Concerne également les frères Daouk, en relation avec François Genoud.	×	Intégrale
1990/266	215	C.16.3060	Schellenberg, Walter, 1910	1942-1951	Enquête de janvier 1942 à 1951. Concerne un technicien du textile, originaire de TG, né en Allemagne. Soupçonné d'avoir travaillé pour le Reich, du fait de ses franchissements de frontière et de son activité économique en Allemagne. N'a rien à voir avec le chef de l'espionnage allemand. En 1951, les Britanniques semblent avoir émis l'hypothèse que les deux Walter ne faisaient qu'un. Il ne semble pas que les Suisses aient jamais fait la confusion.	×	Partielle
1990/266	215	C.16.3063	Langstaff de Marande, Francis, 1900	1942	Enquête de février à mars 1942. Concerne un agent anglais en Suisse qui aurait fourni de l'argent pour la propagande gaulliste à un personnage arrêté par la police française après avoir passé la frontière. Allusions à Henry Blacker, Victor Farrel et Grey.	✓	Intégrale
1990/266	221	C.16.3400	Roll, Emil, 1925	1942-1945	Enquête d'août 1942 à 1945. Concerne un jeune de Porrentruy ayant traversé la frontière franco-suisse pour aller travailler en France où il s'est fait arrêté par la police française. Incarcéré, il a décidé de s'engager comme travailleur en Allemagne.	×	Intégrale
1990/266	221	C.16.3402	Daucourt, Ernst, 1887	1942	Enquête d'août 1942. Concerne un Jurassien ayant passé la frontière franco-suisse à Fahy dans les deux sens.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	221	C.16.3406	Diaque, Cyrille, 1884	1942	Enquête d'août 1942. Concerne un Valaisan ayant traversé la frontière aux Verrières et qui s'est fait arrêté et refoulé.	×	Intégrale
1990/266	221	C.16.3418	Wasmansdorff, Richard, 1886	1942-1947	Enquête d'août 1942 à 1947. Concerne un ecclésiastique de nationalité allemande, habitant Bâle en provenance de Strasbourg, accusé par le Ministère de l'Intérieur français d'être l'organisateur d'un trafic d'armes entre la Suisse et la France.	✓	Intégrale
1990/266	221	C.16.3420	Gogniat, Jean, 1913	1942-1950	Enquête d'août 1942 à 1950. Concerne un Suisse de l'étranger, ayant fait du service militaire en faveur de la France, qui est revenu en Suisse où il s'est adonné à l'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne.	✓	Intégrale
1990/266	221	C.16.3424	Volery, Bernard	1942-1943	Enquête d'août 1942 à avril 1943. Concerne un apprenti-boulanger à Neuchâtel trouvé avec une somme inhabituellement élevé d'argent sur lui. Le dossier contient surtout des documents mal classés de l'affaire Gogniat.	✓	Intégrale
1990/266	221	C.16.3453	Morawski, Heinrich, 1908	1942-1949	Enquête de septembre 1942 à 1949. Concerne un Allemand établi en Suisse soupçonné de travailler pour le renseignement britannique.	×	Intégrale
1990/266	221	C.16.3466	Braillard, Jacques, 1926	1942	Enquête de septembre 1942. Concerne un adolescent attrapé avec un aigle polonais comme insigne sur sa veste.	×	Intégrale
1990/266	221	C.16.3468	Surroni, André Michel	1942-1943	Enquête de septembre 1942 à juin 1943. Concerne des passages frontière dans la région de Genève.	✓	Intégrale
1990/266	223	C.16.3526	Lienhard, Marie-Louise, 1890	1942	Enquête d'octobre 1942. Concerne un couple de passeurs de La Chaux-de-Fonds.	✓	Intégrale
1990/266	223	C.16.3529	Körner, Tito, 1889	1942-1953	Enquête de novembre 1942 à 1953. Concerne les activités illicites de marché noir de l'attaché de la Légation du Chili à Berne, marié à une Allemande. Allusion à Peter Bise, journaliste fribourgeois.	×	Aucune
1990/266	223	C.16.3532	Allemann, Philippe-Henri, 1918	1942	Enquête d'octobre 1942. Concerne l'arrestation de Philippe Allemann à la frontière de Damvant pour désertion.	✓	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	223	C.16.3541	v. Grimm, Manfred, 30.12.11	1942-1958	Enquête de septembre 1942 à 1958. Service de renseignement en faveur des Alliés, soit du réseau *Dora*, agent d'A. Rado.	✓	Intégrale
1990/266	223	C.16.3546	Falbriard, Joseph, 1910	1942	Enquête d'octobre à novembre 1942. Concerne un garde-frontière à la frontière bâloise. Ce dossier contient, sans doute par accident, les écoutes téléphoniques de S. Chojnacki et de la Légation polonaise.	✓	Partielle
1990/266	223	C.16.3553	Kueffer, Wilhelm, 1921	1942	Enquête d'octobre 1942. Soupçonné d'être un agent de la RAF.	✓	Intégrale
1990/266	223	C.16.3558	Willi, Paul, 1901	1942-1945	Enquête d'octobre 1942 à 1945. Concerne deux Suisses, Willi et Léon Reitz, arrêtés et condamnés en Italie pour espionnage. L. Reitz était au service de la France.	×	Intégrale
1990/266	229	C.16.3800	Seeberger, Antoine, 1893	1943	Enquête de 1943. Concerne un Suisse ayant passé illégalement la frontière à la Brévine et qui a été arrêté par les Allemands.	×	Intégrale
1990/266	229	C.16.3801	Szalinski, Viktor, 6.4.1911	1943-1958	Enquête de 1943 à 1958 contre un sympathisant nazi devenu marchand d'armes. Concerne également plusieurs marchands d'armes, dont Hoth SA à Neuchâtel.	×	Partielle
1990/266	229	C.16.3804	Jaquet, Henri, 1925	1943	Enquête de 1943. Concerne un Suisse ayant passé illégalement la frontière.	×	Intégrale
1990/266	229	C.16.3805	Perrenoud, Louis, 1886	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944. Concerne des Suisses de Pontarlier fusillés à la Libération pour avoir dénoncé des Français aux Allemands.	×	Intégrale
1990/266	229	C.16.3806	Baszanger, Charles	1943-1967	Enquête de 1943 à 1967. Concerne un ressortissant anglais qui aurait collaboré avec la *Gestapo* en France.	✓	Intégrale
1990/266	229	C.16.3808	D'Oriano, Laura, 1911	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944. Concerne une Suissesse condamnée à mort en Italie pour espionnage.	×	Intégrale
1990/266	229	C.16.3812	Shoop, Max, 1887	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944 contre le compère d'A. W. Dulles. Essentiellement des copies de télégrammes reçus par M. Shoop à Genève.	✓	Intégrale
1990/266	229	C.16.3815	Overney, René, 1919	1943-46	Concerne un Suisse de Charmey (FR) engagé dans la *Waffen-SS* en 1943, ayant déserté en 1944, qui aurait été incarcéré et jugé en Suisse en 1945, alors qu'en 1946 une personne portant le même nom était arrêtée à Mulhouse par la gendarmerie française.	×	Aucune

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	229	C.16.3816	Froidevaux, Germain, 1912	1943-1946	Enquête de 1943 à 1946. Concerne un Suisse du Noirmont engagé dans l'armée allemande et fait prisonnier par les Américains en France. Il se trouvait encore dans un camp de prisonniers en octobre 1945.	×	Aucune
1990/266	229	C.16.3830	Beausire, Henri, 1905	1943	Enquête de 1943. Concerne un Suisse de Grandson, qui aurait acquis en janvier 1940 la nationalité française, interné dans un camp en Espagne pour des raisons inconnues. En a été libéré en janvier 1943 et est parti pour une destination inconnue.	×	Intégrale
1990/266	230	C.16.3840	Schweizer, Samuel, 1878	1943	Enquête de 1943. Concerne un journaliste bernois soupçonné d'être à la solde des Anglais.	×	Intégrale
1990/266	230	C.16.3841	Grand, Georges, 1900	1943	Enquête de 1943. Concerne un Suisse travaillant en Allemagne, arrêté, puis condamné, et enfin expulsé vers la Suisse, pour avoir aidé un prisonnier français à s'évader.	×	Intégrale
1990/266	230	C.16.3845	Thévenon, Roger, 1916	1943	Enquête de 1943. Concerne un coiffeur suisse effectuant des passages illégaux de la frontière dans le Jura.	✓	Intégrale
1990/266	230	C.16.3854	Kohler, Walter, 1893	1943-1944	Enquête de 1943 à 1944. Concerne un artisant de piano en liaison avec l'étranger. Mais, ce dossier contient par accident une liasse de transcriptions téléphoniques d'A. W. Dulles à Washington, originellement rattachées au dossier C.16.3954.	✓	Intégrale
1990/266	230	C.16.3870	Ganem, André, 1891	1943	Enquête de 1943. Concerne un Français sympathisant gaulliste vivant à Lausanne.	×	Intégrale
1990/266	231	C.16.3890	De Leusse, Pierre, 1905	1943-1945	Enquête de 1943 à 1945. Concerne l'ambassadeur de C. de Gaulle en Suisse.	✓	Intégrale
1990/266	239	C.16.4218	Appenzeller, Stanislas	1943-1948	Enquête de 1943 à 1948. Concerne le chef du réseau Etienne.	✓	Intégrale
1990/266	239	C.16.4221	Gorup, Ivo, 25.4.1924	1943-1952	Enquête de 1943 à 1952 contre un ressortissant yougoslave, réfugié en Suisse, recruté par H. Hausamann, puis envoyé en Italie où il se fait arrêter par les Américains comme SS. Allusion à la frontière des Verrières. Contient un rapport des services américains.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	239	C.16.4239	Gorup, Ivo, 25.4.1924	1943	Enquête de 1943 sur la découverte de tracts pro-français collés sur un tram. On cherche à découvrir la provenance. R. Farquet, alias *Chappuis*, du SR, est soupçonné de connaître la provenance des tracts, mais de ne pas vouloir divulguer l'information.	✓	Intégrale
1990/266	249	C.16.4655	Bonjour Conrad	1943-1946	Enquête de 1943 à 1946 contre un Suisse de l'étranger (Allemagne, Afrique, Grande-Bretagne, …), sympathisant nazi, ayant envoyé du courrier en Allemagne depuis Zurich, et soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
1990/266	249	C.16.4656	Salmon, Jacqueline	1944	Enquête de 1944 contre une ancienne employée de l'Ambassade de France à Berne, Française, née le 18.12.1912, étudiante en droit à l'Université de Genève, habitant Genève.	×	Aucune
1990/266	249	C.16.4657	Wittekopf, Ch.	1944	Interception en 1944 d'un coli contenant des insignes gaullistes.	✓	Intégrale
1990/266	249	C.16.4659	Hauger, Marie, 1882	1942-1945	Enquête de 1942 à 1945 contre une Allemande à Zurich, membre du NSDAP.	×	Aucune
1990/266	249	C.16.4660	Fabbricotti, Gianfranco, 1904	1944	Enquête de 1944 contre un Italien.	×	Aucune
1990/266	249	C.16.4663	Widmer, Paul, Lausanne	1944-1948	Enquête de 1944 à 1948. Dossier concernant un soi-disant agent du NKVD en Suisse.	×	Intégrale
1990/266	249	C.16.4676	Belrichard, Germaine, 1910	1944-1959	Enquête de 1944 à 1959. Dossier concernant une femme arrêtée par la police française à Paris pour espionnage et remise aux autorités allemandes.	✓	Intégrale
1990/266	249	C.16.4681	Torti, Arturo, 5.1.1920	1944-1951	Enquête de 1944 à 1951. Dossier concernant l'affaire Torti et consorts, notamment le jugement du 3-4 décembre 1946 de Torti (ZH), Francis Junod (NE), Bruno Gemelli (I, consul général à Zurich), Cesare Carotta (I, consulat) et Alfeo Paci (I, hab. La Chaux-de-Fonds), pour violation de secrets militaires et espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger.	×	Aucune
1990/266	249	C.16.4696	Ujszàszy, Stefan, 1894, ungarnischer Generalmajor	1944-1948	Dossier concernant une demande de visite officielle de la part du chef du contre-espionnage hongrois. Celui-ci semble avoir été arrêté par les Allemands pour avoir été en contact avec un réseau yougoslave pro-anglais.	×	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	249	C.16.4699	Curie, Pierre, 1924	1944	Dossier concernant une affaire de meurtre d'un policier français, par des Français, à Pont-de-Roide. On soupçonnait les fugitifs de vouloir venir se réfugier en Suisse. Un agent du SR est allé se renseigner sur place.	✓	Intégrale
1990/266	249	C.16.4708	Schneuvly, Isidor, 1918	1944	Dossier concernant un « gangster » suisse ayant racketté un fromager à Pontarlier avec des complices français avant de se réfugier en Suisse.	×	Intégrale
1990/266	249	C.16.4720	Wyner, Hans Karl, 22.11.1903	1944-1950	Dossier concernant l'agent du service de renseignement américain.	✓	Intégrale
1990/266	249	C.16.4723	Steinlen, André, 1902	1944	Sombre affaire de 1944 d'échange de renseignements à Neuchâtel impliquant Eddy Bauer.	×	Intégrale
1990/266	249	C.16.4730	Sessler, Marius, 1880	1943-1944	Dossier concernant le chef du Bureau suisse des passeports du Pays de Gex ayant été arrêté par Klaus Barbie et questionné, notamment sur H. Frenay. Contient un rapport de 7 pages dicté par le concerné sur son expérience.	✓	Intégrale
1990/266	272	C.16.5821	Longchamp, Louis, 3.7.1898	1945	Enquête de 1945. Correspondance concernant un passeur de frontière (6 fois dans la région de Crassier), accusé par ailleurs de délits sur mineures.	×	Intégrale
1990/266	272	C.16.5822	Moglia, Antoine, 1891	1945-1947	Enquête de 1945 à 1947. Dossier concernant un agent allemand fusillé par les Français qui se disait de nationalité suisse.	×	Intégrale
1990/266	272	C.16.5823	Paquier, Francis-Arthur, 1914	1945	Enquête de 1945. Concerne en fait un romancier français nommé Antoine Kirsch (alias *Maurice Lime*) ayant usurpé le nom d'un Suisse assassiné à Paris en 1939.	×	Intégrale
1990/266	272	C.16.5824	Mermoud, Pierre, 1922	1945	Enquête de 1945. Concerne un passeur de frontière dans la région de St-Gingolph.	×	Intégrale
1990/266	272	C.16.5825	Perrin, Ida, 1904	1945	Enquête de 1945. Concerne une passeuse ayant aidé 15 Russes à franchir la frontière.	×	Intégrale
1990/266	272	C.16.5841	Jaques, Paul, 31.3.1917	1945	Enquête de 1945. Concerne un Suisse entré dans la Légion étrangère rentré en Suisse à Moillesulaz.	×	Intégrale
1990/266	272	C.16.5844	Scheiwiller, José	1945-1955	Enquête de 1945 à 1955. Concerne un Suisse soi-disant engagé de force dans la *Gestapo* en France.	✓	Intégrale

Versement	Vol.	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1990/266	272	C.16.5848	Jullien, Alex	1945	Correspondance de 1945 de l'éditeur Alexandre Jullien qui se plaint de calomnies à son égard. Comprend des lettres d'Henri Guillemin et des allusions à J.-M. Soutou.	✗	Intégrale
1990/266	272	C.16.5851	Dulles, Allen, 7.4.93	1943-1959	Dossier concernant le maître-espion américain. Beaucoup de coupures de presse.	✓	Intégrale

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AF), FONDS E5330, VERSEMENT 1975/95 (ARCHIVES DE LA JUSTICE MILITAIRE)

Année	Dossier	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1940	8349	Allemann, Philippe (F/CH)	1940	Désertion ; condamné à 3 ans de réclusion par contumace.	✓	Intégrale
1942	4665	Gagnaux, André (NE)	1942	Accident de la circulation ; cas réglé disciplinairement.	×	Intégrale
1942	4899	Allemann, Philippe (F/CH)	1942	Désertion ; condamné à 6 mois de prison avec sursis. Second jugement.	✓	Intégrale
1942	4912	Cachat, Lucien (F)	1942	Infraction à l'ACF du 25.9.1942 (assistance à des réfugiés) ; condamné à 30 jours de prison. Il a fait passer six réfugiés juifs à travers la frontière franco-suisse à St Gingolph.	×	Intégrale
1944	3349	Berman, Seymour (USA)	1944	Inobservation des prescriptions de service, passage clandestin de la frontière ; condamné à 6 mois de prison par contumace. Il s'agit d'un interné américain s'étant évadé de son camp pour gagner la France et s'y battre contre les Allemands.	×	Intégrale
1944	3354	Riat, Jules (BE/JU)	1944	Injures et menaces ; cas réglé disciplinairement. Il a injurié le chaffeur de la voiture postale, Xavier Koller, à Porrentruy et à Bure le 6.5.1944. Comprend des allusions à son travail pour le SR.	✓	Intégrale
1944	3355	Coppola, Alexis (F)	1944	Infraction à l'ACF du 13.12.1940/25.9.1942 ; sans suite. Ce réfugié français a franchi la frontière, dans la région de Genève, le 5 décembre 1943, à l'instigation de Jean-Joseph Dubouloz et Roger Picard, pour amener une forte somme en RM à Charroin, commissaire à St Julien. Il a été refoulé en France à sa demande.	×	Intégrale
1944	3355A	Picard, Roger (GE) Dubouloz, Jean-Joseph (F à GE)	1944	Infraction à l'ACF du 25.9.1942 ; acquittés.	×	Intégrale

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AF), FONDS E5330, VERSEMENT 1982/1 (ARCHIVES DE LA JUSTICE MILITAIRE, FONDS SECRET)

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
1	1938	30		Zufferey, Théodore (VD)	1938	Violation de secrets militaires ; condamné à 15 jours de prison avec sursis ; a pris des photos du chantier de fortification où il travaillait.	×	Aucune
1	1938	87		Walser, Emil (BE) Schumacher, Otto (BE) Frey, Alfred (BE)	1938	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 8 jours de prison avec sursis, acquitté, à 8 jours de prison avec sursis ; articles dans la presse concernant la garde des frontières.	×	Aucune
1	1938	117		Martinoni, Luigi (TI) Kerker, Eugen (BS) Rulli, Luigi (I) Bianchini, Angelo (I) Bölt, Fritz (TI) Euster, Hulda Lisette (BS)		Favorisation du recrutement de citoyens suisses dans une armée étrangère (Espagne) ; condamnés resp. à 6 mois de prison et une amende de 100 CHF, à 6 mois de prison et une amende de 100 CHF, à 6 mois de prison et une amende de 200 CHF par contumace, à 3 mois de prison et une amende de 75 CHF, à 1½ mois de prison et une amende de 50 CHF et acquittée.	×	Aucune
1	1938	195		Juillerat, Ernest (BE)	1938	Infraction aux prescriptions concernant la défense nationale, entrave à l'action pénale ; sans suite. Il s'agit de la publication dans *Le Jura* d'informations confidentielles.	×	Aucune
1	1938	213		Montandon, Maurice (NE) Rub, Gaston (NE) Guye, Roger (NE) Martin, Jean (NE)	1939	Violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à acquitté, à 100 CHF d'amende, acquitté et à 5 jours d'arrêts de rigueur. Il s'agit de la publication d'un article sur la couverture frontière dans le *Courrier du Val de Travers*.	×	Aucune
1	1938	227		Blanc, Elisa (VD) Chopard, Marcel (NE) Perrin, Paul (NE)		Violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à acquittée, à 5 jours d'arrêts de rigueur et à 3 jours d'arrêt de rigueur. Il s'agit de la publication d'un article sur les exercices militaires à la frontière dans la *Feuille d'Avis des montagnes*.	×	Aucune
1	1938	424		Koller, Rosa (D)	1938	Infraction à l'ordonnance fédérale sur les régions de fortifications ; acquittée. Elle s'est promenée là où elle n'aurait pas dû.	×	Aucune
1	1938	425		Kugler, Max (TG)	1938	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamné à une amende de 100 CHF. Il a trop parlé de fortifications.	×	Aucune
1	1938	426		Deutsch, Reinhard (TG)		Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamné à une amende de 200 CHF. Il a amené un Italien sur le chantier de fortifications où il travaillait.	×	Aucune
1	1938	538		Keel, Josef (SG)	1938	Violation de secrets militaires ; sans suite. Il s'agit de la publication d'un article dans la presse.	×	Aucune
1	1938	586		Oertli, Gaspard (BE/JU) Gressot, Jean (BE/JU)	1938	Violation de secrets militaires ; sans suite. Il s'agit de la publication d'un article dans *Le Pays*.	×	Aucune
2	1938	807		Peter, Alois (LU)	1938	Violation de secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
2	1938	830		Thomann, Werner (ZH)	1938	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamné à 50 CHF d'amende. Il a filmé depuis une voiture.	×	Aucune
2	1938	831		Leibinger, Leo (D)	1938	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamné à 14 jours de prison. Ce photographe professionnel allemand a photographié les rives du Rhin côté suisse.	×	Aucune
2	1938	832		Gottschall, Eduard (AG)	1938	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamné à 40 CHF d'amende. Il a photographié.	×	Aucune
2	1938	840		Spegogna, Peter (ZH) Spegogna, Josef (I) Ingold, Hans (ZH) Schmid, Heinrich, fils (ZH) Schmid, Heinrich, père (ZH)	1938	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamnés resp. à 1 mois de prison avec sursis et 100 CHF d'amende, à 50 CHF d'amende, à 100 CHF d'amende, acquitté et acquitté. P. Spegogna, de nationalité suisse a emmené son frère italien sur un chantier de fortification où il travaillait.	×	Aucune
2	1938	931		Charbonney, William (VD) Grobety, Willy-Albert (VD) Porchet, Jeacques-Louis (VD)		Désertion, abus de confiance, atteinte à la puissance défensive de la Suisse ; tous condamnés à 7 ans de prison par contumace. Ils se sont engagés dans la Légion étrangère.	×	Aucune
2	1938	1013		Krättli, Johann (GR)	1938	Violation de secrets militaires ; condamné à 1 mois de prison. Il a trop parlé chez le coiffeur.	×	Aucune
2	1938	1035/ 1036		Acquistapace, Edwin (ZH) Husner, Maria Ursula (AG) Schmid, Karl (AG)		Délit de garde, infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamnés resp. à 120 jours de prison, à 1 semaine de prison et à 105 jours de prison.	×	Aucune
2	1938	1050/ 1050a/ 1051		Hablützel, Max (SH) Schregenberger, Johann (SH) Girardelli, Daniel (SH) Schuchard, Alfred (D)	1939	Inconvenances durant la contruction de fortifications ; sans suite.	×	Aucune
3	1939	120		Pollhammer, Richard (D)	1939	Photographies interdites ; condamné à 14 jours de prison.	×	Aucune
3	1939	541		Schärer, Otto (SH)	1939	Violation de secrets militaires, délits de garde ; condamné à 210 jours de prison. Ce commandant de la garde d'un ouvrage a trop parlé au restaurant.	×	Aucune
3	1939	651		Schüpbach, Adolf (BE)	1939	Délits de garde, désobéissance, infraction à l'ordonnance sur les régions de fortifications ; condamné à 4 mois de prison. Ce fusillier a fait des mesures, qu'il a reportées dans un calepin, lors de ses tours de garde dans une région de fortifications.	×	Aucune
3	1939	988		Grabher, Anselme (D) Bösch, Otto (D)	1939	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamnés tous deux à 6 semaines de prison. Ils ont pénétré dans une région de fortifications aux abords de St-Margrethen (SG).	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
3	1939	1334		Heule, Anton Josef (SG)	1939	Infraction à l'OCF sur les régions de fortifications ; condamné à 1 an de prison. Ce garde-frontière volontaire a eu des contacts avec un SS.	×	Aucune
3	1939	1490		Haldemann, Paul (TG)	1939	Violation de secrets militaires ; condamné à 2 ans de prison. Après avoir travaillé comme maçon sur des chantiers de fortifications, il est parti en Allemagne chercher du travail. Il a pris des renseignements sur les fortifications qui ont fini entre les mains de la *Gestapo*.	×	Aucune
3	1939	1799		Forster, Eduard (SH) Meier, Rudolf (SH) Leu, Ernst (SH) Joos, Bernhard (SH)		Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 1 mois de prison, à 1 mois de prison avec sursis, à 14 jours de prison avec sursis et acquitté. E. Forster a tenté de communiquer des secrets de fabrication de munition au représentant d'une entreprise française à Genève.	×	Aucune
3	1939	2240		Liniger, Hans (BE) König (D)	1939	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; acquitté.	×	Aucune
4	1939	2754		Müller, Julius (BE) Vetter, Josef (D) Messerli, Louis (AG) Mühleder, Sylvia (BS)	1939	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la France ; condamnés resp. à poursuites abandonnées suite au décès (suicide par pendaison), poursuites abandonnées (extradition vers le pays d'origine), à 2 ans de prison et à 6 mois de prison par contumace.	×	Aucune
5	1939	3439		Häusermann, Doris Marie (BE) Schmid, Erich Adolf (BE)		Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 2 ans de prison et à 6 mois de prison.	×	Aucune
5	1939	3500		Modespracher, Emil (TG)	1939	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Müller) ; condamné à 8 ans de prison.	×	Aucune
6	1939	3688		Lohrer, Adolf (SG) Zanandrea, Attilio (I) Meier, Arnold (SG)	1941	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 5 ans de prison (+ 6 mois supplémentaires), à 5 ans de prison et acquitté.	×	Aucune
7	1940	281		Hagmann, Ernst (ZH)	1940	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, infraction à l'AF sur la sûreté de la Confédération, infraction à l'ordonnance sur la vente des cartes topographiques ; condamné à 6 ans de prison.	×	Aucune
7	1940	894		Krenn, Anton (ZH)	1940	Soupçonné de violation de secrets militaires, puis accusé de désobéissance à des ordres spéciaux, car d'origine allemande et prenant des documents sensibles chez lui, dont certains ont été retrouvés lors d'une perquisition ; cas réglé disciplinairement. L'espionnage a été écarté.	×	Aucune
7	1940	975		Müller, Gertrud (BE)	1940	Soupçonnée d'espionnage ; sans suite. Samaritaine trouvée avec un calepin décrivant les armes d'infanterie.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
7	1940	1026		Geiss, Reinhold (D) Gutsche, Bruno (D) Morlath, Karl (D) Maurin, Herbert (D) Vetter, Josef (D)		SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; échangés contre quatre Suisses. Cas d'échange de prisonniers avec l'Allemagne.	×	Partielle
7	1940	1175		Geiss, Reinhold (D à BE)	1940	SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, violation de secrets militaires ; acquitté.	×	Aucune
7	1940	1176		Füglister, Otto (AG)	1940	Violation de secrets militaires ; sans suite. Il a pris des plans sensibles à la maison.	×	Aucune
7	1940	1713		Tschui, Adolf (ZH)	1940	Sans suite. Soupçonné car il a acheté un émetteur à ondes courtes.	×	Aucune
7	1940	1720		Vannay, Léonce (VS)	1940	Trahison (a coupé des fils de téléphone militaire) ; acquitté. Tombés à cause de la neige sur la route, il les a coupés pour libérer le trafic.	×	Aucune
7	1940	1811		Rub, Paul (VD) Wymann, Emile (BS)	1940	SR militaire au préjudice d'un Etat étranger, la France, en faveur de l'Allemagne, abus de matériel, violation de secrets militaires ; condamnés tous deux à 2 ans de prison. P. Rub espionnait la France dans la région de Lons-le-Saulnier.	×	Aucune
8	1940	2218		Müry-Dietschy, Emil (BS)		Sans suite. Publication d'un article dans la presse.	×	Aucune
8	1940	2416		Mutterer, Paul (BL)	1940	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, éloignement interdit, inobservation des prescriptions de service, abus du pouvoir de donner des ordres, abus de matériel, abus de confiance, escroquerie ; condamné à 6 ans de prison.	×	Aucune
8	1940	2719		Carnier, Ernst (SG)	1940	Violation de secrets militaires ; condamné à 3 mois de prison. Il a fait preuve d'indiscrétion au restaurant.	×	Aucune
8	1940	2872		Trüb, Hans (BE) Trüb, Helene (BE) Müller, Kurt (ZH)	1940	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, SR économique prohibé ; condamnés resp. à 8 ans de prison, à 4 ans de prison et à 6 ans de prison.	×	Aucune
9	1940	3108		von Euw, Albert-Xaver (SZ)	1940	Violation de contrats de livraison ; condamné à 1 mois de prison avec sursis.	×	Aucune
9	1940	3146		Kaiser, Adolf (D)	1940	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamné à 6 ans de prison.	×	Aucune
9	1940	3214		Thommen, Ernst (BL)	1940	Trahison, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 10 mois de prison avec sursis. Il a démonté un segment de téléphone d'un EM.	×	Aucune
9	1940	3238		Riethmann, Ernst (ZH)	1940	Photographies interdites ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
9	1940	3382		Tödtli, Albert (ZH)		Sans suite. Soupçon d'espionnage après que des documents aient été retrouvés chez lui.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
9	1940	3383		Haas, Hermann (ZH)		Soupçon d'espionnage, finalement inobservation des prescriptions de service ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
9	1940	3443		Zürcher, Charles (VD)	1940	Inobservation des prescriptions de service ; sans suite.	×	Aucune
9	1940	3472		Schär, Fritz (sans domicile fixe)	1940	Violation de secrets militaires ; condamné à 7 ans de prison. Il a espionné le dispositif suisse dans le Jura bernois dans le but de vendre des renseignements à des agents étrangers, peu importe le camp.	×	Aucune
9	1940	3713		Muggli, Candid (AG)	1940	Violation de secrets militaires ; condamné à 28 jours de prison avec sursis. Ce géomètre a pris des plans à la maison.	×	Aucune
9	1940	3751		Reber, Albert (BS)		Enquête contre un colonel faisant de la propagande nazie. Pas de jugement.	×	Aucune
9	1940	3771		Ernst, Alfred (BE) Waibel, Max (BS) Hausamann, Hans (SG) Werder, Wilhelm (BS)	1940	Complot ; condamnés resp. à 15 jours d'arrêts de rigueur, à 10 jours d'arrêts de rigueur, à 5 jours d'arrêts de rigueur et à 3 jours d'arrêts de rigueur. Affaire de la *Conjuration des officiers* impliquant des gradés du SR[8].	×	Intégrale
9	1940	3792		Grundherr, Ernst (ZH)	1940	Soupçonné d'espionnage ; sans suite. Sympathisant allemand chez qui on a retrouvé des cartes topographiques	×	Aucune
9	1940	3816		Meier, Jean (CH à D) Bürgi, Hermann (ZH) Ochsner, Paul (CH à D)	1940	Soupçonnés de sentiments pro-nazis et de violation de secrets militaires ; sans suite. Enquête contre deux Suisses revenu d'Allemagne en Suisse pour la mobilisation.	×	Aucune
10	1940	4177		Schlegel, Gallus (SG)	1940	Dilapidation du matériel ; condamné à 6 mois de prison. Il a saboté le minage d'un pont.	×	Aucune
10	1940	4379		von Salis, Jean Rudolf (ZH)	1940	A attaqué la *Division Presse et Radio* dans un article du *Tat* ; sans suite.	×	Aucune
10	1940	4482		Strasser, Emil (AG)	1940	Atteinte à la puissance défensive de la Suisse (service militaire étranger), propagande dangereuse pour l'Etat, trahison ; condamné à 8 ans de prison par contumace. Ce binational germano-suisse s'est engagé dans la *Gestapo* en Allemagne et a introduit des ouvrages de propagande en Suisse.	×	Aucune
10	1940	4706		Kressig, Otto (SG)	1940	Sans suite. O. Kressig a envoyé une carte postale avec le lieu de stationnement de son unité à une personne soupçonnée d'espionnage à Zurich (Rose Baumgartner).	×	Aucune
10	1940	4813		Traub, Therese (NW)	1940	Sans suite. A écrit à des proches en Allemagne et a dit que des militaires séjournaient dans sa maison.	×	Aucune
10	1940	5139		Müller, Johann (SH)		Dossier vide (retiré).	×	Aucune
10	1940	5188		Sulzer, Hans (BE)	1940	Propagation de rumeurs ; sans suite.	×	Aucune

[8] Voir notamment C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 60-61.

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
10	1940	5195		Huwiler, Josef Stefan (ZH)	1940	Sans suite. Soupçonné d'espionnage pour avoir fait un croquis et avoir téléphoné.	×	Aucune
10	1940	5214		Delaloye, Philippe (VS)	1940	Inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires ; condamné à 60 jours de prison. Il a reproduit une liste de personnes suspectes alors qu'il travaillait pour l'of.pol. de l'ar.ter.10 et a fait connaître cette liste à une femme.	×	Aucune
11	1940	5220		Teufl, Johann alias *Johann Sebastian Tenchert* (D) von Thaden, Helmuth alias *Thomsen* (D) Brüning, Wilhelm alias *Guillermo Otero* (D) Schagen, Peter alias *Humberto Correia di Barro* (D) Freiberger, Georg alias *Gerhard Fritsche* (D) Loos, Berthold (D) Karsten, Heinrich (D)	1940	Sabotage ; tous condamnés à la prison à vie, P. Schagen par contumace. Affaire des saboteurs du bataillon brandebourgeois de l'*Abwehr*, envoyés pour détruire un avion en représailles d'un appareil allemand abattu.	×	Partielle
12	1940	5626		Sutter, Emil (AR)	1940	Sans suite. Soupçonné de donner des informations interdites à l'étranger.	×	Aucune
12	1940	6597		Rüegg, John Eugen (sans domicile fixe)	1940	Escroquerie au mariage et escroquerie ; sans suite.	×	Aucune
12	1940	6697		Steiner, Willy (ZH)	1940	Violation de secrets militaires ; condamné à 3 semaines de prison. Il a écrit des lettres contenant des secrets militaires à Erika Merker qui était soupçonnée d'espionnage.	×	Aucune
12	1940	6700		Schmid, Ernst (D) Büchi, Otto (ZH) Capaul, Georg (ZH) Weiss, Karl (ZH) Rotach, Ernst (ZH) Widmann, Robert (D) Bär, Emil (ZH) Güller, Lina (ZH) Oberholzer, Ferdinand (ZH) Storrer, Emil (ZH)	1941	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 5 ans de prison, à 4 ans de prison, à 2 ans de prison, à 2 ans de prison, à 1½ de prison, à 4 ans de prison, à 2 ans de prison, à 4 mois de prison, acquitté et acquitté.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
12	1940	6741		Peytregnet, Marcel (VD) Robellaz, Emile (VD) Reymond, Edouard (VD) Aebin, Jean (VD)	1940	Violation de secrets militaires, injures à l'adresse du commandant de l'armée, tenue de propos subversifs ; cas réglé disciplinairement. Le plt M. Peytregnet a fait prendre connaissance d'une lettre personnelle du Général.	×	Aucune
13	1940	7609		Anliker, Walter (BE) Anliker, Marcelle (BE)	1940	Violation de secrets militaires, abus et dilapidation du matériel ; W. Anliker a été condamné à 18 mois de prison. Il était employé à l'imprimerie de la chancellerie fédérale qui imprimait également des règlements pour l'armée et il a pris chez lui des exemplaires de règlements classés secrets. Il n'a pas été démontré qu'il avait l'intention de les vendre ou de les transmettre à des services étrangers.	×	Aucune
13	1940	7986		Isliker, Karl (CH à D)	1940	Tentative de violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Zöllner) ; condamné à 4 ans de prison. Il a été envoyé par des Allemands depuis Waldshut pour espionner le dispositif militaire suisse dans le Jura.	×	Aucune
13	1940	9100		Tollardo, Pietro Garibaldi (I à SG)	1940	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Zöllner) ; condamné à 7 ans de prison.	×	Aucune
13	1940	11149		Zbinden, Karl (AG)	1940	Violation de contrats de livraison ; condamné à 1 mois de prison avec sursis.	×	Aucune
13	1940	11165		Galant, Jean-Jacques (BE) Minder, Paul (BE)	1940	Violation de secrets militaires ; sans suite. Enquête contre deux communistes chez qui des papiers suspects ont été trouvés.	×	Aucune
13	1940	11488		Kappeler, Paul (JU)	1940	Violation de secrets militaires ; condamné à 6 semaines de prison. Ce manœuvre de Boncourt a pris des panoramas de tir, sans que cela soit à des fins d'espionnage.	×	Aucune
13	1940	11750		Ammann, Gottfried (FR)	1940	Violation de secrets militaires ; condamné à 120 jours de prison ; cet agriculteur de Sugiez a mis sur papier des renseignements concernant un dépôt de munition, mais sans but d'espionnage.	×	Aucune
13	1940	11881	A	Drollinger, Ernst (BE)	1941	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 10 ans de prison.	×	Aucune
13	1940	11881	B	Rieder, Fritz Werner (BE)	1941	SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 8 mois de prison.	×	Aucune
14	1941	288		Schweizer, Emil Samuel (BE) von Arx, Heinrich (AG) Toschini, Julius (GR) Winkler, Lydia (BE)	1941	Violation de secrets militaires, infraction à l'OCF sur les régions de fortification, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à 2 mois de prison, à 2 semaines de prison avec sursis, à 1 semaine de prison avec sursis et acquittée. Il s'agit d'une affaire de prise de photos dans un espace interdit.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
14	1941	621		Meili, Armin (ZH)	1941	Diffamation à l'encontre de Samuel Gonard ; sans suite. Lié à l'affaire de La Charité-sur-Loire[9].	×	Intégrale
14	1941	2559	1	Staiger, Wilhelm (D à ZH)		Violation de secrets militaires, contravention au maintien de la neutralité ; condamné à 12 ans de prison.	×	Aucune
15	1941	2559	2	Wipfli, Alois (UR) Meier, Jakob Kreienbühl, Josef (LU) Imholz, Johann (UR) Wipfli, Josef Staiger, Wilhelm (D à ZH) Menti, Emil (SZ) Furrer, Wolfgang (ZH) Haug, Adolf (LU) Furrer, Hotburga (ZH) Chollet, Werner Uhl, Rudolf Andreas		Violation de secrets militaires, infraction à l'OCF sur la fermeture partielle des frontières, contravention au maintien de la neutralité, désobéissance, injures à une personnalité militaire, inobservation des prescriptions de service, vol de matériel militaire ; condamnés resp. à 1 an de prison par contumace, à 5 ans de prison par contumace, à 6 mois de prison par contumace, à 15 ans de prison, à 15 ans de prison, à 12 ans de prison, à 2 ans de prison, à 5 ans de prison par contumace, à 5 jours d'arrêt de rigueur, à 2 mois de prison avec sursis, à 2 mois de prison et à 5 mois de prison.	×	Aucune
16	1941	2757		Hedinger, Eugen Johann (TG)	1941	Violation de secrets militaires, SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 4 mois de prison.	×	Aucune
16	1941	2800		Fussenegger, Melitta (ZH) Latzel, Hugo (D à SG) Fitz, Rudolf (D à SG)		Violation de secrets militaires, SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 3 ans de prison, à 6 mois de prison et à 10 ans de prison.	×	Aucune
16	1941	2873		Musfeld, Hermann (BS)	1941	Violation de secrets militaires ; condamné à 2 mois de prison avec sursis. Il a, un soir, montré des installations militaires à 5 civils.	×	Aucune
16	1941	3538		Schlub, Jean-Louis (VD)		Violation de secrets militaires ; condamné à 15 jours de prison. Il a emporté des documents sensibles chez lui.	×	Aucune
16	1941	3582		Lustenberger, Josef (TG)	1941	Sans suite. Il a passé la frontière en uniforme pour se rendre à Stuttgart. Les poursuites sont abandonnées car il est déjà condamné par contumace.	×	Aucune

[9] Voir notamment C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 83-86.

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
17	1941	3753		Burri, Franz (CH à D) Leonhardt, Ernst (CH à D) Wierer, Gottlieb (BS) Renolod, Hans (BS) Huber, Lina Sophie (BS) Huber, Hermann (BS) Buchwalder, Werner (BS) Buchwalder, Sophie (BS) Fehlmann, Heinrich (BS) Meyer, Joseph (LU)	1941	Atteinte à l'indépendance de la Suisse, complicité d'injures à une personnalité militaire ; condamnés resp. à 5 ans de prison par contumace, à 5 ans de prison par contumace, à 1 an de prison, à 3 mois de prison, à 3 mois de prison par contumace, à 1 mois de prison par contumace, à 4 mois de prison, à 4 mois de prison, à 10 mois de prison par contumace et à 3 mois de prison. F. Burri et E. Leonhardt ont édité une brochure contre le général Guisan.	×	Aucune
18	1941	3827	1	Sulser, Otto (BE) Lindt, Hans Franz Georg (BE) Mühlemann, Hans Walter (BE) Wechlin, Heinrich Eugen (ZH) Schlatter, Rudolf (ZH) Keller, Max Leo (ZH) Büeler, Heinrich (ZH) Huber, Ernst (ZH)		Violation de secrets militaires, infraction à l'OCF du 22.9.1939 sur la protection de la sécurité du pays, désobéissance ; condamnés resp. à 2 ans de prison, à 2 ans de prison, à 18 mois de prison, à 6 ans de prison par contumace, à 18 mois de prison par contumace, à 6 ans de prison par contumace, à 6 mois de prison par contumace et à 4 mois de prison avec sursis. Ces sympathisants nazis ont pris connaissance de documents secrets de l'EMA durant leur service.	×	Aucune
19	1941	3827	2	Thomke, Heinrich (BE) Uhl, Otto (ZH) Maag, Othmar (ZH)	1941	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires ; tous trois acquittés.	×	Aucune
20	1941	3827	3	Sulser et consorts	1941	Suite de l'affaire. Contient quelques documents intéressants d'ordre général concernant le contre-espionnage et la propagande.	×	Partielle
21	1941	4327		Schreier, Hans (BE)	1941	Tentative de violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamné à 15 ans de prison par contumace. Parti à Stuttgart.	×	Aucune
21	1941	5116		von Rohr, Johann (BS)	1941	Tentative de violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, SR économique, politique et militaire prohibé ; condamné à 4 ans de prison. Parti à Stuttgart.	×	Aucune
21	1941	5330		Sonvico, Louis (ZH) Schalinsky, Viktor (ZH)	1941	Violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service ; acquittés.	×	Aucune
21	1941	5447		Hoeller, Karl Louis (BE) Grütter, Ernst (BE) Leu, Adolf (CH à D)	1941	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 4 mois de prison, à 18 mois de prison et à 6 ans de prison par contumace. Ils ont remis des plans de fortification à un militaire allemand.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
21	1941	5452		Gfeller, Paul (BE) Schärer, Wilhelm (BE) Haldemann, Fritz Ernst (BE)		Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, libération d'un prisonnier ; condamnés resp. à 15 ans de prison par contumace, à 15 ans de prison et à 120 jours de prison avec sursis.	×	Aucune
22	1941	5647		Däniker, Gustav (SG) Frick, Heinrich (ZH)		Désobéissance ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
23	1941	5843		Kohler, Werner Christian (BE)	1941	Violation de secrets militaires ; sans suite. Il a regardé les plans d'une station de stockage de pétrole qu'il était chargé d'entretenir.	×	Aucune
23	1941	5946		Kundert, Fridolin (ZH)	1941	Violation de secrets militaires, rumeurs, désobéissance ; condamné à 3 ans de prison par contumace. Il est parti travailler en Allemagne et a pris des documents sensibles avec lui pour les remettre aux Allemands.	×	Aucune
23	1941	5966		Hediger, Walter (AG) Müller, Gottlieb (AG)		Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 3 ans de prison et à 243 jours supplémentaires à une précédente condamnation. Ils sont partis en Allemagne où ils ont livrés des renseignements sur les fortifications suisses à la *Gestapo*.	×	Aucune
23	1941	6057		Müller, Rudolf (SH)	1941	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 10 ans de prison. Il est parti en Allemagne pour y chercher du travail et y a livré des renseignements sensibles à la *Gestapo.*	×	Aucune
24	1941	6134		Rüegg, Josef (ZH) Schmutz, Hermann (ZH) Schmutz, Emma (ZH) Sonderegger, Ludwig (SG) Jöhr, Ernst (ZH) Schönberger, Josef (ZH) Amrein, Johann (ZH)	1941	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Graf), désobéissance à des ordres généraux, vol, détournement de matériel militaire ; condamnés resp. à 12 ans de prison, à 10 ans de prison, acquittée, à 18 mois de prison, acquitté, acquitté et acquitté.	×	Aucune
25	1941	6169	1	Grom et consorts	1941	Non consulté.	×	Aucune
26	1941	6169	2	Hindenach, Arthur (ZH) Hindenach, Margrit (ZH) Lier, Heinrich (ZH) Schmehlik, Elsa (D à ZH)	1941	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (Alfred Grom à Stuttgart), SR politique prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; condamnés resp. à la prison à vie, à 5 ans de prison par contumace, à 14 mois de prison et à la prison à vie.	×	Aucune
27	1941	6287		Späth, Joseph (GE)	1941	Violation de secrets militaires, infraction à l'art. 3 AF du 21.6.1935 sur la sûreté de la Confédération ; acquitté. Ce chef du service météorologique de Cointrin, germanophile, était soupçonné d'avoir livré à l'Allemagne le relevé goniométrique d'un émetteur radio britannique à 50 km de Bruxelles.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
27	1941	6343		Asper, Walter (ZH)	1942	Contravention au maintien de la neutralité ; condamné à 1 an de prison par contumace. Il a publié une série d'ouvrages de propagande allemande.	×	Aucune
27	1941	6510		Dahinden, Andreas (ZH) Dahinden, Katharina (ZH)	1941	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 10 mois de prison et à 5 mois de prison. Ils ont pris connaissance de plans secrets.	×	Aucune
27	1941	6529		Rohner, August (BS) Kalous, Christian (BS) Güdel, Peter (BS)	1942	Violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à 100 jours de prison avec sursis, à 30 jours de prison avec sursis et à 60 jours de prison avec sursis. Ils ont photographié des ouvrages militaires. Contient une grande quatité de photos liées à la construction de bunkers.	×	Partielle
27	1941	6710		Glogner, Franz (D) Fetz, Hans (GR)	1941	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, non-dénonciation d'un délit, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à 8 ans de prison et à 4 mois de prison.	×	Aucune
27	1941	6879		Gautschi, Eugen (BE)	1941	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamné à 6 ans de prison.	×	Aucune
28	1941	7222		Oswald, Albert (ZH) Berger, Alfred (ZH)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 10 ans de prison et à 14 ans de prison. A. Oswald a fait des esquisses de fortifications et les a remises à A. Berger, agent à la solde des Allemands.	×	Aucune
28	1941	7259		Widmer, Heinrich (ZH)	1941	Désobéissance à des ordres généraux, violation de secrets militaires ; condamné à 10 ans de prison. Il s'est engagé auprès des Allemands à Pontarlier et livrait des renseignements récoltés dans le canton de Schwyz à F. Schlageter.	×	Partielle
28	1941	7306		Freiburghaus, Friedrich (BE) Maeder, Jean-Pierre (NE) Maeder, Maurice (NE) Grandjean, Charles (NE) Grosclaude, Georges (NE) Monnin, Carmen (NE)	1941	Désobéissance à des ordres généraux, violation de secrets militaires, insoumission, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, évasion, dommage à la propriété ; condamnés resp. à 20 ans de prison, à 1 an de prison, à 15 ans de prison, à la prison à vie et à 12 ans de prison. Comporte un petit volet sur André Huguenin, agent à l'essai de J. de Stoutz.	×	Partielle
28	1941	7388		Hasler, Werner (ZH) Stahel, Gustav (ZH) Grüebler, Werner (ZH) Meier, Robert (ZH) Maier, Paul (ZH) Maier, Otto (ZH)	1942	Sans suite. Soupçonnés de s'être enrôlés dans la *Wehrmacht* et d'avoir transmis des renseignements sur les fortifications, car partis pour Berlin.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
29	1941	7440	1	Reimann, Otto (BS) Kulli, Otto (FR) Philipp, Erwin (BS) Schwegler, Jean (BS) Ruckstuhl, Paul (TG) Reinhard, Friedrich (AG) Ramser, Ernst (BS) Weiss, Friedrich Erhard (BS) Grether, Waldemar (BS) Hiener, Rudolf (D à BS) Kenk, Eugen (BS) Brasey, Zélie (VD)		Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, abus de confiance, refus de servir, abus du matériel, inobservation des prescriptions de service, propagande dangereuse à l'armée, désobéissance à des ordres généraux, aide au passage frontière prohibé ; condamnés resp. à mort par fusillade, à mort par fusillade, à mort par fusillade, à mort par fusillade par contumace, à 2 ans de prison, à 10 mois de prison, à 12 ans de prison, à 15 ans de prison, à 15 ans de prison, à 5 mois de prison, à 5 mois de prison et acquitée.	×	Partielle
30	1941	7440	2	Reimann et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
31	1941	7440	3	Reimann et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
32	1941	7440	4	Reimann et consorts	1942	Suite de l'affaire.	×	Aucune
33	1942	39	1	Beeler, Fridolin (ZH) Heller, Karl (D à SH) Biedermann, Anna (SH) Blessmann, Arthur (D à SH) Nassini, Angelo (I à SH) Schneider, Helena (SH) Nessi, Martha (SH) Wanner, Charlotte (SH) Wanner, Richard (SH) Grom, Hans (LU) Grom, Alfred (D) Malzacker, Fritz (D)	1942	Violation de secrets militaires, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à mort par fusillade, à 10 ans de prison, à 365 jours de prison, acquitté, acquitté, acquittée, acquittée, acquittée, acquitté, à 300 jours de prison, à mort par fusillade par contumace et poursuites abandonnées faute de preuve. L'un des condamnés à mort a tenu un journal.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
34	1942	39	2	Wenzin, Johann Baptist (LU) Schilter, Albert (NW) Burri, Hans (ZG) Leutwyler, Traugott (SH) Tschumi, Jakob (SH) Benz, Albert (SH) Bosshard-Jaquet, Jeanne (LU) Fuchs, Agnes (LU) Wöhrle, Louis (SH) Achermann, Leo (LU) Leute, Hans (D) Schatz, Eugen (D)	1942	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux, SR économique, politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à prison à vie, acquitté, acquitté, à 12 ans de prison, à 730 jours de prison, à la prison à vie par contumace, à 300 jours de prison, à 8 ans de prison par contumace, à 20 ans de prison par contumace, acquitté, à 548 jours de prison et à 6 ans de prison. Contient des plans et des photos d'armes à feu suisses et de la propagande nazie.	×	Partielle
35	1942	86		Meyer, Rudolf (ZH) Flachsmann, Joachim (ZH) Dreher, Hermann (BS) Müller, Max Karl (BS) Ruf, Robert (BS) Dreher, Sophie (BS) Raddatz, Max (BS) Raddatz, Katharina (CH à D) Kolb, Ernst (D) Rechsteiner, Emil (ZH)	1942	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux, SR militaire prohibé ; condamnés resp. à 13 ans de prison, à 16 mois de prison, à 4 mois de prison, acquitté par contumace, à 4 mois de prison, à 3 mois de prison, acquitté, acquittée, acquitté par contumace et acquitté. R. Meyer a tenté d'intégrer la *Waffen-SS* au *Panoramaheim* à Stuttgart, mais a été refusé.	×	Aucune
36	1942	126		Schrämli, Ernst (SG) Schmid, August (D à SG) Hofmänner, Max Oskar (SG) Angehrn, Willi (SG) Fickel, Max (ZH) Weinmann, August (SG) Drescher, Bertha (D à SG)	1942	Violation de secrets militaires, SR politique en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à mort par fusillade, à la prison à vie, à 5 ans de prison, acquitté, acquitté, 12 ans de prison et acquittée. Il s'agit de l'affaire ayant mené à l'exécution d'Ernst S.[10]	×	Partielle
37	1942	185		Moret, François Isaac (GE)	1942	Inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires ; condamné à 2 mois de prison avec sursis. Agent chiffreur du PC personnel du Général ayant pris des documents chez lui. Intéressant pour la question du chiffre, allusion à *Enigma*, vie au sein du PC du Général, etc.	×	Partielle

[10] Voir Nicolas Meienberg, *Reportages en Suisse. L'exécution du traître à la patrie Ernst S.*, Genève, Zoé, 1976 (**N. Meienberg, *Reportages en Suisse***).

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
37	1942	513		Saredi, Arthur (LU) Aeschbacher, Werner (OW) Matt, Walter (ZH) Fuchs, Rudolf (AG)		Consortium d'architectes condamné pour violation aux contrats de livraison, tentative d'escroquerie, faux dans les titres et écroulement.	×	Aucune
37	1942	699		Leva, Guglielmo (I) Schürch, Renato (BE)		Violation de secrets militaires en faveur d'un agent italien, Martino Michelini, alias *Alice Schaffner*, attaché commercial au Consulat d'Italie de Bâle. Comprend un ou deux rapports intéressants sur des agents du service de renseignement italien ayant espionné les millieux gaullistes en Savoie.	×	Partielle
37	1942	705		Waldner, Adolf (BL)	1942	Tentatives de passage clandestin de la frontière, dont une par Goumois, avec refoulement par les Allemands.	×	Aucune
37	1942	738		Werren, Walter (FR)	1942	Sans suite. Enquête contre un employé de Sécuritas, chargé de la surveillance des fortifications de Morat.	×	Aucune
37	1942	797		Rudin, Hans Friedrich (BS)	1942	Violation de secrets militaires ; sans suite. Enquête dans le cadre ferrovière entre Bâle et l'Allemagne.	×	Aucune
37	1942	807		Vogt, Georg (FL) Vogt, Arnold (FL)	1942	Espionnage des fortifications de Sargans en faveur de l'Allemagne	×	Aucune
37	1942	870		Corrodi, Johann Eugen (BE)	1942	Violation de secrets militaires, SR prohibé. Major de l'armée suisse, habitant Bienne ayant founi des documents militaires aux Allemands et ayant travaillé avec l'espion biennois Kislig. Comprend les documents de service du major, notamment ordres, organisation, cartes, etc, des bat.fus109, bat.fr.234 et de la br.fr.3.	×	Aucune
38	1942	932		Schindler, Fritz (ZH) Wittwer, Friedrich (ZH) Bucher-Kamber, Lina (ZH) Bucher, Johann (ZH) Schimm, Paul (D) Schimm, Sophie (D)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, faux et usage de faux, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, violation de secrets militaires, escroquerie ; condamnés resp. à 12 ans de prison, à 3 ans de prison, acquittée, acquitté, non poursuivi et non poursuivie. F. Schindler a été engagé fin janvier 1942 comme radio par le SD (Graf) à Stuttgart, formé pendant 5 mois, puis envoyé comme espion en Amérique du Sud, mais il s'est fait arrêté en chemin à Zurich. F. Wittwer devait servir de boîte aux lettres.	×	Aucune
38	1942	934		Walther, Alfred (D)	1942	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (AST de Stuttgart) ; condamné à 5 an de prison.	×	Aucune
38	1942	976		Rüegg, John (GR) Stäuble, Karl (LU)	1942	Acquittés tous les deux, J. Rüegg est toutefois puni disciplinairement de 5 jours d'arrêt.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
38	1942	997		Mannhart, Leo (SG)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, atteinte à la sécurité de l'Etat, exportation de matériel de guerre ; condamné à 1 an et 60 jours de prison. Garde-frontière ayant laissé passer un agent de la *Gestapo* venant régulièrement espionner en Suisse (Ferdinand Feuerstein).	×	Aucune
38	1942	999		Meyer, Willy (AG) Meyer, Rosa (AG) Meyer, Emil (AG) Albiker, Alfred (AG) Bonicalza, Andrea (I à AG)	1942	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 1 an de prison avec sursis, à 1 an de prison avec sursis, à 2 mois de prison avec sursis, à 8 mois de prison et à 10 mois de prison. Affaire de documents secrets remenés à la maison par A. Bonicalza des usines d'armement Bell.	×	Aucune
38	1942	1122		Merle, Jean (GE)	1942	Violation de secrets militaires, contravention à l'ACF du 9.7.40 sur le contrôle des assemblées politiques. Extrémiste de droite ayant ramené à la maison un plan de fortification, ayant pris contact avec la Légation d'Allemagne à Berne pour recevoir le bulletin de propagande et ayant créé un mouvement de militaires démobilisés qui se réunit clandestinement.	×	Aucune
38	1942	1268		Leu Adolf (ZH)	1942	Violation de secrets militaires, refus de servir (non rentré à l'école de recrue) ; condamné à 6 ans de prison ; passé en Allemagne.	×	Aucune
38	1942	1303		Pidoux, Samuel (VD)	1942	Vol, violation de secrets militaires ; condamné à 18 mois de prison ; il a volé, durant son service à la br.fr.2, des documents militaires secrets, lesquels ont été découverts lors de la perquisition à son domicile.	×	Aucune
39	1942	1401		Rüegg, John (GR) Simons, Abraham Baruch (SG) Vital, Franz (LU)	1942	Corruption passive, escroquerie, comptablité frauduleuse, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à 90 jours de prison, à 90 jours de prison et acquitté. Il s'agit d'une affaire liée au bois.	×	Aucune
39	1942	1392A		Forster, Eduard (SG)	1942	Passage clandestin de la frontière (désobéissance à des ordres généraux) ; condamné à 6 mois de prison par contumace, puis acquitté.	×	Aucune
39	1942	1392B		Schleidt, Erwin (D à SH) Bolli, Max (SH) Wiggenhauser, Friedrich (SH)	1942	Passage clandestin de la frontière (désobéissance à des ordres généraux), SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne (au préjudice de citoyens suisses) ; condamnés resp. à 1 an de prison par contumace, à 1 an de prison avec sursis et à 2 mois de prison avec sursis.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
40	1942	1415		Lang, Wilhelm (BS) Schweizer, Rudolf (BS) Schaffner, Karl (BS) Schreiber, August (BS) Zumofen, Lothar (BS) Kräuchi, Walter (BE) Messerli, Alfred (BS) Grüneisen, Alfred (BS) Dettli, Ulysse (AG) Steinweg, Klara (D à BS) Widmer, Walter (BS)	1942	Diffusion de propagande au sein de l'armée, faux-papiers, passages illégaux de la frontière, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Gestapo*), service militaire étranger, SR politique prohibé ; condamnés resp. à 8 ans de prison par contumace, à 4 ans de prison, à 4 ans de prison, à 420 jours de prison, à 150 jours de prison, à 90 jours de prison avec sursis, à 30 jours de prison avec sursis, à 2 ans de prison par contumace, à 8 ans de prison par contumace, reconnue coupable sans peine et à 30 jours de prison.	×	Aucune
41	1942	1594		Ott, Richard (SG)		Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (Gottlob Heilig du Consulat d'Allemagne à St Gall) ; condamné à 13 ans de réclusion.	×	Aucune
41	1942	1610		Schenker-Frank, Alfred (BS)	1942	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; sans suite.	×	Aucune
41	1942	1746		Brander, Robert (GR)	1942	Violation de secrets militaires, inobservation de prescription de service ; condamné à 6 ans de réclusion. Il a espionné en faveur de l'Allemagne avant de tenter de s'enfuir par le Liechtenstein.	×	Aucune
41	1942	1763		Schneitter, Ernst (SO)	1942	Désobéissance ; cas réglé disciplinairement. Il a parlé du stationnement des troupes dans un train.	×	Aucune
42	1942	1840		Fürst, Jakob (BE) Napravnik, Karl (D à BE) Knüttel, Emil (D à ZH) Minder, Gertrud (BE) Kohli, Leonie (BE) Pulver, Klara (anc. Napravnik) (D à BE) Siegenthaler, Johann (BE)	1942	SR politique, économique et militaire en faveur de l'Allemagne, violation de secrets militaires, vols, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, les USA, violation de secrets administratifs, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 18 ans de prison, à 15 ans de prison, à 15 ans de prison, à 18 mois de prison, à 10 mois de prison, à 100 CHF d'amende et à 80 CHF d'amende.	×	Aucune
42	1942	1980		Keller, Theodor (SH)	1942	Violation de secrets militaires ; condamné à 30 jours de prison avec sursis. Il a perdu des documents secrets dans le train.	×	Aucune
42	1942	1872	C	Affolter, Franz (BS) Lienhard, Otto (CH à D)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 13 mois de prison par contumace et acquitté.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
43	1942	2009	1	Bammert, Hermann (SG) Bammert, Elise (SG) Bucher, Rudolf (LU) Ernst, Walter (ZH) Feer, Jakob (LU) Fritz, Adolf (D à ZH) Fuchs, Adolf (LU) Geiger, Fritz (D à BE) Gemignani, Giovanni (I à ZH)	1942	Violation de secrets militaires, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance ; condamnés resp. à acquitté, acquittée, 5 ans de prison, 15 ans de prison, à mort par fusillade, prison à vie, 18 mois de prison, acquitté et à 1 an de prison. Contient divers documents de portée générale sur la peine de mort, ainsi que sur Ernst Schrämli[11].	×	Partielle
43	1942	2009	2	Feer et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
43	1942	2009	3	Feer et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
43	1942	2009	4	Feer et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
43	1942	2009	5	Feer et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
48	1942	2009	6	Lange, Helmuth (ZH) Lang, Eugen (D) Högger, Ferdinand (TG) Bächli, Julius (TG) Wohler, Paul (BE) Wohler, Bertha (BE) Fischer, Eduard (ZH) Fischer-Wohler, Stephanie (ZH) Nietlisbach, Alfred (BE) Hug, Ernst (ZH) Bertschi, Ernst (ZH)	1942	Suite de l'affaire ; espionnage en faveur de l'Allemagne ; violation de secrets militaires ; condamnés resp. à poursuites abandonnées suite au décès (suicide), à la prison à vie, à 5 ans de prison, à 8 ans de prison, à 420 jours de prison (acquitté en révision), acquittée, acquitté, acquittée, acquitté, acquitté et à 5 mois de prison avec sursis. H. Lange a fourni à E. Lang, employé au Consulat d'Allemagne, non seulement des plans de fortifications, mais également la clé d'un bunker.	×	Aucune
49	1942	2227		Oehler, Laurenz (SG) Oehler, Alois (SG) Kühnis, Oskar (SG) Graber, Josef (SG) Soldan, Alfred (SG) Huber, Ulrich (D)	1942	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à la prison à vie par contumace, à la prison à vie, à 20 ans de prison, à 12 ans de prison, à 12 ans de prison et à 1 an de prison.	×	Aucune
49	1942	2236		Eller, Jakob (UR)	1942	Vol, violation de secrets militaires ; condamné à 2 mois de prison avec sursis. Il a volé du petit matériel au service militaire et fait des photos qu'il a envoyées à la maison.	×	Aucune

[11] Voir AF E5330/1982/1 vol. 36 dos. 98/126 année 1942 ; voir également N. Meienberg, *Reportages en Suisse*.

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
49	1942	2259		Kislig, Karl (BE) Gruber, Martin (VD)		SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 4 ans de prison et à 3 mois de prison.	×	Aucune
49	1942	2270		Sarkis, Emil (TG) Böni, Paul (SH)	1942	Violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à 300 jours de prison et à 8 ans de prison. E. Sarkis a partagé avec P. Böni, agent au service de l'Allemagne, ses connaissances en chiffre au sein de l'armée.	×	Aucune
50	1942	2389		Wanger, Elmar (FL) Feger, Siegfried (FL) Brandinelli, Eugenio (I à BS) Zwyer-Wyrsch, Johann (UR) Reutemann, Jules (LU) Zwyer, Emil (SG) Zwyer-Schmid, Johann (UR) Wipfli, Alois (UR) Muther, Kaspar (UR) Kreienbühl, Josef (UR)	1942	SR politique et économique prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 12 ans de prison, à 20 ans de prison par contumace, à 180 jours de prison avec sursis, à la prison à vie, à 210 jours de prison avec sursis, à 120 jours de prison, sans suite, à mort par contumace, à 180 jours de prison avec sursis et à 6 mois de prison par contumace. E. Zwyer est musicien au cirque Knie.	×	Aucune
50	1942	2453		Stahel, Hans (SG) Brunner, Remigius (BE)	1942	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 45 jours de prison avec sursis et à 2 mois de prison avec sursis. Indiscrétions avec des plans de la forteresse de Sargans.	×	Aucune
51	1942	2615	1	Wirz, Wolfgang (OW) Bertschinger, Kreszentia (SH) Foschio, Otto (I à LU) Geck, Otto (D)	1942	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, atteinte à l'indépendance de la Suisse ; condamnés resp. à 10 ans de prison, à 6 ans de prison, à 7 ans de prison et à 15 mois de prison.	×	Aucune
52	1942	2615	2	Eisenhut, Hermann (ZH) Tisselli, Hans (I à ZH) Hodel, Hans (LU) Heini, Hans (LU) Graf, Karl Werner (ZH) Tobler, Robert (ZH) Leisinger, Karl (CH à D) Meyer, Max Werner (SH) Grosse, Robert (D)	1942	Suite de l'affaire ; désobéissance à des ordres généraux, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (*Gestapo* de Singen, agent Robert Grosse) ; condamnés resp. à 6 mois de prison, à 1 an et 92 jours de prison, à 2 ans de prison, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté et charges abandonnées car accusé dans une autre affaire.	×	Aucune
53	1942	2620		Ringger, Karl (SH)	1942	Service militaire étranger, violation de secrets militaires ; condamné à 12 ans de prison. Il s'est engagé dans la *Wehrmacht*.	×	Aucune
53	1942	2696		Rudolf, Julius (AG)	1942	Cas réglé disciplinairement. Il a enlevé des panneaux indicateurs.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
53	1942	2718		Goetz, Emil (LU)	1942	Condamné à 200 CHF d'amende. Photographe ayant publié des cartes postales de zones interdites.	×	Aucune
53	1942	2818		Art. Institut Orell Füssli (ZH)	1942	Cas réglé disciplinairement. Institut ayant publié un dépliant contenant des photos de zones interdites.	×	Aucune
53	1942	2960		von Pfyffer, Raphael (LU)	1942	Vente de cartes postales interdites ; condamné à 500 CHF d'amende.	×	Aucune
53	1942	3019		Lissitzian, Trdat (ARM à GE)	1942	Désobéissance à des ordres généraux ; sans suite. Il a pris des photos dans une zone militaire.	×	Aucune
53	1942	3070		Garbade, Robert (LU) Ladame, Paul (GE)	1942	Infraction à un ordre du Général ; cas réglé disciplinairement. Réalisateur et journaliste ayant filmé depuis un avion sans autorisation.	×	Aucune
53	1942	3072		Meng, Hans (BE)	1942	Photos interdites depuis un train ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
53	1942	3180		Mohr, Max (ZH) Lavanchy, Roger (GE) Spitznagel, Arthur (ZH)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 4 ans de prison, à 2 ans de prison et à 10 mois de prison. Ils sont partis plusieurs fois en Allemagne sans congé militaire et y ont renseigné la *Gestapo*.	×	Aucune
53	1942	3236		Hostettler, Josef (BL)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service ; condamné à 24 mois de prison par contumace. Passé en Allemagne.	×	Aucune
53	1942	3286		Sartori, Oscar (VD)	1942	Vente de cartes postales interdites ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
53	1942	3347		Oechslin, Edgar (LU) Haller, Franz (ZH) Kümmerly, Walter (BE)	1942	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 1 an de prison, acquitté et acquitté. E. Oechslin a montré des cartes topographiques secrètes.	×	Aucune
53	1942	3349		Roth, Walter (BE) Muth, Albert (BE)	1942	Violation de secrets militaires ; acquittés.	×	Aucune
54	1942	3382		Rosenberger, Jakob (ZH) Spillmann, Bernhard (ZH) Ziegler, Walter (AG) Rüegg, Frieda (ZH) Kohler, Arthur (ZH) Greiner, Paul (ZH) Huber, Werner (ZH) Untersander, Jakob (ZH)		Inobservation des prescriptions de service, escroquerie, faux documents de service ; condamnés resp. à 8 mois de prison, à 9 mois de prison, à 6 mois de prison, acquittée, à 4 mois de prison avec sursis, à 20 jours d'arrêt, à ? et poursuites abandonnées suite au décès (suicide).	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
55	1942	3411		Blauebstein, Franz (AG)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, en faveur de l'Allemagne, escroquerie ; condamné à 730 jours de prison. Très étrange affaire où un jeune homme faisant des voyages en Allemagne, s'y est fait attraper, puis de retour en Suisse, s'est rendu au consulat britannique, sur ordre du consulat d'Allemagne, pour y dire que sa fiancée juive avait été déportée en camp de concentration, et ainsi tenter d'entrer au SIS.	×	Partielle
55	1942	3412		Spiegel, Emmerich (ZH)	1942	Tentative de désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service ; condamné à 180 jours de prison. Il a tenté de traverser la frontière germano-suisse.	×	Aucune
55	1942	3553		Rappeler, Franz (AG)	1942	Sabotage ; condamné à 8 mois de prison. En tant que vice-ammann de sa commune, a fait détruire une barricade d'importance stratégique.	×	Aucune
55	1942	3639		Thurnherr, Hermann (GL)	1942	SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Hans Huber), désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service ; condamné à 3 ans de prison par contumace. Il se trouve en Allemagne.	×	Aucune
55	1942	3704		Hofer, Rupert (A) Eckl, Anton (D) Garbani, Walter (TI) Uibeleisen, Werner (D) Neuner, Georg (D) Schart, Louise (TI) Kaufmann, Marie (ZH) Roth, Heinrich (D) Rydlo, Josef (D)	1942	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (*Abwehr* VII), espionnage militaire au préjudice d'Etats étrangers, la Grande-Bretagne et les USA, service militaire étranger (en Allemagne) ; condamnés resp. à 5 ans de prison, à 4 ans de prison, acquitté, à 12 mois de prison, à 1 an de prison par contumace, à 7 ans de prison, à 7 mois de prison, à 12 mois de prison et à 6 ans de prison par contumace. Pénétration du SIS et du SR. L. Schart a « récupéré » le déserteur allemand H. Roth et infiltré par le consul britannique Anastasi et le major Clerk à Lugano.	×	Aucune
55	1942	3763		Todt, Emil (ZH)	1942	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamné à 3 ans de prison par contumace. Passé en Allemagne.	×	Aucune
55	1942	3781		Buisson, Pierre (F)	1942	SR politique prohibé, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 2 ans de prison. Collaborationniste à Genève	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
56	1942	3792	1	Matt, Erwin (FL) Rüegg, Paul (ZH) Schulthess, Paul (BS) Gottstein, Alfred (BS) Senn, Hans (BS) Künzler, Jakob (BS) Déléaval, Francis Auguste (GE) Heuberger, Walter (D) Binz, Hermann (ZH) Hertenstein, Karl (D à ZH) Clauss, Willy (D à BL) Wipfli, Alois (UR) Schulthess-Künzle, Rosa (BS) Künzler-Rist, Klara (BS) Bauer, August (D) Nebel, Louis (BS) Hiener, Rudolf (D à BS) Bächle, Hans (BS) Depetris, Ingeborg (BS) Kahmann, Anna (BS) Beiner, Konrad (BS) Stamm, Emilie (BS) Lehmann, Max (D) Fuchs, Albert (BS) Kunz, Alfred (BS) Lederer, August (BS) Gavairon, Louis (GE) Schmittler, Willy (D à VD)	1942	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, désobéissance, escroquerie, vol de matériel ; condamnés resp. à 20 ans de prison, à 20 ans de prison, à 20 ans de prison, à 10 ans de prison, à 10 ans de prison, à 8 ans de prison, à 4 ans de prison, à 3 ans de prison, à 3 mois de prison avec sursis, à 15 mois de prison, à 1 an de prison (Clauss), les peines sont inconnues à partir d'A. Wipfli. Contient également le jugement d'une autre affaire impliquant Raoul Cevey.	×	Partielle
57	1942	3792	2	Matt et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
58	1942	3792	3	Matt et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
59	1942	3792	4	Schmittler, Wilhelm (D à VD) Déléaval, Francis (GE) Gavairon, Louis (GE)		Suite de l'affaire ; SR politique, économique et militaire prohibé, désobéissance à des ordres généraux, inobservation de prescriptions de service ; condamnés resp. à acquitté, à 4 ans de prison et à 365 jours de prison. Ils ont fait des rapports sur des policiers suisses et des agents alliés à Genève.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
60	1942	3832	1	Heutlinger, Heinrich (ZH) Gröbli, Hans (ZH) Landolf, Ernst Erwin (ZH) Reinegger, Karl (ZH) Kramer, Max (D) Seeberger, Annemarie (ZH) Klein, Heinrich (D) Imhof, Heinrich (ZH) Futterlieb, Friedrich (D) Schweikher, Wilhelm (D/GB) Schmidt, Hermann (D) Moritz, Gustav (D) Rütschi, Marie (ZH) Buob, Sophie (D à ZH) Giese, Arthur (D à ZH) Lemberger, Erwin (D à ZH) Sommer, Emmy (ZH) Behr, Leonie Marie (BS) Seeberger, Florence (ZH) Schmid, Ernst (ZH)	1942	Violation de secrets militaires, trahison, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, infraction à l'OCF du 22.9.1939 sur la protection de la sécurité du pays, désobéissance à des ordres généraux, désobéissance, service militaire étranger, dissimulation d'explosif ; condamnés resp. à mort par fusillade, à mort par fusillade, à mort par fusillade par contumace, à mort par fusillade par contumace, à 15 ans de réclusion par contumace, à 15 ans de réclusion par contumace, à 10 ans de réclusion par contumace, à 3 ans de prison par contumace, à 10 ans de réclusion, à 4 ans de réclusion, à 2 ans de réclusion, à 2 ans de réclusion, à 2 ans de réclusion, à 1 an de réclusion, à 2 ans de prison, à 2 ans de prison, à 540 jours de prison, à 365 jours de prison avec sursis, à 180 jours de prison avec sursis et à 180 jours de prison avec sursis. Contient le schéma du réseau.	×	Partielle
61	1942	3832	2	Reutlinger et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
62	1942	3832	3	Saath, Ernst (ZH) Seeberger, Florence (ZH) Löffel, Hans (BE) Racine, John Edgar (BE) Engel, Fritz (BE) Klee, Robert (CH à D) Kröwerath, Siegfried (D à ZH) Beller, Johanna (D à ZH) Moser, Helene (ZH) Landolf, Ernst (ZH) Brüllmann, Jakob (ZH) Brüllmann, Maria (ZH)	1942	Suite de l'affaire ; SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agents Kramer et Heinrichs), violation de secrets militaires, service militaire étranger, désobéissance à des ordres généraux, violation du devoir de dénoncer, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; condamnés resp. à acquitté, à 180 jours de prison avec sursis, à 10 ans de prison, acquitté, à la prison à vie, à mort par fusillade par contumace, acquitté, acquittée, acquittée, à 6 mois de prison avec sursis, à 365 jours de prison et acquittée.	×	Aucune
63	1942	3859		Schmid, Eduard (AG) Nadig, Paul (BS) Grötzinger, Hans (BE)	1942	Perte de plans de valeur militaire lors d'un voyage à vélo ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
63	1942	3890		Richner, Gottlieb (AG)	1943	Abus de matériel militaire (carte de légitimation) ; sans suite.	x	Aucune
63	1942	3929		Gould, Alfred (GB à BS) Fux, Ernst (VS) Meier, Arnold (BS) Schmitt, Aloïs (F)	1942	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne ; condamnés resp. à 3 ans de prison, à 4 ans de prison, non poursuivi et 1 an de prison.	x	Partielle
63	1942	4043		Senn, Alwin (ZG)	1942	Désobéissance, abus de confiance, vol, inobservation des prescriptions de service ; condamné à 15 mois de prison.	x	Aucune
64	1942	4075		Laupper, Arthur (AG) Tröndle, Albert (BS) Heuberger, Albert (AG) Geissmann, Erwin (CH à D) Reinhard, Johann (BE) Reinhard-Feyble, Adelina (BS) Medam-Eberhardt, Maria (BS) Weisskopf, Emma (BS) Eberhardt, Ernst (BE) Rüegg, Albert (ZH) Grunder, Franz (ZH) Mischler, Walburga (ZH) Senn, Hans (BS)		Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Gestapo* de Lörrach), désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 4 mois de prison avec sursis, à 6 mois de prison, non poursuivi, à 20 ans de prison, à 5 ans de prison, à 3 ans de prison, à 20 mois de prison, à 8 mois de prison, à 2½ ans de prison, à 1 an de prison, à 4 ans de prison, à 1 an de prison et à 4 ans de prison supplémentaires à une précédente condamnation.	x	Aucune
65	1942	4104		Plüss, Walter (AG)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, tentative d'atteinte à la défense nationale ; condamné à 3 ans de prison. Il a tenté de se faire engager dans la *Gestapo*.	x	Aucune
65	1942	4141		Verbandsdruckerei AG, Bern (BE)	1942	Désobéissance à des ordres généraux ; cas réglé disciplinairement. Il s'agit de la publication d'un calendrier sur lequel figure des photos interdites	x	Aucune
65	1942	4142		Tages-Anzeiger (ZH) Schweiz. Wagon- und Aufzügefabrik AG Oberpraier, Josef (BE) Heller, Walter (ZH)	1942	Désobéissance à des ordres généraux ; cas réglé disciplinairement. Il s'agit de la publication de publicité pour ladite entreprise dans ledit journal qui montre des ouvrages sensibles.	x	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
65	1942	4162		Zumstein, Oskar (LU)	1942	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, atteinte à la défense nationale, désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, utilisation de matériel militaire ; condamné à 5 ans de prison par contumace. Il s'est engagé dans la *Waffen-SS* après être passé par le *Panoramaheim* de Stuttgart.	×	Aucune
65	1942	4168		Bischoff, Rudolf (BS)		Perte d'un ordre de bataille secret ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
65	1942	4358		Rossier, Paul (FR)	1942	Désertion, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 2 ans de prison. Il a préparé une lettre à l'attention d'A. Hitler dans laquelle il a placé des renseignements militaires non secrets.	×	Aucune
65	1942	4551		Leu, Hans (ZH)		Perte de documents secrets ; sans suite.	×	Aucune
65	1942	4586		Weilenmann, Johann Jakob (ZH) Weilenmann, Fritz (ZH) Ramser, Eduard (ZH) Wagner, Hermann (ZH) Grob, Albert (ZH) Tanner, Karl (ZH)	1943	Violation de contrats de livraison ; condamnés resp. à acquitté, à 3'000 CHF d'amende, à 3'000 CHF d'amende, à 300 CHF d'amende, acquitté et acquitté. Livraison de mauvais béton.	×	Aucune
65	1942	4635		inconnu Troxler, Hans (LU)	1942	Communication d'un ordre secret à un tiers ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
65	1942	4696		Schaffer, Julius (VS)	1942	Inobservation des prescriptions de service, modification de matériel militaire ; acquitté. Il a modifié un tracteur d'artillerie pour le faire rouler plus vite, ce qui a entraîné une surconsommation de 20 à 25 l d'essence.	×	Aucune
65	1942	4754		Baur, Max (BE)	1943	Violation de secrets militaires, SR économique prohibé, violation de secrets administratifs ; condamné à 5 ans de prison. Cet employé de l'administration fédérale des impôts a vendu des renseignements au Consulat d'Allemagne à Zurich et à la Légation britannique pour de l'argent.	×	Aucune
65	1942	4823		Capt, Fernand (VD)	1943	Violation de secrets militaires (par négligence) ; condamné à 6 mois de prison avec sursis. Il a oublié un plan secret dans le train.	×	Aucune
66	1942	4825		Schädler, Ernst (CH à D) Tuchschmid, Emil (TG)	1942	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 48 mois de prison et à 240 jours de prison. E. Schädler a été arrêté alors qu'il tentait de passer la frontière avec des règlements militaires qu'il allait remettre à un agent allemand.	×	Aucune
66	1942	4966		Hablützel, Max (LU)	1942	Violation de secrets militaires ; sans suite, car décédé. Cet ingénieur a conservé chez lui des plans de fortifications dont il ne s'occupait plus.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
66	1942	4981		Truninger, Armin (ZH)	1942	Désobéissance à des ordres généraux, contravention au maintien de la neutralité, infraction à l'OCF du 22.9.1939 sur la protection de la sécurité du pays ; condamné à 365 jours de prison. Il n'a pas dénoncé un espion allemand.	×	Aucune
66	1942	5032		Rosenberger, Heinrich (ZH) Rosenberger, Georg (ZH) Frank, Gustav (ZH)	1942	Vol, désobéissance, désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamnés resp. à 10 mois de prison, à 8 mois de prison et à 1 an de prison. Emission radio et détention de munitions et explosifs.	×	Aucune
66	1942	5132		Hamel, Edmond (GE)	1942	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamné à 10 jours d'emprisonnement avec sursis.	×	Partielle
66	1942	5149		Zimmermann, Friedrich (ZH) Waser, Oskar (ZH)		Perte de documents militaires ; sans suite.	×	Aucune
66	1942	5154		Morgenthaler, Otto (AG)	1942	Violation de secrets militaires ; comdamné à 2 mois de prison avec sursis.	×	Aucune
66	1942	5184		Brunner, Friedrich (BS)	1942	Insoumission ; condamné à 6 mois de prison par contumace. Il est parti illégalement en Allemagne.	×	Aucune
66	1942	5188		Moos, Oswald (BS) Saladin, Max (SO)	1942	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement	×	Aucune
67	1942	5203	1	Jäggi, Friedrich (ZH) Kern, Rudolf (D) Infanger, Ferdinand (CH à D) Laubscher, Walter (ZH) Grimm, Hermann (ZH)	1942	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent F. Strenkert), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, les USA ; condamnés resp. à la prison à vie, à 2½ ans de prison, à mort par fusillade par contumace, à mort par fusillade et à mort par fusillade.	×	Aucune
68	1942	5203	2	Jäggi et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
69	1942	5203	3	Jäggi et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
70	1942	5203	4	Hurter, Walter (ZH) Laubscher, Gottfried (ZH)	1942	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires, SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 4 ans de prison et à 10 ans de prison	×	Aucune
71	1942	5203	5	Biedermann, Johann (ZH) Werner, Karl (ZH) Moser, Hermann (D à LU)	1942	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 1 an de prison, à 1 an de prison et à 15 mois de prison.	×	Aucune
72	1942	5203	6	Jäggi et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
73	1942	5203	7	Jäggi et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
74	1942	5203	8	Jäggi et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
75	1942	5203	9	Jäggi et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
76A	1942	5203	10	Bohle, Ludwig (D) Bauer, Josef (D) Schreiber, Kurt, alias *Egon Kleinberger*, *Weiss*, *Wyss*, *Dr. Corrodi* (D) Geiger, Fritz (D) Strenkert, Fritz (D) Grom, Alfred (D) Raatz, Herbert (D)	1942	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 4 ans de prison, acquitté (absent de Suisse, personnalité et délit non clairement identifies), acquitté (absent de Suisse, personnalité et délit non clairement identifies), acquitté (absent de Suisse, déjà poursuivi dans une autre affaire), acquitté (absent de Suisse, déjà condamné à mort dans une autre affaire), acquitté (absent de Suisse, déjà poursuivi dans une autre affaire) et acquitté (absent de Suisse).	×	Aucune
76B	1942	5203	10	Heinrichs, Johann (D) Hurter, Alice (ZH) Betz, Anna (D) Brugger, Hermann (ZH) Warth, Else (D) Lehmann, Adolf Jenni, Robert (BS) Müller, Arnold (AG) Wallimann, Josef (UR) Redard, Hans (BS) Frisch, Bruno (ZH) Wagner, Jean (ZH) Bächle, Paul (ZH)	1943	Suite de l'affaire ; SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, violation de secrets militaires ; condamnés resp. à la prison à vie, acquittée, acquittée, acquitté, acquittée, acquitté (absent de Suisse, pas assez d'éléments), acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté et acquitté.	×	Partielle
77	1942	5203	11	Steiner, August (ZH) Isler, Ernst (BE) Frei, Elise (ZH Schimm, Paul (D) Strasser, Olga (D) Gröbli, Hans (ZH) Häusermann, Rosa (ZH) Sommerhalder, Hans (ZH) Michel, Oswald (BE) Leppert, Paulus (BS) von Dach, Berta (D)	1943	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent F. Strenkert), désobéissance à des ordres généraux, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; condamnés resp. à décédé avant le procès (sans suite), acquitté, acquittée, acquitté, décédée avant le procès (sans suite), décédé avant le procès (sans suite), acquittée, acquitté, à 18 mois de prison avec sursis, à 5 ans de prison et acquittée.	×	Aucune
78	1942	5208		Wepfer, Wilfred (GE) Bolomey, Albert (GE) Cevey, Raoul (VD)		Passages clandestins de la frontière, service militaire étranger (*Wehrmacht*), désertion (de l'école de recrue) ; condamnés resp. à 3 ans de prison, à 2 ans de prison et à 3 ans de prison.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
78	1942	5210		Widmer, Paul (BE)	1942	SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 6 mois de prison avec sursis. Chanteur d'opéra.	×	Aucune
78	1942	5263		Unbekannte Täterschaft	1942	Sans suite. Perte de la liste des pyseudonymes de la frontière nord au Ter.Kdo.6 en mars 1942.	×	Aucune
78	1942	5272		Voirol, Josef (BL) Frankenbach, Ernst (BS)	1942	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Willy Gutmann) ; condamnés resp. 6 ans de prison à et à 2½ de prison.	×	Aucune
78	1942	5273		Amrein, Hans (LU)	1943	Falsification de documents de service, violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service, désobéissance ; condamné à 150 jours de prison avec sursis. Il s'agit ici d'un collectionneur ayant conservé des documents secrets.	×	Aucune
78	1942	5388		Kislig, Karl (BE) Marschall, Rudolf (BE) Favrod, Frédéric (BE)		Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Panoramaheim* de Stuttgart) ; condamnés resp. à 2 ans de prison, à 1 an de prison et à 6 mois de prison avec sursis.	×	Aucune
79	1942	5579		Carnet, Alfred (F)	1942	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux, passages clandestins de la frontière ; condamné à mort.	✓	Intégrale
80	1942	5584		Wohler, Paul (BE) Wohler, Bertha (BE) Heilig, Gottlob (D) Schindler (D) Blattner, Alfred (ZH) Lutz, August (TG) Küng, Hans (LU) Fischer, Eduard (ZH) Fischer, Elisabeth (ZH)	1942	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent F. Strenkert), émetteur clandestin ; condamnés resp. à 14½ ans de prison, acquittée, à 8 ans de prison par contumace, à 8 ans de prison par contumace, à 180 jours de prison avec sursis, à 12 mois de prison par contumace, à 360 jours de prison, acquitté et acquittée.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
81	1942	5613		Tanner, Alfred (BS) Berger, Johann (BS) Berger, Lina (BS) Herzog, Otto (D) Schopferer, Erhard (CH à D) Wurst, Wilhelm (D) Marx, Wilhelm (BS) Linsig, Otto, sen. (BS) Basler, Alfred (D) Tanner-Grether, Marie (BS) Scheuzger, Werner (AG) Preisser, Emil (D) Thommen, René (BS) Wagner, Friedrich (BS) Wihler, Karl (D) Sehringer, Oskar (D) Schneeberger, Eduard (BS) Eckert, August (D) Bauer, Fritz (D) Stroh, Johann (D) Pfeil (D) Rüsch, Ernst (BL)	1942	Violation de secrets militaires, SR économique, politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, passages clandestins de la frontière, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à la prison à vie par contumace, à 2½ ans de prison, à 60 jours de prison avec sursis, à 125 jours de prison, à 4 ans de prison par contumace, acquitté, acquitté, à 4 mois de prison avec sursis, acquitté, à 3 mois de prison avec sursis, à 4 mois de prison par contumace, E. Preisser et suivants n'ont pas été poursuivis par la Justice militaire, car l'accusation de SR militaire ne tenait pas, leur dossier ayant été renvoyé à la justice bâloise pour SR politique et économique.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
82	1942	5644	1	Feser, Karl (D à BS) Daumüller, Albert (BE) Maier, Richard (BS) Kiefer, Josef (D) Hugi, Erwin (SO) Walter, Wilhelm (SO) Dambach, Otto (AG) Cattin, Paul (SO) Dörflinger, August (BS) Dörlinger, Maria (BS) Maier, Rosa (BS) Lehmann, Oscar (CHL à ZH) Müllerleile, Emil (SO) Agne, Ludwig (D) Arrigoni, Carlo (I à BS) Bralla, Ciro (D) Christen, Alfred (BS) Flückiger, Lina (SO) Gschwind, Berthold (BS) Haider, Martin (BS) Pfrommer, Julius (D) Sägesser, Paul (BE) Schwertfeger, Emil (BS) Spahn, Alfred (BS) Städele, Karl (BS) Vanoli, Alfred (I à BS) Wagner, Georges (D/Alsacien) Walter, Martin (SO) Weniger, Eugen (1878) (BS) Weniger, Eugen (1918) (BS) Winkler, Karl (BS) Weniger, Ida (BS)	1942	Violation de secrets militaires, SR économique, politique et militaire prohibé, violation du secret bancaire, passage clandestin de la frontière, violation du devoir de dénoncer ; condamnés resp. à 12 ans de prison, à la prison à vie, à la prison à vie, à 2½ ans de prison, à 1½ an de prison, à 4 mois de prison avec sursis, affaire transmise, affaire transmise, à la prison à vie (A. Dörflinger est un banquier qui a transmis aux Allemands des informations sur des comptes, notamment de Juifs), à 3 ans de prison, acquittée, acquitté, sans suite (décédé), à 6 ans de prison par contumace, à 1½ an de prison, à 3 ans de prison par contumace, acquitté, à 9 mois de prison par contumace, à 1½ an de prison, à la prison à vie, acquitté, à 6 mois de prison avec sursis, acquitté, à 6 mois de prison avec sursis, à 4 mois de prison avec sursis, acquitté, à 3 ans de prison par contumace, à 15 ans de prison par contumace, à 3½ ans de prison, 1½ an de prison par contumace, à 12 ans de prison et à 9 mois de prison par contumace.	×	Partielle
83	1942	5644	2	Feser et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
84	1942	5644	3	Feser et consorts	1942	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
85	1942	5644	4	Feser et consorts	1943	Suite de l'affaire.	×	Aucune
86	1942	5644	5	Feser et consorts		Suite de l'affaire. Contient les actes du procès en révision	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
86	1942	5647		Masotti, Edio (TI)	1942	Cas réglé disciplinairement. Il n'a pas effectué correctement son travail de contremaître, a pris des photos dans le Réduit et a gardé des plans chez lui.	x	Aucune
86	1942	5733		Hänseler, August (ZH) Schweizer, Walter (ZH) Baggenstoss, August (ZH)	1942	Propagation de rumeurs et violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 3 mois de prison avec sursis, à 4 mois de prison avec sursis et à 5 mois de prison avec sursis.	x	Aucune
86	1942	5852		Perrochet, Eugène (VD)	1942	Contravention à l'ACF du 3 octobre 1939 (a publié deux cartes postales de la région de Saanen sans autorisation) ; cas réglé disciplinairement.	x	Aucune
87	1942	5907	1	Wildhaber, Leopold (apatride à SG) Nadig, Ernst (ZH) Portmann, Albert (ZH) Nadig, Karl (SG)		Violation de secrets militaires, SR politique et militaires prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 15 ans de prison, à 5 ans de prison, à 745 jours de prison et à 6 ans de prison.	x	Aucune
88	1942	5907	2	Wolfinger, Theobald (FL) Feldmann, Irma (SG) Wielsch, Berta Johanna Minna (ZH) Good-Knechtle, Rosa (ZH) Scherzinger, Emil (FL) Wachter, Fritz (FL) Kindle, Josef (SG)		Suite de l'affaire ; condamnés resp. à mort par fusillade par contumace, à 60 jours de prison avec sursis, acquittée, acquittée, à mort par fusillade par contumace, à 15 ans de prison par contumace et à 15 ans de prison.	x	Aucune
88	1942	5987		Köchli, Anton (ZH)	1942	Délit de garde, violation de secrets militaires ; condamné à 120 jours de prison avec sursis. Il a communiqué avec une patrouille allemande à travers la frontière franco-suisse.	x	Aucune
88	1942	6010		Hintermann, Adolf (AG)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamné à 50 CHF d'amende.	x	Aucune
88	1942	6064		inconnu	1942	Disparition du code EMA n° 1040 à la br.fr.1 ; sans suite.	x	Aucune
88	1942	6164		Firma Lazzarini, Samaden Müller, Robert (ZH) Busi, Paul (GR)	1942	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement.	x	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
89	1943	121	1	Haaga, Rudolf (D) a Marca, Maria (ZH) Bammert, Elisa (SG) Boschmann, Gertrud Klara (D à SG) Buchauer, Bertha (D à BE) Eggenberger, Lilly (GE) Huber, Gerhard Oskar Emil (ZH) Huber, Lore (ZH) Katz, Herbert (SG) Kauderer, Robert (D) Krauss, Emil (D) Luchsinger, Anita (ZH) Lenz, Elise (ZH) Orga, Johanna Maria (E à SG) Schmidlin, Maria (ZH) Schmidlin, Otto (ZH) Stiefenhofer, Rosa (ZH) Valentin, Fritz (D) Weiss, Margaretha (ZH) Eggenberger, Hans (ZH) Eggenberger, Johann (CH à D) Stiefenhofer, Rosa (ZH) Weitpert, Hans (D) Wehrli, Walter (SG) Wehrli, Maryel (SG) Breitling, Willy-Leon (NE)	1943	Violation de secrets militaires, SR militaire et politique prohibé en faveur de l'Allemagne (agents Philipp Mehl et F. Strenkert), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, violation du devoir de dénoncer ; condamnés resp. à ? (condamné), acquittée, acquittée, acquittée, à 90 jours de prison, à 90 jours de prison, à 18 mois de prison, acquittée, à 3 ans de prison, acquitté, acquitté, acquittée, acquittée, à 90 jours de prison, à 90 jours de prison, acquitté, acquittée, à 8 ans de prison par contumace, acquittée, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquittée et acquitté. Contient une photo des Messerschmitt suisses.	×	Partielle
90	1943	74		Reich, Heinrich (ZH) Capol, Hans (ZH)	1943	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement. Un contremaître a montré à un policier des ouvrages de fortification.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
90	1943	121	2	Weber, Felix (D) Kauderer, Robert (D) Orga, Johann Maria (E) Boschmann, Gertrud Klara (SG) Eggenberger, Lilly (GE) Eggenberger, Hans (ZH) Eggenberger, Johann (CH à D) Huber, Gerhard Oskar Emil (ZH) Huber, Lore (ZH) Weiss, Margrith (ZH) Schmidlin, Maria (ZH) Schmidlin, Otto (ZH) Valentin, Fritz (D)	1943	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à acquitté, acquitté, à 90 jours de prison, acquittée, à 90 jours de prison, acquitté, acquitté, à 18 mois de prison, acquittée, acquittée, à 90 jours de prison, acquitté et à 8 ans de prison par contumace.	×	Aucune
91	1943	122		Schöchlin, Luis (ZH)	1943	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (F. Strenkert) ; acquitté.	×	Aucune
91	1943	124	1	Roos, Kurt (ZG) Quaderer, Alfred (FL) Rossi, Pietro (I) Vogt, Josef (FL) Hürlimann, Willy (ZG) Ursprung, Georg (ZG) Landolt, Alois (GL) Zwicky, Kaspar (GL) Rossi, Paula (I) Ottinger, Alfred (ZH) Huber, Walter (ZH) Kranz, Willy (FL) Weh, Willy (D)	1943	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, vol, recel, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à mort par fusillade, à mort par fusillade, à la prison à vie, à la prison à vie, à la prison à vie, à la prison à vie, à 20 ans de prison, à 14 ans de prison, à 4 ans de prison, à 4 ans de prison, à 2½ ans de prison, à mort par fusillade par contumace et à la prison à vie par contumace. Contient hors de tout propos un rapport de la DCA sur une pénétration de l'espace aérien suisse par des bombardiers américains.	×	Partielle
92	1943	124	2	Roos, Quaderer et consorts	1943	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
93	1943	124	3	Roos, Quaderer et consorts	1943	Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
94	1943	124	4	Huber, Walter (ZH) Fischer-Elmiger, Luise (LU) Sommavilla, Margherita (LU) Vogt, Josef (FL) Vogt, Luise (FL) Kranz, Urban (FL) Kranz, Elwina (FL) Kranz, Josephine (FL) Bachmann-Kranz, Max (AG) Bachmann-Kranz, Josefine (AG) Quaderer, Josef (SG) Quaderer, Erwin (FL)	1943	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 2 ans et 180 jours de prison, à 60 jours de prison, à 70 jours de prison, à la prison à vie, à 4 ans de prison par contumace, à 3 ans de prison par contumace, à 3 ans de prison par contumace, à 3 ans de prison par contumace, acquitté, acquittée, acquitté et acquitté.	×	Aucune
95	1943	125		Bauer, Leopold, dit *Rudolf Katz* (D)	1943	Entrée et résidence illégale en Suisse, emploi de papiers authentiques qui ne lui étaient pas destinés, faux dans les certificats, SR politique prohibé, propagation de faux bruits, activité communiste, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 30 mois prison. Il aurait peut-être collaboré sans le savoir avec des agents alliés.	×	Partielle
95	1943	126		Bierl, Traugott (D) Jenny, Kurt (BS)	1943	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 7 ans de prison et acquitté.	×	Aucune
96	1943	127		De Santis, Donnino Renzo (I)	1943	SR militaire prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, en faveur de l'Italie, violation de secrets militaires ; condamné à 12 ans de prison.	×	Aucune
96	1943	129		Berguerand, Jean-Joseph (VD)	1943	Violation de secrets militaires, vol, escroquerie, faux dans les titres ; condamné à 12 ans de prison. Il a dénoncé un agent du SR à un douanier allemand.	✓	Intégrale
96	1943	130		Keiser, Ernst (ZH)	1943	Violation de secrets militaires ; condamné à 2 ans de prison. Il se faisait passé pour un capitaine de l'US Air Force, nommé *Mac Laren*. Le dossier contient des plans d'avions.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
97	1943	132	1	Bader, Paul (BS) Blättler, Hans (ZG) Fischer, Otto (D à BS) Fischer, Theresia (BS) Geisser, Hermann (D) Hartmann, Manfred (D) Heller, Fritz (D à BS) Heller, Marianne (BS) Huber, Emma (D) Keller, Hugo (SH) Lang, Elise (D à BS) Lemberger, Erwin (D à ZH) Malzacher, Fritz (D) Mombelli, Peter (BS) Müller, Adolf (D) Pfister, Karl (LU) Roth, Max (BS) Schreyvogel, Werner (BS) Schweizer, Louise (BS) Schweizer, Walter (BS) Spreng, Elfriede (D à BS) Spreng, Maximilian (D à BS) Streibel, Fritz (D à ZH) Strub, Frieda (BS) Strub, Josef (BS) Vostrebal, Franz (SH) Werner, Max (D) Wernet, Robert (BS) von Könitz, Hans (D) Rampa, Nilo (BE) Throl, Jules (D à GE)		Violation de secrets militaires, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, désobéissance à des ordres généraux, passages clandestins de la frontière ; condamnés resp. à mort par fusillade par contumace, ?, à 18 mois de prison, ?, à la prison à vie par contumace, à 3 ans de prison par contumace, à mort par fusillade, à 12 ans de réclusion par contumace, à 10 ans de réclusion par contumace, à 5 mois de prison avec sursis, à 10 mois de prison, ?, ?, à 15 mois de prison, ?, à 18 mois de prison par contumace, à 3 ans de réclusion par contumace, à 10 mois de prison avec sursis, à 15 mois de réclusion, à la prison à vie, ?, à la prison à vie, ?, à 8 mois de prison avec sursis, à 12 ans de réclusion, à 5 mois de prison avec sursis, ?, à 3½ ans de réclusion, à 15 ans de réclusion, à 8 mois de prison avec sursis et ?. Contient des schémas des réseaux.	×	Partielle
98	1943	132	2	Heller, Bader et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
99	1943	132	3	Heller, Bader et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
100	1943	132	4	Heller, Bader et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
101	1943	132	5	Heller, Bader et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
102	1943	132	6	Heller, Bader et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
103	1943	132	7	Heller, Bader et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
104	1943	132	8	Heller, Bader et consorts	1943	Suite de l'affaire. Ensemble de dossiers thématiques et personnels en lien avec l'affaire. Contient notamment un dossier consacré au SR à Genève.	×	Partielle
105	1943	133		Gogniat, Jean (NE)	1943	Service militaire étranger, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne, passage clandestin de la frontière ; condamné à 8 mois de prison.	✓	Intégrale
105	1943	134		Lier, Ernst (CH à D) Zahn, Wilhelm (D) von Ow, Emil (D) Furrer, August (D) Vogel, Willy (SH) Salm, Lina (TG) Beck, Ida (SH) Baumgartner, Martha (TG) Sedlatschek, Leopold (D) Zimmermann, Ernst (SH) Suter, Ernst (SH)	1943	Violation de secrets militaires, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; condamnés resp. à 15 ans de prison, à 8 ans de prison par contumace, à 10 ans de prison, jugé à part, non poursuivi, à 3 ans de prison, acquittée, acquittée, à 4 ans de prison, à 18 mois de prison par contumace et non poursuivi. Le rapport final de l'affaire contient une intéressante introduction générale sur les affaires d'espionnage.	×	Partielle
105	1943	135		Schaudt, Ludwig (BS)	1943	Désobéissance à des ordres généraux ; coupable, sans peine.	×	Aucune
106	1943	136	1	Leitz, Wilhelm (SH) Wehrle, Paul (SH) Furrer, August (D)	1943	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à la prison à vie, à 15 ans de prison et à la prison à vie. L. Wehrle a reçu différents mandats, notamment de savoir par où H. Giraud est entré en Suisse.	×	Partielle
107		136	2	Leitz et consorts		Suite de l'affaire. Non consulté.	×	Aucune
108	1943	136	3	Leitz et consorts		Suite de l'affaire. *Spezialfaszikel 1-80 des Gerichts zu den sämtlichen Untersuchungsakten*. Ensemble de 80 dossiers thématiques en lien avec l'affaire Leitz et avec les missions que W. Leitz s'est vu attribuées. Contient notamment un *Auftrag Giraud*, un *Auftrag de Gaulle* et un *Auftrag in Sachen Hptm. Hausamann*.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
109	1943	138		Motschan, Georg (BS) Langford, Reginald (IRL) Lauffer, Albert (ZH) Müller, Magda (TI) Amado, Lauro (TI) Amado, Ginetta (TI) Schips, Martin (VD) Schabelitz, Margrit (GE)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne, SR politique prohibé ; sans suite. Enquête contre des correspondants de Reuters et British United Press.	×	Partielle
110	1943	139		Dossenbach, Johann (SH)	1943	Désobéissance ; condamné à 45 jours de prison. Il a fait des esquisses des installations militaires qu'il gardait, dans son carnet de notes. La violation de secrets militaires n'a pas été retenue.	×	Aucune
110	1943	140		Bruns, Gerhardt (D) Huguelit, Joseph (BE/JU) Cuenat, Georges (BE/JU) Cuenat, Juliette (BE/JU) Clot, Charles (VD) Michel, Walter (GE) Walther, Hans (BE) Kuster, Johann (BE)	1943	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (SD de Belfort), passages clandestins de la frontière ; seuls G. Bruns et H. Walther ont été condamnés, tous deux à 1 an de prison.	×	Partielle
110	1943	141		Göppert, Max (D) Roth, Hans (D) Roth, Jeanne (D) Schmid, Albert (SO) Steffen, Josef (ZH) Nerl, Anna (D)	1943	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agents Wiedemann et Beranger), désobéissance à des ordres généraux, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne ; condamnés resp. à 15 ans de prison, à 3 ans de prison, à 280 jours de prison, à 10 ans de prison, à 4 mois de prison et acquittée.	×	Aucune
110	1943	142		Belloni, Emile (GE)	1943	Violation de secrets militaires ; sans suite. Par négligence au cours d'une conversation dans le train Genève-Lausanne.	×	Aucune
110	1943	143		Zihlmann, Johann (SG)	1943	Violation de secrets militaires, SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 1 an de prison.	×	Aucune
111	1943	145		Bosch, Christian (TG) Moser, Emil (TG) Neuhauser, Oskar (TG) Furrer, August (D)	1943	Violation de secrets militaires, SR économique, politique et militaire ; condamnés resp. à 6 ans de prison, à 365 jours de prison, acquitté et à 10 ans de prison. A. Furrer est le chef de l'AST de Constance.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
112	1943	146	1	Miller, Josef (D à ZH) Miller, Johanna (1894) (D à ZH) Miller, Johanna (1921) (D à ZH) Kramer, Fred (D) Dochan, Karl (D) Neuner, Georg (D) Eckl, Anton (D à ZH) Karpf, Klaus (D) Hemmeter, Herbert (D) Rydlo, Josef (D) Baumann, Gustav (D) Jenny, Robert (FL)	1943	SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (AST de Munich et de Vienne), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 3 ans de prison, à 6 mois de prison, à 90 jours de prison avec sursis, à 3 ans de prison par contumace, à 18 mois de prison, acquitté, à 1 an de prison additionnel à une précédente condamnation, à 1 an de prison par contumace, à 1 an de prison par contumace, à 1 an de prison par contumace additionnel à une précédente condamnation de 6 ans, acquitté et à 28 mois de prison.	×	Partielle
113	1943	146	2	Löri, Heinrich (A) Franze, Karl (A à LU) Bösch, Bernhard (D) Kunde, Leopold (D) Keller, Karl (ZH) Schlick, Franz (D) Eisner, Louise (D) Kletetschka, Leo (CZ) Fenner, Max (ZH) Flaig, Walter (D) Lammerich, Karl (D) Möhr, Louis (GR) Weeren, Willy (D à GR) Jenny, Maria (D) Lacina, Therese (D à GR) Kraus, Alfred (D)	1943	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 22 mois de prison, à 15 mois de prison, à 1 an de prison par contumace, à 18 mois de prison, à 4 mois de prison avec sursis, acquitté, acquittée, acquitté, acquitté, à 30 mois de prison par contumace, à 3 mois de prison avec sursis, acquitté, acquitté, acquittée, acquittée et acquitté.	×	Aucune
114	1943	147		Tanner, Karl (ZH)	1943	Espionnage ; sans suite. K. Tanner a été mis 6 fois en examen pour violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
114	1943	148		Bloch, Max (ZH)	1943	Insoumission, inobservation des prescriptions de service, abus et dilapidation de matériel militaire, filouterie d'auberge, vol, dommages à la propriété et faux dans les titres ; condamné à 20 mois de prison. Après avoir volé une bague en or à sa logeuse, il a fui sans ses affaires militaires et il n'est pas retourné au service militaire.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
114	1943	150		Berger, August (D) Zimmermann, Karl (SH) Zimmermann, Antonia (SH) Dupont, Siegfried (ZH) Leitz, Hermann (TG) Gutmann, Erwin (TG) Gutmann, Elisabeth (TG) Gutmann, Elsy (TG) Kreienbühl, Joseph (LU) Bühler, Engelbert (CH à FL) Hilty, Martin (FL) Steiger, Albin (LU)	1943	SR politique, économique et militaire prohibé, désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires et service militaire étranger ; condamnés resp. à 3 ans de prison, à 3 ans de prison, à 1 an de prison, à 1 an de prison, à 1 an de prison, à 8 mois de prison, acquittée, acquittée, à 8 ans de prison par contumace, à 2 ans de prison par contumace, non poursuivi et non poursuivi.	×	Aucune
114	1943	154		Fischer, Hans (ZG)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; cas réglé disciplinairement. Construction d'un émetteur radio.	×	Aucune
115	1943	205		Wüst, Wilhelm (BE)	1943	Désobéissance ; cas réglé disciplinairement. Il a pris des photos en service. Il avait un lourd casier judiciaire en France.	×	Aucune
115	1943	235		Heintz, Josef (ZH) Otte, Reinhold (D)	1943	Désobéissance à des ordres généraux ; cas réglé disciplinairement. Le représentant de la marque de voiture Hanomag et un journaliste allemand poursuivis pour avoir publié des photos de voitures dans les Alpes.	×	Aucune
115	1943	236		Gautschi, Arthur (AG)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
115	1943	237		Pfäffli, Ralf (AG)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
115	1943	238		Hintermann, Rudolf (AG)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
115	1943	552		Wazzau, Hans (GR)	1943	Passage illégal de la frontière et violation de secrets militaires ; acquitté. Il s'agit de la révision d'un jugement par contumace. H. Wazzau est bien allé s'engager en Allemagne, mais est revenu en invoquant l'irresponsabilité du fait d'une maladie mentale.	×	Aucune
115	1943	657		Graf, Josef (AG) Speckert, Luise (AG) Speckert, Gustav (AG)	1943	Sabotage ; condamnés resp. à 3 mois prison avec sursis, acquittée et à 15 jours de prison avec sursis. Paysans sur la terre desquels des nids de mitrailleuse ont été construits (trou et rondins) et qui les ont rebouchés, car les chevaux tombaient dedans.	×	Aucune
115	1943	849		Schneebeli, Emil (ZH)	1943	Sans suite. A laissé une affiche de mobilisation sur son bureau.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
115	1943	992		Fisch, Emil (ZH) Fisch, Arnold (BE)		Sans suite. Le premier a parlé dans le tram de choses militaires que lui a racontées le second.	×	Aucune
115	1943	1332		Portmann, Josef (LU)	1943	Vol (d'une serviette contenant des plans) ; condamné à 8 mois de prison. Le propriétaire de la serviette, Heinrich Juchli, est condamné à 3 mois de prison avec sursis pour avoir laissé la serviette au restaurant.	×	Aucune
115	1943	1436		Wondrusch, Erwin (ZH)		Infraction à des ordres généraux (photos à partir du train au Gothard) ; condamné à 1 mois de prison avec sursis puis acquitté en cassation.	×	Aucune
115	1943	1440		Murer, Willi (UR) Murer, Armin (UR)	1943	Infraction à des ordres généraux ; condamnés resp. à 20 jours de prison et à 10 jours de prison avec sursis. Entrepreneurs ayant employé des travailleurs étrangers à la construction d'installations militaires.	×	Aucune
115	1943	1620		Gennari, Doro (I)	1943	Cas réglé disciplinairement. Pénétration dans une zone militaire avec une autorisation délivrée à une autre personne.	×	Aucune
115	1943	1783		Bezzola, Andrea (ZH)	1943	Infraction à des ordres généraux ; cas réglé disciplinairement. Pilote militaire ayant pris des photos d'objets à caractère militaire à partir d'un train.	×	Aucune
115	1943	1825		Junod, Benjamin (VD)	1943	Délit de garde, ivresse, dégâts à la propriété, voies de fait, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires ; condamné à 5 mois de prison.	×	Aucune
115	1943	1962		Dienstnachholer-Det. der Funker-Abt.	1943	Cas réglé disciplinairement. Enquête militaire initiée par la découverte de documents du Chiffre, donc secrets et à détruire, dans du papier de nettoyage (recyclage) livré à une école de recrue.	×	Aucune
115	1943	2001		Gacon de Cavaignac, Virginia (USA) Gacon de Cavaignac, Jean (F)	1943	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, et en faveur des USA ; condamnés resp. à 3 mois de prison avec sursis et à 8 jours d'arrêt de rigueur.	✓	Intégrale
116	1943	2002	1	Plüss, Emil (ZH) Tanner, Alfred (BS) Schwegler, Jean (BS) Muntwiler, Alois (LU) Menz, Franz (LU) Sulzer, Albert Eugen (VD) Nebel, Ludwig (BS) Meier, Heinrich (ZG) Bader, Paul (BS)	1943	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé, désobéissance à des ordres généraux, faux-papiers, inobservation des prescriptions de service ; condamnés resp. à 20 ans de prison par contumace, à ?, à une amende de 1'000 CHF par contumace, acquitté, à 3 ans de prison, à 88 mois de prison, à ?, à 3 ans de prison et à ?.	×	Aucune
117	1943	2002	2	Muntwiler, Alois (LU) Sulzer, Albert (VD) Meier, Heinrich (ZG) Bader, Paul (BS)	1943	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à être acquitté, à 88 mois de prison, à 3 ans de prison, semble non poursuivi dans cette affaire (en fuite en Allemagne). Affaire Plüss et consorts.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
118	1943	2003		Ghisalberti, Gugliemo (I à ZH) Ghisalberti, Katharina (I à ZH) Rieder, Heinrich alias *Benny Trenton* (D) Isler, Ernst (ZH) Isler, Anna (ZH) Göldi, Jakob Johann (SG) Göldi, Katharina (SG) Frey, Johann (SG) Göldi, Leonhard (SG)	1943	Infraction à l'ordonnance sur la fermeture des frontières ; condamnés resp. à 120 jours de prison avec sursis, à 90 jours de prison avec sursis, à 1 an de prison par contumace et les autres sont cas réglés disciplinairement. Il est envisageable qu'il s'agisse là d'une pénétration de l'Allemagne par les services américains.	×	Partielle
118	1943	2004		Eggenschwyler, Willi (BE) Hopf, Werner (BE)		Cas réglé disciplinairement. Ont discuté dans le train sur la manière de faire sauter un pont de Berne.	×	Aucune
118	1943	2005		Streit, Rudolf (BE) Streit, Johann (TG) Streit, Paulina (TG) Haueisen, August (TG) Rubitschung, Karl (BE) Räz, Walter (BE)	1943	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, désobéissance à des ordres généraux ; R. Streit a été condamné à 2 ans et 8 mois de prison, les autres acquittés. Fromager suisse établi près de Besançon ayant été envoyé en Suisse par les Allemands. R. Streit est notamment venu en Suisse se renseigner sur Jean de Stoutz et des agents alliés.	✓	Intégrale
118	1943	2006		Daetwyler, Charles (VD) Montet, René-Félix (VD)	1943	Violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 3 mois de prison et à 12 mois de prison avec sursis. R.-F. Montet a subtilisé des photos panoramiques secrètes avec des cotes de tir à son unité militaire, en a donné quatre à son patron C. Daetwyler.	×	Aucune
119	1943	2007	1	Elpert, Heinrich Kaspar (D) Vinzens, Hermann (ZH) Spagl, Paul (D) Pennart, Friedrich Arnold Walter (D) Schuler alias *Hermann* (D)	1943	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Hermann Schuler), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 5 ans de prison, à mort par fusillade, à 455 jours de prison, à 2 ans et à 6 mois de prison, sans suite (pas clairement identifié).	×	Aucune
120	1943	2007	2	Pennart, Hulda (D) Maier, Fritz Kast, Karl Münzer, Wilhelm Spagl, Paul Spagl-Bumeder, Elsa Conrad, Eduard (GR)	1943	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 2 mois de prison, à 9 mois de prison, à 4 ans de prison, à 350 jours de prison, à 455 jours de prison, à 1 mois de prison et à 6 mois de prison avec sursis.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
121	1943	2008		Friedrich, Heinz Paul (D)	1943	Désobéissance à des ordres généraux, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne (agent Rien de Vries) ; condamné à 6 mois de prison. Ne contient pas le procès-verbal du procès.	×	Partielle
121	1943	2009		Trokay, Pierre (VD)	1943	Désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 1 mois de prison avec sursis. Il a tenté d'exporter en Allemagne des cartes de topographie.	×	Aucune
121	1943	2010		Todt, Emil (ZH)	1943	Second jugement pour violation de secrets militaires ; acquitté de la condamnation de 1942 à 3 ans de prison par contumace.	×	Aucune
121	1943	2011		Hulliger, Wilhelm (BS)	1943	Cas réglé disciplinairement. Le prévenu a écrit et envoyé une lettre anonyme au consulat allemand de Bâle pour dénoncer son ennemi Ernst Zimmermann pour trafic de devises. E. Zimmermann voulait renoncer à sa nationalité suisse et partir se battre sur le front de l'Est.	×	Aucune
122	1943	2012	1	Plüss, Samuel (BL) Wallenburger, Bernhard (F) Schmid, Adolf (AG) Menzinger, Max (BS) Rodewald, Helene (BS)		Violation de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne ; condamnés resp. à mort par fusillade, acquitté, acquitté, acquitté, acquittée. En attendant son exécution, S. Plüss a écrit 5 cahiers à son amie en mettant chaque jour la page de calendrier arrachée. Le dossier contient des informations sur des collaborationnistes français.	×	Partielle
123	1943	2012	2	Bernauer, Emil (D) Erni, Franz (LU) Leonhard, Jakob (ZH) Faccini, Renato (BS) Bürgin, Max (BS) Frey, Hermann (BS) Manz, Walter (BS) Stampfli, Alice (BS) Bernauer, August (BS)		Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 20 ans de prison, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, à 15 mois de prison, à 6 ans de prison et acquitté. Contient des informations sur des agents du SR suisse.	×	Partielle
124	1943	2013		Rothpletz, Werner (AG)	1943	Cas réglé disciplinairement. A parlé de plans sensibles pour la défense national dans un train.	×	Aucune
124	1943	2014		Guyer, Willi (LU)	1943	Cas réglé disciplinairement. A parlé d'activité de service dans un train.	×	Aucune
124	1943	2015		Berne, Paul (F)	1943	Passages clandestins (de la frontière franco-suisse) ; sans suite. Il s'agit d'un agent du SR.	✓	Partielle
124	1943	2016		Nadig, Albert (BE)		Désobéissance ; cas réglé discplinairement. Major EMG ayant conservé des documents secrets au lieu de les remettre à son successeur.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
124	1943	2017		Hipper, Maria (D à ZH)	1943	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnée à 8 mois de prison.	×	Aucune
124	1943	2018		Det. Werk Kp. Gruppe Glärnisch		Perte de règlements secrets ; sans suite.	×	Aucune
124	1943	2019		Steiger, Arthur (SG)	1943	inobservation des prescriptions de service ; condamné à 20 jours de prison. Officier n'ayant pas respecté le caractère secret des documents qu'il produisait.	×	Aucune
124	1943	2020		Schütter, Josef (ZH) Kölbl, Johanna (ZH)	1943	Violation de secrets militaires, SR prohibé en faveur de l'Allemagne (consulat allemand à Zurich et agent Eugen Sardelic) ; condamnés resp. à 24 mois de prison et à 1 mois de prison avec sursis.	×	Aucune
124	1943	2021		Uhl, Ernst (ZH) Simon, Franz (ZH)		SR prohibé en faveur de l'Allemagne (consulat allemand à Zurich et Fritz Strenkert) ; condamnés resp. à 10 mois de prison et à 8 mois de prison.	×	Aucune
125	1943	2022		Krowicki, Zygmunt (PL)	1943	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne ; condamné à 24 mois de prison. Il est entré en Suisse par l'Ajoie. Il affirme qu'engagé par l'homme (en fait Emil Brenner de la *Gestapo* de Stuttgart) qui lui a fourni de faux-papiers (au nom de *Philos Markos*) pour s'évader d'Allemagne, il pensait travailler contre le *Reich*.	×	Partielle
125	1943	2023		Schmider, Konrad (ZH)	1943	Violation de secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune
125	1943	2024		Aeberli, Gottfried (ZH)	1943	Violation de secrets militaires ; condamné à 3 ans de prison par contumace. G. Aeberli était directeur de l'*Helvetisch-Nationalen-Sozialen Volksbewegung* et il a publié dans un journal un rapport sur l'aviation helvétique.	×	Aucune
125	1943	2025		Vogel, Willy (SG) Walder, Hans (ZH) Künzle, Franz (SH)	1943	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement. Ils n'ont pas détruit par le feu des documents secrets à la fin d'un exercice.	×	Aucune
125	1943	2026		Geissler, Fritz (ZH)		SR prohibé ; sans suite.	×	Aucune
125	1943	2028		Daemen, Willibald (D) Müller, Max (ZH)	1943	SR prohibé ; sans suite.	×	Aucune
125	1943	2029		Scherrer, August (AG)	1943	Violation de secrets militaires ; sans suite. Soupçonné par des camarades à l'armée.	×	Aucune
125	1943	2066		Kaeslin, Robert (FR)	1943	Désobéissance à des ordres spéciaux ; cas réglé disciplinairement. Il a photographié, durant son service militaire, deux Fiseler-Storch.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
125	1943	2124		Schneider, Paul (BL) Gröflin, Johann (BL)	1944	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, passages illégaux de la frontière et dilapidation de matériel militaire ; condamnés resp. à 15 ans de prison et à 12 mois de prison supplémentaires à une précédente condamnation.	×	Aucune
125	1943	2127		Righini, Fulvio (BL)	1943	Infraction à l'OCF sur l'interdiction des émetteurs ; condamné à une amende de 60 CHF.	×	Aucune
125	1943	2133		Bürgi, Alfred (BE) Tschudin, Margrit (BE)	1943	Désobéissance, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires, falsification de documents de service ; condamnés resp. à 2 mois de prison et acquittée. Officier ayant laissé passer une femme sans papiers dans un secteur sensible alors qu'il effectuait sa ronde.	×	Aucune
125	1943	2269		Kuhn, Jörg (SG)	1943	Perte d'un document secret ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
125	1943	2314		Schärer, Otto (BL)	1943	Inobservation des prescriptions de service, vol, escroquerie ; condamné à 1 an de prison. Il a fait notamment des schémas des fortifications de Sargans, ainsi que du vol de montres.	×	Aucune
125	1943	2471		Stampfli, Paul (BS) Thommen, René (BS) Preisser, Paul (D) Schäfer, Paul (BS)	1943	Violation de secrets militaires, SR militaire et politique prohibé en faveur de l'Allemagne, passages clandestins de la frontière ; condamnés resp. à 3 ans de prison, à 6 semaines de prison supplémentaires à une précédente condamnation, à 4 mois de prison par contumace et à 10 mois de prison avec sursis.	×	Aucune
126	1943	2499		Amsler, Heinrich (ZH) Amsler, Käthi (AG)	1943	Cas réglé disciplinairement. Käthi A. a pris des photos de ce qu'elle ne savait pas être des installations militaires et Heinrich A. ne lui a rien dit.	×	Aucune
126	1943	2579		Fässler, Rudolf (AG) Moser, Benedikt (AG)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamnés resp. à 30 CHF d'amende et acquitté.	×	Aucune
126	1943	2619		Fritschi, Walter (ZH)	1943	Violation du devoir de dénoncer ; acquitté. N'a pas dénoncé un nommé Brunner dont il a entendu qu'il faisait du SR politique.	×	Aucune
126	1943	2841		inconnu	1943	Sans suite. A révélé l'existence d'un dépôt militaire et de troupes dans un secteur.	×	Aucune
126	1943	2922		Hess, Jakob (ZH)	1943	Violation de secrets militaires, désobéissance ; condamné à 45 jours de prison. Il a reçu la visite de deux ressortissantes allemandes dans les barquements qu'il occupait comme chef de construction sur le mont Pilatus.	×	Aucune
126	1943	2936		inconnu	1943	Soupçons d'avoir ouvert une lettre contenant des secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
126	1943	2937		Dall'O, Georg (I à ZH) Salgo, Franz (ZH) Strasser, Walter (ZH) Gubler, Ferdinand (ZH) Eggimann, Erwin (ZH)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; tous sont condamnés à des amendes, sauf E. Eggimann qui est acquitté. Diffusion d'un disque et vente de matériel radio.	×	Aucune
126	1943	2951		Wunderli, Jakob (ZH)	1943	Désobéissance ; cas réglé disciplinairement. Il n'a pas détruit des documents secrets d'une station d'écoute et y a pris un appareil de photo.	×	Aucune
126	1943	3274		Bichsel, Kurt (BS)	1943	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; sans suite.	×	Aucune
126	1943	3325		Eugster, Willy (BE)	1943	Désertion (de la *Section Presse et Radio*), violation de secrets militaires (en prenant des documents secrets chez lui), inobservation des prescriptions de service ; condamné à 240 jours de prison.	×	Aucune
126	1943	3566		Haller, Emma (VD)	1943	Sans suite. Destruction d'un pli secret contenant des affiches de mobilisation remis à l'office téléphonique.	×	Aucune
126	1943	3582		Klumpp, Max (BS) Mangold, Karl (BS) Kaiser, Josef (BS)	1943	violation de secrets militaires (prise de photos prohibée dans la troupe), désobéissance ; condamnés resp. à 1 mois de prison avec sursis, 45 jours de prison avec sursis et acquitté	×	Aucune
126	1943	3683		Brütsch, Johann (SH)	1943	Prise de photos prohibée ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
126	1943	4059		Glauser, Johann (AG) Reuteler, Adolf (ZH) Schär, Ernst (AG) Scheidegger, Johann (AG) Tschumi, Hans (AG) Tschumi-Schrag, Martha (AG) Weibel, Karl (AG)	1943	Vol de biens de l'armée et sabotage ; condamnés resp. à 1 semaine de prison avec sursis, à 1 mois de prison avec sursis, acquitté, à 1 mois de prison avec sursis, acquitté, acquittée et à 6 semaines de prison avec sursis.	×	Aucune
126				Schweizer, Paul (AG) Weber, Ernst (ZH) Aeschinger, Peter (D) von Felbert, Hermann (AG) Kienast, Franz (ZH)		Arnaque à l'assurance, faux et usage de faux, faux témoignages, incendie volontaire ; condamnés resp. à 5 ans de prison, à 2 ans et 3 mois de prison, à 1 an de prison, 10 mois de prison et à 6 mois de prison. Ils ont mis le feu au chalet de P. Schweizer. Hors dossier, jugement d'une affaire civile par le trib.crim. de Schwyz.	×	Aucune
127	1943	4101		Sormani, Rudolf (I à FL) Kind, Hubert (FL) Eimer, *Maja* Juta Anna Doris (ZH/D à ZH)	1943	SR militaire prohibé ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
127	1943	4102		Spieser, Alfred (F à GE) Sonderegger, Alois (BS) Bauer, Arthur (F à GE)	1943	Désobéissance à des ordres généraux, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à 3 mois de prison avec sursis, décédé durant l'instruction et à 1 mois de prison avec sursis. A. Spieser a été mandaté en 1943 par le consulat américain de Genève d'estimer la faisabilité d'une diffusion de propagande antiallemande en Alsace. A. Spieser est un ancien agent du SR.	✓	Intégrale
127	1943	4103		Winkler, Leopold Egon (D à F) Ferrière, Louis (GE) Winkler, Charlotte (D à F) Pfeiffer, Murielle (GE)	1943	Soupçon d'espionnage en faveur de l'Allemagne (AST de Paris) ; sans suite. L. Winkler est en lien avec l'AST de Paris et fait régulièrement les allers-retours entre la Suisse et la France. L. Ferrière aurait été surpris en train d'espionner Roger Masson. L. Winkler et L. Ferrière étaient en contact.	✗	Aucune
127	1943	4104		Berlinger, Walter (CH à FL) Belinger, Hans (CH à FL) Thöny, Johann Simeon (GR) Brender, Ingeborg (D à FL)	1944	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, passages clandestins de la frontière, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 7 ans de prison par contumace, à la prison à vie par contumace, à 2 ans de prison par contumace et acquittée.	✗	Aucune
128	1943	4105		Stamm, Alfred (ZH) Hauri, Rudolf (BS) Kunz, Alfred (BS) Zollinger, Max (BS) Meier, Jakob (UR) Fruet, Peter (ZH) Külling, Jakob (ZH) Zollinger, Beatrice (BS) Müller, Aliny (ZH) Nebel, Louis (BS) Zollinger, Hermann (BS) Blum, Jakob (D) Spörly, Fritz (LU)	1943	Violation de secrets militaires, SR économique, politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, atteinte à la puissance défensive, violation du devoir de dénonciation, espionnage militaire au préjudice d'Etats étrangers, les USA et la Grande-Bretagne, passages clandestins de la frontière ; condamnés resp. à 6 mois de prison, acquitté, acquitté, à 2 ans de prison, à mort par fusillade par contumace, à 5 ans de prison, à 3 mois de prison, à 3 mois de prison avec sursis, à 3 mois de prison avec sursis, à 7 ans de prison par contumace, à 3 mois de prison avec sursis, procédure suspendue car non identifié clairement et à 3 mois de prison avec sursis.	✗	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
129	1943	4108	1	Bürgin, Reinhard (D) Frankenbach, Katharina (BS) Stoll, Friedrich (D) Leitner, Othmar (D) Ewald, Hans (D) Lehmann, Max (D) Kaufmann, Hans (D) Gutmann, Berthold (D) Frankenbach, Ernst (BS) Gerlach, Herbert alias *Fischer* (D) Dietmann, Wilhelm (BS)		SR politique, économique et militaire prohibé, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la France, passages clandestins de la frontière, infraction à l'ordonnance du CF sur la fermeture des frontières, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 3 mois de prison, à 15 mois de prison, à 5 ans de prison, à 21 mois de prison, à 1 an de prison, à 10 mois de prison, à 10 mois de prison par contumace, à 15 mois de prison par contumace, acquitté, à 5 ans de prison par contumace et à 1 mois de prison. R. Bürgin a dénoncé aux Allemands des employés suisses de la DRB communistes. F. Stoll a espionné le Consulat de France à Bâle.	×	Aucune
130	1943	4107		Iten, Albin (ZG)	1943	Violation de secrets militaires ; condamné à 7 jours de prison avec sursis ; chef de poste de surveillance d'un pont ayant pris des notes sur le fonctionnement de son poste (relève, passages, etc.) dans un calepin qu'il a ensuite perdu.	×	Aucune
130	1943	4108	2	Stoll et consorts		Suite de l'affaire.	×	Aucune
131	1943	4109		Büchs, Marc (D) Brüggl, Otto (A)	1943	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Frank, adjoint de l'attaché militaire allemand à Berne) ; condamnés resp. à 10 ans de prison et à 2 ans de prison.	×	Aucune
131	1943	4110		Siegenthaler, Alfred (BE) Wirth, Werner (SG) Karrer, Mario (SG)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire et politique prohibé en faveur de l'Allemagne (AST de Munich, agent Süess) et désobéissance à des ordres généraux ; A. Siegenthaler est condamné à 12 ans de prison, les deux autres sont acquittés. Secrétaire au Consulat de Suisse à Munich, il a notamment livré le nom d'agents du SR en Allemagne (Louise Schart et Heinz Roth).	×	Aucune
132	1943	4111		Burgdorfer, Karl (BS)		Détective de la police politique de Bâle ayant été impliqué dans les enquêtes contre de grands espions en Suisse, et qui a signé un faux p.v. au profit de Erwin Philipp ; condamné à mort.	×	Aucune
132	1943	4112		Fassbind, Karl Eugen (SZ) Müller, Elsa (TG)	1944	SR prohibé au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Pologne (Roman Malinowski), désobéissance à des ordres généraux, SR économique et militaire prohibé, extorsion et escroquerie ; condamnés resp. à 2½ ans de prison et à 1 an de prison. Cas d'espionnage contre l'Allemagne en faveur des Alliés en Suisse alémanique.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
132	1943	4113		Neyrac, Paul (F) Tschan, André (VD) Margot, Arthur (VD) Badan, Henri (VD) Lebel, David (NE) Mage, Lucien (F)	1943	SR prohibé au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, contravention au maintien de la neutralité ; seul P. Neyrac est jugé et condamné à une amende de 500 CHF. Le chef d'accusation de contravention aux prescriptions fédérales sur le maintien de la neutralité, soit l'institution et l'entretien d'un service de propagande au profit de belligérants par la rédaction, l'impression et la diffusion du bulletin d'informations pour la France, est abandonné.	✓	Intégrale
132	1943	4114		Gisler, Friedrich (UR)	1943	Violation de secrets militaires ; autorités cantonales ayant commis cette infraction en relation avec les fortifications.	×	Aucune
132	1943	4115		Bachmann, Johann (LU)	1943	Violation de secrets militaires en faveur d'un espion allemand.	×	Aucune
132	1943	4116		Kappeler, Friedrich (ZH)	1943	Violation de secrets militaires ; a parlé avec des civils au restaurant un dimanche.	×	Aucune
133	1943	4117	1	Suter, Albert (BS) Fuchs, Albert (BS) Winkler, Karl (BS) Hostettler, Josef (BS) Beiner, Konrad (BS) Hartmann, Johann Jakob (BL) Batt, Robert (BS) Dubois, Adrien (BS) Mauracher, Anton (D)	1944	Passages clandestins de la frontière, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, violation du devoir de dénoncer, trafic d'or, de devises et de marchandises, passages clandestins de la frontière ; A. Fuchs est condamné à mort par contumace, K. Winkler et K. Beiner à 1 an de prison, J. Hostettler à 10 ans de prison par contumace, J. Hartmann à 4 ans de prison et R. Batt à 10 mois de prison.	×	Partielle
134	1943	4117	2	Suter et consorts	1944	Suite de l'affaire.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
135	1943	4117	3	Leitner, Othmar (D à BS) Zimmermann, Ernst (BS) Baum, Günther (ZH) Perriard-Baum, Ruth (ZH) Suter-Malenchini, Erminia (BS) Hostettler-Schweizer, Sophie (BL) Bollmann, Hildegard (D) Ganter, Ludwig (F) Meier, Otto (BS) Müller, Viktor (F à BS) Brändle, Fritz (BL) Blöchliger, Franz (BS) Müllerleile, Emil (BL) Wenger, Alfred (BS) Schulthess, Paul (BS) Senn, Hans (BS) Gottstein, Alfred (BS) Rohde (D) Gerlach (D) Siebler (D) Fischer alias *Dr Wangler* (D) Dahn, Hugo (D) Wolf, Ida (SG) Caretto, Domenico (I à BS) Haider, Martin (BS) Haider, Ellen (BS) Spinnler, Karl (BS) Rathgeb, Max (LU) Scherer, Heinrich (BL) Fahrni, Fritz Christian (BS) Sutter, Johann (F à BS)	1944	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 3 mois de prison, acquitté, acquitté, acquittée, à 4 mois de prison avec sursis, acquittée, coupable sans peine, cas réglé disciplinairement, cas réglé disciplinairement, acquitté, acquitté, 1 mois de prison avec sursis, sans suite (décédé durant l'instruction), 10 ans de prison par contumace, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté, 8 mois de prison par contumace, acquittée, acquitté, acquitté, acquittée, acquitté, acquitté, acquitté, acquitté et à 2 mois de prison.	×	Aucune
136	1943	4118		inconnu	1943	Perte de documents secrets ; sans suite.	×	Aucune
136	1943	4119		Mäder, Georges (BE)	1943	Violation de secrets militaires ; acquitté.	×	Aucune
136	1943	4120		Hermann, Luciano (ZH)	1944	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement. Il s'est exprimé de manière critique sur divers aspects militaires devant un civil dans un train.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
136	1943	4121	1	Baum, Ferdinand (apatride) Vuillien, Charles (BE) Stalder, Friedrich (USA) Jones, Donald (USA) Dreyfus, Jean Jacques (BS) Endres, Franz (BL) Bertholet, René (ZH)	1943	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à acquitté, acquitté, non poursuivi pour exterritorialité, non poursuivi pour exterritorialité, à 4 mois de prison avec sursis, condamné à une amende de 40 CHF et acquitté. Poursuites contre plusieurs informateurs de l'OSS. Contient entre autres des photocopies d'une série de rapports américains pour *Eva*, soit Ewa Lewinsky-Pfister[12], accompagnés de coupures de presse.	✓	Intégrale
137	1943	4121	2	Müller, Josef (ZH)	1943	Suite de l'affaire ; condamné à 3 mois de prison avec sursis.	✓	Intégrale
138	1943	4121	3	Filipello, Lohengrin (TI) Altomare, Aldo (I) Cigarini, Renato (I)	1943	Suite de l'affaire ; resp. acquitté, non poursuivi et non poursuivi.	×	Partielle
139	1943	4122		Leuthold, Robert (ZH)	1943	Soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne ; acquitté ; cas d'entrave à l'enquête réglé disciplinairement.	×	Aucune
139	1943	4123	1	Strijbos, Max (NL à AG) Strijbos, Werner (NL à AG) Lang, Julius (D) Rubin, Alfred (SG) Aeppli, Hermann (BS) Wolf, Georg (BS) Ensner, Helene (BS) Ries, Alfred (CH à D) Strijbos, Maria (NL à AG) Strijbos, Gertrud (NL à AG) Dünzer, Werner (D) Schaad, Fritz (AG) Schaad, Ida (AG) Lang, Ida (D) Lübben, Heinz (D) Wenger, Alfred (BE) Gräve, Reinhard (D) unbekannt (GB) Gerold, Karl (D)	1944	SR prohibé au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne, désobéissance à des ordres généraux, passages clandestins de la frontière, propagande communiste, violation du devoir de dénoncer, contravention au maintien de la neutralité (propagande) ; condamnés resp. à 18 mois de prison, à 16 mois de prison, à 6 mois de prison, acquitté, à 5 mois de prison avec sursis, à 1 mois de prison avec sursis, à 2 mois de prison avec sursis, acquitté, acquittée, acquittée, acquitté, acquitté, acquittée, acquittée, acquitté, probablement acquitté, acquitté, inconnu et à 1 an de prison avec sursis.	×	Partielle

[12] Voir NARA RG226 Entry 123 Box 8 Folder 88.

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
140	1943	4123	2	Vonlanten, Hans (BS) Beck, Hugo (BS) Strijbos, Werner (NL à AG) Strijbos-Imhof, Maria (AG) Schäfer, Walter (BS) Bühler, Paul (BS) Ensner, Paul (BS) Ensner, Helene (BS) Lehmann, Hugo (BS) Lübben, Heinz (D)	1944	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à sans suite, sans suite, à 16 mois de prison, sans suite, à 10 mois de prison, sans suite, à 2 semaines de prison avec sursis, à 2 mois de prison avec sursis, à 2 mois de prison avec sursis et à 10 mois de prison avec sursis.	×	Partielle
141	1943	4123	3	Pauling, Anneliese (NE) Lang, Elsa (BS) Zumbrunn, Ernst Jenni, Elsbeth Aeppli, Hermann Hodgson, Elizabeth (GB) Bussmann, Adolf (LU) Bussmann, Katharina geb. Braun Hersberger, Elsa (ZH) Zuege, Edith Weder, Andreas (SH) Bloch, Ernst Guggenheim, Victor (ZG) Jsaac, Berta (F) Isaac, Erwin Bloch, Siegfried (AG)	1944	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à acquittée, acquittée, acquitté, acquittée, à 5 mois de prison avec sursis, à 2 ans de prison par contumace, à 1 mois de prison avec sursis, à 1 mois de prison avec sursis, acquittée, acquittée, à 6 mois de prison, à 4 mois de prison avec sursis, acquitté, acquittée, acquitté et à 2 mois de prison.	×	Partielle
142	1943	4124		Irniger, Johann (AG)	1943	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA (agent W. M. Chase) et de la Grande-Bretagne (F. M. F. West), escroquerie, tentative d'extorsion, fausse annonce d'hôtel ; condamné à 365 jours de prison. Recruté pour aller en Allemagne espionner les aéroports.	×	Intégrale
142	1943	4125		Biner, Bernhard (VS)	1944	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 20 CHF d'amende. Sur un glacier, il a dit « *nous autres Valaisans ne sommes pas comme ces Bernois là* » à des soldats allemands de l'autre côté de la frontière.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
142	1943	4126	1	Schmidt, Helene (ZH) Grom, Hermann (D) Burghart, Heinrich Landolf, Ernst, alias *Lorenz* (BE à D) Schneider, Paul (D) Glaser, Friedrich (BS) Glaser, Marie (BS) Sciessere, Hulda (ZH) Gerstner, Rudolf (D)	1944	SR prohibé en faveur de l'Allemagne (AST de Stuttgart) ; condamnés resp. à acquittée, acquitté, acquitté, acquitté, à 3 ans de prison, à 5 ans de prison, acquittée, à 15 ans de prison et acquitté. H. Schmidt a suivi des cours d'opératrice radio en Allemagne et a été renvoyée en Suisse où elle est allée s'annoncer à la police. Retournée par le SR, elle pourrait avoir participé à un Funkspiel. Allusion à un Henri Dumont de Genève.	×	Partielle
143	1943	4126	2	Sciessere, Johann (ZH) Brodbeck, Hermann (D) Brodbeck, Marlies (D) Brunner, Raimond (D) Brunner, Hulda (D) Aenishänslin, Erwin (BS) Mägli, Johann (BS) Fenner, Hermine (ZH)	1944	Suite de l'affaire ; violation de secrets militaires, SR militaire prohibé, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 6 mois de prison avec sursis, à 18 mois de prison avec sursis, acquittée, à 20 ans de prison, à 387 jours de prison, à 341 jours de prison, acquitté et acquittée.	×	Aucune
144	1943	4266		Hauser, Hans Karl (LU)	1944	Violation de secrets militaires, vols, inobservation des prescriptions de service, faux documents ; condamné à 2 ans de prison. Il a pris chez lui quantité de documents secrets et de matériel, sans les transmettre.	×	Aucune
144	1943	4325		Schreiber, Jakob (ZH)	1943	Violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service, outrage à personnalités militaires ; condamné à 1 an de prison avec sursis. Il s'est exprimé ouvertement dans un train.	×	Aucune
144	1943	4558		Terrettaz, Louis (VS) Terrettaz, Ulrich (VS)	1943	Sabotage (d'une ligne téléphonique), vol ; condamnés resp. à 360 jours de prison et acquitté.	×	Aucune
144	1943	4886		Fischer, Theodor (SH)	1943	Violation de secrets militaires, SR prohibé au préjudice de la Suisse en faveur de l'Allemagne, inobservation des prescriptions de service ; condamné à 2 ans de prison. Il a notamment dénoncé des réfugiés juifs aux Allemands.	×	Aucune
144	1943	4904		Deck, Karl (BS)	1944	SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; cas réglé disciplinairement. Il a fait une photo d'un lac dans une zone interdite et l'a transmise à un ami SS avec une lettre.	×	Aucune
144	1943	4908		les présidents de 3 communes grisonnes	1943	Perte d'affiches de mobilisation ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
144	1943	5049		Hohmann, Arthur (D) Clostermeyer, Fritz (ZH)	1943	Désobéissance à des ordres généraux, contravention au maintien de la neutralité ; tous deux condamnés à 2 mois de prison avec sursis. Atteinte à la neutralité en faisant circuler de la propagande allemande anti-américaine.	×	Aucune
144	1943	5071		Wimmer, Joseph (D)		Désobéissance à des ordres généraux, contravention au maintien de la neutralité ; condamné à 3 mois de prison. Atteinte à la neutralité par la distribution de propagande hostile à l'Allemagne.	×	Aucune
144	1943	5108		Muggli, Candid (ZH)		Inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires ; condamné à 30 jours de prison. Civil employé par l'armée, il a emmené sa famille sur son lieu de travail au Simplon où il l'a hébergée pour les vacances.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
145	1943	5400	1	Engler, Georgette (BS) Engler, Wilhelm (BS) Glünkin, Rolf (BS) Kuhfuss, Ernst (BS) Wenger, Olga (GE) Wenger, Alfred (BS) Renkert, Ernst (D) Nützi, Walter (SO) Mauthe, Eugen (D) Wiesler, Gottfried (BS) Garnin, Karl (D) Frankenbach, Katharina (BS) Kindhauser, Georges-Edmond (NE) Engler, Hans Rudolf (BS) Gallinger, Margrete (BS) Gaiser, Theophil (BS) Depetris, Ingeborg (BS) Müller, Anna (BS) Brunner, Maria (LU) Märki, Emil (BS) Mombelli, Peter (ZH) Boner, Johanna (BS) Burri, Franz (CH à D) Eble, Wilhelm (D) Fäh, Emil (BS) Fluri, Friedrich (SO) Gaugler, Kurt (SO) Gaugler, Maria (SO) Hübsch, Hermann (BS) Mösle, Hulda (BL) Nyffeler, Margrit (BE) Nyffeler, Rosa (BE) Reinbold, Christian (D) Wenger, Rosa (BS) Wisler, Gottfried (BS)		SR militaire et politique prohibé, passages clandestins de la frontière, désobéissance à des ordres généraux ; cette affaire a donné lieu à un procès principal, dont les condamnations n'ont pas été relevées, et à des procès annexes dont les condamnations ont été resp., (de G. Engler à P. Mombelli) de 3 mois de prison, de 15 mois de prison supplémentaires (à une précédente condamnation), de 3 mois de prison supplémentaires (à une précédente condamnation), de 4 mois de prison avec sursis, de 3 mois de prison avec sursis, de 2 ans de prison supplémentaires (à une précédente condamnation) par contumace, de 10 mois de prison par contumace, de 10 mois de prison avec sursis, de 20 CHF d'amende criminelle par contumace, de 3 mois de prison, de 9 mois de prison par contumace, condamnée sans peine supplémentaire (à une précédente condamnation), de 3 mois de prison avec sursis, acquitté, acquittée, de 2 semaines de prison (a été condamné à 5 ans de prison en France pour vol), de 1 mois de prison avec sursis, de 2 mois de prison par contumace, de 1 mois de prison supplémentaire (à une précédente condamnation), de 3 semaines de prison, de 3 mois de prison supplémentaires (à une précédente condamnation). Contient un schéma d'organisation du réseau.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
146	1943	5400	2	Engler, Wilhelm (BS) Nützi, Walter (SO) Engler, Georgette (BS) Wenger, Alfred (BS) Mombelli, Peter (ZH) Gutmann, Willy (D) Wenger, Olga (BS) Engler, Hans Rudolf (BS) Frankenbach, Katharina (BS) Kuhfuss, Ernst (BS) Glünkin, Rolf (BS) Wisler, Gottfried (BS) Renkert, Ernst (D) Garnin, Karl (D) Gallinger, Margrete (BS) Kinderhauser, Georges (NE) Mauthe, Eugen (D) Depetris, Ingeborg (BS) Müller, Anna (BS) Brunner, Maria (BS) Märki, Emil (BS) Gaiser, Theophil (BS)		SR politique et militaire prohibé, service militaire étranger, désobéissance à des ordres généraux, passages illégaux de la frontière ; condamnés resp. à 15 mois de prison supplémentaires (à une précédente condamnation) par contumace, à 10 mois de prison avec sursis, à 3 mois de prison, à 2 ans de prison supplémentaires (à une précédente condamnation) par contumace, à 3 mois de prison supplémentaires (à une précédente condamnation), à 12 ans de prison par contumace, à 3 mois avec sursis, acquitté, coupable sans peine supplémentaire (à une précédente condamnation), à 6 mois de prison avec sursis, à 3 mois de prison supplémentaires (à une précédente condamnation), à 3 mois de prison, à 10 mois de prison par contumace, à 9 mois de prison par contumace, acquittée, à 3 mois de prison avec sursis, à 20 CHF d'amende criminelle par contumace, à 1 mois de prison avec sursis, à 2 mois de prison par contumace, à 1 mois de prison, à 3 semaines de prison et à 2 semaines de prison. Les personnes et les peines relevées proviennent d'une série de comptes-rendus de procès en plus de procès principal	×	Aucune
147	1943	5400	3	Frankenbach et consorts		Suite de l'affaire. Annexes du dossier.	×	Aucune
147	1943	5422		Achermann-Rüdy, Berta (LU) Achermann, Otto (LU)	1943	Désobéissance à des ordres généraux ; cas réglé disciplinairement. Ils ont pénétré dans une zone interdite.	×	Aucune
147	1943	5434		Waldner, Adolf (BL)	1943	Désertion en vue de passer en Allemagne ; condamné à 3 mois de prison supplémentaire (à une précédente condamnation).	×	Aucune
147	1943	5439		Joray, Joseph (BE/JU)		Violation de secrets militaires ; sans suite. Il a transmis des informations à un interné polonais.	×	Aucune
147	1943	5573		Stucker, Walter (BE)	1943	Désobéissance à des ordres généraux ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
148	1944	1		Schmidlin, Wilhelm (SH) Schlegel, Wilhelm (SH) Tschumi, Hildegard (SH) Jung, Edwin (SH)	1944	Photographies prohibées dans la région de Sargans ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
148	1944	2		Bürgi, Eduard (BE)	1944	SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; sans suite. E. Bürgi serait rentré illégalement en Allemagne, où, attrapé et jugé, on l'aurait menacé de deux ans de camp de concentration s'il ne coopérait pas et il est entré dans les troupes de montagne de	×	Aucune
148	1944	3		Donato, Salvatore (I) Perazzi, Carlo (TI)	1944	Espionnage politique et militaire ; condamnés resp. à 2 ans et 9 mois de détention et à 1 an de réclusion.	×	Aucune
148	1944	4		Niederberger, Mathias (ZH) Marggi, Martha (ZH)		Violation de secrets militaires ; sans suite. M. Marggi a dit à son amant M. Niederberger que son ex-compagnon était un déserteur allemand (Walter Maxeiner) qui, recruté par le SR, est retourné en Allemagne pour le compte de ce dernier. Elle lui a montré une photo. M. Niederberger est allé transmettre ces informations au Consulat d'Allemagne à Zurich, avant de se dénoncer lui-même à la police pour ce geste. Jugeant que l'affaire procédait plus de la bêtise que de la volonté, le juge d'instruction Gloor semble avoir préféré classé l'affaire pour que le nom de W. Maxeiner ne soit pas diffusé plus largement.	×	Aucune
148	1944	5		commune du Bémont (BE)		Perte de documents de mobilisation ; sans suite.	×	Aucune
149	1944	6		Rado, Alexandre (H à GE) Rado, Hélène (H à GE) Hamel, Edmond (GE) Hamel, Olga (GE) Bolli, Margaret (GE) Foote, Alexandre (GB) Peters, Hans (D)	1944	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs), contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à 3 ans de réclusion, à 1 an d'emprisonnement, à 1 an d'emprisonnement, à 7 mois d'emprisonnement, à 10 mois d'emprisonnement, à 2 ans et 6 mois d'emprisonnement et acquitté. Premier procès contre le réseau *Dora*.	✓	Intégrale
149	1944	7		Jakob, Karl (ZH) Jakob, Josefa (ZH) Schuler, Martin (ZH)	1944	Outrage à personnalité militaire ; condamnés resp. à sans suite, sans suite et à 20 jours d'arrêts de rigueur.	×	Aucune
149	1944	8		Doru, Henri (F) de Bémond, Hélène (VD) Lagrange, Jacques (B) Dan, Théofil (RO)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA ; sans suite.	✓	Intégrale
150	1944	9		Wölfle, Alexander (ZH) Lauffer, Albert (ZH) Forster-Heyden, Mildred (ZH) Uherik, Oskar (ZH)	1944	SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (vice-consul Wilhelm Janke à Zurich), violation de secrets militaires ; cas remis à la justice civile. Cette affaire comprend un volet romand avec Pierre de Loriol, Jean Adamian – en fait agent du SR et du renseignement français –, Charles Schmutz alias *Bersier*, Marie Galichet, et dans le Pays de Gex.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
151	1944	10		Huser, Willy (BE) Thommen, Albert (BS) Laubscher, Armin Edgar (BS)	1944	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
151	1944	11		Waldvogel, Willi (SH)	1944	Violation de secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune
151	1944	12		Lüthi, Wilfried (ZH)	1944	Violation de secrets de service ; condamné à 150 jours de prison. Il a fait part à des connaissances de ses activités secrètes au Ter.Kdo.6.	×	Aucune
151	1944	13		Eder, Giovanni (I à GR)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne et la république de Salò, en faveur de la Grande-Bretagne ; condamné à 3 ans de prison par contumace. Agent consulaire italien ayant renseigné les légations italienne et britannique à Berne.	×	Partielle
152	1944	14	1	Windisch, Irene (D à ZH)	1944	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; n'a pas été jugée. I. Windisch est une connaissance de J. Goebbels et R. Heydrich.	×	Partielle
153	1944	14	2	Windisch, Irene (D à ZH)		Suite de l'affaire. Contient une grande quantité de correspondance, notamment à l'encre sympathique.	×	Aucune
154	1944	15		Hürlimann, Walter (BS) Hürlimann, Anna Elisabeth (BS) Menzi, Fritz (BS) Zumhofen, Lothar (BS) Wyss, Emil (VS) Koornstra, Hidde (NL à BS)	1944	SR militaire prohibé (AST de Constance, agents August Furrer, alias *Wittun – Withum – Beranger – Rieser*, et Louis Woehrle) ; seul W. Hürlimann a été condamné, et ce, à 2 ans de prison.	×	Aucune
154	1944	16		Ducret, Louis (VD)	1944	Violation de secrets militaires (divulgation de secrets sur les fortifications) ; condamné à 20 jours de prison. Il a montré des plans et des croquis à sa fiancée.	×	Aucune
154	1944	17		Schüller, Hans (D) Pflug, Albert (D)	1944	SR prohibé au préjudice d'un Etat étranger en faveur des USA (agent Alfred de Jonge) ; sans suite. Déserteurs allemands recrutés pour l'Italie du Nord.	×	Partielle
154	1944	18		Egli, Hermann (LU)	1944	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement. Lt col ayant oublié une serviette contenant des documents militaires, retrouvée dans le train par le divisionnaire Dubois.	×	Aucune
154	1944	19		Weber, Hugo (ZH) Mayer, Marie (ZH)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; sans suite. M. Mayer aurait demandé à H. Weber de vendre des plans de l'usine électrique d'Isonzo en Italie aux agents britanniques, Faccinatti, alias *Thomson*, et Northon, lesquels n'ont jamais pu être identifiés.	×	Partielle
155	1944	20		Fielitz, Kurt (D)	1944	SR prohibé en faveur de l'Allemagne (*Abwehr*, agent Johann Schneeble), violation de secrets militaire ; condamné à 4 ans de prison.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
155	1944	21		Stamm, Albert (NE) Chavaillaz, Rose Odette (NE) Roeslin, Jeanne (BE)	1944	Passages clandestins de la frontière, SR prohibé au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Résistance, service militaire étranger ; condamnés resp. à 3 ans de prison par contumace, à 2 mois de prison avec sursis et acquittée. A. Stamm est entré dans la *Waffen-SS* en mai 1941 et a déserté en juillet de la même année. Il a rejoint un groupe de la Résistance de Mulhouse, le *Cercle John Thomson*. Il a effectué des passages de frontière dans la région de St Ursanne. Il semble être en rapport avec Jacques Weil.	✓	Intégrale
155	1944	22		Bachofner, Hans (ZH) Ryffel, Heinrich (BE)	1944	Inobservation des prescriptions de service ; cas réglé disciplinairement. Dénoncés par R. Masson pour un article publié dans le *Berner Tagwacht*.	×	Aucune
155	1944	24		Baumgartner, Iso (SG) Zindel, Hans (SG) Sauer, Eduard (ZH)	1944	Perte de documents de chiffrement *System F* ; sans suite.	×	Aucune
155	1944	25		Gaiser, Otto (BS) Tellenbach Ernst (BS) Wagner, Friedrich (D)	1944	SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; O. Gaiser est condamné à 4 mois de prison et F. Wagner à 2 ans de prison.	×	Aucune
156	1944	26		Waldmann, Alexandre (D) Gozzi, Rodolphe (I) Gozzi, Fernand (GE) Gallay, Constant (GE) Scherrer, Arvid (GE) Wysard, Charles (GE) Voisard, Louis (GE) Tenaille, Bernard-Paul (GE) Cottin, Félix (F)	1946	SR militaire, économique et politique prohibé en faveur de l'Allemagne, violation de secrets militaires ; condamnés resp. à la prison à vie par contumace, à 15 ans de réclusion, à 18 ans de réclusion, à 20 ans de réclusion, à 20 ans de réclusion, à 450 jours de prison, à 180 jours de prison, à 120 jours de prison, acquitté. Concerne un réseau allemand à travers la frontière franco-suisse à Genève[13].	×	Partielle
157	1944	27		Wiedmer, Samuel (BE)	1944	Violation de secrets militaires ; condamné avec sursis. Contre-maître ayant sorti de Suisse son *Kursbuch* dans lequel on trouvait des photos de régions de fortifications (il s'agit d'une sorte de journal tenu par l'accusé avec photos des chantiers auxquels il a participé).	×	Aucune

[13] A propos d'A. Waldmann, voir A. Devigny, *Je fus ce condamné*, p. 147-157.

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
157	1944	28		Hauff, Hans Müller, Wilhelm Truckenbrod, Emil (D) Lutz, August (CH à D) Kuhn, Karl (TG) Strijbos, Werner (NL à AG) Strijbos-Imhof, Maria (NL à AG) Steiger, Armin Steiger, Erika (ZH) Neuss, Johann Cachée, Friederich (D) Michel, Walter (FR) Hablützel, Annamarie (ZH) Ströckle, Ludwig (D) Genswein, Alfred (ZH) Schatzmann, Max (BS) Böni, Erich (CH à D) Müller, Josef (TG)	1944	SR militaire, économique et politique en faveur de l'Allemagne (agent de la *Gestapo* Wilhelm Müller), violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; H. Hauff est condamné à 3 ans de prison, E. Böni à 5 mois de prison et M. Schatzmann à 18 mois de prison. H. Hauff a notamment infiltré le réseau de renseignement communiste de K. Kuhn qui renseignait la Grande-Bretagne. Le dossier contient des documents de l'enquête contre ce réseau.	×	Partielle
157	1944	29		Waldvogel, Max (SH)	1944	Sans suite. A esquissé une partie de l'aéroport de Bellinzone.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
158	1944	30		Delesmontey, Roger (GE) Paschoud, Jules (F à GE) Duvernay, Humbert (F à GE) Derobert, André (F) Bolze, Ferdinand (F à GE) Sommer, Victor (F à GE) Maréchal, Gilbert (F à GE) Langenstein, Aloïs (GE) Z'berg, François (GE) Picard, Gilbert (F à VD) Vautier, Anne-Marie (GE) Ecuer, Fernand (GE) Bréan, Valentine (GE) Berthet, Bernard (GE)	1944	Contravention au maintien de la neutralité, franchissement clandestin de la frontière, violation de secrets militaires, détention d'armes, abus de confiance, recel, extorsion et chantage, faux dans les titres ; condamnés resp. à 1 an de prison avec sursis, à 8 mois de prison avec sursis, à 4 mois de prison avec sursis, à 3 mois de prison avec sursis, acquitté, à 10 jours de prison, acquitté, à 6 mois de prison avec sursis, à 2 mois de prison par contumace, acquitté, cas réglé disciplinairement (amende de 50 CHF), cas réglé disciplinairement (amende de 40 CHF), cas réglé disciplinairement (amende de 50 CHF) et cas réglé disciplinairement (amende de 25 CHF). J. Paschoud officiait comme agent de liaison entre les maquis de Haute-Savoie et le consulat américain de Genève. V. Sommer éditait le *Bulletin français d'informations*. R. Delesmontey et A.-M. Vautier ont facilité le passage de la frontière à des résistants français. Le groupe a réussi à intercepter un colis de 350 à 400 pièces d'or à destination d'un organe de la *Kriegsmarine* et de le remettre à la Résistance en Haute-Savoie. J. Paschoud et R. Delesmontey ont entrepris des démarches pour faire libérer le Père L.-A. Favre, en faisant chanter un traficant lié aux Allemands afin qu'il paie une rançon de 50'000 FF.	✓	Intégrale
159	1944	31		Fischer, Hans (BE)	1944	Violation de secrets militaires ; condamné à 40 jours de prison avec sursis. Il a divulgué des mots de passe à travers la frontière aux Avants (NE), et a fait des croquis. Affaire se passant sur la frontière de l'Arc jurassien.	×	Partielle
159	1944	32		Meier, Johann	1944	Violation de secrets militaires. Il a montré des croquis et les a commentés dans un restaurant.	×	Aucune
159	1944	34		Weber, Emil	1944	Ne peut plus rendre des cartes secrètes, car elles ont brûlé dans l'incendie de sa chambre.	×	Aucune
159	1944	35		Sala, Enzo (ZH)	1944	Soupçons de désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs). Technicien radio ayant utilisé un appareil émetteur ondes courtes ; sans suite. Allusions à l'émetteur *Atlantique*.	×	Partielle
159	1944	36		Grossmann, René (ZG)	1944	Violation de secrets militaires ; cas réglé disciplinairement. Photographe ayant fourni des documents à caractère militaire à des tiers.	×	Aucune
159	1944	37		Plottier, Félix (F)	1944	Infraction à l'ACF du 11 mai 1940 (détention d'arme par un étranger), à l'ACF du 14.4.1939 (assistance à la résistance française), aux ACF des 13.12.1940 et 25.9.1942 (passage clandestin de frontière), et à l'art. 93 CPM (espionnage en faveur d'un belligérant) ; sans suite.	✓	Intégrale

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
159	1944	38		Kaufmann, Fritz (ZH)	1944	Violation de secrets militaires ; a fait connaître l'organisation de la surveillence à la sortie nord du Gothard dans un salon de coiffure à Winterthur) ; condamné à 2 mois de prison avec sursis. Contient ses déclarations.	×	Partielle
159	1944	39		Koch, Hans (BL)		Pas de dossier, 3 feuilles.	×	Aucune
159	1944	40		Günther, Gustav (D) Garbe, Karl Heinz (D) Geimer, Bruno (D)	1944	Espionnage militaire au préjudice de l'Allemagne en faveur de la Grande-Bretagne ; condamnés resp. à 8 mois de prison, à 6 mois de prison et cas réglé disciplinairement (14 jours d'arrêts de rigueur). Implication du SR suisse.	×	Intégrale
159	1944	41		Lanz, Eduard (BE)	1944	Violation de secrets militaires, plt biennois ayant révélé des secrets militaires à un couple dans le train St Ursanne-Bâle ; acquitté.	×	Aucune
159	1944	42		Bühler, Oskar (TG)	1944	Violation de secrets militaires ; des documents ayant trait aux fortifications ayant été retrouvés chez lui lors d'une perquisition. Contient un panorama de tir d'un bunker.	×	Partielle
159	1944	43		Buser, Hans René (BE)	1944	Violation de secrets militaires, vol.	×	Aucune
160	1944	44		Oser, Alphons (SO) Gerlach, Herbert (D)	1944	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
160	1944	45		Stalder, Edwin (AG)	1944	A photographié dans la région des fortifications ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
160	1944	46		Helbling, Federico (TI)		Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger. Dossier absent.	×	Aucune
161	1944	47		Bremm, Karl Peter (BS) Bremm-Vogt, Mina (BS) Bremm, Josef (BS) Stoll, Karl (D) Fuhrer, Alfred (BS) Hennig, Horst (BS)		SR militaire et politique prohibé en faveur de l'Allemagne (agent de la *Gestapo* Horst Hennig), violation de secrets militaires. Le cœur du réseau est situé dans la DRB à Bâle.	×	Aucune
162	1944	48		Bolliger, Werner (GE) Cuenat, Henri (BE/JU) Martinoli, Bernard (BE/JU)	1947	Service militaire étranger, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, passages clandestins de la frontière, violation de secrets militaires, corruption de fonctionnaire, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 9 ans de réclusion, à 18 mois de réclusion et à 3 ans de réclusion.	✓	Intégrale
163	1944	49		Berli, August (SG)	1944	Vol et violation de secrets militaires ; condamné à 6 mois de prison.	×	Aucune
163	1944	50		Friedmann, Samuel (B à TI)		Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; acquitté. Il s'agirait en fait d'un déséquilibré mental. Comprend, dans une enveloppe, une relique de Ste Catherine en médaillon.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
163	1944	51		Freund, Robert (ZH) Tuchschmid, Emil (ZH)	1944	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 14 mois de prison et à 146 jours de prison.	×	Aucune
164	1944	52	1	Frey, Karl (CH à D) Bircher-Künzli, Elise (ZH) Bircher, Karl (1893) (ZH) Bircher, Karl (1890) (ZH) Kälin, Erich (SZ)	1944	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agents Hermann Hamm et Joseph König à Waldshut, Friedrich Malzacher à Murg bei Laufenburg), violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 5 ans de prison, à 2 ans de prison, à 10 ans de prison, à 6 ans de prison et à 180 jours de prison. Réseau bâti par un représentant en meuble, K. Frey, établi en Allemagne, mais venant tous les jours en Suisse. K. Frey s'est renseigné en Suisse sur Allen W. Dulles et Henri Doru. Le dossier Kälin contient une abondante documentation sur la DCA.	×	Partielle
165	1944	52	2	Meyer, Ernst (AG) Rodel, Gottlieb (AG) Bischofberger, Anton (CH à D) Rehm, Irma (D) Fröhling, Willy (D à ZH) Bühler, Willy (ZH) Niethammer, Friedrich (D à AG)	1944	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, violation de secrets militaires, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à 2 ans de prison, à 2½ ans de prison, acquitté, acquittée, à 2 ans de prison, à 2 mois de prison et à 365 jours de prison.	×	Partielle
166	1944	53		Mattli. Josias (GR) Calonder, Hans (GR)	1944	Perte d'un règlement ; sans suite.	×	Aucune
166	1944	54		Thönen, Hans (BE) ; Müller, Wilhelm		Perte de documents de mobilisation ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
166	1944	55		Bracher, Rudolf (BE)	1944	Abandon de la garde, sortie du pays, passage clandestin de la frontière, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de la Grande-Bretagne (général F. M. F. West) ; condamné à 18 mois de prison ; a espionné en Italie au profit des Alliés, en passant par le Tessin.	×	Partielle
166	1944	56		Engetschwiler, Georg (BE)	1944	Désobéissance à des ordres généraux en prenant des photos dans un secteur de fortifications ; sans suite.	×	Aucune
166	1944	57		Voland, André (ZH) de Werra, Jean-Gabriel (GE) Geneux, Jean (GE)	1944	Violation de secrets militaires ; sans suite. A. Voland a été dénoncé par *Erna* comme ayant livré des documents appartenant à Hispano-Suiza, où il est ingénieur, au Consulat d'Allemagne à Genève. Les documents n'avaient pas de caractère secret. Comprend des documents relatifs à l'affaire Dougoud-Wagner de livraison d'armes au maquis français.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
167	1944	58		Dübendorfer, Rachele (GE) Böttcher, Paul (GE) Schneider, Christian (GE) Rössler, Rudolf (apatride) Mayr von Baldegg, Bernhard (LU)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de l'URSS et de la Grande-Bretagne ; condamnés resp. à 2 ans de prison, 2 ans de prison, 30 jours de prison, libéré sans peine, non jugé. Second procès contre le réseau *Dora*.	✓	Intégrale
168	1944	61		Noirjean, Henri (BE/JU)	1944	Perte de la carte AU ; sans suite. Il l'a retrouvée.	×	Aucune
168	1944	62		Matthey, Maurice (NE)	1944	Désobéissance à des ordres généraux, SR militaire prohibé ; condamné à 14 jours de prison. Après sa visite à la Légation d'Allemagne à Berne pour partir travailler dans le *Reich*, M. Matthey a été approché par un Allemand à la gare qui voulait l'engager pour espionner les ouvrages militaires suisses ; M. Matthey est finalement parti.	×	Aucune
168	1944	63		Gysel, Elsa (BS) Teboul, Maurice (F)	1944	SR politique prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la France, passages clandestins de la frontière ; condamnés resp. à 6 mois de prison avec sursis et à 2½ ans de prison par contumace.	✓	Intégrale
168	1944	64		Inconnu	1944	Perte d'un ordre spécial ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
168	1944	65		Perrochet-Matile, Eugène (VD)	1944	Désobéissance à un ordre spécial ; a publié une carte postale sans la soumettre au préalable au Service topographique fédéral ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
168	1944	66		Rota, Luigi (I)	1944	Entrée clandestine en Suisse, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur des USA ; sans suite. L. Rota a été arrêté en possession du courrier pour le Consulat des USA à Lugano. Il est lié à Lohengrin Filipello.	×	Partielle
168	1944	67		Glastre, André Lucien (F) Flückiger, Philippe (JU) Wesmer (D)	1944	SR militaire et politique prohibé, violation de secrets militaires, franchissement clandestin de la frontière ; condamnés resp. à 3 ans de prison par contumace, à 10 ans de réclusion par contumace et accusation suspendue (Wesmer n'étant pas clairement identifié). Procès d'agents de la *Gestapo* ayant espionné le SR en Ajoie.	✓	Intégrale
168	1944	68		Schmitt, Franz (ZH) Strenkert, Fritz (D) Kauderer, Robert (D) Schmitt, Hans (CH à F)	1944	SR militaire prohibé, tentative de violation de secrets militaire en faveur de l'Allemagne ; H. Schmitt a été condamné à 5 ans de prison, R. Kauderer à 2 ans de prison et F. Schmitt à 2 ans de prison.	×	Aucune
168	1944	69		Beck, Dorothea (FL) Wipfli, Alois (UR)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire, politique et économique prohibé ; D. Beck est condamnée à 2 ans de prison.	×	Aucune
168	1944	70		Fäh, Emil (BS)	1944	SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Wangler) ; condamné à 1 an de prison.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
169	1944	71		Häusermann, Friederich (ZH) Fierz-Stingl, Katharina (ZH) Fierz, Richard (ZH) Schöchlin, Louis (ZH) Huber, Gerhard (ZH) Morath, Wilhelm (ZH)	1944	Espionnage en faveur de l'Allemagne (agents allemands Friedrich Strenkert et Robert Kauderer), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (W. Morath, contre la France, l'Espagne, le Portugal et les Alliés) ; condamnés resp. à 1 an de prison, à 450 jours de prison, acquitté, à 5 ans de prison, à 240 jours de prison et à 6 mois de prison. W. Morath a été formé pour officier comme agent de renseignement dans le Sud de la France.	×	Aucune
170	1944	72		Walker, Walter (SO)	1944	Perte de documents de service.	×	Aucune
170	1944	73		inconnu	1944	Perte d'un règlement.	×	Aucune
170	1944	74		Zimmerli, Oskar (LU)	1944	Perte d'une carte d'identité AU & AZ.	×	Aucune
170	1944	77		Müller, Frieda Mayer, Marie	1944	Espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
170	1944	78		autorités communales de Vuibroye (VD)	1944	Désobéissance à des ordres généraux ou spéciaux.	×	Aucune
170	1944	79		Good, Sophia Hilda (GR)	1944	Soupçons d'espionnage ; sans suite.	×	Aucune
170	1944	80		Nietlispach, Emil (LU)	1944	Perte de documents de service.	×	Aucune
170	1944	81		Bauer, Edouard (NE)		Perte de documents de service. E. Bauer est officier de renseignement de la 2e div.	×	Partielle
170	1944	82		Hofer, Ulrich (ZH)	1944	Ingénieur dans les fortifications, violation de secrets militaires dans une lettre à une entreprise.	×	Aucune
170	1944	83		Bertrand, André-Marcel (F)	1944	Passage clandestin de frontière, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne ; condamné à 30 jours de prison.	✓	Intégrale
170	1944	84		Jenni, Adolf (BS) Martin, Hermann (BS)	1944	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Spreng).	×	Aucune
170	1944	85		Filipello, Lohengrin (TI) Galli, Guido (I) Della Porta, Gisella (I) Verda, Ave (I) Bernardi, Riccardo (I)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne (en Italie), en faveur des USA ; sans suite. Cas de coopération entre le SR et l'OSS au Tessin.	×	Partielle
170	1944	86		Dumont, Roger (B) Wyner, Jean-Charles (USA) Ebano, Constant (F) Pirotte, Marcel (B) Tissot, Henri (VD)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA ; condamnés resp. à 4 ans de réclusion, à 15 mois de prison par contumace, à 15 jours de prison avec sursis, à 45 jours de prison par contumace et cas réglé disciplinairement (amende de 100 CHF).	✓	Intégrale

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
170	1944	87		Dickopf, Paul (D) Genoud, François (VD) Daouk, Muhidin (LIB)	1944	SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; sans suite. Collaboration de F. Genoud avec le SR.	✓	Intégrale
171	1944	88		Nyffenegger, Paul (SG)		Violation de secrets militaires ; condamné à 4 mois de prison avec sursis. En tant que chef du bureau de la construction de la div.9, a emporté chez lui deux dossiers secrets et les a montrés à un certain Alois Schwendimann.	×	Aucune
171	1944	90		Kägi, Theodor Robert (ZH) Hamm, Hermann (D) Duner, Alfred (GR)	1944	SR politique prohibé, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Gestapo*) ; condamnés resp. à 540 jours de prison, à 5 ans de réclusion et à 2 mois de prison avec sursis. Nombreuses allusions au SIS.	×	Partielle
171	1944	91		inconnu Rieder, Paul (BL) Schlienger, Hans (BL)	1944	Violation de secrets militaires, vol ; vol de matériel militaire entreposé sans protection.	×	Aucune
171	1944	93		Cachin, Alexander (FR)	1944	Perte d'un document secret (règlement).	×	Aucune
171	1944	94		Wasserfallen, Bernhard (ZH)	1944	Cas réglé disciplinairement. Ingénieur pétrolier qui a photographié à Stein am Rhein, sur le quai.	×	Aucune
171	1944	95		à Porta, Rudolf (ZH)		Cas réglé disciplinairement. A esquissé des positions d'observation de DCA et a amené les esquisses à la maison.	×	Aucune
171	1944	97		Naef, Ulrich Hans (ZH)	1944	Cas réglé disciplinairement. A publié un article dans la *Neue Zürcher Zeitung* sur la chasse de nuit allemande. Allusions au Me110[14] allemand qui s'est posé à Dübendorf et au Do217.	×	Partielle
171	1944	99		Würgler, Werner (VD)	1944	A laissé un plan de dislocation dans une auberge ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
171	1944	100		Hees, Gottfried (D à SZ) Küng, Heinrich (SZ) Küng, Werner (SZ) Horst, Werner (BE) Hees, Helmut (D)	1944	Violation de secrets militaires ; les trois premiers ont été condamnés. Les deux premiers ont essayé d'obtenir du troisième des plans de fortifications qu'il avait établi pour son travail.	×	Aucune
171	1944	499		Oswald, Kaspar (GL)	1944	Inobservation des prescriptions de service ; cas réglé disciplinairement. Maire ayant ouvert l'enveloppe d'une affiche de mobilisation.	×	Aucune

[14] Voir C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 171-174.

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
171	1944	535		Pfister, Guido (SZ) Bamert, Anton (SZ) Binzegger, Josef (SZ) Christen, Otto (SZ) Janser, Friedlich (SZ) Janser, Hugo (SZ) Pfister, August (SZ) Pfister, Franz (SZ)	1944	Détérioration d'isolateurs de fils de téléphone militaire ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
171	1944	537		Iselin, Henri (F)	1944	Franchissements clandestins de la frontière, vol d'explosif, exportation d'explosif, désobéissance à des ordres généraux, contravention au maintien de la neutralité ; condamné à 4 mois de prison. Intéressant récit d'un Alsacien qui a tenté de gagner le maquis.	×	Partielle
171	1944	638		Huwyler, Robert (BS) Giese, Hans (BE) Schaudt, Louis (BS) Struchen, Alfred (BS) Gschwind, Erwin (BS) Frey, Karl (BS)	1944	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamnés.	×	Aucune
171	1944	674		Lanz, Fritz (LU)	1944	A oublié des documents secrets dans le train ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
172	1944	820		Partonic, Andreja (YU) Jojic, Stevan (YU) Rajkovic, Bogoljub (YU) Neumann, Egon (YU) Neumann, Kornel (YU) Lompar, Mihailo (YU) Cetkovic, Dusan (YU) Konfino-Trüb, Zako (YU)		Contravention au maintien de la neutralité ; sans suite. Internés yougoslaves partisans de *Tito*. Volumineux dossier qui comprend des allusions à des contacts avec les Alliés. Contient un sous-dossier secret jusqu'ici resté fermé (enveloppe fermée).	×	Partielle
172	1944	1146		Rieder, Robert (SO)	1944	Franchissement clandestin de la frontière, SR politique, économique et militaire en faveur de l'Allemagne (agent de la *Gestapo* Hermann Hamm à Waldshut) ; condamné à 16 mois de prison.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
173	1944	1201		Dougoud, Marcel (CH/F à GE) Baechler, Georges-Léon (GE) Rübli, René-Albert (GE) Gaillard, Dionise (GE) Leclerc, Marcel (GE) Charles, Narcisse-Georgette (F à GE) Charles, Joseph-Roger (F) Beck, Wladimir-Serge (URSS) Reymond, Henri-Frédéric (VD) Reymond, Hortense (VD) Reymond, Hippolyte (VD) Schmid, Robert-Emile (VD) Besse, Calvin (VD) Champenoy, Raymond (F) Culand, Jean-Jacques (VD) Page, Thérèse (FR)	1944	Contravention au maintien de la neutralité, infraction aux ACF sur la fermeture partielle de la frontière et infraction au règlement sur l'importation et l'exportation du matériel de guerre ; condamnés resp. à 20 jours de prison avec sursis, à 4 mois de prison par contumace, cas réglé disciplinairement (10 jours d'arrêt de rigueur), à 30 jours de prison avec sursis, à 10 jours de prison avec sursis, à 45 jours de prison avec sursis, à 4 mois de prison avec sursis, à 30 jours de prison par contumace, à 4 mois de prison avec sursis, à 2 mois de prison avec sursis, à 20 jours de prison avec sursis, acquitté, à 15 jours de prison avec sursis, à 45 jours de prison par contumace, à 2 mois de prison par contumace et à 2 mois de prison par contumace. Pas d'affaire de renseignement, mais passages frontières et relations de Suisses avec la Résistance, soit le maquis de Haute-Savoie.	×	Partielle
173	1944	1251		Schmidt, Johann (SG)	1944	Perte d'un règlement technique en août 1943 à Trübbach (SG).	×	Aucune
173	1944	1263		Spiegel, Emmerich (ZH)	1944	Infraction à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service. Parti en Allemagne.	×	Aucune
173	1944	1265		Schaufelberger, Karl (AG)	1944	Passage clandestin de la frontière (entre Nyon et Divonne), inobservation des prescriptions de service, service militaire étranger (*Waffen-SS*).	×	Aucune
173	1944	1284		Heimgartner, Josef (ZH) Buob, Walter (BE) Gysi, Max (AG) Sager, Otto (ZH)	1944	Vol (tubes électroniques de radio), désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs).	×	Aucune
173	1944	1290		inconnu		Disparition d'un document secret. Allusion à l'*Enigma* suisse. Perte d'une grille de chiffrement.	×	Partielle
173	1944	1445		Piubellini, Rocco (TI)	1944	Autorité communale n'ayant pas retourné une affiche de mobilisation.	×	Aucune
173	1944	1565		Mancini, Graziano (BE)	1944	Violation de secrets militaires. Un employé de la *Section Presse et Radio* des PTT, incorporé dans l'équipe des écoutes téléphoniques, qui faisait du marché noir de pièces d'or et qui a averti un de ses complices qu'il faisait l'objet d'une écoute.	×	Aucune
173	1944	1682		Wepf, Heinrich (BS)	1944	Publication d'un catalogue, par un antiquaire bâlois, contenant des cartes et des plans de la région des Alpes.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
173	1944	1738		Juriens, Robert (FR)	1944	Violation de secrets militaires. Il a oublié une serviette contenant des codes de combat secrets à la gare CFF de Lausanne.	×	Aucune
173	1944	2128		inconnu	1945	Perte de l'esquisse des quartiers des soldats d'une forteresse.	×	Aucune
173	1944	2449		Chemins de fer fribourgeois (FR)	1944	Infraction à l'ACF du 3.10.39 ; pour la publication d'un horaire illustré de photos représentant des ponts minés.	×	Aucune
173	1944	2489		Guntli, Emil (SG)		Perte de clés d'un ouvrage.	×	Aucune
173	1944	2531		Commune de Bagnes (VS)	1944	Perte de documents militaires (affiche de mobilisation).	×	Aucune
173	1944	2601		Poltera, Johann (GR)	1944	Autorité communale n'ayant pas retourné une affiche de mobilisation.	×	Aucune
173	1944	2751		Leuzinger, Alfred (GR)	1944	Passage clandestin de la frontière, violation de secrets militaires, inobservation des prescriptions de service ; désertion vers le Liechtenstein en uniforme.	×	Aucune
174	1944	2764		Schmidt, Robert (VD)	1944	Désobéissance à des ordres généraux (interdiction d'exporter et de vendre des cartes) ; poursuites abandonnées, cas réglé disciplinairement avec 100 CHF d'amende. Poursuites contre le directeur d'Energie Ouest SA pour avoir publié un ouvrage anniversaire dans lequel figuraient des cartes de la région Sion-Dixence . Contient l'ouvrage en question, *1919-EOS-1944*, 186 pages, sur les infrastructures hydro-électriques en Valais (barrages, conduites forcées, lignes à haute tension, …)	×	Aucune
174	1944	2818		Gleichauf-Carlsberg, Hermann Emil (D à BS) Huttinger, Hans (apatride, anc. Allemand, camp de Magden (AG)) Schmidt, Werner (BS)		Désobéissance à des ordres généraux (possession d'arme par un étranger et exportation d'armes et de munitions), contravention au maintien de la neutralité ; H. Huttinger et H. Gleichauf condamné à 2 semaines de prison, cas de Schmidt réglé disciplinairement avec 40 CHF d'amende ; W. Schmidt a vendu une arme et de la munition à H. Gleichauf qui les a fait parvenir à son frère Max Gleichauf, en service dans la *Wehrmacht* à Lyon, par l'intermédiaire de H. Huttinger qui a passé la frontière. M. Gleichauf aurait confié à son frère qu'il aurait bien besoin d'une arme, car les sorties en ville à Lyon étaient dangereuses.	×	Partielle
174	1944	3005		Pfrunder, Gustav (ZG)	1944	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamné à 1 mois de prison avec sursis. Le jeune G. Pfrunder, né dans le New Jersey en 1924, a utilisé un oscillateur de l'atelier de réparation de radios de son père, où il travaillait également, pour diffuser des disques sur les ondes de l'été 1942 à mai 1944.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
174	1944	3614		Angehörige Rdf.Kp.II/3	1944	Photographies prohibées d'ouvrages militaires ; enquête contre une unité ayant, pour ses propres besoins, photographié des ouvrages militaires, ce qui est interdit depuis un ordre du 7.10.1939 de J. Labhart ; sans suite.	×	Aucune
174	1944	3818		Schneider, Jakob (VS)	1944	Perte d'un passe-partout secret ; cas réglé disciplinairement avec 5 jours d'arrêt.	×	Aucune
174	1944	3884		Bachmann, Hermann (ZH)	1944	Violation de secrets militaires, abus de confiance ; condamné à 3 mois de prison avec sursis. Il a été trouvé plusieurs fois, durant les exercices, en possession de munitions, et une fois d'une grenade à main qu'il a amenée à la maison.	×	Aucune
174	1944	3987		Hagmann, Willi (SG) Bolt, Franz (SG) Oesch, Leo (SG) Schwarz, Karl (SG)	1944	Ces quatre chefs de section saint-gallois ont chacun ouvert l'enveloppe de l'affiche jaune n°371 ; cas réglés disciplinairement.	×	Aucune
174	1944	4070		Fridez, Marcel (JU) Bally, Paul (JU) Fridez, Henri (JU)	1944	Infraction à l'art. 108 CPM (circulation dans la zone frontière interdite). Cas de circulation dans la zone des 100 m à partir de la frontière, dans la région de l'Ajoie.	×	Intégrale
174	1944	4076		Eugster, Wilhelm (AR)	1944	Escroquerie et violation de secrets militaires ; condamné à 120 jours de prison.	×	Aucune
174	1944	4246		Floquet, Gabriel (F) Bouissière, Pierre (F)	1944	Tentative de passage clandestin de la frontière, tentative d'exportation d'armes et de munitions, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés tous deux à 20 jours avec sursis. Tentative de passage d'armes en faveur de la Résistance à Hermance le 14.8.44 ; allusions à Lucien Mas.	✓	Intégrale
174	1944	4511		Unbekannte Täterschaft	1944	Perte d'une carte de tir de l'ouvrage de Tössriedern ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
174	1944	4979		autorités communales d'Orsières et chefs de section de Grimisuat et Chermignon		Ouverture d'une enveloppe d'affiches de mobilisation.	×	Aucune
174	1944	5000		Genoud, Emile (VD)	1945	Ouverture d'une enveloppe d'affiches de mobilisation.	×	Aucune
174	1944	5001		Lang, Johann (D à BL)	1944	Violation de secrets militaires ; condamné à 4 mois de prison avec sursis. Il a déclaré dans un restaurant allemand à Bâle que l'aéroport de Birsfelden était miné et qu'en cas d'invasion, il exploserait.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
175	1944	5002		Conrad, Guy (D) Bauer, Erika (SG)	1945	Violation de secrets militaires (G. Conrad et E. Bauer), SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (G. Conrad), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (G. Conrad). Affaire en relation avec un émetteur clandestin de la *Gestapo* à Bâle.	×	Aucune
176	1944	5004		Grieder, Raoul (CH/F) Affif, Charles (EGY) Demierre, Fernand (GE) Quain, Yvonne (BE/JU) Galan, Georges (F)	1944	Renseignement militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA, passage clandestin de la frontière ; condamnés resp. à acquitté, acquitté, 2 mois de prison par contumace, acquittée et sans suite.	✓	Intégrale
177	1944	5005		Stock, Helmuth (ZH) Stock Virgil (ZH) Klee, Robert (AR à D) Heerdegen, Hans (D) Fischer, Theodor (ZH) Hoferichter, Elisabeth (D)	1944	SR prohibé, atteinte à la sécurité de la Suisse, violation de secrets militaires, vol ; jugement des membres d'un réseau de Robert Klee, alias *Sticher* ; condamnés resp. à 2 ans de prison, acquitté, à 3 ans de prison par contumace, à 240 jours de prison par contumace, acquitté et acquittée. Les acquittés l'ont été faute de preuves.	×	Aucune
177	1944	5006		Baumgartner, Louis (BS, puis F)	1944	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (F. Strenkert, alias *Straub* de Stuttgart) ; condamné à 6 ans de prison par contumace.	×	Aucune
178	1944	5007		Quartier-la-Tente, James (BE/JU) Allemann, Suzanne (F/CH à BE/JU) Weil, Jacques (VD) Weil, Madeleine (VD)	1945	Violation de secrets militaires (J. Quartier et S. Allemann), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne (J. Quartier, J. Weil et M. Weil), désobéissance (J. Quartier et S. Allemann), service militaire étranger et actes d'hostilité contre un Etat belligérent (J. Weil) ; condamnés resp. à 4 ans de réclusion, 1 an de réclusion (grâciée et mise au bénéfice du sursis), 6 mois de prison avec sursis et acquittée.	✓	Intégrale
179	1944	5009		Mader, Charles (NE)	1945	Perte d'un document secret, soit violation de secrets militaires par négligence.	×	Aucune
179	1944	5011		Givel, Edouard (GE)	1944	Perte de trois documents secrets, soit violation de secrets militaires par négligence.	×	Aucune
179	1944	5012		Gnädinger, Friedrich (D à SZ) Gnädinger, Karl (D à SZ) Oehry, Andreas (FL) Frieser, Leopold (PL à ZH)	1944	Les Gnädinger sont accusés de SR prohibé en faveur d'un prétendu agent allemand, A. Oehry, et L. Frieser est accusé car, au courant, il n'a pas dénoncé la chose ; tous condamnés ; finalement, A. Oehry n'étant pas reconnu comme agent, tous sont acquitté en cassation ; les Gnädinger semblent tout de même avoir été poursuivis pour une autre infraction.	×	Aucune
179	1944	5013		Purjesz, Lajos (H à ZH)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Hongrie occupée par l'Allemagne, en faveur du Comité hongrois libre à Londres (comte Karolyi), en rapport avec les diplomates hongrois Georg Bakach-Bessenyey et Anton Radvanszky ; sans suite.	×	Partielle

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
179	1944	5014		Boetsch, Charlot (BE) Schelker, Emil (BS)		Violation de secrets militaires (dans le cadre du service militaire) ; acquittés.	×	Aucune
179	1944	5015		Bernauer, Georg (AG)	1944	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent de la *Gestapo* Meinzer).	×	Aucune
180	1944	5016		von Hallwyll, Sigismund (ZH) Hannig, Max (A à ZH) von Hallwyl, Maria (A à ZH) Hannig, Karl (A à ZH) Bächtold, Martin (SH à GB)	1945	Violation de secrets militaires, SR politique et militaire en faveur de l'Allemagne (agent Joseph Kneisel à Vienne), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la France (agents Paul Georges et Fernand Nappey) et de la Grande-Bretagne (agent A. King) ; condamnés resp. à 8 mois de prison, à 4 mois de prison avec sursis, à 4 mois de prison avec sursis, non poursuivi et à 1 mois de prison avec sursis. Les accusés ont travaillé pour l'Allemagne contre la Suisse, avant de passer au service des Alliés contre l'Allemagne. Cas d'espionnage en Suisse au profit des Alliés.	✓	Partielle
181	1944	5017		inconnu	1944	Perte de 4 bulletins de renseignement rouge du SR au bureau du chef du génie de l'armée.	×	Aucune
181	1944	5147		Spinner, Heinrich (ZH) Eymann, Ernst (ZH) Leemann, Max (ZH) Suremann, Emil (ZH) Baltensperger, Emil (ZH) Meier, Gottlieb (ZH)	1944	Autorités communales ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
181	1944	5336		Ferembach, Claude (F) Theillou, Marcel (F) Gueissaz-Wolf, Georgette (VD) Margot, Félix (VD)	1945	Passage clandestin de la frontière, service militaire étranger, contravention aux prescriptions sur le maintien de la neutralité ; C. Ferembach et M. Theillou ne sont pas poursuivis ; G. Gueissaz est condamnée à 15 jours de prison avec sursis et F. Margot à 9 mois de prison par contumace.	✓	Intégrale
181	1944	5464		Lehmann, Walter (AG)	1944	Violation de secrets militaires avec une publication dans le *Schweizer Illustrierte*.	×	Aucune
181	1944	5497		Lechleitner, Jakob (SG)	1945	Autorité communale ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
181	1944	5498		Wendel, Albert (TG) Weibel, Konrad (TG) Germann, Paul (TG) Braun, Paul (TG) Lauchenauer, Alfred (TG) Keller, Hermann (TG) Hagen, August (TG) Bühler, Otto (TG) Müller, Ernst (TG) Ammann, Ernst (TG) Horber, Heinrich (TG)	1945	Autorités communales ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
181	1944	5518		Olivier, Jean (F) Olivier, Georges (F)	1944	Vol, passage clandestin de la frontière, exportation d'armes, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à 3 mois de prison par contumace et à 4 mois de prison par contumace. Deux adolescents mineurs ayant volé le matériel militaire de leur logeur en Suisse pour gagner les FFI en France.	×	Partielle
181	1944	5633		Mohler, Ernst (BL)	1944	Violation de secrets militaires (a dit où était stationnée son unité).	×	Aucune
182	1944	5927	1	Fabbri et consorts		Abus de confiance, escroquerie, faux dans les titres, etc. 55 inculpés, dont 18 condamnés, 12 cas réglés disciplinairement et 25 acquittés. Grosse affaire dans les Franches-Montagnes impliquant Louis Fabbri.	×	Partielle
183	1944	5927	2	Fabbri et consorts		Suite de l'affaire.	×	Aucune
184	1944	5927	3	Fabbri et consorts		Suite de l'affaire.	×	Aucune
185	1944	6081		Raggio-Browne, Osborne (IRL) Gaillet, Armand (F) Gonet, François alias *Michel Bognot* (F) Victor Brélaz (VD) alias *Maurice Menard* (F)	1944	Tentative de passage clandestin de la frontière, assistance à l'évasion, port d'arme ; interception d'un groupe composé d'un Irlandais, d'internés américains et de Français tentant de franchir la frontière suisse ; lien avec les FFI ; condamnés resp. à 20 jours de prison avec sursis, à 10 jours de prison avec sursis, à 3 mois de prison par contumance et à 16 mois de prison (en second jugement avec service militaire étranger). Semble y avoir un lien avec le renseignement.	×	Partielle
185	1944	6278		Wandeler, Anton (LU) Müller, Anton (LU)	1944	Désobéissance à des ordres généraux. Ils ont ouvert une enveloppe de mobilisation.	×	Aucune
185	1944	6324		Bétrisey, Joseph (VS)	1944	A perdu des plis qui contenaient des affiches de mobilisation, à une date inconnue, de sept. 1943 à sept. 1944.	×	Aucune
185	1944	6325		Bosey, Julien (VD) Bosey, Olivier (VD)	1944	O. Bosey a ouvert, en mai 1940, par erreur, une enveloppe contenant l'affiche de mobilisation en cas d'attaque par surprise, pli resté ouvert dans les archives de la commune.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
185	1944	6451		Castelberg, Johann (GR)	1944	Désobéissance, inobservation des prescriptions de service ; cas réglé disciplinairement. Il a perdu un plan qu'il avait établi.	×	Aucune
185	1944	6952		Rupp, Fritz (BE)	1944	Perte d'un document d'identité ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
185	1944	7034		Serex, Constant (VD)	1944	Syndic ayant ouvert par erreur une enveloppe de mobilisation ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
185	1944	7035		Burnand, John (VD)	1944	Syndic ayant ouvert par erreur une enveloppe de mobilisation ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
186	1945	1		Keiflin, Georges Albert (F) Reimann, Franz (D) Schwertzig, Lucien (F)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la France ; condamnés resp. à 5 mois de prison par contumace, à 3 mois de prison et à 3 mois de prison. Réseau de renseignement alsacien.	✓	Intégrale

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
186	1945	2	1	Zeiz, Hanno (A) Leuenberger, Charlotte (ZH) Eichholtz, Friedrich Hermann (D) Dünzer, Werner (D à ZH) Pöhner, Friedrich (D à BS) Erdmann, Friedrich (D à GR) Weinmann, Ludwig (A à ZH) Baum-Junkh, Robert (CZ à BE) Heinze-Stark, Elisabeth (ZH) Eder, Franz Josef (A à BS) Eder-Heuvelmans, Elisabeth (A à BS) Willi, Anna (BS) Morozzi, Orlando (I à BS) Helwig, Herbert (D à BE) Brohy, Marie-Louise (FR) Staeger, Margrit (BE) Lenhart, Elsa (FR) Ries, Alfred (BL) Studer, Bruno (BS) Enggist, Karl (BS) Imthurm, Erika (BS) Irminger, Otto (ZH) Novak, Josef (CZ à ZH) Munkh, Maria Anna *Mira* (ZH) Rossy, Viviane (VD) Stürtz, Franz (D à ZH) Gasser, Heinz Otto (ZH) Wehren, Charles (ZH) Gilloux, Louis (F) Bouryschkine, Vladimir (USA)		Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA (agent G. van Arkel) ; condamnés resp. à 1 an et 6 mois de prison, à 300 jours de prison, à 15 mois de prison, à 270 jours de prison avec sursis, à 90 jours de prison par contumace, à 30 jours de prison par contumace, à 14 jours de prison par contumace, à 7 jours de prison avec sursis par contumace, acquittée, à 270 jours de prison, à 14 jours de prison avec sursis, à 10 jours de prison avec sursis, à 45 jours de prison avec sursis, à 240 jours de prison avec sursis, cas réglé disciplinairement (amende de 50 CHF), acquittée, acquittée, à 60 jours de prison avec sursis, à 60 jours de prison avec sursis, à 120 jours de prison, à 14 jours de prison avec sursis, acquittée, à 30 jours de prison par contumace, acquittée, acquittée, cas réglé disciplinairement (amende de 30 CHF), à 14 jours de prison, non poursuivi, non poursuivi et à 150 jours de prison avec sursis. Pas de pages 126 et 139, et deux 134 différentes, dans les deux exemplaires du jugement ; le dossier de Vladimir Bouryschkine, alias *Val Williams* et *Herman Bauer*, est particulièrement intéressant, notamment le lien avec le *lt Cordey*, soit P. Jaquerod, du SR suisse.	✓	Intégrale
187	1945	2	2	Affaire Zeiz et consorts		Suite de l'affaire. Annexes.	✓	Partielle
188	1945	2	3	Affaire Zeiz et consorts	1945	Suite de l'affaire.	✓	Intégrale

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
189	1945	3		Ferrin, Louis (GE) Jasinsky, Jean (GE) Béard, Pierre (GE) Velluz, Gilbert (F)	1945	Corruption active, recel, SR politique prohibé, violation de secrets de service ; condamnés resp. à 1 an de prison par contumace, à 8 mois de prison avec sursis, non inculpé, à 2 mois de prison avec sursis ; affaire de corruption des agents de l'arr.ter.GE qui ont livré à un Résistant (G. Velluz) des informations sur des collaborationnistes réfugiés en Suisse.	✓	Intégrale
189	1945	5		Hübscher, Rudolf (ZH)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne (vice-consul Jordan) ; condamné à 90 jours de prison avec sursis. Cas d'espionnage en Suisse en faveur des Alliés et au préjudice de l'Allemagne. A notamment renseigné sur les lieux de fabrication des V2 en Allemagne.	×	Intégrale
189	1945	7		Hasler, Berta (AG)	1945	Soupçons d'espionnage en faveur de l'Allemagne ; sans suite.	×	Aucune
189	1945	8		Peregrini, Carlo (I) Cerasa, Luigi (I) Riva, Andrea (I) Varvaro, Giorgio (I) Rosa di Pietro, Emilio (I)	1945	Passages clandestins de la frontière, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne (en Italie du Nord), en faveur des USA (consul D. Jones à Lugano), contravention au maintien de la neutralité. Cas d'espionnage en Suisse au profit des Alliés et au préjudice de l'Allemagne. L. Cerasa est condamné à 6 mois de prison et G. Varvaro est puni disciplinairement.	×	Aucune
189	1945	10		Geissmann, Erwin (AG) Ferraresi, Giuseppe (I à BS) Nebel, Ludwig (BS) Fonti, Margrit (BS) Geissmann, Clara (BS) Burkhardt, Theodor (BE) Giger, Heinrich (BS) Saladin, Beda (BL)		Violation de secrets militaires (E. Geissmann, G. Ferraresi et L. Nebel) ; L. Nebel s'est engagé dans la SS (*SS-Obersturmführer*), a été arrêté par les Américains et accusé de meurtre par les Danois.	×	Aucune
190	1945	11		Ackermann, Jakob (AR) Gasser, Emil (D) Ostertag, Eugen (SG)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire et économique prohibé.	×	Aucune
190	1945	12		Oehler, Laurenz (BE) Fahrni, Ernst (BE) Meuri, Albert (BE/JU)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (AST de Stuttgart, maj Hermann Grom) ; travaillent avec les agents Ciro Bralla (D) et Fritz Blank (CH) ; L. Oehler est condamné à la prison à vie.	×	Aucune
190	1945	13		Buchmann, Camille (D)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire et politique prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne (agent F. Schlageter) ; condamné à la prison à vie.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
190	1945	14		Giaccardo, André Paul (F)	1945	Passages clandestins de la frontière, SR prohibé. Français travaillant en Allemagne, recruté par l'*Abwehr*, qui a transité par la Suisse pour aller espionner en France en février 1945.	×	Aucune
191	1945	15		Myrmann, Karl (D) Hickmann, Horst (D) Koornstra, Hidde (NL)	1945	Passages clandestins de la frontière (franco-suisse, région du Doubs), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne, désobéissance à des ordres généraux ; condamnés resp. à 5 mois de prison, à 3 mois de prison et à 10 mois de prison.	×	Partielle
192	1945	16	1	Schmid, Wilhelm (D) Schetter, Fridolin (D) Bündtner, Karl (D) Streit, Kurt (BS) Schirmaier, Xaver (BS) Bürgin, Ernst (BL) Senn, Traugott (BL)	1946	Violation de secrets militaires, SR militaire, politique et économique prohibé, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
193	1945	16	2	*Siebler* (D) Rohde (D) Wangler, alias *Fischer*, alias *Friedrich* (D) Schuler, Hermann (D)	1945	Suite de l'affaire. Comprend des mini-dossiers sur les agents allemands *Dr Siebler* (AST Lörrach), Gen.-Lt. Rohde (AST Lörrach), Dr Wangler, alias *Fischer*, alias *Friedrich* (AST Lörrach), H. Schuler (SD, Stuttgart).	×	Partielle
194	1945	18		Côte, Lucienne alias *Vanheden* (F)		Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de la France de Vichy, passage clandestin de la frontière ; condamnée à 5 mois de prison. Cas inédit de SR contre les Alliés en faveur de Vichy.	×	Partielle
194	1945	19		Colesie, Marie-Louise (D à BS)		SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; sans suite.	×	Partielle
194	1945	20		Kundert, Fridolin (GL)	1945	Violation de secrets militaires ; a rédigé un rapport sur les troupes aériennes et l'a transmis à un civil suisse en mai 1941.	×	Aucune
194	1945	21		Eisenring, Richard (TG)	1945	Violation de secrets militaires, notamment en ramenant à la maison des documents confidentiels qui ont été lus.	×	Aucune
194	1945	22		Pichard, Albert (VD)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 10 mois de prison. Il a voyagé, puis renseigné, puis enquêté sur les millieux gaullistes en Suisse. Intéressant pour son compte-rendu sur ses enquêtes.	×	Partielle
194	1945	23		De Angelis, Italo (I) Perotti, Renato (I à VD)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA ; condamnés resp. à 4 mois de prison et à 2 mois de prison avec sursis.	✓	Intégrale
194	1945	24		Infanger, Ottilie (OW)	1945	SR prohibé en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
194	1945	25		Müller, Wilhelm (BE à F) Müller, Gustav (BE à USA)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA ; tous deux reconnus coupables sans peine.	✓	Intégrale
194	1945	26		Loubatié, Marc (F) Le Fort, Marcel (F)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la France, usage de faux-papiers, passage clandestin de la frontière, poste émetteur clandestin ; procédure suspendue.	✓	Intégrale
194	1945	27		Hasler, Ludwig (FL) Stocker, Ernst (AG)	1945	Tentative d'espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne (L. Hasler est le *V-Mann* 2840 de la *Gestapo*) ; au préjudice des forces de libération italiennes dans le restaurant Feldschlösschen à Zurich.	×	Aucune
195	1945	28	1	Preisser, Emil (BS à D) Gerhard, Franz (D) Jirsa, Johann (CZ) Thommen, René (BS) Gerhard-Dörflinger, Louise (D) Otte, Paul (D) Otte-Scherer, Lina (D) Frisch, Franz (D) Erwald, Hans (D) Pflugmann, Kurt (D) Schumacher, Emil (D) Dubler, August (ZH)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (Alliés), SR prohibé en faveur de l'Allemagne, passages clandestins de la frontière (dans la région de Bâle).	×	Aucune
196	1945	28	2	Schleiniger, Manfred (BS) Bender, Ludwig (D) Kübler, Irmgard (BS)	1945	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 13 ans de prison, à 20 ans de prison par contumace et à 6 mois de prison.	×	Aucune
197	1945	28	3	Baumgartner, Louis (BS, puis Strasbourg) Münch, Ernst (BS) Heinzmann, Johannes (BS à D) Suter, Werner (LU) Schleiniger, Manfred (BS)	1945	Suite de l'affaire ; condamnés resp. à 12 ans de prison, à 6 mois de prison, à 3 ans de prison, à 8 ans de prison et à 13 ans de prison.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
198	1945	28	4	Preisser, Emil (BS à D) Heinzmann, Johannes (BS à D)	1945	Dossier concernant le co-accusé J. Heinzmann, d'origine allemande, naturalisé suisse, puis retourné pendant la guerre en Allemagne pour servir le SD (« *fanatique nazi* ») ; violation de secrets militaires, SR politique prohibé, complicité d'atteinte à l'indépendance de la Confédération, service militaire étranger. J. Heinzmann a été adopté par des Bâlois ; un demande en révision du procès se base notamment sur le fait qu'il n'aurait pas perdu sa nationalité allemande lors de l'adoption, et donc qu'il ne peut être poursuivi pour service militaire en Allemagne ; autre argument : il aurait été livré injustement par les troupes d'occupation françaises aux Suisses.	×	Aucune
199	1945	29		Maréchal, Georges André (F) Roth, Friedrich (BS) Daupleix, Yves (F) Storz, Karl (BS) Heussy, Georges (BS) Christ, Karl (BS) Kölliker, Walter (ZH) Kölliker, Berta Labhart, Hans (SH) Labhart, Louise (SH) Wymann, Emil Ernst, alias *Dvorak* (BS) Nussbaumer, François (BS) Mutter, Albert (D) Gysi, Rudolf (BE) Mettler, Heinrich (SG) Kölliker-Weber, Anna (SH) Streit, Kurt (BS) Senn, Hans (BS)	1945	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (Alliés) en faveur de l'Allemagne (agent F. Malzacher), désobéissance à des ordres généraux, passages clandestins de la frontière, violation de secrets militaires ; condamnés resp. à 2 ans de prison par contumace, 1 mois de prison par contumace, 18 mois de prison par contumace, 3 mois de prison avec sursis, 2 mois de prison, 2 mois de prison, 3 mois de prison avec sursis, 1 mois de prison avec sursis, acquitté, acquittée, 12 de prison par contumace, sans suite, sans suite, sans suite, décédé, sans suite, 1 mois de prison et coupable non condamné.	×	Partielle
200	1945	30		Ammeter, Arnold (BE)	1945	Désobéissance à des ordres généraux ; acquitté.	×	Aucune
200	1945	31		inconnu	1945	Espionnage ; enquête contre un inconnu ayant livré un film à Hulda Sciessere, condamnée pour espionnage ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
200	1945	32		Hostettler, Josef (BL) Hartmann, Johann (BL) Eichkorn, Rosa (BS) Bodler, Hilda (BS) Wymann, Adolf (BE) Lehmann, Max (D) Ewald, Hans (D) Rünzi, Karl (D) Gräve, Reinhard (D) Senn, Hans (BS) Fuchs, Albert (BS) Dubois, Adrien (BS) Suter, Albert (BS) Suter, Erminia (BS) Beiner, Konrad (BE à D)	1945	L'accusé principal J. Hostettler est poursuivi pour violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (*Dr Siebler* alias *Dr Siegwart* de son vrai nom Dr Schurrer, lt-gén Rohde alias *Brendler* de l'AST, gestapiste Gerlach alias *Gebhard*, maj Leonhardt, espions Hans Senn, Albert Fuchs et Konrad Beiner, Karl Winkler, agent Müllerleile), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; pratiquement tous les autres accusés sont poursuivis pour SR militaire prohibé et/ou violation de secrets militaires.	×	Aucune
201	1945	33		Grom, Alfred (LU)	1945	Violations de secrets militaires, SR économique, politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (AST *Amt* VI Stuttgart, agent F. Malzacher) ; parti travaillé à Waldshut en 1939.	×	Aucune
202	1945	35	1	Böswald, Josef (BS) Möesch, Hermann (BS) Jauch, Thomas (BS) Hübsch, Hermann (BS)		SR politique, économique et militaire prohibé, sabotage, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Kripo*, agents Friedrich Wehrle et Karl Ott, puis SD, agent Ernst Maier) ; condamnés resp. à 20 ans de prison, à 8 ans de prison, à 3 ans de prison et à 2 ans de prison. Contient exceptionnellement un procès-verbal du procès, et notamment le témoignage d'Emil Häberli. Contient également une allusion à *Tim* Frenken, ainsi que la mention d'un agent français au Jura en 1940.	×	Partielle
203	1945	35	2	Böswald, Josef (BS) Möesch, Hermann (BS) Jauch, Thomas (BS) Hübsch, Hermann (BS)		Suite de l'affaire. Implique également Johann Christlein, directeur de la Division F du consulat allemand à Bâle). Contient une audition de Paul Dickopf.	×	Partielle
204	1945	36		Kammermann, Robert (BS) Rohrer, Alfons Vögele, Friedrich (D)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire et politique prohibé en faveur de l'Allemagne, soit de l'*Abwehr* (agent Brendler, alias *Generalleutnant Rhode*) et de la *Gestapo* de Lörrach (agents Willy Hahn, Feil, Erika Kratz et Ludwig Bender), passages clandestins de la frontière, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la France (en 1939).	×	Aucune
204	1945	38		Wickihalder, Wilhelm (LU)	1945	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, passage clandestin de la frontière.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
205	1945	39		Affaire Masson-Schellenberg(-Holzach-Eggen)	1945	Cas très important, concernant la fameuse ligne de renseignement et impliquant Roger Masson, Walter Schellenberg, Paul Holzach et Hans Wilhelm Eggen. Comprend des enquêtes complémentaires sur les liens entre le SR et les autres services de renseignement, notamment ceux impliquant Konrad Lienert.	×	Intégrale
206	1945	41		Beglinger, Hans (CH à FL)	1945	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, passages clandestins de la frontière, service militaire étranger.	×	Aucune
206	1945	42		Noll, Friedrich August (BS)	1945	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger. A espionné les consulats alliés à Bâle et les agents alliés en Suisse.	×	Partielle
206	1945	43		Finazzi, Werner (I à AG)		SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, en liaison avec l'agent des douanes allemandes Meinzer.	×	Aucune
206	1945	44		Schütz, Edgar (ZH)	1945	Violations de secrets militaires, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, la Grande-Bretagne, en faveur de l'Allemagne, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne. Cas intéressant d'agent double.	×	Partielle
207	1945	45		Gisiger, Erwin (SO)		SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne. En liaison avec Fridolin Schlageter et Ernst Leonhardt.	×	Aucune
207	1945	46		Bär, Emil (ZH)	1945	Favorisation de violation de secrets militaires, favorisation de SR prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Ernst Schmid de la *Gestapo* de Lörrach).	×	Aucune
207	1945	47		Kaufmann, Johann Wilhelm (AG)	1945	Vol (de 7 vélos), violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne, passages clandestins de la frontière (dans les deux sens).	×	Aucune
207	1945	48		Hasler, Ernst (ZH)	1945	Violation de secrets militaires, SR prohibé en faveur de l'Allemagne (agents Hermann Grom de l'AST de Stuttgart et Arthur Egon Hindenbach).	×	Aucune
207	1945	49		Benz, Albert (apatride)	1945	Violation de secrets militaires, SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agents Benno Schäppi (ancien directeur du *Panoramaheim* de Stuttgart), Dr Klaus Hügel (chef de la SD-*Leitstelle* de Stuttgart), sous les pseudos de *Willi*, *Bauer*, *Egon* et *Müller*).	×	Aucune
207	1945	50		Fuchs, Karl (D)	1945	SR prohibé en faveur de l'Allemagne (agent August Furrer, alias *Withum*, chef de l'AST de Constance).	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
208	1945	51		Malzacher, Fritz (D) Mattegrit, Franz (D) Simon, Carl (D) Kaiser, Richard (D) Keller, Adolf (D) Dietrich, Wilhelm (D) Jörg, Fritz (D) Banholzer-Gross, Marie (AG)		SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (AST *Amt* V de Stuttgart, puis, depuis début 1943, *Gestapo*-Stelle Waldshut), violation de secrets militaires (entre 1939 et 1943). F. Malzacher, livré par les Français, dirigeait le poste extérieur de Säckingen dirigé vers la Suisse et son réseau de 150 à 200 agents.	×	Aucune
209	1945	52		Dürig, Friedrich (BE) Dürig, Theodor (BE) Lauber, Max (1883) (BE) Lauber Max (1914) (BE) Meyer, Franz (BE) Roschi, Werner (BE) Tschannen, Ernst (BE) Walther, Paul (BE) Weber, Theodor (BE)	1945	Emission d'un pamphlet anonyme diffusé notamment auprès de la presse et des politiques, visant au maintien de la neutralité face au Alliés avec un accent visiblement pro-allemand et antisémite.	×	Aucune
210	1945	53		Sperger, Gerhard (A)	1945	SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 3 ans de prison.	×	Aucune
210	1945	55	1	Rossignelly, Lucien (F) Fissé, Victor (GE) Fissé, Germaine (GE) Fissé Joseph (GE) Maumary, Gérald (VD) Bocquet, Suzanne (GE) Rota, Virignia (VD) Rigaud, Pierre (F) Bellon, Angèle (F) Corti, Guido (I) Moglia, Antoine (ARG)	1944	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la France, SR économique, politique et militaire prohibé, infraction de l'ACF sur la fermeture des frontières, franchissement clandestin de la frontière ; condamnés resp. à 6 mois de prison, 60 jours de prison avec sursis, 30 jours de prison avec sursis, 10 jours de prison avec sursis, 300 jours de prison avec sursis, 30 jours de prison avec sursis, acquitté, 12 mois de prison par contumace, 6 mois de prison par contumace, 18 mois de prison par contumace et à 18 mois de prison par contumace.	✓	Intégrale
211	1945	55	2	Rossignelly et consorts		Suite de l'affaire. Annexes au dossier.	✓	Intégrale
212	1945	57		Meinen, Gottfried Karl (BE)	1945	Violation de secrets militaires, SR prohibé en faveur de l'Allemagne (agents allemands A. Grom et F. Malzacher).	×	Aucune
212	1945	58		Bühler, Ida, née Neyer (FL) Bühler, Hubert (FL) Dürrenberger, Paul (BL)	1946	Violation de secrets militaires, SR prohibé en faveur de l'Allemagne, soit du chef de la *Gestapo* de Feldkirsch, Karl Kriener.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
212	1945	59		Holinger, Werner (BS)	1945	Inobservation des prescriptions de service (entreposage inadéquat de documents militaires).	×	Aucune
212	1945	60		Gropp, Adolf (D) Ehinger, Ernst (TI) Rodel, Paul (SG)	1945	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
212	1945	61		Lambert, Auguste (FR) Uibeleisen, Werner (D) Bayer, Josef (D)	1945	Violation de secrets militaires, SR prohibé en faveur de l'Allemagne, sur dénonciation de l'agent allemand Böhning alias *Berger* interrogé en Suisse.	×	Aucune
212	1945	62		Zehnder, Otto (AG)	1945	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Willy Kranz qui travaillait avec Böhning alias *Berger*).	×	Aucune
213	1945	63		Schmitz, Georg (ZH) Behrens, Helene (GE) Eisenhoffer, Jules (GE) von und zur Mühlen, Walrat (D) Albert, Fritz (D)	1945/46	SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; G. Schmitz a été condamné à 1 an de prison.	×	Aucune
214	1945	64		Ruf, Adolf (BS) Strenkert, Friederich (D) Reuning, Franz (D)	1945	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; A. Ruf a été condamné à 8 ans de prison. Il a fait des esquisses d'installations militaires en Suisse.	×	Aucune
214	1945	66		Keller, Max Leo (ZH)	1945	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamné à 2 ans de prison.	×	Aucune
214	1945	67		Wippermann, Ernst (BS)	1945	Violation du devoir de dénonciation, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger en faveur de l'Allemagne ; condamné sans peine. En tant qu'agent du RSHA en Suisse, il établissait des rapports sur les Alliés, notamment au moyen de la presse.	×	Aucune
215	1945	69		Heinrichs, Johann (ZH)		SR militaire et économique en faveur de l'Allemagne (AST de Stuttgart), espionnage militaire au préjudice de pays étrangers, violation de secrets militaires, incitation à la violation de secrets militaires ; condamné à 14 ans de prison.	×	Aucune
216	1945	70		Torti, Arturo (ZH) Junod, Francis (BE) Waltisbühl, Fritz (ZH) Paci, Alfeo (I) Carotta, Cesare (I) Gemelli, Bruno (I)		Violation de secrets militaires en faveur de l'Italie, Espionnage militaire au préjudice d'Etats étrangers, soit l'Italie et l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne ; condamnés resp. à 6 ans de prison, à 15 mois de prison, à 1'000 CHF d'amende, acquitté, à 1 an de prison et à 5 ans de prison. Certains inculpés ont travaillé pour les Britanniques (Consulat de Zurich).	×	Intégrale
216	1945	71		Fonio, Guido (BS)	1945	SR militaire prohibé ; sans suite ; a rapporté à une personne en Allemagne l'exécution d'O. Reimann.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
216	1945	72		Klaus, Werner (SG) Giger, Karl (SG)	1945	Violation de secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune
216	1945	73		Flubacher, Jakob (BS)	1945	Violation de la déclaration obligatoire ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune
216	1945	74		Aeberli, Gottfried (ZH)	1945	Violation de secrets militaires et désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 2 ans de prison ; sympathisant nazi ayant fourni des renseignements sur les aéroports suisses à un mouvement nazi.	×	Aucune
216	1945	76		Schlatter, Rudolf (ZH)	1945	Violation de secrets militaires ; condamné à 16 mois de prison.	×	Aucune
217	1945	78		Dobmeier, Walter (ZH)	1945	SR prohibé, violation de secrets militaires et service militaire étranger (*Waffen-SS*) ; sans suite.	×	Aucune
217	1945	79		Hotz, Ernst (D)	1945	Complicité d'espionnage ; sans suite ; a officié comme courrier entre le traître Ramon Bergada et F. Strenkert.	×	Aucune
217	1945	93		Wyner, Hans Carl (USA) Duyvis, Magtelt Eva (NL) vom Grimm, Manfred (A) Ethevenon, Edmond (GE) Liechtenstein, Emmanuel von (FL)	1945	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA ; sans suite.	✓	Intégrale
217	1945	158		Möller, Marcel (AG) Reichen, Paul (AG)	1945	Franchissement illégal de la frontière (dans la région de Bâle, pour aller travailler en Allemagne), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (Alliés) en faveur de l'Allemagne (seulement M. Möller) ; condamnés resp. à 8 mois de prison et à 45 jours de prison avec sursis.	×	Aucune
217	1945	188		Mayenfisch, Othmar (ZH)	1945	Service militaire étranger (*Waffen-SS*), passage clandestin de la frontière, espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur de la Grande-Bretagne ; condamné à 8 mois de prison.	✓	Intégrale
217	1945	497		Zielaw, Florence Elisabeth (VS) Burgener, Albert (GE) Eckstein, Heinz (VS)	1945	Désobéissance à des ordres généraux, contravention au maintien de la neutralité ; condamnés resp. à 4 mois de prison avec sursis, à 147 jours de prison avec sursis et acquitté. Ils ont aidé des internés polonais à rejoindre le maquis en Italie du Nord.	×	Intégrale
217	1945	758		Waldner, Adolf (BL)	1945	Violation de secrets militaires, SR politique en faveur de l'Allemagne, atteinte à la puissance nationale, passages clandestins de la frontière ; condamné à 3½ ans de prison. Il a pratiqué le renseignement à partir d'août 1944 en Alsace et est entré en 1945 dans la Légion étrangère française.	×	Aucune
217	1945	767		Müller, Josef (SZ)		Cas réglé disciplinairement. Coupe de bois dans un secteur militaire interdit sans autorisation.	×	Aucune
217	1945	859		Bornand, Albert (F)	1945	Passages clandestins de la frontière, menace à un garde-frontière, SR politique prohibé ; condamné à 10 mois de prison.	✓	Intégrale

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
217	1945	934		inconnu	1945	Perte d'un règlement secret sur l'occupation des frontières.	×	Aucune
217	1945	1036		inconnu Berchtold, Adolf (AG)	1945	Violation de secrets militaires ; condamné à une amende de 100 CHF. En 1942, il a conservé un plan du positionnement d'une unité, au lieu de le détruire, et l'a oublié avec ses bagages dans le train.	×	Aucune
217	1945	1055		Etienne, Joseph (JU)		Perte de sa carte AU ; cas réglé disciplinairement. Enquête demandée par le E. Villeneuve de la br.fr.3.	×	Aucune
217	1945	1121		Vuissens (commune de)		Ouverture d'une enveloppe de mobilisation ; sans suite.	×	Aucune
217	1945	1185		inconnu	1945	Perte de documents secrets concernant le "plan Z" ; sans suite.	×	Aucune
217	1945	1380		Knobel, Abraham (GL)	1945	Perte d'une affiche de mobilisation ; sans suite.	×	Aucune
217	1945	1457		Dolder, Fritz (BE)	1945	Inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires ; sans suite. Il a un peu trop parlé à sa petite amie.	×	Aucune
217	1945	1622		Amsler, Arthur (ZH)	1945	Violation de secrets de service ; sans suite. Il a donné le n° de téléphone de l'AWZ.	×	Aucune
217	1945	1721		inconnu au 1er CA	1945	Non restitution d'ordres secrets relatifs à la nouvelle organisation de l'artillerie de forteresse.	×	Aucune
217	1945	1900		Delco, Mario (TI)	1945	Cas réglé disciplinairement. Croquis perdu.	×	Aucune
217	1945	1932		inconnu Bogo, Viktor (BS)	1945	Cas réglé disciplinairement. A laissé traîner un plan de construction secret.	×	Aucune
217	1945	1968		Rosenberger, Arnold (ZH)	1945	Désobéissance à des ordres généraux (ACF du 6.9.1940 interdisant les installations et appareils émetteurs) ; condamné à 5 jours de prison avec sursis. Il a émis avec un poste de radio.	×	Aucune
218	1945	2000		Internement des Russes en Suisse	1945	Commission d'enquête internationale. Participation du général J. Davet.	×	Partielle
218	1945	2000		Russische Internierung i.d. Schweiz	1945	Enquête sur l'internement des Russes en Suisse.	×	Aucune
219	1945	2042		Rudin, Hermann (BL)	1945	Sabotage aux *Kraftwerke* de Rheinfelden.	×	Aucune
219	1945	2191		Hawranek, Rudolf (A)	1945	Photos dans le secteur des fortifications.	×	Aucune
219	1945	2192		Link, Jakob (SG)	1945	Chef de section ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
219	1945	2193		Zwicker, Johannes (SG)	1945	Autorité communale ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
219	1945	2217		Graf, Konstantin (SG)	1945	Chef de section ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
219	1945	2412		Kronauer, Philipp (ZH) Zimmerli, Max Ernst (AG) Wichser, Werner (OW) Stämpfli, Paul (BS)	1945	Achat de 2 pistolets Walter avec munitions et revente à l'étranger à un Américain (Edward Wight).	×	Aucune
219	1945	2471		Bulliard, Alphonse (FR)		Autorité communale ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
219	1945	2541		Oesch, Eugen (SG)	1945	Perte d'une carte d'identité AZ.	×	Aucune
219	1945	2668		Mussard, Pierre (F) Mussard, Alexandre (F) Baverel, Maurice *Victor* (VD) Mayor, François (VD) Herren, Robert (VD) Emery, René (VD)	1945	Service militaire étranger (FFI), passage clandestin de la frontière, contravention au maintien de la neutralité, injures, exportation illicite d'armes en France ; condamnés resp. à 60 jours de prison avec sursis, à une amende de 400 CHF, à une amende de 200 CHF, à une amende de 400 CHF, à une amende de 50 CHF et à une amende de 50 CHF.	✓	Intégrale
219	1945	2687		Welte, Ernst (ZH)	1945	Chef de section ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
219	1945	2702		Steulet, Georges (BE) Ramseier, Fritz (BE)	1945	SR prohibé en faveur de l'Allemagne (*Abwehr* de Lörrach).	×	Aucune
220	1945	2749		Etter, Marcel (VD)	1945	Violation de secrets militaires par négligence ; condamné à 3 jours de prison. Un géomètre officiel, le plt M. Etter, a égaré une carte Siegfried sur laquelle étaient indiquées toutes les implantations militaires de la région d'Yverdon.	×	Aucune
220	1945	2797		Lançon, Charles (GE) Revillet, Marcel (GE) Chappuis, Pierre (GE)	1945	Vol et violation de secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune
220	1945	2808		Gemeindepräsident von Rüti bei Büren	1945	Perte d'une enveloppe de mobilisation ; sans suite.	×	Aucune
220	1945	2919		Stucki, Albert		Ouverture d'une enveloppe d'affiches de mobilisation ; sans suite. Il s'agit du président de la commune de Thalwil.	×	Aucune
220	1945	2922		inconnu	1945	Perte de documents militaires ; un blâme adressé au sgt André Studer pour négligence ; pas d'enquête.	×	Aucune
220	1945	2945		Tanner, Karl (ZH)	1945	Vol, violation de secrets militaires, tentative de service militaire étranger ; condamné à 4 ans de prison.	×	Aucune
220	1945	2984		Moser, Otto (AG)	1945	Désobéissance à un ordre général ; condamné à 1 mois de prison avec sursis. Il s'agit d'un chef de section militaire.	×	Aucune
220	1945	2996		Grivel, Joseph (BE)	1945	Sans suite. Perte d'une carte Siegfried sur laquelle figure l'emplacement de deux ouvrages militaires du col de Jaun.	×	Aucune
220	1945	3000		Furrer, Heinrich (BE)	1945	Perte de documents secrets ; sans suite.	×	Aucune
220	1945	3127		Guldimann, Werner (ZH)	1945	Sans suite. Envoi d'un questionnaire sur la réorganisation des troupes aériennes à la section AVIA.	×	Aucune
220	1945	3181		Buser, Paul (BL)	1945	Désobéissance à un ordre général ; sans suite. Le président de la commune de Zunzgen a ouvert une enveloppe de mobilisation.	×	Aucune
220	1945	3182		Huber, Hans (TG)	1945	Ouverture d'une enveloppe de mobilisation ; condamné à 14 jours de prison avec sursis.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
220	1945	3294		Hugentobler, Heinrich (TG)	1945	Ouverture d'une enveloppe de mobilisation ; condamné à 8 jours de prison avec sursis.	×	Aucune
220	1945	3370		Ehrismann, Walter (FL)	1945	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Gestapo* de Feldkirch) ; condamné à 2 ans de prison.	×	Aucune
220	1945	3476		inconnu à Bat 233		Perte d'un document secret (ordre) ; réglé disciplinairement (plt blâmé).	×	Aucune
220	1945	3490		Graf, Adalbert (AG)	1945	Ouverture d'une enveloppe de mobilisation ; sans suite.	×	Aucune
220	1945	3521		Zumstein, Oskar (LU)	1945	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 4 ans de prison par contumace.	×	Aucune
220	1945	3581		Ramseyer, Walter (BE)	1945	Vol, violation de secrets militaires, tentative de service militaire étranger ; condamné à 2 ans de prison.	×	Aucune
221	1946	3812		Cevey, Raoul (VD)		Désobéissance à des ordres généraux, SR politique et militaire, escroquerie, lésions corporelles simples, assassinat, incendie et vol ; condamné à la prison à vie ; Suisse membre de la *Gestapo* d'Annemasse.	✓	Intégrale
221	1946	4064		Löliger, Otto (LU)	1946	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (AST de Constance, puis *Gestapo* de Stuttgart et Karlsruhe) et service militaire étranger ; condamné à 7 ans de prison.	×	Aucune
222	1946	1		Schumacher, Emil (D) Pfirter, Louis (BL)	1946	Violation de secrets militaires et SR militaire prohibé ; sans suite.	×	Aucune
222	1946	2		Brügger, Karl Christian (BE)		Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (*Panoramaheim* de Stuttgart) ; condamné à 20 ans de prison par contumace. Dossier 1551 de 1945 attaché : K. Brügger a déjà été condamné à 2 ans de prison pour service militaire étranger (*Waffen-SS*) et passage clandestin de la frontière.	×	Aucune
222	1946	3		Bammert, Hermann (SG) Bammert, Elise (SG) Stadelmann, Gabriel (ZH)	1946	Trahison, SR prohibé en faveur de l'Allemagne (F. Strenkert) ; condamnés resp. à 20 ans de prison, à 6 ans de prison et à 10 ans de prison.	×	Aucune
222	1946	4		Meulet, Marcel (GE) Bachelard, Fernand (GE)	1946	SR en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 6 mois de prison et 8 mois de prison avec sursis. Ils ont renseigné le Consulat d'Allemagne à Genève sur l'activité d'agents du SR.	✓	Intégrale
222	1946	5		Fontana, Julius (BE)	1946	Violation d'une directive ; acquitté. Il a utilisé un plan de fortification secret, bien que tombé en désuétude, qu'il a trouvé sur la table d'une baraque de chantier, comme papier de brouillon.	×	Aucune
222	1946	6		König, Albert (TG)	1946	Violation de secrets militaires ; sans suite.	×	Aucune
223	1946	7		Bosch, Edwin Adolf (SG)	1947	Violation de secrets militaires, trahison, SR militaire en faveur de l'Allemagne (agents Böhning, puis Gebhard) ; condamné à 3½ ans de prison.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
223	1946	8		Zimmermann, Ernst Otto (SH)	1946	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent Furrer) ; condamné à 3 ans de prison.	×	Aucune
223	1946	9		Schnetzer, Josef (BL)	1946	Violation de secrets militaires ; condamné à 3 ans de prison. Il a fourni des renseignements aux traîtres Jakob Meier et Alois Wipfli.	×	Aucune
223	1946	10		Baumann, Rosa Helene (SG)	1946	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent Böhning) ; condamnée à 10 ans de prison. Elle se promenait dans le Réduit, notait tout ce qui était intéressant militairement et fournissait ces renseignements à l'agent Böhning dans le Vorarlberg.	×	Aucune
223	1946	11		Ebersold, Ernest Walter (ZH) Sutter, Guido (TG) Rosenberger, Emil (TG) Pisenti, Oreste (TI)	1946	SR politique et militaire prohibé, service militaire étranger, contravention au maintien de la neutralité, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 10 mois de prison, à 6 mois de prison, à 3 mois de prison et à 6 mois de prison. Ils étaient actifs au Tessin. Ils ont tenté d'infiltrer les services de renseignement alliés.	×	Aucune
224	1946	12		Grunder, Heinz (BS) Blank, Friedrich (BS)	1947	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (AST Stuttgart et le traître Laurenz Oehler) ; condamnés resp. à 15 mois et à 5 ans de prison.	×	Aucune
224	1946	13		Schneider, Gustav (AG) Buechler, Robert (AR)	1946	Violation de secrets militaires ; condamnés tous deux à 7 ans de prison.	×	Aucune
224	1946	14		Kunz, Alfred (BS)	1946	Soupçonné d'espionnage en faveur de l'Allemagne (F. Strenkert) ; sans suite. Son nom revenait dans des dépositions de traîtres. Rien n'a pu être établi avec certitude.	×	Aucune
224	1946	15		Wiesner, Rudolf Emil (BS)	1946	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (Jakob *Leo* Leonhard) ; condamné à 4 ans de prison.	×	Aucune
224	1946	16		Heule, Anton Joseph (SG) Mahlknecht, Anton (A) Büchel, Johann (FL) Eberle, Vinzenz (FL) Facchini, Emil (D) Schrattenegger, Anton (A)	1947	Violation de secrets militaires, SR militaire prohibé ; condamnés resp. à la prison à vie, à 2½ ans de prison, à 2 ans de prison, à 15 mois de prison, sans suite et sans suite.	×	Aucune
225	1946	17	1	von der Heydt, Eduard (TI) Steegmann, Josef (D) Gisevius, Bernd Hans (D) Niederer, René (ZH)	1946	SR militaire prohibé ; sans suite. Nombreuses allusions à A. W. Dulles et à W. Canaris (qui, selon le témoignage d'un pasteur bâlois, Alphons Köchlin, a permis à 14 Juifs allemands de se réfugier en Suisse en septembre 1942), ainsi que des mentions plus rares à Dietrich Bonhöffer.	×	Intégrale
226	1946	17	2	von der Heydt, Eduard (TI) Steegmann, Josef (D) Gisevius, Bernd Hans (D) Niederer, René (ZH)		SR militaire prohibé ; sans suite.	×	Intégrale

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
227	1946	18		Keiflin, Georges Albert (F)	1946	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger ; condamné à 14 jours de prison. Réseau de renseignement alsacien.	✓	Intégrale
227	1946	19		Bruckner, Wilhelm (A)		Enquête pour trahison contre un agent du SR en relation avec K. Lienert ; sans suite.	✓	Intégrale
228	1946	20		Bolli, Robert (ZH) Abry, Walter (ZH) Abry, Magdalena (ZH)		Passage clandestin de la frontière (R. Bolli, pour aller s'engager dans la *Waffen-SS* via le *Panoramaheim* de Stuttgart), SR politique, économique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (contact avec le vice-consul allemand à Zurich Georg Ashton et les SS suisses Benno Schäppi et Albrecht Remund de la *Gestapo* de Stuttgart).	×	Aucune
228	1946	21		Rausch, Armand Henry (TI) Zeller, Karl (D) Heydenreich geb. Wozelka, Anny Else (D)	1946	Pour A. Rausch (consul honoraire du consulat allemand de Lugano) : SR militaire, politique et économique prohibé en faveur de l'Allemagne (pour ses rapports à I. von Ilsemann à Berne), espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger pour ses rapports au consul général K. Meissner (chef de l'espionnage et du contre-espionnage militaire allemand en Suisse), acquitté ; K. Zeller : espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger, condamné ; A. Heydenreich : violation de secrets militaires et SR militaire prohibé, acquittée.	×	Aucune
228	1946	23		Ladame, Georges Charles (GE)	1946	Espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger (Alliés) en faveur de l'Allemagne) ; condamné à une amende de 3'000 CHF. Il a établi, en tant qu'ingénieur pétrolier rentrant d'Iran, des rapports sur le pétrole iranien pour pouvoir revenir en Suisse et, une fois en Suisse, contre de l'argent.	×	Partielle
228	1946	24		Meier, Jakob (AG)		Trahison (membre de la *Gestapo* de Stuttgart) ; condamné à mort par contumace. Capturé par les Américains, livré à la Suisse. Rapport décrivant le *Panoramaheim* de Stuttgart. Allusions à l'affaire Mörgeli. Dossier compilant des rapports d'activité de J. Meier pour la *Gestapo* (intéressant).	×	Partielle
229	1946	25		Wipf, Eugen (ZH)	1946	Violation de secrets militaires (a amené les plans de Dübendorf en Allemagne), meurtre (en tant que capo dans un camp de concentration) ; sans suite (cas transmis à la justice civile).	×	Partielle
229	1946	26		Schwertfeger, Emil (BS)	1947	SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; sans suite.	×	Aucune
229	1946	27		Böni, Erich (SG)	1946/49	SR prohibé en faveur de la *Gestapo* de 1941 à 1944 ; condamné par contumace. A espionné la légation britannique à Berne.	×	Partielle
229	1946	28		Thurnherr, Hermann (GL) Menzi, Samuel (GL)	1946	Violation de secrets militaires, SR politique prohibé (agent Karl Jakob Böhning, alias *Berger*, de l'AST Bregenz) ; H. Thurnherr condamné et S. Menzi acquitté.	×	Aucune
229	1946	31		Oser, Alphons (SO)	1946	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
229	1946	32		Zürcher, Adolf (BE)	1946	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; sans suite.	×	Aucune
229	1946	33		inconnu	1946	Disparition d'un document secret.	×	Aucune
229	1946	34		Gschwend, Charles-Louis (SG)	1946/47	Violation de secrets militaires (divulgation des installations de fortification dans le Jura neuchâtelois et vaudois aux Verrières, à F. Schlageter), SR militaire prohibé en faveur de l'Allemagne (agent F. Schlageter) ; condamné à 3½ ans de réclusion. Allusions à Raymonde Miserez et à Paul Jaquier.	×	Partielle
230	1946	35		Brodbeck, Hermann (D)	1947	Espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
230	1946	209		Weder, Alfred (SG)	1946	Espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
230	1946	361		Köchli, Richard (ZH)	1945	Espionnage en faveur de l'Allemagne, service militaire étranger (*Waffen-SS*).	×	Aucune
230	1946	523		Wyss, Hans (SO)	1946	SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne, service militaire étranger (*Waffen-SS*), passage clandestin de la frontière, inobservation des prescriptions de service ; condamné à 10 mois de prison. Espionnage à Belfort.	×	Partielle
230	1946	603		Heinzmann, Johannes (SG)	1946	*Gestapo*.	×	Aucune
230	1946	836		Salzmann, Alois (BE)	1946	Service militaire étranger (*Waffen-SS*). Fait prisonnier de guerre par les troupes américaines.	×	Aucune
230	1946	967		"Radio Actualité"	1946	Photos de fortifications publiées à la suite d'un accident dans un bunker des Alpes.	×	Aucune
230	1946	1062		Jöri Josef (OW)	1946	Infraction à l'AF sur les régions de fortification.	×	Aucune
230	1946	1093		Bigler, Hans Werner, Hans (ZH)	1946	Espionnage en faveur de l'Allemagne, service militaire étranger (*Waffen-SS*).	×	Aucune
230	1946	1173		Dobmeier, Walter (GR)	1946	Espionnage en faveur de l'Allemagne, service militaire étranger (*Waffen-SS*).	×	Aucune
230	1946	1187		Eggen, Hans Wilhelm (D)	1946	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; cas réglé disciplinairement. Important pour l'affaire Schellenberg-Masson.	×	Partielle
230	1946	1221		Roth, Max Dreher, Hermann Wenger, Alfred	1946	Espionnage en faveur de l'Allemagne (corps-franc Leonhard).	×	Aucune
231	1946	1270		Wölfli, Arthur (BE)	1946	Passage clandestin de frontière, service militaire étranger (SS), espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
231	1946	1286		Photoglob Wehrli AG (ZH)	1946	Photos dans le secteur des fortifications.	×	Aucune
231	1946	1303		inconnu	1946	Sabotage, dommage à la propriété contre des fortifications.	×	Aucune
231	1946	1327		inconnu		Ouverture d'une enveloppe d'affiches de mobilisation.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
231	1946	1346		Stiner, Wilhelm (AG)	1946	Passage clandestin de frontière, service militaire étranger (SS), espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
231	1946	1378		Näf, Alfred (SG)	1946	Propagation de faux bruits.	×	Aucune
231	1946	1381		Wyss, Oskar (SO)	1946	Passage clandestin de frontière, service militaire étranger (SS), espionnage en faveur de l'Allemagne.	×	Aucune
231	1946	1384		Haueter, Eric (BS)	1946	Violation de secrets militaires.	×	Aucune
231	1946	1415		Wettstein, Paul (ZH)	1946	Voyage prohibé à l'étranger, service militaire étranger (SS), violation de secrets militaires.	×	Aucune
231	1946	1475		Monnot, Célestin (BE)		Maire de Frégiécourt ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation. Contient les affiches en question.	×	Aucune
231	1946	1496		Hediger, Emil (ZH)	1946	Autorité communale ayant ouvert l'enveloppe des affiches de mobilisation.	×	Aucune
231	1946	1545		Schopferer, Erhard (BS)	1946	Passage clandestin de frontière, espionnage en faveur de l'Allemagne (agent Emil Preisser).	×	Aucune
231	1946	1662		Tanner, Alfred Jakob (TG)	1947	Voyage prohibé à l'étranger, service militaire étranger (SS), violation de secrets militaires, espionnage en faveur de l'Allemagne (SD *Amt* VI).	×	Aucune
232	1947	1		Schwenk, Rudolf (S)	1947	Violation de secrets militaires ; condamné à 3 ans de prison. Il a tenté de fournir une liste des unités en service au vice-consul allemand à Zurich Heberlein en septembre 1944.	×	Aucune
232	1947	2		Moser, Erwin (BE)		Violation de secrets militaires, sabotage, SR militaire et politique, complicité de meurtre, service militaire étranger ; condamné à 4 ans de prison. Il s'est engagé dans la *Gestapo* de Stuttgart et serait lié à l'arrestation d'E. Mörgeli en Allemagne.	×	Aucune
232	1947	3		Wettler, Johannes (BS)	1947	SR militaire prohibé, violation de secrets militaires ; acquitté. Il était soupçonné d'avoir livré des plans de bunkers aux Allemands, mais cela n'a pas pu être démontré.	×	Aucune
232	1947	4		Deiser, Otto (BS)	1947/48	Violation de secrets militaires, SR politique prohibé (*Gestapo*, agent Nagel), désertion ; condamné à 15 ans de prison.	×	Aucune
232	1947	6		Wolfinger, Theobald (FL)	1947	Violation de secrets militaires, désobéissance à des ordres généraux, SR politique et militaire prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à la réclusion à vie.	×	Aucune
232	1947	7		Aenishänslin, Erwin (BL) Aenishänslin, Karl (BL) Mägli, Rudolf Johann (BS)	1947	SR prohibé en faveur de l'Allemagne ; sans suite.	×	Aucune

Vol.	Année	Dossier	Vol.	Intitulé (personnes)	Période	Description	Pertinent	Reprod.
232	1947	8		Staffelbach, Paul (LU) Löw, Margarethe (LU) Bürgin, Ernst (BL)	1947	SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamnés resp. à 1 an de prison, à 6 mois de prison et poursuites abandonnées suite au décès (suicide).	×	Aucune
233	1947	9		Handschin, Johann Wilhelm (BS)	1947/48	SR politique prohibé en faveur de l'Allemagne ; condamné à 1 an de prison.	×	Aucune
233	1947	10		Bruggmann, Alois (GR)	1947	SR prohibé au préjudice d'un Etat étranger, l'Allemagne, en faveur des USA, (consulat de Zurich) ; sans suite. Allusion à A. W. Dulles.	×	Intégrale
233	1947	11		Diefenbacher, Josef (AG)	1947	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (à Belfort) ; acquitté.	×	Aucune
233	1947	12		Bächli, Julius (TG)	1947	Violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne ; précédemment condamné à 6½ ans de prison, 4e procès en révision ; libéré sur parole.	×	Aucune
233	1947	31		Wasser, Wilhelm (GL)	1947	violation de secrets militaires ; condamné à 2 mois de prison avec sursis ; employé comme calculateur dans les ateliers d'aviation à Emmen, il a emporté des documents lorsqu'il a quitté son poste.	×	Aucune
233	1947	38		Gut, Emanuel (AG)	1947	Désobéissance à des ordres généraux ; condamné à 3 jours de prison avec sursis ; a subtilisé un obus de 20 mm en 1946.	×	Aucune
233	1947	54		Wuergler, Robert (BE)	1947	Photographie d'installations militaires ; acquitté ; photographe ayant pris des clichés en 1946.	×	Aucune
233	1947	68		Tischhauser, Andreas (SG)	1947	Désobéissance à des ordres généraux, inobservation des prescriptions de service, violation de secrets militaires en faveur de l'Allemagne (agent F. Strenkert), SR politique prohibé ; précédemment condamné par contumace, révision avec condamnation à 6 ans de prison.	×	Aucune
233	1947	75		Weber, Paul (ZH) Ferber, Willy (SH)	1947	Violation de secrets militaires, abus du matériel, atteinte à la puissance défensive, désobéissance à des ordres généraux, service militaire étranger ; condamnés resp. à 2 ans de prison (à la place d'une précédente condamnation par contumace à 18 mois de prison) et à 3 ans de prison par contumace en plus d'une précédente condamnation.	×	Aucune
233	1947	139		Gasser, Werner (BE) Gerber, Samuel (BE) Hüssy, Hans (BE) Löffel, Heinrich (BE)	1947	Déprédations sur un barrage antichar ; cas réglé disciplinairement.	×	Aucune

U.S. NATIONAL ARCHIVES AND RECORDS ADMINISTRATION (NARA), RECORDS OF THE OFFICE OF STRATEGIC SERVICES, 1919 - 2002

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	123	1	1	Gianni Courier. 1944.	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie de la source « Gianni via 809 [* Donald Jones] » provenant de l'OSS-Berne, distribution « Caserta, London, Washington 6 A.G. Files (2) », datés de la fin 1944. En général, dactylographiés en anglais et manuscrits en italien.	×	Aucune
226	123	1	2	Galliano Courier. 1944.	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie de la source « gruppo O.II, nucleo Galliano, K.11 via 809 [* Donald Jones] », provenant de l'OSS-Berne, datés de la fin 1944. En général en italien.	×	Aucune
226	123	1	3	Giraud-Courier	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie de la source « Giraud [soit Lohengrin Umberto Filipello[15]] via 809 [* Donald Jones] », provenant de l'OSS-Berne, distribution « Caserta, London, Washington 6 A.G. Files (2) », datés de la fin 1944. En général dactylographiés en anglais.	×	Aucune
226	123	1	4	CLN. Motta – Military. To Nov. 1944.	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie de la source « Committee of National Liberation for Italy », provenant de l'OSS-Berne, datés de l'été à l'hiver 1944. En général dactylographiés en anglais.	×	Aucune
226	123	1	5	Kritini	Ensemble de rapports et de correspondance entre Mme Evelyn C. Kritini, signant pour William A. Kimbel, du Swiss Desk à Washington et Allen Dulles à Berne. Le dossier contient les documents suivants : - un mémo du 16 mars 1945 de « 110 » [soit Allen Dulles] à Mrs. [Evelyn C.] Kritini à Washington pour la remercier de sa lettre du 28 février 1945 et l'encourager à poursuivre son travail de qualité ; - une lettre secrète du 2 décembre 1944 d'E. [Evelyn C.] Kritini, de la part de W. A. [William A.] Kimbel, du Swiss Desk à Washington, à « 110 » [soit Allen Dulles], classée « Washington », accompagnant une série de rapports secrets verts de diverses provenances collectés par elle, estimant qu'ils pouvaient intéresser Dulles ; ces rapports contiennent les nouvelles suivantes : ▪ nouvelle secrète du 25 novembre 1944 de Paris, [n°] « #43243 », concernant la France, à propos d'un éditorial de Maurice Schumann sur la frontière française, [traduit et commenté] ; ▪ nouvelle secrète du 13 novembre 1944 de Madrid, [n°] « #42613 », concernant l'Espagne, à propos du souhait d'Iberia de mettre en place une ligne aérienne entre Barcelone et Zurich, avec une escale de contrôle sur territoire français ; ▪ nouvelle secrète du 16 novembre 1944 de Madrid, [n°] « #42815 »,	✓	Intégrale

[15] Voir le mémo du 14 août 1944 d'A. W. Dulles à L. Harrison et J. K. Huddle, NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 68.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

concernant l'Espagne, à propos de la ligne aérienne entre Barcelone et Zurich que le gouvernement espagnole estime vitale pour remplacer celle de la Lufthansa entre l'Allemagne et l'Espagne que les Alliés semblent préférer maintenir ;

- nouvelle secrète du 21 novembre 1944 de Madrid, [n°] « #43288 », concernant l'Espagne, à propos de vols de la Lufthansa, l'auteur annonce qu'il presse les Espagnols d'y mettre fin, mais ne peut faire grand-chose du fait qu'aucune réponse ne leur est parvenue quant à leur proposition de ligne entre Barcelone et Zurich ;
- nouvelle secrète du 20 novembre 1944 de Paris, [n°] « #43002 », concernant la France, à propos des relations entre celle-ci et le commandement allié (SHAEF) : l'auteur et [Alfred] Duff Cooper, [Ambassadeur britannique en France] ont été convoqué par le *Chief of Staff*, le général [Walter Bedell] Smith, pour parler des revendications des autorités françaises, telles qu'elles apparaissent notamment dans une lettre de [François] Coulet [Commissaire de la République aux liaisons interalliés] ; l'auteur présente par ailleurs sa proposition pour régler la question ;
- nouvelle secrète du 21 novembre 1944 de Paris, [n°] « #43001 », concernant la France, à propos des relations entre celle-ci et le SHAEF, l'auteur annonce qu'il a vu, avec [Alfred] Duff Cooper, [Ambassadeur britannique en France], [Georges] Bidault [Ministre français des Affaires étrangères], qui a accepté les propositions américaines ;
- nouvelle secrète du 20 novembre 1944 de Paris, [n°] « #43001-A », concernant la France, à propos des relations entre celle-ci et le SHAEF, l'auteur annonce que [Georges] Bidault [Ministre français des Affaires étrangères] aurait désapprouvé devant lui la lettre de [François] Coulet [Commissaire de la République aux liaisons interalliés] ;
- nouvelle secrète du 20 novembre 1944 de Berne, [n°] « #43017 », information militaire concernant l'Italie du Nord, en l'occurrence la présence allemande au Petit Saint-Bernard et la neige précoce qui empêche le passage de tous les cols alpins ;
- nouvelle secrète du 22 novembre 1944 de Rome, [n°] « #44402 », concernant l'Italie, à propos de la démission de [Giovanni] Visconti-Venosta comme Sous-secrétaire aux Affaires étrangères ;
- nouvelle secrète du 11 novembre 1944 de Caserta, [n°] « #42720 », concernant l'Italie, annonçant que les mouvements de libération italien ont pratiquement épuisé les fonds en faveur des partisans de zone occupée mis

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

à disposition par les Alliés ;

- nouvelle secrète du 15 novembre 1944 de Berne, [n°] « #42746 », concernant la Hongrie, à propos de déboires de [Dezso] Ujváry [consul général hongrois à Istanbul] à Ankara, sur la base d'informations fournies par « BB » [soit George Bakach-Bessenyey, ancien Ministre de Hongrie en Suisse] ;
- nouvelle secrète du 11 septembre 1944 de Moscou, [n°] « #42355 », concernant un résumé de l'opinion de la presse russe sur l'anéantissement du nazisme, qui est vu, non comme un mouvement allemand, mais comme un mouvement international qui risque de subsister après la guerre dans des pays comme l'Espagne et l'Argentine, et ainsi continuer de présenter une menace après la guerre ;
- nouvelle secrète du 18 novembre 1944 de Stockholm, [n°] « #42944 », concernant l'Allemagne, à propos d'Hitler et de ses disparitions sur lesquelles courent plein de rumeurs, comme quoi il serait prêt à disparaître, prisonnier d'Himmler, malade ou mort ;
- nouvelle secrète du 23 novembre 1944 de Londres, [n°] « #43234 », concernant les difficultés de l'approvisionnement des prisonniers de guerre alliés en Allemagne, qui se fait notamment au moyen de véhicules neutres, suisses et suédois ;
- nouvelle secrète du 14 novembre 1944 de Paris, [n°] « #42922 », concernant la frontière franco-suisse, qui serait en proie à une situation très confuse, les autorités françaises tardant à mettre en place des organes douaniers, laissant notamment sans contrôle l'importation de marchandises en provenance de la Suisse ;

- un bordereau secret du 28 février 1945 signé par W. A. [William A.] Kimbel, du Swiss Desk [à Washington], n° « BP-170 », accompagnant une lettre du 28 février 1945 à « 110 » [soit Allen Dulles], [par lequel on apprend qu'elle a transité dans une enveloppe par] le col J. [James] Russell Forgan au *Commanding General European Theater No. 1*, « APO 887 » ;
- une lettre secrète du 28 février 1945 de E. [Evelyn C.] Kritini, signant pour W. A. [William A.] Kimbel, du Swiss Desk [à Washington] à « 110 » [soit Allen Dulles] sur diverses questions de service ; elle cherche notamment à savoir, à propos de la communication « B-1410 » du 1er février 1945, indiquant « 404 » [* rapportés sur la France en 1943] comme source, dont Washington a reçu très peu de renseignements et qui est restée inactive pendant très longtemps, si les sources « 401 » [* Micha Perez (Pam), une source à Genève], « 402 » [* rapportés sur la

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Hollande en 1943], « 403 » [* rapportés sur la France en 1943] et « 404 » sont un seul et même agent ; [on constate que la limitation à 1943 de Petersen est erronée]		
226	123	1	6	Sich-D	Dossier vide sur le *Sicherheitsdienst* (« access restricted, item no. 13544 »).	×	Aucune
226	123	1	7	F.D.R.			
226	123	1	8	Personalities – R	Correspondance diverse classée sous « R ». Comprend les documents suivants : - une notice « Access restricted, item no. 13757 » ; - une note manuscrite de « AWD. » [soit Allen Dulles] à « The Minister » [soit Leland Harrison], accompagnant le rapport sur Colin Ross [journaliste-voyageur allemand], le priant de prendre connaissance du document et de le lui retourner ; - un rapport, en allemand, classé « Colin Ross », concernant Colin Ross, qui serait, selon l'auteur, un ancien correspondant du *New York Times* à Berlin [en fait, Colin Ross est un journaliste-voyageur allemand[16]], et qui est entré en Suisse en possession d'une lettre signée par [Joachim von] Ribbentrop mettant la Légation allemande à sa disposition, notamment [Georg] Trump [inscrit comme Conseiller de presse dans la liste du corps diplomatique de 1943] ; après sa visite en Suisse, Ross se serait rendu en Espagne et au Portugal ; - une note, en allemand, annonçant que Colin Ross [journaliste-voyageur allemand] s'est annoncé pour une seconde visite et qu'il arrivera au début du mois de décembre ; - une lettre du 4 avril 1944, en anglais, [probablement d'Allen Dulles] à G. B. Rusca, maire de Locarno, datée de Berne, le remerciant de sa lettre du 30 mars [1944] et lui annonçant qu'il lui adressait un paiement pour couvrir les frais des souscriptions [à des journaux] qu'il fait parvenir au vice-consul [américain] à Lugano [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano] ; [Dulles] évoque la possibilité de se rencontrer au prochain voyage de Dulles dans la région ; - une lettre du 30 mars 1944, en français, de G. B. Rusca, maire de Locarno, à [Allen] Dulles, datée de Locarno, le priant de régler par bulletin de versement postal les abonnements aux journaux envoyés au Consulat américain à Lugano ; - une lettre, en français, de [G. B. Rusca, maire de Locarno] à « Dulless » [soit Allen Dulles], classée « Rusca », lui faisant part de la dislocation de troupes allemandes en Italie du Nord ;	✓	Intégrale

[16] Il a écrit une cinquantaine de livres, en particulier sur ses voyages aux quatre coins du monde et notamment *Unser Amerika. Der deutsche Anteil an den Vereinigten Staaten* (Leipzig, Brockhaus, 1936) et *Amerikas Schicksalsstunde. Die Vereinigten Staaten zwischen Demokratie und Diktatur* (Leipzig, Brockhaus, 1936). Conseiller d'A. Hitler notamment en ce qui concerne l'Extrême Orient. Voir Earl R. Beck, « Colin Ross in South America, 1919-1920 », in *The Americas*, vol. 17, n° 1 (juillet 1960), p. 53-63.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- une lettre du 7 octobre 1943, en anglais, de [probablement d'Allen Dulles] à G. B. Rusca, maire de Locarno, datée de Berne, le remerciant pour sa lettre [rien n'indique formellement que ce soit celle ci-dessus], lui annonçant sa prochaine présence, le dimanche suivant, à Locarno et lui proposant de prendre alors contact pour une rencontre ;
- une lettre du 3 mai 1943, en anglais, de [probablement d'Allen Dulles] à G. B. Rusca, maire de Locarno, datée de Berne, dans laquelle il remercie ce dernier de son hospitalité du dimanche précédent et de l'opportunité qui lui a été donnée de lui parler, ainsi qu'à d'autres amis ; il lui fait parvenir en outre des papiers à l'intention d'un ami commun ;
- une lettre du 28 avril 1943, en anglais, de [probablement d'Allen Dulles] à G. B. Rusca, maire de Locarno, datée de Berne, dans laquelle il remercie le maire de Locarno de sa lettre du 25 [avril 1943] que lui a remise Mlle Le Heux et lui témoigne de son intention de prendre quelques jours de vacances au Tessin autour du 1er mai [1943], ce qui serait une bonne occasion de se voir ; il lui fait en outre part de contacts indirects qu'il a eu avec leur ami commun en cure dans les montagnes ;
- une lettre du 25 avril 1943, en français, de [G. B. Rusca,] maire de Locarno, à [Allen] Dulles, datée de Locarno, dans laquelle il se dit flatté que ce dernier se soit souvenu de lui et lui propose de se rencontrer lors d'un prochain voyage de l'Américain au Tessin, que Mlle Le Heux lui a dit être probable ; ce serait pour lui l'occasion de causer de plusieurs choses ; il lui fait en outre part de la difficulté de trouver des agents de liaison pour le midi du fait de plusieurs circonstances et des risques que ces émissaires devraient encourir pour eux et pour les personnes auxquelles ils devraient s'adresser en Italie ; pour finir, il attend encore des nouvelles de leur ami commun à Davos ;
- une lettre du 26 mars 1943, en anglais, de [probablement d'Allen Dulles] à G. B. Rusca, maire de Locarno, datée de Berne, dans laquelle le premier regrette qu'ils n'aient pas pu se voir à Berne ;
- une lettre du 25 mars 1943, en français, de [G. B. Rusca,] maire de Locarno, [probablement à Allen Dulles], datée de Locarno, classée « Rousca », dans laquelle l'auteur annonce que son état de santé ne lui permettra pas de se rendre à Berne et regrette de ne pouvoir assister au déjeuner de mardi avec d'autres amis, qu'il aurait été ravi de rencontrer ; en effet, il a beaucoup de chose à lui raconter ;
- une notice « Access restricted, item no. 13757 » ;
- un mémo du 6 mars 1943 de « B.R.L. » [soit Barnwell R. Legge] à « A.W.D. » [soit

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Allen Dulles], classé « General R. », dans lequel il reprend une conversation qu'ils ont eu le 5 mars [1943] au sujet du « Gen. R. » [soit le gén. de l'air Paul Rozoy], ; [Legge] a rencontré l'Attaché de l'Air français [soit Paul Thiébaut, d'après la liste du corps diplomatique] et discuté avec lui de [Rozoy], lequel n'est pas en Suisse, contrairement à ce qu'il avait escompté, mais actuellement occupé par la liquidation des forces aériennes françaises ; [Thiébaut] est d'avis que rien ne devrait être fait avant l'arrivée du général ou d'informations le concernant ; [Legge] préfère ne pas lier ce cas à celui du « Col. M. » [soit col Massuan] pour ne pas retarder inutilement le traitement de ce dernier ; il a également fait part à l'Attaché français qu'il se ferait un plaisir de rencontrer « Mrs. R. » [soit Mme Rozoy, qui, à l'évidence, est déjà en Suisse] ; [sur le document figure la mention manuscrite] « S » ; - une note manuscrite [probablement d'Allen Dulles d'après l'écriture], [accompagnant le mémo du 6 mars 1943,] donnant [les noms des intéressés, soit] le gén. [de l'air Paul] Rozoy et le col Massuan ; - un mémo secret du 4 mars 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [Barnwell R.] Legge, dans lequel il lui demande s'il a reçu une demande concernant le désire du gén [Paul] Rozoy de joindre les Alliés en Afrique, voire d'aller au Canada, et lui propose de l'éclairer sur la question ; [sur le document figure la note manuscrite] « *Spoke to Gen L. memo. followed AWD* ».		
226	123	1	9	Democratia Christiano	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie provenant de l'OSS-Berne. Dactylographiés en Italien, accompagnés d'un mémo à l'attention de « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano[17]], de mai 1944.	×	Aucune
226	123	1	10	Giraud – Courier	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie de la source « Giraud [soit Lohengrin Umberto Filipello[18]] via 809 [* Donald Jones] », provenant de l'OSS-Berne, distribution « Caserta, London, Washington 6 A.G. Files (2) », datés du début 1945. En général dactylographiés en italien, numérotés « N.## », parfois en anglais.	×	Aucune
226	123	1	11	U-16 – Courier	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie de la source « U-16 », « via 809 [* Donald Jones] », provenant de l'OSS-Berne, distribution « Caserta, London, Washington 6 A.G. Files (2) », datés de la fin 1944 et du début 1945. En général dactylographiés en anglais. Contient notamment le document suivant : - un rapport de la fin mars [peut-être 1944] de l'OSS-Berne vers Paris,	×	Partielle

[17] Selon N. H. Petersen, *Jackson* se réfère à Vladimir Miselj (*From Hitler's Doorstep*, p. 533), mais il est presque certain qu'il s'agisse ici de Donald Jones, à la fois du fait du sujet du rapport et conformément à l'intitulé de NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66.
[18] Voir le mémo du 14 août 1944 d'A. W. Dulles à L. Harrison et J. K. Huddle, NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 68.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Washington, Caserta et les *Files (2)*, sur la base de renseignements fournis par la source « U-16 », évaluation « B », transmis par « 809 » [* Donald Jones], intitulé « *Notes on the German services in Italy* », concernant le contre-espionnage en Italie, soit sur le SD et la SP, les deux étant commandés par le général [Karl] Wolff ; les forces du SD seraient composées de soldats de la Wehrmacht, alors que la SP serait formée de SS ; l'organisation, dépendant directement du Reich, est divisée en deux grande régions : l'Italie de l'Ouest (Lombardie, Piémont, Ligurie) et l'Italie de l'Est (Vénétie, Emilie) – soit uniquement des provinces du nord de l'Italie encore occupée en mars 1945 ; allusion à un « Agent X » ayant été plusieurs fois en Suisse ; l'auteur écrit qu'une grande partie du personnel italien, au nombre de 7 agents, commandé par Lorenzo Di Massimo, alias Dr Rossi, du SD de Milan, commandé par Komm [soit Theodore Haut], alias « Count Thun » [soit Ferdinand von Thun-Hohenstein] [il y a ici confusion entre les deux personnages[19]], et basé à l'Hôtel Regina, vient de France où il aurait fait le même type de travail avant la Libération [indice de plus pour la datation du rapport] ; [à noter que le chiffre 504 inscrit au crayon rouge n'indique certainement pas la source, mais un numéro d'ordre].		
226	123	1	12	[BERN-SI-INT 12]	Dossier vide intitulé par sa cote d'archivage (« access restricted, item no. 13547 »).	×	Aucune
226	123	1	13	[BERN-SI-INT 13]	Dossier vide intitulé par sa cote d'archivage (« access restricted, item no. 13548 »).	×	Aucune
226	123	2	14	Mr. Huddle	Ensemble de mémos destinés à Huddle [* J. Klahr Huddle, Chancelier de Légation], chancelier de la légation, de Dulles et Loofbourow datés de 1943 à 1945. Le dossier comporte les documents suivants : - un mémo du 13 janvier 1945 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [Warren M.] Chase [* Second Secrétaire de Légation, ébauchait des télégrammes résumant les rapports de renseignement provenant des consulats et d'autres sources] [figure comme Deuxième Secrétaire dans les listes du corps diplomatique de 1940 et mai 1943] accompagnant deux lettres des 10 et 12 janvier 1945, non incluses dans le dossier, de P. [Paul] Scherrer [* physicien renommé, à Zurich ; source importante de l'OSS concernant le programme nucléaire allemand] concernant « Dr. Goudsmit [soit probablement Samuel Abraham Goudsmit, physicien américano-hollandais, ayant pris part au Projet Manhattan] *et al* » ; [Dulles] demande à Chase de les lui retourner en lui faisant des suggestions, afin qu'il puisse répondre de manière appropriée à Scherrer ;	✓	Intégrale

[19] La destinction a été clairement établie par le *Spab* en 1945. Voir AF E27/11150.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un mémo du 8 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, lui annonçant qu'il avait reçu un télégramme de Londres disant que l'US Navy désirerait envoyer en Suisse deux officiers-ingénieurs avec des passeports spéciaux pour, en premier lieu, enquêter sur des turbines à gaz et des développements de moteurs diesel liés aux turbines à gaz ; l'US Navy souhaiterait savoir quelle est la meilleure méthode pour entrer en Suisse et faciliter leur travail sur place, sachant que ce dernier durerait environ un mois ; [Dulles] renvoie cette question à Huddle ;
- un mémo du 26 mai 1945 de J. Klahr Huddle, Chancelier de Légation, aux sections de la Légation américaine, dont « SA-AWD » [soit Allen Dulles], classé « Huddle », rappelant les compétences pour la correspondance officielle avec les autorités suisses, fédérales, cantonales et communales :

Legation

- un mémo secret du 28 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle concernant Margaret Caracciolo, mère [d'origine américaine] de Carlo Caracciolo [résistant dans le nord de l'Italie, futur fondateur du journal *La Repubblica*] ; [Dulles] explique que le 23 novembre [1944], il écrit un télégramme à Caserta leur faisant part de la volonté de dame Caracciolo de quitter la Suisse pour l'Italie avec Carlo, ajoutant de manière confidentielle que ladite était en difficultés avec les Suisses ; le 4 décembre 1944, Caserta répondait que les autorités italiennes autorisaient le retour ; le mémo comprend une seconde partie strictement confidentielle ; [Dulles] y explique, qu'à son avis la lady est une nuisance absolue en Suisse et un réel danger pour son travail, du fait de son absence de tact et de ses nerfs à vifs, et ce, malgré que ses intentions soient les meilleures ; elle a notamment fait une incursion dans le maquis qui a failli se terminer de manière désastreuse pour toute les personnes concernées ; depuis lors, elle a insulté les Suisses à de nombreuses occasions ;
- un mémo secret du 27 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle dans lequel il lui dit apprécier la transmission en copie des télégrammes de et à l'attention de la Légation italienne en Suisse qui concerne le travail des activistes, notamment le message « Berio » dans le [télégramme de Huddle n°] « 249 » du 26 décembre [1944] ; ces rapports sont des plus utiles à [Dulles] ;
- une notice « Access restricted, item no. 13549 » ;
- un mémo du 25 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle en rapport avec le mémo de ce dernier du 19 décembre [1944] et à

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

propos de Carlos Wirth ; [Dulles] dit que les dernières informations qu'il ait obtenues sur le personnage sont contenues dans un télégramme que Huddle a reçu en copie ; ce document faisait état des activités de Wirth avec « l'acheteur glissant » [Alessandro] Rossini en rapport avec l'achat d'armes en Suisse à destination de l'Argentine ; ce sujet a été discuté avec Leland [Harrison] à Washington [en voyage, voir le mémo du 9 janvier 1945[20]] et, sur les recommandation du Département d'Etat, il a été décidé d'observé discrètement cette affaire et de découvrir les intentions de l'Argentine en Suisse ; Dulles à pris contact avec Rossini pour lui demander plus de détail, mais il admet que ce dernier est parfaitement capable de le doubler au cas où de l'argent argentin serait en jeu ;

- un mémo du 14 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle concernant l'ancien ministre hongrois à Washington, [György] Ghicka, qui souhaite envoyer les deux plis attachés au mémo aux adresses indiquées ; [Dulles] admet n'y voir aucun intérêt et remet la patate chaude à Huddle ;
- un mémo du 8 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle relatif à l'utilisation de deux internés américains en Suisse, les lieutenants Beplat et Ryan ; le premier est alors encore occupé à d'autres travaux, mais le second pourrait immédiatement être employé comme courrier si les autorisations nécessaires pouvaient être obtenues ;
- un mémo du 7 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle et [Maurice W.] Altaffer leur demandant s'ils avaient, dans leurs dossiers, des informations sur « Allesandro » [Alessandro] Rossini, fabriquant d'armes italien, alors résident temporaire au Bellevue à Berne ;
- un mémo du 25 novembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant la copie d'un rapport mentionné dans une conversation de la nuit précédente et qui a fait l'objet d'un résumé envoyé à Washington et Londres ;
- un mémo du 2 septembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle l'informant de l'arrivé d'un télégramme demandant si le Dr A. [Albert] Huber, Consul général de Suisse à Prague, était identique à A. Huber, Hegenheimerstrasse 90 à Bâle, le second étant donné par Gustav Bachmann comme intermédiaire pour le courrier de sa femme aux USA ; Dulles souhaite savoir si Huddle a des informations sur ces personnes ;
- un mémo du 13 mars 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle

[20] NARA RG226 Entry 123 Box 2 Folder 14.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

accompagnant une lettre de « Pine » ; [Dulles] dit qu'il a été en contact presque hebdomadaire avec le Comité central auquel fait référence la lettre de Pallieri qui ne contient rien de fondamentalement nouveau ; en ce qui concerne [Eugenio] Piccardo, l'auteur estime que lui et les Britanniques sont plus au courant que « Pine » ;

- un mémo du 6 mars 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle demandant un éclaircissement du télégramme de la Légation [n°] « 743 » du 5 février [1944], en particulier ce qui concerne les usines de montres françaises dans le Jura ;
- un mémo du 6 mars 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle annonçant qu'il est possible que « 476 » [* Gero von Schulze Gaevernitz] connaisse le Taylor décrit dans un mémo précédent ; ce Taylor aurait des intérêts commerciaux en Allemagne, une propriété en Haute Bavière, une famille pro-allemande et environ 50 ans ;
- un mémo du 2 mars 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un mémo attaché, à propos d'une certaine organisation à Genève [Ofinod], sur laquelle [Dulles] n'a pas d'informations, mais sur laquelle il se renseigne actuellement ;
- un mémo sur une organisation, « Ofinod », qui publie des bulletins d'informations de nature anti-communistes ; son chef, soi-disant Ukrainien, se nomme « Jeremiev » [peut-être Michel Jeremijew, réfugié ukrainien à Genève] et travaillerait avec de l'argent très bien camouflé des Allemand, mais à propos desquels il serait très critique dans ses conversations ; il serait en contact avec la Légation polonaise et il affirme avoir des supports secrets alliés ;
- un mémo du 14 mars 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle pour lui demander de lui envoyer le dossier concernant « Marggraff » [peut-être Howard Marggraff, Américain entré dans la Waffen SS avant de passer en Suisse et de s'annoncer à la Légation américaine], Londres ayant demandé des informations à son sujet ;
- un mémo du 17 mars 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle demandant des informations sur les Américains John Jericho Wills, soi-disant à Lausanne, et un nommé Colson, qui serait connu du Consulat américain à Genève ; [d'après une note manuscrite sur le document, cette demande aurait un lien avec] « Harris » ;
- un mémo du 10 avril 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos de « Opel » ; [Dulles] aurait obtenu des informations sur le personnage de la part de « von G. » [probablement Gero von Schulze-Gävernitz] par

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

téléphone en « cryptant » la conversation ; « Opel » serait plus intéressé par sauver sa peau et sa propriété, qui, tous deux, sont aux USA ;

- un mémo secret du 30 mars 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos du rapport de Zurich n° « 798 » de source « Glum », reçu [par Dulles] en copie de la part de « F.L. » [soit Frederik R. Loofbourow] ; Dulles suggère une extrême précaution dans l'utilisation de cette source ; il pense, avec les « *Zulu friends* » [soit ses collègues britanniques], qu'il est possible qu'elle soit utilisée pour placer de l'information ;
- un mémo secret du 29 février 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, avec copie à [John H.] Madonne [* Consul américain à Berne] [consul américain à Berne, figurant comme Second Secrétaire de Légation dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à mai 1943], en lien avec le télégramme n° « 549 » de Londres, concernant l'Institut de Médecine et de Sciences tropicales à Bâle, dirigé par le Dr « Gigon » [soit probablement Rudolf Geigy, directeur de l'Institut tropical suisse[21]], sur lequel l'OSS-Londres cherche à se renseigner, car il pourrait être une couverture pour d'autres activités ;
- un mémo secret du 28 février 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, en réponse à un mémo du 22 février [1944] de ce dernier, dont le contenu, soit la mise en place des services diplomatiques et consulaires italiens, a été discuté par [Dulles] avec les Britanniques ; les deux partis sont en accord complet quant à la procédure, mais désirent obtenir les recommandations définitives de Denari [alias « Drachma », chef du SIM en Suisse, le service de renseignement militaire italien[22]], cité par Huddle ; par ailleurs, [Dulles] souhaite qu'aucun consulat ne soit fermé, car Denari pourrait choisir d'opérer à partir d'un ou de plusieurs d'entre eux ; l'associé britannique de [Dulles] exprime la même requête de [Douglas] MacKillop [figurant comme Conseiller à l'Ambassade de Grande-Bretagne dans la liste du corps diplomatique de 1943] ;
- un mémo secret du 2 décembre 1944 de « J.K.H. » [soit J. Klahr Huddle] à « SA-AWD » [soit Allen Dulles] et « MA-General L » soit [Barnwell R. Legge], classé « Huddle » [et anciennement] « Hill », dans lequel l'auteur se fait l'écho des craintes du Consul [Paul C.] Squire [* Consul américain à Genève] qui reçoit continuellement des messages téléphoniques provenant de l'autre côté de la frontière, en France ; le Consul estime que ces appels, contenant des noms de code étranges et du chiffre, peuvent être interceptés par les autorités suisses et

[21] L'Institut tropical suisse à Bâle a été fondé en 1943 par Rudolf Geigy qui l'a dirigé de 1943 à 1972.
[22] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66, mémo d'A. W. Dulles à D. Jones, 25.3.1944.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

ainsi mettre en difficulté son bureau ; [Huddle] estime qu'il serait préférable que les militaires américains en France soient informés que les conversations téléphoniques à travers la frontière suisse sont susceptibles de faire l'objet d'une censure d'une toute autre nature que les conditions dans lesquelles ils utilisent leurs téléphones en France ; [Huddle] rappelle que, naturellement, Squire souhaite être aussi utile que possible et collaborer avec chacun de la manière discrète et prudente habituelle, mais aussi qu'il serait dommage que le bureau se retrouve en difficulté du fait d'une indiscrétion involontaire ;

- un mémo du 26 mai 1945 de A. [Allen] W. Dulles à [J.] Klahr Huddle et Warren [M.] Chase [* Second Secrétaire de Légation, ébauchait des télégrammes résumant les rapports de renseignement provenant des consulats et d'autres sources] [figure comme Deuxième Secrétaire dans les listes du corps diplomatique de 1940 et mai 1943] annonçant le départ du lt.col. Kenneth [H.] Baker de la base d'Annemasse, dont il avait la charge, et son remplacement par le lt Joseph Peter Hoguet, qui dispose d'un passeport régulier et a fait une demande, à Annemasse, d'un visa pour venir en Suisse de temps en temps pour un entretien à la Légation ou au Consulat américain à Genève ; Dulles compte sur le soutien de ses deux collègues ;
- un mémo du 16 février 1945 de A. [Allen] W. Dulles à [J. Klahr] Huddle et [Warren M.] Chase [* Second Secrétaire de Légation, ébauchait des télégrammes résumant les rapports de renseignement provenant des consulats et d'autres sources] [figure comme Deuxième Secrétaire dans les listes du corps diplomatique de 1940 et mai 1943], avec copie à [Ross] McClelland [* aide quaker aux réfugiés et aide aux réfugiés en faveur de la Légation américaine à Berne] [représentant le War Refugee Board en Suisse], par lequel il leur annonce qu'on leur demande de fournir tout rapport en lien avec le traitement par les Russes de la population civile allemande dans les territoires allemands occupés par les Russes ;
- un mémo du 26 janvier 1945 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle et [Maurice W.] Altaffer demandant, au nom du général [F. M. F.] West, Attaché de l'Air britannique, la restitution à ce dernier d'un document joint à un mémo du 9 janvier 1945 de [Dulles] concernant [Arpad] Plesch [financier, banquier et avocat hongrois], ainsi que s'il y avait des développements à l'affaire ;
- un mémo du 23 janvier 1945 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle et [Donald F. "Don"] Bigelow [* Premier Secrétaire de la Légation américaine] [figure comme Deuxième Secrétaire dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à 1940, puis comme Premier Secrétaire dans celle de mai 1943]

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

accompagnant un télégramme à propos de personnalités politiques italiennes envoyées en Italie ; [Dulles] demande en outre si le major Pierson est un officier britannique ;

- un mémo secret du 9 janvier 1945 de A. [Allen] W. Dulles à [J. Klahr] Huddle accompagnant une lettre de Fullerton ; Dulles précise qu'il est au courant du voyage du professeur Lieb [peut-être le professeur Fritz Lieb, théologien bâlois] et qu'il avait même été organisé par les Américains, mais qu'il ignore quel type d'assistance Lieb a demandé à l'Ambassade ; Dulles poursuit en disant que tous certificats de cette nature sera délivré sous une forme plus soignée et dans un meilleur français ;
- un mémo du 9 janvier 1945 de A. [Allen] W. Dulles à [J. Klahr] Huddle accompagnant un article de *The Economist* ayant fait sensation ;
- un mémo du 9 janvier 1945 de A. [Allen] W. Dulles à [J. Klahr] Huddle cite un passage d'un bulletin reçu de Washington, dans lequel on apprend que Leland Harrison fait une brève visite aux USA durant laquelle il a dîné avec le Directeur de l'OSS avant d'en faire une inspection et de participer à une séance avec le Planning Group ;
- un mémo confidentiel du 2 janvier 1945 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos de l'approvisionnement en essence des employés de la Légation ; [Dulles] propose de renvoyer à Huddle les coupons d'essence reçus, car il a arrangé avec la 6^{e} Armée américaine une importation de carburant, dont il se propose de faire profiter [Barnwell R.] Legge et [Gerald M. "Gerry"] Mayer [* représentant de l'OWI à Berne et proche associé de Dulles] [figure comme Assistant spécial dans la liste du corps diplomatique de mai 1943] ; [Dulles] parle d'une prochaine livraison de 1'000 gallons ;
- un mémo du 8 janvier 1945 de A. [Allen] W. Dulles à [J. Klahr] Huddle concernant les coupons d'essence, [en réponse à un mémo du 3 janvier 1945 de Huddle] ; Dulles répond qu'il préfère garder ses coupons au cas où il tomberait en panne sur les routes suisses et propose de fournir l'équivalent en essence ;
- un mémo secret du 2 décembre 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, annonçant que l'Ambassadeur [Hans-Heinrich] Dieckhoff [Ambassadeur d'Allemagne aux USA de 1937 à novembre 1938, puis en Espagne à partir de 1943], ainsi que son prédécesseur [Eberhard von] Stohrer [Ambassadeur d'Allemagne à Madrid de 1939 à 1942], sont à l'Hôtel Insel à Constance ;
- un mémo du 17 mars 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, avec copie à [John H.] Madonne [* Consul américain à Berne] [consul américain

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

à Berne, figurant comme Second Secrétaire de Légation dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à mai 1943], demande des informations sur Max Meister, Suisse né le 1er octobre 1917 à Bunningen près de Bâle, chancelier du Consulat de Suisse à Dakar de 1941 à 1943, puis au Consulat suisse de Beyrouth ;

- un mémo du 10 février 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant une lettre de [Jacques] Pirenne [Belge, professeur à l'Université de Genève de 1941 à 1944], absente du dossier, et priant Huddle d'agir d'une manière qu'il considérera appropriée ;
- un mémo du 3 février 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, avec copie à [Daniel J.] Reagan [* Attaché commercial à la Légation américaine à Berne], demandant s'il a entendu parler de Bernheim, possédant un laboratoire à Lausanne et actif dans le domaine de la poudre de métal ;
- un mémo du 9 août 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, dans lequel [Dulles] se réfère à une lettre de Paul [C.] Squire [* Consul américain à Genève] faisant part de la volonté du Belge René Collin [un René Julius Collin, né le 5 juin 1894, arrivé de Belgique, figure sur la liste des personnes enregistrées à la frontière genevoise] de se mettre au service des Américains ; selon [Dulles], Collin, qui était rexiste en Belgique, travaille probablement pour les Allemands ;
- un mémo du 9 août 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, à propos des états de service de [Mildred] Gasser, ayant travaillé sept mois pour l'auteur, lequel l'a jugée extraordinairement efficace, notamment pour ses connaissances en français et en allemand (voire en espagnol, sans avoir pu la tester dans cette langue) ;
- un mémo secret du 18 avril 1945 de J. Klahr Huddle à tous les consulats américains en Suisse et aux sections de la Légation, notamment à « SA-AWD » [soit Allen Dulles], annonçant que Heinz A. Dreier avait fait une demande d'emploi à la Légation, qu'elle lui avait répondu qu'aucune place n'était disponible et qu'il fallait la contacter si une nouvelle demande de la part de Dreier leur parvenait ;
- un mémo du 19 juillet 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, accompagnant deux lettres de [Sam E.] Woods [* Consul général américain à Zurich, source de fréquents rapports de renseignement pour la Légation à Berne] et un mémo de Melby ; l'auteur se déclare tout à fait prêt à prendre les appels téléphoniques du Consul américain de Lugano que le Consulat général de Zurich ne pourrait traiter correctement ; il s'arrangera directement avec [Gerald

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

M.] "Gerry" Mayer [* représentant de l'OWI à Berne et proche associé de Dulles] [figure comme Assistant spécial dans la liste du corps diplomatique de mai 1943] pour la répartition du travail ; le mémo de Melby présente en autres les vues de [L. J.] Daymont [* Attaché financier à la Légation américaine à Berne] ;

- un mémo du 8 juin 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, dans laquelle [Dulles] demande de plus amples informations sur le sujet du document attaché, absent du dossier ; dans un passage confidentiel, [Dulles] indique qu'il a pris contact il y a quelques temps, à la demande de Washington, avec Max Bally [président du conseil d'administration de la holding Bally (souliers)] et son organisation, qu'il juge extrêmement sympathiques et doté d'un réel potentiel ;
- un mémo du 22 mai 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, accompagnant un document fournis par Fred L. [soit Frederick R. Loofbourow], basé sur des mémos préparés par le vice-consul [à Bâle Julius C.] Jensen et qui probablement a apparu à Huddle dans un mémo de « Sam » [probablement Sam E. Woods, consul général américain à Zurich, source de fréquents rapports de renseignement pour la Légation à Berne] ;
- un mémo secret du 16 mai 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, dans lequel l'auteur propose de profiter du nouvel horaire [mis en place par les CFF] pour faire partir la personne chargée de faire le courrier entre Genève et Berne plus tôt et le faire arriver dans la capitale vers 3h au lieu d'après 5h, ce qui permettra d'économiser un jour sur certaines affaires ; l'auteur demande également à Huddle d'approuver que [Paul C.] Squire [* Consul américain à Genève] confie une clé du Consulat de Genève à « Mike » [* Max Shoop (284)], afin que ce dernier puisse placer des documents dans le coffre en dehors des heures d'ouverture ;
- un mémo du 11 mai 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos d'une lettre du 8 mai 1944 de [Walter H.] Sholes [* Consul américain à Bâle, source d'un grand nombre de rapports de renseignement] dans laquelle ce dernier cite, en lien avec les faits relatés, des personnalités avec lesquelles [Dulles] est indirectement en rapport ; il s'étonne donc de n'avoir pas eu vent desdits faits par un autre canal ;
- un mémo secret du 4 mai 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle pour l'informer que tous les quelques jours, il reçoit un budget d'information en provenance du service de contre-espionnage italien et se propose de les communiquer à Huddle, pour son information personnelle,

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

notamment un rapport annexé concernant « Arlotta » dont [Dulles] pense qu'il pourrait tout particulièrement l'intéresser ; ces rapports seront dès lors labellisés « K 13 B » [« K-13 » est le label du SIM, le service de renseignements italien] ;

- un mémo du 18 avril 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle dans lequel il dit qu'il fera de son mieux en ce qui concerne le document attaché, qui ne figure pas dans le dossier ;
- un mémo du 10 avril 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, avec copie à [John H.] Madonne [* Consul américain à Berne] [consul américain à Berne, figurant comme Second Secrétaire de Légation dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à mai 1943], annonçant qu'ils avaient reçu une demande d'information concernant Alfredo Rissa, né à Rome le 3 janvier 1912, qui aurait été à Berne d'août à novembre 1940 et durant le mois de janvier 1941, et alors interrogé par les Alliés à Alger ;
- un mémo du 30 décembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant la dernière édition de *Freies Deutschland* ;
- un mémo confidentiel du 1er décembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, dans lequel il demande, en lien avec une demande venant d'Alger, si Huddle a des informations concernant [Jean] Duchosal [Secrétaire général du CICR] et [Jean-Pierre] Pradervand [chef des délégation du CICR à Alger, Paris et Washington], délégués de la Croix-Rouge International en Algérie, ainsi que Joerg, né le 22 décembre 1897 à Lucens, habitant Lausanne, travaillant pour le CICR et dont le visa est examiné en Algérie ; [sur le document figure la note manuscrite] « *in 284* [* Max Shoop (Mike)] *file??* » ;
- un mémo du 20 décembre 1943 « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un mémo concernant l'Autriche, fourni à la demande de Huddle ;
- un mémo du 14 décembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un mémo concernant les organisations allemandes en Suisse, fourni par une personne que [Dulles] considère comme un travailleur consciencieux, même s'il n'adhère pas à toutes ses affirmations ;
- un mémo du 9 décembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant l'ébauche d'une lettre concernant un sujet dont ils ont discuté dernièrement et à propos duquel [Dulles] désirerait parler avec « the Minister » [soit Leland Harrison] en présence de Huddle ;
- un mémo du 9 décembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un rapport de [Donald] Jones [* représentant de l'OSS à Lugano] ; [Dulles] demande à Huddle si Jones devrait communiquer ce type

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

d'information au Consulat de Zurich, en sachant que si oui, la transmission se ferait par courrier postal, puisqu'ils n'ont pas d'agent de liaison là ;

- un mémo du 9 novembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant le dossier Stumer en retour, après l'avoir lu ; Dulles l'évitera désormais ;
- un mémo secret du 6 novembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle demandant si ce dernier a un dossier sur un des personnages suivants : Markus Fierz [physicien suisse] et Paul Huber [physicien suisse] de l'Université de Bâle, Peter Preiswerk [physicien suisse] de l'ETHZ, Jean Jacques Weigle [physicien suisse] de l'Université de Genève et Gregor Wentzel [physicien allemand] de l'Université de Zurich ;
- un mémo du 20 octobre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos de l'engagement de Frederick S. Coleman comme employé de bureau, financé par des fonds spéciaux et non à travers [L. J.] Daymont [* Attaché financier à la Légation américaine à Berne] ; [John H.] Madonne [* Consul américain à Berne] [consul américain à Berne, figurant comme Second Secrétaire de Légation dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à mai 1943] a reçu un rapport positif à son sujet de la part de la police lausannoise ;
- un mémo du 18 octobre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un rapport [très probablement sur des questions militaires] en désaccord avec d'autres sources et avec le bureau du « M.A. » [soit Barnwell R. Legge] ; [Dulles] doute de l'utilité de ce type de rapports lorsqu'ils ne sont pas produits par des sources techniques ; le rapport fait notamment état de l'utilisation de bombes au phosphore en France ;
- un mémo du 28 août 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un rapport de [en fait n°] « 1419 »[23] concernant [Otto] Braun [* socialiste allemand] [Ministre-président de Prusse de 1920 à 1932] ; [Dulles] rappelle qu'il a déjà rencontré le personnage à quelques occasions ; il l'a trouvé intéressant, mais il semblait dénué de contact en Allemagne ; il se propose de le contacter à Lucerne, où il est possible que Braun soit allé pour contacter [Josef] Wirth [ancien Chancelier de la République de Weimar, résidant à Lucerne[24]] ; en effet, malgré leurs différences politiques et autres, ils ont déjà collaboré

[23] Il s'agit d'un rapport consulaire du 27 août 1943, de source *Adolf* à Genève, du type contenu dans le dossier NARA RG226 Entry 123 Box 12 Folder 134, mais versé au dossier *Otto Braun*, voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 55.
[24] Voir dossier NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 72(126).

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

ensemble ;
- un mémo du 13 août 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant une lettre et demandant si la Légation sait quelque chose au sujet de l'auteure, car lui ne la connaît pas du tout ;
- un mémo du 11 août 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant une demande d'information ;
- un mémo du 27 septembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle informant qu'ils avaient reçu une demande d'information concernant les chaussures de l'armée allemande (nom en emplacement des tanneries et des usines, informations sur la production de cuir, etc.) et particulièrement ce qui concerne les chaussures pour la campagne d'hiver sur le front de l'Est ;
- un mémo secret du 13 septembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos de Luigi Cortese, Consul général d'Italie à Genève, nommé en 1940 en provenance de Mandchourie ; [sur le document figure la note manuscrite] « *see original under Cortese* » ;
- un mémo du 16 septembre 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un rapport, provenant d'une excellente source, [qui pourrait, si on en croit une note manuscrite au crayon, avoir trait au gouvernement bulgare] « *Bulgarian cabinet* » ;
- un mémo du 30 juillet 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle informant qu'ils avaient reçu une demande d'information sur Gustav Bachmann [voir le mémo du 2 septembre 1944], suspecté d'être un agent allemand, ayant apparemment résidé en Suisse en août 1942 comme citoyen américain naturalisé et détenu une fois dans la prison du Lohnhof ;
- un mémo secret du 27 juillet 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle informant que, d'une source justifiant la considération, une Mlle de la Chaux, employée au Département Presse à Zurich, serait intime avec les Japonais et travaillerait pour les Allemands ; qu'elle ne serait dernièrement pas partie en vacances, mais allée en Allemagne ;
- un mémo du 6 juillet 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle transmet un renseignement rédigé en français, comme quoi des épidémies de typhus et de choléra séviraient en Sicile et en Sardaigne ;
- un mémo du 29 septembre 1944 de F. [Frederick] R. Loofbourow à [J. Klahr] Huddle annonçant l'arrivée de [Donald] Jones [représentant de l'OSS à Lugano] à Berne le soir à 10h30 et son désir de voir Huddle le lendemain ;
- un mémo du 30 juillet 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant une lettre du 25 août 1944 de Paul [C.] Squire [* Consul

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

américain à Genève] à propos de l'émission de timbres par Campione ; dans un paragraphe strictement confidentiel, Dulles admet avoir alloué une assistance financière dans les premiers jours de la libération de Campione, mais uniquement pour des raisons liées à son travail et non sous la forme de subsides ;

- un mémo du 16 août 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant la notice que [Attilio] Reale a reçu de la police [Police des étrangers de la Police municipale bernoise[25]] et une ébauche de réponse ; [Dulles] a discuté de l'affaire avec [Gerald M.] « Gerry » [Mayer] [* représentant de l'OWI à Berne et proche associé de Dulles] [figure comme Assistant spécial dans la liste du corps diplomatique de mai 1943] ; Melby accompagnera Reale à la police le lendemain ;
- un mémo du 14 août 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle demandant des informations sur l'avocat suisse en patentes d'origine allemande Gustav Schönberg à Bâle ; [Dulles] préfère qu'aucune demande ne soit faite pour l'instant au Consulat américain de Bâle ;
- un mémo confidentiel du 3 juillet 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle annonçant qu'il a reçu, le 21 juin [1943], un télégramme lui demandant de s'informer sur un renseignement communiqué par Donald Lowrie de la YMCA à Genève, comme quoi 4'000 enfants âgés de 2 à 14 ans ont été placés dans des wagons-marchandises à Paris et conduits vers une destination inconnue ; d'entente avec Leland [Harrison], [Dulles] considère que ce n'est pas de son ressort, mais plutôt de celui de Huddle qui a déjà établi des rapports sur la question ; [Dulles] a établi un brouillon qu'il prie Huddle d'envoyer s'il est d'accord avec le contenu ;
- un mémo du 12 juillet 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle, avec copie à « 284 » [* Max Shoop (Mike)], accompagnant un rapport, dont [Dulles] a gardé une copie ; il se propose d'enquêter sur le sujet et suggère de demander à [Paul C.] Squire [* Consul américain à Genève] de faire de même ; [Dulles] se dit sceptique à propos du contenu et pense à une manœuvre de [Paul] Neyrac, « Perron » [soit Jean Péron, membre du « Groupe du Lundi », ministre de France et ancien consul général] et compagnie ; il ne peut voir dans un groupe aussi hétérogène que ce « Groupe du Lundi » [constitué le lundi 22

[25] La réponse de J. K. Huddle du 16 août 1944 à la *Polizeidirektion der Stadt Bern*, *IV. Abt. Fremdenpolizeibureau* est reproduite, voir NARA RG226 Entry 123 Box 13 Folder 156.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

mars 1943 à Genève[26]] un organe de liaison et il pense que c'est au Comité de Libération français [soit le CFLN] de décider qui il veut là, ainsi que où et quand se lier avec les Suisses ; il est sûr qu'il n'y a pas d'antagonisme entre [René] Charron [* source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN] et Ganem [membre du « Groupe du Lundi », agrégé d'histoire, ancien membre de la Section d'Information de la SdN, ancien correspondant de presse à Londres et à Berlin] ; il y a par contre des antagonismes entre certains membres du « Groupe du Lundi » et Charron et une des connaissances de [Dulles] est venue dénoncer auprès de lui les manœuvres visant à faire de Charron le représentant d'Alger en Suisse ; selon « Elmer » [* Elmer Davis, Directeur de l'Office of War Information] [il semble que « Elmer » soit plutôt ici un informateur à Genève], Charron n'essaie pas et ne désire pas cette nomination ;

- un mémo du 4 mai 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle dans lequel il le remercie de son mémo du 1er mai [1944] [voir plus bas] et pour les actions entreprises ; il a reçu en retour son mémo du 15 avril 1943 à « L. H. » [soit probablement Leland Harrison] et le joint au présent, car, à son avis, il n'y a pas de raison que ce mémo ne figure pas dans les dossiers confidentiels de Huddle ; toutefois, il souhaiterait être sûr qu'il y est en sécurité ;
- un mémo secret du 29 avril 1943 de [Allen] Dulles à [J. Klahr] Huddle, à propos du voyage [aux USA] du Dr Ricco Bezzola [juriste suisse voyageant aux USA et en Amérique latine au profit du CS] et accompagnant la copie d'une lettre du Crédit Suisse, dont le contenu est plutôt du ressort de Huddle que de Dulles ; Dulles pense avoir reçu cette lettre car il a rencontré Bezzola avant son départ et parce qu'il est, avec le Crédit Suisse, dans des négociations, qu'il craint de ne pas conclure ; la présence de Bezzola à New York pourrait faciliter ces négociations ; il suggère pour finir de garder un œil sur ce que Bezzola peut bien aller faire aux USA ; sans avis défavorable de Huddle, Dulles appuiera la demande de visa de Bezzola ;
- un mémo confidentiel du 1er mai 1943 de « J.K.H. » [soit J. Klahr Huddle] à [Allen] Dulles dans lequel [Huddle] l'informe qu'il a téléphoné à Laing à Genève ; [il s'agit ici de] la destruction de documents avec l'autorisation du « Minister » [soit Leland Harrison] ;
- un mémo du 29 mai 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle en réponse à un mémo du 22 mai 1943, concernant Schweizer ; [Dulles] a discuté

[26] Voir NARA RG226 Entry 123 Box 9 Folder 97.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

avec son contact « Zulu » [soit les Britanniques] et ils sont tombés d'accord sur le fait que Schweizer est un personnage dangereux ; Schweizer a été surpris à roder autour du bureau britannique à Zurich ; [Dulles] et « Fred » [soit Frederick R. Loofbourow, attaché commercial américain à Zurich] ont refusé de le rencontrer ;

- un mémo du 21 juin 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle accompagnant un mémo ; [Dulles] a arrangé un contact entre « B. » et les « *British friends* » [soit des membres de l'IS] par l'intermédiaire de [Royall] Tyler [futur représentant officiel de l'UNRRA, *United Nations Relief and Rehabilitation Administration*, l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, créée le 9 novembre 1943] ; [Dulles] n'a pas rencontré personnellement « B. » et n'a pas l'intention de le faire, laissant ce contact à la responsabilité de Tyler ; [Dulles] suggère que l'information soit communiquée au Département [d'Etat], mais que le nom de « B. » ne figure pas dans le rapport et que les commentaires soient transmis en code ;
- un mémo du 17 juin 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle faisant part de son incompréhension face à un télégramme sont il a eu connaissance ; [Dulles] affirme que si le but de ce document était de montrer que peut de difficultés sont rencontrées en France pour envoyer les travailleurs en Allemagne, ce constat va à l'encontre des rapports qu'il a reçu jusque là, certains comparant même le chiffre des appelés et celui des départs ; [Dulles] met en garde contre la propagande vichyste à l'encontre de laquelle il faut être critique ;
- un mémo du 12 juin 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle dans lequel [Dulles] fait part de son grand intérêt pour un rapport de « W.D. » [éventuellement Wilhelm Dittmann, réfugié allemand à Zurich] et Sam E. Woods [Consul à Zurich], dont il a fait une copie ;
- un mémo du 8 juin 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle dans lequel il demande s'il existe un dossier concernant O. M. Boden à la Légation, car ce personnage déclare avoir des contacts avec [les Américains] à Zurich ;
- un mémo confidentiel du 26 mai 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos du Consulat d'Allemagne à Genève ; le consul général [Wolfgang Krauel] serait remplacé par [Herbert] Siegfried, qui appartenait au service de « Weizsacker » [soit Ernst Freiherr von Weizsäcker, Secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères du Reich de 1938 à 1943, puis ambassadeur d'Allemagne au Saint-Siège de 1943 à 1944], lequel a été transféré

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					au Vatican ; [Albrecht] von Kessel, du Consulat de Genève, à propos duquel la rumeur disant qu'il partirait également pour le Vatican, resterait à Genève ; - un mémo du 14 mai 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos d'une conversation entre le maréchal [Wilhelm] Keitel et sa femme [Lisa] à l'occasion de la mort de leur fille [Erika] ; Keitel aurait dit au téléphone que leur fils est à Novorossisk et que le *Führer* [Adolf Hitler] ne veut pas qu'il vienne en Suisse ; Keitel va rouler à Berlin et avertir le gén [Fritz] Thiele [chef des communications de l'OKW] ; - un mémo du 6 mai 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos de la mort de la fille [Erika Keitel] du maréchal [Wilhelm] Keitel, qui souffrait de problèmes de poumons et de diabète, dans la maison de cure Victoria à Locarno, d'une pneumonie dans la nuit du 29 au 30 avril [1943], après être restée trop longtemps sous la pluie à la suite d'un rendez-vous galant avec un officier de l'armée suisse ; sa mère [Lisa Keitel] était également à Locarno, le maréchal était à Berchtesgaden.		
226	123	2	15	Gianni Service #1	Originaux en italien de « Gianni » et correspondance de Dulles datés de la fin 1944 et du début 1945.	×	Aucune
226	123	2	16	Gianni Service #2	Correspondance de novembre et décembre 1944 entre « Scotti » [* Donald Jones, =809], « Gianni », Dulles et l'agent « Mina » quant à son traitement.	×	Intégrale
226	123	2	17	Gianni Service #3	Correspondance de fin 1944 et 1945 entre « 333 », le groupe « Ribaudi », « Scotti » [* Donald Jones, =809], « Carlo », Donald A. Jones, « 809 », « Gianni » et « Alba ».	×	Aucune
226	123	2	18	Gianni Service #4	Correspondance de juillet à décembre 1944 concernant l'organisation du Service « Gianni ».	×	Partielle
226	123	2	19	Gianni Service #5	Correspondance d'avril à décembre 1944 concernant le financement du Service « Gianni ».	×	Aucune
226	123	2	20	German Intelligence	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	21	German Intelligence	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	22	German Intelligence	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	23	German Intelligence – China – Thailand	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	24	German Intelligence – Denmark	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	25	German Intelligence –	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
				Switzerland	renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères. Le dossier contient notamment le document suivant : - une photo d'un télégramme du 13 décembre 1944 de [Otto] Köcher [ministre d'Allemagne en Suisse de 1937 à 1945], n° « 3956 », établi à partir des confidences détaillées faites [à l'auteur] par le vice-président de la Reichsbank [Emil Johann] Puhl, quant au résultat de ses réunions et à ses impressions : (1) la Suisse semble avoir écarté l'introduction d'un contrôle des changes sur le modèle suédois, de la libre mobilité du franc et le gel des avoirs étrangers ; en tous les cas, Puhl a entendu pratiquement toutes les personnalités des cercles bancaires et économiques interrogées sur le sujet, soutenir l'idée qu'il ne veulent pas, durant la période précédant la cessation des hostilités et au-delà, renoncer à l'avantage de maintenir une monnaie libre, sauf s'ils sont contraints par le Conseil fédéral à adopter une attitude différente pour des raisons politiques ; (2) les négociations avec [Ernst] Weber [Président du Directoire de la Banque nationale suisse de 1939 à 1947] et la direction de la Banque nationale suisse ont été réalisées dans la même atmosphère de confiance qui régnait précédemment ; la Banque nationale a reconnu que, depuis juillet de cette année, la Reichsbank a montré la retenue précédemment suggérée par la Banque nationale dans la livraison d'or ; la Banque nationale est maintenant prête à prendre possession, en décembre et en janvier, d'un montant important du dépôt de la Reichsbank à Berne ; il a ensuite été convenu de renflouer le dépôt d'or à Berne, la Banque nationale se chargeant elle-même de conduire le transport d'or à travers la frontière nationale en vue de son camouflage ; (3) à l'occasion d'un souper, le 10 décembre [1944], en l'honneur de Puhl, Weber a interrogé Hotz et Homberger de la délégation suisse pour les pourparlers économiques, et a discuté de la situation ; Hotz et Homberger ont émis une réserve quant à leur consentement à la mise en œuvre de l'accord entre les deux banques centrales à propos des transactions sur l'or ; Weber estime néanmoins que l'accord pourra être conclu ; [Jean] Hotz [de la Division du Commerce] et [Heinrich] Homberger [directeur du Vorort] veulent lier leur accord à un engagement ferme quant à l'approvisionnement en charbon allemand ; Puhl a fait usage de l'autorité qui lui a été donnée en promettant la livraison de charbon de Haute-Silésie, mais sans entrer dans les détails ; Homberger a, comme à de précédentes occasions, attiré l'attention sur les quantités importantes de charbon en provenance de Haute-Silésie que l'Allemagne fait encore transiter à travers la Suisse vers l'Italie (env. 60'000 t en novembre) et a suggéré d'en détourner pour des livraisons à la Suisse ; la		

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					demande de [texte lacunaire], d'avoir la permission de livrer 80'000 t de céréales et de denrées alimentaires en souffrance en Espagne et au Portugal contre restitution ultérieure à la France et le refus de cette demande, a été mentionnée par Homberger ; (4) en discutant de la situation qui pourrait entraîner un déclin supplémentaire des importations en provenance d'Allemagne par le fait que, non seulement il n'y a plus de fonds entièrement disponibles pour d'importants achats allemands de biens en Suisse, mais même pas non plus de moyens pour les besoins allemands à ranger dans les « frais accessoires », en particulier les besoins combinés de nos représentants officiels, Weber, comme en de précédentes occasions, a déclaré qu'il serait tenu compte « des intérêts légitimes allemand » ; la question de ce qu'on entend là n'a pas été abordée.		
226	123	2	26	German Intelligence – Portugal	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	27	German Intelligence – Spain	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	28	German Intelligence – Bulgaria	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	29	German Intelligence – Sweden	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	30	German Intelligence – France	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	31	German Intelligence – Croatia	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	2	32	German Intelligence – Italy	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères. Contient notamment un rapport sur l'interrogatoire d'un ancien gardien britannique de Rudolf Hess.	×	Intégrale
226	123	3	33	German Intelligence – Japan	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Aucune
226	123	3	34	German Intelligence – Hungary	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères. Comprend notamment des infos sur les Américains en Suisse.	×	Intégrale
226	123	3	35	German Intelligence – Slovakia	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Aucune
226	123	3	36	German Intelligence – Yugoslavia, Neubacher	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	123	3	37	German Intelligence – Spain	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Aucune
226	123	3	38	[sans titre]	Dossier contenant un bout de film non développé et un « access restricted, item no. 13929 ».	×	Aucune
226	123	3	39	[BERN-SI-INT 30]	Dossier ne contenant qu'une photo de rapport et des renvois.	×	Aucune
226	123	3	40	Keller	Dossier contenant de la correspondance avec l'agent « Keller » [* Philip Keller (probablement un nom de couverture), agent ayant pénétré en Allemagne en 1945].	×	Intégrale
226	123	3	41	CLN Italian Reports	Ensemble de rapports factuels concernant l'Italie, originaux en italien, généralement à l'entête du CLN, et rapports OSS-Berne en anglais et italien, source « K-23 [* QG du CNL à Milan] via 809 [* Donald Jones] », distribution « Paris, Washington, Caserta, Files (2) », datés de janvier à avril 1945.	×	Aucune
226	123	3	42	Kedia	Correspondance de mai 1945, interne à l'OSS, ainsi qu'entre l'OSS et Wätjen [* Eduard Waetjen, importante figure de la résistance allemande, avocat et agent de l'Abwehr, arrivé en Suisse en janvier 1944] concernant « Michael » [Mikheïl] Kedia, Géorgien résidant à Paris. Contient les documents suivants : - un télégramme « d'état » « POPPY » du 18 mai 1945, de [John] Clark [* membre de l'OSS-Berne entre 1944 et 1945] à [Albert E.] Jolis à l'Ambassade américaine à Paris, comportant la mention « 1134/18 = P », classé « Kedia », avec référence au [télégramme de Jolis n°] « 795 » ; Clark annonce à Jolis l'envoi par la poste d'un rapport établissant que [Eduard] Wätjen n'a vu que [Mikheïl] Kedia et qu'à travers ce dernier, il s'est fait une bonne opinion du groupe « Turanian » ; toutefois, Wätjen ne peut traverser la frontière pour aller questionner le groupe à Höchst, en Allemagne selon Wätjen [en Autriche actuellement, près de St Margrethen (SG) et de la frontière suisse, juste en face de St Margrethen de l'autre côté du Rhin] ; l'opinion de [l'OSS-Berne] est que quelqu'un devrait être envoyé de Paris pour prendre contact avec eux avant qu'ils ne soient remis à « French », mais il est alors probablement trop tard ; s'il est par la suite décider de cultiver un contact avec eux, il sera toujours possible de le faire via « French » et, parallèlement, le contact est maintenu en Suisse avec Kedia ; le télégramme se termine par le code ; - un télégramme « d'état » « POPPY » secret du 16 mai 1945 à 21h37, reçu le 17 mai 1945 à 06h28, n° « 1013 », de [Albert E.] Jolis à l'Ambassade américaine à Paris, à « 110 » [soit Allen Dulles] et à « 399 »[27] [* Gerhard Van Arkel, membre	✓	Intégrale

[27] La diffusion du télégramme de Paris du 20 mai 1945, avec A. W. Dulles et John Clark en copie, ouvre la question de savoir si le code *399* ne représente pas J. Clark plutôt que G. P. Van Arkel, voir NARA RG226 Entry 123 Box 3 Folder 42.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

de l'OSS-Berne, spécialisé dans les opérations de pénétration contre l'Allemagne], comportant la mention « 795 (7) 16 = P » [et il est à noter que le 795 est utilisé par l'OSS-Berne comme référence dans le télégramme du 18 mai 1945, et non le n° 1013], classé « Kedia », avec référence [au télégramme de Berne n°] « 1118 » ; l'auteur écrit qu'à la suite de leur discussion à Berne, « Vechten » [soit Eduard Wäjten orthographié d'oreille] était sensé interroger les personnes nommées et que, si c'est fait et qu'aucune action de leur part n'est entreprise, [Albert E.] Jolis n'a pas d'intérêt à poursuivre, ou, si ce n'est pas fait, [l'OSS-Berne] est prié d'arranger la chose et de le tenir au courant du résultat ; [sur le document figure la note manuscrite] « *Answered 18 May 45* » ;

- un mémo du 11 mai 1945 de [Eduard] Wätjen à [Allen] Dulles, classé « Kedia », concernant « Michael » [Mikheïl] Kedia et d'autres membres du Comité national caucasien (NCC) ; l'auteur présente dans un premier temps Kedia, 43 ans, en lien étroit avec le gouvernement national géorgien basé à Paris de 1923 à 1939, parti pour Berlin en 1940 où il a officié comme président du NCC – laissant sa famille à Paris – avant de passer en Suisse le 27 avril 1945 avec d'autres membres du NCC, soit [Armik] Djamalian (Arménien), « Alibegow » [soit A. Alibegoff] (Azerbaïdjan), [Alikhan] Kantemir (Caucase du Nord), « Givi » [Guivi] Gabliani (Géorgien), Alexander Zomaja (Géorgien), « Michael » [Mikheïl] Alchibaja (Géorgien) et Goerg Metrivelli, soit [Gerhard] von Mende (Allemand) ; le NCC a été utilisé par les Allemands pour créer des réseaux de renseignements dans le Caucase et les steppes du Kalmuk ; grâce à l'appuis de von Mende, du Ministère allemand de l'Est, Kedia aurait réussi à sauver la communauté juive caucasienne de Paris, soit 250 personnes, ainsi que la vie d'un agent américain, « Juri Skarjinski » [soit Yuri Skarzinski], en lien dès lors avec [Albert E.] Jolis à Paris ; von Mende serait également entré en Suisse sous le faux nom de George Metrinelli ; cinq de ces personnes seront refoulées vers l'Allemagne et le camp de Höchst, sous la protection de la Croix-Rouge, mais avec le risque d'être livrés aux Russes ; Wätjen estime que Kedia, notamment grâce à ses contacts avec [Mustafa] Nuri Pasha à Istanbul, serait en mesure de mettre en place, pour les Américains, un réseau de renseignements de valeur dans le Caucase ;
- la copie d'une lettre du 10 août 1944, en français, de Joseph Eligoulachvili, président du Groupement géorgien de confession mosaïque à Paris, à « Michel » [Mikheïl] Kedia, faisant office d'attestation de l'aide apportée par ce dernier à la communauté juive caucasienne de Paris ;
- la copie d'une lettre du 18 octobre 1944, en français, de Mosseri, président d'honneur de l'Association culturelle sépharadit de Paris, à « Michel » [Mikheïl]

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Kedia, faisant office d'attestation de l'aide apportée par Kedia à la communauté juive caucasienne de Paris ;
- la copie d'une lettre, en français, de [Julien] Weil, Grand Rabbin de Paris, à « Michel » [Mikheïl] Kedia, faisant office d'attestation de l'aide apportée par Kedia à la communauté juive caucasienne de Paris ;
- un mémo du 19 mai 1945, corrigeant certaines imprécisions du rapport d'« Eddy » [Eduard Wätjen] sur [Mikheïl] Kedia ;
- une note manuscrite indiquant [les télégrammes n°] « 795 » [de] Paris et « 1134 » [de] Berne [à] Paris, ainsi que deux mémos de [Eduard] Wätjen ;
- un télégramme « d'état » « POPPY » secret du 20 mai 1945, à 00h30, reçu le 20 mai 1945 à 05h32, de [Robert R.] Dodderidge et [Albert E.] Jolis du Sasac à Paris, à « Crosby Seventh » [« Seventh » est probablement en lien avec la 7e Armée américaine dont il est question dans le télégramme], pour information à « 110 » [soit Allen Dulles] et à [John] Clark [* membre de l'OSS-Berne entre 1944 et 1945] à Berne, n° « 2606 », comportant la mention « 807 (7)/19 – P », transmet les informations reçues de Berne ; il indique que le colonel suisse Baumgartner commande le camp de Höchst dans lequel se trouvent « George Metreveli » [soit Gerhard von Mende], « Givi Gabalini » [soit Guivi Gabliani], « Alex » [Alexander] Zomaja et « Michael Alchibaja » [soit Mikheïl Alchibaia] et qu'il serait urgent de les déplacer dans la juridiction de la 7e Armée américaine jusqu'à ce qu'un interrogateur qualifié venant de Berne ou de Paris puisse être envoyé ; le télégramme insiste sur l'urgence, car Berne informe qu'ils pourraient être transférés à « French » ;
- un télégramme « d'état » « POPPY » du 15 mai 1945, de « 110 » [soit Allen Dulles] et « 399 »[28] [* Gerhard Van Arkel, membre de l'OSS-Berne, spécialisé dans les opérations de pénétration contre l'Allemagne], à [Albert E.] Jolis à l'Ambassade américaine à Paris, comportant la mention « 1118/15 = P », annonçant que [Mikheïl] Kedia signale que « Georg Metrivelli », soit [Gerhard von] Mende, « Givi Gabalani » [soit Guivi Gabliani], « Alex » [Alexander] Zomaja et « Michael Alchibaja » [soit Mikheïl Alchibaia] sont à Höchst (en Autriche), que le camp de la Croix-Rouge est commandé par le colonel Baumgartner et qu'ils seront libérés dans les 3 ou 4 jours ; [l'OSS-Berne] pense que [l'OSS-Paris] pourrait vouloir les localiser et les questionner, et attend un feedback.

A noter que le code semble composé d'un numéro d'ordre et du jour de rédaction

[28] La diffusion du télégramme de Paris du 20 mai 1945, avec A. W. Dulles et John Clark en copie, ouvre la question de savoir si le code *399* ne représente pas J. Clark plutôt que G. P. Van Arkel, voir NARA RG226 Entry 123 Box 3 Folder 42.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					du télégramme. Le télégramme du 20 mai indique le chiffre 19, mais il a été envoyé à 00h30. Le chiffre entre parenthèses n'existe que pour les télégrammes venant de Paris et est ici toujours le même (7).		
226	123	4	43	Como to Bourgoin – Courier. 1944	Ensemble de rapports factuels concernant l'Italie, originaux en italien et anglais « Savio to Bourgoine », « Remo to Bourgoine » et « Como [soit Dr Beltramini[29]] to Bourgoine », et rapports OSS-Berne en anglais, source « Savio via 809 [* Donald Jones] », distribution « Caserta, London, Washington, 6th A.G. file (2) », datés de juin à décembre 1944.	×	Aucune
226	123	4	44	Instructions. 1944	Ensemble de demandes de renseignements, apparemment sur la base des souhaits du G-2 AFHQ. Les feuillets en italien existent à plusieurs exemplaires (pas toujours le même nombre), probablement destinés à être distribués aux informateurs en Italie.	×	Intégrale
226	123	4	45	C.L.N. – Italian reports. 1944	Ensemble de rapports factuels concernant l'Italie, originaux en italien, à l'entête du CLN, datés de novembre à décembre 1944.	×	Aucune
226	123	4	46	C.L.N. – Courier. 1944	Ensemble de rapports factuels concernant l'Italie, un seul original en italien, et rapports OSS en anglais, source « C.L.N.A.I. via 809 [* Donald Jones] », distribution « Caserta, London, Washington, 6th A.G. file (2) », datés de juin à décembre 1944.	×	Aucune
226	123	4	47	German Intelligence – Sweden	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	4	48	German Intelligence – Italy	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	4	49	German Intelligence – Switzerland	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	4	50	German Intelligence – Balkans	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	4	51	German Intelligence – Denmark	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	4	52	Diplan	Mémo de février 1945 concernant les diplomates allemands en Suisse. Ce dossier contient le document suivant : - un mémo du 15 février 1945, en anglais, classé « DIPLAN-Feb 15 », sur les possibilités pour les Alliés d'utiliser les diplomates allemands non nazis en Suisse.	×	Intégrale
226	123	4	53	German Intelligence – Spain	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	5-6	54-70	ECDAR	Traduction en anglais des mémoires du Comte Ciano.	×	Aucune

[29] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia as a base for SI and SO work under 809 Lugano*.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	123	6	71	German Intelligence – Index A + Index B	Index manuscrits des rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères.	×	Intégrale
226	123	6	72	German Intelligence	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères. Ce dossier comprend plusieurs enveloppes : - Balkans - Far East - Japan - Balkans - Slovakia - Hungary - Hungary (cette enveloppe contient également des originaux allemands).	×	Aucune
226	123	3	73	German Intelligence	Photos – parfois de très mauvaise qualité, avec fond naturel – de rapports de renseignement originaux allemands du Ministère des Affaires étrangères. Ce dossier comprend plusieurs enveloppes : - France - miscellaneous (Sweden, Grand to Portugal, Vatican, France, Holland) - Spain (and Portugal) - Spain - Sweden - Switzerland - Netherlands - Switzerland (and Italy) - Denmark - Portugal Ce dossier contient notamment le document suivant : - une photo d'un télégramme du 13 décembre 1944 à 21h10, reçu le 10 novembre 1944 à 23h40, de [Otto] Köcher [ministre d'Allemagne en Suisse de 1937 à 1945], n° « 3520 », établi à partir des confidences du Conseiller fédéral [Marcel] Pilet-Golaz, notamment sur la situation de l'Allemagne.	×	Partielle
226	123	6	74	April 1945 (Aprilka) Brought Personally by Wood	Ensemble de télégrammes allemands apportés par Fritz Kolbe.	×	Intégrale
226	123	7	75	French Intelligence Reports	Bulletins hebdomadaires de renseignement *Weekly French Intelligence Report* émis par l'OSS-Paris, concernant essentiellement la Résistance et l'établissement du gouvernement, datés de novembre 1944. Ce dossier comprend les rapports suivants :	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- une note, [probablement d'Allen Dulles] à Hill, [accompagnant le rapport du 2 novembre 1944], lui demandant de le retourner à « AWD. » [soit Allen Dulles] ; [sur le document figure la note manuscrite] « Noted Hill » ;
- un rapport secret *Weekly French Intelligence Report* du 2 novembre 1944, n° « 7 », issu de la branche « R&A » de l'OSS-Paris (APO 887), exemplaire de « Allan » [Allen] Dulles, contenant :
  (1) problème des Gardes patriotiques : développement chronologique du 28 octobre au 2 novembre 1944 de l'affaire liée au refus du gouvernement de de Gaulle d'accepter un groupe armé qui n'est pas sous le contrôle du gouvernement ;
  (2) arrière-plan des Gardes patriotiques : résumé de la naissance et de l'action des Milices patriotiques, devenues Gardes patriotiques, organisation armée communiste ;
  (3) nouveau gouvernement de Paris ;
  (4) Républicains espagnols ;
  (5) appendice I : le Comité de Libération de Paris : composition dudit comité ; figure parmi les membres Paul Langevin, dont on dit qu'il a été emprisonné à la Santé durant l'occupation, puis placé en résidence forcée, qu'il a échappé à une seconde arrestation grâce aux Francs-Tireurs et Partisans et qu'il est un des fondateurs du Front National et membre de son Comité Directeur ;
  (6) appendice II : les maires de Paris : nom des maires des vingt arrondissements de Paris et leur répartition en fonction des mouvements desquels ils sont issus ;

  un rapport secret *Weekly French Intelligence Report* du 9 novembre 1944, n° « 8 », issu de la branche « R&A » de l'OSS-Paris (APO 887), exemplaire d'Allen Dulles, contenant :
  (1) Assemblée consultative ;
  (2) Gardes patriotiques ;
  (3) amnistie pour Thorez ;
  (4) Nord industriel ;
  (5) emprunt libération ;
  (6) activité républicaine espagnole ;
- un rapport secret *Weekly French Intelligence Report* du 16 novembre 1944, n° « 9 », issu de la branche « R&A » de l'OSS-Paris (APO 887), exemplaire de « Allan » [Allen] Dulles, contenant :
  (1) affaires étrangères : concerne les efforts du gouvernement français pour faire rentrer la France dans le concert des grandes puissances, notamment

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

grâce à l'invitation de [Winston] Churchill et Eden à Paris du 10 au 13 novembre 1944, ainsi que l'invitation de de Gaulle par Staline le 15 novembre 1944 ; allusion à [Georges] Bidault, Ministre français des Affaires étrangères, et à [Paul-Henri] Spaak, son homologue belge ;
(2) la question allemande : présente notamment la vue de Bidault sur la question de l'Allemagne et notamment son souhait d'un contrôle français de la Rhénanie ;
(3) changements ministériels : remplacement de Aimé Lepercq, décédé, par René Pleven au poste de Ministre des Finances, remplacement de Pleven par Paul Giacobbi au poste de Ministre des Colonies, remplacement de Giacobbi par Paul Ramadier au poste de Ministre du Ravitaillement et l'établissement de Raoul Dautry au poste de Ministre de la Reconstruction et du Développement urbain ;
(4) Congrès du Parti socialiste : le premier congrès du PS depuis le début de la guerre a eu lieu du 9 au 12 novembre 1944 ;
(5) Assemblée consultative ;
(6) La Poche de Royan ;
(7) demandes d'une action économique ;
(8) froment pour 1944 et 1945 ;
[sur le document figure la note manuscrite] « *Noted / Hill* » ;

- un rapport confidentiel du 22 novembre 1944, issu de la branche « R&A » de l'OSS-Paris, [constituant] l'*Appendix* [d'un rapport secret *Weekly French Intelligence Report*], présentant une tentative de reconstitution de la liste des membres de l'Assemblée consultative ; [sur le document figure la note manuscrite] « *Noted / Hill* » ;
- un rapport secret *Weekly French Intelligence Report* du 23 novembre 1944, n° « 10 », issu de la branche « R&A » de l'OSS-Paris (APO 887), exemplaire de « Allan » [Allen] Dulles, contenant :
(1) le Gouvernement et l'Assemblée ;
(2) débat sur la politique étrangère ;
(3) planning de l'économie nationale : présentation du plan de reconstruction économique et de réformes présenté par Pierre Mendès-France, Ministre de l'Economie nationale ;
(4) arrêt économique dans le Sud ;
(5) notes politiques sur les villes du Sud ; situation politique de Marseille, Bordeaux et Toulouse ;
(6) appendice : délégués de l'Assemblée consultative [voir ci-dessus] ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					[sur le document figure la note manuscrite] « *to Hill/ + Return AWD* » et « *Noted / Hill* » ; De manière globale, on peut constater par des notes manuscrites sur les rapports et par la note de « AWD. », que ces bulletins étaient transmis d'Allen Dulles à Hill qui les renvoyait avec la quittance « noted ».		
226	123	7	76	[BERN-SI-INT-50]	Dossier complètement vide.	×	Aucune
226	123	7	77	X Reports prior June 1, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand, datés du 9 mars au 31 mai 1943. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire. Ne s'agit-il pas de rapport Hausamann ? A noter la source « 511 » [* SR suisse et Roger Masson] inscrite sur le premier rapport, puis « 513 » [* source polonaise]. Ce dossier contient notamment le document suivant : - un rapport du 30 mars 1943, en allemand, [n°] « 107 », classé « 513 » [* source polonaise], intitulé « *Bericht, militärisch u. politisch* », transmettant des renseignements concernant l'OKW ; [sur le document figure la mention manuscrite] « S ».	×	Partielle
226	123	7	78	X Reports June, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	79	X Reports July, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	80	X Reports August, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	81	X Reports September, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	82	X Reports October, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	83	X Reports November, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	84	X Reports December, 1943	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	85	X Reports January, 1944	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	86	X Reports February, 1944	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	7	87	X Reports March, 1944	Rapports dactylographiés sur papier jaune en allemand. Désignés comme « *German Intelligence Summaries* » dans l'inventaire.	×	Aucune
226	123	8	88	French Underground Publications	Corpus de publications de la Résistance française – ainsi que quelques publications communistes suisses – originales, copiées ou photographiées. A noter	✓	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					la mention « Transmis par A.I.D. » sur certains exemplaires et les mots d'accompagnement toujours destinés à « Eva » [* correspondant new-yorkais en liaison avec des figures de la Résistance en Suisse] [soit Ewa Lewinsky-Pfister, secrétaire de l'Emergency Rescue Committee (ERC), qui devient ensuite le International Rescue and Relief Committee (IRRC), à New York][30]. Ce dossier comprend notamment les documents suivants : - des photos d'un livre, en français, intitulé *Pétain et la Cinquième Colonne*, aux Editions du Franc-Tireur ; - un tract, en français, de la Résistance française, soit Combat, Franc-Tireur, Front National, Libération[-Sud], Parti communiste et Mouvement ouvrier, appelant à la grève nationale ; [au revers du document figure une note manuscrite en français disant] « Chère Eva [soit Ewa Lewinsky-Pfister, secrétaire de l'Emergency Rescue Committee (ERC), qui devient ensuite le International Rescue and Relief Committee (IRRC), à New York], dans un rapport je vous expliquerai les raisons de ces signataires » ; - des photos du numéro du 30 avril 1944 de *Le Franc-Tireur* ; [sur le document figure la note en français] « Transmis par A.I.D. » ; - des photos du numéro du 14 avril 1944 de *Libération*, n° « 176 » ; - des photos du numéro d'avril 1944 de *L'Aurore*, n° « 10 » ; [sur le document figure la note en français] « Transmis par A.I.D. » ; - des photos du numéro du 7 avril 1944 de *Libération*, n° « 174 » ; - des photos du numéro de mars-avril 1944 de *Résistance* ; - des photos du numéro de *La Résistance ouvrière* ; - des photos du numéro de mars 1944 de *Le Médecin français*, n° « 22 » ; - des photos du numéro du 15 mars 1944 de *La Résistance ouvrière*, n° « 7 » ; - des photos du numéro de mars 1944 de *Front National* ; - des photos du numéro du 1er février 1944 de *Le Franc-Tireur*, n° « 28 » ; - des photos du numéro du 7 avril 1944 de *Libération*, n° « 174 » ; - des photos du numéro du 31 mars 1944 de *Libération*, n° « 173 » ; - la copie dactylographiée du 6 octobre 1942 des « Directives et consignes » tirées du *Bulletin intérieur de "Combat"*, présentant la position de ce mouvement de Résistance vis-à-vis des autres ; - un tract d'octobre 1942 de Combat, intitulé « Mobilisation », appelant à la mobilisation contre Vichy et contre l'ennemi ;		

[30] D'après l'enquête menée par les Suisses, l'auteur des envois de rapports et de coupures de presse destinés E. Lewinsky-Pfister est René Bertholet (AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 98/4121 vol. 1 année 1943).

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- une note manuscrite du 22 novembre 1942, en allemand, adressée à « Eva » [soit Ewa Lewinsky-Pfister, secrétaire de l'Emergency Rescue Committee (ERC), qui devient ensuite le International Rescue and Relief Committee (IRRC), à New York], accompagnant une série de rapports et de lettres attribués au, Comte de Paris [soit Henri d'Orléans] ; cette série comprend :
  - un compte-rendu, en français, intitulé « Le régionalisme » se basant sur les écrits du Comte de Paris [soit Henri d'Orléans] ;
  - une lettre, en français, [le texte indique qu'elle a été rédigée dans le courant de 1941] d'Henri [d'Orléans], Comte de Paris, à ses « chers Amis » dans laquelle il fait œuvre d'allégeance au Maréchal [Philippe] Pétain ;
  - une lettre ouverte de mai 1941, en français, d'Henri [d'Orléans], Comte de Paris, « aux jeunes Français » ;
  - une lettre de juin 1941, en français, n° « 4 », du comte P. [Pierre] de la Rocque de Sévérac « aux amis du Comte de Paris », laquelle évoque des moyens de propagande et l'ascension du Comte de Paris [soit Henri d'Orléans] au trône de France, ainsi que les rubriques « Nouvelles de nos princes » et « Le devoir de nos amis » ;
  - une lettre de novembre 1941, en français, n° « 7 », du comte Pierre de la Rocque de Sévérac « aux amis du Comte de Paris » [soit Henri d'Orléans], dans laquelle sont cités une série de textes écrits par les monarques français à travers le temps sur le thème de la paix ;
  - une lettre de janvier 1942, en français, n° « 8 », du comte Pierre de la Rocque de Sévérac contre le parlementarisme ;
  - une lettre d'avril-mai 1942, en français, n° « 9 », du comte Pierre de la Rocque de Sévérac contre la république et la dictature, pour la monarchie ;
- un numéro de *Courrier français du Témoignage chrétien*, n° « 5 » ;
- un numéro de *Combat illustré*, supplément périodique de BD et de caricatures ;
- un numéro de septembre 1942 de *Combat*, n° « 34 », dans lequel est publié le manifeste de Combat de juillet 1942 ;
- une note manuscrite du 17 novembre 1942, en français, à « Eva » [soit Ewa Lewinsky-Pfister, secrétaire de l'Emergency Rescue Committee (ERC), qui devient ensuite le International Rescue and Relief Committee (IRRC), à New York], accompagnant [le n° « 34 »] de *Combat* ; le journal est dit devoir intéresser [Paul] Vignaux [professeur et syndicaliste chrétien français] [* travaillait sur les questions françaises à l'OSS-New York] ;
- des numéros des *Cahiers du Témoignage chrétien*, [n°] « X et XI », reliés sous le classement « *French Underground Publications* » ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un article du 12 mars 1944 de *La Suisse* intitulé « Un tableau complet de la presse clandestine française » ;
- une enveloppe classée « *French Underground Papers* », [sur laquelle figure les notes manuscrites] « Material from », « L+C », « C », « Mr. Dulles » [biffée] et « F[…] », à l'en-tête de la Légation américaine, comprenant :
  - un rapport du 17 novembre 1942, en allemand, [probablement de source suisse], (1) montrant par l'exemple comment l'opposition au nazisme est noyée dans l'œuf en Allemagne, (2) annonçant que les consuls de Suisse en Allemagne avaient reçu une circulaire de la Légation à Berlin leur demandant de ne pas voyager au-delà d'un rayon de 50 km autour de leur consulat et (3) informant qu'au minimum trois personnes venues de Hollande étaient entrées en Suisse avec toutes les autorisations délivrées par la Gestapo d'Amsterdam pour prendre contact avec des amis ou de la famille de Juifs bloqués aux Pays-Bas et leur demander CHF 50'000.- pour les en faire sortir ; selon ce rapport cette dernière information doit être liée au besoin allemand de devises ;
  - une copie numéro du 12 octobre 1942 du *Bulletin d'Informations générales*, n° « 20 », du Bureau de Presse de la France Combattante ;
- un tract de 1941 de Libération appelant à manifester les 14 juillet et 11 novembre ;
- un tract intitulé « Echec à la déportation. Hommage aux travailleurs » ; figure la note manuscrite « Chère Eva ; tract syndicaliste (Distribution octobre) » ;
- le numéro 10 d'août 1942 de *Le Franc-Tireur* ;
- un tract américain intitulé « Message du Président Roosevelt au Peuple Français », sur lequel figure les notes manuscrites « trouvé en g^{de} quantité Région [?] Marseille », « 8/11 Région Marseille » et « Ramasser avec trie [?] ! » ;
- un tract américain intitulé « Au nom des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne. Avis au Peuple Français », sur lequel figure la note manuscrite « 8/11 Région Marseille » ;
- le numéro 2 de 1942 de *Le Courrier des Français de France*, sur lequel figure la note manuscrite « Propagande Marion » ; à noter que, selon ce journal, le chef des forces alliées est le général « Eirenhoover » ; comprend notamment un article défendant les Juifs de France ;
- un tract intitulé « Arrière les Négriers ! » émis par Le Mouvement Ouvrier Français ;
- un tract d'octobre 1942 intitulé « Mobilisation ! » de Combat ;
- un numéro de *Libérer et Fédérer*, sur lequel figure la note manuscrite « Chère

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Eva ; voici un document […] dans la presse clandestine française 18/11 42 » ; - le numéro 3 de septembre 1942 de *Le Père Duschesne* ; - l'étude n° 18 du 15 septembre 1942 publiée par le Comité d'Etudes économiques et syndicales portant sur « la portée des décrets du 18 août 1942 sur les syndicats, unions régionales et fédérations uniques », en français ; - une enveloppe, sur laquelle figure la note manuscrite « Chère Eva ; Cette lettre est pour Théo qui doit se faire du souci. 18/11 42 » ; contenant une lettre datée d'un 9 novembre, signée « A. » ; - un rapport du 28 octobre 1942 intitulé « The Laval Government and the Relief of French Prisoniers by French Workmen », en anglais, accompagné de la note manuscrite, datée du 20 novembre 1942, « Chère Eva ; le rapport est pour Dexter de la part de Dany et territorian service Committee 20/11 42. » ; - une traduction vers le français d'un article du 8 septembre 1942 du *Times* intitulé « Les Syndicats sous le régime de Vichy. Le Travail organisé sur la défensive. La tactique souterraine de Vichy », sur lequel figure la note manuscrite « Chère Eva ; Cette traduction du Times wird unter den Syndicalistes par Berlin verteilt, afin de se redonner une virginité syndicalistes. Nous ne comprenons pas l'erreur du Times. 18/11 42. » ; - une liste manuscrite du 22 novembre 1942 énumérant les documents joints à un envoi à Eva ; - un tract non daté des Mouvements de Résistance de Marseille intitulé « 11 novembre », en français ; - un rapport du 30 octobre 1942 sur la relève en France, en français ; - un recueil dactylographié d'articles de journaux alsaciens (*Mülhauser Tagblatt* et *Strassburger Neuste Nachrichten*), en allemand ; - un tract communiste suisse intitulé « Léon Nicole et Karl Hofmaier doivent être libérés » ; - un tract communiste suisse intitulé « Laissera-t-on mourir de faim les militants ouvriers Otto Brunner, Edgar Woog et J. Humbert-Droz ? » - le numéro 58 du 16 janvier 1943 du journal communiste vaudois *La Vague* ; - une note manuscrite concernant la propagande communiste en France ; - la brochure « Qui est Karl Hofmaier ».		
226	123	8	89	Italian Resistance	Contient deux rapports récapitulatifs concernant la Résistance italienne à partir de la Suisse.	x	Intégrale
226	123	8	90	Italian Resistance Mouvements	Ensemble de rapports sur les mouvements de résistance italiens. Allusions à une coopération entre les maquis italiens et français de Savoie. Nombreuses allusions à l'utilisation de la Suisse comme base arrière et base de recrutement (camp	x	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					d'internés). Comprend une note de Leland Harrison où il explique la position politique américaine envers l'Italie.		
226	123	8	91	Austria – General	Ensemble de rapports concernant l'Autriche, datés de la fin 1944 et de 1945.	×	Aucune
226	123	8	92	Swiss Clandestine Press	Corpus de 6 publications communistes suisses (« L'Etincelle », « Die Neue Welt », « Informations soviétiques » et « Dokumente »).	×	Aucune
226	123	8	93	Liberation of Como	Ensemble de rapports, transmis de « 809 » [* Donald Jones] à « 110 » [* Allen Dulles], provenant du capitaine de frégate Giovanni Dessy, originaux en italien, ainsi que notes d'accompagnement de « 809 » et traductions en anglais, sur la libération de Côme, datant de 1945. Contient notamment un rapport sur l'arrestation de Mussolini. A noter le message de « 809 » à « 110 » décrivant l'attitude américaine vis-à-vis de l'arrestation.	×	Partielle
226	123	9	94	Alsace-Lorraine #1	Contient 3 rapports en provenance du Consulat américain à Bâle (le Vice-Consul T.R. Flack, approuvé par le Consul Walter H. Sholes [* Consul américain à Bâle, source d'un grand nombre de rapports de renseignement]) concernant l'Alsace et la Lorraine, datés de mars à mai 1943.	×	Intégrale
226	123	9	95	France-Maquis-MUR #2	Contient des rapports provenant de la Résistance. A noter la note accompagnant un paquet de rapports adressés par Barnwell Legge à Allen Dulles. Ce dossier comprend notamment les documents suivants : - un rapport de renseignements du 22 avril 1943 de source « Turin MMM » sur des trains entre l'Espagne et la Suisse, en français ; - des *Nouvelles M.U.R.* du 20 juillet 1943, en français ; - un rapport du 30 juin 1943, signé « G.C. », un pasteur des Cévennes, intitulé « Note sur la résistance en France au 30 juin 1943 », en français ; - Front National, Section de l'enseignement, à l'attention des « membres de l'enseignement de l'agglomération lyonnaise », en français, dans laquelle sont notamment dénoncées les persécutions contre les Juifs ; - un mémo du 18 juin 1943, en anglais, concernant la politique du moment envers les maquis, consistant, du fait des difficultés d'approvisionnement, du nombre croissant de recrues et du danger, en une dispersion des effectifs, en d'autres termes, en un démantèlement des maquis ; - une coupure du 10 septembre 1943 du journal *La Suisse* sur la fin de l'occupation italienne en Savoie ; - une note manuscrite du 6 juin 1943 de « BRL » [soit Barnwell R. Legge] à « AWD » [soit Dulles] accompagnant une série de rapports de renseignements militaires provenant des MUR [cette note est révélatrice des rapports de travail entre Legge, responsable de la collecte de renseignements militaires, y compris auprès de la Légation des MUR, et Dulles, qui centralise l'information et qui est	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

responsable de la communication des renseignements à Washington, via les télégrammes, le téléphone ou le courrier] ; le corpus de rapports de renseignements provenant des MUR, dont la plupart ont été amputés des informations concernant la source et la voie de transmission [les rapports comportent généralement plusieurs dates, dont la signification a été effacée ; la date la plus ancienne a été relevée], se compose de :

- un rapport du 22 avril 1943 concernant les défenses allemandes aux S^{tes}-Maries-de-la-Mer ;
- un rapport du 8 avril 1943 de source « très sérieuse d'un ami venu de Compiègne », concernant les défenses de l'ancienne Ligne Hindenburg dans la région de Compiègne, accompagné d'un croquis de situation ;
- un rapport du 10 avril 1943, de source « IS », concernant des canons lourds dans l'Hérault, la composition des troupes allemandes à Lyon et les trains de permissionnaires ;
- un rapport concernant la présence en France de matériel roulant des chemins de fer allemands, y compris une note d'« Ulysse » à ce sujet, et un sabotage sur un stock d'alcool de topinambour destiné aux Italiens à Lapeyrouse ;
- un rapport, de source « cheminot sympathisant », concernant des mouvements ferroviaires ;
- un rapport, de source « gare de Tarbes », concernant le passage du Dr Frick à Lourdes ;
- un rapport du 7 avril 1943, de source « une personne venant de Rueil-Malmaison », concernant la constitution des stocks d'uniformes anglais par les Allemands à Rueil-Malmaison ;
- un rapport du 17 avril 1943, de source « gare de a Lourdes », concernant des mouvements ferroviaires ;
- un rapport du 8 avril 1943 concernant la « situation des effectifs allemands à Agen » ;
- un rapport du 16 avril 1943, de source « Louvain », concernant la présence de von Rundstedt dans le Gard ;
- un rapport du 16 avril 1943, de source « SNCF », annonçant qu'un EM allemand a demandé dix trains pour déplacer une unité dans la région de Lyon ;
- un rapport du 12 avril 1943, de source « diverses, se confirmant, mais en particulier un chauffeur de taxi français sachant très bien l'allemand et ayant voituré deux officiers allemands dont il a surpris la conversation, et un

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

fonctionnaire de la police qui a vu Rommel entrer au Grand Hôtel, le 9 avril et l'a reconnu d'après ses photographies », concernant la présence de Rommel à Toulouse, y compris un commentaire de « Turinmmm » ;

- un rapport du 9 avril 1943, de source « personne sérieuse tenant l'information d'un Hollandais, officier de la Wehrmacht avec lequel il a déjeuné hier à Toulouse », concernant la présence de Rommel à Toulouse ;
- un rapport du 1er avril 1943, de source « très sérieuse », concernant l'emploi de gaz sur le front Est ;
- un rapport du 9 avril 1943, de source « renseignement contrôlé », concernant des signes distinctifs sur des camions allemands ;
- un rapport du 27 avril 1943, de source « Memphis 2 », concernant l'« arrivage de troupes et munitions » à Aix ;
- un rapport du 1er avril 1943, de source « Centre », concernant la Milice ;
- un rapport du 17 avril 1943 concernant les « troupes d'occupation » ;
- un rapport du 16 avril 1943 concernant le passage de 25 vedettes rapides à travers Toulouse, par le canal du Midi en provenance de Bordeaux et en direction de la Méditerranée ;
- un rapport du 1er avril 1943, de source « Officielle », concernant des infrastructures ferroviaire dans le Var ;
- un rapport du 4 avril 1943, de source « officielle », concernant la prise de contrôle par les Allemands de la DAT [Défense aérienne du territoire] de Limoges ;
- un rapport du 16 avril 1943, de source « un témoin digne de foi, qui a affirmé avoir vu de ses yeux, le 15 ct. La dite note à Vichy », concernant la constitution de « l'Armée nouvelle » ;
- un rapport du 12 avril 1943, de sources « diverses et contrôlées », concernant la présence de 150 gros camions à Limoges ;
- un rapport du 8 avril 1943, de source « directe par l'un de nos amis », concernant les préparatifs de réfection des routes stratégiques en France, ordonnés par les Allemands ;
- un rapport du 17 avril 1943, de sources « officielles », concernant la découverte par les Allemands d'un dépôt d'essence, d'huile, de pneus et de pièces détachées ;
- un rapport du 13 avril 1943, de source « témoin de la région de Miélan », concernant les troupes d'occupation dans la région de Miélan, y compris un note d'« Ulysse » ;
- un rapport du 24 avril 1943 concernant sur les travaux de défense des

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Allemands dans la région de Narbonne ;

- un rapport du 17 avril 1943 concernant l'installation par les Allemands d'une ligne électrique pour l'alimentation d'un centre de communication à Aix ;
- un rapport du 9 avril 1943, de source « ingénieur de l'A.T.S. » [Arsenal de Tarbes], concernant « matières premières et matériel sortis de l'Arsenal de Tarbes » à destination de l'Allemagne ;
- un rapport du 29 mars 1943, de source « renseignement contrôlé », de source « sure Maubourguet » et de source « sure », concernant respectivement un « mouvement de troupes et de matériel » en direction de Lourdes, un de Pau à Maubourguet et une inscription sur des voitures de tourisme allemandes, sur lequel figure la remarque, entre les dates du 29 mars et 17 avril, « nous sommes étonnés de la date d'envoi de ces rens. Ce retard n'est pas coutumier » ;
- un rapport du 9 avril 1943, de source « Ulysse/Police », concernant le SR italien en Savoie et la Gestapo de Lyon ;
- un rapport du 30 mars 1943, de source « Renseignements contrôlés », concernant des signes distinctifs sur des wagons allemands dans la région de Tarbes ;
- un rapport contenant des nouvelles du 31 mars 1943 et du 1er avril 1943 concernant le trafic ferroviaire [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac, Nîmes étant toujours un départ, une arrivée ou sur le trajet] ;
- un rapport contenant des nouvelles des 7 et 8 avril 1943 concernant le trafic ferroviaire et routier [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac] ;
- un rapport contenant des nouvelles du 30 mars 1943 concernant le trafic ferroviaire et routier [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac] ;
- un rapport contenant des nouvelles des 23 et 25 mars 1943 concernant le trafic ferroviaire et routier [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac], à noter, pour le 23 mars 1943, la nouvelle « Gare G.V. départ environ 80 personnes, hommes, femmes et quelques enfants pour l'Allemagne vers 19h (catégorie genre clochards) » ;
- un rapport contenant des nouvelles des 15, 16 et 18 mars 1943 concernant le trafic ferroviaire et routier [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac], à noter la remarque « C=Courbesac » ;
- un rapport contenant des nouvelles des 2, 3, 4 et 5 avril 1943 concernant le trafic ferroviaire et routier [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac] ;
- un rapport contenant des nouvelles des 9 et 10 avril 1943 concernant le trafic ferroviaire et routier [probablement à la gare de Nîmes-Courbesac], à

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

double exemplaire ;

- un rapport concernant la livraison de charbon et des renseignements généraux dans la région de Nîmes, concernant notamment l'Afrika Korps, signé « Chaudebois » [semble être lié à la série des rapports sur le trafic ferroviaire à la gare de Nîmes-Courbesac] ;
- un rapport du 8 avril 1943, de source « Chaudebois », concernant la fermeture de la zone de Pont St. Esprit et le départ de l'Afrika Korps de Nîmes, au dos duquel figure la note manuscrite « renseignements fragmentaires de transports [?] » [concernant probablement toute la série des rapports sur le trafic ferroviaire à la gare de Nîmes-Courbesac] ;

- un rapport de renseignements du 17 avril 1943 concernant le général Mylo, commandant les troupes allemandes à Marseille, ainsi que l'arrestation de Gaullistes à Lyon et la présence d'un stock de munitions dans un hôtel ; à noter l'annonce de l'arrestation de [Raymond] Aubrac et deux autres gaullistes par la police française ; la Gestapo a été avertie de l'arrestation par l'inspecteur Michel Lenz et a demandé à ce que les trois gaullistes[31] lui soient remis pour interrogatoire ;
- un rapport du 8 avril 1943 intitulé « extrait du C.R. d'entretien entre l'Amiral Platon et le Général Von Neubronn, transmis par la Section militaire de liaison du chef du Gouvernement le 20/3/1943 sous le n° 1004/DN/SL » concernant la livraison par la France à l'Allemagne des armes de chasse et les dépôts clandestins ;
- un rapport concernant des sabotages effectués en mars dans la région d'Abbeville et des renseignements politiques à propos de la population du Nord de la France, dont on peut relever la phrase : « Tous souhaitant ardemment un débarquement allié mais ne voyant rien venir malgré les promesses déjà anciennes, accusent les Anglais de couardise » ; au revers de ce rapport figure la note manuscrite « (De la part de Bardot) Renseignements militaires et politiques sur la Manche-Picardie. De très bonne source » ;
- un rapport intitulé « Renseignements » concernant les usines Hermann Göring, en français ;
- un rapport concernant des concentrations de troupes allemandes dans la « Zone pyrénéenne », les « sous-marins », les « bateaux de surface », les « objectifs d'aviation » pour une période allant du 15 au 21 avril ; à noter la

[31] Raymond Samuel, alias *Aubrac*, est arrêté le 15 mars 1943 en compagnie de Maurice Kriegel et de Serge Asher, alias *Ravanel* ; ils forment le groupe de trois interrogés par la *Gestapo*.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					remarque « ci-joint d'autres renseignements concernant la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord, en France et l'usine Hermann Göring à Oberleustendorf » ; à noter également, à la page 3, concernant les sous-marins, les inscriptions « MUR » et « 516 [* général Davet (René, Iris)] + 405 [* Philippe Monod (Martel)] » ; - un rapport du 25 avril [1943], « d'une très bonne source », intitulé « Renseignements militaires », concernant les troupes allemandes dans la région d'Abbeville ; à noter : « Le terrain d'aviation d'ABBEVILLE est actuellement vide d'avions. Il y a de faux avions en bois à l'entrée des hangars pour tromper la R.A.F. » ; ce rapport est agrafé au précédent ; - la copie d'un rapport strictement confidentiel du 4 novembre 1943 provenant de « 1551 » et d'une source de la Résistance considérée comme fiable et connue de longue date, en anglais, concernant l'arrivée de troupes SS à Thonon et l'existence d'un plan allemand contre les maquis de Haute-Savoie ; - un rapport du 10 février 1944 de « Fabri » à « Le Dantec » concernant notamment les griefs de Français envers les Alliés ; - la copie d'un rapport du 20 août 1943 de « Lagarde » concernant la situation en Haute-Savoie ; - un rapport du 20 août 1943 de « Lagarde » concernant la situation en Haute-Savoie. - un rapport intitulé « Mouvements des trains » concernant la circulation ferroviaire pour les 21 avril, 23 avril et 1er mai [année indéterminée, peut-être 1944] ; - une note du 15 novembre 1943 de « Ulysse 17 » intitulée « Note sur l'action contre les chemins de fer ; - un rapport du 2 décembre 1943 de « Ulysse 17 » concernant les tronçons de voies de chemin de fer à couper pour provoquer un arrêt total du trafic entre l'Allemagne et la France ; le rapport est accompagné d'un liste de tronçons, répartis en première et seconde urgence ; - une note spéciale du 23 novembre 1943 de « Ulysse 17 » du « Service FER » concernant des secteurs où les voies de chemin de fer à couper sont difficiles à atteindre par sabotage et où un bombardement serait souhaitable ; - une note du 23 novembre 1943 de « Ulysse 17 » concernant les destructions à effectuer sur les infrastructures ferroviaires dans le Sud-ouest de la France ; - un rapport du 14 avril de source « Turin MMM (H.P.) », daté à Tarbes, concernant le « Mouvement de troupes et de matériel » du 29 mars au 8 avril.		
226	123	9	96	French Embassy #3	Documents issus de l'Ambassade de Vichy à Berne. Ce dossier comprend les	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

documents suivants :

- un rapport strictement confidentiel du 13 janvier 1944 de source « BETTY A2 », transmis par « 1631 », en anglais, concernant les officiels de Vichy en Suisse et leur position vis-à-vis d'Alger ; allusions notamment à Jacques Giraudet, Consul général [de Genève], à [René] Massigli, [Commissaire aux Affaires étrangères du CFLN à Alger], au consul général de Zurich Jousset, au consul de Bâle Padovani et au [contre-]amiral [François] Bard, Ambassadeur de France à Berne ;
- la transcription de deux lettres de source « Salembier [?] via Suss » [inscrite à la main par Dulles], soit de la correspondance entre Jousset et Bard échangée à l'occasion du Nouvel An 1944 ; dans sa lettre du 27 décembre 1943, Jousset proclame son « attachement » au maréchal Pétain et son « absolu dévouement à la cause de la libération de la France » ;
- une note manuscrite de « DFB » [Donald F. Bigelow, 1er Secrétaire de l'Ambassade américaine à Berne] à « AWD » [Allen W. Dulles], dans laquelle le premier remercie le second de lui avoir prêté les documents, qu'il a montrés au « Minister » [soit Leland Harrison] ;
- une lettre manuscrite du 3 décembre 1943 d'Henry du Moulin de Labarthète [ancien directeur de cabinet de Pétain jusqu'en 1942 et attaché financier de l'Ambassade française selon la liste du corps diplomatique de 1943] à son « cher ami » [soit Dulles, cf. le télégramme du 13 décembre 1943], dans laquelle il annonce qu'il quitte son poste ;
- la copie d'une lettre du 3 décembre 1943 [d'Henry du Moulin] au maréchal Pétain, dans laquelle il annonce qu'il quitte son poste ;
- la copie d'une lettre du 3 décembre 1943 [d'Henry du Moulin] au Ministre Secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances à Paris, auquel il présente sa démission du poste d'Attaché financier ; il déclare en outre que le redressement du Franc français « a fait l'objet, depuis un an, de [ses] constantes préoccupations » et que « ce redressement s'est accompli avec rapidité et sans heurts », cette devise atteignant au 2 décembre 1943 « son plus haut cours » ; il considère que les négociations qu'il a menée avec le Gouvernement suisse ont « permis le resserrement des relations financières entre les deux pays, en même temps qu'une protection plus efficace » des intérêts français ; il déclare qu'il ne se dessaisira « des documents et des valeurs qui [lui] ont été confiés » qu'après la confirmation de sa démission ; il propose finalement son remplacement par son collaborateur, Pierre Vulliod [comme adjoint à l'attaché financier dans la liste du corps diplomatique de 1943] ;
- un télégramme secret du 18 novembre 1943 à 22h de [Leland] Harrison, rédigé

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au consul américain à Alger, [Robert D.] Murphy, n° « 322 (7260) », avec référence au télégramme n° 297 du 11 novembre 1943 d'Alger, avec copie à « AWD » [soit Dulles], dans lequel il transmet un message de [Jean] Vergé à Massigli annonçant que des officiels français en Suisse souhaitent se rallier au CFLN, soit le premier consul [Vincent] Broustra [comme conseiller d'ambassade dans la liste du corps diplomatique de 1943], le second consul [Bernard] de Menthon [comme secrétaire puis premier secrétaire d'ambassade dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à 1943], le secrétaire de seconde classe et attaché de presse [Arnauld] Wapler [comme secrétaire d'ambassade et attaché de presse dans la liste du corps diplomatique de 1943], le consul général de première classe Padovani de Bâle, le consul de première classe et premier secrétaire à l'Ambassade [Paul] Béchet [comme premier secrétaire d'ambassade dans la liste du corps diplomatique de 1943] et le consul œuvrant comme attaché [Pierre] Maillard [comme attaché dans la liste du corps diplomatique de 1943] ; l'Ambassade américaine à Berne estime que ces personnes, jugées absolument fiables, devraient conserver leur poste en Suisse de manière à ce qu'elles puissent servir la cause alliée ;

- un télégramme secret du 13 décembre 1943 à 9h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « Departement » [à Washington], n° « 7801 », avec référence au télégramme n° « 7578 » du 3 décembre 1943 de Berne, avec copie à « AWD » [soit Dulles], résumant les trois lettres de du Moulin de Labarthète [soit du 3 décembre 1943 à Dulles, à Pétain et au ministre français de l'économie et des finances] ;
- un télégramme secret du 3 décembre 1943 à 13h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 370 (No. 7578 to Departement) », avec référence au télégramme n° « 322 » du 18 novembre [1943], avec copie à « AWD » [soit Dulles] et à la Légation britannique [à Berne], dans lequel il transmet un message de « Verger » [soit Jean Vergé] à Massigli annonçant l'adhésion [la correspondance fait la nuance entre *to adhere*, adhérer officieusement et rester à son poste, et *to rally*, rallier officiellement et démissionner (*to resign*) envers Vichy] du consul de 1ère classe Jean Martin [comme attaché dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à 1943], en charge de la section consulaire à l'Ambassade [de France à Berne], au CFLN, mais son maintien à son poste pour traiter certaines questions liées aux réfugiés et accomplir certains services spéciaux ; les officiels Broustra, de Menthon, Béchet, Wapler et Maillard rallient le CFLN et ont envoyé leur

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

démission le 2 décembre 1943 ; le consul Padovani à Bâle, qui adhère au CFLN, estime qu'il devrait rester à son poste, pour protéger la communauté alsacienne et empêcher l'arrivée d'un officiel vichyste, et ce, jusqu'à la reconnaissance par la Suisse du CFLN ; le consul général de Genève, Giraudet, n'a l'intention que de démissionner ; le consul de Lausanne, Pacaud, n'a pas encore informé [Jean Vergé] de ses intentions ; le consul général de Zurich Jousset préfère traiter directement avec [Massigli] ; le consul Roux à Lugano adhère au CFLN, mais estime qu'il devrait rester à son poste jusqu'à la reconnaissance par la Suisse, parce qu'il est seul à Lugano ; du Moulin démissionne et rompt ses relations avec Vichy ;

- une note manuscrite [de du Moulin à Dulles] pour Massigli annonçant que Padovani souhaite ajouter son nom à la liste des personnalités s'étant ralliées à Alger ;
- un mémo du 25 juin 1943 de « A.W.D. » [soit Dulles] à «The Minister » [soit Leland Harrison] et à [Donald F.] Bigelow rapportant la note de du Moulin et demandant sa transmission à Alger ;
- un mémo du 10 novembre 1943 de « D.F.B. » [soit Donald F. Bigelow] à « SA A.W.D. » [soit Dulles] concernant le groupe des Français se ralliant à Alger, soit du Moulin, Broustra, de Menthon et Wapler, la communication entre Alger et Berne, la collaboration entre « Verger » [soit Jean Vergé] et Bigelow, et accompagnant un paquet de télégramme entre Alger et Berne ;
- un télégramme secret du 4 novembre 1943 à 20h reçu d'Alger par Berne, signé par Wiley à la demande de Murphy, n° « 68 », avec copie à « AWD » [soit Dulles] et « DFB » [soit Bigelow], transmettant un message de Massigli à « Verger » [soit Jean Vergé], sous forme de réponse en quatre points à ce dernier et à Broustra ; premièrement, Massigli demande urgemment le nom des officiels français qui souhaitent rejoindre le CFLN, ainsi que la ville dans laquelle ils se trouvent, ajoutant qu'il est nécessaire que lesdites personnes rompent immédiatement avec Vichy ; deuxièmement, Massigli approuve la liste des proches collaborateurs présentées par Vergé, ainsi qu'il confirme [Pierre] de Leusse dans ses fonctions (en liaison avec Vergé) ; la proposition de budget sera, quant à elle, présentée au Commissariat aux Finances ; à ce propos, le rang et la situation familiale de chacun des officiels en Suisse devra lui être communiquée ; le salaire de de Leusse doit être compris dans le budget ; troisièmement, le transfert de fonds urgent destinés aux réfugiés français en Suisse a été discuté à nouveau par le Commissaire aux Finances et Massigli, par l'intermédiaire de leurs représentants à Washington ; quatrièmement, en ce qui

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

concerne la comptabilité des fonds en question, [Marcel] Vaidie [Attaché financier de l'Ambassade de France à Berne, selon la liste du corps diplomatique en Suisse de 1940] est autorisé par le Commissaire aux Finances de prêter son assistance ;

- un télégramme secret du 11 octobre 1943 à 17h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au consul américain à Alger, [Robert D.] Murphy, n° « 192 », avec copie à « AWD » [soit Dulles] et « DFB », dans lequel il transmet un message de Boustra à Massigli demandant des instructions aux officiels ayant notifié leur adhésion [au CFLN] (« cf. Legation's 68, April 9 ; 89, of May 6, both to Algiers via Lisbon, and 33, of June 25, direct to Algiers ») et qui sont restés à leur poste conformément aux directives d'Alger contenues dans le télégramme du 22 avril 1943 ; le télégramme annonce en outre que l'arrivée de Jardin, directeur du cabinet de Laval, en tant que chancelier d'ambassade supplémentaire pourrait compliquer les choses ; le message annonce finalement que les mêmes sentiments sont partagés par tout le personnel de l'ambassade qui souhaite également faire le plus possible pour les efforts de libération ;
- un télégramme secret du 18 août 1943 à 22h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmConsul, Algiers » [soit le consul américain à Alger, Robert D. Murphy], n° « 74 », avec copie à « AWD » [soit Dulles] et « DFB », avec référence au télégramme n° « 42 » du 9 août [1943] d'Alger, dans lequel il transmet un message de « V » [soit Jean Vergé, confirmé par une note manuscrite] à « M » [soit probablement Massigli] concernant l'établissement à Berne, retenue pour les contacts qui s'y trouvent, d'un office, dont la nature et la portée du travail doivent encore être définis exactement (avant de pouvoir établir un budget) ; il est dit encore que rassembler un personnel compétent parmi les personnes ayant rompu ou étant prêtes à rompre avec Vichy, pour assister celui désigné par Alger, ne sera pas difficile ; « That such qualifications be given all due weight is considered highly important in French resistance circles here » ; [Jean] Vergé ajoute qu'il n'y a rien besoin de changer à la situation des consuls de Bâle et Zurich ; le message en question a été préparé en accord complet avec [Marcel] Vaidie [Attaché financier de l'Ambassade de France à Berne, selon la liste du corps diplomatique en Suisse de 1940], lequel a montré à [Jean] Vergé ses messages des 7 avril [1943] et 28 mai [1943], ainsi que la réponse du 8 juin [1943] de [Maurice] Couve de Murville [commissaire aux finances du CFLN à Alger à partir du 7 juin 1943] ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un télégramme secret du 16 juillet 1943 à 18h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « Consulate General Algiers », à [Robert D.] Murphy, n° « 39 », avec copie à Dulles, avec référence au télégramme n° « 22 » du 8 juin [1943] d'Alger, dans lequel il est fait état du souhait de [Marcel] Vaidie de savoir s'il y a d'autres nouvelles pour lui ;
- note manuscrite de M[arcel] Vaidie à [Maurice] Couve de Murville en français avec traduction en anglais [de l'auteur lui-même], corrigée au crayon bleu, [à l'origine du télégramme n° « 39 » du 16 juillet 1943], par lequel Vaidie annonce qu'il se met à la disposition de Couve de Murville et qu'il attend les « instructions annoncées » dès que [le commissaire aux finances du CFLN] jugera « le moment opportun » ;
- un télégramme « strip » du 30 juin 1943 à 16h reçu d'Alger par Berne le 1er juillet [1943] à 8h, signé par Wiley, consul américain, n° « 29 », transmettant un message de [Maurice] Couve de Murville à [Marcel] Vaidie, en réponse à un message de ce dernier du 28 mai [1943], dans lequel [le commissaire aux finances] annonce être désormais en position d'approuver la proposition de Vaidie, qu'une décision est attendue du commissaire aux affaires étrangères et que des instructions plus précises suivront bientôt ;
- un télégramme secret du 25 juin 1943 à 18h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « AWD » [soit Dulles], au « American Consul, Algiers » [soit le consul américain à Alger, Robert D. Murphy], n° « 33 », avec référence au télégramme n° « 89 » du 6 mai [1943] de Berne à Lisbonne, communiqué à Alger par Lisbonne, dans lequel il transmet un message de du Moulin à Massigli, annonçant que le consul français à Bâle Padovani souhaite ajouter son nom à la liste des quatre membres de l'Ambassade de France mentionnés dans le télégramme transmis le 6 mai [1943] ;
- un télégramme secret du 8 juin 1943 à 17h reçu d'Alger par Berne le 9 juin [1943] à 8h, signé par Wiley [consul américain], n° « 22 », transmettant un message, transmis par Murphy, de [Maurice] Couve de Murville à M[arcel] R. Vaidie, avec référence au télégramme de Vaidie du 28 mai [1943] ; [le commissaire aux finances] annonce qu'il est d'accord avec la proposition de Vaidie de créer un « service d'information en Suisse conformément aux suggestions que [ce dernier fait] [*information service in Switzerland in accordance with the suggestions you make*] » ; toutefois, tant que des problèmes de nature plus générale, qui sont actuellement en discussion, n'auront pas été réglés, il ne sera pas possible de statuer sur cette question ; des instructions lui seront envoyées dès que possible ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					- un télégramme « strip » du 28 mai 1943 à 22h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], n° « 23 (3267 to Dept) », avec copie à Dulles et au « Department » à Washington, au « Consulate, Algiers », à [Robert D.] Murphy, dans lequel il transmet un message de Vaidie à Couve de Murville ; Vaidie soutient dans ce message que son utilité peux être plus grande ici [en Suisse] ; il prie Couve de Murville de consulter [Jacques Tarbé de] Saint-Hardoin [ancien délégué pour la Conférence d'armistice à Wiesbaden, adjoint politique du général Weygand à Alger, Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire du général Giraud, délégué du CFLN en Turquie en 1943, puis ambassadeur à Baden en 1945 et conseiller politique du général Kœnig et finalement ambassadeur de France à Ankara] et Massigli et de lui transmettre des instructions, lesquelles devraient être valables également pour [Paul] Neyrac et « Verger » [soit Jean Vergé] ; pour lui, leurs domaines d'activités pourraient être de rapporter les actions de l'ennemis et les développements financiers et politiques en Allemagne et en France, ainsi que l'exploitation de liaisons utiles avec les Suisses ; il dit être en contact étroit avec les Britanniques et les Américains, ainsi qu'avec un grand nombre de compatriotes français, officiels ou non ; - une note dactylographiée du 6 avril 1943 de Marcel Vaidie à Couve de Murville, Secrétaire général à Alger, destinée à être télégraphiée à Alger ; accompagnée d'une version précédente corrigée au crayon et au stylo.		
226	123	9	97	French Group Geneva #4	Documents relatifs à la constitution d'un groupe de Français à Genève. Allusion à Soutou. Ce dossier comprend les documents suivants : - un procès-verbal non daté et anonyme d'une réunion, [le lundi 22 mars 1943], visant à la constitution d'un groupe de Français à Genève [le « Groupe du Lundi »] destiné à informer les Alliés du véritable visage de la France ; - un rapport strictement confidentiel du 24 mars 1943 de source « Betty », transmis par « #1141 », concernant le groupe de Français à Genève ; le rapport présente dans un premier temps les motivations, puis fait état de la réunion du « 21 » mars [en fait du lundi 22 mars 1943], énumère les participants et annonce la tenue d'une prochaine réunion, à laquelle prendront part, en plus des participants à la première, MM. Giraud, « Satoux » [soit Soutou], Blondel, journaliste belge et ancien membre de la Section d'information de la SdN, et le professeur Pirenne.	✓	Intégrale
226	123	9	98	French Relief – Refugees #5	Dossier composé en grande partie de télégrammes envoyés par Leland Harrison à Alger concernant les réfugiés français en Suisse. Ce dossier comprend notamment les documents suivants :	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un télégramme secret du 29 août 1944 à 14h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 944 », avec copie à « AWD » [soit Dulles], transmettant une communication de [Marcel] Vaidie [Attaché financier de l'Ambassade de France à Berne, selon la liste du corps diplomatique en Suisse de 1940] au Commissariat aux finances [du CFLN] ; Vaidie communique à Alger que, dans un urgent besoin de grandes sommes pour ses opérations spéciales, « Marcus » [* Bloch Laine] [soit Jean Bloch-Lainé, banquier, conseiller aux finances de la Délégation des MUR à Genève[32]] lui a demandé de signer procuration au nom du gouvernement provisoire pour une avance de 400'000 CHF auprès de la Banque Lombard-Odier à Genève, remboursable dans une année et au taux de 2½%, laquelle dépendra du versement de 100'000 $ sur le compte de cette banque à la Morgan and Company à New York ; le taux d'intérêt étant plus faible que dans les deux principales banques suisses, Vaidie n'y a vu aucune objection, mais pense que pour éviter ces garanties en dollars, il faudrait rembourser au plus vite les sommes empruntées par « Marcus » ; à noter la phrase finale : « No. 136 for the Commissariat of Foreign Affairs from [Jean] Vergé » ;
- un télégramme secret du 24 août 1944 à 10h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 915 », avec copie à Dulles, transmettant une communication de [Jean] Vergé à [René] Massigli, [Commissaire aux Affaires étrangères du CFLN à Alger], dans lequel il dit que [Marcel] Vaidie souhaite que les informations suivantes soient communiquées à [Pierre] Mendès-France [Commissaire aux finances du CFLN] ; le démission de Morand et le ralliement des offices techniques de l'Ambassade pose la question de l'utilisation des fonds à disposition de l'Ambassade ; des instructions sur les points suivants sont urgemment demandés : (1) l'autorisation de prendre tous les fonds de l'Etat français et de contrôler tous les envois en Suisse au compte de l'Etat français, (2) l'autorisation de tirer sur le compte de la Banque de France à la BNS (si la BNS n'y voit aucune objection), (3) si la réponse au deux premiers points est négative, une réponse au télégramme n° « 124 » et l'autorisation de négocier un emprunt auprès des banques suisses, (4) les expéditions régulières contrôlées par [Vaidie] dépassent les 350'000 CHF par mois, y compris le prix des paquets expédiés aux déportés, et un rapport détaillé concernant ces dépenses sera envoyé dès que possible ; toutefois les organisations de la Résistance demandent [à Vaidie] des fonds, dont il ne peut

[32] Voir R. Belot & G. Karpman, *L'Affaire Suisse*, p. 214.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

pas vérifier l'utilisation ; il a déjà honoré la demande de « Marcus » [soit Jean Bloch-Lainé], mais en l'absence d'unanimité entre les éléments de Résistance, il demande [à Mendès-France] de lui fourni le nom des personnes autorisées à recevoir des fonds pour acheter des armes, de la nourriture, des médicaments ou de recevoir des avances contre paiement en France ; il est absolument essentiel d'avoir un accord ordonné [*orderly arrangement*] ;

- une lettre du 22 août 1944 de Donald F. Bigelow à Jean Vergé, « c/o M. Vaidie, 2 Archivstrasse, Bern », avec copie à Dulles, dans laquelle il annonce que la Légation [américaine] a reçu un télégramme de [René] Massigli, se référant au n° « 94 » de Vergé et citant un message du Commissaire aux finances [du CFLN] à [Marcel] Vaidie, qui annonce que Valensi a annoncé un dépôt supplémentaire de 333'000 $ dans chaque filiale des deux banques suisses à New York, et que ce crédit est à la disposition de Vaidie ;
- un télégramme secret du 18 août 1944 à 10h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 891 », avec copie à « AWD » [soit Dulles], transmettant un message de [Jean] Vergé à [René] Massigli, n° « 129 », dans lequel Vergé annonce que la situation des consulats français en Suisse est restée substantiellement inchangée depuis les télégrammes de décembre et janvier ; ils accomplissent les fonctions administratives habituelles ; les consulats de Zurich, Bâle et Lugano ont cessé presque totalement leurs relations avec « l'Ambassade de Vichy [*Vichy Embassy*] » ; en cas d'instructions demandant de casser complètement avec Vichy, probablement tous, chefs et subordonnés, le feraient, à l'exception de Pacaud à Lausanne et d'un ou deux subordonnés ; dans l'intérêt des ressortissants français en Suisse, il serait mieux de le faire à un moment où Vichy sera incapable d'envoyer des successeurs et d'éviter une interruption dans le travail administratif consulaire ; Vergé demande finalement l'autorisation de choisir lui-même le moment opportun de couper les derniers liens avec Vichy ;
- un télégramme secret du 16 août 1944 à 16h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 882 », avec copie à « AWD » [soit Dulles] et « CA », à envoyer à [Henri] Frenay comme « Copri no. 46 », transmettant un message de [Jean] Vergé à [René] Massigli, n° « 128 », avec référence au « GB » d'Alger du 8 août [1944], dans lequel les renseignements suivants sont transmis : (1) la Croix Rouge Internationale [*Intercross*] souhaite désormais envoyer des médicaments aux FFI ; (2) [Pierre de] Leusse rapporte que certaines organisations de la Croix

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Rouge française sont prêtes à œuvrer comme intermédiaires ; (3) à propos du blé, c'est une question de stock détenu au moment de la libération ; (4) [Pierre de] Leusse est en contact avec le CNR pour ce qui est de ces questions (voir « Copri 43 ») ; (5) des stocks substantiels de médicaments pour l'après-guerre peuvent être obtenu ici [en Suisse] si des fonds sont envoyés ; [de] Leusse aurait la possibilité d'acheter à crédit les fournitures médicales essentielles pour les FFI et le Service social de la Résistance ; (6) Vergé n'a pas compris l'allusion aux « pays étrangers » ;

- un télégramme secret du 11 août 1944 à 13h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 856 », avec copie à « AWD » [soit Dulles], « CA » et « Fi », constituant le télégramme n° « 124 » de [Jean] Vergé à [René] Massigli, transmettant un message de [Marcel] Vaidie au Commissariat aux finances [du CFLN], en référence aux messages « 86 » à « 94 » de Vaidie concernant les demandes financières, en particulier les nouvelles du Commissariat aux Prisonniers, dans lequel Vaidie annonce que le Crédit suisse peut accorder un crédit d'environ 10 millions de francs pour une période de trois ans au taux d'intérêt de 4% des sommes utilisées, contre le dépôt de lingots d'or (min. 800/1000) à la Banque d'Algérie à Alger, pour un prix de 4'869.80 CHF/kg d'or fin ;
- un télégramme « Brown » du 15 juillet 1944 à 10h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 770 (Dept. : 4526) », avec copie à « AWD » [soit Dulles], transmettant le message de [Jean] Vergé à [René] Massigli, n° « 90 », dans lequel Vergé rapporte que l'arrêt quasi complet des wagons de fret contenant des denrées alimentaires en provenance de Marseille et de la frontière franco-espagnole inquiète beaucoup les autorités suisses et la Croix-Rouge Internationale [*Intercroix*] ; une des causes de cet arrêt semble être la destruction de voies de chemin de fer et l'attaque de trains perpétrés par les maquis ; ces denrées sont pour la population suisse et les prisonniers français en Allemagne et leur livraison ne devrait pas être entravée ; les stocks de la Croix-Rouge vont rapidement être épuisés dans ces conditions ; on se rend compte de la difficulté du problème, mais on propose de lancer un appel radio aux combattants pour leur demander de ne pas retarder les wagons de fret à destination de la Suisse, qui pourraient être marqués clairement ;
- une lettre du 7 juillet 1944 de Donald F. Bigelow à Jean Vergé, « 2 Archivstrasse, Bern », avec copie à « AWD » [soit Allen Dulles], dans laquelle il annonce que la Légation [américaine] a reçu un télégramme du 5 juillet 1944 de [René]

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Massigli, n° « 20 », autorisant Vaidie à emprunter 3'000'000 CHF, 1'000'000 pour la « mission » et 2'000'000 pour la « résistance militaire », si possible sans garantie en dollars, mais en or de la Caisse Centrale de la France d'Outremer ou la Banque d'Algérie ; ce télégramme lui donne tous les pouvoirs pour conclure l'opération ; si une garantie en dollars était nécessaire, Valensi serait chargé de la déposée ; - un télégramme secret du 29 juin 1944 à 15h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « AmRep, Algiers », n° « 715 », avec copie à « AWD » [soit Dulles], constituant le télégramme n° « 85 » de [Jean] Vergé à [René] Massigli, avec référence au [télégramme de Vergé n°] « 70 », transmettant le message de [Marcel] Vaidie au Commissaire aux Finances [du CFLN] que le Crédit Suisse et la SBS sont d'accord de lui fournir une avance de 2 mio chacune à condition que le dépôt de garantie soit augmenté de 167 à 500'000 $ dans les succursales new yorkaises des deux banques ; elles accordent une prolongation du délai de remboursement au 30 juin 1946 ; le taux d'intérêt sera de 3% ; les banques demandent si Vaidie à l'autorisation du Gouvernement provisoire de la République française de faire un tel emprunt à ces conditions ; - une lettre du 20 juin 1944 [probablement de Donald F. Bigelow] à Marcel Vaidie, « 2 Archivstrasse, Berne », avec copie à « SA – AWD » [soit Allen Dulles], dans laquelle il annonce que la [Légation américaine] a reçu un télégramme du 6 juin 1944 du Commissaire aux Finances [du CFLN], n° « 18 », en référence au [télégramme de Vaidie n°] « 52 », demandant à Vaidie de verser mensuellement l'équivalent en francs suisses de 6'000 FF, au taux de 11.63, aux sénateurs [Michel Revillon dit] « Tony-Revillon », [Louis] Viellard, [Alfred] Oberkirch et [Jean] de Leusse, ainsi qu'aux députés [Louis] Gros, Guy et [Marius] Moutet.		
226	123	9	99	French Underground #6	Dossier composé de documents provenant de la Résistance française, notamment de « Didot ».	✓	Intégrale
226	123	9	100	French Transports #7	Rapports sur les tonnages de marchandises transportées par la SNCF en Allemagne.	×	Intégrale
226	123	9	101	671	Rapport de l'agent « 671 » sur la situation en Italie.	×	Intégrale
226	123	9	102	681 Dragoutinovitch	Ensemble de rapports de l'agent « 681 » [* M. Z. D. Dragoutinovitch], sur la situation en Yougoslavie.	×	Intégrale
226	123	9	103	Meyer	Ensemble de 47 pages de rapports provenant de « Meyer » [* Dr Karl Meyer, professeur d'histoire à l'Université de Zurich] à Bâle concernant l'Allemagne et l'Autriche, transmis par « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)].	×	Intégrale
226	123	9	104		Ensemble de rapports établis à partir de la source « Moutik » sur l'URSS et	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					notamment sur l'affaire de Katyn.		
226	123	9	105	[BERN-SI-INT 63]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13739 »).	×	Aucune
226	123	9	106	Marie	Ensemble de 97 pages de rapports concernant la Résistance française, en particulier les MUR, provenant de « Marie » [* ensemble de rapports d'Allen Dulles sur la France commençant en décembre 1943], rédigés en français (donc pas par Dulles), datés de novembre 1943 (et non décembre) à janvier 1944. Un certain nombre de ces rapports sont des « Bulletins intérieurs des Mouvements unis de Résistance ». Un rapport du 27 janvier 1944 existe à triples exemplaires ; un premier mentionne comme source, au crayon et en anglais, Neyrac et « Dominicain » ; un second comporte une note en français tapée à la machine et signée « P. N. » ; le troisième est vierge. Les rapports rédigés par la source, et non les originaux des MUR, sont écrits avec une distance et des inexactitudes qui excluent une source directe de la Résistance. La source « Marie » est donc probablement Paul Neyrac. Ce dossier comprend les documents suivants : - un article du 9 février 1944 du *Bund*, intitulé « Ausdehnung des französischen Arbeitsdienstes », classé « Marie », concernant l'extension du STO ; - un rapport du 27 janvier 1944, classé « Marie », concernant les deux mouvements principaux constituant la Résistance française, les MUR et le Front National, sur lequel figure la note dactylographiée « Cette note a été rédigée à l'aide d'informations transmises de France par un Père Dominicain qui connaît bien la vie clandestine de la Résistance. P.N. » ; - un rapport du 10 janvier 1944, classé « Marie », de source inconnue, concernant l'attitude des différents mouvements de Résistance français vis-à-vis du Comité d'Alger ; [à noter que, selon toute évidence, ce rapport a servi de base à la rédaction de celui du 27 janvier 1944 ci-dessus] : - un second exemplaire du rapport du 27 janvier 1944 ci-dessus, classé « Marie », de source « Neyrac + Dominicain », concernant les deux mouvements principaux constituant la Résistance française, les MUR et le Front National ; - un troisième exemplaire du rapport du 27 janvier 1944 ci-dessus, sans classement, ni source, concernant les deux mouvements principaux constituant la Résistance française, les MUR et le Front National ; - un rapport du 25 janvier 1944, classé « Marie », intitulé « France : Notes sur la situation politique », communiquant des informations sur le gouvernement de Vichy, ainsi que des conséquences de l'arrestation du général de la Porte du Teil ; - une copie de lettre du 28 décembre 1943, classée « Marie », [rédigée selon toute évidence par un résistant non communiste, sous la forme d'un pamphlet	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

sur la vie à la campagne sous l'Occupation et contre les Anglais et le Comité d'Alger], sur laquelle figure la note manuscrite « Copy of letter as promised. EW. 15/1. » ;

- un rapport, classé « Marie », intitulé « L'université française et la guerre », dans lequel l'auteur brosse un état de l'université française, des situations particulières des prisonniers, des maquisards et des déportés, des différents courants qui l'habite et fait quelques propositions ;
- un numéro du 21 décembre 1943 du *Bulletin intérieur des Mouvements Unis de Résistance*, édition spéciale, avec au sommaire « I – Un complot contre la Résistance française », « II – L'action immédiate », « III – Les épreuves de la Résistance », « VII – Informations économiques » et deux annexes, et mentionnant comme origine « G.I.D./V.X. » ; le premier point consiste en un très long pamphlet contre la prise en main de l'avenir de la France par les Anglo-Saxons (« Depuis qu'il est devenu clair que la victoire alliée est certaine, une vaste conspiration internationale s'est formée dans le besoin d'escamoter au peuple français sa victoire au profit des formes les plus cyniques des impérialismes mondiaux. » p. 2) – on fait carrément allusion à une « conspiration de Lisbonne », soit une conférence qui y aurait rassemblé Américains et Allemands dans le but de se concerter en vue de la lutte commune contre le bolchevisme –, mais aussi contre les intrigues du gouvernement de Vichy – notamment en ce qu'il attaque le Comité d'Alger ; on y trouve une critique des prises de position de René Payot ; le second point fait un bilan chiffré des actions entreprises par les MUR ; le troisième point présente un aperçu des représailles dont le mouvement a fait l'objet ; les annexes consistent en « Documents relatifs à l'arrestation de l'Abbé Guérin et aux mesures contre la J.O.C. » [soit la Jeunesse ouvrière catholique] et en un « Rapport d'un prêtre sur la situation en Alsace » ;
- un rapport du 6 décembre 1943, classé « Marie » (le classement « 492 » a été rayé), constitué à partir de divers témoignage de sources ecclésiastiques : « Diverses personnes, résidant dans les régions de Montauban, Lyon, Paris, Rouen, appartenant aux milieux ecclésiastiques ou proches de ceux-ci, ont été sollicitées récemment d'exprimer leur opinion sur l'état d'esprit en France. Elles savaient que leurs lettres parviendraient par une voie sûre en Suisse, à l'abri de la censure, à un correspondant connu d'elles ; elles ont donc pu donner un avis en toute liberté. Les notes suivantes résument les opinions formulées » ;
- un rapport du 6 décembre 1943, intitulé « Politique », de source « Robert 101 », mais signé « LEON » et daté du 10 novembre 1943, rassemblant divers

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					renseignements recueillis par les agents de celui-ci ; [à noter que le document semble avoir été dactylographié par quelqu'un ne parlant pas bien le français, à partir de notes manuscrites, si on en croit la nature des fautes] ; - l'original manuscrit du rapport timbré du 6 décembre 1943, intitulé « Politique », de source « Robert 101 », mais signé « LEON » et daté du 10 novembre 1943 ; - un rapport du 21 novembre 1943, classé « Marie », accompagné d'une note dactylographiée, « Since this note was written, it has been learned from a good source that the number of deputies and senators actually residing in France is between 600 and 650. », sur laquelle figure une note manuscrite illisible ; [ce rapport rassemble une série de suggestions d'ordre politique adressées aux Américains].		
226	123	9	107	669	Ensemble de rapports provenant de la source « 699 » [* E. P., source sûre américaine], à Genève, concernant l'Europe de l'Est et l'Italie.	×	Intégrale
226	123	9	108	669	Rapport de Rudolf Gnevkow sur l'Autriche transmis par « 669 » [* E. P., source sûre américaine], non daté.	×	Partielle
226	123	9	109	Gafenco	Rapport sur Gafenco par « 669 » [* E. P., source sûre américaine].	×	Intégrale
226	123	10	110	Manuscript, « Burning of the Reichstag », 1	Gros dossier comprenant des manuscrits de livres et des scénarios de film, apparemment dont « G. » [après examen, il apparaît clairement qu'il s'agit ici des manuscrits de Hans-Bernd Gisevius ayant donné *Zum bitteren Ende* – un feuillet comprend la remarque au crayon « Mary book » ; « Mary » serait ainsi Gisevius] est l'auteur. Ces ouvrages ont pour thèmes les événements relatifs à la montée du nazisme en Allemagne. Les manuscrits sont en anglais et assemblées en plusieurs tranches accompagnées parfois d'une note anonyme, apparemment du traducteur, traduisant au fur et à mesure des avancées de l'auteur	×	Partielle
226	123	10	111	Manuscript, « Burning of the Reichstag », 2	80 pages de plus (1-80).	×	Aucune
226	123	10	112	Prison Camps	Dossier concernant les stalags en Allemagne avec effectifs des prisonniers. Comprend notamment une note annonçant que Bâle est un endroit propice pour passer en Alsace.	×	Intégrale
226	123	10	113	Peace Aims – Post-war Plans	Ensemble d'essais sur l'après-guerre, publiés dans les journaux ou de source et d'auteur inconnus, datés de 1941 à 1943. Contient un télégramme de L. Harrison présentant à Washington un discours de K. Kobelt.	×	Partielle
226	123	10	114	Propaganda	Série d'articles de journaux allemands envoyés par A. W. Dulles à Washington et un rapport en anglais, daté de Zurich, le 1er juin 1943, intitulé « Proposals for some Positive Propaganda ».	×	Aucune
226	123	10	115	Psychological Warfare – Mary	Série d'analyses de *Mein Kampf* et des discours des dirigeants nazis, en anglais,	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					mais avec citations en allemand, datés de 1941 à 1943.		
226	123	11	116	Publications, Misc	Corpus d'articles de journaux, essentiellement suisses, et quelques publications particulières.	x	Aucune
226	123	11	117	M	Correspondance diverse classée sous « M ». Comprend les documents suivants : - une notice « Access restricted, item no. 13757 » ; - une notice « Access restricted, item no. 13742 » ; - une lettre du 16 novembre 1944 d'Allen W. Dulles au consul américain à Berne, John H. Madonne [* Consul américain à Berne] [figurant comme Second Secrétaire de Légation dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à mai 1943], classée « Madonne », demandant la validation du passeport de Gero von Gaevernitz pour qu'il puisse entreprendre un voyage en France ; - une lettre du 29 juin 1944 [non signée, mais très probablement d'Allen Dulles,] à John [H. Madonne], demandant à ce dernier de se renseigner auprès de la police bernoise sur Frieda Bühlmann, employée d'Harrison Lewis [figurant comme Deuxième Secrétaire de la Légation américaine dans la liste suisse du corps diplomatique de mai 1943] ; - un mémo secret du 23 juin 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [John H.] Madonne, avec copie à [J. Klahr] Huddle [* Chancelier de la Légation américaine à Berne] concernant J. W. Blaser (que Dulles soupçonne, sur la base d'un rapport en sa possession, d'être un agent allemand habitant Lausanne, qui tente de se faire engager dans un hôtel où résident des internés militaires américains ; il demande à Madonne de se renseigner sur son compte et affirme avoir prévenu le « General » [sans doute Barnwell R. Legge] et « Geneva », le 23 juin 1944 ; - un mémo du 8 juin 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [John H.] Madonne accompagnant un mémo, ne figurant pas dans le dossier, et lui demandant un entretien ; - une notice « Access restricted, item no. 13743 » ; - un mémo du 24 janvier 1944 de « J.H.M. » [soit John H. Madonne] à [Allen] Dulles, daté du consulat américain à Berne, classé « Madonne », concernant Emil Knüttel, un Allemand recherché par la Police fédérale, précédemment employé à la Légation allemande et servait à contacter Furst par l'intermédiaire de Naprawnik ; dans le cadre des recherches menées par la Police fédérale, Meier, messager de la Légation américaine, au bureau de [George] Tait [* figurant comme Premier Secrétaire de la Légation américaine dans la liste du corps diplomatique de mai 1943], a été approché ; - un mémo secret du 5 février 1945 de [Allen] W. Dulles à John Madonne, dans	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

lequel Dulles demande à Madonne s'il est à l'origine d'un questionnaire relatif à la situation en France, retrouvé sur un agent arrêté à Paris par les Allemands qui aurait travaillé à la fois pour les Suisses, en l'occurrence le colonel « Quénot » [probablement B. Cuénoud], et les Américains, en l'occurrence Madonne ; en annexe figure une traduction d'un mémo, classé « Madonne », produit par le « Gruppe IV E » du RSHA en 1943, ;

- un mémo confidentiel du 1er mai 1944 [probablement d'Allen Dulles] à John [H. Madonne], concernant Hans Wynor, citoyen américain résident à Genève, réfugié en provenance de France, sur lequel [Dulles] demande des renseignements auprès de [Madonne] ;
- une lettre manuscrite du 29 juin 1943, en français, signée « E.C » et destinée à Jean Monnet à Alger, classée « Monnet », de la part de quelqu'un souhaitant se remettre à son service ;
- une note du 25 février 1944 sur Wolf Mittler ;
- une note du 15 avril 1943 sur Marius Moutet, ancien ministre socialiste français des Colonies, annoncé comme arrivé à Montreux et dont « 497 » [* source polonaise, peut-être Szczesny Chojnacki] dit qu'il pourrait être utile, alors que « 405 » [* Philippe Monod (Martel)] le déconseille ;
- un mémo confidentiel du 9 juin 1944 de « J.K.H. » [soit J. Klahr Huddle] [* Chancelier de Légation] à [Allen] Dulles, classé « Mottu », sur Philippe Mottu [* officiel suisse concerné par les planifications pour l'après-guerre, a visité les USA en 1944], membre du Directoire de la Ligue du Gothard, annonçant qu'il avait obtenu un visa pour les USA[33] ;
- une lettre manuscrite du 7 juin 1944, en français, de Philippe Mottu à [Allen] Dulles, [à l'entête de la] Division des Affaires étrangères du DPF], à propos du visa pour les USA ;
- une lettre du 28 mai 1943, en français, de Philippe Mottu à [Allen] « Alan » Dulles, datée de Lausanne, par laquelle l'auteur invite Dulles, qu'il sait par René Gilloin aller régulièrement à Genève, à dîner chez lui à Lausanne ;
- une lettre du 5 juin 1943, en anglais, [d'Allen Dulles] à Philippe Mottu, Florimont 6a à Lausanne, datée de Berne, par laquelle il décline l'invitation du 28 mai [1943] ;
- une lettre du 11 mai 1943, en français, de Philippe Mottu à [Allen] « Allan » Dulles, datée de Berne, à propos du visa pour les USA et se proposant de prendre contact avec [Royall] Tyler, en tant que représentant officiel de

[33] Voir document 3-156, télégramme 3854-55, du 19 juin 1944, in N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 312-313.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

l'UNRRA [United Nations Relief and Rehabilitation Administration, l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, créée le 9 novembre 1943] en Suisse, et avec [Ross] McClelland, [* aide quaker aux réfugiés et aide aux réfugiés en faveur de la Légation américaine à Berne] représentant le War Refugee Board en Suisse ;

- une lettre du 17 mai 1944, en anglais, [de Allen Dulles] à Philippe Mottu, datée de Berne, à propos du visa et d'une suggestion de Mottu regardant [Royall] Tyler et [Ross] McClelland [* aide quaker aux réfugiés et aide aux réfugiés en faveur de la Légation américaine à Berne] [représentant le War Refugee Board en Suisse] ;
- une lettre du 1er mars 1943, en français, de Philippe Mottu à [Allen] « Alan » Dulles, datée de Lausanne, où il fait allusion à un rapport, sur un sujet délicat, qu'il a été chargé par Dulles de rédiger ;
- une lettre du 16 février 1943, en anglais, [d'Allen Dulles] à Philippe Mottu, datée de Berne, lui proposant une entrevue ;
- une lettre du 8 février 1943, en anglais, de Philippe Mottu à [Allen] « Alan » Dulles, datée de Lausanne, qui peut faire penser que le rapport attendu est à propos de la reconstruction de l'Europe ;
- un mémo du 27 mars 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] au « Minister » [soit Leland Harrison] concernant « M. » [soit Henry du Moulin de Labarthète, ancien directeur de cabinet de Pétain jusqu'en 1942 et attaché financier de l'Ambassade française selon la liste du corps diplomatique de 1943] et le transfert en Suisse, de Clermont-Ferrand à la BNS, par « M. », de 3 tonnes d'or du Gouvernement français, passées pour éviter qu'elles ne soient volées par les Allemands ; moins d'une tonne serait restée en France ; Vuillod a été envoyé par « M. » [du Moulin de Labarthète] à la frontière, dans la région du Bouveret, où le passage de l'or a posé des problèmes avec les Italiens ; « M. » a promis a Dulles un mémo, non retrouvé, exposant en détail l'affaire ;
- une lettre manuscrite du 15 janvier 1943, en français, d'Henry du Moulin [alias « M. »], à son « cher ami » [soit Allen Dulles], concernant notamment une proposition de du Moulin pour la composition d'un gouvernement français, avec de Gaulle comme Président, qui arrangerait à la fois les Alliés et les Français ; la lettre est accompagnée d'un mémo du 21 janvier 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] au « Minister » [soit Leland Harrison], [timbré] « File S » ; [Donald F. "Don"] Bigelow [* Premier Secrétaire de la Légation américaine] [figure comme Deuxième Secrétaire dans les listes du corps diplomatique de janvier 1939 à 1940, puis comme Premier Secrétaire dans celle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

de mai 1943] a également été mis au courant par Dulles de ce document ;
- une copie manuscrite d'un télégramme non daté, en français, d'Henry du Moulin à [Maurice] Couve de Murville, commissaire aux finances du CFLN à Alger [à partir du 7 juin 1943], pour demander quelle politique d'intervention il doit adopter vis-à-vis du franc ;
- une lettre du 3 novembre 1944, en anglais, [d'Allen Dulles] à Henry du Moulin, à Nyon, datée de Berne, dans laquelle il s'excuse de n'avoir répondu plus tôt à son précédent courrier, lui annonce avoir fait un voyage aux USA et l'invite à le rencontrer ;
- une lettre manuscrite du 20 octobre 1944 d'Henry du Moulin à son « cher ami » [soit Allen Dulles], datée de Nyon, où on apprend que René Charron [* source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN], relation à la fois de Dulles et de du Moulin ;
- une notice « Access restricted, item no. 13744 » ;
- une lettre manuscrite du 3 octobre 1944, en français, à Allen W. Dulles, datée de Zurich, de Máximo Muller, conseiller délégué de la Société espagnole d'Electricité Brown Boveri, à Zurich, qui a voyagé avec Dulles d'Espagne en Suisse et qui demande son soutien pour l'obtention d'un visa français pour se rendre en Espagne ; la lettre est accompagnée d'une carte de visite de Muller ;
- une lettre du 8 février 1943, en anglais, [d'Allen Dulles] à [Máximo] « Max » Muller, datée de Berne, dans laquelle il explique qu'il ne peut rien faire pour aider de ses amis Canadiens anciennement Luxembourgeois ;
- une lettre du 5 décembre 1942, en anglais, [d'Allen Dulles] à [Máximo] Muller dans laquelle il annonce qu'il devrait être à Zurich le lundi 7 décembre [1942] ; [la lettre comporte la mention] « AWD/ehp » ;
- une lettre manuscrite du 3 février 1943, en français, [de Máximo] Muller à « Allan W. Dallas » [soit Allen Dulles], datée de Zurich, concernant [les Canadiens] que [Muller] souhaiterait aider ; un mémo du 4 février 1943, en anglais, [probablement d'Allen Dulles] accompagne la transmission de cette lettre à qui de droit ;
- une lettre du 24 novembre 1942, en anglais, [d'Allen Dulles], qui vient de s'installer à Berne, à [Máximo] Muller pour lui proposer de se voir, [avec la mention] « AWD/mjb », lettre à laquelle Muller répond affirmativement dans une lettre du 1er décembre 1942, en français, à Allen Welsh Dulles, datée de Zurich ;
- une lettre secrète du 24 mai 1945 de Robert [D.] Murphy [US Political Adviser for Germany de 1944 à 1949] à Robert P. Joyce [* membre de l'OSS-Berne en

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					1945, successeur d'Allen Dulles comme chef de mission en Suisse] pour le remercier de sa lettre secrète concernant le Croate Vladko Machek ; - un rapport top secret du 26 mai 1945 de Robert P. Joyce [* membre de l'OSS-Berne en 1945, successeur d'Allen Dulles comme chef de mission en Suisse] à Whitney H. Shepardson, chef de la SI à Washington, « APO 887 » [probablement un code de provenance], sur Vladko Machek, président d'un parti croate, interrogé par les Alliés en France, à Reims, en mai 1945 ; - une lettre du 29 janvier 1945 de Robert Murphy à Allen Dulles dans laquelle l'auteur fait part de son souhait d'organiser une entrevue à trois avec lui et Hugh Wilson [soit probablement Hugh R. Wilson, Ambassadeur américain à Berlin de 1938 à 1939] ; - une lettre du 9 janvier 1945 [d'Allen Dulles] à Robert D. Murphy à l'Ambassade américaine à Londres, datée de Berne, dans laquelle il est question de leur rencontre à Lyon[34] et où il annonce son prochain voyage à Paris, et mentionne Hugh Wilson [soit probablement Hugh R. Wilson, Ambassadeur américain à Berlin de 1938 à 1939] et le lt Bastedo ; - une lettre du 22 décembre 1944 [de Robert D. Murphy] à Allen Dulles, datée à Londres, dans laquelle il regrette qu'ils se soient manqués à Paris et propose une rencontre ; - une lettre manuscrite du 13 mai 1943, en français, de P. de Pury, vice-consul britannique à Neuchâtel, à [Roller] Baldwin de la Légation américaine, datée de Neuchâtel, en accompagnement d'une lettre manuscrite du 24 avril 1943, en anglais, de « xx.J. » [soit Mme Couve de Murville] à [son mari à Alger] pour transmission.		
226	123	11	118	N	Correspondance diverse classée sous « N ».	×	Intégrale
226	123	11	119	O	Correspondance diverse classée sous « O ».	×	Intégrale
226	123	11	120	P	Correspondance diverse classée sous « P ». Comprend des documents concernant Marcel Pilet-Golaz. Contient entre autres un rapport de l'Ambassadeur belge Pirenne sur le roi Léopold III. Comprend notamment le document suivant : - un télégramme du 12 avril 1943 de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], au « Department », n° « 2302 », classé « File Pilet-Golaz », transmettant le contenu de discours de [Marcel] Pilet-Golaz.	×	Intégrale
226	123	11	121	Correspondance	Correspondance diverse.	×	Intégrale
226	123	11	122	Correspondance	Correspondance diverse. Comprend notamment de la correspondance liée aux camps de concentration.	×	Intégrale

[34] Le 4 janvier 1945, voir document 5-3, télégramme 3047, du 6 janvier 1945, in N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 425.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	123	11	123	Alpberg, Arlberg	Correspondance et rapports liés à l'Autriche, à Wilhelm Höttl, au Werewolf et au Réduit allemand.	×	Intégrale
226	123	11	124	513	Ensemble de correspondance en lien avec l'agent « 513 » [* une source polonaise]. Messages de Hans Hausamann.	×	Intégrale
226	123	11	125	Anna	Ensemble de rapports factuels et plutôt généraux sur la Grèce, l'Italie, la France et la Russie, issus de la source « Anna », basée à Genève, en anglais (à noter le format A4), portant sur une période allant de début 1943 à 1945.	✓	Intégrale
226	123	12	126	[BERN-SI-INT 76]	Dossier vide (« Access restricted, item no. 13758 »).	×	Aucune
226	123	12	127	834	Nouvelle manuscrite en anglais de l'agent « 834 » [* Linder, une source autrichienne] sur la situation en Autriche, antérieure au 12 février 1944 (date mentionnée au futur).	×	Intégrale
226	123	12	128	[BERN-SI-INT 78]	Dossier vide (« Access restricted, item no. 13759 »).	×	Aucune
226	123	12	129	Archinard	Ensemble de rapports et de correspondance liés à Paul Archinard (qui signe « P.A. »), représentant à Paris de la National Broadcasting Company, habitant à Genève, en liaison avec Dulles, auquel il fournit le texte de certains de ses articles, transmis par téléphone ou par télégramme à New York. Ces articles portent sur la vie politique française : - 21 juin 1944, par télégramme, sur l'opinion française pro-américaine, malgré les bombardements ; - 25 juin 1944, par téléphone, sur l'opinion pro-résistante de la population française, accompagné d'une annonce de changement d'adresse, de Berne à Genève, envoyée à Dulles le 1er février 1945, et une carte de visite d'Archinard ; - 26 juin 1944, par télégramme, sur la nomination du général [Marie-Pierre] Koenig à la tête des FFI ; - 29 juin 1944, par télégramme, sur l'opinion anti-allemande de la population française ; - 25 juillet 1944 concernant l'assassinat de Georges Mandel qui aurait été ramené d'Allemagne comme otage pour être exécuté en représailles de l'exécution à Alger du colonel Magnin de la Légion tricolore, version des faits que nie Vichy ; - non daté, par télégramme, sur les événements de St Gingolph. Contient en outre les documents suivants : - un document de source, de nature et de date indéterminées sur la lutte en Giraud-de Gaulle, utilisant notamment comme source la presse suisse ; - la copie d'une lettre de France datée du 26 février 1943, dont on ne connaît pas l'histoire, qui présente la place du gaullisme en France à cette époque ; - de la correspondance relative au départ d'Archinard pour la France en mars 1945, avec le soutien de Dulles et de Paul Bechet de l'Ambassade de France à	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Berne ; - un document confidentiel du 23 mars 1943 sur la lutte Giraud-de Gaulle, utilisant notamment comme source l'agence Reuter ; - une copie, sous la forme d'extraits et de notes, du « Bulletin d'Information du Front National de Lutte pour la Libération de la France, destiné aux comités départementaux, aux secteurs et sections, aux comités locaux et d'entreprise », n° 7, d'avril 1944, avec la reproduction d'un article sur les liens entre Frenay et Pucheu et celle d'un article sur le journal Bir Hakeim, ainsi que des notes, notamment sur un article concernant le CNR ; [la transmission par Archinard de ce document français peut laisser penser qu'il avait un contact de la Résistance à Genève] ; le document est accompagné d'une carte de visite d'Archinard.		
226	123	12	130		Correspondance et rapports liés à l'agent allemand Schaedler.	×	Intégrale
226	123	12	131	Prisoners, Italian	Listes de prisonniers italiens en mains allemandes que « 809 » [* Donald Jones] souhaiterait voir libérés.	×	Intégrale
226	123	12	132	672	Correspondance à propos d'Emmy Gloor de Bâle.	×	Intégrale
226	123	12	133	Bowman	Ensemble de documents, essentiellement des télégrammes entre Berne, Paris et Washington.	×	Intégrale
226	123	12	134	Consular Reports	Ensemble de rapports provenant des consulats américains, certains étant en liaison avec des agents français franchissant la frontière. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - une notice de retrait de document « Access restricted item No. 13853 » ; - un rapport strictement confidentiel du 19 octobre 1944 de [en réalité n°] « 1983 », de source « Adolf », évaluation « A2 », classé « *Cons. Rpts* », intitulé « *Germany: Still More about Secret Weapons* », concernant trois armes secrètes : un faisceau électrique, des mines non métalliques et une arme à ultra-sons ; - un rapport strictement confidentiel du 17 octobre 1944 de [en réalité n°] « 1981 », de source « Rhône », évaluation « A2 », avec copie à « FRL », intitulé « *Germany: Electrical Ray New Secret Weapon* », concernant une arme secrète électrique ; - un rapport confidentiel du 5 octobre 1944, n° « 855 », évaluation « C-3 », classé « *Consular reports* », avec copie à « FRL » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)], rapportant des observations faites par l'auteur en Allemagne, notamment des départs de V-1, dans la région de Cologne et Düsseldorf, la présence d'une forte formation de « *Hitler Youth (SS)* », l'effet des bombardements alliés, des préparatifs en vue de lancements de V-2, des rumeurs en provenance du parti nazi, ainsi qu'une réflexion sur les travailleurs étrangers (« *Aliens are not*	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

considered as human beings. They are only there to work » ; « *The workers from the East, Poles, Russians, Ukrainians, et cetera, were already evacuated some days prior to the general evacuation. No more Dutch citizens have been coming to Germany for work, or only very few. In the mines the Party uniforms, flags, et cetera, were burned* ») ;

- un rapport strictement confidentiel du 24 août 1944 de [en réalité n°] « 1906 », de source « *Chiefly from French officer and French railway employee* », intitulé « *France: Over the Frontier* », concernant l'ordre du général Koenig transmis par Pierre de Leusse aux Français en Suisse de ne pas gagner le maquis ; rapporte également des dissentions entre groupes de la Résistance et l'arrivée des troupes américaines à la frontière genevoise ;
- une lettre du 21 août 1944 de Pierre de Leusse à un « compatriote » dans laquelle l'auteur fait part des instructions qu'il a reçues du général Koenig, disant que les Français alors en Suisse ne devaient pas rejoindre les maquis en France ;
- un rapport strictement confidentiel du 24 août 1944 de [en réalité n°] « 1907 », de source « *Same as my 1886 and 1899 of August 3 and 16 respectively* », intitulé « *Germany: More from Prufer* », concernant la situation politique en Allemagne ; ce document contient notamment un paragraphe, intitulé « *The d'Ormesson Dossier* » ; du nom de Vladimir d'Ormesson, ancien diplomate et éditeur du *Figaro*, ce dossier contiendrait un compte-rendu des menées antinazies de von Papen ;
- un rapport confidentiel du 23 août 1944 de [en réalité n°] « 13,780 », de source « B2 » [se rapporte en général à une évaluation et non à une source], classé « *Cons. rpts* », concernant la situation dans le nord de l'Italie rapportée par un voyageur suisse ; le document présente notamment une série d'entreprises italiennes encore actives dans le soutien à l'Allemagne ;
- un rapport strictement confidentiel du 22 août 1944 de [en réalité n°] « 1903 », de source « Adolf », évaluation « A2 », classé initialement « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)] [biffé], intitulé « *Germany: "Orange Jelly" = V3 – Hitler's Bodyguard* », concernant une arme secrète consistant en de la mousse carbonique avec du phosphore, qui, érigée en mur, constituerait un barrage anti-char en privant les moteurs d'oxygène ; le mémo concerne également la garde SS d'Adolf Hitler, estimée à 20'000 hommes, ainsi qu'une estimation à 60'000 le nombre de soldats prêts à mourir pour le régime ; finalement, le mémo évoque le manque d'intérêt en Allemagne pour un journal clandestin ;
- un rapport confidentiel du 4 août 1944, de source « Frede » [peut-être

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Frederick Loofbourow], classé initialement « *Cons rpts* », avec référence au rapport n° « 73,111 » du 20 juillet 1943, concernant Hans Pilder, de la Dresdner Bank à Berlin, qui a été démis de ses fonctions pour s'être enrichi illégitimement ; un certain Zinsser l'aurait remplacé ;

- un rapport confidentiel du 7 juillet 1944 de [en réalité n°] « 43,263 », de source « A-2 » [se rapporte en général à une évaluation et non à une source], classé « *Cons. rpt* », intitulé « Conditions in Italian Peninsula », concernant la situation en Italie communiquée par un géologue suisse, Charles Wiedenmayer, qui travaille pour la Standard Oil Company et revient de Fornovo Toro en Italie ;
- un rapport confidentiel du 28 juillet 1944, de source « 232 », classé « *Cons rpts* », de source « B-3 » [se rapporte en général à une évaluation et non à une source], à propos d'une liste, que Heinrich Himmler aurait donné à Hitler après la tentative de putsch, de 56'000 noms de personnalités jugées peu sûres pour le régime ;
- un rapport strictement confidentiel du 1er juillet 1944 de [en réalité n°] « 1848 », de source « *An International Labor Office contact, who during the last two years has proved most cooperative and reliable, cites a "sure source"* », classé « *Cons Rpts* », intitulé « *France: Behind the Scenes at Vichy* », concernant la vie politique à Vichy ; la discussion tourne notamment autour de la personnalité de René de Chambrun, descendant de Lafayette et citoyen d'honneur américain, proche de Philippe Pétain ;
- un rapport confidentiel du 28 juin 1944, de [en réalité n°] « 75,400 », classé « *Cons rpts* », de source « B3 » [se rapporte en général à une évaluation et non à une source], avec référence au [rapport] n° « 81,500 » du 16 juin 1944, concernant des rapports arrivés de Sofia et d'Ankara à propos du nouveau ministre des affaires étrangères bulgare, Draganoff, lequel apparaît comme un russophile, et non un germanophile, ce qui pourrait annoncé une réorientation de ce département ;
- un rapport confidentiel du 28 juin 1944, n° « 888 », de source « ---- », évaluation « C-2 », classé « *Cons rpts* » [le classement « 493 » a été biffé], concernant la Roumanie ; Lucian Fauru, un industriel de Bucarest proche du pouvoir, et Mlle Ileano Maria Kercu, amante de premier ministre Mihail Antonescu, qui ont choisi la Suisse comme lieu de résidence, sont venus rendre visite à l'auteur et lui transmis des renseignements sur la Roumanie ;
- un rapport strictement confidentiel du 28 juin 1944, de [en réalité n°] « #1847 », classé « *Cons rpts* » [le classement « 284 » a été biffé], de source « *An intelligence alert young person who used to assist BETTY B2* », intitulé

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

« *Yugoslavia: Two Serb Services HUSAR et al* », concernant la présence à Genève de deux services de renseignement de la résistance yougoslave, l'un favorable à [Josip Broz] Tito comptant Reich, Latinowitch et Vuschkonvicz parmi ses membre, l'autre favorable à « Michailovitch » [soit Dragoljub « Draža » Mihailović, général et résistant royaliste serbe, chef des Tchetniks] avec Vl. [Vladislav D.] Stakitch alias W. D. Isla, et Husar ;

- un rapport strictement confidentiel du 26 juin 1944, de [en réalité n°] « 1943 », classé « *Cons rpts* » [le classement « 284 » a été biffé], de source « *Same as in my 1771 of April 28, 1944* », évaluation « A2 », intitulé « *France: Interception of Diplomatic Couriers by Patriots* », concernant l'interception par des maquisards savoyards des deux courriers diplomatiques suisse et suédois, qui ont finalement pu passer après que le Suédois a démontré qu'il défendait les intérêts de l'URSS et que tous deux ont promis de revenir avec des cigarettes ;
- un rapport strictement confidentiel du 22 juin 1944, de [en réalité n°] « 1835 », classé « 493 », de source « Lipski », évaluation « A2 », intitulé « *Germany: German Diplomat's Testimony* », basé sur le témoignage d'un Allemand présentant la situation de la diplomatie du III^{e} Reich ; selon ce diplomate, l'espoir d'une paix arrangée avec les Anglo-Saxons persiste ; [dans cet ordre d'idée, il présente les différents axes de l'attitude allemande envers les Alliés occidentaux sous une lumière plus favorable à ces derniers, par exemple,] les « rockets » ne sont pas destinées à des mesures de représailles mais à la défense contre une invasion ;
- un rapport confidentiel du 24 juin 1944, de [en réalité n°] « 51,300 », de source « A2 » [se rapporte en général à une évaluation et non à une source], concernant l'importance des troupes allemandes à Belfort et Besançon et la présence de « Cosaques », renseignements transmis par un Anglais de passage à Neuchâtel où il a rencontré un Suisse résident en France ;
- un rapport confidentiel du 17 juin 1944, de [en réalité n°] « 95,600 », classé « *Cons rpts* » [le classement « 284 » a été biffé], de source « *As indicated* », soit Jean Becker, un Luxembourgeois entré en Suisse clandestinement trois ou quatre mois auparavant et hébergé à Bâle par Fritz Kehrer ; Becker souhaite une aide financière et des faux papiers pour retourner en France ; [le rapport dresse un portrait assez détaillé de Becker] qui aurait grandi à Caen et parlerait couramment l'anglais, le français et l'allemand ; il aurait rejoint le maquis environ une année auparavant, aurait été blessé par quatre balles de mitrailleuse et soigné par un prêtre avant de venir se réfugier en Suisse ; Becker raconte qu'il a pris contact avec le représentant du Luxembourg à Berne,

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Simonin, lequel lui a ordonné de s'annoncer auprès de la police suisse, ce qu'il a refusé de faire ; il dit voyager beacoup en Suisse avec un abonnement général et avoir rencontré dans le train un nommé Ryan, aviateur descendu en France, qui y serait finalement retourné ; il critique les maquis ; l'auteur du rapport soupçonne fortement Becker d'être un agent allemand ;

- un rapport strictement confidentiel du 16 juin 1944, de [en réalité n°] « #1830 », classé « *Cons. Rpts* », de source « OAKIE », évaluation « A2 », intitulé « *Italy: Aspirants for Partisan Movement* », dans lequel l'auteur annonce que « Oakie » a rencontré des internés italiens à Genève qui seraient partant pour rejoindre les partisans dans le nord de l'Italie, et voudrait savoir si ça intéresse [l'OSS] ;
- un rapport strictement confidentiel du 14 juin 1944, de [en réalité n°] « #1825 », classé « *Cons. Rpts* », de source « TONIC », évaluation « B2 », intitulé « *France: Flashes from Just Over the Barbed Wire* », dans lequel l'auteur rapporte huit courtes nouvelles en provenance de France [en lien avec les conséquences du Débarquement] ;
- un rapport confidentiel du 8 juin 1944, de [en réalité n°] « 12,387 », classé « *Consider in connection B.o. – AWD* » [le classement « F.S. » a été biffé], de source « *Smith* », évaluation « B2 », intitulé « *German Troop Movements on Swiss Border* », concernant la présence de nombreuses troupes allemandes à la frontière suisse avec l'Allemagne et l'Alsace causée par les bombardements qui ont occasionnés des engorgements du trafic ferroviaire à destination de la France ; cette forte présence militaire a amené un renforcement du niveau de préparation de l'armée suisse ;
- un rapport strictement confidentiel du 6 juin 1944, de [en réalité n°] « 1815 », classé « *Cons. Rpts* » [le classement « 284 » a été biffé], de source « *From trustworthy well-informed French contacts* », évaluation « A2 », intitulé « *France: French Consular Personnel in Switzerland* », concernant la situation et les orientations de différents membres du corps consulaire et diplomatique français en Suisse, notamment de [Jean] Jardin ;
- un rapport confidentiel du 6 juin 1944, de [en réalité n°] « 25,101 », évaluation « B2 », avec référence au rapport n° « 25,100 » du 31 mai 1944, rapportant des renseignements transmis par un banquier suisse vivant en France [probablement à Paris], concernant une division blindée allemande immobilisée par les destructions ferroviaires, l'approvisionnement en eau, gaz, électricité de la ville de Paris, l'arrestation de préfets pour collaboration avec la Résistance, notamment [Alexandre] Angeli, préfet du Rhône à Lyon, et la présence de 35 divisions allemandes en France ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un rapport confidentiel du 5 juin 1944, de [en réalité n°] « #1810 », classé « *no* » [le classement « *F.S. – For Bo?* » a été biffé], de source « *Same as described in my #1809 of June 3, 1944* », intitulé « *France: Military Objectives near Aiguebelle* », rapportant des objectifs militaires potentiels, en l'occurrence des installations industrielles métallurgiques travaillant pour l'Allemagne, à proximité de la commune de Aiguebelle [Savoie] ;
- un rapport confidentiel du 26 mai 1944, de [en réalité n°] « 85,350 », évaluation « B2 », classé « *Cons. Rpts* », rapportant des renseignements transmis par un informateur régulier belge concernant la demande d'un visa pour la Suisse par un industriel belge, Carlo Gevaert, considéré comme collaborationniste ;
- un rapport strictement confidentiel du 19 mai 1944, de « 996 », classé « *Cons. Rpts* » [le classement « 476 », soit Gero von Schulze Gaevernitz, a été biffé], évaluation « C-3 », rapporte la nouvelle de la prochaine arrivée en Suisse de Rheinbaden, supposé représenter [Heinrich] Himmler ;
- un rapport secret du 23 mai 1944, de « 511 », classé « *Cons. Rpts* » [le classement « 476 », soit Gero von Schulze Gaevernitz, a été biffé], évaluation « A-1 », annonçant l'arrestation pour trahison de l'ancien consul général d'Allemagne à New York [1931-1933], [Otto] Kiep [membre de la résistance allemande figurant sur les listes de traîtres après l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler] ;
- un rapport strictement confidentiel du 22 mai 1944, de « 232 », classé « *Cons. Rpts* » [anciennement classé] « 476 » [* Gero von Schulze Gaevernitz], évaluation « B-2 », transmettant des renseignements obtenus par un informateur [soit Henri Vincent Nowak, correspondant de l'*Associated Press* à Zurich[35]] du consulat général [des USA à Zurich] de la part d'un ancien officiel prussien, Otto Braun [* socialiste allemand] [Ministre-président de Prusse de 1920 à 1932], à propos du plan des Alliés pour l'après-guerre, du retour des Juifs [en Allemagne], du retour des exilés de la presse, du film et du théâtre, de la Pologne et de l'administration allemande d'après-guerre ;
- un rapport strictement confidentiel du 19 mai 1944, de « 444 », classé « *Cons. Rpts* » [le classement « 476 », soit Gero von Schulze Gaevernitz, a été biffé], évaluation « C-3 », rapporte que le consul général d'Allemagne [à Zurich], [Karl] Dienstmann, désapprouve l'arrivée massive [en Suisse] de consuls, vice-consuls et autres personnes bénéficiant d'un passeport diplomatique allemand, sur lesquels il n'a aucun contrôle et qui représentent apparemment des chefs

[35] L'original en allemand est un rapport d'H. V. Nowak, voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 55.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

nazis ; parmi ces personnes, Waetigen, notamment, qui représenterait [Joachim von] Ribbentrop, serait en Suisse pour prendre contact avec les Américains du fait qu'il est le beau-frère de Rockfeller [il s'agit en fait d'Eduard Waetjen, agent de l'Abwehr et ami de Hans Bernd Gisevius, ayant effectivement de bonne relation avec le reichsdeutschen Aussenministerium, qui est bien le beau-frère de John Sterling Rockefeller, qui était en contact avec Allen Dulles depuis janvier 1944, qui est passé en Suisse le 3 décembre 1943 pour faire connaître les massacres des camps de concentration et qui s'est établi à Ascona] ;

- un rapport confidentiel du 9 mai 1944, de [en réalité n°] « 80,800 », évaluation « B1 », classé « *Cons. Rpts* », rapportant l'internement d'un bimoteur allemand contenant des équipements encore inconnus des Suisses, ayant atterri à Sternfelden le 2 mai 1944 à 1h55 [il s'agit donc du Dornier Do 217 F[36]] ; la source de ces informations est le frère d'un des soldats ayant participé à l'internement des pilotes ; [la thèse soutenue par ce rapport est qu'il s'agit] d'une ruse des Suisses, familiers des signaux allemands, pour capturer l'avion ;
- la copie d'un rapport confidentiel du 8 mai 1944, de Walter H. Sholes, Consul général américain à Bâle au Ministre américain à Berne, Leland Harrison, daté de Bâle, classé « *Cons. Rpts* », rapportant sur les démarches de paix entreprises par des financiers et des industriels allemands auprès du Consul général britannique à Bâle, Pyke, et, auprès du DPF, de « Pilet-Golay » [soit Marcel Pilet-Golaz] ; le premier mentionné est Hans Seligman, un banquier de Frankfort, possédant un établissement à Bâle ; le second est [Richard] Freudenberg[37], fabriquant de cuir, agir pour des cercles militaires autour du maréchal [Gerd] von Rundstedt ; Freudenberg est dit avoir vu en Suisse [Joseph] Wirth, ancien Chancelier [de la République de Weimar, résidant à Lucerne], Wilhelm Abegg[38], un avocat binational germano-suisse de Zurich, Andrai, banquier berlinois, [Henri Vincent] Nowak [*correspondant de l'*Associated Press* à Zurich]

[36] Voir C. Rossé, *Le SR suisse face à la menace allemande*, p. 172.
[37] Richard Freudenberg (1892-1975), industriel et homme politique allemand, était connu comme opposant et a fait l'objet d'une enquête du SD en 1942, avant d'adhérer au NSDAP en 1943 pour des raisons tactiques. Voir Roland Peter, *Rüstungspolitik in Baden: Kriegswirtschaft und Arbeitseinsatz in einer Grenzregion im Zweiten Weltkrieg*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1995, p. 72.
[38] Wilhelm Abegg (1876-1951) est politicien allemand libéral de droite, ancien ministre prussien de l'Intérieur. Résident en Suisse depuis 1933, il est un membre éminent du mouvement *Freies Deutschland* et en contact avec A. W. Dulles depuis 1944. Il est à l'origine d'une tentative d'attentat contre A. Hitler en 1938. Voir par exemple James P. Duffy & Vincent L. Ricci, *Target Hitler: the plots to kill Adolf Hitler*, Westport, Praeger, 1992, p. 23.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					[informateur de Consulat général américain de Zurich[39]], Autrichien lié à l'*Associated Press*, et Max Doerner, un banquier en retraite à Locarno en relation avec l'Attaché militaire allemand à Berne, Iwan von Ilsemann.		
226	123	12	135	Italian Regional Reports	Ensemble de rapports généraux, surtout concernant l'Italie, datés de 1945. La couverture en carton imitation bois comprend une note manuscrite à propos d'un « Max ».	×	Partielle
226	123	12	136	French Press	Collection de Bulletins d'informations générales du Bureau de Presse de la France combattante, quelques numéros de Combat et un rapport de la Résistance de Lyon.	×	Intégrale
226	123	13	137	Ladd	Correspondance concernant Chester Ladd, un franco-américain venant en Suisse et lié avec les Allemands. Ce dossier comprend les documents suivants : - une note de clôture du dossier ; cette note évoque notamment le fait que Chester Ladd a manqué l'occasion de se racheter aux yeux des Alliés en écrivant ses aventures, préférant tenter de s'enfuir en Allemagne, avant de se faire attraper par les Suisses ; - un télégramme « d'état » secret « POPPY » [* indicatif pour certain télégramme vers Paris] du 15 mars 1945 à 17h16, reçu le 15 mars 1945 à 20h20, de Paris, via Londres, à la Légation américaine à Berne, n° « 1077 », de [Philip] Horton du « Sasac » à Paris à « Bergen » à Berne, comportant la mention « 505(7)15 = P », avec référence [au télégramme n°] « 693 » [de Berne], transmettant que l'action a été rapportée à « Saint » [* indicatif de l'OSS pour les messages concernant la sécurité et le contre-espionnage] à Paris qui câblera une réponse ; - un message du 23 [février] [40] 1945 Chester Ladd à Tracy Barnes, en français, dans lequel l'auteur annonce qu'il ne pourra pas terminer le mémorandum promis pour le lundi suivant et que donc, il est inutile que Barnes se déplace pour le rendez-vous fixé ce jour-là ; il dit avoir fait le voyage de Berne et que tout est rentré dans l'ordre, qu'il « assure à nouveau de sa loyauté » et qu'il acceptera toute décision à son égard ; - une note manuscrite de Chester Ladd à Tracy Barnes, en anglais, dans laquelle il demande à ce dernier de ne pas tenir compte de la lettre « censurée » et affirme qu'il tient vraiment à la rencontrer au Café Vaudois, place de la Riponne à Lausanne le jeudi 22 à 9h du matin ; il dit qu'il aura certainement des nouvelles de France ; il dit finalement à Barnes de faire tout ce qu'il pourra pour	✓	Intégrale

[39] Voir le rapport consulaire strictement confidentiel du 22 mai 1944 de *232* (NARA RG226 Entry 123 Box 12 Folder 134) et le rapport en allemand d'H. V. Nowak (NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 55). Voir également N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 558.
[40] C. Ladd écrit « *vendredi 23rd 1945* », or, et le mois de février, et le mois de mars 1945 ont compté un vendredi 23.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

venir, ce sera la dernière opportunité de se rencontrer ;

- un rapport secret du 7 mars 1945 de Philip Horton, chef de la *Reports Board/ETO*, de l'OSS, « APO 887 » [probablement un code de provenance], à Allen Dulles, à l'attention de « Tracey » [Tracy] Barnes, n° « FA-2910 » [inscription manuscrite], concernant Chester Ladd ; ce rapport transmet la copie d'un mémo de la Direction des Services de Documentation de la DGER, daté du 6 mars 1945 et signé « J.J. La Rus », capitaine d'infanterie, officier de liaison, concernant Chester Ladd ; ce mémo est transmis en complément aux informations issues du X-2 fournies dans un mémo du 24 février [1945] ; il dit que (1) le signataire a eu plusieurs entretiens avec le commissaire Berthier de la Sécurité Militaire, 24 Boulevard Malesherbes et qu'il en ressort (2) que la DGER possède désormais une photo supposée être celle de Ladd et que Ladd n'est finalement pas impliqué dans les événements ayant entraîné la mort de 140 Français en août [1944] ; (3) en outre, « La Rus » a affirmé au commissaire Berthier que Ladd n'était pas en Suisse ;
- une lettre du 14 février 1945 à Chester Ladd au Camp du Signal à Lausanne, en anglais, lui annonçant que l'auteur descendra vendredi 16 février [1945] à 14h30 pour le voir à la villa « Simplemont » à Lausanne ;
- une note dactylographiée, en anglais, sur laquelle figure le texte [de ce qui semble être un message à télégraphier] à Paris, de « Bergen » à [Philip] Horton, en réponse à son [télégramme] « Fox Able two seven four zero » [FA2740], dans laquelle l'auteur demande au destinataire s'il va recevoir Ladd en garde à vue pour le questionner ; il dit qu'il peut l'amener à Annemasse et demande à Horton de lui télégraphier la date et les détails au moins dix jours à l'avance ;
- un mémo secret du 24 février 1945 de Philip Horton, chef de la *Reports Board/ETO*, de l'OSS, « APO 887 » [probablement un code de provenance], à « 110 » [soit Allen Dulles], à l'attention de « Tracey » [Tracy] Barnes, n° « FA-2910 » [inscription manuscrite et timbrée], en anglais, accompagnant la copie d'un mémo du 10 janvier 1945 en français, n° « FA-2740 » [inscription manuscrite], transmis par le X-2 et provenant d'une source digne de confiance, transmettant des renseignements concernant Chester « Landd » [Ladd] communiqués par le Commissaire Berthier de la SM ;
- une lettre du 19 mars 1945 de Chester Ladd à Tracy Barnes, en anglais, dans laquelle l'auteur accuse réception de la lettre de Barnes du 15 mars [1945] concernant une éventuelle rencontre pour parler de la question de la nationalité de Ladd ; bien qu'ayant la possibilité de voir du monde chez ses amis de Lausanne qui sont rarement à la maison, Ladd propose un rendez-vous au

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Buffet de la Gare de Berne le 22 [mars 1945] à 9h00 ; une note manuscrite de « Bill » à Tracy [Barnes] avertit ce dernier qu'apparemment, cette lettre est celle dont il ne doit pas tenir compte ; [sur la lettre figure le timbre] « Censuré » ;

- un rapport secret du 30 janvier 1945 de Philip Horton, chef de la *Reports Board/ETO*, de l'OSS, « APO 887 » [probablement un code de provenance], à Allen Dulles, à l'attention de Tracy Barnes, n° « FA-2391 » [inscription manuscrite et timbrée], concernant Chester Ladd, avec référence au mémo du 22 janvier [1945] de Barnes, dans lequel Horton informe que le X-2 à Paris a trouvé un « Chester Lade » qui serait un informateur du SD et que ce même X-2 fera des recherches pour savoir s'il est possible pour l'OSS d'engager Ladd ;
- un mémo du 12 février 1945 de « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945] au « SASAC » à Paris, à l'attention de Philip Horton, concernant Chester E. Ladd, avec référence à la lettre de Horton du 30 janvier 1945 ; [Barnes], après enquête, estime qu'il faudrait utiliser Ladd et demande que le X-2 fasse son enquête ; une photo de Ladd était attachée au mémo qui présente en outre une brève description physique du personnage ;
- une lettre du 15 mars 1945 à [Chester E.] Ladd [probablement de Tracy Barnes], en anglais, dans laquelle l'auteur dit qu'il n'était pas là à l'arrivée de la lettre du 26 février [1945] de Ladd et que c'est depuis la première opportunité d'y répondre ; il propose une rencontre à la villa « Simplemont » ;
- une lettre du 26 février 1945 de Chester E. Ladd à Tracy Barnes, en anglais, dans laquelle l'auteur regrette qu'ils n'aient pu se voir ce jour-là, du fait d'une permission de deux jours qu'il avait reçu pour aller à Berne ; il lui propose de se voir à Berne, même si Barnes n'a pas encore reçu d'information de Paris, car il a des choses importantes à lui dire sur sa situation ; [sur la lettre figure le timbre] « Censuré » [et les notes manuscrites] « Clark to Barnes » et « Noted by Katya [* William L. Mellon Jr., membre de l'équipe du consulat américain à Genève ayant des missions de l'OSS entre 1944 et 1945, remplaçant de Max Shoop] Mar 2, 1945 » ;
- une lettre du 11 février 1945 de Chester E. Ladd [probablement à Tracy Barnes], en anglais, dans laquelle l'auteur annonce qu'il sera libre le vendredi 16 [février 1945] de 14h00 à 20h00 ; il prie le destinataire de venir le voir, si lui-même n'a pas réussi à venir à Berne avant ; il sera à la villa « Simplemont », Avenue Verdeil 10 à Lausanne, à 14h30 ;
- une note manuscrite « See cable recd by Saint_____ » [* indicatif de l'OSS pour les messages concernant la sécurité et le contre-espionnage] ;
- un devis du 16 février 1945 établi par le dentiste Delorme pour Chester Ladd

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

d'un montant de 400 CHF ; [sur le document figure la note manuscrite] « This can be done in Paris » [et le timbre] « Censuré » ;

- une lettre du 17 février 1945 de Chester E. Ladd [probablement à Tracy Barnes], en français, accomapgnant le devis, dans laquelle l'auteur annonce qu'il doit se faire soigner des dents pour 170 CHF, les bridges pouvant attendre d'être faits à Paris ; il a besoin de 70 CHF supplémentaires qu'il prie le destinataire de lui envoyer au Camp du Signal ; pour la vérification de son identité, il propose au destinataire de s'adresse à l'ambassade [américaine] de Paris qui lui a délivré son passeporte en 1936 ; il lui propose également de s'adresser à sa grand-mère à Paris, Mme Gautier, ainsi qu'à MM. « Pochard » et « Fauré », à l'avocat maître Prodromidés et à Mme Lemaire de son groupe de partisans ; [sur la lettre figure le timbre] « Censuré », [la note manuscrite] « Tracy/noted KATYA [* William L. Mellon Jr., membre de l'équipe du consulat américain à Genève ayant des missions de l'OSS entre 1944 et 1945, remplaçant de Max Shoop] » [et la NB] « L'adresse du Lieutenant-Colonel Fauré peut être trouvée dans l'annuaire des Téléphones » ;
- un télégramme « d'état » secret « POPPY » [* indicatif pour certain télégramme vers Paris] du 23 février 1945 à 19h38, reçu le 24 février 1945 à 05h26, de Paris, via Londres, à la Légation américaine à Berne, n° « 1437 », de [Philip] Horton du « Sasac » à Paris à « 110 » [soit Allen Dulles], à l'attention de [Tracy] Barnes, comportant la mention « 398(7)23 = P », informant que « Saint » [* indicatif de l'OSS pour les messages concernant la sécurité et le contre-espionnage] considère [Chester] Ladd comme suspect ; [à noter que « Saint » fait référence à une personne plurielle dans le message] ; [sur le télégramme figure la note manuscrite] « Original to P. Blum » [* soit Paul C. Blum, membre de l'OSS-Berne en 1944-45, précédemment à Paris, à l'origine des premiers contacts de l'oépration Sunrise] ;
- un télégramme « d'état » secret « WATCH », « LUMMY 1114(4) » et « POPPY 866(4) » [* indicatif pour certain télégramme vers Paris] du 24 février 1945 à 22h49, reçu le 25 février 1945 à 08h59, à la Légation américaine à Berne, n° « 839 », du « Sasac », comportant la mention « 378(7)/24 = W », classé « Clark Barnes », informant que Chester Ladd a été interrogé par Hansom a été examiné avec soin par « Saint » ; né américain, naturalisé français, Ladd a pris le nom de « Charlie Lenoir », suspect d'être un agent nazi depuis son arrestation par les Français et avoir été relâché par les « Huns » [soit probablement les Allemands] ; on pense qu'il est agent de Wilhelm Weiss ; le télégramme indique en outre que l'officier exécutif mentionné dans [le télégramme de Washington]

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

n° « 364(7) » est le lt Leslie Fossel ;

- un mémo du 18 février 1945 [probablement de Tracy Barnes], dans lequel l'auteur raconte qu'il a vu [Chester E.] Ladd le vendredi 16 février [1945] à la villa « Simplemont », le domicile d'Auguste Ceresole, notaire, âgé de 70 ans, neveu du Conseiller fédéral ; l'auteur a transmis les informations reçues de Ladd dans [un mémo du 18 février 1945] à [Philip] Horton ; lorsque [Barnes] aura le feu vert de Paris, il reprendra contact avec Ladd par lettre, ce dernier appellera à Genève pour fixer une date et une heure, la prochaine rencontre devant avoir lieu à Lausanne, au La Tour Metropole, Place Belair 1 ;
- un mémo du 18 février 1945 de « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945] à Philip Horton au « Sasac » à Paris, concernant Chester E. Ladd, avec référence à la lettre de Horton du 30 janvier 1945 sur le même sujet et le mémo [de Barnes] du 12 février 1945 ; l'auteur transmet les informations suivantes concernant Ladd : il a été arrêté pour la première fois par les Allemands en avril 1944 alors qu'il habitait chez Mme Labrousse au 86, Boulevard Latour, Neubourg, Paris 7ème, chez qui devrait se trouver ses papiers, y compris son passeport américain ; le concierge s'appelle Lenoir ; le meilleure moyen d'entrer en contact avec ces gens est de contacter Thérèse Lemaire, 12, Rue Jules Guesde, Mont Rouge, Seine ; le tenancier du bar La Casita, 12, Rue Washington à Paris, Rodolf, connaît également Ladd et il a été en contact avec membre ou un contact de l'IS ayant aidé à un parachutage dans la forêt de Fontainebleau ; un capitaine britannique aurait dit à Ladd de s'adresser à Rodolf s'il avait besoin d'aide ; le dentise Pochard, qui a son cabinet Rue Pierre Charron et vit au Boulevard Edgar Wallace à Neuilly-sur-Seine, connaît Ladd sous le nom de « M. Charlie » ; Ladd a également des contacts en Suisse ;
- un mémo du 18 février 1945 de « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945] à « 110 » [soit Allen Dulles], dans lequel l'auteur transmet au destinataire des renseignements concernant Chester E. Ladd à transmettre aux Britanniques ; Ladd a dit à [Barnes] qu'avant d'être déporté en Allemagne, il a été détenu trois semaines dans un camp de prisonniers à Compiègne où il a fait connaissance d'un Britanniques nommé Dawkins, lequel serait en liaison avec l'IS, serait major de la RAF et aurait été attrappé à Paris avec un Colt dans la poche en mars ou en avril 1944 lors d'une inspection de routine ; bien que frappé immédiatement après son arrestation, l'état de santé de Dawkins était bon ; Ladd a été déporté en Allemagne le 18 août [1944] ;
- un rapport secret de Chester E. Ladd présentant un projet d'organisation clandestine en Allemagne, intitulé « Projet concernant l'organisation de

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

partisans en Allemagne », concernant un projet de constitution d'un maquis en Allemagne composé de travailleurs étrangers et de prisonniers de guerre ;
- un rapport en français, [probablement de Chester E. Ladd], intitulé « La propagande soviétique en Allemagne » ;
- un rapport secret du 8 février 1945 en français, [de Chester E. Ladd], daté des Avants, intitulé « Ma situation du point de vue américain » ; il s'agit d'un curriculum vitae ; il y parle de son activité de résistant à Paris et de ses deux arrestations ; on y apprend que [Ladd] a été interrogé par « Scholes » à Bâle [soit Walter H. Sholes, consul général américain à Bâle] ;
- une lettre du 6 février 1945, en italien, de Vittorio Marzotto à un « Signor Generale », soit l'attaché militaire italien en Suisse, datée du camp des Avants, consistant essentiellement dans un curriculum vitae ; au dos, figure une recommandation de Chester Ladd ;
- une lettre du 2 février 1945, en français, de Chester E. Ladd au Département fédéral de Justice et Police à Berne, datée du camp des Avants, pour réclamer contre l'ambiance du camp dont certains organes sont dirigés par des collabos français, soit « Gaston Rive », « Kessler » et « Dunan », qui le transforme « presque [en] camp de concentration à la mode outre-Rhin » ;
- une lettre du 5 février 1945 du secrétariat Département fédéral de Justice et Police à Chester E. Ladd, avec n° de référence « D.592 SH. », annonçant que le chef du DFJP, le CF von Steiger, a bien reçu la lettre du 2 février 1945 et qu'elle a retenu toute son attention ;
- un rapport, en français, [probablement de Chester E. Ladd], intitulé « Mes possibilités de travail à l'avenir », dans laquelle l'auteur présente son désir de travailler pour les Américains après la guerre ;
- un rapport, en anglais, [probablement de Chester E. Ladd], en deux parties intitulées « The Dawkins Case » et « The Deportation Of Civil Prisoners From France », dans laquelle l'auteur raconte premièrement que durant les trois semaines de détention qu'il a faites dans le camp de prisonniers de Compiègne, avant d'être déporté en Allemagne le 18 août [1944], il a fait connaissance d'un nommé Dawkins, qui serait un des chefs du SIS à Paris ; il explique ensuite que, devant l'avancée des Alliés en France, les Allemands ont déportés à Buchenwald un grand nombre de prisonniers, environ 20'000, sans forcément avoir eu le temps auparavant d'approfondir leur cas ; le camp compterait également environ 300 aviateurs américains ;
- une carte postale du 31 janvier 1945, en anglais, du prof. Dr Bruno Manganelli à la Légation des Etats-Unis à Berne, en partie déchirée, datée des Avants,

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

informant de son adresse exact et qu'il est anxieux de rencontrer la personne qui sera envoyée par [les Américains] ;

- un rapport, en français, [probablement de Chester E. Ladd], intitulé « L'Attentat de Juillet 1944 », sur lequel figure la note manuscrite « 679 » [* C. Tracy Barnes], racontant [de manière simplifiée mais assez juste] les circonstances de l'attentat de juillet contre Hitler ;
- une lettre du 10 février 1945 de Chester E. Ladd à [C. Tracy] Barnes, en anglais, dans laquelle l'auteur informe qu'il est désormais à Lausanne avec [Vittorio] Marzotto et qu'il a l'autorisation de correspondre avec les diplomates [américains] ; il fait part en outre de son désire d'aller à Berne, comme l'a proposé [Ross] McClelland [* aide quaker aux réfugiés et aide aux réfugiés en faveur de la Légation américaine à Berne] [représentant le War Refugee Board en Suisse] et discute de ses démarches pour obtenir une permission ; [sur la lettre figure le timbre] « Censuré » [et la note manuscrite] « P.S. In this camp all our correspondance has to be controlled_ CEL. » ;
- un mémo du 22 janvier 1945 de Tracy Barnes au « Sasac », à Paris, Londres et Washington, accompagnant un rapport du 15 janvier 1945 de « Hansom » [* Robert D. Shea, membre de l'OSS, vice-consul américain à Bâle] sur Chester E. Ladd ; l'auteur demande qu'une enquête soit effectuée et notamment auprès du X-2 ;
- un rapport du 15 janvier 1945 de « Hansom » [* Robert D. Shea, membre de l'OSS, vice-consul américain à Bâle] à « 110 » [soit Allen Dulles], Hill et [ajouté à la main] « 399 » [* Gerhard Van Arkel, membre de l'OSS-Berne, spécialisé dans les opérations de pénétration contre l'Allemagne], n° « 48 », concernant « Germany – Targets », accompagnant un procès-verbal d'interrogatoire de [Chester E.] Ladd ; le rapport contient le texte d'un télégramme de la part de Ladd que les destinataires sont priés de transmettre à son oncle à New York ; [un point supplémentaire, ajouté à la main rapporte que] selon Ladd, une règle stricte impose aux automobilistes de s'arrêter à la demande des piétons et de les prendre à bord ;
- un procès-verbal d'interrogatoire du 15 janvier 1945 de Chester E. Ladd au Consulat américain de Bâle ; Ladd est entré en Suisse le 20 décembre 1944 en provenance d'Allemagne où il était depuis septembre 1944 ; après un séjour à Compiègne, puis à Buchenwald, où il assiste au bombardement allié, il est envoyé, à sa demande, dans une agglomération du nom de « Rabau » dans la

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

périphérie de Koblenz, où il travaille dans une usine souterraine[41] ; il traverse la frotière germano-suisse entre Erzingen (D), près de Wutöschingen (D), et Neunkirch (CH), près de Schauffhouse ;
- une note du 15 janvier 1945 concernant la nationalité de Chester E. Ladd, sur laquelle figure la note manuscrite « *Primarily for the consulate File* » ;
- une esquisse de plan de l'usine souterraine de « Rabau » dessinée par Chester E. Ladd à Bâle le 15 janvier 1945 ;
- une esquisse de plan de l'usine d'aluminium de Wutöschingen dessinée par Chester E. Ladd à Bâle le 15 janvier 1945 ;
- un second exemplaire du procès-verbal d'interrogatoire du 15 janvier 1945 de Chester E. Ladd au Consulat américain de Bâle ;
- un second exemplaire de la note du 15 janvier 1945 concernant la nationalité de Chester E. Ladd ;
- un mémo du 19 janvier 1945 de « 110 » [soit Allen Dulles] à Hill concernant Chester E. Ladd accompagnant le procès-verbal d'interrogatoire du 15 janvier 1945 de Ladd par « Hansom » [* Robert D. Shea, membre de l'OSS, vice-consul américain à Bâle] et présentant une série de questions que Hill devrait poser à Ladd ;
- une « *Pouch Letter to Berne* » du 19 janvier 1945 de Hill à « 110 » [soit Allen Dulles], n° « *Number One* », datée de Genève, classée « Barnes », accompagnant une lettre du 17 janvier 1945 de Chester E. Ladd, alors aux Avants ; pensant – du fait que ce nom lui est familier – que le X-2 a des informations sur Ladd, Hill demande [à Dulles] que « DB » l'informe si c'est le cas ; Hill annonce en outre qu'il transmettra la lettre de Ladd à sa mère ; un PS [manuscrit] demande [à Dulles] de l'avertir s'il pense qu'une rencontre avec Ladd est assez importante pour qu'elle intervienne avant la réponse du X-2 ;
- une lettre du 17 janvier 1945, en français, de Chester E. Ladd à [William L.]

[41] S'il est impossible de situer une agglomération du nom de « *Rabau* » dans la périphérie de Koblenz – à noter tout de même que Dernau est effectivement située dans une région viticole, qu'on y trouve un hôtel « *Zum Rebstock* » et qu'à proximité étaient implantés une annexe du camp de Buchenwald et une usine souterraine de V-2, dans des tunnels, qui habriteront par la suite, durant la Guerre froide, le bunker du gouvernement ouest-allemand –, le camp de Buchenwald a par contre bien été bombardé par les Américains le 24 août 1944, il fallait effectivement environ 5 jours aux prisonniers en provenance de France pour y arriver et il est avéré que des aviateurs y ont été incarcérés. Par contre, la chronologie ne joue pas : incarcération à Compiègne le 8 août, où il reste « *several weeks* » (3 semaines avec départ le 18 août selon les rapports « *Dawkins Case* » et « *Ma situation…* »), auxquelles se rajoutent 5 jours de voyage, il ne pouvait être à Buchenwald depuis une semaine le jour du bombardement. Ce d'autant plus qu'il affirme être arrivé en Allemagne en septembre 1944. Toutefois, si on laisse de côté les durées d'incarcération et les dates approximatives qu'il indique, pour ne retenir que les dates précises, on a : arrestation le 15 juin, arrivée à Compiègne le 8 août en provenance de Fresne, enlèvement de Dawkins le 15, départ le 18, arrivée à Buchenwald le 23, bombardement le 24, arrivée à « *Rabau* » le 20 septembre, évasion de « *Rabau* » le 22 septembre et entrée en Suisse le 20 décembre 1944.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Mellon [Jr.] [* membre de l'équipe du consulat américain à Genève ayant des missions de l'OSS entre 1944 et 1945, remplaçant de Max Shoop], datée des Avants, dans laquelle l'auteur déclare que, contrairement à ce qui avait été convenu avec [Walter H.] Sholes [* consul général américain à Bâle], il lui sera impossible de venir au consulat américain à Genève et demande qu'une entrevue avec un officier consulaire compétent en matière militaire soit organisée à Montreux ; il déclare en outre préférer correspondre en français afin de faciliter la censure et éviter les pertes de temps ;

- une « *Pouch Letter to Berne* » du 27 janvier 1945 de « Katya » [* William L. Mellon Jr., membre de l'équipe du consulat américain à Genève ayant des missions de l'OSS entre 1944 et 1945, remplaçant de Max Shoop] à « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945], n° « 12 », datée de Genève, informant que Chester Ladd l'appelé pour lui demandé s'il avait reçu sa lettre et si quelqu'un viendrait le rencontrer à Montreux ; l'auteur pense qu'ils étaient sur écoute, car « Katya » entendait Ladd, mais ce dernier ce plaignait de ne rien entendre ; [Mellon] suggère à [Barnes], s'il a toujours l'intention de rencontrer Ladd, de prendre contact avec lui directement ;
- un mémo du 30 janvier 1945 de « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945] à « Katya » [* William L. Mellon Jr., membre de l'équipe du consulat américain à Genève ayant des missions de l'OSS entre 1944 et 1945, remplaçant de Max Shoop] accompagnant la copie d'une lettre [du 30 janvier 1945] qu'il a adressée à [Chester E.] Ladd ; [Barnes] s'y excuse de son mauvais français et informe [Mellon] qu'il a demandé à Ladd de répondre à sa lettre à à son adresse à Genève ; [à noter le ton humoristique du message et la remarque écrite à côté du destinataire] « *Where did you pick up this "cute" title?* » ;
- la copie d'une lettre du 30 janvier 1945, en français, [de C. Tracy Barnes] à Chester E. Ladd dans laquelle l'auteur informe le destinataire que [William L.] Mellon ne pourra pas venir le voir à Montreux et que c'est lui-même qui viendra le voir ; il sera disponible tous les jours à partir du 7 février [1945] et lui demande de communiquer à Mellon où et quand ils pourraient se voir (si possible à l'hôtel Suisse et Majestic en face de la gare) ;
- une lettre du 3 février 1945, en anglais, de Chester E. Ladd à Tracy Barnes à Genève, datée des Avants, accompagnée d'une photo, en réponse à sa lettre du 30 janvier [1945] ; suite à une discussion avec l'officier suisse en charge du camp de réfugiés, il a obtenu une permission pour tout l'après-midi du 8 février [1945] ;
- une enveloppe sur laquelle figurent, [en plus d'une adresse d'expéditeur]

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					« Chester E. Ladd Grand Hotel Les Avants s/Montr », des notes manuscrites : « *La Veaudoise Behind the post* », « Auguste Ceresole Notaire 12 Place St Francois. Lausanne. », « *1245 to Les Avants* », « M. L'officier Commandant Le Camp de Refugiés Les Avants sur Montreux » et « *Get in touch with police. See letter.* » ; - un télégramme « d'état » « POPPY » [* indicatif pour certain télégramme vers Paris] du 11 mars 1945, à la Légation américaine à Paris, de « Bergen » à [Philip] Horton, comportant la mention « 693/11 – P », avec référence [au télégramme de Horton n°] « FA 2740 », transmettant qu'Horton pourra recevoir [Chester E.] Ladd pour interrogatoire et que l'auteur pense pouvoir l'amener à Annemasse ; il prie donc Horton de lui télégraphier la date et les détails au minimum dix jours à l'avance.		
226	123	13	138	[BERN-SI-PTS 2]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13854 »).	×	Aucune
226	123	13	139	[BERN-SI-PTS 3]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13858 »).	×	Aucune
226	123	13	140	[BERN-SI-PTS 4]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13855 »).	×	Aucune
226	123	13	141	[BERN-SI-PTS 5]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13856 »).	×	Aucune
226	123	13	142	[BERN-SI-PTS 6]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13857 »).	×	Aucune
226	123	13	143	Boehm, Robert	Quelques rapports produits par Robert J. Boehm M.D. sur des personnalités allemandes.	×	Intégrale
226	123	13	144	Margraff	Correspondance relative à Howard Margraff.	×	Intégrale
226	123	13	145	B	Rapports concernant Benes, Bousquet et de Blonay de Genève. Seule la brochure de la fin n'a pas été reproduite.	×	Partielle
226	123	13	146	C	Documents divers sur un sujet commençant par « C » . Seule la brochure de la fin n'a pas été reproduite.	×	Partielle
226	123	13	147	C	Correspondance en lien avec le voyage de la comtesse Wally Castelbarco aux USA.	×	Intégrale
226	123	13	148	D	Documents divers sur un sujet commençant par « D ». Comprend une lettre de Paul Dickopf et l'adresse d'Henri Dumont-Doru. Ce dossier comprend les documents suivants : - une note du 4 janvier 1945 de source « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)] à « 110 » [* Allen Dulles], classé « De graaf », dans laquelle l'auteur annonce qu'il a rencontré le jour précédent, [soit le 3 janvier 1945], De Graff dans le train de Berne à Zurich ; De Graaf a dit à [Loofbourow] qu'il avait rencontré [Dulles] ; De Graff souhaite retourner en Hollande et [Loofbourow] demande à [Dulles] s'il approuve le don de 250 litres d'essence (il a déjà bénéficié de 60 litres lors d'un précédent voyage aux Pays-Bas) que De Graaf prendrait à Genève – où se trouve sa voiture – ou à Annemasse dans trois semaines ; l'auteur estime qu'il s'agirait là d'un bon investissement ; il confie en	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

fin de note et entre parenthèses qu'il n'a pas pu joindre « Werdemuller » ce jour et qu'il essayera encore le lendemain ;

- une lettre du 24 janvier 1945 de Paul Dickopf à Allen Dulles, classée « Dickopf » et classifiée confidentielle, en allemand, datée de Worb, dans laquelle l'auteur demande une entrevue et fournit quelques informations personnelles ; Dickopf se présente comme Allemand, né le 9 juin 1910, commissaire de police à Frankfort s/Main et à Karlsruhe, puis, depuis octobre 193[?], membre de l'*Abwehrstelle* de Stuttgart ; il affirme avoir quitté le service au milieu de l'année 1942 pour des motifs politiques et, en juillet 1943, avoir fui en Suisse par la Belgique et la Suisse ; il se dit désormais interné comme réfugié politique sous le contrôle de la Police fédérale ;
- un mémo en anglais, [attaché à la lettre de Dickopf], dit que « Denker » [des guillemets ont été ajoutés au crayon, il s'agit très certainement de Dickopf] a été hautement recommandé par les Suisses qui l'ont testé pendant une période considérable et l'ont trouvé digne de confiance et antinazi ; « Denker » souhaite aller en Allemagne immédiatement à l'occasion de la chute du régime nazi ; du fait de ses liens étroits avec certains employés de l'Ast de Stuttgart, l'auteur juge qu'il pourrait être très utile, notamment pour sécuriser des documents ;
- un rapport confidentiel et volontaire du 10 mars 1943 de Walter H. Sholes, Consul général à Bâle, à la légation américaine à Berne, en anglais, intitulé « *A Qualified Swiss Observer Reports On Conditions In Germany* » ; il consiste en la traduction d'un rapport en allemand fourni le 6 mars 1943 par le célèbre banquier de Bâle Paul Dreyfuss au consul britannique et rédigé par un « *Swiss friend* », récemment revenu d'Allemagne, sur la situation dans le Reich ; [à noter le paragraphe concernant la Suisse :] « *SWITZERLAND SAFE For Switzerland he foresees no danger, an opinion generally shared in Germany, he said* » ;
- un mémo secret du 15 mars 1944 de « J.K.H. » [soit J. Klahr Huddle] [* Chancelier de Légation] à [Allen] Dulles, classé « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano[42]] et/ou « Dumini » ; l'auteur commence par faire référence et cite un mémo [de Dulles] au « Minister » [soit Leland Harrison] du 18 août 1943 ; le mémo cité disait que l'information suivante avait été transmise par Noel Field [* a assisté l'OSS dans les affaires de réfugiés, travailleur social, ancien officiel du Département d'Etat et de la Ligue des

[42] Selon N. H. Petersen, *Jackson* se réfère à Vladimir Miselj (*From Hitler's Doorstep*, p. 533), mais il est presque certain qu'il s'agit ici de Donald Jones, à la fois du fait du sujet du rapport et conformément à l'intitulé de NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Nations, jadis agent soviétique et confident de Dulles] à « M.S. » à Genève : [Amerigo] Dumini, l'assassin de [Giacomo] Matteotti [député socialiste italien enlevé et assassiné le 10 juin 1924 par un groupe fasciste], aurait laissé chez un avocat d'Atlanta en Géorgie, un dossier sur le régime fasciste à n'ouvrir qu'en cas de décès ou de condamnation à une lourde peine de prison ; Noel Field et Joe Green, alors au « *Department* » [*of State* américain], ont lu des messages de Rome à ce propos en 1934-35 ; ce premier mémo poursuit en rappelant que Dumini aurait été capturé peu de temps avant alors qu'il tentait de s'enfuir en Suisse ; l'auteur du mémo du 15 mars 1944, [Huddle], informe avoir eu connaissance d'un rapport similaire [à celui de Dulles] alors qu'il inspectait les « *Foreign Service Offices in Italy* », et avoir envoyé un télégramme au « *Department* » le 20 août [1943] à propos de la note de Field ; il poursuit en disant que le « *Department* » a répondu le 13 mars [1944], transmettant que les documents sont en possession d'un avocat de San Antonio au Texas ; le « *Department* » serait très heureux d'avoir plus d'information sur le sort de Dumini ; [Huddle] demande finalement à [Dulles] si quelques-uns de ses « *runners* » pourraient découvrir ce qui est arrivé à Dumini ; [considérant la dernière phrase, il semble que Huddle pensait que Dumini s'appelait « Joseph », à moins qu'il ne fasse référence à un « *runner* » en particulier] ;

- une note manuscrite indiquant l'adresse d'Henri Dumont, 4, Mon Repos[43], 5e étage ;
- une carte de visite d'Angelo Donati, avec les indications « Hôt. Richemont Montreux » [?] écrites à la main ;
- une note manuscrite indiquant l'adresse et la fonction de Vittorio Valobra à l'Hôtel Sonne à Küssnacht (ZH) ; mention est faite d'[Angelo] Donati ;
- une note manuscrite indiquant l'adresse de Maria Delogu-Vaccaro, via Lincoln 108 à Catania [en Sicile] ;
- un mémo confidentiel du 3 février 1944 de « 214 », classé « AWD » et/ou « Diehls », avec copie à [Frederick R.] Loofbourow, évalué « B-2 », en anglais, annonçant l'arrivée de [Rudolf] Diehls, premier chef de la Gestapo, mentionné en bonne place dans le livre [Dodd, Martha (1939). *Through embassy eyes*. New York: Harcourt, Brace and Company] de Martha Dodd [soit l'épouse de l'un ambassadeur et millionnaire américain Alfred Stern, agente du NKVD, 1908-1990] sur l'Allemagne, serait entré en Suisse et n'envisagerait pas de retourner en Allemagne ; l'auteur a été informé qu'il vivrait près d'Ascona et qu'il pourrait

[43] C'est effectivement l'adresse d'Henri Doru, telle qu'on la retrouve par exemple dans le dossier d'instruction (AF E5530/1982/1 vol. 149 dos. 98/8 année 1944).

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					donner des informations précieuses s'il était approché de manière adéquate ; après avoir servi dans la Gestapo, il est devenu président du gouvernement de Cologne et Hanovre ; [à noter la note manuscrite à côté de la mention de la source « From [Wilhelm] Abegg [* « 836 »] via Sam [E.] Woods [* Consul général américain à Zurich, source de fréquents rapports de renseignement pour la Légation à Berne] » ; [à noter également le chiffre « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)] écrit à la main au bas du document] ; - une lettre strictement confidentielle du 8 juin 1943 de Sam E. Woods, Consul général américain à Zurich, à Leland Harrison, en anglais, accompagnant la traduction vers l'anglais d'un exposé intitulé « *Exposé concerning the Dissolution of the Comintern* » rédigé par Wilhelm Dittmann, un ancien leader du parti social-démocrate allemand, réfugié en Suisse depuis [1933], à propos de la récente dissolution du *Comintern* ; la lettre présente le passé de l'auteur et une partie du contenu de l'article ; l'article présente l'origine, l'existence et la dissolution du Komintern par Staline, ainsi que les conséquences de cet événement pour l'Allemagne ; [au bas de la traduction figure les initiales « MWA/mc/ugt »] ; - un article du 21 mars 1943 de la Neue Zürcher Zeitung, classé « Duttweiler », intitulé « *Ungnädiger Empfang Duttweilers in Luzern. Demonstration gegen ihn und seine Initiative* », concernant le mauvais accueil à Lucerne de l'initiative lancée par [le Conseiller national Gottlieb] Duttweiler ; - une lettre du 31 décembre 1944 d'[Eugenio] Dugoni, classée « Dugoni », remerciant le destinataire [probablement Allen Dulles], en son nom propre et au nom des CLNAI et CLN du Piémont, pour l'aide généreuse apportée durant l'année écoulée et présentant ses vœux pour la nouvelle année.		
226	123	13	149	E	Documents divers sur un sujet commençant par « E ».	×	Partielle
226	123	13	150	F	Documents divers sur un sujet commençant par « F ». Comporte l'annonce d'une conférence de Gafenco à l'Institut des Hautes Etudes internationales.	×	Partielle
226	123	13	151	H	Documents divers sur un sujet commençant par « H ». Comprend un rapport de Hans Hausamann et de la correspondance concernant Wilhelm Höttl, ainsi que de la correspondance destinée à Loofbourow.	✓	Intégrale
226	123	13	152	H	Documents concernant la Hongrie. Seul le journal n'est pas reproduit entièrement.	×	Partielle
226	123	13	153	J	Contient de la correspondance concernant C. G. Jung et Charles Henry Junod.	✓	Intégrale
226	123	13	154	K	Documents divers sur un sujet commençant par « K ». Comprend notamment des rapports de Franz Kramer transmis par les Anglais.	✓	Intégrale
226	123	13	155	L	Documents divers sur un sujet commençant par « L ». Comprend notamment de la	✓	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					correspondance concernant de Leusse. Intéressante note de Legge concernant Marie Odile Laroche. Seule la brochure n'a pas été reproduite entièrement.		
226	123	13	156	R	Documents divers sur un sujet commençant par « R ». Contient notamment le certificat de travail de Attilio Reale, jeune homme engagé pour les traductions d'italien en anglais et pour les analyses de textes en italien.	✓	Partielle
226	123	14	157	S	Documents divers sur un sujet commençant par « S ». Comprend un rapport sur les activités d'Edwin Charles Stephens, alias *Ratier*, résistant franco-américain réfugié en Suisse. Pertinent pour la recherche, un rapport transmis par Soutou et de la correspondance concernant Max Shoop.	✓	Partielle
226	123	14	158	X – Y – Z	Documents divers sur un sujet commençant par « Z ». Comprend uniquement une correspondance de la part de Max Zimmer, président d'une association chrétienne.	×	Intégrale
226	123	14	159	Personalities – Xeni	Correspondance à propos de l'ex-ministre roumain Constantin Xeni.	×	Intégrale
226	123	14	160	Sauerbruch	Rapport sur un professeur allemand.	×	Intégrale
226	123	14	161	Waetjen – 670	Correspondance liée à Waetjen.	×	Intégrale
226	123	14	162	Gilbert	Correspondance concernant un personnage, Sunszio Wayzman, alias *Gilbert*, un Polonais, arrivé à Genève. Coopération entre les Américains, les Suisses, les Anglais, Groussard et les Français des MUR pour savoir de qui il s'agit.	✓	Intégrale
226	123	14	163	ITF	Mémo concernant de possibles contacts en Italie.	×	Intégrale
226	123	14	164	Poels	Dossier concernant une famille hollandaise réfugiée à Schwyz. Contient une lettre destinée à Lagrange.	×	Intégrale
226	123	14	165	Iceland	Dossier contenant de la correspondance et un inventaire concernant l'archivage des documents, parmi lesquels des documents concernant la France, du poste « Iceland ».	×	Intégrale
226	123	14	166	Garbo	Documents concernant « Garbo », soit la *War Refugee Board*. Mention de René Bertholet. Le dossier comprend notamment le document suivant : - une lettre du 15 mars 1944 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] au « Minister » [soit Leland Harrison] annonçant qu'il vient de recevoir deux télégrammes concernant le plan mis en place en vue d'une coopération approfondie avec la *War Refugee Board* ; [Dulles] a été sollicité pour transmettre de la part de la Board le message en annexe de J. Stolz de New York, ancien Secrétaire Assistant de l'IFTU [*International Federation Of Trade Unions*], à E. F. [Emil Friedrich] Rimensberger de l'Union syndicale suisse [seul nom souligné en rouge], Robert Bratschi, Président [en fait Secrétaire général] de la Fédération [suisse] des cheminots, [Regina] Kagi-Fuchsmann de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière et H. [Hans] Grundbacher du Secrétriat de l'Union internationale des Typographes ; le télégramme [reçu par Dulles] laisse à sa discrétion la méthode avec laquelle il va	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					approcher ces gens ; la *Board* ajoute qu'elle envisage de nommer un représentant officiel en Suisse, qui ne serait pas forcément un Américain et demande des suggestions ; [Dulles] annonce qu'il ne fera rien avant de s'être entretenu avec [Harrison] ; [sur le document figure la note manuscrite « *License for René Bertholet from Int. Rescue & Relief Com. N.Y.C.* » ; [au dos figure une note manuscrite, au crayon rouge, probablement de Leland Harrison] « *Licence no W-2138. Secret. March 16. Explained situation to AWD* [soit Allen Dulles] *and* […] *Swiss acceptance I* […] *MacClelland* [soit Ross McClelland représentant le *War Refugee Board* en Suisse] – *favorably* […] *to AWD, who* […] *with told action for MacC.* […] *when appointed. LH* » [et une note manuscrite au crayon de papier] « *I shall tell AWD when license has been delivered to René. DJR* [?, peut-être Daniel J. Reagan, attaché commercial de la Légation américaine à Berne] » ; [au document est également attaché un papier indiquant le classement] « Garbo ».		
226	125	1	1	Agent Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord, source « Alfe 945 via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que quelques originaux en italien, datés de décembre 1944 à mars 1945.	×	Aucune
226	125	1	2	Agent Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord, source « Gustavo O-11 via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de novembre 1944 à mars 1945.	×	Aucune
226	125	1	3	Agent Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord, source une fois « Andreich "Battista" via 809 [* Donald Jones] », puis « O-22 via Ortello via 809 » et enfin « O-22 via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de janvier à mars 1945.	×	Aucune
226	125	1	4	Agent Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord, source « Helios via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de décembre 1944 à mars 1945.	×	Aucune
226	125	1	5	Agent Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord, source « ing. Gallo », « S-23 via 809 [* Donald Jones] » et « 533 via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en français et en italien, datés de décembre 1944 à mars 1945.	×	Aucune
226	125	1	6	Agent Reports	Trois documents relatifs à la constitution d'un groupe « O-X3 », deux propositions adressées à Jones en janvier 1945 à Campione et l'autre « Per Aldo ». Ne contient pas de rapports de renseignement.	×	Aucune
226	125	1	7	Agent Reports	Quelques rapports originaux en italien signés « Eugenio » et « O-21 », sur l'Italie, datés de novembre 1944.	×	Aucune
226	125	1	8	Agent Reports	Deux rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord et Trieste, source « Yougoslavia via 809 [* Donald Jones] », en anglais, datés de novembre 1944.	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	1	9		Rapports d'opinion et deux rapports factuels (signés « NIC ») concernant l'Italie, datés de la fin 1944.	×	Aucune
226	125	1	10	Customs + Frontier Control	Correspondance concernant la frontière italo-suisse en 1945.	×	Intégrale
226	125	1	11	misc.	Correspondance diverse concernant les réseaux italiens. Allusion à Annemasse.	×	Intégrale
226	125	1	12	Outgoing Messages	Ensemble de rapports, dits « Wildcat », visiblement rédigés pour être transmis par radio, adressés à « Marat » par « Mimo via 809 [* Donald Jones] », rédigé le plus souvent en italien, mais aussi en anglais, numéroté « Outgoing N ## a. », datés de février à avril 1945 (dernier daté du 1er mai, annonçant le franchissement de la frontière franco-suisse à Moillesulaz par un agent en provenance d'Italie). A noter le n° 107a, indiquant que des agents français sont envoyés dans le Piémont à travers la Suisse.	✓	Intégrale
226	125	1	13	Financial	Quelques rapports de 1945 concernant notamment les taux de changes entre le CHF et le FF, ainsi que les demandes d'indemnités de guerre de la France à l'Italie.	×	Intégrale
226	125	1	14	German Service	Correspondance à propos d'officiers allemands ayant donné des renseignements logistiques. Comprend un organigramme des services allemands en juillet 1944 en Italie n'ayant pu être reproduit (grand format scotché, la colle a coulé).	×	Partielle
226	125	1	15	Locust	Quelques rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie du Nord, source « Locust via 809 [* Donald Jones] », en italien, datés de janvier à février 1945.	×	Aucune
226	125	2	16	Battle Order	Documents relatifs à l'ordre de bataille des troupes italiennes en 1945. Comprend une intéressante description d'un service d'espionnage agissant en Suisse.	×	Partielle
226	125	2	17	57 Army Corps Schlemmer	Comprend un rapport factuel de l'OSS-Berne, sur le 57e Corps d'armée « Schlemmer » en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, avec original en italien, datés de mars 1945.	×	Aucune
226	125	2	18	Fascist Italy Division	Comprend des rapports factuels de l'OSS-Berne, sur les unités fascistes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, avec originaux en italien, datés de janvier à mars 1945.	×	Aucune
226	125	2	19	Commands	Comprend un rapport factuel de l'OSS-Berne, sur le commandement en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en italien, datés de janvier 1945.	×	Aucune
226	125	2	20	Hermann Goering, Rizer Gustav, Trident Divisions	Comprend un rapport factuel de l'OSS-Berne, sur les unités allemandes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, datés de janvier 1945.	×	Aucune
226	125	2	21	Littorio Division	Comprend des rapports factuels de l'OSS-Berne, sur les unités fascistes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais et en italien, datés de février à mars 1945.	×	Aucune
226	125	2	22	San Marco Division	Comprend des rapports factuels de l'OSS-Berne, sur les unités fascistes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, avec originaux en italien, datés de janvier à mars 1945.	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	2	23	Alpenjäger Division	Comprend des rapports factuels de l'OSS-Berne, sur les unités allemandes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, avec originaux en italien, datés de février à mars 1945.	×	Aucune
226	125	2	24	Monterosa Division	Comprend des rapports factuels de l'OSS-Berne et un « outgoing », sur les unités fascistes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, avec originaux en italien, datés de février à mars 1945.	×	Aucune
226	125	2	25		Comprend des rapports factuels de l'OSS-Berne, sur les unités allemandes en Italie, transmis par « Ortello via 809 [* Donald Jones] », en anglais, avec originaux en italien, datés de février à mars 1945. Comprend également un ordre de bataille des troupes allemandes en Italie.	×	Aucune
226	125	2	26	Payments	Ensemble de documents relatifs à des sommes versés aux agents italiens.	×	Intégrale
226	125	2	27	Gotthard Traffic	Ensemble de documents de sources italiennes sur les imports et exports convoyés par train à travers la douane de Chiasso (origine, destination, nature et tonnage).	×	Intégrale
226	125	2	28	Campione	Ensemble de documents de sources diverses concernant la commune de Campione.	×	Intégrale
226	125	2	29	Press	Ensemble de communiqués de presse et de correspondance liée à la presse.	×	Intégrale
226	125	2	30	Lire Purchases	Correspondance liée à l'achat de lires.	×	Intégrale
226	125	2	31		Ensemble de rapports de sources diverses (« S-23 »/« ing. Gallo », « Savio », « Feltre » [* Viteliano Paduzzi]) concernant les insignes allemandes. Contient un rapport sur le Réduit allemand.	×	Partielle
226	125	2	32	Como	Ensemble de documents originaux allemands provenant d'une infirmerie (commande ou inventaire de médicaments), accompagnés d'un rapport de « 809 » [* Donald Jones], ainsi qu'une carte de la région de Côme.	×	Aucune
226	125	2	33	Ike and Spidella	Ensemble de documents concernant la résistance italienne.	×	Aucune
226	125	2	34	Gli Insorti	Ensemble de correspondance concernant le journal « Gli Insorti », ainsi que quelques exemplaires dudit journal.	×	Aucune
226	125	2	35	Carso and Feltre	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, source « Feltre [* Viteliano Paduzzi] via 809 » et « Feltre and Carso to Scotti [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, accompagnés de cartes, datés d'août 1944 à mars 1945.	×	Aucune
226	125	2	36	C.L.N. Courier	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, source « K 23 via 809 [* Donald Jones] » et « C.L.N.A.I. via 809 [* Donald Jones] », en anglais, accompagnés de cartes, datés de janvier 1945.	×	Aucune
226	125	2	37	Gianni Courier	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, source « Gianni via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, accompagnés de photos de paysages pour indiquer des positions, datés de janvier 1945.	×	Aucune
226	125	3	38	Gastone Courier	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, source « Gastone via 809	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					[* Donald Jones] » et « Riccardo via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de septembre 1944 à avril 1945.		
226	125	3	39	Misc. Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, un de source « Andreich "Battisti" via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de novembre à décembre 1944.	×	Aucune
226	125	3	40	Misc. Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, surtout de source « Feltre [* Viteliano Paduzzi] via 809 [* Donald Jones] », mais aussi de « German Soldier via 809 » et « Gattorno via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de janvier à février 1945.	×	Aucune
226	125	3	41	Misc. Reports	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « Carlo Maitrot », « eng. Arrigo De Benedetti », « Franco », « Marti via 809 [* Donald Jones] », « persons who have come back from Trentino – via 809 », « R. Ferretti, M. Fiocchi, De Fiori, Chiste via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de février à avril 1945. Comprend un rapport d'un résistant italien, arrêté par les fascistes et envoyé en Suisse négocier un armistice entre maquisards et fascistes.	×	Partielle
226	125	3	42	Como to Bourgoin Courier (1)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « Savio via 809 [* Donald Jones] » et « Savio to Bourgoin via 809 », voire de « S.I.N. via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de janvier 1945.	×	Aucune
226	125	3	43	Como to Bourgoin Courier (2)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « Savio via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de février 1945.	×	Aucune
226	125	3	44	Como to Bourgoin Courier (3)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « Savio via 809 [* Donald Jones] » et « Como [soit Dr Beltramini[44]] via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de mars 1945.	×	Aucune
226	125	3	45	Como to Bourgoin Courier (4)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « Como [soit Dr Beltramini] via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés d'avril1945.	×	Aucune
226	125	3	46	Fornaro Courier	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « Fornara Novara via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien et en anglais, datés d'août 1944 à janvier1945.	×	Aucune
226	125	3	47	O-21 Service	Dossier vide (« access restricted, item no. 12191 »).	×	Aucune
226	125	4	48	O-11	Correspondance et rapports concernant l'organisation de la source O-11 (Gustavo), datés de décembre 1944 à janvier 1945.	×	Intégrale
226	125	4	49	[O-21 Service] (1)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « O-21 via 809	×	Aucune

[44] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia as a base for SI and SO work under 809 Lugano*.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					[* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de septembre à novembre 1944.		
226	125	4	50	[O-21 Service] (2)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « O-21 via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de décembre 1944.	×	Aucune
226	125	4	51	[O-21 Service] (3)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « O-21 via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de janvier1945.	×	Aucune
226	125	4	52	[O-21 Service] (4)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « K-23 [* QG du CNL à Milan] via 809 [* Donald Jones] », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de février1945.	×	Aucune
226	125	4	53	[O-21 Service] (5)	Ensemble de rapports factuels de l'OSS-Berne sur l'Italie, de source « K-23[* QG du CNL à Milan] via 809 [* Donald Jones] » et « Como [soit Dr Beltramini] via 809 », en anglais, ainsi que des originaux en italien, datés de mars1945.	×	Aucune
226	125	4	54	S-23 Service	Correspondance et rapports concernant l'organisation de la source « S-23 », datés de mars à avril 1945.	×	Intégrale
226	125	4	55	CLN Partisans	Divers documents (bulletins et rapports) en italien transmis par le CLNAI.	×	Aucune
226	125	4	56	TCB Service	Dossier ne contenant qu'une note disant que le dossier était vide à sa réception.	×	Aucune
226	125	4	57	[BERN-OSS-INT 31]	Dossier complètement vide.	×	Aucune
226	125	4	58	Rumania – General	Contient deux rapports d'agent (F2) et une longue analyse du département Research and Analyse Branch de l'OSS daté de janvier 1945.	×	Intégrale
226	125	4	59	Giroy	Ensemble de rapports et de correspondance en lien avec Pierre Giroy. Il semble être un catholique français résidant à Genève, peut-être en lien avec la Résistance. Comprend un rapport sur le Service social de Combat.	✓	Intégrale
226	125	4	60	Cables sent by GMM	Ensemble de bulletins de renseignement, sous la forme de télégrammes rédigés par GMM et signés par Harrison, envoyés au Secrétariat d'Etat américain, à Elmer Davis de l'Office of War Information (OWI), transmis en copie à Allen Dulles, datés d'octobre 1943 à février 1944. Nombreuses mentions de la Suisse et de la France, notamment de la Résistance.	✓	Intégrale
226	125	4	61	667	Ensemble de correspondance et de rapports, signés « Huguette » ou « Ville » ou « V. », en lien avec la source « 667 », lié avec la Résistance française. Comprend un document issu de la Section Presse et Radio de l'EMA suisse.	✓	Intégrale
226	125	4	62	[BERN-OSS-INT 36]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13936 »).	×	Aucune
226	125	5	63	Lamballe	Un rapport et sa note d'accompagnement, concernant la politique française, datés de juillet 1944.	✓	Intégrale
226	125	5	64	Archambault	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « Archambault ». Allusions à Soutou.	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	5	65	521	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 521 » [* SIS britannique], basée à Bâle.	×	Intégrale
226	125	5	66	[Pratt Report]	Rapport de 70 pages intitulé « Austrian Independence : An American Necessity », signé par E. J. Pratt le 22 janvier 1945.	×	Aucune
226	125	5	67	[Misc. Reports]	Ensemble de rapports de sources diverses. Contient les photographies d'un rapport allemand contenu dans les archives suisses du Eidg. Materialprüfungs- und Versuchsanstalt, Zurich, daté de Berlin, le 3 novembre 1942, intitulé Die Bauarten der Fahrzeug – Holzgaz – Erzeuger ; contient également un corpus de photos de documents allemands retrouvés par les Américains documentant le soutien apporté par le *Reich* à l'Espagne franquiste en 1939.	×	Partielle
226	125	5	68	Oil	Ensemble de rapports concernant l'approvisionnement en essence de l'Allemagne. A noter un rapport transmis par les Britanniques à Frederick Loofbourow.	×	Intégrale
226	125	5	69	Hooft	Ensemble de rapports et de correspondance concernant la source Dr Willem Adolph Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, habitant Genève.	×	Intégrale
226	125	5	70		Ensemble de rapports factuels originaux en italien sur l'Italie, de source « Ermanno », via « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)], datés d'avril à octobre1943.	×	Aucune
226	125	5	71	Field	Ne contient qu'une note indiquant que le contenu du dossier a été transféré sous la cote 201-532.	×	Aucune
226	125	5	72	Elizabeth	Ensemble de rapports en anglais par « Elizabeth » alias « Mary II », de toute évidence traducteur/trice [soit Mary Bancroft] de Gisevius, nommé « the author » dans les rapports, datés d'octobre 1943 à mars 1945. Allusions à Canaris, à l'attentat contre Hitler, à Heydrich, à Nebe, etc.	×	Intégrale
226	125	5	73	511	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 511 » [* SR suisse]. Contient un rapport sur la situation en France.	✓	Intégrale
226	125	5	74	France (1)	Corpus d'articles de journaux, de brochures, de correspondance et de rapports en lien avec la France.	✓	Intégrale
226	125	5	75	France (2)	Corpus d'articles de journaux, de brochures, de correspondance et de rapports en lien avec la France.	✓	Intégrale
226	125	6	76		Corpus d'articles de journaux, de brochures, de correspondance et de rapports en lien avec l'Allemagne.	×	Partielle
226	125	6	77	[Rossini]	Dossier contenant la correspondance entre Oehrlikon Bührle et l'attaché militaire argentin, ainsi que deux devis de 324'375 CHF et 1'299'403 CHF, pour la vente des machines-outils nécessaires à la fabrication de munition de 20 mm ; contient également de la correspondance américaine à ce sujet.	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	6	78	Dr. Berg	Ensemble de rapports et de correspondance liés au Dr Berg, informateur résidant à Bâle.	×	Intégrale
226	125	6	79	801	Ensemble de rapports et de correspondance liés au père jésuite Friedrich Muckermann germanophone, informateur résidant dans le canton de Vaud et traité par Lagrange.	✓	Intégrale
226	125	6	80	500	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 500 » [* Franz Boergler].	×	Intégrale
226	125	6	81	Personalities – Blech	Dossier contenant un ensemble de copies de correspondance entre des délégués français auprès de la Commission Allemande d'Armistice et des membres allemands de ladite commission, concernant avant tout l'Alsace et la Lorraine, datée de juillet 1940 à février 1943.	×	Aucune
226	125	6	82	Personalities – Jaeger	Ensemble de rapports et de correspondance liés à Jules-Albert Jaeger, informateur résidant dans le canton de Vaud, qui a présenté Blech à Dulles. Allusions à Lagrange.	✓	Intégrale
226	125	6	83		Dossier pratiquement vide sur [Charles] Katsainos [* assistant de Barnwell Legge], un collaborateur de Dulles.	✓	Intégrale
226	125	6	84	[Jacini]	Ensemble de rapports et de correspondance liés au comte Jacini, informateur résidant dans le canton du Tessin.	×	Intégrale
226	125	6	85	Hugbear – Tigre	Quelques documents concernant « Tigre » de « Hugbear », la fourniture de matériel journalistique à Elmer Davis de l'OWI à New York.	×	Intégrale
226	125	6	86	Hugbear in reverse	Quelques documents, notamment des télégrammes de Gerald M. "Gerry" Mayer [* représentant de l'OWI à Berne et proche associé de Dulles] [figure comme Assistant spécial dans la liste du corps diplomatique de mai 1943], à destination de New York, dans le cadre du projet « Hugbear ».	×	Intégrale
226	125	6	87	Hugbear (1)	Ensemble conséquent de nouvelles « Hugbear » envoyées à NY. Certaines concernent la Résistance française.	×	Partielle
226	125	6	88	Hugbear (2)	Ensemble conséquent de nouvelles « Hugbear » envoyées à NY. Certaines concernent la Résistance française.	×	Partielle
226	125	6	89	Rat	Ensemble de rapports concernant des aéroports militaires en Allemagne, provenant de la source allemande « Rat », datés de 1944.	×	Partielle
226	125	6	90	Chase	Correspondance entre Dulles et W. M. Chase à propos d'agents.	✓	Intégrale
226	125	6	91	Blun	Ensemble de rapports et de correspondance liés à l'informateur Georges Blun, journaliste.	✓	Intégrale
226	125	6	92	Personalities – François	Ensemble de rapports liés à la source « François ».	✓	Intégrale
226	125	7	93	812	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 812 » [* comte Massimo Magistrati (Dan)], le ministre italien à Berne, Magistrati, datés de janvier à novembre 1944.	×	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	7	94	Guillon	Ensemble de rapports et de correspondance liés à l'informateur Charles Guillon à Genève.	✓	Intégrale
226	125	7	95	Gisel	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « Gisèle » ou « Gisel ».	✓	Intégrale
226	125	7	96	828	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 828 » [* Klaus Wittig].	×	Intégrale
226	125	7	97	815	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 815 » [* professeur V. F. Wagner], le professeur Wagner de Bâle.	×	Partielle
226	125	7	98	Keller	Rapport de Philippe Keller du 1er avril 1945 sur son voyage de Suisse, avec passage près de Schaffhouse, en Allemagne.	×	Intégrale
226	125	7	99	Hungarian Sources	Quelques rares documents concernant les sources hongroises.	×	Intégrale
226	125	7	100	Trading with Enemy	Contient un mémo et un télégramme de janvier 1943 concernant la transmission de documents.	×	Intégrale
226	125	7	101	Transfer of Industry	Contient un seul document sur le sujet du transfert de l'industrie allemande.	×	Intégrale
226	125	7	102	Travel Documents	Contient un seul document concernant les documents de voyage, soit une liste de passeports à disposition, dont un passeport français.	✓	Intégrale
226	125	7	103	[Underground Mouvement]	Contient un seul rapport sur les mouvements de résistance à Hitler en Europe de l'Est.	×	Aucune
226	125	7	104	Unconditional Surrender	Contient deux mémos de mai 1944 sur les conséquences de l'exigence alliée d'une reddition sans conditions.	×	Intégrale
226	125	7	105	Unison	Contient une liste d'entreprises allemandes et le lieu où elles sont établies, et un mémo sur les codes désignant les sources de renseignements.	×	Intégrale
226	125	7	106	Crown Jewels	Contient de la correspondance de mai 1945 concernant les « crown jewels », soit, probablement des personnalités intéressantes pour les Américains.	×	Intégrale
226	125	7	107	Fisher	Contient trois télégrammes de mai 1945 demandant des informations sur Ernst Fischer, ancien employé d'IG Farben, que les membres du groupe US Bombing Survey veulent interroger en Suisse.	×	Intégrale
226	125	7	108	Matteson-Münch	Dossier contenant divers documents en liant avec les amants Matteson et Münch. Contient notamment le journal d'un soldat allemand s'étant suicidé en 1940.	×	Intégrale
226	125	7	109	North	Contient uniquement le document suivant : - une « *Pouch Letter to Berne* » du 22 mars 1945 de « Katya » [* William L. Mellon Jr., membre de l'équipe du consulat américain à Genève ayant des missions de l'OSS entre 1944 et 1945, remplaçant de Max Shoop] à « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945], n° « 57 », datée de Genève, avec copie à « 809 » [* Donald Jones], concernant une enquête de la police helvétique sur le vol en Italie de huit tableaux qui seraient passés par la maison d'un Allemand à Lugano avant d'être envoyés à Genève ; le rapport contient une description des huit tableaux.	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	7	110	R	Contient un rapport transmis par les Britanniques à Loofbourow.	×	Intégrale
226	125	7	111	Radio	Dossier contenant des rapports et de la correspondance ayant trait d'une manière ou d'une autre à la radio. Comprend notamment un rapport du 30 avril 1944 intitulé « Ecoute, en France, des radios alliées ».	×	Intégrale
226	125	7	112	Reconstruction Plans	Contient deux articles de la NZZ sur le sujet.	×	Aucune
226	125	7	113	Refugees	Contient deux brochures suisses, « Das Flüchtlingsproblem. Was wurde getan ? Was ist zu tun ? » et « Das Schweizerische Arbeiter-Hilfswerk im Geschäftsjahr 1942/43 », une déclaration britannique, une déclaration suisse et un exemplaire du « Moniteur ».	×	Aucune
226	125	7	114	Relief	Contient uniquement la brochure « Rapport d'activité de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière » de 1942.	×	Aucune
226	125	7	115	Repatriation – Escapees	Contient de la correspondance de septembre 1944 concernant le passage à travers la Suisse de prisonniers alliés échappés d'Allemagne.	×	Intégrale
226	125	7	116	Rumors	Contient une coupure de presse et un rapport de « F 2 » concernant des rumeurs en Italie.	×	Aucune
226	125	7	117	Smuts Speech	Contient la transcription du discours du général Smuts du 25 novembre 1943 au Parlement britannique.	×	Aucune
226	125	7	118	T	Documents divers sur un sujet commençant par « T ». Comprend notamment de la correspondance entre Dulles et les PTT suisses en lien avec l'engagement de standardistes parlant l'anglais à la Légation. Seule la brochure n'est pas reproduite.	×	Partielle
226	125	7	119	Treaties	Ne comprend qu'une coupure de journal relative à ce sujet.	×	Aucune
226	125	7	120	Miscellaneous (1)	Documents divers, surtout de la correspondance de 1945. Contient notamment des lettres d'au revoir aux autorités suisses à son départ pour l'Allemagne (lettre manuscrite de Pilez-Golaz). Contient également de la correspondance concernant un agent américain cherchant à pouvoir passer régulièrement la frontière franco-suisse à Annemasse pour son réseau.	×	Intégrale
226	125	7	121	Miscellaneous (2)	Documents divers, surtout de la correspondance de 1945. Contient une note intéressante du 8 avril 1945 sur une rencontre à Hegenheim entre différents membres des SR alliés concernant la suite de leurs activités en Suisse.	×	Intégrale
226	125	7	122	313	Rapports sur divers sujets provenant de la source « 313 ».	×	Intégrale
226	125	7	123	472	Ensemble de rapports, essentiellement des bulletins diplomatiques français, et de correspondance liés à la source « 472 ». Contient notamment une note de correspondance entre Pourchot et Dulles.	✓	Intégrale
226	125	8	124	Personalities – 475	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 475 », soit Silone.	×	Partielle
226	125	8	125	476 [personalities]	Correspondance liée à la source 476.	×	Intégrale
226	125	8	126	477	Dossier ne contenant qu'une note disant que le dossier a été envoyé à	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Washington en novembre 1945.		
226	125	8	127	481	Contient deux rapports généraux de source ecclésiastique.	×	Aucune
226	125	8	128	Personalities – 485	Ensemble conséquent de rapports sur la situation en Allemagne, notamment militaire, transmis par la source « 485 », datés de février 1943 à janvier 1945. Ne semble pas contenir de correspondance. Pratiquement aucune allusion à la Suisse, même lorsque sa situation entrerait clairement dans la discussion.	×	Partielle
226	125	8	129	489	Ensemble de rapports factuels et d'opinion sur l'Europe de l'Est, en anglais français et hongrois. Ne comprend aucune correspondance.	×	Aucune
226	125	8	130	490	Dossier vide (« access restricted, item no. 013828 »).	×	Aucune
226	125	8	131	Germany – New Order	Comprend essentiellement un long exposé de 1941 du SS Best et une brochure photographiée du « Deutsches Auslandswissenschaftliches Institut » de 1942.	×	Aucune
226	125	8	132	Germany – Postwar	Comprend un mémo et une liste de livres sur le sujet.	×	Aucune
226	125	8	133	Germany Church Matters	Comprend un rapport de Stewart W. Herman, chef de la Central European Section de la SO Branch, à Dulles sur les protestants allemands.	×	Aucune
226	125	8	134	Good Mat.	Comprend de petites notes manuscrites illisibles sur les matières premières, ainsi qu'un rapport du 26 décembre 1942, de Harrison annonçant que les Suisses achèteront de l'huile minérale à la Slovaquie.	×	Aucune
226	125	8	135	German Refractories	Contient uniquement une liste d'Allemands réfractaires tolérés à Zurich au 1er janvier 1943.	×	Aucune
226	125	8	136	German Press Review	Ensemble de revues de presse compilées par le Consulat général américain à Zurich pour début janvier 1944, ainsi que quelques notes et coupures de presse.	×	Aucune
226	125	8	137	Germany – Occupation of	Coupures de presse et un mémo à transmettre par téléphone (n° 138) sur les intentions alliées pour l'occupation de l'Allemagne.	×	Aucune
226	125	8	138	German Morale	Contient 5 rapports sur le moral allemand. Un est signé « Antoine ».	×	Aucune
226	125	8	139	German Losses	Contient deux petites notes et une coupure de journal sur le sujet.	×	Aucune
226	125	8	140	Germany – Re-education	Contient deux rapports sur le sujet de la rééducation des Allemands après la guerre.	×	Aucune
226	125	8	141	Germany – Industrial	Contient trois rapports, l'un sur l'acier, le second sur le problème des matières premières et un dernier, issus de « F 2 », sur les préparatifs de transfert de l'industrie allemande.	×	Aucune
226	125	8	142	Hungarian Clipping	Contient des coupures de journaux et une transcription d'un article de La Suisse pour Hugbear, concernant la Hongrie.	×	Aucune
226	125	8	143	Ref. Mat.	Contient des rapports, des brochures et des coupures de journaux concernant les produits industriels et les matières premières.	×	Aucune
226	125	9	144	Duck's	Ensemble de rapports et de mémo, essentiellement entre Dulles et Loofbourow, concernant divers problèmes d'approvisionnement pour l'Allemagne et pour la Suisse. L'armée suisse manque notamment de matériel radio, mais les	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					susnommés estiment que leur en fournir reviendrait à approvisionner les Allemands.		
226	125	9	145	[Agent Report]	Comprend un seul rapport d'une « Excellent German source », transmis via « 208 », sur le pétrole roumain, daté du 15 décembre 1942.	×	Aucune
226	125	9	146	F.A.	Contient une page de La Suisse du 24 octobre 1942 avec une note illisible. Quelques articles de ce journal sont par ailleurs intéressants, notamment la réponse de Berne aux accusations allemandes de partialité de la presse suisse.	×	Intégrale
226	125	9	147	FRL 2.	Inclassables des archives de Loofbourow.	×	Partielle
226	125	9	148	Investigate + Current	Inclassables des archives de Loofbourow concernant la question du pétrole. Contient notamment un rapport transmis par « 3,333 » de source française « Elmer » du 6 octobre 1942 sur la question.	×	Aucune
226	125	9	149	492	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 492 ». Allusion à Jacques Weil.	✓	Intégrale
226	125	9	150	492	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 492 », mais aussi à la source « 492 A », soit « de sources allemandes et autrichiennes dont certains déserteurs, récemment arrivés en Suisse ».	✓	Intégrale
226	125	9	151	501 – 502 – 503	Ensemble de rapports et de correspondance liés aux sources « 501 », « 502 » et « 503 ». Allusion au poste de l'OSS à Annemasse en 1945.	✓	Intégrale
226	125	9	152	505	Dossier vide (« access restricted, item no. 14407 »), concernant la source « 505 » [* AJ].	×	Aucune
226	125	9	153	Personalities – 509	Dossier vide (« access restricted, item no. 14408 »). Une note manuscrite annonce 175 pages retirées.	×	Aucune
226	125	9	154	508	Ensemble de 10 pages de correspondance, liée à la source « 508 » [* Robert Bratschi (Itchy, Moe)], datée d'avril 1943 à septembre 1944, entre Allen Dulles, Charles B. Dyar [* Officier financier de l'OSS-Berne], Attaché financier, George O. Pratt, de l'OSS-Londres, et Robert Bratschi, Secrétaire général de la Fédération suisse des Cheminots, ce dernier cherchant à obtenir des nouvelles de son amis J. Oldenbroek.	×	Intégrale
226	125	9	155	Italy – General	Ensemble de rapports, surtout politiques, sur l'Italie, de source diverses – et souvent inconnue –, notamment des comptes-rendus de presse américains. A noter un rapport d'avril 1943 faisant état d'une grande menace d'invasion de la Suisse du fait de la situation en Italie.	×	Partielle
226	125	9	156	Italian Fleet Transfer	Ensemble de coupures de journaux et de comptes-rendus de presse concernant l'éventuelle cession d'une partie de la flotte italienne à l'URSS en mars 1944.	×	Aucune
226	125	9	157	Italian Legation Cables	Dossier complètement vide.	×	Aucune
226	125	9	158	Clipping on Italy	Corpus de publications – coupures de presse, journaux entiers, brochures et bulletins – italiennes et suisses, sur l'Italie, accompagné de correspondance et de	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					quelques rapports, notamment de « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)].		
226	125	10	159	650	Ensemble de rapports généraux, factuels et d'opinion, issus de la source « D. » ou « Cpt. D. » ou « 650 », datés de mai 1943 à janvier 1944, numérotés de 3 à 47, ainsi que deux premiers rapports non numérotés, reçus par Legge et transmis à Dulles. Contient très peu de correspondance.	✓	Intégrale
226	125	10	160	651	Dossier vide (« access restricted, item no. 013837 »).	×	Aucune
226	125	10	161	656	Dossier vide (« access restricted, item no. 013838 »).	×	Aucune
226	125	10	162	657	Contient la traduction d'un article sur Don Juan d'Espagne.	×	Intégrale
226	125	10	163	660	Ensemble de rapports sur l'Italie et de correspondance liés à la source « 660 » [* Adriano Olivetti].	×	Intégrale
226	125	10	164	663	Dossier vide (« access restricted, item no. 013841 ») sur la source « 663 » [* « Beki »]. A noter la note manuscrite « Entire file Agent Operation – 31 pages » au bas de la feuille.	×	Aucune
226	125	10	165	664	Contient une note de correspondance et un rapport lié à la source « 664 » [* « Green », opposant italien]. Allusion à Otto Pünter.	×	Intégrale
226	125	10	166	K 7	Contient des rapports factuels liés à la source « K 7 » [* « Forking », source allemande, =662].	×	Intégrale
226	125	10	167	K 13 A	Contient de la correspondance et des coupures de presse concernant la source « K 13 » [* SIM, SR italien].	×	Intégrale
226	125	10	168	K 13-B	Contient des rapports factuels sur des Suisses et sur la France voisine, liés à la source « K-13 B » [service de contre-espionnage italien, voir le mémo du 4 mai 1944 de Dulles à Huddle[45]].	✓	Intégrale
226	125	10	169	K 23	Contient un seul rapport en italien.	×	Intégrale
226	125	10	170	Hangar (K 24)	Ensemble de rapports factuels sur l'Allemagne et de la correspondance liés à la source « K 24 » [* source allemande]. Contient une nouvelle sur le poste émetteur « Atlantik ».	×	Partielle
226	125	10	171	109	Dossier vide (« access restricted, item no. 013844 ») sur la source « 109 » [* William J. Donnovan].	×	Aucune
226	125	10	172	284 – Misc.	Ensemble de rapports factuels et d'opinion et de correspondance liés à la source « 284 » [* Max Shoop (Mike)].	✓	Intégrale
226	125	10	173	284 – MUR	Ensemble, de 66 pages, de rapports factuels et d'opinion et de correspondance, pour « 110 » [* Allen Dulles], liés à la source « 284 » [* Max Shoop (Mike)], notamment en provenance des MUR, de « 405 » [* Philippe Monod (Martel)] et de « 516 » [* général Davet (René, Iris)], datés de mai à décembre 1943. Contient une note de « 284 » faisant allusion à un télégramme envoyé par « 516 » à « 517 »	✓	Intégrale

[45] NARA RG226 Entry 123 Box2 Folder14.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					[* Henri Frenay (Brake, Tavernier)] à Londres, à propos de finances ; contient également, de la même date et du même auteur, une note faisant allusion à un télégramme que « 516 » demande d'envoyer de la part des MUR, mais qui, probablement chiffré, ne signifie rien pour « 284 ». Contient un message de « Morand » du 6 août 1943. Un message provenant des MUR du 21 juin 1943 amène une information annotée « Checks with 508 » [* Robert Bratschi (Itchy, Moe)]. Une information d'un rapport provient de la source « Dufour », une autre de « 409 » [* L., l'amie de Shoop].		
226	125	10	174	284 (412)	Dossier vide (« access restricted, item no. 014410 » et « access restricted, item no. 014409 ») concernant la source « 284 » [* Max Shoop (Mike)] dans le cadre « 412 » [* en lien avec l'OSS de Genève].	×	Aucune
226	125	10	175	510	Ensemble de rapports factuels et d'opinion sur l'Italie, et de correspondance liés à la source « 510 » [* Carlo Sforza].	×	Aucune
226	125	10	176	511	Ensemble, de 25 pages, de rapports factuels et d'opinion sur la France, et de correspondance liés à la source « 511 » [* SR suisse et Roger Masson]. Contient un document sur l'Affaire Masson. Un rapport est accompagné d'une note de Dulles, probablement à Legge qui l'a commentée, indiquant que le rapport joint provient de la source « SSS » de « Mike » [* Max Shoop (284)].	✓	Intégrale
226	125	10	177	513	Contient trois rapports en allemand sur l'Allemagne, datés de novembre et décembre 1943, transmis par la source « 513 ».	×	Aucune
226	125	10	178	514	Corpus de brochures, coupures de journaux, rapports factuels, notamment sur des personnalités allemandes, et correspondance liés à la source « 514 ».	×	Partielle
226	125	10	179	636	Correspondance liée à Constantin Vulcan, ancien Attaché culturel de la Légation de Roumanie à Berne.	×	Intégrale
226	125	10	180	643	Ensemble de rapports factuels et d'opinion sur l'Allemagne, et de correspondance liés à la source « 643 », soit Schulte.	×	Partielle
226	125	11	181	648	Contient une seule lettre.	×	Intégrale
226	125	11	182	339	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 441 » (et, apparemment, non à la source « 339 »). Contient un rapport sur l'évasion des richesses des nazis par la Suisse.	×	Partielle
226	125	11	183	441	Ensemble de rapports, concernant essentiellement l'Autriche et l'Allemagne, et de correspondance liés à la source « 399 » (et, apparemment, non à la source « 441 »), datés de mars 1945 à après la capitulation allemande. Contient des renseignements sur la Suisse et sur plusieurs affaires intéressantes.	×	Partielle
226	125	11	184	476	Ensemble de rapports, concernant essentiellement l'Allemagne, et de correspondance liés à la source « 476 » [* Gero von Schultze Gaevernitz], datés d'octobre 1944 à mai 1945. Contient des renseignements sur la Suisse et sur	×	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					plusieurs affaires intéressantes.		
226	125	11	185	477	Ensemble de rapports généraux, factuels et d'opinion, et de correspondance liés à la source « 477 » [*Royall Tyler (Anderson)]. Contient un rapport sur le consul suisse à Budapest.	×	Partielle
226	125	11	186	"Crima"	Dossier concernant une entreprise suisse, Crima SA de Genève, fabriquant une sorte d'éthanol à mélanger avec l'essence et disposant de brevets liés à ce procédé. Contient des brochures, des expertises et de la correspondance avec les Américains, notamment Loofbourow, qui semble intéressés.	×	Aucune
226	125	11	187	F.R.L	Ensemble de rapports et de correspondance rassemblés par Loofbourow, concernant surtout l'Italie.	×	Partielle
226	125	11	188	Miscellaneous	Ensemble de rapports et de correspondance rassemblés par Loofbourow, concernant surtout la question des carburants pour l'Allemagne.	×	Partielle
226	125	11	189	FRL's File I	Ensemble conséquent de rapports et de correspondance rassemblés par Loofbourow, concernant la question des carburants.	×	Aucune
226	125	11	190	T	Documents divers sur un sujet commençant par « T ».	×	Intégrale
226	125	12	191	Tessin Personalities	Ensemble de rapports et de correspondance concernant des personnalités établies au Tessin.	×	Intégrale
226	125	12	192	V	Documents divers sur un sujet commençant par « V ». Comprend un rapport sur la Résistance transmis par Marcel Vaidie [Attaché financier de l'Ambassade de France à Berne, selon la liste du corps diplomatique en Suisse de 1940].	✓	Intégrale
226	125	12	193	Varvaro	Rapport photographié, avec document originaux en annexe, d'un industriel italien sur l'Italie, ainsi que de la correspondance relative à ce rapport, daté de la fin 1944. Ce monsieur Varvaro indique à Dulles que c'est par « Wally » [* Vaclav Hradecky] qu'il peut être contacté.	×	Aucune
226	125	12	194	Vichy Press	Ensemble de rapports sur la presse de Vichy, ainsi que de la correspondance. Allusion à Prudhomme.	✓	Intégrale
226	125	12	195	Vincent	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « Vincent ».	×	Intégrale
226	125	12	196	W	Documents divers sur un sujet commençant par « W ».	×	Intégrale
226	125	12	197	Wallace Speech	Trois rapports sur le discours du Vice-Président des Etats-Unis Henry A. Wallace du 8 mars 1943.	×	Aucune
226	125	12	198	Warnshuis	Correspondance concernant une personnalité religieuse américaine, le Dr Livingston Warnshuis, arrivé à Genève en décembre 1944 avec le soutien de Dulles.	×	Aucune
226	125	12	199	[BERN-OSS-INT 95]	Dossier vide (« access restricted, item no. 13703 »).	×	Aucune
226	125	12	200	Lithuania	Contient un tirage de « Nouvelles de Lithuanie » de juillet-septembre 1942, accompagné d'une note manuscrite. Cette publication apparaît très clairement fort favorable aux Allemands.	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	125	12	201	Proclaimed List	Dossier contenant les différentes listes successives intitulées « The American Proclaimed List Of Certain Blocked Nationals In Switzerland and Liechtenstein ».	×	Aucune
226	125	12	202	Misc. Numerical	Contient trois feuillets de sujets différents. A noter qu'une lettre est adressée à Royall Tyler et qu'une note manuscrite est signée du « TR » qu'on retrouve sur une énorme quantité de documents.	×	Intégrale
226	125	12	203	[Misc. Reports]	Contient un rapport factuel de l'OSS-Berne, de source « Galliano via 809 [* Donald Jones] », ainsi que des originaux en italien, datés d'avril 1945.	×	Aucune
226	125	12	204	Insurance	Contient un seul rapport, de source « François », sur les assurances.	×	Intégrale
226	125	33	455	Outposts – French	Contient quelques rapports en liens avec la présence de l'OSS en France. Contient notamment un rapport sur l'établissement d'un agent à Annemasse.	✓	Partielle
226	125	33	456	Sicily	Ensemble de rapports et de correspondance de l'OSS-Caserta concernant la Sicile, et notamment concernant sa population et son utilisation possible. Pas de mention directe de la mafia. Correspondance concernant un incident où les troupes américaines ont tiré sur la foule après avoir reçu une grenade sur un véhicule.	×	Aucune
226	125	33	460	Reporting Board	Ensemble de rapports d'activité et de correspondance relative à l'organisation du service, de l'OSS-Caserta. Comprend des allusions à la réception et au traitement des renseignements provenant de Berne.	×	Partielle
226	125	33	462	French Resistance – Janv., Feb., Mar. 1944	Ensemble de rapports factuels, en français et en anglais, et de correspondance, liés à la Résistance française, datés de janvier à mars 1944.	×	Intégrale
226	125	33	463	French Resistance – April 1944	Ensemble de rapports factuels, en français et en anglais, et de correspondance, liés à la Résistance française, datés d'avril 1944.	×	Intégrale
226	125	45	556	Switzerland Correspondence	Contient uniquement deux lettres de l'OSS-Caserta, l'une destinée à « Mimo », non datée, et l'autre à Emilio Q. Daddario [* officier de l'OSS], de mars 1945.	×	Intégrale
226	125	45	557	Caserta Correspondence (1)	Ensemble de correspondance de toutes natures de l'OSS-Caserta. Certains messages concernent l'OSS-Berne.	×	Partielle
226	125	45	558	Caserta Correspondence (2)	Ensemble de correspondance de toute nature de l'OSS-Caserta. Certains messages concernent l'OSS-Berne. Un petit rapport résume brièvement l'organisation de la Military Intelligence Section (SI).	×	Partielle
226	125	45	559	Caserta Correspondence (3)	Ensemble de correspondance de toute nature de l'OSS-Caserta.	×	Aucune
226	125	45	560	Caserta Correspondence (4)	Ensemble de correspondance de toute nature de l'OSS-Caserta.	×	Aucune
226	125	45	561	Caserta Correspondence (5)	Ensemble de correspondance de toute nature de l'OSS-Caserta. Certains messages concernent l'OSS-Berne. Allusion à l'occupation du Val d'Aoste par les FFI, apparemment sur ordre de de Gaulle.	×	Partielle
226	125	50	617	Lugano Reports	Ensemble de rapports factuels sur l'Italie, de source « Mimo » pour « 622 » et « Marat », distribués également au cap. James Montante (« J.M. ») et à « 110 », avec quelques originaux en italien, datés de mars et avril 1945. Comprend un	✓	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					intéressant rapport décrivant le cheminement de l'information et la collaboration avec les Suisses à la frontière italo-suisse, allant dans le sens de ce qu'on entend pour d'autres fronts.		
226	125	50	621	Operations Activity Reports – Siena	Rapports d'activité du Desk Italy de la SI, datés d'août 1944 à avril 1945. Mine d'informations sur la guerre secrète en Italie du Nord. Permet de comprendre la provenance des rapports transmis à l'OSS-Berne par « 809 » [* Donald Jones].	×	Intégrale
226	134	169	1070	[non intitulé]	Ensemble de télégrammes en provenance de New Dehli.	×	Aucune
226	134	169	1071	In 736 Stockholm July Nov. 1944	Ensemble de télégrammes de Stockholm à Washington de juillet à novembre 1944.	×	Aucune
226	134	169	1072	In H-123 Stockholm Sept. 1944	Ensemble de télégrammes de Stockholm à Washington en septembre 1944.	×	Aucune
226	134	169	1073	Radiotelephone	Ensemble de rapports généraux, à la manière d'un bulletin (plusieurs pays touchés dans un rapport), dictés par téléphone depuis Berne, de novembre 1943 à août 1944. Le correspondant ne site pas ses sources.	×	Partielle
226	134	169	1074	Out W-Feto Oct. '43 Nov. 44	Ensemble de télégrammes de sources indéterminées, probablement de poste à poste, entre services, aux USA.	×	Aucune
226	134	170	1075	Out 736 Stockholm July Nov. 1944	Ensemble de télégrammes de Washington à Stockholm de juillet à novembre 1944.	×	Aucune
226	134	170	1076	[sans intitulé]	Ensemble de télégrammes reçu de Berne par Washington, de novembre à décembre 1943. En principe, la totalité des télégrammes de renseignement (Kappa exceptés) ont été reproduits pour le mois de décembre 1943, afin de donner une image de la masse, du sujet, du type et de la source des télégrammes envoyés de Berne à Washington. Seuls les télégrammes intéressants ont été reproduits pour les autres périodes.	✓	Partielle
226	134	170	1077	[sans intitulé]	Ensemble de télégrammes reçu de Berne par Washington, de janvier à février 1944. Seuls les télégrammes intéressants ont été reproduits. A noter en particulier le télégramme du 25 janvier 1944 concernant les communications de la Résistance, et celui du 3 janvier sur le passage de la frontière.	✓	Partielle
226	134	171	1078	D-27 From Bern Aug. 1, 1943 – Oct. 30, 1943 CD 22925 – IN 4519	Ensemble de télégrammes reçu de Berne par Washington, d'août à octobre 1943. Seuls les télégrammes intéressants ont été reproduits.	✓	Partielle
226	134	171	1079	D-27 From Bern June 16, 1942 – July 31, 1943 CD 1107 – 22875	Ensemble de télégrammes reçu de Berne par Washington, de juin 1942 à juillet 1943. Seuls les télégrammes intéressants ont été reproduits. A noter le télégramme du 4 janvier 1943.	✓	Partielle
226	190C	1	1[46]	Dulles Files	Contient divers rapports, brochures et correspondance concernant la création de	×	Partielle

[46] Sur les dossiers de ce fonds figure un second numéro plus élevé entre parenthèses (non reproduit ici), sans doute signe que certains n'ont pas été déclassifiés.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
				Intelligence Legislation	la CIA, y compris des postulations spontanées pour entrer dans le service, datés de l'après-guerre. Contient des réflexions de Dulles sur la pratique du renseignement, dont 73 règles à suivre.		
226	190C	1	2	Dulles Files Organization of CIA	Contient divers rapports, brochures et correspondance concernant la création de la CIA, y compris des postulations spontanées pour entrer dans le service, datés de l'après-guerre. Contient des réflexions de Dulles sur la pratique du renseignement, dont 73 règles à suivre.	×	Partielle
226	190C	1	3	Dulles Files Calendars	Calendriers de bureau de Dulles pour les années 1942, 1943 et 1944. Seuls les jours présentant une remarque ont été reproduits. Il y a des jours manquants, notamment pour l'année 1942 qui a plus servi de carnet de notes que d'agenda.	✓	Partielle
226	190C	1	4	Dulles Files Cables & Letters	Ensemble de rapports allemands, de traductions et de diverses correspondances. Concerne avant tout Fritz Kolbe.	×	Intégrale
226	190C	2	5	Dulles Files Agent Wood	Rapports de Fritz Kolbe.	×	Aucune
226	190C	2	6	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période d'oct.-sept. 1943.	×	Aucune
226	190C	2	7	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de nov. 1943.	×	Aucune
226	190C	2	8	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de déc. 1943.	×	Aucune
226	190C	2	9	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de janv. 1944.	×	Aucune
226	190C	2	10	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de févr. 1944.	×	Aucune
226	190C	2	11	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de mars 1944.	×	Aucune
226	190C	2	12	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période d'avril 1944.	×	Aucune
226	190C	3	13	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de mai 1944.	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	190C	3	14	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de juin 1944.	×	Aucune
226	190C	3	15	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de juillet 1944.	×	Aucune
226	190C	3	16	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période d'août 1944.	×	Aucune
226	190C	3	17	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de sept.-oct.1944.	×	Aucune
226	190C	3	18	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de nov.-déc. 1944.	×	Aucune
226	190C	3	19	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de janv.-févr. 1945.	×	Aucune
226	190C	3	20	Dulles Files Calls from Switz. to Wash.	Rapports ayant fait l'objet d'un appel téléphonique – il s'agit donc de rapport d'informations assez générales et peu sensibles – à Washington durant la période de mars 1945.	×	Aucune
226	190C	4	21	Dulles Files – Colliers Mag. Article	Contient un article sur Berlin écrit par Dulles, ainsi qu'un ensemble de notes lui ayant servi pour la rédaction, notamment des informations sur Scipion l'Africain, Carthage et Sodome et Gomorrhe (!), ainsi que des données sur la population berlinoise et l'histoire de la ville.	×	Intégrale
226	190C	4	(837)	[non identifié]	Contient un rapport d'avril 1946, apparemment très sensible, sur une mission en Chine. Ce dossier a visiblement été ajouté à la boîte après les autres.	×	Intégrale
226	190C	4	22	Dulles Files – Correpondence Re SSU & CIG	Ensemble de correspondance concernant avant tout les distinctions militaires pour les agents ayant servi à l'OSS. Documents en très mauvais état conservés dans des fourres en plastic. Notamment : - un mémo du 9 janvier 1947 d'[Allen] W. Dulles à Robert P. Joyce, concernant Jules Davet ; - une lettre du 16 décembre 1946 d'[Allen] W. Dulles à John I. Howell, concernant ses liens avec le sculpteur yougoslave Ivan Mestrovic en Suisse, et faisant allusion à une source croate à la Légation de Yougoslavie à Berne utilisée à la fois par lui et par les Britanniques ; - une lettre du 4 décembre 1946 d'[Allen] W. Dulles à B. Homer Hall,	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					transmettant les renseignements fournis par René Charron à propos du réseau de Marcel Pichon [soit le réseau NNB] ; - une lettre du 2 décembre 1946 d'[Allen] W. Dulles à William Quinn, concernant une demande de décoration de Raymond Schuhl, alias Salambier, ainsi que du remboursement d'un emprunt de la part d'un Américain en Suisse durant la guerre ; - une lettre du 6 février 1946 de H. Parsons à B. Homer Hall, à propos des médailles demandées pour des membres du réseau dirigé par [Marcel] Pichon [soit le réseau NNB] ; - une lettre du 26 septembre 1946 d'[Allen] W. Dulles à B. Homer Hall, à propos des médailles demandées pour des membres du réseau dirigé par [Marcel] Pichon [soit le réseau NNB] ; - un rapport de Marcel Pichon, faisant l'historique du réseau NNB ; - un mémo du 15 juillet 1946 d'[Allen] W. Dulles à B. Homer Hall, transmettant des renseignements concernant Eduard Schulte et Walter Bauer ; - un mémo de recommendation du 20 mai 1946 d'Allen W. Dulles au directeur du SSU [soit John Magruder], en faveur de Gerhard Molden ; - un mémo de recommendation de Gerhard P. Van Arkel au directeur du SSU [soit John Magruder], en faveur de Wihelm Kirstein ; - une lettre du 5 avril 1946 [d'Allen W. Dulles] à Robert Hayden Alcorn, sur des questions de remboursements de salaires non-dus et à propos des frais d'avocat de Jacques Lagrange ; - une lettre du 14 décembre 1945 de "Gil." [soit Gilpatric] à Allen [W.] Dulles, demandant s'il considère que les frais d'avocat de Jacques Lagrange relève du service ; - un mémo du 18 janvier 1946 de [Allen] W. Dulles à Whitney Shepardson et [B.] Homer Hall, concernant Fred Stalder, lequel lui a rendu des services exceptionnels en Suisse, puis en Allemagne ; Dulles salue notamment son excellent français et ses connaissances en italien : - un mémo du 27 décembre 1945 d'[Allen W. Dulles] à Whitney Shepardson, concernant l'activité d'Emile Genon en sa faveur à Genève ; - une lettre confidentielle du 8 novembre 1945 de Barnwell R. Legge à [Edward van Dyke] Wight[, Jr.], comportant la mention "BRL/jcg", faisant état des services que ce dernier à rendus à l'Attaché militaire depuis mai 1941, notamment en prenant contact avec des Allemands venus en Suisse.		
226	190C	4	23		Ensemble de rapports et de correspondance liés à des agents considérés, pendnt un temps au moins, comme des agents doubles, parmi lesquels on retrouve	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Doru/Dumont.		
226	190C	4	24	Dulles Files – Austria 840	Ensemble hétéroclite de rapports et de correspondance, dont certains documents sont visiblement mal classés. Contient des rapports sur Doru/Dumont. Allusions à Wilhelm Höttl.	✓	Intégrale
226	190C	5	25	Dulles Files – Cables Re "Flash"	Ensemble de flashs de sources diverses envoyé par Dulles à Washington, datés de juin 1944 à 1945. Certains contiennent des renseignements arrivant de France.	✓	Intégrale
226	190C	5	26	Dulles Files – 802 Cables	Ensemble de télégrammes de Dulles sur la base de renseignements communiqués par la source « 802 » [* Devignat] [en fait Paul Devinat, homme politique français], datés de novembre 1943 à août 1944. Concerne essentiellement la France.	✓	Intégrale
226	190C	5	27	Dulles Files – Albrecht Haushofer	Ensemble de poésie et de correspondance avec Albrecht Haushofer, de l'Institut d'Allemand de la John Hopkins University de Baltimore, MD.	×	Aucune
226	190C	5	28	Dulles Files – Iris	Ensemble de télégrammes transmis par l'OSS-Berne à la demande d'« Iris » à destination d'Alger ou de Londres, et les télégrammes entrant en lien avec cette correspondance des MUR. A noter le "petit format" n° 11 du 21 octobre 1943 d'« Azur » à « Iris » sur le refus de l'utilisation de la voie américaine pour la communication de renseignements.	✓	Intégrale
226	190C	5	29	Dulles Files – Gisel-802	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « Gisel ». Concerne avant tout Devinat.	✓	Intégrale
226	190C	5	30	Dulles Files – Sparrow	Ensemble de rapports, notamment des récapitulatifs, et de correspondance liés à l'opération « Sparrow », soit l'envoi d'agent de l'OSS en Hongrie. Allusions à l'importance du personnel diplomatique suisse dans cette opération.	×	Intégrale
226	190C	6	31	Dulles Files – 802	Ensemble très conséquent de rapports et de correspondance liés à la source « 802 ».	✓	Aucune
226	190C	6	32	Dulles Files – 284	Ensemble conséquent de rapports et de correspondance liés à la source « 284 ».	✓	Intégrale
226	190C	6	33	Dulles Files – Hungary	Ensemble rapports et de correspondance de sources diverses concernant la Hongrie.	×	Partielle
226	190C	6	34	Dulles Files – Bulgaria	Ensemble rapports et de correspondance de sources diverses concernant la Bulgarie.	×	Aucune
226	190C	7	35	Dulles Files – 495 – Gafenco	Ensemble de rapports et de correspondance liés à Gafenco.	×	Intégrale
226	190C	7	36	Dulles Files – 516	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 516 », concernant avant tout la Résistance. Allusions à Frenay. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - le texte d'un télégramme de « Lahire » [soit Pierre Bénouville] à [Henri] Frenay à Londres, classé « 642 » [* Pierre Guillain de Bénouville], à propos de l'arrestation [à Caluire] de « Max » [soit Jean Moulin], de « Thomas » [soit Henry Aubry, de Combat], de [Raymond] Aubrac et de « André » [soit André Lassagne, chef-adjoint du 2ème Bureau de l'AS et rattaché au réseau Gallia], successeur de	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

« Galibier » [soit Joseph Gastaldo, chef du 2ème Bureau de l'AS et rattaché au réseau Gallia], lors d'une réunion pour désigner le successeur de « Vidal » [soit Charles Delestraint] ; il annonce que « Bardot » [soit René Hardy], qui a ouvert le feu, est encore détenu par la police française ; en outre, [Bénouville] presse Frenay de faire parvenir à travers les « Cocoz » [soit les Suisses] du financement [à la Résistance], privée de toute source d'argent ; [sur le document figure la note manuscrite :] « Brault = Jerome » [soit Michel Brault, chef du Service national du Maquis] ; [sur le document figure la mention manuscrite] « S » ; [au dos du document figure un petit croquis indéchiffrable, à part] « for 36 » ;

- le texte d'un télégramme de [Jules] Davet demandant un soutien immédiat au maquis et le départ de [Henri] Frenay, alias « 517 », et de « Fabri » [soit Pierre Bénouville], alias « 642 » [ce document est donc antérieur au 17 septembre 1942, date du départ de Frenay pour Londres] ; [certains passages ont été tracés au crayon à but de simplification et le nom et le pseudo remplacés par des numéros de code] :
- le texte d'un télégramme de la Délégation [des MUR à Genève] à [Henri] Frenay à Londres transmettant un message de « Fabri » [soit Pierre Bénouville] annonçant l'arrestation de « Vidal » [soit Charles Delestraint] par la police allemande et proposant de le remplacer par le « général du Gard » ; il informe en outre que « Didot » [soit René Hardy] est libre et va bien ; [certains passages ont été tracés au crayon à but de simplification] ;
- le texte d'un télégramme du 5 juillet 1943 de « 516 » [* General Davet] de la Délégation [des MUR à Genève] à « 517 », soit [Henri] Frenay à Londres, par l'ambassade américaine à Londres, transmettant un message de « Lahire » [soit Pierre Bénouville] disant que « Lépicier » a été nommé remplaçant intérimaire de « Max » [soit Jean Moulin] ; il annonce en outre l'arrivée de « Sermoy » [soit Jacques-Henri Simon] de l'OCM à « Liliane » [soit Londres] le 4 et suggère à Frenay de le rencontrer pour que ce dernier et ses deux amis s'entendent avec lui pour la reprise en mains de l'AS ; [Bénouville] transmet finalement les amitiés de « Lorain » [soit Claude Bourdet, alias « Lorrain »] ; [certains passages ont été tracés et modifiés au crayon à but de simplification] ;
- le texte d'un télégramme de [Jules] Davet au [Henri] Giraud à Alger, classé « 516 » [* General Davet], demandant le remboursement de l'emprunt contracté auprès d'un banquier suisse par le « colonel Thierry », lequel, décédé, estimait avoir été envoyé en mission en Suisse par Giraud ; la veuve du « colonel Thierry » est dite être la mère d'un des chefs des MUR ;
- une note manuscrite, classée « 516 » [* General Davet], disant que « 642 »

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

[Pierre Guillain de Bénouville] a demandé à « 516 » et « 405 » [* Philippe Monod (Martel)] de transmettre le [document] suivant à « 517 » [* Henri Frenay] ; [sur le document figure la mention manuscrite] « S » ;

- le texte de deux télégrammes du 20 août 1943, classés « 516 » [* General Davet], le premier du Comité Directeur des MUR au BCRA à Carlton House Terrace à Londres disant que le retour de « Berteaux » est indésirable et transmettant de « Louvois » à « Star » et [à] « Jean » que tout [va ?] bien malgré un noveau coup dur ; le second de « Lorrain » [soit Claude Bourdet] via le BCRA à [Henri] Frenay demande le retour de ce dernier au plus tard en septembre et l'organisation du voyage de « Maurice » à Alger ; [certains passages ont été tracés et modifiés au crayon à but de simplification] ; [sur le document figure la note manuscrite] « *sent – AWD* » [soit Allen Dulles] ;
- une note manuscrite du 11 octobre 1943 ou du 10 novembre 1943 de « 284 » [* Max Shoop (Mike)] à « 110 » [soit Allen Dulles], classés « 516 » [* General Davet], faisant état de l'inquiétude ressentie par « Dufour » [soit Jules Davet] à propos de deux télégrammes envoyés par [l'OSS-Berne] à Alger au chef de l'aviation française, un ami personnel, demandant des nouvelles de son fils ;
- le texte d'un télégramme de [Jules] Davet au général [René] Bouscat, [commandant de] l'aviation [française] à Alger, lui demandant des nouvelles de son fils Gérard :
- note du 13 septembre 1943 de [Jules Davet], classée « 516 » [* General Davet], présentant un plan pour l'action immédiate des maquis ;
- un mémo du 17 septembre 1943 de « 284 » [* Max Shoop (Mike)] à « 110 » [soit Allen Dulles], classé « 516 » [* General Davet], accompagnant [la note du 13 septembre 1943] de « Dufour » [soit Jules Davet] et préposant de ne pas la télégraphier, du moins tant qu'il n'y a pas de nouvelles réactions [de Washington] sur la situation générale ;
- un mémo du 9 mai 1943 présentant le compte-rendu d'une conversation avec « 516 » [* General Davet] ; le document place la responsabilité du conflit autour de la direction de l'AS sur les épaules de « Max » [soit Jean Moulin], dont le rôle est décrit comme simple agent de liaison entre les trois mouvements de Résistance [formant les MUR] et donc, depuis la fusion, inutile ; « Max » et « Vidal », alias « General de Lestrée » [soit Charles Delestraint], pourtant initialement choisi par [Henri] Frenay, sont accusés de sécessionnisme ; il est fait également mention de la venue en Suisse de « Gourand » ou « Gallibier » [soit Joseph Gastaldo, alias « Galibier », chef du 2ème Bureau de l'AS et rattaché au réseau Gallia] pour mettre fin aux négociations entre [les MUR] et les

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Américains ; « Fabri » [soit Pierre Bénouville] l'a renvoyé ; - un rapport de « Faure » [soit Jean Vallette d'Osia], via « 516 » [* General Davet], classé « 516 », en réponse à une communication du 1er août 1943 présentant le niveau de préparation des maquis de la région des Alpes et déplorant le manque d'armes ; [certains passages ont été tracés et modifiés au crayon à but de simplification] ; il est accompagné d'une note manuscrite de « BRL » [soit Barnwell R. Legge] disant que [Allen] Dulles veut que ce rapport soit télégraphié et que « Faure » est le « Cdt Vallé d'Osia of Haute Savoie » ; - le texte d'un télégramme du 22 août 1943 du « Commandant breveté Bourgeois » [par la voie de la Délégation des MUR] au général [Henri] Giraud à Alger, demandant un sauvetage urgent par avion, car il est traqué par la Gestapo, bien qu'alors réfugié à Lyon ; il dit en outre être atteignable par les MUR ; [sur le document figure la note manuscrite] « *Sent. – Do you know anything about Bourgeois? Dufour* [soit Jules Davet] *has been* […] *send this / AWD* [soit Allen Dulles] » ; - une note manuscrite de « P » [probablement Gaston Pourchot], [attachée au télégramme du 22 août 1943 et répondant à Allen Dulles], disant que « Bourgeois » lui est inconnu et qu'il vérifiera dans l'annuaire dès l'arrivée du colonel [M. J.] Rudloff [Attaché militaire français à Berne].		
226	190C	7	37	Dulles Files – George Wood Case	Ensemble de rapports et de correspondance liés à Fritz Kolbe.	×	Intégrale
226	190C	7		[liasse flottante]	Corpus de 123 pages, rédigé par Mary Kuhn en 1956 avec l'aide de Dulles, d'inventaire, mais surtout d'index de personnes (avec brève présentation), des papiers de « Wood ». Probablement issus du folder 37.	×	Intégrale
226	190C	7	38	Dulles Files – Dr. Hans Bernd Gisevius	Ensemble de rapports et de correspondance liés à Gisevius.	×	Intégrale
226	190C	7	39	Dulles Files – Misc. Material (Including OSS Documents)	Inclassables des « Dulles Files ». Contient notamment un rapport relatif aux activités de résistants français en faveur de l'OSS. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - un mémo secret du 13 avril 1946 de William J. Donovan à l'Adjudant général au Département de la Guerre à Washington proposant Allen W. Dulles pour la Médaille du Mérite : - un télégramme « WATCH » « d'état » secret du 3 mai 1945 [de Washington] à l'« AmLegation » à Berne, de [John] Magruder à « 110 » [soit Allen Dulles] transmettant ses félicitations ; [à noter que la police d'écriture et le papier paraissent récents] ; - un mémo top secret du 17 août 1945 de la mission en Allemagne de l'OSS [alors	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

dirigée par Allen Dulles], « APO 742 » [probablement un code de provenance], à propos de la documentation [du Complot du] 20 Juillet 1944 ; il y est question de documents appartenant aux conjurés, qui comprendaient (a) l'agenda de [Wilhelm] Canaris, (b) un rapport sur les crimes nazis depuis 1933 préparé par [Hans] von Dohnanyi, (c) un dossier de cartes sur les dignitaires nazis et leurs crimes, (d) un mémo rédigé par [Ludwig] Beck, [Carl Friedrich] Goerdeler et von Dohnanyi sur la nécessité d'un coup d'état, (e) un compte-rendu du procès de [Werner] von Fritsch et les papiers concernant les négociations préparatoires avec le Vatican ; ces documents ont disparu ; l'agenda de Canaris aurait été brûlé par la veuve de [Werner] Schrader, lequel aurait enterré les caisses contenant les documents près de son pavillon de chasse à « Luenebergerheide » [en fait Lüneburger Heide, vaste réserve naturelle en Basse-Saxe, près de Lüneburg] ;

- la traduction top secrète en anglais par le CSDIC [soit le *Combined Services Detailed Interrogation Center* du SHAEF], de la transcription en allemand d'une conversation du 20 juillet 1945 entre [Eugen] Dollmann [SS interprète de Mussolini et Hitler] et [Georg] Elling [un SS], [alors qu'ils étaient tous deux emprisonnés par les Britanniques en Italie[47]], portant sur la visite de [Benito] Mussolini à [Adolf] Hitler immédiatement après la tentative d'assassinat du 20 juillet 1944, et notamment sur la « *tea party* » :
- la traduction top secrète en anglais par le CSDIC [soit le *Combined Services Detailed Interrogation Center* du SHAEF], de la transcription en allemand d'une conversation entre [Walther] Dornberger [*Generalmajor* de la *Wehrmacht*, commandant du programme V-2, dépendant de Friedrich Fromm entre janvier et août 1944] et [Gerhard] Bassenge [*Generalmajor* de la *Luftwaffe*], [alors qu'ils étaient tous deux emprisonnés par les Britanniques à Island Farm[48]], portant sur le lendemain de la tentative d'assassinat du 20 juillet 1944 ;
- un mémo secret du 20 décembre 1945 de « 257 » [* Robert P. Joyce, membre de l'OSS-Berne en 1945, successeur d'Allen Dulles comme chef de mission en Suisse] à « 110 » [soit Allen Dulles], via John Magruder, concernant la situation de la mission [de l'OSS-Berne] ; [à noter en particulier le point 2, faisant allusion à] la découverte de plans d'invasion de la Suisse de 1943 et de documents sur la 5e colonne découverts dans les dossiers d'[Arthur] Seyss-Inquart ; [selon le point 1,] Joyce est arrivé [à Berne] en juin [1945] ;

[47] Voir R. Breitman & al., *US Intelligence and the Nazis*, p. 320-324.
[48] Voir http://www.camp198.fsnet.co.uk/.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- une lettre confidentielle du 4 août 1947 d'A. G. van Tricht [attaché militaire hollandais à Berne, selon la liste du corps diplomatique en Suisse de 1943], représentant des Pays-Bas au Combined Chiefs of Staff au Pentagon, à « Allan » [Allen] Dulles à New York, introduisant J. Bartels, lequel a assuré avec van Tricht les communication entre la Suisse, la Hollande et Londres[49], et qui était le bras droit de [Willem Adolph] Visser't Hooft [secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises] à Genève ; en 1944, dans l'optique d'ouvrir une nouvelle voie de communication entre la Hollande et la Suisse par l'Allemagne, van Tricht a pris contact avec [Barnwell R.] Legge pour obtenir l'adresse d'un contact en Allemagne, laquelle, une fois obtenue, a été envoyée avec un mot de passe par Visser't Hooft et Bartels aux Pays-Bas ; de là et en possession de ces informations, un homme d'affaire hollandais est parti en Allemagne pour tenter la liaison ; il y a disparu corps et bien ; après la guerre, Bartels tente de rassembler des informations pour reconstruire ce qui s'est passé et ainsi informer la famille du disparu ;
- deux *Routing and Record Sheets*, accompagnant une série de rapports de recommandation pour des décorations à attribuer à des membres du réseau NBB [soit Nord, Normandie et Bretagne], la première ayant été signée par [B. Homer] Hall le 14 février 1946, puis par Watson, et la seconde, [peut-être issue de Spencer] Phenix [* membre du bureau new yorkais de l'OSS], destinée à « B.H.H. » [soit probablement B. Homer Hall] [* anciennement (en juillet 1944) du OSS Swiss Desk au SI à Washington, alias « Gadfly »], sur laquelle figure le commentaire : « *Attached are detailed narratives to be used in recommending decorations for the members of the N.N.B. chain. Will you get A.W.D.'s approval of them when you are in New York, as suggested in the letter (also attached) from Hal Parsons? And then return to me for completion.* » ;
- un rapport de recommandation pour des décorations à attribuer à Marcel Pichon, alias « Antoinette », membre du réseau NBB, soit Nord, Normandie et Bretagne ;
- un rapport de recommandation pour des décorations à attribuer à Jean Christophe, membre du réseau NBB ;
- un rapport de recommandation pour des décorations à attribuer à Pierre Laffont, membre du réseau NBB ;
- un rapport de recommandation pour des décorations à attribuer à Pierre

[49] Les archives nationales néérlandaises détiennent un fonds contenant des documents liés à cette voie de communication (http://archievenwo2.nl/archieven/archief-blok/gezantschap-in-zwitserland-1912-1914-1954-1955/zoekterm-illegaliteit).

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					Levaux, membre du réseau NBB ; - un rapport de recommandation pour des décorations à attribuer à Jean Maissiat, membre du réseau NBB ; - une note, classée « *From – Org of C.I.A. Safe 714 Box 6* », présentant une définition de la notion de « *intelligence* » : « *Intelligence is defined as complete and accurate information concerning those capabilities, intentions and activities of all foreign nations and their nationals which affect international relations, with particular reference to their implications for and effect upon the United States*. »		
226	190C	8	40	Dulles Files – "Sunrise" (Includes OSS Material)	Ensemble de documents relatives à l'opération *Sunrise* de sources différentes et contemporains des négociations.	×	Partielle
226	190C	8	41	Bugs, Secret Weapons, Bio and Chemical Warfare	Ensemble de rapports concernant les armes secrètes allemandes, un certain nombre provenant de la Résistance française.	✓	Partielle
226	190C	8	42	Dulles Files – Notes of Wolff & Harster	Pas de description.	×	Aucune
226	190C	8	43	Dulles Files – Gaevernitz, Gero V.S. Wartime	Mémos et correspondance, notamment concernant Sunrise.	×	Aucune
226	190C	8	44	Dulles Files – Report on the Last Days of Mussolini And His Minister	Photocopie des rapports vus ailleurs.	×	Aucune
226	190C	8	45	Dulles Files – Report on the Sunrise-Crossword	Contient deux rapports.	×	Aucune
226	190C	8	46	Dulles Files – Sunrise – Letters From Wolff-Zimmer	Correspondance et lettres, presque toutes illibles.	×	Aucune
226	190C	9	47	Dulles Files – Sunrise Reports	Ensemble de rapports et de correspondance sur l'Opération Sunrise, notamment un récit de 70 pages de Dulles et Gaevernitz.	×	Intégrale
226	190C	9	48	Dulles Files – Postwar General Wolff	Contient de la correspondance et de un entretien avec le général Wolff.	×	Intégrale
226	190C	9	49	Dulles Files – Sunrise – Swiss Backgroung and Documents German	Contient d'une part, les trois parties du « Bericht des Bundesrates an die Bundesversammlung über die antidemokratische Tätigkeit von Schweizern und Ausländern im Zusammenhang mit dem Kriegsgeschehen 1939-1945 (Motion Boerlin) » du 28 décembre 1945, et, d'autre part, des photocopies des « Documents on German Foreign Policy 1918-1945 », vol. 11, p 533-570.	×	Aucune
226	190C	9	50	Dulles Files – Sunrise – Lemnitzer-Airey-Donovan Correspondence	Ensemble de correspondance entre Allen Dulles, L. L. Lemnitzer, Robert P. Joyce [* membre de l'OSS-Berne en 1945, successeur d'Allen Dulles comme chef de mission en Suisse], William J. Donovan, Tracy Barnes, T. S. Airey et E. J. Pratt, concernant l'Opération Sunrise.	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	190C	9	51	Sunrise – Swiss Diary Material and Diary of Clandestine Radio Communications in Verne Switzerland	Ensemble de rapports finaux sur diverses problématiques liées à l'OSS-Berne, notamment sur le renseignement français, la Suisse et la résistance italienne, la guerre psychologique, les communications clandestines américaines de novembre 1944 à juin 1945, la pénétration de l'Allemagne et de l'Autriche, la résistance italienne, la Bulgarie, la Roumanie, le Réduit nazi, etc. Allusions à Dumont/Doru.	✓	Intégrale
226	190C	9	52		Absent ou inexistant ou mal classé.	×	Aucune
226	190C	9	53	Dulles Files – OSS & The French Resistance	Contient principalement le rapport *The Role of OSS-Berne in the Support of the French Resistance*, ainsi que de la correspondance ayant servi à l'établir. Ce dossier contient les documents suivants : - une note manuscrite du 24 mai 1974 disant « *Correct name is Schuhl, Raymond* » [* Schuhl, Raymond A., homme d'affaires alsacien à Genève, alias Robert Salambier, alias Mutt] [alias Robert Salembier, chef des *Morale Operations* de l'OSS-Berne, basé à Genève, ancien chef de la propagande du 2e Bureau français durant la 1ère GM, puis jusqu'à l'armistice en 1940] ; - un mémo du 18 décembre 1943 indiquant une nouvelle numérotation pour les sources de documents ; [on trouve les codes] « 401 » [* Micha Perez (Pam)], « 403 » [* rapport sur la France en 1943], « 404 » [* rapport sur la France en 1943], « 405 » [* Philippe Monod (Martel)], « 408 » [* rapport sur la France], « 409 » [* amie de « Mike », « L. », et son groupe], « 409-B » [* rapport sur l'Allemagne] et « 410 » [* rapport sur la France] ; [certains codes ont été ajoutés à la main, tels] « H. Polaire » et « J Adder » : - une liste secrète de personnalités semblant avoir servi aux auteurs du rapport *The Role of OSS-Bern* ; [une partie des informations a été écrite à la main] ; [on trouve mention des personnes suivantes : « Jerome », « 296 », soit Michel Brault [chef du Service national du Maquis] ; « Suffrin » [soit « Suffren », probablement Jacques Strohl[50]] ; « Legrand », probablement « Jacques Legrange » [soit Jacques Lagrange] ; « Dufour », soit [Jules] Davet ; « Levy » ; « Martel », « 405 », soit [Philippe] Monod ; « Lorraine group » [* groupe d'opposition français basé sur des partis politiques de l'Entre-deux-guerres] ; « Cheval » [* Georges Rebattet] [successeur de Michel Brault comme chef du Service national du Maquis] ; « Marcus » [* Bloch Laine] [soit François Bloch-Lainé] ; « Sophie » ; « Max », « Regis », « Rex » [soit Jean Moulin] ; « Cleante » ; « Niel » ; [Marcel] Vaidie [Attaché financier de l'Ambassade de France à Berne, selon la liste du corps diplomatique en Suisse de 1940] ; « Perimetre », « Bertrand », « Col. Descourt » [soit le colonel Marcel Descour, responsable ORA	✓	Intégrale

[50] Voir Belot et Karpman, *L'affaire Suisse*, p. 213-214.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

de Lyon et chef d'EM de la région militaire R1] ; [Félix] Plottier [un des pères de la Résistance en Haute-Savoie] ; « Apotheme » [soit Jean-Pierre Rosenthal, alias « Cantinier », membre du réseau SOE Marksman dans la Région R1] ; « Vidal », « General Lestree » [soit Charles Delestraint] ; [Kenneth H.] Baker [chef de l'antenne OSS à Annemasse] ; « Quebriac » ; « Carre » ; « Salembrier » [soit Raymond A. Schuhl, alias « Robert Salembier », chef des *Morale Operations* de l'OSS-Berne, basé à Genève, ancien chef de la propagande du 2e Bureau français durant la 1ère GM, puis jusqu'à l'armistice en 1940] ; « Carte », « Trump » [soit André Girard] ; « David » [* Didier, membre de la Résistance française] [soit Albert Chambonnet, chef régional de l'AS puis, en janvier 1944, des FFI, pour la Région R1] ; « Dormoy » ; « Tertius », soit [Paul] van der Stricht [chef SO de l'OSS-Londres] ; « Eclair » [* figure de la Résistance française] ; « De Hand » soit [Barnwell R.] Legge ; « Fabri », « Fabry », « Barres », « Lahire », « 642 » [soit Pierre Bénouville] ; « Perrichon » [soit Max Shoop[51]] ; « Faure », soit [Jean Vallette] d'Osia ; [Henri] Frenay ; « Georges » indiqué comme « *Probably capt Georges of French S/R* » [en fait « Commandant Georges »[52], soit Ernest Georges, commandant du Groupe Mobile d'Alsace-Suisse, une troupe rassemblant les Alsaciens réfugiés en Suisse et intégrée à la 1ère Armée française] ; « Grognard » ; « Colonel Gilbert », soit [Georges] Groussard ; « Pasquier » ;

- le compte-rendu de deux entretiens avec Max Shoop semblant avoir servi aux auteurs du rapport *The Role of OSS-Bern* ; « Pontcarral » [soit Pierre Dejussieu, chef de l'AS, successeur de Charles Delestrain], était en contact avec « 110 » [soit Allen Dulles] et [Max] Shoop et il a participé à la séance d'octobre [1943 en Suisse] (*October meeting*) en rentrant de laquelle il a été arrêté par les Allemands ; à propos du CNR, du CER et du CCR, [Shoop semble s'attribuer une partie des mérites de l'unification de la Résistance] ; Shoop accuse les Français d'avoir privilégié leur sécurité face à la Gestapo à la recherche de renseignements ; « Martel » [soit Philippe Monod], avocat à Paris, proche d'[Henri] Frenay et de Shoop, arrivé en mars 1943, participe à de nombreuses séances pour parvenir, en avril 1943, à la « cristallisation » de la Délégation des MUR ; au printemps 1943, Shoop envoie 3 millions de FF à « Henriot » [soit Jean Gemähling, chef du SR des MUR], qui ont en partie été volés, mais qui semble avoir valu à Shoop de recevoir plus de renseignements, mais plutôt des

[51] Voir R. Belot, *Frenay*, p. 405.
[52] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, 11.1945, p. V-32.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

informations SO que militaires ; la plus grande part des informations concernant les chemins de fer proviennent de [Paul] Devinat ; le financement de 4 millions [de FF pour la Résistance] passait par [Jules] Davet, arrivé en mai [1943] ; Frenay [à Londres] communiquait [avec la Délégation des MUR] par [l'OSS-Berne] pour contourner le contrôle du BCRA (trafic « Iris »-« Azur ») inévitable avec les Britanniques ; en mars 1943 a eu lieu une séance (March meeting) rassemblant « 110 » [soit Allen Dulles], [Max] Shoop, « Martel » [soit Philippe Monod], probablement « Lahire » [soit Pierre Bénouville], [Barnwell R.] Legge et [John] McCaffrey [* chef du SOE en Suisse et l'assistant de l'Attaché de presse de la Légation britannique à Berne] ; Shoop affirme que le « plan en 10 points » n'a jamais été appliqué ; la politique en place voulait que Shoop passe par la Délégation pour ses contacts avec la Résistance, ce qu'il a fait sauf dans le cas de « René », communiste établi dans le nord [« René » ne peut pas être Davet, comme le suggère Petersen] ; la Délégation entretenait un service de courrier hebdomadaire avec Lyon ; à propos du SR suisse, Shoop dit que la seule restriction qu'il imposait était de ne pas passer des armes ; il affirme que le SR suisse était partagé en deux entre les « French » [soit la Section Alliés] pro-Alliés et les « Germans » [soit la Section Axe] pro-Allemands ; [la Section Alliés] travaillait bénévolement avec lui ; [l'OSS] aurait donné l'argent, mais aucun renseignement à « 510 » [* comte Carlo Sforza] du SR suisse [sic] qui aidait [l'OSS] et a été notamment très utile pour les passages de frontières [cette description correspond bien plus à Roger Farquet qu'à Sforza] ; à travers « 401 » [* Micha Perez (Pam)], [l'OSS] avait un contact avec un spécialiste en radio de l'Université de Lausanne, doté d'un puissant émetteur et de 6 récepteurs géré par le SR suisse qui contactait ses agents en France et laissait [l'OSS] utiliser ses propres codes pour contacter les siens en Italie, mais pas en France ; cette collaboration a pris fin lorsque l'armée en a eu vent ; [l'OSS] n'a jamais disposé de liaison radio avec la France ; le financement de la Résistance était le fait de Berne et Shoop en sait très peu ; Alger avait des contact avec certains maquis en France à travers la frontière espagnole, mais plus pour de l'aide que pour les messages qui transitaient essentiellement à travers la Délégation ; la Délégation communiquait par télégramme par Berne et par passages de frontière, leurs radios ayant une portée trop courte et les voyages à Londres étant trop difficiles ; l'aide [américaine] consistait également en appareils photos miniatures, en quelques armes et en production de la propagande ; « 110 » [soit Allen Dulles] était en fréquents rapports avec [Frederick] Vanden Heuvel [chef de l'IS en Suisse] ; [Victor C.] Farrell traitait avec [Georges] Groussard ; [Shoop

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

expose ensuite les rapports conflictuels] entre Britanniques, Français [et Américains] qu'il place sous le signe de la jalousie ; [John] McCaffrey tendait à discréditer tout le travail, en particulier celui de [Pierre] de Leusse ; il y avait également les accusations que [les Américains] tentaient d'acheter la Résistance ; pourtant [Frederick] vanden Heuvel et [John] McCaffrey étaient toujours invités aux séances, mais ne venaient pas ; les gens se plaignaient auprès de « 284 » [* Max Shoop (Mike)] qu'il n'arrivaient pas à joindre les Britanniques ; Shoop parle de « Souffran » [soit « Suffren », probablement Jacques Strohl[53]] comme d'un troisième homme de la Délégation, apparu à la fin de l'année 1943, plutôt axé sur les aspects financiers ; Shoop finit par quelques considération sur le maquis ; « Apotheme » [soit Jean-Pierre Rosenthal, alias « Cantinier », membre du réseau SOE Marksman dans la Région R1], qui est allé à Londres, travaillait avec « Niveau » alias « Capt Ball » [soit Leon F. Ball[54] de l'OSS] ; Shoop mentionne également [Kenneth H.] Baker, [chef de l'antenne OSS] à Annemasse, « Dormoy », chef de l'Action immédiate (AI) de l'AS, « Jerome », soit Michel Brault [chef du Service national du Maquis], « Max » ou « Levy » ou « Rex » ou « Regis » [soit Jean Moulin], [Henri] Frenay, « Marcus » soit [François] Bloch-Lainé, le conseiller financier de la Résistance, « Niel », représentant d'Alger auprès de l'AS, « Vidal » [soit Charles Delestraint], « Fabry » ou « Barres » ou « Lahire » soit [Pierre] Bénouville ; des contacts quotidiens ont été entretenus [par l'OSS] avec la Délégation et 7-8 grandes réunions organisées, notamment, la plus grande, avec « Barres » et son assistant « Miranda », « Dormoy », « Pontcarrel » [soit « Pontcarral », Pierre Dejussieu, chef de l'AS, successeur de Charles Delestrain], peut-être « Cheval » [* Georges Rebattet] [successeur de Michel Brault comme chef du Service national du Maquis], représentant la zone nord, et une autre personne ;

- une liste secrète de questions [probablement établie par les auteurs du rapport *The Role of OSS-Bern* et visiblement utilisée pour les entretiens avec Max Shoop] ; les auteurs s'interrogent notamment sur l'identité de « Tommy » [* Frederic Brown, agent allié en contact avec la Résistance], qui aurait convoyé 4 mio de FF en France et qui aurait fait l'objet d'une enquête de « 284 » [* Max Shoop (Mike)] ; ils s'interrogent également sur l'identité de « Tertius » [soit Paul van der Stricht, chef SO de l'OSS-Londres], sur la nature du « Service Bastia »,

[53] Voir R. Belot & G. Karpman, *L'affaire Suisse*, p. 213-214.
[54] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, compte-rendu de l'entretien avec M. Shoop ; ainsi que Michel Germain, *La libération d'Annecy et de la Haute-Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 2004, p. 30.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

sur l'identité du « General F » rapporté par [Jean Vallette] d'Osia, sur la nature du « STG work », sur l'origine de la querelle entre « Max Regis » [soit Jean Moulin] et [Henri] Frenay à propos de l'AS et sur l'issue de l'arrestation du 21 juin de « Thomas », [Henri] Frenay et « Max Regis » [soit Jean Moulin] ; les auteurs se demandent de surcroît quel a été le rôle du SR suisse et si « 110 » [soit Allen Dulles] a entrepris quelque chose pour que le presse suisse restreigne ses reportages sur le maquis dont certains chefs se sont plaints de trop de publicité [peut-être une attaque indirecte contre les articles de René-Henri Wüst dans *La Suisse*] ;

- une liste de questions [probablement établie par les auteurs du rapport *The Role of OSS-Bern*] ; [deux questions ont été ajoutées à la main] ; les auteurs se demandent notamment qui est « Sovy », si « Cheval » [* Georges Rebattet] [successeur de Michel Brault comme chef du Service national du Maquis] et le nom de code de « Chevrier », durant quelle période « Grognard » était le représentant de [Marie-Pierre] Koenig [des FFI] en Suisse, qui est « Halliwell » et qui est « Marcus » [* Bloch Laine] [soit François Bloch-Lainé] ;
- un mémo du 16 novembre 1943 présentant une série de noms de code pour les conversations téléphoniques ; [sur le document figure les notes manuscrites] « *Index* » et « *P – to be copied 6 copies* » ;
- un mémo présentant une série de numéros de code pour les sources ; [sur le document figure au crayon un nouvel indicatif par lettre] ; « 401 » [* Micha Perez (Pam)] est dit connu par « 235 » [* W. Arthur Roseborough, chef SI à Alger] et « W. » [probablement Washington] ;
- un rapport de novembre 1945, rédigé par Donald M. Greer et E. Rene Sanford, avec la collaboration d'Allen W. Dulles, à l'attention de l'OSS, intitulé *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance* ;
- une note manuscrite disant « *identify Nestlé man* » [soit très probablement Roger Farquet] ; [à noter que cette note est placée avant la page III-23 du rapport *The Role of OSS-Bern* laquelle parle de « Mickey Mouse », qui dit être un membre du SR suisse à Genève, soit Farquet, voire Michel « Micha Perez » Pérez] ;
- une note manuscrite disant « *667 – Jean Jacques Loeb* » [en fait Jean-Jacques Dreyfus] ; [à noter que cette note est placée avant la page III-25 du rapport *The Role of OSS-Bern* laquelle parle de « 667 », qui dit avoir été parachuté en France] ;
- une esquisse [probablement établie par les auteurs du rapport *The Role of OSS-Bern*] des principaux résultats du support [de l'OSS-Berne] à la Résistance à

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					présenter dans le chapitre 5 [en fait chapitre 6] de *The Role of OSS-Bern* : - une note manuscrite disant « *Mickey Mouse Swiss SR man* » [très probablement Roger Farquet, voire Michel « Micha Perez » Pérez].		
226	190C	9	54	Dulles Files – OSS Operations in Italy/France	Ensemble de rapports et de correspondance concernant les opérations de l'OSS en Italie et en Suisse. Contient notamment un rapport de septembre 1944 sur « Bob », alias Roger Masson. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - un télégramme chiffré du 12 avril 1944, en français, répondant à des instructions pour la correspondance radiotélégraphique ; - un rapport du 11 août 1944 ou du 8 novembre 1944, en français, de « 401 » [* Micha Perez (Pam)], classé « Chris (Cross) », décrivant la nouvelle situation d'un réseau de passage ; la base est désormais en Tarentaise [province de Savoie] ; [au crayon et avec la même écriture sont indiqués la date] « 8-11-44 » et « Mickey » [soit Roger Farquet, voire Michel « Micha Perez » Pérez] ; - une note du 8 juin [1944], en français, reçue de « Chris » [via ?] « Glass » [soit Henri Marone[55]], classée « Chris », annonçant que la voie du Grand-Saint-Bernard est « grillée » depuis l'arrestation par les Allemands de deux personnes ayant tenté le passage qui a conduit à un renforcement de la surveillance dans toute la région ; il est dit que « Chris » [qui n'est donc en principe pas l'auteur de la note] et « Silvio » ont mis 29 heures pour passer ; - un rapport de « Serafino », rapportant les déclarations du « capitaine Sardi », à propos des conflits de pouvoir dans les Alpes et les annexionnistes du Val d'Aoste ; - un rapport du 28 août 1944 de « Glass » [soit Henri Marone] exposant les premiers éléments d'une mission de liaison effectuée par les maquisards italiens, soit le lt col Sephan Jacini, « Silvio » et « Glass » lui-même, avec les authorités FFI de Savoie[56], soit le 25 [août 1944] avec le « Commandant Nizier » [soit Joseph Lambroschini] dans la région d'Annecy et le 26 [août 1944] avec le « Colonel Mathieu » [soit Oronce de Galbert] à Chambéry ; ce dernier les a	✓	Intégrale

[55] Voir rapport de mission du 28 août 1944 de *Glass*, NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 54 et Mudd Library en ligne, MC019.09, Reports French 1939-1950, 19440811_0000033704.pdf. Le rapport mentionne nommément deux participants à la mission, Jacini et *Silvio*, le troisième étant le signataire *Glass*. En comparant avec la liste d'A. W. Dulles du recueil de télégramme *LUMMY* du 3 juillet 1943 au 29 septembre 1944 (NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 65), *Glass* ne peut être qu'H. Marone.

[56] Les Français mettront à leur tour en place une mission au Val d'Aoste du 3 au 15 septembre 1945 pour y estimer l'ambiance, notamment les velléités annexionniste. Voir Ulysse Bozonnet, *Section Paganon : dans les cimes pour la liberté : l'esprit de résistance, de fraternité et de compétition : chroniques des années 1930-1948 (Haute-Tarentaise, Haute-Maurienne, Val d'Aoste, Piémont, Tyrol)*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 2005, p. 76-86.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

également mis en relation avec une mission alliée comprenant le cap américain [Francis] Coolidge [membre de la mission OSS « Union II » parachutée le 1er août 1944 en Savoie et dirigée par le maj Peter J. Ortiz] et le cap français « Interference » ; le général Piccio est dit avoir rendu d'appréciés services ;

- un rapport du 16 novembre 1944 de Hill à « D » [soit Allen Dulles], classé « Chris », rapportant que le général Piccio a annoncé que certains membres de l'équipe « Chriss » avaient l'intention de passer de Suisse à Annemasse le 22 novembre [1944], et que certains membres de l'équipe « Cross », notamment [Eugenio] Dugoni [du CLNAI du Piémont] et le général Piccio lui-même, avaient l'intention de quitter la Suisse le 30 novembre [1944] ; « Richard » [soit Robert Micheli du SR suisse à Lausanne] a fait savoir à « Nutter » que tous ces gens devaient quitter la Suisse au plus tard le 30 novembre 1944 ;
- une note du 24 août 1943 de « A.W.D. » [soit Allen Dulles] à [Barnwell R.] Legge, classé « 520 » [* Brigadier General Barnwell Legge], accompagnant le brouillon de télégramme, pour lequel l'avis de Legge est requis ; [sur le document figure une note manuscrite de] « BRL » [soit Barnwell R. Legge] par laquelle il propose ses changements ;
- un brouillon de télégramme du 24 août 1943 [visant une harmonie entre, d'une part, la « MID » ou] « Milid » [soit la *Military Intelligence Division* de l'*US Army* et Barnwell R. Legge], et [d'autre part] « 89 » [probablement Allen Dulles] et son organisation ; [des ajouts manuscrits ont été ajoutés par Legge et des passages supprimés] ; « O.B. » [est l'abbréviation de *Order of Battle*] ;
- un brouillon manuscrit de télégramme de [Barnwell R.] Legge à la « Milid » à « Wash » [soit Washington] [visant une harmonie entre, d'une part, la « MID » ou] « Milid » [soit la *Military Intelligence Division* de l'*US Army* et Barnwell R. Legge], et [d'autre part] « 89 » [probablement Allen Dulles] et son organisation ; [le texte est largement équivalent à la version dactylographiée ci-dessus] ; [des ajouts manuscrits ont été ajoutés par Legge et des passages supprimés] ; [à noter les ajouts manuscrits] « 846 » et « *for Mr. Dulles* » ;
- une version non modifiée du brouillon de télégramme du 24 août 1943, classé « 520 » [* Brigadier General Barnwell Legge] ;
- un télégramme « d'état » « WATCH » du 22 décembre 1943 à 3h44, reçu le 22 décembre [1943] à 10h19, [de l'OSS-Washington] à la Légation américaine à Berne, n° « 3194 », comportant la mention « N.P. 1016/91 », classé « 520 » [* Brigadier General Barnwell Legge], avec référence [au télégramme de Berne n°] « 1332-35 », [relevant deux points négatifs au fait que la même information] soit envoyée [en parallèle] par « 520 » à la MIS [soit la *Military Intelligence*

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Division de l'*US Army*] [et à l'OSS-Washington par Dulles], soit le danger de confirmation erronée et le coût engendré par le double envoi ; toutefois [l'OSS-Washington] souhaite que [Dulles] continue à envoyer les ordres de bataille afin de justifier les crédits ; [l'OSS-Washington] relève qu'il envoie ses ordres de bataille à la MIS, mais que l'inverse n'est pas vrai ; [l'OSS-Washington] conclut en félicitant [Dulles] de la qualité de ses derniers ordres de batailles ;

- un télégramme « d'état » « WATCH » du 26 décembre 1943 à 21h34, reçu le 27 décembre [1943] à 5h54, à la Légation américaine à Berne, n° « 3233 », comportant la mention « N.P. 1026/76 = Y », classé « 520 » [* Brigadier General Barnwell Legge], avec référence [au télégramme de Berne n°] « 1397-1399 », demandant [à Allen Dulles] de continuer à envoyer à [l'OSS-]Washington les renseignements liés à l'ordre de bataille en indiquant ce qui a parallèlement été envoyé par [Legge] à la MIS [soit la *Military Intelligence Division* de l'*US Army*] ; Washington assure qu'elle ne tient pas à faire quelque suggestion que ce soit qui pourrait compromettre l'harmonie existant entre [Dulles et Legge] ;
- un télégramme « d'état » « WATCH » du 12 juin 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] au « Secstate » à Washington, transmis en copie à Londres, comportant la mention « N.P. 3793/441 3794/448 = X », classé « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse], avec référence [au télégramme de Washington n°] « 1705 », répondant aux critiques de Washington quant aux renseignements reçus à double de Berne et des « Zulu » [* les Britanniques] à Londres ; [les Britanniques et Dulles] reconnaissent la situation ; « K-13 », soit le SIM [service de renseignement italien], et « K-23 », soit le QG du CNL à Milan, sont les principales sources de doublons ; [l'OSS-Berne et les Britanniques] reçoivent en même temps les renseignements à Berne [pour le SIM] et à Lugano [pour le CNL], mais les télégrammes [britanniques] étant préparés et envoyés à Genève, ils ont en général un jour de retard [sur ceux de l'OSS-Berne] ; [Dulles et le Britanniques] n'ayant que deux conférences par semaine à Berne, il est impossible de s'entendre avant l'envoi, attendre après la conférence engendrerait un retard considérable ; la préparation et l'envoi des télégrammes est alors largement mécanique ; le matériel « K-13 » et « K-23 » regardant les questions navales est laissé aux [Britanniques], du fait qu'ils ont des experts sur place [en Suisse] ; le seul moyen pour que les doublons soient éliminés serait que Londres décide de l'exclusivité de ces sources pour l'un ou l'autre [des services alliés] ;
- un télégramme « d'état » « WATCH » du 9 juin 1944 à 23h03, reçu le 10 juin 1944 à 8h14, de [Ferdinand L.] Belin [de la division SI à l'OSS-Washington] à la

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Légation américaine à Berne, n° « 1990 », comportant la mention « N.P. 1705/423 = Z », classé « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse], transmettant une liste de télégrammes de Berne contenant des renseignements « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], principalement de source « K-13 » [* SIM, service de renseignement italien], également communiqués par les « Zulu » [* les Britanniques] à Londres ;

- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 24 mars 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'ambassade américaine à Londres, transmis en copie à Washington, comportant la mention « N.P. 548/90 549/92 = X », classé « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], avec référence [au télégramme de Londres n°] « 592 », expliquant que les doublons [entre l'OSS-Berne et les Britanniques] sont inévitables, le QG de « 521 » étant à Genève et des jours passant souvent avant qu'un croisement soit possible ; de plus, le matériel « K2 » [* un officier de renseignement français en Suisse, rapportant sur l'Italie] est demandé rapidement par Alger et de transmettre demande moins de temps et provoque moins de problème que de vérifier avec [les Britanniques] ; [Dulles demande à Londres] s'ils ont un arrangement pour transmettre le matériel « unison » à Alger ; le but principal de « unison » est d'éviter les confirmation erronée ; si « Broadway » souhaite réellement éviter les doublons, ils devraient s'arranger pour déplacer leur QG à Berne, où [l'OSS], « 520 », « 472 », « K-13 » [* SIM, service de renseignement italien], les Polonais et tous les autres ont centralisé leurs activités ; [Dulles] ne voit aucune objection à ce que [les Britanniques] utilisent « K2 », mais il s'agit là à la base d'une source de « 520 » [Legge] et une partie intégrante du système « 472 » exclusivement financé [par les Américains], pour autant que [Dulles] le sache ; [la source] « unison » « K-13 », qui pourrait devenir un service important, est également susceptible d'engendrer des doublons ; [Dulles] et les « Zulu » [* les Britanniques] viennent de tomber d'accord sur un financement [de « K-13 »] de 15'000 CHF chacun et de partager les résultats ; [Dulles] estime donc que [les Britanniques] n'ont aucun droit à l'exclusivité dans ce cas ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 4 mars 1944 à 21h45, reçu le 5 mars 1944 à 4h12, du « Sasac » de Londres à la Légation américaine à Berne [soit à Allen Dulles], n° « 1759 », comportant la mention « N.P. 575/57 576/57 = L », classé « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], avec référence [au télégramme de] Berne à

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Londres [n°] « 518 », en trois points ; premièrement, Londres accepte la nouvelle codification des sources « unison » suggérée par « Broadway » [* service de renseignement britannique à Londres, soit le QG de MI6] en « Uncle *xx* » ; ainsi, « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse] est codé « Uncle 1 », « 821 » [* un important catholique allemand] en « Uncle 4 » ; deuxièmement, Londres est d'accord pour que [Dulles] et « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse] s'arrangent eux-mêmes pour déterminer qui des deux traîtera telle et telle source, en considérant les aspects suivants : (a) la localisation physique de la source, (b) lequel des deux a actuellement le meilleur contact, (c) la répartition de la tâche de chiffrement et (d) la possibilité que tous deux restent en contact ; troisièmement, Londres transmet le désire spécial de « Broadway » que [les Britanniques] gardent le contact avec « Uncle 7 », « Uncle 12 », « Uncle 13 » [soit le SIM, service de renseignement italien] et « Uncle 19 » ;

- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 6 mars 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] au « Sasac » à l'ambassade américaine à Londres, comportant la mention « N.P. 526/89 527/90 528/85 = X », classé « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], avec référence [au télégramme de Londres n°] « 575 », à propos des transmissions combinées avec « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse], notamment d'un accord en la matière avec le SIM [service de renseignement italien] ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 6 mars 1944 à 21h55, reçu le 7 mars 1944 à 4h01, de Londres à la Légation américaine à Berne [soit à Allen Dulles], ainsi qu'à Washington, n° « 218 », comportant la mention « N.P. 577/33 = L », classé « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], avec référence [au télégramme de Londres n°] « 518 », demandant de la part de « Broadway » [* service de renseignement britannique à Londres, soit le QG de MI6] que la lettre désignant les sources « unison » ne soit plus « U », mais « K » [on a donc l'équivalence « U *xx* » = « Uncle *xx* » = « K *xx* », par exemple :] « K 1 » [* un officier de renseignement français en Suisse] [= « U 1 » = « Uncle 1 » = « 472 »] [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse] ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 28 février 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'ambassade américaine à Londres, transmis en copie à Washington, comportant la mention « N.P. 518/74 519/81 520/67 521/10 = X », classé « unison » [* indicatif pour des sources

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], avec référence aux télégrammes précédents concernant « unison », transmettant une liste de codes et leur signification ;

- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 11 février 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'ambassade américaine à Londres, comportant la mention « 468/80 469/46 = X », avec référence [au télégramme de Londres n°] « 533 », à propos des transmissions combinées anglo-américaines, ainsi que des transmissions « Indigo » [* un contact dans la Résistance française] à Alger, dont seules celles indiquées par « Iris » [soit la Délégation des MUR à Genève] sont répétées à Londres ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 10 février 1944 à 16h00, reçu le 10 février 1944 à 17h12, de Londres à la Légation américaine à Berne [soit à Allen Dulles], n° « 1041 », comportant la mention « N.P. 533/87 534/90 = L », à propos des transmissions de « Broadway » [* service de renseignement britannique à Londres, soit le QG de MI6] ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 24 janvier 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'ambassade américaine à Londres, comportant la mention « 397/81 398/49 = X », classé « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse], avec référence [au télégramme de Londres n°] « 448 », à propos notamment de la communication des Polonais entre la Suisse et Londres ; annonce entre autres que « 521 » est le seul à avoir un bureau à Genève, tous les autres étant à Berne ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 10 janvier 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'ambassade américaine à Londres, transmis en copie à Washington, comportant la mention « 337/80 338/68 339/69 340/49 = X », classé « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse] et « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], avec référence [au télégramme de Londres n°] « 448 », à propos des transmissions combinées, notamment des Polonais entre la Suisse et Londres, ainsi que de la manière d'indiquer les sources des rapports ; on apprend notamment que les Américains ont un contact bihebdomadaire avec le bureau britannique à Genève ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 4 janvier 1944 à 22h20, reçu le 5 janvier 1944 à 10h47, de « 105 » [* Colonel David K. E. Bruce], à Londres, à « Burns » [* Allen W. Dulles en 1942-43], à la Légation américaine à Berne, n° « 884 », comportant la mention « N.P. 448/80 449/52 = L », classé « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse], présentant des tensions avec

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

« 521 » à Londres, lesquels critiqueraint tous les autres services en Suisse ;

- un télégramme « état » « WATCH » du 22 décembre 1943, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] au « Secstate » à Washington, comportant la mention « N.P. 1397/88 1398/83 1399/48 X », classé « 520 » [* Brigadier General Barnwell Legge], avec référence [au télégramme de Washington n°] « 1016 », concernant les transmissions combinées ; « 520 » ne télégraphie notamment ni à Londres, ni à Alger ;
- le texte d'un télégramme du 13 avril 1944, en français, de l'Attaché militaire italien à Berne, [Tancredi] Bianchi, au Haut Commandement italien, daté de Berne, n° « 58 », dans lequel l'auteur argumente contre la remise de sa charge de contact avec la résistance italienne au chef du SIM [* *Servizio Informazioni Militare*, le service de renseignement militaire] en Suisse, Denari ; en particulier, l'Attaché militaire est le seul habilité à avoir accès aux internés dans les camps ; Bianchi précise qu'il règne une parfaite entente entre lui, Denari et les services alliés ;
- un télégramme « M. I. P. T. » du 22 mars 1944, en anglais, [ayant transité par les canaux britanniques] de Londres [en Suisse], n° « 873 », classé « K-13 » [* SIM, service de renseignement italien], transmettant un message de [Pompeo] Agrifoglio [chef du SIM] à « Alessandro » [soit probablement Denari, chef du SIM en Suisse] lui faisant notamment part de son approbation quant au crédit de 50'000 CHF par mois qui sera alloué [au SIM en Suisse] pour les réseaux de renseignement et les salaires, et lui demandant de prendre contact avec [Tancredi] Bianchi [l'Attaché militaire italien à Berne] ; il est rappelé également qu'aucune information, pourtant déjà demandée deux fois, n'a été communiquée sur l'organisation « Elda Giusto » et qu'au délai supplémentaire ne sera admis ; [l'allusion à Eugenio] Piccardo [dans ce contexte n'est pas claire] ;
- un télégramme « M. I. P. T. » du 22 mars 1944, en anglais, [ayant transité par les canaux britanniques] de Londres [en Suisse], n° « 874 », transmettant un message de [Giovanni] Messe [chef de l'EM italien] à [Tancredi] Bianchi [l'Attaché militaire italien à Berne] lui interdisant, du fait de sa position officielle, de prendre une part active dans l'organisation des groupes de résistance dans le nord de l'Italie et lui demandant de donner toute assistance à Denari [chef du SIM en Suisse] ;
- un télégramme du 12 août 1944, [ayant transité par les canaux britanniques] de Londres [au SIS en Suisse], n° « 492 », demandant que la question du financement de « K.13 » [* SIM, service de renseignement italien] soit discutée

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

avec « 189 » [soit probablement Allen Dulles] ; selon Londres, il ne faudrait pas réclamer le remboursement de cet argent avant la réouverture de la frontière suisse ; le financement devrait pour le moment continuer sur une base de 50/50 entre les Américains et [les Britanniques] ;

- un télégramme « d'état » « SNAFU », « WATCH » et « LUMMY » du 23 mai 1945, [de la Légation américaine à Berne] à « Ampolad » à Caserta, de « 110 » [soit Allen Dulles] à [Edward] Glavin [commandant du théâtre d'opération méditerranéen de l'OSS], n° « WATCH 1025 » et « LUMMY 1111 », comportant la mention « 867/23 – S », classé « SIM » [service de renseignement italien], demandant l'autorisation de mettre un terme au soutien du SIM en Suisse, comme proposé par « Broadway » [* service de renseignement britannique à Londres, soit le QG de MI6] au collègue britannique [de Dulles], et d'en avertir « K-13 » [* SIM, service de renseignement italien] par Denari [chef du SIM en Suisse] ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 28 avril 1944, [de la Légation américaine à Berne] à l'« AmRep » à Alger, transmis en copie à Washington et à Londres, comportant la mention « 407/90 408/35 = X », classé « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], annonçant, de concert avec les « Zulu » [* les Britanniques] sur la question de l'organisation de « K-13 » [* SIM, service de renseignement italien], son accord sur l'éloignement complet de l'Attaché militaire italien [à Berne] [Tancredi] Bianchi des connexions avec la résistance, comme cela a été proposé par le gouvernement Badoglio, afin de préservé son statut auprès des Suisses ; [Dulles] rappelle qu'il finance « K-13 » conjointement avec [les Britanniques] et à hauteur de 25'000 CHF et qu'il utilise alors, tout comme le « Zulu SOE » [soit le *Special Operations Executive*], à la fois l'organisation de « K-13 » et celle du général Bianchi pour le développement du maquis sans paiement aditionnel ;
- un télégramme « d'état » « LUMMY » du 7 avril 1944, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'Ambassade américaine à Londres, transmis en copie à Washington et à Alger, comportant la mention « 566/88 = X », classé « unison » [* indicatif pour des sources utilisées à la fois par les Américains et les Britanniques], informant que « 521 » [* service de renseignement britannique en Suisse] a montré [à Dulles] des télégrammes concernant la source « unison » « K-13 » [* SIM, service de renseignement italien] du chef du SIM [soit Pompeo Agrifoglio] à « K-13A » [soit probablement Denari] et au général [Tancredi] Bianchi [Attaché militaire italien à Berne], qui chargent le premier de toutes les tâches de SI et de SO et établissent un budget

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

de 50'000 CHF, et annonçant que [Dulles] est parfaitement d'accord avec cette décision ; [l'OSS-Berne] et les « Zulus » [* les Britanniques] partageront à la fois le financement et les résultats de « K-13 » ;

- une carte de visite du général Tancredi Bianchi, Attaché militaire à la Légation d'Italie à Berne, [avec une note manuscrite] « presente ses compliments à Mr [Allen] Dulles » ;
- un télégramme « état » « SNAFU » du 30 décembre 1943, [de la Légation américaine à Berne, probablement d'Allen Dulles] à l'« AmRep » à Alger, transmis en copie à Washington et à Londres, comportant la mention « 198/90 199/78 200/66 = Al. », classé « Italy SIM » [service de renseignement italien], avec référence [au télégramme de Berne n°] « 164 », annonçant que « 825 », soit [Umberto] Dermidoff, a informé [Dulles] le jour précédent que lui, Denari, [Eugenio] Piccardo et Verri, tous du SIM, ont télégraphié via le ministre [Renato] Prunas [Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères italien] à « Berto », qui est en liaison avec les « Zulu » [* les Britanniques], demandant un montant mensuel de 55'000 CHF et la confirmation des instructions quant au travail avec [les Britanniques et les Américains] ; Dermidoff travaille principalement pour le CE [contrespionnage], les autres pour le SI ; le contact [des membres du SIM] avec [les Britanniques] se fait par un subordonné à Genève – un des « *Zulu colleagues* » avec lesquels [Dulles] estime qu'il n'est pas facile de travailler avec – ; Dermidoff et Denari sont basés à Berne, Piccardo à Lugano et Verri à Genève ; [Dulles] souhaite savoir (1) si les activités SI et CE du SIM doivent être soutenues conjointement par les [Britanniques et les Américains] ou si les « Zulus » prennent le SI et [les Américains] le CE et ils partagent ensuite, (2) si Alger approuve une avance de fonds au SIM et (3) si Alger préfère se tenir en dehors de affaires du SIM ; personnellement, [Dulles] estime que le SIM peut être très utile, surtout en matière de CE et en fourniture [de faux papiers], mais qu'il faut agir avec précaution tant que ces hommes n'ont pas prouvé [leur valeur] ; [Dulles] estime que Denari est OK, ainsi que Verri ; Dermidoff est une sorte de détective qui peut travailler efficacement pour n'improte quel maître ; Piccardo est de réputation douteuse ;
- le texte d'un télégramme du 16 décembre 1943 [probablement de Dulles], n° « 164-6 », classé « SIM » [service de renseignement italien], avec référence [au télégramme de Berne n°] « 131 », annonçant que Umberto « Dermidorff » [Dermidoff] le chef du CE [contrespionnage] italien [en Suisse], rattaché à la Légation d'Italie [à Berne] comme assistant de l'Attaché commercial, a proposé ses services à « 520 » [* Brigadier General Barnwell Legge] ; ayant travaillé avec

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

les Allemands, il peut être utile pour ce qui est de leurs services ; il propose également d'aider au SI en Italie du Nord ; [Dulles] demande que des démarches soient entreprises auprès du QG de Badoglio pour que [Dermidoff] reçoive des instructions, par le ministre d'Italie [en Suisse, soit Massimo Magistrati], allant dans le sens d'une coopération avec [les Américains] ; [Dulles] tiendra « Zulu » [* les Britanniques] au courant ; à titre confidentiel, [Dulles] fait part également de sa préoccupation quant au fait que les consulats italiens n'ont pas été suffisamment purgés des pro-fascistes, ce qui empêche [les Alliés] de les utiliser pleinement et ce qui explique leurs faibles résultats à ce jour ; toutefois, [Dulles] estime qu'il faut développer cette opportunité avec toutes les précautions requises ; [Dulles] annonce pour finir que le col B. [ajout au crayon : « Branca »] a offert ses services à [Legge] et demande des informations à son sujet ; s'il s'avère être une personne utile, il prie [Alger de faire en sorte] qu'il reçoive des instructions du QG de Badoglio par la Légation d'Italie ;

- un mémo du 7 décembre 1943 de Charles T. Katsainos à [Barnwell R.] Legge, classé « It. Legation », rendant compte d'une rencontre avec le chef du SIM en Suisse, « Mr. D….. » [soit Denari] ; [Denari] est disposé à collaborer avec [les Américains] ; il dispose notamment d'un excellent système de contrespionnage faisant défaut [aux Américains] ; de plus, il a de nombreuses connaissances en Italie du Nord, forcées de travailler avec les Allemands, mais qui lui fourniront certainement des renseignements ;
- un mémo du 18 septembre 1944 [probablement de Max Shoop] accompagnant un mémo de « 412 » [* rapports à l'OSS en provenance de Genève], classé « 284 » [* Max Shoop (Mike)] et [anciennement] « 412 », rendant compte d'une conversation [de « Ader »] avec [Roger] Masson, du SR suisse, appelé « Bob », y compris des remarques qu'aurait faites « von Hilsemann » [soit Iwan von Ilsemann], ancien Attaché militaire allemand à Berne, nommé « X » ; ce mémo n'est pas jugé particulièrement important ; il suggéré de le faire lire à « A.D. » [soit Allen Dulles] à son retour :
- un mémo du 2 septembre 1944 de « Ader » rendant compte d'une conversation avec « Bob » [soit Roger Masson] en Haute-Engadine le 28 août 1944 ; « Ader » y a vu également [Masson] les 19, 23, 24 et 26 août 1944 ; le 27 août 1944, [Masson] a dîné avec « X. » [soit Iwan von Ilsemann, ancien Attaché militaire allemand à Berne], qui lui a fait les confidences [constituant la plus grande partie du présent mémo] ; [Masson] a déjà fait l'objet d'un rapport de « Ader » à « D. » [soit Allen Dulles] le 21 août1944 à propos d'une conversation tenue le 19 août 1944 ; le 30 août 1944, [Masson] a écrit une lettre à « Ader » dans

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

laquelle il dit notamment ne pas avoir oublié « le cas La. » [soit peut-être Jacques Lagrange], difficile à réglé du fait du nombre de services impliqués, et qu'ils verront ensemble « Mr. D. » [soit Allen Dulles] prochainement ; [Masson] révèle également à « Ader » l'origine d'articles bien informés dans le [journal quotidien] *La Suisse* en la personne de [Samuel] Gonard, qui aurait reçu l'autorisation de [Henri] Guisan de publier des articles ; [Masson] s'est également venté d'avoir connu dès avril [1944] l'emplacement de 85 rampes de lancement de V-1 et de connaître dans les deux jours toutes les décisions importantes prises à l'OKW grâce à une ligne d'information personnelle :

- un mémo du 31 octobre 1944 [probablement de Max Shoop], classé « 284 » [* Max Shoop (Mike)] et [anciennement] « 407 » [* comte Henri Marone], informant que [Shoop] a eu une conversation avec « Nutter » et « Peney » et il apparaît que les difficultés pour « *our Lausanne friends* » [soit les agents de l'OSS à Lausanne], découlant des lignes italiennes et la radio de Genève, se sont calmés, tout comme les risques pour « *our local friends* » [soit les membres du SR suisse coopérant avec l'OSS] concernés ; subsiste la situation entourant l'arrestation de « Raoul » et les deux chefs du service « 412 » [* rapports à l'OSS en provenance de Genève], dont on est sans nouvelle, qui ne devrait pas poser de problèmes réels à « *our local friends* » ou au professeur qui s'est occupé de la radio à Genève ; toutefois, la reprise de la liaison à travers le Valais avec le Service de « Chris » et l'utilisation de la radio à Genève sont trop risquées pour « *our local friends* », ce qui explique qu'ils souhaitent leur développement sur France ; cette solution semble également nécessaire en raison de la situation à Valtournanche où les Allemands ont réussi à peu près à reprendre les choses en main, obligeant « Cross » et « Silvio » a fuir vers la Suisse ; le plan serait d'avoir le service « Chris » connecté à Annemasse via la frontière italo-française, où seraient envoyés « Cross » et « Silvio », éventuellement sous l'autorité du général Piccio, ainsi que d'envoyer à Annemasse la radio de Genève et d'opérer à partir de là ; « *our local friends* » examinent s'ils sont en mesure d'apporter leur aide puisqu'ainsi, ils écarteraient tous risques liés à leurs règles en ayant affaire à des étrangers en dehors de la Suisse ; l'information pourrait être ramenée d'Annemasse par les services de courrier existants ; il est entendu que, comme avant, une copie d'au moins certaines des informations reçues seraient fournis à « *our local friends* » à Lausanne ; [Shoop] se retire de l'affaire, mais est curieux de savoir si ce plan général aura l'approbation de [Dulles], à qui « Nutter » ou « Butch » devraient rendre visite le jour-même ou le lendemain à ce sujet ; [Shoop] espère que qu'il ne sera pas nécessaire que « Nutter » se

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

retire complètement de l'affaire ; [Shoop] a appris que des ordres ont été émis conduisant à ce qu'à partir de la fin novembre [1944] de le SR suisse n'aura plus le droit d'émettre des laissez-passer pour la frontière, et donc les étrangers venant pour ce service devront être équipés d'un visa ; cela signifie probablement simplement que le personnel du SR suisses devra franchir la frontière pour ramasser ce qui doit l'être ;

- un mémo du 3 août 1944 [probablement de Max Shoop], classé « 284 » [* Max Shoop (Mike)] et [anciennement] « 407 » [* comte Henri Marone], informant qu'en ce qui concerne le service radio, le premier test entre l'Italie et Genève sera effectué le lendemain dans la nuit ; deux postes ont déjà été envoyés via la Délégation [des MUR], un pour les services de cette dernière, l'autre pour « Niveau » [soit Leon F. Ball[57] de l'OSS] ; trois autres ont déjà été fabriqués et sont prêt à être envoyés lorsque [Shoop] sera assuré que les différents services auxquels ils sont destinés sont prêts à opérer ; le prochain devrait être « 401A » [* Micha Perez (Pam)] ou « 413 » ;
- un mémo du 21 juillet 1944 [probablement de Max Shoop], classé « 284 » [* Max Shoop (Mike)] et [anciennement] « 407 » [* comte Henri Marone], informant que « Dunoyer » [* général Davet, n° 516, alias René] vient de lui annoncé que, par l'entremise de son vieil ami Piccio, il a arrangé le prochain départ de 7 officiers de valeur, actuellement [internés en Suisse] et parlant français couramment ; leur mission sera l'établissement d'une liaison entre les maquis français et italien sous le commandement des FFI, qui reçoivent désormais leurs ordres directement de [Marie-Pierre] Koenig ; [Jules Davet] est d'avis que [Tancredi] Bianchi [Attaché militaire italien à Berne] ne devrait pas être mis au courant de cette affaire ; [sur le document figure la note manuscrite] « *K1* [soit « 472 »] [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse] *Comes + return AWD* [soit Allen Dulles] » ;
- un mémo, classé « Italian personalities », sur [Tancredi] Bianchi, Attaché militaire italien à Berne, lequel a appelé [Barnwell R.] Legge a son domicile pourprendre rendez-vous et a annoncé qu'il souhaitait fournir des renseignements militaires ; il se propose d'interroger les internés prochainement ; sa tâche ayant été jusque là principalement du CE [contrespionnage], sa réorganisation lui demandera un peu de temps ; il a en outre annoncé officieusement [au DMF] qu'il représentait uniquement le roi et

[57] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, compte-rendu de l'entretien avec M. Shoop ; ainsi que Michel Germain, *La libération d'Annecy et de la Haute-Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 2004, p. 30.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Badoglio ;

- un mémo du 1er décembre 1943 de Charles T. Katsainos, classé « It. Leg. », rendant compte d'une rencontre avec le chef du SIM en Suisse, « Mr. D….. » [soit Denari] ; [Denari] a récemment reçu des instructions du Gouvernement Badoglio allant dans le sens d'une collaboration avec les Américains ou les Britanniques ; les Américains ayant pris le rôle principal en Italie, il préfèrerait que ce soit avec eux ; il dit avoir en Suisse un système complet d'agent, dont il garantit la loyalité envers lui-même et le Gouvernement Badoglio ; il est impatient de commencer le travail au plus vite ;
- un rapport de « Nutter » à Hill, classé « Hill », annonçant que, dans le cadre du « Lake Service », « Solemio » est parti le 1er mars [1944] pour examiner la situation dans le Val d'Aoste, prendre contact avec « Tito » [soit Celestino Perron], commandant du principal groupe de partisans et y organiser un service radio ; un officier du service radio suisse l'a accompagné jusqu'à la frontière ; Renato Chabod [guide de montagne et maquisard valdotain] est de retour en Suisse après avoir établi un plan avec [Kenneth H.] Baker [chef de l'antenne OSS à Annemasse] et [Augusto] Adam [alias « Blanc »] ; « Nutter » et « Mr. Bellia » l'ont accompagné pour une visite des camps d'internés pour recherche les meilleurs éléments valdotains ; « Nutter » l'a présenté à « Mr. Dullas » [soit Allen Dulles] à Berne ; Chabod va prochainement partir pour la Vallée d'Aoste pour y prendre le commandement militaire en attendant la venue du maj Adam ; le « Lieutenant Richard » [soit Robert Micheli du SR suisse à Lausanne], qui souhaitait le rencontrer, verra [Dulles] à Genève le dimanche suivant ; il attend un coup de téléphone de confirmation au [numéro] 5.07.30 à Genève et son adresse est Rue Beauregard 6 à Genève ; [sur le document figure la note manuscrite] « *Rations for Chabod* (2 caisses) */ Rations for 50 for 2 days* » ;
- une note du 6 juillet 1943, classée « Mary », accompagnant un mémo de « *our little friend* » [soit probablement le SR suisse] ;
- un mémo [de février 1945], en allemand, classé « 511 », intitulé « *Uebersicht über deutsche und von der deutschen Wehrmacht kontrollierte europäische Gebiete* », retraçant l'évolution du territoire occupé par les Allemands entre novembre 1942 et février 1945 ;
- une lettre du 27 novembre 1944 [probablement d'Allen Dulles] à [Gaston] Pourchot, classé « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse], dans laquelle l'auteur le remercie pour sa note du 25 novembre 1944 et lui annonce qu'il a donné des instructions claires à « J.J. » [soit Jean-Jacques Dreyfus] pour qu'il laisse tranquille toutes les personnes travaillant pour lui ; il

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

n'a jamais envisagé que [Pourchot] ou le « Commandant T. » aient manqué de fairplay et il souhaite remercier ce dernier pour l'aide apportée à son ami à Bâle ;

- une note du 25 novembre 1944 de [Gaston] Pourchot à [Allen] Dulles, dans laquelle l'auteur donne l'assurance de sa bonne fois et transmet une réponse du « Commandant T. » à Bâle quant à l'évolution de l'affaire « J.J. » [Jean-Jacques] Dreyfus ; le « Commandant T. » explique que les reproches formulés par Dreyfus, comme quoi il tenterait de lui retirer ses informateurs, alors que lui-même pense que c'est bien Dreyfus qui débauche les siens en offrant des sommes plus importantes, viennent du cas Sutter, un réfugié en Suisse ayant travaillé à la gare de Saint-Louis ; dans un premier temps, « T. » a accroché Sutter en lui donnant 50 CHF pour un rapport ; Dreyfus a ensuite à son tour accroché Sutter, lequel, désormais mieux payé, ne travaille plus pour « T. » ; « T. » a réagi en en faisant le reproche à Sutter et en lui demandant de lui transmettre un double des renseignements fournis à Dreyfus ;
- un télégramme secret « Paraphrase » du 6 septembre 1944 à 16h de [Leland] Harrison, rédigé sous la direction de « DFB » [soit Donald F. Bigelow], à l'« AmRep » à Alger, n° « 963 », avec copie au « M.A. » [soit Barnwell R. Legge] et à « AWD » [soit Dulles], classé « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse], dans lequel il transmet un message de [Jean] Vergé à Massigli, n° « 151 », avec référence au [télégramme] de Vergé n° « 139 », demandant que les questions militaires [françaises] soient centralisées sous l'autorité d'un attaché militaire ; la personne de [Jules] Davet est suggérée ; il y plusieurs jours, [M. J.] Rudloff, Attaché militaire jusqu'alors, est parti ; [Gaston] Pourchot, son assistant, poursuit son travail dans son domaine spécial, aidé du cap de corvette [Henri] Ferran [figure comme Adjoint naval à l'Attaché militaire dans la liste du corps diplomatique de mai 1943] ; le col [Paul] Thiébaut, Attaché de l'Air [figure comme tel dans la liste du corps diplomatique de mai 1943], attend quant à lui des instructions de ses supérieurs et il est suggéré de mettre fin sans délai à sa mission ;
- une note du 29 août 1944 de « Flirt » [probablement Gaston Pourchot[58]] à [Allen] Dulles, classée « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse], dans laquelle l'auteur annonce qu'il a reçu l'ordre d'Alger de chiffrer et déchiffrer les télégrammes de [Pierre] de Leusse ; il en a chiffré un ce jour-là, sans les formes habituelles d'en-tête qu'il n'estime pas être en droit de faire

[58] Voir le classement et la formule de salutation, « *Yours truly* », utilisées par G. Pourchot.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

connaître, mais en attribuant le n° « 118 », et l'a remis à de Leusse, à charge pour lui de l'envoyer à Dulles ;

- une note manuscrite du 6 septembre 1944 de [Gaston] Pourchot [probablement à Allen Dulles], accompagnant deux documents reçus de « Georges » [soit Ernest Georges alias « Commandant Georges »[59], commandant du Groupe Mobile d'Alsace-Suisse, une troupe rassemblant les Alsaciens réfugiés en Suisse et intégrée à la 1ère Armée française] ;
- une lettre du 5 septembre 1944 de [Ernest] Ch. Georges [commandant du Groupe Mobile d'Alsace-Suisse, une troupe rassemblant les Alsaciens réfugiés en Suisse et intégrée à la 1ère Armée française] à Allen « Dolles » [Dulles] demandant un complément, pour acheter des armes et des munitions, de la mensualité de 31'000 CHF payée le 4 septembre [1944], la somme accordée par [Marie-Pierre] Koenig à Londres étant de 2'000'000 FF, ce qui correspond plutôt à une somme de 40'000 CHF ;le complément est à remettre à [Gaston] Pourchot ; il demande également l'envoi à Londres du télégramme dont le texte est attaché [dont une note manuscrite dit qu'il est] « *in Iris* [soit la Délégation des MUR à Genève] *file* », qui devrait réglé le « cas Neumann » ; [une note manuscrite indique] « *Done* » ;
- une lettre du 6 septembre 1944 de [Ernest] Ch. Georges [commandant du Groupe Mobile d'Alsace-Suisse, une troupe rassemblant les Alsaciens réfugiés en Suisse et intégrée à la 1ère Armée française] à Allen « Dolles » [Dulles] demandant un second dépannage financier de 60'000 CHF motivé par les difficultés créées par l'attitude suisse dans le cadre de son plan d'équipement ; [une note manuscrite indique] « *Paid Cmt Georges sept. 9. 1944 CBD Purchase of arms* » ;
- un mémo du 1er septembre 1944 à « P. » [soit Gaston Pourchot], classé « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse], rappelant d'abord que, quelques jours avant, un télégramme de Londres pour le « Commandant Georges » [soit E. Georges], annonçant que le *Bezirkskommissar* Neumann se rendait en Suisse, dans les environs de Laufon [BL], entre Burg et Biederthal, avec la complicité des Suisses, pour téléphoner et se renseigner sur l'activité des Alsaciens en Suisse, et suggérant que des démarches soient entreprises auprès du gouvernement suisse ; un nouveau message est ce jour-là arrivé de Londres demandant l'aide de l'auteur pour ce faire ; l'auteur souhaite en parler avec Georges et [Pourchot] avant de faire quoique ce soit ; l'auteur prie [Pourchot]

[59] Voir NARA RG226 Entry 190C Box9 Folder53, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, p. V-32.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					d'avertir Georges, soit directement, soit par son ami à Bâle ; - un mémo du 31 juillet 1944 de « Flirt » [probablement Gaston Pourchot], classé « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse], annonçant qu'un informateur pour la trafic ferroviaire entre Mulhouse et Belfort a été trouvé et qu'un opérateur radio parachuté pouvait prendre contact avec lui à la Boulangerie du Café à Sochaux en demandant « Monsieur Roger » [soit probablement Roger Rigel[60]] ; « Flirt » souhaite que l'informateur soit informé du parachutage, soit par son intermédiaire, soit par une phrase conventionnelle à la BBC.		
226	190C	9	55	Dulles Files – Braun Otto	Ensemble de correspondance concernant l'arrivée d'Otto Braun, ministre-président socialiste de Prusse de 1920 à 1932, en Suisse. Ce dossier contient les documents suivants : - une note invitant le destinataire à se reporter au rapport n° « 1061 » du 5 février 1943 de « Frank » pour connaître les vues d'Otto Braun sur la situation de l'Allemagne ; [figure sur le document la note manuscrite] « *get copy from Gen.* [soit Barnwell R. Legge]*?* » ; - une lettre confidentielle du 11 septembre 1944 de Paul C. Squire [* Consul américain à Genève] à Allen W. Dulles à Berne, datée de Genève, classée « 830 » [* Otto Braun] anciennement classée] « noted 476 » [* Gero von Schulze Gaevernitz], à l'en-tête du *Foreign Service of the United States of America*, *American Consulate*, avec [n° de référence] « PCS/1c », dans laquelle Squire annonce qu'Otto Braun, alors à Lucerne, va appeler Dulles pour lui proposer de reprendre son poste de Ministre Président de Prusse lorsque les armées alliées y pénétreront ; - un rapport, en allemand, de H. V. [Henri Vincent] Nowak [*correspondant de l'*Associated Press* à Zurich] [informateur de Consulat général américain de Zurich[61]], classé « 830 » [* Otto Braun] [anciennement classé] « 493 » [Frederick R. Loofbourow (Blew)] [anciennement classé] « 476 » [* Gero von Schulze Gaevernitz], présentant les idées d'Otto Braun pour l'après-guerre ; - un rapport du 23 mars 1944, en anglais, classé « Otto Braun », transmettant la traduction d'un télégramme d'Otto Braun à Herbert Weichmann [politicien socialiste allemand] et [Elsbeth] Weichmann [politicienne socialiste allemande] à New York ;	x	Intégrale

[60] Roger Rigel, agent de G. Pourchot, était tenancier d'une boulangerie à Sochaux. Voir par exemple J.-P. Marandin, *Résistances*, vol. 1, p. 107.
[61] Il s'agit de l'original ayant donné lieu au rapport consulaire strictement confidentiel du 22 mai 1944 de *232* (NARA RG226 Entry 123 Box 12 Folder 134). Voir également N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 558.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					- le texte d'un télégramme, en allemand, de [Otto] Braun à Herbert et Elsbeth Weichmann [politiciens socialistes allemands] à New York ; - un mémo du 5 mars 1944, en anglais, de « 493 » [* Frederick R. Loofbourow (Blew)], classé « Otto Braun », intitulé « Otto Braun », rapportant que « Dubois » pense qu'Otto Braun ne serait pas accepté comme leader en Allemagne, du fait qu'il a fui en Suisse le jour avant les élections [qui ont amené Adolf Hitler au pouvoir] ; « Dubois » annonce qu'il sera bientôt établi à Winterthur, ce qui facilitera les contacts avec [Loofbourow] ; - une note, en anglais, classée « Otto Braun », transmettant le souhait d'Otto Braun de savoir si ses anciens collaborateurs, dont Herbert Weichmann, sont alors aux USA et s'il peut les contacter ; - un rapport strictement confidentiel du 27 août 1943 de [en réalité n°] « 1419 », de source « Adolf », évaluation « A-2 », classé « Braun » [anciennement classé] « 476 » [* Gero von Schulze Gaevernitz], intitulé « *Germany: Dr. Otto Braun Desires Contact* », avec référence aux rapports [n°] « #1350 » du 23 juillet [1943] et [n°] « #1361 » du 30 juillet [1943], accompagnant une lettre de « Adolf » citant les vues d'Otto Braun pour l'après-guerre ; ce rapport fait également état du désire de Braun de prendre contact avec un agent [de l'OSS] parlant allemand, soit à Lucerne, soit à Bâle ; - une lettre du 26 août 1943, en anglais, [de « Adolf »], datée de Genève, citant intégralement une lettre reçue d'Otto Braun et datée du 24 août 1943 à Ascona, dans laquelle Braun répond aux questions, posées par « Adolf » dans un précédent courrier, relatives à ses visions pour l'après-guerre ; Braun fait notamment allusion « *Free German Government* » en Russie [soit le *Nationalkomitee Freies Deutschland* (NKFD)] ; Braun propose également une rencontre avec le consul ou le consul général américains à Lucerne ou à Bâle ; - la traduction d'une lettre du 15 août 1943, en anglais, de « Adolf » à [Otto] Braun, dans laquelle l'auteur présente une série de propositions en regard avec les problèmes de l'après-guerre ; - une note, en français, de « Annibale », transmettant un message de [Pompeo] Agrifoglio, chef du SIM, à Denari, classé « SIM », qui désigne Denari comme chef du SIM en Suisse et lui attribue sa mission ; il devra recruter des officiers, faire parvenir à Agrifoglio, par l'intermédiaire des Alliés, un rapport détaillé sur l'activité du réseau « Elda Giusto (Almerigotti) », présenter un budget et coopérer avec les Alliés ; [sur le document figure la mention manuscrite] « S ».		
226	190C	9	56	Dulles Files – "Breakers Cables" (OSS Material)	Ensemble de télégrammes, surtout à destination du Secrétariat d'Etat à Washington. A noter le télégramme du 8 août 1944 transmettant un	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					renseignement de source française de l'agent « 472 K ».		
226	190C	10	57	Dulles Files – Agent 512 (Gisevius) (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance lies à Gisevius.	×	Intégrale
226	190C	10	58	Dulles Files – Austria & Agent 840 (OSS Material)	Ensemble de télégrammes liés à la source « 840 ». Informations intéressantes concernant la Suisse.	×	Intégrale
226	190C	10	59	Dulles Files – Austria – (Molden) (OSS Material)	Ensemble de télégrammes liés à un Autrichien, Molden alias Wieser. Il s'agit d'une intéressante coopération entre l'OSS et la DGER à travers la Suisse. Il est probable, mais à vérifier que les Américains ont mis à disposition des Français cet agent autrichien du fait que l'Autriche était une zone d'occupation française.	✓	Intégrale
226	190C	10	60	Dulles Files – OSS Agent "Anna" (Italy)	Contient trois rapports sur les aristocrates piémontais issus de la source « Anna », visiblement à partir d'un hôtel de Montreux.	×	Intégrale
226	190C	10	61	Dulles Files – OSS Agent 680	Contient deux rapports sur l'industrie allemande issus de la source « 680 ».	×	Intégrale
226	190C	10	62	Dulles Files – WWII Berne (General (OSS Material)	Contient un rapport sur l'OSS-Berne par G. Edward Buxton transmis au Président des Etats-Unis en juin 1945, ainsi que deux notes. Ce dossier contient les documents suivants : - une note du 1er mai 1974, en français, intitulée « Monsieur Dül », faisant état de la présence à Berne, révélée par Frangulis, d'un ami personnel du Président [Franklin Delano] Roosevelt, « Monsieur Dül » [soit Allen Dulles], dont le conseiller personnel serait Aga Khan [III, anciennement président de la SdN à Genève] : - une lettre secrète du 25 juin 1945 de S. P. Karlow, secrétariat du *Reports Office*, à « 110 » [soit Allen Dulles], accompagnant le mémo de [G. Edward] Buxton au Président [Harry Truman] ; - un mémo secret du 22 juin 1945 de G. Edward Buxton au Président [Harry Truman] sur l'activité de l'OSS-Berne.	✓	Intégrale
226	190C	10	63	WWII-Berne (Codebreaking History (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance concernant notamment la résistance allemande. Contient également des télégrammes rendant compte de conversations avec « 839 » ou « Gen. G. » [soit Henri Guisan]. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - une liste du 15 avril 1943 des télégrammes de « Burns » [* Dulles] référencés dans le télégramme du 14 [avril 1943] du « Secstate » au « Minister » [soit Leland Harrison] par l'intermédiaire du « MA » [soit l'attaché militaire, Barnwell Legge], soit le n° « 1922 » du 24 mars [1943], le n° « 1926 » du 26 mars [1943], le n° « 2012 » du 30 mars [1943] et le n° « 2030 » du 1er avril [1943] ; - le brouillon d'un télégramme du 14 avril 1943 de [Leland] Harrison au « Secstate » à Washington transmettant un message de « Burns » [* Dulles] à « Victor » [* station de transmission de l'OSS-Londres] concernant la	×	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

transmission des messages ; [Dulles] dit que ses messages pour Londres des 21 et 22 mars [1943] ont été transmis par les « Zulus » [* Britanniques], ainsi que la réponse de « 105 » [* colonel David K. E. Bruce] [chef de l'OSS-Londres] ; il considère les canaux habituels pas assez sûrs pour envoyer des rapports entiers et suggère de transmettre des messages chiffrés par téléphone ;

- un télégramme « WATCH » « d'état » du 14 juin 1944 [probablement de Dulles] au « Secstate » à Washington, avec copie à Londres, concernant une conversation avec « 839 » [* général Henri Guisan] ; [Guisan] informe [Dulles] de la présence de 35 divisions à proximité de la frontière suisse, tout en admettant qu'elles sont généralement en formation ou en rétablissement et qu'elles ne dépassent généralement pas la force de deux régiments ; il souligne ensuite la pression qui pèse sur les transversales alpines du fait de la mise hors service de la voie du Mont Cenis et de la saturation du Brenner ; il évoque également la rumeur de la préparation par les Allemands de la guerre bactériologique, avec la pratique d'expériences dans des laboratoires de Lyon ; [Dulles], de même que « 520 » [Barnwell Legge] mettent en doute qu'une telle force allemande soit en position à proximité des frontières de la Suisse et ne pensent pas que la Confédération courre un danger ; finalement, [Dulles] évoque que, selon une autre source, l'armée suisse, au regard de la situation en France et en Italie, envisage de renforcer ses frontières et de ne pas forcément se réfugier tout de suite dans le Réduit en cas d'attaque :
- un télégramme « WATCH » « d'état » du 28 mars 1944 au « Secstate » à Washington, avec référence au télégramme de Washington n° « 1382 », transmettant un messsage [de Dulles] à « 109 » [* William J. Donovan] et « 154 » [* Whitney H. Shepardson (Jackpot), chef de la branche spéciale de renseignement de l'OSS], concernant une conversation avec « General G. », soit « 839 » [* général Henri Guisan] ; ce dernier a probablement souhaité parler à l'auteur dans le cadre de ses craintes d'une attaque simultanée dans le nord et le sud de la France qui pourrait pousser les Allemands à utiliser les voies de chemin de fer suisses pour leur retraite ; il est également question d'un point de vue exprimé face à Guisan (mais pas dans le télégramme), qui amènerait [Guisan] à mener sa propre enquête [il s'agit ici de la ligne Masson-Schellenberg[62]] ; [Dulles] exprime également son accord avec les vues de Washington exprimées dans le télégramme n° « 1382 »[63] ;

[62] Voir document 3-48, télégramme 2460-2464, du 15 mars 1944, d'A. W. Dulles à W. J. Donovan et W. H. Shepardson, in N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 239-240.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					- un télégramme « WATCH » « d'état » du 22 mars 1944 à 6h29, de Washington à l'« AmLegation » à Berne, n° « 942 », et n° « 1382 » pour la légation américaine à Berne, reçu le 22 mars 1944 à 13h14, transmettant un message « Castle » [* indicateur pour les messages concernant la menace allemande sur la Suisse] de « 109 » [* William J. Donovan] et « 154 » [* Whitney H. Shepardson (Jackpot), chef de la branche spéciale de renseignement de l'OSS], à « 110 » [* Dulles], en réponse au télégramme n° « 2460-2464 » [de Dulles][64] ; - un calendrier des entrevues avec « G. » et « von G. » du 10 janvier au 24 mars [d'une année non déterminée].		
226	190C	10	64	Dulles Files – Zurich War Diary (OSS Material)	Rapport d'activité de l'OSS-Zurich pour la période allant de février à août 1945. A noter l'activité de « Wolf ».	x	Intégrale
226	190C	10	65	Dulles Files – Italy 1943 (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance sur l'Italie en 1943. Concerne souvent l'agent « Philipps » qui vient régulièrement en Suisse. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - un recueil chronologique de télégrammes « LUMMY » envoyés du 3 juillet 1943 au 29 septembre 1944 concernant [notamment] la résistance italienne ; le 3 juillet 1943, demande que copies des télégrammes, que [Dulles] a vus et qui ont été envoyés la veille par « Zulu SOE » [soit John McCaffrey] concernant « Green » et « Brown » [* leaders de l'opposition italienne] [en fait, Guido Bustelli officier du SR au Tessin[65]], soient envoyées à Washington ; le 13 juillet 1943, inquiétude pour la position de « 667 » [* Jean-Jacques Dreyfus] qui avance trop vite, sans s'entourer de la discrétion nécessaire, notamment en racontant son histoire à des membres de « 472 » [* éléments du SR français d'avant-guerre en Suisse] et tous les détails à « 520 » [* Barnwell Legge], soit, à travers ce dernier, à l'auteur ; de plus, et cela est rapporté par « 244 » [* Frederick J. Stalder], « 667 » a confié les codes qu'il a reçu à Alger à des citoyens français qu'il a engagés comme secrétaires ; le 29 octobre 1943, annonce que le « Zulu SOE *man* » [soit John McCaffrey] est sérieusement malade et hors service pour de nombreuses semaines et remarque qu'il y aurait donc de sérieuses	x	Partielle

[63] A noter le document 3-74, télégramme 2630-2631, du 29 mars 1944, d'A. W. Dulles à W. J. Donovan et W. H. Shepardson, in N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 258, qui contient le même contenu, à quelque nuance près, mais sous une forme un peu différente et une date postérieure d'un jour.

[64] Voir document 3-48, télégramme 2460-2464, du 15 mars 1944, d'A. W. Dulles à W. J. Donovan et W. H. Shepardson, in N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 239-240 ; la mention de la preuve contenue dans le matériel de *Wood*, soit Fritz Kolbe, de la fourniture d'informations par R. Masson à W. Schellenberg est intéressante et troublante ; à noter que le document 2-111, télégramme *KAPPA* 1604-12, du 5 janvier 1944, est reproduit dans N. H. Petersen, *From Hitler's Doorstep*, p. 191-193, et qu'il ne met nullement en cause R. Masson.

[65] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 68, mémo de D. Jones, 8.8.1944, et mémo de D. Jones, 11.8.1944.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					conséquences à abandonner complètement aux « Zulu » [* Britanniques] la responsabilité des parachutages à la résistance italienne ; le 29 juillet 1944, mention d'un rapport, à mettre en doute avant confirmation, affirmant que le « Bern Zulu SOE *chief* » [soit John McCaffrey] tente de monopoliser le contact avec la résistance et critique les contacts américains tant avec la France qu'avec l'Italie ; le 26 août 1944, annonce qu'après consultation et accord avec « Iris » [soit la Délégation des MUR à Genève], trois représentants de « Motta » [* CLN de Milan], soit [Stephan] Jacini, [Henri] Marone, qui a organisé le « Chris service » [soit la ligne de courrier passant par la route du Valais], et « Silvio », représentant du CLN de Turin, sont allé visiter les autorités des maquis de Haute-Savoie afin de coordonner leurs actions sur la frontière franco-italienne ; le 30 août 1944, annonce du retour des trois Italiens et du succès de leur mission[66], notamment auprès du « Col. Mathieu » [soit Oronce de Galbert] à Chambéry et auprès de l'officier de liaison américain, le cap [Francis] Coolidge [membre de la mission OSS « Union II » parachutée le 1er août 1944 en Savoie et dirigée par le maj Peter J. Ortiz] ; - un mémo secret du 13 septembre 1943 de « A. W. D. » [soit Dulles] à [J. Klahr] Huddle à propos de Luigi Cortese, Consul général d'Italie à Genève, nommé en 1940 en provenance de Mandchourie ; figure sur le document une note manuscrite [probablement de J. Klahr Huddle] destinée à « A.W.D. » [soit Dulles] disant qu'il n'existe pas de rapport sur « C. » [soit Luigi Cortese] et que tout ce que l'auteur de la note sait sur lui est ce que « PCS » [soit probablement Paul C. Squire, consul américain à Genève] lui en a dit.		
226	190C	10	66	Italy (Italian Partisans) Jones (Jackson) (OSS Material)	Ensemble conséquent de rapports et de correspondance, notamment sur la question des agents, liés à Donald Jones. Contient une foule d'informations sur le Tessin et Genève. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - un mémo du 1er mai 1944 [probablement de Dulles] à « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano[67]], dans lequel l'auteur dit avoir rencontré le jour précédent Eduardo Clerici, habitant Via Nassa 66 à Lugano, lequel affirme que ses amis ont des contacts avec les chefs des partisans de la région de Piacenza ; Clerici mentionne en outre que « Malvestiti » a des contacts avec [Jones] ; l'auteur confie [à Jones] qu'un homme du même parti	×	Partielle

[66] Voir rapport de mission du 28 août 1944 de *Glass* (NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 54 et Mudd Library en ligne, MC019.09, Reports French 1939-1950, 19440811_0000033704.pdf).
[67] Selon N. H. Petersen, *Jackson* se réfère à Vladimir Miselj (*From Hitler's Doorstep*, p. 533), mais il est presque certain qu'il s'agit ici de Donald Jones, à la fois du fait du sujet du rapport et conformément à l'intitulé de NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

[que Clerici] va prendre contact avec lui sous le faux nom de « Toscani » (son vrai nom ressemblant à « Frigidaire ») ;

- un mémo du 3 avril 1944 [probablement de Dulles] à « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano], confirmant que « Vera » est [Egidio] Reale, que « Bird » est Herron et que « Clover » est di Clementi ;
- un mémo du 25 mars 1944 [probablement de Dulles] à « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano], confirmant que « Banco » est la Légation d'Italie [à Berne], que « Stratosphere » est [Massimo] Magistrati [* Ministre d'Italie à Berne, ayant fourni des informations à l'OSS et à la légation américaine] et que « Drachma » est Denari, chef de l'organisation SIM [* *Servizio Informazioni Militare*, le service de renseignement militaire] ;
- un rapport du 5 juin 1944 énumérant les sources de « 809 » [* Donald Jones], soit notamment, A = le groupe de Moscatelli, B = [Eduardo] Clerici [à Lugano], C = « Dr. Como » [soit Dr Beltramini[68]], D = le Parti communiste italien, E = les sources de Campione, F = « Frigerio », G = Captain Galloni, H = « Gianni Segre », I = « Nabarro », J = « Bird » [soit Herron[69]], K = « Giraud » [soit Lohengrin Filipello[70]], L = « Laguglia (Milano) », M = « Motta » [* CLN de Milan] , N = « Masini », O = « Cassini », P « Prof Marchesi », Q = « Restellini », R = « Rivoir » du *Waldesan group*, S = « Simon Grapevine », T = « Soldati », U = les hommes d'[Antonio] Usmiani, V = « Ulam », W « Pellegrini », X = « Rossi Alteno » ;
- un mémo du 22 novembre 1943 de Donald Jones à [Allen] Dulles, à propos de son interrogatoire par deux inspecteurs de la Police fédérale le 18 [en réalité le 19] novembre [1943] à Lugano[71] ; D. Jones a dû s'expliquer sur la nature de documents interceptés par la justice helvétique adressés à la case postale 20092 à Berne [attribuée à Charles Vuillien au profit de Charles Dyer] sur une période allant de mai à août 1943 ; D. Jones a expliqué le tout par ses activités journalistiques en faveur de la Légation des Etats-Unis ; il a signé une déclaration selon laquelle il a pris connaissance de la législation suisse sur

[68] Voir NARA RG226 Entry 190C Box11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia as a base for SI and SO work under 809 Lugano*.
[69] Voir NARA RG226 Entry 190C Box10 Folder 66, mémo d'A. W. Dulles à D. Jones, 3.4.1944.
[70] Voir NARA RG226 Entry 190C Box10 Folder 68, mémo d'A.W. Dulles à L. Harrison et J. K. Huddle, 14.8.1944.
[71] Le dossier de la *Bupo* consacré à D. Jones ne fait pas mention de cet entretien, par contre il contient des documents attestant que des inspecteurs s'intéressent à lui dans les jours qui précèdent et qui suivent la rencontre (AF E4320(B)/1990/133 vol. 84 dos. C.12.4718). Les archives de la justice militaire helvétiques contiennent une déposition de D. Jones, ainsi qu'une déclaration datées du 19 novembre 1943 (D. Jones se trompe lorsqu'il date la visite des inspecteurs du 18, car il précise que c'était un vendredi et le vendredi était le 19, ce qui confirme la date émise du côté suisse) à Lugano, mais sans préciser quel organe les a recueillies (AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 98/4121 vol. 1 année 1943).

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					l'espionnage et le maintien de la neutralité ; à la fin de l'entretien, les inspecteurs lui ont confié leur sympathie pour sa cause et lui ont suggéré que la Légation devrait régulariser sa situation à Lugano en le nommant officiellement consul, lui évitant ainsi à l'avenir les tracasseries.		
226	190C	10	67	Dulles Files – Italian Resistance (638) (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 638 » [* un représentant du Parti italien d'action (Drumbee)] [soit « Harold Taylor Drumbee », c'est-à-dire Rino de Nobili[72]].	x	Partielle
226	190C	10	68	Dulles Files – Italian Resistance (Cables) (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance de sources diverses à propos de l'activité de l'OSS en Italie du Nord, et, accessoirement, en Suisse. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - un télégramme « SNAFU » du 18 novembre 1943 [probablement de Dulles] au « AMCONSUL » à Alger, notamment en réponse à ses « 87 » et « 92 », avec copie à Washington et Londres, comportant la mention « N.P. 127/86 = Al. », confirmant que « Attom » est Ferrucio Parri, que « Leo » est Vigliani, qui utilise parfois le nom de « Giuliani », est originaire de Fiume, est arrivé d'Alger et devrait être connu des Américains et des « Zulu » [* Britanniques] ; « Attom » et « Leo » ont été arrêtés par les Suisses, puis libérés ; l'auteur est en contact avec les amis de « 510 » [* Comte Carlo Sforza] dans le nord [de l'Italie] ; l'auteur communique pour finir qu'il a été jusque là incapable de localiser « V.A. » [en Suisse], mais que les recherches se poursuivent ; - un télégramme « WATCH » du 19 juin 1944 au « SECSTATE » à Washington, en réponse à son « 1692 », avec copie à Alger et Londres, comportant la mention « N.P. 3852/252 = X », décrivant la ligne « Chris », soit le service de courrier que « 284 » [* Max Shoop] et l'auteur [soit probablement Dulles] ont mis en place avec Turin via le Saint Bernard et développé conjointement avec Alger ; l'un des principaux contacts de « Chris » est la branche turinoise de « Motta » [* CNL de Milan], mais ils [les hommes de « Chris »] ont également des sources « SI » dans la région de la Vallée d'Aoste ; - un mémo du 14 août 1944 de « A.W.D. » [soit Dulles] à « The Minister » [soit Leland Harrison] et [J. Klahr] Huddle, annonçant que Lugano est en situation de crise, les Suisses soufflant le chaud et le froid, donnant assistance un jour, détruisant tout le lendemain, y compris ce qu'ils ont contribué à créer ; [Dulles] attache à ce mémo deux autres de [Donald] Jones ; il annonce en outre que [Lohengrin Umberto] Filipello, alias « Giraud » a été une nouvelle fois arrêté et incarcéré à Berne, bien qu'ayant travaillé de manière étroite avec les Suisses,	x	Partielle

[72] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 67, rapport d'A. W. Dulles à L. Harrison, 9.12.1942.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

qui, visiblement, ont changé de tactique ; finalement, [Dulles] évoque la relaxe [par les Suisses] de soldats allemands poussés à traverser la frontière par les partisans italiens ; il a suggéré à Jones de faire parvenir à la Légation d'Italie un rapport complet sur cette affaire, qui est sans précédent dans le droit international ;

- un rapport du 8 août 1944 de « 809 » [* Donald Jones] concernant les activités des partisans du groupe « Como » [soit Dr Beltramini[73]] ; des paquets d'habits et de nourriture ont été chargés [de Suisse] à destination de la région de Camedo avec la permission de « Brown » [soit Guido Bustelli officier du SR au Tessin], mais ont été arrêtés à la frontière par les douanes qui les ont renvoyés à Lugano, ce qui a donné lieu à une enquête ; il est également question, dans ce document, de l'affaire des soldats allemands rendus ; [Jones] a rencontré le commandant de l'Arrondissement territorial, bon ami des Américains, qui lui a confié que la Légation d'Italie à Berne a violemment protesté contre la relaxe de 15 soldats allemands qui, ayant été capturés par des partisans dans la région de Camedo, ont été déshabillés et poussés à travers la frontière suisse ; les Suisses, au lieu de les interner, a autoriser le consulat allemand à Lugano à les rhabiller, avant de les reconduire en Italie à Chiasso ; « Brown » [soit G. Bustelli, voir la note manuscrite liant par soulignement et par flèche « Brown » à « Boustelli » écrit à la main avec une faute] encouragerait les Alliés à protester [à noter que le mémo du 11 août 1944 de même source « 809 » affirme que G. Bustelli, cette fois-ci nommé clairement, insiste pour que les Alliés protestent vigoureusement contre la relaxe des soldats allemands] ;
- un rapport du 11 août 1944 de « 809 » [* Donald Jones] concernant les Allemands relaxés ; [Jones] résume d'abord en quelques mots l'affaire ; il rappelle ensuite que le même jour, ils ont été empêchés de livrer des habits et de la nourriture aux partisans italiens et que, lorsqu'un partisan en pris à la frontière, il est immédiatement interné ; [Jones] constate les [deux poids deux mesures] ; il précise que les faits sont désormais établis d'abord par le « Colonel of Division » [soit un colonel divisionnaire], puis par [Guido] Bustelli, qui a dit à « Como » [soit Dr Beltramini] que les [Alliés] devraient protester immédiatement et vigoureusement auprès des autorités fédérales qui ont donné la permission ;

[73] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia as a base for SI and SO work under 809 Lugano*.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					- un rapport du 11 août 1944 de « 809 » [* Donald Jones] concernant l'arrestation de « Giraud » [soit Lohengrin Umberto Filipello[74]] ; allusion à « Brown » [soit Guido Bustelli].		
226	190C	10	69	Dulles Files – Italian Resistance (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance de sources diverses à propos de l'activité de l'OSS en Italie du Nord, et, accessoirement, en Suisse. Contient également, certainement mal classés, des documents relatifs aux MUR et à de Leusse, notamment provenant de « Mac » [soit très probablement le chef du SOE en Suisse, John McCaffrey, l'assistant de l'Attaché de presse de la Légation britannique à Berne[75]]. Allusion à Frenay et ses oppositions à « Rex ». Ce dossier contient notamment les documents suivants : - une lettre du 9 décembre 1943 de « Pop » à « Gerold » [Gerald M. "Gerry"] Mayer [* représentant de l'OWI à Berne et proche associé de Dulles] [figure comme Assistant spécial dans la liste du corps diplomatique de mai 1943], classée « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano[76]] au crayon, dans laquelle l'auteur transmet les informations demandées, soit que I. G. [soit Josef Gottfried] Müller est un vieil ami du correspondant de *Paris Soir*, M. Lorette ; J. Müller a travaillé pour *Der Tat* et *Weltwoche* et qui aurait été arrêté pour ses activités en faveur de l'Angleterre et de l'Allemagne ; [Lohengrin Umberto] Filipello est un professeur connu à Lugano, citoyen italien jusqu'en 1922, devenu ensuite citoyen suisse, ayant travaillant comme « stringer » pour l'ancien correspondant de BUP, Lauffer, à Zurich, en remplacement de [Reginald] Langford [agent du SOE] nommé chez Reuter ; L. Filipello aurait été arrêté comme agent anglais sur la frontière italienne ; les deux hommes sont à Berne en attente de leur jugement [en réalité pour espionnage en faveur des USA et non de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne[77]] ; - un mémo, classé « Jackson » [soit D. Jones] intitulé « Memo for D on situation here », concernant la situation à Lugano ; [Lohengrin Umberto] Filipello est toujours emprisonné à Berne et [Renato] Cigarini est interné à Lugano ; les Suisses ont des informations et des noms, mais aucun autre contact n'a été interrogé et peu a été prouvé contre eux, à part Müller qui travaillait en même temps pour les deux camps ; il est également question de l'engagement d'une	✓	Partielle

[74] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder68, mémo d'A.W. Dulles à L. Harrison et J. K. Huddle, 14.8.1944.
[75] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder69, mémo de *Mac* à A. W. Dulles, 15.5.1943, classé *645*, soit J. McCaffrey.
[76] Selon N. H. Petersen, *Jackson* se réfère à Vladimir Miselj (*From Hitler's Doorstep*, p. 533), mais il est presque certain qu'il s'agit ici de Donald Jones, à la fois du fait du sujet du rapport et conformément à l'intitulé de NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66.
[77] Voir AF E5330/1982/1 vol. 138 dos. 98/4121 vol. 1-3 année 1943.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

organisation de passeurs privée, dirigée par Weidemann, conseillée par Girardi, pour le transit d'information et la création d'une boîte aux lettres en Italie voisine ;

- un mémo du 15 septembre 1943 de « A.W.D. » [soit Dulles] au « Minister » [soit Leland Harrison] concernant la rencontre entre [Jacques] Pirenne et une princesse [probablement italienne], qui serait prête à faire beaucoup pour l'Italie, qui est antifasciste et favorable à un régime démocratique, et qui vient d'entrée en Suisse, au dernier moment, par le Val d'Aoste ; Pirenne a également rencontré Reale, que Dulles connaît très bien ; la princesse a confié à Pirenne, qui a confié à Dulles une lettre à l'attention du président Roosevelt ;
- un télégramme secret du 10 mai 1944 à 17h de [Leland] Harrison à « AmRep, Algiers », n° « 497 », rédigé sous la direction de « JKH » [soit J. Klahr Huddle] [* Chancelier de Légation], avec copie à « SA-AWD » [soit Dulles], classé sous la source « K-23 » par ce dernier, contenant un message strictement confidentiel de Harrison aux Affaires étrangères du Gouvernement royal italien, dans lequel il dit que des événements d'une importance capitale sont à prévoir dans un proche futur et que tous les efforts doivent être vers une coopération dans le but d'atteindre les objectifs communs ; ceci est valable pour la Suisse également ; gardant cela à l'esprit, il y maintient des relations étroites avec les légations cobelligérantes [*co-belligerent Legations here*] ; en conséquence de la situation dans le nord de l'Italie, il entretient des contacts avec les représentants à Lugano du Comité de Libération de Milan, à qui il fournit des fonds, certes peu importants, mais qu'il espère réguliers ;
- un mémo du 10 février 1944 de « Jackson » [soit D. Jones] sur Campione, dans lequel il affirme que la légation italienne ne coopère pas avec leur « ami » là-bas, « M » ; les payes des gendarmes ne sont pas versées et « M » pense qu'ils pourraient souhaiter un retour des fascistes ; un garde royal [*guard of Royal Campionese*] patrouille la nuit ; un agent allemand et deux agents fascistes ont été arrêtés alors qu'ils essayaient de passer par les montagnes ; Campione va tenter de mettre en place un commerce de timbres pour couvrir ses dépenses ; [Jones] demande ce qui peut être fait ;
- un mémo confidentiel du 4 mars 1944 de « A.W.D. » [soit Dulles] à « The Minister » [soit Leland Harrison] et [J. Klahr] Huddle, dans lequel il annonce avoir discuté avec son collègue britannique et le chef des services italiens concernant la fermeture de certains consulats italiens [en Suisse] ; ils proposent de fermer ceux de Berne, Neuchâtel et St Gall, pour lesquels ils n'ont aucun intérêt, et de maintenir ceux de Coire, Locarno, Lausanne et Sion ; ils ont

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

également discuté du financement du service italien ; Dulles et son collègue britannique vont faire des recommandations à ce sujet au QG en Italie et subvenir temporairement aux besoins urgents ;

- un mémo du 23 juin 1944 [probablement de Dulles] à « the Minister » [soit Leland Harrison], dans lequel il demande la nomination de « B » comme consul d'Italie à Lausanne, conformément au souhait de « M », dont la qualité et la valeur du travail sont salués par Dulles ; l'aspect opérationnel du travail de « M » a été repris par « Mike » [* Max Shoop (284)] à Genève ; ce mémo était accompagné d'une lettre de « M » ;
- un rapport du 23 mai 1944 signé « Bert » [soit Alberto Damiani[78], probablement le Délégué du Comité militaire d'Italie du Nord à Lugano], classé « K-23 », pour le Comité de Libération de l'Italie du Nord, pour information au Comité militaire de l'Italie du Nord, à la Délégation du CLNAI, au représentant américain et au représentant britannique, qui semble être une réponse à des accusations contenues dans un rapport du « Prof. Rossi » [soit très probablement J. McCaffrey[79]] quant au manque de sérieux et de responsabilité du Délégué, notamment en ce qui concerne la circulation des documents et des informations entre les différentes organisations de résistance italienne et les Alliés ; à noter la remarque en page 2, apparemment partagée par toutes les parties, disant que les informations militaires doivent et sont communiquées à tous les Alliés ; allusions à « [Pietro] Longhi » [* Dr. Alfredo Pizzoni] :
- un rapport « IRELAND » du 22 juillet 1944 de « 809 » [soit D. Jones], classé « Jackson », concernant une dispute entre le « Colonel Alessi » et « Bezzola » d'une part, et « our friend André » et ses hommes d'autre part ;
- un rapport « IRELAND » du 25 juillet 1944 de « 809 » [soit D. Jones], classé « Jackson », concernant les luttes de clans autour de Campione entre les partisans de Lanzo, commandé par le « Major Cavallero », « André », dont [Jones] estime qu'il ne devrait pas être armé par les Américains, et « our friend Alessi » et ses hommes ; allusions également à « Drachma » [soit Denari, chef du SIM, le service de renseignement militaire[80]], dont [Jones] pense qu'il peut régler la situation, [Eugenio] Piccardo, en liaison avec « Alessi », « Como » [soit Dr Beltramini[81]] et « Motta » [* Milan Committee of National Liberation] ; à

[78] Voir NARA RG226-Entry 190C Box 12 Folder 82, télégramme *SNAFU*, 2.3.1944.
[79] Voir NARA RG226-Entry 190C Box 10 Folder 69, mémo d'A. W. Dulles au *Dr Rossi*, 12.8.1944, classé *645*, soit J. McCaffrey.
[80] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66, mémo d'A. W. Dulles à D. Jones, 25.3.1944.
[81] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia as a base for SI and SO work under 809 Lugano*.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

noter qu'il est dit que les Suisses ont désormais cessé de délivrer à leurs concitoyens des permis de libre passage vers Campione ;

- un rapport « IRELAND » du 26 juillet 1944 de « 809 » [soit D. Jones], concernant les luttes de clans autour de Campione qui ont obligé [Jones] à s'y rendre personnellement ; une solution a été trouvée : « Cavallero » va ramasser toutes les armes et les entreposer dans la villa de « Como » [soit Dr Beltramini] au nom de la 5e Armée et des partisans ; « Alessi » acceptera désormais tout ceux qui se présenteront au nom de [Jones], en ne communiquant à la Légation italienne que les faux noms et en n'enquêtant pas sur eux ; les Britanniques, « CC » et, il l'espère, n'importe qui qui souhaiterait utiliser Campione ; la Légation italienne et « Drachma » [soit Denari, chef du SIM, le service de renseignement militaire] ne doivent pas tenter d'espionner les allez-venues à Campione ; ils peuvent envoyer des agents, mais qui devront passer au préalable par [Jones] ; c'est pour ce dernier le seul moyen d'y maintenir la paix, ce qui est essentiel du fait que les Suisses sont très inquiets quant à la situation là-bas ; les partisans sont nourris à Campione pour 3 francs par jour ; la discipline est bonne ; pour [Jones], le plus important est d'acheminer plus d'armes, qu'on peut se procurer en Suisse, vers Lanzo par Campione ;
- un rapport du 11 août 1944 de « 809 » [soit D. Jones], classé « Jackson », concernant la découverte d'un poste de radio clandestin allemand dans une maison de Castagnola, qui aurait été installé par un technicien du Monte Ceneri avec la permission des Suisses ; il tente d'intercepter les messages pour voir de quoi il s'agit ;
- un projet d'accord destiné à éviter les destructions par les Allemands (*Details on project of agreement to avoid destructions by the Germans*) ; le projet prévoit l'interdiction pour les Allemands de détruire des installations publiques, des services et des objectifs n'ayant aucun intérêt militaire immédiat, et la cessation des déportations et des confiscations ; ils seraient toutefois autorisés à détruire des ponts, des routes et des voies de chemin de fer pour couvrir leur retraite ; le CLN devrait de son côté accepter de ne pas entraver la retraite allemande par des actions armées ou de nature terroriste ; le document présente ensuite les avantages d'un tel accord pour les trois parties en présence : les Allemands, le CLN et les Alliés, qui sont ensuite discuté, ainsi que les conditions nécessaires aux négociations ; l'avantage pour les Allemands d'une retraite sans entraves en notamment sérieusement mis en doute par l'argument disant que, de toute manière, les Allemands utilisent les Fascistes italiens pour les opérations de police à l'arrière et très peu de leurs propres hommes ; l'avantage principal des

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Alliés est, par le crédit obtenu par les Italiens, d'étouffer dans l'œuf le communisme dans le nord de l'Italie, et de là dans le pays entier ;

- une lettre du 7 décembre 1944, datée de Genève, de Hill à « D » [soit Allen Dulles], concernant et accompagnant un mémo de « 809 », dans lequel ce dernier demande des équipements à Caserta, soit une radio complète pour Campione, un jeu de cristaux pour une grosse radio à Campione, un stock d'uniforme et de vêtements civils pour les agents qui en ont fait la demande, de nouveaux cristaux pour une radio à Crémone demandés par « Landi Milano », des chiffres supplémentaires (*extras ciphers*) et un jeu complet de cartes au 1:100000 de toute l'Italie du Nord ; sur ce mémo, « AWD » [soit Dulles] demande à Hill si ce matériel, que « Don » Jones attendait par avion de Caserta, est bien arrivé ; Hill répond dans sa lettre que [Kenneth H.] Baker, [chef de l'antenne OSS] à Annemasse n'a pas encore reçu la radio, que les uniformes sont arrivés et ont été expédiés en Italie du Nord-Ouest, mais pas les habits civils, ni les cristaux pour Crémone, et que les cartes sont arrivées à Annemasse ; Hill annonce en outre que Baker a amené deux agents formés pour l'Italie à Annemasse qui seront envoyés à Campione ; la lettre était accompagnée de deux rapports concernant quatre chargements d'avions reçus de Caserta par Annemasse que [Dulles] est prié de ramener le samedi suivant ;
- un mémo confidentiel du 15 février 1945, daté de Lugano, signé « Sepp » [?], [probablement accompagné d'un billet mentionnant la source « 679 » [* C. Tracy Barnes, membre de l'OSS-Berne en 1945] et le classement « CLNAI »], à l'attention des représentants alliés en Suisse, concernant le chef des partisans du Val d'Ossola, Superti, réfugié en Suisse depuis octobre 1944 et qui souhaite retourner sur place avec ses hommes internés dans des camps, mais qui s'en voit empêché par l'auteur, qui veut l'envoyer en France ; allusion à [Vincenzo] Moscatelli [leader communiste, commandant de toutes les Brigades Garibaldi dans le nord du l'Italie] qui apporté son soutien à Superti ;
- une lettre du 15 août 1944 de « Rossi » [agent britannique en Suisse, comme le démontrent les indices relevés ci-dessous, très probablement J. McCaffrey[82]] à Allen [Dulles], dans lequel le premier répond à une série de mémos que le second lui a fait parvenir ; un premier point traite des activités de « Niveau » [soit Leon F. Ball[83] de l'OSS], agent américain en lien avec la France ; « Niveau »

[82] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 69, mémo d'A. W. Dulles au *Dr Rossi*, 12.8.1944, classé *645*, soit J. MacCaffrey.
[83] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, compte-rendu de l'entretien avec M. Shoop ; ainsi que Michel Germain, *La libération d'Annecy et de la Haute-Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 2004, p. 30.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

n'a pas été contacté par les services de « Rossi » – par ailleurs absent au moment des faits –, mais a été reçu par un de ses « *cut-outs* » français – qui s'est montré raisonnable et digne de confiance durant des années – du fait que « Niveau » s'est présenté « ici » en compagnie d'un « oiseau » du service de « Rossi », lequel service n'avait aucune raison de penser qu'il ne venait pas de la même « volière » et n'aurait pas manquer d'informer Dulles de cette affaire s'il avait su qu'il s'agissait d'un agent américain ; « Rossi » explique que la majeur partie de son travail avec la France consiste à œuvrer comme boîte aux lettres, que, simplement, il reçoit et transmet, et que souvent il n'a pas une idée complète des travaux directs d'une organisation donnée [à noter le mot « *realise* » écrit à l'anglaise] ; un second point, intitulé « route du Valais », traite des cafouillages qui ont eu lieu sur cette filière qui relie Lausanne notamment à Turin, d'où vient « Marrone » [soit Henri Marone] ; cette ligne semble sous la responsabilité de « Franchi », qui travaille pour « Richard » [soit Robert Micheli du SR suisse à Lausanne] ; il est dit également que « Frank » n'est pas venu [en Suisse] en vacances, mais comme courrier venant de sa région, contrairement aux deux personnes qui l'accompagnaient ; « Rossi » explique entre autres à [Dulles] que si des agents arrive à Lausanne pour le contacter, l'Américain doit le lui faire savoir immédiatement ou envoyé une note adressée à « Walker » à la fille du Consul britannique, Solange Cuenod née Galland [autre indice témoignant que « Rossi » est un agent britannique] ; cette lettre est accompagnée des copies de deux lettres, l'une à « Federici » et l'autre à [Ferruccio] Parri [un des dirigeants du CLNAI] ; celle à « Federici » contiendrait entre autre une statistique comparant ce qui est fait par les Américains et ce qui fait par « Rossi » ;

- la copie d'une lettre de « Rossi » [soit très probablement J. McCaffrey] [à « Federici »] faisant état de rumeurs selon lesquelles les Britanniques livreraient moins de matériel à la résistance italienne que les Américains, et présentant des statistiques les contredisant, soit

pour mai [1944] : USA 50 t, GB 95 t,
pour juin [1944] : USA 123 t, GB 180 t
pour juillet [1944] : USA 97 t, GB 201 t
pour la première semaine d'août [1944] : USA 20t, GB 47t.

- une lettre de « Rossi » [soit très probablement J. McCaffrey] à « Maurizio » [soit Ferruccio Parri], dans laquelle le premier passe un savon au second qui se plaint par trop du manque d'armes parachutées par les Alliés en Italie ;
- une circulaire d'instructions du 9 mai 1945 de l'OSS, selon laquelle [William]

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Donovan souhaite, pour l'établissement d'un rapport à l'attention du Joint Chiefs of Staff, un topo complet sur le support apporté par l'OSS à la campagne anti terre-brûlée des partisans italiens ;

- un mémo du 12 août 1944 [de Dulles] au « Dr. Rossi », classé « 645 » [* soit le SOE en Suisse ou son chef, John McCaffrey, l'assistant de l'Attaché de presse de la Légation britannique à Berne], concernant des cafouillages sur la route du Valais [à l'origine de la lettre du 15 août 1944 de « Rossi »] ; ces cafouillages consistent en une surexploitation des filières valaisannes, ce qui a conduit à des difficultés avec les Suisses, et en arrivées d'agents des services de « Rossi », en provenance de Turin, à Lausanne où ils prennent contact avec les Américains, ne sachant comment prendre contact avec les Britanniques ; c'est notamment le cas d'un « Columbo » [ou « Colombo »], qui serait un homme de [Vincenzo] Moscatelli [leader communiste, commandant de toutes les Brigades Garibaldi dans le nord du l'Italie] et un courrier de « Franchi » ; [Dulles] rapporte également le cas de « Frank » qui aurait emprunté la route du Valais pour venir en vacances avec deux amis, ce qui a provoquer un incident avec les gens du cru ; [Dulles] demande pour finir, s'il n'y aurait pas quelqu'un du service de « Rossi » à Lausanne pour accueillir les agents ;
- une lettre du 15 mai 1943 de « Mac » à « A.D. » [soit Dulles], classée « 645 » [* soit le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey], accompagnant la copie d'un télégramme du 15 mai 1943 de « R » [soit probablement René Bertholet[84]] à ses compatriotes à Londres, présentant en 6 points l'opposition entre [Henry] Frenay et « Max-Regis » [soit Jean Moulin], notamment en ce qui concerne l'AS ; il rencontre également de [l'affaire Suisse], mentionnant « Monod-Martel » [soit Philippe Monod] et [Jules] Davet ; l'auteur fait état de l'opposition à [Henri] Frenay d'une majorité des comités de Combat et de Libération, de l'intégralité de celui de Franc-Tireur, ainsi qu'une volonté de syndicalistes et des socialistes de s'opposer à lui par tous les moyens ;
- une note du 16 mars 1944, [peut-être de Dulles à J. McCaffrey], classée « 645 » [* soit le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey], dans laquelle l'auteur informe le destinataire que sa note à « S. » a bien été remise et que ce dernier a répondu et souhaite rencontrer le destinataire ;
- une note du 17 mars 1944, [peut-être de Dulles à J. McCaffrey], classée « 645 »

[84] La signature *R* est attribuée à R. Bertholet par les enquêteurs suisses, entre autres dans le cas d'une lettre à Ewa Lewinsky-Pfister et Paul Vignaux du 15 mai 1942 trouvée chez lui lors d'une perquisition, signée *R* et dont le contenu très défavorable à H. Frenay est similaire au télégramme, notamment à propos de l'opposition des syndicalistes et d'Yvon Morandat aux « *tendances totalitaires du Chef de Combat* » (AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 98/4121 vol. 1 année 1943, rapport de C. Knecht, 15.3.1943).

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

[* soit le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey], dans laquelle l'auteur demande au destinataire de faire parvenir une enveloppe à « René-Robert » [soit probablement René Bertholet[85]] en même temps que sa propre livraison ;

- un mémo du 16 décembre 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey] dans lequel l'auteur demande au destinataire de faire parvenir le matériel annexé à « Robert » [soit probablement René Bertholet] ;
- un mémo du 18 novembre 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey], accompagnant la copie d'un mémo rédigé par un ami commun que tous deux ont rencontré la nuit précédente, et dans lequel l'auteur informe le destinataire que le chef du groupe [de résistance] de Pise est le capitaine Mussino ; [Dulles] annonce en outre qu'il ne prendra pas contact avec ce dernier avant d'en avoir parlé avec « Mac » ;
- un mémo du 30 septembre 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey], concernant un télégramme de [Carlo] Sforza [diplomate italien, ancien et futur ministre des affaires étrangères, figure de la lutte antifasciste dès les années 1920, exilé qui reviendra en Italie en 1944] à « Drumbee » [soit probablement Rino de Nobili[86]], dans lequel il annonce son intention de revenir en Italie, et à propos d'une brève entrevue de [Dulles] avec [Egidio] Reale à ce propos ;
- un mémo du 23 septembre 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey] dans lequel l'auteur demande au destinataire de faire parvenir le matériel annexé à « René » [* général Davet] [il paraît peu probable ici que « René » soit Davet, car on ne voit pas pourquoi Dulles passerait par « Mac » pour atteindre Davet, ce dernier étant du ressort de Max Shoop ; il paraît plus probable, d'après le contexte du dossier, qu'il s'agisse ici de René Bertholet] ;
- un mémo du 10 août 1944, [rédigé à l'évidence par un Américain, peut-être Max Shoop[87], à l'attention d'un autre Américain, probablement Dulles qui traite de sa problématique dans une correspondance avec « Rossi »[88]], classé « 645 »

[85] Certains contacts de R. Bertholet le connaissent sous son nom de journaliste, soit *Pierre Robert* (voir AF E5330/1982/1 vol. 136 dos. 98/4121 vol. 1 année 1943, rapport de C. Knecht, 15.3.1943).
[86] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 67, rapport d'A. W. Dulles à L. Harrison, 9.12.1942.
[87] Le mémo du 22 juillet 1944 est de forme identique, également classé *645*, mais comporte la source *284*, soit M. Shoop, tracée (NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 69).
[88] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 69, mémo à *Dr Rossi*, 12.8.1944.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					[* le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey] [ce classement correspond probablement au destinataire en copie du mémo, et non à l'auteur], concernant les cafouillages sur la route du Valais, nommée ici « Chris Service *lines* » ; l'auteur annonce qu'il a parlé au matin du 10 août 1944 avec « Van » [soit Gerhard P. Van Arkel], lequel confie que ces cafouillages ne lui ont pas porté préjudice et assure que [Victor] Farrel n'a rien à voir avec les activités de leur « Scotch *friend* » ; voyant rarement « Whisky Soda », l'auteur demande au destinataire de soulever auprès de lui les points suivants [les noms de codes tournant autour du whisky semble désigner J. McCaffrey, puisque Dulles, destinataire présumé de ce rapport soulèvera effectivement ces points avec le chef du SOE en Suisse] ; l'auteur raconte qu'il a appris lors d'une visite à « Glass » [soit Henri Marone[89]] à Lausanne, l'arrivée de « Colombo », du groupe de [Vincenzo] Moscatelli ; bien qu'il s'agissait d'un courrier de « Franchi », soit du service britannique, les Américains ont avancé ses dépenses de médicaments pour les hommes du maquis italien blessés lors de récents affrontements ; « Franchi », bien qu'un contact de « Whisky » (en tout cas « Van » semble ne rien savoir de lui), et donc agent du service britannique, a demandé à « Cross » s'il pouvait faire parvenir du courrier aux « Zulus » [* Britanniques] par son intermédiaire ; l'auteur ne souhaite pas que le « Chris Service » se mélange avec trop d'autres choses ; pour simplifier les choses, l'auteur s'est arrangé avec les « *local friends* » [soit très probablement les autorités suisses] pour que la route du Col Moro soit mise à la disposition de « Franchi » ; du moment que cette voie fonctionne, il ne voit pas pourquoi le « Chris Service » devrait être mis à contribution pour « Franchi » ; l'auteur raconte ensuite l'affaire de « Frank », qui serait Canadien, et des deux Australiens venus en Suisse pour voir le pays et prendre du bon temps ; selon lui, « Whisky » doit donner des instructions pour qu'une telle affaire ne se reproduise pas ; il devrait en outre présenter une liste de ses agents passant par la route du Col Moro [aux Suisses], lesquels seraient alors en droit d'expulser quiconque n'y figurerait pas ; s'il n'en fait rien, l'auteur se réserve le droit de s'en laver les mains, ne prenant la responsabilité que de « Cross » et son assistante, afin de préserver le « Valais Service », qui fonctionne si bien :		

[89] Voir rapport de mission du 28 août 1944 de *Glass*, NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 54 et Mudd Library en ligne, MC019.09, Reports French 1939-1950, 19440811_0000033704.pdf. Le rapport mentionne nommément deux participants à la mission, Jacini et *Silvio*, le troisième étant le signataire *Glass*. En comparant avec la liste d'A. W. Dulles du recueil de télégramme *LUMMY* du 3 juillet 1943 au 29 septembre 1944 (NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 65), *Glass* ne peut être qu'H. Marone.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un mémo du 22 juillet 1944, [rédigé à l'évidence par un Américain, peut-être Max Shoop, à l'attention d'un autre Américain, probablement Dulles], classé « 645 » [* le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey] [ce classement correspond probablement au destinataire en copie du mémo, et non à l'auteur], mais comportant la source « 284 » [soit Max Shoop] tracée, concernant les demandes de parachutages par la Résistance française ; l'affaire part de la constatation que les envoyés de la Résistance qui arrivent en Suisse pour demander des parachutages font la tournée des antennes alliées ; il commence en général par visiter [Georges] Groussard et/ou [Victor] Farrel, puis la Délégation [des MUR] et les Américains, chacun s'empressant ensuite de communiquer la demande à Londres ; cette pratique existe malgré les consignes données aux chefs de maquis et de FFI de contacter en premier lieu la Délégation qui, elle, orientera le cas échéant le requérant vers une autres antennes ; pour « Martel » [soit Philippe Monod], la raison de situation est qu'il circule en France la rumeur qu'allez voir les Anglais donne plus de chance de résultat que d'aller voir la Délégation ou les Américain ; l'auteur relève que paradoxalement, lorsqu'on leur demande de faire quelque chose pour les maquis en France, les Britanniques affirme avoir reçu des instructions les enjoignant de ne prendre aucune responsabilité vis-à-vis de la Résistance française [on notera qu'à la fois Groussard et Farrel travaillent pour le SIS et qu'il y a un représentant en Suisse du SOE] ; l'auteur a organisé une rencontre avec « Niveau » [soit Leon F. Ball de l'OSS], à laquelle sont présents « Martel » et « Suffren » [probablement Jacques Strohl[90]], pour parler de cette affaire ; « Niveau » et « Apothème » [soit Jean-Pierre Rosenthal, alias « Cantinier », membre du réseau SOE Marksman dans la Région R1] se propose de collecter, en France, les demandes de parachutages des maquis et des FFI de l'Ain, du Jura, de Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, de juger de leur pertinence et de les transmettre à Londres par radio ; cette équipe est supposée être tripartite, mais le Britannique a récemment été rappelé à Londres [« Niveau » est donc bien Américain] :
- un mémo du 12 mai 1944, [la mise en page ressemble à celle des mémos de Max Shoop], classé « 645 » [* le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey] [ce classement correspond probablement au destinataire en copie du mémo, et non à l'auteur], comportant la note manuscrite « copy Gwen to 645 and Capt. H. », [concernant probablement des sources de renseignements liées à des

[90] Voir R. Belot et G. Karpman, *L'affaire Suisse*, p. 213-214.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

groupes de résistance en Italie ; la page 2 du document contient une légende des noms de codes utilisés dans la page 1 ; ces sources sont : (a) le Comité d'Action, sans lien avec le CLN, dirigé par le général « B1 », soit « Bertolini », et le lt col « F2 », soit « Giulio Fantazzi », (b) un groupe de maquisards et une organisation de résistance à Trieste par l'intermédiaire de « 3 », « Marchese de Barcolis », (c) le groupe de « 4 » ou « R 4 », soit le « Capt Rivoir », situés dans le Val Germascana, près de Bobbio, jusqu'à la frontière française, par l'intermédiaire du CLN, (d) le groupe de Padoue envoyant ses propres courriers (aucun n'est encore arrivée), (e) un petit groupe d'ex-soldats dans la région du Lac de Côme, (f) un groupe de maquisards dirigé par les frères « M 5 », soit les Moscatelli, de tendence communiste, situé dans la région du Val Sesia, (g) le groupe « Uleri » composés d'individus envoyés par [l'OSS] au sud dans un but de renseignement et (h) « Chris » [soit la ligne de courrier passant par la route du Valais] and « Glass » [soit Henri Marone] travaillant par le Saint Bernard ;

- un mémo du 24 août 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey] accompagnant un mémo de « Mike » [* Max Shoop], sur la base duquel [Dulles] a déjà envoyé un télégramme à Londres :
- un mémo du 17 août 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey] transmettant un message urgent, parvenu à Genève par le courrier des MUR, à l'attention d'un « Rawleston », qui serait lié au « M.A. » britannique [soit l'Attaché militaire britannique Henry Antrobus Cartwright] ; l'auteur prie en outre le destinataire de faire parvenir à « Robert » [probablement R. Bertholet] le béret [?] également joint au mémo et de lui dire que le lieu de rencontre proposé n'est qu'une boîte aux lettres et qu'il ne peut être utilisé ; il suggère qu'ils se voient chez l'auteur après la tombée de la nuit ;
- un mémo du 29 juillet 1943 de « A.W.D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey] transmettant deux enveloppes scellées provenant de « André », transmise par « Mike » [* Max Shoop], conformément à l'accord passé récemment entre ce dernier et le destinataire du mémo ; « Mike » tient à préciser par ailleurs que « ses amis là-bas » [soit très probablement la Délégation des MUR à Genève] disposent désormais d'une ligne entièrement indépendante « de l'aide locale » [soit très probablement le SR suisse à Genève], laquelle pourrait être utilisée pour envoyer une réponse ; [Dulles ajoute à ce mémo une phrase très mystérieuse confiant que] « c'est toujours un plaisir pour l'amateur d'obtenir quelque chose sur l'expert, donc, avec méchanceté, [il] envoie en retour [à « Mac »] une petite feuille de papier [qu'il a] trouvée sur [sa] table [la] nuit [précédente] dans une écriture manuscrite

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

révélatrice [de mouchard ?] » ;

- un mémo du 13 août 1943 de « D. » [soit Dulles] à « Mac » [soit très probablement J. McCaffrey] accompagnant un mémo concernant un projet, à propos duquel il faut se renseigner sur les intentions de Londres quant au soutien à lui apporter ;
- un message du 14 mai 1943 de [Charles] de Gaulle à [Pierre] de Leusse, soit le télégramme n° « 45 », classé « 645 » [* le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey] [ce classement correspond probablement à la personne ayant transmis le message en copie, et non à l'auteur] ; ce message est une réponse au télégramme n° « 6 » transmis par de Leusse par l'intermédiaire de l'Attaché militaire britannique [soit Henry Antrobus Cartwright] ; de Gaulle transmet ses instructions en lien avec l'aide apportée à la Résistance française par les Américains en Suisse, elles ont été décidées à la suite d'une conférence réunissant [Français libres], Anglais et Américains, et pour éviter notamment des risques de division au sein de la Résistance ; l'assistance financière à travers des canaux américains en Suisse sera en fin de compte offerte, mais uniquement à des groupes « coordonnés » ; pour des raisons de sécurité, cette manne sera distribuée sans l'intervention de de Leusse ; toute autre forme d'assistance devra faire au préalable l'objet d'une demande à Londres ; étant donné que les plus extrêmes précautions ne sont pas observées dans le cadre des liaisons avec la Résistance en France, il ne faut pas que des émissaires soient en contact avec des personnalités exerçant une fonction officielle ; ainsi, il est exigé de de Leusse qu'il supprime tout contact de ce genre, s'il en a, et qu'il conserve ses relations avec les personnalités [en Suisse] qui n'ont pas d'activités clandestine – et ce, afin qu'il puisse poursuivre son travail en faveur des réfugiés et du renseignement – et avec les représentants diplomatiques :
- un message du 22 mai 1943 de [Pierre de] Leusse à [François d']Astier [de la Vigerie], classé « 645 » [* le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey] [ce classement correspond probablement à la personne ayant transmis le message en copie, et non à l'auteur] ; ce message, envoyé en réponse aux télégrammes n° « 45 » et « 48 » de [Charles] de Gaulle, donne des explications sur ses liens avec la Délégation des MUR, avec « l'organisation militaire » de [Georges] Groussard et sur la réunion du 9 mai [1943] ; de Leusse affirme ne plus avoir de lien direct avec la Résistance depuis l'installation de la Délégation, dont il voit le délégué une à deux fois par semaine à Genève ; il n'a pas pu cesser ses contacts avec « l'organisation militaire », laquelle est à ce moment-là en discussion avec la Délégation ; aucune décision n'a à proprement parler été prise lors de la

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

réunion du 9 mai [1943] ; il a été discuté d'une collaboration entre « l'organisation militaire » et les mouvements de Résistance, mais les décisions ont été laissées aux responsables en France ; le Comité directeur de la Résistance en Zone Sud a des moyens pour contacter « l'organisation militaire » ; en plus du délégué permanent de la Délégation [en principe Jules Davet], était présent le 9 mai un autre délégué nommé par les MUR, « Fabry » [soit Pierre Bénouville] ;

- un message du 16 mai 1943 de [Charles] de Gaulle à [Pierre] de Leusse, soit le télégramme n° « 48 » ; ce message est une réponse au télégramme transmis le 12 mai [1943] par de Leusse ; de Gaulle y annonce qu'il est le seul habilité à prendre des décisions et qu'aucun participant à la réunion [du 9 mai 1943] n'en avait la capacité ; il confie également qu'il a mis au courant de cette affaire son représentant en France [soit en principe Jean Moulin] et lui a transmis ses intructions ; pour leur exécution, il faudrait demander à [Georges] Groussard ou à un représentant de « l'organisation militaire » s'ils peuvent fournir un contact en France ; pour finir, de Gaulle demande à de Leusse de continuer à l'informer, mais de se limiter à l'avenir strictement à l'obervation et à l'information, comme spécifié dans le télégramme n° « 45 » ;
- une lettre du 11 mai 1943 de « Mac » [soit probablement J. McCaffrey] à Dulles, classée « 645 » [* le SOE en Suisse ou son chef, J. McCaffrey], par laquelle il annonce qu'il ne prendra pas part à une réunion avec les Français, parmi lesquels devrait se trouver « D. », ses instructions de Londres étant bien trop claires pour être désobéies ; « Mac » demande à Dulles de ne pas dire aux Français les vraies raisons de son absence, mais de leur dire qu'il n'est simplement pas encore revenu en ville ; les Français devraient être poussés à croire ce qui a été présenté à leur ami « D.L. », à savoir que l'affaire n'intéresse pas « Mac » ;
- un rapport du 20 octobre 1943, classé « Jackson » [soit D. Jones], transmettant trois nouvelles d'Italie ; le groupe de Lecco serait en grand danger, les Allemands faisant des préparatifs pour le nettoyer ; selon la police de Campione, les autorités suisses auraient dit aux Allemands que si un groupe de la Wehrmacht se présentait à Campione ces jours par bateau depuis Porte Ceresio, il ne leur serait pas refusé une occupation de la ville ; les bureaux « DNB » de Berlin ont implanté un correspondant, de nationalité suisse, à Chiasso, ce qui aurait été rendu nécessaire par l'interdiction par les SS de tout correspondant en Italie du Nord ;
- un rapport du 19 octobre [1943], attaché au précédent, transmettant trois

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					nouvelles d'Italie ; il y a une forte concentration d'avions JU-88 à Tradate, au sud de Varese ; tous les soirs à 6h, une longue colonne de camions bâchés quitte Milan en direction du nord ; des avions de transport volent au-dessus de Côme tous les jours en direction de Varese ; - une note du 19 octobre 1943 de « F.S. » [soit peut-être Frederick J. Stalder] transmettant le contenu d'un appel de « Jackson » [soit D. Jones] de la veille au soir, annonçant que le consul allemand de Milan a été arrêté pour activités anti-nazies, que les autorités italiennes à Campione ont invité les Allemands à occuper la ville et l'intention de « Jackson » d'être présent, une fois l'autorisation délivrée par la Légation [américaine], à la première rencontre avec « Woods », car il aurait quelques questions à lui poser ; à noter la note manuscrite « von Harlem » au début du message.		
226	190C	11	70	Dulles Files – Sunrise – Misc. ans OSS Reports & State Reports	Ensemble de rapports sur le Complot du 20 Juillet contre Hitler.	×	Intégrale
226	190C	11	71	Dulles Files – Memo Re German WWII Records on 20 July 1944 Plot	Comprend un seul mémo non daté.	×	Intégrale
226	190C	11	72	Dulles Files – Correspondence with Wirt	Ensemble de correspondance avec Josef Wirth.	×	Intégrale
226	190C	11	73	Dulles Files – ECDAR (ECDAR(Edda Ciano Diaries) (OSS Material)	Ensemble de correspondance à propos des mémoires du Comte Ciano.	×	Aucune
226	190C	11	74	Dulles Files – Campione Italy (Quail) (OSS Material)	Ensemble de documentation, de correspondance et de rapports concernant l'enclave de Campione et son exploitation par l'OSS. A noter le télégramme du 11 février 1944 faisant mention d'une voie de pénétration de l'Allemagne par les voies existantes entre la France et la Suisse. Voir également le télégramme du 10 avril 1944 proposant de faire appel à « Iris » [soit la Délégation des MUR à Genève] pour prendre en main les passages de la frontière suisse et la réception des agents. Seules les brochures n'ont pas été totalement reproduites. Ce dossier contient les documents suivants : - un mémo du 21 janvier 1974 de Cordelia Hood, historienne suisse, à Walter Elder, chef du Service historique [de la CIA ?], par l'intermédiaire de John Caswell, *executive officer*, concernant les timbres de Campione tirés des papiers de Dulles ; Cordelia Hood résume les circonstances de l'affaire Campione, dont Dulles était si fier : - une carte de la région de Lugano, sur laquelle est mise en évidence la frontière	✓	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

entourant l'enclave de Campione ;

- un télégramme « WATCH » du 29 janvier 1944, [probablement de Dulles] au « SECSTATE » à Washington, avec copie à Alger et Londres, comportant la mention « N.P. 1920/90 1921/77 1922/32 = X », classé « Campione », concernant la prise en main par l'anti-fasciste « Debaggis » [soit Felice de Baggis], travaillant étroitement avec « 809 » [* Donald Jones], de l'administration de Campione ; après l'exposé des opportunités offertes et des dangers qu'encoure Campione, l'auteur propose un financement de la commune par l'intermédiaire de « 812 » [* comte Massimo Magistrati (Dan), Ministre d'Italie à Berne] ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 9 février 1944 à 24h00, reçu le 10 février 1944 à 13h25, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 1353 », avec copie à Washington ou Londres, de [Joseph] Rodrigo [* officier de renseignement de l'OSS auprès du QG allié] à « 110 » [* Dulles], comportant la mention « N.P. 191/91 192/72--AL. », classé « Quail », concernant Campione ; l'auteur annonce qu'il a reçu l'autorisation de Washington de collaborer avec [Dulles] en ce qui concerne les possibilités présentées dans le [télégramme n°] « 1920 » ; il désire savoir s'il est possible de parachuter dans les eaux du Lac [de Lugano] ou en Italie voisine, et si le territoire [de Campione] peut être utilisé comme refuge permanent ou temporaire ; il demande un topo complet sur la nature du terrain, le type de rive, les difficultés de pénétration du territoire suisse, etc. ; il propose l'utilisation [pour les messages concernant Campione] de l'indicateur « Quail » [* opération de libération de Campione] [fait souvent simplement référence à Campione même ; change de signification officielle le 25 février 1944[91]] ; le plan prévu par Alger est d'utiliser Campione comme point de transit vers les « HC » établis sur territoire suisse pour une éventuelle pénétration de l'Allemagne ou de l'Autriche dans un but de renseignement, et ce, pour éviter une implication officielle de Berne [il faut entendre ici l'OSS-Berne], ses canaux de communication restant souhaitables, bien que non nécessaires ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 9 février 1944 à 24h00, reçu le 10 février 1944 à 13h25, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 1354 », avec copie à Washington, comportant la mention « N.P. 193/34 = A », classé « Quail » [soit Campione], transmettant la demande de « Pacatte », à Naples, à « 667 » [* Jean-Jacques Dreyfus] d'arranger un *cut-out* pour livrer des messages

[91] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, télégramme *SNAFU* n° 3558 d'Alger, 25.2.1944.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

et de l'argent à un agent en Italie du Nord, lequel prendra contact pour arranger un lieu, des noms et un mot de passe ;

- un télégramme « d'état » « WATCH » du 10 février 1944 à 7h52, envoyé le 10 février 1944 à 14h24, [du Secrétariat d'Etat américain] à « Actions Alger », avec copie pour information à [la Légation américaine] à Berne, signé [Cordell] Hull [Secrétaire d'Etat américain] pour [Joseph] Rodrigo [* officier de renseignement de l'OSS auprès de QG allié], Brewster et Carmichael de [Whitney H.] Shepardson [* chef de la branche SI de l'OSS], Mayer et [Arthur] Goldberg [* du *Labor Desk* de l'OSS], comportant la mention « N.P. 1208/78 1209/56 ** Y. », classé « Quail », concernant « Quail » [soit Campione] ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 11 février 1944, à l'« AMREP » à Alger, avec copie à Washington et à Londres, comportant la mention « N.P. 242/82 243/90 244/75 = X », classé « Camp », en réponse au [télégramme d'Alger n°] « 191 », concernant « Quail » [soit Campione] ; l'auteur se prononce contre un parachutage sur le Lac de Lugano, car cela impliquerait d'entrer dans l'espace aérien helvétique ; il estime que la détection de toute activité en lien avec « Quail » amènerait les Suisses à « manger » Campione, ce qui signifierait la perte de toutes possibilités qu'elle représente ; par contre, il ne voit aucune objection à des parachutages en Italie voisine ; « Quail » peut être utilisée comme refuge à la fois permanent et temporaire, mais pour un nombre relativement limité de personnes ; il propose l'utilisation de Campione pour la pénétration de l'Italie ; il y met actuellement en place une administration, pour laquelle il a injecté 5000 francs suisses, avec l'aide de « 812 » [* comte Massimo Magistrati (Dan), Ministre d'Italie à Berne] ; l'auteur se montre très sceptique quant à l'utilisation de Campione pour la pénétration au nord et à l'est, la police suisse étant extrêmement bien organisée et vigilante ; les passages et repassages de la frontière sont très difficiles ; personnellement, il estime que la voie la plus facile pour pénétrer l'Allemagne est par la France, en lien avec les moyens de passages existants de France en Suisse ou en Espagne ; quoiqu'il en soit, si [leur] gens arrive [en Suisse] ou à « Quail », il fera tout ce qui est possible pour aider en compatibilité avec la sécurité de sa position, laquelle est au mieux précaire avec les mesures actuelles de la police suisse ;
- un télégramme « d'état » du 15 février 1944 à 1h45, reçu le 15 février 1944 à 10h02, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 1861 », avec copie à Washington et à Londres, comportant la mention « N.P. 198/34-AL. », classé « Quail » [soit Campione], en réponse au [télégramme n°] « 245 » [de Berne], annonçant que l'agent à Naples doit aller en Suisse ; l'auteur veut que le

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

destinataire arrange un *cut-out* pour livrer des messages et de l'argent ; Naples veut savoir si c'est possible, et si oui, où et quand ;

- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 15 février 1944 à 1h45, reçu le 15 février 1944 à 9h56, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 1859 », comportant la mention « N.P. 200/29 = AL. », classé « Quail » [soit Campione], en réponse au [télégramme n°] « 245 » [de Berne], informe que Naples conseille à l'agent d'être [en Suisse] le 17 février [1943] ;
- un télégramme « d'état » urgent « SNAFU » du 16 février 1944, à l'« AMREP » à Alger, avec copie à Washington, comportant la mention « N.P. 252/90 253/90 = X », classé « Quail » [soit Campione], en réponse aux [télégrammes d'Alger n°] « 198 » et « 200 », par lequel l'auteur souhaite savoir où l'agent entrera en Suisse, où le *cut-out* est souhaité et quel sera son mot de passe ; s'il est trop tard pour lui fournir ces informations, et supposant qu'il vient à Lugano, il devrait téléphoner d'une cabine publique à « 809 » [* Donald Jones], voir le « Wash 855 », à l'Hôtel Splendide en utilisant le mot de passe « Pacatte » et « 809 » arrangera les détails ; s'il y a retard pour le départ, l'auteur préfèrerait un passage via Campione ; il craint que le programme échoue du fait de la surveillance étroite de la police et l'excellente organisation du « CE » [probablement le contre-espionnage] ; sans une planification des plus prudentes de tous les détails, tout parle ne faveur d'une prise en charge rapide de l'arrivant ; l'auteur n'aime pas une utilisation de « 809 » pour de telle opération, sa position étant précaire, mais les délais présentés dans les télégrammes l'imposent ; si l'arrivée est différée, une alternative sera trouvée ; l'auteur rappelle que tous les arrangements [en Suisse] doivent être faits par messager [*courier messages*], le téléphone n'étant pas sûr, et que Lugano est à sept heure [de Berne] ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 17 février 1944 à 18h15, reçu le 18 février 1944 à 10h14, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 2242 », avec peut-être copie à Washington, comportant la mention « N.P. 207/55 208/29 = A », classé « Quail » [soit Campione], message en deux partie, concerant le [télégramme n°] « 198 » [d'Alger], annonçant que Naples est en contact radio avec l'agent venant en Suisse ; Alger demande une ville, une adresse, un jour, une heure pour une rencontre avec le *cutout* ; le but est de lui fournir deux millions de lires ; le signal de reconnaissance de l'agent est « ADAM AND AME. CTD » et celui du *cutout* est « ROBERTO HA QUALCHE COSA PER VOI », à quoi l'agent répond « E ESSO ROTONDO » et le *cutout* conclu avec « NO E QUADRATO » ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 19 février 1944 à 1h15, reçu le 20 février 1944 à 9h31, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 2387 », comportant la mention « N.P. 209/38 = Al », classé « Quail » [soit Campione], concernant les questions du [télégramme n°] « 252 » [de Berne] couvertes par [le télégramme n°] « 207 » [d'Alger], annonçant que ça ne sera pas transmis à Naples puisqu'il paraît évident que ce n'est pas considéré comme étant la meilleure solution [par Berne] ; il ne sera transmis qu'une solution approuvée [par Berne] tant pour l'entrée [en Suisse] que pour le contact, lorsqu'elle sera reçue [par Alger] ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 25 février 1944 à 11h55, reçu le 26 février 1944 à 11h08, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 3558 », avec peut-être copie à Londres et à Washington, de Brewster à « 110 » [* Dulles], comportant la mention « N.P. 219/76 220/60 = A », classé « Quail » [soit Campione], concernant les [télégrammes n°] « 242 » à « 244 » [de Berne], annonçant que [l'indicatif] « Quail » sera désormais utilisé comme désignation générale pour le « *German Desk* » planifiant l'établissement d'un « HQ » suisse pour une éventuelle pénétration de l'Allemagne et de l'Autriche ; Brewster est d'accord avec le fait que la position de [Dulles] ne doit pas être compromise, mais souhaite sa collaboration pour l'émission par ses canaux habituels de messages chiffrés spécialement réservés pour « Quail » ; Brewster suggère que ces messages soient convoyés avec un maximum de sécurité pour éviter son implication, soit en déposant des communications écrites dans une boîte aux lettres privées désignée à l'avance, soit en communiquant oralement avec un homme de l'ITF [* International Federation of Transport Workers], dont Alger sait qu'il est en relation avec Londres via [Dulles] et qui peut être contacté sans suspicion par l'un des hommes [d'Alger] ; l'auteur prie [Dulles] de préciser ses relations avec l'homme de l'ITF ; [la dernière phrase, soit] « *Request our 202 personnel part concerns Quail* », [semble indiqué qu'une partie du télégramme d'Alger n° « 202 » concerne « Quail »] ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 28 février 1944, à l'« AMREP » à Alger, avec copie à Washington et à Londres, comportant la mention « N.P. 277/78 278/56 = X », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], à Brewster en réponse en quatre points à son [télégramme n°] « 219 Quail », disant (1) qu'il est en mesure d'arranger la collecte et la transmission des messages, la méthode pour nouer le contact dépendant de la région de Suisse à partir de laquelle Brewster souhaite opérer, car le pays est réparti entre plusieurs organisations largement séparées ; (2) que l'identité de

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

l'homme de l'« ITF » n'est pas très claire et que s'il s'agit de « 328 » [* une source allemande, française ou alsacienne en Suisse, avec un arrière plan travailliste/socialiste, contact clé avec les Français exilés à New York, peut-être « Antoine », « René » ou Berthelot], il doute qu'il veuille se charger de cette tâche en plus de ce qu'il fait déjà pour les « Zulu » [* soit les Britanniques] ; en réponse [au télégramme n°] « 202 », il demande si Brewster pourrait s'arranger avec « Indigo » pour utiliser les moyens existant, du fait que chaque matériel ou personnel passant par les canaux « Indigo [* un contact dans la Résistance française] Iris [soit la Délégation des MUR à Genève] » l'atteint ; en même temps, obtenir à travers « Iris » des détails sur les lieux de parachutage les plus disponibles pour envoyer du personnel [en Suisse] ; (4) finalement, l'auteur demande l'envoi [en Suisse] d'émetteurs ;

- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 15 mars 1944 à 18h40, reçu le 16 mars 1944 à 9h35, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 1895 », avec peut-être copie à Londres et/ou à Washington, de Brewster à « 110 » [* Dulles], concernant « Quail », comportant la mention « N.P. 249/52 = A », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], concernant les [télégrammes n°] « 309 » et « 9 » [de Berne], recommandant l'établissement d'une boîte aux lettres mortes à Berne, dont la localisation et le moment de relève hebdomadaire sont à télégraphier ; par la même voie seront transmises les informations concernant l'établissement par Brewster d'une boîte aux lettres mortes permettant à Dulles de contacter ses hommes en Suisse ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 5 avril 1944 à 8h30, reçu le 5 avril 1944 à 16h40, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 671 », avec peut-être copie à Washington, de [Joseph] Rodrigo et Clinton à « 110 » [* Dulles], comportant la mention « N.P. 281/94 = A », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], annonçant qu'il est improbable que « Quail » puisse être lancé avant que les boîtes aux lettres soient testées et qu'il n'y a probablement aucune raison pour laquelle cette configuration ne serait pas utilisée pour le service souhaité par Naples ; le télégramme fournit en outre un nouveau contact, en plus de ceux présentés dans le [n°] « 274 », soit « Mercandino », 20, Via Lagrange à Turin ; il faut demander la secrétaire et dire « I have been sent by Gian Carlo who is well » ; elle doit répondre « I will tell this to Mr. Mario » ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 7 avril 1944 à 1h45, reçu le 7 avril 1944 à 11h59, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 510 », avec copie à

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Washington et Londres, de Carmichael à « 110 » [* Dulles], comportant la mention « N.P. 285/85 286/28-Al. », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], annonçant que la « firme Bakercastrogera » à Londres a été contactée pour l'autorisation de largage pour « Quail » ; elle était peu enthousiaste de recevoir des personnalités qui ne sont pas françaises ; il a été suggéré par Londres que les contacts suisses pourraient être capable de se charger du transit à travers la frontière ; Carmichael demande si « Iris » [soit la Délégation des MUR à Genève] est capable de recevoir quatre personnalités en parachute sur un terrain près de la frontière suisse et de leur assurer leur passage à travers la frontière ; les dernières phrases sont énigmatiques : « *This may be taken in connection with Nos.202.218.230.240. and as sequel tomy Nr. 282. Cognisance taken of your Nos.262 through 263.308 and 309* » ; [il s'agit probablement d'une série de télégrammes de référence] ;

- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 9 avril 1944, à l'« AMREP » à Alger, comportant la mention « N.P. 370/64 = X », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], en réponse aux [télégrammes d'Alger n°] « 285 » et « 283 » ; en réponse au [n°] « 285 », à propos d'une prise en charge par « Iris » [soit la Délégation des MUR à Genève], l'auteur demande si les personnalités auront au niveau adéquat en français ; il relève également que le maquis de Glières, habituellement utilisé pour ce genre d'opérations, a été éliminé et qu'il faudra chercher ailleurs ; en réponse au [n°] « 283 », de « 110 » [soit Dulles] à « Easy Fox », [Dulles] suggère que si l'information [contenue dans le télégramme] est sérieuse, elle soit transmise aux « Zulu » [* les Britanniques], mais il hésite à la transmettre à [Georges] Groussard pour des raisons tactiques ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 10 avril 1944, à l'« AMREP » à Alger, comportant la mention « N.P. 374/69 = X », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], concernant « Quail », en réponse au [télégramme d'Alger n°] « 285 », l'auteur estime qu'il est faisable pour « CCR » d'arranger, via « Iris » [soit la Délégation des MUR à Genève], la réception et le passage de la frontière suisse, mais cela pourrait prendre du temps du fait des difficultés spéciales de communication et de passage de la frontière ; l'auteur demande en outre si les arrivants parleront français et de quels papiers ils seront porteurs ; il demande également s'ils resteront [en Suisse] ou s'il seront envoyés au « Nord » ; s'ils restent [en Suisse], quelle sera leur couverture ; s'ils passent au « Nord », est-il souhaitable que l'auteur leur

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

facilite le passage ;
- un télégramme « d'état » « SNAFU » du 12 avril 1944 à 23h50, reçu le 13 avril 1944 à 14h20, d'Alger à la Légation américaine à Berne, n° « 13 », avec peut-être copie à Washington, de Carmichael à « 110 » [* Dulles], comportant la mention « N.P. 297/69 = A », classé « Quail » [soit l'opération de pénétration de l'Allemagne à partir de la Suisse], concernant « Quail », dans lequel Carmichael confirme que les agents ne se rendront probablement pas dans le nord et annoncent qu'ils seront détenteurs de papiers d'antifascistes, à l'exception d'un qui portera des papiers de réfugié juif ; l'implication de [Dulles] sera évitée au maximum ; il prend bonne note des paragraphes 1-5 des [télégrammes n°] « 368 » et « 369 » ;
- le brouillon dactylographié, largement corrigé au crayon, généralement pour abbréger, d'un rapport, classé « Campione », sur les spécificités des échanges entre la Suisse et Campione ;
- l'original en italien, intitulé « Appunto », du rapport ci-dessus, classé « Campione », transmis par « 804 » [* Bombassei] ;
- une lettre « riservato » en italien du 22 mars 1944, datée de Berne, adressée à Plinio Bezzola, Commissaire de Région à Campione, classée « Campione » ;
- une série de comptes et de listes de bénéficiaires de pensions ou de traîtements, présentant l'aide apportée par l'OSS à la commune de Campione ou éventuellement l'aide demandée, en francs suisses ;
- une carte de visite de Plinio Bezzola, au dos de laquelle figure le nom du Dott. Luigi Bertoni à Lugano ;
- une série de messages envoyés par « Radio Lancia », soit 4 messages sortant en anglais du 13 au 30 décembre 1944 et 8 messages entrant [le n° 4 est manquant] en italien du 17 au 26 décembre 1944 ;
- une carte de rationnement de la Province de Côme ;
- une cartes de visite du Ministre d'Italie Massimo dei conti Magistrati et une de Francesco Bianchi avec une case postale à Lugano et un n° de téléphone à Campione ;
- une carte de visite du général Tancredi Bianchi, Attaché militaire à la Légation d'Italie à Berne ;
- une copie de la traduction du télégramme du 3 octobre 1944, [n°] « 939 », de l'« Italdipl » à Madrid aux Affaires étrangères [probablement italiennes], transmettant un télégramme de [Massimo] Magistrati [ministre d'Italie à Berne], [n°] « 402 », transmettant en citation le [télégramme n°] « 166 » de l'Attaché militaire Bianchi au Commandement suprême [italien], à propos du

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

salaire de carabinieri de Campione ;
- un mémo pour « D » [soit Dulles], classé « Ireland », demandant au destinataire s'il n'a pas encore quelques timbres de Campione, le « Minister » [en principe Leland Harrison] et Christie en demandant, et l'auteur n'en trouvant qu'au prix du marché, soit 50 CHF la série ;
- la traduction anglaise du 27 juillet 1944 d'un rapport du 25 juillet 1944 sur la situation à Campione à ce jour, rédigé par l'agent « 555 » [* signalé en Italie en 1944], concernant surtout le lt col Alessi ;
- l'original du rapport en italien du 25 juillet 1944 sur la situation à Campione à ce jour, rédigé par l'agent « 555 » [* signalé en Italie en 1944], concernant surtout le lt col Alessi ;
- un exemplaire de la revue de philatélie allemande *Equator*, n° 1, de janvier 1949, au menu de laquelle figure un article sur Campione intitulé « Ich war in Campione » (p. 14-16 et 43) ;
- un mémo du 25 janvier 1944 pour « D » [soit Dulles], classé « Jackson » [soit Donald Jones, représentant de l'OSS à Lugano[92]], rapportant l'arrivée d'information [en provenance d'Italie] ; « Biaggi » [soit Felice de Baggis], qui semble être de confiance, en particulier en ce qui concerne l'ordre de bataille, a notamment envoyé sa femme qui a passé la frontière avec un rapport écrit sur du papier de pelure d'oignon, placé dans une boîte en celluloïde et dissimulé dans sa bouche ; ceci du fait que les contrôles sont très sévères pour ceux qui passent légalement la frontière ; « Fred L » [soit probablement Frederick Loofbourow] a envoyé quelqu'un « en-bas [*down*] » [soit probablement au Tessin] pour une rencontre ; [Jones] dispose de quelqu'un de parfaitement sûr qui pourra le faire la semaine suivante si [Dulles] le souhaite ; un code est déjà prévu pour l'organisation de rendez-vous ; « Petitpierre », membre communiste du Comité central, est à l'hôpital avec les deux jambes gravement gelées suite à un voyage à travers les montagnes ; une des jambes a dû être amputée ; [Jones] lui a envoyé un peu d'argent ; il a emporté avec lui des renseignements, mais [Jones] n'a pas encore pu y avoir accès ; [Felice de] Biaggi annonce que les Républicains fascistes italiens seraient sur le point de prendre Campione ;
- un rapport intitulé « *Campione d'Italia as a Base for SI and SO Work under 809 Lugano* » concernant l'histoire, la situation et l'utilisation par l'OSS, en l'occurrence par « 809 » [* Donald Jones], de Campione ; on y apprend qu'avant

[92] Selon N. H. Petersen, *Jackson* se réfère à Vladimir Miselj (*From Hitler's Doorstep*, p. 533), mais il est presque certain qu'il s'agit ici de Donald Jones, à la fois du fait du sujet du rapport et conformément à l'intitulé de NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 66.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

la libération de Campione, ce territoire était utilisé par les agents allemands pour pénétrer en Suisse, ainsi que le rôle joué par « Felice de Biaggi » [soit Felice de Baggis], ancien de l'OVRA, dans la libération de Campione ; [D. Jones] a pris contact avec les autorités militaires suisses pour leur proposer une coopération dans le « coup d'état » ; elles lui ont promis une aide limitée consistant dans un accroissement des forces au niveau du lac et des montagnes, afin d'éviter l'arrivée de forces depuis l'Italie ; le 28 janvier 1944, Campione a passé sous le régime de Badoglio sans qu'un coup de feu ne soit tiré ; en accord avec [F. de Baggis], Plinio Bezzola et de Garston du Consulat britannique à Lugano, Campione a été placée sous le contrôle direct de la Légation italienne, a adopté le franc suisse et ses dépenses ont été prises en charge par les Britanniques et [les Américains] ; Campione répondait à deux objectifs : accueillir des réfugiés politiques indésirables en Suisse et servir de base au renseignement en Italie ; la première ligne de renseignement établie depuis Campione fut baptisée « Gianni » ; le passage depuis l'Italie se faisait à travers l'étroite bande de 300m de territoire suisse avec la complicité d'agents en poste à Lanzod'Intelvi ; [D. Jones] employait des officiers italiens internés échappés des camps en Suisse pour ses missions ; profitant de l'entrée en Suisse de Beltramini, alias « Como », subordonné du « cap Bourgoin », et de ses hommes avec un émetteur, [D. Jones] les a installés à Campione, sans toutefois que le contact radio puisse être établi avec Caserta ; au mois de septembre 1944, un camp d'entraînement de partisans, formés d'internés venus de Suisse, a été établi à Campione, dans la villa Mimosa, en coopération avec le CLNAI et placé sous les ordres du maj Tito Cavallieri ; une centaine de partisans furent recrutés ; leur coût de 3 CHF par jour et par homme était assumé par [les Américains] ; afin de soulager les finances de la commune en difficulté, [les Américains] eurent l'idée d'émettre une série de timbres de Campione, premier territoire libéré d'Italie du Nord ; le 1er décembre, le contact radio est enfin établi par le poste « Lancia » avec Caserta, permettant désormais la transmission par cette voie de l'intégralité des renseignements récolté par « 809 » [* Donald Jones] sur l'Italie

- un exemplaire des *Schweizer Monatshefte*, n° 8, novembre 1946, publié à Zurich, dans lequel figure un article d'Ernst Blum intitulé « Zur Geschichte Campiones » ;

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					- un exemplaire de l'*ABC della tattica*, [manuel en italien utilisé pour la formation à Campione des partisans italiens[93]] ; - une coupure du 28 janvier 1944 du journal *Libera Stampa* de Lugano sur la prise de Campione intitulée « La oasi fascista di Campione diventa badogliana in una notte » ; - la photocopie d'un rapport du 25 mai 1945 de Stefano Carbonetto à [Donald] Jones sur le trafic radio de la station de Campione ; on y apprend que ladite station a envoyé 445 messages et en a reçu 163 ; ces messages sont répartis en 11 catégories : « COMO », « GSR », « ALBA », « LANCIA », « WILDCAT », « BOSTON », « PINO », « RUBY », « STELLA », « FORTUNA » et « BRUTUS » ; - une affichette datée du 5 février 1945 intitulée « Citadini » et signée par Renato Ridella, le capitaine commandant militaire de la zone de Campione énonçant une série de règles à respecter à la population de la ville ; - la copie pour Dulles d'un télégramme secret « paraphrase » du 28 mars 1944 à 10h00, reçu le 29 mars 1944 à 15h00, d'Alger, n° « 68 », signé [Howard] Chapin, comportant la mention « /nrm:mjb », classé « Campione », transmettant le message n° « 60 » du 21 mars [1944] de « Prunas » à la Légation italienne à Berne avec référence au [télégramme] n° « 19 » annonçant le décret du ministre [italien] de l'Intérieur nommant Plinio Bezzola commissaire royal pour la ville de Campione et l'autorisation de mener des négociations pour l'obtention d'un prêt pour le finance de la ville.		
226	190C	11	75	Dulles Files – Italy Resistance Misc. (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance concernant la résistance italienne. Contient quelques documents intéressants relatifs à la Suisse.	×	Partielle
226	190C	11	76	Dulles – Files Italian Resistance (Agent 506) (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 506 » [* Egidio Reale (Drumbee)] [Egidio Reale ne peut pas être « Drumbee », car un mémo de Dulles à « Mac » fait clairement la distinction entre les deux[94], « Drumbee » est probablement Rino de Nobili[95]]. Allusions au professeur Reale à Genève.	×	Intégrale
226	190C	11	77	Dulles Files – Mussolini Story (Jones) (OSS Material) (Mocarski)	Ensemble de rapports sur les derniers jours de Mussolini. Non pertinent pour la recherche.	×	Aucune
226	190C	12	78	Dulles OSS (Berne) – French Resistance Agent "Sylvia" (OSS Material)	Ensemble de rapports émanant de la source « Sylvia », renseignant sur l'Allemagne et la résistance allemande. Contient une brochure de l'OSS intitulée « Lessons from the Resistance to the German Occupation of France » de 68 pages,	✓	Intégrale

[93] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 11 Folder 74, D. Jones, *Campione d'Italia as a base for SI and SO work under 809 Lugano*, p. 7.
[94] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 69, mémo d'A. W. Dulles à *Mac*, 30.9.1943.
[95] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 10 Folder 67, rapport d'A. W. Dulles à L. Harrison, 9.12.1942.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

qui présente la vision de l'OSS de la Résistance, de Vichy et de l'occupation allemande ; l'introduction est signée F. S. Wight et datée de juin 1945 ; la brochure contient des schémas d'organisation de la Résistance. Contient également le récit de 70 pages d'Henry Trémeaud (préfet de Haute-Savoie depuis mai 1943, arrêté en novembre 1943) ; ce récit indique comme agents du SR français en Pays de Gex avant la débâcle Perruche, Lombard, Giroy et Guieu ; à la page 62, Trémeaud indique qu'une des raisons pour lesquelles il a été arrêté est le « défaut intentionnel de poursuites contre ceux qui abritaient les aviateurs ennemis ou favorisaient leur passage en Suisse » ; allusions au commissaire Durand (policier d'Annemasse en lien avec la Gestapo), au commissaire Toussaint (policier d'Annecy, patriote), à René Bousquet, à Karl Oberg, à Jacquemyn (informateur de la Feldkommandantur d'Annecy et de la Gestapo d'Annemasse), à René Charron [* source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN], à Pierre Giroy (qui a mis Trémeaud en relation avec Charron), à Baumelburg (tortionnaire de la Gestapo. Ce dossier contient notamment les documents suivants :

- un rapport du 30 octobre 1944, classé « Sylvia », de « Sylvia », soit un récit où « Sylvia » relate un dîner qu'elle a eu avec Maria Becker, ainsi que des contacts que cette dernière a eu avec un déserteur allemand, Helmuth Vetter (alias « von Dreusche » et « Heinz Müller »), arrivé d'Italie avec un Anglais, Paul Schwarz, et envoyé vers Maria Becker par B. Zuppinger ; il est également question dans ce document de Wolfgang Langhoff et Gerd Scholz ;
- un rapport du 9 juin 1944 de « Sylvia » sur « L. » et ses intentions [vis-à-vis du renseignement américain] ; « L. » se refusera à donner des renseignements sur la Wehrmacht, et en général ne fournira aucune information pouvant mettre en danger un soldat, un marin ou un aviateur allemand ; il se contentera d'informer sur le parti nazi, voire, le cas échéant, il annoncera l'invasion de la Suède pour sauver la vie de ses compatriotes [allemands] ; [« L. » semble donc considérer qu'une invasion de la Suède coûterait très cher à l'Allemagne] ; « L. » collabore avec « V. » ; « Mary » assite aux conversations de « Sylvia » avec « L. » ;
- un rapport du 25 mai 1944, classé « Sylvia », de « Sylvia » sur « L. » et ses contacts en Allemagne dans les cercles anti-nazis ; sa cheffe dans ces rséeaux serait Maria Dahlen, laquelle a des amis juifs qu'elle protège, notamment Frau Doktor Feilchenfeldt, qui serait également une connaissance de « Sylvia » ; une autre amie de Maria Dahlen serait Dolly von Rödern ;
- un rapport du 18 mai 1944 de « Sylvia » sur « L. » et ses positions ambiguës

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

depuis 1933 et sa personnalité ; [ce rapport a été rédigé à la suite de leur seconde rencontre ; le dernier paragraphe du rapport est à propos de] Silone, qui se verrait bien Premier Ministre italien après la guerre ;

- un rapport du 19 mai 1944 de « Sylvia » sur « L. » et leurs relations communes, parmis lesquelles le comte Albrecht Berndtstorf, lequel serait alors détenu en camps de concentration, et Adam von Trott ; « Sylvia » prie le destinataire de dire à « E. Wiskemann » que son contact hollandais, Visser t'Hooft [soit Willem Adolph Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises à Genève], serait également un contact des Allemands ; [bien qu'il semble que « Sylvia » soit basée à Zurich, il est exclu que Frederick Loofbourow soit l'officier traitant de « Sylvia », et l'auteur de ce rapport, car il est mentionné dans une note manuscrite sur un des rapports[96]] ;
- un rapport du 29 avril 1944, classé « Sylvia », accompagnant une série de rapport de « Sylvia » et transmettant quelques informations la concernant ; on apprend notamment que son activité lui donne l'impression d'être une « Mata Hari », qui fait boire les hommes pour obtenir leurs confidences ; [cette remarque est de nature à confirmer que « Sylvia » est une femme] ;
- un rapport de « Sylvia » axé sur Walter Boveri (de Brown-Boveri), ce dernier parlant visiblement volontiers de la situation industrielle de l'Allemagne sous l'emprise de l'alcool ; dans cette conversation, Boveri constate que les Américains et les Britanniques évitent de bombarder les usines de leurs groupes en Allemagne, comme Ford ; son avis est que cela leur coûterait moins cher de les détruire maintenant et les reconstruire après la guerre que de les laisser produire ;
- un rapport du 14 avril 1944, classé « Sylvia », de « Sylvia » sur une rencontre avec l'actrice allemande Käthe Gold ;
- un rapport du 14 avril 1944 de « Sylvia » sur des communistes allemands vivant à Zurich ; à noter la note manuscrite figurant au bas de la page : « *I will give you this woman's name when I see you for Sylvia was very insistent about not having it written. I will also tell Fred – for this all fits into this "Freies Deutschland" crowd here in Zurich* » ;
- un rapport du 17 avril 1944 de « Sylvia » sur la situation [Rhénanie, soit dans la région de] Remscheid et Wuppertal, notamment sur l'attitude des travailleurs et les destructions, dont un rescapé de Stalingrad dit qu'il n'a jamais vu ça en Russie ;

[96] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 12 Folder 78, rapport de *Sylvia*, 14.4.1944.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					- une note manuscrite, classé « Sylvia », mentionnant Karl Burckhardt et un nom semble fortement être celui de Renata Borgatti (pianiste italienne) ; - un rapport secret imprimé de juin 1945 intitulé « Lessons From The Resistance To The German Occupation Of France » publié par l'OSS, avec une introduction de F. S. Wight.		
226	190C	12	79	Dulles Files – French and German Resistance	Contient un seul rapport, mais de 37 pages, plus les annexes, de source inconnue, sous la forme d'un journal, donnant des informations factuelles et générales sur la France et l'Allemagne.	×	Intégrale
226	190C	12	80	Dulles Files – Italy General (OSS Material)	Ensemble de correspondance et de coupures de journaux postérieures à la guerre à propos d'une dénonciation d'un journaliste de *Il Mondo*, comme quoi l'OSS aurait acheté au marché noir les lires qui servaient à financer la résistance italienne.	×	Aucune
226	190C	12	81	Dulles Files – Italy/Church (Shuster) (OSS Material)	Contient divers rapports liés à l'archevêque de Milan, Ildefonso Schuster, ainsi qu'un extrait de son livre, *La Via*.	×	Aucune
226	190C	12	82	Dulles Files – Italy (OSS Material)	Ensemble de rapports et de correspondance lies à la capitulation en Italie, d'origines très diverses.	×	Partielle
226	190C	12	83	Dulles Files – Agent 477 Tyler Papers) OSS Material)	Ensemble très conséquent de rapports et de correspondance liés à la source « 477 » [* Royall Tyler (Anderson)], soit Royall Tyler du Consulat américain à Genève. Nombreux renseignements sur la Résistance, issus souvent de « Boatman » [* René Charron, =492, source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN].	✓	Intégrale
226	190C	12	84	Tyler "477" – 1945	Ensemble de rapports et de correspondance liés à la source « 477 » [* Royall Tyler (Anderson)], soit Royall Tyler du Consulat américain à Genève. Ce dossier contient notamment les documents suivants : - un rapport du 5 janvier 1945 à propos du mouvement hongrois MNFF [Front national hongrois d'Indépendance ou Magyar Nemzeti Függetlenségi Front], sur la base d'une discussion avec « BB » [soit George Bakach-Bessenyey, ancien Ministre de Hongrie en Suisse] après que ce dernier ait reçu la visite de Tibor Hoffmann et Edmond Ferenczi ; ce rapport est accompagné d'une copie d'un message de George de Barcza, Doyen du Comité des Ministres, au Premier Ministre Dalnoki Miklos, daté du 28 décembre 1944) ; - un rapport du 7 janvier 1945 sur la situation en Grèce, notamment sur les mouvements EAM et ELAS, et sur le général britannique Ronald Scobie, sur la base de renseignements fournis par R. F. von Fischer, chef de la mission de la Croix-Rouge suisse en Grèce, et Alfred Boller, membre de l'équipe du CICR en Grèce et assistant de Beat de Glutz ; - un rapport du 8 janvier 1945 sur la Grèce à partir de renseignements fournis par	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Carl Burkhardt ;

- un rapport du 12 janvier 1945 sur l'Europe de l'Est, sur la base de renseignements fournis par « Boatman » [* René Charron, =492, source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN] qui a voyagé avec le Ministre de Lituanie en Suisse ;
- un rapport du 8 janvier 1945 sur la France, la Russie et la Grèce, sur la base de renseignements fournis par « Moujik » ;
- un rapport du 16 janvier 1945 où on apprend que « Moujik » partira le lendemain pour Paris, mais concernant surtout le voyage de de Gaulle en URSS ; la version manuscrite est accompagnée d'une note du 16 janvier 1945 de Tyler demandant que, malgré la longueur du rapport, il lui soit donné la priorité ;
- un rapport du 16 janvier 1945, informations de « Boatman » [* René Charron, =492, source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN] concernant Paul Deffrenne ; Tyler pense que Daniel J. Reagan [* Attaché commercial à la Légation américaine à Berne] et Sullivan confirmeront que Deffrenne est OK ;
- un rapport du 18 janvier 1945 sur la base de renseignements fournis par Carl Burkhardt sur Sokolin, ancien haut-fonctionnaire soviétique à la SdN tombé en disgrâce[97], par « BB », à propos principalement de la Hongrie, mais aussi sur Deák, Ujváry à Istanbul, Wodianer à Lisbonne, Tony Balasy, Vámbéry, Jászi et Eckhardt, et par Bartok sur Kopecky, Tompus, Laloy, Anton Josef Kilchmann, Chargé d'Affaire suisse à Budapest, successeur de Maximilian Jaeger, Ferenc Szálasi, le Père Verolino et le MNFF ;
- du 21 janvier 1945 sur la base de renseignements fournis par « the Mariner » à propos de passage devant le Comité d'Epuration de Ferrand et de Gaston Pourchot ; allusion à une entrevue entre Pourchot et Jacques Soustelle ; opinion de « Moujik », ce qui pourrait laisser penser que « the Mariner » et « Moujik » sont la même personne, alors que « Boatman » [* René Charron, =492, source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN], notion pourtant proche de « the Mariner », ne peut être « Moujik », car le rapport du 7 janvier dit que « Boatman » et « Moujik » ont discuté ensemble ; long exposé également, sur la base de renseignements fournis par Chevalier, sur la situation politique française ; Tyler propose que Dulles se renseigne auprès de Pierre Mazé [* Secrétaire du Parti radical-socialiste] et de « Father Divine » [Paul

[97] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 12 Folder 84, lettre de G. Bakach-Bessenyey à Binder, 3.3.1945.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Devinat[98], homme politique français] ; allusion à Robert Schumann ; une note informe qu'il manque les pages 6, 7, et 8 ;
- non daté sur George Bakach-Bessenyey et la Hongrie de source inconnue ;
- du 5 février 1945 à propos de la Hongrie sur la base de renseignement de « BB » ;
- du 19 février 1945 sur la base de renseignements provenant de « BB », concerne la Hongrie, et notamment la possibilité d'écarter « Tony Sigray », soit le Comte Anthony Sigray ; le rapport est accompagné d'une note de Bessenyey au général Náday à Rome ;
- du 19 février 1945 qui est une liste de documents fournis par Tyler à Dulles ;
- du 19 février 1945 sur la base de renseignements provenant de « Boatman » [* René Charron, =492, source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN], un topo sur la politique française, et notamment ce qui concerne Rougier ; à propos de ce dernier, il dit que « Boatman » a, dans les premiers jours de Vichy, entendu quelque chose de « Dumon. » ou « Dumou. » [soit peut-être Dumont/Doru ou du Moulin de la Labarthète] ;
- du 20 février 1945 annonçant que Jean Paul-Boncourt est venu rendre visite à « Boatman » [* René Charron, =492, source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN] ;
- non daté concernant l'industriel et haut fonctionnaire français Henri de Peyerimhoff de Fontenelle, motivé par la transmission d'une lettre que ce dernier aurait envoyé le 15 octobre 1944 à de Gaulle.

Les informateurs de Tyler sont, dans ces rapports :
- R. F. von Fischer,
- Alfred Boller,
- Carl Burkhardt,
- « Boatman », alias René Charron [* source française à Genève, ancien Directeur de la Section économique de la SdN],
- « Moujik »,
- « BB » ou « 684 » [* George Bakach-Bessenyey],
- Bartok,
- « the Mariner »,
- Chevalier,
- Aschner,

[98] Voir NARA RG226 Entry 190C Box 9 Folder 53, *The Role of OSS-Bern in the Support of the French Resistance*, 11.1945, p. III-36.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

- Léon Schick.

Le dossier contient en outre la correspondance suivante :

- une page de messages à communiquer au nom de Royall Tyler au Ritz à Paris et à Richard Allen de la Croix-Rouge à Paris (apparemment à propos d'un voyage de Tyler dans la capitale française) ;
- une lettre de Paul Deffrenne, ami de Charron, à Dulles, du 23 janvier 1945, pour le remercier de lui avoir facilité l'obtention d'un visa pour la France ;
- une lettre du 25 janvier 1945 de Dulles à Tyler, accompagnée d'un mémo du lt.col. H. M. Chapin concernant le scientifique et industriel hongrois Bertalan Hatvany, par laquelle il demande s'il serait possible de se mettre en relation avec ce dernier ;
- une note de Tyler du 26 janvier 1945 annonce l'arrivée en Suisse de von Rheinhafen [?] ;
- un mémo du 26 février 1945 de Dulles à Leland Harrison à propos d'un mémo de « Elmer » [* Elmer Davis, Directeur de l'Office of War Information] concernant Joseph Avenol (haut fonctionnaire et diplomate français, ancien secrétaire général de la SdN, réfugié en Suisse depuis 1943), annotée par Leland Harrison et ayant passé par Tyler [soit que Avenol ait été un informateur de Tyler, soit, plus simplement, que le personnage était du ressort de Tyler] ;
- un mémo de service du 26 février 1945 de Dulles à Tyler ;
- une note du 2 mars 1945 de Dulles à Tyler l'informe que précédemment, il avait reçu une réponse à sa demande sur la famille d'Anna Cosadino, en l'occurrence qu'elle était « OK » (à qui la question a été posée n'est pas spécifié) ;
- une lettre du 3 mars 1945 de Dulles à « Climax » [* Thomas Cassady, =930, alias Bujce] et Horton à Paris, d'une part, accompagnant une copie de la lettre du 15 octobre 1944 d'Henri de Peyerimhoff à de Gaulle, parvenue à Tyler par l'intermédiaire de Léon Schick, un économiste français en Suisse, et, d'autre part, citant largement le rapport non daté de Tyler sur de Peyerimhoff ;
- une carte de visite de Léon Schick, avec une adresse inscrite au crayon, soit le Sanatorium Bircher, Keltenstrasse 48, Zurich ;
- une lettre du 6 mars 1945 de Dulles à « Climax » [* Thomas Cassady, =930, alias Bujce], demandant à ce dernier, sur la requête de Tyler, de transmettre une lettre du 3 mars 1945 de Bakach-Bessenyey à Genève au Consul général de Hongrie à Paris, Binder, 9 de ses lettres sur 10 ayant été perdues par la Poste française ; « BB » y parle notamment du MNFF et de Tibor Hoffmann à Debreczen (Hongrie), de Sokolin, de Jean Vörnle à Ankara, de la dissidence hongroise en Suisse, de Miklós Horthy et de Döme Sztójay, le premier ministre

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					hongrois, ainsi que de mesure prise par Binder en faveur d'un ami commun, Gesztessi.		
226	214	4	1	WN 24580 (1 of 2)	Ensemble de dossiers de personnalités allemandes interviewées en novembre et décembre 1944, et faisant partie de l'opposition aux nazis (notamment « Free Germans » ou Juifs), probablement sélectionnées pour devenir agent de l'OSS.	×	Aucune
226	214	4	2	WN 24580 (2 of 2)	Ensemble de dossiers de personnalités allemandes interviewées en novembre et décembre 1944, et faisant partie de l'opposition aux nazis (notamment « Free German » ou Juif), probablement sélectionnées pour devenir agent de l'OSS.	×	Aucune
226	214	4	3	WN 24581-24595	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Contient notamment les rapports d'activité de la SI allemande pour la fin de l'année 1945.	×	Partielle
226	214	4	4	WN 24597, 24599	Dossier pratiquement vide, contenant de la correspondance, retirée de son contexte, récemment déclassifiée. Concerne surtout l'activité des SR, français en l'occurrence, en Italie en 1945 et 1946.	×	Aucune
226	214	4	5	WN 24600-24604	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne surtout l'activité de l'OSS en Allemagne en 1945 et 1946.	×	Aucune
226	214	4	6	WN 24605	Ensemble de rapports et de correspondance de provenance inconnue concernant l'activité de l'OSS en Europe en 1945 et 1946. Contient un document sur le transfert de Fritz Kolbe aux USA.	×	Partielle
226	214	4	7	WN 24606-24619	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Contient notamment un rapport on ne peut plus intéressant sur les diverses manières de passer la frontière franco-suisse : - un rapport secret du 17 septembre 1944 de [Gerhard] P. Van Arkel à Pratt via Haskell, concernant les possibilités de passages de la frontière franco-suisse et germano-suisse, ainsi que les conditions de vie en Suisse, dans l'optique d'y accueillir des agents ; on y apprend notamment qu'un lt Matthews dirigeait la base de l'OSS à Annemasse, qu'il pouvait prendre en charge les agents à l'aéroport, les héberger, puis les aider à franchir la frontière ; « M. », l'homme de l'OSS à Genève, a informé l'auteur qu'il existait un accord avec le « Swiss SI » [soit le SR] selon lequel des agents pouvaient être passés à travers la frontière pour de courtes périodes ; « M. » était en mesure d'accueillir les agents et de les conduire n'importe où en Suisse ; un autre accord avec le [SR] permettait à des agents de passer la frontière à l'ouest de Belfort, vers l'Alsace ; la condition en était que les Suisses bénéficiaient également des renseignements récoltés – ce qui posait le problème de savoir jusqu'où [les Américains] souhaitaient mettre les Suisses au courant de ce qu'ils faisaient ; une autre question qui se posait était comment franchir le cordon de sécurité allemand de l'autre côté de	✓	Intégrale

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					la frontière ; enfin, problème supplémentaire, le [SR] à l'est de Belfort était sous un autre commandement, fortement pro-allemand, avec lequel aucun accord n'avait encore été conclu ; « M. » admettait toutefois ne pas savoir grand-chose des conditions à la frontière est et nord-est de la Suisse et il a suggéré de discuter de la chose avec « L. » [probablement B. R. Legge] à Berne ; ce dernier a déclaré qu'il n'y avait alors aucune « chaîne » fonctionnant sur les frontières évoquées et que, si les frontières avec la France et l'Italie s'étaient révélées relativement faciles, celles avec l'Allemagne et l'Autriche étaient très difficiles ; de l'avis de « L. », le point le plus prometteur était les montagnes séparant la Suisse de l'Autriche, région peu habitée, voire éventuellement le Rhin ; « L. » a organisé une entrevue avec « 500 » [* Franz Boergler] pour discuter de la question.		
226	214	5	1	WN 24620-24639	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Contient notamment le rapport suivant sur Lagrange : - un rapport confidentiel du 11 avril 1944 de R. L. Brittenham à Robert E. Strawbridge Jr via Whitney Shepardson, concernant la demande de l'OSS d'un passeport diplomatique pour "Jacques LeGrange" [soit Jacques Lagrange] à [Fernand] Lepage de la Sûreté belge ; le rapport révèle une dissension entre la Sûreté belge et les Affaires étrangères belges, la première souhaitant que [J. Lagrange] puisse obtenir ledit passeport, aux vues des services qu'il a rendu en faveur des Belges réfugiés en France alors qu'il était en poste au Consulat américain de Lyon, ainsi que de l'excellent travail de renseignement qu'il a fourni ; elle est soutenu en cela par [les Américains] qui ont, à leur tour, bénéficié du travail de [J. Lagrange] à Lausanne ; les Affaires étrangères belges estiment de leur côté qu'elles n'ont pas à délivrer, à un agent de renseignement, de tels papiers, susceptibles de créer des incidents ; l'auteur remarque que les problèmes avec le Département d'Etat ne sont pas sans parallèles dans d'autres pays.	✓	Intégrale
226	214	5	2	WN 24640-24659	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Suède. Contient un rapport sur la difficulté de franchir la frontière suisse vers l'Allemagne et l'Autriche.	✗	Partielle
226	214	5	3	WN 24660-24679	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Suède et à Alger. Contient un rapport sur la mise en place, par Alger, d'une opération de pénétration de l'Allemagne à travers la Suisse.	✗	Partielle
226	214	5	4	WN 24680-24692	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS à Alger et en Italie.	✗	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
226	214	5	5	WN 24706-24729	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Extrême Orient (Chine en particulier) en 1945 et 1946.	×	Aucune
226	214	5	6	WN 24730-24737	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Extrême Orient (Chine en particulier) en 1945 et 1946.	×	Aucune
226	214	5	7	WN 24746-24759	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Extrême Orient (notamment Burma et l'Inde) en 1945 et 1946. Contient une série de télégrammes de l'OSS-Berne.	×	Partielle
226	214	5	8	WN 24760-24779	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Extrême Orient (notamment l'Indochine, Burma et l'Inde) en 1945 et 1946.	×	Aucune
226	214	6	1	WN 24780-24799	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Extrême Orient et en Suède en 1945 et 1946.	×	Aucune
226	214	6	2	WN 24800-24819	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'OSS en Suède en 1946.	×	Aucune
226	214	6	3	WN 24820-24839	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout l'activité des services de renseignement, notamment français, espagnol et britannique en Afrique du Nord, surtout à Tanger et au Maroc de 1943 à 1946. Contient un rapport sur le service de renseignement français en mars 1944, ainsi qu'un rapport s'activité de l'OSS-Washington de 1945 faisant plusieurs allusions à la Suisse.	×	Partielle
226	214	6	4	WN 24840-24859	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne avant tout le service de renseignement espagnol. Contient notamment le document suivant : - la copie d'un rapport secret du 2 décembre 1944 de "Saint (JJ001)" à "Saint, Paris", concernant [Henri] Doru et Jacques Lagrange ; il est dit qu'[Henri] Doru, de son vrai nom « Dumont » [en réalité, son vrai nom est Doru], était un agent-double utilisé par « J-1 » et qu'il a été arrêté à Lausanne, puis relâché ; il aurait fait des déclarations concernant Jacques Lagrange, que les dernières nouvelles donnaient comme résidant à Reims, où il était directeur du Centre de Jeunesse et membre du Parti populaire français ; [il doit y avoir erreur ici sur la personne] ; l'auteur suggère que J. Lagrange soit interrogé sur les activités actuelles de « Dumont », ainsi que sur ses propres activités et ses liens avec les services alliés	✓	Partielle
226	214	6	5	WN 24851	Contient un gros rapport de 62 pages, plus un schéma de l'organisation, sur le	×	Aucune

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					projet « Dogwood » en Turquie.		
226	214	6	6	WN 24860-24877	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Contient un rapport sur Lucien Orsini faisant mention de Groussard et de Genève.	✓	Partielle
226	214	7	1	WN 25801-25819	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne notamment l'activité des SR, notamment français, en Italie et en Yougoslavie en 1945 et 1946. Contient un rapport sur un agent suisse en Italie, ainsi qu'une allusion aux activités de Groussard dans ce pays en 1946 depuis Genève.	×	Partielle
226	214	7	2	WN 25820-25826	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne notamment l'activité de l'OSS-Berne en 1942.	×	Partielle
226	214	7	3	WN 25827	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne l'activité de l'OSS-Berne en 1943.	✓	Intégrale
226	214	7	4	WN 25828	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne l'activité de l'OSS-Berne en 1944.	×	Intégrale
226	214	7	5	WN 25828-25832	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne l'activité de l'OSS-Berne en 1945 et 1946.	×	Intégrale
226	214	7	6	WN 25833-25843	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne l'activité de l'OSS, essentiellement en Suisse entre 1942 et 1946. Contient de la correspondance relative au financement de la Résistance, ainsi qu'un rapport sur l'affaire du Me 110. Le dossier contient notamment les documents suivants : - un rapport du 13 mai 1943 de R. L. Brittenham à Charles J. Lennihan, Jr., concernant « Warren », se référant au mémo de [Frederick L. « Fred »] Mayer [agent de l'OSS, Juif allemand émigré aux USA en 1940] à [Whitney H.] Shepardson [* chef de la branche spéciale de renseignement de l'OSS] du 5 mai [1943], dans lequel l'auteur charge le destinataire de faire verser mensuellement sur le compte du « Swiss Project No. 1 » la somme de 250 $ pour les services de « Warren » ; l'accord entre en vigueur le 1er mai [1943], mais le premier chèque devra partir à la fin du mois de mai [1943] à Henry Mann ; Brittenham est d'accord avec Lennihan en ce qui concerne le plan de ce dernier visant à faire partir les chèques de Merrill à Mann à son bureau new yorkais ; - un rapport secret du 5 mai 1943 de F. [Frederick « Fred »] L. Mayer [agent de l'OSS, Juif allemand émigré aux USA en 1940] à Whitney H. Shepardson, concernant « Warren », dans lequel l'auteur explique que « Warren » est employé en Suisse depuis alors environ une année par Henry Mann, un courtier	✓	Partielle

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

new yorkais ; durant cette année, il a rendu des services [à l'OSS-Berne] sans être rémunéré ; récemment, un message de Spencer Phenix [* membre de l'OSS-New York] est arrivé, disant que Mann n'était plus en mesure de payer son salaire plein à « Warren » et qu'il se demande si ce dernier pourrait être utile [à l'OSS-Berne] ; la question a alors été posée à « Burns » [* Allen Dulles en 1942-43], lequel a répondu que « Warren » leur – à lui, à « Drum »[99] et à « MA » [* soit l'attaché militaire, Barnwell R. Legge] – était utile, mais qu'ils souhaitent que « Warren » continue d'être employé par Mann pour qu'il ne change pas de statut ; Mann a alors proposé à Phenix de payé la moitié du salaire de 500 $ de « Warren » si l'OSS paie l'autre moitié ; Mayer et [R. L.] Brittenham soutienne cette proposition ; le plan est de payé 250 $ à Mann à New York, lequel continuera de payer 500 $ de salaire à « Warren » en Suisse, ce qui aura l'avantage de n'amener aucun changement de statut détectable en Suisse ;

- une lettre secrète du 15 février 1944 de B. H. [Homer] Hall [* anciennement (en juillet 1944) du OSS Swiss Desk au SI à Washington, alias « Gadfly »] à C. [Charles] J. Lennihan, Jr., concernant « Warren », dans laquelle l'auteur demande, sur l'avis de [l'OSS-]Berne dans son télégramme n° « 2031 (In-2777 Berne) », de prolonger le versement du salaire de « Warren » à Henry Mann au-delà du 30 juin 1944 [échéance initiale de l'arrangement] ;
- un rapport secret du 22 mai 1943 de F. [Frederick « Fred »] L. Mayer [agent de l'OSS, Juif allemand émigré aux USA en 1940] à Whitney H. Shepardson, visant à informer le Département financier des récentes activités du SI impliquant des engagements financiers importants, en Suisse et en Espagne ; la première de ces activités est l'aide apportée au [MUR] par l'OSS-Berne pour un montant total estimé à 1,5 mio $; la seconde est une aide apportée [par Allen Dulles] au maquis savoyards estimée à 500'000 $; la troisième est une aide de l'OSS-Berne au Partito d'Azione en Italie estimée également à 500'000 $; la quatrième est une aide apportée par l'OSS en Espagne aux réseaux de renseignement basques utilisant une flotte de navires entre l'Espagne et la France ;
- une lettre secrète du 22 mai 1943 de R. L. Brittenham à F. [Frederick] L. Dolbeare [* membre de l'OSS-New York], avec référence au mémo [de Brittenham] du 7 avril [1943], dans laquelle l'auteur transmet une question de « Burns » [* Allen Dulles en 1942-43] du 20 mai [1943] à propos d'un service bihebdomadaire de paquets, dits « KIPA », que « L » envoie à une adresse à

[99] Selon N. H. Petersen, *Drum* est un indicatif pour des messages de l'OSS en provenance de Berne (*From Hitler's Doorstep*, p. 530). Il s'agit à l'évidence ici du pseudonyme d'une personne.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Lisbonne ; [Dulles] désire savoir s'il s'agit là d'un simple arrangement de boîte aux lettres pour envoyer du matériel aux USA et il s'inquiète de ce que la transmission de matériel via cette adresse pourrait griller la boîte aux lettres ; l'impression de Brittenham est que si le matériel envoyé est purement des informations ecclésiastiques [*church information*], il n'y a pas de risque de griller la boîte aux lettres ; toutefois, avant de répondre à « Burns » il souhaite avec l'avis de Dolbeare et de « Blackie », du fait qu'il s'agit là d'une question de sécurité ; Brittenham conclut en disant que la même question viendra en ce qui concerne le service de paquets bi-hebdomadaire prévu via la Turquie ;

- une lettre secrète du 24 mai 1943 de R. L. Brittenham à F. [Frederick] L. Dolbeare [* membre de l'OSS-New York], avec référence au mémo [de Brittenham] du 21 mai [1943] et aux télégrammes que « L » envoie via le Département d'Etat, dans laquelle l'auteur transmet le premier de ces télégrammes, dont aucune information n'est classée confidentielle et qu'en accord avec les instructions de « Burns » [* Allen Dulles en 1942-43], Brittenham estime pouvoir être mises entre les mains de « Blackie » ; la lettre cite ensuite le contenu du télégramme reçu de « L » ; figure parmi les huit nouvelles qu'il contient, le fait que Radio Paris a coupé la transmission d'un service religieux lorsque le prêtre a entamé une prière pour les Juifs ; on apprend par ailleurs que les Allemands annoncent que des aumôniers militaires figurent parmi les victimes à Katyn, que Monseigneur Stepinac, archevêque de Zagreb, a protesté contre la persécution des Juifs serbes et des Tsiganes, que des dignitaires de l'Eglise sont récemment mort de faim au camp de concentration de Dachau ;
- une lettre secrète du 13 janvier 1944 de B. H. [Homer] Hall [* anciennement (en juillet 1944) du OSS Swiss Desk au SI à Washington, alias « Gadfly »] du Swiss Desk à Emerson Bigelow [du département financier de l'OSS], avec référence au mémo de Bigelow du 12 janvier 1944, annonçant que la notification de la réception de 4'500 $ de « E.K.M. » pour la distribution aux canaux syndicaux [*labor channels*] a été envoyée à Berne en même temps que le taux de change et des instructions ;
- une lettre secrète du 12 janvier 1944 d'Emerson Bigelow [du département financier de l'OSS] à Reginald [C.] Foster, à l'entête de l'OSS-Washington, annonçant la réception de la part de « E.K.M. », de l'OSS-New York, qui a reçu cet argent cash de « Vignaud » [soit Paul Vignaux, professeur et syndicaliste chrétien français] [* travaillait sur les questions françaises à l'OSS-New York] qui représente un groupe syndical [*labor group*] à New York ; Merrill a informé

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

Bigelow qu'Arthur J. Goldberg a conclu un arrangement avec [Vignaux] pour que la contrevaleur soit payée par l'OSS-Berne aux groupes syndicalistes sur place ;

- un mémo « *interoffice* » secret du 9 août 1943 d'Arthur J. Goldberg à Maurice Fatio [architecte new yorkais ayant commencé son activité en Suisse dans les années 1920 et entré à l'OSS comme agent civil], à l'entête de l'OSS, concernant les fonds et le message de « Dominique » à « Robert » [soit René Bertholet], dans lequel l'auteur annonce qu'il a versé la somme de 12'500 $ avec [*with*] [Emerson] Bigelow [du département financier de l'OSS] et que l'équivalent en francs suisses devrait être délivré à [Bertholet] en Suisse avec un message décrivant les modalités, désirées par « Dominique » et « Joseph », de la répartition des fonds en France qui doit se faire par le comité de coordination de Lyon des unionistes chrétiens ;
- un mémo « *office* » du 11 mars 1943 d'Emerson Bigelow [du département financier de l'OSS] à [Frederick L.] « Fred » Mayer [agent de l'OSS, Juif allemand émigré aux USA en 1940], à l'entête de l'OSS, concernant une transaction financière effectuée par l'OSS-Berne aux USA ; le 5 mars [1943] Bigelow a reçu un mémo de R. L. Brittenham transmettant la demande de « Burns » [* Allen Dulles en 1942-43] de verser à Harrison Parsons du *New York Times* la somme de 100 $ que les représentants américains à Berne ont reçus d'Elizabeth [C.] Parsons [* secrétaire particulière d'Allen Dulles durant la majorité de la guerre] ; la somme a donc été versée à l'OSS-New York ; le 10 mars [1943], Spencer Phenix [* membre du bureau new yorkais de l'OSS] a confirmé qu'il avait bien versé la somme à Harrison Parsons, mais il a fait remarquer le danger que constituait ce genre de transactions ; si Elizabeth Parsons a donné l'argent à un agent de l'OSS-Berne qu'elle ne savait pas être un agent de l'OSS, qu'un autre agent de l'OSS connu comme tel transmette la somme à Harrison Parsons et l'agent de l'OSS-Berne est démasqué ; Phenix estime qu'en rendant ce petit service amical, les règles de sécurité n'ont pas été respectées ; il a été suggéré par le col [W. Lane] Rehm [ancien financier et chef du département financier de l'OSS] du département [de Bigelow] que Mayer transmette ce mémo au [lt] Weston [« Dusty »] Howland [Jr.] :
- un mémo « *interoffice* » secret du 15 février 1943 de F. [Frederick « Fred »] L. Mayer [agent de l'OSS, Juif allemand émigré aux USA en 1940] à James R. Murphy [chef du « X-2 »], à l'entête de l'OSS, concernant les finances de l'OSS-Berne, dans lequel l'auteur rappelle les problèmes de financement rencontrés pour les opérations SI en Suisse ; à la fin décembre [1942] le Crédit Suisse a proposé au chef de l'OSS-Berne [soit Allen Dulles] d'acquérir une grande

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

quantité de francs suisses en échange de dollars bloqués ; le Département Finances de l'OSS a amené une contre-proposition qui a été acceptée sur le principe par le CS, lequel demandait tout de même des précisions [probablement notamment sur les sommes envisagées] ; n'ayant à disposition qu'un budget concernant la SI en Suisse, le Département Finances a refusé de fournir ces précisions avant d'avoir un budget global pour l'activité de l'OSS-Berne ; entretemps, [Dulles] a envoyé quatre télégrammes urgents demandant que la situation soit débloquée ; Mayer donne jusqu'au mercredi 17 [février 1943] pour que le budget total de l'OSS soit établi [y compris le « X-2 »], sans quoi un accord ne couvrant que les réserves pour les frais de la SI sera négocié ; [est attachée au mémo la note manuscrite] « *Note. Authorization for 1 million made by W.J.D* [soit William J. Donovan] *on memo of 8/27/42, in possession of* […] *Department (Mr* [B. Homer] *Hall* [* anciennement (en juillet 1944) du OSS Swiss Desk au SI à Washington, alias « Gadfly »]) [signature illisible] » :

- un mémo secret du 10 février 1943 d'Arthur J. Goldberg à [Frederick L. « Fred »] Mayer [agent de l'OSS, Juif allemand émigré aux USA en 1940], annonçant qu'il a transmis la somme de 3'500 $ à [Emerson] Bigelow [du département financier de l'OSS] et demandant que l'équivalent en francs suisses soit versé en Suisse à « Robert » [soit René Bertholet] avec le message [cité dans le mémo] de « Eva » [soit Ewa Lewinsky-Pfister, secrétaire de l'Emergency Rescue Committee (ERC), qui devient ensuite le International Rescue and Relief Committee (IRRC)] ; « Eva » demande notamment, dans son message, si « Robert » est toujours en relation avec « Braetchi » [soit Robert Bratschi, Secrétaire général de la Fédération suisse des cheminots] ;
- un mémo secret du 9 février 1943 de David C. Shaw à Arthur J. Goldberg, à l'entête de l'OSS, transmettant le texte d'un message [cité dans le mémo] accompagné de la somme de 3'500 $ à envoyer à [Allen] Dulles en Suisse ; cette transaction doit être gérée de la même manière que [l'OSS] a déjà géré, pour le prof. [Paul] Vignaux [professeur et syndicaliste chrétien français] [* travaillait sur les questions françaises au bureau de l'OSS-New York] et [Ewa Lewinsky-]Pfister, la précédente transaction ; le message demande notamment si le destinataire [soit René Bertholet] est toujours en relation avec « Braetchi » [soit Robert Bratschi] [à noter que cette phrase a ici été tracée au crayon] ; [sur le mémo figure la note manuscrite] « Robert » [soit René Bertholet] ;
- un mémo secret du 17 juin 1944 de Frederic R. Dolbeare à B. Homer Hall, avec référence au mémo du 13 juin [1944] de Hall, dans lequel ce dernier a cité un télégramme du 12 juin [1944] de Berne ; après examen auprès de « leurs amis

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

ici » [probablement aux USA], le premier versement à « Muller » a été effectué en dollars, mais tous ceux qui ont suivi l'ont été en francs suisses ; le dernier a été effectué le 25 mai [1944] ;

- un mémo secret du 13 juin 1944 de B. Homer Hall à Frederic R. Dolbeare, dans lequel est cité un télégramme du 12 juin 1944 de Berne ; le télégramme annonce que « Mueller » de « Kipa » [soit un service bihebdomadaire de paquets que « L » envoie à une adresse à Lisbonne] ne peut pas changer les versements en dollars et qu'il faudrait donc, soit le financement devrait être fait [en Suisse], soit il faudrait envoyer des francs suisses ; [l'OSS-Berne] poursuit en disant que « 473 » [* une source française] a eu confirmation qu'une partie du matériel « Green » [* un indicatif Kappa signifiant Italie] était arrivé à Lisbonne ; de là, [l'OSS-Berne] estime qu'il a été retardé entre Lisbonne et New York, peut-être par un censeur de l'OSS ;
- un mémo du 25 janvier 1945 de « 110 » à Allen W. Dulles à « Rythm » [* William A. Kimbel, businessman recruté par Donovan pour diriger les liaisons de l'OSS avec d'autres agences] concernant le cas [Rino] de Nobili ;
- un rapport secret du 16 novembre 1945 de « 523 » [* Hyde, Henry, membre de l'OSS-Berne en 1945] au chef SI de la SSU [Strategic Services Unit, successeur de l'OSS après sa dissolution en octobre 1945] à Washington, daté de Berne, sur la production actuelle et potentielle de l'antenne bernoise ; [le principal intérêt pour la recherche de ce document postérieur à la guerre est dans les points de continuité relevé par l'auteur soit] la situation favorable de la Suisse pour la présence d'un poste avancé et la collaboration de la SSU avec le SR – en particulier avec un officier qui serait également chef d'une police municipale dans une commune de l'est de la Suisse et qualifié de vieux contact de « Massingham » ; [à noter également] qu'il n'est alors pas question de renseignement contre la Suisse en-dehors de la surveillance et de la pénétration des milieux communistes ; est évoquée également la situation du « Vatican Service », d'« Icarus », de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Yougoslavie, de l'Italie, de la Suisse et de l'Espagne, du point de vue de l'OSS-Berne ;
- une lettre secrète « air pouch » du 10 septembre 1946 de J. I. Howell à Paul C. Blum [* membre de l'OSS-Berne en 1944-45, précédemment à Paris, à l'origine des premiers contacts de l'opération Sunrise] concernant la recherche d'agents allemands ayant travaillé contre la Russie ; [le principal intérêt pour la recherche de ce document est la présentation d'un nouvel exemple du fait qu'Allen Dulles

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.

ne travaillait pas autant avec ses informateurs qu'on pourrait le penser puisque c'est] Mary Bancroft qui traitait [Hans Bernd] Gisevius pour le compte de « 110 » [soit Allen Dulles] ; Mary Bancroft a également traduit en anglais le livre de Gisevius ; c'est « 523 » [* Hyde, Henry, membre de l'OSS-Berne en 1945] qui a proposé de se tourner vers Gisevius, supposé vivre en Suisse, dans le cadre de la recherche d'agents de renseignement allemands susceptibles de travailler avec [les Américains] contre la Russie, bien que ni lui-même, ni « 257 » [* Robert P. Joyce, membre de l'OSS-Berne en 1945, successeur d'Allen Dulles comme chef de mission en Suisse] n'aient jamais travaillé avec lui :

- un mémo « interoffice » secret du 23 février 1945 de Stephen B. L. Penrose, Jr. [membre de l'OSS-Le Caire] à « #110 » [soit Allen Dulles] concernant les relations [de l'OSS] avec les « Kantars » [soit l'Agence juive pour la Palestine[100]] ; l'interlocuteur de Penrose est, semblerait-il, [Reuven] Zaslani [membre du Département politique de l'Agence juive et l'agent de liaison de la Haganah vers l'armée britannique] ;
- un mémo du 7 novembre [1944] de « 110 » [soit Allen Dulles] à « Climax » [* Thomas Cassady, =930, alias Bujce], en référence au mémo [de Dulles] du 31 octobre [1944], concernant l'infiltration d'agents en Allemagne ; [Allen Dulles] annonce avoir des collaborateurs à de multiples endroits le long de la frontière [suisse] prêts à indiquer aux agents où ils peuvent traverser ; il précise que, bien que cela comporte des risques évidents, c'est possible pratiquement partout, excepté immédiatement derrière le front, soit dans la région de Montbéliard-Delle-Belfort, ainsi que dans l'extrême est du pays où la neige sur les montagnes empêche les passages à cette saison ; à certains endroits, il existe déjà des « chaînes » permettant d'escorter les agents et de les cacher en territoire ennemi ; les groupes qui leur sont liés ayant des orientations politiques bien définies, ils ne feront pas passer n'importe quel agent ; ces « chaînes » ont le grand avantage de proposer le retour, ce que l'auteur considère comme le volet le plus difficile et le plus dangereux du travail ; [A. Dulles] demande à être mis au courant avant tout de l'orientation politique de l'agent, de la destination et de la nature de la mission ; le passage d'un appareil radio à travers la frontière est difficile, mais peut-être réalisé ; [A. Dulles] déconseille que l'opérateur passe lui-même avec l'appareil, lequel devrait être soit passé par un courrier, soit parachuté ; le principal problème pour les agents de sexe masculin est le statut militaire ; si l'agent est envoyé en civil, il est important qu'il dispose d'une

[100] Sur cette question, voir R. Breitman & al., *US Intelligence and the Nazis*, p. 63.

RG	Entry	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
					couverture de gestapiste, d'ingénieur aérien ou d'agent du SD ; la fréquence des désertions nécessite qu'un agent envoyé en uniforme [allemand] dispose d'une couverture de service confidentiel, un soldat incapable d'expliquer de manière convaincante sa présence loin de son unité étant immédiatement arrêté par la police militaire ; [A. Dulles] conseille d'envoyer des femmes ; voyager [en Allemagne] est difficile, puisqu'il faut disposer d'une autorisation pour effectuer un trajet de plus de 30 km ; - un rapport secret du 19 août 1943 d'Arthur J. Goldberg à A. [Albert] E. Jolis, intitulé « *Cables to Switzerland* », annonçant l'arrivée d'un télégramme du représentant en Suisse [soit probablement Allen Dulles] rapportant que le censeur a intercepté certains télégrammes envoyés par « Robert », de son vrai nom René Bertholet, à « Frank Kingdom » durant les trois mois précédents ; le représentant ajoute que « Robert » a toute sa confiance et que si ces messages étaient transmis avec les précautions appropriées, ça soulagerait la tension qui pèse sur les installations de codage ; Goldberg suggère à Jolis de discuter de cela avec John Hughes [* chef de l'OSS-New York] et de s'arranger, avec l'aide de ce dernier, pour faire transiter les télégrammes de « Robert » à « Kingdom » par « leur » bureau. Les quelques documents omis lors de la prise des photos ne concernent pas la Suisse.		
226	214	7	7	WN 25844-25860	Ensemble de rapports et de correspondance, retirés de leur contexte, récemment déclassifiés. Concerne l'activité de l'OSS, essentiellement en Suisse en 1945 et 1946.	×	Intégrale

U.S. NATIONAL ARCHIVES AND RECORDS ADMINISTRATION (NARA), RECORDS OF THE ARMY STAFF, 1903 - 2009

RG	Box	Folder	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
319	617	XE.00.08.82	15MAR19 Hoettl, Wilhelm Vol I of III Vols	Dossier personnel sur Wilhelm Höttl contenant de la correspondance concernant ses interrogatoires, ainsi que les comptes-rendus desdits (photocopies de très mauvaise qualité). En principe, seule la correspondance interne du G-2 et une traduction d'un article du Spiegel n'ont pas été reproduites (voir numérotation des pièces). Non pertinent pour la recherche. Extraits dans le dossier photos.	×	Partielle
319	617	XE.00.08.82	15MAR19 Hoettl, Wilhelm Vol II of III Vols	Dossier personnel sur Wilhelm Höttl contenant de la correspondance concernant ses interrogatoires, ainsi que les comptes-rendus desdits (photocopies de très mauvaise qualité). Contient notamment : - le compte-rendu d'un interrogatoire portant sur la Suisse, et sur son SR en particulier, du 14 juillet 1945, ainsi que sur la Chine. Il est également question, dans ce dossier, de Frau Beetz, agente du SD à Lugano. En principe, seule la correspondance interne du G-2 n'a pas été reproduite (voir numérotation des pièces).	✓	Partielle
319	617	XE.00.08.82	15MAR19 Hoettl, Wilhelm Vol III of III Vols	Dossier personnel sur Wilhelm Höttl contenant de la correspondance concernant ses interrogatoires, ainsi que les comptes-rendus desdits (photocopies de très mauvaise qualité). Nouvelle allusion, le 15 juin 1945, à R. Masson (et à Otto Müller qui l'aurait interrogé sur ses rapports avec W. Schellenberg). En principe, seule la correspondance interne du G-2 n'a pas été reproduite (voir numérotation des pièces ; la dernière pièce porte le n° 356). Contient notamment : - le compte-rendu du 20 juin 1945 d'un interrogatoire de W. Höttl ; - un curriculum vitae du 31 mai 1945 de W. Höttl.	✓	Partielle

BRITISH NATIONAL ARCHIVES (NA UK)

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS		**Records of Special Operations Executive**				
HS4		**Special Operations Executive: Eastern Europe: Registered Files**				
HS4	233	Miscellaneous Scandinavia Switzerland London H.Q. Parts 7-9	Janvier 1941 à mars 1945	Dossier rassemblant de la correspondance liée aux relations du SOE avec les Polonais en exile, notamment des documents liés au recrutement des internés polonais en Suisse.	✓	Intégrale
HS5		**Special Operations Executive: Balkans: Registered Files**				
HS5	515	Greece Organization and Admin. Establishmen Greek agents in Switzerland and the Levant. Complaints against the British Vice-Consul, Smyrna) (Noel Rees) Report on packing and dropping arms to Greece	Octobre 1941 à novembre 1942.	Documents lies à l'activité du SOE en Grèce et au Proche-Orient. Rien, à première vue, ne concerne la Suisse.	×	Intégrale
HS6		**Special Operations Executive: Western Europe: Registered Files**				
HS6	70	Belgium – Missions "Cordelet" (ex-Porcupine) F. Cordier ; Funding Trade Union Resistance via Switzerland	Octobre 1943 à novembre 1944	Documents relatifs à la mission *Cordelet*, soit l'établissement d'une ligne financière à travers la Suisse en soutien de la Résistance belge. A noter que dans son rapport final, F. Cordier écrit qu'il a passé la frontière franco-suisse grâce au SR et à *Tempo*, un agent belge.	✓	Intégrale
HS6	228	Belgium – Lines and Escape Routes Courier via Switzerland	Décembre 1943 à mai 1944	Rapports et correspondance liés à une demande des Belges de l'ouverture d'une voie de communication entre la Belgique et la Suisse.	✓	Intégrale
HS6	362	Cantinier alias APOTHEME: liaison with resistance, Maquis in Haute Savoie, Ain and Jura	Septembre 1943 à juin 1944	Documents relatifs à *Apothème*, envoyé dans le maquis de Haute Savoie.	✓	Intégrale
HS6	380	SOPHIE mission: Claude Serreulles sent to field as assistant REX/MAX to De Gaulle's commissaire for all France	Mars 1944 à février 1945	Documents relatifs à la mission *Sophie*, soit l'envoi d'un assistant de *Max*.	×	Intégrale
HS6	381	CARTE mission: André Girard; unofficial group formed in 1940, working for interim military dictatorship to replace Vichy government	Juillet 1942 à mai 1943	Documents relatifs au réseau *Carte*.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS6	382	CARTE mission: André Girard	Juin 1942 à septembre 1945	Documents relatifs au réseau *Carte*.	✓	Intégrale
HS6	388	AUTOGIRO mission: general sabotage	Février 1942 à mars 1943	Documents relatifs à la mission de sabotage *Autogiro*.	×	Intégrale
HS6	389	MAURICE mission (Independent French); maquis activities, particularly Ain and Savoie	Novembre 1943 à mai 1944	Documents relatifs à l'envoi d'un agent dans le maquis de Savoie.	✓	Intégrale
HS6	391	STOCKBROKER mission: industrial sabotage in Montbeliard, Belfort, Hericourt area	Décembre 1944	Documents relatifs à l'envoi d'une mission en Franche-Comté.	✓	Intégrale
HS6	392	DIPLOMAT mission	Novembre 1943 à avril 1944	Documents relatifs au décès du lieutenant Drouilh en mission.	×	Intégrale
HS6	394	SALESMAN mission: report on Groupes Francs	Mai 1944	Documents relatifs à André Malraux.	×	Intégrale
HS6	421	Arrests of French resistance leaders; REX	Juillet 1943 à mars 1944	Documents relatifs à l'arrestation de Caluire.	×	Intégrale
HS6	422	Security files: the BISHOP transmitter enquiry; arrest of members of Carte organisation	Août 1942 à juillet 1943	Documents relatifs à l'arrestation des membres du réseau *Carte*.	✓	Intégrale
HS6	423	Security files: the BISHOP transmitter enquiry; arrest of members of Carte organisation	Août 1943 à août 1945	Documents relatifs à l'arrestation des membres du réseau *Carte*.	✓	Intégrale
HS6	679	Activities of MOUSE (alias of Musy) in Switzerland concerning organisation of escape lines for useful persons from Germany	Février 1945 à août 1945	Documents relatifs à la constitution d'une ligne d'évasion à travers la Suisse.	✓	Intégrale
HS6	693	Switzerland: possible contacts to form line of communication	Janvier 1941 à janvier 1945	Documents relatifs à la constitution d'une ligne de communication à travers la Suisse.	✓	Intégrale
HS6	701	Agent in Switzerland: X/G/115 (J.Q.F.)	Mai 1941 à octobre 1943	Documents concernant un agent britannique envoyé en Suisse pour infiltrer l'Allemagne.	✓	Intégrale
HS6	909	Clandestine Communications "Vic" Air Service "Dishforth" Mission "Edouard" Circuit Safe House at Amphion	Janvier à mars 1945	Dossier concernant le projet d'infiltration du Liechtenstein et de ses lignes de communications à travers la Suisse.	✓	Intégrale
HS6	910	Clandestine Communications "Dishforth" Mission – plan to infiltrate Liechtenstein from Switzerland.	Octobre 1944 à janvier 1945	Dossier concernant une mission d'infiltration du Liechtenstein par la Suisse menée par le cap. Kenmore. La mission débutait à Lyon avec passage en Suisse à Genève.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS6	911	Clandestine Communications Plans for Body & Courier Line to Germany through Switzerland	Novembre-déc. 1944	Comprend une série de documents concernant l'établissement d'une ligne de communication à travers le Liechtenstein, en passant par la Suisse, s'appuyant sur le milieu bancaire.	✓	Intégrale
HS6	1005	J.Q. Reports May 41 - May 42 Situation Reports December 1943 - February 1944	Mai 1941-févr. 1944	Ensemble de rapports venant de Suisse. Allusion à René Berthollet. Contient des listes de pseudonymes. Un rapport du 4 septembre 1941 mentionne le SR. Un autre du 9 octobre 1940 évoque les débuts du *Liberation Nationale group* et de son journal *Vérités*, ex-*Petites Ailes*.	✓	Intégrale
HS6	1006	Policy Papers Containers in Swiss Lakes Joint Planners Papers on Swiss/Italian Communications	Mars 1941-mars 1945	Documents relatifs une série de documents relatifs à l'attitude à adopter envers la Suisse, notamment en termes de pression à exercer. Comprend un document difficilement lisible du 19 mai 1943 sur les relations avec l'OSS en ce qui concerne la Résistance française. Comprend également un rapport intéressant de mars 1941 de *J.M.* décrivant ses activités et faisant part de ses difficultés, notamment du fait de la police helvétique.	✓	Intégrale
HS6	1007	Liaison with the Foreign Office	Mars 1940-mars 1945	Contient des documents relatifs à l'attitude de la Grande-Bretagne envers la Suisse.	✓	Intégrale
HS6	1009	Hersberger/Lex Group	Août 1940-sept- 1942	Dossier contenant des rapports sur un groupe SOE en Suisse, ainsi que sur l'attitude des Suisses à son égard.	✓	Intégrale
HS6	1010	Coal Traffic from Germany to Italy	Août 1940-avr. 1941	Document concernant l'élaboration d'un plan d'action en Suisse pour atteindre au trafic ferroviaire entre l'Allemagne et l'Italie.	✓	Intégrale
HS6	1011	Suggested Foreign Personnel for SOE	Sept. 1939-mai 1943	Dossier contenant des suggestions de personnes susceptibles de travailler pour le SOE.	✓	Intégrale
HS6	1013	Assistant Press Attaché in Berne	Nov. 1940-janv. 1942	Correspondance liée à l'engagement d'un assistant de l'attaché de presse de l'Ambassade britannique à Berne comme couverture de l'agent du SOE John McCaffery.	✓	Intégrale
HS7		**Special Operations Executive: Histories and War Diaries: Registered Files**				
HS7	1	History 1 History of SOE 1938-1945	1946	Contient des documents relatifs à l'histoire de la *D Section*.	✓	Intégrale
HS7	3	History 3 D Section; Early history to September 1940	1946	Contient des documents relatifs à l'histoire de la *D Section*.	✓	Intégrale
HS7	4	History 3A D Section	1946	Contient des documents relatifs à l'histoire de la *D Section*.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS7	5	History 3B D Section	1940-1969	Contient des documents relatifs à l'histoire de la *D Section*.	✓	Intégrale
HS7	121	SOE History 86 History of F Section by Colonel Buckmaster Personnel dropped by F Section Expenditure in Field List of addresses	1943-1945	Contient un historique de *F Section* établi par Maurice Buckmaster.	✓	Intégrale
HS7	122	SOE History 87 British Circuits in France 1941-1944 by Major R. A. Bourne-Paterson.	1941-1944	Historique du SOE en France.	✓	Intégrale
HS7	123	SOE History 88 France RF Section History	1941-1944	Journal de guerre de la *RF Section* du SOE.	✓	Intégrale
HS7	124	SOE History 88 France RF Section History	1943-1944	Journal de guerre de la *RF Section* du SOE.	✓	Intégrale
HS7	199	History The Berne Post	Déc. 1944-déc. 1945	Contient des documents relatifs à l'histoire du poste bernois du SOE, notamment un historique de quatre pages.	✓	Intégrale
HS7	211	War Diary 1 Survey of global activities October-December 1940	Oct.-déc. 1940	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	212	War Diary 2 Survey of global activities January 1941 (page 1-123)	Janv. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	213	War Diary 2 Survey of global activities February 1941 (page 124-284)	Fév. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	214	War Diary 3 Survey of global activities March 1941 (page 285-477)	Mars 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS7	215	War Diary 4 Survey of global activities April 1941 (page 478-725)	Avr. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	216	War Diary 5 Survey of global activities May 1941 (page 726-955)	Mai 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	217	War Diary 5 Survey of global activities June 1941 (page 956-1148)	Juin 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	218	War Diary 6 Survey of global activities July 1941 (page 1149-1301)	Juil. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	219	War Diary 6 Survey of global activities August 1941 (page 1302-1465)	Août 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	220	War Diary 7 Survey of global activities September 1941 (page 1466-1636)	Sept. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	221	War Diary 7 Survey of global activities October 1941 (page 1636A-1877)	Oct. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	222	War Diary 8 Survey of global activities November 1941 (page 1878-2160)	Nov. 1941.	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	223	War Diary 9 Survey of global activities 1-17 December 1941 (page 2161-2361)	Déc. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS7	224	War Diary 9 Survey of global activities 18-31 December 1941 (page 2362-2513)	Déc. 1941	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	225	War Diary 10 Survey of global activities 1-14 January 1942 (page 2514-2645)	Janv. 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	226	War Diary 10 Survey of global activities 15-31 January 1942 (page 2646-2827)	Janv. 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	227	War Diary 11 Survey of global activities 1-15 February 1942 (page 2828-2994)	Février 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	228	War Diary 11 Survey of global activities 16-28 February 1942 (page 2995-3154)	Février 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	229	War Diary 12 Survey of global activities March 1942 (page 3155-3435)	Mars 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	230	War Diary 13 Survey of global activities April 1942 (page 3436-3561)	Avril 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	231	War Diary 13 Survey of global activities April 1942 (page 3562-3743)	Avril 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	232	War Diary 14 Survey of global activities May 1942 (page 3744-3949)	Mai 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS7	233	War Diary 14 Survey of global activities May 1942 (page 3950-4117)	Mai 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	234	War Diary 15 Survey of global activities June 1942 (page 4114-4396)	Juin 1942	Journal de guerre du SOE.	✓	Intégrale
HS7	235	War Diary 16 Africa General Diary of Events July 1942-March 1944 (page 1-242)	Juillet 1942 à mars 1944	Journal de guerre du SOE pour l'Afrique.	×	Aucune
HS7	236	SOE War Diary 17 Africa North August 1942-February 1943 (page 1-136)	Août 1942 à février 1943	Journal de guerre du SOE pour l'Afrique du Nord.	×	Aucune
HS7	237	SOE War Diary 18 Africa North March 1943-June 1943 (page 137-280)	Mars à juillet 1943	Journal de guerre du SOE pour l'Afrique du Nord.	×	Aucune
HS7	238	SOE War Diary 19 Africa North July-September 1943 (page 281-450)	Juillet à septembre 1943	Journal de guerre du SOE pour l'Afrique du Nord.	×	Aucune
HS7	239	SOE War Diary 20 Africa North October-December 1943 (page 451-671)	Octobre à décembre 1943	Journal de guerre du SOE pour l'Afrique du Nord.	×	Aucune
HS7	240	SOE War Diary 21 The Americas July 1942-June 1944 (page 1-216)	Juillet 1942 à juin 1944	Journal de guerre du SOE pour l'Amérique. Contient le compte-rendu d'un accord entre Américains et Britanniques sur leur coopération dans les différents pays, dont la Suisse.	×	Partielle
HS7	244	France F Section July-September 1942	Juillet à septembre 1942	Journal de guerre de la *F Section*.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS7	245	France F Section October-December 1942	Octobre à décembre 1942	Journal de guerre de la *F Section*.	✓	Intégrale
HS7	246	France RF Section July-December 1942	Juillet à décembre 1942	Journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	247	France RF Section January-June 1943	Janvier à juin 1943	Journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	248	France (RF Section) Appendix 1-5 Index July 1942-June 1943	Juillet 1942 à juin 1943	Annexes du journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	249	France (RFSection) July 1943-September 1943	Juillet 1943 à septembre 1943	Journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	250	France (RF Section) October-December 1943	Octobre 1943 à décembre 1943	Journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	251	France (RF Section) October-December 1943	Octobre 1943 à décembre 1943	Journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	252	France (RF Section) Unfinished final Volume January-March 1944	Janvier 1944 à mars 1944	Journal de guerre de la *RF Section*.	✓	Intégrale
HS7	262	Italy, Switzerland and Mediterranean Section July 1942-June 1943	Juillet 1942 à juin 1943	Journal de guerre de l'*Italy, Switzerland and Mediterranean Section*.	✓	Intégrale
HS7	263	Italy, Switzerland and Mediterranean Section July-December 1943	Juillet à décembre 1943	Journal de guerre de l'*Italy, Switzerland and Mediterranean Section*.	✓	Intégrale
HS7	264	Italy, Switzerland and Mediterranean Section July-December 1943	Juillet à décembre 1943	Journal de guerre de l'*Italy, Switzerland and Mediterranean Section*.	✓	Intégrale
HS7	283	SOE War Diary 56 O.S.S./S.O.E. October 1942-June 1943	Octobre 1942 à juin 1943	Journal de guerre du SOE axé sur ses liens avec l'OSS.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS8		**Ministry of Economic Warfare, Special Operations Executive and successors: Headquarters: Records**				
HS8	174	Circuits Vic Op. orders, Interrogations, Agents and Helpers	Octobre 1942 à juin 1944	Dossier comprenant historique, listes d'agents, rapports, etc., liés au service *Vic* basé à Lyon. Brèves allusions à la Suisse.	×	Intégrale
HS8	237	Directors of Heads Sections France, Germany, Belgium, Denmark, Holland, Italy, Norway, Poland, Czechoslovakia and Switzerland	Novembre à décembre 1941	Rapports des chefs de section. Comprend notamment un ensemble de document concernant l'organisation du SOE en Suisse.	✓	Intégrale
HS8	321	Headquarters Files Liaison S.I.S.	Septembre 1939 à décembre 1943	Corpus de documents concernant la coordination en le SOE et le SIS. Contient notamment un document du 21 avril 1941 présentant les objectifs du SOE dans les différents pays européens, et notamment la Suisse.	✓	Intégrale
HS8	904	Correspondance with the Right Honourable Ernest Bevin	Juillet 1942 à juillet 1943	Corpus de correspondance entre le SOE et le ministre du travail, Ernest Bevin. Ce dernier a notamment conseillé l'engagement de certains agents. Comprend un rapport du 20 juillet 1942 sur les exportations suisses.	×	Intégrale
HS8	981	American section G and GN symbols		Contient des listes de codes/pseudonymes issues de l'antenne new-yorkaise du SOE. On y trouve notamment des codes de substitutions pour Max Shoop et Edward Wight.	✓	Intégrale
HS8	982	Africa and Italy : A/W, D/Z, W symbols and code-names ; Frawest and Neucols officers, military units, Massingham and Maryland ; Poland, Germany, Austria, Switzerland, Torment, Impudent, MP X and J/Q symbols		Contient des listes de codes/pseudonymes, notamment celle de la mission du SOE en Suisse dirigée par *J.Q.*, soit J. McCaffery.	✓	Intégrale
HS9		**Special Operations Executive: Personnel Files (PF Series)**				
HS9	9/3	Adler, Gabor @ John Armstrong, Giuseppe Bianci	Janvier 1942 à janvier 1947	Dossier concernant un agent du SOE envoyé en Italie. Chef de la mission *Moselle*. Arrêté par les Allemands.	×	Intégrale
HS9	18/6	Alcalay, Sima	Octobre 1943 à septembre 1945	Dossier concernant un agent du SOE à Belgrade réfugié en Suisse.	✓	Intégrale
HS9	62/2	Raymond Aubin @ Jean de Brefeuil @ Raymond Aulois	Mai 1944 à janvier 1947	Documents relatifs à Raymond Aubin, agent du SOE dans le Jura.	✓	Intégrale
HS9	100/2	Basin, François Marcel	Février 1941 à avril 1946	Documents relatifs à François Basin, agent du SOE sur la Côte-d'Azur.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS9	171/1	Boddington N. R.	Décembre 1940-1947	Documents relatifs à Nicholas Boddington, important officier du SOE envoyé en France.	×	Intégrale
HS9	203/5	Brault M. H. R. Lt. Col. (Fr. Air Force) Michel Henri Robert (Maitre) BRAULT (Nation Chief of the Maquis) @Col. JEROME @Jerome LEVY @MIKLOS @MAIZERAY @Marcel BARRAULT	Janvier 1944 à 1945	Dossiers concernant un résistant ayant collaboré avec le SOE.	✓	Intégrale
HS9	254/2	Cailleaux, Rene Francois (Cailleaud) @ Carreau @Dagger @ Arrosoir	Décembre 1942 à février 1949	Dossier concernant un agent français du SOE engagé après s'être évadé d'Allemagne vers la Grande-Bretagne, en passant par la Suisse.	×	Intégrale
HS9	273/2	Andre Girard Carte @ Andre Mornay	Juillet 1942 à mars 1945	Dossier concernant le chef du réseau *Carte*. Contient des allusions à la Suisse.	✓	Intégrale
HS9	281/5	Eric Joseph Cauchi @ Louis Jean Caudron @ Pedro @ Jean @ Stockbroker	Février 1943 à février 1946	Dossier concernant un chef du réseau *Stockbroker*, tué par les Allemands.	✓	Intégrale
HS9	314	Churchill P. M.	Avril 1941 à décembre 1942	Dossier concernant un agent important du SOE en France.	✓	Intégrale
HS9	315	P. M. Churchill Vol. 2	Janvier 1943 à 1945	Dossier concernant un agent important du SOE en France.	✓	Intégrale
HS9	353/1	Cordier, Henri Charles (Professeur Le Guyon) C "Claude"	Septembre à décembre 1943	Dossier concernant un agent du SOE en France.	×	Intégrale
HS9	355/2	Cecile Pearl Corniolay Née :- Witherington	Avril 1943 à mars 1944	Alias *Marie*, membre d'un réseau du sud-ouest de la France.	×	Intégrale
HS9	576/2	De Saint-Genies, Marie Joseph Gonzague @ Lucien @ Hollenau, Georges Henri @ Scholar/Director	Octobre 1942 à mars 1947	Documents relatifs à Marie J. G. de Saint-Geniès, agent du SOE dans le Jura, décédé en opération.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
HS9	621/7	Myer GRIENSPAN (born Emilio LUSSU) - born 04.12.1891, died 05.03.1975 and Marie Adrienne GRIENSPAN (born Gioconda SALVADORI later Joyce LUSSU) - born 08.05.1912 died 04.11.1998	Janvier à juillet 1942	Documents relatifs à un antifasciste italien renommé.	✓	Intégrale
HS9	647/4	Virginia Hall	Janvier 1941 à juin 1945	Dossier concernant une importante agente du SOE, ayant notamment des contacts avec la Suisse.	✓	Intégrale
HS9	701/1	Heslop R. H.	Octobre 1941 à 1946	Dossier concernant un officier du SOE envoyé dans le maquis en France.	✓	Intégrale
HS9	792/2	Robert Jellinek	1945	Comprend 3 feuillets sur cet agent du SOE.	✓	Intégrale
HS9	1029/4	Michel François @Frank Mitchell @François Gerar Michelet	Juillet 1941	Dossier contenant uniquement des informations d'identité sur un agent utilisé en France par l'antenne suisse du SOE.	✓	Intégrale
HS9	1393/7	Soskici, Victor Andrew @Solvay, Lt. Jean @Soskice @ Sullivan	Janvier 1943 à février 1945	Français arrivé à Londres, engagé par le SOE et renvoyé en France.	×	Intégrale
HS9	1539/5	P. A. de Vomécourt	Janvier 1945 à mars 1946	Dossier concernant un chef de réseau français du SOE. Contient uniquement des photocopies.	×	Intégrale
HS9	1569/9	Weil, J J	Novembre 1943 à juillet 1947	Documents relatifs à Jacques Weil en tant qu'agent du SOE. Contient notamment la recommandation de E. van Maurik pour une décoration.	✓	Intégrale
HS9	1614/1	Wiskeman, G. O.	Décembre 1940 à juillet 1945	Dossier concernant George Odomar Wiskeman, russe nationalisé britannique, chef de la Section Scandinavie, puis Suède, du SOE.	×	Intégrale
HS9	1621/4	Worms, Jean @ Jean Waran(t) @ Jean de Verieux	Septembre 1942 à mars 1945	Dossier concernant un chef de réseau français du SOE. Contient uniquement des photocopies.	×	Intégrale
KV		**Records of the Security Service**				
KV2		**The Security Service: Personal (PF Series) Files (1913-1979)**				
KV2	99	Schellenberg, Walter Friedrich	Décembre 1945 à décembre 1947	6e volume. Contient le rapport final sur le cas W. Schellenberg. Aux pages 35-37, on trouve un développement sur la rencontre avec R. Masson à Waldshut. Nombreuses autres allusions. Voir notamment également l'appendice XII sur ses relations avec le SR suisse, où il est fait allusion également à A. W. Dulles et F. R. Loofborough.	×	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
KV2	412	Hoettl, Wilhelm	1945-1948	Dossier concernant un SS membre du SD en lien avec la Suisse.	✓	Intégrale
KV2	830	Bodington, Nicholas Redner	Février à juillet 1945	Dossier concernant un important agent du SOE en France soupçonné d'avoir livré des informations aux Allemands.	×	Intégrale
KV2	1243	Leppin, Joseph	Juillet 1932 à juillet 1940	Dossier concernant un agent soviétique, impliqué notamment dans l'assassinat en Suisse d'Ignace Reiss. Comprend la copie d'une lettre de Robert Jaquillard à Scotland Yard de 1937.	×	Intégrale
KV2	1244	Leppin, Joseph	Mars 1941 à septembre 1956	Suite du dossier concernant J. Leppin. Contient notamment la copie d'un long rapport sur l'assassinat d'I. Reiss issu de la police vaudoise.	×	Intégrale
KV2	1404	Bolli, Margareta	Décembre 1945 à octobre 1949	Documents relatifs à une des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1406	Schneider, Christian	Février 1939 à mars 1953	Documents relatifs à un des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1611	Foote, Alexander Allan	Septembre 1938 à 1947	Contient une série de rapports et de nouvelles concernant A. Foote, un des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1619	Duebendorfer, Rachel Boettcher, Paul	Décembre 1934 à février 1950	Documents relatifs à une des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1621	Swiatzky, Herzl	Février 1942 à octobre 1949	Dossier concernant une source de financement des *Rote Drei*, ayant également, en tant qu'avocat à Genève, défendu Edmond Hamel.	✓	Intégrale
KV2	1622	Vigier, Jean Pierre Vigier, Tamara	Mars 1942 à août 1951	Documents relatifs à des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1625	Hamel, John	1945-1969	Documents relatifs à un des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1626	Puenter, Dr. Otto	Mars 1948 à mars 1953	Documents relatifs à un des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1627	Roessler, Rudolf	Octobre 1945 à mai 1953	Documents relatifs à un des membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
KV2	1647	Rado, Alexander Rado, Helene	1929-1949	Contient une série de rapports et de nouvelles concernant le couple Rado, membres des *Rote Drei*, soit le réseau *Dora*, la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
KV2	1649	Rado, Alexander	Janvier 1945 à 1966	Contient une série de rapports et de nouvelles concernant Alexander Rado.	✓	Intégrale
KV2	1657	Sedlacek, Karel alias Simpson, Charles	1942-1960	Documents concernant un agent du service de renseignement tchécoslovaque en rapport avec le réseau *Dora* et avec le SIS (par l'intermédiaire de son chef, le général Moravec). Allusion à Hans Hausamann.	✓	Intégrale
KV2	1898	Reiss, Ignace Reiss, Mrs. Elsa	Mai 1933 à avril 1950	Documents concernant un agent soviétique assassiné en 1937 en Suisse par son propre service dans le cadre de purges.	×	Intégrale
KV2	2772	Charles Alexander WURTTEMBERG: German. The Duke of WURTTEMBERG until he joined the priesthood, Dom ODO lived in Switzerland and was a leading figure in the German monarchist movement. From 1938 he was concerned with Catholic refugees from Germany but cameunder suspicion as a German agent	Janvier 1940 à septembre 1944	Documents concernant un monarchiste et opposant allemand vivant en Suisse.	×	Intégrale
KV2	2780	William Dennis KENDALL: British. William KENDALL was Independent MP for Grantham from 1942-1950, Managing Director of an Arms Production Company and a member or affiliate of the British Nationalist Party (BNP). His company, the Manufacturing and Research Company Ltd (MARCO), was closely linked to a Swiss based firm with German connections. Kendall attracted security notice because of his Fascist sympathies, suspected German links, possible involvement in arms trafficking and notorious indiscretion	Juillet 1941 à avril 1948	Documents concernant un sympathisant fasciste anglais en lien avec une firme helvétique, elle-même en relation avec les Allemands.	×	Intégrale
KV2	2966	Alexandru IONESCU, alias Alexandru YONESCU, alias Johnny IONESCU: Romanian. IONESCU, a Romanian pilot who had received some tasking from the Romanian and Russian Intelligence Services, defected to the West (initially Switzerland, subsequently UK) in 1947. He returned to Romania, with someone else's wife and children, in 1958	Novembre 1945 à octobre 1956	Documents concernant un pilote roumain, chargé de mission pour les renseignements roumain et soviétique, ayant passé à l'ouest en Suisse en 1947.	×	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
KV2	2967	Alexandru IONESCU, alias Alexandru YONESCU, alias Johnny IONESCU: Romanian. IONESCU, a Romanian pilot who had received some tasking from the Romanian and Russian Intelligence Services, defected to the West (initially Switzerland, subsequently UK) in 1947. He returned to Romania, with someone else's wife and children, in 1958	Octobre 1956 à février 1959	Documents concernant un pilote roumain, chargé de mission pour les renseignements roumain et soviétique, ayant passé à l'ouest en Suisse en 1947.	×	Intégrale
KV2	3033	Martin BORMANN: German. Chief of staff to Rudolf Hess and later Hitler's deputy, BORMANN escaped from Hitler's bunker in Berlin in the final days of the Second World War in Germany and was believed to have been killed shortly afterwards. Papers on the file deal with various unconfirmed reports of his survival in Egypt, Switzerland, Russia, Ceylon, Argentina, Chile, Bolivia, Italy, Norway, Brazil, Sweden and the UK. The last revealed as an impersonation by a hoaxer	Mars 1933 à janvier 1958	Documents concernant un dignitaire nazi que des rapports annonçaient vivant, notamment en Suisse, après la Seconde Guerre mondiale.	×	Intégrale
KV2	3161	Constantin CANARIS. Head of the SD for Belgium and Northern France in 1941 and nephew to Admiral CANARIS, he later worked directly to HIMMLER in Croatia. In April 1945 he was given a special mission by KALTENBRUNNER to explore with the Papal Nuncio in Switzerland the possibility of peace talks	Janvier à août 1945	Documents concernant le chef du SD de Belgique qui aurait été envoyé en Suisse pour négocier la paix.	×	Intégrale
KV3		**The Security Service: Subject (SF series) Files (1905-1978)**				
KV3	244	Nazi Activities in Switzerland	Août 1940-septembre 1947	Contient une série de rapports et de nouvelles issus du SIS concernant l'activité d'espionnage des Allemands en Suisse.	✓	Intégrale
KV3	245	German Intelligence Activities in Switzerland	Décembre 1942 à décembre 1943	Contient une série de rapports et de nouvelles issus du SIS concernant l'activité d'espionnage des Allemands en Suisse.	✓	Intégrale
KV3	246	German Intelligence Activities in Switzerland	Décembre 1943 à mars1946	Contient une série de rapports et de nouvelles issus du SIS concernant l'activité d'espionnage des Allemands en Suisse.	✓	Intégrale
KV3	350	Papers on : The Case of Rote Kapelle Part III (A-L)		Index étoffé des membres de la *Rote Kapelle*, y compris la branche helvétique.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
KV3	351	Papers on : The Case of Rote Kapelle Part III (M-Z)		Index étoffé des membres de la *Rote Kapelle*, y compris la branche helvétique.	✓	Intégrale
KV6		**The Security Service: List (L Series) Files (1929-1961)**				
KV6	17	Combat Organisation	Juillet 1942 à février 1947	Documents liés au mouvement *Combat*, notamment un historique d'Henri Fenay.	×	Intégrale
KV6	41	Ursula Maria BEURTON (1) / Leon Charles BEURTON (2), aliases (1) Ursula Maria HAMBURGER; Ursula Maria BENTER; Ursula Maria MILLER; Ursula Maria FENTON; Ursula Maria KUCZYNSKI; Ruth WERNER; 'Sonya' (2) Leonard BEURTON; Leon Charles FENTON; John William MILLER: (1) German, British, East German (2) British, East German. The daughter of the statistician, Professor R R Kuczynski, Ursula BEURTON was recruited as a Soviet intelligence officer in the early 1930s. Between 1931 and 1935 she and her then husband Rudolf Hamburger worked in China and in 1936 she carried out a successful intelligence mission in Poland. By 1938 she was in Switzerland, responsible for the intelligence network later known as the Rote Drei, for which she recruited Alexander Foote. She married Leon BEURTON and moved to the UK in 1941 and became the channel of communication for the atom spy Klaus Fuchs. Leon BEURTON was born in the UK and joined the International Brigade in Spain in 1936. He was introduced to Ursula BEURTON through Alexander Foote and was active in the Rote Drei as a wireless operator	Janvier 1935 à décembre 1947	Documents concernant une agente soviétique ayant notamment mis en place la branche helvétique de la *Rote Kapelle*.	✓	Intégrale
DEFE		**Records of the Ministry of Defence**				
DEFE1		**Postal and Telegraph Censorship Department**				
DEFE1	394	Radio/Telephone Service. U.K. and Switzerland	Janvier 1944	Contient quelques documents relatifs à la censure téléphonique entre la Grande-Bretagne et la Suisse.	×	Intégrale
DEFE40		**Ministry of Defence: Papers of R V Jones, Director of Scientific Intelligence (1939-1954)**				
DEFE40	12	Miscellaneous papers on intelligence about pilotless aircraft (V1) and long range rockets (V2)	1943-1946	Contient différents rapports, analyses, plans, etc. sur les V1 et les V2. Contient notamment des télégrammes envoyés depuis Genève.	✓	Partielle

Fonds	Dossier	Intitulé	Période	Description	Pertinent	Reprod.
FO		**Records created and inherited by the Foreign Office**				
FO371		**Foreign Office: Political Departments: General Correspondence from 1906-1966**				
FO371	39023	Intelligence matters in Switzerland and in enemy-occupied and recently liberated territories File 1014	1944	Divers documents concernant l'activité de renseignement ennemie.	×	Intégrale
AIR		**Records created or inherited by the Air Ministry, the Royal Air Force, and related bodies**				
AIR19		**Air Ministry, and Ministry of Defence, Air Department: Private Office Papers**				
AIR19	178	Bombing Policy – Flights over Switzerland	Septembre 1940 à juillet 1944	Correspondance liée au survol de la Suisse par la RAF.	×	Intégrale
AIR20		**Air Ministry, and Ministry of Defence: Papers accumulated by the Air Historical Branch**				
AIR20	3348	Operational Flights over Switzerland Violations of Neutrality	Novembre 1942 à mars 1945	Correspondance concernant les violations de l'espace aérien Suisse par la RAF. A noter que les avions britanniques violant l'espace aérien suisse étaient interdits, par leur propre gouvernement, de riposte en cas d'attaque de la chasse helvétique.	×	Intégrale
PREM		**Office Papers**				
PREM3		**Prime Minister's Office: Operational Correspondence and Papers**				
PREM3	198/2	1945 Germany (Surrender Crossword)	1945	Copies de documents relatifs aux négociations de reddition des forces allemandes en Italie.	✓	Intégrale

Fonds	Dossier	Serial	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
GFM			**Copies of captured records of the German, Italian and Japanese Governments**			
GFM33			**German Foreign Ministry Archives: Photostat Copies**			
GFM33	395	672 (258219-258238)	German Legation Berne: Secret Papers	Corpus de copies de documents allemands. Contient surtout de la correspondance diplomatique concernant le roi Alfonso XIII.	×	Partielle
GFM33	522	1156 (326043-326187)	German Legation Berne: Secret Files	Corpus de copies de documents allemands.	×	Partielle
GFM33	522	1157 (326189-326285)	German Legation Berne: Secret Files	Corpus de copies de documents allemands. Un rapport du 26 août 1942 (326204) parle de H. B. Gisevius.	×	Partielle
GFM33	527	1175 (328858-328994)	German Legation Berne: Secret Files	Corpus de copies de documents allemands. Contient notamment un document très intéressant du 29 juin 1942 (328960-328961) sur l'importance du tunnel du Gothard pour les Allemands, confirmant par ailleurs des tentatives allemandes de le saboter.	×	Partielle
GFM33	527	1176 (328996-329087)	Department Inland II: Geheim	Corpus de copies de documents allemands datés de	×	Partielle

Fonds	Dossier	Serial	Intitulé	Description	Pertinent	Reprod.
				décembre 1943 à mars 1944. Contient notamment quelques lettres signées par W. Schellenberg, entre autres au sujet de l'établissement à Madrid d'une antenne du renseignement américain.		
GFM33	527	1177 (329089-329211)	German Legation Berne: Secret Files	Corpus de copies de documents allemands.	×	Partielle
GFM33	527	1178 (329213-329360)	Department Inland II: Geheim: Turkey: Security Service Foreign Reports	Corpus de copies de documents allemands. Contient une documentation importante sur un voyage organisé par les Allemands pour la direction du renseignement turque. Ce voyage passait notamment par une visite du camp de Sachsenhausen. Le dernier document contient une allusion à *Cicero*.	×	Partielle